Bulletin de la Société archéologique du Finistère

histoire et patrimoine

TOME CXXXIX - ANNÉE 2011

Société archéologique du Finistère

8c, rue des Douves, 29000 Quimper – CCP Rennes 338-65 G
☎ 02 98 95 08 21 ✉ ste.archeo.finistere@wanadoo.fr
Site Internet : www.lefinistere.org

Cotisations et abonnements

La cotisation annuelle et abonnement au Bulletin est fixée par l'assemblée générale (en 2011, 36 €, couple : 38 €, moins de 25 ans : 15 €). La Société remercie les membres qui versent une cotisation de soutien (50 € et plus). Le droit de rachat des cotisations (membre à vie) est fixé à vingt fois le montant de la cotisation.

Le règlement se fait par chèque bancaire, adressé au siège de la Société archéologique du Finistère, ou par prélèvement automatique.

Correspondance

La correspondance avec la Société peut se faire soit par courrier postal adressé à M. le président de la Société archéologique du Finistèreau siège de la Société ou par courrier électronique (ste.archeo.finistere@wanadoo.fr).

Le site Internet donne tous les renseignements concernant la Société, permet de télécharger le bulletin d'adhésion et le formulaire de prélèvement automatique. Il renseigne sur l'actualité de la Société, fournit la liste des adhérents et celle de tous les articles et ouvrages publiés par la Société, rend possible le téléchargement de la table générale du Bulletin (1873-1972).

Les ouvrages dont on désire qu'il soit rendu compte seront adressés au président au siège de la Société.

Comité de lecture

Les propositions de communications ou d'articles sont à adresser par courrier électronique (ste.archeo.finistere@wanadoo.fr). Elles sont soumises au comité de lecture composé de : Yves-Pascal Castel,Yann Celton, Tanguy Daniel, Yves Gallet, Patrick Galliou, Dany Guillou-Beuzit, Jean Kerhervé, Philippe de Kermadec, Patrick Kernévez, Guy Leclerc, Annick Le Douget, Bruno Le Gall, Michel Le Goffic, Josick Peuziat, Christian Millet, Bernard Tanguy. Le comité se réserve le droit de faire appel à des experts.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions et doctrines émises par les auteurs.

Séances et excursions

Les séances mensuelles ont lieu un samedi du mois (sauf lors des excursions), à 14 h 30, à Quimper, Brest ou dans d'autres villes du Finistère (une fois par an à Paris). Des excursions sont organisées de mai à septembre. Séances et excursions sont annoncées par voie de presse et sur le site Internet.

Couverture, page 1. J. Cortellari (1942-2002), *Le Port de Landerneau* (1970), huile sur toile, décor peint pour le bureau de poste de la ville, panneau central.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXXIX 2011

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère,
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.

Société archéologique du Finistère
8c, rue des Douves
29000 QUIMPER
CCP 338-65 G RENNES
☎ 02 98 95 08 21
✉ ste.archeo.finistere@wanadoo.fr
Site Internet : www.lefinistere.org

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2011)

Président :	**M. Patrick Galliou**
Vice-présidents :	**M. Yann Celton**
	Mme Dany Guillou-Beuzit
	M. Jean Kerhervé
	M. Guy Leclerc
	M. Josick Peuziat
Secrétaire générale :	**Mme Annick Le Douget**
Secrétaires :	**M. Yvon Autret (responsable du site Internet)**
	M. Joël Hascoët
	M. Patrick Kernévez
	M. Bruno Le Gall
	Mme Cathy Tymen
Trésorier :	**M. Philippe Huon de Kermadec**
Trésorier adjoint :	**M. Christian Millet**
Responsables du Bulletin :	**M. Jean Kerhervé et Mme Dany Guillou-Beuzit**

Membres du conseil d'administration

M. Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), M. Tanguy Daniel (président honoraire), MM. Yves Gallet, Michel Le Goffic, Philippe Le Stum, Bernard Tanguy (président honoraire).

Membres honoraires

Mlle Annie Boucher (secrétaire générale honoraire), MM. Daniel Collet, Hervé Glorennec, Auguste Dizerbo (†).

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

Mlle Anne Brignaudy

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Séances 2011.indd 7 29/11/2011 22:16:37

Séances 2011.indd 8 29/11/2011 22:16:37

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2010)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 16 JANVIER 2010

Quimper. Espace associatif

Présidence de M. Patrick Galliou, président

I. Assemblée générale

Rapport moral de l'année 2009. – Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 193 personnes physiques et 122 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations…), soit un total de 1 315 membres. Il a été enregistré 35 adhésions de personnes physiques. 75 membres ont été retirés du fichier, à la suite de changements d'adresses (10), de démissions (20), de non-paiements de cotisation depuis trois ans (28), de décès (17).

Ont été signalés à la Société, les décès de M. Robert Bricheteau, de Brest ; Mme Thérèse Bullier, de Gouesnac'h ; M. Didier Burdin, du Conquet ; M. Hervé Caraës, de Roscoff ; M. Stanislas Cornily, de Landéda ; M. Michel Dubourg, de Plouhinec ; M. Maurice Cornec, de Landrévarzec ; M. Pierre-Joseph Couloigner, de Brest ; Mme Corinne Jouin, de Guengat ; M. Pierre Keraval, de Quimper ; M. Matthieu Laurent, de Riec-sur-Bélon ; M. Jean-Louis Le Floc'h, de Quimper ; M. Charles Le Guern, de Nice ; M. Gwennole Le Menn, de Saint-Brieuc ; M. Yves Ollivier, de Bannalec ; Mme Marie-Thérèse de Parades, de Quimper ; M. Paul Rolland, de Lannion.

Sept séances d'étude se sont tenues à Brest (2), Le Faou (1), Paris (1), Quimper (2), Saint-Pol-de-Léon (1). Les communications ont traité de sujets variés : Le musée des Beaux-Arts de Brest (Françoise Daniel) ; La tradition chantée en langue bretonne (Patrick Malrieu) ; Numismatique et archéologie en Armorique occidentale à la fin de l'âge du fer : le monnayage des Osismes

Séances 2011.indd 9 29/11/2011 22:16:37

(Philippe Abollivier) ; L'art gravé à l'air libre en Bretagne, du Néolithique à l'âge du fer (Michel Le Goffic) ; Universalité française et particularité bretonne (Mona Ozouf) ; Les nouvelles acquisitions des Archives municipales et communautaires de Brest (Christine Berthou-Ballot) ; Le monde ouvrier quimpérois à la fin du XIXe siècle (Lucie Guirriec).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres du conseil d'administration : en mai, autour de Landévennec ; en juin, autour du haut pays bigouden ; en août, croisière en rade de Brest ; et en septembre, autour du Faouët.

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises à Châteaulin, les 6 juin et 7 novembre.

Le rapport moral est lu et approuvé à l'unanimité. Le président remercie les bénévoles et les membres du conseil d'administration qui donnent de leur temps pour la vie de la Société. Il rend un hommage particulier à Jean Kerhervé et Dany Guillou-Beuzit qui élaborent le Bulletin annuel, ainsi qu'à Yvon Autret pour l'enrichissement du site Internet.

Rapport financier. – Les trésorier et trésorier adjoint exposent le rapport financier de l'année 2009. Les comptes enregistrent des recettes d'un montant de 68 983 euros et des dépenses d'un montant de 66 067 euros, avec un solde positif de 2 916 euros. Le président remercie Philippe de Kermadec et Christian Millet pour leur gestion exemplaire et leur action dévouée au service de la Société. Le rapport financier, proposé au vote, est approuvé à l'unanimité.

II. Séance ordinaire

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Bernard ACLOQUE, retraités, de Guimaëc, présentés par MM. Michel Le Goffic et Josick Peuziat ;

– Mme Françoise JULLY, retraitée de l'Éducation nationale, de Bénodet, présentée par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. et Mme André THÉPAUT, enseignant chercheur et cartographe, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet.

Bibliographie. – Le président rend compte de la parution des ouvrages suivants : *Histoire des Templiers en Bretagne,* par L.-C. Gautier, et *Scouts et guides en Bretagne*, par C. Carichon, tous deux édités par Yoran Embanner, Fouesnant ; *L'Hagiographie bretonne du haut Moyen Âge, répertoire raisonné*, par J.-C. Poulin, éd. Thorbecke, Ostfildern ; *La Chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale, 1260-1341*, par F. Morvan, éd. Presses universitaires de Rennes ; *La Bretagne des origines à nos jours*, par B. Merdrignac, éd. Ouest-France, Rennes ; *Un singulier prisonnier de guerre anglais, Watkin Tench, major des troupes de marine, raconte...*, par T. de Kerros, chez l'auteur, Combrit ; *Carte archéologique de la Gaule. Morbihan*, par P. Galliou *et alii*, éd. Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris. Hervé Torchet a offert à la Société archéologique son ouvrage *Réformation des fouages de 1426, Diocèse ou évêché de Léon*, Paris, éd. de La Pérenne.

La pietà dans l'art en Bretagne. – La parole est donnée à Guy Leclerc, vice-président de la Société. Le groupe sculpté de la pietà, représentant la Vierge pleurant son fils mort placé sur ses genoux ou reposant sur le sol devant elle, apparaît au début du XIVe siècle en Allemagne. Cette nouvelle iconographie chrétienne se diffuse peu à peu à travers l'Europe. Elle est connue en Bretagne au plus tard dans les premières années du XVe siècle comme l'atteste, dès 1426, le sceau de la collégiale du Folgoët fondée en 1422 par le duc Jean V. À l'exemple des ducs de Bourgogne, la famille ducale bretonne montre une dévotion à la pietà. Le grand nombre de chapelles et de calvaires à personnages, la dévotion mariale déjà ancienne, le souci de l'au-delà

Séances 2011.indd 10 29/11/2011 22:16:37

font de la terre bretonne un lieu d'élection pour la pietà.

Les diverses compositions n'ont rien de spécifiquement breton. Elles sont empruntées au répertoire européen. Quelques groupes ont été importés, c'est le cas des œuvres en albâtre venues d'Angleterre ou de la pietà d'origine anversoise dans l'église de Notre-Dame-des-Carmes à Pont-l'Abbé. D'autres pietà, par leur facture particulière, peuvent aussi avoir été importées ou sculptées sur place par des artistes étrangers, qui étaient relativement nombreux à la fin de la période ducale. Parmi ces dernières on peut citer celle de l'église du Saint dans le Morbihan, et, dans le Finistère, celles de l'église de Plouarzel, des chapelles Notre-Dame de Kerdévot à Ergué-Gabéric et Notre-Dame de Kerbertrand à Quimperlé, jadis dans la cathédrale de Quimper. Il faut y ajouter celle de l'église de La Chapelle-des-Fougerets près de Rennes, qui présente une parenté avec des pietà bourguignonnes.

Une composition avec la présence d'angelots semble avoir été particulièrement appréciée, surtout en Cornouaille. Nombre de pietà de ce type sont travaillées dans le calcaire, roche qui n'existe pas dans la région, sinon sous forme de lentilles exploitées dans les fours à chaux. Les ateliers ont dû importer les blocs de calcaire des bords de la Loire par voie fluviale et maritime. Parmi ces pietà aux angelots, celle de l'église Saint-Herbot à Plonévez-du-Faou fait figure de chef-d'œuvre. Certaines furent sculptées dans le granit comme celle de l'église Saint-Trémeur à Carhaix. Un modèle particulier est dû à un atelier de la région de Carhaix : il présente deux angelots écartant délicatement le voile de la Vierge pour mieux faire voir son visage.

Dans la plupart des pietà, la Vierge est assise sur un banc ou sur un amas de pierres évoquant le calvaire. Au schéma traditionnel de la Vierge vêtue d'un grand manteau-voile qui la recouvre de la tête aux pieds et d'une guimpe qui dissimule ses cheveux et son cou, s'oppose la Vierge sans guimpe et parfois la tête nue. Quelquefois le visage de la Vierge est celui d'une jeune fille aux cheveux dorés et bouclés, manière d'évoquer son immaculée conception ou la résurrection de son fils. Son visage penché vers son fils ou regardant les fidèles exprime une douleur contenue. Sur les genoux, elle retient, des deux mains ou d'une seule, le corps de son fils mort. Dans ce dernier cas, son autre main saisit un bras de son fils qu'elle relève en l'enveloppant parfois d'un pan de son manteau ou de son voile, en signe de respect. Dans une série de pietà, la Vierge, laissant le corps de son fils sur ses genoux, joint les mains : ce sont les pietà eucharistiques où la Vierge prêtre offre son fils sur l'autel de ses genoux.

Les positions du corps du Supplicié sur les genoux de sa mère sont extrêmement diverses, du buste redressé au buste horizontal voire tombant en arrière. Dans certaines représentations le corps du Christ est plus celui d'un enfant que d'un adulte, façon de rappeler l'heureux temps de Nazareth, où la Vierge le berçait sur ses genoux. Dans quelques pietà, le corps du Christ repose sur le sol, le buste appuyé à un amas de pierres. Le périzonium qui cache sa nudité présente des plicatures diverses. Si, en règle générale, la Vierge tient son fils à sa droite, dans quelques cas elle le retient à sa gauche, variante qui ne paraît pas avoir un sens particulier.

En définitive, la multiplicité des formules de pietà en Bretagne témoigne de la connaissance par les sculpteurs locaux des modèles européens et de leur capacité à innover. (Guy Leclerc).

Séances 2011.indd 11 29/11/2011 22:16:38

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2010

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M. Christian Millet, trésorier adjoint

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. David DUVOLLET, magasinier, de Tourc'h, présenté par MM. Patrick Galliou et Michel Le Goffic ;

– Mme Regina CHEVRIER, pharmacien (E.R.), de Douarnenez, présentée par M. Josick Peuziat et Mme Andrée Rault ;

– M. Philippe LACHAUD, architecte-urbaniste, de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– Mme Béatrice LEBEL-GOASCOZ, de Bohars, présentée par MM. Patrick Galliou et Jean Kerhervé ;

– M. Michel LE CLECH, retraité, de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Tanguy Daniel ;

– M. Michel MINOR, consultant en granit, de Morlaix, présenté par Mme Dany Guillou-Beuzit et M. Louis Chauris.

Congrès. – L'UGBH (Union généalogique de la Bretagne historique) organisera son congrès à Landivisiau les 29 et 30 mai 2010.

Le style Beaumanoir. – Les préliminaires achevés, le président de séance se mue en conférencier et présente à l'assistance un atelier de maîtres d'œuvre qui, dans les années 1485-1535, marque fortement le paysage architectural de la région de Morlaix. La totalité de sa production connue consiste en des édifices religieux : églises, chapelles, oratoires et reliquaires. En 1938, René Couffon, dans un article magistral intitulé « Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du XVe siècle[1] », en définit les caractéristiques. Elles se réfèrent principalement à deux principes constructifs :

– une tour-clocher, véritable « poutre en I », fortement plantée dans le sol et surmontée par l'encorbellement d'une plateforme sur lequel est élevé le campanile (églises paroissiales de Guimiliau, Plougonven, Trémel, Ploumilliau, Trédrez entre autres) ;

– un chevet à noues multiples, composé de trois pans surmontés de frontons triangulaires, disposition qui permet de concentrer vers le maître-autel la lumière colorée par les verrières (chevet des églises de Ploulec'h, Trédrez, Trémel, et des chapelles Saint-Nicolas à Plufur et de Kerloaguen à Plougonven).

Ces principes constructifs ne sont pas nouveaux. Connus par ailleurs, ils sont, semble-t-il, assemblés ici pour la première fois. D'autres éléments peuvent compléter la définition de cet atelier :

– un porche méridional à deux niveaux, d'une architecture dépouillée (Saint-Jean de Keraudy à Ploumilliau, Locquémeau, Plougonven, par exemple) ;

– l'emploi d'un plan-type qui se décline de la chapelle à l'église paroissiale, en passant par l'église tréviale ;

– les ornements spécifiques de la modénature et de la sculpture monumentale d'essence flamboyante.

---

1. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIX, 1938, p. 65-89.

Séances 2011.indd 12 29/11/2011 22:16:38

Par souci de simplification, on a donné un nom à cet atelier, celui de la famille Beaumanoir dont le plus illustre des membres, Philippe, est cité sur une épigraphe à Saint-Nicolas de Plufur et dans plusieurs comptes de fabrique. Cette manière de construire perdure jusqu'au XIXe siècle, avec des vocabulaires décoratifs différents. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait plus juste de parler de style Beaumanoir que d'atelier Beaumanoir, d'autant plus que l'analyse détaillée des épigraphes et des archives montre qu'il existe peu de liens entre les principes constructifs, caractéristiques de l'atelier, et les œuvres connues des membres de la famille. L'exemple de l'église Saint-Melaine de Morlaix est très significatif à cet effet. Quatre membres au moins de la famille Beaumanoir (Jean, Yves, Étienne et Philippe) sont cités dans les comptes paroissiaux de cette église et aucun des principes énoncés ci-dessus n'est présent dans la construction de l'édifice.

Enfin, si nous analysons la production architecturale de cette époque en tenant compte de nombreuses disparitions dues au temps, à l'évolution de la liturgie et aux nouvelles modes esthétiques, l'« atelier » Beaumanoir ne peut être composé des seuls Beaumanoir ; sa production est en effet trop importante pour une seule famille. Plusieurs épigraphes pourraient appuyer cette hypothèse, telles la signature An Dat, dans l'église Saint-Laurent de Trédrez, et celle de J. Guillou, accompagnée du marteau de tailleur de pierre, dans l'église Notre-Dame de Trémel.

Six à sept Beaumanoir sont signalés comme tailleurs de pierre et entrepreneurs dans les comptes de fabrique, d'Yvon, demeurant près du marché de Morlaix en 1455, à Jehan, travaillant à la tour de Saint-Mathieu de Morlaix en 1561. Le plus connu est Philippe, maître d'œuvre à Saint-Melaine de Morlaix, Saint-Nicolas de Plufur et Saint-Yves de Plougonven. Son parent Étienne semble cependant avoir eu plus de notoriété à son époque : maître d'œuvre à Morlaix (Saint-Mathieu, Notre-Dame-du-Mur et Saint-Melaine) et à Saint-Jacut de Plestin, il mène encore en 1506 une expertise à la cathédrale de Tréguier.

Dans une création architecturale, homogène au premier abord, des nuances géographiques apparaissent. Plusieurs zones découpent l'espace de travail de cet atelier et sont en relation avec les lieux d'extraction de la pierre de taille. Nous en avons recensé six : zone de Morlaix dont une partie notable de la pierre, extraite sur l'estran, vient des îles (Callot, Batz, île Grande, etc.) ; zone de Guimiliau, où le matériau employé par préférence est le granit de Plounéour-Ménez ; zone de Plounérin, où les maîtres d'œuvre utilisent les pierres en provenance des carrières du massif de Plouaret ; zone de Ploumilliau, où les édifices de l'atelier présentent une décoration plus abondante et fleurie et où le granite de l'île Grande est fortement sollicité ; zone de Plouigneau où, parmi d'autres, est utilisée la trondhjémite du Verveur ; zone de Guerlesquin, enfin, où le matériau principalement employé est le granit de Guerlesquin. (Christian Millet).

Séances 2011.indd 13 29/11/2011 22:16:38

SÉANCE DU 20 MARS 2010

Brest. Musée des Beaux-Arts

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Onze nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Hervé CARON, consultant, et Mme Marie CARON, de Guilligomarc'h, présentés par MM. Patrick Galliou et Cosme de Moucheron ;

– M. Yoann CHATALIC, professeur d'histoire-géographie, de Plogonnec, présenté par MM. Patrick Galliou et Mathieu Glaz ;

– Mme Marie-Thérèse DURPOIX, retraitée, de Douarnenez, présentée par M. Patrick Galliou et Mme Simone Seditch ;

– M. Robert FUZEAU, médecin, de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. Ferdinand MOTTA-TEDESCHI, journaliste honoraire, de Querrien, présenté par MM. Christian Millet et Philippe de Kermadec ;

– Mme Armelle PRIOL, retraitée, de Quimper, présentée par MM. Josick Peuziat et Michel Le Goffic ;

– Mme Christiane RAVALLEC, enseignante (E.R.), de Quimper, présentée par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. et Mme Gaétan et Anne WATINE, retraité et enseignante, de La Forêt-Fouesnant, présentés par MM. Patrick Galliou et Philippe de Kermadec ;

– M. Yann WATINE, étudiant, de La Forêt-Fouesnant, présenté par MM. Jean Kerhervé et Patrick Kernévez.

Bibliographie. – Le président rend compte de la parution des ouvrages suivants : *La Naissance des nations brittoniques, de 367 à 410*, par A.-J. Raude, et *Par terre et par mer. Les pèlerins bretons à Compostelle,* par J. Roudier, tous deux aux éditions Label LN.

La peinture religieuse en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. – Le président de séance donne alors la parole à Mme Maud Hamoury, docteur en histoire de l'art, dont la thèse, concernant le sujet dont elle entretient l'auditoire, a été publiée en décembre 2010 aux Presses universitaires de Rennes.

La conférencière souligne la richesse et l'intérêt d'un sujet longtemps délaissé par les chercheurs, en raison de sa pauvreté supposée. Dans un premier temps, elle expose les différentes étapes du mécanisme de la commande d'une œuvre. Le choix de l'artiste était décidé généralement par le général de la fabrique. Un acte notarié précisait les modalités d'exécution du travail. Cet acte donnait des détails sur les choix iconographiques et précisait les modalités techniques ainsi que les obligations respectives des différentes parties (dépenses liées à la commande, délais d'exécution, transport, frais de logement et de nourriture souvent à la charge du commanditaire) et les conditions de paiement. Le métier de peintre était très diversifié et ne se cantonnait pas à la peinture de chevalet. Outre les lambris et les peintures murales, l'artiste se chargeait de travaux décoratifs de peinture et dorure, de l'héraldique, de la restauration ou des décors du mobilier liturgique (orgues, jubés ou tribunes, chaires, clôtures de chœur et de baptistère, volets de niches, portes de sacristie).

L'analyse du processus de création des œuvres à travers l'étude des sources d'inspi-

Séances 2011.indd 14 29/11/2011 22:16:38

ration et en particulier la gravure a permis de mesurer l'importance de la copie. Parmi les différentes écoles de gravure qui ont inspiré les peintres bretons, on recense les écoles flamande, française, italienne, praguoise et allemande. La diffusion de ces gravures était principalement assurée par les colporteurs qui se fournissaient chez les marchands parisiens. Les autres sources d'inspiration des peintres étaient les ouvrages illustrés tels que les bibles ou les missels romains. Les différents procédés d'utilisation de ces gravures oscillent entre copies littérales ou partielles, combinaisons ou réinterprétations. Aujourd'hui, la production conservée témoigne de différents niveaux de savoir-faire imputables à des degrés de formation différents. Un premier niveau, qui peut être qualifié d'élémentaire ou d'artisanal, regroupe des peintres ayant une ignorance totale des règles du dessin, de la proportion et de la perspective ; un second rassemble des artistes formés, tels que Jacques Noblet, Jean-Baptiste Pigeon ou Jean-Vincent L'Hermitais ; un troisième niveau, savant, rassemble les œuvres de Pieter Van Mol, Noël Coypel, Charles Errard, « frère Luc » (Claude François) ou encore du Breton François Valentin. Cette étude a permis de démentir l'idée communément admise d'une Bretagne sans peintre et apporte la preuve que la production picturale est le reflet d'une culture artistique européenne. (Maud Hamoury).

SÉANCE DU 24 AVRIL 2010

Quimper. Espace associatif

Présidence de M. Yann Celton, vice-président

Adhésions. – Seize nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Charles et Catherine DEYRES, capitaine de vaisseau honoraire et professeur agrégée (E.R.), de Dirinon, présentés par MM. Jacques Buttet et Philippe de Kermadec ;

– M. Thierry ÉVENNOU, magnétiseur, de Quimperlé, présenté par MM. Gilles Guigourèse et Ferdinand Motta-Tedeschi ;

– M. et Mme Jean-Yves et Liliane GESTIN, de Saint-Hernin, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. et Mme Jean-Pierre et Joëlle GRASSART, contrôleur des impôts (E.R.) et pharmacien biologiste, de Plouescat, présentés par MM. Jacques Buttet et Patrick Galliou ;

– M. et Mme Christian et Christiane HERMELIN, retraité de l'enseignement et retraitée, de Brest, présentés par MM. Patrick Galliou et Philippe de Kermadec ;

– M. et Mme Olivier et Annie LE CANN, directeur régional de banque et risque manager, de La Celle-les-Bordes (Yvelines), présentés par MM. Patrick Galliou et Jean Kerhervé ;

– Mme Éliane SCHMIDT, de Quimperlé, présentée par MM. Patrick Galliou et Jean Toulhoat ;

– M. et Mme Jean et Nicole LE FOLL, retraités, de Fouesnant, présentés par MM. Patrick Galliou et Jean Le Foll ;

– M. et Mme Bernard et Maryse ROUDAUT, cadre bancaire et institutrice (E.R.), de

Séances 2011.indd 15 29/11/2011 22:16:38

Douarnenez, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet.

Bibliographie. – Le président de séance rend compte de la publication de *Carnets du Finistère. Choix de dessins et textes*, par L. Le Guennec, coédité par les éditions Palantines et la Société des Amis de Louis Le Guennec.

Les loges maçonniques à Quimper au XVIIIe siècle. – Le président de séance donne alors la parole à M. Bruno Le Gall, archiviste municipal et communautaire de Quimper, pour une communication sur le thème de la franc-maçonnerie au XVIIIe siècle à Quimper.

Fig. 1. – Bruno Le Gall (à gauche) et Yann Celton lors de la séance du 24 avril 2010. Cliché Société archéologique.

Après une définition générale de la franc-maçonnerie et une rapide présentation du paysage maçonnique breton à partir de 1745, le conférencier aborde la création de la première loge de Quimper. Créée en 1763 et connue sous le titre distinctif de *La Consolante Maçonne*, elle reçoit ses premières patentes de la loge normande de Granville. Après quelques années d'existence, elle périclite du fait de dissensions internes et disparaît en 1768. Des débris de ce premier atelier naît la même année un deuxième orient, bientôt reconnu par la Grande Loge de France, *L'Heureuse Maçonne* de Quimper. Un nouveau conflit interne conduit à un nouvel essaimage et à la fondation d'un troisième atelier. C'est ainsi qu'un groupe de sept maîtres maçons, quittant *L'Heureuse Maçonne*, organise *La Parfaite Union*, reconnue par la Grande Loge de France en 1772, puis par le Grand Orient de France en 1774.

À cette époque, les deux loges rivales s'affrontent dans un conflit ouvert et mortel qui conduit finalement, en juillet 1776, à l'interdiction de *L'Heureuse Maçonne* par la chambre des provinces du Grand Orient. La loge subsistante connaît deux décennies d'un relatif essor que l'étude de l'organisation de la loge et de ses effectifs permet de mesurer. Cette présence maçonnique à Quimper est également à l'origine d'un certain nombre de conflits à l'extérieur de la loge. L'évêque diocésain Conen de Saint-Luc est en effet un adversaire particulièrement pugnace de la franc-maçonnerie en général, et des maçons quimpérois en particulier. On peut constater l'influence directe ou indirecte de certains maçons dans le domaine urbanistique ou sanitaire comme dans l'élaboration de certains projets de réforme. Mais l'approche de l'orage révolutionnaire disloque bientôt la fraternité maçonnique quimpéroise. Dès 1788, aristocrates et membres du clergé désertent le temple en grand nombre. La radicalisation révolutionnaire met en sommeil toute activité maçonnique. La loge disparaît dès la fin de 1791 et il faut attendre le Directoire pour la voir renaître. *La Parfaite Union* alors reconstituée se double d'une autre société secrète, mi-maçonne, mi-profane, la Société pantomatique, dédiée à l'amitié et à l'étude des lettres. Mais cette dernière disparaît dès 1809 tandis que *La Parfaite Union* cesse à nouveau son activité à la fin de 1813. Alors qu'à Brest la présence maçonnique se maintient tout au long du XIXe siècle, la franc-maçonnerie disparaît pour plusieurs décennies du paysage quimpérois. (Bruno Le Gall).

Séances 2011.indd 16 29/11/2011 22:16:39

EXCURSION DU 9 MAI 2010

Autour de Kerilien à Plounéventer

Sous la direction de MM. Patrick Galliou, président, et Christian Millet, trésorier adjoint

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Annick LE BRENN, institutrice (E.R.), de Brest, présentée par M. et Mme Gilbert Querné ;

– M. Ronan LOLLIER, animateur multimédia à la médiathèque municipale de Saint-Renan, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. et Mme Jean-Yves et Marcelle SIMON, de Quimper, présentés par Mme Michèle Segura-Coz et M. François Siou.

Bibliographie. – Le président rend compte de la parution des ouvrages suivants : *Petit guide de généalogie, une enquête à mener, des histoires à raconter,* par R. Bossard et H. Peaudecerf, aux éditions Skol Vreizh ; *Yves Mahyeuc, 1462-1541. Rennes en Renaissance*, sous la direction d'A. Pic et de G. Provost, aux Presses universitaires de Rennes.

Expositions. – « André Marchand 1907-1997, figures et vies silencieuses », du 18 juin au 6 novembre 2010, au musée des Jacobins de Morlaix ; « La Bretagne fait son cinéma », jusqu'au 7 novembre 2010, au château de Kerjean, à Saint-Vougay.

Autour de Kerilien. – Par un temps un peu frais, MM. Joël Favé et Patrick Galliou ont mené nos sociétaires à la découverte des vestiges antiques, médiévaux et modernes du plateau de Kerilien-Coatalec à Plounéventer et de ses environs immédiats. L'exploration des restes – ou plutôt de la quasi-absence de restes visibles, à l'exception du théâtre – de l'agglomération romaine de *Vorganium* a sans doute convaincu plus d'un excursionniste de la richesse des facultés d'imagination des archéologues… Les deux guides avaient sciemment choisi une telle approche afin de montrer à un public non averti à quel point une agriculture exagérément intensive avait pu avoir raison de vestiges encore hauts de plusieurs mètres voici moins de cinquante ans.

L'exploration de l'éperon barré de Morizur, se dressant au confluent de la Flèche et d'un gros ruisseau, occupa une partie de l'après-midi, laissant ouverte, en attente de fouilles, la question de savoir si la motte médiévale et sa basse-cour, précédées d'un

Fig. 2. – Président archéologue parcourant un champ labouré à Kerilien, à la recherche de la ville disparue (… et retrouvée) de *Vorganium*.
Cliché T. Daniel.

Séances 2011.indd 17 29/11/2011 22:16:39

profond fossé que l'on découvre en ce lieu, recouvrent ou non les ruines d'un habitat enclos de la fin de la Protohistoire. De telles situations se présentant fréquemment en Bretagne, il est d'ailleurs possible que le manoir de Morizur, dont nous vîmes aussi les restes, ait prolongé l'occupation de ce micro-territoire jusqu'à l'époque moderne, les occupants de la motte ayant édifié, en contrebas de celle-ci, un habitat moins exposé et correspondant aux exigences de confort qui se répandaient alors dans l'ouest de la France. (Patrick Galliou).

EXCURSION DU 20 JUIN 2010

Autour du Faou et de Rumengol

Sous la direction de MM. Patrick Galliou, président, et Jean Kerhervé, vice-président, avec la participation de M. Yves-Pascal Castel, Mme Mad Danguy des Déserts, MM. Marcel Herrou, Guy Leclerc, vice-président, et Hervé Caill

Adhésions. – Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Michel et Dominique AUDOUY, archéologue et proviseur adjoint (E.R.), du Relecq-Kerhuon, présentés par MM. Patrick Galliou et Jean Kerhervé ;

– M. et Mme Jean et Marie-Pierre LE CANN, retraités, de Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique), présentés par M. et Mme Olivier Le Cann ;

– M. et Mme Pierre et Anne LE GOAZIOU, médecin (E.R.) et infirmière (E.R.), de Pont-l'Abbé, présentés par M. et Mme Yves Livinec ;

– M. et Mme Jean et Danielle PRIGENT, retraités, d'Elliant, présentés par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc.

Bibliographie. – Le président rend compte de la parution des ouvrages suivants : *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, sous la direction d'A. Chédeville et D. Pichot, aux Presses universitaires de Rennes ; *Dirinon en 1868, étude du cadastre. Les propriétaires, la nature des sols, la population*, par F. Le Men ; *Monuments du Finistère*, 165e Congrès archéologique de France (2007), édité par la Société française d'archéologie.

Le Faou – Un beau ciel et une température clémente accompagnent une centaine d'adhérents dans les rues du Faou. La visite, guidée par Mad Danguy des Déserts, commence vers 10 h 30, à l'extrémité sud du bâtiment de l'école-mairie, pour y évoquer une motte féodale diminuée en 1930 et totalement rasée en 1970, sans avoir été fouillée. L'espace libéré dans cette partie de la ville a permis d'accéder à la récente voie express et de créer une route vers le bourg de Rumengol, rattaché au Faou. Sur le plateau de la motte (3 300 m²), les vestiges du château des anciens vicomtes du Faou étaient encore visibles en 1927. La vicomté (une quinzaine de paroisses) a appartenu successivement à la famille du Fou puis aux Du Quélenec (barons du Pont-l'Abbé), Beaumanoir, Guémadeuc, Richelieu, Rohan et Magon de La Gervaisais. Saccagé en 1593, pendant les guerres de la Ligue, le château conserva, jusqu'à la Révolution, les bureaux de quelques officiers de la juridiction. Jouxtant la motte, les matériaux d'une très vieille chapelle dédiée à saint Paul Aurélien, en ruine au XVIIe siècle,

Séances 2011.indd 18 29/11/2011 22:16:39

Fig. 3. – Les membres de la Société, place des Cendres, au Faou.
Cliché Y. Autret.

servirent à empierrer le « grand chemin », deux siècles plus tard. Situé derrière l'actuelle gendarmerie, le colombier des vicomtes était en ruine en 1765.

En face de la mairie, construite en 1882, une statue commandée à Mathurin Moreau pour le comice agricole de 1884 glorifie l'œuvre de Charles de Pompery et de ses fils en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la race chevaline. Un peu plus loin, une plaque surmontant une fontaine (1894) rappelle le don d'une source de Rosnoën par la famille Gardin de La Bourdonnaye et un legs du comte Conen de Saint-Luc, qui permirent l'alimentation en eau de la ville.

Dans une cour, la tourelle d'une maison est ornée d'une croix ancrée (pierre de remploi), qui atteste la présence des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans la région, au XIIe siècle. On découvre ensuite l'ancienne place des Halles, cernée par plusieurs maisons des XVIe et XVIIe siècles ayant pignon sur rue. La ville (1 600 habitants) possède encore quarante demeures construites avant la Révolution dont quatorze à pans de bois, ce qui la place au premier rang du département par rapport à sa population. Rez-de-chaussée et murs gouttereaux sont en pierre de Logonna, le premier étage et les combles cachent leur colombage sous un essentage d'ardoises dont certaines sont taillées en fer à cheval. Le n° 21 de la place offre un décor d'ardoises taillées en trèfles, unique en Bretagne. Deux maisons ayant servi successivement de prison conservent des marques de tailleurs de pierre, de fortes grilles et les blasons martelés des vicomtes du Faou. La maison aux poutres sculptées du n° 1 de la place retient plus longtemps l'attention : malgré un décor raboté vers 1800, on distingue encore, sur les sablières, deux programmes iconographiques dignes d'un temple de Priape, dont le sens reste mystérieux.

La visite se poursuit par le chemin du Passage (vers Térénez), la place des Cendres (*Al Ludu*), site d'un ancien marché, puis une

Séances 2011.indd 19 29/11/2011 22:16:41

grande cour où subsistent les boxes de l'un des haras de la ville (1900-1946), qui accueillirent des étalons d'Hennebont.

Quittant la place, un charmant chemin bordé de hauts murs débouche devant l'église Saint-Sauveur (1544-1680) et son clocher en dôme. Construit au bord de la rivière, l'édifice associe la pierre de Logonna et le kersanton, à l'image des anciennes constructions de la ville. Le temps qui nous est imparti ne permet pas de le visiter, pas plus que le quartier Saint-Joseph de l'autre côté du pont. De l'ancien enclos paroissial ne subsiste qu'un modeste arc de triomphe, situé au bord de l'axe principal de la ville.

Nous remontons la Grand-Rue, élargie du côté ouest après le passage de l'empereur Napoléon III en 1858. Le côté est a conservé quelques maisons à encorbellement du XVIIe siècle, dont certaines furent des relais de poste aux chevaux jusqu'à l'arrivée du train. La visite se termine devant l'ancien four banal du quartier, transformé en boutique de souvenirs. Le déjeuner est pris au restaurant *La Vieille Renommée*, situé au bord de la route vers Crozon, qui, cent ans plus tôt, n'était qu'un petit chemin curieusement nommé *Garront-al-Laer* (le chemin du voleur). (Mad Danguy des Déserts).

Église de L'Hôpital-Camfrout. – L'après-midi commence par une rapide visite de l'église de L'Hôpital-Camfrout, siège d'un prieuré de Landévennec à la fin du XIe siècle, ancienne trève d'Hanvec devenue paroisse en 1821, une mise en bouche pédagogique avant la découverte de Notre-Dame de Rumengol. L'édifice, présenté par M. Marcel Herrou, est dédié à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et remonte à la fin du XVe siècle, mais il a subi de nombreuses transformations depuis. De plan irrégulier, terminé à l'est par un chevet polygonal et flanqué au sud d'un porche bâti en 1611, dont les statues sculptées par François Le Berre datent de 1979, il comporte une nef à bas-côtés, séparée, par un arc diaphragme et une poutre de gloire (1678), d'un chœur élargi vers le sud en faux-transept. L'église abrite nombre de statues anciennes et des vitraux dus aux maîtres verriers Auguste Labouret (1955) et Jean-Pierre Le Bihan (1965-1967). L'élément le plus remarquable en est la façade occidentale en kersanton, commencée vers 1525-1535 et classée parmi les monuments historiques : ornée de statues et blasons, elle présente un riche programme décoratif où les modèles de la Renaissance lombarde viennent renouveler les traditions issues du gothique flamboyant (porte en anse de panier aux profondes voussures, fleurons remplaçant les choux des arcs, pinacles mués en candélabres, colonnettes prismatiques, consoles, banderoles en accolades retournées au-desus des niches des statues ornées de coquilles...). L'ensemble est resté inachevé, les parties hautes ne datant que du XIXe siècle. (Jean Kerhervé).

Église de Notre-Dame de Rumengol. – La visite extérieure du monument est menée par Guy Leclerc, qui rappelle que l'existence d'une chapelle à Rumengol est attestée dès la fin du XIIe siècle dans une donation de l'évêque de Quimper à l'abbaye de Daoulas. Rumengol est alors une trève de la paroisse d'Hanvec, devenue prieuré-cure de l'abbaye de Daoulas. L'édifice actuel est le résultat de diverses campagnes de construction s'étalant du XVe au XVIIIe siècle. Il a bénéficié des dons apportés par les pèlerins de Notre-Dame et de la proximité du port du Faou qui facilita l'apport des pierres depuis les carrières de Kersanton et de Logonna. La trève de Rumengol eut son propre corps politique en 1717 et devint paroisse en 1802. De nos jours, la localité reste une paroisse mais fait partie de la commune du Faou.

Le porche méridional, travaillé dans le kersanton, appartient au gothique flamboyant de la fin du XVe siècle. Les armoiries de la façade ont été effacées, mais on sait, par un relevé de 1749, qu'elles figuraient en supériorité « les armes de Bretagne en plain », surmontant celles de la vicomté du

Séances 2011.indd 20 29/11/2011 22:16:41

Faou. Au-dessus de l'entrée en anse de panier est sculptée en ronde bosse une *Adoration des mages*. Le premier mage a enfilé sa couronne autour de son bras gauche, le second indique l'étoile placée sur les moulures de l'arc en accolade. Il y a un rapprochement à faire entre cette *Adoration* et celle que l'on peut voir aux voussures de l'entrée du porche de l'église de La Martyre. À l'intérieur du porche, dans des niches surmontées de dais gothiques, sont placées les statues des douze apôtres. Au fond, au-dessus de portes géminées, figure une *Annonciation* en pierre polychrome dont on devine la grande qualité sous une peinture écaillée. Au-dessus du pupitre et du vase de fleurs, le Père éternel tient dans sa main gauche le globe terrestre et de l'autre fait le geste de la bénédiction. De sa barbe glisse la colombe de l'Esprit-Saint. Le geste de la Vierge, les deux mains ouvertes en avant, indique la crainte qu'elle ressent à l'annonce qui lui est faite. Près de l'entrée du porche, on a replacé, en 2007, le calvaire qui avait été remonté dans le cimetière actuel. Les armoiries représentées sous la croix permettent de le dater du milieu du XVe siècle. Sur son socle est tracé un cadran solaire. Toute la statuaire du porche ainsi que celle du calvaire étaient jadis peintes, comme l'indique une délibération du corps politique du 11 août 1723.

La façade occidentale, en kersanton, mêle des réminiscences gothiques à l'apport novateur du répertoire décoratif de la Renaissance. Sur le côté sud de cette façade, une inscription en belle écriture gothique indique comme date de fondation le 13 mai 1536. Le même atelier, sans doute, a apporté l'année suivante un répertoire identique sur la façade occidentale de l'église de L'Hôpital-Camfrout. Au-dessus de la façade, la chambre des cloches en fort encorbellement est surmontée d'une flèche gothique. Ses balustres indiquent une reprise de l'œuvre au XVIIe siècle.

Pour ce qui est de son espace, l'église actuelle doit beaucoup aux agrandissements réalisés au XVIIIe siècle. Au chevet plat on substitua, en 1732, un chœur profond avec chevet polygonal. En 1740, on doubla les bras du transept et dans la foulée on travailla au pavage de l'église. En faisant le tour de l'édifice, on remarque la chambre forte construite en 1631 contre le mur oriental du transept nord et la sacristie édifiée en 1694 contre le mur oriental du transept sud. L'inscription lapidaire, découverte depuis peu au-dessous du vitrail proche du porche méridional et indiquant la date de 1523, devait figurer au bas du vitrail qui se trouvait à l'emplacement du retable des évangélistes. Elle atteste la reconstruction de l'église au XVIe siècle, en conservant le porche méridional et en édifiant la magnifique façade occidentale. (Guy Leclerc).

Dans l'église, Yves-Pascal Castel, après avoir commenté les vitraux, dus notamment aux peintres verriers Lobin, Hirsch, Florence et Heinrich (1868-1903), parcourt l'ensemble des boiseries en chêne foncé du chœur, niche de la statue vénérée de Notre-Dame, couronnée en 1858 et revêtue d'un riche costume, lambris latéraux, maître-autel, table de communion. Plus d'un détail de l'ornemention « respire » – on ne s'y attend pas – le second Empire ; l'abbé Jean-Marie Abgrall, architecte diocésain, s'est en effet inspiré de l'Opéra de Paris, construit entre 1861 et 1875 par Charles Garnier. Cet ensemble rompt avec les grands retables polychromes des bras du transept, datant de la fin du XVIIe siècle, sur lesquels on s'attarde plus longuement. Celui du nord (retable des Évangélistes) porte, encadrant le tableau de la *Visitation* (1872, É. Hirsch), les statues des quatre évangélistes dont les consoles sont ornées des scènes de leur martyre ; à la base des six colonnes séparant les statues, des reliefs figurent les quatre grands docteurs de l'Église (Ambroise, Grégoire le Grand, Jérôme, Augustin), et deux autres personnages qui pourraient être saint François de Sales et saint Dominique. Dans le soubassement du retable, associant le propos moral au discours doctrinal, se trouvent de belles figures allégoriques des Vertus

Séances 2011.indd 21 29/11/2011 22:16:41

Fig. 4. – Rumengol, le retable des Évangélistes.
Cliché Y. Autret

cardinales (Justice, Prudence, Tempérance et Force), de part et d'autre de l'autel sous lequel a été placée la châsse de saint Sylvain[2]. Celui du sud (retable de Saint-Jean-Baptiste) présente entre ses colonnes torses les statues du Saint-Sauveur et des saints Jean-Baptiste, Sébastien et Charles Borromée (1538-1584), l'un des apôtres de la Réforme catholique en Italie, encadrant le tableau de l'*Assomption* (1701, J. Chandellier, s^r^ de La Ferronnaye). Le décor sculpté du retable fait une large place aux scènes de la vie du Baptiste, et, animant le soubassement du meuble, les trois allégories des Vertus théologales (Foi, Espérance, Charité), accompagnées de la Religion, répondent à leurs consœurs cardinales du retable nord. (Yves-Pascal Castel et Jean Kerhervé).

2. Voir Y.-P. Castel, M. Danguy des Déserts, « Jean-Pierre Marie Lescour, "barde de Notre-Dame de Rumengol" », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 213-231 (p. 220-221).

***L'orgue de Rumengol.* – Enfin, les membres de la Société ont eu le privilège de découvrir l'orgue de l'église, présenté par M. Hervé Caill, maître facteur d'orgue installé à Plouzévédé, qui l'a restauré. L'instrument initial est l'œuvre du facteur anglais Thomas Dallam (1671), qui l'installe sur le jubé neuf de l'église. Vingt-huit ans plus tard, il s'engage à réparer l'instrument dont l'organiste est son propre fils, Marc-Antoine, né en 1673. En 1728, l'orgue est à nouveau réparé par Marin Ingout de Sainte-Honorine dont les écrits nous apprennent que le clavier était plaqué de bois et qu'il possédait une Trompette et une Voix humaine. En 1780, c'est le facteur Imbert Waltrin qui effectue des travaux pour la somme de 592 livres. Installé sur la tribune du bas de la nef, sans doute peu après la Révolution, l'orgue est privé de ses volets peints. En 1876, Jules Heyer fournit un instrument entièrement neuf qu'il place dans le buffet ancien de Dallam, badigeonné pour l'occasion d'une triste peinture brune. Lors d'un relevage effectué en 1937 par P.-M. Kœnig, l'orgue est dépouillé de son jeu**

Séances 2011.indd 22 29/11/2011 22:16:43

de Clairon 4'. Six ans plus tard, R. Bouvet de Nantes installe un ventilateur électrique.

Classé parmi les monuments historiques par deux arrêtés ministériels de 1990 et 1996, l'orgue et son buffet sont confiés à l'atelier de Plouzévédé : la restauration du meuble a permis de restituer de nombreuses sculptures disparues et de remettre au jour la magnifique polychromie du XVIIe siècle, vive et chatoyante, avec des marbrures, des dorures et de fins rinceaux, œuvre sans aucun doute d'un peintre local qui n'a pas hésité à affirmer son attachement au pays en peignant pas moins de 425 hermines noires. L'instrument actuel est celui de Heyer, avec un clavier plaqué en os, un pédalier en tirasse de 25 notes, et 9 registres faisant sonner un total de 582 tuyaux en plomb, en étain et en bois[3]. (H. Caill).

Au terme de cette présentation, les plus « audacieux » des membres de la Société ont pu admirer de près le travail de restauration et voir l'organiste en action, en « s'aventurant » dans l'escalier étroit et quelque peu branlant menant à la tribune, exceptionnellement ouverte à leur intention par M. Caill.

EXCURSION DU 18 JUILLET 2010

Les itinéraires littéraires. Sur les traces de Saint-Pol Roux

Sous la direction de M. Christian Millet, trésorier adjoint, et la conduite de Mme Marie-Françoise Bonneau

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Christophe LE BAIL, antenniste, dépanneur informatique, de Scaër, présenté par MM. Patrick Galliou et Yves Le Clech ;

– Mme Catherine MASSÉ-ZANDONAI, cadre de santé, de Brest, présentée par M. Patrick Galliou et Mme Dany Guillou.

Bibliographie. – Le président rend compte de la parution des ouvrages suivants : *La Place des armements mixtes dans la mobilisation de l'arsenal de Brest sous les deux Pontchartrain (1688-1697 et 1702-1713)*, par J.-Y. Nerzic (membre de la Société), éd. H & D ; *Mémoire des hommes. Inscriptions sur la pierre et le métal sur onze communes du Trégor finistérien*, par la Section patrimoine du Trégor finistérien, ULAMIR-CPIE Lanmeur.

Congrès. – Le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne : « Saint-Malo et son pays. Les Bretons et l'étranger », aura lieu les 9, 10 et 11 septembre 2010 à Saint-Malo.

Sur les traces de Saint-Pol Roux. – Mme Bonneau, auteur d'une étude sur Saint-Pol Roux, attend les membres de la Société à l'entrée de la presqu'île de Crozon, par un beau soleil, pour les conduire à Roscanvel, *via* Lanvéoc, le port du Fret et la route côtière qui ouvre un panorama magnifique sur le goulet de Brest, prélude à l'évocation de la vie et de l'œuvre du poète.

3. L'instrument comporte en outre 36 « chanoines » ou tuyaux muets pour la décoration, soit un total de 618 tuyaux comme indiqué dans l'article de H. CAILL, « L'orgue de Rumengol », *ibid*., p. 177-184.

Séances 2011.indd 23 29/11/2011 22:16:43

Fig. 5. – Arrivée aux ruines du manoir de Coecilian à Camaret. Cliché Y. Autret.

Après avoir quitté Paris où son succès littéraire ne fut qu'éphémère, Saint-Pol Roux arrive à Roscanvel, avec sa compagne, Amélie Bélorgey, et leurs deux enfants, Coecilian et Lorédan, le 15 juillet 1898, et s'installe au village de Lanvernazal, à deux pas du bourg. Le 28 septembre suivant, jour de la naissance de sa fille, le poète inscrit sur la porte de la demeure : « Chaumière de Divine », et il écrit un magnifique poème qui reflète la paix, la sérénité et le bonheur :

« Image d'un sou, couleur de biniou, village, minime village […], Roscanvel baigne ses pieds nus dans une mer menue dont la chair bleue se voit sous le frileux aller des voiles. »

Adopté par les habitants au fil des années, Saint-Pol Roux troque ses vêtements de ville contre le pantalon de grosse toile et la vareuse. Il devient en quelques mois « monsieur Pol », celui qui sait si bien traduire dans ses poèmes la vie rude des marins-paysans. Ce bonheur sans nuages dure sept ans, comme le rappelle Mme Petton, membre de la Société, petite-fille des propriétaires de la chaumière, qui se souvient avoir vu le poète, vêtu de sa grande cape et coiffé de son chapeau, à Rennes à la fin de 1939. Devant la chaumière de Divine, nous nous sommes projetés dans le temps, au temps où le poète, lorsqu'il n'est pas en compagnie de ses amis roscanvelistes, reçoit ses amis des lettres, tels Victor Segalen ou André Antoine, sans oublier les nombreux écrivains et autres directeurs littéraires qui lui rendent visite et mettent de l'animation dans le petit village. Puis nous nous rendons au port, où le poète a loué l'ancienne maison du gardien de la briqueterie afin d'y installer son cabinet de travail. C'est dans cette demeure (aujourd'hui restaurée), d'où il peut suivre les mouvements du port, face à la mer, cette mer de Bretagne qu'il aime tant, que Saint-Pol Roux écrit ses plus beaux poèmes. Guy Leclerc dit alors un poème de Coecilian.

En longeant la route de la pointe des Espagnols, puis la route des Forts, nous continuons vers Camaret, port aux mille couleurs qui accueille le poète et sa famille en 1905, au-dessus de la plage de Pen-Had sur la route de Pen-Hir. Face à la mer d'Iroise, il fait bâtir le manoir du Boultous – rebaptisé « manoir de Coecilian » après la mort de son fils – qui

Séances 2011.indd 24 29/11/2011 22:16:44

n'est plus aujourd'hui que ruines, mais qui conserve cependant l'âme du maître des lieux. Dans ce décor majestueux nous avons revécu les trente années du « Solitaire de Camaret », une longue vie où joies et douleurs alternent. Nous évoquons ce « merveilleux » qu'il sait distribuer aux enfants des marins pêcheurs de Camaret, sa participation active à la vie communale, ses nombreuses actions pour venir en aide à la population, par exemple lors de la crise sardinière, lors de l'incendie de la chapelle Notre-Dame-de-Rocamadour et dans bien d'autres occasions encore. Puis vient le temps des épreuves, la perte de son fils aîné, Coecilian, tué à Verdun en mars 1915, le décès de son épouse Amélie, huit ans plus tard, et enfin le drame de juin 1940 qui anéantit sa vie. Blessé par un soldat allemand en maraude, qui viole sa fille Divine et tue sa gouvernante Rose, Saint-Pol Roux ne s'en relève pas ; il meurt à l'hôpital de Brest, à l'aube du 18 octobre 1940, dans l'année de ses 80 ans.

Après cette journée, impossible de voir les nobles ruines du manoir de Coecilian – pillé après l'attentat, pendant le séjour de Saint-Pol Roux à l'hôpital, bombardé, dépecé enfin – avec le même regard. Elles sont empreintes à jamais de l'âme du poète et, lorsque le vent souffle sur les hauteurs de Pen-Hir, c'est un souffle poétique qui murmure sans doute le magnifique hommage qu'il rendit à Camaret :

« Camaret, par ce matin d'été, c'était la beauté, toute la jeunesse du monde sous la féerie claire des voiles. Je sentis que mon destin m'y conduisait, que je n'avais plus le droit de partir… Et j'y suis demeuré au milieu des paysans et des pêcheurs... Je remercie Camaret d'une hospitalité de trente ans qui ne finira jamais puisque c'est dans son sol que je dormirai… J'ai fait inscrire sur un entablement de mon manoir ces mots, orgueilleux peut-être : "Ici j'ai découvert la vérité du monde. Tout le secret de ma solitude, de ma méditation, conséquemment de mon prudent silence, gît là." » (Marie-Françoise Bonneau).

Cette journée a également permis de visiter l´exposition Saint-Pol Roux mise en place en cet été 2010 dans la chapelle de Camaret.

EXCURSION DU 26 SEPTEMBRE 2010

Au pays fouesnantais. Clohars-Fouesnant et La Forêt-Fouesnant

Sous la direction de M. Guy Leclerc, vice-président, et de Mme Annick Le Douget, secrétaire générale

Adhésions. – Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Claude BICHELER, secrétaire médicale (E.R.), de Douarnenez, présentée par M. Josick Peuziat et Mme Andrée Rault ;

– M. et Mme Christian et Brigitte ETRE, de Quimper, retraité et aide-soignante, présentés par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. et Mme Claude et Marie-Ange FERREC, cadre du BTP (E.R.) et juriste

Séances 2011.indd 25 29/11/2011 22:16:44

(E.R.), de Langolen, présentés par MM. Bernard Charton et Patrick Galliou ;

– M. Marcel LOPACINSKI, directeur de Société, et Mme Jeannine LOPACINSKI, de Fouesnant, présentés par M. et Mme Pierre Laduré.

Bibliographie. – Le président rend compte de la parution des ouvrages suivants : *Comptes du duc de Bretagne (1420-1433), d'après les copies manuscrites,* par H. Torchet, éd. de la Pérenne ; le n° 18 de la revue annuelle *Avel Gornog. Histoire, nature et vie en presqu'île de Crozon* ; *Le Kersanton. Une pierre bretonne*, par L. Chauris, publié par notre Société en coédition avec les Presses universitaires de Rennes.

Exposition. – « Louis-Pierre Le Maître, un Concarnois passionné », exposition réalisée à partir de documents provenant du legs Louis-Pierre Le Maître, jusqu'au 3 octobre 2010, au Centre des arts de Concarneau.

L'excursion, préparée par Guy Leclerc et Annick Le Douget, a bénéficié du concours et de l'aide des associations Les Amis du Squividan et Foën Izella, de M. Raymond Pérès, maire de La Forêt-Fouesnant, et de Mme Marie-Claire Le Faou.

Le manoir du Squividan. – Près de cent participants sont au rendez-vous sur le parking du manoir du Squividan. Ils sont accueillis par l'association de sauvegarde du manoir que préside M. Serge Vandermeersch. Le manoir abrite un jeune musée qui présente d'une façon originale une partie des peintures d'Émile Simon et de son élève (Marie-)Madeleine Fié-Fieux. Le manoir fut acheté, en 1946, par le couple Fié-Fieux qui y installa le peintre. Mme Fié-Fieux décéda en 1995, léguant au conseil général du Finistère son manoir, ses propres œuvres ainsi que celles d'Émile Simon (942 dessins, tableaux ou études) conservées au manoir. En juin 2009, une première salle fut ouverte au public, suivie de peu par une seconde. Les membres de la Société ont pu admirer les scènes de la vie bretonne traditionnelle peintes par Émile Simon, les portraits et compositions florales de Madeleine Fié-Fieux. Ils ont aussi apprécié de découvrir l'univers des deux peintres. L'association des Amis du Squividan organise des expositions à thèmes sous le contrôle de Philippe Le Stum, conservateur du Musée département breton à Quimper.

Le château de Bodinio, à Clohars-Fouesnant. – M. Thierry des Vallières, propriétaire du château, accueille chaleureusement les membres de la Société et les guide dans la visite de la demeure et du parc. Puis Pierre Lescot, de l'association Foën Izella, évoque les grandes familles propriétaires de la seigneurie de Bodinio, l'une des places fortes de la Cornouaille du sud qui a servi de garnison aux Ligueurs : aux premiers occupants connus du XVe siècle, les Droniou, succèdent les Bodigneau, alliés aux Kerchoent puis aux Rosmadec, et dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les Penfeunteuniou. Au XVIIIe siècle, le château est en bonne partie abattu pour fournir ses belles pierres à la construction du nouveau château de Cheffontaines. M. des Vallières retrace la suite de l'histoire de Bodinio à partir de la Révolution. Le château, entièrement pillé, est vendu comme bien national après l'émigration de Jonathas de Penfentenyo de Cheffontaines, et il est acquis par le chirurgien militaire François Thomas Hernio, dont les actuels propriétaires sont les descendants. M. des Vallières fait découvrir les richesses architecturales subsistant de la demeure, remaniée aux XIXe et XXe siècles. En 1969, pendant les travaux de restauration, le château est anéanti par un incendie ; la toiture, aussitôt refaite, a permis d'éviter la ruine du bâtiment.

L'église de La Forêt-Fouesnant. – La Forêt-Fouesnant est une ancienne trève de Fouesnant qui devient paroisse en 1850 et commune en 1873. Son territoire a été agrandi au détriment de Saint-Évarzec d'une part, et par l'annexion de la paroisse de Locamand,

Séances 2011.indd 26 29/11/2011 22:16:44

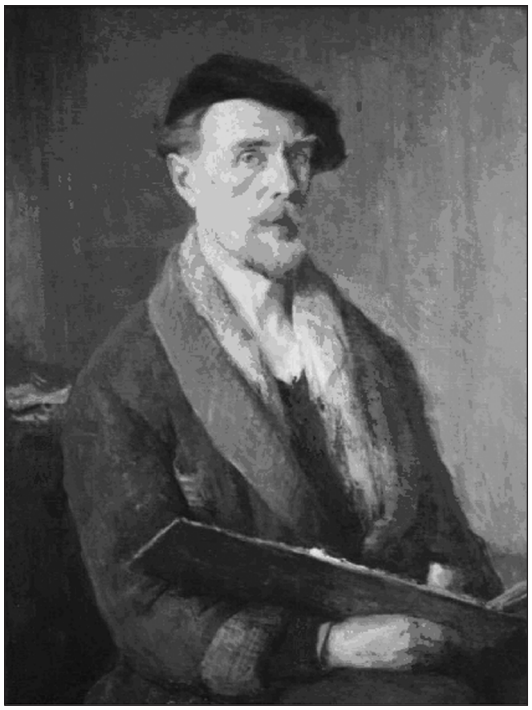

Fig. 6. – Émile Simon, *Autoportrait*, huile sur panneau, 1941.
Cliché A. Brignaudy.

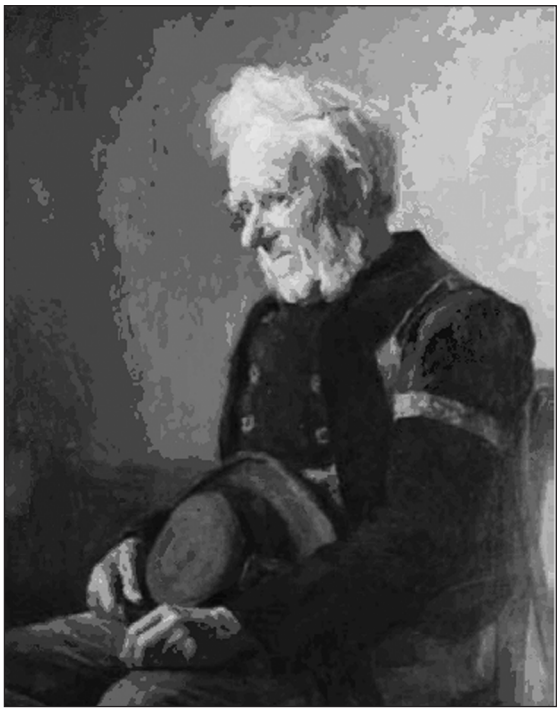

Fig. 7. – Madeleine Fié-Fieux, *Étude de Breton*, huile sur panneau, 1946.
Cliché A. Brignaudy.

ancien prieuré de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, d'autre part. L'église actuelle, dédiée à Notre-Dame, date du XVIe siècle, sa flèche gothique et sa chambre des cloches sans galerie ont été restaurées à deux reprises au XVIIe siècle. On accède dans l'édifice par un petit porche voûté sur arcs doubleaux qui abrite deux statues du XVe siècle : saint Roch et saint Michel. À l'intérieur, le mobilier est important. Le petit retable du maître-autel en bois polychrome est réalisé en 1694 par Olivier Daniel, maître sculpteur quimpérois. Dans un décor végétal prennent place deux médaillons, représentant l'*Annonciation* et l'*Assomption de la Vierge*, et des petites niches abritant des statuettes de saints. Le tout est couronné, au-dessus du tabernacle, par une *Résurrection* en ronde bosse. Par le même marché, Olivier Daniel s'engage à sculpter « un fonts baptismal » que l'on peut voir au fond de l'église, à gauche en entrant. Dans la chapelle, au sud du chœur, une toile de 3,80 m de hauteur représente, dans son registre supérieur, la *Donation du Rosaire*. Au centre du registre inférieur est figuré le retour au port de bateaux ayant pris part à la bataille de Lépante. De part et d'autre de cette scène apparaissent, à droite, derrière saint Louis portant la couronne d'épines, Louis XIV, son épouse et le grand dauphin ; à gauche, un pape suivi de quelques ecclésiastiques. Au sol sont déposées la tiare et la couronne royale. Autour du tableau sont peints dans des médaillons les quinze mystères du Rosaire. Au bas du tableau, entre deux médaillons, les armoiries de Mgr de Coëtlogon, évêque de

Séances 2011.indd 27 29/11/2011 22:16:46

Cornouaille de 1668 à 1706, ont laissé penser que ce tableau était un don de l'évêque, mais les comptes de la paroisse indiquent qu'en 1683 la fabrique de la trève a payé 200 livres aux peintres. La dorure du cadre a coûté 90 livres. Dans la statuaire, on remarque une belle pietà due, vraisemblablement, à Olivier Daniel et deux statues de la *Vierge à l'Enfant*, dont une Vierge allaitant dite Notre-Dame de Kergornec.

Le port de plaisance. – La visite est conduite par M. Raymond Pérès, maire de La Forêt-Fouesnant, qui rappelle les débuts de l'implantation du port de plaisance de Port-la-Forêt (inauguré en 1972), marqués par l'opposition de la municipalité et des habitants à la création d'une marina. Il expose ensuite les étapes de la croissance du port et les projets pour l'avenir. En revenant vers le centre du bourg, Mme Marie-Claire Le Faou présente aux sociétaires le manoir de Mesmeur, en évoquant les familles Silguy et Kermel qui ont occupé les lieux.

La chapelle Saint-Maudez ou du Penity. – La présence au Mesmeur de la sœur jumelle de Victoire Conen de Saint-Luc – elle avait épousé en 1784 Toussaint-François de Silguy – explique qu'on ait pensé à faire appel aux talents de la religieuse artiste pour décorer la chapelle. Le monument étant fermé, les sociétaires ne purent voir les quatorze scènes du *Chemin de croix* peintes sur les murs à l'intérieur. Avant son entrée chez les dames de la Retraite à Quimper, Victoire de Saint-Luc avait bénéficié des cours de dessin de François Valentin. Elle devait périr sur l'échafaud, à Paris, le 19 juillet 1794, en même temps que ses parents.

La journée se termine par une réception chaleureuse offerte par le maire de La Forêt-Fouesnant au Nautile, espace culturel de la Baie. (Guy Leclerc et Annick Le Douget).

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2010

Quimperlé

Présidence de M. Alain Pennec, secrétaire

Le président, assisté de Fañch Postic, secrétaire de séance, commence par présenter la Société archéologique, une des plus anciennes et plus importantes sociétés historiques de France. Les conditions d'adhésion et les tarifs sont précisés après que ses activités ont été exposées. La conférence-débat de ce jour est l'une des sept conférences annuelles faites à travers tout le département par ses membres ou par des spécialistes invités, auxquelles s'ajoutent les quatre excursions de l'été.

Bibliographie. – Le président présente l'ouvrage de L. Chauris, *Le Kersanton, une pierre bretonne*, coédité par la Société archéologique du Finitère et les Presses universitaires de Rennes.

Histoire des hôtels de Quimperlé. – La conférence de ce jour, à plusieurs voix, porte sur l'histoire des hôtels de Quimperlé depuis l'Ancien Régime jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle. Cinq membres de la Société d'histoire du pays de Kemperle font le point de leurs recherches.

Séances 2011.indd 28 29/11/2011 22:16:46

Alain Pennec présente l'intérêt du sujet. Porte de la Cornouaille puis du Finistère, située sur de grands axes de circulation, Quimperlé a toujours disposé d'une certaine capacité d'hébergement, ce qui permet une analyse diachronique, que facilite par ailleurs la taille modeste de la ville. Sous l'Ancien Régime, c'est une ville-étape, où l'on s'arrête surtout pour manger à midi, d'où la présence de nombreuses auberges. C'est aussi une étape de la poste aux chevaux. Dans les hôtels, plus rares, on compte moins de voyageurs que de personnes qui viennent en ville pour encaisser les loyers de leurs terres ou de leurs maisons, ou se déplacent pour raisons professionnelles. À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, l'arrivée du chemin de fer et le fait que la Bretagne soit « à la mode » entraînent la venue de nouveaux visiteurs : pêcheurs, notamment britanniques, à la recherche de saumons ; peintres, qui s'arrêtent à Quimperlé ou poursuivent leur route vers Le Pouldu ou Pont-Aven. Les touristes arrivent à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, attirés par la réputation de pittoresque du pays ou par ses stations balnéaires (Le Pouldu). Les hôtels sont alors plus nombreux, certains ont une grande renommée, qui s'appuie sur la qualité de leurs restaurants. Des clients célèbres les fréquentent, comme Léon Blum, qui écrit, dans les années 1930, sur le livre d'or de l'un d'eux : « Honteux d'avoir si bien mangé... »

L'hôtellerie est un sujet riche au carrefour de plusieurs domaines de recherche :

– l'urbanisme, par la localisation ou l'aspect des établissements : situés jadis au cœur de la ville, ils recherchent aujourd'hui plutôt des situations périphériques aux entrées de l'agglomération ;

– la vie en ville et la société, que permettent d'évoquer les distractions proposées dans les hôtels (spectacles et jeux), les fêtes, la gastronomie, l'importance et la variété du personnel employé, l'évolution de la clientèle ;

– l'attraction de la ville sur le plan artistique (nombreux sont les peintres qui, depuis 1850, y trouvent l'inspiration, comme L.-M. Désiré-Lucas, M. Réol, H. Le Sidaner dans les années 1920…), festif ou distractif (à l'occasion des fêtes de Toulfoën en particulier, où accourent des dizaines de milliers de personnes, notamment de Lorient), sans oublier la chasse et la pêche du saumon ;

– l'économie : le commerce, les foires agricoles et le tourisme (en liaison avec les pôles voisins du Pouldu, du Faouët ou de Pont-Aven), ce dernier dépendant étroitement de l'évolution des transports, en particulier de l'automobile qui s'affranchit des services réguliers routiers ou ferroviaires à partir des années 1900 ; la ville dispose de l'un des premiers syndicats d'initiative du département, créé dès le début des années 1920, qui a contribué à renforcer le mouvement touristique dans la cité et donc la fréquentation des hôtels ;

– l'étude des noms des hôtels, celle des biographies des propriétaires, qui peuvent déboucher sur la découverte de dynasties d'hôteliers, constituent autant d'autres prolongements possibles.

Les descriptions et impressions laissées par différents visiteurs de la ville soulignent jusqu'à l'entre-deux-guerres l'image très attractive de Quimperlé, « petite ville originale et pittoresque », « coquette jolie cité ».

Jean-Jacques Gouriou, président de la Société d'histoire du pays de Kemperle, présente ensuite son association, puis fait un historique général des hôtels, en s'appuyant sur une projection d'illustrations anciennes. Avec l'aide de Rémy Toupin, en exploitant les ressources des archives municipales et départementales ainsi qu'un plan de 1774, il évoque quatre hôtels d'avant la Révolution situés autour de l'ancienne place au Salé, et plus particulièrement celui du Lion d'or, ancien relais de poste, démoli pour permettre le passage du nouveau grand chemin (rue

Séances 2011.indd 29 29/11/2011 22:16:46

Thiers actuelle) décidé par le duc d'Aiguillon. Une reconstitution de l'édifice est proposée à partir des descriptifs d'une expertise. Concernant l'appellation, l'étude a montré la nécessité d'une grande prudence, certains hôtels reprenant parfois un même nom au cours du temps ; un autre Lion d'or renommé a accueilli les voyageurs place Nationale pendant près de cent quarante ans. Il est vrai que ce nom est courant, exploitant un jeu de mots adapté à la fonction hôtelière (au « lit, on dort »).

Fañch Postic, à partir de descriptions de voyageurs, s'attache à l'hôtel des Voyageurs, encore appelé hôtel Racine, relais des postes dont le tenancier, une forte personnalité, sait accueillir en 1856 artistes, pêcheurs et chasseurs (une « multitude »). Quimperlé est déjà réputé auprès des Anglais qui font un tour de la Bretagne pour pêcher le saumon, poisson qui a donné son nom à un autre hôtel du Bourgneuf qui a fonctionné pendant deux cents ans, jusqu'aux années 1960.

Alain Pennec reprend alors la parole pour suivre l'évolution des hôtels de 1870 à 1940, à partir d'un large ensemble documentaire : presse, rapports administratifs, guides touristiques, récits et cartes postales. La fin du XIXe siècle marque le développement de l'hébergement en relation avec la prospérité économique de la ville, mais c'est surtout entre les deux guerres mondiales que les établissements se multiplient, le quartier de la gare devenant un lieu stratégique. On peut évoquer ici l'institution que fut le célèbre hôtel Hervé ou de l'Europe, réputé par son mobilier breton et ses serveuses en costume. La clientèle choisit des séjours longs (les prix sont donnés à la quinzaine) et des pensions de famille, comme Berluhec, à la sortie de la ville vers Lorient, où écrit un peu plus tard la romancière catholique Yvonne Chauffin. L'année 1936 – celle des premiers congés payés – constitue une rupture importante ; une auberge de jeunesse ouvre en 1938 (pour peu de temps) dans ce qui est aujourd'hui la mairie. Des pensions-restaurants proposent des chambres plus nombreuses. Pendant la dernière guerre, le prestigieux Lion d'or est réquisitionné par la *Kommandantur*, ce qui lui vaut d'être pillé en 1944 ; il ne s'en relève pas et finit par être vendu par appartements.

Les recensements de la population de 1911 à 1946 fournissent enfin à Yvette Tibulle la matière d'une étude sur les propriétaires d'hôtels et le personnel, nombreux et diversifié (servantes, cochers et garçons d'écurie, puis chauffeurs d'auto, cuisiniers…) jusqu'à 1940.

Ces interventions sont suivies d'échanges avec la salle qui permettent aussi d'entendre des témoignages directs d'anciens propriétaires ou de leurs descendants (autre source précieuse d'information). La séance se termine vers 17 heures et les participants (environ une quarantaine) ont semblé très satisfaits d'y avoir participé. (Alain Pennec).

Séances 2011.indd 30 29/11/2011 22:16:46

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2010

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Daniel BRIANT, chef d'établissement scolaire, de Douarnenez, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Guy Leclerc ;

– M. Alain LE GALL, président du tribunal de grande instance de Brest (E.R .), de La Forêt-Fouesnant, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. André LE BARS, ébéniste d'art, de Plobannalec-Lesconil, présenté par MM. Michel Le Goffic et Christian Millet ;

– M. et Mme Yvo et Jeannette STÉPHAN, sculpteur et artiste, de Plounéour-Ménez, présentés par MM. Patrick Galliou et Tanguy Daniel.

Bibliographie. – Dirinon et son pays au fil de l'histoire de la Bretagne. Son histoire, ses habitants, son patrimoine religieux, ses manoirs, t. I, *La Bretagne et le pays de Dirinon de la Préhistoire à la fin du XVIIe siècle,* par J.-B. de La Brosse ; *Carte archéologique de la Gaule 29, Finistère,* par P. Galliou.

Exposition. – « Les esthétiques du livre. Quimper Cornouaille. Années 20, années 30 », à la médiathèque des Ursulines à Quimper, jusqu'au 5 janvier 2011.

Festival. – Guérande, Festival du livre en Bretagne, « Les Bretons dans le monde », les 19 et 20 novembre 2010, au centre culturel Athanor.

Le Kersanton, une pierre bretonne. – Qui n'avait encore eu le temps de lire le beau livre que notre ami Louis Chauris, directeur de recherches (E.R.) au C.N.R.S., vient de consacrer au kersanton, publié grâce à une collaboration entre notre Société et les Presses universitaires de Rennes, aura certainement trouvé une raison de s'y plonger sans attendre après avoir entendu la communication de l'auteur. Après nous avoir convaincu des qualités techniques et esthétiques de cette roche et en avoir exploré les conditions de gisement et d'exploitation, L. Chauris en a, en s'appuyant sur de nombreuses illustrations, montré la très grande diversité des utilisations, tant dans des usages techniques (ponts, quais, phares, etc.) que dans la statuaire religieuse et funéraire. Est-il besoin d'ajouter qu'il nous a encore une fois convaincus qu'ainsi appliquée à l'histoire de l'art et de l'économie, la science géologique pouvait apporter d'inappréciables renseignements à nos recherches ? (Patrick Galliou).

Séances 2011.indd 31 29/11/2011 22:16:46

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2010

Quimper

Présidence de M. Patrick Kernévez, secrétaire

Adhésions – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Paul-François BROUCKE, étudiant en master, de Dirinon, présenté par MM. Patrick Kernévez et Michel Mauguin ;

– Mme Raphaèle POTIER, professeur de lettres et écrivain conseil, de Roubaix (Nord), présentée par MM. Roger Bras et Jean Kerhervé.

Bibliographie. – En France rurale. Les enquêtes interdisciplinaires depuis les années 1960, sous la direction de B. Paillard, J.-F. Simon et L. Le Gall, aux Presses universitaires de Rennes ; *Aremorica, études sur l'ouest de la Gaule romaine*, n° 3, 2009, *Histoire des Bretagnes. 1. Les mythes fondateurs,* sous la direction de M. Coumert et H. Tétrel, et *Profanation et sacralisation. Réflexion sur une traduction bretonne du* Stabat Mater, tous trois édités par le Centre de recherche bretonne et celtique de Brest.

Exposition. – « Michel Butor et les artistes. Les mots entrent en peinture », au musée des Beaux-Arts de Brest, jusqu'au 10 avril 2011.

L'architecture gothique en Cornouaille (XIIe-XVe siècle). – La parole est donnée à Yves Gallet, maître de conférences d'histoire de l'art à l'université de Bretagne occidentale (pôle Jakez-Helias de Quimper), qui rappelle que, entre la fin du XIIe siècle et le XVe siècle, le panorama architectural de la Bretagne a été transformé en profondeur par la réception de l'art gothique, un art forgé en Île-de-France, qui s'est peu à peu diffusé dans l'Europe entière. Comment cette mutation du paysage monumental s'est-elle opérée en Cornouaille, quels en ont été les acteurs, la chronologie, les principaux monuments ? Dans un cadre balisé par les historiens antérieurs, comme René Couffon ou André Mussat, le conférencier, en s'appuyant sur les recherches menées durant la dernière décennie, cherche à répondre à ces questions. Ont été étudiées notamment les premières phases du processus de réception du gothique au XIIIe siècle, à travers le rôle décisif des chantiers monastiques ou assimilés (Landévennec, Langonnet, Carnoët, Daoulas, Cordeliers de Quimper), et l'impact de l'école de Pont-Croix, à considérer désormais comme la réinterprétation gothique de monuments édifiés à l'époque romane en Cornouaille morbihannaise (Ploërdut, Langonnet, Priziac, Calan). Le caractère exceptionnel du chevet de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper, plus tardif qu'on ne le pensait jusqu'à présent, est également souligné, de même que sa place atypique dans le style gothique rayonnant. La création architecturale connaît ensuite une nouvelle période d'intensité au sortir de la guerre de Succession, aussi bien dans les chantiers des ordres mendiants (Carmes de Pont-l'Abbé) et dans ceux des paroisses (Notre-Dame de Quimperlé, Locronan, etc.), qu'à la cathédrale même, qui, bénéficiant du mécénat ducal, s'impose alors comme un véritable modèle pour les autres chantiers du diocèse de Cornouaille. (Yves Gallet).

Séances 2011.indd 32 29/11/2011 22:16:46

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

MOA 2011.indd 33 28/11/2011 22:46:41

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 2010)

BRÉLÈS

Château de Kergroadès

Une restauration exemplaire

À l'invitation de M. et Mme Jaclin, nous avons poursuivi nos observations[1] sur les travaux de restauration entrepris au château de Kergroadès[2]. Les années 2009 et 2010 ont été consacrées à la galerie qui domine, au sud, la cour d'honneur, dont on a refait une partie du dallage et des corbeaux et construit le parapet méridional (fig. 1 et 2). À notre demande, le granite de l'Aber-Ildut, si largement mis en œuvre au début du XVIIe siècle pour l'édification du château, a encore été recherché à l'aube du XXIe siècle. Les travaux de maçonnerie ont été remarquablement exécutés par l'entreprise Chini[3].

Ce granite, bien caractérisé par ses gros feldspaths roses et ses enclaves oblongues grisâtres, n'est plus exploité[4]. Les pierres récemment mises en œuvre à Kergroadès sont donc de diverses provenances, mais toutes sont identiques au matériau du XVIIe siècle.

• Des déroctages effectués pour l'agrandissement d'un golf situé à quelques kilomètres du château ont fourni – par l'intermédiaire de l'entreprise Graniouest – quatre blocs extraits d'énormes boules très saines. Ces pierres ont été utilisées préférentiellement

1. L. CHAURIS, « Brélès. Le château de Kergroadès. Émanation d'un terroir bas-léonard », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 111-117 ; L. CHAURIS, J. SALIOU, « Blasons de Kergroadès. Diversité des kersantons », *ibid.*, t. CXXXV, 2006, p. 96-99.

2. T. DANIEL, « Le château de Kergroadès », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 459-465.

3. De Saint-Herbot à Plonévez-du-Faou.

4. L. CHAURIS, « En Bretagne, une superbe roche ornementale aujourd'hui délaissée : le granite rose de l'Aber-Ildut », *Le Mausolée*, 1998, n° 740, p. 74-82 ; n° 741, p. 70-77 ; n° 743, p. 62-67.

MOA 2011.indd 35 28/11/2011 22:46:42

Fig. 1. et 2. – Brélès, *château de Kergroadès*, la galerie sud avant et après restauration.
Clichés L. Chauris.

pour les dallages[5] et, semble-t-il, également pour partie dans le parapet.

• Des boules superficielles prélevées dans la zone artisanale de Lanrivoaré, non loin du château, ont été largement employées après façonnement pour le parapet. Une partie de ces boules étant altérées, il a fallu en fendre environ 50 m³ pour obtenir 8 m³ de matériaux finis.

5. Sur une cinquantaine de dalles, atteignant jusqu'à 3,70 m de longueur pour une épaisseur de 0,24 m et une largeur variable (0,50 ; 0,60 ; 0,64 ; 0,67 m…), plusieurs étaient manquantes. Leur granite était nettement moins érodé que celui de la muraille de l'élévation méridionale ; à l'évidence avaient été ici choisies des pierres particulièrement saines et, de surcroît, en éléments beaucoup plus allongés que ceux des élévations.

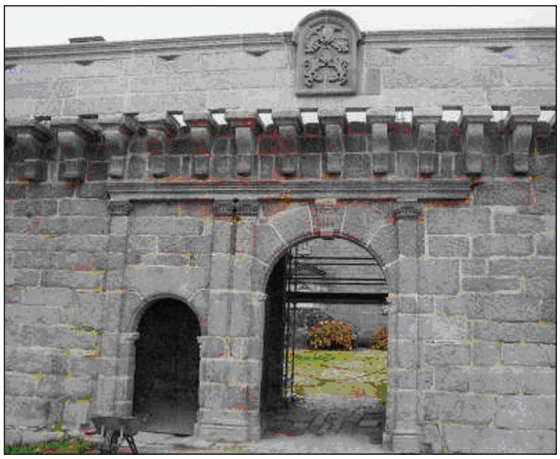

Fig. 3. – L'entrée du château, sous la galerie restaurée. Mieux qu'une restauration, un achèvement.
Cliché L. Chauris.

• Un complément a été apporté par des éléments de qualité récupérés à la faveur des aménagements effectués dans le bassin de Laninon à l'arsenal de Brest[6].

Au total, la restauration de la galerie de Kergroadès, avec mise en œuvre d'un granite identique à celui utilisé voici près de quatre siècles, s'avère aussi exceptionnelle qu'exemplaire[7].

Louis Chauris

FOUESNANT-LES GLÉNAN

Île Saint-Nicolas

Éléments de moulin à bras

La grande marée du mois de mai 2010 a permis la découverte, sur l'île Saint-Nicolas,

6. À l'issue des travaux, le blason en kersanton des Kergroadès a été placé sur le parapet au-dessus de la porte cochère.

7. Le parapet septentrional dominant la cour intérieure sera exécuté en 2011.

MOA 2011.indd 36 28/11/2011 22:46:50

de deux éléments de moulin à bras. Ces deux pièces ont été trouvées sur l'estran de la plage nord par les agents municipaux chargés de la réfection des clôtures sur l'île.

La première de ces meules de granit est circulaire, légèrement convexe sur sa face supérieure, plate sur l'autre, ce qui fait penser à la partie « dormante » de ce type de moulin.

Elle a un diamètre de quarante-quatre centimètres pour une épaisseur moyenne de huit, et présente un trou central circulaire, légèrement évasé à l'ouverture, d'environ trois centimètres de diamètre sur huit de profondeur. Le granit dont elle est constituée est assez fin et semblable à celui des roches en place (fig. 4).

L'autre, une grande moitié de « meule courante », taillée dans le même granit, a un diamètre d'environ quarante centimètres et onze d'épaisseur. Elle est traversée, en son centre également, par un trou, très évasé dans la partie supérieure, d'environ huit centimètres de diamètre. La face inférieure est légèrement concave, la face supérieure plate, sans trace d'emplacement d'une éventuelle poignée. Les deux pièces se correspondent assez bien (fig. 5). Leurs arêtes sont très érodées et polies, certainement en raison d'un long séjour dans l'eau parmi sable et galets.

Du fait de cette érosion, la datation en semble difficile. De nombreux vestiges préhistoriques ont été recensés dans l'archipel et, entre autres, sur Saint-Nicolas. Par ailleurs, on se souvient qu'au XVIIIe siècle un boulanger spécialement affecté à cette île cuisait le pain pour la garnison du fort bâti sur l'île Cigogne voisine. Enfin, du XVIIe au début du XXe siècle, une petite ferme, dont il reste un bâtiment, y exploitait quelques lopins de terre. Autant de « résidants » qui ont pu se servir de telles meules primitives.

Cette découverte n'est pas sans rappeler celle de deux meules du même type et malheureusement disparues, faite, en 1980,

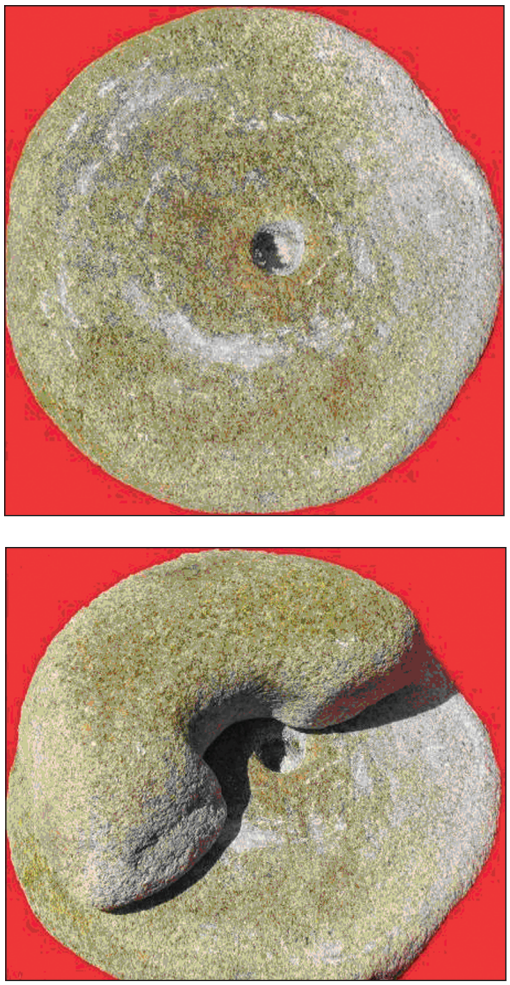

Fig. 4 et 5. – La meule « dormante », vue du dessus et les deux meules assemblées.
Clichés M. Guéguen

également sur Saint-Nicolas[8]. Il peut paraître curieux de trouver ces meules sur l'estran et non au centre de l'île, où étaient la « boulangerie » puis la ferme. On peut émettre, provisoirement, deux hypothèses : elles se trou-

8. M. Guéguen, L.-P. Le Maître, *Le Cercle de mer. Histoire des* Isles *de Glénan*, Concarneau, 1981.

MOA 2011.indd 37 28/11/2011 22:46:56

vaient sur une partie de la dune qui, par suite de l'importante érosion, a fini par s'écrouler dans la mer, ou bien elles faisaient partie du chargement d'un caboteur qui aurait naufragé aux abords de l'île. Le hasard d'autres découvertes identiques nous apportera peut-être un jour la réponse.

Michel Guéguen

PLOUDIRY

Église Saint-Pierre

Trois bénitiers

Parmi les trois bénitiers, fort différents, de l'église de Ploudiry, retenus dans la présente rubrique, celui qui accueille le fidèle face à la porte nord est original à plus d'un titre[9]. Portée par un pied à épaisses moulures, la cuve aux classiques godrons épais est commune, mais le crucifix qui l'orne est particulier. Amputée du pal vertical, la croix du Condamné est réduite, par la volonté délibérée du sculpteur, à la potence horizontale surmontée du *titulus* INRI (Iesus Nazarenus Rex Iudæorum [Jésus de Nazareth, roi des Juifs]). Le Christ y pend ainsi les pieds appuyés sur une tête de mort qui rappelle que le Golgotha, voué aux exécutions capitales, est en araméen le « lieu du crâne » ; la tradition chrétienne y ajoute un sens symbolique, voyant dans ce crâne celui du premier Adam, représentant toute l'humanité, sur qui a coulé le sang rédempteur du Christ (fig. 6).

Pour ce qui est des inscriptions dont le bénitier est plus que tout autre chargé, on notera d'abord les lettres M et Y, P et P qui, sur le cartouche carré en relief à l'arrière de la cuve, encadrent le calice à l'hostie. Sobre blason de prêtre, tel qu'on en voit au nœud de certains calvaires, comme celui qui se dresse en bordure de route à La Martyre, la paroisse

Fig. 6. – Ploudiry, *église Saint-Pierre*, le bénitier au Christ.
Cliché J. Kerhervé.

voisine[10]. Les initiales qui révèlent la modestie du donateur seraient restées comprises des seuls contemporains, si ne venaient les éclairer deux inscriptions gravées quarante ans après la création de la cuve elle-même : l'une, étalée sur le plat de bordure, est très visible, l'autre l'est moins.

Écrit en français, le texte en relief de cette dernière se termine, nécessité technique oblige, par une seconde ligne tracée en creux

9. *Ploudiry, aux marches de l'Arrée, son passé, ses monuments*, Ploudiry, 1982.

10. Y.-P. Castel, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, n° 1283 : F M, encadrant un calice (vers 1630).

MOA 2011.indd 38 28/11/2011 22:47:01

Fig. 7 .– Inscription sur la bordure du bénitier au Christ
Clichés J. Lubin.

(fig. 7) : CETTE : PISCINE : A : ESTE : FAICT : FAIRE : PAR : Y : PAPE : P : EN : SA : // VIE : L': AN : 1675, ce qui éclaire trois des quatre initiales citées plus haut: M (essire), Y, P (ape), P (rêtre). L'inscription en latin du rebord plat donne la clef de l'Y, le prénom du personnage et la date de sa mort (fig. 8) : *HIC : IACET : M : YVO : PAPE : P : MORTVVS : ANNO : 1715* (« Ci-gît Yves Pape, prêtre, mort l'an 1715 »). Elle laisse penser que le bénitier au Christ devait se trouver sinon sur, au moins à proximité immédiate de la tombe du prêtre, faisant en quelque sorte office de monument funéraire.

Yves Pape ne se trouve pas dans la liste des recteurs de Ploudiry, car, de 1669 à 1692, c'est Louis Le Vergotz qui est en charge de la paroisse[11]. En revanche, une famille Pape est signalée au village du Richou en 1685, où, à peu de distance, se dresse une croix de chemin connue sous le nom de Croas-ar-Pap (« la croix de Pape »)[12]. Yves Pape, prêtre, est mort le 2 décembre 1715 à Ploudiry, âgé de 86 ans.

Yves Pape pourrait donc être l'un de ces ecclésiastiques qui, faute d'être pourvu de cure, vit de ses deniers sur les terres de sa famille. Il fait sans doute partie de ces prêtres qui accolent à leur signature dans les actes

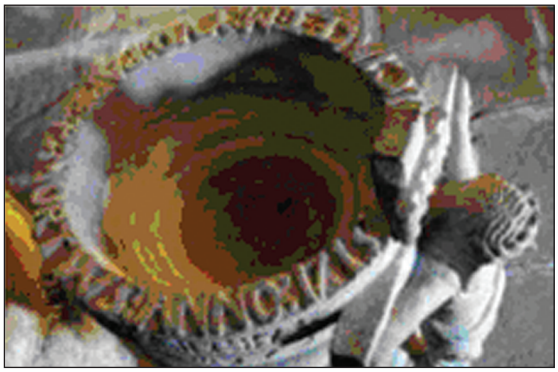

Fig. 8. – L'inscription du rebord.
Cliché J. Lubin.

paroissiaux le qualificatif d'« indigne », l'indignité dont il s'agit ici, loin d'être une manifestation d'humilité de la personne qui emploie le terme, relevant du domaine canonique, indiquant que le prêtre concerné n'a pas reçu de « dignité », c'est-à-dire de poste officiel. On l'appliquerait aujourd'hui à des prêtres qui, « ordonnés à titre de bénéfice », ne reçoivent pas de nomination officielle de la part de la hiérarchie.

Outre le bénitier exceptionnel d'Yvon Pape, un petit bénitier de 1643, intégré dans la muraille à l'entrée sud de l'église, présente, sur la panse d'une cuve élégante engagée dans la maçonnerie, une série de godrons, de modillons et d'entrelacs, le tout surmonté d'une fine mouluration. Plaqué contre le mur au-dessus de la cuve, une sorte de dais à acco-

11. *Ploudiry…*, *op. cit.*, p. 58.

12. *Ibid.*, p. 43.

MOA 2011.indd 39 28/11/2011 22:47:06

Fig. 9. – Le bénitier mural de 1643.
Cliché J. Kerhervé.

lade porte une tête de chérubin ailé, encadrée par une double banderole aux extrémités repliées en volutes (fig. 9). S'y détachent les premiers mots de l'antienne chantée jadis lors de la bénédiction faite par le célébrant au début des grand-messes : ASPERGES : ME / DNE (DOMINE) YSSOPO (« Asperge-moi, Seigneur, avec l'hysope »), une prière ici abrégée pour les besoins de la cause, qui continue ainsi : « et je serai pur ; lavez-moi et je deviendrai plus blanc que la neige » (Ps 50).

Le dernier bénitier n'en est pas un au sens strict du terme. La large cuve de pierre à pans placée à l'entrée sud de l'église est en réalité une réserve d'eau bénite (fig. 10). Portée par un pied-poteau planté dans le sol, elle n'a d'autre ornement que des moulurations. L'inscription gravée sur le pourtour, difficile à relever vu la proximité du tambour de la porte d'entrée, en précise la fonction exacte : LABRVM / PAROAE (PAROCHIAE) AQVAE LVSTRALIS / 1680 (« cuve pour l'eau bénite de la paroisse »). Ainsi se précise la destination d'un objet aujourd'hui devenu obsolète. Cela nous ramène au temps où, selon un pieux usage, pendait dans chaque maison, accroché au lit clos, à l'armoire ou au linteau de bois de la cheminée, un bénitier domestique que le fidèle avait à cœur d'alimenter périodiquement en passant par l'église. L'expression rare d'*aquae lustralis* (« eau lustrale ») s'inspire de deux passages uniques de l'Ancien Testament : le livre des Nombres l'applique ainsi à deux fonctions, la consécration des Lévites (Nb 8, 7) et la purification de celui qui a été, pour une raison ou pour une autre, au contact avec un cadavre (Nb 19, 20).

Fig. 10. – La cuve de 1680.
Cliché J. Kerhervé.

MOA 2011.indd 40 28/11/2011 22:47:08

Une étude générale des bénitiers conservés dans les églises, chapelles et ossuaires apporterait sans nul doute des lumières sur un objet désormais passé au rang d'antiquité désuète. Bénitiers monumentaux dans les porches, bénitiers plus modestes à l'intérieur, près des portes, des enfeus ou intégrés aux piliers le long des nefs. Styles, inscriptions, armoiries, etc., un vaste champ d'étude.

Yves-Pascal Castel, Dany Guillou-Beuzit, Jean Kerhervé, Joël Lubin

PLOUIGNEAU

Luzivilly

Chapelle aux six granites

Sise aux approches des limites orientales de la commune de Plouigneau, à proximité de la route dévalant vers la vallée encaissée du Douron par une profonde tranchée entaillée dans des gneiss, la chapelle de Luzivilly, blottie au sein de hautes frondaisons, n'attire guère de loin le regard. Considéré comme remontant aux premières années du XVIe siècle[13], ce petit édifice de plan irrégulier, couronné d'un campanile, au portail ouest à voussures encore de style gothique, chevet plat et aile sud, a retenu notre attention par la diversité des granites mis en œuvre qui, dès l'abord, conduit à soupçonner à la fois des remplois de matériaux antérieurs et des restaurations tardives.

Dans la façade occidentale apparaît çà et là, de manière aléatoire, un curieux granite caractérisé par l'abondance de cristaux feldspathiques blanchâtres à section carrée, mis en relief par l'érosion météorique pluriséculaire (fig. 11). Il s'agit du granite albitique[14] naguère intensément exploité sur la colline du Méné à **Ploujean**, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest environ. L'engouement pour cette roche dans le passé s'explique par la facilité de son façonnement. Un examen systématique des constructions ayant fait appel à ce granite dans la région morlaisienne[15] a révélé une utilisation précoce ; dans plusieurs édifices, il apparaît même déjà en remploi (cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, église Saint-Melaine à Morlaix…). Il en est certainement de même à Luzivilly, sans que l'on puisse toutefois affirmer qu'il provienne d'une chapelle antérieure sur le site même. Dans l'état actuel des recherches, Luzivilly représente l'une des utilisations les plus lointaines de cette roche à partir des sites d'extraction. À elle seule, cette distance confirme la célébrité de la pierre de Ploujean.

Dans la même façade, tant à droite qu'à gauche du portail, et également de façon désordonnée, a été identifié un second granite fort singulier, dont la blancheur du fond est comme accentuée – par contraste – par un piquetage de biotite (mica noir). À vrai dire, il ne s'agit pas d'un granite au sens strict, mais d'une trondhjémite, naguère exploitée dans le petit pointement de **Verveur** à Plouigneau, à environ 3,5 km de Luzivilly[16]. Cette roche, parfois en éléments dépassant un mètre de longueur, a été aussi observée, toujours sporadiquement, dans l'unique contrefort (manifestement ancien) du chevet, en chaînage d'angle de l'aile méridionale et du chevet, ainsi que dans la baie de ce dernier, c'est-à-dire, au total, assez rarement. Sa dissémination incite à penser à un remploi. Une telle interprétation semble confirmée par le fait que, dans l'église paroissiale de Plouégat-Guérand (XVIe

13. R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 296.

14. Albite, dénomination d'un feldspath sodique, de teinte blanche, d'où le nom.

15. L. Chauris, « Une belle pierre oubliée : le granite albitique de Ploujean près de Morlaix (Finistère) », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. X, 1993, p. 141-155.

16. Id., « Une pierre blanche méconnue : la trondhjémite de Verveur en Plouigneau », *Trégor. Mémoire vivante*, n° 6, 1994, p. 33-42.

MOA 2011.indd 41 28/11/2011 22:47:08

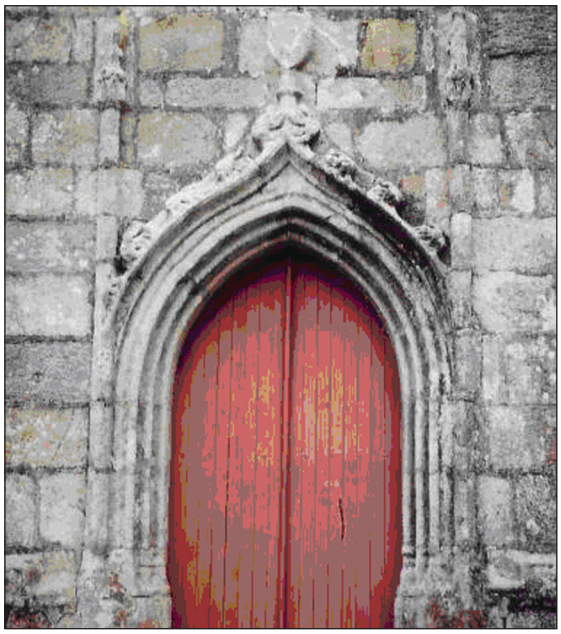

Fig. 11. – Luzivilly, *chapelle*, façade occidentale : granite albitique de Ploujean et trondhjémite de Verveur ; portail en granite de Loguivy-Plougras altéré.
Cliché L. Chauris.

siècle), cette roche a été mise en œuvre avec profusion. Contrairement au granite albitique de Ploujean, la trondhjémite de Verveur offre une excellente résistance à l'érosion.

Bien que très rarement observée, la troisième roche granitique utilisée à Luzivilly ne peut passer inaperçue : elle frappe immédiatement par les fortes dimensions de ses feldspaths blanchâtres allongés, parfois plus ou moins alignés, qui permettent, sans la moindre ambiguïté, de la rapporter au granite porphyroïde[17] du **Ponthou**, qui affleure largement à l'est de la vallée du Douron et

Fig. 12. – Aile méridionale, porte cintrée en granite de Loguivy-Plougras.
Cliché L. Chauris.

qui a longtemps livré une magnifique pierre de taille[18]. Ce granite forme l'enveloppe marginale du second ensemble du vaste pluton polyphasé de Plouaret[19]. Les premiers affleurements apparaissent à environ 2,5 km à l'est de la chapelle. Recherché dès le Néolithique (menhir de Kerhelou), puis au Moyen Âge (pour des croix), il a été ensuite utilisé dans les édifices religieux, l'habitat… À Luzivilly,

17. Granites où le feldspath potassique offre des dimensions nettement supérieures à celles des autres minéraux ; de tels granites sont parfois dits « à dent de cheval ».

18. L. CHAURIS, « Pierres oubliées. Le granite du Ponthou », *Le Courrier du Léon – Le Progrès de Cornouaille*, 16 juillet 1994, p. 29, et 23 juillet 1994, p. 25.

19. Cartes géologiques au 1/50 000, « Morlaix », 1981, et « Belle-Isle-en-Terre », Orléans, 1984.

MOA 2011.indd 42 28/11/2011 22:47:18

il a été noté, pour partie dans l'entourage de la baie du transept nord, dans le chaînage d'angle du même transept ainsi que dans le dallage devant la porte sud. Dans tous ces cas, il est probablement en remploi.

Le granite de **Guerlesquin** (à grain moyen) et celui de **Loguivy-Plougras** (à grain fin, riche en muscovite [mica blanc]), qui constituent respectivement les parties médiane (à environ 5 km) et centrale (à environ 7,5 km) du second ensemble de Plouaret, ont, à l'inverse des granites précités, joué – surtout le second – un grand rôle à Luzivilly. Le granite de Loguivy-Plougras a été mis en œuvre, avec soin, dans le portail occidental à voussures, aujourd'hui altéré[20], indice d'ancienneté. Mais on le remarque aussi, au moins pour partie, dans le contrefort ouest/nord, les baies septentrionales de la nef, le chaînage d'angle du court transept nord, le chevet, y compris le contrefort et la baie, la petite porte ouest, au cintre surbaissé, de l'aile méridionale (fig. 12). Il forme aussi deux éléments du cintre de la petite porte sud et apparaît localement dans la baie à l'ouest de cette petite porte… Par ailleurs, il constitue des éléments – probablement des bases de colonnes – aujourd'hui placés de part et d'autre de l'escalier d'accès (fig. 13), et se retrouve dans un pinacle déposé à l'angle sud-ouest de la chapelle. Le granite de Guerlesquin a été recherché, pour partie, dans une baie nord et une baie sud dont le remplage est toutefois en granite de Loguivy-Plougras, dans la petite porte sud (sauf pour deux éléments du cintre), et dans la baie sud, à l'ouest de la petite porte, associé au Loguivy. Ces annotations indiquent que la pierre de Loguivy-Plougras a eu un rôle majeur dans la construction de la chapelle ; elles suggèrent que celle de Guerlesquin a été utilisée ultérieurement lors des travaux de restauration : l'examen de la petite porte

Fig. 13. – Marches d'accès au portail ouest en granite du Huelgoat.
Cliché L. Chauris.

méridionale en plein cintre paraît démonstratif à cet égard.

Le granite porphyroïde du **Huelgoat**, aisément identifiable par l'abondance des cristaux gris sombre à section rectangulaire de cordiérite, a été employé, à une date certainement tardive, pour les six marches de l'escalier d'accès au portail occidental (fig. 13). L'appel à ce matériau distal[21] est sans doute à rapporter à la vogue rencontrée par ce granite à partir de la fin du XIXe siècle dans la région morlaisienne. En fait, le granite porphyroïde du Ponthou, également très résistant – condition nécessaire pour des marches d'escalier – aurait aussi bien convenu, tout en restant en accord avec la provenance proximale des autres granites (Ploujean excepté) ici mis en œuvre.

Les moellons des élévations sont aujourd'hui masqués par un épais crépi, rendant impossible toute détermination pétrographique. Toutefois, lors de nos premières investigations dans la région, voici une vingtaine d'années, il a été constaté l'emploi des

20. Localement, une malencontreuse « restauration » a été effectuée au ciment ; elle demanderait à être, au plus vite, « rectifiée » en granite.

21. Les carrières du Huelgoat sont situées à plus de vingt kilomètres de Luzivilly.

MOA 2011.indd 43 28/11/2011 22:47:21

gneiss de provenance toute proximale[22], ce qui, somme toute, s'avère tout à fait normal. Actuellement, le gneiss reste visible dans le contrefort du chevet, sous forme d'un élément disposé verticalement (associé à la trondhjémite de Verveur et au granite de Loguivy-Plougras).

Dans le placitre, deux petits édicules méritent également d'être mentionnés par suite des informations pétrographiques complémentaires qu'ils fournissent sur le site de Luzivilly. Les vestiges d'un calvaire ancien – *Vierge de pitié* et *Vierge à l'Enfant* – ont été sculptés dans un granite fin à rattacher au massif de Loguivy-Plougras. Le grand calvaire à fût monolithe (hauteur 3,40 m), subcylindrique s'amenuisant progressivement vers le sommet, avec banderole portant l'inscription « En l'an mil IIII^{C} IIII^{XX} III mesire Richart Hameri fist faire ceste croix en gra[n]t hon[n]eur du jo[u]r de[s] roix[23] », a été également façonné dans le granite de Loguivy-Plougras. Par contre, le socle du fût – passant d'une section carrée à une section octogonale – a été taillé dans le granite de Guerlesquin.

La chapelle de Luzivilly représente donc un remarquable exemple de polylithisme, puisque, en sus des moellons gneissiques, six granites différents ont été ici recherchés[24]. Certaines roches ne sont observées qu'en pourcentage restreint : les unes sont en remploi d'un édifice antérieur (granite albitique de Ploujean, trondhjémite de Verveur et, probablement, granite porphyroïde du Ponthou), une autre (granite du Huelgoat) est d'utilisation récente. Mis à part les gneiss, d'extraction toute proximale, toutes ces pierres ont été prélevées à des distances très variables de la chapelle : proche pour le granite du Ponthou et la trondhjémite, nettement plus lointaine pour le granite albitique, franchement distale pour le granite du Huelgoat.

Les deux granites en provenance du massif de Plouaret, relativement peu éloigné, ont été mis en œuvre à deux périodes successives : celui de Loguivy-Plougras pour l'essentiel des pierres de taille au début du XVIe siècle ; celui de Guerlesquin pour des restaurations à une date encore imprécisée. Ces transformations ultérieures sont établies non seulement par l'observation lithologique du bâti, mais également par la présence, en divers points, d'éléments anciens, aujourd'hui déposés, tous en granite de Loguivy-Plougras.

La date précoce du calvaire érigé sur le placitre, l'aspect primitif du seul contrefort au chevet, la rareté jointe à la répartition aléatoire du granite albitique et de la trondhjémite en remploi dans la façade occidentale, autant d'arguments pour suggérer l'existence, avant le XVIe siècle, d'un édifice antérieur et ce d'autant plus que, par suite de la présence d'une source, le site était certainement, depuis longtemps, un point de rassemblement, voire de pèlerinage. En un mot, l'examen lithologique approfondi de la chapelle révèle une évolution plus complexe que celle admise jusqu'alors.

Louis Chauris

SAINT-COULITZ

Les forges de Coatigrac'h

Situé sur la rive gauche de l'Aulne, dans la commune de Saint-Coulitz, le site de Coatigrac'h est de nos jours marqué par le bâtiment de l'ancienne usine hydroélectrique, installée en 1887, et par les ouvrages de

22. Comme dans les vieilles demeures avoisinantes.

23. Cette croix, jadis datée de 1422, remonte donc à 1483. La lecture de l'inscription donnée ici, qui figure sur une banderole enroulée autour du fût, a été refaite à partir d'un moulage réalisé par M. Michel Huon, voir C. MILLET (dir.), *Trégor finistérien. Mémoire des hommes. Inscriptions sur la pierre et le métal*, Lanmeur, 2010, p. 165.

24. La partie haute du campanile, également en granite, a été manifestement restaurée ; son inaccessibilité n'a pas encore permis de préciser la provenance des pierres.

MOA 2011.indd 44 28/11/2011 22:47:21

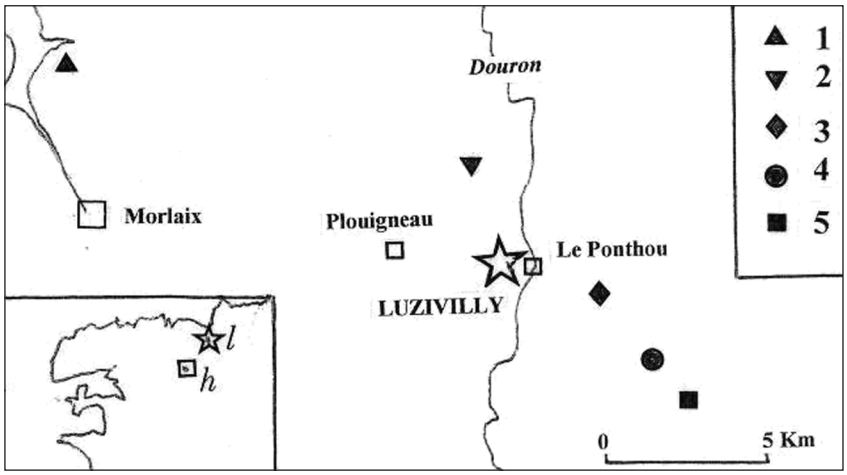

1. Granite albitique de Ploujean ;
2. Trondhjémite de Verveur ;
3. Granite porphyroïde du Ponthou ;
4. Granite à grain moyen de Guerlesquin ;
5. Granite à grain fin de Loguivy-Plougras.

Dans le cartouche, granite du Huelgoat (*h* = Huelgoat, *l* = Luzivilly).

Fig. 14. – Localisation des sites d'extraction des granites mis en œuvre à Luzivilly.
Réalisation L. Chauris.

l'écluse du même nom, réalisés sur la rivière vers 1822. Avant ces réalisations, à trois cents mètres en amont, s'élevaient le manoir des Marigo et les bâtiments des anciennes forges qui en dépendaient. Un aveu fourni en 1678 par « noble escuyer » Claude de Marigo, chef de nom et d'armes, s[r] de Villeneuve, du Guermeur, de Bonnesse et de Coatigras[25], et un plan des lieux, dressé en 1818 par Jean-Marie de Silguy, ingénieur en chef des ponts et chaussées[26], apportent de précieux renseignements sur l'industrie du fer implantée précocement en ce lieu.

Les Forges

Plusieurs cartes de Bretagne, dressées au XVIIe siècle, signalent la présence de ces forges au voisinage de Châteaulin (fig. 15 et 16). Sur le plan de Silguy, la seule précision écrite concerne, outre le manoir, le barrage et l'ancien canal des forges (parallèle à la rive gauche de l'Aulne), mais l'aveu de 1678 fournit des renseignements plus détaillés. L'auteur y déclare posséder près de son manoir de Coatigrac'h, à Saint-Coulitz, « les bâtiments de grosses forges, fourneau, fonte, fonderie, avec leurs logements pour faire et perfectionner le fer ». Il précise l'utilisation de ce métal : « fondre canons, couler boulets et autres ouvrages. » Les forges sont alors déclarées « chomantes et en partie ruinées ». Elles étaient alimentées en eau par un canal qui captait l'eau de l'Aulne en amont, à la hauteur du village de Reun-ar-Puns. Un barrage qui servait en même temps de pêcherie de saumons retenait les eaux de « l'étang ou réservoir des dites forges ». Un système permettait de remonter l'eau de la retenue dans le canal des forges qui, long de mille sept cent cinquante mètres et large de six, passait par les terres des fermes de Gouesnac'h, Pennagour, Rouantelez et Coatigrac'h (fig. 17 et 18).

L'aveu n'apporte aucune précision sur l'origine du minerai de fer utilisé par les forges. Des gisements d'origine volcanique furent exploités, non loin de Coatigrac'h, à Pennénez en Cast. Le minerai put venir aussi des gisements sédimentaires de la basse vallée

25. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1162, f° 19. Copie réalisée par Louis-Pierre Le Maître (†).

26. Arch. dép. Finistère, 49 J 44.

MOA 2011.indd 45 28/11/2011 22:47:22

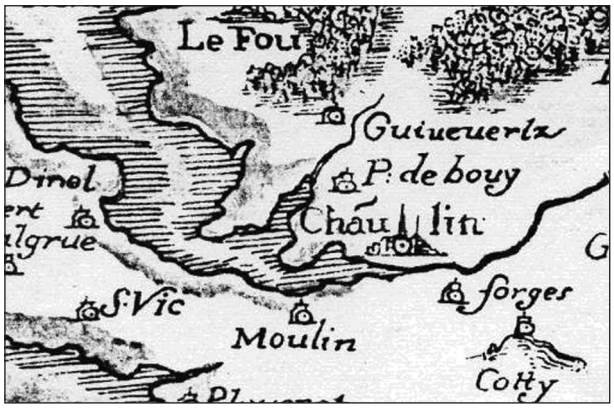

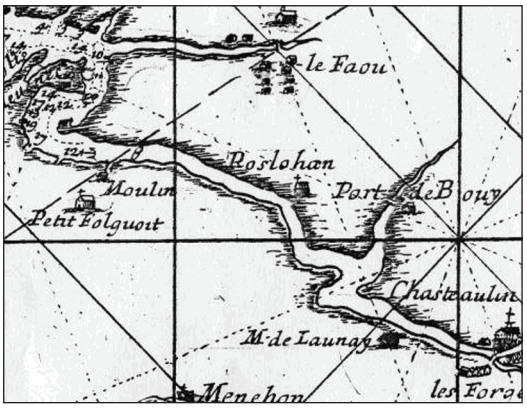

Fig. 15 et 16. – Détails de cartes de Bretagne.
– à gauche, carte dressée en 1634 par Christophe, dit Nicolas Tassin.
– à droite, carte dressée en 1689 par Vincenzo Coronelli, géographe vénitien.
Clichés G. Leclerc.

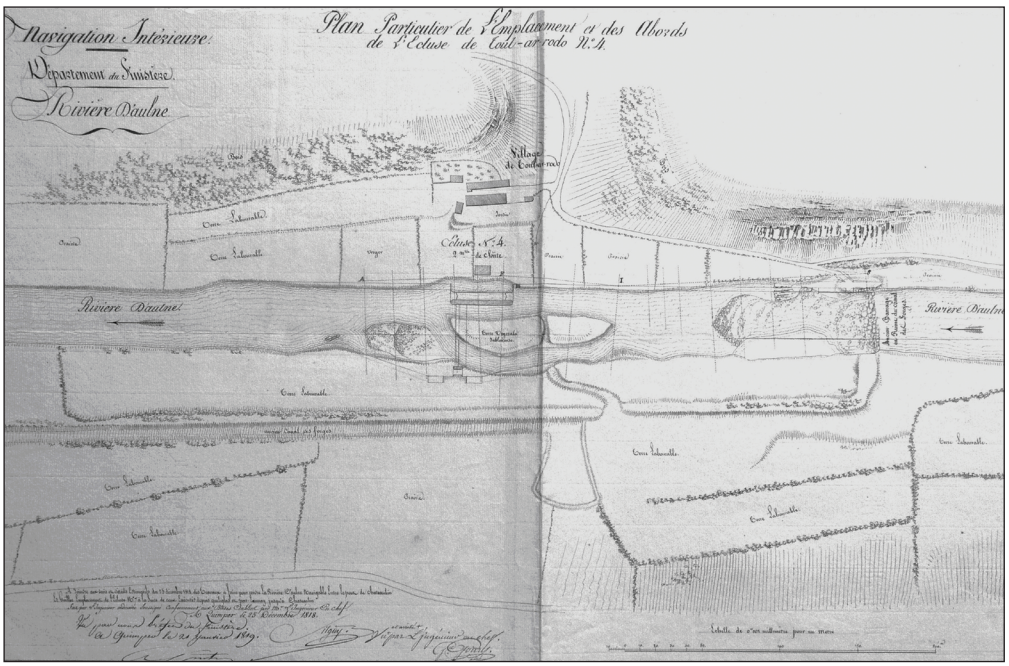

Fig. 17. – L'Aulne près du village de Toul-ar-Rodo, les ruines du barrage des forges de Coatigrac'h et d'une partie du canal d'amenée.
Plan de J.-M. de Silguy (1818), Arch. dép. Finistère, 49 J 44.
Cliché D. Le Doaré.

MOA 2011.indd 46 28/11/2011 22:47:33

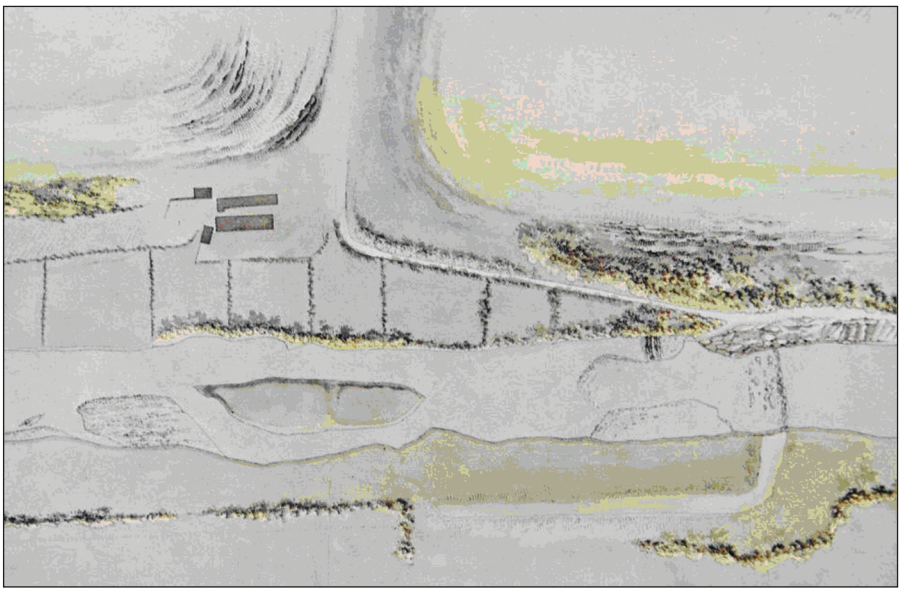

Fig. 18. – Aquarelle de J.-M. de Silguy. Cliché D. Le Doaré.

de l'Aulne[27], acheminé jusqu'à Port-Launay ou, aux grandes marées, jusqu'à Châteaulin. Quant au charbon de bois nécessaire, rien n'indique le lieu de sa provenance. La forêt de Déruzec, qu'englobait le parc au Duc à Châteaulin, avait disparu, surexploitée pour la construction navale et défrichée par une paysannerie en quête de terres labourables. Saint-Coulitz était la seule paroisse à être en totalité dans le parc au Duc. On retrouve assez fréquemment, en labourant les terres environnantes, des déchets de scories provenant des forges. Ces déchets servaient d'engrais. Il ne faut pas les confondre avec les gueuses que l'on trouve en particulier dans la commune de Dinéault et qui proviennent de petits fours datant du haut Moyen Âge.

Les Marigo et leur manoir

La famille Marigo a été déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt royal du 3 mai 1669[28]. Claude Marigo tient le manoir et les forges de son père Jean, décédé le 12 novembre 1647. C'est son grand-père, également prénommé Claude, qui a fait aménager le canal conduisant l'eau du barrage de Reun-ar-Puns jusqu'aux forges ; les forges remonteraient donc à la fin du XVIe siècle ou tout au début du XVIIe siècle. Le manoir était séparé de l'Aulne par des jardins dessinés à la française ; une grande allée menait à un escalier par lequel on accédait à la rivière ; un vivier permettait d'avoir du poisson frais en permanence. Alentour, des vergers fournissaient divers fruits. À proximité se trouvait le moulin de Kermiliou, qui appartenait au roi, et passait un chemin qui menait de Châteaulin à Quimper après avoir traversé l'Aulne à gué (fig. 19).

Claude de Marigo a épousé en secondes noces, le 17 mai 1684, Hyacinthe Christophette Guillemin, d'une famille aisée

27. L. Chauris, F. Le Bail, « Observations minéralogiques en Basse-Bretagne », *Penn-ar-Bed*, n° 58, 1969, p. 145-158 (p. 154-155).

28. Sur les Marigo, cf. *Le Courrier du Léon - Le Progrès de Cornouaille*, 5 janvier 1985, p. 6-7 (article de L.-P. Le Maître).

MOA 2011.indd 47 28/11/2011 22:47:39

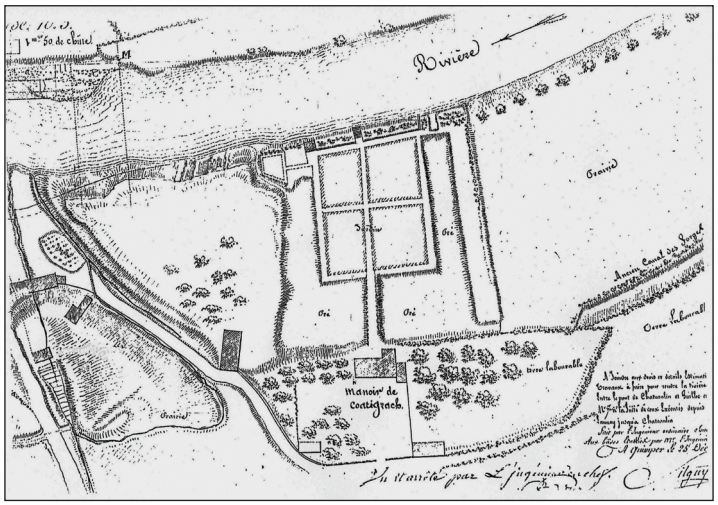

Fig. 19. – Plan du manoir de Coatigrac'h, par J.-M. de Silguy (1818).
Arch. dép. Finistère, 49 J.
Cliché G. Leclerc.

de Concarneau. Le couple aime séjourner au manoir du Guermeur, à Saint-Nic. Plusieurs de leurs enfants y voient le jour. Claude Guillaume, né en 1693, devient recteur de Beuzec-Conq et écrit plusieurs ouvrages religieux en langue bretonne, dont une *Vie des saints*[29]. En 1695, Claude de Marigo est capitaine de la paroisse de Saint-Coulitz. Né d'un premier mariage avec Anne Lagadec, son fils Joseph, chevalier de Saint-Louis et capitaine des garde-côtes de Crozon, épouse en secondes noces, à Brest, le 8 mars 1734, Gillette Agnès Le Roux de Brescanvel.

Guy Leclerc

SIZUN

Église paroissiale

Travaux de restauration

Les importants travaux de restauration actuellement en cours dans l'église de Sizun offrent l'opportunité d'observer des parties de l'édifice normalement inaccessibles. Le démontage de la charpente soutenant la toiture a nécessité de masquer une grande partie du bâti sous un immense « hangar » soutenu par un impressionnant échafaudage de tubulures (type « Layer ») avec échelles métalliques et succession de paliers (fig. 20). Les travaux de maçonnerie sont exécutés par l'entreprise Goavec-Pitrey, de Brasparts ; le mortier est constitué d'une part de chaux blanche en provenance de Saint-Astier (Dordogne) et de deux parts de sable beige, très fin, passé au tamis. La réfection de la charpente est confiée à la SARL Le Ber (Sizun) ; les éléments altérés des fermes sont remplacés par des pièces de chêne de la forêt du Cranou, du domaine du Nivot et de la propriété Rosmorduc (Pencran). L'ensemble des travaux de la tranche en cours est évalué à 1 450 000 euros, hors taxes.

L'église de Sizun actuelle qui remonte au XVIe siècle (porche méridional, 1514) a été considérablement agrandie et exhaussée au cours du XVIIe siècle[30]. Ces transforma-

29. A. Favé, « Messire Claude-Guillaume de Marigo et son époque », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XX, 1893, p. 174-197.

30. Pour une vue d'ensemble de l'enclos, se reporter à M. Le Goffic, G. Provost, H. Thérin, *Trois enclos de l'Arrée : Sizun, Commana, Locmélar*, photographies d'A. Pennec, Quimper, 2005.

MOA 2011.indd 48 28/11/2011 22:47:43

Fig. 20. – Sizun, *église paroissiale*, la charpente sous le « hangar » de restauration.
Cliché L. Chauris.

tions ont entraîné des aménagements d'ordre architectonique qui n'avaient été que partiellement entrevus dans une récente étude[31] mais ont été reconnus depuis par Louis Pape. Elles concernent le porche méridional et quelques piliers de la nef.

Dans l'article publié il y a deux ans, la mise en œuvre dans le porche de deux kersantons totalement différents – gris pour la

31. L. CHAURIS, « Un édifice polyphasé singulièrement polylithique : l'église paroissiale de Sizun (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009. p. 115-130.

Fig. 21. – Dans les hauts de l'église, sculpture érodée en granite de Plounéour-Ménez.
Cliché L. Chauris.

Fig. 22. – Rampant à crossettes en granite de Plounéour-Ménez, blocage en schiste et limon ocre.
Cliché L. Chauris.

MOA 2011.indd 49 28/11/2011 22:47:54

partie inférieure, noir pour la partie supérieure – avait suscité l'étonnement. Il s'avère en fait que, lors de l'exhaussement de l'édifice au XVIIe siècle, le porche du XVIe siècle a été démonté ; le kersanton gris a été alors utilisé en complément basal du kersanton noir initial. Sous l'angle lithologique, le porche primitif de Sizun est ainsi parfaitement en harmonie avec les autres porches des enclos paroissiaux du Léon où le kersanton noir à grain fin a été privilégié. Par ailleurs, on remarquera que le remontage du porche n'a pas été très soigneusement exécuté, et que, à son nouvel emplacement, il se raccorde fort mal à l'ouest avec l'élévation méridionale de la nef. Des remarques du même ordre doivent être formulées pour les quatre piliers cylindriques de la nef, curieusement bilithiques : partie inférieure en granite de Commana, partie supérieure en microgranite de Logonna. De fait, l'appel au granite remonte à l'exhaussement du XVIIe siècle, les piliers initiaux étant en microgranite. L'emploi de la pierre de Logonna est en bon accord avec l'engouement pour cette belle pierre distale au XVIe siècle (et encore au XVIIe siècle)[32]. Le « principe de superposition », cher aux géologues, mis ici en défaut, avait conduit à une interprétation chronologique erronée.

L'examen des parties hautes des élévations a confirmé l'utilisation du granite de Plounéour-Ménez, non seulement pour les parements vus, mais aussi pour les motifs sculptés et les rampants avec crossettes des parements, en arrière desquels les murs sont constitués par un blocage de schistes de provenance proximale, rejointoyés grossièrement par un limon ocre d'origine superficielle (fig. 21-22). Les remplages d'une baie déposée lors des travaux sont en kersanton.

Tout à fait inattendue a été la mise en évidence, dans la maçonnerie de l'élévation sud à l'est du transept, de deux assises en tuffeau du Val de Loire ; la même roche a été également observée, au même niveau, de l'autre côté, dans l'élévation nord, parties de l'église rapportées au début de la seconde moitié du XVIIe siècle. Le tuffeau se présente en moellons ; l'un d'eux montre un contour légèrement curviligne. À titre d'hypothèse, il est suggéré que du tuffeau a été apporté à Sizun pour des ouvrages de façonnement élaboré ; ces travaux n'ayant pas été exécutés, la pierre a été simplement employée comme moellon. Quoi qu'il en soit, Sizun fournit un nouvel exemple de la recherche des « pierres blanches » en Bretagne occidentale à une époque relativement reculée. Leur acheminement s'est certainement effectué par mer jusqu'à Landerneau où les charrois ont pris le relais.

La restauration de la charpente a entraîné l'enlèvement des ardoises, d'âge dévonien, extraites dans les monts d'Arrée. Ces schistes tégulaires, très épais, presque des lauzes, sont remarquables par leur résistance à l'altération, d'où la possibilité de les remployer.

La montée au clocher (première partie du XVIIIe siècle), qui n'avait pu être visité lors de la préparation de l'article précité, a pleinement confirmé les observations faites à partir du sol, à savoir la large utilisation du granite de Plounéour-Ménez, dont les gros feldspaths blanchâtres sont mis en relief par l'érosion pluriséculaire. Le clocheton abattu à la fin du XXe siècle a été restauré en partie avec un clair granite à muscovite (mica blanc) en provenance d'un des massifs du Morbihan (Bignan ?).

Tout en permettant des observations complémentaires, les travaux de restauration entrepris sur l'église de Sizun vont assurer à un patrimoine exceptionnel une longévité que mérite sa beauté.

Louis Chauris, Louis Pape,
Georges Provost, Georges Le Ber

32. ID., « La pierre jaune de Logonna », *Le Mausolée*, n° 696, 1994, p. 76-83.

MOA 2011.indd 50 28/11/2011 22:47:54

Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2010)

par Philippe Le Stum*

Les lecteurs du *Bulletin* se souviennent qu'en 2009 le Musée avait fait l'acquisition d'un très important trésor monétaire du XIVe siècle, découvert de manière fortuite par un habitant de Saint-Pol-de-Léon. Cette acquisition essentielle et onéreuse fut acquise sur deux exercices budgétaires (2009 et 2010), de sorte que nos possibilités d'achat, au cours de l'année qui vient de s'écouler, s'en trouvèrent assez fortement diminuées. La part relative des dons, dans l'ensemble des acquisitions de l'année, est donc particulièrement élevée, ce qui reflète de manière très satisfaisante et encourageante l'attachement des Finistériens à leur musée départemental.

Archéologie

Fondatrice du Musée, la Société archéologique n'a cessé d'en accompagner le développement, et bien des membres ont personnellement contribué à l'enrichissement de ses collections. Cette tradition est sans cesse réactivée. Elle vient de l'être, notamment, par M. Roger Gargadennec-Taupin, fils de feu Roger Gargadennec, auquel l'archéologie et l'histoire du Finistère doivent de nombreux travaux d'érudition. Sa « Monographie sommaire de Pont-Croix » mentionne sa découverte dans cette commune, sur le site de la *villa* de Kervennenec, d'une « pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur Constantin II[1] ». Frappée à Trèves, alors capitale des Gaules, elle présente sur l'avers la mention : CONSTANTINVS IVN NOB C. (*Constantinus junior nobilissimus Caesar*) et sur le revers, autour de la représentation de la porte de Trèves, l'inscription : PROVIDEN[TIAE CAE]SS (*Providentiae Caesarum*) ; PTR, à l'exergue, est la marque de l'atelier monétaire de Trèves. M. Roger Gargadennec-Taupin a souhaité offrir au Musée cette monnaie découverte et signalée d'abord par son père. (inv. 2010.10.1.).

---

* Conservateur en chef du patrimoine, directeur du Musée départemental breton.

1. R. GARGADENNEC, « Monographie sommaire de Pont-Croix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 63-105 (p. 68).

Musée 2011.indd 51 24/11/2011 21:19:42

Fig. 1. – Monnaie romaine, Constantin II (César, 317-337 ; empereur, 337-340), vers 324-330, bronze, patine verte, diamètre : 19 mm ; épaisseur : 2 mm.
Inv. 2010.10.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Céramique

Trois pièces font cette année leur entrée dans la collection de céramique. Elles sont de nature très différente. La première illustre l'utilisation de cette technique de production pour la fabrique d'objets utilitaires parfois modestes ; la seconde est un bel exemple d'une technique jusqu'alors non représentée au musée ; la troisième est un chef-d'œuvre qui manifeste la promotion de la céramique au rang d'art à part entière.

La petite assiette (16 x 16 cm) à décor publicitaire offerte au musée par une Quimpéroise, Mme Le Née (inv. 2010.11.1.), complète un ensemble de collection notable reflétant la diversité des talents de Paul Fouillen (Lorient, 1899-Quimper, 1958), qui fut à Quimper un collaborateur de la manufacture de céramique HB avant d'ouvrir en 1929, au bord de l'Odet, son propre atelier de faïence ainsi que de mobilier, de cuir et de peinture sur verre. L'intérêt de cette petite pièce réside avant tout dans sa fonction commerciale, que révèle le tampon apposé au revers, logotype de la marque quimpéroise de vêtements de travail *Le Glazik*. Ce motif publicitaire – un buste d'homme du pays *glazik* (Quimper), la pipe à la bouche, encadré

Fig. 2. – Paul Fouillen (1899-1958), *Petite assiette à décor publicitaire*, faïence polychrome, décor à froid (décalcomanie), Quimper, atelier du Styvel, vers 1950.
Inv. 2010.11.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

par la mention de la marque inscrite dans un cartouche octogonal – a été dessiné par Fouillen. La forme octogonale de l'assiette et son décor central reproduisent cet emblème. Le Musée possède déjà, exposé dans une vitrine dédiée à cet artiste, un cartonnage publicitaire de la marque.

Le plat aux *Joueurs de boules* de la manufacture HB, offert par M. et Mme Demange, de Pujaut (inv. 2010.16.1.), est caractéristique du décor « tubé », fait d'une ornementation en léger relief posée à la poire. Cette production, apparue à Quimper à partir de 1918, fut pratiquée, semble-t-il, jusque vers 1950. Aujourd'hui assez peu appréciée des collectionneurs, elle a pourtant joui d'un réel succès populaire, comme en témoigne l'existence d'assez nombreuses pièces de vaisselle utilitaire (services à café, plats à gâteaux, etc.). Le décor de ces faïences, généralement

Musée 2011.indd 52 24/11/2011 21:19:48

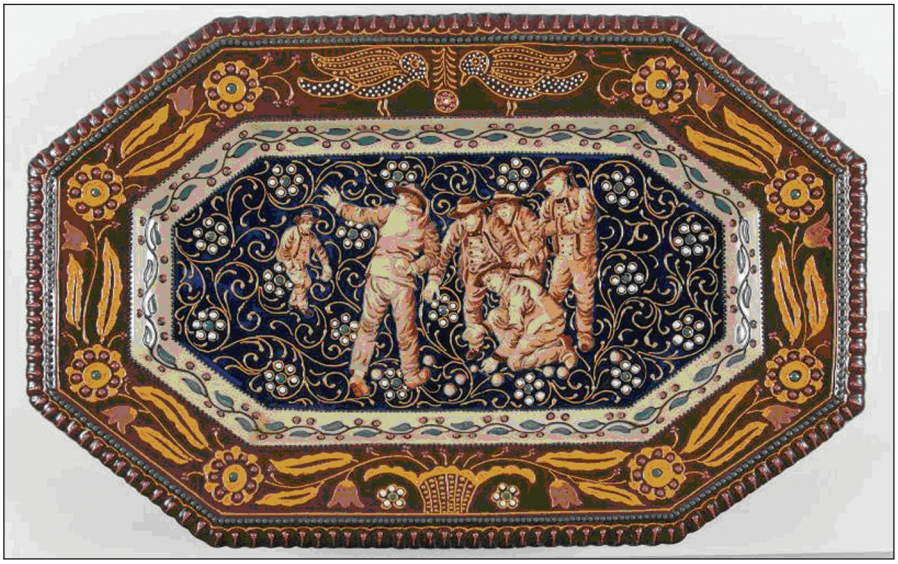

Fig. 3. – Plat aux *Joueurs de boules*, faïence polychrome, Quimper, faïencerie HB, vers 1930.
Inv. 2010.16.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

non figuratif (points, lignes ondulantes, etc.), s'inspirait le plus souvent de la broderie traditionnelle des costumes. Cette inspiration est présente sur le marli de ce plat, qui mêle les références à la broderie de Cornouaille (décor floral d'Elliant) à un emprunt direct au décor du mobilier régional (les deux oiseaux). Par ses dimensions (34 x 54 x 5 cm), par la qualité de son décor figuratif (la scène centrale) et ornemental (les frises du pourtour), ce plat est un bel et assez exceptionnel exemple de ce style qui se devait d'être présent dans notre collection.

L'œuvre céramique de Mathurin Méheut (Lamballe, 1882-Paris, 1958) est aujourd'hui, elle aussi, très bien représentée au Musée, puisque nous y avons fait entrer au fil des ans la plupart des modèles et décors les plus remarquables que ce grand artiste breton créa pour la manufacture Henriot, entre autres : le service de *La Mer*, celui de *La Galette*, et les deux groupes très sculpturaux des *Porteurs d'ex-voto*, modelages édités sous émail blanc. Observateur incomparable de la vie traditionnelle bretonne, Méheut fut aussi un artiste animalier de premier plan. Dès avant la Première Guerre mondiale, il prit place parmi les spécialistes de cette thématique à travers ses planches d'études de poissons et d'oiseaux publiées dans la revue *Art et décoration* (1905, 1907 et 1910) ou le luxueux album *Étude de la mer*, ensemble de quatre cent cinquante dessins imprimé en 1913. Par la suite, toute son œuvre d'illustrateur – par exemple pour *Regarde*, de Colette (1929) –, de graveur, de décorateur demeura caractérisée par sa passion pour le règne animal, qui lui inspira nombre de ses sujets modelés en terre pour les manufactures céramiques de Quimper ou de Sèvres, tel, pour Henriot, le rare *Groupe aux crustacés, aux coquillages et aux étoiles de mer* (52 x 43 x 14 cm) acquis par le Musée auprès d'une galerie d'art vannetaise (inv. 2010.3.1.)

Musée 2011.indd 53 24/11/2011 21:19:56

Fig. 4. – Mathurin Méheut (1882-1958), *Groupe aux crustacés*, faïence polychrome, Quimper, faïencerie Henriot, vers 1925-1930.
Inv. 2010.3.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

La sculpture

Un autre artiste majeur pour notre région, dont le Musée peut maintenant proposer un exceptionnel ensemble d'œuvres, est René Quillivic (Plouhinec, 1879-Paris, 1969). Les lecteurs réguliers de notre chronique auront remarqué l'entrée dans la collection, presque chaque année, d'une ou de plusieurs de ses sculptures, estampes ou céramiques. Le buste en marbre de *Fillette bigoudène*, acquis en 2010 à Rennes (inv. 2010.2.1.), témoigne de la maturité remarquable atteinte dès la première décennie du XXe siècle par le sculpteur finistérien, ainsi que de la personnalité originale de son art, qui assimila l'esthétique imposée par le prestige de Rodin pour l'employer à la représentation des types ethniques de sa Bretagne natale. Sous le titre *Petite rusée*, ce buste figurait sous le n°7 du catalogue de l'exposition monographique de Quillivic, organisée en 1909 dans la prestigieuse galerie parisienne Bernheim-Jeune.

Par son style et son sujet, il peut également être rapproché d'autres œuvres de Quillivic appartenant déjà au Musée, telles que la *Fillette au bonnet quimpérois,* la *Coiffe de grand-mère*, la *Fillette de Guiclan* ou la *Fille du pêcheur* également présentée chez Berhneim, ou encore diverses têtes de fillettes créées pour la faïencerie HB de Quimper ou la manufacture de Sèvres. D'une certaine

Fig. 5. – René Quillivic (1879-1969), *Fillette bigoudène*, marbre sculpté (40 x 37,5 x 14 cm), vers 1909.
Inv. 2010.2.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Musée 2011.indd 54 24/11/2011 21:20:08

façon, au fil des ans et des acquisitions, le Musée départemental breton réalise ainsi un projet élaboré avant la Seconde Guerre mondiale par le conseil général et Quillivic lui-même, auquel il avait été envisagé de commander une série de têtes sculptées représentatives des diverses modes vestimentaires du Finistère.

Le mobilier

Les meubles d'une chambre à coucher offerts en 2010 au Musée (inv. 2010.12.1. à 4.) appartiennent à un genre spécifique du mobilier breton, que, dans de précédentes études, j'ai appelé « meuble néo-breton » et que l'on peut aussi désigner par l'expression « mobilier breton à personnages[2] ». Ce style naquit dans le dernier quart du XIXe siècle. Il précéda donc l'apparition du « meuble breton moderne » (créations des *Seiz Breur*, Jacques Philippe, Sébilleau, etc.), survécut à celui-ci et perdura jusque dans les années 1950 à 1960. Il constitue un jalon dans l'évolution des arts décoratifs régionaux, que le Musée étudie, retrace et présente. Il est donc nécessaire que le Musée en collecte des spécimens représentatifs : nos collections comptaient déjà une salle à manger complète ainsi qu'une coiffeuse, mais les meubles d'une chambre à coucher nous manquaient encore, et nous remercions la donatrice originaire d'Esquibien qui a effectué ce don de combler ainsi une lacune de la collection.

Arts graphiques

Le fonds d'estampes du Musée a pu s'enrichir d'une pièce d'un grand intérêt puisqu'il s'agit de la seule gravure bretonne du peintre et graveur Charles Dufresne (Millemont, Yvelines, 1876 – La Seyne-sur-Mer, Var, 1938), une *Vue de Concarneau* éditée en 1919 par la galerie Sagot-Le Garrec (Paris, Saint-Germain-des-Prés, inv. 2010.5.1.). Ami du Vannetais Jean Frélaut, Dufresne séjourna dans notre région en 1908, mais nous ignorons s'il y revint à l'époque de la gravure de cette planche. Il appartenait alors à l'avant-garde artistique française et fréquentait les critiques André Salmon et Guillaume Apollinaire, les peintres Picasso ou Roger de La Fresnaye. De fait, cette gravure en taille-douce (eau-forte et pointe-sèche) compte, comme les *Images bretonnes* de Jean-Émile Laboureur (1912-1913), ou plus tard les bois de Sophie Grisez, parmi les quelques estampes à thème breton dont la construction fut marquée par la vision cubiste. Ajoutons qu'il s'agit d'une planche d'une grande rareté puisqu'elle ne fut tirée qu'à vingt-cinq exemplaires (fig. 6).

Sophie Grisez (Lachapelle-sous-Rougemont, Territoire de Belfort, 1888-Saulieu, Côte-d'Or, 1968) s'initia à la gravure sur bois en couleurs auprès de Jacques Beltrand, lui-même très bien représenté dans la collection du Musée. La Bretagne apparut dans son œuvre en 1927, après sa découverte du golfe du Morbihan et son acquisition d'une maison à Saint-Gildas-de-Rhuys. Elle envoya cette année-là, au Salon des Tuileries, *Un dolmen*, puis exposa l'année suivante, aux Tuileries encore ou à la Société de la Gravure sur bois originale, *Er Lannic, paysage breton* (déjà acquis par le musée) et *Le Dolmen et la Lune*, acquis cette année (fig. 7, inv. 2010.5.2.). Son œuvre est étrange et profondément originale, déterminée par ses recherches sur le nombre d'or. Ses paysages sans présence humaine assemblent de grandes masses architectoniques fortement géométrisées, traitées en aplats dans une gamme colorée limitée au noir et à quelques tons sourds et ponctuées de signes graphiques élémentaires qui indiquent les reliefs plus qu'ils ne les simulent.

2. Voir P. Le Stum, *Arts populaires de Bretagne*, Rennes, 1995, p. 65-66.

Musée 2011.indd 55 24/11/2011 21:20:08

Fig. 6. – Charles Dufresne (1876-1938), *Vue de Concarneau*, pointe sèche et eau-forte sur papier, 1919.
Inv. 2010.5.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

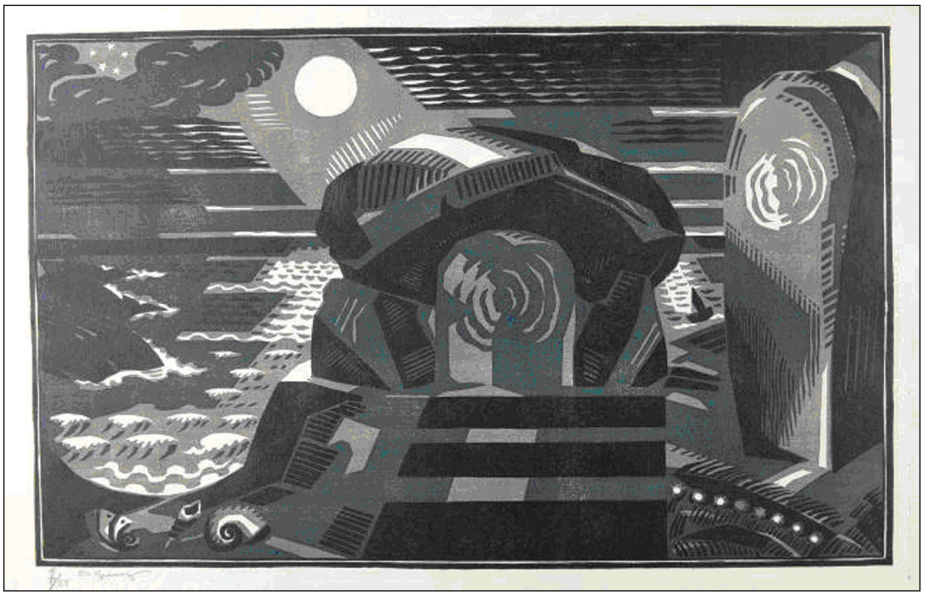

Fig. 7. – Sophie Grisez (1888-1968), *Le Dolmen et la Lune*, gravure sur bois en couleurs, 1928.
Inv. 2010.5.2.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Musée 2011.indd 56 24/11/2011 21:20:24

Le Musée avait déjà acquis, auprès d'une galerie de Concarneau, deux estampes aquarellées de Xavier Josso (Nantes, 1884-Paris, 1983). Elles étaient présentées et ont été publiées dans le catalogue de notre exposition *Impressions bretonnes, la gravure sur bois en Bretagne*, édité en 2005. Sensible à l'effort de conservation et d'étude manifesté par la Conservation du Musée dans le domaine des arts graphiques, la fille de l'artiste a souhaité que l'œuvre de son père soit représentée de manière plus significative encore dans notre collection et a généreusement offert un magnifique ensemble de sept matrices en linoléum gravé et de vingt-huit épreuves d'estampes, tirages d'état en noir et exemplaires aquarellés de la main de l'artiste (inv. 2010.4.1. à 35.). Cette série reflète de manière à peu près complète le cadre géographique de l'inspiration bretonne de l'œuvre gravée de Josso : le hameau de Kernevenas à Clohars-Carnoët, le château médiéval de Suscinio à Sarzeau (Morbihan), Binic (Côtes-d'Armor) ; en Loire-Atlantique, Piriac, Mesquer, le hameau de Kerholand (auj. Kerroland) près d'Herbignac et le « Moulin du diable », non loin de Guérande (fig. 8). Les linogravures aquarellées de Josso forment un cas d'espèce : ces paysages, gravés dans les années 1920, ne furent conçus par leur auteur que pour être mis en couleur, après impression de la matrice qui n'en reproduisait que les lignes du dessin. L'impression de la plaque livrait une image incomplète ; elle n'était considérée comme achevée qu'après la pose, au pinceau, de la couleur.

Fig. 8. – Xavier Josso (1894-1983), *Moulin et maison*, gravure sur linoléum, tirage aquarellé sur Ingres d'Arches, 1920-1925.
Inv. 2010.4.25.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Musée 2011.indd 57 24/11/2011 21:20:33

Costumes

L'un des fonds les plus anciens et les plus riches du Musée, celui des costumes populaires, est aussi celui dont l'enrichissement régulier peut particulièrement compter sur la générosité de très nombreux donateurs particuliers. Ils nous aident à conforter les points forts de la collection et à en combler les lacunes, que nous mesurons de manière très précise grâce au récolement complet de la collection, achevé en 2010. Nous remercions donc ici les personnes qui ont offert au Musée, en 2010, les pièces suivantes : un costume de garçonnet du pays *glazik*, datant des années 1930, offert par l'épouse de celui qui, enfant, le porta (don de Mme Floc'h-Moquard, inv. 2010.6.1., fig. 9) ; un costume noir aux belles broderies de cannetille (fil doré), porté pour ses noces à Névez par la grand-mère de la donatrice, Mme Audic (inv. 2010.9.1.) ; de la même commune, un costume de mariage confectionné en 1945 et transformé ensuite, entièrement teint en noir et rebrodé en costume de cérémonie (offert par Mme Dagorn, de Trégunc, fille de l'utilisatrice de cet ensemble, inv. 2010.18.1, fig. 10) ; de Névez encore, un costume de cérémonie de velours frappé et un costume de dimanche, portés entre 1925 et 1950 par la grand-mère de Mme Richard-Le Guennec, d'Auray, qui nous l'a gracieusement remis (inv. 2010.8.1. et 2.) ; un costume de mariage de Fouesnant (1934), ainsi qu'un costume de dimanche ayant appartenu à la mère des deux donatrices, Mmes Sili et Dieux (inv. 2010.7.1. et 2.). On citera encore trois bonnets d'enfants (don de Mme Quéméner, de Plogonnec, inv. 2010.15.1 à 3.) ; deux collerettes de Rosporden (don de Mme Annick Fleitour, de Quimper, inv. 2010.14.1 et 2.) ; quatre devants de coiffes du pays bigouden (don de Mme Bourhis, de Brest, inv. 2010.19.1 à 4.), un *koef bleo* (« bonnet de cheveux ») bigouden, une coiffe ainsi qu'une épingle de pardon (don de Mme Thomeuf, de Dijon, inv. 2010.21.1 à 3.). Au domaine du textile se rapporte encore un joli rouet de la région de Quintin, provenant de la famille de l'officier et graveur régionaliste Henri Huerre (1882-1972) et offert par sa petite-fille, Mme Anne Jacob (inv. 2010.17.1.).

Fig. 9. – *Costume de garçonnet (groupe de Quimper)*, coton, drap de laine, métal, velours et broderies, vers 1930.
Inv. 2010.6.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Comme on le voit, les costumes, lorsqu'ils sont offerts au Musée par des particuliers et non achetés en vente publique, peuvent être, par témoignage direct des donateurs, datés, localisés, documentés. Ils sont souvent accompagnés de photographies les montrant « en situation ». Le Musée possède aujourd'hui une collection remarquable de ce

Musée 2011.indd 58 24/11/2011 21:20:34

type de clichés, documents d'histoire sociale modestes mais essentiels. Nous remercions notre ami Serge Duigou qui vient d'ajouter à ce fonds iconographique une collection rassemblée par ses soins de portraits photographiques anciens d'habitants de Douarnenez, Ploaré et Crozon, réalisés par divers studios : J.-M. Villard, Quimper ; E. Mage, E. Jotte-Latouche, Y. Le Bourdonnec, E. Pierre, Brest ; Pouillot-Ehanno, Pont-l'Abbé ; L. Berthou, Douarnenez, etc. (inv. 2010.20.1 à 18.). Photographies d'époque et témoignages oraux contribuent à faire de ces acquisitions nouvelles des « objets témoins », pour reprendre la belle expression de l'ethnologue et muséologue suisse Jean Gabus (1908-1992), dont les écrits contribuèrent à déterminer notre volonté, en choisissant la profession de conservateur de musée, de préserver, augmenter et valoriser une part essentielle de la mémoire matérielle de la Bretagne et des Bretons.

Fig. 10. – *Costume de femme (groupe de Rosporden)*, coton, velours, broderie, perles, 1945.
Inv. 2010.18.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Musée 2011.indd 59 24/11/2011 21:20:40

Musée 2011.indd 60 24/11/2011 21:20:40

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2010)

par Yann Celton (coord.)*

BREST

Archives municipales et communautaires

• De cette année 2010, il faudra retenir tout d'abord trois dons importants :

– Les archives de Georges Milineau, architecte de la ville de Brest, auteur d'un plan d'embellissement de Brest dans les années 1930 jamais mis en action, mais dont Mathon s'inspira lors de la phase de reconstruction d'après-guerre. Le fonds, offert par le petit-fils de l'architecte, comporte environ cinquante plans et six photographies aériennes, en particulier un projet aquarellé pour le monument aux morts du cimetière de Kerfautras et l'original du projet de port transatlantique pour Brest, une pièce majeure, aquarellée, d'1,06 m sur 2,10 m (fig. 1). En effet, dès le XIXe siècle, la ville avait caressé l'espoir d'obtenir une escale transatlantique, finalement installée au Havre. Au début du XXe siècle, un comité se forme pour militer à nouveau pour cette escale. Le plan, daté de 1913, concrétise ce rêve brestois. On y découvre une véritable ville, destinée aux futurs utilisateurs de cette ligne, comportant une ligne de chemin de fer qui arrive directement au départ des bateaux, une gare, des entrepôts commerciaux et des hôtels pour les voyageurs.

– La famille d'Armand Rousseau, directeur du port de Brest au XIXe siècle puis gouverneur d'Indochine, a offert à la ville un fonds d'archives concernant le domaine qu'il a créé à Keremma (Tréflez). Ce don est constitué de plusieurs registres de comptabilité des domaines et avoirs de la famille ; quelques notes et ouvrages, deux photographies de Brest vers 1880 complètent les connaissances sur cette importante famille.

– À la suite de l'ouverture au public de la nouvelle scénographie de l'abri Sadi-Carnot, Mme Simon a souhaité donner aux Archives deux médaillons qui ornaient la grille originelle de l'abri. En effet, son père, employé

* Cette chronique est ouverte à tous les établissements qui le désirent. Les textes sont à transmettre par courriel avant la fin de l'année à Yann Celton : bibliotheque@quimper.cef.fr.

Archives 2011.indd 61 27/11/2011 18:48:36

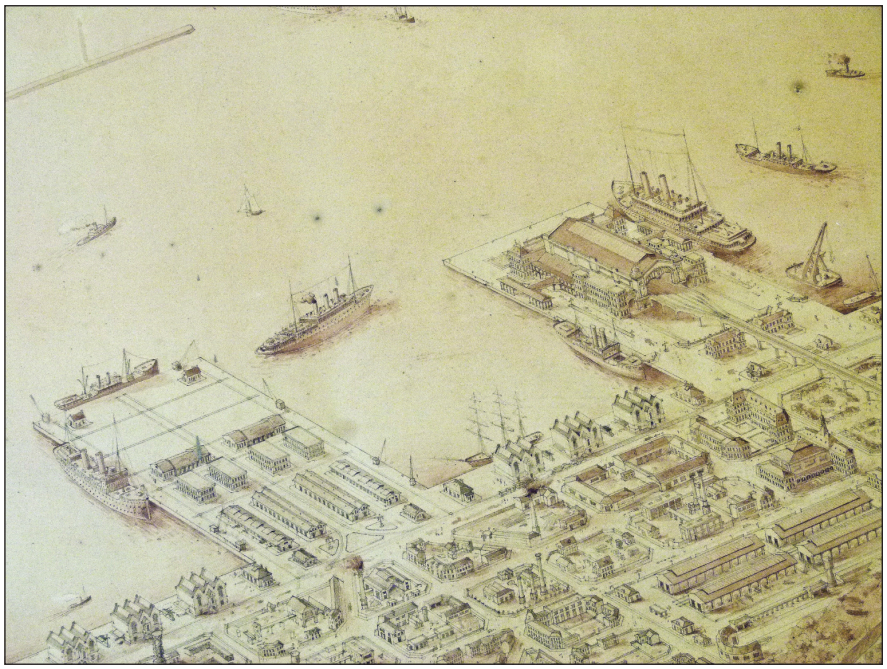

Fig. 1.– Plan d'un projet de port transatlantique pour Brest en 1913, par G. Milineau (détail). Cliché Arch. mun. et com. Brest.

municipal de Brest, a été témoin de l'arrivée de cette grille dans un entrepôt municipal, quelque temps après la tragique explosion. En mémoire de ses collègues décédés dans l'abri, il a pris l'initiative de sauvegarder les deux médaillons scellés aux barreaux, voués à la destruction. L'un représente les armes de la ville de Brest, l'autre une ancre de marine. Il a conservé pendant toute sa carrière ces médaillons, puis, à l'heure de la retraite, il les a emportés, craignant à nouveau leur destruction. C'est à son décès que sa fille a décidé de les léguer à la ville, logique et étonnant retour de l'histoire. Qu'elle soit ici remerciée pour ce don émouvant.

• Un achat important est lié à l'histoire maritime de Brest, celui d'une partie du fonds de l'amiral Rochegude (1741-1834). Ce fonds d'archives, acquis aux enchères, a été complété par l'achat sur Internet d'un fonds complémentaire, malheureusement dispersé sur un site d'enchères, ce qui n'a permis d'acquérir que soixante-cinq documents sur les cent deux mis en vente. Cette acquisition a été subventionnée pour moitié par la direction des Archives de France.

Né à Albi la même année que La Pérouse, Rochegude entreprend lui aussi une carrière maritime après son passage à l'École des gardes de la marine de Rochefort. Les deux Albigeois séjournent à l'île de France (auj. Maurice), participent à la guerre d'Indépendance des États-Unis. Au cours de sa carrière, le marin prend part à la seconde expédition de Kerguelen, à la découverte du mythique continent austral, et il débarque au nord des îles Kerguelen en janvier 1774. Sa carrière maritime s'est en grande partie réalisée à partir de Brest et nombre de documents de son fonds en témoignent. À la Révolution, il s'engage avec passion en politique. Érudit, il s'intéresse aussi à la botanique et surtout à la langue occitane, traduisant notamment des textes de troubadours et publiant son *Essai d'un glossaire occitanien*.

Archives 2011.indd 62 27/11/2011 18:48:37

• Comme à l'accoutumée, les Archives ont en outre procédé à l'achat de pièces isolées. Elles concernent : la Seconde Guerre mondiale (photographies prises par des soldats allemands) ; la présence américaine à Brest pendant la Première Guerre mondiale (photographies du camp de Pontanézen ou des soldats américains présents dans la ville) ; enfin le commerce local (chromolithographies, buvards publicitaires…).

• Nous avons aussi continué l'achat de connaissements de navires qui nous renseignent sur le trafic maritime brestois et d'objets divers, bien que ce ne soit pas la vocation première des Archives : médailles de l'École des mécaniciens (1865) et du concours des Amis des arts (1910), verre de la brasserie de Kerinou, deux assiettes commémoratives du voyage à Brest de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie.

• Les archives contemporaines ont pris en charge, après le déménagement au 9, rue Duquesne de Brest métropole aménagement, l'ensemble des dossiers conservés à l'ancien siège de la place Napoléon III pour lesquels le quitus financier a été délivré. Ces dossiers, qui représentent plus de cent quatre-vingts mètres linéaires de documents, concernent tout le suivi des grands aménagements qu'ont connus Brest et les communes de la communauté urbaine : ZUP de Bellevue, Cavale-Blanche, Coat-ar-Gueven, Kerinou, square Monseigneur-Roull à Brest, ou Castel-Nevez à Plouzané ; opérations d'amélioration de l'habitat et construction d'équipements (patinoire, Quartz) ou d'établissements d'enseignement (ENIB, IUEM, faculté Victor-Segalen) ; ils contiennent aussi des photographies aériennes de Guipavas et d'aménagements divers réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme du pays de Brest (ADEUPa), les permis de construire de l'année 2000 et les déclarations de travaux de 2002, pour la ville et les communes de Brest métropole océane.

Christine Berthou-Ballot

BREST

Bibliothèque d'étude

Politique d'acquisition

Les acquisitions patrimoniales de la bibliothèque d'étude sont conduites selon trois orientations complémentaires : l'histoire et la littérature maritimes, la littérature bretonne et les personnalités littéraires de Brest et du Nord-Finistère (en particulier Saint-Pol Roux) et enfin le suivi de la production bibliophilique dont les auteurs, illustrateurs ou thématiques ont un lien avec le Finistère.

La place importante des manuscrits dans ces acquisitions s'est confirmée en 2010, pour deux raisons. La bibliothèque s'attache tout d'abord à compléter le fonds existant de manuscrits, de correspondances et de documents consacrés à Saint-Pol Roux. Ensuite, la nécessité d'utiliser les subventions du pôle associé « Mer » pour l'acquisition de documents qui ne figurent pas au catalogue de la Bibliothèque nationale de France a conduit à privilégier, depuis 2005, l'acquisition de manuscrits de marine.

Acquisitions de l'année 2010

– Jean-Baptiste Henry de Savigny, *Récit manuscrit du naufrage du radeau de la* Méduse (août 1816 ?).

Jean-Baptiste Henry de Savigny (Rochefort, 1793-Soubise, 1843), chirurgien en second de la *Méduse*, fait partie des quelques survivants du célèbre radeau. C'est alors qu'elle fait route vers le Sénégal que la frégate la *Méduse* s'échoue sur le banc d'Arguin, à 160 kilomètres de la côte mauritanienne. Si les passagers privilégiés embarquent sur des canots, cent quarante-sept marins sont contraints de s'entasser sur un radeau de vingt mètres sur sept. L'amarre qui le relie aux canots se rompt ou est volontairement larguée. Lorsque le radeau est retrouvé douze jours plus tard, il ne reste plus que quinze survivants à bord. Ce manuscrit de quatorze feuillets a probablement été rédigé à bord de

Archives 2011.indd 63 27/11/2011 18:48:38

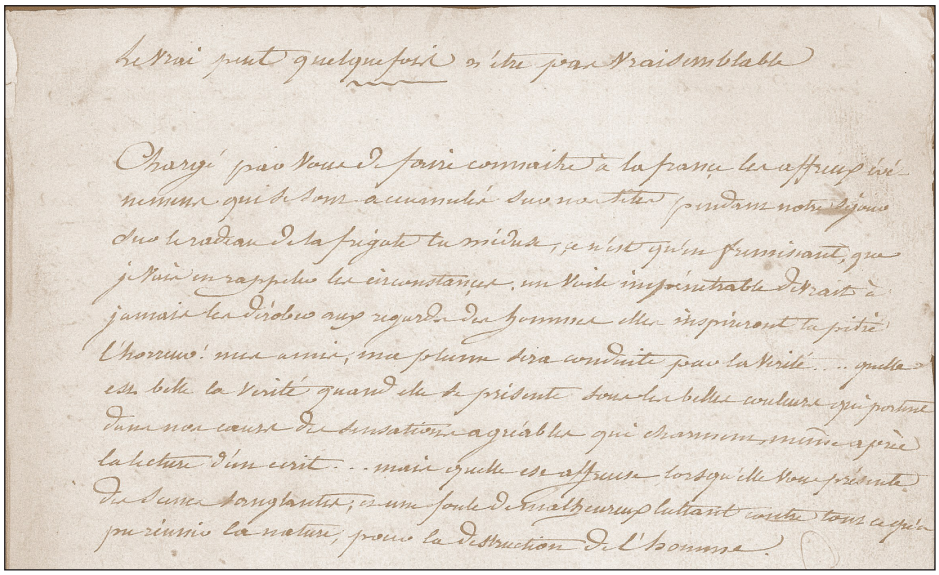

Fig. 2. – Fac-similé du début de la relation manuscrite des événements qui se sont passés sur le radeau de la *Méduse*, 1816.
Bibl. mun. Brest, ms 20, 12 f°, 24 x 20 cm.

la corvette l'*Écho,* qui rapatrie les survivants en France (fig. 2). Il révèle l'incompétence du commandement, les conditions extrêmes de survie des passagers, sous le soleil, avec très peu de vivres, les violences (suicides, massacres, soupçons de cannibalisme). À son arrivée à Brest, le 2 septembre 1816, Savigny remet ce document à un homme de confiance, qui s'empresse de le faire circuler à Paris, contre l'avis de son auteur. Le manuscrit a ainsi probablement servi à établir l'article publié dans le *Journal des débats* le 13 septembre 1816, qui fait connaître le drame en France et provoque le scandale. Cette parution dans la presse efface les perspectives de carrière de Savigny dans la marine. Il se tourne alors vers la médecine civile et revient dans les environs de Rochefort, à Soubise, dont il devient maire.

La bibliothèque municipale de Brest possédait déjà l'une des rares relations manuscrites du drame du radeau de la *Méduse* (ms 19). Il est intéressant de lui confronter ce nouveau manuscrit, qui fait lui-même apparaître des différences significatives avec certaines autres sources, notamment l'article paru dans le *Journal des débats* et une version plus longue rédigée par Savigny et conservée à la bibliothèque municipale de Saintes.

L'acquisition de ce document a reçu le soutien du fonds régional d'acquisition des bibliothèques de Bretagne (FRAB Bretagne, cofinancé par le ministère de la Culture et de la Communication-DRAC Bretagne et le conseil régional de Bretagne) et de la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre du pôle associé « Mer ».

– Correspondance du mécanicien de marine Charles Étienne (1872-1877).

Cet ensemble de trente-trois lettres autographes du mécanicien de marine Charles Étienne à ses parents est enrichi d'un lot de vingt-quatre photographies (vues de San Francisco et de ses environs, scènes indiennes). Il relate la formation du jeune homme à

Archives 2011.indd 64 27/11/2011 18:48:39

Brest et un voyage de circumnavigation à bord de l'aviso à roues le *Flambeau*, parti de Brest en 1874 vers l'Amérique du Sud en passant par Dakar, puis par le détroit de Magellan. Après avoir longé les côtes chiliennes et péruviennes, le *Flambeau* rejoint la Californie et regagne Brest par la Chine et le canal de Suez. Dans sa correspondance, Charles Étienne, originaire d'Ivry-sur-Seine, reçu quartier-maître mécanicien en août 1874, entretient longuement ses parents des conditions de la vie à bord, apportant de nombreux détails sur son quotidien. Il décrit également certaines de ses escales et traversées : la Terre de Feu et la Patagonie, Lima et Ancon, Papeete et les îles du Pacifique et surtout San Francisco, qu'il visite à plusieurs reprises et qui suscite son admiration. Cette acquisition a également été réalisée avec le soutien du FRAB Bretagne et de la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre du pôle associé « Mer ».

Fonds Saint-Pol Roux

La bibliothèque municipale de Brest conserve et enrichit régulièrement un fonds littéraire composé de manuscrits originaux (poèmes, textes en prose, brouillons), de correspondances et d'ouvrages de Saint-Pol Roux. Trois acquisitions sont venues compléter ce fonds en 2010.

– Saint-Pol Roux, *Bouc émissaire*, Paris, Imprimerie de la Vie Moderne, 1889.

Ce recueil de poèmes, édition originale du premier ouvrage de l'auteur, est l'un des cent exemplaires sur papier Hollande, avec un envoi « À Alfred Vallette, sympathiquement, Saint-Paul Roux » (acquisition réalisée avec le soutien du FRAB Bretagne).

– Correspondance avec Gustave et Rachel Kahn (1894-1909).

Cet ensemble de vingt et une lettres autographes est adressé à Gustave et Rachel Kahn. Gustave Kahn (1859-1936) est connu comme poète symboliste, critique et amateur d'art s'intéressant aux avant-gardes, mais il écrivit également des romans, des pièces de théâtre, une histoire du mouvement symboliste et même un traité d'urbanisme. Élisabeth Dayre, avant de devenir Mme Kahn, puis de se convertir au judaïsme et de prendre le prénom de Rachel, fut la maîtresse du jeune Paul Roux.

– Ensemble de huit lettres et cartes adressées principalement à Jean Royère, qui dirigea notamment les revues *Le Manuscrit autographe* et *La Phalange*, et à Alfred Vallette, fondateur du *Mercure de France*.

Livres d'artistes

– Daniel Kay, *Finis Terrae, Brest-Lisboa,* [Languidic], Gorniès (Hérault), Éditions de la Canopée, 2010.

Les poèmes de Daniel Kay sont présentés avec une traduction en portugais de Rémy Lucas, accompagnés de sept compositions typographiques de Thierry Le Saëc et composés en Garamond de corps 14 sur vélin BFK de Rives. Emboîtage de l'atelier de Jeanne Frère à Douarnenez.

– Marion Zylberman, *Pluie à Sobibor,* Penmarc'h, M. Zylberman, 2010.

Édition de neuf dessins originaux à l'encre de Chine, tirés à quarante exemplaires sur papier pur coton par jet d'encres pigmentaires, à l'atelier d'infophotographie d'Hervé Dubault à Douarnenez, en mars 2010, reliés à l'atelier de Jeanne Frère, présentés dans un étui cartonné, numérotés, signés (exemplaire n°24/40). Marion Zylberman, désormais installée à Penmarc'h, a pris l'habitude de travailler sur des carnets, à l'occasion de ses nombreux voyages, en Norvège, en Irlande, en Écosse, aux Pays-Bas, en Espagne, en Corse… Elle a rapporté les dessins qui composent cet ouvrage d'un voyage à Sobibor (Pologne), en 2008.

– Michel Butor, *Trésors de la marée basse*, [Paris], Remy Maure, 2004.

Sept gravures d'Anne Slacik. Exemplaire N° 6/45 sur vélin BFK de Rives, signé et numéroté par les auteurs. Impression en

Archives 2011.indd 65 27/11/2011 18:48:39

typographie réalisée par les ateliers de l'Imprimerie nationale, gravures (pointes sèches sur altuglas) tirées par R. Tazé. Sous emboîtage noir. Connu comme romancier et poète, Michel Butor, né en 1926, collabore depuis les années 1970 avec des artistes. Ce sont les gravures d'Anne Slacik (peintre, née en 1959) qui lui ont inspiré ces *Trésors de la marée basse*.

Conservation des fonds patrimoniaux

Deux relieurs du réseau des bibliothèques réalisent des réparations d'ouvrages patrimoniaux, selon un protocole conforme aux usages de la Bibliothèque nationale de France, auxquels ils ont été formés. Six documents du XVIe siècle et quatre documents du XVIIe siècle ont été traités entre septembre et décembre 2010.

Mise en valeur des collections patrimoniales

Quatorze visites des réserves patrimoniales ont été organisées en 2010. Elles ont permis d'accueillir au total cent vingt-deux visiteurs.

Plusieurs expositions ont également été présentées à la bibliothèque d'étude en 2010 : « Brest en bulles », planches originales de BD (15 décembre 2009-15 mars 2010) ; « Brest avec Holga. Brest, le port », photographies de Jean-Louis Potier (10 avril-29 mai) ; « Pluie et grains », dessins de Marion Zylberman (1er juin-28 août) ; Hommage à Henri Queffélec (15 juin-30 juin) ; « Brest sur nature », exposition d'ouvrages issus du fonds ancien, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (18 septembre-31 octobre) ; « Yves Picquet, livres de compagnonnage, 1984-2010 » (4 décembre 2010-26 février 2011).

Trois numéros de la revue *Patrimoines brestois*, réalisée conjointement par la bibliothèque municipale, les Archives municipales et communautaires et le musée des Beaux-Arts, ont été publiés cette année : « Femmes de Brest », n° 10, avril-mai 2010 ; « Brest et la musique », n° 11, été 2010 ; « Brest sur nature », n° 12, automne 2010. La Bibliothèque a également publié un catalogue à l'occasion de l'exposition « Yves Picquet, livres de compagnonnage, 1984-2010 ».

Bénédicte Jarry

BREST

Centre de recherche bretonne et celtique, bibliothèque Yves-Le-Gallo

L'année 2010 a permis à la bibliothèque du CRBC de lancer de nouvelles opérations comme la numérisation de documents précieux (en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France). Le référencement des publications des chercheurs du laboratoire a été développé et l'enrichissement des collections poursuivi.

Partenariat CRBC-Bibliothèque nationale de France pour la numérisation

Dans le cadre du projet BEROSE (Base d'études et de recherches sur l'organisation des savoirs ethnographiques), le centre documentaire du CRBC a prêté à la Bibliothèque nationale des collections uniques en France comme les premiers numéros de la *Revue des traditions populaires* de 1886 et la collection complète de *KRUPTÁDIA, Recueil de documents pour servir à l'étude des traditions populaires* (12 vol., 1883-1911). Ces collections ont été numérisées par la Bibliothèque nationale durant l'année 2010 et sont désormais lisibles sur le site Gallica (4 100 pages environ, http://gallica.bnf.fr/).

Référencement des publications des chercheurs

Durant le premier semestre de l'année 2010, plus de sept cents publications d'enseignants-chercheurs du laboratoire ont été saisies dans la base de données du CNRS HAL (« hyper articles en ligne »), *via* la base de données de l'université de Bretagne occidentale HAL-UBO. Pour certains articles, il est possible de consulter le document en texte intégral (http://hal.univ-brest.fr/).

Archives 2011.indd 66 27/11/2011 18:48:39

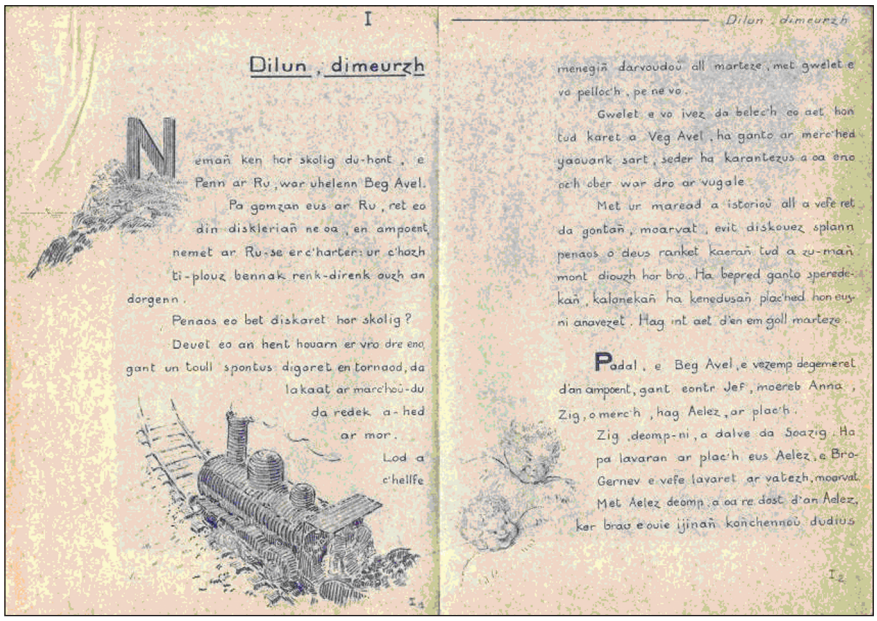
I

Dilun , dimeurzh

Neman ken hor skolig du-hont , e Penn ar Ru , war uhelenn Beg Avel. Pa gomzan eus ar Ru , ret eo din disklerian ne oa , en ampoent nemet ar Ru-se er c'harter: ur c'hozh ti-plouz bennak renk-direnk ouzh an dorgenn .

Penaos eo bet diskaret hor skolig ?

Devet eo an hent houarn er vro dre ena gant un toull spontus digoret en tornaod, da lakaat ar marchoù-du da redek a-hed ar mor.

Lod a c'hellfe

Dilun , dimeurzh

menegiñ darvoudoù all marteze , met gwelet e vo pelloc'h , pe ne vo .

Gwelet e vo ivez da belec'h eo aet hon tud karet a Veg Avel , ha ganto ar merc'hed yaouank sart , seder ha karantezus a oa ene oc'h ober war dro ar vugale .

Met ur mared a istorioù all a vefe ret da gontañ , moarvat , evit diskouez splann penaos o deus ranket kaerañ tud a zu-man mont diouzh hor bro . Ha bepred ganto speredekañ , kalonekañ ha kenedusañ pleched hon eus ni anavezet . Hag int aet d'en em goll marteze .

Padal , e Beg Avel , e vezemp degemeret d'an ampoent , gant eontr Jef , moereb Anna , Zig , o merc'h , hag Aelez , ar plac'h .

Zig , deomp-ni , a dalve da Soazig . Ha pa lavaran ar plac'h eus Aelez , e Bro-Gernev e vefe lavaret ar vatezh, moarvat. Met Aelez deomp , a oa re dost d'an Aelez, kar brav e ouie ijinañ konchennoù dudius

I 2

Fig. 3. – Fac-similé de *Skol Beg Avel ou l'école de la Pointe du Vent*, d'Antoine Jézéquel. Cliché CRBC.

Quelques acquisitions remarquables de l'année 2010

Programmes des concours agricoles (bovins, chevaux, porcins) de Brest, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau (ensemble de neuf livrets édités de 1916 à 1956). Ces catalogues contiennent des descriptions précises des races exposées, les noms des propriétaires et des communes d'origine. Ils constituent donc un témoignage précieux sur l'histoire de l'élevage léonard.

Collection de quatre albums de 1960 à 1964 de l'école de la Croix-Rouge à Brest. Y sont présentées des photographies des élèves de toutes les classes et du corps professoral (photographies de groupes avec légendes).

Trois albums-souvenirs de l'école Saint-Charles de Saint-Brieuc, datant de 1913-1914, 1921-1922 et 1923-1924. Le curieux y trouvera des photographies des bâtiments (intérieurs et extérieurs), des professeurs et élèves des différentes classes, des activités sportives…

Fonds Marc Le Berre

Le CRBC a fait l'acquisition d'un lot de quarante documents ayant appartenu à Marc Le Berre (1899-1968). Issu d'une lignée de tailleurs et brodeurs bigoudens, il a dirigé plusieurs ateliers de broderie. Membre des Seiz Breur, il a travaillé avec Suzanne Creston sur une collection textile.

***Skol Beg Avel ou l'école de la Pointe du Vent*, d'Antoine Jézéquel (Fañch Poullaoueg, 1896-1982), manuscrit de 1943, tirage à l'ammoniaque illustré par l'auteur (fig. 3). Militant breton nationaliste, Antoine Jézéquel a aussi publié quelques articles dans *L'Heure bretonne* (1941) et dans *Arvor* (1942).**

***Âmes et pierres de Bretagne*, de Georges G. Toudouze, Paris, Librairie Floury, 1944 (croquis et clichés de G. G. Toudouze).**

***Souffles du terroir et du large*, d'Yves de Boisboissel, illustré par Albert Gautier, Saint-Brieuc, O.-L. Aubert, 1928.**

Un lot d'ouvrages religieux en langue bretonne : *Réflexion sur la préparation à la*

Archives 2011.indd 67 27/11/2011 18:48:46

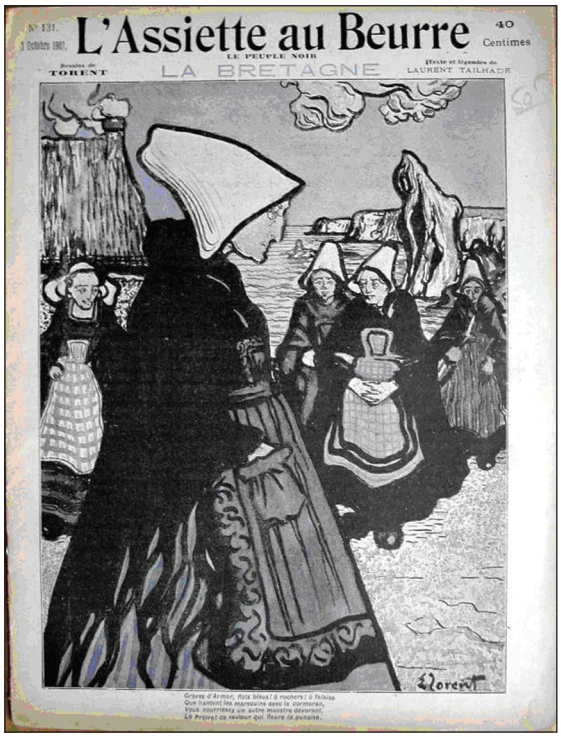

Fig. 4. – *L'Assiette au beurre. Le Peuple noir : La Bretagne,* n° 151, 3 octobre 1903.
Cliché CRBC.

mort, de l'abbé Briz, Quimper, 1830 ; *Sermons en breton*, de l'abbé Diot, recteur de l'Île-aux-Moines, Vannes, Galles, 1854 ; *Va c'hateziz bihan*, Paris, Tolra, 1943 ; *Katezig* [catéchisme en breton du canton d'Arzano], Lorient, Impr. Bayon.

Quelques périodiques complétant les collections du CRBC : *La Saison en Bretagne*, 1935 (illustré par René-Yves Creston) ; *Les Fontaines de Brocéliande* (divers numéros de 1947 à 1962) ; *Lidou meur Gorsedd Breiz*/ Grandes cérémonies du Gorsedd de Bretagne (1958) et *Ritual* (en anglais) ; *L'Assiette au beurre. Le Peuple noir : La Bretagne,* illustré par Evelio Lorent, textes de Laurent Tailhade, n° 151, 3 octobre 1903 (fig. 4). Ce numéro de *L'Assiette au beurre* rassemble dix-sept images, pleine page ou demi-format (32 x 24,3 cm). Sous chaque image, L. Tailhade a ajouté quelques vers souvent virulents envers le clergé[1].

Autres acquisitions de l'année 2010

Deux plaquettes de Charles Carénou sur l'art dolménique, éditées à Paris en 1935 chez Geuthner ; A.-É Hausser, *L'Industrie huîtrière dans le Morbihan*, Paris, Dunod, 1876, avec vignettes et planches ; A. Le Braz, *Le Sang de la sirène*, Paris, Calmann-Lévy, 1901 (1re éd.), qui complète le fonds Anatole le Braz du CRBC.

Quelques documents traitant d'histoire locale : R. Kjolner, *Monographie de Saint-Clet*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1947 ; Joseph Le Sage, *Coup d'œil rétrospectif sur la ville de Dinan*, Dinan, Bazouge, 1871.

De belles éditions de textes littéraires : Pierre Mac Orlan, *Le Chant de l'équipage*, Paris, Crès, 1924 ; Jean de Nivelle, *Contes de la mer et des grèves*, Paris, Jouvet, 1889 ; Alfred Quesnay de Beaurepaire, *Les Bateaux noirs de Belle-Île* (Légendes du Morbihan), Paris, Firmin-Didot, 1894 ; N. Quellien, *Loin de Bretagne*, Paris, Lemerre, 1886 ; Gustave Geffroy, *L'Apprentie*, Paris, Crès, 1920, illustré par Naudin ; Yves de Boisboissel, *Souffles du terroir et du large*, Saint-Brieuc, O.-L. Aubert, 1928, illustré par Albert Gautier ; Roger Vercel, *Saint-Malo et l'âme malouine*, Paris, Albin Michel, 1948.

En juin 2010, un hommage a été rendu à Chantal Simon-Guillou, secrétaire administrative du CRBC pendant quarante ans. Ses collègues et toute l'équipe du laboratoire ont pu lui témoigner leur reconnaissance.

Marie-Rose Prigent

1. Sous l'image de couverture du n° 151, on lit ce quatrain : « Grèves d'Armor, flots bleus ! ô rochers ! ô falaise / Que hantent les marsouins avec le cormoran, / Vous nourrissez un autre monstre dévorant, / Le Prêtre ! ce vautour qui fleure la punaise. »

Archives 2011.indd 68 27/11/2011 18:48:51

LANDERNEAU

Service du patrimoine historique

Le Service du patrimoine historique de Landerneau a poursuivi en 2010 sa politique d'enrichissement et de classement des archives : dix services municipaux ont ainsi versé quatre-vingt-deux mètres linéaires d'archives contemporaines. Remarquons tout particulièrement dans cet ensemble le versement des permis de construire de Landerneau de 1948 à 2000, jusque-là conservés par le Service de l'urbanisme : leur conservation et leur traitement par le Service du patrimoine répondent à une véritable attente du public.

Ce dernier continue de fréquenter assidûment le Service puisque trois cent vingt-cinq séances de travail ont été recensées et un peu plus de mille documents ont été communiqués : les travaux généalogiques représentent toujours une part importante des recherches effectuées dans la salle de lecture, mais de nombreux élèves, étudiants et enseignants-chercheurs consultent les archives et les dossiers documentaires, que ce soit pour un travail scolaire, des articles ou des travaux dans le cadre d'un master, voire d'une thèse.

Le travail de restauration d'archives s'est poursuivi, notamment pour les registres paroissiaux les plus dégradés.

Nous signalons depuis quelques années dans cette chronique les dons effectués au Service par un collectionneur : ouvrages anciens, dessins, cartes postales ayant un lien avec la ville de Landerneau. Conformément à la volonté du donateur, ce fonds sera mis à la disposition du public.

Les collections patrimoniales se sont enrichies de l'achat de quelques photographies, cartes postales et objets liés à l'histoire de la ville, en particulier deux dessins commandés à un illustrateur et représentant l'usine Frimot de Landerneau dans les années 1830 : les nombreuses archives, les conseils d'une historienne spécialiste du patrimoine industriel ont permis de réaliser ces dessins qui viennent ainsi enrichir notre connaissance de ce patrimoine.

Autre acquisition, un décor peint de Jacques Cortellari (1942-2002). En 1970, le ministère des Postes commanda à cet artiste rennais une œuvre pour la nouvelle poste de Landerneau. Cette œuvre monumentale (quatre panneaux, 7 x 1,75 m), intitulée *Le Port de Landerneau*, qui représente le pont de Rohan et le port, dans la tradition des décors peints, est installée jusqu'à la fin des années 1990 dans la salle des publics de la poste, avant d'être décrochée pour cause de restructuration des locaux, et reléguée dans

Fig. 5. – J. Cortellari (1942-2002), *Le Port de Landerneau* (1970), huile sur toile, décor peint pour le bureau de poste de la ville.
Cliché Service du patrimoine, Landerneau.

Archives 2011.indd 69 27/11/2011 18:48:56

une arrière-salle. Son entrée dans les collections municipales en 2010 évite qu'elle ne soit vendue hors de la ville (fig. 5).

L'année 2010 a été consacrée à la célébration du cinquième centenaire d'un monument emblématique, le pont de Rohan (1510), rare exemple survivant en France de pont bâti et habité. Le choix a été fait de consacrer la traditionnelle exposition historique à cet édifice, en réalisant une exposition de plein air : douze stèles portant vingt-quatre panneaux ont ainsi été disposées sur le pont lui-même durant quatre mois. Un diaporama complétait la présentation historique, ainsi qu'un catalogue, réalisé grâce à la collaboration de trois chercheurs : Catherine Abéguillé-Petit, Louis Chauris et Jean Kerhervé. Une seconde exposition de plein air a également vu le jour, selon un parcours mis en place autour des berges de l'Élorn, en amont du pont de Rohan : des photographies de grand – voire très grand – format ont ainsi présenté cette particularité architecturale que représentent les ponts bâtis encore existants en Europe. Lors du week-end inaugural des expositions, les représentants de dix villes françaises, belges, anglaises et allemandes ayant un pont bâti se sont déplacés à Landerneau, afin de promouvoir leur patrimoine : durant ces rencontres il a été décidé de constituer un réseau, afin de réfléchir à des actions communes d'étude et de valorisation. Enfin, une conférence a pu se tenir, en partenariat avec la ville et l'UTL de Pont-l'Abbé, seule autre ville finistérienne à posséder un pont bâti : Jean Kerhervé a évoqué Landerneau et le pont de Rohan à la fin du Moyen Âge, et Serge Duigou a présenté l'histoire de celui de Pont-l'Abbé.

Marie-Pierre Cariou

PLOUIGNEAU

Archives municipales

L'archivage de la commune de Plouigneau s'est terminé en 2010. Le registre des états de sections du cadastre dit « napoléonien », signalé manquant dans le précédent article, a été retrouvé au cours de cette deuxième mission et est désormais répertorié.

Les documents conservés dans cette commune sont très peu différents de ceux que l'on trouverait dans une autre, mais ce qui est remarquable, c'est la qualité de l'accueil dont elle a fait preuve à l'égard d'une archiviste itinérante. Tout au long de cette mission, le personnel administratif, mais aussi les élus, ont participé avec intérêt à telle ou telle découverte, parût-elle insignifiante. Ainsi, un extrait des registres de délibérations mentionnant l'incendie du « bourrier » municipal le 4 septembre 1959 provoqua la réaction d'un élu, qui se souvint que sa mère avait fait partie des victimes indemnisées. Il a donc apporté la correspondance adressée et reçue par celle-ci, ainsi que la copie du mandat de l'indemnité qui lui fut attribuée. Une photocopie de ces pièces a été faite et jointe à la délibération.

Plouigneau étant chef-lieu de canton, il a été possible de trouver les états des mendiants et indigents des communes du canton pour 1841 (1 Q 5). Ils nous apprennent qu'à cette date précise, Plouigneau compte une proportion d'indigents et de mendiants de 8 %, dont seulement 15,3 % d'hommes, contre 43,5 % de femmes et 41,2 % d'enfants. À Lannéanou, la proportion de mendiants et indigents est de 14,06 %, de 7 % à Plougonven, 26,18 % au Ponthou et 11,41 % à Plouégat-Moysan.

La lecture des documents ne manque parfois pas de sel, malgré le caractère sensible du sujet. Il faudrait, pour préciser le propos, spécifier qu'il existe des indigents non mendiants, des mendiants domiciliés ou résidant habituellement dans la commune, et des mendiants étrangers à la commune.

Comment devient-on indigent ou mendiant, voire les deux ? Très simplement, en fait. Il y a celles ou ceux qui ont l'habitude de mendier, les « faibles de caractère », comme Marie Fannier qui, par faiblesse de carac-

Archives 2011.indd 70 27/11/2011 18:48:56

tère, mendie alors depuis trente ans, tandis que Guillemette Filliaux, peut-être plus jeune, ne le fait « que » depuis vingt-cinq ans. Certains sont tout simplement victimes de la « paresse » de leurs parents. Les orphelines aussi risquent de sombrer rapidement dans la mendicité. On peut noter quelques mauvaises affaires, de l'inconduite ou de la « conduite douteuse », pas seulement chez les femmes d'ailleurs, puisqu'un dénommé Guy Jégaden cumule l'inconduite et la conduite douteuse. On peut signaler encore quelques incapacités, faiblesse d'esprit, infirmité du mari… Il est aussi des femmes que l'inconduite de leur mari disqualifie socialement, comme c'est le cas pour Anne Hilly. Surtout, le « défaut d'ouvrage » (chômage), le grand âge, le veuvage, les infirmités et le grand nombre d'enfants sont des leitmotive, que ce soit à Plouigneau ou dans les autres communes du canton. Enfin, les « paresseux » sont montrés du doigt, car rien ne justifie leur situation déplorable. Là, on stigmatise Jeanne Taillanter, à Plouigneau, ainsi que trois autres Ignaciens[2] d'ailleurs. Et puis il y a celles et ceux qui ne sont « bon(ne)s à rien » et qualifié(e)s comme tel(le)s.

On remarque en outre quelques particularités propres à chacune des communes.

– À Lannéanou on retrouve les problèmes de « surabondance » d'enfants, la paresse et la fainéantise ; on a aussi une mère toujours malade, et, dans le cas de Jeanne Martin, une dissipation et un mauvais emploi de sa fortune. On note plusieurs aliénés, des victimes de cécité et même un « pauvre d'origine ». Il y a encore l'ivrognerie de Jean-Marie Henry, la dissipation et l'inconduite du mari de Jeanne Dagorn, le fait que Louise Dagorn soit tout le temps malade, la dissipation de son bien par Renée Herry. Plus triste, le fait d'avoir un enfant naturel brise facilement une vie et c'est le cas pour Marie Lann. À Lannéanou, il y a nombre de pauvres d'« origine », d'infirmes « naturels », et l'insuffisance de travail demeure un problème. La conclusion de la commission qui s'occupe de gérer ces indigents est sans appel : « La mendicité est une profession pour ces mendiants. Généralement ils sont adonnés à la fainéantise et plusieurs d'entre eux refusent de travailler et préfèrent mendier. Le travail quotidiennement assuré n'existe nulle part pour les gagistes. »

Cela étant, il convient de signaler que les « mendiants et fainéants » de Lannéanou viennent en fait de Plougonven et Botshorel, comme les aveugles d'ailleurs, tandis que les aliénés sont originaires de Scrignac et Plouigneau.

– À Plougonven, on trouve, à l'origine de l'indigence, le décès de tuteurs, une fracture à la jambe, la cécité ou la faiblesse de vue, la cécité d'un père, le veuvage. Certains, comme François Bris, sont indigents depuis leur enfance. Marguerite Roux est devenue indigente depuis son mariage, et elle n'est pas la seule dans son cas, puisque la même mésaventure est arrivée à Marie Ponthou. Le mariage peut donc appauvrir, d'autres cas semblables existent. Les belles-mères sont montrées du doigt, et Jean Thomas est littéralement victime de la maladie de la sienne. D'autres souffrent de la modicité de leur rétribution, de malheurs (Guy Roux), d'un surcroît de famille, d'une « surabondance », encore et toujours, d'enfants… Et il y a Marie Prigent, qui devient indigente car son mari « fume tout », la plongeant dans une terrible situation, depuis dix ans déjà en 1841. On trouve également des cas de « caducité[3] ». Sinon, on connaît une Guillemette Coatarmanach, valide, certes, mais paresseuse à l'inconduite notoire. Louise Brizec est signalée pour sa faiblesse de vie et ne fait rien depuis dix ans, en tant que veuve et

2. Nom des habitants de Plouigneau.

3. Le terme est sans doute à prendre ici dans le sens de grande vieillesse.

Archives 2011.indd 71 27/11/2011 18:48:57

invalide. On souligne le « défaut d'économie » de Ginette Cariou. On trouve même trois cas d'« idiotisme » (idiotie), une maladie de famille, une maladie contagieuse, un cas de « manque de sentiments », celui de Françoise Laour, la naissance d'un enfant naturel. On incrimine aussi l'« habitude » (pour Marie Masson en tout cas, et ce depuis vingt-cinq ans), un incendie, une faillite personnelle (vente publique de ses meubles), la « mauvaise tête » (Françoise Silliau), et quelques cas d'inconduite. On découvre encore trois victimes de la disette de 1817, qui sont donc mendiants depuis vingt-quatre ans : Marie Le Goff, René Perrot et Renée Tilly. Enfin, il y a Marie Jeanne Salaün, indigente à cause de sa marâtre.

– Botshorel ne compte pas beaucoup d'indigents. Il existe cependant un cas tragique, celui de Maurice Le Cam. Ce malheureux, victime d'un vol, se voit refuser partout de l'ouvrage, pour une raison qui ne nous est malheureusement pas indiquée.

– Au Ponthou, quatre faillites plongent leurs victimes dans l'indigence. Jean Morin, le malheureux, devient indigent après avoir eu la jambe gauche écrasée. Quant à Pierre Toullard, il est incapable d'aller au marché et n'est bon à aucun travail. Enfin, comme dans toutes les autres communes, au Ponthou, la vieillesse est une source notoire d'indigence et peut se cumuler avec des handicaps (surdité, infirmités diverses dues à l'âge ou à des accidents). François Dantec brille par sa « négligence et sa paresse », tout comme Nicolas Louet. Jean-Marie Dantec offre un profil plus original : il est devenu invalide parce qu'il a perdu ses père et mère ! On trouve aussi des boiteux, en plus grand nombre que dans les autres communes.

– À Plouégat-Moysan, on souffre de manque d'ouvrage, de la perte de bestiaux et de mauvaises récoltes en plus de tout le reste. Jean Lamour, ayant perdu la jambe droite, a plongé dans la mendicité sept ans auparavant...

Pour assez courants que soient ces énoncés, ils ont suscité l'intérêt et les commentaires des uns et des autres, faisant revivre des pans d'une mémoire quelque peu oubliée, le temps d'une mission d'archivage. C'est d'ailleurs cet intérêt, ce rapport soudain différent du personnel administratif avec ce qui, d'un point de vue strictement immédiat pour l'administration territoriale, ne constitue qu'un assemblage de vieux papiers qui ne servent plus à rien, qui donne à ce travail ponctuel la vie et la chaleur sans lesquelles il perdrait tout aspect humain, pour n'être plus que le traitement froid d'une matière qui ranime pour nous tant de vies.

Nathalie Calvez

QUIMPER

Archives et bibliothèque de l'évêché

Le projet d'un nouveau bâtiment étant validé, le Service diocésain des archives, à l'étroit dans ses locaux, a choisi de réduire de 2010 à 2012 sa politique de collecte, limitant les entrées à des fonds de petit volume ou en péril.

L'accueil de nombreux petits dépôts complémentaires d'archives paroissiales s'est maintenu. La paroisse Saint-Louis de Brest a ainsi confié aux Archives diocésaines les actes notariés qu'elle détenait pour les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles (testaments, baux, donations, ventes), des plans de la chapelle Saint-Joseph (rue Duquesne, 1871), des calques pour le projet de la nouvelle église dans les années 1950. Un recueil des offices et prières se chantant à Saint-Louis en 1783, entré à cette occasion, est venu enrichir la collection des archives numérisées disponibles sur le site Internet. Les archives de la paroisse de Dinéault ont été collectées en totalité. Ce bel ensemble classique contient les éléments que l'on retrouve habituellement dans les paroisses : cahier de prônes, registres de confréries, comptes, etc. Il renferme en outre un intéressant ensemble de plaques de verre,

Archives 2011.indd 72 27/11/2011 18:48:57

Fig. 6. – Bénédiction de la mer à Douarnenez. Plaque de verre (début du XXe siècle).
Coll. Arch. diocésaines, fonds paroissial de Dinéault.

éditées par la *Maison de la Bonne Presse* : outre des vues catéchétiques classiques, on y trouve aussi des clichés locaux intéressants, comme ceux de la cathédrale de Quimper, du pont tournant de Brest ou de divers lieux du Finistère (fig. 6).

De nouveaux registres de catholicité, concernant surtout les années 1840-1850, sont venus compléter les collections existantes : Saint-Louis de Brest, Mellac, Bannalec, Scaër, Huelgoat, Locmaria-Berrien (début du XIXe siècle), Collorec, Crozon, Arzano. De nouvelles entrées de journaux historiques des paroisses ont également eu lieu. Ces livres-journaux, distribués à chaque paroisse au début du XXe siècle pour qu'y soient consignés une monographie paroissiale ainsi que les différents événements de la vie catholique, sont de qualité variable, selon l'inspiration et le talent du curé. Ces documents peuvent cependant offrir de précieux renseignements lorsqu'ils contiennent une véritable monographie locale. Sont entrés en 2010 les journaux de Bannalec, La Feuillée, Plouyé, Saint-Thois, Leuhan, Laz, Plonévez-du-Faou, Saint-Goazec, Dirinon, Pencran.

Parmi les fonds des mouvements catholiques, le Service s'est enrichi des papiers d'Henri Minou, en tant qu'aumônier diocésain de l'Action catholique générale (ACG) pour la décennie 1968-1977 ; ils concernent aussi bien les réunions de quelques équipes locales que des sessions diocésaines, régionales et nationales. Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) du Nord-Finistère a complété son versement de 2009 par des dossiers sur le fonctionnement de la fédération dans les années 1980-1990. Le déménagement du siège de la fédération Nord-Finistère de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) a permis la prise en charge de l'ensemble des dossiers des fédérations brestoises JOC et JOCF, de leur création dans les années 1930 à 2008. Le premier tri et un inventaire non exhaustif annoncent un fonds assez complet et très intéressant pour l'histoire de la jeunesse locale, qui contient en outre quelques documents concernant la fédération de Morlaix qui a fusionné avec celle de Brest dans les années 2000.

Quelques fonds personnels de prêtres ont fait leur entrée. Il ne s'agit à chaque fois que de quelques pièces. Ce sont principalement des cahiers de cours reçus au séminaire dans les années 1940-1950, des textes d'homélies et des papiers personnels.

En 2010, le diocèse de Quimper et de Léon a refondu son site Internet, ce qui a permis une réorganisation et un enrichissement des pages dédiées aux Archives diocésaines (http://catholique-quimper.cef.fr/). On y trouvera aussi la possibilité de télécharger la première série de *Feiz ha Breiz*, le *Bulletin du petit séminaire de Pont-Croix*, un échantillonnage d'*Ordo* (annuaires diocésains), de l'Ancien Régime à 1980.

Archives 2011.indd 73 27/11/2011 18:48:57

Fig. 7. – Fragments du *Commentaire* (?) de Nicolas de Lyre sur l'Ancien Testament, volume dégradé par l'incendie du palais épiscopal en 1939.
Cliché Arch. diocésaines.

La bibliothèque n'a pas reçu de fonds particulièrement remarquable cette année, à l'exception d'un ensemble d'ouvrages des XVIIe et XVIIIe siècles, provenant des réserves du Musée départemental breton[4] : ces ouvrages appartenaient à la mense diocésaine et étaient restés, depuis la Séparation, associés aux collections du Musée. En 1939, ils survécurent à l'incendie qui détruisit les salles de l'ancien palais épiscopal, mais si certains volumes sont intacts, d'autres sont partiellement détruits ou portent les marques de l'incendie (fig. 7). L'ensemble sera conservé comme un fonds propre. Certains ouvrages peuvent être consultés mais d'autres présentent un état trop dégradé. Un buste de plâtre de Mgr Graveran, signé Amédée Ménard, de Nantes, ainsi qu'un autre de Pie IX complètent cet ensemble.

4. – [Œuvres de Cicéron] : première partie f° 9-135 ; deuxième partie f° I-CCXCVIII, à la fin de la deuxième partie, mention : *Orationum M. T. Ciceronis finis. Summa adhibita accuratione Lutetie Parisiorum apud Iodocum Badium Ascen. ad eidus Octob. anno MDXXXI* (1531), in-folio. Mention manuscrite : « À monsieur de Saint Maudé…, avocat, maire et sindic de la ville et communauté de Quimperlé en 1738 ». Ouvrage sans reliure, sans page de titre.
– Partie d'Ancien Testament avec commentaires : Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Michée, Nahum, Habaqucq, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, I et II Macchabées, f° 3-479. Date sur la dernière page : M D VII (1507), in-folio. Il s'agit très probablement d'un fragment d'une œuvre de Nicolas de Lyre, théologien et exégète franciscain (v. 1270-1349), rendu célèbre par ses « postilles » (annotations, commentaires) sur la Bible.
– [*Pontificalis Romani Clementis VIII …*], *Romae, ex Typographia Medicae*, M DC XI (1611), 503 p., in-folio. Rituel romain, partitions, vignettes.
– *La vie de dom Barthélemy des Martyrs, religieux de l'Ordre de Saint Dominique et archevêque de Brague, composée en espagnol par le R. P. Louis de Grenade et trois autres religieux de son ordre, traduit en françois et donnée au publicpar les R. P. Supérieurs et Religieux du novitiat des Frères Prescheurs*, achevé d'imprimer le 25 janvier 1663, in-4°, 889 p.
– *Pontificale Romanum Clementis VIII Pont. Max. jussu restitutum atque editum Romae, M D XCV* (1595), in-4°, 278 p., gravures, partitions. Sur la page de titre : « *ex-libris* … Rouxel de Médavy, [abbatiale] de Grancey. »
– *Caeremoniale episcoporum jussu Clementis VIII Pont. Max. reformatum, omnibus ecclesiis, praecipue autem metropolitanis cathedralibus et collegiatis, perutile ac necessarium. Ad SS. Dominum N. Urbanum VIII PP Parisiis, impensis Societatis typographieae librorum officÿ ecclesiastici, jussu regis constitutae, M DC XXXIII*, in-4°, 366 p., gravures.
– *Adriani Turnebi adversariorum tomi III …, Basileae* [à Bâle], *per Thomam Guarinum*, *M D LXXXI* (1581), in-4°, 1199-[83] p. Sur la page de titre : *Collegii Corisopitensis Societatis Jesu ex dono D D Baronis de Kermenou, agonotheta, anno Domini 1669*.
– *Missae pontificales una cum officio ad ritus sacrorum ordinum. Juxta usum sacro-sanctae romanae... omnibus in melius dispositis et solemnioribus privatisque missisaccomodatis... Parisiis, apud Mauritium Villery..., M D CC* (1700), in-4°, 345 p. Armoiries d'archevêque sur la page de titre (reste de la reliure, le carton du deuxième plat ; lambeau de cuir à part, sans doute le dos, avec filets dorés et armes d'un archevêque ; coins brûlés).
– *C. Plinii secundi historiae mundi libri XXXVII ex postrema ad vetustos codices collatione cum annotationibus et indice. Parisiis, apud Audooenum Parvum*, 1543, 25 x 37,5 cm, 671 p., annotations et index non paginés.
– *De signis praedestinationis et reprobationis et de numero praedestinatorum ac reproborum tractatus duo…. Authore Iulio Caesare Recupito, Neapoli e Societate Iesu, theologo. Nova editio. Parisiis, apud Franciscum Muguet..., M DC LXIV* (1664), 415-78-15 p. Mentions sur la page de titre : *ad usum fratris*...[illisible], *ex-libris conventus Capucinorum*.

Archives 2011.indd 74 27/11/2011 18:49:00

Nous avons également procédé à la restauration du *Bréviaire de Landerneau*[5], manuscrit du XVe siècle, le plus vieux document du service. Cette importante restauration de la reliure et des feuillets de parchemin a été réalisée par les ateliers Pergamena (La Trinité-sur-Mer, Morbihan) et est entièrement financée par les cotisations et des dons de lecteurs.

Yann Celton, Kristell Loussouarn

QUIMPER

Archives municipales et communautaires

Lieu de conservation de la mémoire de la ville et de ses habitants, le Service des archives municipales et communautaires de Quimper conserve, collecte, classe, effectue les éliminations réglementaires et communique les archives publiques produites et reçues par les services municipaux de la ville et de l'agglomération. Les fonds représentent environ deux mille six cent soixante-dix mètres linéaires d'archives, dont les plus anciens documents remontent au XVe siècle. Le Service gère également les archives produites par les services communs de Quimper-Communauté ainsi que celles provenant des syndicats intercommunaux de Quimper.

Publics et communications en salle de lecture

Quatre cent quarante-neuf lecteurs en 2010 (quatre cent treize en 2009) ont consulté l'année passée sept mille cent un documents (contre six mille trois cent trente-deux en 2009). La composition du public reste assez stable. La recherche scientifique universitaire se maintient après le difficile passage lié à la réforme des masters. Cinquante-sept lecteurs dits « scientifiques » (enseignants-chercheurs, étudiants inscrits en licence, master ou thèse) ont travaillé en salle de lecture aux Archives municipales au cours de l'année passée. Six mémoires ont été collectés en 2010, ce qui porte à cent quatre-vingt-sept le nombre des travaux universitaires disponibles en salle de lecture et en usuels.

Le nombre des généalogistes est en hausse, celui des personnels des services effectuant des recherches est globalement comparable à celui de l'année passée. Le nombre des séances[6] a suivi une évolution conforme à celle des effectifs légèrement en hausse des publics : huit cent vingt-quatre séances en 2010 contre sept cent dix-sept en 2009.

Par ailleurs, à la demande du centre social de Penhars, de l'IUFM de Quimper, du service de l'état civil, du centre de loisirs municipal, plusieurs petits groupes d'agents municipaux, d'adultes ou d'enfants ont encore été reçus en 2010 aux Archives pour une présentation des fonds et une initiation à la recherche. Cette expérience qui permet de toucher un type de public fréquentant peu les Archives est régulièrement reconduite depuis plusieurs années.

Accroissement des fonds d'archives publics

Le Service a reçu en 2010 cinquante-deux versements d'archives représentant un volume de 193,79 mètres linéaires (165,8 en 2009) issus de l'ensemble des directions de la ville et de Quimper-Communauté, auxquels il convient d'ajouter quatre dons d'archives d'origine privée. 106,45 mètres linéaires d'archives périmées ont été éliminés dans le respect de la législation en vigueur (53,56 en 2009). À cela, il convient cependant d'ajouter la destruction de neuf mètres linéaires de documentation obsolète (douze en 2009).

---

5. Le bréviaire est décrit par F. DUINE, « Bréviaires et missels des abbayes bretonnes de France antérieurs au XVIIe siècle », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. 1-219 (p. 141-144). Une transcription manuscrite du bréviaire fut réalisée en 1987 par le chanoine Falc'hun et est conservée aux Archives diocésaines (cote 83 Z 28).

6. Il s'agit des séances de travail : une personne venant le matin et l'après-midi est comptée pour une séance

Archives 2011.indd 75 27/11/2011 18:49:00

Dons, nouvelles acquisitions et fonds privés collectés en 2010

• Fonds Mémoire de Penhars, 25 J

Les archives de l'association *Mémoire de Penhars* ont été remises en décembre 2010 aux Archives. Le fonds est essentiellement constitué de documents iconographiques, de notes de recherches et d'articles de presse rassemblés par l'association dans le cadre de projets d'expositions, de publications, de conférences réalisées autour de l'histoire de Penhars.

L'association, fondée en 1991 par un petit groupe de passionnés de l'histoire de cette ancienne commune fusionnée avec Quimper en 1960, s'est donné pour but « la recherche et la collecte de toute mémoire de Penhars et de toutes activités en découlant ». De fait, elle collecte un certain nombre de documents, notamment iconographiques (photographies, cartes postales concernant par exemple le passé industriel et rural de la commune, les pratiques religieuses, les fêtes, les loisirs de ses anciens habitants). Elle organise chaque année des conférences ou « causeries » sur l'histoire de la ZUP de Kermoysan et du quartier de Penhars, où elle fait intervenir un grand nombre d'habitants, d'acteurs et de témoins de leur histoire. Elle intervient dans les écoles du quartier, met en place des randonnées et sorties familiales, participant ainsi à l'animation du quartier et à la mise en valeur de son histoire et de son patrimoine. Ses membres publient régulièrement des articles concernant l'histoire de l'ancienne commune de Penhars dans le journal du quartier *L'Écho de la Butte*.

L'association, après vingt années d'existence, a décidé de se dissoudre l'année dernière. Lors de sa dernière assemblée générale elle a choisi de faire don aux Archives de la ville de ses fonds documentaires. Le fonds Mémoire de Penhars est constitué de documents d'archives (25 J), tandis que les documents iconographiques constituent la sous-série 24 Fi (fig. 8).

• Fonds Richard, 26 J

Le fonds d'origine privée 26 J des archives municipales de Quimper est constitué de documents, plans, notes de travaux et devis provenant de l'entreprise Thomas et Caillot, ancienne et importante entreprise de travaux publics quimpéroise. Les dossiers concernent notamment les travaux réalisés sur réquisi-

Fig. 8. – Atelier de confection aux vêtements *Le Glazik*, vers 1930.
Coll. Mémoire de Penhars.

Archives 2011.indd 76 27/11/2011 18:49:01

Fig. 9. – Château de Chef-du-Bois à Pencran.
Dessin de Louis Le Guennec.

tion des autorités allemandes d'Occupation. Ces dossiers sont donc particulièrement utiles pour cartographier la présence militaire à Quimper au début de l'Occupation.

• Fonds Paul Magnan, 27 J

Le fonds privé 27 J est constitué de documents, notes de travail, correspondance, coupures de presse, rassemblés par M. Paul Magnan dans le cadre de ses activités professionnelles et électives. Cet ensemble a été remis aux Archives en juin 2010 par le donateur. Maître d'école, inspecteur d'académie, dirigeant départemental et administrateur national de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, M. Paul Magnan entre au conseil municipal de Quimper en 1983 (siégeant dans l'opposition). En 1989, à la suite de l'élection de M. Bernard Poignant, il devient adjoint au maire chargé des affaires scolaires. En juin 1995, il se retire de la vie politique locale. Le fonds comprend en outre des éléments concernant l'histoire de l'enseignement primaire et celle de l'université dans la commune. On peut également signaler plusieurs dossiers concernant la création et le développement des classes de mer dans le Finistère.

• Fonds 20 Fi et 16 J Louis Le Guennec, complément : don d'une collection de dessins de Louis Le Guennec

Ce précieux et remarquable fonds complémentaire a été remis aux Archives en 2010 grâce la générosité des héritiers de Louis Le Guennec et de la Société des Amis de Louis Le Guennec. Ce don est constitué de neuf cent soixante-douze dessins de petit format au crayon et à l'encre traitant pour la plupart de l'archéologie et du patrimoine monumental de Quimper et du Finistère. Il comprend également un journal personnel de Louis Le Guennec, tenu à l'époque où il occupait les fonctions d'archiviste et bibliothécaire municipal de Quimper, témoignage d'un grand intérêt. Les Archives conservent désormais le plus important ensemble de dessins de cet historien et dessinateur de grand talent. Il forme, au-delà même de Quimper, une source importante pour l'étude du patrimoine architectural et historique du Finistère (fig. 9). Cette collection sera, à l'issue de la réinformatisation du Service engagée au début de 2011, en grande partie disponible en ligne sur le site des Archives municipales.

• Enrichissement des fonds par achats

Pendant l'année 2010, seize gravures anciennes (essentiellement du XIXe siècle) et cent vingt-huit cartes postales et photographies anciennes ont été acquises auprès de différents marchands ou à la suite de quelques dons de particuliers (fig. 10). L'ensemble de ces nouveaux documents a été numérisé.

Archives 2011.indd 77 27/11/2011 18:49:02

Fig. 10. – Prisonniers de guerre, 1914-1918. Lithographie de Pierre Laurens.
Coll. Arch. mun. Quimper, 19 Fi 74.

La bibliothèque historique du service a été enrichie de deux cent soixante-quinze ouvrages par achat ou par don.

Protection et numérisation des fonds d'archives

• Classement et conservation préventive

La campagne de conditionnement général des séries modernes (1790-1959) a été poursuivie ; elle a principalement concerné la série J (fonds d'origine privée) et les sous-séries 1 O à 6 O (voirie, urbanisme, port et navigation). Par ailleurs, dix-huit registres et ouvrages anciens de la bibliothèque historique des archives ont été restaurés ou reliés en 2010, ainsi que dix-neuf documents iconographiques (plans et affiches) de la série M (bâtiments communaux, 1789-1959).

• Numérisation de fonds

Dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Quimper et un cabinet de recherches généalogiques, il a été possible de réaliser une campagne de numérisation et d'indexation de plusieurs fonds d'archives tels que l'état civil de Quimper, Penhars, Ergué-Armel, Kerfeunteun de 1792 à 1933, les collections des listes électorales (1900-1959) ou les listes de recensement de population de 1831 à 1946. Ces fonds numérisés seront proposés en ligne à l'issue de la réinformatisation du Service, en fonction des délais de communication en vigueur.

Mise en valeur des fonds

Les rubriques du « Grenier de la Mémoire » et de « Trésor d'archives » ont été enrichies. Plus de 45 000 pages Internet des archives ont été lues sur le site de la ville de Quimper au cours de l'année 2010. Le Service rédige également, chaque mois, la page « Patrimoine », consacrée à un aspect de l'histoire quimpéroise ou communautaire du journal municipal *Le Mag*.

Le Service a d'autre part été chargé en 2010 de la conception et de la réalisation d'une exposition historique à l'occasion des cinquante ans du Grand-Quimper (une vingtaine de panneaux accompagnés d'exposition de documents originaux et de films). L'exposition, gratuite, a été présentée à partir du 27 mars dans le hall de la mairie puis dans les trois autres quartiers de Quimper

Archives 2011.indd 78 27/11/2011 18:49:08

(mairie annexe d'Ergué-Armel, Maison pour tous de Kerfeunteun, médiathèque et Maison pour tous de Penhars, Pôle universitaire P.-J. Hélias). Elle a rencontré son public : près de cinq mille plaquettes ont été distribuées. Une conférence publique consacrée à Yves Thépot, premier maire du Grand-Quimper, a également été proposée par les Archives dans le cadre de cette manifestation.

À l'occasion de l'événement culturel « L'Odyssée des mots 2010 », les Archives ont par ailleurs préparé une exposition permettant la découverte du fonds photographique Othony Hede à travers la thématique de la diversité humaine. Cette exposition photographique a été présentée à la médiathèque de Penhars au cours du mois de juillet 2010.

Bruno Le Gall

QUIMPER

Médiathèque des Ursulines[7]

Installée depuis septembre 2008 dans l'ancien couvent des Ursulines totalement transformé par l'architecte Marc Iseppi de l'atelier Novembre, la médiathèque de Quimper a quitté ses anciens locaux de la place Toul-al-Laër, où elle était installée depuis 1960. Elle dispose aujourd'hui de magnifiques espaces permettant la valorisation de ses collections anciennes conservées dans un environnement contrôlé (fig. 11). Ce nouveau lieu, qui parfait le dispositif d'un quartier devenu le véritable pôle culturel de la ville, avec la proximité du Théâtre de Cornouaille, du Quartier, centre d'art contemporain, de l'école des Beaux-Arts et de Radio France Bleu *Breiz Izel*, ne manque pas d'attirer un public très nombreux. La première année d'ouverture a vu plus de trois cent mille visiteurs. Si la vive curiosité du début s'est modérée, la médiathèque demeure un établissement très fréquenté ; plus de vingt mille abonnés s'y rendent régulièrement, empruntant chaque année plus de cinq cent vingt-cinq mille documents (huit cent cinquante mille documents pour l'ensemble du réseau communautaire).

Une politique de valorisation du patrimoine

Forte de ce nouvel outil doté à la fois d'une galerie d'exposition, d'un auditorium et d'un dispositif original de monstration, la médiathèque développe un programme de valorisation du fonds patrimonial reposant sur l'organisation d'expositions mais également sur une offre d'actions de sensibilisation du public.

Le programme d'expositions, qui varie tout au long de l'année, connaît un point d'orgue lors de la période estivale qui accueille un artiste se signalant par une relation intime avec le livre. La manifestation se tient dans la galerie Max-Jacob, au rez-de-chaussée de la médiathèque. En 2009, le peintre, sculpteur et graveur Enrique Marin a présenté quatre-vingt-huit œuvres comprenant peinture, faïence, sculpture mais aussi gravures, dessins, pastels, collages ou aquarelles. L'artiste a offert treize gravures à la médiathèque, réalisées entre 1973 et 2008. À cette occasion, le fonds s'est enrichi de deux livres illustrés par Enrique Marin : Juan Ramon Jiménez, *Platero et moi*, Paris, Société des francs-bibliophiles, 1970, et Miguel de Cervantes, *Nouvelles exemplaires : Rinconete et Cortadillo*. *L'illustre laveuse de vaisselle*, Paris, Les Centraux bibliophiles, 1970. En 2010, Thierry Le Saëc, graveur et éditeur, a montré, non pas les livres d'artiste de sa maison d'édition, mais une sélection de ses œuvres sur papier ou autre support sous le titre *Imago ignota*. Riche déjà de nombreux ouvrages des éditions de La Canopée, la médiathèque a complété ses collections du dernier ouvrage paru, *Finis Terrae* : *Brest-Lisboa*, de Daniel Kay, sur une composition graphique de Thierry Le Saëc.

7. Adresse Internet : http://bibliotheques.quimper-communaute.fr/

Archives 2011.indd 79 27/11/2011 18:49:08

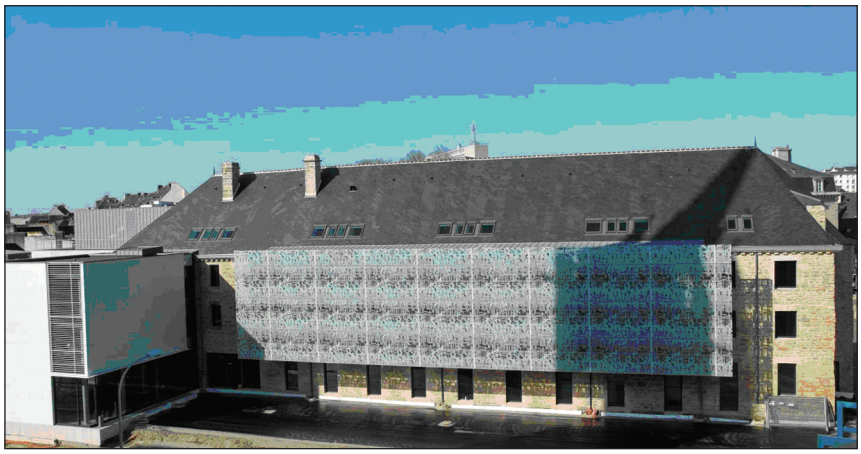

Fig. 11. – Vue de la médiathèque des Ursulines.
Cliché médiathèque.

Dans le courant de l'année, la galerie reçoit également d'autres expositions relatives au patrimoine écrit de la médiathèque : en 2009, *Max relié*, présentation d'une collection de reliures contemporaines constituée autour d'œuvres de Max Jacob par Claude Bourdois ; en 2010, lors du « Printemps des poètes », *Les femmes sortent de leur réserve*, exposition de livres d'artiste de femmes plasticiennes appartenant aux collections, suivie d'une exposition en lien avec le travail du Musée départemental breton sur les années 1920-1930 en Cornouaille, intitulée *Les esthétiques du livre : Quimper Cornouaille – Années 20, années 30*[8], où furent montrées les éditions de livres illustrés sur la Bretagne et les grands courants de l'édition française de l'entre-deux-guerres, toujours à partir des collections de l'établissement.

Les actions de mise en valeur des collections se sont également largement développées grâce à la création d'un service d'action culturelle et à l'accroissement des moyens mis dans une équipe dédiée au patrimoine. Plusieurs propositions sont faites au public pour l'attirer vers cet univers méconnu.

Dès septembre 2009, un rendez-vous régulier a été lancé, baptisé « Les dimanches curieux », qui convie le public une fois par mois à découvrir les collections selon une thématique différente à chaque rencontre. Ont été abordés des sujets très variés : l'histoire de l'édition avec l'invention du livre moderne au XVIe siècle, les genres littéraires comme le livre de fête, le roman feuilleton, les dictionnaires et encyclopédies ; les périodes historiques ou le livre en tant qu'objet. L'ensemble de ces présentations s'appuient sur les collections conservées dans la médiathèque, prétexte à mettre en avant les points forts, les richesses et les particularités de ses fonds. Une offre d'ateliers pédagogiques en direction du pôle universitaire, des lycées et collèges de Cornouaille a également vu le jour et rencontré un vif succès sur la base des thèmes retenus, par exemple *La Description de l'Égypte*, monument de l'édition, premier au classement des demandes des professeurs. L'existence d'un dispositif ingénieux offrant d'utiliser les anciennes fenêtres du couvent mises en abîme, et découvrant les collections patrimoniales depuis les espaces publics, autorise des présentations très vivantes. Ce sont ainsi quatorze espaces vitrines réparties sur deux étages, qui laissent découvrir des scénographies en lien avec l'actualité de la médiathèque. Ont été montrées, en 2009,

8. Trois catalogues d'exposition sont disponibles à la vente : *Enrique Marin*, *Thierry Le Saëc*, *Les Esthétiques du livre. Quimper Cornouaille 1920-1930*.

Archives 2011.indd 80 27/11/2011 18:49:14

une exposition sur la franc-maçonnerie en Bretagne en collaboration avec l'association René-Madec, ainsi qu'une exposition de gravures de François Béalu en partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Quimper. En 2010, les toiles d'Emmanuel Lansyer, prêtées par le musée de Loches, furent présentées dans le cadre de l'opération annuelle de l'« Odyssée des mots ». L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un large programme d'événements à l'échelle des dix médiathèques de Quimper-Communauté, incluant également la valorisation du patrimoine breton.

Une politique d'acquisition de documents remarquables

La médiathèque de Quimper a construit, depuis une vingtaine d'années, une politique d'acquisitions patrimoniales clairement définie selon quelques axes d'enrichissement : le fonds Max Jacob, le fonds local, le fonds de livres de bibliophilie (livres illustrés), le fonds de livres d'artiste, le fonds de reliures contemporaines.

En 2009, à la faveur de l'inauguration de l'esplanade Julien-Gracq, trois éditions illustrées d'œuvres de cet auteur qui fut professeur à Quimper ont été acquises : *Le Roi Cophetua*, aquatintes d'André Minaux, s. l., Les Bibliophiles de Provence, 1982 ; *La Route*, lithographies de Gilles Sacksick, s. l., Les Bibliophiles de Provence, 1999 ; *Les Eaux étroites*, eaux-fortes d'Olivier Debré, Paris, Les Pharmaciens bibliophiles, 1997.

Cette année fut également propice à une action originale de réalisation de carnets d'artiste dans le cadre du Mai photographique de Quimper. Quarante photographes, inspirés par une œuvre littéraire, en ont donné leur interprétation. Ces carnets sont entrés dans les collections.

Le fonds Max Jacob s'est enrichi d'une importante correspondance de l'auteur avec Victor Moremans, critique littéraire belge, entre 1924 et 1936. Ont également été acquis *Filibuth ou la montre en or*, Paris, NRF, 1922, reliure de C. et J.-P. Miguet ; *La Côte. Recueil de chants celtiques anciens inédits*, Paris, Paul Birault et Cie, 1911, avec dédicace de l'auteur à Paul Eyrolles et deux lettres autographes au même, reliure de Semet et Plumelle ; *Livre de l'Ami et de l'Aimé*, de Raymond Lulle, traduit du catalan par A. de Barrau et Max Jacob, Paris, Éditions de la Sirène, 1919, dédicacé à Benjamin Péret ; une publicité illustrée « Jacob frères/Broderies, antiquités et curiosités locales », datée du 6 septembre 1898, à l'enseigne de l'hôtel de la plage, Morgat ; la revue *Confluences*, 1941-1945, publiée à Lyon, dans laquelle Max Jacob publia des poèmes.

Le fonds breton s'est augmenté de trois belles éditions illustrées : *Le Gardien du feu* d'Anatole Le Braz, Paris, A. et G. Mornay, 1923, bois gravés de M. Méheut, reliure de M. Deville ; *Par les champs et par les grèves* de Gustave Flaubert, Paris, L. Carteret, 1924, cinquante-trois eaux-fortes d'Henri Jourdain, avec reliure (fig. 12) ; *Mon frère Yves* de Pierre Loti, suivi de *Le Vrai Mon frère Yves* par E. de Crauzat, Paris, Le Livre contemporain, 1927, bois originaux de Renefer et reliure de Charles Lanoë.

Du fonds de livres d'artiste et de reliures de création, très largement développé chaque année, retenons simplement :

Dans l'arbre ténébreux, d'André Frénaud, Alès, P. A. Benoît, 1956, avec des gravures d'André Beaudin, qui vient compléter deux autres éditions illustrées de cet auteur, *Poèmes de Brandebourg*, illustré par Jacques Villon, et *La Noce noire*, illustré par Jean Bazaine.

Une petite note sur le désir d'écrire. A little note on the desire to write, de James Sacré, illustré par Françoise Quardon, plasticienne qui fut professeur à l'école des Beaux-Arts de Quimper, Paris, Collectif génération, 1998.

La Gwerz *des méandres insulaires. Is en Armorique*, livre unique de Marie-Christine Bourven, graveur, réalisé en son atelier à Reims en 2010.

Archives 2011.indd 81 27/11/2011 18:49:14

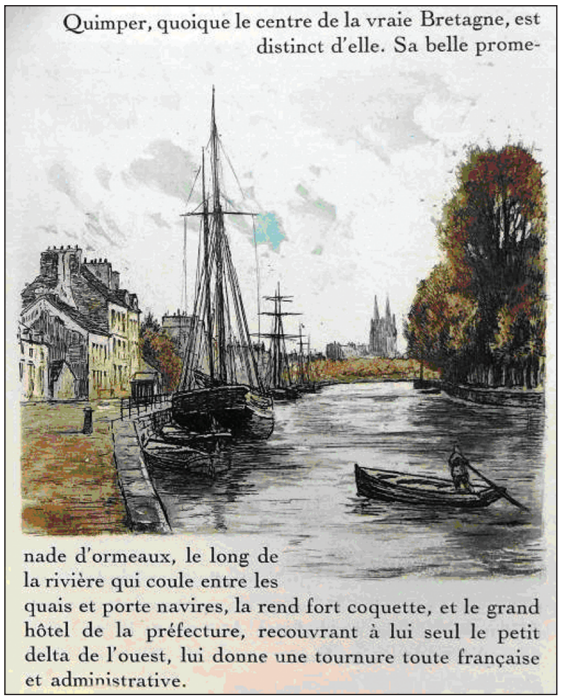

Fig. 12. – G. FLAUBERT, *Par les champs et par les grèves* ; eau-forte d'H. Jourdain.
Coll. médiathèque.

Le fonds de reliures contemporaines a vu entrer de nouveaux noms, représentants majeurs de cette discipline. Après Alain Devauchelle, Annie Boige, Guillemette Goar, Henri Mercher, Christine Giard, Florent Rousseau, Hélène Segal ou Nobuko Kiyomiya, trois grands relieurs rejoignent les collections : Paule Ameline, avec une reliure de box vert mosaïquée sur *L'Opium*, d'Alfred Jarry, gravures en taille-douce de Dado, Saint-Clément-de-Rivière, Fata Morgana, 1984 ; Claude Honnelaître, avec une reliure de box gris clair parcourue de reliefs gainés de box blanc en partie granités sur *Ode à la neige*, d'Henri Pichette, estampilles d'Étienne Hadju, Paris, Le Livre contemporain et Les Bibliophiles franco-suisses, 1967 ; Claude Honnelaître, avec une reliure de maroquin bleu nuit à plats rapportés décorés d'un motif solarisé sur *Le Mur*, [suivi de] *La Chambre*, *Érostrate*, *Intimité*, *L'Enfance du chef* de Jean-Paul Sartre, eaux-fortes en couleurs de Mario Prassinos, Paris, Gallimard, 1945 ; Jean de Gonet, avec une reliure en révorim « Artefacts de Gonet » sur *Alphabet* de Paul Valéry, Paris, Auguste Blaizot, 1976, ainsi qu'*Artefacts 1987*, dépliant entre deux plats de veau gris gaufré signé J. de Gonet constituant un catalogue d'exposition.

L'acquisition des ouvrages les plus importants en qualité ou en rareté a été rendue possible grâce à l'aide du FRAB Bretagne.

Michèle Coïc, conservateur en chef des médiathèques de Quimper-Communauté,

Sandrine Koullen, bibliothécaire chargée de la bibliothèque patrimoniale.

ROSCOFF[9]

Archives municipales

Les archives restaurées – cadastre napoléonien, plan de 1791, fonds ancien et une partie du fonds de l'hôpital – sont consultables en ligne depuis le milieu de l'année 2010 à partir du site de la ville. Certaines maladresses sont encore à corriger (quelques instruments de recherche n'ont pas été convertis en fichiers PDF avant leur mise en ligne), mais les chercheurs peuvent désormais trouver matière à satisfaire une partie de leur curiosité. Il faut saluer ici le volontarisme de cette commune en matière à la fois de restauration de documents et de communication au plus large public possible.

Nathalie Calvez

9. Voir l'article de N. Calvez dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 275-276.

Archives 2011.indd 82 27/11/2011 18:49:19

Le *Trône de grâce* de Châteauneuf-du-Faou

par Daniel Briant

Installé actuellement dans le transept nord de l'église paroissiale de Châteauneuf-du-Faou, le groupe sculpté du type *Trône de grâce* se trouvait auparavant dans la chapelle du Moustoir, au hameau du même nom dans la même commune. L'œuvre est une statue en pierre de la région (grès arkosique), d'une taille de soixante-dix centimètres, présentant des traces colorées rouges, blanches et noires. Elle est accompagnée, dans ce transept et celui qui lui fait face, d'une série de statues anciennes datant d'avant la construction de l'église qui les accueille actuellement. L'édifice a été reconstruit en 1878 et conserve un clocher de 1737 de l'église précédente. Ce *Trône de grâce*, daté du XVe siècle, présente quelques caractéristiques significatives à replacer dans le contexte général du développement des images trinitaires dans l'art breton de cette époque[1].

Une sculpture intéressante

Cette *Trinité au crucifix* représente le Père assis sur un siège sans dossier. Il est enveloppé d'un grand manteau ouvert qui se pose sur les deux genoux écartés et s'achève à la hauteur des pieds, où deux cassures ont abîmé le vêtement. La tunique présente entre les genoux deux plis concentriques évasés. Le visage, hiératique, ne porte pas de barbe, trait singulier, que l'absence des couleurs originelles ne permet pas de confirmer absolument. Une ample chevelure, aux courbes dessinées, s'échappe d'une couronne majestueuse et s'étend largement sur les épaules. La couronne, de type royal, à trois niveaux comme une tiare, est constituée de motifs d'hermines disposés en quinconce. Dévoilés par le manteau, les pieds nus reposent sur le socle de la statue.

1. Pour un panorama d'ensemble des représentations trinitaires dans le Finistère, cf. Y.-P. CASTEL, « Les images de la Trinité dans nos églises », dans *Quimper et Léon*, 1re partie, janvier 2000, p. 55-58 ; 2e partie, février 2000, p. 80-86. Mention est faite du *Trône de grâce* du Moustoir à la page 84 du second article, qui date l'œuvre du XVe siècle. L'ouvrage dirigé par M. DILASSER, *Patrimoine religieux de Bretagne. Histoire et inventaire*, Brest, 2006, ne mentionne pas cette statue. Un bref historique de la chapelle du Moustoir se trouve sur le site de la commune, « www.chateauneuf-du-faou.com ».

Briant 2011.indd 83 27/11/2011 22:02:45

Fig. 1. – *Trône de grâce*, église Saint-Julien, Châteauneuf-du-Faou, grès, XVe siècle. Cliché G. Leclerc.

Le Père porte, de la pointe des doigts repliés vers le haut, les deux bras de la croix où le Fils est crucifié. Jésus, les yeux clos, également imberbe, penche la tête sur son côté droit. Sa chevelure est également abondante. Ses bras rectilignes s'allongent sur le montant horizontal de la croix. Il croise les pieds. Le trou de lance au côté droit est accentué. Deux clous sont plantés dans la paume des mains disposées à plat sur les branches de la croix, qui surgit du globe terrestre situé entre les deux pieds du Père. La différence de taille entre les deux personnages est de l'ordre du tiers pour le Fils par rapport au Père.

Le Saint-Esprit est signifié par la colombe sculptée tête en bas. L'éventail des plumes de sa queue commence sous la bouche du Père et son bec pointe sur le cou de Jésus (fig. 1).

Un style solennel

Le style de l'ensemble dégage une atmosphère solennelle rendue par la dignité qui émane de la figure de Dieu le Père : visage sans expression, manteau et tunique sans artifices ni relief, croix paraissant légère à porter, faible insistance sur le côté douloureux de la crucifixion, couronne à l'emblème breton. L'absence actuelle de couleurs accentue cette impression de sobriété et de sévérité de l'ensemble. Les traces de peinture rouge sont celles de l'apprêt déposé sur la pierre avant la peinture. La couleur blanche subsistant sur la statue est plutôt visible au milieu sur la tunique dessinée sous la croix. La représentation du visage du Crucifié laisse plutôt à penser qu'il dort, soulagé par l'Esprit-Saint. La symétrie axiale est presque parfaite : il n'y a que la colombe et la tête penchée du Christ pour la briser.

Le sens théologique de l'œuvre

Le type d'image de la Trinité qu'est le *Trône de grâce* apparaît au XIIe siècle dans les manuscrits, et le schéma de composition varie peu ensuite : le Père en « siégeant », donc habituellement assis, présentant entre ses genoux le Crucifié sur la croix[2]. Ce geste

2. L'histoire de l'iconographie trinitaire est un thème favori de recherche du spécialiste qu'est François Bœspflug dont j'ai suivi un cours en 2009. Voir, sur ce sujet, son ouvrage *Dieu et ses images. Une histoire de l'Éternel dans l'art*, Paris, 2008, p. 150-289, ou encore F. BŒSPFLUG, Y. ZAŁUSKA, « Le dogme trinitaire et l'essor de son iconographie en Occident de l'époque carolingienne au IVe concile du Latran (1215) », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 37, 1994, p. 181-240. Le même auteur a tenté une esquisse de synthèse des

Briant 2011.indd 84 27/11/2011 22:02:51

Fig. 2. – Dieu le Père, couronné d'hermines. Clichés D. Briant.

Fig. 3. – Le Christ présenté par le Père et soulagé par l'Esprit.

pourrait rappeler l'adoration de la croix, présentée par le prêtre le Vendredi saint, ou encore l'invite de l'évangile de Jean à discerner dans la monstration du serpent d'airain dans le désert du Sinaï une préfiguration du Christ en croix, vainqueur de la mort. Il illustre aussi des missels par la représentation du sacrifice de la croix, rendu présent dans l'eucharistie comme le mentionne le canon romain de la messe. La diffusion de l'image peinte des manuscrits dans la sculpture fut rapide. En Bretagne, et plutôt à l'ouest de la péninsule, les représentations en sont nombreuses et datent principalement des XVe, XVIe et XVIIe siècles, époque privilégiée pour l'économie bretonne, que manifeste avec ampleur le renouveau architectural des églises et chapelles recouvrant généreusement le territoire.

Ce type d'image – et plus tard celui de la *Compassion du Père* – met en avant de façon privilégiée l'œuvre de la rédemption accomplie par la Trinité dans son ensemble, Père, Fils et Esprit. Les Trois sont réunis au moment douloureux et essentiel de la croix. D'un autre côté, l'action créatrice de Dieu-Trinité est aussi évoquée par la sphère qui se tient à la fois aux pieds du Père et au pied de la croix. Ce globe terrestre n'est pas toujours représenté dans les *Trônes de grâce*. Sa présence ici est cependant aussi reliée à l'exaltation du Christ à travers sa résurrection : « Il a tout mis sous ses pieds », affirme le psaume 109, et les lettres pauliniennes prolongent cette idée de maîtrise du Christ sur les « puissances et les principautés ». La dignité qui émane ici de la représentation du Christ crucifié fait penser que le monde aussi est à ses pieds. Dans le débat du Moyen Âge sur la procession du Saint-Esprit, l'iconographie a pu prendre position en marquant son origine dans la représentation, procédant du Père ou du Père et du Fils selon l'addition controversée du *Filioque* au *Credo*[3].

Trinités bretonnes dans un récent article : « La Trinité dans l'art breton (XVe-XVIIIe siècle). Esquisse d'une enquête », *Revue des sciences religieuses*, t. 83, n° 4, 2009, p. 511-530.

3. Le Symbole (*Credo*) du concile de Nicée-Constantinople (381) affirme de l'Esprit-Saint qu'« il procède du Père ». Au Moyen Âge en Occident, à la faveur de la réorganisation religieuse promue par Charlemagne à la fin du VIIIe siècle et poursuivie par ses successeurs, il a été rajouté « et du Fils » (*Filioque*), expression refusée par l'Église grecque. Cette controverse théologique est l'une des causes du schisme de 1054 entre les Églises d'Orient et d'Occident. La différence de texte du *Credo* est toujours actuelle.

Briant 2011.indd 85 27/11/2011 22:03:01

La position de la colombe est très variable d'un *Trône de grâce* à l'autre. Ici, la colombe rejoint les deux bouches mais de façon descendante (fig. 2 et 3). Y aurait-il préférence pour une procession du Père par le Fils ? Ou simplement une adaptation nécessitée par les difficultés du support à sculpter une colombe issue à égalité des deux bouches ? Que dire de la position du bec de la colombe qui rejoint le cou du Crucifié ? Serait-ce pour le consoler, le porter, lui communiquer l'amour du Père ? Ou bien l'inspiration de l'artiste vient-elle de l'épisode rapporté par l'évangile de Jean : au moment de mourir, « il remit l'esprit » (Jn 19, 30), expression à comprendre en un double sens : au plan physique, la fin de son souffle ; au plan spirituel, le don de l'Esprit-Saint à l'Église ?

Si certaines des représentations du *Trône de grâce* manifestent des différences d'âge et de dignité entre le Père et le Fils, au mépris de la règle du christomorphisme de l'image de Dieu, celle-ci semble se rallier à cette règle : les deux visages, imberbes et chevelus, sont représentés d'une manière proche l'une de l'autre. Si l'on observe la forme générale de la statue et les grands volumes où s'inscrivent les figures, on peut faire apparaître une grande mandorle, regroupant les trois représentations des personnes de la Trinité et épousant le contour du manteau et le pli inférieur de la tunique entre les genoux. Ainsi le globe terrestre est-il placé justement en dehors de cette forme. Une deuxième forme se dessine sous la croix : un cercle, s'appuyant sur le bord intérieur du manteau et le pli supérieur entre les genoux, réunit le Christ et la tête de la colombe sur le sein du Père (fig. 4). Si cette observation a quelque fondement, elle pourrait renvoyer à la mention du prologue de l'évangile de Jean sur le Fils unique qui est dans le sein du Père et qui le fait connaître (Jn 1, 18). Le Christ en mourant sur la Croix révèle le vrai visage de Dieu qui n'est pas uniquement le Souverain de majesté mais aussi le Père compatissant.

Proximité et différence avec un *Trône de grâce* voisin

Un *Trône de grâce* présentant quelques caractéristiques identiques se trouve dans la chapelle de la Trinité à Saint-Drézouarn, commune de Kergloff, à l'ouest de Carhaix, soit à une vingtaine de kilomètres de Châteauneuf-du-Faou[4] (fig. 5). Il surplombe l'autel portant la date de 1588. Semblable par ses caractéristiques, et sans doute par une proximité de modèle ou d'atelier[5] – ce qui justifie ce regard comparatif –, cette œuvre de 0,73 m de haut se singularise cependant à plusieurs titres. Le vêtement et la coiffure du Père sont analogues à ceux d'un moine oriental, d'un higoumène. Étrangement, il n'y a donc pas de couronne signifiant la dignité du Père ; le visage est rond ; les pieds sont invisibles. La colombe, dans la même disposition qu'à Châteauneuf, rejoint le cou du Fils par le bec mais de l'autre côté. Le visage de Jésus le montre éveillé, portant barbe noire. Le support est une pierre calcaire importée des bords de Loire et l'ancienne polychromie qui la recouvre laisse voir la splendeur recherchée par l'artiste : jaunes et rouges s'y conjuguent. Il nous manque les couleurs pour apprécier totalement le groupe sculpté de Châteauneuf et pousser la comparaison avec celui de Kergloff. Les similitudes des deux œuvres se concentrent sur la taille identique du groupe, sur les proportions entre les personnages, sur la station assise du Père et son visage imberbe, sur le drapé de la tunique, sur la position de la colombe, sur la position du porter de croix et le dessin des mains soutenant la croix.

4. Une notice sur ce *Trône de grâce* est lisible sur le site « patrimoine.region-bretagne.fr », sous l'entrée « Kergloff ».

5. Le rapprochement est effectué par Y.-P. Castel, « Les images de la Trinité… », art. cité, 2e partie, p. 84.

Briant 2011.indd 86 27/11/2011 22:03:01

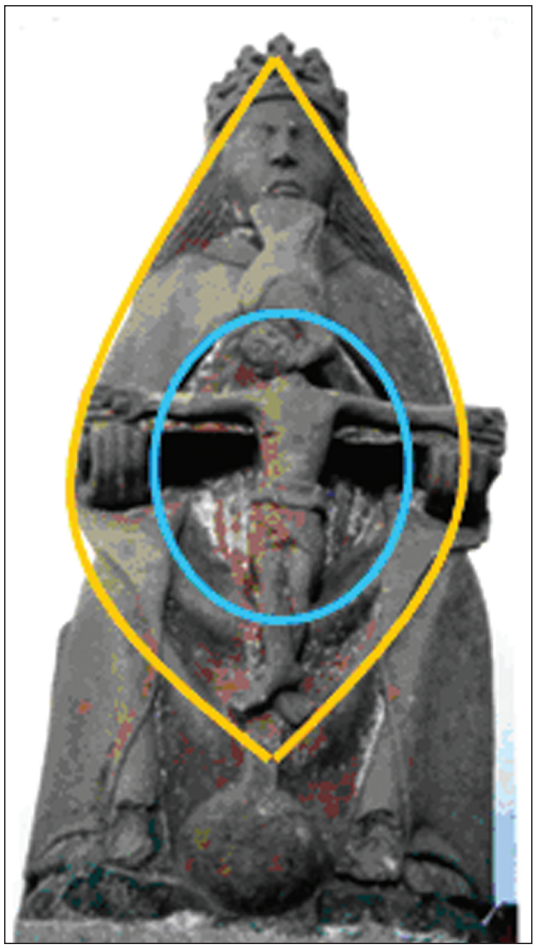

Fig. 4. – Proposition de formes enveloppantes.

Fig. 5. – *Trône de Grâce* de Kergloff, chapelle de la Trinité, calcaire polychrome, XVe siècle. Cliché collection particulière.

Richesse d'un patrimoine

Ce rapprochement laisse voir à la fois la permanence d'un schéma et la capacité d'innovation artistique à l'œuvre dans les ateliers de l'époque pour les représentations du même sujet. Entre le hiératique souverain breton en pierre noire et le moine oriental au visage joufflu d'un calcaire polychrome, se marquent deux regards étonnants sur le Père. Dans la partie centrale du Crucifié sur sa croix ou dans la position de la colombe, les quelques différences ne sont pas significatives.

Porter ainsi l'attention, à travers une représentation singulière, sur la statuaire des *Trônes de grâce* révèle une richesse artistique et théologique qui suscite l'émerveillement et l'interrogation. Ces deux œuvres témoignent volontiers de l'engouement et de la dévotion pour la Trinité jusque dans de petites chapel-

Briant 2011.indd 87 27/11/2011 22:05:15

les des hameaux bretons[6]. Si « la Bretagne est, de toutes les provinces françaises, celle dont l'art religieux a, sinon le mieux, du moins le plus célébré la Trinité[7] », que peut-on dire de la foi qui animait les commandes de ces œuvres de la part des commanditaires ou des fabriques, à moins qu'il ne s'agisse plutôt d'un effet de rivalité entre paroisses et quartiers, dans un contexte de prospérité économique ? Y aurait-t-il trace d'une spécificité typiquement bretonne dans la forte diffusion des *Trinités* de la zone bretonnante ? Il y aurait là matière à recherche[8].

6. D'après G. Leclerc, le groupe sculpté étudié ici pourrait provenir aussi d'une chapelle de la Trinité, encore appelée chapelle Saint-Doureg, à Châteauneuf-du-Faou (village de Kerganez).

7. F. Bœspflug, « La Trinité dans l'art breton… », art. cité, p. 511-512.

8. Je remercie vivement Guy Leclerc et Yves-Pascal Castel pour leurs documents et leurs conseils dans la réalisation de cette étude.

Résumé

Le *Trône de grâce* de l'église de Châteauneuf-du-Faou, figurant la Trinité et la croix du Christ, présente des caractéristiques originales. Le Père, sans barbe, porte fièrement une tiare bretonne, le Fils semble également imberbe, l'Esprit, sous forme de colombe, relie délibérément le Père et le Fils. Quelles orientations théologiques ont présidé au développement de ce type d'œuvre fréquent dans les églises bretonnes comme dans toute l'Europe ? Si le message peut se justifier par des références à l'Évangile et à la controverse théologique de la procession du Saint-Esprit, cela n'épuise pas l'œuvre, ce que montre la comparaison avec un *Trône de grâce* de la commune de Kergloff, proche physiquement et artistiquement de celui de Châteauneuf.

Abstract

The *Trône de Grâce* in the church at Châteauneuf-du-Faou, showing the Trinity and Christ's cross has some original characteristics. The beardless Father proudly wears a Breton tiara and the Son appears to be beardless too. The Holy Spirit, in the form of a dove, deliberately links Father and Son. Which theological orientations presided over the spreading of such works, frequently seen in Breton churches as in the whole of Europe ? If the message thus conveyed can be justified by references to the Gospel and to the theological controversy about the "procession" of the Holy Spirit, it goes beyond these, as may be shown by comparing the Châteauneuf *Trône de Grâce* with that of Kergloff, both being close in style and the depiction of physical details.

Diverradur

E ilis Ar C'hastell-Newez e weler un daolenn, *Tron ar C'hrass*, ma'z eo skeudennet warni an Dreinded, ha kroas ar C'hrist, dezo spiswerkoù dibar. An Tad, divaro, ez eus gantañ war e benn, lorc'hus, un diarenn eus Breizh, divaro iwe e seblant ar Mab bezañ, ar Spered, dindan stumm ur goulm, oc'h ober a-ratozh-kàer al liamm etre an Tad hag ar Mab. A-fed teologiezh, pere e oa ar reteradurioù savet diwarno, alies ha stank, oberennoù a sort gant homañ e ilisoù Breizh hag e re an Europ a-bezh ? Moarvad e c'hall kemmenadenn an danvez tennañ d'an Aviel ha d'an tabut diwar-benn dinaouadur ar Spered-Santel, med chom a ra c'hoazh perzhioù all ganti : diskouezet e vez kement-se en ur ober ur c'heñveriañ gant un daolenn all *Tron ar C'hrass* eus ilis-parres Kerglov, hag a zo tost-kar ent arzel, ha harp ouzh Ar C'hastell-Newez.

Briant 2011.indd 88 27/11/2011 22:05:15

Contribution à l'étude des peintres ayant œuvré à la chapelle Saint-Michel de Douarnenez

par Josick Peuziat

Le dépouillement des registres de catholicité, plus connus sous le nom de registres de baptêmes, mariages et sépultures (BMS), donne une masse d'informations sur la démographie des paroisses et permet d'établir des courbes, mettant notamment en évidence les moments de crises dus aux événements accidentels comme les famines ou les épidémies. Ces documents mentionnent aussi les témoins et notabilités sollicités lors des cérémonies et assistant à l'enregistrement des actes, l'origine géographique des conjoints, lors des mariages, les clercs qui ont rédigé les actes. Ces derniers ont ajouté parfois des surnoms et révèlent à l'occasion d'autres précisions plus confidentielles.

L'examen des signatures montre aussi le degré d'instruction des parents, des témoins ou des relations présents à l'événement. Si très fréquemment apparaît la mention « a déclaré ne sçavoir signer », de belles signatures figurent aussi dans les livres. Les paraphes peuvent être remplacés par de petits dessins plus ou moins cabalistiques, par des initiales parfois plus significatives, aisément identifiables. Un témoin signe en dessinant une étoile à six branches aux traits peu sûrs, visible dans plusieurs actes ; elle semble isolée et ne peut être associée à un nom déterminé. Un autre fait une étoile à cinq branches. Beaucoup plus rarement la signature est agrémentée d'un croquis pouvant révéler une certaine dextérité et un talent artistique. Un des objets de cette étude consiste précisément à tenter d'identifier la personne dont le paraphe, suivi d'un profil, apparaît à plusieurs reprises dans les registres de Ploaré.

Un peintre méconnu

Les registres de la paroisse de Ploaré (paroisse-mère de Douarnenez, incluse aujourd'hui dans le territoire communal de la ville) contiennent, à la fin du XVIIe siècle, une petite série de portraits dessinés à la plume, jouxtant la signature d'un même individu. À partir de 1691 apparaît, dans un acte de baptême, un patronyme à la suite duquel figurent les noms des témoins de cérémonie. Dans la liste des signataires, en dernière place est

Peuziat 2011.indd 89 24/11/2011 22:21:19

Fig. 1. – Profil d'homme.
Arch. mun. Douarnenez, registre Ploaré, n° 8, BMS, 1686-1693, dernier cahier, f° 13 v°.

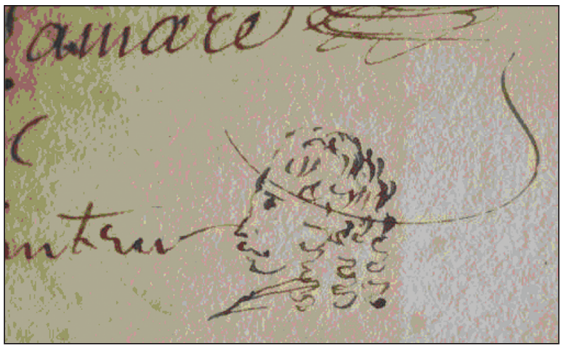

Fig. 2. – Profil d'homme.
***Ibid.*, n° 9, BMS, 1693-1705, année 1693, 1er cahier, f° 15.**

inscrit le nom du chef de famille, Olivier Le Minteur, suivi d'un dessin représentant un profil de visage d'homme, tourné à gauche, à la chevelure abondante et ondulée, mesurant 15 mm de hauteur[1]. Une fine moustache souligne la lèvre supérieure. Le dessin au trait fin dénote un geste vif et sûr (fig. 1).

Deux années plus tard, en 1693, réapparaît le même patronyme dans un autre acte de baptême d'un enfant mâle ; à la signature est associé un profil dont la hauteur est de 17 mm[2]. Le visage, tourné à gauche, porte une fine moustache. Le trait semble plus appuyé (fig. 2).

En 1694, au mois de novembre, se retrouve encore le nom d'Olivier Le Minteur, mais cette fois comme témoin lors d'un ensevelissement. Malgré les circonstances douloureuses d'une cérémonie d'obsèques, malgré la tristesse qui pourrait étreindre un père à l'occasion des funérailles de sa fille, il se représente à la suite de sa signature. Le trait est toujours aussi sûr, aucun tremblement n'affecte l'extrémité d'une plume trempée dans une encre brune très foncée, presque noire[3]. La hauteur du dessin est de 19 mm (fig. 3).

L'année 1695 voit disparaître l'épouse d'Olivier Le Minteur. Renée Jacquette de Kergoat rend l'âme à un âge relativement

---

1. Arch. mun. Douarnenez, registre Ploaré, n° 8, BMS, 1686-1693, dernier petit cahier, f° 13 v° : « Le treiziesme jour de decembre mil six cent quattre vingt onze fust baptisée par le soubsignant prebstre et recteur Marie Meinter, née le mesme jour, fille naturelle et legitime d'honorable homme Ollivier Meinter et de damoiselle Reneé Jacquette du Kergoat, ses pere et mere ; le parain et mareine ont esté Ollivier Le Scouarnec et Marie Lozeach, qui signent. Olivier Le Couarnec, Adellice Le Sicourmat, Marie Lozeach, G. Paillart, prebstre et recteur, Ollivier Le Minteur. »

2. *Ibid.*, n° 9, BMS, 1693-1705, année 1693, 1er cahier, f° 15 : « Le sixiesme jour de novembre mil six cent quattre vingt treize fust baptisé, par le soubsignant prestre et recteur, Jacques Le Minteur, né le quatriesme dudit moys, fils legitime d'honnorable homme Ollivier Le Minteur et de damoiselle Renée Jacquette du Kergoat, ses pere et mere, le parain et mareine ont esté maistre Jacques de Lamarre, procureur fiscal de Nevet, et dame Marie Corentine Lymynyc, dame du Fretay, qui signent. J de Lamare, Marie Corantine Liminic, G. Paillart, prestre et recteur, Ollivier Le Minteur. »

3. *Ibid.*, 1694, 2e cahier, f° 6v° : « Le huictiesme jour de may mil six cent nonante et quatre fut enterré en cette eglise le corps de Marie Meinteuer, morte le jour precedant dans la communion de nostre mere la sainte Eglise, aagée de trente mois ; et ont assisté au convoys maistre Olivier Le Meinteuer, sieur de Meslan, son père, qui signe, et Yves Le Glas qui, interpellé, a declaré ne sçavoir signer. Jean Le Tallec, prestre et curé, Ollivier Le Minteur. »

Peuziat 2011.indd 90 24/11/2011 22:21:24

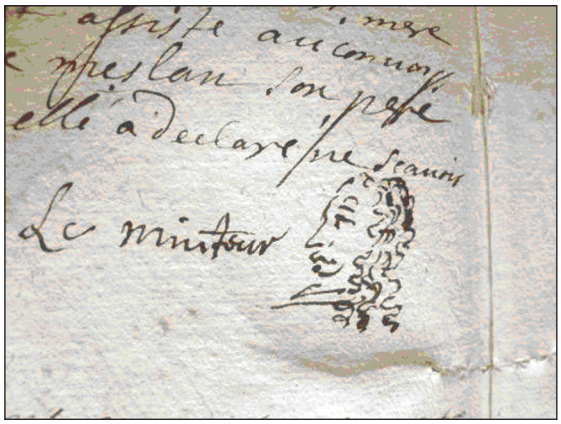

Fig. 3. – Profil d'homme.
Ibid., 1694, 2e cahier, f° 6 v°.

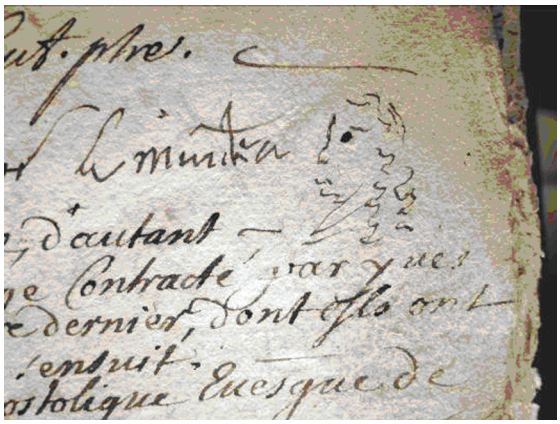

Fig. 4. – Profil d'homme.
Ibid., 1695, 3e cahier, f° 7°.

jeune, environ 34 ans[4] . Le dessin qui accompagne la signature du mari est fait d'une plume légère, uniforme, sans délié, ni fioriture, d'une hauteur de 14 mm (fig. 4).

Durant l'année 1698, un nouveau drame frappe la famille Le Minteur. Veuf, Olivier perd une autre fille qui disparaît à l'âge de 20 ans environ. Était-elle l'aînée de la famille[5] ? Ou une fille issue d'un mariage antérieur ? Car l'épouse du père est morte en 1695, à 34 ans environ, ce qui signifie, si

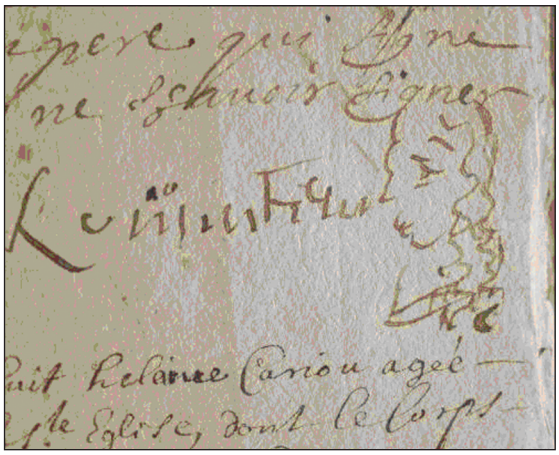

Fig. 5. – Profil d'homme.
Ibid., 1698, 6e cahier, f° XIIII.

elle en était effectivement la mère, qu'elle aurait eu cet enfant à l'âge de 17 ans. Un dessin haut de 25 mm, nettement plus grand que les autres, accompagne la signature. Les lettres composant celle-ci sont sensiblement plus grandes que pour les paraphes précédents, elles sont aussi séparées et donnent une impression d'application un peu forcée. Seraient-ce les premiers signes d'une vision déficiente ou d'un geste qui a perdu en assu-

4. *Ibid*., 1695, 3e cahier, f° 7 : « Le quattriesme jour d'avril mil six cent quattre vingt quinze fust enterré en cette eglise le corps de Renée Jacquette de Kergoat, agee d'environ trante quattre ans, morte le jour precedent dans [la] communion de nostre sainte mere Eglise, et ont assisté au convoy Olivier Minteur, son mari, et Jean Le Follic, qui signe ausi. J. Berthout, prestre, Jan Le Folic (signature hésitante), Ollivier Le Minteur. »

5. *Ibid*., 1698, 6e cahier, f°XIIII : « Le huitiesme jour d'octobre mil six cens nonante et huict, Dominique Le Meinteur, aagée d'environ vingt ans, est décédé en la communion de nostre mere la sainte Eglise, dont le corps a esté enterré en cette eglise le neufiesme dudit mois ; et ont assistté au convoy maistre Olivier Le Meinteur, son père qui signe, et René Le Cudennec, qui, interpellé, a declaré ne sçavoir signer. Jean Le Talec, prestre curé, Ollivier Le Minteur (signature plus appliquée et moins assurée). »

Peuziat 2011.indd 91 24/11/2011 22:21:32

rance ? Réalisé à l'encre brune, d'une plume plus appuyée, le dessin se rapproche davantage du croquis (fig. 5).

Les trois premiers dessins datés de 1691, 1693, 1694 montrent, par la sûreté du trait, par le soin apporté au traitement de la chevelure, la présence de la moustache, une maîtrise et une similitude certaines, tandis que les dessins réalisés en 1695 et 1698 révèlent une facture hâtive, plus malhabile, proche de la caricature. Les signatures hormis celle de 1698 sont toutes identiques.

Qui est Olivier Le Minteur ou Le Meinteur dont la qualité est notée à plusieurs reprises, « honorable homme », « maistre », « sieur de Meslan[6] » ? Il est connu pour avoir travaillé comme peintre et doreur en 1675 pour la fabrique de la chapelle Saint-Tugen à Primelin[7]. Les actes montrent qu'il a vécu durant quelques années, de 1691 à 1698, installé avec sa famille, à Ploaré. Les recherches effectuées dans les registres plus récents ne nous ont pas permis de relever de mentions de son nom. Dans le cercle de ses relations – celles qui apparaissent dans les signatures – se trouvent quelques membres de la petite bourgeoisie locale, négociante ou autre. Le patronyme semble disparaître ensuite des registres. Sans doute le personnage a-t-il quitté la paroisse pour exercer ses talents dans d'autres lieux ou se retirer ailleurs. Un trait de sa personnalité peut être noté : lorsqu'il y a plus de deux signatures, la sienne figure toujours en dernière place. Dans le domaine artistique, ses œuvres sont peu connues.

Une autre personne au patronyme semblable – Meinteur – mais portant un prénom différent – Guillaume – est aussi qualifié de maître peintre. Fait-il partie de la même fratrie ? Il a décoré deux autels dédiés à saint Michel et à Notre-Dame, en 1690, dans l'église de Plogonnec, pour un montant de 45 livres[8].

Les lambris de la chapelle Saint-Michel

Les peintures des lambris de la chapelle Saint-Michel sont bien connues depuis les publications du chanoine Jean-Marie Abgrall. Ses travaux sur l'histoire de l'art breton, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, demeurent une référence. C'est en 1894 qu'il publie une première étude sur la décoration du lambris de cette chapelle[9]. Le même texte figure, à quelques détails près, dans son ouvrage de synthèse consacré à l'architecture bretonne[10]. Dans la série des « Notices sur les paroisses », écrites sous la plume des chanoines Paul Peyron et Jean-Marie Abgrall, paraît en 1908 une étude plus détaillée sur l'histoire de la chapelle[11]. Enfin, Roger Barrié[12] et Maurice Dilasser[13] ont consacré quelques lignes à ces peintures. La nouvelle édition de l'inventaire de René Couffon et Alfred

6. Meslan est une paroisse de l'évêché de Vannes, située entre Plouay et Le Faouët. Mais l'expression « sieur de Meslan » (plus loin « Mezlann ») laisse plutôt penser à un lieu-dit de Basse-Bretagne qui reste à identifier, où l'intéressé aurait possédé une propriété.

7. Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne*, Quimper, 1987, p. 261. Notons que les auteurs de cet ouvrage ne le désignent que sous le nom de « Meslan ».

8. Id., *ibid*.

9. J.-M. Abgrall, « Les peintures de la chapelle Saint-Michel à Douarnenez », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 341-344.

10. Id., *Architecture bretonne*, 1904, Quimper, p. 355-358.

11. P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Douarnenez. Les peintures de la chapelle Saint-Michel », *Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie*, VIIIe année, 1908, p. 90-96.

12. R. Barrié, « La peinture », dans M. Dilasser (dir.), *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 550.

13. M. Dilasser, « Églises et chapelles », dans Id., *ibid.*, p. 603-605.

Peuziat 2011.indd 92 24/11/2011 22:21:32

Le Bars restitue la lecture de l'inscription extérieure visible sur le tympan du porche occidental, sans modifier les leçons anciennes figurant sur le lambris[14]. L'ouvrage dirigé par Jacques Charpy donne une belle vue de l'ensemble des peintures de la voûte[15].

La chapelle, située près de l'ancienne anse de Pors-Ru ou Rhu, creusée sur la rive orientale de la rivière de Pouldavid, à Douarnenez, a été édifiée dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à l'initiative du missionnaire jésuite Julien Maunoir. C'est avec l'aide de la famille d'Ernothon-Pratglas, dont les armoiries figuraient dans certains vitraux et à d'autres endroits de l'édifice[16], puis le concours de la curieuse et zélée Catherine Daniélou, que l'édifice voit le jour. Construit vis-à-vis de la petite maison qu'avait habitée Michel Le Nobletz, et non à son emplacement comme le dit la tradition, il perpétue, par l'intermédiaire de l'archange Michel, le souvenir et le culte du missionnaire léonard.

Les comptes de la fabrique de la chapelle apportent un certain nombre de précisions. Ces comptes ne sont que partiellement conservés. Si l'on peut déplorer la perte des cahiers qui devaient intéresser la construction et les premiers travaux de décoration de l'édifice, ou d'autres relatifs à l'installation du retable, il en subsiste quelques-uns dans un état de conservation lisible, qui donnent un éclairage inédit sur l'achèvement des travaux, c'est-à-dire le décor du lambris de la nef. Le cahier qui couvre la période du 18 juin 1691 au 7 juin 1692 détaille la liste des décharges, autrement dit des frais engagés pour les travaux et l'entretien courant. On peut ainsi lire :

« – A Louys Le Douirin, pour ayder a dresser les eschafaux pour peindre le lambris 18 sols

– En cordes pour lier les planches desdits eschaffaux 36 sols

– A Jean Riou et enfans, cherpentier, qui ont dressé les eschaffaux 7 livres 10 sols

– Payé à Mr Hauteville, peintre, et à Mr Meslan, la somme de septente cinq livres pour les ouvrages de peinture qu'ils ont faict dans le bas du lambrys de la chapelle… (mutilé).

– A Louys Le Douirin, pour defaire lesdits eschaffaux… (mutilé) 12 sols[17] »

Le montage, puis le démontage des échafaudages par Louys Le Douirin, durant l'année 1691-1692, attestent que les peintures des lambris de la nef ont été réalisées au cours de cette période par deux peintres : Claude Hauteville et le sieur de Meslan, Olivier Le Minteur.

Complétant les précisions inscrites dans les comptes, une quittance sur papier libre, insérée dans la même liasse, en date du 28 juin 1692, et signée par Claude Hauteville, en son nom et à celui de son associé, a été conservée. En voici le contenu : « Ce jour vingt et huitiesme juin mil six cent quatre vingt douze j'ay resceü de h. h. (honorable homme) Noel Le Manach, fabrique de la

14. R. Couffon, A. Le Bars, *Nouveau répertoire des églises et chapelles, diocèse de Quimper et Léon*, Quimper, 1988, p. 86.

15. J. Charpy (dir.), *Patrimoine religieux en Bretagne*, Rennes, 1998, p. 95.

16. Arch. évêché Quimper et Léon, 15 AA 10, procès-verbal des armoiries, daté du 28 août 1678, signé G. Paillart, prêtre et recteur (le document, à la suite de pliures mal placées ou déchirées, est par endroits de lecture délicate, voire impossible) : « Dans l'église monsieur sainct Michel situé au havre de Poruz les despendand dudit Douarnenez, … (blanc), et dans la vitre du costé de l'espitre et au dessus de la sacristie il y a un escusson d'asur et troys moletes d'or que l'on dit estre les armes du sieur Pratglas Ernoton, come fondateur de ladite esglise. Plus, dans la vitre en haut dudit costé de l'espitre, est aussi un escusson portant les armes dudit sieur, avec Pratglas et de ses alliances. Au dessus du portal (…) et talud de la tour, en dehors (?) il y a un escusson de pierre en bosse (….). » Les armes de la famille d'Ernoton étaient : « D'azur à trois molettes d'éperon d'or. » La famille Ernoton-Pratglas, possessionnée dans la région de Pont-l'Abbé, fit bâtir une maison pour les jésuites à Quimper.

17. Arch. dép. Finistère, 163 G 13.

Peuziat 2011.indd 93 24/11/2011 22:21:33

chapelle de Saint Michel de la paroisse de Plouaré, la somme de cent cinquante livres, i compris ce que j'ay donné au sieur de Mezlann pour la peinture du bas du lambri de laditte chapelle, suivant le marché passé entre nous, dont je le quitte. Lesdits jour et an que devant, y compris aussy ce que nous avons touché de monsieur (xxxx rayé) le recteur de Plouaré. C. Hauteville. »

D'après cette quittance, la fabrique de la chapelle, dont le trésorier était Noël Le Manach, n'a pas été seule à supporter les frais de décoration du lambris de la nef. Les coûts ont été cofinancés par la fabrique et par le recteur de Ploaré, Guillaume Paillart, qui faisait œuvre de mécénat[18]. Mais le texte ne permet pas de connaître la part du travail effectué par Olivier Le Minteur, ni ses émoluments…

Chronologie des peintures

Les peintures du lambris, vues rapidement, donnent l'impression, en raison du caractère quasi uniforme du décor des ornements des panneaux et du choix des couleurs, d'être de la main d'un seul artiste qui aurait œuvré durant plusieurs années avec des interruptions. En réalité le décor a été peint en plusieurs phases.

Dans un premier temps furent réalisées les peintures du lambris du chœur. La partie en cul-de-four présente, selon l'axe de symétrie : à gauche les évangélistes, identifiés par les inscriptions, S[ain]ct MARC, S[ain]ct MATHIEU[19], S[ain]ct LUC et

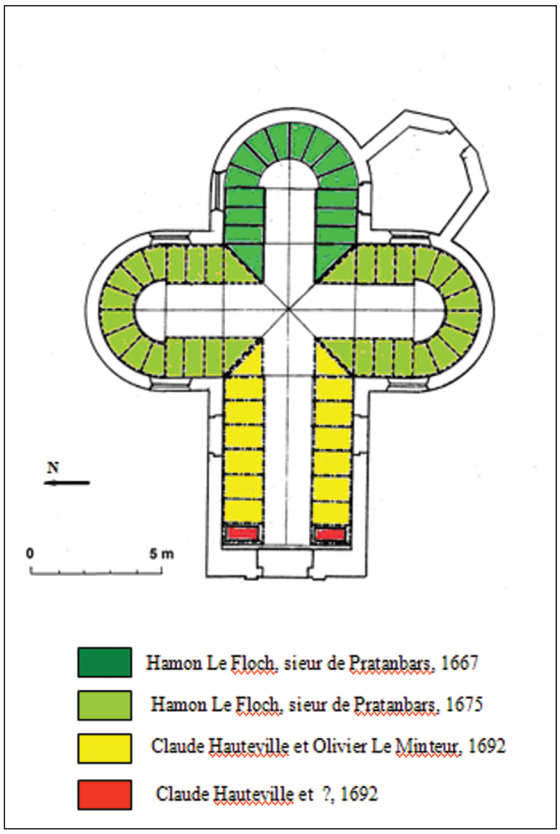

Fig. 6. – Chronologie des peintures des lambris de Saint-Michel.
Dessin J. Peuziat.

S[ain]ct JEAN ; à droite les Pères de l'Église d'Occident, S[ain]ct HIEROSME, S[ain]ct AMBROISE, S[ain]ct AUGUSTin et S[ain]ct GREGOIRE. Dans la partie rectiligne du chœur, à gauche, débute la représentation de la vie de la Vierge, sur trois panneaux, du fond vers le transept : la *Conception*, la *Nativité*, la *Présentation au Temple* (fig. 7). Au bas du premier panneau illustrant la

18. Curieux retour de situation, quand on connaît les relations orageuses larvées, allant jusqu'à l'exil temporaire, dans les années 1630, entre le recteur de Ploaré, Jean Capitaine, et le prédicateur qui était hébergé près du Pors-Ru, voir F. Renaud, *Michel Le Nobletz*, Paris, 1955, p. 220-221.

19. Les peintures de la voûte ont été restaurées dans les années 1963-1964. Parfois certains caractères des légendes inscrites à l'intérieur des cartouches ne correspondent pas tout à fait à la lecture faite par J.-M. Abgrall. Cet auteur avait lu et publié « MAZE », forme bretonne de « MATHIEU ». C'est ce dernier nom qui est lisible de nos jours.

Peuziat 2011.indd 94 24/11/2011 22:21:38

Conception, entre les derniers plis des vêtements, le peintre a signé son œuvre en lettres noires sur un fond ocre : PRATAMBARs LE FLOCH FECIT L'AN 1667[20].

Faisant face, du côté de l'épître, se suivent d'autres scènes de la vie de la Vierge : la *Visitation*, la *Purification*, l'*Assomption*. Une scène dépourvue de légende peut passer inaperçue : l'*Annonciation*, répartie sur deux écoinçons proches du carré du transept, de part et d'autre des blochets où sont sculptés les anges thuriféraires.

Une seconde phase de la décoration du lambris a été réalisée plus tard. Au centre du transept, entourant la clé, ont été peintes plusieurs inscriptions entourées d'un cartouche en forme de médaillon ovalaire, orné de feuilles et de rubans. De part et d'autre de l'axe longitudinal et du côté du chœur on lit : « M[essi]re HIEROSME PAILLART R[ecte]ur. 1667 », du côté droit ; à gauche, « N[oble] H[omme] IAN LARCHEr GOUVERNE[u]R » ; transversalement, selon l'axe du transept, du côté nord : « IAN. COULLOCH CURE. 1675 », et « H[onorable] H[omme]. ALAIN SQUIVIDAN GOU[verneu]r 1675 » ; du côté sud : « M[essi]re GUILLAUME PAILLART. R[ecte]ur. 1675 » ; et en face : « PEINCT PAR LE Sr DE PRATANBARS. 1675. » Pourquoi la date de 1675 a-t-elle été inscrite quatre fois ?

On notera qu'à la base d'un panneau situé à l'ouest du bras sud du transept – la scène de la *Nativité de Jésus* – se lit à la dernière ligne du cartouche : « AUQUSTIN MADEZO f[abrique]. » Les parties rectilignes de ce bras illustrent la suite de la vie de la Vierge, puis le début de celle du Christ : la *Nativité*, l'*Adoration des trois rois*, *Jésus avec les docteurs*. La partie en cul-de-four est composée selon un axe de symétrie. Ainsi se font face par paires : le Sauveur du Monde et la Mère de Dieu ; saint Michel Archange et Michel Le Nobletz ; saint Pierre et saint Paul ; enfin, deux scènes intitulées : *Couronne de gloire* et *Prends la croix de Jésus*. Le bras nord du transept est entièrement consacré à l'ange gardien, omniprésent dans la vie de tout catholique, et au rôle qu'il peut jouer dans les étapes principales de l'existence. On peut enfin se demander si le peintre n'a pas représenté Michel Le Nobletz jeune, portant la barbe, sans calvitie, dans la scène au retable, du côté ouest, faisant face à cinq jeunes enfants à qui le célébrant donne la communion, scène intitulée : « L'ANGE N[ou]s MENE A LA S[ain]te COMMUNION. » (fig. 8).

Cette seconde tranche, occupant la totalité du transept, constitue la campagne de décoration la plus importante, couvrant une surface double de celle du chœur.

Du côté de la nef, deux cartouches contiennent les inscriptions : « V[énérable] et D[iscret] M[aist]re GUILLAUME PAILLART DOCTEUR et R[ecte]ur. 1692 », et en face : « M[essi]re MICHEL (…) LAUEC CURE[21]. » L'observation de détails

20. Ce peintre a, par la suite, travaillé à Saint-Évarzec en 1670, 1672, Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne*, *op. cit.*, p. 115. Une grande toile ex-voto est conservée dans l'oratoire de l'évêché de Quimper. Peint pour immortaliser un vœu, le tableau montre dans un cartouche le nom du dédicant : « Veu faict par mons[r] de Fages de la ville de Quimper a dom Michel Noblet, prestre, et a esté gueri au moys de novembre l'an 1661. » La signature est inscrite dans l'angle inférieur gauche : « Pratanbarz Floch *pinxit* l'an 1663 (…) » ; la troisième et dernière ligne, en bordure de la toile, est difficilement lisible en raison de l'altération de la surface et de l'existence de craquelures. Le sieur de Fages était apothicaire, rue Keréon. C'est à l'occasion d'une recherche iconographique et de documents consacrés à Michel Le Nobletz, effectuée il y a vingt-cinq ans, que le chanoine Jean-Louis Le Floc'h nous avait fait découvrir cette œuvre.

21. Cette lecture est celle que l'on peut faire de nos jours. Les peintures ont été restaurées dans les années 1960. J.-M. Abgrall avait lu en 1894 : « Mr MICHEL CONAN POULLAuEC, CURE. » Ainsi une ligne, sans doute illisible, n'a pas été restituée lors de cette restauration. Quelques inscriptions contenues ailleurs dans d'autres cartouches mériteraient d'être revues ou complétées.

Peuziat 2011.indd 95 24/11/2011 22:21:38

révèle des nuances dans l'élaboration de ces cartouches, trahissant un auteur différent des précédents. Néanmoins le dernier peintre a respecté la présentation primitive, donnant à l'ensemble une impression de contemporanéité.

Dans la nef, du côté sud, se poursuit la vie de Jésus avec les scènes de la Passion, qui respectent la chronologie des étapes : le *Jardin des oliviers*[22], la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Portement de croix*[23], le *Crucifiement*, en continuité de l'enfance de Jésus. En regard, trois panneaux illustrent la *Résurrection*, l'*Ascension* et la *Descente du Saint-Esprit*. Plus curieusement sont ajoutées dans cette partie deux scènes relatives à la vie de la Vierge : une seconde représentation de l'*Annonciation*, cette fois avec un cartouche contenant la légende de la scène, proche du blochet, et vers le bas de la nef, le *Mariage de la Vierge*. Les derniers panneaux illustrent d'un côté l'apparition de saint Michel au mont Gargan, de l'autre l'Archange chassant Lucifer du Paradis. Enfin, contre le pignon, l'épisode biblique de l'*Échelle de Jacob*, où ce dernier, songeur, semble étranger aux mouvements des anges qui gravissent les échelons pour monter vers le Ciel (fig. 10). En regard, la *Mort du juste* représente un mourant reposant dans un lit à baldaquin orné de plumets, assisté de deux anges. L'un d'entre eux brandit une épée tandis qu'une créature ailée, nue, coiffée d'un casque à cimier, leur tourne le dos et se dirige vers une ouverture percée dans le toit, emportant l'âme du défunt (fig. 11).

Aucune signature ni inscription sur le lambris ne permet de connaître le ou les auteurs de la dernière tranche du décor, celui de la nef. Fort heureusement, comme nous l'avons vu, les documents d'archives révèlent l'identité des peintres qui ont œuvré en 1692 : Claude Hauteville, sieur des Roches, né à Pleyben vers 1652 et décédé à Locronan en 1720[24], et Olivier Le Minteur.

Le décor des lambris

Le lambris est entièrement peint sur les deux tiers de la partie inférieure de la voûte, la « peinture du bas du lambri », pour employer l'expression de 1692. Le tiers supérieur, de teinte gris-bleuté, voit se succéder un semis d'étoiles à six branches alternant avec un semis de fleurs de lis, disposées sans ordre bien précis. Dans le cadre de cette courte étude, ni le thème des panneaux, ni les sources d'inspiration ne seront envisagés[25]. Seul le décor encadrant les tableaux sera examiné, en fonction de sa situation sur le lambris, les culs-de-four, les parties rectilignes, et en rapport avec la chronologie de l'ensemble.

Le lambris dominant le chœur, peint en 1667, est l'œuvre d'Hamon Le Floch ou Floch, sieur de Pratanbars. À la base des panneaux, jouxtant la sablière, un cartouche à fond noir contient, en caractères dorés, la

22. La légende inscrite dans ce cartouche a été amputée et est à demi effacée par l'altération du support au niveau de la sablière. Une infiltration prolongée, sous une noue, a eu pour conséquence la dégradation localisée du bois. Après restauration, seules sont à peu près lisibles les extrémités de quatre lignes. En 1894, l'inscription était déjà difficilement déchiffrable, aussi J.-M. Abgrall avait-il intitulé le tableau : *La Prière au jardin*.

23. Cette scène où est représentée Véronique comporte quelques anachronismes amusants ; deux soldats romains sont représentés tenant une hallebarde, et un autre, un étendard blanc portant deux croissants rouges, allusion aux conquêtes ottomanes.

24. Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne*, *op. cit.*, p. 146-147. Un an plus tôt, en 1691, C. Hauteville était « au service du roy, au port de Rochefort ». En 1694, à la chapelle Saint-Pierre à Plogonnec, il effectue des travaux de peinture et de dorure pour un montant de 450 livres, tout en assumant les fonctions de « procureur et notaire de plusieurs juridictions », P. Peyron, « Plogonnec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 26-54 (p. 44-45).

25. Ces points ont été étudiés par M. Hamoury, *La Peinture religieuse en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Rennes, 2010.

Peuziat 2011.indd 96 24/11/2011 22:21:38

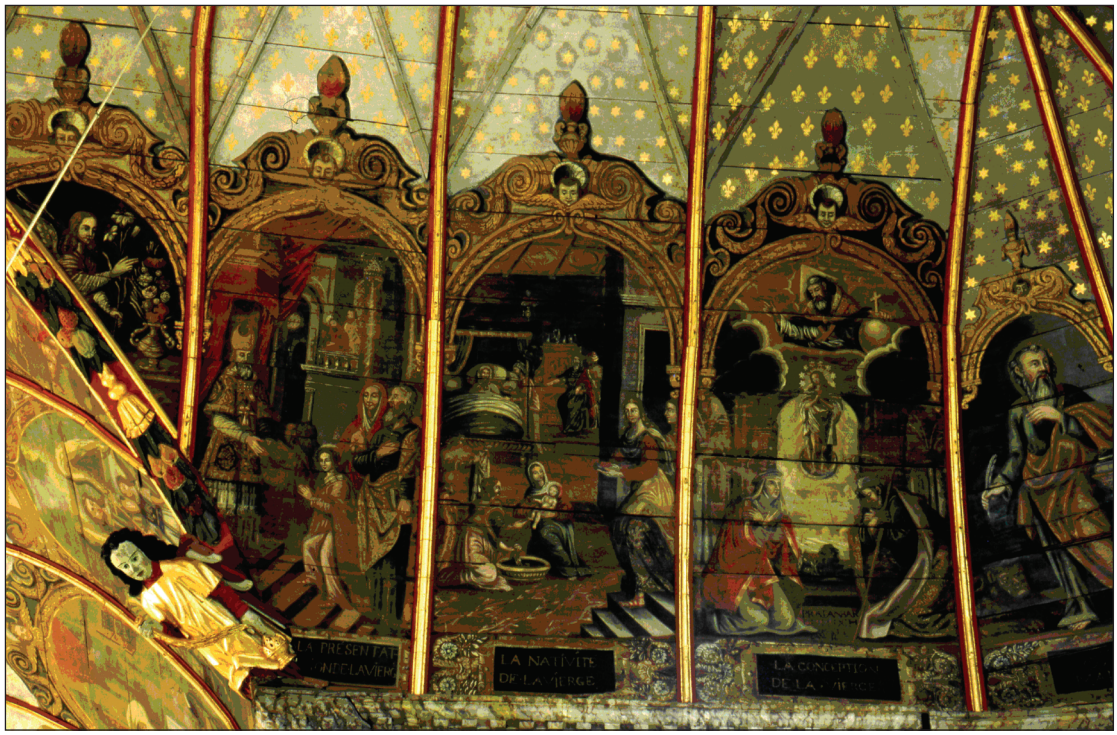

Fig. 7. – Douarnenez, *chapelle Saint-Michel*, lambris du chœur, décor d'Hamon Le Floch, s^r^ de Pratanbars, 1667.
Cliché J. Peuziat.

légende de la scène représentée. Le cadre doré du cartouche porte aux extrémités des enroulements inspirés des cuirs découpés et est bordé de motifs végétaux, guirlandes, fleurs stylisées, disposés sur un fond pourpre. La partie supérieure est une savante composition où se succèdent courbes et contre-courbes. Les bases de l'arcade en plein cintre reposent sur une petite tablette supportée par une petite console en volute. Les deux segments de l'arcade, ornés de guirlandes, se terminent par une spirale à révolution externe séparés par une goutte en guise de clé de voûte. Reposant sur ces enroulements, un *putto* ailé, nimbé d'un motif en coquille, ornement fréquemment utilisé au cours du XVIIe siècle. De part et d'autre, s'étalent spirales et volutes, guirlandes. Le peintre, afin de ne pas créer un ensemble monotone, a modifié la couleur du fond, alternant ainsi champs clairs et champs foncés, pour animer sa composition. Le panneau est amorti par un pot à feu à panse orné de godrons et muni de deux anses. Dans le cul-de-four, l'exiguïté de la surface a obligé l'artiste à simplifier sa composition, mais l'inspiration est préservée.

La décoration du transept, réalisée sept ans plus tard, en 1675, par le même peintre, montre une évolution. Le cadre des cartouches gagne en simplicité, seuls des enroulements vaguement inspirés de parchemins l'agrémentent. Latéralement l'ornementation est plus diversifiée tant par la polychromie que par les sujets où sont représentés coquilles,

Peuziat 2011.indd 97 24/11/2011 22:21:48

Fig. 8. – Douarnenez, *chapelle Saint-Michel*, bras nord du transept, côté ouest,décor d'Hamon Le Floch, s[r] de Pratanbars, 1675. Cliché J. Peuziat.

fleurs, feuilles stylisées. À la partie supérieure, la composition est presque identique à celle du chœur. Dans les parties hautes, seuls les pots à feu des grands panneaux sont remplacés par des vases à fleurs, dans les culs-de-four, le peintre a reproduit comme sur la voûte du chœur de petits pots à feu.

Le décor des ornements du lambris de la nef, exécuté en 1692 par Claude Hauteville et Olivier Le Minteur, conserve la même inspiration, la même composition. La facture apparaît cependant moins soignée. Les couleurs sont dans des tons plus ocres. À la base des panneaux, les peintres ont respecté les créations d'Hamon Le Floch, tout en modifiant les couleurs de certains détails comme les fleurs, les coquilles. Dans les parties hautes, une grande différence apparaît dans le traitement du couronnement du tableau. Les volutes, très écartées, sont inspirées des frontons brisés des porches et retables. De plus, les spirales sont inversées par rapport aux enroulements imaginés pour le chœur et le transept par Hamon Le Floch. Dans tous les panneaux, les peintres, pour donner davantage de profondeur aux tableaux – une sorte de trompe-l'œil – ont représenté l'ombre portée de l'arcade que leur prédécesseur n'avait pas figurée. Le *putto* semble avoir perdu ses ailes, remplacées par une collerette très colorée en rouge carmin, sous laquelle descendent trois pendeloques. Si les guirlandes gagnent en mise en valeur, le champ demeure identique, monochrome, pour tous les panneaux. Le rythme imposé par le sieur de Pratanbars n'existe plus. L'amortissement en vases à fleurs reprend l'ornement des panneaux du transept.

Deux panneaux situés au bas de la nef, contre le pignon occidental, soulèvent une interrogation quant à une partie de leur facture. Elle réside non pas dans les tableaux eux-mêmes dont le style est identique aux précédents, mais dans l'ornementation. Au nord, le panneau intitulé *La Mort du juste* montre une asymétrie évidente. Est-ce la conséquence d'une restauration ancienne[26], avec réfection des extrémités du lambris à la suite d'une infiltration, ou d'une erreur primitive de conception ? Cette dernière explication est peu probable. L'« amputation » se remarque du côté du pignon. En bas à gauche du cartouche, les deux fleurs ont disparu, en haut, les volutes sont bizarrement représen-

26. Vers 1854 se terminent des travaux de restauration de la chapelle dont l'objet n'est pas précisé, Y. TANNEAU, « Du petit séminaire de Pont-Croix à la faculté de droit de Paris. Correspondance d'un jeune Breton de Douarnenez, Léopold Gouzil (1834-1869) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 151-247 (p. 223).

Peuziat 2011.indd 98 24/11/2011 22:21:55

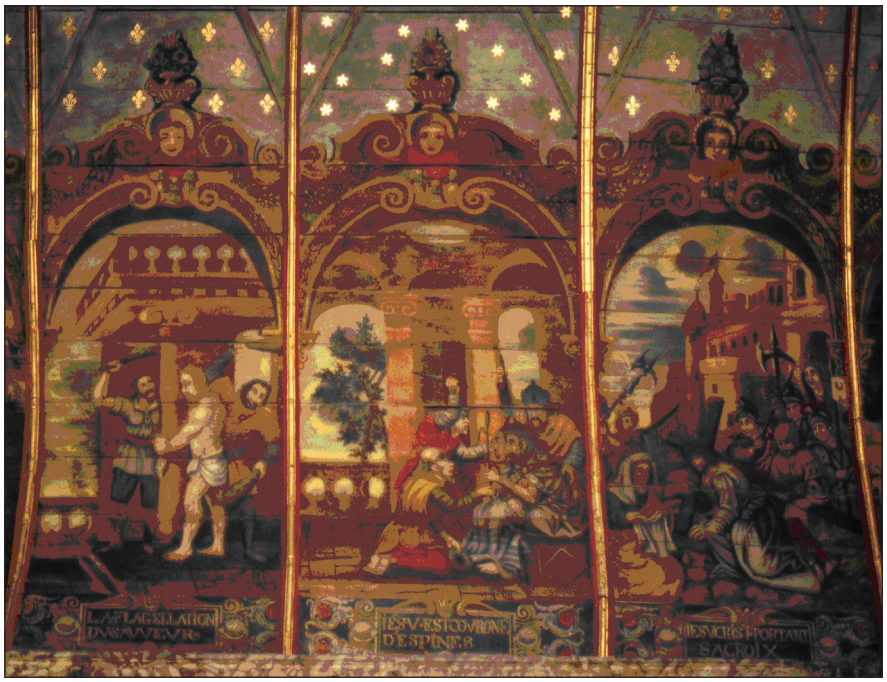

Fig. 9. – Douarnenez, *chapelle Saint-Michel*, nef, côté sud, décor de Claude Hauteville et Olivier Le Minteur, 1692.
Cliché J. Peuziat.

tées, et, au niveau de la console, qui n'existe pas, l'arcade est raccourcie. Trois grosses houppes séparent les volutes inférieures. Si le *putto* a conservé la même collerette rouge vif, le visage allongé est différent des autres. Il a perdu son aspect puéril pour prendre celui d'un adolescent. Le nimbe en coquille a disparu. Le vase de fleurs – ou plutôt la vasque – est posé sur la tête du *putto*. Quant au bouquet de fleurs, il se démarque totalement des compositions voisines par son importance et l'absence de polychromie. Lui faisant face, le panneau portant une longue légende « LES ANGES MONTES ET DESCENDES DANS L'ECHEL DE JACOb » montre moins d'asymétrie. Le décor, amputé de deux fleurs, reproduit celui qui est situé sur sa gauche, mis à part quelques variantes de couleur et de menus détails. Les teintes utilisées par le peintre sont différentes de celles du panneau voisin. L'arcade est gauche, manque d'harmonie. Les trois houppes, hormis leurs teintes, ressemblent à celles de la composition décrite précédemment. Les volutes s'inspirent de leurs voisines, mais le panneau est plus allongé. Le *putto* aptère porte une collerette de couleur proche du rose foncé et non plus du rouge. Le visage est inexpressif et présente un faciès sélénique, pâlot, cerné d'une chevelure brune, portant une espèce de coiffe, ultime interprétation de la coquille primitive. Seule la représentation du vase ou de la vasque et du bouquet amortissant l'ensemble est d'une bonne facture.

L'ornementation de ces deux panneaux est, selon toute vraisemblance, d'une main (peut-être deux) différente de celles de Claude Hauteville et d'Olivier Le Minteur. La facture, la malhabileté montrent un travail qui pourrait être celui d'un amateur, mais qui est ce personnage ? Que s'est-il passé à la fin des travaux de décoration du lambris ? On peut poser comme hypothèse que Claude Hauteville a été choisi par la fabrique pour décorer le lambris de la nef, qu'il a dirigé

Peuziat 2011.indd 99 24/11/2011 22:22:02

Fig. 10 et 11. – Douarnenez, *chapelle Saint-Michel*, *L'Échelle de Jacob* (à gauche) et *La Mort du juste* (à droite), décor de Claude Hauteville et ?, 1692.
Clichés J. Peuziat.

les travaux : il est l'auteur des peintures des tableaux. Olivier Le Minteur, associé pour la circonstance, a exécuté la majorité des travaux d'ornementation. Pour une raison ignorée, il n'a pu achever son travail qui a été confié à un ou deux autres « peintres ».

Financement des travaux

Les travaux de décor des lambris de recouvrement de la chapelle Saint-Michel, même s'ils s'étalent sur un quart de siècle, de 1667 à 1692, n'ont duré que l'espace de trois

Peuziat 2011.indd 100 24/11/2011 22:22:14

années, en fonction des offrandes, des dons qui alimentaient le coffre de la fabrique. Les comptes de celle-ci, conservés en partie, permettent de dresser une courbe des offrandes. C'est au mois de juin 1669 – il manque les années antérieures[27] – que les dons atteignent un sommet, 423 livres 15 sols 3 deniers. Ce mois n'est pas celui où se déroule la fête de saint Michel, mais correspond à la période où le père Julien Maunoir prêche ses missions à Douarnenez[28]. La même année, dans la période proche de la fête de l'Archange (29 septembre), en septembre et octobre, les dons atteignent respectivement 144 livres 19 sols 6 deniers et 153 livres 18 sols. Les années suivantes, le séjour cyclique du missionnaire au mois de mai et/ou au mois de juin est l'occasion de rentrées substantielles, sans atteindre le sommet de 1669. À partir de 1676, le prédicateur revient moins régulièrement à Douarnenez. Le montant des offrandes diminue aux mois de mai et juin, seul celui de la fête patronale témoigne de l'affluence des pèlerins, mais on n'atteint plus les chiffres des années 1669-1675. Julien Maunoir disparaît le 28 janvier 1683. En 1692, année qui voit l'achèvement des peintures des lambris de la nef, aux mois de mai et juin, par exemple, le montant des offrandes s'élève seulement à 10 livres 10 sols et 14 livres 6 sols[29], et à la Saint-Michel en septembre à 33 livres 10 sols 5 deniers. Ces sommes reflètent aussi, bon an, mal an, la moyenne des dons des années postérieures. La dévotion créée par Julien Maunoir envers l'archange Michel et Michel Le Nobletz s'estompe lentement. L'édifice qui avait vu le jour sous son influence et dont le programme iconographique, cher aux jésuites et à la Réforme catholique, associait la vie de la Vierge, celle de Jésus et de quelques saints, se terminait. La fabrique de la chapelle et le recteur de Ploaré, Guillaume Paillart, durent assumer ensemble le financement de l'achèvement du chantier, vingt-neuf ans après la pose de la première pierre de la chapelle.

L'examen des sources d'archives a permis d'établir que trois peintres, dont deux en collaboration, ont œuvré principalement sur les lambris de la chapelle Saint-Michel à Douarnenez. Trois phases sont à envisager pour la réalisation du décor : 1667 et 1675, pour la voûte du chœur et le lambris du transept exécutés par Hamon Le Floch, sieur de Pratanbars ; 1692, pour la nef peinte par Claude Hauteville et Meslan, *alias* Olivier Le Minteur. Dans cette association, la part de l'un et de l'autre est difficile à déterminer. L'un a dirigé et peint les tableaux, l'autre, selon toute vraisemblance, s'est occupé de la majorité des ornements. Il est remarquable que les artistes qui ont oeuvré à la mise en couleurs de la nef ont conservé le même cadre ornemental, tant pour les panneaux que pour les divers cartouches, donnant à l'ensemble un caractère, à première vue, uniforme. Une étude comparative plus complète, plus approfondie serait à envisager pour mettre en évidence les nuances, les choix de pigments, les détails des motifs ornementaux des compositions, les sources d'inspiration des uns et des autres. Subsistent néanmoins les zones d'ombre observées sur les deux derniers panneaux.

27. X.-A. Séjourné, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Paris-Poitiers, 1895, t. II, p. 41, note 1 : P. Fabri, *Historia compendiata de vita et missionibus P. Jul. Manerii, ad ann. 1663* , s. l., s. d., p. 71. Selon cette source, durant la première année de travaux, le montant des dons atteint 7 000 livres.

28. X.-A. Séjourné, *Histoire du vénérable…*, *op. cit.*

29. Arch. dép. Finistère, 163 G 13 et 14.

Peuziat 2011.indd 101 24/11/2011 22:22:14

Résumé

Cette étude a pour point de départ la découverte de dessins à la plume accompagnant une signature dans les registres de catholicité de la paroisse de Ploaré. Le signataire, Olivier Le Minteur, n'est autre que l'un des peintres qui, associé à Claude Hauteville, effectua en 1692 les peintures du lambris de la nef de la chapelle Saint-Michel à Douarnenez, tandis que le chœur et le transept, décorés en 1667 et 1675, sont l'œuvre d'Hamon Le Floch, sieur de Pratanbars, peintre domicilié à Quimper, décédé en 1677. Malgré l'étalement des travaux dans le temps – vingt-cinq ans – l'ensemble montre, à première vue, une certaine unité de composition qui peut être nuancée par l'observation de menus détails.

Abstract

The following study is based on the discovery of drawings found together with a signature in the registers of the Ploaré parish. The person signing, Olivier Le Minteur, is one of the artists who, in association with Claude Hauteville, painted the panelling in the nave of the Saint-Michel chapel in Douarnenez (1692), whereas the decoration of the chancel and the transept (1667 and 1675) is the work of Hamon Le Floch, lord of Pratanbars, a painter living in Quimper who died in 1677. Though these works were spread over time – twenty-five years – the whole appears to show some degree of unity in its composition, which, however, needs to be qualified by a careful inspection of minute details.

Diverradur

Bez' ez eus eus ar studiadenn-mañ peogwir ez eus bet disoloet dessinoù graet gant ur bluenn, o vont da heul ur sinatur er marilhoù a gatoligiezh parres Ploare. Bez' ez eo ar siner Olier Ar Minteur, unan eus al liwerien hag a reas, a-unan gant Klaoda Hauteville, e 1692, liwadurioù lambrusk new chapel Sant-Mikael e Douarnenes, ar c'heur avad hag ar groasenn, klinket e 1667 hag e 1675, o vezañ labour Hamon Ar Floc'h, aotrou a Bratanbars, liwour o chom e Kemper, maro e 1677. Petra bennag m'eo ledet al labourioù en amzer – pemp bloaz warnugent –, e tiskouez an ollad, diouzh ar c'hentañ gwel, bezañ unan a-walc'h e aosadur, petra bennag ma n'eo ket unton, pa vez sellet pizh ouzh ar munudouigoù.

Peuziat 2011.indd 102 24/11/2011 22:22:14

Sur la construction des phares du Portzic et du Minou, à l'entrée de la rade de Brest

par Louis Chauris

Les phares du Portzic et du Minou, allumés le 1er janvier 1848, n'étaient pas prévus dans le programme d'éclairage des côtes finistériennes établi en 1825. Seuls avaient été retenus par la Commission des phares les sites de l'île de Batz (allumé le 1er octobre 1836), du Stiff, à Ouessant (érigé en 1699, pourvu de lentilles de Fresnel le 16 août 1831), de Saint-Mathieu (15 juin 1835), de la pointe du Raz (15 mai 1839), de l'île de Sein (15 mai 1839), de Penmarc'h (20 novembre 1835) et de Penfret dans les Glénan (1er octobre 1838)[1]. Cependant, la marine de guerre réclamait la construction de ces deux feux pour signaler à ses bâtiments les dangers de la passe nord d'accès à la rade de Brest : les roches du Coq (1,5 m au-dessus du niveau des plus basses mers) et de la Basse-Beuzec (1,8 m au-dessous)[2]. À l'appui de sa demande, la marine rappelait les accidents qui s'étaient récemment produits sur ces hauts-fonds : en 1831, la frégate la *Melpomène*, talonnant la Basse-Beuzec en sortant du goulet ; en 1836, le bateau à vapeur le *Tonnerre*, s'échouant sur le Coq lors de son entrée en rade, de nuit ; la corvette la *Créole*, touchant de jour, par une brume épaisse, la pointe du Grand-Minou. Ces fortunes de mer justifiaient l'établissement de phares entre Brest et Saint-Mathieu. Toujours selon la marine, ces deux feux doivent être reliés l'un à l'autre « afin de tracer une ligne qui serve de repère aux bâtiments entrant à Brest après avoir doublé la pointe de Saint-Mathieu[3] ». Toutefois, l'établissement du projet de ces deux phares s'est avéré assez complexe, du fait entre autres de la position d'ouvrages défensifs à leur proximité.

1. L. Reynaud (dir.), *Les Travaux publics de la France*, Paris, 1883 ; nouv. éd. du t. 5 (É. Allard), sous le titre *Phares et balises au XIXe siècle*, Paris, 1995 ; D. Collet, *Phares du Ponant*, Morlaix, 1992 ; J.-C. Fichou, N. Le Hénaff, X. Mével, *Phares. Histoire du balisage et de l'éclairage des côtes de France*, Douarnenez, 1999.

2. Carte du SHOM au 1/45800, « De la pointe de Saint-Mathieu à Audierne. Goulet de Brest » ; 2e éd., Brest, 1983.

3. Arch. dép. Finistère, 25 S 983.

Chauris Portzic 2011.indd 103 29/11/2011 23:19:05

Poids des servitudes militaires

Le cas du Portzic

Une dépêche ministérielle en date du 24 avril 1839 demande la rédaction d'un projet de phare de troisième ordre[4] à construire sur la pointe du Portzic. Le 10 janvier 1840, le chef du Génie de la place de Brest et l'ingénieur délégué par la direction des Travaux maritimes se rendent au fort du Portzic, en vue de déterminer l'emplacement de l'ouvrage[5]. L'ingénieur expose que le phare « projeté pour le Portzic devant avoir des relations déterminées de position et de hauteur avec celui du Petit-Minou, il importe de le placer, autant que possible, sur la pointe du fort la plus avancée en mer ». Il propose en conséquence de « l'établir dans un champ élevé de 16 à 17 mètres au-dessus du niveau de la mer, situé entre la batterie royale et le logement des guetteurs du sémaphore ». Le chef du Génie reconnaît que la position choisie « ne lui paraît offrir aucun inconvénient sous le rapport de la défense, le phare […] ne gênant en aucune façon le tir des batteries […] de la rade et du goulet ».

Lors de la même rencontre, il suggère de demander au département de la Marine la réparation de deux fontaines situées entre la batterie royale et la batterie Sainte-Anne, « l'eau de ces fontaines, qu'il est indispensable de conserver en bon état pour les besoins de la garnison en temps de guerre, devant servir à la construction du phare ».

Les conclusions du procès-verbal sont adoptées, avec toutefois une clause étonnante : la direction « croit savoir que le Service maritime doit prendre l'engagement de démolir le phare à la première sommation du ministre de la Guerre » ! Fort heureusement, le 7 août 1843, il est admis que cette clause s'avère inutile, puisqu'il est reconnu que le phare « ne peut gêner en rien l'action de l'artillerie du fort ». Il est alors, enfin, possible de donner suite au projet des ingénieurs.

Fig. 1. – Phare du Portzic dominant le goulet de Brest. Tour octogonale accostée au logement des gardiens. En contrebas, le nouveau sémaphore. Cliché L. Chauris.

4. Pour le classement des feux et phares en quatre catégories (« ordres ») suivant leur importance, voir notamment V. GUIGUÉNO « Des phares-étoiles aux feux-éclairs. Les paradigmes de la signalisation maritime française au XIXe siècle », *Réseaux*, n° 109, 2001/5, p. 96-112.

5. Arch. dép. Finistère, 25 S 983.

Chauris Portzic 2011.indd 104 29/11/2011 23:19:31

Le cas du Minou

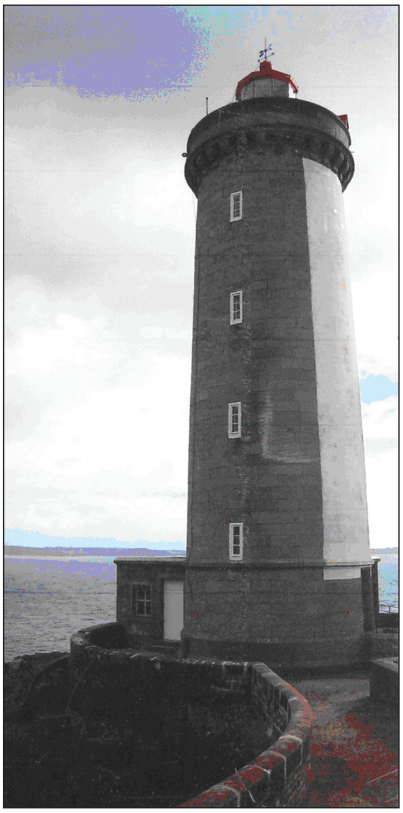

Fig. 2. – Phare du Minou. Tour en granite de l'Aber-Ildut, associé au kersanton.
Cliché L. Chauris.

Si, comme au Portzic, le phare à exécuter au Minou est situé dans un système défensif, à l'inverse du premier, il est prévu sur un îlot devant être relié à la terre par un pont nécessaire pour le service du phare et des infrastructures militaires à la fois[6]. Pour réunir au « continent » la plate-forme du phare – portant aussi une batterie –, le chef du Génie demande l'établissement d'une passerelle suspendue en fer, afin de pouvoir interrompre facilement le passage. Mais l'ingénieur chargé du phare fait remarquer que dans le site du Minou, où la mer est très forte et les vents très violents, un pont suspendu ne présenterait aucune stabilité ; par ailleurs, la suspension serait promptement détruite par l'action corrosive de l'air marin. Aussi suggère-t-il de le remplacer « avantageusement par une seule arche en pierre s'appuyant de chaque côté sur le rocher » (fig. 3). Il ajoute que l'on pourrait ménager dans la voûte une chambre de mine, « ainsi que cela se pratique dans tous les ponts construits sur les routes aboutissant aux frontières ».

Fig. 3. – Pont d'accès au phare du Minou. Couronnement du parapet et bandeau en kersanton, voûte en granite de l'Aber-Ildut, moellons de parement vu en gneiss de Brest.
Cliché L. Chauris.

Conception architecturale et matériaux mis en œuvre

Construits à la même date, sur les plans du même ingénieur, les deux phares offrent de nettes divergences dans leur conception architecturale. Pourtant, la seule contrainte initiale était que le feu amont, à l'est (Le Portzic), présente un surcroît d'élévation par rapport au feu aval, à l'ouest (Le Minou).

6. *Ibid.*, 25 S 984.

Chauris Portzic 2011.indd 105 29/11/2011 23:19:50

Le Portzic

Le phare a fait l'objet de deux projets successifs, le premier signé le 22 mai 1840, le second le 23 janvier 1843, entraînant des modifications considérables qui se révèlent, dès l'abord, par les estimations respectives des dépenses : 48 000 francs en 1840, 110 000 francs en 1843.

Dans le premier projet[7], la plate-forme de la lanterne domine le niveau des pleines mers d'équinoxe de 41,20 m ; le sol sur lequel doit être érigé le phare étant à 22,80 m, la hauteur de la tour sera de 18,40 m. Le soubassement offre un contour carré de 12,41 m de côté, reposant sur une base carrée de 13,61 m de côté, élevée d'un mètre au-dessus du sol et établie sur le rocher. L'accès à la porte d'entrée placée au nord se fait par cinq marches de 0,20 m. Dans le soubassement sont aménagés les logements et le magasin. À l'entrée, un vestibule de 2,70 m sur 2,20 m donne accès à un couloir qui sert de dégagement à toutes les pièces. Dans les angles sont placées quatre chambres, l'une pour l'ingénieur ou le conducteur des travaux en tournée, deux pour les gardiens, la quatrième, commune, étant la cuisine. Les deux pièces intermédiaires de droite et de gauche servent l'une de magasin pour les jarres pleines d'huile, l'autre de dépôt pour les barriques vides. Le local face au vestibule est destiné à ranger tous les objets nécessaires à l'entretien du phare. Les quatre pièces principales sont éclairées chacune par deux croisées et sont munies d'une cheminée.

Au centre du soubassement s'élève le massif de la tour sous forme d'un carré de 4,45 m de côté. Au-dessus de la plate-forme du soubassement, à 5,80 m du sol, la tour se détache « sous forme d'un tronc de pyramide octogonale ». L'ingénieur ajoute : « On a donné la préférence à cette forme qui présente plus de facilité que la forme circulaire pour l'établissement des portes et croisées qui sont toutes pratiquées dans des faces planes et qui offre en outre plus de stabilité et d'élégance que la forme carrée à cause du grand nombre d'angles saillants qui servent de contreforts. » Le vide intérieur de la tour abritant l'escalier est cylindrique, d'un diamètre de 2,25 m : marches de 0,95 m avec noyau plein de 0,35 m et hauteur de 0,20 m. De six marches en six marches, un palier correspond aux ouvertures percées sur les faces nord et sud de la tour. Une révolution entière se compose de douze marches rachetant une hauteur de 2,40 m. L'accès à la chambre de service s'effectue par un second escalier ayant seulement 0,60 m de largeur. La tour est terminée par des corbelets en saillie supportant la plate-forme. Un mur circulaire de 2,25 m de diamètre intérieur sur 2 m de hauteur et 0,35 m d'épaisseur supporte l'appareil d'éclairage.

L'établissement d'un second projet est la conséquence de la décision prise par la Commission des phares de changer l'ordre du feu, passant du troisième au deuxième. Selon l'ingénieur, le nouveau projet réunit « tous les avantages d'une distribution commode et d'une architecture élégante[8] ». La hauteur de l'ouvrage est fortement augmentée : la plate-forme de la lanterne se dresse à 30 m au-dessus du sol (au lieu de 18,40 m) et domine ainsi la mer de 52,80 m. L'accès au logement des gardiens est prévu par une entrée particulière, indépendante de celle de la tour, « ce qui permettra d'y admettre les familles de ces agents sans compromettre le service du phare, si toutefois on le juge convenable ». La tour devant être revêtue de pierres de taille, il est proposé d'appliquer un revêtement identique aux murs du corps de logis (fig. 4).

La durée des travaux est estimée à trois ans. Comme ils doivent être adjugés, l'ingénieur suggère de réunir les phares du Portzic

7. *Ibid*., 25 S 983.

8. *Ibid*., 25 S 984.

Chauris Portzic 2011.indd 106 29/11/2011 23:19:50

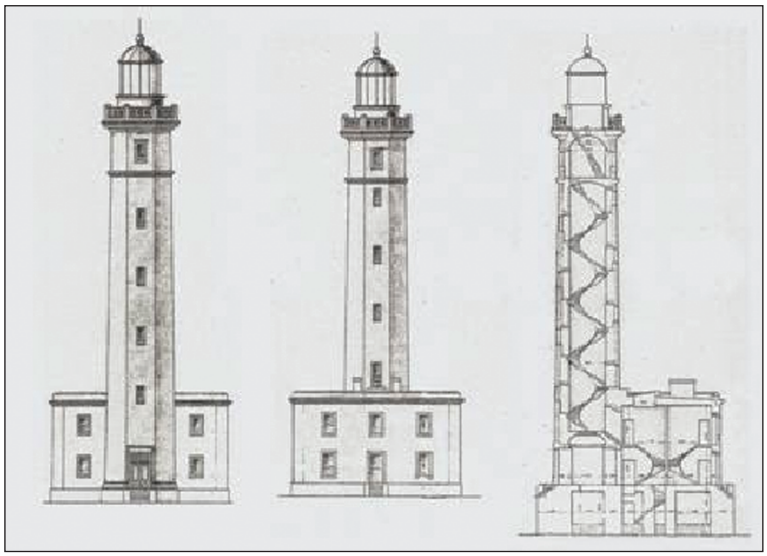

Fig. 4. – Phare du Portzic. Élévations et coupe (projet de 1843).
Croquis simplifié, d'après Arch. dép. Finistère, 25 S 984.

et du Minou dans un seul et même lot. Il redoute « la concurrence que pourraient se faire deux entrepreneurs qui n'auraient pas soumissionné aux mêmes conditions pour la main-d'œuvre, surtout les tailleurs de pierre ». Cette disposition permettrait en outre à l'entreprise de faire débarquer les gabares chargées de pierres au Portzic – où on peut accoster en tout temps – lorsqu'elles ne pourraient le faire au Minou, d'accès plus difficile.

Le devis en date du 23 janvier 1843 fournit de nombreuses précisions sur les modalités prévues. Le corps de logis est à présent de contour rectangulaire et non plus carré comme dans le premier projet. Au rez-de-chaussée, chaque gardien dispose d'une cuisine de 3,40 m sur 4,75 m et, à l'étage, d'une chambre à coucher de 3,80 m sur 5,50 m, accompagnée d'un cabinet ; les deux pièces communiquent par un escalier en pierre, de dix-huit marches de 0,18 m de hauteur. La tour n'est plus située à l'intérieur du corps de logis, mais lui est annexée sur son élévation nord. Le mur de la tour est une surface polygonale, plus précisément octogonale, d'un diamètre décroissant : à la profondeur des fondations, 6,40 m ; au niveau du sol, 6 m ; au rez-de-chaussée, 5,50 m ; à la corniche supérieure, 4,60 m. Le parement extérieur de la tour est assemblé par carreaux et boutisses ; la longueur de queue des boutisses est de l'ordre de 0,75 m, celle des carreaux n'est jamais inférieure à 0,45 m. L'intérieur de la tour offre une surface cylindrique de 3 m de diamètre. L'escalier depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la chambre de la lanterne est de cent cinquante et une marches. La saillie de la corniche sommitale est de 0,75 m. Au niveau de la lanterne est prévue l'exécution d'une balustrade octogonale.

Le même devis donne aussi des informations sur les matériaux à employer. Les pierres de taille proviendront des carrières de « Laber[9] » et de « Kersanton[10] », et

9. « Laber », dénomination couramment employée par les ingénieurs pour le granite de l'Aber-Ildut, L. CHAURIS, « En Bretagne, une superbe roche ornementale aujourd'hui délaissée : le granite rose de l'Aber-Ildut », *Le Mausolée*, t. 740, 1998, p. 74-82 ; 741, p. 70-77 ; 743, p. 62-67.

10. Pour une vue d'ensemble sur cette roche exceptionnelle, se reporter à ID., *Le Kersanton. Une pierre bretonne*, Rennes, 2010.

Chauris Portzic 2011.indd 107 29/11/2011 23:19:57

seront extraites « dans les bancs les plus durs ». Elles seront toutes « du plus beau grain ». « Sous aucun prétexte, on n'emploiera les blocs rouillés, ni ceux dont les grains ne seraient pas adhérents. » L'exigence de qualité est extrême. Le devis indique la répartition respective des pierres de taille en granite de « Laber » (curieusement orthographié « Labert », sans doute par confusion avec le prénom « Albert »…) et en kersanton, ainsi que celle des autres matériaux :

• en granite de « Laber » : le socle ; les deux perrons extérieurs, ainsi que leur mur d'échiffre ; toutes les marches des escaliers ; les ouvertures des portes et croisées ainsi que le revêtement externe des quatre faces du corps de logis ; toute la tour du phare, à l'exception du bandeau, de la corniche et de la balustrade du couronnement ; la tourelle formant le soubassement de la lanterne ;

• en kersanton : le dallage du vestibule et du magasin aux huiles ; les chambranles et appuis des cheminées des chambres ; le bandeau, la corniche, le dallage de la plate-forme sommitale et la balustrade du couronnement de la tour ;

• en « porphyre euritique[11] », extrait dans les meilleures carrières de l'île Longue, le pavage d'1,50 m de largeur autour du corps de logis et de la tour, sur forme de sable de mer, rejointoyé au mortier de schiste cuit ;

• en briques, assemblées au mortier de schiste, provenant du Havre ou de Saint-Malo : la voûte en berceau couvrant le premier étage du corps de logis ; la voûte sphérique supportant le sol de la chambre de service ; les cloisons ; les tuyaux des cheminées.

Dans son état actuel, le phare du Portzic est toujours compris dans le fort de ce nom et, par suite, ne peut être visité sans l'accord des autorités militaires ; toutefois, une vue d'ensemble est possible en empruntant le sentier littoral. L'ancien logement des gardiens du phare, à présent automatisé, sert de casernement aux guetteurs du nouveau sémaphore édifié au pied du phare[12]. Les investigations pétrographiques effectuées sur place nous ont conduit à constater quelques modifications survenues entre les données du devis et l'exécution, cas en fait assez fréquent.

• Le soubassement du corps de logis n'est pas en granite de l'Aber-Ildut, mais formé par deux assises en kersanton gris, avec veinules feldspathiques blanchâtres et enclaves quartzeuses, façonnées en grandes pierres de taille ; ces assises basales sont surmontées, comme indiqué au devis, par l'élévation superbement appareillée en granite de l'Aber-Ildut à gros feldspaths roses et enclaves oblongues gris sombre (fig. 5). Les marches d'accès au corps de logis ainsi que le

Fig. 5. – Au phare du Portzic. Corps de logis en granite de l'Aber-Ildut, superbement appareillé.
Cliché L. Chauris.

11. Dénomination aujourd'hui obsolète : à présent, microgranite, ID., « Les carrières de pavés à l'île Longue », *Avel Gornog*, t. 4, 1996, p. 40-45 ; ID., « Nouvelles observations sur le microgranite de l'île Longue », *ibid.*, t. 18, 2010, p. 22-29.

12. L'ancien sémaphore était situé nettement plus haut, O. MAILLET, R. GUILLAMET, *Un œil sur l'Océan. Les sémaphores de l'arrondissement de Brest*, Brest, 1995, p. 136.

Chauris Portzic 2011.indd 108 29/11/2011 23:20:02

mur d'échiffre ne sont pas en « Laber », mais en kersanton gris. La corniche sous le toit est également en kersanton. Le pavage est effectivement en microgranite de l'île Longue, auquel est adjoint le microgranite voisin, mais aphanitique[13], de Rostellec.

• La tour, comme indiqué au devis, est en granite de l'Aber-Ildut, présentant de nombreux éclats dus aux combats de 1944 qui ont simplement écorné la pierre, soulignant *ipso facto* la qualité supérieure du matériau mis en œuvre ; certaines écornures ont été colmatées avec du ciment de nuance trop foncée. Le bandeau, le soubassement de la corniche sommitale et la balustrade sont, comme prévu, en kersanton. La section octogonale de la tour ne peut manquer de retenir l'attention, du fait de la rareté relative de cette modalité architecturale ; l'exemple le plus remarquable est sans doute celui du phare des Baleines à l'île de Ré. Selon Léonce Reynaud, directeur du Service des phares et balises (1846-1877), un phare offrant une telle section résiste aussi bien qu'une tour ronde à la violence des vents. Il offre, en outre, les avantages « d'être un peu plus économique en ce qu'il n'admet que les surfaces planes, de se mieux agencer avec le corps de logis […], et de présenter […] quelque chose de plus élégant à raison des arêtes qui divisent la tour comme le font les cannelures sur des colonnes[14] ».

Le Minou

Dans son rapport en date du 23 janvier 1843[15], l'ingénieur ordinaire indique les modifications apportées au premier projet à la suite des remarques de la Commission des phares (fig. 6). « Le diamètre intérieur de la tour a été augmenté aux dépens de l'épaisseur des murs et porté à 4,20 m ». Le rez-de-chaussée a été divisé en deux parties, l'une formant vestibule, l'autre servant de magasin aux huiles. Le premier étage, muni d'une cheminée, est consacré à une cuisine et salle commune pour les gardiens. Chaque chambre d'habitation est éclairée par une seule fenêtre tournée au sud ; elle renferme deux lits dont l'un, « dit à la bretonne », est destiné aux ouvriers qui pourraient être appelés momentanément au phare. Le diamètre intérieur de la cage cylindrique de l'escalier a été réduit à 1,68 m. Chaque révolution de l'escalier, de 2,16 m, est composée de douze marches de 0,18 m de hauteur sur 0,72 m de longueur. La hauteur de chacune des fenêtres qui éclairent l'escalier a été portée à 1,20 m ; leur nombre a été réduit à une seule fenêtre pour deux révolutions. « Toute la tour est revêtue extérieurement en pierres de taille posées par carreaux et boutisses. » Au total, la construction du phare est estimée à 67 000 francs.

Bien que le cas ne soit pas unique – dans le Finistère, il se présente aussi pour le phare de Kermorvan près du Conquet, érigé également sur un îlot –, la construction d'un pont pour relier l'îlot à la terre entraîne – comme on l'a déjà laissé entendre – des modalités particulières qui se doivent à présent d'être explicitées. La contrainte majeure est d'accroître sensiblement le coût de 36 500 francs, soit plus que la moitié du montant du phare proprement dit, dont 13 500 francs pour le pont avec une arche en plein cintre, 10 000 francs pour la route, auxquels s'ajoutent 7 000 francs pour la plate-forme de la batterie et 6 000 francs de frais divers.

L'accès au phare s'effectue facilement en traversant le fort désaffecté du Minou, puis en descendant par le chemin enjambant le pont. Comme au Portzic, deux matériaux de grande qualité ont été mis en œuvre : le kersanton et le granite de l'Aber-Ildut. Le microgranite de l'île Longue est réservé au

13. C'est-à-dire dont les cristaux ne sont pas visibles à l'œil nu.

14. Cité par J.-C. Fichou, N. Le Hénaff, X. Mével, *Phares. Histoire du balisage…*, *op. cit.*, p. 200.

15. Arch. dép. Finistère, 25 S 984.

Chauris Portzic 2011.indd 109 29/11/2011 23:20:02

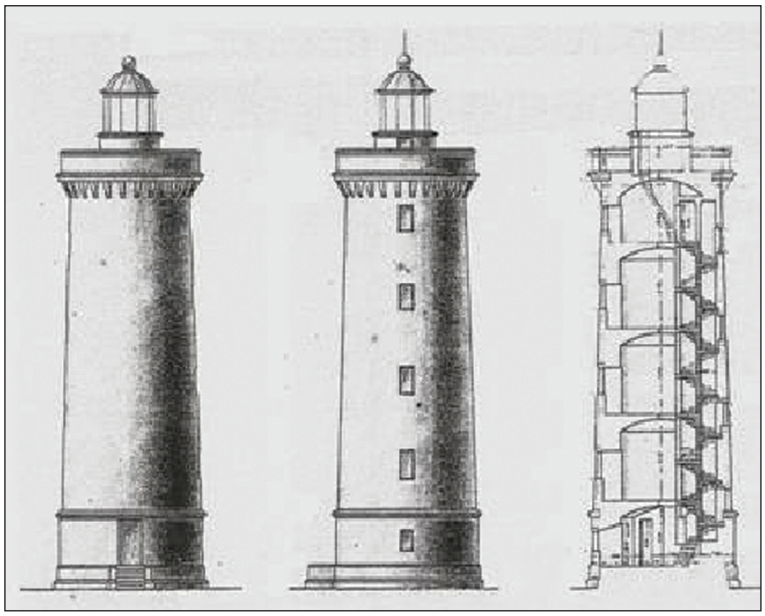

Fig. 6. – Phare du Minou. Élévations et coupe (1843). Croquis simplifié, d'après Arch. dép. Finistère, 25 S 984.

pavage, le gneiss de Brest[16] aux moellons des infrastructures de l'accès.

• Les deux assises basales de la tour sont admirablement façonnées en grands éléments dans le kersanton gris présentant quelques veinules feldspathiques blanchâtres (fig. 7) ; il en est de même pour le petit escalier vers l'entrée. Un curieux élément monolithe à section demi-cylindrique, également en kersanton, protège un câble à la base de la tour (fig. 8). Le bandeau qui couronne le soubassement est aussi en kersanton. L'escalier intérieur de la tour ainsi que les parois[17] et la voûte située sous la lanterne ont fait appel à la même pierre. La corniche sommitale et le parapet ont mis en œuvre le kersanton gris (localement associé au kersanton noir). Le granite de l'Aber-Ildut forme les six assises du soubassement au-dessus des deux assises basales en kersanton et, au-dessus du bandeau (également en kersanton), le parement vu de la tour jusqu'à la corniche sommitale. La base de la petite construction accolée au phare est en kersanton, mais les encadrements des fenêtres sont en « Laber ».

• La route et le pont sont des ouvrages fort soignés. Le couronnement du parapet est en pierres de taille façonnées dans le kersanton gris (et, localement, aux approches du phare, en kersanton noir), surmontant des moellons en gneiss de Brest. À la base du parapet du pont, le bandeau est également en kersanton gris. Toute la voûte du pont, en pierre de taille, est en granite de l'Aber-Ildut, dans un remarquable état de conservation, attestant, une fois de plus, la résistance de cette roche aux impacts d'un environnement océanique sévère. Côté terre, avant d'accéder au pont, belle chaîne harpée, en grand appareil, dans la même roche. Les moellons des parements vus, en gneiss de Brest, régulière-

16. Le gneiss de Brest est un orthogneiss, c'est-à-dire dérivant de la transformation par métamorphisme d'une roche intrusive (ici une granodiorite), gris-bleu à l'état sain, brunâtre par altération météorique.

17. Dans les parois apparaissent curieusement, çà et là, de manière aléatoire, quelques éléments en granite de l'Aber-Ildut.

Chauris Portzic 2011.indd 110 29/11/2011 23:20:11

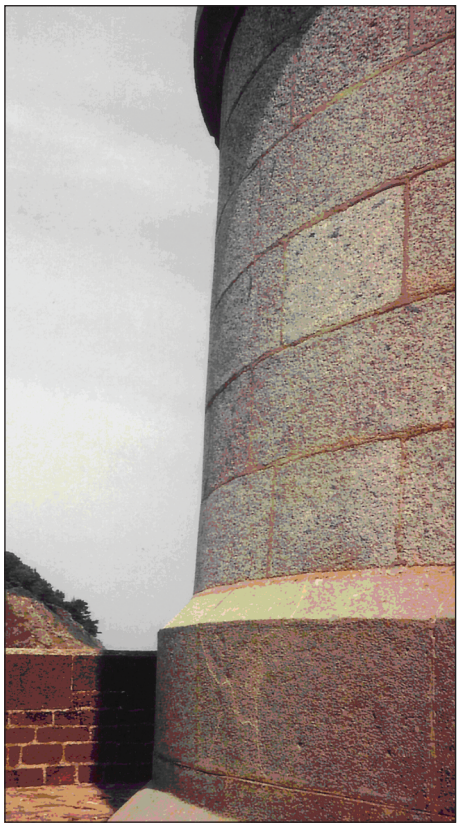

Fig. 7. – Soubassement de la tour du Minou : assises basales et bandeau en kersanton gris, assises médianes en granite de l'Aber-Ildut. Cliché L. Chauris.

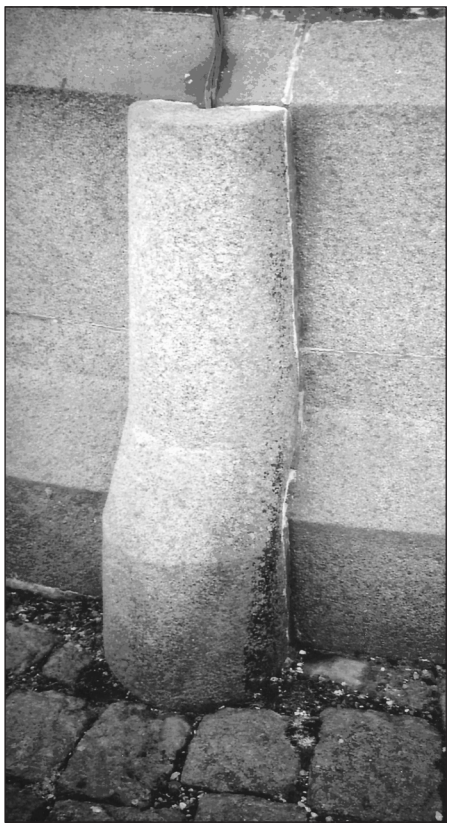

Fig. 8. – Au pied de la tour du Minou, monolithe semi-cylindrique perforé en kersanton, protégeant un câble. Cliché L. Chauris.

ment assisés, présentent en divers points une profonde altération météorique, confirmant les médiocres aptitudes de ce matériau proximal et, par suite, la nécessité de faire appel, pour la pierre de taille, à des roches distales. Le pavage du chemin d'accès au phare est en microgranite de l'île Longue, localement parsemé de petites cavités dues à l'altération superficielle[18].

Conclusion

• Pérennité. Tels qu'ils se présentent aujourd'hui, plus de cent soixante ans après la construction, les phares du Portzic et du Minou paraissent toujours défier le temps. À ces édifices, comme à bien d'autres phares, s'applique l'heureuse expression de Léonce

18. Toutefois, plus en amont, le chemin est revêtu de petits pavés gris-bleuté avec quelques feldspaths porphyroïdes (c'est-à-dire à granulométrie nettement supérieure à celle du fond), en provenance probable de la carrière de Polvern près d'Hennebont dans le Morbihan.

Chauris Portzic 2011.indd 111 29/11/2011 23:20:18

Reynaud : « appelé(s) à transmettre notre souvenir à une longue suite de siècles. »

• Diversité. Érigés en même temps, les phares du Portzic et du Minou diffèrent totalement l'un de l'autre sous l'angle architectonique : aux austères contours octogonaux du premier s'oppose la douce forme cylindrique du second.

• Dualité. Malgré leurs différences, les deux ouvrages offrent toutefois un point commun, d'ordre lithologique, à savoir la mise en œuvre des deux roches alors les plus estimées du Finistère : le kersanton et le « Laber » : assises basales en kersanton ; essentiel des parements vus de la tour en « Laber » ; réapparition du kersanton à la partie sommitale.

• Beauté. Élevées dans le cadre grandiose des falaises méridionales du pays de Léon, ces constructions somptueuses, loin de déparer la nature, lui ajoutent la touche du génie humain.

• Dignité. Un souhait : qu'à la suite des premiers phares finistériens en voie de classement au titre des Monuments historiques, le Portzic et le Minou accèdent bientôt à ce même honneur.

Résumé

Édifiés au même moment, à l'entrée de la rade de Brest, sur des terrains militaires, les phares du Portzic et du Minou diffèrent par leur architecture, tout en se rapprochant par la mise en œuvre de deux célèbres roches du Finistère : le kersanton et le granite de l'Aber-Ildut qui leur assurent pérennité et beauté.

Abstract

Though built at the same time, at the entrance of the roads of Brest and on military ground, the lighthouses of Portzic and Minou are architecturally different, though similar in their use of two famous stones of Finistère, kersanton and L'Aber-Ildut granite, which give them beauty and permanence.

Diverradur

Savet ez eus bet er memes mare, e genoù lennvor Vrest, daou dour-tan, heni ar Portzig hag heni ar Minou, war douaroù hag a oa d'an arme : disheñvel int dre o arkeologiezh, petra bennag ma tostaont an eil ouzh egile dre ma' z eo aet d'ober anezo diw roc'h brudet eus Penn-Ar-Bed : ar c'hersanton, ha maengreun an Aber-Ildut hag a vir dezo da vad padusted ha kàerded.

Chauris Portzic 2011.indd 112 29/11/2011 23:20:18

Examen pétrographique des ruines du château de La Roche-Maurice (Finistère)

par Louis Chauris

Éclairage géologique régional

L'attirance indéniable, mieux, le halo romantique qui auréole le site de la forteresse érigée au sommet d'un piton rocheux escarpé sont certainement à l'origine de l'appellation « quartzites de La Roche-Maurice » (fig. 1), choisie par les géologues pour dénommer une succession de barres rocheuses blanchâtres qui constituent un des traits géomorphologiques majeurs du Nord-Finistère[1]. Ces roches massives, aux formes souvent étranges, ont été suivies, de façon discontinue, d'est en ouest, depuis Coatilézec, près de Saint-Thégonnec, jusqu'à Kerouézec, sur les rives de la rade de Brest, en passant par la grotte préhistorique de Roc'h-Toul à Guiclan[2], les rochers de l'Impératrice près de Plougastel ; plus à l'ouest, dans le goulet de Brest, les mêmes quartzites surgissent dans le récif de Mengam, avant de disparaître sous les eaux dans le plateau des Fillettes. Au total, la bande de quartzites s'étire sur plus de cinquante-cinq kilomètres. Par suite des plissements, sa largeur d'affleurement est variable ; elle peut même être dédoublée et poindre sur la rive septentrionale de l'Élorn.

1. La dénomination de « quartzites » n'a pas toujours semblé évidente pour tous. Ainsi pour H. de Keranflech, en 1858, cité par L. Le Guennec à l'article « La Roche-Maurice », dans *Le Finistère monumental*, II, *Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 501, le château est édifié sur « un mamelon abrupt et granitique ». Sans doute, le terme « granit » a-t-il paru plus poétique… Une telle confusion lithologique n'est pas unique : pour J. Téphany, érudit chanoine, les à-pics des abords de Penn-Hir dans la presqu'île de Crozon sont des « murailles de granit », alors qu'il s'agit de grès armoricain (voir *Camaret-sur-Mer. Courte notice*, Quimper, 1902, réimpr. Paris, 2004) ! Le distingué ecclésiastique entendait probablement mieux le latin que la pétrographie, à moins que, aveuglé par son amour pour Camaret, le terme « granit » lui ait semblé mieux convenir pour parfaire la description du terroir.

2. D. Le Hir, « Caverne de Roc'h Toul, en Kerouguy-Izella, commune de Guiclan (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 85-92 : « Cette grotte est située à 84 mètres de la rive de la Penzé, elle est creusée dans un roc blanc composé de grès et de quartz. Ce rocher forme une crête très pittoresque au-dessus d'un joli vallon. Son ouverture trapézoïdale est placée sur le versant nord-est du rocher […]. Le rocher a 115 mètres de longueur au sud, 140 mètres au nord » (p. 85).

La roche Chauris .indd 113 25/11/2011 00:00:21

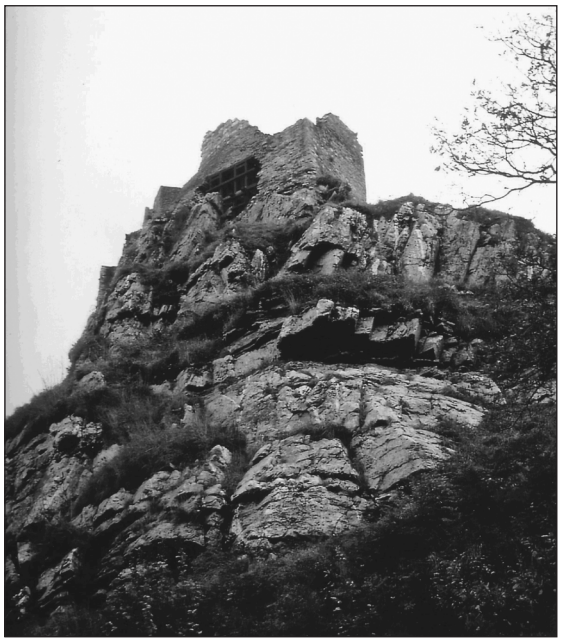

Fig. 1. – Les ruines du château de La Roche-Maurice, au sommet d'un escarpement de quartzites blanchâtres, d'âge ordovicien (Arenig).
Cliché L. Chauris.

La première approche scientifique du site de La Roche-Maurice remonte au XVIIIe siècle ; elle est due à André-François Boureau-Deslandes, commissaire général de la marine à Brest : « À une demi-lieue de Landerneau […] sont situés plusieurs rochers au-dessus desquels étoit bâti le château de La Roche […] appartenant à l'ancienne et illustre maison de Rohan […] ; tous ces amas de rochers sont pleins de crystaux qui affectent […] la figure pyramidale […], variée à l'infini[3]. » En l'occurrence, il s'agit de quartz, bien que le mot ne figure pas dans le texte. Le terme « quartzites » semble apparaître pour la première fois ici sous la plume d'Émile Puillon-Boblaye, en 1827, qui les décrit « formant comme une énorme muraille au sud de la rivière de Landerneau[4] ». Très curieusement, le *Supplément* (paru en 1843) au *Dictionnaire* d'Ogée, pourtant très attentif à la géologie, ne fait aucune mention de ces quartzites dans la commune de La Roche-Maurice, constituée de « terrain généralement schisto-argileux, exploité en quelques endroits comme pierre à bâtir ». Oubli d'autant plus étonnant que les auteurs du *Supplément* écrivent dans le même article : « Peu de sites, en Bretagne, sont aussi pittoresques que celui de La Roche-Maurice, dont les ruines, assises sur des rochers abruptes et élevés, dominent de 200 pieds la route de Brest à Paris, à l'endroit où elle traverse l'Élorn[5] ».

Les quartzites de La Roche-Maurice prennent leur place précise dans la stratigraphie bretonne avec les travaux de Charles Barrois[6]. En 1886, ils sont rapportés au « grès armoricain », c'est-à-dire à l'Ordovicien inférieur (ou Arenig), daté aujourd'hui à environ 470 millions d'années[7]. En 1902, sur la feuille « Brest » au 1/80 000, le même auteur confirme son interprétation, mais place dans

3. C. LAURENT, « Monsieur Deslandes (André-François Boureau-Deslandes, 1689-1757) », *ibid*., t. XC, 1964, p. 133-275 (p. 133-138 : « Mémoire abrégé sur le crystal de roche et principalement sur celui qu'on trouve en quelques endroits de la Basse-Bretagne »).

4. É. PUILLON-BOBLAYE, « Essai sur la configuration et la constitution géologique de la Bretagne », *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, t. XV, 1827, p. 49-116 (p. 106).

5. OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouv. éd. par A. Marteville, P. Varin, Rennes, 1843, p. 460.

6. C. Barrois (1851-1939) est l'auteur de la plupart des cartes géologiques au 1/80 000 de la Bretagne. Le lecteur désireux de suivre en détail les problèmes géologiques exposés ici est invité à se reporter aux cartes géologiques au 1/80 000 suivantes : Brest, 1902, par C. Barrois ; Morlaix, 1905, par C. Barrois ; Brest, 1972, par L. Chauris et collab.

7. C. BARROIS, « Aperçu sur la structure géologique du Finistère », *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. 14, 1886, p. 655-665.

La roche Chauris .indd 114 25/11/2011 00:00:22

le Briovérien (plus de 540 millions d'années) les quartzites qui affleurent sur la rive septentrionale de l'Élorn. En 1905, sur la feuille voisine « Morlaix » au 1/80 000, C. Barrois abandonne à nouveau, avec doute toutefois, l'âge ordovicien des quartzites pour les attribuer au Briovérien. C'est le début d'une longue période de tergiversations, jalonnée, entre autres, par les publications d'Y. Milon[8], de P. Pruvost (et collaborateurs)[9] et C. Delattre[10]. Par des arguments qui seraient trop longs à développer ici, les quartzites sont placés par les premiers auteurs dans un complexe « dévono-carbonifère », dans le Dévonien (410 à 360 millions d'années) par le dernier… Il faut attendre 1965 et les travaux de J. T. Renouf[11], complétés ultérieurement par les recherches de l'auteur du présent article et de ses collaborateurs[12], pour revenir, définitivement, à la première interprétation de C. Barrois, c'est-à-dire l'âge ordovicien inférieur.

La largeur de la bande des quartzites ne doit pas excéder quelques dizaines de mètres. La présence d'éboulis, souvent démesurés, épars au pied de la barre rocheuse, sur les schistes, risque d'induire en erreur l'observateur peu attentif sur la puissance réelle de la formation quartziteuse. Les éboulements qui se sont produits dans le passé peuvent encore avoir lieu aujourd'hui. Aussi ne peut-on qu'approuver les importants travaux de consolidation du piton (automne 2007). La foration pour l'implantation des éléments d'ancrage entraîne l'usure extraordinaire des outils mis en œuvre – ce qui confirme, s'il était besoin la dureté exceptionnelle du matériau.

L'un des buts de ce long exposé sur l'âge des quartzites de La Roche-Maurice aura été atteint s'il convainc le lecteur qu'en géologie, comme en archéologie, les problèmes chronologiques, fort difficiles à résoudre, font aussi l'objet de vives discussions…

Mais la question de l'âge, longtemps posée par les quartzites, n'est pas le seul problème géologique des formations rocheuses aux abords du château. Une autre interrogation est également soulevée par celui des schistes bleu-noir qui affleurent largement au pied de la forteresse, dans l'escarpement de la route vers le bourg après le passage à niveau. À ce jour, trois interprétations différentes sont ici en présence. Pour C. Barrois, ces schistes appartiennent au Briovérien, sur lequel les quartzites sont considérés en discordance[13]. Pour C. Delattre, ces schistes se rapportent au Dévonien, comme les quartzites ; la série est renversée[14]. Pour nous, ils sont, selon toute probabilité, d'âge ordovicien moyen ; cette interprétation implique également le renversement des quartzites. L'attribution au Briovérien doit être abandonnée : les formations d'âge briovérien certain qui affleurent

8. Y. Milon, *Recherches sur les calcaires paléozoïques et le Briovérien de Bretagne*, Paris, 1928.

9. P. Pruvost, G. Waterlot, P. Comte, « Le bassin carbonifère de Morlaix », *Bulletin du Service de la carte géologique de la France*, t. XLIV, n° 212, 1943, p. 63-74.

10. C. Delattre, *Recherches sur le Dévonien et le Carbonifère de la région de Morlaix*, Paris, 1952.

11. J. T. Renouf, *The Geology of the Presqu'île de Plougastel-Daoulas (Nord-Finistère)*, thèse inédite, Londres, 1965 ; A. C. Bishop, J. D. Bradshaw, J. T. Renouf, R. T. Taylor, « The Stratigraphy and Structure of Part of West Finistère, France », *Quarterly Journal of the Geological Society of London*, vol. 124, 1969, p. 309-348.

12. L. Chauris, J. Deunff, A. Philippot, « Découverte du Silurien à graptolites près de Landerneau (Nord-Finistère) », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, série D, t. 271, 1970, p. 2859-2861 ; L. Chauris, « Structure des environs de Saint-Thégonnec (contribution à la géologie de la région morlaisienne) », *ibid.*, t. 273, 1971, p. 2045-2047 ; L. Chauris, B. Hallégouet, « Les relations du Paléozoïque inférieur avec le socle précambrien du pays de Léon, le long de la vallée de l'Élorn (Finistère) », *ibid.*, t. 277, 1973, p. 277-280.

13. C. Barrois, « Bretagne », dans *Livret-guide des excursions en France du VIIIe Congrès géologique international*, Paris, 1900, p. 22-24.

14. C. Delattre, *Recherches sur le Dévonien et le Carbonifère…*, *op. cit.*

La roche Chauris .indd 115 25/11/2011 00:00:22

aux environs de Landerneau sont totalement différentes et bien caractérisées par leur faciès rythmique où alternent indéfiniment lits schisteux et lits gréseux ; au contraire, au pied du château, les schistes sont homogènes, bleu-noir, sans lits gréseux. L'hypothèse dévonienne qui reposait sur l'âge dévonien présumé des quartzites doit, en conséquence, être également rejetée. Dans ces conditions, seule l'appartenance à l'Ordovicien moyen paraît devoir être retenue. Cette formation, extrêmement tectonisée – ce qui s'interprète par le renversement sous les quartzites massifs (différence de « compétence ») – affleure aussi sur la rive nord de l'Élorn, un peu à l'ouest de La Roche-Maurice, ainsi que plus à l'est, au pied du colombier du château de Brézal.

Au sud de la bande des quartzites de La Roche-Maurice, par-delà la grande faille dite de l'Élorn, s'étendent largement les formations dévoniennes, comprenant deux termes lithologiques majeurs : des quartzites (dits de Plougastel) vert-gris sombre, lardés d'innombrables filonnets de quartz blanchâtre, très durs et de façonnement difficile ; des schistes bleutés pouvant livrer des moellons plats réguliers, souvent de forte dimension. En divers points, les formations dévoniennes sont recoupées par des filons de microgranite, à grain souvent très fin, de teinte beige.

Au nord de l'Élorn, la structure des formations paléozoïques (Ordovicien et Silurien, 420 millions d'années environ) est rendue extrêmement complexe par suite des écaillages et étirements dus au passage de l'accident linéamentaire médio-armoricain[15] qui affecte également le prolongement oriental des gneiss de Brest, transformés en phyllonites. Au-delà de la réapparition des micaschistes du Conquet, s'étend, très loin vers le nord, le vaste massif granitique hercynien dit de Kersaint qui, dans cette zone, présente trois faciès différents : un faciès à gros grain, porphyroïde ; un faciès à grain fin, avec un peu de muscovite (mica blanc), au cœur du faciès précédent ; un faciès sombre, à tendance dioritique (environs de Plounéventer), caractérisé par la présence de nombreuses petites différenciations gris-noirâtre.

Quartzites blancs

La situation du château de La Roche-Maurice sur un affleurement de quartzites appartenant à la formation du « grès armoricain » n'est pas unique dans l'ouest de la France. Le château de Domfront, dans l'Orne, aujourd'hui également ruiné, a été édifié sur la même formation géologique ; il en est de même pour le château médiéval de Falaise, dans le Calvados. À la fin du XVIIe siècle encore, Vauban a tenté de construire un fort sur le récif de Mengam[16]. Il apparaît ainsi que l'Ordovicien inférieur d'Armorique a suscité l'érection de forteresses… Mieux, l'érosion des grès et quartzites sous l'influence des agents atmosphériques est parfois d'un type si singulier que les Anglais devant de telles falaises parlent alors de *castellated cliffs*.

Pour notre propos, les quartzites du piton de La Roche-Maurice présentent un double intérêt : par leur géomorphologie, ils étaient, peut-on dire, prédestinés, au Moyen Âge, à accueillir une forteresse ; par leur pétrographie, ils pouvaient fournir au moins une partie des pierres pour la construction. Ces deux aspects sont examinés successivement.

La géomorphologie actuelle du piton est la conséquence de plusieurs facteurs qui

15. L. CHAURIS, « Sur un important accident structural dans le nord-ouest de l'Armorique », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 268, 1969, p. 2859-2861. Les linéaments sont des failles majeures de l'écorce terrestre.

16. J.-J. KERDREUX, (2005). « L'aménagement du Mengant », *Avel Gornog*, n° 13, 2005, p. 56-63 ; L. CHAURIS, « Le récif de Mengam dans son cadre géologique et géomorphologique », *ibid.*, p. 63.

La roche Chauris .indd 116 25/11/2011 00:00:22

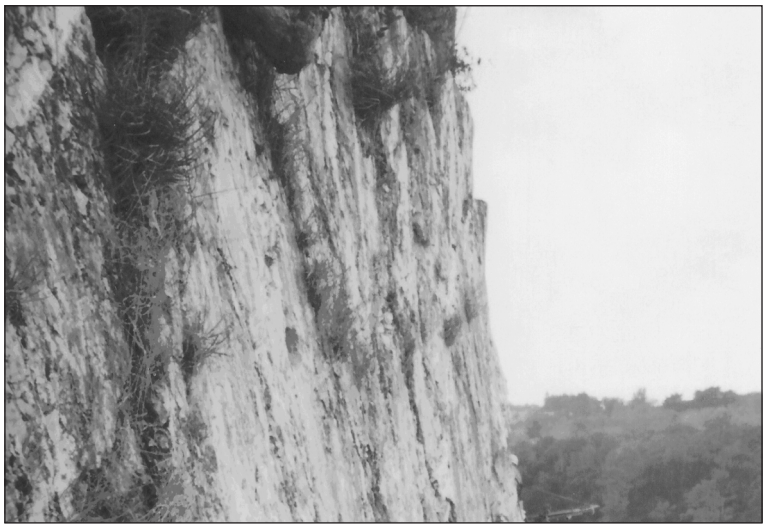

Fig. 2. – Grande diaclase subverticale dans les quartzites au pied du flanc est du donjon, constituant une défense naturelle efficace.
Cliché L. Chauris.

remontent fort loin dans l'évolution géologique. La dureté exceptionnelle du quartzite est, à l'évidence, le facteur essentiel : par érosion différentielle au sein des schistes, les quartzites devaient, nécessairement, apparaître en relief. Mais se pose alors immédiatement la question suivante : pourquoi cette formation – et c'est le cas presque général des quartzites de La Roche-Maurice le long de son tracé – ne forme-t-elle que des segments, plus ou moins importants, isolés les uns des autres ? Le rôle des accidents tectoniques qui affectent la région apparaît ici primordial.

Selon les points, trois accidents majeurs ont pu intervenir pour expliquer ces discontinuités. Il y a tout d'abord le passage du linéament médio-armoricain – cisaillement coulissant dont le déplacement cumulé est ici de l'ordre d'une quinzaine de kilomètres au minimum[17]. Interceptée par le linéament, la bande de quartzites a été ainsi disloquée en tronçons plus ou moins importants. Ensuite, le passage de la faille de l'Élorn, au sud de la Roche-Maurice, n'a pu qu'accentuer les dislocations longitudinales. Enfin, une série de failles transversales tardives a parachevé le démantèlement de la bande de quartzites primitivement continue. Le piton sur lequel a été édifiée la forteresse représente sans doute la résultante la plus extrême de cette succession d'accidents. Ainsi s'expliquent, par une évolution géologique très lointaine, les circonstances qui ont guidé les bâtisseurs du Moyen Âge.

Dans le détail, il est possible d'aller plus loin. Le relief du piton fortifié apparaît, en effet, contrôlé par trois modalités différentes : la sédimentologie, expliquant la succession des bancs de quartzites, de puissance variable, ultérieurement faiblement inclinés au sud par le plissement (ce fait est particulièrement observable au pied septentrional du château) ; le jeu des diaclases ou fractures de la roche, formant de larges surfaces planes subverticales (au pied du donjon, fig. 2) ; la série de fissures ou failles bien visibles dans les escarpements au pied de la face ouest de la forteresse.

Les accidents tectoniques répétés ont localement modifié la texture primitive des

17. L. CHAURIS, J. GARREAU, « Les relations du granite de Guimiliau avec le Paléozoïque de la rade de Brest et du bassin de Morlaix (Massif armoricain) », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 280, 1975, p. 251-254.

La roche Chauris .indd 117 25/11/2011 00:00:23

quartzites, parcourus par d'innombrables filonnets quartzeux subparallèles, allant jusqu'à leur conférer un aspect feuilleté, avec lits tardifs de quartz. Une telle fracturation, au demeurant assez extraordinaire, est due au fait que les quartzites par suite de leur ténacité exceptionnelle, ne peuvent se plisser facilement – à l'inverse des schistes – et se cassent, entraînant des fentes, avec remplissage de quartz d'exsudation – c'est-à-dire à partir des éléments de la roche encaissante, ici essentiellement hypersiliceuse. En fait, les seules surfaces planes sont celles des diaclases tardives ; encore ces dernières peuvent-elles être tapissées de minuscules cristaux de quartz dus aux ultimes dépôts de silice[18].

À l'évidence, la construction de la forteresse sur le piton de quartzites a dû nécessiter quelques aménagements préalables. Son sommet n'était certainement pas horizontal ; il a dû être au moins en partie arasé. Des traces de cet aplanissement sont encore visibles en plusieurs points. Dans l'angle sud-ouest de la salle seigneuriale nord, affleure le quartzite, recoupé par des diaclases subverticales disposées selon deux directions ; un banc faiblement incliné a été décapé, non selon l'horizontale, mais simplement en suivant le pendage, modalité beaucoup plus aisée à réaliser que de tenter une horizontalité parfaite, au demeurant aléatoire. L'établissement de plates-formes rocheuses pour asseoir le bâti a eu une conséquence regrettable pour l'archéologue, à savoir la destruction du paléosol présumé et, par suite la disparition des témoins d'un éventuel établissement antérieur à l'actuelle forteresse. Par ailleurs, comme cela a déjà été signalé, le piton est accidenté, dans sa partie occidentale, de quelques fissures profondes. Il est à peu près certain que ces échancrures ont été en partie comblées par les processus de solifluxion au Quaternaire, mais l'érosion ultérieure a pu ensuite les déblayer partiellement. Dans ces conditions, les zones supérieures de ces sortes de tranchées ont dû être colmatées par les bâtisseurs.

Ces différentes annotations sur les multiples aspects présentés par les quartzites de La Roche-Maurice laissent déjà pressentir les difficultés éprouvées lors de leur mise en œuvre. En quelques mots, voici résumées leurs caractéristiques techniques : ce sont des orthoquartzites – c'est-à-dire presque purs, essentiellement constitués de quartz –, de teinte blanchâtre à légèrement grisâtre et de granulométrie très fine, dont la ténacité extraordinaire fait qu'ils ne supportent que la taille éclatée ; leur façonnement étant quasi impossible, les seules surfaces planes coïncident avec le passage des diaclases ; les problèmes de mise en œuvre sont encore accrus par la présence d'innombrables veinules et lentilles de quartz d'exsudation, nettement plus difficiles à façonner que le quartzite lui-même.

Selon toute probabilité, les quartzites recherchés lors de la construction du château ont dû provenir, pour l'essentiel, des éboulis qui étaient fort nombreux au pied du piton. Leur extraction s'est avérée largement suffisante. Deux remarques s'imposent ici : en dépit de la proximité immédiate et de la surabondance de ce matériau, il apparaît que le pourcentage des quartzites dans le bâti est moins élevé qu'on aurait pu le penser *a priori* ; par ailleurs, ces quartzites sont toujours utilisés en moellons et non en pierres de taille. Ces deux constatations découlent, à l'évidence, des énormes difficultés de façonnement sur lesquelles il a déjà été insisté pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir

18. La morphologie du piton quartziteux apparaît d'autant mieux aujourd'hui que les arbres qui masquaient partiellement les abrupts rocheux, particulièrement à l'ouest, ont été abattus. Il ne faudrait toutefois pas supprimer totalement la végétation. Lors des fouilles, les éléments pierreux sans intérêt ont été déversés sur quelques pans des versants. Pour les masquer, on pourrait suggérer des semis d'ajoncs et de genets, voire des plantations de camélias – fleurissant en hiver – et d'hortensias – s'épanouissant en été… Outre leur beauté, ces végétaux ont l'avantage de conserver des dimensions restreintes, ne risquant aucunement de voiler le piton.

La roche Chauris .indd 118 25/11/2011 00:00:23

plus longuement. Les moellons sont le plus souvent nettement hétérométriques.

Finalement, conséquence des constatations précédentes, les parties du château où les quartzites prédominent largement sont relativement restreintes. Citons, entre autres, la base de la tour, récemment dégagée, érigée au sud-est de la porterie ; directement fondée sur les quartzites, la muraille, avec fruit sensible, est constituée de blocs hétérométriques ; les schistes sont ici peu fréquents. La partie sommitale du pignon nord du corps de logis a également privilégié les quartzites. Le plus souvent, le parement vu des murailles est formé par une association aléatoire de quartzites et de schistes, ces derniers étant, dans l'ensemble, prédominants (fig. 3).

Schistes bleu sombre

Comme nous l'avons indiqué dans les généralités, trois principales formations schisteuses, nettement différentes, affleurent aux environs de La Roche-Maurice. Les schistes briovériens, en direction de Landerneau, sont caractérisés par une alternance de niveaux pélitiques gris-bleuté et de niveaux gréseux gris-beige ; les schistes ordoviciens, bien exposés au pied même du château et en divers points de la vallée de l'Élorn, de part et d'autre de La Roche-Maurice, offrent une teinte bleu-noir et sont souvent intensément tectonisés ; enfin, s'étendant largement au sud de la faille de l'Élorn, les schistes dévoniens, bleu foncé, présentent un débit en dalles épaisses.

Les examens lithologiques effectués dans les ruines ont établi l'absence des schistes briovériens, la rareté des schistes ordoviciens, tout au moins sous leur faciès tectonisé, dans les parements vus, la prédominance de schistes en moellons plats, rapportés dans l'état actuel des recherches au Dévonien. Il n'est toutefois pas exclu que certains éléments schisteux, non tectonisés, de l'Ordovicien,

Fig. 3. – Muraille du donjon.
Association désordonnée des moellons : quartzites blancs hétérométriques et schistes bleus.
Cliché L. Chauris.

aient été également mis en œuvre. Quoi qu'il en soit, la provenance des schistes est plus distale que celle des quartzites blancs.

Les schistes constituent, et de loin, le matériau prédominant dans les parements vus de la forteresse. Énumérer leur localisation précise s'avère par là sans grand intérêt. Notons toutefois leur emploi préférentiel dans une embrasure de tir vers l'extrémité septentrionale de la forteresse, au-delà du logis ; pour des marches (côté ouest du logis nord) ; pour la partie inférieure du pignon nord du

La roche Chauris .indd 119 25/11/2011 00:00:23

Fig. 4. – Avancée au nord du logis seigneurial. Prédominance des moellons schisteux allongés sur les quartzites trapus.
Cliché L. Chauris.

Fig. 5. – Poste avancé oriental.
Longs moellons schisteux, soigneusement façonnés et régulièrement assisés.
Cliché L. Chauris.

logis (fig. 4) ; pour le mur du côté sud-ouest de la salle seigneuriale nord ; dans l'angle sud-ouest du donjon… Toutefois, la plus remarquable utilisation des schistes concerne la construction du poste avancé oriental séparé du château proprement dit, avec de très beaux moellons réguliers, pouvant dépasser un mètre de long, en appareillage beaucoup plus soigné que celui du donjon, du logis seigneurial et de leurs annexes (fig. 5).

Quelques remarques doivent cependant être faites. Les schistes sont toujours mis en œuvre sous forme de moellons et non de pierres de taille. Du fait de leur feuilletage, ils sont aptes à livrer des éléments plats, facilement superposables, avec un minimum de joints et de calage, à l'inverse des quartzites. Ils restent cependant très hétérométriques. Certains moellons schisteux sont limités par une diaclase ; ils présentent alors, et uniquement dans ces conditions, une surface plane, plus ou moins brunâtre par dépôt d'une pellicule d'hydroxyde de fer, de type limonitique. À l'inverse des quartzites blancs, prélevés à la surface du sol, les moellons schisteux ont dû être extraits de perrières, les schistes, beaucoup moins résistants que les quartzites, se décomposant peu à peu dans les éboulis. Mais la localisation de ces perrières demeure aujourd'hui impossible à préciser.

Quartzites vert-gris sombre

Les quartzites de La Roche-Maurice ne sont pas les seules roches de cette famille à avoir été recherchées lors de la construction du château. En divers points (extrémité ouest du logis nord, angle nord-ouest du donjon, sud du donjon…), parfois employée conjointement avec les quartzites, a été également mise en œuvre une pierre de teinte vert-gris sombre, à grain très fin, recoupée par de fines veinules, diversement orientées, de quartz blanchâtre. Très tenace, un peu moins cependant que les quartzites blancs, ce matériau a toujours été utilisé en moellons ; son façonnement élaboré est, en règle générale, difficile. Ces différentes caractéristiques permettent, sans aucune ambiguïté, de rapporter cette roche à la formation connue des géologues sous le nom de « quartzites de Plougastel », appartenant au Dévonien inférieur. Ce terrain affleure un peu au sud de la forteresse, immédiatement au-delà de la faille de l'Élorn. À l'évidence, les blocs mis en œuvre ont été recueillis en éboulis disséminés sur les pen-

La roche Chauris .indd 120 25/11/2011 00:00:24

tes, et non extraits en perrière. Ils paraissent avoir constitué des éléments d'appoint dont la recherche et le prélèvement ne soulevaient aucun problème. Leur proportion nettement plus faible que celle des quartzites blancs dans le bâti paraît liée à la distance plus lointaine des gisements.

Granite porphyroïde et granite à grain fin

Deux granites différents, mais appartenant l'un et l'autre au vaste massif de Kersaint-Plabennec[19], ont été recherchés pour fournir des pierres de taille au château. Le choix de ce massif, qui s'étend très largement au nord-ouest de La Roche-Maurice, s'est imposé, naturellement, par sa proximité : les premiers affleurements ne sont qu'à 2,5 km de la forteresse. Les charrois devaient cependant être assez pénibles, du fait de la forte pente due à la profonde vallée de l'Élorn (plus de quatre-vingts mètres de dénivellation entre le plateau granitique et la vallée). Les deux principaux faciès du massif ont été mis ici en œuvre.

• Un faciès à gros grain, porphyroïde – c'est-à-dire où les cristaux de feldspath, qui peuvent atteindre quelques centimètres de long, se détachent sur le fond à granulométrie nettement moins accusée. Ces feldspaths, de teinte blanchâtre, sont dans l'ensemble, assez disséminés ; ils peuvent parfois être grossièrement orientés dans la même direction, selon le flux magmatique. Le mica noir (biotite) domine sur le mica blanc (muscovite). Localement, le grain de la roche diminue en même temps qu'augmente le pourcentage en biotite. Sur le terrain, le granite porphyroïde apparaît, au sein d'une arène de décomposition, sous forme de grosses boules qui, dans le passé, étaient certainement beaucoup plus abondantes qu'aujourd'hui, au vu de nombreux édifices, en particulier religieux[20], ayant mis cette pierre en œuvre. Fait digne d'être signalé, le château de La Roche-Maurice représente, à notre connaissance, l'une des plus anciennes constructions parvenues jusqu'à nous ayant utilisé ce matériau. Sans vouloir être exhaustif, ce granite, en pierres de taille, souvent de bel appareil, a été reconnu dans les deux portes ouvertes à l'extrémité septentrionale du logis seigneurial (fig. 6) ; dans une fenêtre, côté est, du logis nord ; également dans l'entourage d'une fenêtre est du logis sud ; dans la porte de sortie du logis sud ; dans l'angle basal sud-ouest du donjon ; dans une porte dudit donjon ; dans l'avant-corps, porterie sud… Une grosse meule, actuellement entreposée dans le logis, a été également façonnée dans le même granite.

• Un faciès à grain fin, de teinte gris clair, à muscovite disséminée, offrant une tendance à l'altération en dalles et non en boules, affleure selon une longue bande dans la partie médiane du granite porphyroïde précité, entre Gouesnou, Saint-Thonan et Trémaouézan, à une plus grande distance de La Roche-Maurice (de l'ordre minimal de cinq kilomètres). Par suite de sa granulométrie nettement plus homogène et de sa disposition en dalles, ce granite est plus facile à façonner que le granite porphyroïde. Si le granite à grain fin se retrouve en divers points du château (portes), étroitement associé au faciès porphyroïde, il a été toutefois réservé de préférence aux ouvrages de prestige, exigeant plus de soin, à savoir les cheminées du logis seigneurial. Ces cheminées sont, à ce jour, les seuls éléments en pierre offrant dans le château une nette recherche artistique. Le

19. *Carte géologique au 1/80 000*, feuille « Brest », 3e éd., 1972, partie septentrionale par L. Chauris.

20. L. Chauris, « Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 225-273.

La roche Chauris .indd 121 25/11/2011 00:00:24

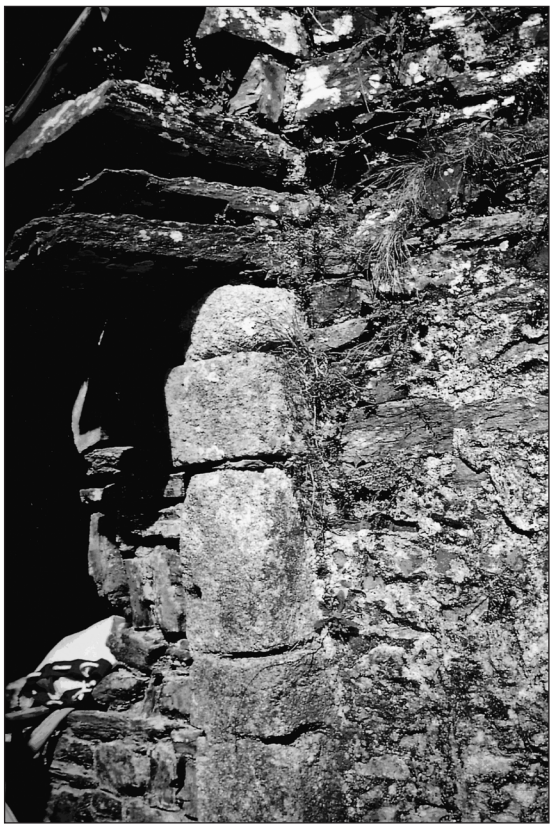

Fig. 6. – Montant d'une porte (nord du logis septentrional) ; pierres de taille en granite porphyroïde de Kersaint, surmontées par de larges moellons schisteux.
Cliché L. Chauris.

même granite a été également mis en œuvre à l'entrée du poste avancé oriental, avec un appareillage soigné.

Microgranite

À l'inverse des granites, les microgranites offrent deux temps de cristallisation : des cristaux précoces, bien visibles à l'œil nu (dits phénocristaux), apparaissent dans un fond à grain très fin (dit aphanitique) où leur détermination spécifique exige l'emploi du microscope. Par ailleurs, contrairement aux granites, qui se présentent le plus souvent sous forme de vastes plutons, les microgranites affleurent généralement en filons ou en stocks (petits pointements), fréquemment groupés en essaims. Dans les formations dévoniennes situées entre la rade de Brest et les environs de Sizun, de telles intrusions sont très nombreuses[21] ; elles offrent de multiples variétés dont les plus connues sont celles de l'île Longue (gris-bleuté, très dur, naguère recherché pour la fabrication des pavés) et de Logonna (jaunâtre, avec d'innombrables cernes subconcentriques d'hydroxyde de fer brunâtre, fournissant depuis des siècles une pierre ornementale assez exceptionnelle). En fait, bien d'autres variétés, moins remarquables, sont également connues dans la région dévonienne précitée.

Dans le château de La Roche-Maurice, les microgranites appartiennent tous au même type, de teinte beige-brunâtre (la roche saine était initialement de nuance grisâtre), à grain très fin, où les seuls phénocristaux sont représentés par le quartz et la biotite, tous deux en plages de l'ordre du millimètre. Ils paraissent avoir été utilisés ici avec parcimonie, tout au moins dans les parties aujourd'hui accessibles à l'observation. Ils ont été notés dans la partie inférieure du montant d'une porte (côté ouest) à l'extrémité nord-est du logis seigneurial ; dans une autre porte à l'extrémité nord-ouest du logis ; encore dans une porte à la pointe septentrionale de la forteresse, en éléments portant toujours les traces des outils de façonnement ; très sporadiquement dans la muraille de la partie nord du château ; probablement et très localement dans l'élévation sud-ouest du donjon (accès direct actuellement impossible) ; dans un tas de pierres mises de côté et, par suite, de localisation initiale imprécisée.

21. P. Thonon, « Quelques roches filoniennes de la rade de Brest », *Penn ar Bed*, t. 72, 1973, p. 17-24.

La roche Chauris .indd 122 25/11/2011 00:00:25

À première vue, l'utilisation, même restreinte, de cette roche relativement distale ne peut manquer de surprendre. En fait, son emploi peut s'expliquer par la facilité de son façonnement, beaucoup plus aisé que celui des granites. Les points d'extraction restent inconnus ; une seule certitude : les gisements étaient situés au sud du château, sans doute à plusieurs kilomètres.

Autres roches

Quelques autres matériaux pierreux ont été reconnus.

Les gneiss de Brest qui affleurent à peu de distance du nord du château, au-delà de la vallée de l'Élorn, où ils présentent un faciès écrasé, de type phyllonitique, dû au passage du linéament médio-armoricain, n'ont pas été mis en œuvre ; il faut reconnaître que c'est une fort médiocre pierre de construction[22]. Toutefois, un grand élément (près d'un mètre de long), de gneiss de Brest, sous son faciès normal, orienté mais non phyllonitique, a été noté dans l'avant-corps, porterie sud, curieusement posé de chant.

Les quartz filoniens (mis à part, évidemment, les innombrables veines qui recoupent les quartzites de La Roche-Maurice et les quartzites de Plougastel) sont rarement employés et toujours sous forme de moellons, à peine équarris, de teinte blanche. Cet emploi restreint s'interprète à la fois par la rareté de tels quartz aux environs de La Roche-Maurice et par leur difficulté de façonnement.

La question des ardoises n'a pu encore être abordée. Il est possible que les terrains dévoniens qui affleurent au sud du château aient fourni, localement, des schistes tégulaires. La provenance d'ardoises du type Sizun, extraites dans les monts d'Arrée, ne peut toutefois pas être rejetée *a priori*.

Éléments de synthèse

Au terme de cette minutieuse analyse pétrographique, au demeurant indispensable pour fonder des conclusions solides, à l'image même des pierres, il est souhaitable, en regroupant ces annotations, de tenter une synthèse centrée sur l'éclairage lithologique des ruines.

Modalités des extractions

Trois cas différents ont été envisagés. Pour les quartzites, aussi bien les quartzites blancs de La Roche-Maurice que les quartzites verts de Plougastel, l'essentiel des éléments mis en œuvre a dû provenir des éboulis, tout proximaux pour les premiers, légèrement plus distaux pour les seconds. Par contre, pour les schistes, beaucoup plus rares en éboulis utilisables par suite de leur décomposition, des perrières ont été ouvertes, *a fortiori* pour les schistes tégulaires ; ces excavations, peu profondes, ont, depuis fort longtemps, disparu. Selon toute vraisemblance, le granite porphyroïde a été extrait des boules éparses à la surface du sol : cette modalité permet de comprendre pourquoi certaines pierres sont assez altérées – elles provenaient de la zone externe des boules – alors que d'autres, au contraire, sont encore saines – par suite de leur localisation dans les parties internes des boules. Le granite à grain fin a pu aussi provenir des blocs disséminés sur le sol ou, tout au moins, situés à faible profondeur ; la même modalité a dû s'appliquer aussi au microgranite.

Modalités des constructions

Le château de La Roche-Maurice est essentiellement édifié en moellons ; les pierres de taille sont réservées à certaines ouver-

22. Pourtant largement employée dans le colombier de Brézal, à l'est de La Roche-Maurice.

La roche Chauris .indd 123 25/11/2011 00:00:25

tures (portes) ou aux ouvrages de prestige (cheminées). Dans la construction primitive, le liant est de l'argile ; du fait de la profonde altération superficielle du sous-sol, et en particulier des formations schisteuses, les bâtisseurs n'ont éprouvé aucune difficulté à se procurer ce matériau surabondant, à proximité. Par contre, pour le mortier, en l'absence de calcaires proximaux, appel a été fait à des sables coquilliers, de provenance littorale ; on ignore toutefois les points d'extraction.

À la base du donjon, l'épaisseur des murailles atteint environ quatre mètres : c'est dire à la fois l'énorme volume de pierres mis en œuvre et l'ampleur des éléments de blocage à l'intérieur des parements vus. Le donjon, à section grossièrement carrée, a fait appel pour les élévations à des moellons de quartzites blancs, informes, hétérométriques, avec calage de schiste, et surtout à des moellons de schistes, relativement plats et allongés ; beaucoup plus rarement aux quartzites verdâtres. Les pierres d'angle sont en gros moellons de schistes et de quartzites, localement en granite, utilisé aussi dans les ouvertures. Il n'apparaît aucun agencement particulier dans l'association quartzite blanc/schiste bleu sombre. Le logis seigneurial a fait appel aux mêmes matériaux schisteux et quartziteux, ainsi qu'au granite, au moins pour partie dans certaines ouvertures ; le granite à grain fin a été préférentiellement réservé aux deux cheminées ; le microgranite demeure très sporadique. Le poste avancé oriental a mis en œuvre des moellons schisteux de forte dimension, soigneusement façonnés, en contraste saisissant avec les moellons du château proprement dit, et accessoirement le granite à grain fin, également bien travaillé.

Modifications spatio-temporelles des pierres du bâti

Peut-on envisager des changements dans la nature et la provenance des pierres de construction du XIIe siècle au XVe siècle ? La réponse à cette interrogation, essentielle pour

Fig. 7. – Extrémité occidentale du logis nord. Polylithisme : granite à grain fin, quartzite dévonien, schiste, quartz filonien.
Cliché L. Chauris

l'historien, est, en réalité, délicate à formuler de façon péremptoire. Cependant, quelques éclaircissements semblent pouvoir être suggérés. Les quartzites locaux paraissent bien avoir été recherchés très longtemps – ce qui se comprend aisément par suite de leur proximité. Il en est de même, en première approximation, pour les schistes ; toutefois, comme il a déjà été remarqué, il apparaît une nette différence dans l'appareillage des schistes entre le château et le poste avancé, daté du XVe siècle. Selon toute probabilité, à cette dernière période, les bâtisseurs n'ont pas hésité à aller quérir plus loin que précédemment les grandes pierres schisteuses dont ils désiraient disposer. Il y a donc ici non seulement modification dans l'appareillage – ce qui est certain –, mais sans doute aussi changement dans les sites d'extraction.

Le granite porphyroïde, utilisé précocement, n'a peut-être plus été recherché au XVe siècle (?). Quoi qu'il en soit, à cette dernière époque, le granite à grain fin, pourtant nettement plus distal, est privilégié (cheminées du logis, poste avancé). On constate ici, comme pour les schistes, à la fois un éloignement

La roche Chauris .indd 124 25/11/2011 00:00:25

dans la source d'approvisionnement et une amélioration dans la mise en œuvre. Le microgranite, certainement de provenance assez lointaine, a pourtant été utilisé très tôt, semble-t-il. Cet emploi, précoce, *a priori* surprenant, s'interprète par les aptitudes du matériau, beaucoup plus aisé à tailler que les granites. On remarquera à ce sujet qu'à l'époque romane les microgranites du district de la rade de Brest ont été recherchés pour des constructions lointaines : l'un des exemples les plus significatifs est celui fourni par l'abbaye de Saint-Mathieu[23].

Au total, si des changements apparaissent, ceux-ci sont, dans l'ensemble, demeurés relativement discrets : il n'y a pas eu de véritable rupture dans les approvisionnements. Toutefois, dans l'état actuel des recherches et vu l'état avancé de destruction du château, la réponse à la question posée ci-dessus devrait sans doute être quelque peu nuancée. Au cours des temps, et en particulier au début du XIXe siècle, le château a servi de carrière pour les constructions avoisinantes. Il est « normal » – s'il est permis de s'exprimer ainsi – que les pilleurs aient jeté leur dévolu sur les plus beaux matériaux. Peut-être aurait-on ainsi la réponse à deux interrogations troublantes : pourquoi n'a-t-on pas observé à ce jour dans le château – tout au moins à notre connaissance – des éléments façonnés dans le kersanton de la rade de Brest, qui, au XVe siècle, était déjà bien connu et mis en œuvre à des distances importantes des sites d'extraction, comme l'atteste l'église du Folgoët[24] ? Pourquoi le tuffeau du Val de Loire, voire le calcaire des Charentes n'ont-ils pas été reconnus, alors que, dans la nef de l'abbaye de Saint-Mathieu, des calcaires lointains (Charentes ?) ont été largement utilisés dans les piliers ?

Un problème annexe se greffe encore ici : celui des pierres recherchées pour les précédents travaux de restauration. Les observations effectuées dans le donjon ont établi qu'appel a alors été fait au granite du Huelgoat, facilement identifiable par ses nombreux cristaux à section rectangulaire de cordiérite gris-noirâtre. Bien que les avis divergent sur la philosophie des restaurations (restaurer autant que possible avec des matériaux identiques à ceux d'origine, ou, au contraire, souligner les restaurations en utilisant des matériaux nettement différents), il nous semble que la première solution soit plus conforme au respect du patrimoine. Lors des éventuels aménagements à venir, l'appel aux quartzites locaux ne posera aucun problème : d'énormes éboulis affleurent encore un peu partout sur les pentes près de La Roche-Maurice. Pour les schistes, les carrières de Saint-Éloy qui ont fourni, après la dernière guerre, d'excellents moellons pour la reconstruction de l'église de Guipavas, pourront être remises en exploitation, de manière artisanale. Quant aux deux variétés de granite (porphyroïde et fin), il n'y aurait aucune difficulté à s'en procurer dans le vaste massif de Kersaint.

23. L. CHAURIS, « D'où viennent les pierres de l'abbaye de Saint-Mathieu ? », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, 1994, p. 24-30.

24. Le kersanton n'a-t-il pas été trouvé dans les ruines du château du Penhoat ? En l'occurrence, il s'agit d'un linteau de porte – avec, au-dessus de l'accolade, deux blasons martelés – qui pourrait remonter au XVe siècle, cf. P. KERNÉVEZ, G. TRAVEL, « Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 223-257.

La roche Chauris .indd 125 25/11/2011 00:00:26

Résumé

L'étude lithologique préliminaire des ruines du château de La Roche-Maurice est un apport de la géologie régionale à l'archéologie. La forteresse n'est que partiellement une émanation du sous-sol local : elle se dresse au point de rencontre de matériaux locaux (essentiellement des quartzites blancs), de matériaux en provenance de terroirs méridionaux (schistes bleus, quartzites verts, microgranite beige) et septentrionaux (granite porphyroïde et granite à grain fin). Cette diversité dans les approvisionnements a entraîné un polylithisme, demeuré dans l'ensemble quelque peu désordonné, voire sauvage ; par la différence de modelé et de coloration des quartzites et des schistes, il y aurait eu une élégante possibilité d'alternance contrastée qui n'a pas été réalisée.

Abstract

The preliminary study of the stonework of the castle at La Roche-Maurice is a contribution to archaeology of the regional geology. Local materials (essentially white quartzites) were only partly used in the building operations of the fortress ; other materials come from the south (blue schists, green quartzites, cream-coloured microgranite) and the north (porphyroid and fine grain granites). This diversity appears in the stonework, which is rather irregular, if not wild. Some elegant contrasts could have been achieved by using the varied textures and colours of quartzites and schists, but this was never put to use.

Diverradur

Bez' ez eo rag-studi mein rewinoù kastell Ar Roc'h Morvan ur c'henober eus ar geologiezh-rannvro d'an arkeologiezh. N'eo bet tennet mein ar c'hreñvlec'h eus ar c'hondon nemed ewid un darn anezo : ur c'hroashent eus dafaroù o tont eus al lec'h (dreist-oll ar c'houarzitoù gwenn), o tont eus toleadoù ar c'hreisteiz (skiltroù glas, kouarzitoù gwer, mikromaengreun louet-gell), hag eus toleadoù an hanternos (maengreun porfiroidel ha maengreun munud e c'hreun). Gant al liessort m'eo bet ar pourvesadurioù, ez eus iwe ul liesmaenerezh, hag hemañ, dre vras, digempenn un tamm ha direol ; dre ma'z eo disheñvel patrom ha liwadur ar c'houarzitoù hag ar skiltroù, e vefe bet aes ober ur c'hàer a bebeiladur n'eus ket bet graet anezañ.

La roche Chauris .indd 126 25/11/2011 00:00:26

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Blanchard 2011.indd 127 29/11/2011 23:41:16

Blanchard 2011.indd 128 29/11/2011 23:41:16

Sur quelques textes d'Hervé Burel en langue française

par Nelly Blanchard

Hervé Burel n'est pas un nom connu, ni de l'histoire ni de la littérature. Il n'a en effet pas marqué l'histoire de sa région, la Bretagne, ni même celle de son « pays », le Léon, ou de sa commune natale, Plouider. Quant au panorama de la littérature bretonne, si son nom n'y figure pas, c'est parce qu'on vient seulement de découvrir qu'il a été écrivain. Hervé Burel a en effet écrit en breton – dans un long texte manuscrit de 530 pages, d'une belle écriture, sans rature et avec force ornements – sa vie et celle de ses ancêtres, c'est-à-dire une bio-autobiographie de quatre générations de paysans du Léon. J'ai eu le bonheur de me voir confier ce manuscrit retrouvé dans le grenier de la famille de l'auteur, de le transcrire, le traduire et le présenter pour le faire connaître par une publication[1] : la littérature bretonne ne pourra désormais plus ignorer cet auteur.

Hervé Burel est né en 1858 à Plouider et ses ancêtres sont originaires de Cléder, Plounévez-Lochrist, Tréflez. Il a grandi dans une famille de paysans et a aidé à la ferme comme la plupart des enfants de la campagne à l'époque. Mais il a la particularité d'avoir grandi dans une famille au sein de laquelle l'instruction représentait bien plus qu'une possibilité d'ascension sociale : elle symbolisait la lutte contre l'ignorance dans laquelle avait pu jadis vivre le peuple, la lutte contre la toute-puissance du clergé sur le peuple, la lutte pour plus de justice sociale. L'instruction a été pour cette famille une manière de montrer que l'on peut être honnête homme en dehors des cadres de l'institution religieuse. En plein cœur d'un Léon très fortement marqué par la religion catholique et ses représentants, Burel est un défenseur de la République, du peuple et, par sa profession ultérieure d'ouvrier à la poudrerie du Moulin-Blanc au Relecq-Kerhuon, une personne fortement influencée par le syndicalisme révolutionnaire. Par ailleurs, en plein cœur de ce Léon catholique, il se dit issu d'une famille

1. H. Burel, *Histor eur famill eus Breïs-Izel / Histoire d'une famille de Basse-Bretagne*, traduit et présenté par N. Blanchard, Morlaix-Brest, 2011.

Blanchard 2011.indd 129 29/11/2011 23:41:16

protestante et décrit en effet dans son texte plusieurs scènes qui illustrent des aspects du protestantisme : lecture de la Bible par ses ancêtres à la maison le dimanche, difficulté de mariage entre protestants et catholiques, enterrement d'ancêtres dans leur propre terrain, prénoms d'ascendants comme Ismaël et Philémon qui font davantage écho à l'Ancien Testament, éléments qu'un anticléricalisme virulent vient appuyer et que certains aspects linguistiques nourrissent[2].

Hervé Burel, tout comme ses sœurs, savait lire avant d'aller à l'école grâce à une initiation domestique prodiguée par sa mère, et il fréquenta neuf ans les bancs des écoles de Pont-du-Châtel puis de Plouider, ce qui est bien plus que ce qui se pratiquait à l'époque chez ses contemporains de la même classe sociale. D'autre part, des influences repérables dans le style de l'auteur, dans le choix des thématiques et le ton mélodramatique des romans-feuilletons du XIXe siècle révèlent le lecteur en langue française qu'était également Burel. Mais c'est en breton qu'il a choisi d'écrire son texte[3], dans un breton de registre élevé, associant langue populaire et mondanité, archaïsmes et emprunts modernes, souci pédagogique et position magistrale. En 1905, il se lance ainsi dans une aventure intellectuelle qui a duré au moins deux ans et il en est devenu écrivain.

L'écriture ne semble pas être chez Burel un fait ponctuel, une activité à laquelle il s'est adonné une fois, pour tout dire, pour faire le tour de l'héritage de la légende familiale dont il était dépositaire. Les papiers épars retrouvés par ses descendants montrent au contraire que l'écriture faisait partie de sa vie et que, si son autobiographie *Histor ur famill eus Breïs-Izel* est son œuvre principale, il avait par ailleurs une certaine aisance lorsqu'il prenait la plume pour rédiger des courriers, des chansons ou de courts essais. Ont été ainsi retrouvés plusieurs chansons et un poème écrits en breton sur des feuilles volantes ou sur des petits cahiers : *Chanson ar mesvier*[4] est une composition bilingue (alternance d'un vers breton et d'un vers français) de vingt-huit couplets, *Chanson névés compozet a énep d'an alcool, odévi, pé guin ardant*[5] ne comporte pas moins de vingt-quatre couplets, *Chanson névés gréat da verc'het yaouanc Sant Thonan*[6] en compte trente-trois, *D'ar guies Missic, a dar gazes kos Mouttic*[7] en totalise dix-huit, *Var sujet eur bourmenaden*[8] est un poème de cent trente vers.

Par ailleurs, bien que Burel maîtrise moins bien le français que le breton, il a parfois tenté la composition et la rédaction en langue française. C'est à quelques productions hétéroclites en français que je souhaite consacrer cet article, textes certes écrits dans

2. Par exemple, l'emploi d'un très grand nombre de doublets synonymiques, certes révélateur d'une période de transition linguistique et de mise en place d'une diglossie français-breton, mais peut-être aussi influencé par les discours de pasteurs ambulants, s'inspirant à la fin du XIXe siècle de la traduction de la Bible par le protestant Guillaume Le Coat, de Trémel (1890), et offrant de nombreux exemples de doublets, présentés sur une colonnette au centre des pages. Voir N. BLANCHARD, « Les doublets synonymiques chez Hervé Burel (1905) ou comment casser l'entre-soi », *La Bretagne linguistique*, n°17, à paraître en 2012.

3. Il est tentant de faire un parallèle entre Hervé Burel et Jean-Marie Déguignet (*Mémoires d'un paysan bas-breton*, Le Relecq-Kerhuon, 1998 ; *Histoire de ma vie*, Le Relecq-Kerhuon, 2001). L'époque, l'origine géographique et sociale, la position politique, la virulence de certains propos les rapprochent, mais leur choix linguistiques les distinguent nettement : contrairement à Burel, Déguignet a en effet écrit son texte en français et n'aurait jamais fait le choix du breton car cette langue était pour lui symbole du passé, de la misère et de l'ignorance.

4. « Chanson de l'ivrogne ».

5. « Chanson nouvellement composée contre l'alcool et l'eau-de-vie ».

6. « Chanson nouvellement faite pour les jeunes filles de Saint-Thonan ».

7. « À la chienne Missic et à la vieille chatte Mouttic ».

8. « Au sujet d'une promenade ».

Blanchard 2011.indd 130 29/11/2011 23:41:17

un français orthographiquement, parfois lexicalement et grammaticalement incorrect (j'ai volontairement conservé autant que faire se peut l'écriture de l'auteur[9]), mais textes qui donnent un aperçu de la variété de ses intérêts – puisqu'il y est question de politique, d'histoire, de rêves personnels et de compositions alliant le ludique à la fatalité –, mais qui témoignent aussi de la virulence de certains propos et de la radicalité de sa position politique et idéologique[10].

Anticléricalisme et antijésuitisme

Le Pape noir et le Pape blanc

Le texte *Le Pape noir et le Pape blanc* ressemble à un brouillon de lettre qu'Hervé Burel aurait écrite à l'un de ses collègues. L'appellation « Cher collègue » et l'indication de son adresse font penser qu'il travaillait déjà à la poudrerie à l'époque de sa rédaction, en 1906. Dans cette lettre se décline une sensibilité « socialiste » par le biais de l'une des thématiques qui a rassemblé la gauche en France jusqu'à la séparation des Églises et de l'État en 1905, l'anticléricalisme, ici doublé d'un antijésuitisme qu'un bestiaire condamne avec virulence.

L'auteur paraît suivre de très près l'actualité politique et réagit aux deux encycliques promulguées dans l'année par le pape Pie X : *Vehementer nos* (11 février 1906), qui condamne la loi de séparation des Églises et de l'État, et *Gravissimo Officii Munere* (10 août 1906), dans laquelle le pape s'oppose aux mesures prises à la suite de la Séparation. On remarque par ailleurs que, si le français de Burel est souvent approximatif, son vocabulaire montre une culture historique et politique certaine. Si la presse pouvait fournir certains éléments de fond à ses lecteurs, la forme, le vocabulaire et la rhétorique de Burel semblent inspirés d'une autre source. Les ouvriers des poudreries et arsenaux brestois avaient-ils l'occasion de se former dans des cours ou des conférences qu'une sorte d'université populaire aurait pu leur offrir pour se cultiver et ainsi combler le fossé intellectuel qui les séparait de leurs patrons ?

« Sainte-Barbe, Relecq Kerhuon le septembre 1906

(Aimons nous les uns les autres)
Socialistes mais anticléricales

Cher collègue,

Le pape noir et pape blanc

Je te dirai que les jésuites se préparent à élirent leur nouveau général, *pape noir*, de cette nocturne association frauduleuse. Qui sera choisi ? Qui commandera demain, à cette race de reptile, que la France entière en est remplie ? La question n'est certainement pas sans intérêt pour nous. J'ai su comment que la Compagnie de Jésus se propose, en effet, de jouer le grand rôles dans le drame religieux, dont nous menace le pape romain, et l'épiscopat français. Elle seule a de l'argent, elle seule est à même d'offrir un concours sérieux à l'Église française désamparée qui nous foudroient par peur de l'enfer.

L'offrira-t-elle ? Elle fera peut-être mieux, elle l'imposera. Nous verrons. Chassée de France, elle y a gardé de précieuses intelligences. Le nouveau général des jésuites, qu'il soit le Germano-Americain Mayer ou l'Italien Freddi, donnera, aussitôt élu, le signal des représailles contre la

9. L'orthographe et l'expression n'ont pas été retouchées, les modifications apportées au texte manuscrit sont dictées par la volonté de concilier rigueur et lisibilité – restitution ou correction de l'accentuation et de la ponctuation, ajout de majuscules aux noms propres et suppression des capitales parasites notamment – conformément aux préconisations de l'École nationale des chartes.

10. L'auteur semble réserver à la langue bretonne les sujets concernant la lutte contre l'alcoolisme ou la promotion des promenades et des réunions amicales (deux chansons et un poème). Le thème de l'anticléricalisme est développé dans plusieurs textes, de manière concrète dans les écrits bretons par l'évocation des jeunes filles de Saint-Thonan qui « bigotent » un peu trop à ses yeux, et de façon plus abstraite dans un texte français en lien avec l'actualité de l'époque (*Le Pape noir et le Pape blanc*).

Blanchard 2011.indd 131 29/11/2011 23:41:17

République française et ses bons défenseurs. Tenons-en sur nos gardes, et comme avertis.

Race de reptiles, dis-je, distillez de la race humaine et de l'hypocrisie, du mensonge et de l'astuce infamentes des confessionnaux, et le venin des jésuites.

Il n'est pas une famille qui n'en est pas subi l'inoculation profonde de cette bande noire, qui infecte notre chère France. Tous les gouvernements du monde, à divers époques, ont dû se défendre contre cet empoisonnement de l'humanité. L'ordre n'était pas constituer depuis cinquante ans que déjà la plupart des pays d'Europe l'avaient brutalement chassé de son sol. *Mais les jésuites jetés dehors par la porte* rentrent aussitôt par la fenêtre.

La France, et les Français, en sait quelque chose, qui tant de fois reprit à les expulser. Et ils reviennent toujours à la charge ? Et lorsque Bismarck en 1872 en voulut délivrer l'Allemagne, il lui a fallut sa poigne puissante pour faire un suprême effort. Pour un animal visqueux est-il un meilleur défense que sa viscosité même ?

Quand aux papes romains, ils ont pris le parti de s'humilier devant cette force protéenne et insasiable. Clément XIV, en 1773, avait eu le courage de briser la redoutable Compagnie de Jésus. Quarante ans plus tard, Pie VII se voyait contraint de la rétablir humblement. Aujourd'hui, le général des jésuites dicte à Roma ses volontés. Il est pape, avec le pape, et pardessus le pape. Il est même le vrai pape depuis que Merry-bel-bale[11] triomphe au Vatican, quel turpitude ! Et l'on peut affirmer que c'est la main des jésuites qui dirige celle de Pie X et l'Église catolique et apostolique et romaine de notre chère France.

Et lorsque ce falot pontife rédigea sa tapageuse encyclique, où Edgar Quinet aurait reconnu ce qu'il appelait "la griffe pesante de Loyola".

Observons donc avec attention l'intéressante lutte religieuse qui s'annonce.

Le pape noir mangera probablement le pape blanc, pour tenter de nous manger ensuite, il lui faudra un bon appéritif pour pouvoir déguster tout ça, à moins que le Saint-Esprit lui viendrait en aide, c'est un bon pigeon canard qui a superlativement du soufle. Mais qui, mangera le pape noir ? Je l'ignore.

Nous avons déjà les curés mercantis, marchand de guanos, de chocolats divers, de pâtes alimentaires, agents d'assurances et aussi agent matrimoniaux. Nous aurons maintenant les curés banquiers encaisseurs et comptables à leur propre deniers, trafiquants des sacrements et des messes, vendeurs d'indulgences et de grâces, rénovateurs de scandales de simonie, qui fleurirent aux temps héroïques de l'Église romaine et provoquèrent le schisme luthérien.

Tout ce bluff sacerdotal, greffé sur les encycliques, *Vehementer nos* et *Gravissimo officii*, n'est point pour émouvoir la patrie de Voltaire et de Rousseau, pour employée la formule consacrée.

Le gouvernement de la patrie française ne s'affolera pas, je l'espère, devant cet affolement de la gent ensoutanée, dont le petit père Combes ruina dans ses fondements la toute puissance, et les opérations de la Cape sacrée. Tout finit, en matière éclésiastique, par un appel aux gros sous, et voilà notre propre religion.

Les évêques de France pourront chanter à l'unanimité un *Tantum ergo*, comme spectacle touchant ; et réciter ensemble l'acte de renouvelement du vœu national au Sacré Cœur de Jésus et l'acte de consécration de la France au cœur immaculé de Marie *refugium pecatorum*. Ainsi soit-il. Amen.

Burel Hervé
Y love you milord »

Vaillance et patriotisme

Les Marins à Paris au fort de Montrouge pendant le siège de 1870 et 1871

Ce poème de huit huitains se clôt sur un proverbe de deux vers ayant trait à la navigation maritime[12] et la signature de l'auteur qui se prévaut de son ancien statut de matelot. Hervé Burel a en effet fait son service

11. Rafael Merry del Val (1865-1930), cardinal, secrétaire d'État de Pie X, fortement opposé à la démocratie chrétienne, au Sillon et au modernisme.

12. Il faut d'ailleurs sans doute comprendre le deuxième vers de la sorte : « Que de naviguer à *rase*-cailloux. »

Blanchard 2011.indd 132 29/11/2011 23:41:17

militaire dans la marine à Brest, de 1879 à 1884, période pendant laquelle il a voyagé en France et en Afrique, il a découvert la violence morale et physique des chefs qu'il dénonce dans son autobiographie, mais aussi développé un sentiment de service rendu à la République et à la patrie. Ce patriotisme prend plus clairement forme dans le poème qui suit, au travers d'un sentiment antiprussien relatif à la guerre de 1870-1871.

Dans son autobiographie, Burel évoque cette période de guerre qu'il a vécue à l'âge de 12 ans. Il mentionne le départ de jeunes soldats de Plouider, les exercices militaires des plus anciens sur la place du bourg, la tristesse des familles, la situation aggravée en Bretagne par l'enchaînement difficile d'une sécheresse, d'une épidémie de variole et d'un hiver rigoureux. Il relate les prières collectives pour saint Goulven et le recul sur cette période lui fait adopter un ton extrêmement critique envers ce saint qu'il qualifie de « traître », qu'il accuse d'avoir profité de leurs prières pour nourrir la force de l'ennemi, envers les curés qu'il traite de « bouffons » et de « démagogues », et envers Napoléon III, le « tueur d'hommes ».

À ces considérations locales, Burel mêle dans son récit des données historiques sur la capitulation, la trahison de Bazaine, le tribut payé par la France pour cette défaite, la misère des prisonniers de guerre, et il consacre un paragraphe au siège de Paris par les Prussiens :

Epad ma voa ar zoudardet man ta, duzé é fons ar Pruss ; ar Brussianet â deuas varzu Paris ; en eur éném gaout, Paris â voa gant'ho bombardet, Cerni ho dévoa gréat kéar, ac épad dec derves a kant, né zortiè, na né antrè nétra er guéar vras sè -An naounégues a deuas buan – ac an dud eus ar c'hlas izel, à gommansé krial ; an traou a vézé guerzet ô foués à archant, abars ar fin né voa ket mui a archant, a goassoch goas, ar vizer a greské erfin, é savas révolusion.

Forcet oar bet, da gaout récours dar vortolodet, ac é voa ordrénet dézo mont da zilivra ar Barisianet ; ar barti a voa bet tomm ; mes évélato oant deuet a benn da lakat an armistis, ac er mémes amzer da zigori dorojou kéar ; ac abaoué, ar mortolod a zo guelet mad (é Paris).

« Pendant que ces soldats se trouvaient là-bas au fin fond de la Prusse, les Prussiens avancèrent sur Paris. Lorsqu'ils arrivèrent, ils bombardèrent Paris. Ils cernèrent la ville et pendant cent dix jours, rien ne sortit de cette métropole, rien n'y entra. La famine fit bientôt son apparition et les gens des basses classes commencèrent à protester. Les choses se vendaient au poids de l'argent. L'argent finit par disparaître et la misère empirait. Une révolution finit par éclater.

On fut obligé d'avoir recours aux marins et on leur ordonna d'aller délivrer les Parisiens. La partie fut chaude, mais ils parvinrent toutefois à conclure un armistice et à ouvrir en même temps les portes de la ville. Depuis, les matelots sont bien vus à Paris[13]. »

Burel décide de revenir, hors de son autobiographie, sur cet épisode de la guerre, et particulièrement sur le siège du fort de Montrouge. Il évoque ce fort, qui appartenait à la première ceinture de défense de Paris et qui fut également célébré par Alphonse Daudet dans les *Contes du lundi* (1873), pour rappeler la particularité de cet épisode : le fort, bombardé par les Prussiens le 5 janvier 1871, fut défendu par le commandant Amet et ses adjoints, dont l'un, Renard, était capitaine d'artillerie de la marine. C'est en effet à des régiments d'infanterie de marine, à des marins et des fusiliers marins qu'on fit appel dans ces circonstances.

« En août 70, quand les Germains barbares
Bombardaient nos cités et brûlaient nos hameaux,
Partout sur nos vaisseaux, corvettes et gabarres
Les marins furieux s'accostaient par ces mots :
"Que faisons-nous à bord, à contempler les astres
Pendant que les soldats se battent sans succès,
Toujours un contre dix, au milieu du désastres.
Notre place est près d'eux, nous sommes tous
[français ?"
Alors, pour remplacer nos troupes décimées
On fit droit aux cols bleu, et leurs maigres renforts
Fournirent des héros à toutes nos armées

13. H. Burel, *Histor eur famill…*, *op. cit.*, p. 406-407.

Blanchard 2011.indd 133 29/11/2011 23:41:17

Et de bons défenseur à Paris pour ses forts,
Pauvres forts sans canons, où des moutons paisibles
Broutaient tranquillement l'herbes sur les remparts,
Que les marins devaient bientôt rendre invicibles
Pour garantir Paris, cernée de toutes parts

Là, dès que tout prêt, dans la zone assiégée,
Ces vaillants inactifs, pris d'un ennui d'enfer,
Demandent à foncer sur la meute enragée
Qui les tient enfermés dans un cercle de fer.
Enfin le 5 janvier, c'est la date fatale,
Bismark dit sur un ton, rempli de cruauté :
"Bombardez tous les forts, même la capitale !"
Aussitôt les obus pleuvent sur la citée

À l'affreux ouragan, les marins qui voient rouge
Ripostent coup pour coup, de Paris et des forts.
L'ennemi bat surtout le vieux fort de Montrouge
Qu'ils jugent insolemment incapable d'efforts,
Mais là savait chacun mourir pour la patrie.
Le commandant a dit : "Branle- bas de combat."
Les canons bien pointés crachent avec furie,
Montrouge aux Prussiens montre comme il se bat.

Les chefs aux matelots disputent la vaillance
Feu tribord feu babord, on mengera tantôt,
Les morts et les blessés encombrent l'ambulance,
Les affûts sont brisés, remplacés aussitôt,
La nuit seule en venant, met fin à la tuerie
Qui recommence au jour, plus féroce toujours,
Sans trêve, sans répit, l'horrible boucherie
Reprend chaque matin et dure 23 jours.

23 jours sans sommeil car dès que le feu cesse
Il faut, même la nuit, malgré neige et verglas,
Réparer les dégâts faits à la forteresse
Par près de cent canons, qui ne sont jamais las.
Tout est boulversé, la fontaine tarie,
Les hangars abattus, les abries déjouées,
Tout le casernement détruit par l'incendie,
Les brèches des ramparts ont comblé les fossés.

Le personelle tient bon, terrible encore il lutte
Quand Paris affamé par un siège si long
Succombe et en tombant entraîne dans sa chute
Montrouge, dont l'honneur reste toujours d'aplomb.
Alors les défenseurs veulent briser leurs armes
Mais le vainquer, touché d'un si beau mouvement
Leur dit : "Gardez-les donc." Et le cœur gros de
[larmes,
Le fusil sur l'épaule, ils sortirent fièrement.

Amet qui commandait à ce brave équipage
Avait pour le danger le mépris de Jean Bart
Celui de Primauguet[14], ce marin d'un autre âge
Dont la devise était : *Var vor a var zouar*.
L'histoire a souligné son nom à l'encre rouge.
Officiers et marins montrent sur leurs livret
Avec un juste orgueil : "Était au fort Montrouge."
France, à mourir pour toi les cols bleus étaient
[prêts.

(Filer de l'avant est bien plus doux
Que de naviguer a pas cailloux)

H. Burel
Ancien matelot »

Rêves

Lettre à l'un de ses fils

Cette lettre d'Hervé Burel à son fils François alors âgé de 23 ans est en fait un courrier écrit sur l'avant-dernière page d'un petit livret de six feuillets. Celui-ci comporte la chanson sur les filles de Saint-Thonan dont il a été fait mention plus haut (*Chanson névés gréat da verc'het yaouanc Sant Thonan*), la chanson sur les animaux domestiques des Burel *Dar guies Missic, a dar gazes kos Mouttic*, le poème *Les Billets* qui figure plus bas, et cette lettre à la fois touchante et révélatrice de la personnalité hors du commun de l'auteur. Il inscrit dans la marge un étonnant « Amuse-toi à lire tout ça, ceci provient du cerveau de ton papa », et une note demande au destinataire de rapporter le livret à la maison lorsqu'il rentrera[15]. Cet ensemble bilingue ne témoigne finalement pas uniquement de la mise en place progressive de la diglossie breton-français en Basse-Bretagne à l'extrême fin du XIXe siècle, mais aussi d'un bilinguisme. Alors que l'adresse de Burel se fait dans le seul cadre familial et que son pro-

14. Francisation du nom d'Hervé de Portzmoguer, capitaine de *La Cordelière*, mort dans le combat contre le navire anglais *Le Régent* (août 1513), dont la devise était *Var vor ha var zouar*.

15. *Digass éman ganes en dro dar guéar* / « Rapporte celui-ci à la maison. »

Blanchard 2011.indd 134 29/11/2011 23:41:17

pos porte sur la restitution d'expériences intimes, l'évocation d'un rêve et l'expression de sentiments personnels forts, l'auteur joue des deux langues, même s'il maîtrise nettement moins bien le français que le breton.

« Le 19 octobre 1908

Mon cher fils

J'ai le plaisir de t'annoncer que nous nous portons tous très bien, et du fond de notre cœur, nous désirons que tu sois de même. Le moment approche, mon cher fils, de se revoir et de s'embrasser sincèrement, et cordialement, si tu as le bonheur, et nous aussi, de rester tous vivant et bien portant.

Pour tant qu'à moi, mon cher François, par delà les montagnes et les mers, à travers l'espace, mon esprit s'envole jusqu'à Antsirane[16], et des fois, dans mais rêve, je t'ai vue travaillant à ton établi avec tes manches retroussées jusqu'aux biscepts, et moi ayant tappé un petit coup sur ton épaule en t'appercevant, tu t'es détourner à me regarder, et, sans pouvoir prononcer un mot, nous nous étions commencer tous les deux à pleurer, et tellement que ça m'avais fait de l'effet. Je m'étais éveiller en sursaut, et réellement mes yeux était mouillers de larmes.

Et je me demandais qu'est-ce que ça voulait dire.

Dernièrement encore, en allant à la maison, je te voyais marchant devant moi, en montant le bourg de Guipavas. J'allongeais le pas pour t'atteindre, une fois arriver à ta hauteur, je t'appelle, tu me regarde, et ne daignant même pas me sourir ni me tendre la main ; je te demandais en pleurant : "Et bien François, me dis-je ? Tu ne connais donc plus ton père ?" Et sans me répondre, tu continuais à marcher. Là dessus, je m'éveille, avec cette émossion qu'après je n'avais pas pu dormir et je ne savais pas en quoi penser. Ainsi voit-tu jusqu'à ou que mon esprit s'en va, mais ne t'inquiette pas, François, à se sujet, se sont des rêves, et les rêves s'en vont dans le néant.

N'importe, je pense en toi étant éveiller, et il y a des projets d'avenir qui traverse mon cerveau. Quand à ton retour tu ne sera plus un adolescent, tu sera un homme, et tu m'aidera à mettre ses projets en exécution (s'il y aura moyen).

Je pense qu'on n'aura pas besoin de t'avertir, ton intelligence et ton dévouement suffira (qui vivra verra).

J'ai là dessus une bien triste nouvelle à t'annoncer, ta tante Philomène est morte la semaine dernière. J'ai été à l'enterrement. Comme je te disais, elle filait sa dernière fil de vie. Que Dieu la fasse et la rende en paix dans son sein Paradis, s'il y en a un, car personne n'est jamais venu m'anoncer (moi je ne crois qu'à la science, et au froids glacé de la tombe).

Une fois que le premier de l'an aura passer, tu me dira franchement et réellement si tu as l'idée de continuer dans les soldatesques, ou de rester dans ta famille, pour que si je trouverai une bonne occasion quelconque que j'en profite, soit des outils, ou bien du bois, car pendant l'été passer, j'aurais trouver comsa plusieurs occasion.

Et je pourrais avoir peut-être plusieurs objets qui te serviront aussitôt à ton arriver, il n'y aurait que ton atelier a améliorer.

Louis a passer à la première classe, il était samedi le 17e.

Marie nous rabache assez de chose, et toujours en train de chanter *Parrain kaoc'h né deu ket dar guéar*[17] *!*

Voilà bientôt le moment d'arracher les carrottes, et il y en a cette année, et des grosses, aussi grosses que mes sabots dans toute la petite garenne.

Ar c'hopper a zo diskaret, leis ar baner a zo bet anezo – mad hint, ac régin a zo bet dec lur bennac, surtout é pen ar c'hraou, ous ar fassaden neus ket nemet pevar bodad[18].

Par ailleur tous va bien.

Da vamm pehini é deus da laket er bed
Da dad pehini nos deis a zo ous da garet

16. Antseranana, à Madagascar (anciennne Diego-Suarez).

17. « Ce foutu parrain ne rentre pas à la maison ! »

18. « Les poires sauvages sont tombées, il y en a eu un plein panier, elles sont bonnes. Et il y a eu environ dix livres de raisin, surtout dans le bout de la crèche. Contre la façade, il n'y en a eu que quatre grappes. »

Blanchard 2011.indd 135 29/11/2011 23:41:17

A bras éo breman da vreur Louis
A koantic oll da choar Marie[19].

Ton père
H. Burel »

Les Billets

1.

Dans plus d'une circonstance
Nous recevons des billets
Du livre de l'existence
Ces papiers sont les feuillets
Il en est un qui nous charme
Bien qu'il cause tous nos maux
Nous le mouillons d'une larme
En y griffonnant trois mots
C'est le billets doux qu'on glisse
À qui nous ensorcélera là
La belle à l'œil de coulisse
Rit en lisant celui-là-là

2.

Un tel traînait la savate
Il dînait tous les trois jours
Sans habit et sans cravate
Il jeunait aussi d'amour
De changer sa vie en rose
Le destin s'est fait un jeu
En employant peu de chose
Un tout petit papier bleu
C'est le gai billet de banque
Plaisirs, soupers de gala
Honneurs, amours rien ne manque
À qui détient celui-là-là

3.

Comme il veut gagner des sommes
Le fruitier très exigeant
Prétant n'échanger ses pommes
Que contre du bel argent
Sans se douter qu'il mendie
Il trouve pourtant fort bien
D'aller à la comédie
Voir le spectacle pour rien
C'est le billet de théâtre
S'il ne met pas le holà
Le directeur peu folâtre
Le coule avec celui-là-là

4.

Sanglé dans sa redingote
Le vieux beau, fardé musqué
Fait sonner sa fine botte
Heureuse d'être remarquer
Là une écorce d'orange
Le fait glisser sur le sol
Et dans sa chute il dérange
La perruque et son faux-col
C'est le billet de parterre
Il est gratuit mais voilà
Dans la rue on ne tient guère
À ramasser celui-là-là

5.

Le billet de loterie
Celui de chemin de fer
Et celui qui nous marie
Tous les trois coûtent cher
D'autres qu'un huissier proteste
N'ont pas beaucoup de succès
En fin de compte, il ne reste
Que le billet de décès
Impossible que l'on triche
Quand la mort dit : "Me voilà"
Pour le pauvre, ou pour le riche
Tout finit par celui-là-là

H. Burel »

Regard pittoresque du petit voyageur

En voyage sur la terre bretonne

Ce poème de sept quatrains à rimes croisées, composés de vers de longueurs inégales, met en scène le regard porté par l'auteur-voyageur. L'aspect pittoresque qui en ressort semble lié au voyage en train et à l'impression « cinématographique » d'un défilement de paysages variés. Dans son autobiographie, Burel pose le même regard sur les paysages français lorsque, lors de son service militaire, le train le mène de Brest à Toulon, mais dans ce texte ce n'est pas le rapport privilégié qu'il instaure avec les paysages de sa région : il préfère rappeler que les terres de la ferme de ses parents sont pauvres, ironise sur le rôle des saints du village qui pourraient faire un

19. « Ta mère qui t'a mis au monde, ton père qui t'aime nuit et jour, ton frère Louis est maintenant devenu grand et ta sœur Marie est toute jolie. »

Blanchard 2011.indd 136 29/11/2011 23:41:18

effort pour irriguer les champs et en profite pour critiquer la crédulité de ses compatriotes qui se laissent berner par des superstitions. Ce court poème détonne donc sous la plume de ce personnage matérialiste et rationaliste.

« En avril un beau matin
Par un temp splendide
Au Rody j'ai pris le train
Avec une jeune fille candide
Dans le train nous causions
En roullant vers Landerneau
Des deux côtés nous regardions
Le paysage si beau
D'un côté l'Élorne, avec ces contours
De l'autre les prés les champs
Et au-delà au lointain, les clochers à jours
Qui dès l'orore carillonnaient annonçant le prin-
[temps
En regardant à droite du côté de Plougastel
La verdure en fête, les fraises en fleures
Et les rochers abruptes, on dirait un castel,
De ce pays renommé des marchands de prim-
[meurs
Sur le grand viaduc du Relecq Kerhuon
Le train lentement roullait.
Et quand ayant dépassé, la fumée en tourbillon
Sur l'anse descendais, descendais, descendais ;
Quelques mettres plus loin
Le train prend son allure,
Et sans aller plus loin
Il s'arrêta à la Forest je vous assure
Et de là rapidement, il gagne Landerneau
Pays des mystères, tellement bizare
Des somnanbules, des corrigans, et des doux
[agneaux
Et lentement, lentement, le train entre en gare. »

Conclusion

Si j'ai souhaité ouvrir la petite porte de ces textes français d'Hervé Burel, c'est que son autobiographie, toute monumentale qu'elle soit, est inachevée : il interrompt le récit des événements de sa vie à la fin de sa jeunesse, au moment où il quitte la maison pour faire sa demande en mariage. Pas un mot de sa vie de couple ni de sa vie de famille, pas un mot des deux guerres mondiales qu'il a connues (il est mort en 1943), pas un mot de sa vie de poudrier au Relecq-Kerhuon, pas un mot du monde ouvrier ni d'éventuelles activités syndicalistes. Il est assez difficile de saisir pourquoi il a ainsi interrompu sa rédaction : faut-il chercher du côté du temps trop important que l'écriture lui prenait et qu'il volait sans doute à son temps de sommeil ou à celui de la vie familiale ? Faut-il plutôt chercher du côté du contenu du texte et de la perception qu'il avait des étapes de sa vie, distinguant nettement celle du paysan de celle de l'ouvrier, sa jeunesse de sa vie de père de famille ? Faut-il imaginer que la Première Guerre mondiale soit venue stopper net sa rédaction entamée en 1905 ? Faut-il penser aussi que l'expérience de la guerre, et de la rupture idéologique, culturelle et linguistique qu'elle a entraînée, ait fait perdre son sens à son écriture qui se voulait transmission et continuité ? En tout état de cause, cet aspect étonnant de la confrontation de son œuvre interrompu et de sa vie digrammatique[20] me laisse rêver qu'il existe, quelque part, une suite à son œuvre. Les textes français épars présentés ci-dessus ne sont peut-être que de petites parties visibles d'un second temps d'écriture, d'une seconde œuvre que l'auteur aurait rédigée en français, témoignage de la deuxième partie de sa vie.

20. J'emploie ici le terme métaphoriquement : la vie de Burel semble en effet constituée de deux éléments, deux grandes phases successives et distinctes (professionnellement, culturellement, linguistiquement), même si elles ne forment qu'un tout.

Blanchard 2011.indd 137 29/11/2011 23:41:18

Résumé

Hervé Burel, dont on vient de retrouver l'imposante bio-autobiographie rédigée en langue bretonne en 1905, a également produit quelques textes épars manuscrits en langue française. Ces courtes productions confirment la personnalité hors du commun de l'auteur, elles laissent espérer qu'une suite existe à l'histoire de sa vie non achevée dans son autobiographie, et forment également un témoignage sur la mise en place progressive de la diglossie breton-français en Basse-Bretagne à la charnière du XIXe et du XXe siècle.

Abstract

Hervé Burel, whose imposing autobiography, written in Breton in 1905, has just been rediscovered, also produced a few texts in French, left unpublished. These short productions highlight the fascinating personality of their author, and one may hope that the manuscript of the last episodes of his autobiography will be found. They also bear witness to the development of the simultaneous use of Breton and French in Lower Brittany in the late XIXth and early XXth century.

Diverradur

Ouzhpenn ur skrid-buhez hir ha tew, skrivet e brezhoneg adaleg 1905 ha newez adkavet e solier e familh, 'neus skrivet Herve Burel : skridoù e galleg, war follennoù-nij, 'neus savet iwe. Diskouez a ra an testennoù berr-mañ e oa Herve Burel un doare-den divoutin ha dic'hortos ; dispakañ a reont ar c'hoant da adkavoud un deiz bennag skridoù all gantañ, hirroc'h ha matrese e galleg, diwar-benn an eil lodenn eus e vuhez pa 'neus ket kontet anezi en e skrid-buhez ; ha bez int iwe un testeni eus an doare d'ober gant ar brezhoneg hag ar galleg e Breizh-Isel e penn kentañ an 20v. kantved.

Blanchard 2011.indd 138 29/11/2011 23:41:18

Relecture sociolinguistique d'une recherche phonologique

par Fañch Broudic

C'est en 1978 qu'André Bothorel[1] soutient sa thèse devant l'université de Strasbourg II. Le titre en est tout à fait explicite : *Étude phonétique et phonologique du breton parlé à Argol (Finistère-Sud)*[2]. Son propos est de décrire « une variété de breton », en l'occurrence celui d'une petite commune rurale située à l'entrée de la presqu'île de Crozon, à l'extrémité occidentale de la Bretagne. À la suite notamment d'Alf Sommerfelt qui avait étudié en 1920 le breton de Saint-Pol-de-Léon, plusieurs chercheurs s'étaient déjà intéressés à la dialectologie bretonne et avaient proposé la description de différents parlers. Mais si ceux du Léon, du Trégor et du Vannetais avaient fait l'objet d'études détaillées, ce n'était pas tout à fait le cas à ce moment-là de ceux de Cornouaille[3]. En s'intéressant à celui d'Argol, A. Bothorel veut donc combler une lacune.

1. André Bothorel est né à Cast en 1932. Professeur à l'Institut de phonétique de Strasbourg, il a rédigé « le travail le plus fouillé de notre époque sur la phonétique d'un parler breton » et il a su « mettre en œuvre les moyens les plus modernes de la phonétique expérimentale pour analyser ses données » (J. Le Dû, « Dialectologie et géographie linguistique de la Basse-Bretagne », *La Bretagne linguistique*, vol. 1, 1985, p. 148). Il est décédé le 16 août 2005. Je rédige cet article en mémoire de l'interview qu'il m'avait accordée en 1986, dans son laboratoire strasbourgeois, pour le journal en langue bretonne *An Taol-Lagad*, diffusé le 25 mai 1986 sur *France 3 Bretagne*, dans le cadre d'un magazine sur les Bretons d'Alsace.

2. A. Bothorel, *Étude phonétique et phonologique du breton parlé à Argol (Finistère-Sud)*, Lille–Spézet, 1982.

3. Seules deux thèses portant sur les parlers de Cornouaille ont précédé, de peu, celle d'A. Bothorel : J.-M. Plonéis, *Description phonologique et morphologique du parler de Berrien,* Brest, 1975 ; P. Denis [Per Denez], *Étude structurale d'un parler breton : Douarnenez*, Rennes, 1977. Plusieurs autres ont suivi, en particulier : J.-Y. Plourin, *Description phonologique et morphologique comparée des parlers bretons de Langonnet (Morbihan) et de Saint-Servais (Côtes-du-Nord)*, Rennes, 1982 ; E. Evenou. *Studi fonologel brezhoneg Lanijen (Kanton ar Faoued, Kernev) [Description phonologique du breton de Lanvénégen (canton du Faouët, Cornouaille)]*, Rennes, 1987 ; H. L. Humphreys, *Phonologie et morphosyntaxe du parler breton de Bothoa en Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-d'Armor)*, Brest, 1995.

Broudic 2011.indd 139 25/11/2011 23:39:17

L'identité des informateurs

Pour ce faire, il tire parti des techniques de la phonétique expérimentale et s'inspire des méthodes de l'école de Prague[4]. Mais avant de décrire sur plus de quatre cents pages le système du breton parlé à Argol, le chercheur fournit un certain nombre d'indications sur les usages de langues dans le secteur géographique auquel il s'intéresse. Il procède ainsi à l'exemple de ses prédécesseurs et successeurs : qu'ils soient phonéticiens ou dialectologues, la plupart d'entre eux tiennent à renseigner, ne serait-ce que succinctement, sur eux-mêmes ou sur leurs informateurs, et donc sur leur connaissance et leur pratique de la langue.

A. Sommerfelt signale ainsi qu'à Saint-Pol-de-Léon, aux lendemains de la Première Guerre mondiale, « abstraction faite des fonctionnaires, [la] population, qui est d'environ 8 000 âmes, parle généralement le breton ; il y a même des vieillards qui ne connaissent que cette langue ». Son informateur principal est un militaire en retraite, dont la mère ne parle que le breton, « et c'est cette langue qu'il parle principalement lui-même[5] ».

Une trentaine d'années plus tard, en 1951, François Falc'hun se démarque des « intellectuels » qui « ont réappris leur langue dans les livres, et en milieu non bretonnant », pour observer que le breton est « la seule langue » qu'il ait parlée jusqu'à 8 ou 9 ans et qu'il n'a « jamais cessé de la pratiquer[6] ».

Trente ans plus tard encore, H. L. Humphreys choisit ses informateurs à Bothoa, non loin de la frontière linguistique, sur la base de leur connaissance du breton. Mais s'appuyant sur une analyse de la liste électorale de 1982, il observe que « le français est devenu le véhicule ordinaire de la communication » et il estime que les années 1950 voient « l'effondrement massif du breton[7] ».

De Sommerfelt à Humphreys, le contexte dans lequel s'inscrivent les chercheurs a donc beaucoup évolué en une soixantaine d'années : « parler breton » ne représente pas la même réalité sociale selon qu'on se réfère à la première ou à la seconde moitié du XXe siècle. Les précisions que donne A. Bothorel dans la première partie de sa thèse concernant les locuteurs qu'il a sollicités et le concernant lui-même peuvent être analysées à cet égard dans le cadre d'une démarche de sociolinguistique historique.

Les linguistes ont toujours débattu pour savoir s'il convient de travailler sur un corpus ou de partir de la compétence de l'analyste. Or, A. Bothorel était lui-même locuteur : d'entrée de jeu, il informe que le breton d'Argol « fut, à quelques détails près, [sa] langue maternelle[8] ». Il a cependant travaillé sur un corpus « à partir duquel toutes les caractéristiques articulatoires et acoustiques des consonnes et voyelles du breton parlé à Argol pouvaient être étudiées ». Ce corpus, il l'a établi avec le concours de trois sujets principaux et de onze autres, que nous considérerons comme

4. L'école de Prague est celle qui a le plus marqué la science linguistique dans la première moitié du XXe siècle. Elle réunit des linguistes tchèques, mais aussi des Français (J. Vendryes, A. Martinet…) et des Russes (R. Jakobson et N.S. Troubetskoï). Elle accorde une place majeure à la description du système phonologique d'une langue concrète et fonde la méthode structurale en linguistique, voir J. KRISTEVA, *Le Langage, cet inconnu. Une initiation à la linguistique*, Paris, 1981, p. 221-227.

5. A. SOMMERFELT, *Le Breton parlé à Saint-Pol-de-Léon. Phonétique et morphologie*, Paris, 1921, p. 7-8.

6. F. FALC'HUN, *Le Système consonantique du breton, avec une étude comparative de phonétique expérimentale*, Rennes, 1951, p. 13.

7. H.L. HUMPHREYS, *Phonologie et morphosyntaxe du parler breton de Bothoa…*, *op. cit.*, p. 21-25.

8. Toutes les citations qui suivent, sauf mention particulière, sont extraites de la première partie de la thèse d'A. Bothorel citée *supra* note 2.

Broudic 2011.indd 140 25/11/2011 23:39:18

« secondaires », mais sans lesquels, dit-il, sa recherche « n'aurait pu aboutir ». Tous résidaient dans la commune d'Argol. Parlant de ses trois principaux informateurs, il précise qu'ils pratiquent un breton très semblable, introduisant tout de même une nuance : « s'il existe [entre eux] des points de divergence, ils sont sans doute à mettre au compte du fait qu'ils appartiennent à deux générations. » C'est cette différence de générations que je souhaite mettre en perspective.

L'usage du breton avant 1914

L'un des trois informateurs principaux d'A. Bothorel était né en 1900, et quatre de ses informateurs secondaires avant la guerre de 1914-1918, dont l'une à la fin du XIXe siècle, en 1887. Qu'en est-il de l'usage du breton à cette date ? Différents témoignages et enquêtes fournissent des indications bien précises pour la Basse-Bretagne, mais aussi pour l'extérieur.

Nombreux sont en effet les Bretons qui émigrent à la recherche d'un emploi : « en 1911, dans les départements non bretons, on compte 411 000 originaires de Bretagne[9]. » Beaucoup de ceux qui partent ne parlent que le breton, et P. Sébillot avait brossé dès 1886 un tableau de cette émigration bretonnante, qu'il repère à Rennes comme à Saint-Nazaire, à Paris et à Saint-Denis[10]. À Nantes, écrit-il, « lors des élections municipales dernières, une grande affiche, en breton, invitait les électeurs à voter pour certains candidats ». À Trélazé, en Maine-et-Loire, les carrières ont attiré des ardoisiers : « tous les dimanches, à la messe de neuf heures, une instruction en breton, accompagnée de prières et de cantiques dans la même langue, est faite à l'intention des ouvriers bretonnants. » Au Havre, « les Bretons bretonnants viennent fort rarement en ville, sauf le dimanche, où ils se promènent par bandes de quatre ou cinq personnes dont une seule souvent sait à la fois le breton et le français ».

S'il y a des bretonnants ailleurs, il y en a bien évidemment en Basse-Bretagne. Les voyageurs et écrivains qui visitent la région à la fin du XIXe siècle n'ont pourtant pas les mêmes étonnements sociolinguistiques que leurs prédécesseurs du milieu du siècle, tels Mérimée ou Flaubert [11], qui ne trouvaient nulle part « quelqu'un qui parle français ». Avec le développement de la scolarisation et surtout depuis l'instauration de l'enseignement primaire obligatoire, il est désormais plus aisé de trouver des interlocuteurs à même de s'exprimer dans la langue nationale. En 1900 cependant, l'écrivain André Suarès, venant par le train, note dans *Le Livre de l'émeraude en Bretagne* : « dans une petite gare, on ne parla plus français, et j'entendis la langue dure dont l'accent chante[12]. » À Pont-l'Abbé, il écrit qu'« on peut, ici, ne pas entendre un mot de français, si l'on veut ». À la fin du XIXe siècle, un guide touristique jugeait nécessaire de donner le conseil suivant à ceux qui visitaient la Bretagne : « Si, dans une ville ou dans le cours d'une excursion, vous avez besoin d'un renseignement ou d'indications sur le pays, évitez d'interroger les paysans qui souvent ne parlent que le "bas-breton" sans comprendre un mot de français[13]. »

L'exploration des dossiers de procédures judiciaires permet d'établir une typologie des usages de langues en Basse-Bretagne et de décrire la situation diglossique telle qu'elle

9. G. Le Guen, « D'une révolution manquée à une révolution possible », dans J. Delumeau (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1969, p. 466.

10. Cité par F. Broudic, *La Pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, 1995, p. 292-294.

11. Id., *ibid*., p. 278-280.

12. A. Suarès, *Le Livre de l'émeraude en Bretagne*, Paris, 1924, p. 6.

13. *Bretagne Ouest. Îles anglaises*, Guide Conty, Paris, 8e éd., 1896, p. 17.

Broudic 2011.indd 141 25/11/2011 23:39:18

se présente à ce moment-là. Tout au long du XIXe siècle, en effet, et bien après, des interprètes sont en fonction auprès des tribunaux pour servir d'intermédiaires, à chaque fois que nécessaire, entre les accusés ou les témoins et les personnels de justice[14]. En 1890, 57 % des comparants ne veulent ou ne peuvent s'exprimer qu'en breton devant les assises du Finistère et font donc appel à l'interprète. Les hommes sont moins nombreux que les femmes à le faire (46 % contre 70 %) ; 80 % des comparants originaires des grandes villes ne sollicitent pas l'interprète, alors que 75 % de ceux qui viennent des communes rurales le font ; 73 % des ouvriers ne le font pas, mais 81 % des paysans le font[15].

C'est à l'occasion des événements de 1902 que s'effectuent les plus vastes enquêtes jamais réalisées sur la pratique du breton[16]. Cette année-là, le tout nouveau président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, Émile Combes, décide par une circulaire en date du 29 septembre de ne plus rémunérer que « les services faits dans notre langue nationale » : les curés, desservants ou vicaires qui ne feraient pas « les instructions religieuses, y compris le catéchisme, en français » ne pourraient plus désormais percevoir leur traitement de l'État. L'affaire provoque un tohu-bohu politique et médiatique : en l'espace de trois ans, ce sont cent vingt-sept prêtres du Finistère, des Côtes-du-Nord (actuelles Côtes-d'Armor) et du Morbihan qui sont suspendus sous prétexte d'« usage abusif du breton ».

Les enquêtes réalisées dans ce contexte à l'initiative de l'Évêché comme à celle de la Préfecture nous renseignent aujourd'hui rétrospectivement sur la répartition géographique ou sociale de la population bretonnante, les attitudes concernant la langue bretonne, la langue effectivement utilisée pour la prédication et le catéchisme, etc., d'autant que les différents protagonistes du conflit ne se sont pas contentés de transmettre des chiffres. Le recteur de La Forest-Landerneau note ainsi que « les instructions paroissiales se font toujours en breton et ne pourraient être comprises en français ». Son confrère de Plonéis affirme qu'il « est impossible de se faire comprendre en chaire en dehors des sermons bretons, donc il est impossible d'en faire en français ». Selon le curé de Scaër, « l'on trouverait assez difficilement une vingtaine de personnes sur une population de 7 000 habitants à pouvoir suivre une instruction en français ».

L'administration elle-même reconnaît que la Basse-Bretagne est alors une région où le monolinguisme de langue bretonne est prédominant. Le sous-préfet de Pontivy admet qu'il « est exact en effet que la population bretonne, en majeure partie, ne comprend pas le français ». Pour cinquante-cinq communes de son arrondissement, le sous-préfet de Brest écrit que la population adulte y « comprend un peu le français et montre une préférence marquée pour le breton ».

Le français est cependant plus connu et pratiqué dans les villes que dans les zones rurales, si bien que le paysage linguistique de la Basse-Bretagne se présente dans les termes suivants tout au début du XXe siècle :

- la moitié de la population est monolingue de langue bretonne ;

- la moitié est à même de comprendre le français :

- le quart s'exprime en français, habituellement ou occasionnellement ;

- plus des trois quarts savent le breton et ne s'expriment usuellement qu'en cette langue.

14. Voir, en dernier lieu, A. Le Douget, « Justice française et langue bretonne. Jurés et accusés monolingues bretons dans le Finistère de la Révolution au second Empire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVIII, 2010, p. 201-211.

15. F. Broudic, *La Pratique du breton…*, *op. cit.*, p. 59-72.

16. Id., *L'Interdiction du breton en 1902*, Spézet, 1997.

Broudic 2011.indd 142 25/11/2011 23:39:18

L'usage du breton entre les deux guerres mondiales

Les plus anciens informateurs recrutés par A. Bothorel ont donc connu une époque où l'usage du breton était général dans les communes rurales du type d'Argol. Les autres, soit deux de ses informateurs principaux et sept de ses informateurs secondaires, sont tous nés entre les deux guerres, le plus jeune étant de 1931. Lui-même était né en 1932 à Cast, autre commune rurale de l'arrondissement de Châteaulin.

Pour ce qui est des usages de langue, la guerre de 1914-1918 a marqué une rupture. Sur le front, les soldats originaires de Basse-Bretagne ont continué à s'exprimer en breton, mais ils ont pu se trouver gênés de ne pas savoir le français. La guerre les a nécessairement conduits à une pratique plus intensive de la langue nationale. Entre les deux guerres, le français s'implante fortement : il ne supplante pas le breton, mais toutes les enquêtes effectuées à ce moment rapportent la même réalité[17].

Le linguiste Albert Dauzat, par exemple, parcourt la Basse-Bretagne en 1925. D'après le témoignage qu'il recueille, Châteaulin, sous-préfecture de près de 4 000 habitants, lui apparaît comme « le type même du bourg entouré d'une campagne essentiellement bretonnante. Commerçants, bourgeois, fonctionnaires parlaient exclusivement le français ; ouvriers, paysans et domestiques, surtout breton […]. Les officiers ministériels appelés à régler les affaires rurales sont obligés de parler breton ; dans les ventes aux enchères, on annonce le prix dans les deux langues. Dans les marchés et foires, les transactions se discutent en breton. » Selon son informateur qui n'est autre que l'inspecteur primaire, « le breton continue souvent à régner exclusivement dans les hameaux, tandis que le français est couramment parlé au centre communal[18] ».

Cette même année 1925, un professeur agrégé d'anglais du lycée de Brest, Louis Némo, avait lancé, sous le pseudonyme de Roparz Hemon, une revue littéraire d'inspiration nationaliste et exclusivement rédigée en breton, *Gwalarn* (Nord-Ouest). Lui aussi effectue une enquête sur la situation du breton : il note systématiquement, commune par commune, la langue en usage pour la prédication et pour le catéchisme. À Châteaulin, c'est le français qui prévaut. Dans la petite ville de Crozon, le breton est dominant pour la prédication, mais c'est le français qui prédomine au catéchisme. Dans toutes les communes rurales avoisinantes (Argol, Quéménéven, Landrévarzec…), prédication et catéchisme ne sont assurés qu'en breton[19].

À l'autre extrémité de la Basse-Bretagne, dans le Trégor, quelques années plus tard, les visites canoniques effectuées pour le compte de l'évêque de Saint-Brieuc en 1936-1939 témoignent d'une pratique massive du breton : il reste présent dans 90 % des paroisses et c'est la seule langue utilisée en chaire dans les deux tiers d'entre elles. Il n'est que 6 % des paroisses où la prédication soit assurée en français exclusivement, mais la population concernée est proportionnellement plus importante. 70 % des enfants suivent le catéchisme breton[20].

C'est cependant dans le Vannetais que l'on peut le mieux appréhender les évolutions en cours. Là aussi, l'Évêché a souhaité savoir

17. ID., *La Pratique du breton…*, *op. cit.*, p. 303-314.

18. A. DAUZAT, « La diffusion du français en Bretagne du XVIIe siècle à nos jours », dans *Études de linguistique française*, Paris, 1945, p. 101-145.

19. R. HEMON, *Enklask diwar-benn stad ar brezoneg e 1928. Esploro pri la situacio de la bretona lingvo en 1928*, Brest, 1930. Il s'agit d'une recherche en breton et en espéranto sur la situation de la langue bretonne en 1928.

20. F. BROUDIC, *La Pratique du breton…*, *op. cit.*, p. 104-112.

Broudic 2011.indd 143 25/11/2011 23:39:18

en quelle langue étaient assurés la prédication et le catéchisme. En 1924-1925, les trois quarts des paroisses, représentant deux tiers de la population de la zone concernée, se présentent comme étant exclusivement bretonnantes. Dès 1934-1935, on observe une diminution de l'ordre de 10 % du nombre des paroisses à prédication bretonne et l'augmentation corrélative de celles à prédication française. Ce mouvement s'accélère aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale : en 1954, il n'y a plus que 30 % des paroisses à proposer la prédication en breton. En 1963, la messe est dite : seules six paroisses restent fidèles au breton[21].

Il ne faut pas en déduire que l'usage social du breton disparaît avec la prédication en cette langue. Les enquêtes et les estimations réalisées après la Libération font état d'un nombre toujours élevé de locuteurs : selon F. Gourvil en 1952, le total des personnes à même de s'exprimer en breton s'élève à 1 100 000. Mais le contexte sociolinguistique n'est plus le même. La quasi-totalité des bretonnants est désormais en mesure de s'exprimer aussi en français : Gourvil n'estime plus qu'à 100 000 le nombre de monolingues ignorant le français (soit 6 % de la population totale de la Basse-Bretagne). Depuis, les bretonnants sont tous bilingues[22].

Si les informateurs d'A. Bothorel sont tous nés à une période où la pratique du breton reste largement prédominante en zone rurale, il n'en est plus de même au moment où lui-même effectue ses enquêtes, c'est-à-dire dans les années 1970. C'est précisément à ce moment-là que le breton a cessé d'être connu de la majorité de la population de la Basse-Bretagne et qu'il est devenu une langue minoritaire sur son propre territoire.

A. Bothorel lui-même fournit quelques indications sur les usages de langues à Argol au moment où il mène ses recherches. Ayant soumis une liste de dix-neuf questions aux cinquante élèves de l'école, il note que les échanges entre parents et enfants d'une part, entre grands-parents et enfants d'autre part « se font toujours en français ». Un seul des enfants sait parler le breton, mais dix-huit le comprennent. Aucun « n'a parlé breton avant de parler français, ce qui pourtant était le cas de la plupart de leurs parents ». Le constat prend en compte les différences intergénérationnelles : « le breton est bien la langue de communication de la majorité des habitants d'Argol, langue d'échanges et de travail entre les adultes nés avant la guerre de 1939-1945, dont la langue maternelle fut le breton. » Cependant, les principaux commerçants du bourg n'utilisent que le français, bien qu'ils connaissent le breton[23].

Sur ce plan, le cas d'Argol n'est pas exceptionnel. L'historien Louis Élégoët note qu'à Saint-Méen, sa commune d'origine, dans le Léon, 90 % des enfants scolarisés à l'école privée parlent le breton en 1954 : dès 1961, il n'y en a plus aucun à le faire[24]. Les années de l'après-guerre sont celles que j'ai considérées comme les années décisives. L'enquête effectuée en 1946 par les étudiants du grand séminaire de Quimper, qui apparaît comme une véritable recherche sociolinguistique avant l'heure, montre bien que dans les communes rurales du Finistère « les foyers où le breton n'est pas parlé sont extrêmement rares ». L'usage du français dans la vie quotidienne ne concerne que les instituteurs, les membres du clergé, le médecin, quelques commerçants. Mais c'est à ce moment-là que les parents font massivement le choix d'élever leurs enfants,

21. Id., *ibid*., p. 112-127.

22. F. Gourvil, *Langue et littérature bretonnes*, Paris, 1952.

23. A. Bothorel, *Étude phonétique et phonologique…*, *op. cit.*, p. 26-31.

24. L. Élégoët, *Saint-Méen. Vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, Paris, 1981, p. 367.

Broudic 2011.indd 144 25/11/2011 23:39:18

non plus en breton comme ils l'avaient été eux-mêmes, mais en français : il est désormais « très mal noté de s'adresser en breton aux enfants », et c'est au contraire « le grand chic » de les élever en français. Les situations de diglossie sont courantes : les parents et les grands-parents « s'adressent en breton à leurs enfants et ceux-ci répondent en français[25] ».

Les sondages réalisés depuis les années 1990 confirment ces évolutions pour la période la plus récente. La régression de la pratique sociale s'est poursuivie : le nombre total de locuteurs n'est plus que de 170 000 environ au début du XXIe siècle et sa diminution a été aussi rapide que considérable puisqu'elle est de 85 % en une soixantaine d'années. La démographie pourtant ne dit pas tout. Ce que révèlent en outre les sondages, c'est l'étiolement de la pratique : la moitié de ceux qui savent le breton aujourd'hui ne le parlent plus qu'occasionnellement, et moins de 35 000 personnes déclarent le parler tous les jours[26]. L'âge est d'autre part le critère véritablement discriminant : 70 % des locuteurs ont désormais plus de 60 ans, alors qu'on ne dénombre que 12 000 locuteurs parmi les 15-39 ans. Les chercheurs, mais également les militants et l'opinion publique elle-même, s'interrogent aujourd'hui sur le devenir de la langue bretonne : n'est-elle pas en train de tomber en désuétude ? Ne risque-t-elle pas de disparaître ?

L'incidence linguistique de l'évolution des usages de langue

De telles transformations des usages de langues, en tout cas, ne sont pas sans incidences plus spécifiquement linguistiques. En enquêtant à Argol, A. Bothorel était conscient de la variation diatopique : « Le breton parlé au nord et au sud de la commune présente quelques divergences », et c'est la raison pour laquelle ses interlocuteurs appartiennent tous à « une aire assez homogène[27] », au nord de la localité. Mais il est confronté aussi à la variation diachronique. Il note dans un premier temps des différences de vocabulaire entre le plus ancien et les plus jeunes de ses informateurs principaux. Enquêtant simultanément sur trois sujets appartenant à trois générations différentes, il relève ensuite des évolutions phonologiques « non négligeables » selon la génération, une réalisation implosive remplaçant par exemple la réalisation explosive chez les locuteurs les plus jeunes[28].

Dans le cas du breton, les observations de cette nature, qu'elles portent sur la phonologie, la morphologie ou la syntaxe, ne semblent pas si fréquentes. Le celtisant Joseph Loth raconte cependant l'anecdote suivante en 1926 : « Il n'y a pas si longtemps, à Guéméné, entendant une commerçante de mes amies parler breton avec une paysanne, je lui fis une remarque qui l'étonna fort : "Vous croyez savoir le breton ? Dans la simple phrase que vous venez de dire, vous avez fait trois grosses fautes." J'appelai sa mère qui, comme tous les anciens, savait vraiment le breton. Je fis répéter la phrase à l'intéressée : la mère la reprit et les trois solécismes furent dûment constatés[29]. »

Plus récemment, H. L. Humphreys a également conscience qu'en travaillant sur

25. F. Broudic, *La Pratique du breton…*, *op. cit.*, p. 129-166.

26. Id., *Parler breton au XXIe siècle. Le nouveau sondage de TMO-Régions*, Brest, 2009.

27. A. Bothorel, *Étude phonétique et phonologique…*, *op. cit.*, p. 36-37.

28. A. Bothorel donne les exemples de *pemp* (cinq) et *eur gramp* (une chambre). Dans les deux cas, la génération la plus ancienne de ses témoins énonce le « p » final (réalisation explosive), alors que les générations suivantes ne le font pas (réalisation implosive), Id., *ibid.*, p. 37.

29. J. Loth, « Les langues bretonne et française en Bretagne d'après un travail récent », *Revue celtique*, t. 43, 1926, p. 419-427.

Broudic 2011.indd 145 25/11/2011 23:39:18

la phonologie et la morphosyntaxe du breton de Bothoa, la recherche qu'il effectue à partir de 1961-1962 « risque d'être la seule et la dernière description générale » de ce parler. Ce constat l'amène dès lors à préciser que sa démarche « est synchronique, mais n'exclut pas rigoureusement toute observation d'ordre diachronique[30] ».

L'approche de Francis Favereau est différente, mais convergente. Étudiant en 1984 la langue quotidienne, la langue technique et la langue littéraire dans le parler de Poullaouen, dans le Centre-Bretagne, il propose de répartir la population « bretonnante » en quatre groupes générationnels[31] :

– ceux qui sont nés avant 1916 et sont proches du monolinguisme ;

– ceux qui sont nés entre 1917 et 1941 et sont de bons bilingues ;

– ceux qui sont nés entre 1942 et 1961 et relèvent des catégories du bilinguisme ou de la diglossie ;

– ceux qui sont nés depuis 1962 et ont au mieux une connaissance passive de la langue.

Cela étant, la dernière période a vu l'émergence d'une nouvelle catégorie de locuteurs dont le breton est la langue seconde et qui l'ont donc appris dans le cadre d'une formation scolaire ou parascolaire. Ce sont les néo-bretonnants, très présents dans l'enseignement notamment et dont le nombre s'élève à plusieurs milliers aujourd'hui. Ils s'expriment en général dans une forme de breton standard, fondée sur les normes de la langue écrite.

L'intercompréhension n'est pas toujours assurée avec les locuteurs premiers, bien que le souhait en soit fréquemment exprimé de manière incantatoire : Léon Fleuriot préconisait ainsi, dès 1982, de « transmettre une langue authentique, en réduisant au minimum la création de néologismes souvent peu nécessaires, en étudiant les textes anciens et la langue encore parlée par les meilleurs bretonnants[32] ». La situation est telle que le conseil général du Finistère a pris l'initiative en 2005-2006 de lancer l'opération « Quêteurs de mémoire », dont l'objectif clairement affiché est « en premier lieu d'amener les jeunes à confronter la langue qu'ils apprennent à l'école ou au collège avec la langue parlée par les bretonnants de naissance[33] ».

Un nouveau paysage sociolinguistique

Dans le cadre d'une recherche sur « déshérence et revitalisation linguistiques » au pays de Galles, Marion C. Jones a établi un comparatif avec la situation du néo-breton, dont elle produit un certain nombre de caractéristiques principalement au niveau du lexique et dont elle décrit le contexte politique et sociolinguistique[34]. Selon elle, ce néo-breton n'a pu émerger, entre autres raisons, que parce que la pression sociale en faveur d'un emploi correct de la langue usuelle n'était pas suffisante de la part des locuteurs premiers. Marion C. Jones en vient dès lors à caractériser ce néo-breton comme un xénolecte [35].

La thèse soutenue en décembre 2009 devant l'université de Rennes 2 par Jean-

30. H.L. Humphreys, *Phonologie et morphosyntaxe…*, *op. cit.*, p. 30.

31. F. Favereau, « Quatre générations de bretonnants », *La Bretagne linguistique*, n° 7, 1991, p. 31-52.

32. L. Fleuriot, « Aperçu sur l'histoire du breton », dans Y. Brekilien (dir.), *La Bretagne*, Paris, 1982, p. 279.

33. http://queteurs.cg29.fr/

34. M. C. Jones, *Language Obsolescence and Revitalization. Linguistic Change in Two Sociolinguistically Contrasting Welsh Communities*, Oxford, 1998, p. 296-333.

35. Initialement, le xénolecte se définit comme un registre de langue utilisé par des locuteurs natifs pour s'adresser à des étrangers. Ici, il apparaît plutôt comme un état de langue qu'utilisent des locuteurs dont ce n'est pas la langue première et qui en diffère donc par diverses caractéristiques.

Broudic 2011.indd 146 25/11/2011 23:39:19

Claude Le Ruyet est sans doute la première à analyser d'un point de vue linguistique le breton tel que le parlent aujourd'hui les élèves qui l'apprennent en cours ou dans les écoles bilingues[36]. Il a questionné et enregistré à cet effet deux cent vingt-six élèves dans douze écoles primaires, neuf collèges et quatre lycées, ainsi que vingt-huit adultes ayant appris le breton. Ses observations ont concerné l'accent tonique, la longueur sous l'accent, le dévoisement[37] ou durcissement de la consonne en finale absolue, et enfin le sandhi, autrement dit la question des liaisons en finale. L'apprentissage du breton par les nouveaux locuteurs se faisant désormais assez souvent de la langue écrite vers la langue parlée, le constat de J.-C. Le Ruyet est que les liaisons en finale ne se font pas toujours selon les règles habituelles de la prononciation du breton : « lorsque toutes les finales des mots sont écrites dures, c'est le système français de liaisons/enchaînements qui domine à 60 %[38]. »

Sa recherche a ainsi mis en évidence l'influence du français sur la prononciation des nouveaux locuteurs, mais aussi les effets pervers de l'orthographe principalement en usage dans les écoles bilingues. Cette évolution est-elle destinée à s'imposer irrémédiablement ou des dispositions peuvent-elles être prises (pour ce qui est de la transcription orthographique du breton, notamment) pour tenter d'infléchir les comportements ? En d'autres termes, la prononciation du breton tel qu'on l'apprend continuera-t-elle à se calquer sur celle du français ou peut-elle ne pas être « en rupture radicale d'avec la langue ancestrale, authentique[39] » ? La question est posée.

Dans son livre *Pour une écologie des langues du monde*[40], Louis-Jean Calvet appelle à dépasser l'opposition qu'il estime « artificielle » entre linguistique et sociolinguistique. Étant donné l'évolution rapide des usages de langues en Basse-Bretagne, il y aurait un intérêt incontestable en effet à prolonger les recherches menées par A. Bothorel et les autres phonéticiens du breton et à les actualiser par de nouvelles enquêtes qui prennent en compte le nouveau paysage sociolinguistique qui se met en place. Au début de ce IIIe millénaire, ces enquêtes devraient s'intéresser à la fois à l'état actuel du badume[41] (le parler de proximité), dans lequel continuent de s'exprimer les locuteurs premiers (qui sont donc les plus âgés), et au néo-breton qui est en général le moyen de communication des locuteurs seconds (c'est-à-dire les plus jeunes), apprenant la langue dans un cadre scolaire.

---

36. J.-C. Le Ruyet, *Enseignement du breton. Parole, liaison et norme. [Étude] présentée dans le cadre d'un corpus de quatre règles de prononciation pour le breton des écoles*, thèse dactyl., Rennes, 2009. Texte en breton et résumé en français et en breton sur le site Internet : http://tel.archives-ouvertes.fr/.

37. Le dévoisement consiste à prononcer la consonne finale d'un mot comme sourde, alors qu'il existe une opposition régulière entre consonne sourde et sonore. En breton, le mot *mad* (« bien, bon ») est ainsi prononcé *mat* en finale absolue (sourde) alors qu'il est prononcé *mad* (sonore) en situation de liaison dans l'expression *mad eo* (c'est bon).

38. J.-C. Le Ruyet, « Liaisons et langue bretonne », dans F. Broudic (dir.), *L'Enseignement du et en breton. Rapport à monsieur le recteur de l'académie de Rennes*, Brest, 2011, p. 61-64.

39. M. Madeg, *Traité de prononciation du breton du Nord-Ouest*, Brest, 2010.

40. L.-J. Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, 1999.

41. Le concept de « badume » a été développé au milieu des années 1990 par deux sociolinguistes brestois, Jean Le Dû et Yves Le Berre, pour désigner un parler familier, identitaire, que l'on utilise dans le cadre du voisinage ou de la commune et comme signe de reconnaissance, pour marquer en même temps sa différence par rapport à ceux qui ne s'expriment pas exactement de la même façon quelques kilomètres plus loin. Le terme a été forgé à partir du breton *barz du-mañ*, qui veut dire « chez nous », parce que « chez nous, on dit ceci… », voir J. Le Dû, Y. Le Berre, « Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole », *La Bretagne linguistique*, vol. 10, 1996, p. 7-26.

Broudic 2011.indd 147 25/11/2011 23:39:19

Résumé

André Bothorel (1932-2005), professeur à l'université de Strasbourg, a consacré sa thèse de phonétique expérimentale au breton parlé à Argol, dans le Finistère. Lui-même bretonnant, il a mené sa recherche avec le concours d'informateurs résidant dans la commune, dont les plus anciens étaient nés avant 1914, c'est-à-dire à une époque où la moitié de la population de la Basse-Bretagne était monolingue de langue bretonne. Les autres sont nés entre les deux guerres mondiales, à une période où la pratique du breton reste largement prédominante. Mais ce n'est déjà plus le cas au moment où lui-même effectue ses enquêtes, c'est-à-dire dans les années 1970, ce qui le conduit à noter des évolutions phonologiques non négligeables selon les générations. La dernière période a vu l'émergence d'une nouvelle catégorie de locuteurs dont le breton est la langue seconde. Dans un tel contexte, la recherche d'André Bothorel invite à s'interroger sur les incidences linguistiques de toute transformation des usages de langue.

Abstract

André Bothorel (1932-2005), a professor in the University of Strasbourg, devoted his thesis in experimental phonetics to the Breton spoken at Argol, in Finistère. A native speaker of Breton, he was helped in his task by native informers, residing in the *commune*, the oldest of whom had been born before 1914, at a time when half the population of Lower Brittany spoke only Breton. The others had been born between the two World Wars, at a time when a majority used Breton. But this was no longer the case when Bothorel himself came to Argol for his fieldwork, which led him to note rather important phonological evolutions between generations. In the last period there emerged a new generation of speakers, for whom Breton was only a second language. In such a context, André Bothorel's research is an invitation to question the linguistic impact of all changes in the use of language.

Diverradur

Kelenner eo bet André Bothorel (1932-2005) e skol-veur Strasbourg hag e dezenn fonetik e-neus savet diwar-benn brezoneg Argol, e Penn-ar-Bed. Brezoneger e oa eñ ive, hag e enklaskou e-neus kaset da benn en eur gomz gand tud deuz ar barrez, a oa bet ganet ar re gosa anezo a-raog ar brezel 14, da lared eo d'eur mare ma ouie eun hanter deuz ar Vreiz-Izeliz brezoneg nemetken. Ganet eo bet ar re all etre an daou vrezel, pa veze klevet brezoneg c'hoaz gand al lodenn vrasa deuz an dud. A-benn m'ema-eñ oh ober e enklaskou, e-kreiz ar bloaveziou 70, n'ema ket kont evel-se ken : en em renta a ra kont deuz cheñchamanchou ha n'int ket dister e-keñver fonologiez en doare ma vez distaget ar yez gand an dud hervez o rummad. Abaoe eur pennadig bremañ 'zo eur seurt all a vrezonegerien hag eo bet desket ar brezoneg ganto evel eil yez. Diskouez a ra ervad labouriou André Bothorel e ranker klask goud peseurt efed en em gav e-keñver yezoniez adaleg ma teu an implij a reer deuz ar yez da jeñch eun tu bennag.

Broudic 2011.indd 148 25/11/2011 23:39:19

La querelle du *Cheval d'orgueil*

par Mannaig Thomas*

Le 8 juillet 1977, Youenn Gwernig, Yves Le Berre, Charles Le Quintrec[1] et, bien entendu, Xavier Grall et Pierre-Jakez Hélias étaient réunis sur le plateau de Bernard Pivot pour l'émission *Apostrophes* : « Quelle Bretagne, quels Bretons ? ». Cette émission devait être le point d'orgue de la polémique opposant *Le Cheval d'orgueil* d'Hélias au *Cheval couché* de Grall[2].

Le bandeau rouge sur la couverture l'attestait dès sa parution en 1977 : le livre de X. Grall se présentait comme la « réponse au *Cheval d'orgueil*[3] » ; en d'autres termes, comme le pamphlet du mouvement breton contre celui qui avait décrit une Bretagne, non pas militante et en opposition à l'État, mais populaire et éternelle vivant ses derniers instants. La différence de style entre les deux auteurs est presque caricaturale dès le début de l'émission[4] : d'un côté Hélias, « le professeur agrégé » – tel que le présente B. Pivot – rompu aux émissions de radio ou de télévision, qui s'adresse à la caméra d'un air débonnaire et les yeux rieurs ; de l'autre, Grall, dans la posture du poète maudit, appa-

* Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale (Brest).

1. Youenn Gwernig (1925-2006), poète, chanteur et sculpteur originaire de Scaër, a vécu quelques années aux États-Unis (où il a fréquenté Jack Kerouac), avant de rentrer en Bretagne ; il a écrit, notamment, des recueils de poèmes trilingues (breton, français et anglais). Yves Le Berre était, au moment de l'émission, professeur de breton à l'université de Bretagne occidentale (Brest) et invité pour sa traduction de *La Bataille de Kergidu*, de Lan Inisan. Charles Le Quintrec (1926-2008), critique littéraire au journal *Ouest-France*, a également publié des recueils de poèmes et des romans en langue française.

2. P.-J. Hélias, *Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden*, Paris, 1975 ; X. Grall, *Le Cheval couché*, Paris, 1977.

3. *Le Cheval couché* n'est d'ailleurs pas la seule réponse faite au *Cheval d'orgueil* ; voir, dans un registre plus amical, V. Seité, *Ar Marh reiz. E Bro-Leon gwechall (Souvenirs d'autrefois)*, Brest, 1985.

4. Il est possible de visionner tout ou partie de cette émission sur le site Internet de l'INA : www.ina.fr.

Thomas 2011.indd 149 30/11/2011 00:00:06

remment mal à l'aise, qui peine à se faire entendre.

Faut-il y voir, comme le suggère B. Pivot, un conflit de génération : *Le Cheval d'orgueil*, œuvre d'un sexagénaire qui décrit la Bretagne de son enfance, face à un auteur de quinze ans son cadet, qui cherche à lui inventer un avenir ? Malgré la virulence de certaines attaques et le torrent médiatique de la polémique – restée dans toutes les mémoires – rien n'a ébranlé le monument construit par P.-J. Hélias. L'opposition systématique de X. Grall paraît souvent vaine et ce qui devait être la querelle du siècle – après celle du *Barzaz Breiz* – a accouché d'une souris. D'où vient cette impression ?

Les origines de la querelle

Le Cheval d'orgueil a été, dès sa sortie, un phénomène d'édition[5] par son succès rapide et le nombre d'exemplaires vendus. À l'origine de la polémique entre Hélias et Grall, un article du dernier paru dans *Le Monde* – « J'ai la rage[6] » – qui deviendra un livre profitant du succès de celui du premier : le mouvement breton nationaliste a trouvé son porte-parole. À suivre, peu après, un contrat chez Hachette pour ce qui se présente, au début, comme une « lettre ouverte à Pierre-Jakez Hélias ». Le livre paraît en 1977, deux ans seulement après *Le Cheval d'orgueil*. Dans une lettre à Alain Guel[7], Grall se dit « très étonné de voir qu'ils [Hachette] veulent mettre l'accent sur l'aspect polémique [anti-Hélias][8] ». Fausse naïveté ? En tout cas, la machine médiatique est lancée et Grall oscille entre enthousiasme et inquiétude. En effet, l'opinion du poète sur le livre d'Hélias n'a pas toujours été aussi tranchée, mais, une fois la polémique déclenchée, il ne peut plus faire marche arrière.

Les premiers articles que X. Grall a consacrés au *Cheval d'orgueil* sont élogieux. Dans *Témoignage chrétien*, le 6 novembre 1975, et dans *Les Nouvelles littéraires*, en février 1976 (mais l'article a certainement été écrit avant), il parle d'un « livre de réhabilitation » de la Bretagne et du « beau *Cheval d'orgueil* ». Or, quelques mois plus tard, la critique se fait acerbe. Même Glenmor[9], pourtant proche de X. Grall, ne partage pas l'animosité de son ami à l'égard de P.-J. Hélias et de son livre : « Je n'ai jamais partagé ton optique un peu pessimiste au sujet du *Cheval d'orgueil*, ce livre est très bon et généralement très bien vu. En réalité, le final seul, partie d'ailleurs ajoutée au livre, mérite ta critique et la mienne[10]. » Glenmor a raison : le chapitre VIII du *Cheval d'orgueil* a été rédigé à la demande du directeur de la collection *Terre Humaine* – Jean Malaurie – qui souhaitait que l'auteur fasse un point sur la situation de la région au moment de la parution du livre. Ce chapitre est en rupture avec le reste du texte[11] : sa rédaction est plus tardive (il n'est pas paru sous forme de chroniques dans *Ouest-France*) et n'a donc pas été traduit en breton avant le milieu des années quatre-vingt. Avec ce chapitre, on quitte les souvenirs et la description du monde de l'enfance pour une réflexion politique sur l'évolution de la Bretagne après

5. Vendu à plus de 500 000 exemplaires au moment de l'émission de Pivot, il devait atteindre le million et demi au total pour la version française.

6. X. Grall, « J'ai la rage », *Le Monde*, 4-5 janvier 1976.

7. Écrivain et militant nationaliste breton, il était l'ami de Xavier Grall et de Glenmor.

8. Cité dans M. Kerdraon, *Xavier Grall. Une sacrée gueule de Breton*, Le Relecq-Kerhuon, 2000, p. 397.

9. Glenmor (1931-1996) est le pseudonyme d'Émile Le Scanff, originaire de Maël-Carhaix ; militant nationaliste breton, il défend ses idées dans ses chansons et dans ses livres.

10. Cité par Id., *ibid*., p. 391.

11. Il ne lui ressemble ni dans le fond, ni dans la forme, cf. M. Thomas, *Pierre-Jakez Hélias et* Le Cheval d'orgueil*. Le regard d'un enfant, l'œil d'un peintre*, Brest, 2010, p. 81.

Thomas 2011.indd 150 30/11/2011 00:00:06

mai 68. Ce type d'analyse historico-sociologique est absent des sept premiers chapitres du livre.

Que reproche-t-on à P.-J. Hélias ?

En plus des siennes, X. Grall se fait l'écho des critiques d'une partie du mouvement nationaliste breton dans *Le Cheval couché*. Les reproches les plus véhéments apparaissent sous la plume de Koulizh Kedez[12], auquel l'auteur donne la parole dans son livre[13]. Tout d'abord, concernant la langue, Kedez juge le breton d'Hélias approximatif : il se fonde sur les chroniques d'*Ouest-France* et non sur *Marh al lorh*[14], la version bretonne du *Cheval d'orgueil*, qui ne paraît qu'en 1986. Sa critique est curieuse puisqu'il accuse Hélias d'écrire un breton fautif, et, dans le même temps, de faire des emprunts au *gwalarneg*[15], la langue littéraire que Kedez défend pourtant. Quoi qu'il en soit, les commentaires sur la version bretonne ne concernent pas *Le Cheval d'orgueil* publié exclusivement en français.

La langue française ne trouve pas davantage grâce à ses yeux, notamment à cause des emprunts au breton utilisés pour donner « un "plus paysan", un "plus coloré", un "plus typique", reléguant le breton au rang d'un idiome folklorique[16] ». C'est, en effet, l'une des caractéristiques du style d'Hélias de colorer son texte français de termes bretons. Or, il est étonnant de lire cette phrase dans le livre de Grall car on peut considérer que ce dernier « fait du Hélias » dans les premières pages du livre. Il utilise directement dans le texte en français les termes : *chupen* (p. 48), *Tad Koz* (p. 51), *Glao* (p. 71), *Pen ar bed* [qu'il traduit lui-même par « Tête de l'Univers »] (p. 73). Il pousse encore plus loin le mélange des langues dans des expressions telles que « boutou-coatée » (p. 39) ou « défoupeur de nids » (p. 48). On est proche du style d'Hélias qui utilise également de nombreux mots en breton dans son œuvre mais aussi beaucoup de traductions littérales du breton au français. Ces exemples feraient-ils apparaître une divergence d'appréciation entre Koulizh Kedez et Xavier Grall ? L'essentiel de la critique de Kedez dépasse largement la langue ou le style de l'auteur du *Cheval d'orgueil* ; elle est profondément politique :

« Les jeunes patriotes n'ont que faire de la pitié d'un birbe méprisant, des rodomontades insignifiantes d'une baderne suborneuse, des tours de "physique" d'un faussaire, d'un orateur d'hospices qui fait les poches des pensionnaires avant de dégoiser… […] En fait qui servent-ils ces hommes du XIXe siècle, ces mesquins républicains de la Troisième, sinon le plus monstrueux des monstres froids, la France, notre ennemi parfait, *an Aerouant*[17] ! »

Pour « les jeunes patriotes » dont Grall et Kedez font partie, le grand reproche fait à Hélias est de n'avoir pas déclaré la guerre à l'ennemi juré : la France et, à travers elle, à la Troisième République. Les jeunes s'opposent aux « Collabos, aux Vieux, aux Tièdes,

12. Koulizh Kedez (Koulitz Kedez dans le texte de Grall) est le pseudonyme de Jean-Yves Queffélec, écrivain et traducteur né en 1947.

13. *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 95-104.

14. P.-J. Helias, *Marh al lorh. Eñvorennou eur bigouter*, Paris, 1986, nouv. éd., Brest, 1999.

15. *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 97. Le terme *gwalarneg* vient du nom de la revue *Gwalarn* créée en 1925 par Roparz Hemon et Olivier Mordrel. L'objectif de cette revue littéraire est de mettre en place une langue rigoureusement unifiée (grammaticalement, dialectalement et orthographiquement) à destination d'un public bretonnant instruit, cf. R. Hemon, O. Mordrel, « Premier et dernier manifeste de *Gwalarn* en langue française », *Breiz Atao*, n° 2, février 1925.

16. *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 98.

17. *Ibid.*, p. 103. *An Aerouant* peut effectivement se traduire par « le dragon », « le monstre », mais également « l'ennemi ».

Thomas 2011.indd 151 30/11/2011 00:00:06

aux Veules, aux Vrais Nostalgiques[18] » dont ferait partie Hélias. Mais, bien que le citant longuement, Grall semble prendre ses distances avec la violence des critiques formulées par Kedez. « Voilà ! C'est un point de vue[19] », c'est par cette formule assez énigmatique que Grall clôt le passage écrit par son ami patriote.

Les critiques personnelles de Grall envers Hélias portent, tout d'abord, sur son passéisme ; il lui reproche ensuite de ne parler que de la « bigoudénie » et enfin, de n'avoir pas profité de la tribune que lui offraient les éditions Plon pour faire passer un message plus politique. Derrière la question de la « bigoudénie », on retrouve la critique de Koulizh Kedez. Parler exclusivement du pays bigouden, comme le prétend Grall, consiste à ne pas faire de la Bretagne un territoire uni ou, en termes plus politiques, de la présenter comme un territoire morcelé et non pas comme une future nation indépendante.

Grall et Kedez ne peuvent pas nier le succès du *Cheval d'orgueil* hors du pays bigouden et hors de Bretagne. Ce que décrit Hélias, c'est la vie rurale bigoudène et bretonne, certes, mais c'est aussi et surtout le mode de vie traditionnel avant le déferlement de la modernité. Au-delà des spécificités locales (les pardons, par exemple), l'essentiel de ce monde rural réside dans la qualité du contact des hommes entre eux et du contact entre les hommes et la nature. Hélias a été entendu bien au-delà de la région, ce qu'admet Kedez en considérant que si « l'essentiel diffère, l'anecdotique se ressemble[20] ».

Différences de génération, de style ou de fond ?

Si l'opposition entre Grall et Hélias était si forte, comment expliquer l'impression d'exagération qui entoure cette polémique ? Hélias, lui-même, ne semble pas la prendre vraiment au sérieux lors de l'émission de B. Pivot : sauf lorsqu'il est question de Kedez où il montre quelques signes d'agacement, il ne se départ pas de son sourire dès qu'il s'adresse à Grall. Dans la posture du sage qui reste impassible face à la fronde de la jeunesse, il s'amuse des critiques que Pivot lit dans *Le Cheval couché* : « Là, vous y allez fort, Grall ! », dit-il, le sourire aux lèvres. En outre, il félicite X. Grall à plusieurs reprises pour ses talents de poète ; l'intéressé ne peut faire autre chose que de lui retourner le compliment ; suit une autre salve de critiques, lues par Pivot, que Grall ne parvient pas mieux à justifier.

À la lecture du livre (hormis les pages de Kedez) et sans doute avec trente ans de recul, le grand désaccord entre les deux auteurs s'apparente à une opposition de façade. Le reproche de passéisme est balayé d'un revers de main par Hélias : comment raconter son enfance si ce n'est, justement, en parlant du passé ? De même, il se fait fort de rappeler, tout au long de l'émission, qu'il milite depuis trente ans pour la langue bretonne et notamment pour son enseignement, ce qui laisse Grall muet.

Qu'est-ce qui oppose vraiment les deux hommes ? Dans le style qu'ils emploient, tout d'abord, une grande différence apparaît : le lyrisme de Grall dans *Le Cheval couché* se distingue de la langue simple du *Cheval d'orgueil*. Il s'agit de la vision exaltée d'un poète romantique face à la description affectueuse et méthodique d'un poète du quotidien. Hélias adopte un vocabulaire courant, cherchant la proximité totale avec ceux qu'il décrit. Il reste bien loin des envolées lyriques de Grall dont voici un exemple :

18. *Ibid*.
19. *Ibid.*, p. 104.
20. *Ibid.*, p. 101.

Thomas 2011.indd 152 30/11/2011 00:00:07

« J'irai à la mer où ne vont point les chevaux morts ; car elle est l'invite et le principe. Car elle est la vie. Car elle est celtique. Libre… Paysages qui m'enfantez et que j'invente. Réel imaginé, tout s'imagine. Le surréalisme a toujours été breton[21]. »

Les premiers lecteurs d'Hélias sont ceux du quotidien *Ouest-France*, où il publie ses chroniques hebdomadaires. Son objectif est de décrire la vie quotidienne des paysans où beaucoup vont se reconnaître. Par conséquent, ce genre de considérations celtiques ou surréalistes briserait l'adhésion et l'identification de la majorité du lectorat.

La question de la langue bretonne, pourtant centrale dans *Le Cheval d'orgueil*, n'est que sous-jacente dans l'œuvre de Grall, tout comme elle l'était pendant l'émission télévisée. La majeure partie du public n'a sans doute pas compris les arguments les plus sévères d'Hélias. En fin stratège, il n'attaque pas Grall frontalement en l'accusant de ne pas parler le breton – lui qui se considère comme doublement breton[22]. Hélias affirme, en revanche, plus subtilement, que si l'on veut bien connaître la région, il faut la fréquenter, discuter avec la population dans sa langue, et il termine son argumentation en disant qu'on n'a jamais interdit à personne d'apprendre le breton au contact de la population qui la pratique tous les jours. Grall, qui a bien compris que ces mots lui étaient destinés, n'a rien à ajouter.

En plus des questions de style, il y a une opposition de génération entre celle – la dernière à la campagne – qui a appris le breton auprès de ses parents et celle qui est née au moment des grands changements linguistiques des années cinquante. Une opposition sociale aussi : Hélias est né dans une famille de paysans modestes, alors que Grall a vu le jour dans une famille de « propriétaires relativement fortunés[23] » ; cette différence explique le peu de contact que Grall a entretenu avec le breton pendant son enfance.

« Quelle Bretagne, quels Bretons ? » mais aussi « quel breton ? », c'est-à-dire quelle place pour la langue bretonne dans la société décrite par nos deux auteurs. Grall ne lui accorde qu'une petite place dans sa Bretagne rêvée, alors qu'Hélias y voit un aspect essentiel de l'identité régionale. Alors que Grall rêve d'une Bretagne mythique et celtique très éloignée de la réalité du terrain, Hélias revendique la répartition complémentaire de ses deux langues et de ses deux cultures :

« Je mène une double vie et il me semble que je la mènerai toujours. Pendant les trois quarts de l'année, je suis lycéen, étudiant, pion, répétiteur, professeur […]. J'endors le vieil enfant dans la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*[24]. Sans le moindre mal. Le vieil enfant attend son heure. Le dernier quart de l'année, je suis dans mon village, je reprends ma langue maternelle, j'abandonne ma défroque de travailleur intellectuel pour me glisser dans mon environnement paysan comme dans une chemise fraîche […][25]. »

Hélias dit de sa génération qu'elle est « le mieux dans sa peau[26] ». Cette phrase fait enrager Grall et Kedez qui dénoncent la diglossie français-breton[27], que la majorité des locuteurs vit bien. Entre Hélias qui a fait

21. *Ibid*., p. 17.

22. « Et c'est alors que je me suis re-bretonnisé… », *ibid*., p. 71.

23. *Ibid.*, p. 22.

24. Titre français du livre de F. Bopp, Berlin, 1833-1849, 2e éd. refondue, 1857, traduite par M. Bréal, Paris 1866-1874.

25. *Le Cheval d'orgueil…*, *op. cit.*, p. 482.

26. Expression extraite d'un article de P.-J. Hélias paru dans *Ouest-France* le 24 juillet 1976, citée par K. Kedez, *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 102.

27. C'est-à-dire la répartition fonctionnelle des usages entre les deux langues.

Thomas 2011.indd 153 30/11/2011 00:00:07

le deuil de son enfance[28] et Grall qui ne parvient pas à faire le deuil d'une langue qu'il n'a pas apprise, le fossé est immense. Une discussion apaisée sur la place de la langue bretonne est impossible.

La question de la famille est également l'une des différences importantes entre les deux auteurs : à la « généalogie en charpie[29] » de Grall, Hélias oppose une solidarité familiale et sociale sans faille qu'il s'emploie à décrire dans les moindres détails tout au long du *Cheval d'orgueil*. La manière de considérer le rôle des femmes semble également opposer les deux auteurs : Hélias se plaît à montrer, avec beaucoup d'affection, le rôle central de sa mère dans le fonctionnement du foyer mais aussi dans sa réussite personnelle. Après avoir décrit ses nombreuses activités quotidiennes, il clôt ainsi le portrait de Marie-Jeanne Le Goff :

« Ma mère rit. Il me semble que je l'entends rire sans arrêt depuis que je suis au monde. Elle rira toute sa vie chaque fois qu'il lui sera possible de se laisser aller au rire sans nuire à personne ni perdre son temps. Épuisée de fatigue, bourrée de soucis, elle trouvera assez de ressort pour s'étouffer de joie à la moindre occasion, au point qu'elle devra souvent s'asseoir pour reprendre haleine. Merveilleuse mère[30]. »

Chez Grall, les femmes bretonnes sont « armée[s] d'un matriarcat sauvage et inconscient », elles sont les « agents de la dé-bretonnisation de notre société […], alliées au curé et à l'instituteur, pour damer le pion aux maris plus à l'aise dans la bretonnité qui leur laissait la nonchalance, le rire, la gratuité. Et d'épouses elles sont devenues des régentes raides et parfois intraitables[31] ».

Malgré la contradiction apparente, les deux auteurs s'accordent sur le rôle de la femme dans la transmission du français en Basse-Bretagne : comment pouvait-il en être autrement dans la mesure où les femmes avaient en charge l'essentiel de l'entretien et de l'éducation des enfants ? La différence réside dans la manière de considérer cette mission : Hélias est un fils reconnaissant alors que Grall porte un regard extérieur et misogyne, rendant les femmes responsables, en plus de la dé-bretonnisation, de l'alcoolisme des hommes.

S'il y a des différences entre les auteurs, il y a pourtant entente sur un point non négligeable. Ils semblent s'accorder sur une conception similaire de la Bretagne. Grall se dit « enfant de toute la Bretagne dans son unité secrète[32] ». Cette « unité secrète » correspond tout à fait à l'image qu'Hélias nous donne de la société paysanne dans *Le Cheval d'orgueil*. Le respect de la hiérarchie et la solidarité naturelle qu'il décrit illustrent un fonctionnement apparemment harmonieux de la société paysanne. Lors du battage, par exemple, les hommes n'ont pas besoin de mots pour se comprendre. La procession à son tour « s'ordonne selon une mystérieuse hiérarchie que tout le monde connaît[33] ».

Ce type de description, ainsi que sa recherche de « l'âme cachée de la Bretagne[34] »

28. C'est, selon moi, l'une des clés de lecture possible du *Cheval d'orgueil*.

29. *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 25.

30. *Le Cheval d'orgueil…*, *op. cit.*, p. 53.

31. *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 110, 111.

32. *Ibid.*, p. 15.

33. *Le Cheval d'orgueil…*, *op. cit.*, p. 182.

34. Cf. la dédicace à ses grands-parents au début de *Tan ha ludu* : « *E koun va mamm gozh, Katrin Gouret, ha va zadou koz, Lan Ar Go ha Lan Helias ar Botaouer, a zerempredas beteg o maro ene kuzet Bro Vreiz* » (« À la mémoire de ma grand-mère Catherine Gouret et de mes grands-pères Alain Le Goff et Alain Hélias, le sabotier, qui fréquentèrent jusqu'à la mort l'âme cachée de la Bretagne »), P.-J. Hélias, « Tan ha ludu », *Brud*, n° 1, 1957, p. 26.

Thomas 2011.indd 154 30/11/2011 00:00:07

dans d'autres œuvres, le rapproche très fortement de Grall. Comme lui, il est séduit par l'idée d'une spécificité de la nature bretonne : pour l'un, elle est exclusivement bretonne, pour l'autre, elle serait plutôt celtique, mais les deux auteurs partagent la même conviction profonde.

Le Cheval couché ou l'expression de la frustration du mouvement breton ?

Hélias est donc également séduit par la croyance en une essence bretonne qui imprégnerait les hommes et les lieux, et qui est défendue par Grall. Cet accord entre les deux auteurs explique certains points d'entente lors de l'émission télévisée ainsi que le côté artificiel et disproportionné de la polémique. Dans sa biographie de X. Grall, Mikaela Kerdraon peine à comprendre ce qui oppose véritablement les deux auteurs, elle émet une hypothèse : « N'y aurait-il pas un malentendu quelque part[35] ? », se demande-t-elle.

En effet, la virulence des propos de Grall à l'égard d'Hélias dépasse largement le cas du *Cheval d'orgueil*. Je pense que Grall exprime ainsi la frustration du mouvement breton nationaliste. Pour comprendre cette colère à l'égard d'Hélias, il faut remonter à la période de la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, une partie du mouvement breton, autour de Roparz Hemon, collabore avec l'occupant nazi et croit connaître des avancées pour la promotion de la langue, notamment. Les services de la propagande allemande financent, entre autres, les émissions de radio en langue bretonne ou la création de l'Institut celtique[36]. Le mouvement nationaliste, autour de R. Hemon, se dit sans doute, entre 1941 et 1944, que le moment historique qu'il attend ne va plus trop tarder et que la Bretagne pourra trouver une place dans l'« Europe nouvelle » qui est en train de se dessiner. À la fin de la guerre, ces espoirs s'écroulent avec le Troisième Reich. Or, à la Libération, pour contrecarrer le mouvement nationaliste renaissant[37], les autorités décident de mettre en place des émissions de radio en breton. Pour cela, il faut trouver un animateur irréprochable, bien loin des cercles autonomistes, et c'est au résistant Jakez[38] que l'on fait appel. Il anime pendant plus de dix ans les émissions de Radio-Quimerc'h. Il récolte, en quelque sorte, les fruits semés pendant la guerre par le mouvement nationaliste, et s'en sort avec les lauriers : les émissions qu'il anime avec Pierre Trépos connaissent un vif succès, notamment grâce aux sketches de Jakez Krohen et Gwillou Vihan[39].

Trente ans plus tard, le mouvement breton des années soixante-dix est très actif et peut espérer voir son message se propager dans la population. De nombreux mouvements sociaux permettent à des artistes de faire entendre leur voix, en langue bretonne. Youenn Gwernig et Gilles Servat[40], pour ne citer qu'eux, fréquentent les piquets de grève et participent à de nombreux concerts de soutien aux ouvriers lors de grands mouvements sociaux : celui du « Joint français », en 1972, en est l'un des exemples les plus célèbres. À cela s'ajoute le rôle de la guerre d'Algérie présentée, dans ces milieux, comme le déclencheur d'une prise de conscience dans

35. M. Kerdraon, *Xavier Grall…*, *op. cit.*, p. 394.

36. Cf. R. Calvez, *La Radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, 2000, p. 62-67.

37. Id., *ibid.*, p. 106.

38. Hélias raconte que ce pseudonyme « Jakez » lui vient de la période de la guerre et de sa participation à quelques actions de Résistance comme messager.

39. Il s'agit de sketches humoristiques où P.-J. Hélias joue le rôle de Jakez Krohen et P. Trépos celui de Gwillou Vihan, assistés parfois d'autres comédiens.

40. Gilles Servat, chanteur de langues bretonne et française, a débuté sa carrière au début des années 1970.

Thomas 2011.indd 155 30/11/2011 00:00:07

une partie de la jeunesse bretonne. Grall voit dans cette guerre, à laquelle il a participé, la manifestation d'une rupture profonde entre la France et lui : « La guerre d'Algérie avait tué en moi la haute idée que j'avais de la France[41]. »

Il adopte – malgré son différend avec l'Union démocratique bretonne et surtout avec Paol Keineg[42] – l'idéologie d'une partie du mouvement breton de l'époque qui cherche à mettre en parallèle la situation de la Bretagne et celle de l'Algérie. Dans *Le Cheval couché*, il emploie un vocabulaire anticolonialiste à plusieurs reprises : « Toute colonisation suscite des béni-oui-oui[43]. » La Bretagne est mise au rang des nations colonisées par K. Kedez également, qui parle de « dépècement colonial de la langue bretonne[44] ». Grall, de nouveau, se demande : « Sommes-nous définitivement des colonisés[45] ? », et va jusqu'à établir le parallélisme « petits nègres, petits Bretons[46] ». Ces exemples illustrent la rhétorique d'une partie du mouvement breton qui, près de dix ans après la fin de la guerre d'Algérie, exploite la comparaison entre les deux peuples à des fins idéologiques. Grall témoigne de son appartenance à une génération profondément marquée par cette guerre, tout comme celle d'Hélias a été marquée par la Seconde Guerre mondiale.

Dans le contexte social et politique animé des années soixante-dix, le mouvement breton – autonomiste et de gauche – pouvait espérer voir son message toucher la population pour la première fois de son histoire. Or, qui revient en 1975 pour tirer la couverture à lui ? De nouveau, P.-J. Hélias. Il est celui qui publie le bon livre, au bon moment. Il rencontre un large public, contrairement au mouvement breton dont l'influence s'étiole au fil des années. Hélias revient sur le devant de la scène, nationale cette fois, et montre sa proximité avec la population bretonne alors que les nationalistes semblent condamnés à l'observer de l'extérieur sans réussir à se faire entendre d'elle. Grall exprime l'agacement du mouvement breton et la malédiction qui le frappe depuis toujours : il n'est jamais parvenu à toucher la population bretonne, ni à faire correspondre ses propres attentes avec celles de la majorité. De son côté, Hélias sait comment se faire entendre mais il le fait individuellement : jamais il ne se présente comme porte-parole d'un groupe.

Cette réponse furieuse de Grall n'illustre-t-elle pas finalement la frustration profonde du mouvement nationaliste auquel la population reste résolument sourde ? L'immense succès du *Cheval d'orgueil* – le grand livre breton de l'après-guerre – vient rompre l'espoir de porter le message qui rangerait la majorité des Bretons du côté de la lutte pour l'autonomie politique. Dans cette optique, *Le Cheval couché* n'a été qu'un feu de paille ou, ce qui est pire dans l'esprit de ces militants, un faire-valoir pour Hélias. C'est l'impression qui ressort de l'émission de B. Pivot, ainsi que de la lettre amère et ironique que P. Keineg écrit à X. Grall :

« Votre critique [du *Cheval d'orgueil*] est si indigente, voire nulle, qu'Hélias en sort non seulement intact, mais probablement rehaussé et fortifié. Bravo[47]. »

La colère de Grall n'est donc pas due au contenu du livre mais au regret de ne pas l'avoir écrit : en gardant les sept premiers

41. *Le Cheval couché*, *op. cit.*, p. 17.

42. Dans *Le Cheval couché*, il règle ses comptes avec l'UDB, qu'il qualifie de « gauche primaire qui semble plus douée pour le collage d'affiches et les communiqués que pour la révolution », *ibid.*, p. 156.

43. *Ibid.*, p. 64.

44. *Ibid.*, p. 99.

45. *Ibid.*, p. 170.

46. *Ibid.*, p. 38.

47. Cité par M. Kerdraon, *Xavier Grall…*, *op. cit.*, p. 412.

Thomas 2011.indd 156 30/11/2011 00:00:07

chapitres tels quels et en modifiant à peine le dernier, il aurait eu l'occasion, non plus de se faire le porte-parole d'un mouvement minoritaire, mais de devenir la voix d'une région. C'est le rôle qu'a joué Hélias pendant les années qui ont suivi la publication du *Cheval d'orgueil*. Son succès n'a d'égal que le désenchantement du mouvement breton qui a l'impression d'avoir raté son rendez-vous historique avec la population.

Résumé

Au succès du *Cheval d'orgueil* (1975) succéda rapidement une polémique. Par la voix de Xavier Grall, une partie du mouvement breton répondait à Pierre-Jakez Hélias dans *Le Cheval couché* (1977). Or, cette critique virulente du *Cheval d'orgueil* ne concerne pas le contenu du livre en tant que tel mais plutôt le rôle joué par son auteur. Hélias qui a écrit *le bon livre au bon moment* témoigne de sa proximité avec la majorité de la population bretonne, ce que Grall et les autres écrivains proches du mouvement nationaliste n'ont jamais réussi à faire.

Abstract

The success of *Le Cheval d'orgueil* (1975) very soon gave way to controversy. Part of the Breton movement, spearheaded by Xavier Grall, answered Pierre-Jakez Hélias in *Le Cheval couché* (1977). But the criticism levelled at *Le Cheval d'orgueil* was not aimed at the contents of the book as such but at the role played by its author. Hélias, who wrote the right book at the right time, showed his proximity with most Bretons, which Grall and the other writers close to the nationalist movement never managed to do.

Diverradur

Berzh bras en deus gwraet *Le Cheval d'orgueil* e 1975 med lod eus al lennerien n'int ket bet plijet gant oberenn Helias. Xavier Grall en deus displeget e soñj e-barzh *Le Cheval couché* (1977). Perag eo ken kriz skrid al leonad a-eneb ar bigouter ? N'eo ket abalamour d'ar pezh en deus kontet Helias el lewr med kentoc'h abalamour d'e blass e-barzh bed al lennegezh e Breizh. Goude al lewr-mañ eo deuet da vezañ *mouezh e vro* ar pezh a lak Grall hag e genseurted gwall fuloret.

Thomas 2011.indd 157 30/11/2011 00:00:07

Thomas 2011.indd 158 30/11/2011 00:00:07

DE LA PRÉHISTOIRE AU XXe SIÈCLE :

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Archéologie 2011.indd 159 27/11/2011 02:23:14

Archéologie 2011.indd 160 27/11/2011 02:23:14

Notices d'archéologie finistérienne (année 2010)

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, Kerhervé

Les prospections au sol de M. Yannick Colléoc lui ont permis de découvrir un nouveau site gallo-romain dans la parcelle n° 193 de la section OG du cadastre. Si les cinq monnaies de bronze sont trop altérées pour permettre toute identification, par contre une fibule à ressort protégé du type « à queue de paon » est parfaitement reconnaissable, bien qu'incomplète. L'arc est orné de quatre cannelures principales et le disque présente des motifs de dents de loup. Ce type de fibule apparaît dès la fin de l'époque augustéenne et est encore attesté à la fin du Ier siècle.

Michel Le Goffic

DIRINON, bois de Saint-Albin

La découverte d'une cachette de deniers a eu lieu dans la parcelle dénommée Goaremm-Gilli (la « garenne du bosquet » ou la « garenne boisée »), n° 95, section ZC du cadastre à jour pour 1997. Le lieu-dit est également connu sous le nom de bois de Saint-Albin.

Topographiquement il s'agit d'un piton rocheux dont l'altitude est voisine de 100 m. Il est fait de roches correspondant à la formation des schistes et quartzites de Plougastel. En l'occurrence, ce sont des quartzites gris lardés de filonnets de quartz laiteux. De cette crête, la vue s'étend au nord sur la basse vallée estuarienne de l'Élorn, des ruines du château de Joyeuse-Garde à la ville de Landerneau, et notamment sur le confluent avec la rivière qui alimente l'étang du Roual, que domine le piton rocheux. Cette rivière emprunte un couloir étroit provoqué par une faille. Vers l'est se trouve la butte de Mont-Dragon, contenant un affleurement rocheux similaire et constituant ainsi une sorte de verrou. Tout porte à croire que l'on se trouve en présence d'un poste de guet commandant l'accès à l'arrière-pays à partir de l'Élorn navigable ou de ses rives car, à une cinquantaine de mètres du lieu de la découverte des monnaies, se

* Ont collaboré à cette chronique : Patrick Galliou, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, Brest, Michel Le Goffic, archéologue du département du Finistère, Louis Chauris, Yohann Sparfel.

Archéologie 2011.indd 161 27/11/2011 02:23:14

voient encore les restes d'un petit bâtiment de quatre mètres de côté environ dont les murs font un mètre d'épaisseur. Il est situé sur le sommet de l'affleurement et tient compte du relief naturel, quoique certains blocs de quartzite semblent un peu aménagés. Notons que deux kilomètres au sud-sud-est se trouve l'enceinte médiévale de Kastel-ar-Roué dans le bois de Koat-ar-C'hastel et que celles, plus modestes, du Camp-du-Roual, au Centre des Pâquerettes (Kastel-Douar), et de Brenot (Ar C'hastellic) ne sont pas très éloignées.

C'est en mars 2006 que M. Yvon Le Bot entreprit de défricher une partie d'un bois-taillis pour créer un sentier permettant d'accéder au sommet de la colline, et c'est en arrachant des ronces, au pied d'une paroi verticale du rocher, sous une pierre plate, que sont apparues des pièces de monnaies. Après en avoir ramassé quelques-unes, l'inventeur a regardé s'il y en avait d'autres et c'est alors qu'il a trouvé le vase qui contenait les pièces agglomérées. Il ne toucha pas au contenu du vase, se contentant de placer sur le dessus les monnaies préalablement recueillies, et prévint le Service départemental d'archéologie de sa découverte. Très obligeamment, il nous confia le dépôt pour étude.

La fouille du récipient a été réalisée au Centre départemental d'archéologie du Finistère par nos soins. La hauteur du vase est si faible que seulement deux passes ont été réalisées. Dès la première observation il est apparu que certaines pièces de monnaies étaient dans un état d'oxydation très avancé, qu'elles se trouvaient empilées en rouleaux et emballées dans un tissu dont certains fragments sont conservés, notamment grâce aux oxydes métalliques.

L'examen à la binoculaire de la terre qui s'était infiltrée dans le vase a révélé la présence de petits fragments du tissu emballant les monnaies, de morceaux de métal très oxydé et pulvérulent, de petits grains de quartz et de schiste, de racines et radicelles, de pupes et de déjections de lombric.

Le récipient est un poêlon en terre cuite de fabrication artisanale grossière, de forme tronconique à paroi épaisse de 16 à 18 mm et à fond très épais (23 mm). Le rebord comporte une gouttière destinée à recevoir un couvercle. La poignée est brisée au ras de la paroi. La pâte est de couleur beige clair rosé (5YR8/3 du code Munsell) et contient un dégraissant de sable de quartz (grains roulés) et de chamotte. Des traces de feu sont visibles à la base et sous le fond, et les surfaces ne présentent pas de traces de glaçure. Le diamètre à l'ouverture est de 155 mm et au fond de 125 mm ; la hauteur est de 75 mm. Il s'agit donc d'un récipient utilitaire usagé qui était destiné à la cuisine et dont on connaît des exemplaires au moins dès le XIIe siècle (fig. 1 et 2).

Les monnaies, pour la presque totalité, étaient collées les unes aux autres par les produits de l'altération du métal, qui est de l'argent allié de cuivre (billon). L'altération a produit essentiellement des carbonates comme la malachite et l'azurite, mais aussi un oxyde : la cuprite. Compte tenu de l'empilement des monnaies, il n'était pas possible de se rendre compte s'il existait des sulfures (nantokite) ayant pu engendrer de l'atacamite ou paratacamite. L'argent allié montre une structure feuilletée très fragile, résultant sans doute de la frappe et, lorsqu'une tension est exercée pour tenter de décoller deux monnaies, la pièce peut se briser ou se déliter partiellement. Devant l'impossibilité de séparer manuellement les monnaies, nous avons tout d'abord essayé un traitement en cuve à ultrasons sur quelques échantillons, et celui-ci a eu pour simple effet de nettoyer la surface externe des traces terreuses et organiques qui les recouvraient. Nous avons alors opté pour un traitement chimique à l'acide formique dilué, qui a permis de décoller un assez grand nombre d'exemplaires et de les débarrasser des carbonates de cuivre, mais certains empilements n'ont pu être défaits, la cuprite étant particulièrement difficile à dissoudre, malgré le traitement au sel de Rochelle (tartrate de

Archéologie 2011.indd 162 27/11/2011 02:23:14

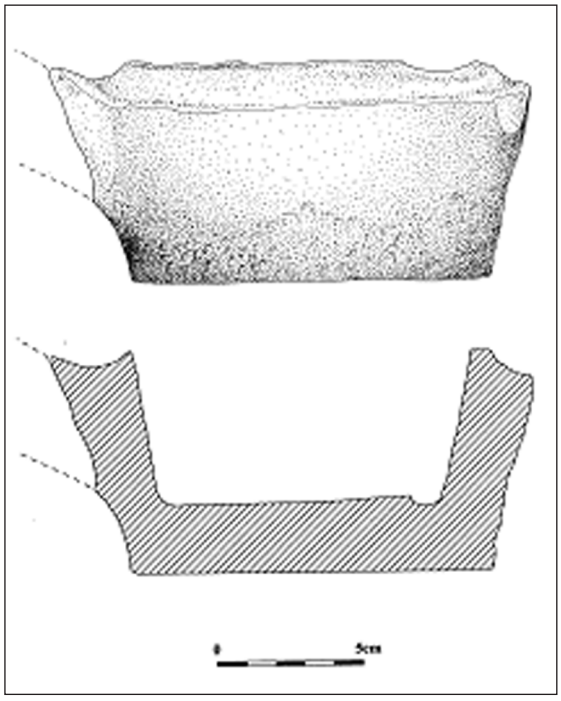

Fig. 1. – Dirinon, bois de *Saint-Albin*, poêlon de terre cuite.
Cliché de M. Le Goffic.

Fig. 2. – Dessin du poêlon.

potassium et de sodium) que nous avons pratiqué. Il en résulte que nous ne pouvons pas avoir une vision intégrale de ce dépôt monétaire qui contenait plus de 228 deniers.

Les types identifiés sont les suivants :

Un denier de Conan II (1040-1066): A/ + CONANVS O (S couché), monogramme dégénéré dans le champ (il semble original et inédit ?) ; R/ + REDONIS CI (S inversé), croix pattée dans le champ[1].

Un denier de Saint-Martin-de-Tours (P. A. 1646[2]) : A/ SCS MARTINVS, châtel dans le champ ; R/ + TVRONVS CIVI, croix pattée dans le champ.

Un denier d'Alain IV (1084-1112, P. A. 246-265) : A/ + ALANVS DVX, rosace formant croix ancrée dans le champ ; R/ + REDONIS CIVIT, croix pattée dans le champ.

Quatre deniers au type immobilisé[3] d'Étienne Ier (1093-1138, P. A. 1432) : A/ + STEPHAN COM, croix pattée cantonnée d'une étoile au 1er et 2e ; R/ GVINGAMP, profil barbare dans le champ (fig. 3).

Fig. 3. – Dirinon, bois de *Saint-Albin*, denier d'Étienne Ier, droit et revers.
Cliché M. Le Goffic.

1. Y. JÉZÉQUEL, *Les Monnaies des comtes et ducs de Bretagne. Xe au XVe siècle*, Paris, 1998, p. 17.

2. F. POEY D'AVANT, *Les Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-1862, éd. augmentée et mise à jour par G. Depeyrot, Paris, 1995.

3. Y. JÉZÉQUEL, *Les Monnaies…*, *op. cit.*, p. 244-250.

Archéologie 2011.indd 163 27/11/2011 02:23:17

Fig. 4. – Dirinon, bois de *Saint-Albin*, deniers de Conan III ; deux types différents (droit et revers).
Cliché M. Le Goffic.

Cent soixante-dix-neuf deniers de Conan III le Gros (1112-1148) : A/ CONANVS (s couché), IVS dans le champ ; R/ REDONIS (s couché), croix pattée dans le champ. Deux types, l'un avec la croisette dans le prolongement de la branche de la croix pattée du champ, l'autre à la croix pattée en sautoir (P. A. 268, fig. 4)[4].

Trois deniers de Foulques V (1109-1129, P. A. 1498) : + FVLCO COMES, croix pattée dans le champ, ω au 2e et α au 4e ; R/ + VRBS ANDEGAV, monogramme renversé dans le champ.

Trois deniers de Conan IV le Petit (1158-1169, P. A. 273) : A/ + CONANVS, croix pattée dans le champ ; R/ BRITANNIE, DVX dans le champ[5].

Trente-six deniers non identifiables (trop altérés ou collés). Le dépôt contenait aussi, curieusement, un petit bouton de métal cuivreux (laiton).

Les deniers de Conan IV constituent un *terminus post quem* pour ce dépôt monétaire qui a vraisemblablement été enfoui dans la deuxième moitié du XIIe siècle.

Michel Le Goffic

FINISTÈRE, monnaies découvertes en prospections non scientifiques

Il est toujours instructif de suivre sur Internet les « forums de discussion » des prospecteurs non officiels, qui, armés d'une « poêle à frire », recherchent assidûment les objets métalliques présents dans les terres labourables, afin d'enrichir leurs collections personnelles ou de les proposer à la vente sur des sites d'enchères. Rappelons que de telles activités sont strictement interdites sur les sites archéologiques reconnus et que l'UNESCO vient de s'émouvoir du danger global qu'elles peuvent représenter pour la recherche scientifique, ces objets, parfois du plus grand intérêt, étant séparés de leur contexte et généralement privés d'une localisation précise par des amateurs craignant la concurrence ou les foudres de la loi. Il n'est bien sûr pas de notre propos de faire ici l'apologie de ces collectes ni d'encourager d'autres à les poursuivre, mais de faire d'un mal un bien relatif, en indiquant leurs résultats, qui, s'ils n'apportent pas de renseignements essentiels, viendront étoffer les dossiers archéologiques communaux.

Brest (environs de)

En janvier 2005 a été signalée la découverte d'un denier de Marc Aurèle, à Brest ou dans ses environs immédiats. Nous avons eu l'occasion de présenter plusieurs monnaies

4. ID., *ibid*., p. 24-25, n° 22 et 23.

5. ID., *ibid*., n° 30.

Archéologie 2011.indd 164 27/11/2011 02:23:18

romaines mises au jour sur la bordure ouest de la ville[6].

Gouesnach, Kergaradec

Un dupondius d'Hadrien aurait été mis au jour dans ce village, connu par la récente découverte de trois importants dépôts du Bronze final[7]. Un internaute ajoute : « Sur la commune que j'habite (Gouesnach), les monnaies de Marc Aurèle représentent 30 % des découvertes… Aucune [des monnaies ramassées] n'est postérieure à Commode. »

Douarnenez (environs de ; sans doute à Locronan)

Dans les environs de la ville (à Locronan, selon plusieurs informations concordantes) auraient été ramassés des éléments d'un enfouissement monétaire. Les éléments étudiés comprennent un bronze ou potin des Bituriges Cubes (poids : 2,5 g), au moins un (ou trois ?) potin « à tête d'Indien » des Leuques (poids : 2,9 g), frappé entre 70 et 50 av. J.-C., un potin « aux trois poissons » des Lingons (poids : 2,6 g), quatre potins des Lingons (poids : 3,5 ; 2,9 ; 3,8 ; 2,7 g), plusieurs monnaies incertaines des Turons (potin « à l'animal cornu », poids : 2,3 g), un potin de la basse vallée du Rhône (« au long cou ») frappé entre 70 et 10 av. J.-C., une imitation d'un petit bronze « au taureau chargeant » de Marseille (poids : 2,8 g)[8]. L'internaute signale aussi la présence d'un bronze à la légende *Germanus Indutilli*, sans doute frappé chez les Trévires vers 10 av. J.-C., et d'une vingtaine (?) d'autres monnaies de bronze, décapées au Coca-Cola (!) et dissoutes[9]. Ce petit enfouissement, que l'on peut sans doute dater de la dernière décennie avant le changement d'ère, est du plus haut intérêt, car il témoigne, une fois encore, de la circulation d'espèces très diverses et d'origine parfois lointaine dans l'ouest de la Gaule avant l'arrivée des premières émissions augustéennes[10]. Des (?) ensembles du même type ont été exhumés dans les environs de Brest[11].

Mellac

Un sesterce de Marc Aurèle a été ramassé en un lieu non précisé de la commune.

Quimper (environs de)

Deux monnaies gauloises auraient été ramassées en 2005 près de Quimper : une imitation d'un petit bronze « au taureau chargeant » de Marseille ; une pièce ainsi décrite : « R/ "Cheval galopant à gauche", A/ "Tête casquée à gauche". » Selon un internaute qui en avait vu la photographie, il pourrait s'agir d'un bronze des Suessions, peuple occupant la région correspondant à l'actuel département de l'Aisne. Ces deux monnaies relèvent des « importations » évoquées ci-dessus (environs de Douarnenez).

Quimperlé (environs de)

Un quart de statère osisme en or allié (non décrit) aurait été découvert dans les environs de Quimperlé. Des mêmes parages proviendraient un statère osisme, un sesterce d'Antonin et un sesterce de Philippe (244-249), au revers *Aequitas* (IMP M IVL

6. P. Galliou, « Nouvelles trouvailles de monnaies antiques à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 204, janvier-juin 2006, p. 56-58 ; Id., *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010, p. 115.

7. Id., *ibid*., p. 204 (fouille et étude : M. Fily).

8. P. Abollivier, *Numismatique et archéologie en Armorique occidentale à la fin de l'âge du fer : le monnayage des Osismes*, Saint-Germain-en-Laye, 2009, p. 192, tableau 10, 338-339.

9. « J'ai bêtement laissé un peu longtemps dans le coca... Faut bien faire des erreurs au début ! »

10. J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique celtique*. I *Méthodologie des ensembles*, Paris, 1973, p. 356-363.

11. P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, *op. cit.*, p. 114.

Archéologie 2011.indd 165 27/11/2011 02:23:18

PHILIPPVS AVG / AEQVITAS AVGG SC).

Riec-sur-Belon (environs de)

Un quart de statère vénète en or allié aurait été mis au jour près de Riec.

Finistère nord

Un quart de statère en or allié, peut-être osisme (diamètre : 18 mm, poids : 1 g environ), a été ramassé en 2006 dans une commune non citée du nord du département.

Finistère sud

Du sud du département proviennent un sesterce de Commode (un autre sesterce, non décrit, se trouvait à proximité) et un sesterce de Trajan.

Finistère

D'une commune indéterminée du département provient un as de Nîmes, frappé aux environs du changement d'ère. Ces monnaies sont relativement peu fréquentes dans le Finistère[12].

Patrick Galliou

GUERLESQUIN, Kerhellou

Le menhir de Kerhellou, surnommé *Kegel-ar-Wrac'h-Goz* (« quenouille de la vieille sorcière) se dresse, sur 6 m, isolé, en limite d'un champ, à proximité de la D 42, aux approches de la bordure occidentale abrupte du massif granitique de Plouaret (fig. 5). On le trouve mentionné pour la première fois par G. Lejean en 1846[13]. Il figure ensuite dans les principaux inventaires publiés au XIXe et au début du XXe siècle. D'après A. Devoir,

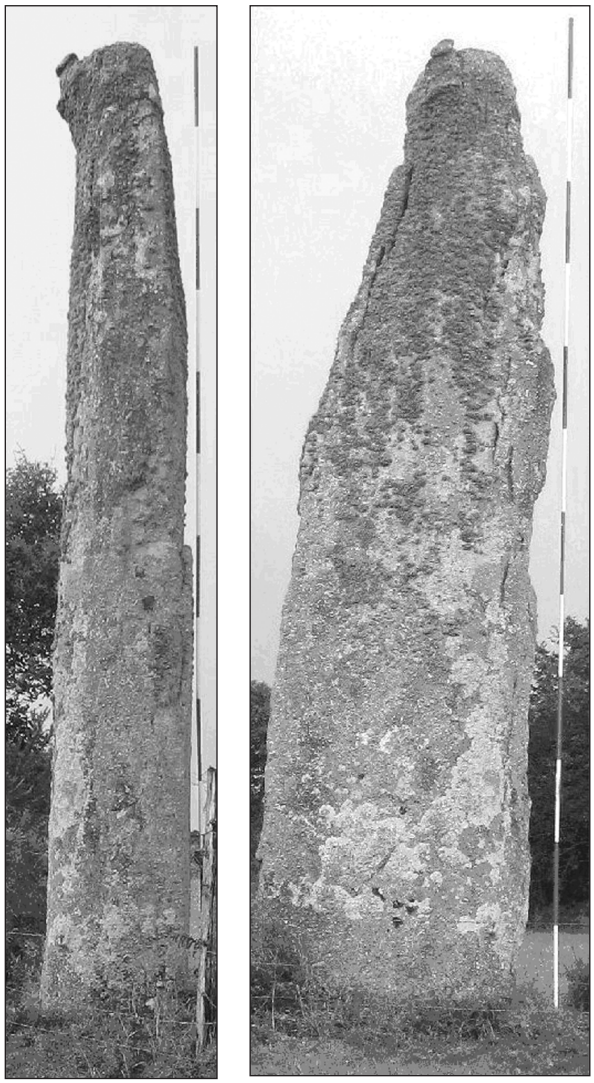

Fig. 5. – Guerlesquin, *Kerhellou*, profil sud et face ouest du menhir.
Clichés Y. Pailler.

« d'autres monuments auraient existé au nord de Kerhellou : un mégalithe couché et un petit menhir d'1,50 ou 1,70 m de haut […]. Ils étaient situés au bord du vieux chemin menant à la chapelle Saint-Thégonnec. Dès

12. ID., *ibid*., p. 81.

13. G. LEJEAN, *Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix, depuis les temps reculés jusqu'à la Révolution française*, Morlaix, 1846.

Archéologie 2011.indd 166 27/11/2011 02:23:20

1923, ils semblent avoir disparu, si l'on en croit une note de l'agent voyer cantonal[14]. »

Deux aspects d'ordre lithologique méritent de retenir l'attention.

• Érigé sur le granite dit du Ponthou, une des venues du massif de Plouaret, le menhir est en pierre locale : sans que l'on puisse préciser le site d'extraction, la provenance est certainement proximale. La roche montre une texture porphyroïde – à savoir l'abondance de feldspaths potassiques aux dimensions nettement supérieures à celles des autres minéraux. Dans le menhir, où ils atteignent 4-5 cm de long, ils sont mis en relief par l'érosion. Leur répartition est aléatoire, avec cependant une tendance pour les plus grands cristaux à s'orienter parallèlement selon leur allongement. Ce dispositif rend compte, en première approximation, de la forme élancée du mégalithe. Localement apparaissent des enclaves à grain fin, très dures, gris-noirâtre (appelées « crapauds » par les carriers). Sur le côté orienté approximativement au sud-ouest, le menhir offre une protubérance qui ne correspond ni à une différenciation de la roche, ni à une enclave, d'où l'hypothèse que cette « bosse » a été voulue par les néolithiques : pour l'étayer, précisons que la partie inférieure du menhir a été en partie régularisée, comme le faisaient déjà remarquer J. Briard et ses collaborateurs dans l'article cité précédemment. Le menhir de Kerloas en Plouarzel présente deux protubérances un peu comparables, pour lesquelles l'interprétation anthropique a été retenue.

• Le menhir conserve encore quelques secteurs paraissant correspondre à sa surface primitive ; un de ses côtés pourrait coïncider avec un plan d'arrachement. Toutefois, le plus généralement, il a subi, depuis son érection, une intense érosion météorique, avec décollements de plaques épaisses qui ont singulièrement modifié son profil initial. Localement, cette desquamation est ancienne, les feldspaths porphyroïdes mis alors à jour étant aujourd'hui en relief. En certains points, on peut appréhender la dégradation en cours : à la partie supérieure du mégalithe, un vide est apparu en haut d'une large plaque en voie de décollement, dont la chute sera facilitée par des cassures subhorizontales. Ainsi, peu à peu, le menhir de Kerhellou voit décroître son volume initial ; les décollements anarchiques lui façonnent des contours irréguliers, avec des « rentrants » qui, surprenants à première vue, s'interprètent par les processus évoqués. L'épais tapis lichénique qui recouvre une large partie du monument masque un état de dégradation avancé.

Au total, Kerhellou fournit un exemple instructif de mégalithe en voie de destruction sous les impacts de l'érosion météorique expliquée au moins en partie par la structure même de la roche.

Louis Chauris et Yohann Sparfel

GUISSÉNY, Ranhir

C'est en procédant au nettoyage du sol d'une étable de l'exploitation de M. Pascoët, en juin 2010, qu'un effondrement s'est produit, révélant une cavité creusée dans la roche locale altérée, le leucogranite de Kernilis plus ou moins cataclasé et mylonitisé. L'altération de la roche est très variable et génère des zones d'arène tandis que l'essentiel du sous-sol est formé par une blocaille fortement fissurée et faillée montrant un débit en parallélépipèdes de dimensions très variables, de centimétriques à pluridécimétriques, avec un débit en bancs à pendage faible et orienté à l'est. Cette disposition du débit de la roche a grandement conditionné le plan et la conformation de la structure hypogée (fig. 6). Il s'agit d'un souterrain constitué d'une enfilade, orientée nord-sud, de quatre salles séparées par des

14. J. Briard, J. Bourhis, M. Le Goffic, Y. Onnée, « Préhistoire au pays de Guerlesquin. Les tumulus du Bronze de la Croix-Saint-Ener à Botsorhel », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 15-34.

Archéologie 2011.indd 167 27/11/2011 02:23:20

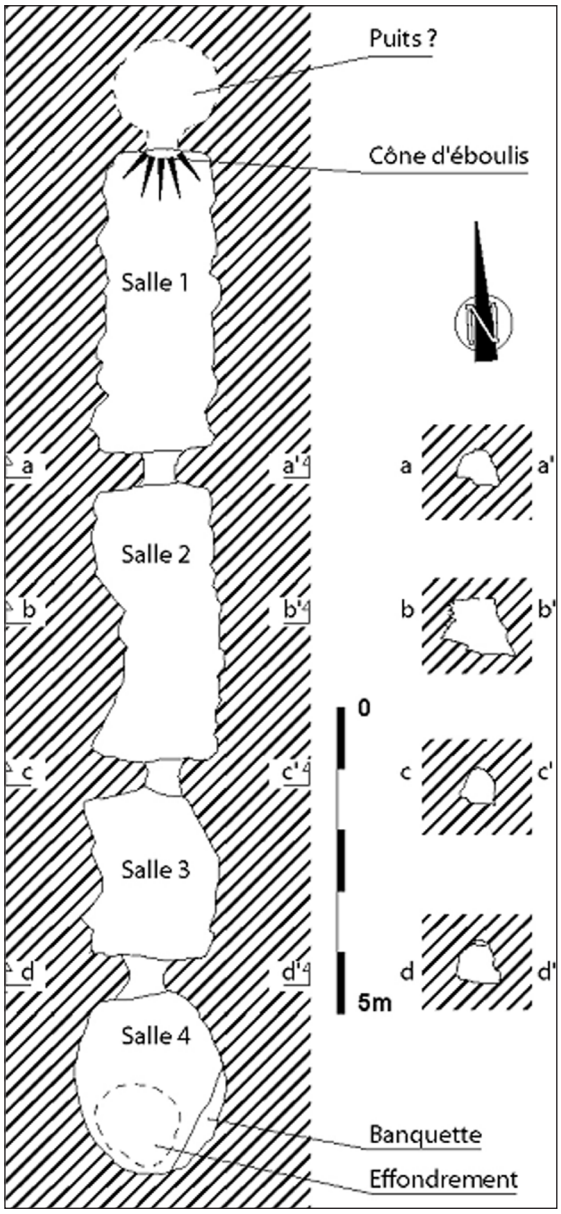

Fig. 6. – Guissény, *Ranhir*, plan du souterrain de l'âge du fer.
Relevé M. Le Goffic.

Fig. 7. – Guissény, *Ranhir*, vue d'une chatière du souterrain de l'âge du fer.
Cliché M. Le Goffic.

chatières à seuil maçonné à l'argile d'une quinzaine de centimètres de hauteur. Elles sont de forme générale hémicirculaire, d'une largeur variant de 0,55 m à 0,70 m pour une hauteur régulière de 0,60 m et une épaisseur de 0,60 m. Toutes montrent une usure de la partie supérieure du seuil du côté est, due à la fréquentation de la structure lorsqu'elle était en usage (fig. 7). L'effondrement s'est produit dans la salle la plus au sud dont le plan est elliptique (2,95 m x 2,40 m), assez régulier car creusé dans une zone à arène dominante. Néanmoins, dans la partie est, non masquée par le cône d'éboulis, se voit une banquette réservée. L'épaisseur du « plancher des vaches » au-dessus de la voûte de cette salle n'atteignait pas 0,20 m, ce qui montre tout de même la solidité de la roche qui a connu les terrassements nécessaires à la construction de l'étable, la fréquentation des bovins et le passage d'engins de nettoiement. Les trois autres salles sont de forme générale quadrangulaire, mais aux parois très irrégulières de même que le plancher, en pente générale vers l'est. La largeur varie d'1,06 m à 1,75 m et la hauteur sous plafond est très faible, d'1,10 m à 1,40 m, ce qui oblige continuellement à la reptation. La salle 3 mesure 2,70 m de lon-

Archéologie 2011.indd 168 27/11/2011 02:23:23

gueur, la 2 se développe sur 4,40 m et la 1, la plus au nord, atteint 4,90 m de longueur. À l'extrémité nord de cette dernière se voit un gros cône de terre provenant du comblement très vraisemblable du puits d'accès, lors de l'abandon du site.

Ce souterrain, bien conservé, a donc pu être exploré sur une longueur de 16,65 m, ce qui le range dans la catégorie des longs souterrains. Aucune fouille n'y ayant été réalisée et aucun artéfact n'ayant été découvert dans les salles aux planchers recouverts d'effritements de voûte, seule la structure caractéristique nous permet de l'attribuer au second âge du fer, période de La Tène. Le site de Ranhir était déjà connu pour son occupation à cette période, car non loin du lieu de la découverte du souterrain se trouve une stèle tronconique cannelée d'une hauteur d'1,60 m hors sol, qui a été réinstallée en 1999 tout près de son emplacement d'origine, après avoir fait un séjour de quelques années à titre ornemental devant l'entrée de la mairie de Guissény.

Michel Le Goffic

LANNÉDERN, église paroissiale

Depuis des temps immémoriaux, le reliquaire en argent du XVe siècle qui fait partie du trésor de l'église renferme une vertèbre et un « grain du chapelet de saint Édern ». Selon une tradition locale il était d'usage de passer l'objet devant les yeux des personnes atteintes de maladie oculaire pour les guérir. Lors de l'inauguration de la vitrine qui présente l'orfèvrerie religieuse de la paroisse ainsi que quelques pièces de paroisses voisines, Yves-Pascal Castel a évoqué ce « grain de chapelet » en faisant remarquer que ce devait être tout autre chose et qu'il serait bon qu'un archéologue examine la pièce en question. C'est ce que nous avons fait grâce à l'obligeance de MM. Lommig Droniou, ancien recteur, et Georges Pouliquen, maire de Lannédern. Le reliquaire avait été exceptionnellement retiré de la vitrine pour l'occasion.

Fig. 8. – Lannédern, *église paroissiale*, perle en ambre connue sous l'appellation « grain de chapelet de saint Édern ».
Cliché M. Le Goffic.

Le « grain de chapelet » est en fait une grosse perle discoïde en ambre (fig. 8), dont le diamètre extérieur est compris entre 42 et 42,8 mm pour une épaisseur maximale de 19,4 mm, percée d'un trou central cylindrique d'un diamètre de 6 mm. Une dissymétrie s'observe dans le sens vertical de la pièce avec un côté plus épais que l'autre. Le polissage de la perle n'a pas fait disparaître complètement un manque de matière du bloc originel et se concrétise par une petite dépression allongée sur une face. L'objet a manifestement été victime d'une chute récente et deux éclats contigus affectent le bord externe. L'ambre de teinte orangée montre en surface une patine plus foncée et plus rougeâtre témoignant de l'ancienneté de son façonnage.

Tous ces caractères – forme, dimensions, travail, patine – nous font rapporter la perle à la Protohistoire. Elle est tout à fait comparable, tant du point de vue de la forme que des dimensions, à certaines perles du collier de Reinheim (Sarre) datant de La Tène ancien-

Archéologie 2011.indd 169 27/11/2011 02:23:24

ne[15], mais on peut tout aussi bien la comparer à celles du collier de Crogan (Co Offaly, Irlande) qui en comporte 110, daté du Bronze final, entre 800 et 600 av. J.-C., ou encore à celles de Ballycurrin Demesne (Co Mayo) ou de Portlaoise (Co Laois)[16]. Les perles d'ambre sont également fréquentes dans les tumulus du Wessex en Grande-Bretagne et, de l'autre côté de la Manche, en Bretagne, il en a été découvert à plusieurs reprises, principalement dans les régions septentrionales ou littorales. Ainsi, la fouille du tumulus de Run-ar-Justiçou, près de Kerstrobel à Crozon, en 1881, fournit à P. du Chatellier une belle perle en ambre[17]. Celles découvertes par J. Briard dans le tumulus du Bronze ancien de Kernonen à Plouvorn sont de conception totalement différente[18]. Tout en restant prudent, nous sommes enclin à rapporter la perle de Lannédern à l'âge du bronze moyen ou final, époque qui est particulièrement bien représentée dans les monts d'Arrée[19], notamment sur le plateau du Norohou à Loqueffret. Plusieurs sites de cette époque sont également répertoriés sur le territoire de la commune de Lannédern, à Bergam, où plusieurs tombes en coffre ont été découvertes, à la chapelle de Coat-ar-Roc'h, où trois tumulus ont été rayés de la carte anciennement par l'exploitation d'une carrière de pierre, et à Kervequennet et Roc'h-Ven, où se trouvent encore des tumulus très arasés. Il n'est donc pas impossible que, lors d'une fouille ancienne ou à l'occasion d'une découverte fortuite au cours de travaux, un caveau ait été mis au jour et que la perle ait été conservée dans le reliquaire avec la vertèbre cervicale, sensée être une relique saint Édern. Peut-être s'agissait-il d'un des tumulus de la chapelle de Coat-ar-Roc'h, ce qui ajoute, bien sûr, au caractère sacré de la découverte, mais reste une pure supposition.

Michel Le Goffic

PLOUGONVEN, Le Quilliou

Érigés à 5 km au sud du bourg de Plougonven, à environ 600 m au sud-ouest du hameau du Quilliou, à proximité de la D 111, les menhirs de ce nom sont connus depuis longtemps. La première mention de leur existence figure dans l'inventaire de L. Flagelle qui indique, « sur les terres de Kerglas, trois menhirs placés de l'est à l'ouest, à environ 80 mètres de distance l'un de l'autre[20] ». P. du Chatellier ne semble pas s'être rendu sur le site, mais paraît s'être plutôt inspiré de la description donnée par son prédécesseur, quand il évoque « trois menhirs alignés sur une ligne est-ouest, à 100 m l'un de l'autre, sur les terres de Kerglas[21] ». G. Guénin se montre plus précis et s'appuie essentiellement sur une enquête de terrain : « M. du Chatellier place à Kergloas, en Plougonven, trois menhirs, alignés d'est en ouest, à 100 mètres l'un de l'autre. Les habitants du pays n'en ont jamais vu que deux et leurs traditions ne parlent que de deux mégalithes. Toutefois, il se pourrait qu'il y en ait eu un troisième, car, à 10 mètres du menhir le plus occidental, il existe un bloc cassé qui pourrait bien être le troisième

15. J. Keller, *Das keltische Fürstengrab von Reinheim. 1. Ausgrabungsbericht und Katalog der Funde,* Mayence, 1965.

16. G. Eogan, *Hoards of the Irish Later Bronze Age*, Dublin, 1983.

17. P. du Chatellier, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département des Temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine*, 2e éd., Rennes-Quimper, 1907, p. 186.

18. J. Briard, « Un tumulus du Bronze ancien, Kernonen en Plouvorn (Finistère) », *L'Anthropologie*, n° 74, 1970, p. 5-55.

19. J. Briard, M. Le Goffic, Y. Onnée, *Les Tumulus de l'âge du bronze des monts d'Arrée*, Rennes, 1994.

20. L. Flagelle, « Notes archéologiques sur le département du Finistère », *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. IV, 1876-1877, p. 1-90 (p. 54).

21. P. du Chatellier, *Les Époques préhistoriques et gauloises…*, *op. cit.*, p. 92.

Archéologie 2011.indd 170 27/11/2011 02:23:24

monument de M. du Chatellier[22]. » La description se poursuit par plusieurs mesures et une détermination géologique : selon l'auteur, les menhirs sont en « gneiss de Brest ». Ces menhirs sont également cités par P.-R Giot[23], et figurent sur l'ancienne carte d'état-major au 1/80 000 (« Les 2 Menhirs ») et sur la carte IGN au 1/25 000 (« Les Deux Menhirs »).

Les coordonnées Lambert I du menhir occidental sont X = 152,091 ; Y = 1104,308. Le second mégalithe se situe en X = 152,143 ; Y = 1104,330. Les monolithes se trouvent à une altitude de 237/238 m. Ils sont placés sur une ligne orientée est-nord-est et espacés de 50 m.

Leur examen lithologique détaillé, jusqu'alors inabordé, apporte des informations sur leur morphologie et sur leur provenance. Les deux mégalithes sont non en gneiss mais en granite porphyroïde, c'est-à-dire à feldspaths potassiques, ici de teinte blanchâtre, de dimensions nettement supérieures à celles des autres minéraux. Dans le menhir occidental, élancé (env. 5,20 m de hauteur ; faces entre 1,10 m et 1,30 m de largeur, fig. 9), ces feldspaths présentent une orientation (fluidalité magmatique) qui coïncide grossièrement avec son allongement. L'un des côtés plus ou moins arrondi, avec, par surcroît, une petite cuvette, correspond à une surface d'affleurement soumise à l'érosion météorique ; l'autre côté, plan, est une surface d'arrachement. La desquamation, visible sur les deux faces, s'est nécessairement produite, au moins pour partie, après l'érection. Le biseau sommital est subparallèle à la cassure qui affecte sa partie inférieure, et, comme elle, c'est une conséquence de la fracturation tardi-tectonique du granite. Dans le menhir oriental (env. 4,10 m de hauteur ; la face la plus large atteint 2,20 m ; l'épaisseur est de 0,80-0,90 m, fig. 10), situé presque à l'extrémité du champ, la morphologie est plus massive. Les feldspaths ne sont pas orientés ; l'absence de fluidalité magmatique explique la forme plus trapue.

Les deux menhirs sont situés sur des schistes d'âge briovérien, formant de nombreux fragments arrachés au sol : leur provenance n'est donc pas proximale. Leur origine est à rechercher plus au nord dans l'étroite bande de granite porphyroïde, dit de Lannéanou, à texture plus ou moins orientée (allant jusqu'à la mylonitisation), qui réunit les massifs de Plounéour-Ménez et de Plouaret[24], le long du grand accident tectonique médio-armoricain[25]. Sur le versant septentrional de la dépression qui s'étend au nord des menhirs, avant d'atteindre la bande granitique de Lannéanou nettement en relief, on recueille encore des éboulis de schistes briovériens (ici affectés par le métamorphisme de contact du granite), associés à quelques éléments granitiques descendus par solifluxion. En un mot, les premiers affleurements de granite apparaissent seulement à 250-300 m au nord des mégalithes, distance minimale de leur point d'extraction probablement à rechercher encore plus au nord sur les buttes (cotes 286, 295…).

À l'entrée du champ, c'est-à-dire un peu à l'ouest des points où se dressent les deux menhirs, apparaît en bordure du talus un long bloc (env. 2,60 m) de granite porphyroïde, aux feldspaths légèrement orientés. Comme cet énorme bloc n'a pu remonter seul le versant

22. G. Guénin, « Les menhirs isolés de l'arrondissement de Morlaix », *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XXXVII, 1913, p. 111-146 (p. 124).

23. P.-R. Giot, *Bretagne des mégalithes*, Rennes, 1995.

24. C. Barrois, *Carte géologique au 1/80 000*, feuille « Morlaix », 1905.

25. L. Chauris, « Sur un important accident structural dans le nord-ouest de l'Armorique », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 268, 1969, p. 2859-2861 ; L. Chauris, J. Garreau, « Le massif granitique de Plounéour-Ménez (Finistère) et les minéralisations associées », *Bulletin de la Société de sciences naturelles de l'ouest de la France*, nlle série, t. 5 (3), 1983, p. 134-154.

Archéologie 2011.indd 171 27/11/2011 02:23:24

Fig. 9. – Plougonven, *Le Quilliou*, menhir ouest.
Cliché L. Chauris.

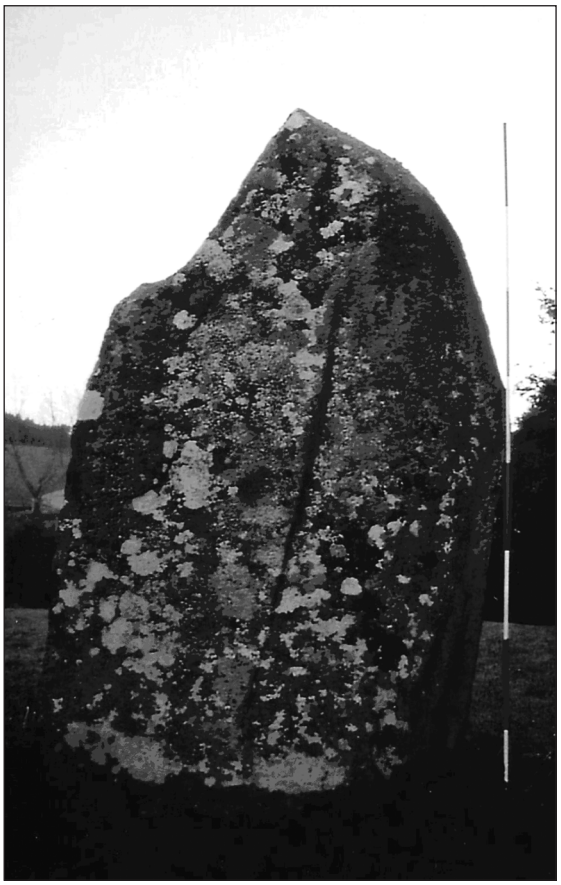

Fig. 10. – Menhir est.
Cliché L. Chauris.

méridional de la dépression précitée, il est évident qu'il a été acheminé par l'homme. Cette constatation établit, selon nous, sa destination mégalithique initiale. Le transport des trois mégalithes sur quelques centaines de mètres a été facilité par la pente qui jalonne la bordure du granite de Lannéanou, avant la remontée sur les schistes. Les deux menhirs encore debout et le menhir couché faisaient peut-être partie d'un alignement dont ils seraient alors les seuls rescapés.

Louis Chauris et Yohann Sparfel

Archéologie 2011.indd 172 27/11/2011 02:23:27

PLOUHINEC, Poulgoazec, Lezarouen

Nous venons seulement d'apprendre qu'en creusant les fondations d'une maison d'habitation, en 1934, un coffre de pierre fut mis au jour à Lezarouen. Celui-ci contenait une poterie de terre cuite qui fut brisée et non conservée, mais aussi une belle lame de hache polie en fibrolite de bonne qualité, mouchetée vert et brun (fig. 11). Le polissage est intégral hormis le talon qui est piqueté. Un petit défaut se poursuivant par une fissure au milieu d'un flanc n'a pas été résorbé par le polissage. Ses caractéristiques typométriques sont les suivantes : longueur 104,7 mm ; largeur 56 mm ; épaisseur 26,5 mm ; poids 257 g. À côté des sépultures collectives du Néolithique qui rassemblent les différents types de dolmen, il existe aussi des sépultures individuelles, souvent précoces, et datant du Néolithique moyen I, voire du Néolithique ancien. La présence dans le voisinage du Cap-Sizun, à Plozévet, d'une industrie de confection d'anneaux-disques en pierre, vraisemblablement attribuable au groupe Villeneuve-Saint-Germain, la découverte de tessons de vases de type Cerny (voir *infra* à Pont-Croix, Kervénennec) et la fouille de la sépulture individuelle de la pointe du Souc'h nous conduisent à placer cette découverte ancienne au rang des premières sépultures néolithiques du Cap-Sizun, avec toutes les précautions qui s'imposent, compte tenu des renseignements assez sommaires dont nous disposons.

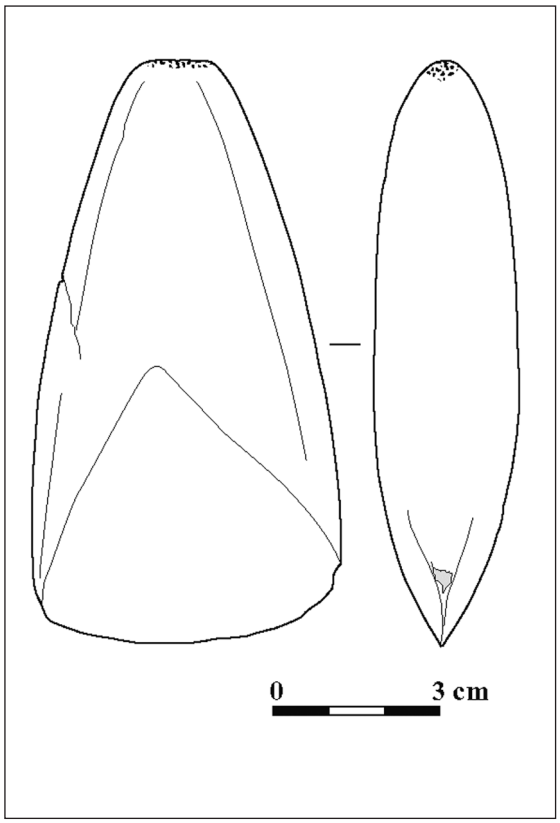

Fig. 11. – Plouhinec, *Poulgoazec*, lame de hache polie en fibrolite de Lezarouen, d'époque néolithique.
Dessin B. Grall.

Michel Le Goffic

PLOUMOGUER

Nous avons eu récemment l'occasion de ramasser quelques fragments de *tegulae* dans un sol en place, à l'endroit où la route venant du bourg de Ploumoguer aboutit à l'anse de Kerhornou. Cette découverte vient compléter celles faites à une centaine de mètres à l'est, dans la coupe de la même route[26]. Il est vraisemblable qu'au bord de cette anse bien abritée des vents de nord-ouest se trouvait un établissement antique, dont on ignore toutefois la nature (habitat, établissement de salaison du poisson, structure portuaire ?). Sur la hauteur fermant cette anse au nord, le toponyme Porsmoguer signale également la présence de vestiges d'époque romaine.

Patrick Galliou

26. P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010, p. 327.

Archéologie 2011.indd 173 27/11/2011 02:23:28

PLOUNÉVENTER, Kerilien-Coatalec

Nos lecteurs connaissent bien l'agglomération secondaire romaine de *Vorganium* (Kerilien-Coatalec en Plounéventer), et nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'étudier des mobiliers archéologiques qui y furent découverts[27]. Dans la présentation des résultats de sa campagne de fouilles de l'été 1963, Louis Pape mentionne « un collier de perles fines, rouges et bleues, enfilées sur un fil de cuivre accroché lui-même à une épingle[28] », qui, à l'examen, s'est avéré être une petite fibule de bronze, les perles de verre étant sans doute à l'origine passées sur l'ardillon[29]. Longue de 33 mm, elle est composée d'un fil de bronze de section quadrangulaire, cinq enroulements (« bouclettes ») circulaires successifs formant l'arc, dont chaque extrémité est flanquée d'un enroulement de deux spires, l'un s'achevant par un long ardillon, l'autre par un crochet faisant fonction de porte-ardillon (fig. 12). Cet objet fut certes exhumé dans un niveau qui livra des monnaies de Trajan, Hadrien et Commode, ce qui tendrait à le dater de la fin du IIe siècle apr. J.-C. ou du début du siècle suivant, à condition qu'il fût romain… Or l'examen des grandes études sur les fibules romaines

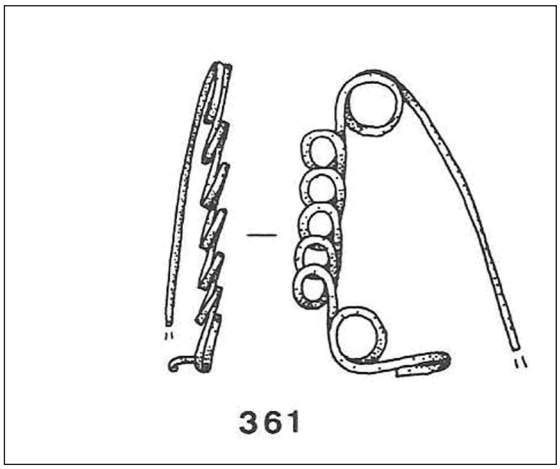

Fig. 12. – Fibule de Kerilien-Coatalec à Plounéventer.
Document J.-Y. COTTEN, *Les Fibules d'Armorique…, op. cit.*

de Gaule méridionale[30] et de Suisse[31] ainsi que de publications plus locales[32] ne révèle aucun objet de ce modèle. Comme l'avait pressenti J.-Y. Cotten[33], c'est donc plutôt vers la Protohistoire qu'il convient de se tourner pour trouver les éléments de comparaison nécessaires.

Des fibules faites d'un simple fil de bronze et portant ce type de décor apparaissent en Europe centrale à la fin de l'âge du bronze[34], puis, dans le domaine hallstattien

27. ID., « À propos de deux pendentifs gallo-romains du musée de Nantes », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 81, 1974, p. 259-283 ; ID., « Deux urnes cinéraires de Kerilien en Plounéventer au musée de Quimper », *Archéologie en Bretagne*, n° 22, 1979, p. 43-46 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée de Kerilien en Plounéventer (Finistère)*, Brest, 1979 ; P. GALLIOU, « Plounéventer, Kerilien », Notices d'archéologie finistérienne, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 19-23, etc.

28. L. PAPE, « Les fouilles de Kerilien en Plounéventer. Campagne de 1963 », *Annales de Bretagne*, t. 71, 1964, p. 159.

29. J.-Y. COTTEN, *Les Fibules d'Armorique aux âges du fer et à l'époque romaine*, mémoire de maîtrise dactyl., Rennes, 1985, p. 156, pl. 40, n° 361.

30. M. FEUGÈRE, *Les Fibules en Gaule méridionale, de la Conquête à la fin du Ve siècle apr. J.-C.*, Paris, 1985.

31. E. ETTLINGER, *Die römischen Fibeln in der Schweiz*, Berne, 1973.

32. Ainsi, parmi d'autres : I. FAUDUET, *Recherches sur la parure dans le nord-est de l'Aquitaine à l'époque romaine*, thèse de 3e cycle dactyl., Paris, 1978.

33. J.-Y. COTTEN, *Les Fibules d'Armorique…, op. cit.*, p. 156.

34. Type « de Čaka » (Slovaquie). Voir, par exemple : P. BETZLER, *Die Fibeln in Süddeutschland, Österreich und der Schweiz*, I, Münich, 1974, p. 23-26, Tafel 3.

Archéologie 2011.indd 174 27/11/2011 02:23:29

continental, se rencontrent des fibules à fausse corde ornée de « bouclettes » : la grande fortification de hauteur de Vix (Côte-d'Or) en a ainsi livré une vingtaine, deux autres exemplaires étant recueillis dans la tombe princière voisine, d'autres encore étant mises au jour en Champagne, en Franche-Comté et en Alsace[35]. Leurs « bouclettes » sont certes assez semblables à celles de la fibule de Tronoën, mais la conception générale de ces objets du VIe siècle est très différente de celle de la pièce qui nous occupe. À La Tène moyenne/récente (IIIe-IIe siècle av. J.-C.), des types plus simples, constitués d'un simple fil de bronze tordu sur l'arc afin de former des « bouclettes » ou des « brandebourgs », apparaissent sur le territoire de l'actuelle Serbie[36], certaines de ces fibules dérivées du type dit « La Tène II » présentant de fortes ressemblances avec la pièce de Coatalec[37]. Ce type étant absent de Gaule – si l'on excepte l'exemplaire de Plounéventer – on peut supposer qu'il s'agit d'une « importation » venue de cette partie de l'Europe centrale au IIIe ou au IIe siècle av. J.-C., ce déplacement étant probablement dû à des activités de mercenariat plutôt qu'à un véritable commerce entre ces régions. La présence d'un tel objet dans un niveau bien postérieur n'a rien, en vérité, de très surprenant, le substrat laténien de l'agglomération antique, bouleversé lors de la construction des bâtiments romains, ayant livré deux monnaies gauloises[38] et d'abondantes céramiques de la fin de La Tène[39].

Patrick Galliou

PONT-CROIX, Kervénennec

L'inventaire des découvertes réalisées sur le site de la villa gallo-romaine de Kervénennec est en cours au Centre départemental d'archéologie et a réservé une petite surprise. En effet, parmi l'abondant mobilier gallo-romain, figure un tesson tout à fait anachronique. Il s'agit d'un fragment de rebord d'un vase de type Cerny se rapportant au début du Néolithique moyen I (fig. 13). Il est orné d'au moins deux lignes parallèles horizontales de pastilles jointives de 5 mm de diamètre, réalisées en repoussant la pâte de l'intérieur du vase avant séchage et cuisson, à l'aide d'une tige de 2 mm de diamètre. La paroi du récipient est épaisse de 6 à 7 mm, les surfaces sont lissées, la face interne montrant des traces horizontales de lissage, tandis que la face externe est craquelée. Toutes deux sont d'une couleur sombre, la teinte passant du brun au brun-gris foncé. Le dégraissant est fin à moyen et comprend des grains de quartz roulés (sable siliceux), des fragments de granitoïde broyé et des minéraux individualisés. On y reconnaît du quartz dans différents états (enfumé, hyalin, laiteux), du feldspath et des muscovites, ce qui laisse penser que cette part du dégraissant provient d'un granitoïde leucocrate qui peut très bien être local.

D'autres tessons semblables ont été découverts dans le Finistère, à Parc-ar-

35. R. Joffroy, « Les fibules à fausse corde à bouclettes du Hallstattien final », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 52, n° 8, 1955, p. 453-461.

36. P. Popović, « Le site laténien de Dautovac-Koričani et les fibules ornées de "boucles" ou de "huit" (à "brandebourgs") », *Starinar*, t. 52, 2002, p. 145-155. Plusieurs exemplaires de ces fibules ont été découverts en Grèce, et tout particulièrement à Délos, M. Szabó, « Une fibule celtique à Délos », *Bulletin de correspondance hellénique*, t. 95/2, 1971, p. 503-514.

37. *Ibid.*, fig. 1.6, pl. I, 1.

38. L. Pape, « Découverte d'une monnaie d'or gauloise à Coatalec-Kerilien en Plounéventer », *Annales de Bretagne*, t. LXX, 1963, p. 31-36 ; Id., « Découverte d'une monnaie osismienne à Coatalec-Kerilien en Plounéventer (Finistère) », *Annales de Bretagne*, t. LXXII, 1965, p. 203-208.

39. M.-Y. Daire, *Les Céramiques armoricaines de la fin de l'âge du fer*, Rennes, 1992, p. 258-271, pl. 10-18.

Archéologie 2011.indd 175 27/11/2011 02:23:29

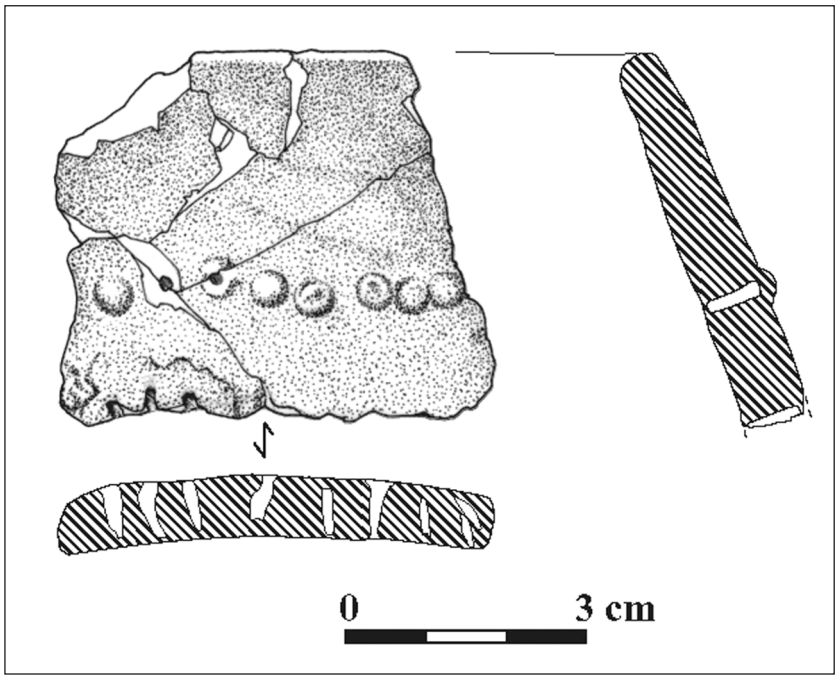

Fig. 13. – Pont-Croix, *Kervénennec*, tesson d'un vase de type Cerny, du Néolithique moyen I.

C'hastel en Tréguennec[40] lors des fouilles de G.-A.-L. Boisselier en 1937, et très récemment à Pleuven lors d'une fouille préventive menée par l'INRAP (communication orale).

La sépulture en fosse placée à l'extrémité d'un long tertre, au sud du cairn septentrional du Souc'h, possédait deux vases attribuables à l'horizon Cerny mais dénués de pastilles réalisées au repoussé. Tout cela confirme la précocité de l'influence de la culture Cerny à la pointe occidentale de la Bretagne, vers 4600-4500 av. J.-C.

Michel Le Goffic

SANTEC, îlot de Roc'h-Santec

Déjà connu des préhistoriens pour son gisement de silex datant de la fin des temps glaciaires, qui a livré une belle pointe à dos courbe que l'on peut dater de la période azilienne (entre 12 000 et 10 000 av. J.-C., fig. 14) mais aussi par une industrie plus tardive au matériel brut abondant attribuable au Mésolithique *senso latu*, l'îlot de Roc'h-Santec a connu aussi une occupation durant la Protohistoire. L'érosion marine laisse apparaître dans les microfalaises des tessons de poteries que D. Roué et J.-C Le Goff prélèvent précautionneusement depuis 1979. Jusqu'à présent, seuls des tessons de panse permettaient de situer avec certitude une occupation à La Tène finale, en raison de la présence d'un tesson de vase réalisé au tour rapide, à nerfs et cannelures au niveau du diamètre maximum. Au cours de l'été 2009, a été mis au jour un tout petit tesson qui possède un décor estampé datable du Ve siècle av. J.-C., donc de La Tène ancienne. Si le décor général ne peut être reconstitué, l'intérêt réside cependant dans le fait qu'il est réalisé à l'aide d'un poinçon inédit à ce jour (fig. 15).

40. J. Briard, M. Gautier, G. Leroux, *Les Mégalithes et les Tumulus de Saint-Just (Ille-et-Vilaine)*, Paris, 1995, p. 41-47.

Archéologie 2011.indd 176 27/11/2011 02:23:31

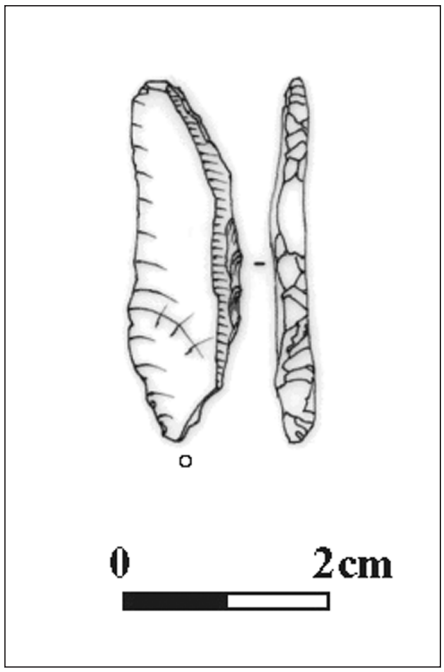

Fig. 14. – Santec, îlot de *Roc'h-Santec*, pointe à dos courbe d'époque azilienne.

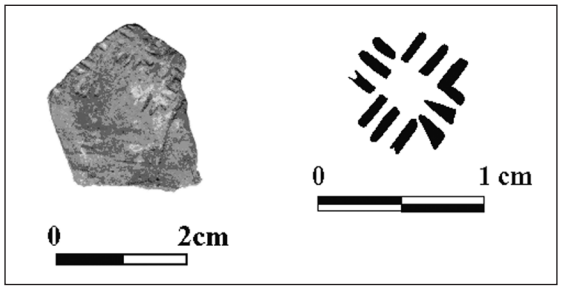

Fig. 15. – Santec, îlot de *Roc'h-Santec*, tesson de vase datant de La Tène ancienne.

Le motif élémentaire dérive de la croix de Saint-André, motif bien connu à La Tène ancienne sur nombre de poteries armoricaines. En effet, il possède un trait médian supplémentaire dans chaque branche de la croix, ce qui en fait un nouveau motif à inclure dans le répertoire qui mériterait d'être mis à jour, tant il y a eu de découvertes réalisées depuis la publication de Schwappach[41] en 1969.

Michel Le Goffic

TRÉGOR FINISTÉRIEN, morphologie des mégalithes en gabbro

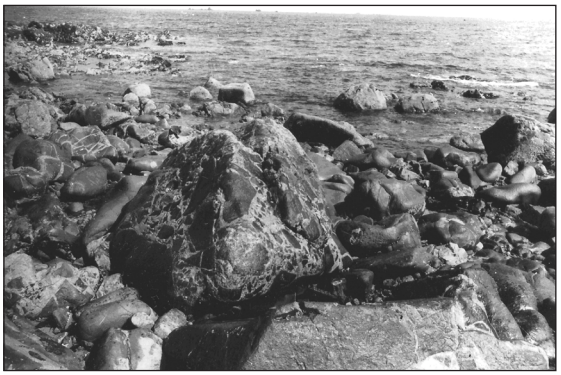

Fig. 16. – Saint-Jean-du-Doigt, accumulation de sombres boules gabbroïques.
Cliché L. Chauris.

Le terme gabbro, emprunté au langage populaire de Toscane, est utilisé par les géologues pour désigner une roche magmatique intrusive, essentiellement composée de plagioclase basique et de pyroxène avec accessoirement une fine cristallisation d'ilménite (oxyde de fer et de titane) ; le quartz fait défaut. La densité est de l'ordre de 3 ; la teinte va du noir au gris foncé en passant par le vert-noir, le bleu-noir… ; la ténacité rend le façonnement difficile. L'altération météorique se propageant le long des diaclases entraîne la formation de boules, dégagées au bord de la mer des arènes de décomposition (fig. 16). Les massifs gabbroïques, peu fréquents en Bretagne, affleurent principalement dans la zone sep-

41. F. SCHWAPPACH, « Stempelverzierte Keramik von Armorica », *Marburger Fundberichte aus Hessen. Festschrift für W. Dehn*, Bonn, 1969, p. 213-287.

Archéologie 2011.indd 177 27/11/2011 02:23:33

Fig. 17. – Guimaëc, *allée couverte*, blocs irréguliers de gabbro. Cliché L. Chauris.

tentrionale de la péninsule : Trégomar, Saint-Quay-Portrieux et Saint-Jean-du-Doigt ; c'est à cette dernière intrusion que se rapportent les mégalithes envisagés ici[42].

L'allée couverte[43] dite *Tombeau-de-la-Fileuse*, située en bordure d'un petit chemin un peu à l'ouest de la Chapelle-Christ à Guimaëc (fig. 17), est connue depuis longtemps, sans que les implications liées à sa nature lithologique aient été jusqu'à présent clairement explicitées. Dans l'*Écho de Morlaix* daté du 7 novembre 1840, l'abbé Clech livre une courte description du monument, alors composé de treize pierres. Il s'attarde plus longuement sur les traditions populaires attachées à cet antique vestige. De la bouche d'un enfant, il a appris qu'une fileuse possédait deux lits, l'un à Trégastel, dans la commune de Plougasnou (une allée couverte aujourd'hui détruite et surnommée *Gouele-an-Inkineres*), l'autre à Guimaëc (le monument qui nous intéresse ici) : se trouvant dans ce second lieu, « lorsqu'elle y filait, elle jetait son fuseau tantôt à droite, tantôt à gauche, tout en tournant son fil ; lorsqu'elle le jetait à gauche, son fuseau venait jusqu'ici [Trégastel à Plougasnou], lorsqu'elle le jetait à droite, il allait tomber à Roc'hellas. » Selon une autre tradition, ce monument est « le lit du bienheureux saint Jean-Baptiste […]. Les pèlerins qui, dans le mois de juin, viennent par dévotion visiter la relique du saint précurseur, à Saint-Jean-du-Doigt, s'ils viennent de Locquirec ou de la partie littorale de l'arrondissement de Lannion, ont leur chemin par cet endroit, et il est rare, dit-on, qu'il en passe un qui n'entre dans l'intérieur du monument et ne se frotte le dos à la pierre, un peu plus élevée que les autres, qui en termine l'extré-

42. C. Barrois, *Carte géologique au 1/80 000*, feuille « Lannion », 1909 ; A. Sandrea, « Contribution à la lithologie de la côte nord de la Bretagne », *Bulletin du Service de la carte géologique de la France*, n° 258, 1958 ; J. Chantraine et collab., *Carte géologique au 1/50 000*, feuille « Plestin-les-Grèves », 1986.

43. Références cadastrales : parcelle 191, section B (mise à jour 2010) ; coordonnées Lambert II étendu : X = 154,430 ; Y = 2426,425 ; Z = 101. Cette sépulture a été classée monument historique le 25 juillet 1930.

Archéologie 2011.indd 178 27/11/2011 02:23:35

Fig. 18. – Guimaëc, blocs de gabbro fendus et entassés.
Cliché L. Chauris.

mité septentrionale. Cette friction, disent-ils, doit les préserver des douleurs rhumatismales, auxquelles les laboureurs sont assez exposés dans un âge avancé. »

Le monument est en partie démantelé ; les dalles de couverture ont disparu ; à l'ouest trois orthostats, à l'est, quatre, au fond, un bloc unique ; selon toute probabilité, les deux blocs visibles de l'autre côté du chemin faisaient initialement partie du même ensemble. Ces éléments, de dimensions différentes et de contours irréguliers, ont été, à l'évidence, utilisés sans façonnement. Les variations dans la granulométrie (très fin à fin-moyen) n'indiquent pas divers sites de provenance, le gabbro de Saint-Jean-du-Doigt étant partout sujet à de tels changements.

Les blocs présentent deux habitus morphologiques opposés : d'une part des surfaces irrégulières, bien émoussées, qui correspondent à des secteurs soumis à l'érosion météorique responsable de ces formes adoucies antérieurement à l'érection ; d'autre part, des surfaces planes, régulières, qui coïncident avec des diaclases ayant facilité l'arrachage des blocs ; le décollement relativement récent d'une plaque épaisse, observée sur l'un des blocs, est à rapporter à une fissure de ce type.

Il est possible que les nombreux blocs de gabbro fendus, puis entassés par les cultivateurs en bordure d'un champ à proximité de l'allée couverte (fig. 18) représentent, au moins en partie, d'autres éléments d'un plus vaste ensemble mégalithique dont ladite allée serait aujourd'hui le seul rescapé. À ce sujet, on peut signaler qu'en 1878 L. Flagelle mentionne dans les environs de l'allée couverte « un cromlec'h ou cercle druidique, composé de dix pierres encore sur les lieux et presque sans dérangement. On en remarque encore un autre à huit ou dix pas de celui-ci, au nord, dans la garenne voisine[44]. »

Un second ensemble mégalithique – à ce jour peu connu et masqué sous la végétation arborescente et le lierre exubérant – est situé dans un bois taillis près du lieu-dit Keréonec à Saint-Jean-du-Doigt[45]. Il a été mentionné pour la première fois par G. Guénin[46]. À cette époque il existait trois menhirs – surnommés *Le Trépied* par les habitants du voisinage – mesurant 3,25 m, 2,90 m et 2,10 m de hauteur, auxquels vient s'ajouter une pierre couchée longue de 2 m.

---

44. L. Flagelle, « Notes archéologiques… », art. cité (*supra*, note 20).

45. Références cadastrales : parcelle 7, section ZI (mise à jour 2010) ; coordonnées Lambert II étendu : X = 150,745 ; Y = 2423,230 ; Z = 118.

46. G. Guénin, « Les menhirs isolés… », art. cité (*supra*, note 22).

Archéologie 2011.indd 179 27/11/2011 02:23:37

Fig. 19. – Saint-Jean-du-Doigt, un des menhirs de Keréonec sous la végétation arborescente.
Cliché Y. Sparfel.

Le site abrite aujourd'hui au moins trois blocs en gabbro. L'un, couché, atteint environ 3 m (et doit correspondre au premier menhir signalé par Guénin), les deux autres, dressés, respectivement 2,20 et 2,70 m. La granulométrie varie légèrement selon les menhirs qui appartiennent tous au faciès finement grenu. Un net contraste apparaît entre les faces émoussées, très douces, liées à l'érosion météorique avant l'élévation, et une superbe surface plane, coïncidant avec une grande diaclase qui, sans nul doute, représente la zone d'arrachement avant la mise en place. Dans le menhir de 2,70 m, un gros bloc s'est décollé le long d'une diaclase et a glissé vers le sol tout en versant parallèlement au mégalithe.

Dans le même bosquet, à côté des menhirs précités, une autre pierre couchée, en granite à grain fin, est également considérée comme un menhir abattu ; le matériau provient d'un des nombreux gros filons recoupant le gabbro ; comme pour les menhirs gabbroïques, son origine est proximale.

Ainsi, sous l'angle morphologique, les mégalithes en gabbro du Trégor finistérien – quelle que soit leur destination (allée couverte ou menhirs) – offrent des traits communs, à savoir le remarquable contraste entre les faces d'érosion irrégulières et émoussées, et les faces d'arrachement planes et régulières. Seules ces dernières témoignent du travail d'extraction, non suivi de façonnement, effectuées par les néolithiques[47].

Louis Chauris et Yohann Sparfel

47. Les mégalithes en gabbro de Trégomar ont été présentés par L. CHAURIS, « Sur l'emploi de quelques gabbros et roches associées en Penthièvre, Goëllo et Trégor, *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXXVII, 2008, p. 147-167.

Archéologie 2011.indd 180 27/11/2011 02:23:38

Trois fibules antiques de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère)

par Patrick Galliou

L'abondant mobilier archéologique mis au jour dans le sanctuaire laténien puis romain de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon[1] est loin d'avoir été totalement étudié. Nous en avons déjà présenté quelques éléments[2], et nous reviendrons aujourd'hui sur trois objets de parure (fibules) qui soulèvent divers problèmes quant aux dates extrêmes de la fréquentation du site et à l'interprétation que l'on peut en donner.

Conservé au Musée d'archéologie nationale, le premier est une petite fibule de bronze, « à arc cintré fusiforme élevé, porte-ardillon allongé et décor à cinq zones », celui-ci étant formé d'incisions transversales encadrant des lignes brisées ; l'ardillon manque[3] (fig. 1). Bien datées de la fin du VIIIe siècle av. J.-C. et surtout du siècle suivant, ces fibules sont d'origine italienne et se rencontrent, par exemple, à Cumes et à Rome (sur l'Esquilin)[4]. Elles sont assez nombreuses en France[5], et certaines sont sans doute des imitations locales de modèles importés, leur diffusion montrant une pénétration vers l'intérieur par le couloir rhodanien et vers l'Atlantique par l'« isthme gaulois », entre la côte du Languedoc et l'embouchure de la Gironde, ainsi que par la Loire, comme l'attestent les trouvailles de pièces de la même famille dans

1. P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010, p. 417-421.

2. Id., « À propos d'une fibule d'époque romaine mise au jour à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) », *Archéologie en Bretagne*, n° 29, 1981, p. 35-40 ; Id., « Saint-Jean-Trolimon, Tronoën », Notices d'archéologie finistérienne, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 24-26 ; Id., « Quatre verres d'époque romaine découverts dans le Finistère (Saint-Jean-Trolimon, Saint-Frégant, Carhaix, Pont-de-Buis) », *ibid.*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 67-78.

3. J.-Y. Cotten, *Les Fibules d'Armorique aux âges du fer et à l'époque romaine*, mémoire de maîtrise dactyl., Rennes, 1985, p. 68.

4. A. Duval, C. Éluère, J.-P. Mohen, « Les fibules antérieures au VIe siècle avant notre ère, trouvées en France », *Gallia*, t. XXXII/1, 1974, p. 24 et pl. 12, n° 8.

5. *Ibid.*, pl. 26.

Galliou fibules 2011.indd 181 30/11/2011 09:36:46

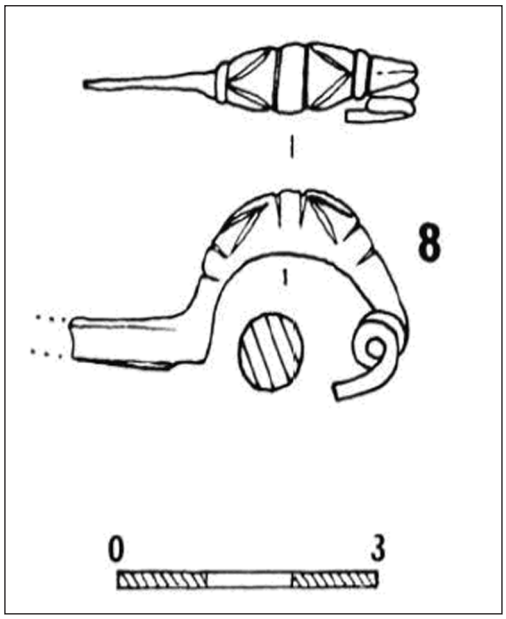

Fig. 1. – Fibule hallstattienne de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon.
Document A. Duval et *al.*, « Les fibules antérieures au VIe siècle… », art. cité.

le Maine-et-Loire (dépôt de Saint-Pierre-du-Lac[6]) et à Nantes[7], une autre série assez importante étant connue dans l'Avranchin et sur la côte occidentale du Cotentin[8].

Du même site de Tronoën provient une autre fibule, qui ne semble pas être conservée au musée d'Archéologie nationale et n'est connue que par un dessin de Paul du Chatellier, conservé aux Archives départementales du Finistère[9]. Elle appartient au type « multicurviligne serpentiforme à excroissances latérales[10] », né en Italie du Nord au VIIe siècle av. J.-C., dont on ne connaît guère plus d'une dizaine d'exemplaires en France, dont deux proviennent de Bourges[11]. J.-Y. Cotten soulignait d'ailleurs que l'exemplaire de ces fibules le plus semblable à la pièce de Tronoën fut découvert à Amiens (Somme)[12].

Ces deux fibules, que l'on peut vraisemblablement dater du VIIe siècle av. J.-C., constituent un groupe d'autant plus intéressant qu'un autre objet de la même famille, mais sans doute un peu plus ancien (fin du VIIIe siècle ?), fut mis au jour fortuitement à Kerity-Penmarc'h, soit à quelques kilomètres au sud de Tronoën, et étudié par P.-R. Giot dans les pages de ce Bulletin[13]. Même si l'on admet que ces objets de parure, qui servaient à fixer un vêtement sur la poitrine ou l'épaule, sont des imitations indigènes et non des objets italiques *stricto sensu*, il n'en reste pas moins vrai qu'ils révèlent la circulation, à haute époque, d'artéfacts et de concepts entre le nord de la péninsule italienne et les pays du Nord-Ouest. Les statuettes de taureaux en bronze de Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine, VIIe-VIe siècle av. J.-C.)[14], les statuettes de jeunes bovidés et de personnages (lancier, offrantes) de Thorigné-en-Charnie (Mayenne, dernier quart du VIIe-début du VIe siècle)[15], le protomé de griffon gréco-italique de Saint-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire,

6. M.-H. Santrot (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois. Aux marges de l'Armorique*, catalogue d'exposition, Nantes, 1999, p. 75-76.

7. Id., *ibid.*, p. 74.

8. A. Duval, C. Éluère, J.-P. Mohen, « Les fibules… », art. cité, fig. 25.

9. Arch. dép. Finistère, 100 J 1319 ; la qualité médiocre du document ne permet pas sa reproduction.

10. A. Duval, C. Éluère, J.-P. Mohen, « Les fibules… », art. cité, p. 36-38, pl. 22.

11. *Ibid.*, p. 36.

12. J.-Y. Cotten, *Les Fibules d'Armorique…*, *op. cit.*, p. 69.

13. P.-R. Giot, « La fibule hallstattienne de Penmarc'h », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1973, p. 20-21.

14. S. Boucher, « Importations étrusques en Gaule à la fin du VIIe siècle av. J.-C. », *Gallia*, t. XVII/2, 1970, p. 202-203.

15. Id., *ibid*., p. 194-200.

Galliou fibules 2011.indd 182 30/11/2011 09:36:46

vers 600 av. J.-C.)[16], la statuette féminine de Nivillac (Morbihan, vers 550-525)[17], et, dans une moindre mesure, leur origine exacte étant inconnue (Tessin, région rhénane ?), les situles de bronze de Crossac/Donges (Loire-Atlantique)[18], de Plougoumelen (Morbihan)[19], de Spézet[20] et de Pont-l'Abbé[21] constituent d'ailleurs autant d'autres jalons supplémentaires de ces échanges entre l'Italie du Nord et la zone alpine, d'une part, et l'ouest/nord-ouest de l'Europe de l'autre, la circulation de ces biens se faisant par les cols des Alpes, le centre-est de la France, puis sans doute la vallée du Cher[22] et de la Loire[23], avant d'atteindre l'Atlantique, ou bien, comme nous l'avons souligné, par la Méditerranée occidentale et l'« isthme gaulois ». On pensera bien sûr que les « commerces » ainsi marqués visaient l'étain armoricain et/ou britannique, mais d'autres biens (autres métaux, sel, esclaves, etc.) pouvaient également circuler de la sorte. Il convient aussi de rappeler que la vaste diffusion d'objets produits dans l'ouest de la France au Bronze final atlantique III – haches à douille[24] et objets du complexe des épées « en langue de carpe[25] » – et de leurs imitations et dérivés est un autre indice de ces échanges entre la façade atlantique et les communautés de l'ouest de l'Europe continentale et de la péninsule italienne.

L'éventuelle présence de ces deux fibules du VIIe siècle sur le site d'un sanctuaire dont la naissance n'est pas attestée avant le IVe siècle av. J.-C.[26], mais qui a livré de remarquables pièces importées de La Tène ancienne, dont un casque italo-celtique à calotte décorée[27] et une anse d'œnochoé étrusque[28], pose bien sûr problème. Faut-il penser qu'elle atteste l'existence de ce sanctuaire dès le Bronze final III, phénomène qui n'aurait rien d'impossible, si l'on songe, par exemple, à la conti-

16. M. GRUET, « Le griffon du musée Saint-Jean à Angers », *Revue archéologique*, 1945/2, p. 127-147.

17. M.-H. SANTROT (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois…*, *op. cit.*, p. 83.

18. J. BRIARD, *Les Dépôts bretons et l'âge du bronze atlantique*, Rennes, 1965, p. 245 ; B. BOULOUMIÉ, « Situles de bronze trouvées en Gaule (VIIe-IVe siècle av. J.-C.) », *Gallia*, t. XXXV/1, 1977, p. 5 ; M.-H. SANTROT (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois…*, *op. cit.*, p. 73.

19. B. BOULOUMIÉ, « Situles de bronze… », art. cité, p. 5 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Morbihan*, Paris, 2009, p. 247-248.

20. J. BRIARD, *Les Dépôts bretons…*, *op. cit.*, p. 245-247 ; B. BOULOUMIÉ, « Situles de bronze… », art. cité, p. 8 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, *op. cit.*, p. 435.

21. P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, *op. cit.*, p. 364.

22. Nous avons noté (voir *supra*) la découverte de fibules des VIIe-VIe siècles à Bourges. Un centre urbain très important, commerçant avec le monde italo-grec, s'y développa au Ve siècle, P.-Y. MILCENT, *Bourges-Avaricum : un centre proto-urbain celtique du Ve siècle av. J.-C.*, Bourges, 2007.

23. S. BOUCHER, « Une aire de culture italo-celtique aux VIIe-VIe siècles av. J.-C. », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 81, 1969, p. 37-57 ; ID., « Importations étrusques… », art. cité, p. 203 et carte 13 ; ID., « Trajets terrestres du commerce étrusque aux Ve et IVe siècles av. J.-C. », *Revue archéologique*, 1973/1, p. 79-96.

24. J. BRIARD, *Les Dépôts bretons…*, *op. cit.*, p. 275-282, fig. 106-107.

25. ID., *ibid.*, p. 228-232, fig. 85 ; ID., « Le groupe de l'épée en langue de carpe en Armorique : une révision », dans C. CHEVILLOT, A. COFFYN (dir.), *L'Âge du bronze atlantique : ses faciès, de l'Écosse à l'Andalousie et leurs relations avec le Bronze continental et la Méditerranée*, Beynac-et-Cazenac, 1991, p. 125-144.

26. A. DUVAL, « Quelques aspects du mobilier métallique en fer anciennement recueilli à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) », dans A. DUVAL, J.-P. LE BIHAN, Y. MÉNEZ (dir.), *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*, *Actes du XIIe colloque AFEAF, Quimper, mai 1988*, Rennes, 1990, p. 25-45, fig. 1-11.

27. U. SCHAAF, « Keltische Eisenhelme aus vorrömischer Zeit », *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz,* t. 21/1, 1974, p. 176-177.

28. P. HARBISON, L. R. LAING, *Some Mediterrenean Iron Age Imports in England,* Oxford, 1974, p. 36. Elle n'est pas mentionnée dans l'étude de B. BOULOUMIÉ, « Les œnochoés en bronze du type *Schnabelkanne* en France et en Belgique », *Gallia*, t. XXXI/1, 1973. p. 1-35.

Galliou fibules 2011.indd 183 30/11/2011 09:36:47

nuité des pratiques rituelles entre le Bronze final et l'Antiquité tardive à Mez-Notariou (Ouessant)[29], ou bien alors que ces objets de parure proviennent d'un habitat ou d'un dépôt antérieurs et qui n'auraient rien à voir avec la fonction religieuse laténienne ? Le caractère très imprécis des notes laissées par Paul du Chatellier ne permet malheureusement pas d'arriver à une conclusion convaincante, que seule pourrait nous donner une reprise de la fouille de cet ensemble de première importance. Quoi qu'il en soit, la concentration d'objets « importés » à date ancienne dans cette partie du Cap-Caval est intriguante[30], et il est possible, comme le soulignait P.-R. Giot, que le cap *Kabaïon* (Strabon, *Géographie*, I, 4, 5 ; Ptolémée, *Géographie*, II, 8), pointe extrême de la Gaule occidentale et sans doute lieu symboliquement marqué, soit la pointe de Penmarc'h plutôt que celle du Raz[31].

La troisième fibule de bronze de Tronoën relève d'un type, dit « cruciforme[32] », répandu dans tout le monde romain entre la seconde moitié du IIIe siècle et la fin du VIe siècle, dont l'évolution est aujourd'hui bien connue grâce aux travaux d'E. Keller sur les cimetières romains de Bavière[33]. La pièce de Tronoën, conservée au Musée d'archéologie nationale (n° 75750A), est complète, la tête et les bras s'achevant par des bulbes et le pied étant biseauté (fig. 2). Il est probable qu'elle appartient à un type déjà évolué (Keller 2 ?), datable des premières décennies du IVe siècle.

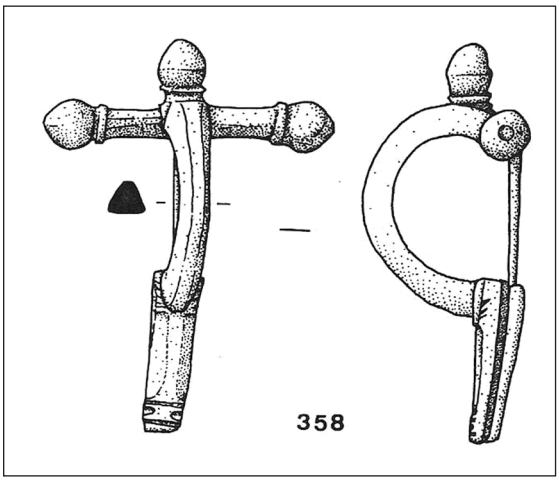

Fig. 2. – Fibule romaine de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon.
Document J.-Y. COTTEN, *Les Fibules d'Armorique…, op. cit.*

Cette pièce serait banale si l'on ne savait, depuis les travaux de J. Heurgon[34], de J. Boube[35] et d'E. Keller[36], que ces fibules étaient exclusivement portées par des militaires ou des fonctionnaires impériaux et servaient à fixer le *paludamentum* (grand manteau) sur l'épaule. On en verra d'ailleurs de bons exemples sur le diptyque d'ivoire de la cathédrale de Monza (Italie, fig. 3), où le personnage que l'on identifie généralement à Stilicon porte une telle fibule sur l'épaule

29. Fouilles de J.-P. Le Bihan et J.-F. Villard. On trouvera une description du site et une bibliographie dans P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, *op. cit.*, p. 268-270.

30. On y ajoutera une monnaie de bronze d'Agrigente, frappée vers 400 av. J.-C., découverte lors de la construction du port de Saint-Guénolé, ID., *ibid.*, p. 273.

31. P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, nouv. éd. 1995, p. 215.

32. Appelé « fibule en arbalète » (*crossbow brooch*) en anglais et « fibule à tête d'oignon » (*Zwiebelknopffibel*) en allemand.

33. E. KELLER, *Die spätrömischen Grabfunde in Südbayern*, Münich, 1971. C'est le type 56-57 d'E. Ettlinger (*Die römischen Fibeln in der Schweiz*, Berne, 1973), et 31 de M. Feugère (*Les Fibules en Gaule méridionale, de la Conquête à la fin du Ve siècle apr. J.-C.*, Paris, 1985).

34. J. HEURGON, *Le Trésor de Ténès*, Paris, 1958.

35. J. BOUBE, « Fibules et garnitures de ceinture d'époque romaine tardive », *Bulletin d'archéologie marocaine*, t. 4, 1960, p. 319-379.

36. E. KELLER, *Die spätrömischen Grabfunde…, op. cit.*

Galliou fibules 2011.indd 184 30/11/2011 09:36:47

Fig. 3. – Diptyque de Monza (Italie).

droite, ou encore sur les mosaïques pariétales de Saint-Vital de Ravenne, le *paludamentum* des hauts dignitaires entourant l'empereur Justinien étant ainsi tenu en place[37].

Si l'on excepte quelques pièces de provenance inconnue, conservées dans des collections publiques ou privées[38], ces fibules cruciformes sont particulièrement rares en Bretagne, où l'on n'en connaît à ce jour que trois exemplaires, en y incluant celui de Tronoën. Le plus remarquable est sans aucun doute celui du « trésor de la place de la Monnaie », découvert en 1774 à Rennes[39], qui contenait, outre la célèbre patère d'or, des médaillons monétaires frappés pour les *quinquennales* de Postume (263) et une fibule cruciforme en or massif[40]. Ces pièces appartenaient très certainement à un haut fonctionnaire impérial, peut-être chargé de la défense des côtes de l'Armorique[41]. La seconde fibule de ce type, en bronze, celle-là, appartenant à un type plus tardif, datable des années 375, fut mise au jour lors de nos fouilles au Yaudet en Ploulec'h (Côtes-d'Armor)[42], dans un contexte indiscutablement militaire. Comme on peut le constater, l'environnement archéologique de ces deux pièces correspond très exactement à ce que nous avons souligné dans ce qui précède, ce qui laisse supposer que la fibule de Tronoën fut, elle aussi, portée par un fonctionnaire ou un militaire avant d'être déposée (?) dans le sanctuaire. Nous avons eu l'occasion de souligner qu'au IVe siècle, la défense de cette région exposée aux raids maritimes qu'était l'Armorique avait été en partie confiée à des contingents militaires qui n'étaient pas nécessairement cantonnés dans les places fortes des côtes (Alet, Le Yaudet, Brest), mais parfois stationnés en des points stratégiques des campagnes[43]. À l'inventaire proposé en 1980, on peut ainsi ajouter l'ensemble de monnaies du IVe siècle et d'armes de fer du tumulus de Rosmeur en Penmarc'h[44] et le petit cimetière de Ty-Korn en Gouesnach[45], et il n'est donc pas impos-

37. On voit nettement, sur ces deux figurations, que ce type de fibule était porté la tête en bas.

38. J.-Y. Cotten, *Les Fibules d'Armorique*, *op. cit.*, pl. 46.

39. G. Lefèvre, « Le Trésor du Chapitre et la patère d'or de Rennes », *Annales de Bretagne*, t. LXVII/1, 1960, p. 93-102.

40. J.-Y. Cotten, *Les Fibules d'Armorique*, *op. cit.*, p. 152-153, pl. 39.

41. P. Galliou, *L'Armorique romaine*, Brest, 2e éd., 2005, p. 326.

42. B. Cunliffe, P. Galliou et collab., *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor*, t. III, *Le site : Du quatrième siècle apr. J.-C. à aujourd'hui*, Oxford, 2007, p. 33-35, fig. 20-21.

43. P. Galliou, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 349-352.

44. Id., « Deux sites archéologiques finistériens d'interprétation difficile : La Motte en Plogonnec et Rosmeur en Penmarc'h », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 208, janvier-juillet 2009, p. 43-56.

45. Id., *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, *op. cit.*, p. 206-207 (fouille : S. Hinguant).

Galliou fibules 2011.indd 185 30/11/2011 09:36:48

sible que la fibule de Tronoën ait été portée par un militaire cantonné dans les parages ou même dans les ruines du sanctuaire[46]. La fouille du temple de Trogouzel à Douarnenez a en effet montré qu'une partie de celui-ci avait été occupée, vers la fin du IVe siècle, par une communauté probablement militaire, si l'on en juge par la présence d'un fragment de plaque-boucle de bronze dans le mobilier exhumé[47]. Une telle hypothèse suppose bien sûr que le sanctuaire de Tronoën ait perdu sa fonction première et ait servi d'habitat dès le début du IVe siècle, ce qui est possible, mais non prouvé ; à l'inverse, si cette fibule constitue un dépôt à la divinité topique et non une perte, il faut alors admettre que l'on sacrifiait encore aux dieux dans ce sanctuaire du bout du monde.

46. On aura bien sûr noté la proximité des sites de Rosmeur et de Tronoën.

47. ID., *ibid*., p. 191.

Résumé

Trois des fibules découvertes à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon posent question quant à l'origine et à la fin de l'occupation de cet important sanctuaire. Les deux premières, que l'on peut vraisemblablement dater du VIIe siècle av. J.-C., sont antérieures de près de trois siècles à ce que l'on considère d'ordinaire comme le début de l'utilisation du site. La troisième, appartenant à un type associé aux fonctionnaires et militaires du Bas Empire romain, pose à nouveau le problème de l'interprétation archéologique et historique, en Bretagne occidentale, de ces pièces tardives.

Abstract

Three of the brooches found at Tronoën at Saint-Jean-Trolimon beg question as to the early and final occupations of this important sanctuary. The first two, dated to the VIIth century BC, predate by almost three centuries what is generally considered as the first phase of the site. The third one, belonging to a type associated with Late Roman civil servants and soldiers, raises, once again, the question of which archaeological and historical interpretations should be given of such late objects in western Brittany.

Diverradur

Teir spilhenn-alc'hwez eus ar re bet kavet e Tornoan, parres Sant-Yann-Trolimon ez eus dalc'h diwar o fenn, ken diwar-benn orin, ken diwar-benn fin ar mare ma' z eus bet tud o chom en neved brudet-se. An diw spilhenn-alc'hwez kentañ, hag a zo, ewid doare, eus ar 7ed kantved araog J.-K., e c'haller lavared ez int war-dro tri-c'hant vloaz koshoc'h eged ar mare ma vezer boas da lakaad da zeroù d'an diasezañ-tud el lec'h-se. An trede spilhenn-alc'hwez avad ema he doare heni ar re a gaver implijet gant an dud-e-karg hag an armeidi eus mare an Impalaerded roman Isellañ : sed e teu adarre kudenn an doare da zisplegañ, ent arkeologel hag ent istorel, e Breizh-Isel, ar pezhioù diwezad-se.

Galliou fibules 2011.indd 186 30/11/2011 09:36:49

Les bronzes figurés antiques découverts dans le Finistère. I. Statues et statuettes

par Patrick Galliou

Le département du Finistère a livré un nombre relativement important – plus de quatre-vingts pièces[1] – de figurines et d'éléments d'ornementation de bronze et d'or antiques[2] (statues et statuettes, plaques décoratives, appliques, etc.), représentant des divinités ou des animaux. Ces figurines, éparses dans divers musées, ne sont guère connues que des spécialistes et n'ont, en général, fait l'objet que de publications partielles ou ponctuelles. Elles méritaient donc d'être présentées de façon globale, afin que puisse être mieux comprise la vie religieuse des Osismes[3] et apprécié leur degré de romanisation[4]. On trouvera dans ce qui suit un catalogue raisonné de ces figurines finistériennes, divisé en deux livraisons (I. Statues et statuettes ; II. *Instrumentum*), que suivront les nécessaires conclusions sur la composition, la géographie et l'interprétation de ces figurations.

1. Le chiffrage exact est rendu difficile par l'imprécision des sources anciennes, la même statuette pouvant parfois avoir été attribuée par des auteurs différents à plusieurs sites voisins.

2. Elles appartiennent, à quelques exceptions près, à l'époque romaine.

3. On rappellera que le territoire de ce peuple s'étendait aussi à la partie occidentale des Côtes-d'Armor.

4. Ce recensement viendra compléter l'étude, que mène notre collègue J.-Y. Éveillard, de la statuaire de pierre antique de Bretagne. Nous remercions très vivement Mme Stéphanie Boucher, directeur de recherche au CNRS, pour les renseignements qu'elle a bien voulu nous apporter.

1. – BAYE, Kernévez [?] (fig. 1)

Lieu de conservation : collection privée.

Statuette de bronze (haut. 0,086 m), figurant une femme aux traits bien dessinés, les cheveux formant une sorte de bourrelet au sommet du front. Elle est vêtue d'une longue tunique tombant jusqu'à mi-mollet. Un très fort bourrelet se confond avec le rebord de l'encolure, s'appuie sur les épaules et se prolonge dans le dos. Le bras gauche est légèrement décalé et la main, entrouverte, devait tenir un objet, aujourd'hui disparu. Le

Galliou bronzes .indd 187 01/12/2011 22:32:50

bras droit est dans l'alignement de la cuisse et devait tenir un autre objet de section circulaire. Les jambes sont fléchies, mais la position d'ensemble montre clairement qu'elles étaient pendantes, comme le seraient celles d'une cavalière montée en amazone. Il est probable que cette figurine ait été ramassée sur le site romain de Kernévez ; elle fut, en tout état de cause, découverte, en association avec une monnaie de Faustine (IIe siècle), dans une parcelle où se voyaient de nombreux fragments de *tegulae*.

Fig. 1. – Baye, *Kernévez*, statuette d'Épona.
Cliché J.-Y. Éveillard.

On s'accordera à voir dans cette figurine une représentation d'Épona, déesse dont la présence n'est guère attestée, dans l'ouest de la Bretagne, que par un petit nombre de statuettes en terre blanche (Quimper, Saint-Jean-Trolimon).

Bibliographie : J.-Y. ÉVEILLARD, « Une statuette de bronze de l'Épona (?) gallo-romaine dans le Sud-Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 29-36 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010, p. 102, fig. 38.

2. – BERRIEN, Quinioualc'h (fig. 2)

Lieu de conservation : Musée départemental breton (Quimper).

Statuette de bronze (haut. 0,173 m), représentant un Lare, découverte en 1861 au lieu-dit Lein-Hent-Callac, au bord de la voie de Carhaix à l'Aber-Wrac'h. Vêtu d'une tunique courte avec ceinture, chaussé de brodequins, le dieu tient un rhyton de la main gauche levée, et une patère légèrement inclinée de droite à gauche, de la main droite. La statuette devait être fixée à un piédestal quadrangulaire mouluré (50 x 45 x 23 mm), dont les éléments furent retrouvés à proximité.

Fig. 2. – Berrien, *Quinioualc'h*, statuette de Lare.
Cliché Musée départemental breton.

Galliou bronzes .indd 188 01/12/2011 22:32:51

Il y a ici le type classique du *Lar compitalis*, dit aussi « dansant ». Cette divinité est souvent représentée « en miroir », c'est-à-dire par paire présentant les mouvements inversés, ainsi qu'ils apparaissent sur les peintures et dans les laraires conservés à Pompéi[5]. Deux Lares de cette catégorie sont conservés au musée de Mayence[6], avec chacun leur piédestal rectangulaire portant une inscription qui permet de les dater de la fin du Ier siècle. Une autre figurine de ce type se trouve au musée de Montbéliard[7]. Ces quatre objets sont de dimensions très voisines (0,172-0,173 m) et d'un style très comparable. Rien d'équivalent n'ayant été trouvé en Italie et dans le reste de l'Empire romain, on peut supposer, avec quelque vraisemblance, que ces statuettes ont été fabriquées en Gaule, dans des ateliers qui se transmettaient des schémas, ou bien qui diffusaient largement leurs produits. Il faut noter que ces bronzes sont de dimensions relativement importantes, par rapport à celles des figurines de Lares habituellement connues (0,08-0,12 m). Les problèmes que posent ces représentations ont été récemment étudiés[8]. Une autre statuette de Lare a été découverte à Tronoën, à Saint-Jean-Trolimon (*infra*, n° 57) et deux autres encore à Corseul (Côtes-d'Armor)[9].

5. S. ADAMO-MUSCETTOLA, « Osservazioni sulla composizione dei larari con statuette in bronzo di Pompei e Ercolano », dans U. GEHRIG (dir.), *Toreutik und figürlichen Bronzen römischer Zeit*, Berlin, 1984, p. 9-32.

6. H. MENZEL, « Bericht über die Tagung "*Römische Toreutik*" », *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Museum Mainz*, t. 20, 1973, pl. IV-V.

7. P. LEBEL, *Catalogue des collections archéologiques de Montbéliard*. III *Les Bronzes figurés*, Besançon, 1962, p. 19, n° 15, pl. XVII.

8. S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITAR, « Les Lares des provinces romaines : essai de datation », dans *International Congress on Ancient Bronzes*, n° 18, 1995, p. 231-240.

9. *Gallia*, 1969, p. 250, fig. 19 ; G. LE CLOIREC, *Les Bronzes antiques de Corseul (Côtes-d'Armor)*, Montagnac, 2001, n° 3-4, p. 40-41.

Bibliographie : R.-F. LE MEN, « Statistique monumentale du Finistère, époque romaine », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1875, p. 145 ; P. DU CHATELLIER, « Une statuette en bronze du Musée archéologique », *ibid.*, t. XXIII, 1896, p. LXXIV-LXXVI ; A. SERRET, *Catalogue du Musée archéologique du département*, Quimper, 1901, p. 35, n° 6 ; P. DU CHATELLIER, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes, 1907 (2e éd.), p. 207 ; S. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, Paris, 1897-1898, t. II, p. 812, n° 6 ; F. BRAEMER, *L'Art dans l'Occident romain*, Paris, 1963, n° 432 ; L. PAPE, *La* Civitas *des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. A-57 ; P. GALLIOU, *Aux origines de Carhaix*, catalogue de l'exposition, Carhaix, 1987, p. 16 ; ID., *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 106, fig. 40.

3. – BEUZEC-CAP-SIZUN

Lieu de conservation : inconnu.

Selon L. Richard, A. du Chatellier fait mention d'une « statuette de la Victoire en bronze, trouvée aux environs de la pointe du Raz, à Beuzec-Capazun ».

Comme beaucoup d'objets de ce type mis au jour au XIXe siècle, cette statuette, de dimensions inconnues, a dû être vendue à un amateur d'antiques, sans qu'il en reste la moindre trace ou description. On notera qu'une autre statuette de bronze figurant la Victoire fut découverte à Carhaix (*infra*, n° 10), une autre, provenant de Corseul, se trouvant autrefois au musée de Dinan[10].

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés antiques du Finistère au musée des Antiquités nationales », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1969, p. 106 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 109.

4. – CARHAIX, ville (fig. 3)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 77301.

10. ID., *ibid.*, n° 6, p. 41-42.

Galliou bronzes .indd 189 01/12/2011 22:32:51

Fig. 3. – Carhaix, statuette de Diane (face, profil, dos).
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Grand bronze (haut. 0,265 m), figurant Diane chasseresse, debout, en marche, tenant l'arc de la main droite, le carquois rempli de flèches sur le dos. La déesse est vêtue d'une tunique courte et chaussée de sandales à lanières montantes. Les conditions de la découverte ne sont pas connues.

Le type est bien connu[11]. Le bronze est ici de dimensions inhabituelles, les assez rares statuettes connues en Gaule étant relativement petites (de 0,08-0,12 m)[12]. Il est donc probable que cette belle figurine ait fait partie d'un ensemble d'offrandes à un sanctuaire qui n'était d'ailleurs pas forcément consacré à cette seule déesse, ou bien encore provienne d'un laraire d'une richesse particulière.

Bibliographie : F. BRAEMER, *L'Art dans l'Occident…*, *op. cit.*, p. 98, n° 431 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 106, n° 4 ; ID., « Sur quelques bronzes antiques du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 95-96 ; S. BOUCHER, *Recherches sur les bronzes figurés de Gaule préromaine et romaine*, Rome, 1976, p. 153 ; L. PAPE, *La* Civitas*…*, *op. cit.*, p. A-80 ; P. GALLIOU, *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 44-45 ; ID., *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148, fig. 102.

5. – CARHAIX, ville (fig. 4)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80299.

Statuette de bronze (haut. 0,055 m), figurant Harpocrate[13] debout, ailé, vêtu d'une nébride (peau de bête), tenant une corne d'abondance sur le bras gauche et portant la main droite à la bouche. Sur le bâton (ou tronc d'arbre) servant d'appui au bras gauche s'enroule un serpent. Les conditions de la découverte ne sont pas connues.

Cette statuette, de travail assez médiocre, appartient à une série relativement bien répandue en Gaule[14], que l'on peut penser

11. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence (Basses-Alpes, Vaucluse)*, Paris, 1965, p. 55-56, n° 66.

12. H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés antiques des Bouches-du-Rhône*, Paris, 1984, p. 78-79, n° 134-135, par exemple.

13. C'est-à-dire Horus (fils d'Isis et d'Osiris) enfant, représenté nu, un doigt devant la bouche.

14. Par exemple : S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 481, n° 6, 482, n° 7, etc. ; H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 82-83, n° 146-149 ; P. LEBEL, *Catalogue…*, *op. cit.*, p. 23, n° 24, etc.

Galliou bronzes .indd 190 01/12/2011 22:32:52

Fig. 4. – Carhaix, statuette d'Harpocrate.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

avoir été liée aux cultes orientaux pratiqués dans ses provinces[15]. Au XVIIIe siècle fut découverte à Locmariaquer (Morbihan), une breloque en or figurant Harpocrate[16].

Bibliographie : S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 483, n° 1 ; P. DU CHATELLIER, « Communication », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1892, p. 169 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 106-107, n° 5 ; ID., « Harpocrate en bronze de Carhaix », *Ogam*, t. XXI, 1969, p. 159-164 ; L. PAPE, *La* Civitas… », *op. cit.*, p. A-80 ; P. GALLIOU, *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 44-45 ; ID., *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148, fig. 103.

15. L. BRICAULT (dir.), *Isis en Occident*, Leyde, 2004 (en particulier la contribution de J. LECLANT : « La diffusion des cultes isiaques en Gaule », p. 95-106). On verra aussi J.-L. PODVIN, « Objets égyptiens et égyptisants trouvés dans le Nord et le Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, t. LXX, 1988, n° 276, p. 183-190.

16. Haut. 5,5 cm, C.-P. DE ROBIEN, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, édité par J.-Y. Veillard, Mayenne, 1974, p. 10, 12, p. 11 (planche).

6. – CARHAIX, ville (fig. 5)

Lieu de conservation : inconnu.

Statuette de bronze, de dimensions inconnues, figurant Harpocrate. Les conditions de la découverte ne sont pas connues, mais elle se trouvait, du vivant de Paul du Chatellier, dans les collections archéologiques qu'il avait constituées au château de Kernuz. Le dessin qu'en donne Salomon Reinach montre un enfant nu assis, portant un doigt de la main droite à la bouche.

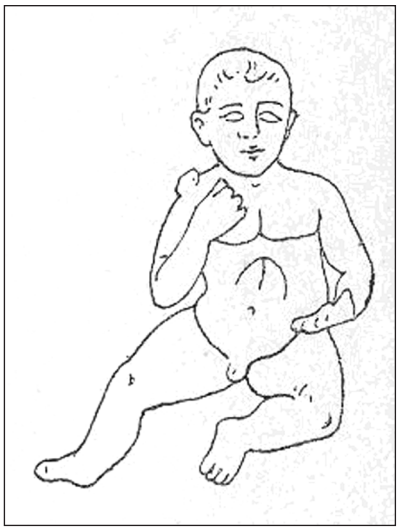

Fig. 5. – Carhaix, statuette d'Harpocrate.
Document S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit*.

Il ne s'agit manifestement pas d'une confusion avec la statuette précédente, et le site de Carhaix a donc livré au moins deux statuettes d'Harpocrate. On comparera à celles du même type présentées par S. Reinach[17]

17. S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, vol. II, p. 486, n° 1, 4-6.

Galliou bronzes .indd 191 01/12/2011 22:32:53

et l'on notera enfin qu'une statuette semblable a été découverte à Corseul (Côtes-d'Armor), capitale des Coriosolites[18].

Bibliographie : S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 486, n° 3 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 114, note ; ID., « *Aegyptiaca* d'Armorique », *Latomus*, t. 31, 1972, p. 88-104 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 149.

7. – CARHAIX, ville (fig. 6)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80301.

Statuette de bronze (haut. 0,085 m), représentant Mercure nu, coiffé du pétase, tenant la bourse de la main gauche. Le caducée, tenu de la main droite, manque. Les conditions de la découverte ne sont pas connues.

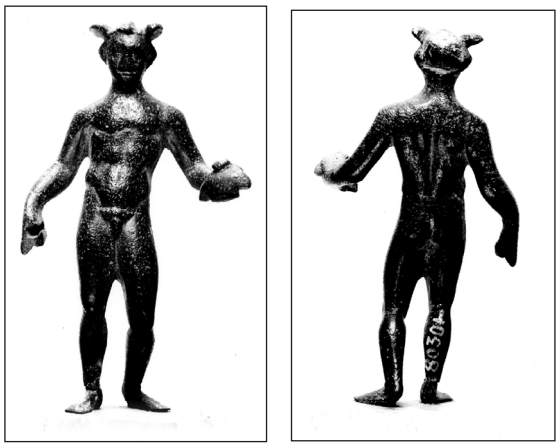

Fig. 6. – Carhaix, statuette de Mercure (face et dos).
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Les inventaires départementaux et régionaux[19] montrent que les statuettes de Mercure sont très nombreuses en Gaule, ce qui ne saurait vraiment surprendre si l'on songe à ce que dit César de la place de ce dieu dans le panthéon gaulois[20]. Une statuette du même type fut découverte au Grand-Borne à Ambon (Morbihan)[21], deux autres à Corseul (Côtes-d'Armor)[22], et un fragment provient de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (*infra*, n° 55).

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 107, n° 6 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-80 ; P. GALLIOU, *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 44-45 ; ID., *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148, fig. 101.

8. – CARHAIX, ville

Lieu de conservation : inconnu. Ancienne collection Charbonnier de Sireuil, puis Musée préhistorique finistérien, n° 761, puis Musée départemental breton. Elle en a disparu à la suite d'un vol.

Statuette de bronze (haut. 0,084 m), représentant un homme jeune, nu, le corps déhanché vers la droite. La tête est assez finement exécutée et les cheveux sont bien marqués. La tête porte un casque de type corinthien. Le bras gauche, en position fléchie, tient un bouclier losangique, aux côtés biseautés. Le bras droit, légèrement fléchi, devait porter une lance qui a disparu. Le pied droit manque. Les conditions de la découverte ne sont pas connues.

Bien que les statuettes d'une divinité que l'on identifie d'ordinaire à Mars soient nom-

---

18. G. LE CLOIREC, *Les Bronzes…*, *op. cit.*, n° 7, p. 42.

19. Par exemple : É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime*, Paris, 1984 (réédition), p. 28-32, n° 18-29 ; A. N. ZADOKS-JOSEPHUS ZITTA *et al.*, *Roman Bronze Statuettes from the Netherlands*. I. *Statuettes Found North of the Limes*, Groningue, 1967, p. 60-90, n° 25-40 (statuettes « exportées » hors de l'Empire).

20. *B.G.*, VI, 17.

21. J. ANDRÉ, « Bronzes figurés trouvés sur le territoire des Vénètes », *Annales de Bretagne*, t. LXVIII, 1961, p. 89-90.

22. G. LE CLOIREC, *Les Bronzes…*, *op. cit.*, n° 1-2, p. 39-40.

Galliou bronzes .indd 192 01/12/2011 22:32:53

breuses dans les provinces occidentales, ce traitement particulier de la représentation est surtout répandu dans l'est de la Gaule[23].

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 115 ; ID., « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 96-97 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148.

9. – CARHAIX, ville

Lieu de conservation : inconnu. Ancienne collection Charbonnier de Sireuil, puis Musée préhistorique finistérien, n° 756, puis Musée départemental breton. Elle en a disparu à la suite d'un vol.

Statuette de bronze (haut. 0,069 m), figurant un homme jeune, nu, le corps déhanché vers la droite. La tête, assez grossièrement traitée, porte un casque de style corinthien. Le bras gauche, à demi plié, tient une épée qui repose dans le creux du bras. Le bras droit, levé et plié, porte, au niveau de la main, une encoche verticale qui semble indiquer la présence d'une lance, aujourd'hui disparue. Les conditions de la trouvaille ne sont pas connues.

Ce type de représentation de Mars est également assez rare. Une statuette découverte en Hollande montre, elle aussi, le dieu tenant une épée de la main gauche[24], et S. Reinach en figure une autre, provenant de Spire[25].

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 115 ; ID., « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 97 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148.

10. – CARHAIX, ville

Lieu de conservation : inconnu. Ancienne collection Charbonnier de Sireuil, puis Musée préhistorique finistérien n° 757, puis Musée départemental breton. Elle en a disparu à la suite d'un vol.

Statuette de bronze, de dimensions inconnues, figurant une divinité féminine aux cheveux bouclés et ramenés en chignon à l'avant du crâne. Le corps, très fléchi vers l'avant, est couvert d'un vêtement aux plis très amples, dénudant les bras. Le bras droit, levé, est brisé, ainsi d'ailleurs que le bras gauche. La jambe droite est avancée, le pied gauche est fléchi. On remarque sur le dos, au niveau des épaules, deux encoches où venaient s'encastrer des ailes, aujourd'hui brisées. Les conditions de la trouvaille ne sont pas connues.

Sans être particulièrement nombreuses, les représentations de la Victoire ne sont pas rares en Gaule[26]. On soulignera qu'une statuette illustrant le même thème fut mise au jour dans le Cap-Sizun (*supra*, n° 3). Ce type de figuration est, d'après L. Richard, bien daté du premier quart du second siècle[27].

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 115 ; ID., « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 97 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148.

11. – CARHAIX, Persivien (fig. 7)

Lieu de conservation : dépôt de fouilles du service régional de l'Archéologie (Bretagne).

Au centre de la zone enclose par le mur d'enceinte de la *villa* de Persivien fut fouillée une fosse contenant des objets de fer (outils agricoles ?), une douzaine de monnaies, dont les plus récentes sont des *asses* usés de Vespasien, une petite série d'objets de bronze :

23. M. AMAND, « Une statuette de bronze de Mars trouvée à Blicquy (Hainaut) », *Latomus*, t. 26/1, 1967, p. 82, note 4.

24. A. N. ZADOKS-JOSEPHUS ZITTA *et al.*, *Roman Bronze Statuettes…*, *op. cit.*, n° 23.

25. S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, p. 792, n° 8.

26. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 88, 141, 190, n° 149, 300, 456.

27. L. RICHARD, « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 97.

Galliou bronzes .indd 193 01/12/2011 22:32:53

clochette, cure-oreille, manche de miroir, fibule Feugère 26d, tige avec excroissances, figurant une ramure de cerf (long. 0,04 m).

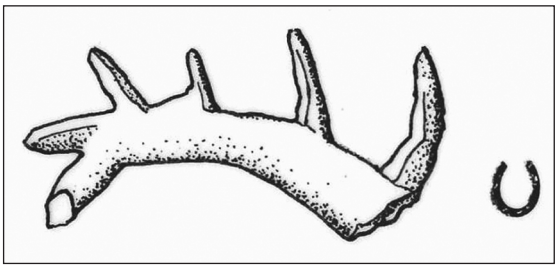

Fig. 7. – Carhaix, *Persivien*, fragment de ramure de cerf.
Dessin G. Couix.

Ce fragment provient sans doute d'une figuration de l'animal lui-même, dont la ramure serait alors aussi développée que sur la belle statuette de Neuvy-en-Sullias (Loiret)[28], ou d'une représentation d'une divinité couronnée de bois de cerf[29], comme *Cernunnos*[30], bien que les statuettes de bronze que l'on considère correspondre à cette divinité[31] ne portent pas de bois. Un objet semblable a été mis au jour à Corseul[32].

Bibliographie : R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 48 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 144.

12. – CARHAIX, Nouvel hôpital

Lieu de conservation : inconnu.

Statuette de bronze, de dimensions inconnues, trouvée au milieu de vestiges antiques, représentant une jeune fille tenant une couronne autour du bras gauche. Aucun élément ne permet de vérifier l'éventuelle antiquité de cette pièce.

Bibliographie : H. PÉRENNÈS, « Communication (Carhaix) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LX, 1933, p. XXXVII (Procès-verbaux) ; L. PAPE, *La* Civitas*…*, *op. cit.*, p. A-65 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 148.

13. – CARHAIX, ville

Lieu de conservation : inconnu.

Statuette de bronze, de dimensions inconnues, figurant une *Pallas* (Victoire). Peut-être est-ce la même que la statuette n° 10 ?

Bibliographie : M. AUSSANT, « Communication (Carhaix) », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1844-1857, p. 84 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 149.

14. – CARHAIX, ville

Lieu de conservation : inconnu.

Tête de taureau en bronze (dimensions inconnues), découverte avec la pièce précédente, selon M. Aussant. Les figurations de taureaux sont loin d'être rares en Gaule[33].

28. M. PROVOST, *Carte archéologique de la Gaule : Le Loiret*, Paris, 1988, p. 68, n° 3. La ramure des statuettes du musée de Rouen (É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, n° 159, p. 75) et de la trouvaille de Bavay (S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITAR, *Le Trésor des bronzes de Bavay*, Lille, 1993, n° 21, p. 61) est beaucoup plus modeste. On notera aussi la découverte d'une statuette de bronze figurant un cerf dans le sanctuaire de Juvigné (Mayenne), M.-H. SANTROT, J. SANTROT, J.-C. MEURET (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois. Aux marges de l'Armorique*, catalogue de l'exposition, Nantes, 1999, p. 121.

29. P.-M. DUVAL, *Les Dieux de la Gaule*, Paris, 1976 (2e éd.), p. 112-113.

30. S. BOUCHER, *Recherches sur les bronzes…*, *op. cit.*, p. 127, n° 317s.

31. Statuettes découverte dans un sanctuaire domestique à Clermont-Ferrand, sur le site de l'hôtel de la Région (S. DEYTS [dir.], *À la rencontre des dieux gaulois : un défi à César*, Dijon, 1998, p. 144-148) et à Savigny (Saône-et-Loire).

32. G. LE CLOIREC, *Les Bronzes…*, *op. cit.*, n° 25, p. 46.

33. Par exemple : É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 64-65, n° 131-132 ; H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 138, n° 333 ; P. LEBEL, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 28-29.

Galliou bronzes .indd 194 01/12/2011 22:32:54

Il n'est pas impossible que cette pièce, dont nous ignorons l'apparence, soit une attache d'anse de situle[34] ou un décor de meuble[35].

Bibliographie : voir la pièce précédente.

15. – CAST (fig. 8)

Lieu de conservation : collection privée.

Statuette de bronze (haut. 0,125 m ; poids 0,208 kg), figurant Hercule nu, le bras droit levé, la main droite tenant un objet cylindrique, la main gauche fermée sur le reste d'une hampe. Le corps est sommairement traité et allongé, les yeux sont saillants, cernés de deux traits en ovale, la chevelure présente de grosses mèches tombant dans le cou. La jambe droite est fléchie, la pointe dirigée vers le sol ; la jambe gauche prend légèrement appui pour amorcer un mouvement. Il s'agit d'un Hercule de type dit « italo-étrusque », importé d'Italie du Nord au IIIe ou IIe siècle avant notre ère. Cette statuette fut découverte en même temps que la suivante, mais nous ne connaissons pas les conditions de la trouvaille, ces objets ayant été vendus sur le marché de Châteaulin par un cultivateur, resté anonyme.

On recense un grand nombre de ces figurines d'Hercule italo-étrusque en Gaule. Les trouvailles en ont d'abord, et très longtemps, semblé suspectes. La preuve indiscutable qu'ont apportée des trouvailles bien contrôlées et le fait que d'autres représentations de bronze certainement issues d'Italie apparaissent dans les fouilles et dans les musées avec une provenance attestée ont permis d'entreprendre l'étude des importations d'Italie en Gaule depuis une époque ancienne (VIIe-VIe siècles avant notre ère) et d'envisager les problèmes commerciaux et culturels qui les

Fig. 8. – Cast, statuette d'Hercule.
Cliché Service audiovisuel de l'université de Bretagne occidentale (SAVUBO).

concernent[36]. On ne saurait en tout cas douter qu'il y ait là une trouvaille authentique des IIIe-IIe siècles av. J.-C., témoignant de relations

34. É. Espérandieu, H. Rolland, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…, op. cit.*, p. 73, n° 152.

35. S. Boucher, G. Perdu, M. Feugère, *Bronzes antiques du Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon*, II. *Instrumentum, Ægyptiaca,* Lyon, 1980, p. 62, n° 315.

36. La bibliographie concernant ces bronzes est abondante. On retiendra : C. Balty, « Dégradations successives d'un type d'Hercule italique », *Latomus*, t. XLIII, 1962, p. 197-215 ; S. Boucher, « Importations étrusques en Gaule à la fin du VIIe siècle av. J.-C. », *Gallia*, 1970, n° 28/2, p. 193-206 ; J. Rioufreyt, H. Poulain, C. Lambert, « L'Hercule italo-étrusque de Montrevault (Maine-et-Loire) », dans S. Boucher (dir.), *Actes du IVe colloque international sur les bronzes antiques*, Lyon, 1977, p. 163-166.

Galliou bronzes .indd 195 01/12/2011 22:32:54

entre l'ouest de la péninsule armoricaine et la Gaule intérieure à date ancienne[37].

Bibliographie : R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972, p. 55-56, t. CV, 1977, p. 45-49 ; J.-Y. VEILLARD, « Le Porzay et la baie de Douarnenez à l'époque romaine », *Archéologia*, n° 74, septembre 1974, p. 44 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-82 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 154, fig. 107.

16. – CAST (fig. 9)

Lieu de conservation : collection privée.

Statuette de bronze (haut. 0,08 m, long. 0,069 m, poids 0,228 kg), figurant un cheval debout sur une plaque percée d'un trou en son centre. Les jambes sont raides, la bouche est entrouverte et la crinière, pendant à droite, est marquée par des incisions. Un axe de fer aboutissait à la partie inférieure du poitrail. Cette figurine provient très certainement de la même trouvaille que la précédente, si l'on en juge à l'état de conservation de ces bronzes.

Il est fréquent que ces statuettes anthropomorphes figurant des hommes en position de combat (Hercule, Mars) soient accompagnées de figurines de chevaux[38]. Le percement de la partie inférieure du poitrail, destiné à la fixation d'une hampe, se voit sur d'autres statuettes découvertes dans le Finistère comme dans l'ensemble de la Gaule[39].

Bibliographie : voir la pièce précédente ;
P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 154, fig. 108.

Fig. 9. – Cast, statuette de cheval.
Cliché SAVUBO.

17. – CLÉDEN-CAP-SIZUN, Trouguer

Le dossier concernant les bronzes découverts à Trouguer est passablement complexe. En 1849, il est fait mention d'une statuette de bronze découverte à Trouguer en 1825, qui se serait alors trouvée en possession de M. Moreau, juge de paix à Pont-Croix, qui l'avait achetée à M. Colas. Elle est mentionnée par A. de Blois[40] et entra par la suite dans la collection des Du Chatellier[41]. Il s'agit sans aucun doute de la statuette n° 80 298 du musée d'Archéologie nationale. En 1878, R.-F. Le Men indique qu'« on y a trouvé, il y a quelques années, deux statuettes de bronze représentant le dieu Mars[42] ». En 1882, P. du Chatellier mentionne la découverte d'une statuette de bronze de huit centimètres de haut

37. Des statuettes du même type ont été mises au jour dans la Sarthe (musée du Mans) et à Montrevault (Maine-et-Loire).

38. C'est ce que notait R. SANQUER, « Chronique… », art. cité, 1977, p. 47-48.

39. À Saint-Fiacre en Crozon (cheval), Lanildut (bovidé), par exemple (*infra*, n° 23, 33).

40. A. DE BLOIS, « Communication », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. I, 1849, p. 87.

41. L. RICHARD, « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 106.

42. R.-F. LE MEN, « Tronoën et ses antiquités », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 160.

Galliou bronzes .indd 196 01/12/2011 22:32:55

sur – ou près de – la voie romaine de « Corseul à Trouguer[43] ». Le lieu précis de la découverte n'est pas donné (Beuzec-Cap-Sizun ?). En 1882 également, le président de la Société archéologique du Finistère, T. Hersart de La Villemarqué, fait état de la découverte d'une « statuette à grelot » aux environs de Trouguer. En 1883, H. Le Carguet signale qu'on a découvert trois statuettes de bronze à Trouguer, l'une se trouvant au musée de Cluny, la seconde entre les mains de l'abbé Marchant, de Cléden, la dernière, brisée, découverte peu de temps auparavant, ayant été donnée à M. Sauvé, premier commis à la direction des Douanes à Brest[44]. En 1888, H. Le Carguet offre à la Société archéologique du Finistère un moulage en plomb d'une « divinité païenne » trouvée à Trouguer[45]. On ignore où cet objet se trouve aujourd'hui. En 1891, P. du Chatellier[46] signale la découverte de deux statuettes, dont l'une, haute de dix centimètres, entra dans ses collections, l'autre étant, selon lui, au musée de Cluny, où elle ne s'est pas retrouvée[47] ; il ajoute que « plusieurs autres statuettes [...] ont été vendues ou données à diverses époques à des curieux ». En 1914, H. Le Carguet présente une petite statuette en bronze de l'époque gallo-romaine découverte dans l'une de ses fouilles faites dans le Cap-Sizun (Trouguer ?)[48].

Les statuettes n° 17 *bis*, 18 et 47, conservées au musée d'Archéologie nationale, correspondent très vraisemblablement à trois des pièces mentionnées ci-dessus, sans qu'il soit toutefois possible d'établir des équivalences formelles.

17 *bis*. – CLÉDEN-CAP-SIZUN, Trouguer (fig. 10)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 75 981.

Statuette de bronze figurant Mars (haut. 0,010 m), représenté nu, debout, coiffé d'un casque à haut cimier. Le bras droit est levé et s'appuyait vraisemblablement sur une lance, aujourd'hui disparue ; le bras gauche est brisé. Cette œuvre fruste fut découverte dans ce qui est plus probablement un sanctuaire qu'une *villa* ou une fortification tardive, sans que l'environnement archéologique précis de cet objet soit connu.

Les figurines de Mars nu casqué découvertes en Bretagne s'intègrent à une série bien connue, étudiée à de multiples reprises[49]. De nombreux exemplaires de ce type de figuration de Mars, jeune, imberbe et non cuirassé sont connus dans le nord et le nord-est de la Gaule ; ils y sont vraisemblablement dus à des ateliers fonctionnant en Gaule Belgique, à Bavay (Nord) en particulier, et en Germanie. La présence de nombreuses statuettes de ce type dans l'ouest de la Bretagne semble, cependant, dénoter l'existence d'autres ateliers dans la péninsule armoricaine, ce qui confirme encore que ce modèle a pris naissance et s'est développé dans l'Europe romaine du nord-ouest, alors qu'il n'existe pas à cette époque en Italie.

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, « Établissement romain de Troguer », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891,

43. P. DU CHATELLIER, « Communication », *ibid.*, t. IX, 1882, p. 217 et 218.

44. H. LE CARGUET, « Notes archéologiques sur le Cap-Sizun, avec indication des endroits à explorer », *ibid.*, t. X, 1883, p. 33-34.

45. ID., *ibid*., t. XV, 1888, p. LXII (Procès-verbaux).

46. P. DU CHATELLIER, « Établissement romain de Troguer en Cléden (Finistère) », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 210.

47. L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 113-114, note 3.

48. H. LE CARGUET, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, p. XXXIV (Procès-verbaux)

49. S. BOUCHER, *Recherches sur les bronzes…*, *op. cit.*, p. 132 et suiv., pl. XII ; S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITTAR, *Le Trésor…*, *op. cit.*, p. 40.

Galliou bronzes .indd 197 01/12/2011 22:32:55

p. 210 et fig. p. 204, n° 2 ; ID., *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 289 ; P. MERLAT, « Considérations préliminaires sur l'établissement gallo-romain de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun », *Annales de Bretagne*, t. LXIII, l956, p. 113-114 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 107-108, n° 7 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-84 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 141 ; ID., « Le grand bâtiment romain de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun (Finistère) : une nouvelle hypothèse », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 206, janvier-juillet 2008, p. 100-122.

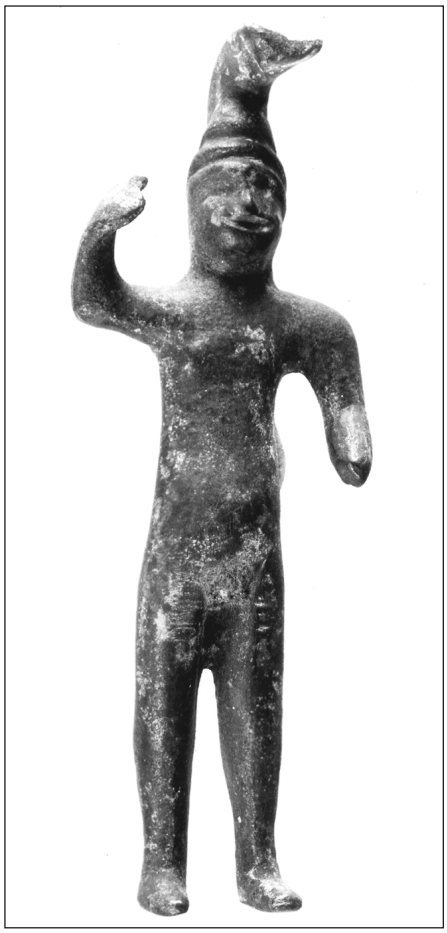

Fig. 10. – Cléden-Cap-Sizun, *Trouguer*, statuette de Mars.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

18. – CLÉDEN-CAP-SIZUN, Trouguer (fig. 11)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80306.

Statuette de bronze (haut. 0,08 m) représentant un personnage nu, debout, casqué, la jambe gauche légèrement avancée et soulevée, un canard posé sur la main droite et tenant un bâton mouluré (sceptre?) brisé en haut et en bas de la gauche. Le casque est rond, avec un cimier en léger relief, les traits du visage et le corps sont correctement représentés, ainsi que la chevelure bouclée.

Fig. 11. – Cléden-Cap-Sizun, *Trouguer*, statuette d'une divinité locale (?).
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Galliou bronzes .indd 198 01/12/2011 22:32:56

Cet objet fut découvert sur le même site que le précédent.

D'un traitement assez soigné, la figurine est cependant maladroite en ce qui concerne l'attitude, les volumes, la finition des détails. Le casque, très rond et coiffant, est différent de celui des Mars habituels. Les traits du visage sont mieux étudiés et donnent quelque qualité à cette représentation. Le bâton mouluré tenu de la main gauche n'est ni un sceptre ni un *lituus* et l'hypothèse concernant un « augure » ne convient ni au lieu, ni aux circonstances historiques de la trouvaille. Il s'agirait plutôt d'une divinité locale, qui n'est pas sans rappeler (pour l'oiseau tout au moins et aussi pour le casque) la grande statuette de Kerguilly en Dinéault. Les dimensions exiguës de la figurine ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'un culte encore mal connu.

Bibliographie : S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 6, n° 1 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 108, n° 8 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 160, fig. 116.

19-20. – CROZON, anse de Dinan

Lieu de conservation : inconnu.

Selon Paul du Chatellier, deux statuettes de bronze furent découvertes en 1880 à Sant-an-Anaon[50] et vendues à un étranger. Il n'existe aucune description de ces objets, et il est possible qu'il y ait eu confusion avec d'autres figurines mises au jour dans la commune (voir *infra*, n° 21-22).

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 188 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 178.

21. – CROZON, La Palue (fig. 12)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80307.

Fig. 12. – Crozon, *La Palue*, statuette d'Amour.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Statuette figurant un Amour ailé, debout sur un socle (haut. 0,09 m). Les mains sont brisées et les traits du visage indistincts. Cet objet est réputé provenir de la « Grande Pallue », qui est sans doute le village actuel de la Palue, proche de la plage du même nom, au sud-ouest de Crozon. Les conditions de la trouvaille sont inconnues[51].

Les statuettes figurant Éros ne sont pas très nombreuses en Gaule[52], et, dans le cas où le jeune dieu est figuré debout, s'inspirent très

50. Ce lieu-dit ne figure pas dans le répertoire de l'INSEE.

51. S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, vol. II, p. 440, n° 5 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 108, n° 9 ; J.-Y. ÉVEILLARD, « De la conquête romaine à l'émigration bretonne », dans L. CALVEZ (dir.), *La Presqu'île de Crozon. Histoire, art, nature*, Paris, 1975, fig. 8 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-90 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 183.

52. B. PICHON, *Carte archéologique de la Gaule : L'Aisne*, Paris, 2002, fig. 456 (Nizy-le-Comte) ; É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 72, n° 147 ; S. BOUCHER, *Les Bronzes figurés antiques, Musée Denon, Chalon-sur-Saône*, Lyon, 1983, n° 38 ; H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 71, n° 110.

Galliou bronzes .indd 199 01/12/2011 22:32:56

probablement d'un modèle hellénistique[53]. La pièce de Crozon est, il faut le reconnaître, de très mauvaise qualité et sans doute relativement tardive (fin IIe-IIIe siècle ?). Le « trésor » des bronzes de Bavay contient une pièce du même type, mais d'une qualité infiniment supérieure[54].

Bibliographie : S. REINACH, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 440, n° 5 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 108, n° 9 ; J.-Y. ÉVEILLARD, « De la conquête romaine… », art. cité, fig. 8 ; L. PAPE, *La* Civitas..., *op. cit.*, p. A-90 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 183, fig. 138.

22. – CROZON, Lostmarc'h ou dunes de Dinan (fig. 13)

Lieu de conservation : Musée départemental breton (Quimper).

Dans les collections du Musée départemental se voit une tête de statuette en bronze fichée sur un petit socle de bois, sur lequel est collée une étiquette portant l'inscription suivante : « Bronze trouvé avec des monnaies romaines du 4e se dans les dunes de Dinan, cne de Crozon. Don de M. Caradec percteur[55] ». Le cou est massif et sur le visage, de forme circulaire, les yeux et la bouche se réduisent à des incisions. La tête, du haut du front à la nuque, est enserrée par un « diadème » circulaire composé de deux bandeaux guillochés séparés par une profonde nervure, une ligne perlée courant à l'avant du bandeau proximal. Il est possible que ce « diadème » figure, en fait, la partie antérieure de la chevelure.

Le dossier archéologique de cette trouvaille est passablement confus : du 13 au 15 janvier 1843, une violente tempête d'ouest-nord-ouest, balayant le sable, fit apparaître, dans le bas de la vallée de la Palue, un cimetière à inhumation contenant de nombreuses sépultures. La presse locale et nationale ayant été alertée, le ministre ordonna aux autorités départementales d'y opérer des fouilles, qui se déroulèrent le 20 septembre de la même année, mettant au jour un grand nombre de squelettes et les fondations d'un bâtiment de grosses pierres brutes liées à l'argile. Bien qu'on y ait découvert un *antoninianus* de Tetricus, il est aujourd'hui certain que ce cimetière appartient au Moyen Âge et non à l'époque romaine. À une cinquantaine de mètres de là affleuraient des « briques plates » ainsi que des fragments de poterie romaine[56]. Trente ans après la publication

Fig. 13. – Crozon, *Lostmarc'h*, tête de statuette (Hercule ?).
Cliché Musée départemental breton.

53. S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITAR, *Le Trésor…*, *op. cit.*, p. 23.

54. *Ibid.*, p. 23-25.

55. A. SERRET, *Catalogue du Musée archéologique départemental et du Musée des anciens costumes bretons de la ville de Quimper*, Quimper, 1901, p. 36, n° 12.

56. Chevalier DE FRÉMINVILLE, « Rapport du résultat des fouilles exécutées dans les sables de Locmarc'h [*sic*], commune de Crozon, sous la direction de la commission

Galliou bronzes .indd 200 01/12/2011 22:32:57

de cet intéressant rapport, auquel manque toutefois un plan qui eût permis de mieux apprécier la situation relative et la nature des vestiges, M. Bourrassin, évoquant lors de la séance du 12 juillet 1873 de la Société archéologique du Finistère les « désastres » ayant frappé nos côtes, rappelait cette découverte et soulignait que les squelettes avaient été trouvés au milieu de tuiles à rebord et de tessons romains[57]. R.-F. Le Men, archiviste départemental, faisait remarquer aux membres présents que le Musée départemental possédait des monnaies de Valentinien et de Gratien provenant de cette localité (Lostmarc'h)[58], sans préciser toutefois la date et les circonstances de la trouvaille de ces monnaies. Deux ans plus tard, dans sa « Statistique monumentale du Finistère, époque romaine », il notait d'ailleurs que « dans l'anse de Lostmarc'h, au nord-ouest de la pointe de la Chèvre, [des] substructions, [des] poteries rouges, [des] monnaies en bronze et [un] cimetière [ont été] découverts dans les sables il y a environ vingt ans... Plus de 300 monnaies découvertes dans ces substructions sont au Musée archéologique. La plus ancienne est un moyen bronze d'Antonin le Pieux, la plus récente est un petit bronze de l'empereur Gratien[59] », le moyen bronze d'Antonin étant très vraisemblablement celui qui venait d'être présenté à la Société par M. Lucas, conducteur des Ponts et Chaussées à Crozon[60].

En 1890, P. du Chatellier, étudiant avec A. Corre le crâne trépané découvert lors des fouilles du 20 septembre 1843[61], notait que « près du lieu d'inhumation était un établissement romain important ; depuis les fouilles de 1843 on y a recueilli de nombreuses monnaies en bronze et en argent, dont beaucoup sont entrées dans nos collections, des fragments d'une statue en bronze[62], de nombreuses poteries romaines et des sépultures isolées[63] ». Dans les *Époques…*, publiées quelques années après (1907), il rappelait d'ailleurs la découverte de « squelettes, urnes cinéraires, quantités de monnaies romaines, deux statuettes de bronze dans les dunes de Sant-an-Anaon » et d'un « cimetière dans les dunes de l'anse de Lostmarc'h. Il y a été recueilli un grand nombre d'urnes cinéraires, des quantités de monnaies romaines, 300 ou 400 petits bronzes du Ve siècle [*sic*], les plus récents étant de Gratien, des ornements en bronze et une tête de statuette du même métal[64] ». Au début du XXe siècle, le Musée départemental abritait en effet un certain nombre de pièces provenant de ces parages, comme le montre le *Catalogue* établi en 1901 par. A. Serret : « Petite tête en bronze trouvée avec des monnaies romaines du IVe siècle dans les dunes de Dinan (commune de Crozon), don de M. Caradec, percepteur » – « Tiroir n° 12 : Crânes et ossements trouvés dans la sépulture de Lostmarc'h (commune de Crozon). Fragment d'un vase trouvé dans

nommée *ad hoc* par M. le sous-préfet de l'arrondissement de Châteaulin, le 20 septembre 1843 », dans *Revue bretonne*, t. II, 1843, p. 168.

57. M. Bourrassin, « Communication », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 56.

58. R.-F. Le Men, « Communication », dans *ibid.*, p. 57.

59. Id., « Statistique monumentale, époque romaine », *ibid.*, t. II, 1874-1875, p. 126.

60. M. Lucas, « Communication », *ibid.*, p. 95 : « Moyen bronze d'Antonin le Pieux trouvé dans les dunes de Lostmarc'h. »

61. P. du Chatellier, A. Corre, « Crâne trépané découvert à Crozon le 20 septembre 1843 », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1890, p. 53-60. On consultera aussi : E. Chantre, « Présentation d'un crâne trépané trouvé à la Palue en Crozon », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, t. VIII, 1889, p. 258-260.

62. Nous soulignons.

63. P. du Chatellier, A. Corre, « Crâne trépané… », art. cité, p. 57.

64. P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 187-188.

Galliou bronzes .indd 201 01/12/2011 22:32:57

les dunes de Lostmarc'h. Il contenait des monnaies romaines en argent. Le Musée en possède 323, qui sont au médailler[65]. » La dernière mention étonne cependant, car rien n'indique, sinon la brève mention que fait P. du Chatellier (*supra*), que la façade occidentale de cette branche de la presqu'île de Crozon ait livré un quelconque enfouissement de monnaies d'argent d'époque romaine. Plusieurs enfouissements de deniers ont néanmoins été mis au jour au XIXe siècle dans la Presqu'île, en 1863 à Kervian en Camaret[66], en 1865 à Lesquiffinec[67] et en 1868 à Perros[68], mais toutes ces trouvailles ont été faites à plusieurs kilomètres du site qui nous occupe. Le Musée départemental abrite, en revanche, un ensemble de 156 petites monnaies de bronze – les plus récentes sont de Gratien – et le vase qui les contenait, l'ensemble provenant de Lostmarc'h.

En 1904, A. Jarno, évoquant diverses trouvailles archéologiques faites dans le Finistère, rapportait la légende (?) selon laquelle on aurait découvert dans les dunes, entre la pointe de Lostmarc'h et Rostudel[69], « une fosse qui contenait, dit-on, plus de deux mille squelettes d'adultes et un squelette d'enfant enfermé dans une chasse en fer[70] », et il soulignait que, « pour prévenir de nouveaux désastres, l'administration des Eaux et Forêts fut chargée de faire en cet endroit des plantations de tamaris et d'essences résineuses qui fixèrent les sables et transformèrent ce désert en une verdoyante oasis[71] ». Il est vraisemblable que cette plantation soit celle qui se voit aujourd'hui au nord de la pointe de Kerdra et que les cartes de l'IGN appellent « Bois de Lesteven ». En 1870, lors de sa première visite sur ce site, A. Jarno avait d'ailleurs observé plusieurs structures présentant un intérêt archéologique :

« Au nord-est, à la limite des plantations, des amas d'ossements d'animaux, bœufs et moutons principalement, dont les têtes étaient facilement reconnaissables aux vestiges des cornes. Au milieu, dans la partie dominant le vallon, en face du grand menhir de Lostmarc'h, une petite éminence au sommet de laquelle une série de pierres, grosses comme de forts pavés, formaient un cercle de trois à quatre mètres de diamètre ; de celui-ci partaient des rayons également marqués par des pierres et dans chaque intervalle se trouvait une sépulture.[...] Au dire du garde de l'administration, le sieur Talagroas, qui avait eu l'occasion de creuser le sol en cet endroit pour différents travaux, chaque loge contenait trois squelettes superposés, séparés simplement par quelques centimètres de sable. Les alentours de ce tertre, sur un rayon d'une centaine de mètres, étaient absolument jonchés d'ossements humains. À l'ouest, à l'abri d'une crête de sable, une série de trous de 0,50 m de profondeur sur 1 mètre ou 1,50 m de largeur ; tout autour des pierres disposées comme pour des assises et en arrière de celles-ci des amoncellements de coquillages, huîtres énormes, moules et surtout patelles ; au fond de chaque trou des résidus de cendre et de charbon avec des débris de poterie grise parsemée de grains de quartz et de mica. Non loin de là, des fragments de vase en terre grise ayant contenu des ossements calcinés gisaient à côté d'une tête de bélier en pierre rouge brique, de grandeur naturelle...[...] Cette

65. A. SERRET, *Catalogue…*, *op. cit.*, p. 26 et 36, n° 12.

66. 1 012 deniers conservés dans un vase en bronze en forme de marmite, dont 300, conservés au Musée départemental breton, ont été étudiés par G. AUBIN et P. GALLIOU, « L'enfouissement de deniers de Kervian en Camaret », *Trésors monétaires I*, Paris, 1979, p. 17-43 et 4 pl.

67. A. JARNO, « Notes d'archéologie », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XXIX, 1903-1904, p. 88-89.

68. *Ibid.*, p. 88.

69. Près de l'extrémité du cap de la Chèvre.

70. A. JARNO, « Notes... », art. cité, p. 89.

71. ID., *ibid*., p. 89-90.

Galliou bronzes .indd 202 01/12/2011 22:32:57

tête de bélier avait été découverte sous une pierre plate par le gardien des plantations ; elle était enfermée dans un plat profond en terre rouge. Il la conservait, disait-il, pour quelqu'un de Crozon qui devait l'envoyer au musée de Quimper, mais je ne l'y ai pas retrouvée. Il en est de même d'une petite statuette en bronze découverte au même endroit et de quelques médailles. Au milieu de l'enclos établi par les Eaux et Forêts, le long d'un pan de mur revêtu de ciment, je découvris quelques clous en fer à large tête de quarante centimètres de long [...]. À côté, je relevais un petit anneau en fer et quelques morceaux de poterie samienne [...]. Enfin, j'obtins du garde deux petites médailles en bronze. L'une [...] présente à l'avers une figure de femme avec l'inscription *Helena Augusta* et au revers une déesse debout tenant une palme de la main droite avec la devise : *Securitus* [*sic*] et un mot illisible. L'autre est de l'empereur Posthume : elle est bien conservée et porte à l'avers l'inscription suivante en caractère très distincts : *imp Posthumus div. Augustus*. Au revers, on voit une déesse debout avec la devise : *Pax aucta* [*sic*][72]. »

Un article postérieur du même auteur[73] n'ajoute guère à la description précédente, sinon pour préciser que les vestiges d'époque romaine se trouvaient à l'est de la pointe de Kerdra, « sur une esplanade pouvant mesurer cent vingt à cent trente pas de long sur un peu moins de large, bordée de terrassements auxquels faisaient suite des substructions, où se remarquaient des pans de murs bien maçonnés. J'y recueillis des tuiles à rebord […]. À une centaine de mètres de là, sur une superficie d'un hectare, le sol était jonché de débris d'ossements humains, dont quelques-uns d'enfants. Le long d'un sentier sous bois, une dalle de schiste de 80 cm de diamètre environ, découverte par le garde, recouvrait une fosse commune, dont un crâne, mesuré par le docteur A. Corre de Brest, est conservé au musée de Pors-Carn[74]. »

Il ressort de tout cela que la tête de statuette présentée ici fut probablement mise au jour entre 1843 et 1873 (première mention des monnaies de Valentinien et de Gratien par R.-F. Le Men) dans les environs du village de Lostmarc'h. Elle fut très vraisemblablement exhumée sur le site romain voisin, mais il faut souligner que la trouvaille conjointe de cette petite tête de bronze et de monnaies de la fin du IVe siècle ne place pas nécessairement la production de cette statuette dans l'Antiquité tardive. Seule la tête ayant été conservée, il est bien sûr difficile d'identifier la divinité ainsi figurée. La coiffure rappelle cependant celle de statuettes d'Hercule de Haute-Provence[75], et d'un « personnage » archaïque du musée Calvet d'Avignon, dont le traitement du visage est assez semblable[76].

Bibliographie : on ajoutera aux éléments précédents P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 181-182, fig. 136.

23. – CROZON, Saint-Fiacre (fig. 14)

Lieu de conservation : Musée préhistorique finistérien, n° 2791.

Statuette figurant un cheval sellé – la selle est indiquée par deux arçons, aux cornes relativement élevées –, à l'encolure dressée et à la patte avant droite légèrement levée (haut. 0,095 m, long. 0,123 m, poids 0,360 kg). La crinière est marquée et forme une crête entaillée. Le museau est allongé et l'œil globuleux. Le ventre est percé d'un grand orifice (40 mm x 15 mm) communiquant avec

72. ID., *ibid*., p. 90-92.

73. ID., « De quelques points intéressants de nos côtes, Dinan, Lostmarc'h et Lesteven en Crozon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LV, 1928, p. 109-114.

74. ID., *ibid*., p. 111.

75. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 63-64, n° 86-87.

76. ID., *ibid*., p. 95, n° 169.

Galliou bronzes .indd 203 01/12/2011 22:32:57

Fig. 14. – Crozon, *Saint-Fiacre*, statuette de cheval.
Cliché Musée préhistorique finistérien.

Fig. 15. – Crozon, *Saint-Fiacre*, statuette de bovidé.
Cliché Musée préhistorique finistérien.

l'intérieur évidé. Cette figurine, ainsi que la suivante, fut découverte fortuitement (?) sur un site gallo-romain mal connu et achetée pour le Musée par G. Chabal en mai 1931.

Les chevaux apparaissent fréquemment dans la petite statuaire de bronze d'époque romaine[77], mais il est rare qu'ils soient représentés sellés. Il n'est donc pas impossible que ce petit cheval ait un jour porté un cavalier – ou une cavalière –, qui pourrait être une figuration de divinité, Épona, par exemple (*supra*, n° 1)[78], la présence d'un orifice ventral donnant aussi à penser qu'il pouvait être placé sur un support ou fixé à l'extrémité d'une hampe[79]. Des statuettes de chevaux ont également été mises au jour à Cast (*supra*, n° 16) et à Saint-Divy (*infra*, n° 54), où elles étaient accompagnées d'une figuration de divinité (Hercule pour la première, personnage pour la seconde).

Bibliographie : P.-R. Giot, P.-L. Gouletquer, « Quelques petits bronzes armoricains », *Annales de Bretagne*, t. LXXI, 1964, p. 78-81 ; L. Pape, *La* Civitas*…*, *op. cit.*, p. A-91 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 183, fig. 140.

24. – CROZON, Saint-Fiacre (fig. 15)

Lieu de conservation : Musée préhistorique finistérien, n° 2792.

Statuette d'un jeune bovidé (génisse ? jeune bœuf de travail ?), à laquelle manquent les pattes, les cornes, l'oreille droite et une partie de la queue (haut. 0,07 m, long. 0,10 m, poids 0,365 kg). L'animal est plutôt maigre et les côtes sont indiquées par quatre incisions parallèles, une corde, marquée par deux traits parallèles reliés par des traits croisés et visible sous la nuque, représentant un collier. L'oreille est dressée et l'œil gonflé et délimité par un entourage en forme de losange. Cette statuette fut découverte avec la précédente sur le site romain de Saint-Fiacre, dans des circonstances inconnues.

77. Id., *ibid*., p. 123-124, n°245-247 ; A. N. Zadoks-Josephus Zitta *et al.*, *Roman Bronze Statuettes…*, *op. cit.*, n° 49-51 ; M. Provost, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 66 (Neuvy-en-Sullias, Loiret)

78. Voir, par exemple : H. Oggiano-Bitar, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 50, n° 46.

79. C'est le cas, par exemple, du cheval de Cast (*supra*, n° 16).

Galliou bronzes .indd 204 01/12/2011 22:32:58

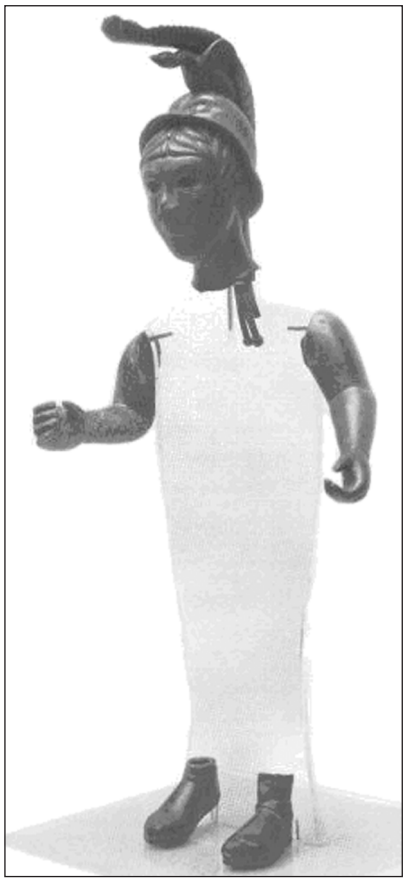

Fig. 16. – Dinéault, *Kerguilly*, grande statuette de Minerve.

Fig. 16 *bis*. – (détail).
Clichés SAVUBO.

Si les représentations de taureaux sont loin d'être rares dans les provinces occidentales de l'Empire, il en va très différemment de celles de jeunes bœufs ou génisses, dont on ne connaît que très peu d'exemples[80].

Bibliographie : voir la pièce précédente, et P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 183, fig. 141.

25. – DINÉAULT, Kerguilly (fig. 16)

Lieu de conservation : musée de Bretagne, Rennes.

Grande statuette de Minerve (haut. 0,70 m [?]), découverte en 1913 et 1928 dans une enceinte terroyée à Kerguilly, à l'intérieur d'une fosse lutée d'argile. En très mauvais état, le corps, en tôle de bronze formant deux coques, ne fut pas conservé lors de la découverte, à l'inverse de la tête, des bras et des pieds, faits de bronze fondu. Cet objet, de très bon style, figure une jeune femme (ou une jeune fille) à la chevelure savamment dessinée, des yeux de verre (?) remplissant les orbites aujourd'hui vides. Elle est coiffée d'un

80. Les statuettes de bœufs du musée Calvet, à Avignon, sont d'un style très différent et figurent des animaux adultes (H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 121-22, n° 239-241). Il en va de même de la figurine découverte dans la villa des Bosséno en Carnac (Morbihan), voir J. MILN, *Fouilles faites à Carnac*, Paris, 1877, p. 166.

Galliou bronzes .indd 205 01/12/2011 22:32:59

casque dérivé du type grec, dont le nasal et les yeux évoquent la chouette d'Athéna, une figuration d'un cygne sauvage prenant son envol étant placée entre la coiffe du casque et le long cimier, descendant bien en dessous de la nuque. Le bras droit est fléchi et devait tenir un objet cylindrique, une lance sans doute, le bras gauche est à demi tendu, la main entrouverte, comme pour tenir une patère. Les pieds sont chaussés de sandales de cuir.

La grande statuette de Kerguilly est incontestablement le plus beau bronze d'époque romaine mis au jour dans le Finistère et sans doute même en Bretagne. Il date vraisemblablement de la première moitié du Ier siècle et figure sans doute une divinité celtique, parente de la Minerve romaine, et dans laquelle on a vu *Belisama* (la « très brillante ») ou *Brigantia*, dont le culte est attesté en Gaule (Auxey-Duresses, Côte-d'Or, *CIL* XIII, 2638) et dans le nord de la Bretagne insulaire (*CIL* VII, 200, 203, 875, 1062). On rappellera que, selon César (*BG*, VI, 17), Minerve faisait partie des grandes divinités gauloises, enseignant les rudiments des arts et des métiers.

Bibliographie : R. Sanquer, D. Laurent, « La déesse celtique du Ménez-Hom », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 85-108 ; R. Sanquer, « La grande statuette de Kerguilly en Dinéault (Finistère) », *Gallia*, n° 31, 1973, p. 61-80 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 184-185, fig. 142.

26. – DOUARNENEZ, île Tristan

Lieu de conservation : inconnu.

En 1875, R.-F. Le Men signale à l'île Tristan des « substructions et tuiles. On y a découvert dans ces dernières années une statuette en bronze. » On ne sait rien de cette figurine, mise au jour vers 1870. Selon Le Men, l'île Tristan, où l'on exhuma « des monnaies de la colonie de Nîmes, des empereurs Vespasien, Hadrien, Gordien, Maximien, Constantin Ier[81] », aurait été occupée par un *oppidum* où furent mises au jour, lors d'un défrichement, « les substructions d'un très grand nombre de petites habitations disposées comme les cases d'un échiquier[82] ». Ces structures pourraient être les cuves d'une usine de salaison du poisson, ces établissements étant très nombreux à Douarnenez.

Bibliographie : R.-F. Le Men, « Statistique monumentale… », art. cité, p. 126 ; P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 256 ; L. Pape, *La* Civitas*…*, *op. cit.*, p. A-93 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 188.

27. – DOUARNENEZ, île Tristan

Lieu de conservation : inconnu.

P. du Chatellier signale également la découverte, sur l'île Tristan, d'« un bas-relief en bronze » sur lequel on ne dispose d'aucun autre renseignement.

Bibliographie : P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 256 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 188.

28. – GOULIEN, Kerguerriec (fig. 17)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 75431.

Cette statuette fut mise au jour lors de la fouille d'un établissement romain comportant une aire bétonnée avec poteaux porteurs et une grande fosse montrant de fortes traces de rubéfaction. Elle se trouvait dans l'épaisse couche cendreuse recouvrant l'aire bétonnée. Il est possible qu'il y ait là un atelier de récupération et de refonte du métal, l'abondant matériel recueilli lors de cette fouille datant, pour l'essentiel, des IIe et IIIe siècles apr. J.-C. La figurine montre un homme nu portant un

81. R.-F. Le Men, « Statistique monumentale… », art. cité, p. 126.

82. Id, « *Vorganium*, *Vorgium* et la cité des *Osismii* (IIIe Lyonnaise) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 67.

Galliou bronzes .indd 206 01/12/2011 22:32:59

Fig. 17. – Goulien, *Kerguerriec*, statuette de Mars.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Fig. 18. – Guengat, *Kerbloch*, statuette de Mars.
Cliché SAVUBO.

casque (haut. 0,115 m), le bras droit étant levé et le gauche, plié, devant, à l'origine, porter une lance, aujourd'hui disparue. L'anatomie générale est traitée de façon satisfaisante, à l'exception du visage, aux traits quelque peu grossiers.

P. du Chatellier y voyait une figuration de Mercure, alors que S. Reinach la rangeait avec raison parmi les « Arès et guerriers[83] ». C'est là l'une de ces représentations de Mars, figuré nu, dont le sud du département a livré un nombre relativement important.

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, « Sépulture de Kerguerriec en Goulien », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 200 et fig. n° 1, p. 204 ; S. REINACH, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 183, n° 2 ; P. DU CHATELLIER, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 293-294 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 108-109, n° 10 ; L. PAPE, *La* Civitas..., *op. cit.*, p. A-103, 104 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 209, fig. 167.

29. – GUENGAT, Kerbloch (fig. 18)

Lieu de conservation : collection privée.

Cette figurine fut découverte en 1972 dans un talus, hors de tout contexte archéologique connu. Elle montre un homme nu (haut. 0,199 m, poids 0,657 kg.), debout, coiffé d'un casque à haut cimier. Le visage, dont les traits sont presque entièrement effacés, était peut-être barbu. Le corps est longiligne, le thorax est fortement accentué, les seins et

83. S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 183, n° 2.

Galliou bronzes .indd 207 01/12/2011 22:33:00

le sexe sont marqués. Les jambes et les bras sont grêles, le bras droit formant un demi-cercle ; les extrémités ont disparu. La qualité de l'ensemble est très médiocre[84]. Comme la précédente, cette statuette doit être classée dans la catégorie des représentations de Mars, figuré nu.

Bibliographie : P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, M. CLÉMENT, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 34-35 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 210, fig. 168.

30. – GUENGAT, lieu indéterminé

Lieu de conservation : inconnu.

Maurice Halna du Fretay signale la trouvaille d'une « statue, enseigne très remarquable [...] en étain, sorte d'airain. Sa hauteur, du sommet du casque au bas de la cuirasse, est de 30 cm, et en plus une partie creuse de 7 cm pour l'emmanchement dans une pique ; la main relevée près du casque porte le sceptre appelé *halta pura* par les Romains, emblème plus ancien que le diadème : il était simple ou surmonté d'un aigle ou d'une pomme ; celui-ci portant la pomme. Le casque est très orné, ainsi que le cimier, la barbe est très longue et descend jusqu'au milieu de la poitrine, ce qui me fait penser à Mars, au dieu de la guerre. » Le dieu portait une cuirasse « à grandes et petites écailles, carrées et en losanges[85] ».

Les figurations de Mars casqué et cuirassé ne sont pas rares[86] et les représentations de Mars âgé et barbu non plus[87], le prototype de ces représentations étant peut-être la statue de culte du temple de Mars Vengeur[88]. La grande taille de cette pièce étonne certes un peu, mais on rappellera que de « grandes statuettes » de Mars sont connues en Gaule Belgique, à Bavay[89] et à Thiennes (Nord)[90].

Bibliographie : M. HALNA DU FRETAY, « Les Romains… », art. cité, p. 113 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-111 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 210.

31. – KERLAZ, Coz-Maner (fig. 19)

Lieu de conservation : Musée départemental breton (Quimper).

À la surface d'une parcelle labourée, à Coz-Maner, furent ramassés une plaque de bronze, un sesterce de Faustine (?) et un *antoninianus* de Tetricus. La plaque de bronze – haut. 0,09 m, épaisseur moyenne 0,014 m, poids 0,120 kg – figure, en fort relief, un Jupiter de bon style, légèrement déhanché vers la droite, le bassin recouvert d'une draperie descendant de l'épaule, tenant le sceptre de la main gauche levée et le foudre de la droite. Le visage, barbu, a été assez fortement entamé par la corrosion du métal, mais le modelé du torse se distingue encore.

La figuration de Jupiter qui nous est donnée ici est sans doute moins fréquente que celles où Jupiter apparaît vêtu de sa seule majesté ou portant une chlamyde sur l'épau-

84. P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, M. CLÉMENT, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 34-35 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 210, fig. 168.

85. M. HALNA DU FRETAY, « Les Romains dans le Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIII, 1896, p. 113.

86. S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 189, n° 6, p. 190, n° 9, p. 793, n° 3 ; É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 26-27, n° 14-16 ; A. N. ZADOKS-JOSEPHUS ZITTA *et al.*, *Roman Bronze Statuettes…*, *op. cit.*, p. 38-39, n° 16 ; P. LEBEL, *Catalogue…*, *op. cit.*, p. 16-17, n° 6-8.

87. *Ibid.*, n° 16.

88. C. DAREMBERG, E. SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les monuments*, t. III, Paris, 1900, p. 1 623.

89. S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITAR, *Le Trésor…*, *op. cit.*, p. 40-41, n° 10 (haut. environ 0,40 m).

90. S. BOUCHER, « Trois bronzes divins de Thiennes », *Gallia*, n° 30, 1972, p. 129-132.

Galliou bronzes .indd 208 01/12/2011 22:33:00

Fig. 19. – Kerlaz, *Coz-Maner*, plaque figurant Jupiter.
Cliché SAVUBO.

le[91], mais n'est cependant pas absente des répertoires de bronzes antiques[92]. Bien que la découpe de cette plaque suive fidèlement les contours du corps de la divinité, on ne saurait ici parler de « statuette » au sens strict du terme, l'arrière de cette plaque étant lisse. En l'absence de trous de fixation, on ne sait exactement quel était son usage (applique ?).

Bibliographie : P. GALLIOU, « Notices d'archéologie armoricaine V », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 56-58 ; ID., « Kerlaz, Coz-Maner », Notices d'archéologie finistérienne, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, CXXIV, 1995, p. 67-68, fig. 12 ; ID., *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 224, fig. 189.

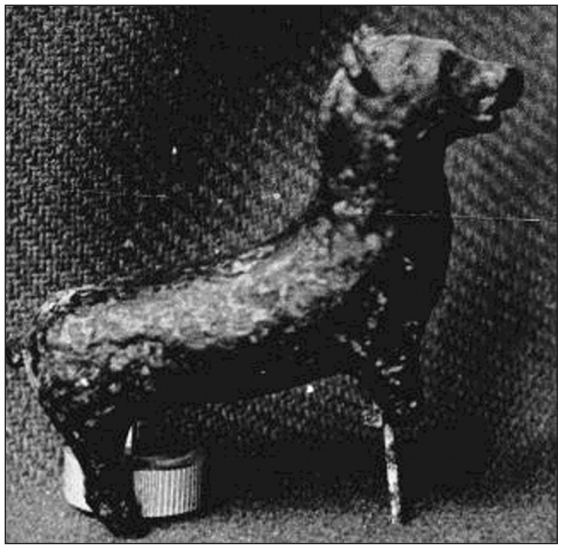

Fig. 20. – Landévennec, *Kerangouez*, statuette de biche (?).
Cliché Musée départemental breton.

32. – LANDÉVENNEC, Kerangouez (fig. 20)

Lieu de conservation : Musée départemental breton (Quimper).

Cette figurine (haut. 0,068 m ; long. 0,12 m) fut découverte anciennement[93] près d'une carrière, à 500 m du village de Kerangouez, non loin d'un établissement antique (parcelle n° 117 de la section D du cadastre) qui a livré des *tegulae*, des céramiques communes et une quarantaine de monnaies de bronze usées, sans doute cachées à

91. Voir, par exemple, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 27-28, n° 1, 3-4.

92. Voir, par exemple, É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 21, n° 1.

93. Elle est recensée par A. SERRET, *Catalogue…*, *op. cit.*, p. 35, n° 6 : « Biche romaine en bronze, trouvée près d'une carrière, à 500 m du village de Kerangouez (commune de Landévennec). »

Galliou bronzes .indd 209 01/12/2011 22:33:02

la fin du IIIe siècle apr. J.-C.[94] Relativement mal conservée, elle représente un cervidé, biche ou chevreuil plutôt que cerf. L'animal est debout, représenté à l'arrêt ; la tête est d'exécution maladroite, le museau est trop court et l'encolure et le cou trop massifs. La mauvaise conservation de ce bronze empêche de savoir avec précision quel animal le bronzier a voulu représenter.

Bibliographie : A. SERRET, *Catalogue…*, *op. cit.*, p. 35, n° 7 ; P. DU CHATELLIER, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 188 ; L. PAPE, *La* Civitas*…*, *op. cit.*, p. A-115 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 234, fig. 202.

33. – LANILDUT, en mer (fig. 21)

Lieu de dépôt : collection privée.

Statuette de bronze figurant un bovidé agenouillé, les pattes avant repliées contre les pattes arrière, les sabots jointifs (haut 0,04 m au dos, 0,07 m aux cornes, long. 0,10 m). La tête est dressée à l'horizontale, le front marqué de deux brisques formant un V, la pointe en avant. Les fanons, très abondants, dessinent, de profil, un quart de cercle du museau au poitrail, et, de face, une arête mince et ondulée. La queue est rabattue sur le côté droit. Sur le dos, un évidement ovalaire, légèrement évasé, porte des traces de soudure. L'objet est creux, et les deux lignes des pattes, séparées, forment piédestal. Il fut découvert en mer, dans une couche de tourbe (à 10 m de profondeur) au large de l'embouchure de l'Aber-Ildut.

Il est vraisemblable que cet objet soit antérieur à l'époque romaine. R. Sanquer, qui l'avait étudié peu après sa découverte, jugeait qu'il s'agissait probablement d'un bronze ibérique. Rien n'est venu infirmer ou confirmer cette attribution.

Bibliographie : R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 31-33 ; ID., « Découvertes récentes aux environs de Brest », *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, p. 232-237, fig. 1-2 ; L. PAPE, *La* Civitas*…*, *op. cit.*, p. A-117 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 242, fig. 210.

34. – LANVÉOC, La Boissière (fig. 22)

Lieu de conservation : collection privée.

Lors de prospections sur le site d'une *villa*, à La Boissière, fut découvert un fragment de socle en bronze mouluré portant, gravées, les lettres […]ENIO […], que l'on peut très vraisemblablement reconstituer en : […] GENIO […].

Le Génie, dans la religion romaine, s'attachait aux individus, mais aussi à toutes

94. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 34 ; renseignements inédits d'A.-H. Dizerbo.

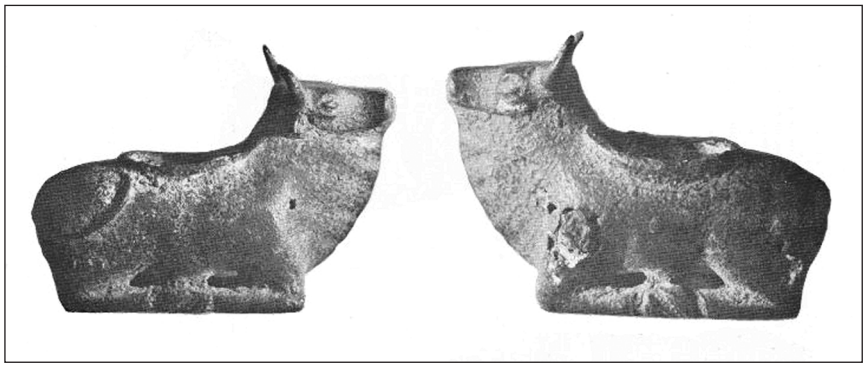

Fig. 21. – Lanildut, statuette de taureau. Cliché R. Sanquer.

Galliou bronzes .indd 210 01/12/2011 22:33:02

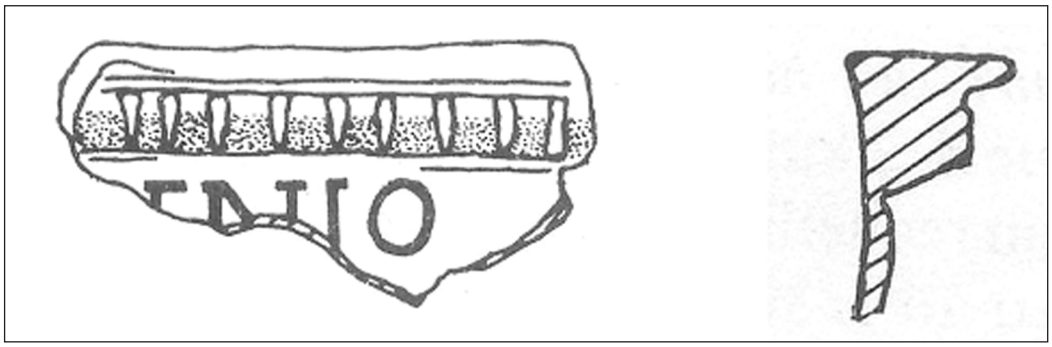

Fig. 22. – Lanvéoc, *La Boissière*, fragment de socle d'une statuette de Génie.
Document P. Galliou.

les créations de ceux-ci ainsi qu'aux lieux (Virgile, *Énéide*, V, 95)[95]. Comme on l'a parfois confondu avec le Lare domestique[96], on ne sait quel était l'aspect exact de la statuette fixée sur la partie supérieure de ce support (figuration classique du Génie[97] ? figurine de Lare ?). L'inscription étant très partielle, il est bien sûr impossible d'en proposer une analyse, mais on peut remarquer que, dans les dédicaces publiques ou privées, le Génie (du peuple, de Rome, etc.) est souvent associé à une autre divinité[98]. Sans être particulièrement nombreuses – mais la plupart des statuettes antiques n'ont plus leur socle originel – de telles dédicaces se rencontrent assez régulièrement en Gaule[99].

95. H. Kunckel, *Der römische Genius*, Heidelberg, 1974.

96. C. Daremberg, E. Saglio, *Dictionnaire…*, *op. cit.*, t. II. 2, p. 190, 1493.

97. Voir, par exemple, A. N. Zadoks-Josephus Zitta *et al.*, *Roman Bronze Statuettes…*, *op. cit.*, n° 8 ; S. Boucher, H. Oggiano-Bitar, *Le Trésor des bronzes de Bavay*, *op. cit.*, n° 4.

98. Par exemple à Épona chez les Leuques, *CIL* XIII, n° 4630.

99. Ainsi dans le « trésor » de bronze (Mercure, Rosmerta, Apollon) de Champoulet (Loiret), M. Provost, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 46.

Bibliographie : A.-H. Dizerbo, D. Pouillet, J.-P. Bardel, P. Galliou, « La villa gallo-romaine de La Boissière en Lanvéoc », *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34, 1982, p. 25-27 ; R. Sanquer, « Informations archéologiques », *Gallia*, n° 41, 1983, p. 293-294 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 246, fig. 216.

35. – MAHALON, Lanavant (fig. 23)

Lieu de dépôt : collection privée.

Statuette de bronze fruste (haut. 0,064 m.). La tête est réduite à une boule lisse, dont le seul trait saillant est un bombement sagittal marquant le cimier du casque.

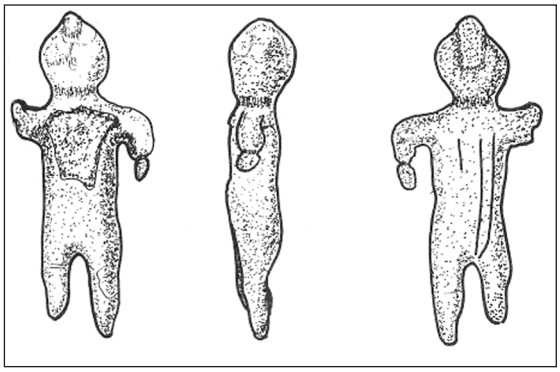

Fig. 23. – Mahalon, *Lanavant*, statuette de Mars.
Dessin J. Peuziat.

Galliou bronzes .indd 211 01/12/2011 22:33:03

Sur sa face antérieure, le buste montre une petite cavité de forme trapézoïdale. Le bras droit, réduit à l'état de moignon, devait, à l'origine, être dressé. Le gauche est pointé vers le bas et légèrement en avant. Les circonstances exactes de la trouvaille fortuite de cet objet, près d'une « lardoire » de bronze, ne sont pas connues. Cette figurine, d'exécution très médiocre, appartient à la catégorie des représentations de Mars, figuré nu.

Bibliographie : Mme LOXQ, « Communication », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, LXXXVI, 1960, p. XIV (Procès-verbaux) ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-123 ; R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 72-73 ; R. SANQUER, « Informations archéologiques », *Gallia*, n° 39, 1981, p. 327 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 255, fig. 229.

36. – MORLAIX, La Boissière (fig. 24)

Lieu de conservation : anciennement conservée au musée des Jacobins à Morlaix, cette figurine en a disparu à la suite d'un vol.

Statuette en or représentant une femme nue, debout sur un petit piédestal ovalaire creux et mouluré (haut. 0,033 m, poids 0,0047 kg). La main droite, aux doigts légèrement repliés, est portée à la bouche, la main gauche étant posée au bas des fesses. La tête est légèrement inclinée vers la droite et les cheveux, serrés sur le front par un bandeau orné de légères incisions, descendent sur les épaules. Le corps est légèrement déhanché ; la jambe gauche est avancée. Les détails anatomiques sont bien marqués et le sexe indiqué par une légère incision. Une bélière passe dans un anneau soudé au dos. Cette pièce fut découverte vers 1780 dans les jardins du manoir de la Boissière (alors à Ploujean, aujourd'hui rattaché à Morlaix), près de *tegulae*.

Cette breloque, qui devait être portée en collier, n'est pas, comme on l'a longtemps cru, une représentation de la déesse Angerona, présidant aux passages difficiles, et qui était

Fig. 24. – Morlaix, *La Boissière*, breloque en or, face et profil.
Cliché SAVUBO.

figurée l'index posé sur la bouche fermée. Il convient plutôt y voir une figuration divine (?), d'origine balkanique, « dont le double geste recommande, sans plus, le silence[100] ». On peut raisonnablement penser qu'elle date du IIIe siècle.

Bibliographie : L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A 127-128 ; P. GALLIOU, « La pseudo-Angerona du musée de Morlaix (Finistère) », *Latomus*, t. XXXVIII/2, 1979, p. 525-529 (avec bibliographie) ; ID., J.-P. LE BIHAN, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 66-68 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 265, fig. 237.

100. W. DÉONNA, « Le silence, gardien du secret », *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, t. 12, 1951, p. 28-41. Un objet semblable, en bronze (haut. 0,061 m) se trouve à la Bibliothèque nationale, E. BABELON, J.-A. BLANCHET, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1895, n° 661.

Galliou bronzes .indd 212 01/12/2011 22:33:03

37. – PENMARC'H, lieu indéterminé (fig. 25)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80312.

Statuette de bronze (long. 0,045 m) figurant un dauphin ; les détails anatomiques, bien que nettement visibles, sont d'un traitement relativement médiocre. Le lieu et les circonstances de la découverte ne sont pas connus.

Compagnons de Poséidon, de Vénus ou d'Éros, les dauphins apparaissent très souvent dans l'art gréco-romain, tant sur des mosaïques – dans la célèbre mosaïque des dauphins, à Volubilis (Maroc), par exemple – que figurés isolément sur des pièces de bronze[101]. Il n'est totalement certain que cet objet soit une statuette *stricto sensu*, divers objets du quotidien – anses de vases[102], lampes[103], poignées de porte[104], etc. – utilisant aussi de telles figurations.

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », *op. cit.*, p. 109, n° 11 ; L. PAPE, La *Civitas*…, 1978 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique*…, *op. cit.*, p. 274, fig. 248.

38 – PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, bourg (fig. 26)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80308

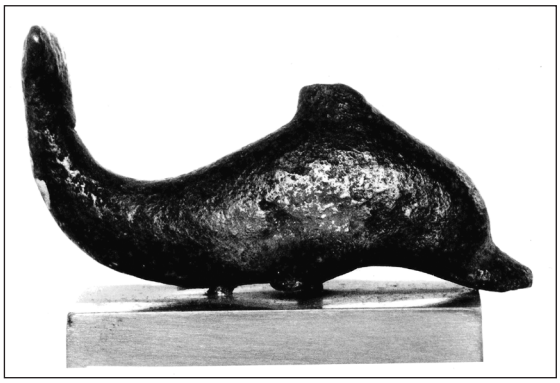

Fig. 25. – Penmarc'h, statuette de dauphin. Cliché musée d'Archéologie nationale.

Fig. 26. – Plogastel-Saint-Germain, statuette de Mars. Cliché musée d'Archéologie nationale.

101. H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 131, n° 303 ; H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 134, 143, 168-169, n° 284, 285, 308, 386, 387 ; É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 67, 81, n° 138, 183, etc.

102. P. LEBEL, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 49 ; É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 67, n° 138.

103. ID., *ibid.*, p. 81, n° 183.

104. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 168-169, n° 386.

Galliou bronzes .indd 213 01/12/2011 22:33:04

Statuette de bronze (haut 0,09 m), figurant un homme nu, debout et casqué. Les proportions anatomiques ne sont guère respectées et les traits du visage sont grossiers. Les détails du corps – à l'exception du sexe – n'apparaissent pas. Les pieds manquent et les avant-bras sont brisés. Cet objet fut découvert dans une vaste enceinte autrefois située au nord-est du bourg, qui livra de nombreux vestiges de La Tène finale et de l'époque romaine. Cette figurine de style très médiocre appartient à la catégorie des représentations de Mars, figuré nu.

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, E. DUCREST DE VILLENEUVE, *Pont-l'Abbé – Lambour, Fouesnant et Plogastel-Saint-Germain*, Paris, 1893, p. 67 ; P. DU CHATELLIER, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 273 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 109, n° 12 ; R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCV, 1969, p. 31-35 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-132 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 283, fig. 260.

39-40. – PLONÉOUR-LANVERN, Kerargant

Lieu de conservation : inconnu.

Statuettes de bronze, non décrites, découvertes dans des circonstances non précisées.

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 279 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-138 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 296.

41. – PLONÉVEZ-PORZAY, Kervel

Lieu de conservation : collection privée.

Fragment de bras (long. 0,047 m) d'une statuette, avec partie du vêtement recouvrant l'épaule. Cet objet fut découvert lors de prospections de surface sur le site d'un important établissement de salaison du poisson. Ce fragment est trop petit pour qu'il soit possible de proposer une détermination convaincante.

Bibliographie : R. SANQUER, « Chronique d'archéologie… », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 54 et fig. 9, y ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 298.

42. – PLONÉVEZ-PORZAY, Kervel (fig. 27)

Lieu de conservation : collection privée.

Statuette de bronze (haut. 0,073 m, poids 0,040 kg), figurant un homme debout, vêtu d'une cuirasse de peau, avec ceinture décorée de chevrons et traces d'un baudrier. Il est coiffé d'un casque à haut cimier spatulé. On distingue à peine les traits du visage, en partie abîmés par la corrosion du métal. Le bras gauche et le bas des jambes sont brisés, le bras droit est plié. Elle fut découverte sur le même lieu et dans les mêmes conditions que la pièce précédente. On ne saurait hésiter à ranger cette pièce dans la catégorie des représentations de Mars, ici figuré cuirassé.

Fig. 27. – Plonévez-Porzay, *Kervel*, statuette de Mars.
Cliché SAVUBO.

Galliou bronzes .indd 214 01/12/2011 22:33:04

Bibliographie : R. SANQUER, « Chronique d'archéologie… », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCV, 1969, p. 36-37, photographie ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-139 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 298, fig. 282.

43. – PLOUNÉVENTER, Kerilien

Lieu de conservation : inconnu.

On a signalé, dans le passé, la trouvaille, sur le site de cette agglomération secondaire (*Vorganium*), d'une « statuette en or figurant Hercule, portant sa massue et la peau du lion de Némée ». Cet objet n'a été ni figuré ni apparemment conservé. Il est possible qu'il s'agisse d'une breloque, comme celle de Morlaix (*supra*, n° 36).

Bibliographie : M. MIORCEC DE KERDANET, « Notice sur Occismor », *Lycée armoricain*, t. XIV, 1829, p. 194 ; L PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-150 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 332.

44. – PLOUNÉVENTER, Kerilien

Lieu de conservation : inconnu.

On signale la découverte, au XIXe siècle, d'une statuette de bronze, non décrite.

Bibliographie : R. -F. LE MEN, « Statistique monumentale… », art. cité, p. 158 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 332.

45. – PLOUNÉVENTER, Kerilien (fig. 28)

Lieu de conservation : musée de l'abbaye de Landévennec.

Statuette de bronze (haut. 0,055 m) figurant Jupiter nu, debout, barbu et chevelu. Le corps, au traitement anatomique satisfaisant, est nettement déhanché. Il tient le foudre de la main droite ; la main gauche, levée au niveau de la tête, est incomplète, mais on y décèle l'emplacement d'une lance ou d'un sceptre. Le pied droit manque, le pied gauche est incomplet. Cet objet fut mis au jour lors de la fouille de bâtiments artisanaux de l'agglomération secondaire de *Vorganium*, dans un niveau archéologique contenant aussi un vase estampillé par M. Valerius, potier de Montans (15-70 apr. J.-C.).

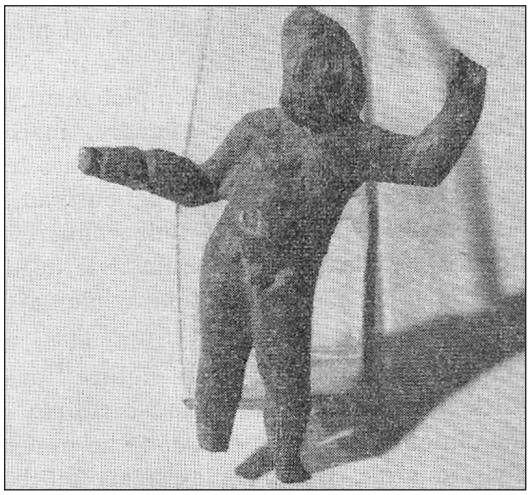

Fig. 28. – Plounéventer, *Kerilien*, statuette de Jupiter.
Cliché L. Pape.

Les figurations de Jupiter présentent plusieurs grands types, le dieu étant représenté à demi-nu, la chlamyde posée sur l'épaule et le bras gauches, le foudre étant tenu de la main droite, abaissée[105], nu, la main gauche levée et la droite tenant le foudre[106], comme sur cette pièce, d'une qualité assez médiocre, ou encore assis en majesté[107].

Bibliographie : L. PAPE, « Les fouilles de Kérilien en Plounéventer : campagne de 1965 », *Annales de*

105. P. LEBEL, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 3 ; E. BABELON, J.-A. BLANCHET, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 9 (provenant de Chalon-sur-Saône) ; S. REINACH, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, 7, n° 1 (Colchester), 10, n° 3 (Besançon), 11, n° 2 (Vienne).

106. E. BABELON, J.-A. BLANCHET, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 1-6 ; É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 23, n° 7 ; A. N. ZADOKS-JOSEPHUS ZITTA *et al.*, *Roman Bronze Statuettes…*, *op. cit.*, p. 28-35, n° 13-14.

107. S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITAR, *Le Trésor des bronzes de Bavay*, *op. cit.*, n° 7 (avec bibliographie).

Galliou bronzes .indd 215 01/12/2011 22:33:05

Bretagne, t. LXXIII, 1966, p. 155-156 et fig. 23 ; J. BOUSQUET, « Informations archéologiques », *Gallia*, n° 25, 1967, p. 228, fig. 4 ; S. BOUCHER, *Recherches sur les bronzes…*, *op. cit.*, p. 69, carte IV, n° 4 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-154 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 334.

46. – PLUGUFFAN, Kerheuret

Lieu de conservation : inconnu.

« Statuette de bronze » non décrite, découverte sur un site antique.

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, « Exploration du tumulus de Kereuret en Pluguffan », *Bulletin monumental*, t. IV, 1879, p. 9 ; ID., *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 336 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-159 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 345.

47. – « POINTE DU RAZ » (fig. 29)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80298.

Statuette de bronze (haut. 0,117 m), figurant un homme nu, légèrement déhanché, le genou droit avancé. Le corps est lisse, sans détails anatomiques bien marqués, bien que le sexe soit indiqué. La tête, est plutôt plate, les traits étant dessinés de façon sommaire. La coiffure, lisse, forme, au sommet du front, un bandeau à incisions régulièrement disposées indiquant une frange. Le bras droit est levé. Il manque les mains et le pied gauche. Cette figurine fut découverte en un lieu indéterminé (Trouguer, à Cléden-Cap-Sizun ? voir *supra*) et dans des conditions inconnues.

Il y a ici une figuration d'Hercule d'un style assez médiocre, semblable à celles mises au jour dans le sud de la France[108], en Seine-Maritime[109], en Haute-Provence[110], etc. Ces figurines ont souvent été considérées comme des importations venues d'Italie à l'âge du fer, et, dans son modelé général, la statuette finistérienne s'apparente assez nettement à celle de Montrevault (Maine-et-Loire), « importation » venue d'Italie entre le IVe et le IIe siècle[111]. On notera que d'autres statuettes d'Hercule ont été mises au jour à Cast [*supra*, n° 15], à Plounéventer [*supra*, n° 43], à Trégunc, enfin [*infra*, n° 59] (?).

Fig. 29 – Pointe du Raz (?), statuette d'Hercule.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », p. 105-106, note 3 ; S. BOUCHER, *Recherches sur les bronzes…*, *op. cit.*, p. 35 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 449, fig. 473.

48. – PONT-AVEN, lieu indéterminé

Lieu de conservation : inconnu.

Un « bas-relief en bronze, figurant une femme », de dimension inconnue, aurait été mis au jour dans les environs de Pont-Aven.

108. H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 42-44, n° 26-30, en particulier, qui les classe parmi les bronzes « italo-étrusques ».

109. É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 36-38, n° 41-49, en particulier, qu'ils jugent souvent « étrangers à la Gaule ».

110. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 63-67, n° 85-95, en particulier.

111. M.-H. SANTROT, J. SANTROT, J.-C. MEURET (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois…*, *op. cit.*, p. 88.

Galliou bronzes .indd 216 01/12/2011 22:33:05

Bibliographie : R.-F. Le Men, « Statistique monumentale… », art. cité, p. 139 ; P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 352 ; L. Pape, *La Civitas…*, *op. cit.*, p. A-160 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 346.

49. – PONT-CROIX, Kerudulic

Lieu de conservation : inconnu.

Une statuette de bronze, non décrite, aurait été découverte près de ce village.

Bibliographie : C.-A. Picquenard, « L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIII, 1906 b, p. 267 ; P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 304 ; L. Pape, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-160 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 347.

50. – QUIMPER (?) (fig. 30)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80300.

Statuette de bronze (long. 0,055 m) figurant Silène, drapé, couché, tenant une patère de la main droite. Le lieu exact et les circonstances de la trouvaille ne sont pas connus.

Silène, satyre et père adoptif de Dionysos, est fréquemment représenté dans l'art gréco-romain, souvent en buste[112], parfois debout[113] ou assis[114], mais fréquemment aussi allongé, comme sur ce bronze de Quimper (?)[115]. Il est possible que cette pièce, comme celle du musée de Montbéliard, soit une applique de meuble.

Fig. 30. – Quimper (?), statuette de Silène.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Bibliographie : S. Reinach, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 20, n° 7 ; L. Richard, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 105, n° 2 ; S. Boucher, *Recherches sur les bronzes…*, *op. cit.*, p. 144 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 449, fig. 472.

51. – QUIMPER, Kerlagatu (fig. 31)

Lieu de conservation : anciennement au Musée départemental breton. Elle en a disparu lors de l'incendie de 1939.

Statuette de bronze, de dimensions inconnues, figurant Mars. Le dessin donné par S. Reinach montre la divinité debout, nue, coiffée d'un casque à haut cimier ; le bras droit, à demi levé, devait tenir une lance, l'avant-bras gauche manque. Cet objet fut découvert vers 1873 sur un site qui aurait également livré des urnes cinéraires, des épées, des fragments d'amphores, et donné au Musée la même année. Cette statuette appartient à la série des représentations où Mars est figuré nu.

Bibliographie : Briot de La Mallerie, « Communication (Quimper, Kerlagatu) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 40, n° 11 ; R.-F. Le Men, « Statistique monumentale… », art. cité, p. 126, p. 133 ; A. Serret, *Catalogue…*, *op. cit.*, p. 35, n° 8 ; P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 333 ; S. Reinach, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 792, n° 7 ;

112. H. Oggiano-Bitar, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 48-49, n° 42-43, 212-213 ; H. Rolland, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 166, 196-197, n° 377, 474 ; S. Boucher, H. Oggiano-Bitar, *Le Trésor des bronzes de Bavay*, *op. cit.*, n° 173-177, etc.

113. H. Oggiano-Bitar, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 104-105, n° 210-211.

114. H. Rolland, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 84, n° 140.

115. E. Babelon, J.-A. Blanchet, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 378, 387 (découvert à Fiesole), 388 (découvert à Rome) ; P. Lebel, *Catalogue…*, *op. cit.*, n° 39 ; S. Reinach, *Répertoire…*, *op. cit.*, t. II, p. 62 ; t. III, p. 19, n° 4.

Galliou bronzes .indd 217 01/12/2011 22:33:05

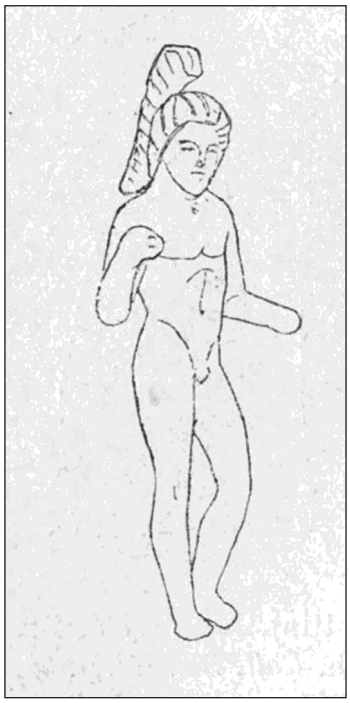

Fig. 31. – Quimper, *Kerlagatu*, statuette de Mars.
Document S. Reinach.

L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 115 ; ID., « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 102-103 ; S. BOUCHER, *Recherches sur les bronzes…*, *op. cit.*, carte XII ; L. PAPE, *La* Civitas… », *op. cit.*, p. A-167 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 385, 388.

52. – QUIMPER, rue de Rosmadec (fig. 32)

Lieu de conservation : collection privée.

Statuette de bronze (haut. 0,075 m) figurant un homme nu, debout. L'étude des déformations physiques montre que l'on a voulu représenter un malade atteint de scyphoscoliose de la colonne vertébrale, d'une ascite abdominale et d'un début d'éléphantiasis testiculaire. Les conditions de la trouvaille, dans un quartier densément habité de la ville antique, ne sont pas connues.

Fig. 32. – Quimper, *rue de Rosmadec*, statuette d'un malade.
Cliché R. Sanquer.

Dans l'Antiquité gréco-romaine, on a souvent figuré avec beaucoup de réalisme des personnages grotesques ou difformes de corps ou de visage[116], plus souvent d'ailleurs en terre cuite qu'en bronze, comme le montrent les inventaires des bronzes figurés des provinces occidentales. On ignore ce qui a pu ici motiver l'achat d'une telle statuette.

Bibliographie : R. SANQUER, « Chronique d'archéologie… », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 75-76 ; ID., « Informations archéologiques », *Gallia*, n° 37, 1979, p. 368 (fig. 17) et p. 369 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 388, fig. 401.

116. J.-M. CHARCOT, P. RICHER, *Les Malades et les Difformes dans l'art*, Paris, 1889 ; F. REGNAULT, « Les terres cuites grecques de Smyrne », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, V^e^ série, t. I, 1900. p. 467-477 ; S. BOUCHER, « À propos d'un grotesque "alexandrin" », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. 79, 1967. p. 221-230 ; C. RÉGNIER, « Les bossus antiques », *Panorama du médecin*, n° 2697, 26 février 1988, p. 21.

Galliou bronzes .indd 218 01/12/2011 22:33:06

53. – SAINT-DIVY, Kerdalaun

Lieu de conservation : inconnu.

« Statuette de bronze, découverte au milieu de vestiges antiques » (Le Men). Il n'en existe aucune description.

Bibliographie : R.-F. Le Men, « Statistique monumentale… », art. cité, p. 142-143 ; P. du Chatellier, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 129 ; L. Pape, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-178 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 406.

54. – SAINT-DIVY, Kerdalaun

Lieu de conservation : inconnu.

Statuette de cheval en bronze, découverte avec la précédente et signalée sans plus de précision.

Bibliographie : voir la pièce précédente.

55. – SAINT-JEAN-TROLIMON, Tronoën (fig. 33)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 75767.

Fragment d'avant-bras d'une statuette en bronze (long. 0,02 m), figurant peut-être Mercure tenant une bourse. Cet objet fut mis au jour, dans des circonstances indéterminées, sur le site d'un sanctuaire fréquenté du IVe siècle av. J.-C. au IVe siècle apr. J.-C.

Seul un fragment de cette statuette ayant été retrouvé, l'attribution reste hypothétique. Diverses divinités étaient certainement représentées dans ce sanctuaire, comme dans bien d'autres temples de Gaule.

Bibliographie : L. Richard, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 110, n° 14 ; L. Richard, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 104, n° 8 ; L. Pape, « *La* Civitas… », *op. cit.*, p. A-183 ; P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 422, fig. 445.

56. – SAINT-JEAN-TROLIMON, Tronoën (fig. 34)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 75837.

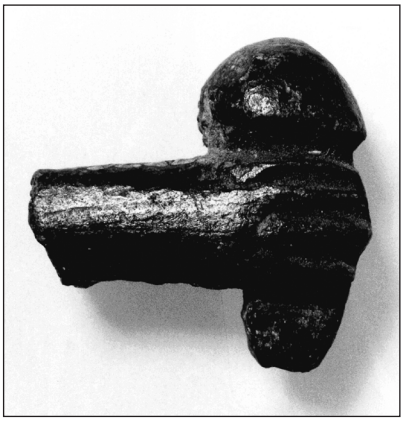

Fig. 33. – Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën*, bras de statuette.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

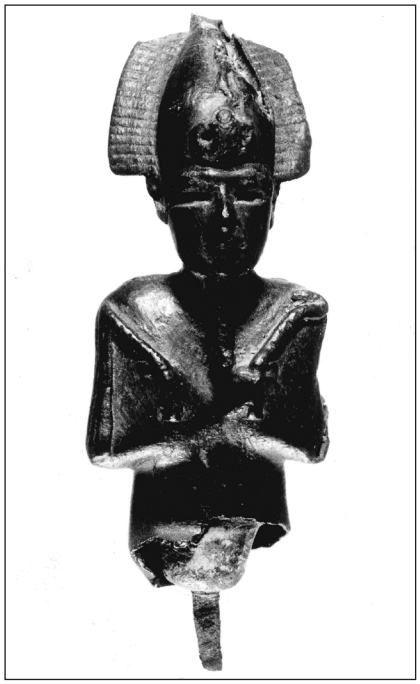

Fig. 34. – Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën*, statuette d'Osiris.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Galliou bronzes .indd 219 01/12/2011 22:33:07

Statuette de bronze creux (haut. 0,087 m), à remplissage de plomb, figurant Osiris. La statuette est brisée à la hauteur des hanches par une fracture volontaire. Le dieu est coiffé de la couronne *atef* et tient de la main droite le sceptre crochu et de la gauche le fouet à cordes. Cette figurine fut mise au jour sur le même site et dans les mêmes conditions que la précédente.

Les *ægyptiaca*, bien que relativement rares, ne sont pas absents de l'ouest de la Gaule. Dans le Finistère, outre les statuettes d'Harpocrate découvertes à Carhaix (*supra*, n° 5-6), les *ouchebti* (statuettes funéraires) de faïence mis au jour dans une tombe (?) à Plougonven[117] attestent la pénétration de cultes égyptiens dans divers milieux, tant urbains que ruraux[118]. Sans vouloir faire ici l'inventaire de l'ensemble des *ægyptiaca* de Bretagne, rappelons qu'une autre statuette d'Osiris fut exhumée autrefois dans les environs de Saint-Brieuc[119].

Bibliographie : L. RICHARD, « Statuette en bronze d'Osiris, provenant de Tronoën », *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, 1969, p. 263-273 ; ID., « Bronzes figurés… », art. cité, p. 110, n° 5 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-183 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 422, fig. 443.

57. – SAINT-JEAN-TROLIMON, Tronoën (fig. 35)

Lieu de conservation : Musée départemental breton (Quimper).

R.-F. Le Men décrivait, à la fin du XIXe siècle, la découverte, à Tronoën, d' « une statuette de bronze, représentant un personnage couronné de lauriers. Elle porte sur sa face et sur sa partie postérieure, l'empreinte des nombreux coups de marteau au moyen desquels on l'a séparée du corps, preuve évidente que cette mutilation a été intentionnelle. » Nous en avons retrouvé la tête dans les réserves du Musée départemental breton, à Quimper : mesurant 0,039 m de haut (la hauteur probable de la statuette entière étant de 0,20 m), elle est coiffée d'une couronne de lauriers, dont les lemnisques lui descendent sur la nuque, les traits du visage paraissant assez fins, malgré le martelage auquel a été soumis cet objet, comme le précédent. La comparaison avec la pièce de Berrien (*supra*, n° 2) et les nombreuses statuettes de ce type figurant dans les catalogues de bronzes antiques montre indiscutablement qu'il s'agit d'une représentation de Lare.

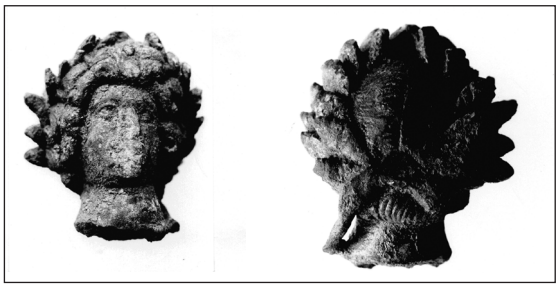

Fig. 35. – Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën*, tête d'une statuette de Lare.
Cliché SAVUBO.

La présence de cette statuette dans un sanctuaire n'a certes rien de particulièrement surprenant. On s'interrogera, en revanche, sur les traces de destruction volontaire que présentent les deux pièces précédentes. Faut-il y voir l'indice de mutilations rituelles, comme celles que subirent, à l'âge du fer, les armes déposées dans les sanctuaires de type « belge[120] », et, au début de l'époque romaine, une partie des monnaies qui vinrent rempla-

117. P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 316.

118. Voir É. GUIMET, *Les Isiaques de la Gaule*, Paris, 1900 (extrait de la *Revue archéologique*), L. BRICAULT (éd.), *Isis en Occident*, *op. cit.*, voir *supra* note 15.

119. L. RICHARD, « Sur une statuette en bronze d'Osiris découverte près de Saint-Brieuc », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XCVII, 1968, p. 82-84.

120. J.-L. BRUNAUX, *Les Gaulois. Sanctuaires et rites*, Paris, 1986, p. 126-128.

Galliou bronzes .indd 220 01/12/2011 22:33:07

cer ces armes[121], ou, au contraire, d'une destruction volontaire liée à un rejet des cultes païens ou de leur expression romaine ? Il est bien sûr impossible de le dire.

Bibliographie : R. F. LE MEN, « Tronoën et ses antiquités », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 151 ; P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », *Congrès archéologique de France*, *XLVIIIe session, Vannes, 1881*, Paris, 1882, p. 156 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-183 ; P. GALLIOU, « Notices d'archéologie finistérienne. Saint-Jean-Trolimon, Tronoën », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 24-26 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 422, fig. 444.

58. – SAINT-JEAN-TROLIMON, Tronoën

Lieu de conservation : inconnu.

Fragment de statuette en bronze figurant un pied de bœuf[122].

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », art. cité, p. 156 ; ID, *Les Époques…*, *op. cit.*, p. 129 ; L. RICHARD, « Sur quelques bronzes… », art. cité, p. 104 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 422.

59. – TRÉGUNC, Kerouyen ou anse de Trévignon (fig. 36)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80302.

Statuette de bronze figurant un homme nu debout (haut. 0,11m), la tête tournée vers la droite, légèrement déhanché, le genou gauche avancé. Le traitement du corps est de bonne qualité, le sexe est apparent. Le bas des jambes est brisé, ainsi que le bras droit et l'avant-bras gauche. Le dossier concernant ces découvertes est assez complexe : en 1881 fut signalée à la Société archéologique du Finistère la découverte de trois statuettes en bronze « dans un champ de la commune de Trégunc[123] », ces statuettes étant proposées au musée qui les refusa, jugeant trop élevé le prix demandé. Il est probable qu'elles furent alors acquises par la famille Du Chatellier, qui avait, l'année précédente, acheté une autre statuette en bronze mise au jour dans la

Fig. 36. – Trégunc, *Kerouyen*, statuette d'un personnage masculin.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

121. K. GRUEL, *La Monnaie chez les Gaulois*, Paris, 1989, p. 124. On observe de telles pratiques sur les monnaies de l'enfouissement de Port-Haliguen à Quiberon (Morbihan), J.-B. GIARD, « Le trésor de Port-Haliguen. Contribution à l'étude du monnayage d'Auguste », *Revue numismatique*, vol. 6, 1967, n° 9, p. 119-139 (p. 121, en particulier : « souvenir d'une insurrection locale contre la domination romaine. ») ; L. GOULPEAU, « Un second trésor d'époque augustéenne découvert à Port-Haliguen (Quiberon, Morbihan) », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 2, 1985, p. 83-93.

122. Voir, par exemple H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 139, n° 334.

123. M. AUDRAN, « Communication », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-1881, p. 88.

Galliou bronzes .indd 221 01/12/2011 22:33:07

même commune[124]. Ces statuettes auraient été découvertes « au village de Kervourien, en Trégunc, dans un champ dit Parc Ty-Rous ; on en aurait trouvé 8[125] ».

S. Reinach estimait qu'il s'agissait d'une figuration d'Hercule, mais l'attitude générale et surtout la position des bras – le bras droit aurait dû être levé – ne permettent pas de confirmer pas cette hypothèse. L'absence de détails significatifs (position précise des bras, objets tenus) n'autorise pas une identification certaine.

Bibliographie : S. REINACH, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 223, n° 9 (décrit comme un « Héraklès ») ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 110, n° 16 ; L. PAPE, *La* Civitas… », *op. cit.*, p. A-194-195 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 443, fig. 465.

60. – TRÉGUNC, Kerouyen ou anse de Trévignon (fig. 37)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80303.

Statuette de bronze figurant un homme nu debout, casqué (haut. 0,11 m). Les membres sont grêles ou disproportionnés, le bras gauche est baissé, le bras droit est levé, la main étant percée d'un orifice servant vraisemblablement à y passer une lance. Cette figurine fut probablement découverte avec la précédente. Cette statuette de style médiocre appartient à la série des figurations de Mars, représenté nu.

Bibliographie : P. DU CHATELLIER, « Communication », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1881, p. 123 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, n° 17 ; L. PAPE, « *La* Civitas… », *op. cit.*, p. A-194-195 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 443, fig. 464.

Fig. 37 et 38. – Trégunc, *Kerouyen*, statuettes de Mars.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

61. – TRÉGUNC, Kerouyen ou anse de Trévignon (fig. 38)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80305.

Statuette de bronze figurant un homme nu debout, casqué (0,10 m). Le bas des jambes manque, les avant-bras sont brisés. Le style général de cet objet est très médiocre. Il est probable qu'il fut découvert avec les précédents. Cette statuette appartient, elle aussi, à la série des figurations de Mars, représenté nu.

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 111, n° 18 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-194-195 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 443.

62. –TRÉGUNC, Kerouyen ou anse de Trévignon (fig. 39)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80309.

Statuette de bronze représentant un homme nu, debout, les pieds posés sur un

124. L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 111.

125. *Ibid*., p. 112.

Galliou bronzes .indd 222 01/12/2011 22:33:08

socle (haut. 0,085 m). Le bras et la jambe gauche manquent. Il est probable que cet objet fut découvert avec les précédents. Il est impossible de déterminer avec certitude quel personnage ou dieu est figuré ici.

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 111, n° 19 ; L. PAPE, *La* Civitas…, *op. cit.*, p. A-194-195 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 443.

Fig. 39. – Trégunc, *Kerouyen*, statuette de personnage indéterminé.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

63. – TRÉGUNC, Kerouyen ou anse de Trévignon

Lieu de conservation : inconnu.

Statuette découverte avec les précédentes, figurant « Vénus ». On ignore tout de l'aspect que pouvait avoir cette statuette, qui n'a pas été décrite et ne semble pas être entrée dans une collection publique. Vénus fut assez fréquemment figurée par les bronziers gallo-romains[126].

Bibliographie : Y. COATIVY (dir.), *Paul du Chatellier, collectionneur finistérien (1833-1911)*, Brest, 2006, p. 240 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule…*, *op. cit.*, p. 443.

64. – TRÉGUNC, Kerouyen ou anse de Trévignon

Lieu de conservation : inconnu.

Statuette découverte avec les précédentes, figurant « un chevalier ». Elle n'a pas été décrite et ne paraît pas être entrée dans une collection publique. S'il est certain qu'il y a là une figurine représentant un personnage à cheval, on ne sait rien de son apparence. Il pourrait s'agir d'une figuration d'Épona (*supra*, n°s 1 et 23), ou d'une applique montrant un Dioscure[127], les statuettes de bronze montrant des cavaliers étant relativement peu nombreuses en Gaule[128].

Bibliographie : identique à la précédente.

65. –FINISTÈRE [?] (fig. 40)

Lieu de conservation : musée d'Archéologie nationale, n° 80310.

---

126. É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 33-34, n°35-38 ; H. OGGIANO-BITAR, *Bronzes figurés…*, *op. cit.*, p. 109-110, n° 223-227, etc.

127. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence…*, *op. cit.*, p. 147-148, n° 320 (découvert à Orange).

128. Voir cependant É. ESPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime…*, *op. cit.*, p. 55, n° 103-104.

Galliou bronzes .indd 223 01/12/2011 22:33:09

Fig. 40. – Finistère (?), statuette d'une divinité anatolienne.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

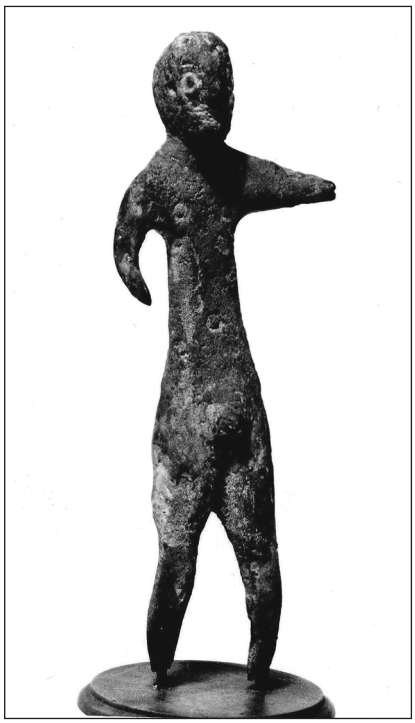

Fig. 41. – Finistère (?), statuette italique.
Cliché musée d'Archéologie nationale.

Statuette de bronze figurant un personnage nu debout, casqué, les pieds posés sur un petit socle (haut. 0,08 m). Le visage, aux yeux très larges, est de forme triangulaire. Le corps, au torse très long, est grêle et disproportionné. Les seins et le sexe féminin sont marqués. Plusieurs incisions, au bas du torse, paraissent dessiner une ceinture. Le bras droit est levé, comme pour tenir une lance, le bras gauche est à l'horizontale. On ne sait rien du lieu ni des circonstances de la découverte de cet objet.

Mme S. Boucher, dans une correspondance, nous a indiqué qu'il pourrait s'agir d'une représentation d'une déesse guerrière (?), peut-être d'origine anatolienne. D'autres figurines de ce type, datables de la fin de l'âge du bronze syrien (XIIe-XIe siècles) ont certes été découvertes en Europe[129], mais l'absence de toute précision quant à l'authenticité d'une découverte faite dans le Finistère interdit toute conclusion.

Bibliographie : L. RICHARD, « Bronzes figurés… », *op. cit.*, p. 104-105, n° 1 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 449, fig. 471.

66. – FINISTÈRE (?) [fig. 41]

Lieu de conservation : musée d'Art et d'Histoire de Genève, n° M 800.

Statuette de bronze figurant un homme nu debout (haut. 0,10 m). Le corps est longi-

129. J. BOUZEK, « Syrian and Anatolian Bronze Age Figurines in Europe », *Proceedings of the Prehistoric Society*, t. XXXVIII, 1972, p. 156-164.

Galliou bronzes .indd 224 01/12/2011 22:33:10

ligne, la tête fruste, le sexe très apparent. Les pieds et les avant-bras manquent. On ne sait rien du lieu ni des conditions de la trouvaille.

Selon Mme S. Boucher, cette figurine est une production des ateliers d'Italie du Nord, de la fin du VIIe siècle ou du début du VIe siècle[130], c'est-à-dire de la région même d'où furent « importés » à la même époque les statuettes de bronze de Thorigné-en-Charnie (Mayenne)[131], et de Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine)[132]. Cette statuette présente, enfin, quelques similitudes avec un petit bronze d'Angers (Maine-et-Loire), dont l'attribution géographique n'est cependant pas assurée[133].

Bibliographie : W. DÉONNA, *Catalogue des bronzes figurés antiques du Musée d'art et d'histoire de Genève*, 1915-1916, n° 62 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 115, note 4 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 440, fig. 474.

67. – FINISTÈRE (?)

Lieu de conservation : musée d'Art et d'Histoire de Genève, n° M 801.

Statuette de bronze féminine (haut. 0,08 m). On ne sait rien du lieu et des conditions de la trouvaille. Cette pièce et la précédente ont été achetées en même temps par le musée. Nous n'avons pu avoir communication d'une photographie de cette pièce.

Bibliographie : W. DÉONNA, *Catalogue des bronzes figurés…*, n° 81 ; L. RICHARD, « Bronzes figurés… », art. cité, p. 115, note 4 ; P. GALLIOU, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 449.

130. A.-M. ADAM, *Bibliothèque nationale. Bronzes étrusques et italiques*, Paris, 1984, n° 266, par exemple.

131. S. BOUCHER, « Un groupe de bovidés préromains », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. 80, 1968. p. 143-165 ; M.-H. SANTROT, J. SANTROT, J.-C. MEURET (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois…*, *op. cit.*, p. 78-80.

132. S. BOUCHER, « Importations étrusques en Gaule à la fin du VIIe siècle avant J.-C. », *Gallia*, n° 38, 1970/2, p. 193-206 ; M.-H. SANTROT, J. SANTROT, J.-C. MEURET (dir.), *Nos ancêtres les Gaulois…*, *op. cit.*, p. 77.

133. ID, *ibid*, *op. cit.*, p. 82, n° 82.

Résumé

Les « petits bronzes » figurés – auxquels on a ajouté deux statuettes en or – antiques du Finistère méritent que leur soit consacrés une étude détaillée. Dans cette première partie sont décrites les statuettes *stricto sensu*, la seconde (à paraître) analysant l'*instrumentum* et tirant les nécessaires conclusions générales.

Abstract

The Iron Age and Roman "small bronzes"– to which may be added two gold statuettes – found in Finistère deserve to be studied in detail. The first part of this article describes the statuettes *stricto sensu*, the forthcoming second part being devoted to *instrumentum* and general conclusions.

Diverradur

Un dra dleet eo ober ur studiadenn dre ar munud diwar-benn an « aremennoù bihan » skeudennet eus an Henamzer, miret e Penn-Ar-Bed – en ur lakaad en o c'hichen diw statuenn vihan aour. El lodenn gentañ-mañ e teskriver ar statuennoù bihan *stricto sensu*, en eil lodenn (a vo embannet diwezatoc'h), e vo dielfennet an *instrumentum*, ha roet da c'houzoud ar c'hlosadurioù red.

Galliou bronzes .indd 225 01/12/2011 22:33:10

Galliou bronzes .indd 226 01/12/2011 22:33:10

Le mur de la Vierge, au Yaudet en Ploulec'h, et la pêcherie du Petit-Taureau, à Servel (Côtes-d'Armor)

par François Sallou

Introduction et problématique

Le promontoire du Yaudet, dans la commune de Ploulec'h (Côtes-d'Armor), est situé sur la côte nord de la Bretagne, dans l'estuaire du Léguer, à dix kilomètres en aval de Lannion (fig. 1). Ses flancs oriental et septentrional présentent de fortes pentes, descendant vers la rivière, tandis que son flanc occidental est bordé par l'étroite anse de la Vierge. Toutes les questions que pose le site archéologique qui s'y trouve, objet de recherches approfondies récentes, sont loin d'être résolues[1].

Il existe en effet dans l'anse de la Vierge, au pied de la forteresse antique érigée sur le promontoire, une structure énigmatique, qualifiée de « mur de pêcherie » par Barry Cunliffe, qui y voit « l'un des vestiges les plus remarquables du Yaudet[2] ». Ce mur, dont la « datation mérite réflexion[3] », a suscité diverses études dont les conclusions sont loin de s'accorder. Pour le colonel Pérez (1939), il pouvait éventuellement servir à une retenue d'eau protégeant ainsi le promontoire. Pierre Le Goff soutenait jadis que le mode d'assemblage des blocs avait le « caractère grec[4] ». Pierre de La Haye et Yves Briand pensaient qu'il n'était « pas impossible que ce soient les Gaulois qui [aient fermé] la petite vallée du Pont-Roux par un mur », et estimaient par conséquent que « le but de ceux qui ont édifié ce mur n'[était] pas de recueillir du poisson à l'arrière de cet ouvrage au moment du reflux

1. On consultera B. Cunliffe, P. Galliou, *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor*, 3 vol., Oxford-Brest, 2004-2007.

2. Id., *ibid*., t. I, p.165.

3. L. Langouët, M.-Y. Daire, O. Guérin, J.-M. Le Quellec, G. Prigent, « Les principales pêcheries d'estran du littoral trégorrois », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, n° 37, 2009, p. 59.

4. P. Le Goff, « La muraille de l'anse de la Vierge au Yaudet », *Le Trégor*, 18 mai 1972, p. 1-2.

Sallou.indd 227 28/11/2011 19:22:45

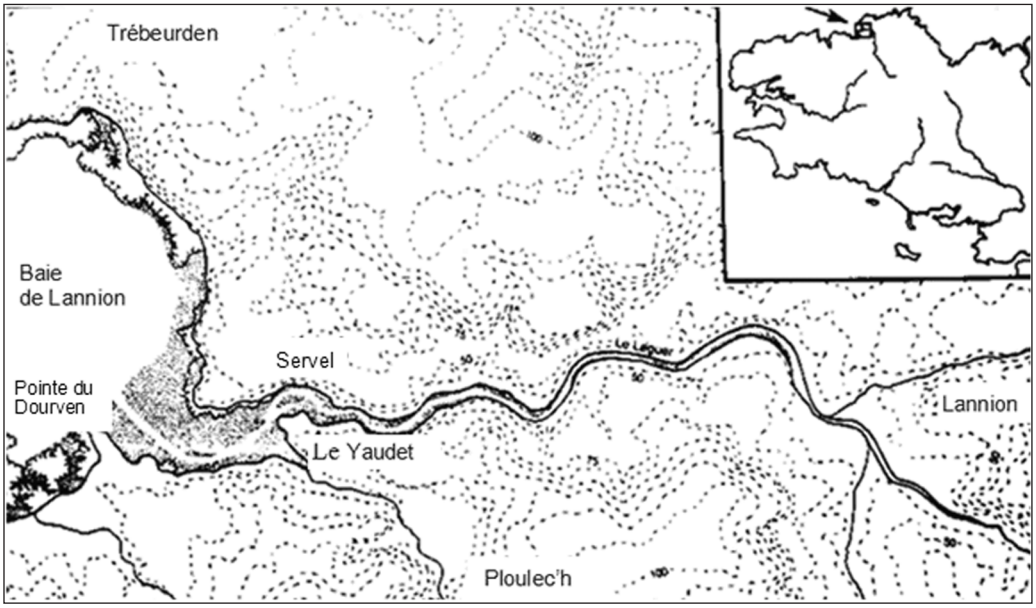

Fig. 1. – Le Yaudet : situation.
D'après B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h …*, *op. cit.*, t. I, p. 9.

puisque la mer ne l'atteindra pas avant les VIe et VIIe siècles après Jésus-Christ[5] ».

Pour notre part, nous avons émis l'idée qu'il pouvait s'agir d'une structure préceltique[6]. Jean-Pierre Pinot, en 1991, à la suite de fouilles effectuées par l'Association pour la recherche archéologique et la sauvegarde des sites du Trégor (ARSSAT), n'excluait pas qu'il pût s'agir d'un fragment de l'enceinte d'une agglomération, probablement de l'âge du fer, débordant largement le promontoire[7]. En 1998, Philippe Guigon penchait pour « une pêcherie romaine en rapport avec le promontoire[8] ». En 2002, Loïc Langouët, après avoir retenu le site du Yaudet comme une des deux possibilités de localisation du *portus Saliocanus* signalé par Ptolémée, estimait que l'anse de la Vierge offrait le caractère d'une zone d'échouage favorable[9]. Quant aux auteurs des fouilles récentes du Yaudet, ils ont avancé l'idée d'un barrage de retenue d'eau destinée à faire fonctionner un ou plusieurs moulins à marée et susceptible de jouer aussi le rôle de pêcherie[10].

5. P. DE LA HAYE, Y. BRIAND, *Histoire de Lannion des origines au XIXe siècle*, Lannion, 1974, p. 14.

6. F. SALLOU, « Quelques réflexions sur le site historique du Yaudet », *Le Trégor*, 15 juin 1974, p. 1 et 4.

7. J.-P. PINOT, « Histoire d'un estuaire : la rivière de Lannion », dans *Charpiana*, Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy, Rennes, 1991, p. 299.

8. P. GUIGON, *Les Églises du haut Moyen Âge en Bretagne*, Saint-Malo, 1998, t. I, p. 134.

9. L. LANGOUËT, « Principaux sites portuaires de l'Armorique gallo-romaine », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, n° 30, 2002, p. 87-111.

10. Toutefois il convient de remarquer la prudence de ces auteurs : « L'explication la plus probable de cette structure massive est qu'il s'agit d'un barrage », B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, *Les Fouilles du Yaudet...*, *op. cit.*, t. III, p. 198.

Sallou.indd 228 28/11/2011 19:22:47

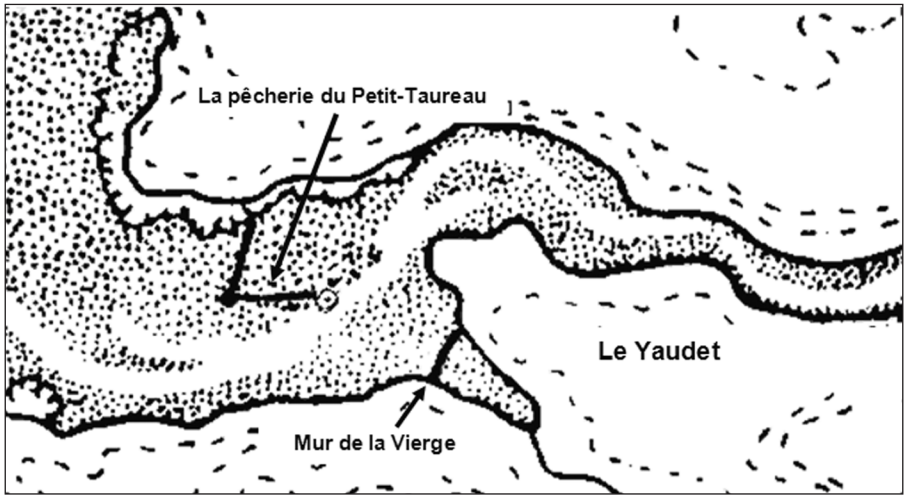

Fig. 2. – Le mur de la Vierge et la pêcherie du Petit-Taureau.
D'après B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h …, op. cit*.

Située à Servel (aujourd'hui rattaché à Lannion), sur la rive nord de l'embouchure du Léguer, « la pêcherie du Petit-Taureau », dont les caractéristiques sont identiques à celles du mur de la Vierge, vient de faire l'objet d'une étude récente sous la direction de Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët[11]. Moins exposé à la houle que la pêcherie du Petit-Taureau, le mur de la Vierge a conservé une élévation d'1,50 m environ. En 1971 et 1972, nous avons effectué des sondages qui ont permis d'affirmer que cette structure pouvait avoir plusieurs mètres de hauteur[12]. Quant au mur du Petit-Taureau, il faudrait employer de gros moyens pour en connaître les paramètres.

Les deux sites ne nous semblent pas avoir livré tous leurs secrets et nous nous proposons de confronter les résultats de nos prédécesseurs avec ceux qu'apportent nos propres recherches dans les archives et sur le terrain, pour montrer que l'usage de ces deux structures énigmatiques a pu évoluer au cours des siècles.

Apport des archives

Le mur de la Vierge

François Le Masson, peu après avoir été nommé commissaire de la marine et inspecteur des pêches maritimes par le comte de Maurepas, secrétaire d'État de la Marine, visite les côtes de la Bretagne septentrionale, par deux fois, en septembre 1726 et en juillet 1732, notamment la paroisse de Ploulec'h[13].

11. M.-Y. DAIRE, L. LANGOUËT (dir.), *Les Pêcheries de Bretagne. Archéologie et histoire des pêcheries d'estran*, Saint-Malo, 2008.

12. Sondages effectués en novembre 1971, puis les 31 mars et le 12 avril 1972. Voir *Le Télégramme*, 25 novembre 1971 ; E. MAZÉ, « Le mur de pêcherie du Yaudet (22) », *A.M.A.R.A.I. (Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles)*, *Bulletin d'information*, n° 10, 1997, p. 27-33.

13. O. LEVASSEUR, « Les pêcheries septentrionales de Bretagne d'après les procès-verbaux d'inspection de François Le Masson du Parc », dans *Les Pêcheries de Bretagne. Archéologie et histoire des pêcheries d'estran*,

Sallou.indd 229 28/11/2011 19:22:48

Fig. 3.– Le mur de la Vierge.
Cliché F. Sallou.

Visite de septembre 1726[14]

/f°145r°/ « De Notre-Dame du Guéaudet, nous sommes descendu à la petite gorge étant à l'embouchure de la rivière de Lannion à la rive d'ouest, où nous avons trouvé une écluse, goret ou parc de pierre, placée à l'ouverture de la baie et sous la chapelle de Notre-Dame du Guéaudet, nommée le "Goret à l'évêque". Ladite pêcherie est en décadence et abandonnée, la propriété étant contestée entre le seigneur évêque de Tréguier et le sieur de Locmaria, y ayant pour cela action intentée depuis un grand nombre d'années. »

Visite de juillet 1732

/f°100v°/ « Nous avons trouvé encore au même état la pêcherie de pierre nommée le "Goret à l'évêque", placée à l'ouverture de la baie et sous la chapelle de Notre-Dame du Guéaudet. Elle était négligée et abandonnée en 1726 comme elle est encore à présent, à cause de la propriété contestée au S^r^ évêque, comte de Tréguier, par le Sr de Locmaria, et qui n'est point crédible. »

Ainsi la pêcherie du Yaudet dont l'évêque revendique la propriété est totalement inactive. Il convient de rappeler que les rois, dès le règne d'Henri III, avaient souhaité à plusieurs reprises une meilleure gestion des ressources halieutiques. Ainsi une ordonnance datée de 1681 stipulait que « les parcs […], à la réserve de ceux bâtis avant 1544, [seraient] démolis ». Par la suite, plusieurs ordonnances exigèrent l'application de ce texte. Il n'en fut rien dans la pratique car l'on peut même constater que les pêcheries se sont multipliées et qu'elles durent être détruites au nom de la protection de la ressource. Ce ne fut pas le cas de la pêcherie du Yaudet qui était inactive depuis longtemps, bien que, à la suite des rapports du commissaire, sa destruction eût été ordonnée. Il y eut quand même un début d'exécution mais, après intervention de l'évêché, le Conseil d'État décida, le 23 septembre 1738, de surseoir à cette démolition :

« Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il sera sursis à la démolition de la pêcherie établie à l'embouchure de la rivière de Lannion, à la requête de l'évêque de Tréguier qui affirme qu'il appartient au temporel de l'évêché, de temps immémorial, un parc de pierres, écluse ou gorret, nommé le "Gorret à l'évesque", situé dans la paroisse de Ploulec'h, à la rive de l'ouest de l'embouchure de la

M.-Y. DAIRE, L. LANGOUËT (dir.), Saint-Malo, 2008, p. 11-34.

14. ID., *ibid*., documents publiés d'après Arch. nat., C^5^ 18-C^5^ 26.

Sallou.indd 230 28/11/2011 19:22:48

rivière de Lannion et placé à l'entrée de la baie sous la chapelle de Notre-Dame du Guiaudet […] ; il a fait depuis peu pour plus de 800 livres de réparation audit parc […] et seroit en état de produire pour raison dudit parc des titres qui en prouvent l'existance depuis un temps considérable et pourroient en opérer la conservation[15]. »

Un délai de trois mois est accordé à l'évêque pour produire ses titres devant l'intendant, faute de quoi il sera procédé à la démolition.

La pêcherie du Petit-Taureau

En 1641, un aveu mentionnant la pêcherie pour une valeur de cinq livres par an[16], prouve qu'à cette époque elle était active. Près d'un siècle plus tard, François Le Masson en fait état dans ses procès-verbaux.

Visite de septembre 1726

/f°141v°/ « Nous sommes venus à Belleguer[17], et de la pointe de Servel à l'embouchure de la rivière du Loquet (Léguer) ou de Lannion à la bande de l'est, et, n'y ayant vu aucun pêcheur, nous sommes remontés le long de la rivière pour y visiter un parc de pierre, écluse ou goret situé sur le territoire de la paroisse de Servel, que nous avons trouvé près et sous le corps de garde nommé Kerarderaine, appartenant au Sr Adelain Kerdronio, qui le fait lui-même valoir. Cette pêcherie est formée en équerre irrégulière, ayant un gord[18] ou ouverture dans l'angle, et les pierres n'ont au plus que deux à trois pieds de hauteur, en quoi les murailles sèches de cette pêcherie sont bien plus basses que l'Ordonnance ne l'a prescrit pour ces sortes de pêcheries. »

Visite de juillet 1732

/f°103r°/ « Il y a sur le territoire de Servel une écluse ou parc de pierre placée à la rive du nord de la rivière du Locquet, près le corps de garde de Servel nommée la Kerarderaine, appartenant au Sr Adelain de Kerdronio qui la fait valoir, étant en bon état comme elle était lors de notre visite de 1726. »

On retiendra que la pêcherie du Petit-Taureau, *alias* Keridrivin, est toujours active, et en bon état, ce qui n'était pas le cas du mur de la Vierge ; mais on doit surtout remarquer qu'il y existait, tant en 1726 qu'en 1732, un « gord », c'est-à-dire une ouverture dans l'angle de la construction, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Que s'est-il passé dans l'intervalle ?

Une réaffectation des murs du Yaudet au XVIIIe siècle ?

L'histoire des murs de la Vierge et du Petit-Taureau fait apparaître des différences entre les deux structures. Comme le montre le rapport de 1726, le mur de la Vierge est en décadence ; il subit même un début de démolition peu avant 1738. Quant à la pêcherie du Petit-Taureau, elle est toujours active en 1732, pourvue de son gord, encore appelé « perthuis ». La disparition de ce dernier laisse penser qu'il y a eu, après 1732, une modification de la structure qui peut s'expliquer par un changement d'affectation.

Pour bien comprendre les choses, il convient de s'appuyer sur le récent travail

15. Arch. dép. Finistère, B 4170.

16. Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 2056 : « Lieu et manoir de Keridrivin, valant par an 213 livres, le moulin dudit lieu, 60 livres, une pêcherie, 5 livres, le convenant An Brigant, 17 renées de froment. Le tout appartenant en 1641 à Jean du Fresne, écuyer, s. de La Vallée Keridrivin. »

17. Aujourd'hui « Beg-Léguer ».

18. Le breton *kored* a donné par mutation *gored* et le français « gord » (« gort » au Moyen Âge), cf. P.-R. GIOT, P. GUIGON, « La civilisation matérielle des anciens Bretons armoricains », dans *Les Premiers Bretons d'Armorique*, Rennes, 2003, p. 162.

Sallou.indd 231 28/11/2011 19:22:48

de Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, qui comporte un plan détaillé des structures encore visibles de la pêcherie du Petit-Taureau (fig. 4). Les auteurs distinguent quatre phases de construction, numérotées par ordre croissant de la plus ancienne à la plus récente. Ils identifient quatre pêcheries successives, le mur 4 étant « le plus récent puisque le plus chargé en matériaux », ce qui répond « à une logique simple : pour aménager, dans un même endroit, une nouvelle pêcherie, on s'est servi des matériaux disponibles sur les anciens barrages[19] ».

Aujourd'hui, non seulement le mur en équerre ne présente plus de gord dans l'angle de sa pointe méridionale, mais l'ensemble affecte un caractère colossal, sans rapport avec les descriptions de Le Masson du Parc qui estimait que « les barrages avaient alors 2 à 3 pieds de hauteur[20] ». Cette estimation correspond assez bien à l'état actuel du mur n° 1, mais nullement à celui de son voisin. Les lieux ont été donc modifiés postérieurement au passage de l'inspecteur du roi. La structure émergente que l'on voit actuellement n'a pas été établie dans la seule intention d'une pêcherie. Cette fonction est secondaire, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu, antérieurement, de pêcherie. Si l'ensemble des structures superposées bien individualisées encore repérables constitue un complexe, il nous paraît incontestable que les murs 1, 2 et 3 n'ont pas le même caractère que le mur 4.

Les murs de la Vierge et du Petit-Taureau forment un ensemble homogène

Il ne nous semble pas judicieux de tenter une interprétation du mur du Yaudet, sans faire simultanément l'étude du mur du Petit-Taureau. Nous avions, en 1974, fait les remarques suivantes :

- ces deux structures sont identiques. Les matériaux qui les constituent sont de taille et de nature comparables ;
- elles sont toutes deux positionnées et conçues de manière à lutter contre la poussée des flots maritimes. S'il avait fallu lutter contre le jusant, ou contre la poussée d'une retenue d'eau, elles auraient eu une structure convexe vers l'amont. Dire que cette structure est destinée à retenir l'eau de la marée descendante[21] ne nous semble pas correspondre à la géométrie existante, c'est-à-dire convexe vers le large ;
- l'alignement des blocs de granite, tant rive gauche que rive droite, est parallèle au niveau de la mer. Il ne suit pas la déclivité du sol d'appui ;
- lorsque la mer les découvre elles émergent simultanément.

Par ailleurs, elles utilisent toutes deux le granite du massif du Yaudet, qui affleure largement à l'embouchure du Léguer, et qui est exploité depuis un temps immémorial. Dès la Préhistoire, il a servi à l'érection de menhirs dont quelques-uns sont encore conservés. Il est utilisé à l'époque gallo-romaine, ainsi que l'atteste une borne milliaire autour de laquelle fut constitué l'enclos paroissial de l'église de Ploulec'h. À la fin du XIIe siècle, on l'emploie dans l'église de Brélévenez au XVIe siècle, dans la construction de plusieurs calvaires et du château de Coat-Trédrez, au XVIIe siècle, dans le couvent des Augustines de Lannion, au XVIIIe siècle enfin, dans les murs du quai de Lannion[22].

19. L. Langouët, M.-Y. Daire *et al.*, « Les principales pêcheries d'estran… », art. cité, p. 61.

20. Cité par O. Levasseur, « Les pêcheries… », art. cité, p. 30.

21. B. Cunliffe, P. Galliou, *Les Fouilles du Yaudet…*, *op. cit.*, t. I, p. 166.

22. L. Chauris, « Sur l'emploi ancien du granite du Yaudet en Bretagne. Suggestions pour les travaux de restauration », *Bulletin du musée de la Pierre de Maffle*, n°19, 2004, p. 73-97.

Sallou.indd 232 28/11/2011 19:22:48

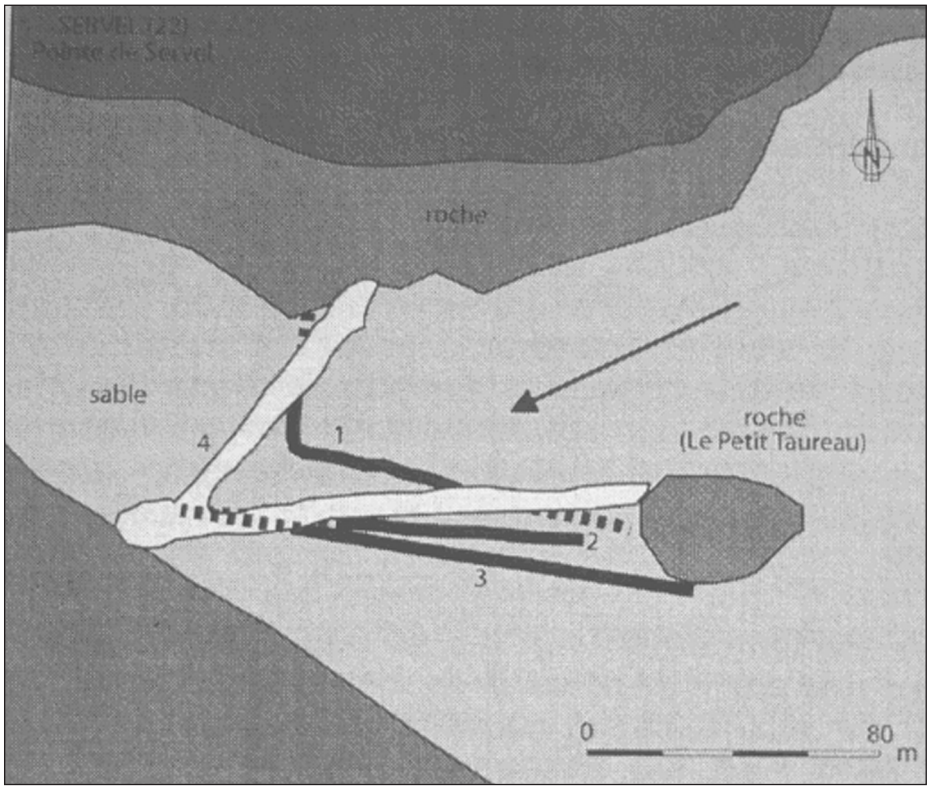

Fig. 4. – Les quatre états successifs de la pêcherie du Petit-Taureau.
Le mur concerné par notre étude est le n° 4.
D'après M.-Y. DAIRE, L. LANGOUËT, « Sur la chronologie des pêcheries fixes… », art. cité, p. 57.

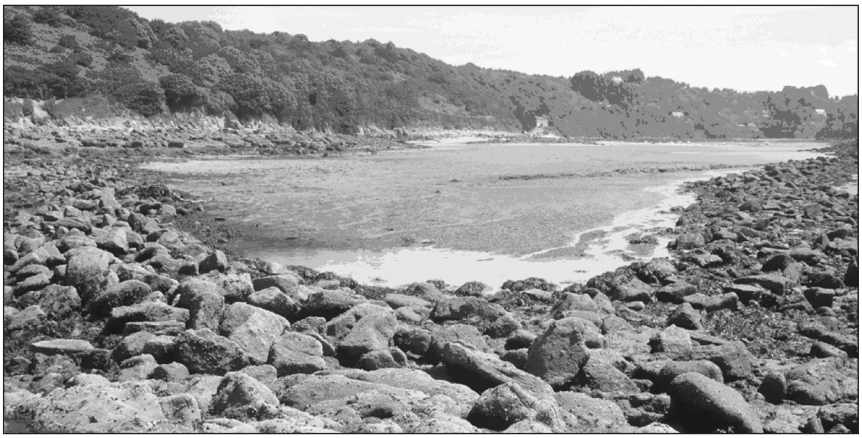

Fig. 5. – Vue de la pêcherie du Petit-Taureau.
Le mur, en équerre, ne présente pas de gord dans l'angle. On aperçoit le mur 1 en arrière-plan. Cliché F. Sallou.

Sallou.indd 233 28/11/2011 19:22:50

Une documentation inexploitée sur le mur de la Vierge

Il existe aux Archives départementales des Côtes-d'Armor un document daté de 1736-1738, intitulé « Mémoire des instruments pour rétablir le goret du Guéaudet[23] ». Ce texte confirme les informations que nous avions relevées aux Archives départementales du Finistère[24]. Malgré sa brièveté, il fournit des renseignements majeurs concernant le mur situé dans l'anse de la Vierge et plus particulièrement les travaux qu'on y effectue dans les années 1730 ; ces informations modifient profondément l'interprétation de la destination de cette structure intrigante.

On travaille au « goret » du mur de la Vierge du 19 novembre 1737 au 27 avril 1738, soit cinq mois consécutifs, pendant lesquels les comptes attestent la présence d'un ou deux artisans sur le chantier, assistés de deux à six manœuvres[25], puis du 14 juillet au 7 septembre suivant, période où sont mentionnés un artisan et deux manœuvres seulement[26]. Les travaux sont surveillés par le chapelain du Yaudet qui rend des comptes à l'évêque et enregistre 95 livres 10 sols pour l'achat des instruments – deux barres de fer, un « testu[27] », six coins, un « crocq » à palan avec un cercle de fer, une chèvre, une charrette à deux essieux –, 259 livres 17 sols 6 deniers pour les journées des artisans, 308 livres 14 sols pour celles des manœuvres.

Preuve est donc faite que le mur de la Vierge a bien été maintenu en état pendant la période qui suit la visite du commissaire de la marine, ce qui justifie la décision du Conseil d'État de surseoir à sa démolition. Reste à savoir la raison qui poussa l'évêque à entreprendre les travaux.

De la pêcherie primitive à la carrière de pierres

Lors d'une visite en groupe sur les lieux, un des participants, descendant de carriers venus de Chausey s'installer à l'Île Grande en Pleumeur-Bodou au XIXe siècle, repéra un trou de positionnement et de fixation d'une bigue dans une pierre située à l'entrée de la plage de l'anse de la Vierge (fig. 7), et nous signala qu'il en existait d'identiques dans les carrières de l'Île Grande. Elles servaient de points d'appui au système de levage, appelé « chèvre », employé couramment jusqu'à l'apparition de grues à vapeur. On l'utilisait encore au début du XXe siècle, ce qui laisse à penser que le levage de granite au mur de la Vierge a perduré jusqu'au début du siècle dernier. L'examen d'un trou de bigue semblable, dans une carrière de Pleumeur-Bodou, a permis de confirmer ce témoignage[28].

Il est donc probable que, tant au Yaudet qu'à Servel, les murs dits de pêcherie ont subi des modifications qui les ont éloignés de leur fonction initiale. Nous ne pensons pas en effet que les investissements de l'évêché en 1738 aient eu pour but celui de bâtir – ou de réparer – une pêcherie. Sans doute faut-il les mettre en rapport avec le fait qu'en 1737 un aménagement du port de Lannion est envisagé. Dans ces conditions, le gisement de

23. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 E G 177, Notre-Dame du Guéaudet (= Le Yaudet).

24. Arch. dép. Finistère, B 4170, cf. *supra* note 15.

25. L'artisan perçoit 22 sols 6 deniers par jour, le manœuvre 9 sols.

26. La rémunération quotidienne de l'artisan n'est alors que de 20 sols, mais celle des manœuvres passe de 9 à 10 sols.

27. Sorte de marteau carré, avec lequel on abat la pierre près des arêtes.

28. On trouvera une reproduction photographique de l'emplacement d'une bigue, identique, dans la carrière de Bringuiller en Landrellec, commune de Pleumeur-Bodou, dans G. PRIGENT, « Pleumeur-Bodou. Bringuiller. Carrière de Bringuiller (Landrellec) », 2006, http://archives.cotesdarmor.fr/asp/inventaire/pleumeur/.

Sallou.indd 234 28/11/2011 19:22:50

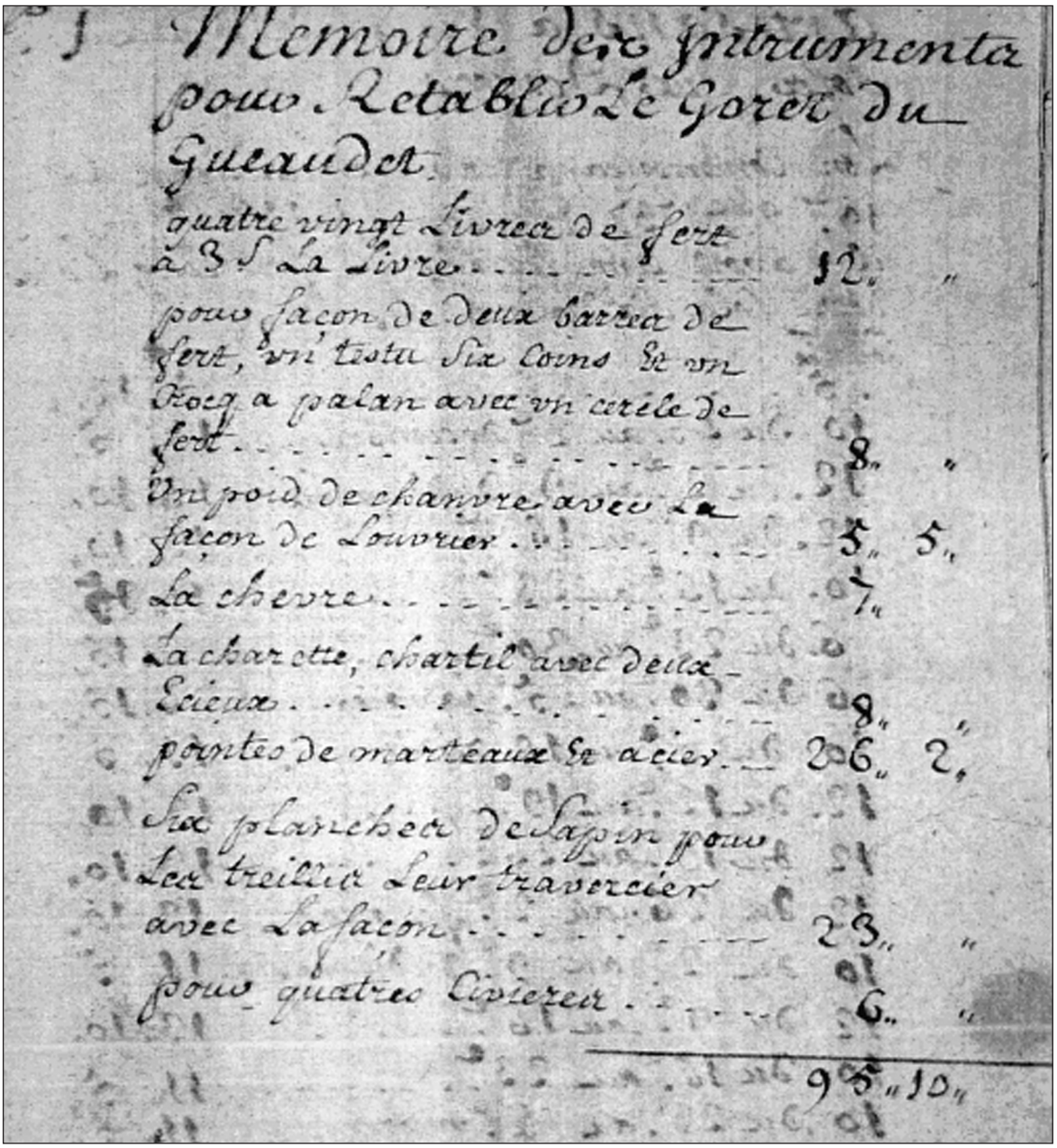

Memoire des Intrumenta
pour Retablir Le Goret du
Gueaudet.

quatre vingt Livres de fert à 3 s La Livre	12	"
pour façon de deux barres de fert, vn testu six coins et vn Crocq a palan avec vn cercle de fert	8	"
Vn poid de chanvre avec La façon de Louvrier	5	5
La chevre	7	
La charette, chartil avec deux Ecieux	8	"
pointes de marteaux et acier	26	2
Six planches de Sapin pour Les treillis Leur traversier avec La façon	23	"
pour quatres Civieres	6	"
	95	10

Fig. 6. – Fac-similé du mémoire récapitulatif des « instruments [achetés] pour rétablir le goret du Guéaudet ».
Source : Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 G 177.

Sallou.indd 235 28/11/2011 19:22:53

Fig. 7. – Mur de la Vierge. Trou de positionnement d'une bigue.
Cliché F. Sallou.

pierres des pêcheries désaffectées à l'embouchure du Yaudet revêt un intérêt économique majeur. Le devis des aménagements portuaires mentionne explicitement « des barques qui seront tenues de décharger leur lest dans l'endroit le plus proche de l'ouvrage[29] », soulignant, si cela était nécessaire, l'utilisation de la voie fluvio-maritime reliant Le Yaudet à Lannion. Le fait qu'il y ait bien eu utilisation des pierres du mur de la Vierge pour le port de Lannion, dont les travaux ne débutent que quelques années plus tard, après leur inauguration par le duc d'Aiguillon le 25 juillet 1764, est d'ailleurs confirmé par une interdiction, datée du 29 avril 1777, « de transporter ailleurs les pierres dudit goret, […] qu'il convient de […] conserver pour son usage[30] ». C'est reconnaître qu'il y a bien eu extraction et détournement de matériaux sur le mur de la Vierge dans le passé et qu'il convient maintenant de les réserver à l'ouvrage en cours de réalisation.

Il aurait été très convaincant de trouver une documentation identique pour le mur du Petit-Taureau. Ce n'est pas le cas. Toutefois, certaines observations le concernant sont convaincantes. On doit, en effet, remarquer que la configuration du mur 4 est totalement différente de celles des murs 1, 2 et 3, qui eux correspondent bien à des murs de pêcherie, et surtout que ledit mur 4 ne comporte pas de « gord », ce qui lui enlève toute fonction principale de pêcherie. On doit aussi relever la similitude de volume de l'appareillage constituant les ouvrages du Petit-Taureau et de l'anse de la Vierge, ainsi que l'aspect général identique de ces deux ensembles qui justifient la qualification de « structure colossale ». Une prospection de l'estran à proximité a permis de constater l'existence de deux esplanades de quelques dizaines de mètres carrés dont la destination est inconnue. S'agirait-il de zones de stockage de matériaux ? Toujours est-il que ces structures ne sont pas antiques.

Il apparaît donc que les murs du Petit-Taureau et de la Vierge ont rempli, pen-

29. Voir A. Le Person, *Lannion, un port sur le Léguer,* 2004, p. 94, d'après Arch. mun. Lannion, O 36/26.

30. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 G 175, document découvert en août 2010 par M. Claude Berger que nous remercions très vivement.

Sallou.indd 236 28/11/2011 19:22:54

dant une vingtaine d'années, de 1740 à 1765 environ, la fonction de zones de stockage de pierres granitiques, après extraction et avant exportation. Ces matériaux étaient destinés notamment à la confection des quais de Lannion, inaugurés officiellement par le duc d'Aiguillon, le 25 juillet 1762 et achevés deux années plus tard, ce qui n'empêchait pas ces structures de servir accessoirement de pêcherie. On peut concevoir qu'au fil des années les deux fonctions des murs aient été effectives en alternance, puisque au moment de la rédaction de la *Vie* de saint Efflam déjà, c'est-à-dire à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle, on mentionne l'existence d'un *claustrum* fait de pierres équarries[31], qui auraient fort bien pu être employées à la construction d'autres édifices, telle l'église de Brélévenez qui date de la même époque[32].

31. Voir à ce sujet B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, *Les Fouilles du Yaudet…*, *op. cit*., t. I, p. 165.

32. L. CHAURIS, « La pierre dans les constructions à Lannion », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008, p. 7 ; voir aussi, du même, « Sur l'emploi ancien du granite du Yaudet… », art. cité, p. 73 et suiv.

Résumé

En 1738, l'évêque de Tréguier ordonne des travaux sur le mur d'une pêcherie abandonnée, située dans l'anse de la Vierge, au Yaudet en Ploulec'h. Y a-t-il une relation entre cette opération et la rénovation des quais de Lannion, sur le Léguer en amont ? De nouveaux documents d'archives et l'observation des vestiges de ce mur et de celui du Petit-Taureau, sur la rive opposée, à Servel, permettent d'étayer cette hypothèse et de montrer que des structures, remontant pour partie à l'Antiquité, ont pu voir leur usage évoluer au cours de l'histoire.

Abstract

In 1738, the bishop of Tréguier commissioned works on the wall of a derelict fish-weir, situated in the Baie de la Vierge at Le Yaudet, in Ploulec'h. Is this related to the renovation of the quays at Lannion, upriver on the Léguer ? Recently found documents and the study of the remains of the wall and of those of the Petit-Taureau, at Servel, on the other side of the river, give substance to this hypothesis and show that the use of such structures, dating in part from the Roman period, may have changed over the years.

Diverradur

E 1738, e roas eskob Landreger urzh d'ober labourioù war voger ur beskerezh dileset, lec'hiet e pleg-mor ar Werc'hes, er Yeoded, parres Ploulec'h. Ha bez'ez eus ul liamm etre al labourioù-se, hag ar renewezi̱ bet gwraet eus kaeoù Lannuon, war ar stêr-Leger, e krec'h ? Kavet ez eus bet dielloù newez ; a-hend-all, pa seller pizh ouzh aspadennoù ar voger-se hag ouzh re moger an Tarw-Bihan, war ar ribl eneb, e Servel, e c'heller, diwar gement-se oll, ober ar varteseadenn-se ; bez e c'heller diskouez e teu frammadurioù zo, hag i diasezet en Henamzer ewid un darn, da cheñch e-keñver an implij a vez gwraet anezo a-hed ar c'hantvejoù.

Sallou.indd 237 28/11/2011 19:22:54

Sallou.indd 238 28/11/2011 19:22:54

Présence des abbayes extérieures dans le diocèse de Léon vers 1330

par Jean-Paul Soubigou

Introduction

Les évêchés bretons ont connu, à partir de la seconde moitié du XIe siècle, un mouvement de rénovation faisant suite à la crise qui touchait l'ensemble de l'Église. À partir de 1045, en effet, les papes ont engagé une réforme qu'on a appelée grégorienne, du nom du plus célèbre d'entre eux, Grégoire VII (1073-1085). Conformément aux décisions du synode romain de 1050, les laïcs (seigneurs) devaient remettre au clergé les églises et leurs revenus ainsi que les dîmes qui étaient en leur possession[1]. Il s'en est suivi une période de restitutions, notamment en faveur des abbayes locales ou d'établissements extérieurs aux diocèses eux-mêmes, avec fondation de prieurés.

Le recensement des églises et monastères effectué par l'archevêché de Tours vers 1330 pour l'ensemble des diocèses situés sous son autorité donne un état des lieux très utile pour aborder l'étude de l'influence des abbayes extérieures dans l'ancien évêché de Léon. Un compte établi par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon en 1467, recensant les droits dus au chapitre de Léon par les églises du diocèse, permet de connaître l'évolution des bénéfices ecclésiastiques dans le diocèse entre ces deux dates et notamment celle des dépendances d'établissements monastiques[2]. L'abbaye de Saint-Mathieu y possédait plusieurs églises antérieurement au premier compte, notamment Saint-Mathieu de Morlaix, les Sept-Saints de Brest, Saint-Renan, Molène et Lochrist à Plounévez,

1. A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale (XIe-XIIIe siècle)*, Rennes, 1987, en particulier p. 242 (« Un vaste mouvement de réforme »).

2. A. Longnon, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. LXVI-LXXIII et 333-335 (pouillé) : il s'agit d'une copie rédigée à la fin du XVe siècle à partir du document original des années 1330 qui provient des Archives du Vatican et qui reproduit le texte d'un compte de décimes dues à l'archevêché ; la transcription du manuscrit réalisée à la fin du XVe siècle étant parfois inexacte, A. Longnon a dû mettre en note des graphies fautives ; p.336-338 : compte de 1467.

Soubigou 2011.indd 239 26/11/2011 00:12:34

ainsi que trois anciennes dépendances de Landévennec (Beuzit-Conogan à Landerneau, Lanrivoaré et Lanneuffret) et enfin trois autres prieurés : Goelet-Forest (La Forest-Landerneau), Bréventec (Le Drennec) et Lampaul-Plouarzel ; le prieuré de Lothunou à Lannilis n'est attesté qu'en 1442[3].

Les moines de Saint-Mathieu étaient fortement concurrencés par leurs homologues des abbayes extérieures au diocèse, et notre propos est de rechercher quels étaient les prieurés détenus vers 1330 par ces dernières, en excluant de notre étude les abbayes cisterciennes (représentées en Léon par Notre-Dame du Relec à Plounéour-Ménez) qui ont été étudiées par ailleurs[4], ainsi que les ordres militaires, templiers et hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem[5]. La présente étude, qui prolonge un précédent travail ayant pour sujet l'influence des abbayes extérieures en Basse-Bretagne aux XIe et XIIe siècles[6], portera donc sur l'origine et les circonstances des donations d'églises, et dans certains cas sur l'identification même du bénéfice. Elle cherchera à dégager quelques enseignements concernant les conséquences de la dépendance sur le développement spirituel et matériel des paroisses rattachées d'une part, l'influence particulière des différentes abbayes concernées d'autre part : Saint-Melaine de Rennes, Marmoutier (Tours), Saint-Sulpice-la-Forêt, près de Rennes, Notre-Dame de Daoulas et Saint-Jacut-de-l'Île, enclave de l'évêché de Dol dans celui de Saint-Malo.

Prieurés de Saint-Melaine de Rennes : entre terre et mer

L'abbaye bénédictine Saint-Melaine de Rennes était l'une des plus riches de Bretagne : seigneurs laïques et ecclésiastiques la dotèrent généreusement, ses biens étaient disséminés dans six des neuf évêchés bretons. Ses possessions nous sont connues, pour le XIIe siècle, par deux confirmations générales, l'une établie par Josse, archevêque de Tours, datée de 1158, l'autre émanant du pape Lucius III, en 1185[7]. Elles énumèrent les églises et chapelles relevant de l'abbaye dans les diocèses de Rennes, Alet (Saint-Malo), Saint-Brieuc, Tréguier et Léon, et rappellent pour chacun les noms des évêques ayant eux-mêmes confirmé les donations. Pour le diocèse de Léon, elles citent sept possessions dont nous pensons pouvoir situer les donations entre la seconde moitié du XIe et la première moitié du XIIe siècle, en raison de la mention de trois évêques : Salomon, Omnès, et *Guido*[8]. La charte de l'archevêque de Tours contient en outre une clause rappelant les droits et obligations respectifs des abbés de Saint-Melaine et des évêques de chaque diocèse concernant les églises confiées à l'abbaye : « [Que] les abbés placent les prêtres dans les églises paroissiales qu'ils possèdent et les présentent aux évêques, les évêques confient la cure d'âmes aux prêtres avec l'accord des abbés de telle sorte que les prêtres rendent compte à l'évêque. Que les

3. M. Simon, « Du temporel au spirituel, prieurés de l'abbaye de Saint-Mathieu », dans B. Tanguy, M.-C. Cloître (dir.), *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges*, actes du colloque du 23-24 septembre 1994, Brest-Plougonvelin, 1995, p. 153 à 167.

4. A. Dufief, *Les Cisterciens en Bretagne (XIIe-XIIIe siècles)*, Rennes, 1997.

5. A. Guillotin de Corson, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte, en Bretagne*, Nantes, 1902.

6. J.- P. Soubigou, *L'Influence des abbayes extérieures en Basse-Bretagne aux XIe et XIIe siècles*, mémoire de DEA dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993.

7. J. Levron, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, p. 67.

8. A. Oheix, « Les évêques de Léon aux Xe et XIe siècles », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. XXX, 1912, p. 242-251.

Soubigou 2011.indd 240 26/11/2011 00:12:34

abbés montrent la soumission due pour les affaires temporelles relevant du monastère, de sorte que soient conservés les biens de chacun ». En fait, sur le plan spirituel, l'évêque conserve un droit de regard sur la nomination des titulaires des prieurés et, pour le temporel, les abbés bénéficient des droits (revenus) attachés à ces églises[9].

Église de Bath Paul (« *ecclesia Bath Pauli cum suis appendicis* »)

Un acte daté de 1266 contient un accord entre l'abbé de Saint-Melaine et l'évêque de Léon sur la juridiction de l'île[10]. On peut en déduire que ce dernier détenait des droits sur l'île de Batz, où saint Paul Aurélien avait fondé un ermitage, selon la *Vita* qui lui est consacrée. On peut voir à la pointe orientale de l'île les vestiges d'une église romane, actuellement dédiée à Sainte-Anne, près de laquelle se trouvait une chapelle dite du « Penety », rappelant l'ancien ermitage. L'examen archéologique de l'église priorale conduirait à une hypothèse de fondation dans le dernier quart du Xe siècle, selon M. Déceneux[11], ou plus tardive, selon P. Guigon, qui propose la fin du XIe ou le début du XIIe siècle en se fondant sur le fait que le plan de l'édifice, de type « bénédictin », se retrouve dans plusieurs autres exemples en Bretagne. Cette dernière datation correspondrait à l'hypothèse d'une donation effectuée par un évêque de Léon, à la même période.

Le pouillé de la province de Tours, vers 1330, mentionne *Baza insula*, et le compte établi en 1467 indique un « vicariat de Batz Paul », ce dernier désignant la paroisse elle-même, dont on peut penser qu'elle relevait également de Saint-Melaine : au XVIe siècle, une église vicariale Saint-Éneoc, située au sud-ouest de l'île, aurait fait fonction de siège de la paroisse[12] ; elle aurait précédé l'actuelle église du bourg, placée sous le patronage de Notre-Dame, qui a elle-même été construite en 1873 à l'emplacement d'une chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle[13].

Les confirmations générales précisent que l'abbaye tenait le prieuré *cum suis appendicis*, ce qui indique qu'il possédait des terres sur l'île, mais également sur le continent comme le révèle un acte du cartulaire de Saint-Melaine, daté de 1328. Il nous apprend en effet que l'abbaye et le prieuré donnèrent à des laïcs, en inféodation perpétuelle sous condition de construire une habitation, des terres situées dans deux paroisses dépendant de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Ces terres étant situées à Croaz-Batz, cette charte peut être considérée comme l'acte constitutif de la ville de Roscoff, qui se forma autour de l'église qui porte encore ce nom[14]. En 1686, le vicariat de l'île de Batz fut annexé à l'évêché de Léon, qui reprit l'île sous son autorité, mettant fin à plusieurs siècles de dépendance d'une abbaye extérieure au diocèse[15].

---

9. Traduction aimablement transmise par C. Reydellet, conservateur en chef aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (e. r.).

10. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1619.

11. M. Déceneux, *La Bretagne romane*, Rennes, 1998, p. 21-23.

12. P. Peyron, J.-M. Abgrall,« Notices sur les paroisses, Île de Batz », *Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie,* t. XIII, 1913, p. 172-205.

13. R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 134.

14. J. Levron, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine… », art. cité, p. 83 et 99-101 ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 501, t. I, *Chartes de 857 à 1249*, f° 88.

15. P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses : Ouessant », *Diocèse de Quimper et de Léon…*, *op. cit.*, t. XIII, 1913, p. 262.

Soubigou 2011.indd 241 26/11/2011 00:12:35

Église Saint-Paul d'Ouessant

La confirmation générale des possessions de Saint-Melaine de Rennes par l'archevêque de Tours en 1158 indique la présence d'un prieuré à Ouessant (*in insula Ossan ecclesiam cum appendicis suis*) ; et celle du pape Lucius en 1185 nomme cette église : *ecclesiam Sancti Pauli*. Vers 1330, le pouillé de Tours mentionne deux bénéfices à Ouessant : *Sanctus Melanus de Ossa Insula* (taxé de 30 sous) et *Maguguennus de Ossa Insula* (6 sous). Si le prieuré relevant de l'abbaye Saint-Melaine est clairement identifié, il n'en est pas de même pour le second sanctuaire, qui disparaît du compte de 1467 du pouillé. Ce dernier cite le *rector de Ossa Insula*, alors que le compte de 1516 parle du *vicarius de Ossa Insula*. En fait, les deux termes se recoupent : un acte de 1464 précise que l'église paroissiale de *Ossa Insula*, qui est à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine, est tenue par un « vicaire perpétuel[16] ». Il en découle que le service de la paroisse était assuré par un prêtre nommé par l'abbé de Saint-Melaine.

Selon un acte de 1393, l'église paroissiale était dite « Notre-Dame de l'île d'Ouessant[17] », et aux XVIIe et XVIIIe siècles le service paroissial se faisait alternativement à l'église Saint-Paul et à Notre-Dame, qui avaient leurs fabriques et administrations temporelles distinctes. L'église Saint-Paul, aujourd'hui disparue, était déjà en 1754 « dans un état lamentable[18] ». Elle perpétuait le souvenir du fondateur de l'ermitage de *Lann Paul* et devait être l'église du prieuré. L'église Notre-Dame était située dans l'actuel cimetière, non loin de l'église priorale. Une nouvelle église paroissiale a été construite en 1860, à l'emplacement de la précédente, sous le vocable de Saint-Paul-Aurélien[19]. Auparavant, en 1686, le vicariat d'Ouessant avait été réuni à celui de l'île de Batz et annexé à l'évêché de Léon[20].

Le prieuré de Saint-Paul d'Ouessant serait une donation d'un évêque de Léon à Saint-Melaine, car l'évêché avait des droits à Ouessant selon un acte de 1296 (« enquête du vicomte d'Avranches en Bretagne par ordre du roi de France », qui rapporte qu'Ouessant et Batz sont à l'évêque de Léon[21]. Les prélats du diocèse pourraient de même être les donateurs du prieuré de *Maguguennus*, auquel fut rattaché *Megnemus/Meguennus indechis*, situé dans l'archidiaconé de Quéménet-Ily, que le chanoine Peyron avait proposé d'identifier avec la paroisse de Saint-Méen, près de Lesneven[22]. Nous avons développé cette thèse dans une étude récente, en soulignant le rôle de l'abbaye Saint-Mathieu dont pouvait dépendre *Maguguennus* et qui possédait des droits à Ouessant ainsi qu'au bourg de Saint-Méen. En outre, nous avons avancé l'hypothèse que ce prieuré pouvait être localisé dans la presqu'île de Feunteun-Velen, à l'emplacement de la chapelle détruite de Saint-Guénolé[23]. Enfin, dans la presqu'île de Locqueltas, la chapelle éponyme aurait succédé à un établissement monastique disparu, qui a pu relever de l'abbaye Saint-Gildas-de-Rhuys, dont un abbé fit un séjour à Ouessant

16. P. PEYRON, *Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon, du XIIIe au XVe siècle*, Quimper, 1915, n° 882, p. 235.

17. ID., *ibid*., n° 589, p. 113.

18. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses : Ouessant », art. cité, p. 262.

19. R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire…*, *op. cit*., p. 135.

20. J. LEVRON, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine … », art. cité, p. 84.

21. A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne (XIIIe-XIVe siècles)*, Rennes, 1902, p. 73.

22. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses : Ouessant », art. cité, p. 454.

23. J.-P. SOUBIGOU, « Recherches sur les prieurés de *Megnemus* et de *Maguguennus* en l'évêché de Léon au XIVe siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVIII, 2010, p. 281-296.

Soubigou 2011.indd 242 26/11/2011 00:12:35

à la fin du Xe siècle[24]. Des microtoponymes – *Monaster, Cloastr, Park ar Vennac'h* (« champ des moines ») – près de la chapelle actuelle attestent l'origine monastique de ce sanctuaire, dédié à saint Gildas et à Notre-Dame-du-Bon-Voyage. L'île d'Ouessant aurait ainsi accueilli à partir du XIe siècle trois prieurés, prolongeant la tradition monastique introduite par saint Paul Aurélien.

Église de Lochrist

Les confirmations générales de 1158 et de 1185 désignent ainsi un prieuré qui doit être l'un des trois sanctuaires portant ce nom dans le diocèse de Léon, à Plougonvelin, Plounévez-Lochrist et Plourin-Ploudalmézeau.

– Lochrist à Plougonvelin était une possession de l'abbaye Saint-Mathieu, et, à la fin de l'Ancien Régime, un vicariat de l'abbaye toute proche[25].

– Quant au Lochrist de Plounévez, de nombreux indices permettent de considérer que ce prieuré a été fondé dans la mouvance des templiers. L'église actuelle pourrait en effet remonter à l'époque romane dans ses parties les plus anciennes, notamment la tour, et elle contient devant le chœur une dalle funéraire au nom d'Alain de Kermavan, datée de 1263, portant gravée une croix pattée, emblème des ordres militaires. En outre, un acte de 1331, passé devant la cour de Lesneven entre d'une part Guillaume, abbé de Saint-Mathieu, et Yvon de Palust, prieur de « Saint-Christ », et d'autre part Hervé de Kermavan, précise les obligations réciproques des deux parties : ce pourrait être une transaction réglant le transfert de propriété en faveur de l'abbaye bénédictine Saint-Mathieu, faisant suite à la suppression de l'ordre des templiers par le pape Clément V en 1312[26]. Dans le compte de 1330 du pouillé de l'archevêché de Tours, Lochrist apparaît sous le nom de *prioratus de Loco Christi* (taxé 30 sous), dans l'archidiaconé de Léon : il s'agit du prieuré rattaché à Saint-Mathieu.

– Lochrist à Plourin-Ploudalmézeau : le même pouillé mentionne dans l'archidiaconé d'Ach la *vicaria de Ploe Rin* (taxée 25 sous) et, cinq lignes plus bas, le *prioratus de Ploe Rin* (taxé 40 sous), alors qu'en 1467 seul subsiste le *rector de Ploerin*. L'abbaye Saint-Mathieu possédait un convenant et une maison noble à Lochrist-Plourin, qui remontaient au moins à 1506, selon un aveu[27]. Le desservant de cette chapelle portait le titre de « gouverneur de Lochrist[28] », qui a pu remplacer celui de prieur.

En conclusion, il convient de ne retenir que ces deux derniers sanctuaires qui ont eu la qualité de prieuré. Celui de Plounévez aurait été une ancienne fondation templière rattachée à Saint-Mathieu après 1312 (ce qui peut corroborer cette hypothèse, c'est l'existence à Plouvien, sous le patronage des seigneurs de Carman ou de Kermavan, d'une chapelle et d'un hôpital Saint-Jean-Balanant, membre de la commanderie de La Feuillée, attestée en 1160[29]). Il reste donc celui de Plourin (*prioratus de Ploe Rin*) : associé au vicariat de Plourin vers 1330, il apparaît lié à Saint-Mathieu vers 1506, mais il ne constitue plus un prieuré à cette date, car, dans le compte de 1467 du pouillé de l'archevêché de Tours, Plourin est désigné comme

24. F. Lot, « Vita Sancti Gildae », dans *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 436 et suiv.

25. R. Daniel, « La mort de l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu de Fine-Terre », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 106-133.

26. M. Simon, « En Plounévez-Lochrist, un vénérable sanctuaire », *Pax*, n° 95, juillet 1973, p. 86-87.

27. J.-M. Philippe, *Le Temporel de l'abbaye de Saint-Mathieu*, mémoire de maîtrise d'histoire dactyl., Brest, Université de Bretagne Occidentale, 1990, p. 139.

28. H. Pérennès, *Plourin-Ploudalmézeau et Brélès, monographie de deux paroisses*, Saint-Brieuc, 1942, p. 49.

29. M. Simon, « Du temporel au spirituel… », art. cité, p. 157.

Soubigou 2011.indd 243 26/11/2011 00:12:35

paroisse. Ce prieuré dépendait donc d'une autre abbaye, vers 1330, avant d'être donné à Saint-Mathieu. Dans les confirmations générales des possessions de Saint-Melaine pour le diocèse de Léon en 1158 et 1185, l'*ecclesia de Loco Christi* pourrait ainsi désigner le prieuré de Lochrist en Plourin. Il ne reste aucun vestige de prieuré ni de chapelle au lieu-dit Lochrist, situé à deux kilomètres du bourg, mais l'examen du cadastre napoléonien de la commune (année 1850, section B) révèle un « parc ar Verret » (cimetière) et un « parc ar Groas » (croix), traces de l'ancien lieu de culte.

Prieurés de Locpreden et de Penzé

Les confirmations générales de 1158 et de 1185 mentionnent les églises de *Loci Bridanni* et de *Pensai*, qui désignent Locpreden (auj. Lopreden), à Plouénan, et Penzé, à Taulé, deux paroisses séparées par la rivière de Penzé.

La chapelle disparue Notre-Dame de Locpreden était située à environ trois kilomètres au sud-est du bourg de Plouénan, et une fontaine de dévotion en perpétue le souvenir dans le hameau qui porte le nom de saint Preden, confondu à tort avec le saint irlandais Brandan[30] : dans le pouillé de 1330, en effet, ce bénéfice est appelé *Locus Brandani* (taxé 12 sous). Le compte de 1467 ne le mentionne pas, car ce prieuré et celui de Penzé furent réunis en un seul et rattachés à la manse abbatiale de Saint-Melaine en 1411[31].

La donation de Locpreden à l'abbaye rennaise, antérieurement à 1158, pourrait être attribuée à nouveau aux évêques de Léon, mais on peut aussi évoquer l'hypothèse d'une restitution de sanctuaire par un seigneur, sous l'influence de la réforme grégorienne. En effet, près de Locpreden se dressait le château de Pennanéach, possédé par une famille « d'ancienne chevalerie » en 1427, dont l'emplacement était encore visible au début du XXe siècle ; d'autres lieux nobles ont existé aux alentours, comme le château de Lanuzouarn, dont le seigneur est également nommé lors de la réformation générale de 1427[32].

Le bourg de Penzé se trouve à quelques kilomètres au sud de Locpreden, au fond de l'aber de la Penzé, et il est traversé par l'ancienne route allant de Saint-Pol-de-Léon à Morlaix. Le prieuré, cité en 1158 et 1185, ne figure pas sous le nom de Penzé dans le compte de 1330 du pouillé de l'archevêché, mais il est appelé *Locus Michaelis* et il est intercalé entre *Ploelan* (Guiclan) et *Locus Brandani* : il s'agit du lieu-dit « Locmiquel », situé à quelques centaines de mètres au sud-est de l'actuelle église Notre-Dame, en direction de Morlaix. Une chapelle Saint-Michel a également existé, à trois kilomètres environ, sur la même route, près du lieu-dit « Vieux-Châtel », manoir qui fut l'une des terres les plus considérables de la paroisse de Taulé et qui appartenait au XVe siècle à une branche de la famille du Faou[33]. Toutefois, une tradition veut que l'église Notre-Dame de Penzé soit une fondation des vicomtes de Léon[34], et il est vrai que Penzé était le siège de la juridiction de Daoudour, dépendant de la seigneurie de Léon, qui s'étendait jusqu'au faubourg de La Villeneuve de Morlaix[35]. En 1420, un acte

30. B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 323 : Preden est également le saint éponyme de Trébeurden et Rosporden (gallois : Prydein).

31. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 H 10.

32. L. Le Guennec, « Le chemin du Tro-Breiz entre Saint-Pol-de-Léon et Tréguier », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIII, 1906, p. 255-256.

33. Id., *ibid*., p. 259.

34. A. Le Grand, *Les Vies des Saints de la Bretagne armorique*, Nantes, 1636, nouv. éd. Quimper, 1901 : l'auteur cite le père Cyrille Le Pennec.

35. P. Kernévez, R. Le Roy, « La seigneurie de Léon aux XVe et XVIe siècles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 308.

Soubigou 2011.indd 244 26/11/2011 00:12:35

entérine un échange entre le vicomte Alain de Rohan, seigneur de Léon, et les religieux de Saint-Melaine de Morlaix : le vicomte échange « neuf livres de rente à prendre à Morlaix et dans ses faubourgs, contre la même somme à Locmiquel près de Penzé et à Taulé, avec droits de foire et de juridiction[36] ».

L'église Notre-Dame de Penzé a été reconstruite en 1789 et a conservé notamment au-dessus du portail un écusson aux armoiries des seigneurs de Penhoët (« d'or à la fasce de gueules »), qui doit provenir de l'ancien édifice[37] ; il rappelle l'influence de ce puissant lignage qui possédait la forteresse de Penhoët, bâtie à deux kilomètres au sud de Penzé.

Comme à Batz et Ouessant, les prieurés de Locpreden et de Penzé possédaient des églises consacrées à la Vierge, à l'instar de l'église abbatiale Notre-Dame de Saint-Melaine à Rennes.

Prieurés des abbayes extérieures dans les villes seigneuriales : Morlaix et Lesneven

Prieuré Saint-Melaine de Morlaix

Cette tradition pourrait être confirmée par la fondation du prieuré Saint-Melaine de Morlaix, dont le sanctuaire a été édifié à l'emplacement d'une église Notre-Dame. Les confirmations générales de 1158 et de 1185 placent l'église Saint-Melaine (*ecclesiam Sancti Melani de Monte Relaxo*) dans l'évêché de Léon, alors qu'elle était implantée sur la rive trégorroise de la ville. Le cartulaire de l'abbaye Saint-Melaine contient un acte dans lequel Hervé, qui porte le titre de comte de Léon, confirme à l'abbaye rennaise la donation faite par son père, Guiomarch, vicomte de Léon[38]. Hervé est accompagné de ses deux fils : « E., *abbas* », et Hamon, évêque élu de Léon, ce qui permet de situer la charte confirmative entre 1149 et 1157[39]. La confirmation de Josse en 1158 serait ainsi postérieure à cet acte. Les biens confirmés à Saint-Melaine comprenaient l'église Notre-Dame de Morlaix, construite dans la paroisse de Ploujean, avec toute la seigneurie de la terre qui s'étend du four des moines au vallon nommé Cloctan (?), un four et un moulin, deux tiers de la dîme de Plouénan, la moitié de la dîme du miel dans le Léon et le *Pagus Castelli*, et la chapellenie de Borret (faubourg de Bourret à Morlaix) que l'évêque Salomon[40] confirma aux moines. Le comte Hervé ajouta aux dons de son père la « redîme » de ses dîmes partout dans le Léon. Les biens concédés au prieuré étaient donc situés dans les deux diocèses, et en 1170 Guillaume, titulaire du siège de Tréguier, cite l'église Saint-Melaine de Morlaix dans une confirmation des possessions de l'abbaye Saint-Melaine situées dans son évêché[41].

Enfin, on peut faire remarquer que la charte confirmative d'Hervé de Léon est contemporaine de trois autres instrumentées par la maison de Penthièvre (une pour chaque héritier du fief primitif) et conservées dans le cartulaire de l'abbaye : en 1145, Alain, fils du

36. G. Bernard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, des origines à la fin de l'Ancien-Régime*, thèse dactylographiée, Paris, 1952, p. 508, et Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 H 74.

37. L. Le Guennec, « Le chemin du Tro-Breiz », art. cité, p. 257-258.

38. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes…*, *op. cit.*, f° 186 v°.

39. H. Guillotel, « Les vicomtes de Léon aux XIe-XIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 43.

40. Salomon succéda à l'évêque *Guido* vers 1145, J.-B. Haureau, *Gallia christiana*, t. XIV, *Province de Tours*, Paris, 1856, p. 975-976.

41. J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris–Saint-Brieuc, 1855-1879, t. VI, p. 135.

Soubigou 2011.indd 245 26/11/2011 00:12:35

comte Étienne, à la demande d'Hervé, abbé de Saint-Melaine, confirme l'accord passé entre l'abbaye et son père, à propos du prieuré Saint-Sauveur de Guingamp et de ses dépendances[42] ; dans une charte de 1152, contresignée par Guillaume, évêque de Tréguier, Henri, autre fils d'Étienne, donne également confirmation de l'attribution des églises guingampaises[43] ; enfin, la même année, Rivallon, petit-fils du comte Étienne, confirme les possessions octroyées à Saint-Melaine par son père Geoffroy II et ses ancêtres[44] . On peut se demander si la charte du comte Hervé ne serait pas la confirmation générale des biens octroyés à Saint-Melaine par le lignage des vicomtes de Léon.

Toujours est-il que ces confirmations ont précédé celle de l'archevêque de Tours, comme si elles constituaient un recensement préalable de l'ensemble des prieurés relevant de l'abbaye rennaise. De même, la confirmation de Josse a précédé celle du pape Lucius, en 1185, montrant que les abbés de Saint-Melaine ont cherché à renforcer leur pouvoir spirituel et temporel au sein de l'Église, face aux pouvoirs diocésains et féodaux et aux autres grandes abbayes.

Prieuré Saint-Martin de Morlaix

La fondation de ce prieuré par l'abbaye bénédictine de Marmoutier, près de Tours, est relatée dans une charte du 3 mars 1128 par laquelle Hervé, vicomte de Léon, donne à Saint-Martin et aux moines de Marmoutier une terre sise près de son château de Morlaix pour y établir un monastère, un cimetière et un bourg, et il y joint divers autres droits et terres. En particulier, il concède des dîmes à Taulé, Sainte-Sève et Plourin, ainsi que les chapelles Saint-Augustin et Sainte-Marie-Madeleine, près de Morlaix dans le diocèse de Léon[45]. Quelques mois plus tard, lors du concile de Dol, Galon, évêque de Léon, confirme la donation des deux chapelles[46], situées sur le territoire de la paroisse primitive de Pleyber.

Cette fondation est à l'origine de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs et de sa trève de Sainte-Sève qui constituaient le territoire attribué par le vicomte Hervé aux moines de Marmoutier. L'église actuelle de Saint-Martin-des-Champs a été construite en 1771-1778 à l'emplacement de l'église gothique édifiée à la fin du XVe et au début du XVIe siècle. La chapelle Saint-Augustin, près de Portzmeur, a été détruite, de même que celle de Sainte-Marie-Madeleine[47].

L'abbaye de Marmoutier fut l'une des plus grandes abbayes bénédictines d'Occident, qui rayonna depuis Tours sur plusieurs provinces à partir du XIe siècle. En Bretagne, elle possédait des prieurés, notamment celui de Lamballe, concédé en 1084 par Eudon, frère du duc Alain III et fondateur du lignage des Penthièvre, dont le vaste fief était limitrophe à l'ouest de celui des vicomtes de Léon. Mais, lors de la donation du prieuré de Morlaix par le vicomte Hervé, aucun membre de cette maison n'était présent. Il en fut de même lors de la confirmation par le comte Hervé (son petit-fils) de la donation faite à Saint-Melaine par Guiomarch. Et aucun représentant du lignage de Léon n'est non plus cité comme témoin des différentes donations opérées dans la même période par les comtes de Penthièvre en faveur des abbayes extérieures. Au contraire,

42. P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. I, col. 595-596.

43. ID., *ibid*., col.611.

44. *Cartulaire de Saint-Melaine…*, *op. cit.,* f° 189 v°.

45. H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon… », art. cité, p. 134-135.

46. P.-H. MORICE, *Mémoires…*, t. I, col. 558.

47. R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire…*, *op. cit*., p. 218 et 220.

Soubigou 2011.indd 246 26/11/2011 00:12:35

en 1128, le premier témoin laïque mentionné dans l'acte de Marmoutier est *Gradilonus*, fils d'Ehuarn, appartenant peut-être à la maison des vicomtes du Faou, et nous avons proposé la thèse d'un lien de parenté entre le vicomte Hervé (fils de Guiomarch, décédé en 1103), et Gradlon (fils d'Ehuarn) : Gradlon serait frère du Guiomarch précité et par conséquent oncle d'Hervé, donateur de la charte de 1128[48].

Le titulaire du prieuré de Saint-Martin est qualifié, dans le pouillé de 1330, *de prior Sancti Martini de Monte Relaxo*, mais il devient *rector de Santo Martino* dans le compte de 1467 : on peut en déduire que Saint-Martin n'était plus un prieuré à part entière à cette date.

Droits de Saint-Melaine dans le prieuré Saint-Martin de Morlaix

L'abbaye de Marmoutier aurait cédé à celle de Saint-Melaine des droits dans ce prieuré de Saint-Martin, d'après la charte de 1158. La lettre confirmative du comte Hervé ne les mentionne pas, car il ne devait pas être directement concerné, la cession de la moitié des droits étant intervenue entre les deux abbayes. On ignore s'il s'agissait de terres ou dîmes.

Les vicomtes de Léon, comme les autres puissances féodales en Bretagne[49], ont voulu favoriser le développement de la ville de Morlaix dès le début du XIIe siècle en confiant à deux grandes abbayes extérieures la création de prieurés auxquels ils ont ajouté un bourg, des chapelles et autres biens. L'abbaye Saint-Mathieu aurait, selon une tradition, fondé en 1110 une confrérie de la Trinité, qui serait en relation avec le prieuré Saint-Mathieu de Morlaix, cité en 1330 dans le pouillé de la province parmi les bénéfices du diocèse de Tréguier (*prior Sancti Mathei*). La date de fondation de ce prieuré n'est pas connue, mais elle pourrait être antérieure à 1120[50], et à la création des deux autres précités. La ville constituait ainsi une agglomération importante dont les vicomtes avaient fait leur capitale, le château (*castrum*, cité dès 1128) étant le siège de leur pouvoir. La fin du XIIe siècle vit le déclin de ce puissant lignage, contraint de se replier vers une autre de ses places fortes en Léon : Lesneven.

Prieuré Notre-Dame de Lesneven

Le pouillé de 1330 indique : « Lesneven » (50 sous), et le compte de 1467 : *Vicarius de Lesneven*, le vicaire étant le prêtre qui assure le service religieux d'un bénéfice dépendant d'une abbaye. Selon une tradition[51], en 1111, c'est Alain Fergent, duc de Bretagne, qui aurait fondé dans le château de Lesneven une « église Notre-Dame ». Toutefois, le premier acte connu le concernant date de 1191 : « Guiomarch, vicomte de Léon, concède au monastère Sainte-Marie de Quimper une maison qu'il a édifiée à l'usage des moniales de Notre-Dame de Lesneven près de la chapelle élevée par ses prédécesseurs »; il demande en outre « que les moniales de Lesneven payent régulièrement aux moniales de Quimper dix sous chaque année à la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie et que, libres de tout droit de prélature, elles ne soient tenues d'obéir qu'à Guiomarch et aux siens ». Assistent

48. J.-P. Soubigou, « Le vicomte Morvan, entre Léon et Cornouaille (XIe-XIIe siècles) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 266-267 : descendance du vicomte Morvan.

49. A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale (XIe-XIIe siècle)*, Rennes, 1987, p. 115-139.

50. P. Peyron, « Actes du Saint-Siège… », *loc. cit.*, t. XI, 1911, p. 245 : « En 1120, Raoul, abbé de Saint-Mathieu, obtient du pape Calixte II qu'il prenne sous sa protection le monastère et ses dépendances. »

51. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, nouv. éd. revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin, Rennes, 1843-1853, t. I, p. 502-503 (l'ouvrage fait référence à P.-H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 118, mais nous n'y avons rien trouvé concernant Lesneven).

Soubigou 2011.indd 247 26/11/2011 00:12:36

à cette concession « Guillaume, prieur, et J., prieure[52] ». On peut déduire de cet acte que l'établissement de Lesneven était antérieur à la donation de Guiomarch et que ce prieuré de religieuses était lié au monastère de Locmaria de Quimper, également tenu par des religieuses[53]. Enfin, on peut ajouter qu'en échange du droit annuel de dix sous le prieuré de Lesneven bénéficia d'une autonomie par rapport à Locmaria de Quimper.

En 1207, Guiomarch de Léon obtint que Jean, évêque de Léon, avec l'accord de son chapitre, lui concède les droits de patronage et de présentation du titulaire dans les églises de Lesneven (Notre-Dame et Saint-Michel) et il les dota généreusement[54]. La chapelle Notre-Dame aurait été reconstruite au début du XIIIe siècle, après que le duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc, se fut emparé de la ville : c'est à lui que l'on doit, à peu près certainement, la construction du château en pierre de Lesneven. L'église Notre-Dame subsista jusqu'au XVIIIe siècle, et les quelques chapiteaux qui en proviennent ont pu effectivement être datés du début du XIIIe siècle[55].

Le château du XIIIe siècle a totalement disparu et paraît avoir succédé à un autre ouvrage dont le parcellaire urbain conserve le tracé et qui se trouvait en haut de la ville actuelle ; des toponymes tels que « Park-al-Lez » (cour seigneuriale), « rue du Valy » (esplanade), « rue du Cleuziou » (fossés), ainsi que la « rue Notre-Dame » rappellent cette première fortification qui abritait l'église Notre-Dame. Quant à celle de Saint-Michel, elle se trouvait entre l'ancien retranchement et le château en pierre, dont l'emplacement était encore visible sur une vue du XVIIe siècle et sur le plan cadastral de 1815 : ses murailles formaient un quadrilatère flanqué de tours[56]

En 1216, Pierre Mauclerc donna à l'abbaye Saint-Sulpice-la-Forêt, près de Rennes, l'église Notre-Dame et tous ses droits, ainsi que l'église Saint-Michel[57], alors que le monastère de Locmaria de Quimper avait déjà été rattaché par le duc Conan III à cette même abbaye en 1124[58]. À Lesneven, le prêtre en charge de l'église Saint-Michel était un vicaire perpétuel, nommé par l'abbesse, mais les revenus de l'église étaient administrés par un « général » (conseil de fabrique), comme dans les autres paroisses[59]. En 1467, le titulaire du bénéfice est appelé « *vicarius* de Lesneven ». Notre-Dame resta le seul couvent de religieuses du Léon jusqu'à la fondation de celui des ursulines à Saint-Pol-de-Léon en 1629. Entre-temps, la basilique du Folgoët était devenue un grand sanctuaire de dévotion mariale.

Dans l'acte de 1191, Guiomarch fait référence à la chapelle élevée par ses prédécesseurs, ce qui pourrait faire remonter la fondation de Notre-Dame de Lesneven à 1111 ; toutefois, le duc Alain IV Fergent n'en serait pas le fondateur, mais seulement un témoin prestigieux, qui, à en croire une tradition, aurait établi à Lesneven une cour

52. Dom ANGER, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. 380.

53. H. CALVEZ, *Notre-Dame de Lesneven et Notre-Dame du Folgoët*, Issy-les-Moulineaux, 1946, p. 6-10 ; l'auteur fait référence, au sujet de la fondation attribuée à Alain Fergent en 1111, aux écrits du père Cyrille Le Pennec.

54. Dom ANGER, « Cartulaire… », *Bulletin et mémoires…*, *op. cit.*, t. XXXVII, 1907, p. 46-47, n° CXXIV ; H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon… », art. cité, p. 33-34.

55. J.-Y. LE GOFF, *Lesneven et son patrimoine*, Lesneven, 1996, p. 29.

56. P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales du Finistère*, Rennes, 1997, p. 103-104.

57. J.-Y. LE GOFF, *Lesneven…*, *op. cit.* , p. 29-30.

58. Dom ANGER, « Cartulaire… », *Bulletin et mémoires…*, *op. cit.*, t. XXXIX, 1909, p. 20.

59. H. CALVEZ, *Notre-Dame de Lesneven…*, *op. cit.*, p. 16.

Soubigou 2011.indd 248 26/11/2011 00:12:36

de justice pour tout le pays de Léon[60]. La fondation de Notre-Dame suggère également un lien entre une place forte du lignage vicomtal située au cœur du Léon et le monastère de Locmaria de Quimper, implanté à proximité du Kemenet, un des fiefs cornouaillais des vicomtes de Léon[61]. À la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, le vicomte Guiomarch a favorisé les deux églises de la ville (l'une conventuelle, l'autre paroissiale), peut-être pour faire de cette cité une autre capitale, en lieu et place de Morlaix, après avoir été vaincu par Henri II Plantagenêt. Après lui, Pierre Mauclerc fait appel à une abbaye extérieure renommée pour renforcer la ville dans sa position éminente dans le Léon à l'époque féodale : c'était en effet la vocation primitive de ce lieu, comme l'indique l'étymologie même de son nom, commençant par le préfixe *lez-* (cour seigneuriale fortifiée).

Prieurés de Notre-Dame de Daoulas

À la fin du XIIe siècle, le lignage vicomtal de Léon fut à l'origine de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Daoulas, relevant de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin.

Camfrout ? (Lanfroc)

Dans le pouillé de 1330, concernant l'archidiaconé d'Ach (l'un des trois archidiaconés du diocèse de Léon), le premier bénéfice cité est « Lanfroc » – selon la transcription d'A. Longnon –, qui a été rapproché de Camfrout, lieu-dit de la commune du Relecq-Kerhuon où se trouvait une chapelle Saint-Laurent détruite en 1781, et qui fut un prieuré de l'abbaye de Daoulas[62].

Il n'est pas mentionné dans l'acte de fondation de l'abbaye de Daoulas en 1173[63], dans lequel l'évêque de Quimper, Geoffroy, rappelle les donations faites par Guiomarch, vicomte de Léon, et son épouse Nobilis, avant de faire à son tour donation de plusieurs prébendes : Daoulas, Dirinon, Rumengol, la Rose-des-Moines à Plougastel, Irvillac, l'hôpital Saint-Jacques (Loperhet), ainsi que l'hôpital de Treizguinec, que l'on peut situer à Plougastel-Daoulas et qui correspond à l'endroit appelé aujourd'hui le Passage, situé à l'embouchure de l'Élorn, face au Relecq-Kerhuon.

Le toponyme Treizguinec inclut le préfixe *treiz-* (passage), et rappelle l'existence d'un embarcadère permettant la traversée de l'aber vers la rive léonarde[64]. On y trouve une chapelle Saint-Languis, datant de 1603, qui a connu plusieurs dédicaces : Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, en 1744, Notre-Dame-de-Bon-Voyage, en 1782, Sainte-Blandine, en 1805, devenue Saint-Languis[65]. Une voie antique venant de Daoulas a été mise en évidence par J.-Y. Éveillard[66] ; il indique que cet itinéraire se prolonge, sur l'autre

60. Ogée, *Dictionnaire historique…*, *op. cit.*, t. 1, p. 503.

61. J.-P. Soubigou, « Recherches sur les origines du Kemenet de Cornouaille », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 115, 2008, p. 100 : le Kemenet existait au milieu du XIe siècle d'après une charte d'Hoël, comte de Cornouaille, mentionnant *Kaer Huel in Kemenet*, que l'on peut situer dans la commune de Plogonnec, incluse dans ce fief, P.-H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 373.

62. C. Le Roux, « Les origines de la seigneurie de Lossulien », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIV, 2005, p. 199.

63. P.-H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 669-670.

64. « Le mot *treizh*, passage, était autrefois précisé par le mot *kineg*, probable nom d'homme ; un autre lieu d'embarquement a été utilisé, à Sant-Yann, et on trouve mention à l'écrit du "Passage Saint-Jean" », *Commune de Plougastel-Daoulas. Étude normative des lieux habités. Kumun Plougastell-Daoulaz. Studiadenn skoueriekaat al lec'hiou-annez*, Brest, 1996, p. 10-11.

65. R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire…*, *op. cit.*, p. 283.

66. J.-Y. Éveillard, « Un itinéraire antique à l'embouchure de l'Élorn », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 131.

Soubigou 2011.indd 249 26/11/2011 00:12:36

rive, par une voie présumée romaine, qui va du Relecq-Kerhuon jusqu'à Portsall, via Gouesnou et Coat-Méal. Le terminal léonard de ce passage se trouvait dans l'actuelle commune du Relecq-Kerhuon et avait pris le nom de passage de Treizguinec[67]. L'abbaye aurait ainsi eu le contrôle des deux rives de l'Élorn.

Mais elle n'en avait pas le monopole, car un acte de l'abbaye de Daoulas établi en 1399 entre l'abbé Louis de La Palue et Hervé Le Heuc révèle que ce dernier fait don à l'abbaye du tiers de son droit au passage de Treizguinec, à charge de dire trois messes par semaine, avec l'accord de l'évêque de Léon, Guy Le Barbu, qui précise que le donateur est un chevalier de son diocèse[68]. Guillaume Le Heuc fait également don à l'abbaye, en 1401, de quatre livres de rente sur le même passage en demandant d'être enterré dans l'église abbatiale[69].

À cette époque, le prieuré de Camfrout n'est pas cité dans les donations précitées des seigneurs léonards, et on peut se demander si ces dernières ne seraient pas à l'origine de sa création, car elles peuvent être comprises comme un transfert au profit de l'abbaye cornouaillaise de droits détenus par des laïcs en Léon. La chapelle de Camfrout, en effet, ne faisait pas partie des dotations accordées par le vicomte de Léon lors de la fondation de l'abbaye de Daoulas, contrairement à celle de Coat-Méal, autre prieuré ayant appartenu à l'abbaye[70]. La famille noble Le Heuc, bien que mentionnée à Plougastel[71], pourrait être identifiée à celle ayant pour fief le manoir du Lech en Landerneau : en 1387, Hervé Le Heuc (ou Le Houc) est capitaine de La Roche-Maurice, place forte des vicomtes de Rohan, et figure dans deux montres d'Alain de Léon en 1378 et 1383 ; en outre, on retrouve en 1434 un Hervé Lehec, qui rend aveu au vicomte de Rohan pour son manoir de Lehec à Saint-Houardon, paroisse léonarde de Landerneau[72]. Un Le Heuc est inhumé dans l'église abbatiale de Daoulas, et l'enfeu présente le blason « d'or à trois treffles de gueulles qui est Le Hec près Landerneau », d'après la description donnée par le chanoine Louis Pinson, dans son *Histoire* de l'abbaye, vers 1700[73]. Hervé Le Heuc, qui fait donation à l'abbaye de Daoulas en 1399, serait donc le même personnage que le capitaine de La Roche-Maurice, en 1387.

Le manoir du Lech, dont il subsiste un corps de ferme, se trouvait sur les hauteurs de Landerneau, près de la route menant à Lesneven. Il domine le quartier de la Fontaine-Blanche, nom d'une chapelle détruite à la Révolution, qui était marquée en supériorité des armes de Rohan et dont il ne restait au XIXe siècle que quelques chapiteaux remontant au XIIIe siècle ; on voyait en outre, sur des pierres provenant de sa destruction, la croix orientale ou pattée de l'ordre du Temple et un écusson portant les armes du Lech et de Botlavan[74]. L'origine templière est contestée, mais certains indices pourraient rappeler l'influence de cet ordre monastique ou de celui des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : dédicaces de deux des autels au Christ et au Saint-Sauveur, célébration des fêtes de l'Exaltation de la Sainte Croix, des « reliques » (de la Vraie Croix ?) et de la fondation de Saint-Jacques

67. C. Le Roux, « Les origines de la seigneurie de Lossulien », art. cité, p. 199.

68. P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p.125-126.

69. Id., *ibid*., p. 127.

70. Id., *ibid*., p. 60-62.

71. Id., *ibid*., p. 145.

72. P. Kernévez, R. Le Roy, « La seigneurie de Léon aux XVe et XVIe siècles », *ibid.,* t. CXXXV, 2006, p. 312.

73. P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 334.

74. P. Potier de Courcy, *Notice historique sur la ville de Landerneau*, Landerneau, 1842.

Soubigou 2011.indd 250 26/11/2011 00:12:36

de Compostelle. De plus, « selon la tradition, La Martyre en Ploudiry, la Fontaine-Blanche en Saint-Houardon, Lambader en Plouvorn, Lochrist en Plounévez, Saint-Jacques en Sibiril et Saint-Jean-Bazlanan en Plouvien » auraient appartenu aux ordres militaires[75]. La chapelle de La Fontaine-Blanche se trouvait au bord de la route allant de Landerneau à Lesneven, qui pouvait être fréquentée par des pèlerins. À la fin de l'Ancien Régime, elle était administrée par un gouverneur laïc, et était considérée comme succursale de l'église paroissiale de Saint-Houardon[76].

La chapelle Notre-Dame de la Fontaine-Blanche avait-elle un lien avec le manoir du Lech proche ? Il semble que oui, selon R. Couffon, qui indique qu'elle relevait de cette seigneurie[77]. Cette dernière était un arrière-fief de la principauté de Léon, dont le manoir comportait colombier, étang, moulin et fourches patibulaires ; les seigneurs du Lech furent présents aux montres de Léon en 1426 et 1534[78].

Le Lech est limitrophe de la paroisse de Plouédern, mais fait partie comme Landerneau de l'archidiaconé d'Ach, alors que Plouédern est dans celui de Quéménet-Ily, comme nous le confirme le pouillé de la province de Tours. Or, la liste des sanctuaires de l'archidiaconé d'Ach commence par le bénéfice appelé « Lanfroc », suivi de ceux de Landerneau (Saint-Houardon), « Bosit » (Beuzit-Conogan), « Goelet-Forest » (La Forêt-Landerneau), « Guint Bavoez » (Guipavas), « Lamboselot » (Lambézélec) et Brest. Nous pouvons avancer l'hypothèse d'une évolution phonétique *-oc/-euc/-ec* entre le début du XIVe siècle (1330) et le XVIe siècle (où l'on trouve Le Lech), comparable à celle de « Lamboseloc » (1330) / « Lambezeleuc » (vers 1420) et « Lambezelec » (1467)[79].

Cette évolution se retrouverait dans celle du patronyme Le Heuc (Le Houc)/Le Hec, qui a donné Le Lec : Le Hec et sa variante Le Lec (par contraction interne) se rattachent aux lieux-dits Le Lec et correspondent au breton *lec'heg* (endroit rocheux)[80] ; l'évolution a pu être la suivante : *Lechoc/Lecheuc* (francisé en Le Heuc)/Le Hec/Le Lec (par contraction interne)[81].

Le copiste qui a retranscrit au XVe siècle le texte des environs de 1330 aurait déformé le toponyme « Lechoc» en « Lanfroc », désignant le lieu où était implanté le sanctuaire : la désignation des bénéfices étant celle de leur situation géographique, et non celle du sanctuaire lui-même – Bosit (Beuzit) correspond au prieuré de Saint-Conogan –, Lanfroc pourrait être le sanctuaire (vraisemblablement un prieuré) de la Fontaine-Blanche (taxé seize sous). Quant à l'appellation de Fontaine-Blanche, elle est aussi celle d'un

75. ID., « Sur les établissements des templiers en Bretagne », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 1, 1847, p. 48 (à noter qu'à La Feuillée, siège d'une commanderie des hospitaliers de Saint-Jean, une ancienne église était sous le vocable de Saint-Houardon, et on y trouvait un lieu-dit La Ville-Blanche).

76. J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, Rennes, 1973, 2e éd., p. 135-137.

77. R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire…*, *op. cit*., p. 219.

78. J. BAZIN, *Landerneau…*, *op. cit*., p. 195-196.

79. B. TANGUY, *Dictionnaire des communes, paroisses et trèves du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 99.

80. A. DESHAYES, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, 1995, p. 401. La présence de roches dans le terrain jouxtant la ferme du Lec explique le toponyme.

81. Dans un courrier du 15 novembre 2010, dont je le remercie sincèrement, A. Deshayes confirme l'exactitude de cette évolution en précisant que le « c'h » n'est apparu qu'en 1658, à la suite d'une proposition orthographique du père Maunoir. Il suggère toutefois de lire Canfrout, en indiquant que la forme ancienne est Canfrot (la graphie Galfrot a été relevée en 1273 à Remungol en Vannetais, mais L'Hôpital-Camfrout était orthographié Gamfrout en 1394, et non pas Gamfrot). De plus, le mot « frout » est l'équivalent du gallois « ffrwd » signifiant également « ruisseau à débit rapide » et prononcé « frout », F. GOURVIL, *Les Noms de famille bretons d'origine toponymique*, Brest, 1970, p. 72.

Soubigou 2011.indd 251 26/11/2011 00:12:36

ancien prieuré de l'abbaye de Daoulas, situé à Plougastel-Daoulas (anciennement *Rosa Monachorum*), et on peut se demander s'il n'existe pas un lien entre les deux sanctuaires et si la chapelle du Lec (Leuc) n'aurait pas dépendu de l'abbaye cornouaillaise à une certaine époque[82].

L'hypothèse que nous venons de développer doit être confrontée avec l'existence d'un prieuré, appelé Canfrout (1473) ou Camfrout (vers 1700) d'après deux actes de l'abbaye de Daoulas qui le citent (taxé 30 sous en 1473) et une liste de chanoines titulaires du bénéfice, remontant à 1485[83]. Il pourrait avoir été fondé au début du XVe siècle, après les donations des Le Heuch, dont devait relever la chapelle de la Fontaine-Blanche de Landerneau.

Dans le second acte (1700), il est classé parmi les prieurés du diocèse de Léon, avec ceux de Ploudiry et Coat-Méal, et l'auteur de l'histoire de l'abbaye, le chanoine Louis Pinson, indique que « Camfrout, prieuré simple nommé Treizquinet, au-delà du passage de Plougastel, et possédé par un chanoine, vaut 100 livres[84] ».

Cette désignation ambivalente renvoie au sanctuaire implanté sur le rivage cornouaillais de l'estuaire de l'Élorn, à savoir la chapelle de Saint-Languis (autrefois Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, en 1744, puis de Bon-Voyage, en 1782), située près du Passage dit de Treizguinec, et datée de 1603. Une maison du XVIIe siècle, résidence de l'aumônier, se trouvait plus haut que la chapelle[85].

On pourrait envisager que Camfrout soit une extension de Treizguinec, postérieurement à 1399, étant rappelé que la donation de ce dernier à l'abbaye de Daoulas par l'évêque de Cornouaille remonte à la fin du XIIe siècle.

L'appellation de Lanfroc vers 1330 implique trois rectifications par rapport à Camfrout – C/L, O/OU, et C/T – et on peut penser que le copiste du XVe siècle, confronté à une difficulté de lecture, a pu être tenté de s'inspirer du bénéfice qui suit « Lechog », à savoir « Landerneau », d'où « Lan » au lieu de « Lech ». De plus, la position du sanctuaire de « Lanfroc » en tête de liste des bénéfices de l'archidiaconé d'Ach est en contradiction avec la situation géographique de Camfrout en Kerhuon, qui aurait dû s'intercaler entre Guipavas et Brest.

En conclusion, si l'existence d'un prieuré de Camfrout en Léon, appartenant à l'abbaye cornouaillaise Notre-Dame de Daoulas, ne peut être contestée, sa fondation serait vraisemblablement liée à une extension de celui de Treizguinec, en Plougastel-Daoulas, et à des donations de seigneurs léonards, à partir de 1400 (mais Camfrout n'est pas cité dans le pouillé en 1467 pour le diocèse de Léon, contrairement à Coat-Méal). On a constaté des liens forts entre un lignage léonard (Le Heuc) et l'abbaye cornouaillaise de Notre-Dame de Daoulas : à défaut de désigner « Le Heuc/Hoc », Lanfroc serait Canfrot, et sa position au début de la liste des bénéfices de l'archidiaconé d'Ach dans le pouillé de 1330 pourrait s'expliquer par le rattachement du prieuré de la Fontaine-Blanche à celui de Canfrot.

La cité de Landerneau vit la fondation, à l'initiative d'Hervé, seigneur de Léon, de l'hôpital de Saint-Georges et Saint-Julien comprenant une chapelle (1336)[86]. On peut se

82. R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire…*, *op. cit*., p. 219-220 : demande d'établissement d'un couvent de dominicains dans l'oratoire *quod vulgo* la Fontaine-Blanche *nuncupatur* (1605).

83. P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité., p. 164 et 433 *sq*.

84. Id., *ibid.,* p.67-68.

85. L.-M. Bodénès, *Plougastel-Daoulas, Ses villages, ses traditions*, Brest, 1978, p. 128-131.

86. J. Kerhervé, « Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 212.

Soubigou 2011.indd 252 26/11/2011 00:12:36

demander si cette fondation, quasi contemporaine de la rédaction du pouillé, intervenant une vingtaine d'années après la dissolution de l'ordre du Temple en 1308 et la réorganisation qui s'en est suivie, n'avait pas pour ambition de remplacer (et d'améliorer) la mission d'accueil des pèlerins que pouvait assurer l'établissement de la Fontaine-Blanche, situé près de routes fréquentées. Cette question renvoie à l'implantation de l'abbaye de Daoulas à Saint-Thomas de Landerneau et dans la paroisse léonarde voisine de Ploudiry, qui ne font pas partie des donations initiales de l'évêque Geoffroy, vers 1180.

Le prieuré-cure de Ploudiry

Le prieuré de Saint-Thomas de Landerneau est situé en bordure de l'Élorn, sur la rive cornouaillaise de Landerneau. La date et les circonstances de sa donation à l'abbaye de Daoulas ne sont pas connues, mais il est mentionné dans la confirmation de la donation de sept églises par l'évêque Guillaume, en 1218[87].

Ce prieuré est limitrophe de Pencran, alors trève de Ploudiry, paroisse qui fut un prieuré-cure de Daoulas. Il est mentionné pour la première fois dans un acte des Archives vaticanes, daté de 1350, concernant la nomination de l'abbé Jean Guérault, ancien prieur de Ploudiry[88]. Dans l'acte de 1473, cité plus haut, qui donne la liste des prieurés de Daoulas, celui de Ploudiry doit verser à l'abbé quatorze livres, outre six livres pour le manoir d'Hirdiry (auj. Irsiry). Dans le recensement des bénéfices en 1703, le chanoine Louis Pinson indique que le prieuré de Ploudiry est crédité de 3 600 livres de revenus, qu'il a été tenu pendant cent trente-trois ans par un abbé commendataire, mais que l'abbaye a été maintenue en sa possession par sentence du présidial de Quimper, en faveur de dom Pinson lui-même, le 3 juillet 1705[89].

Nous ne connaissons pas la date de donation de la paroisse de Ploudiry à l'abbaye de Daoulas, mais celle-ci, dès sa fondation, reçut du vicomte Guiomarch un bien situé à Kerléo (« *villa Gleu in Ploediri* »), lieu-dit situé en bordure de l'Élorn ; l'ancienne voie Angers-Landerneau franchissait la rivière à cet endroit, distant d'un kilomètre de la chapelle de Loc-Ildut en Sizun. Le vicomte Guiomarch fit également don de dîmes à Sizun[90]. Le problème tient à l'absence des titres des évêques de Léon, qui auraient pu apporter des précisions. En 1235, l'évêque de Quimper, Rainaud, rappelle l'obligation pour les abbés de Daoulas de nommer des chanoines pour assurer le service religieux dans les églises que ses prédécesseurs et lui-même leur ont confiées, mais aussi dans celles qu'ils possèdent ou possèderont dans les autres diocèses[91]. Peut-on en conclure que Ploudiry était déjà un prieuré-cure de Daoulas ? Le pouillé de 1330 de l'archevêché de Tours mentionne simplement *Ploe Diri* (60 sous) entre Plougourvest (45 sous) et Sizun (60 sous), sans préciser la qualité exacte du bénéfice, prieuré ou non. Dans le pouillé de 1467, Ploudiry est desservie par un *rector*, comme les autres paroisses du diocèse de Léon, alors que les titulaires de prieurés sont désignés par le terme *vicarius* à Brest, Lesneven, Saint-Renan, Beuzit, Coatméal, La Forest-Landerneau. En 1514, Jean du Largez, abbé

L'hôpital était une enclave léonarde sur la rive sud de l'Élorn.

87. P.-H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. 1, col. 837.

88. P. Peyron, « Actes du Saint-Siège… », *loc. cit.*, t. XII, 1912, p. 96. « La famille Guerault de Chef du Bois ou de Penhoat était originaire des paroisses de Ploudiry et d'Irvillac », selon P. Peyron, « Histoire de l'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 125.

89. P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 67-68.

90. P.-H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 708.

91. P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 69.

Soubigou 2011.indd 253 26/11/2011 00:12:36

de Daoulas, consacra la nouvelle église de Ploudiry à la demande du grand vicaire de Léon[92], mais Ploudiry reste considéré comme un prieuré-cure de Daoulas, ayant mission d'assurer le service religieux dans la paroisse, et vraisemblablement dans ses trèves.

Parmi celles-ci, La Martyre était renommée pour ses foires qui se tenaient à l'époque de la fête de la Madeleine (22 juillet)[93] et qui rapportaient des revenus importants à l'église tréviale, comme en témoigne la richesse architecturale et artistique de l'enclos paroissial. La paroisse-mère de Ploudiry détenait à La Martyre la terre d'Hirdiry (« longs chênes »)[94], où existait une chapelle dont il ne reste qu'un petit oratoire abritant deux statues du XVe siècle : une Vierge à l'Enfant et un saint évêque[95]. Ce lieu a dû être le siège du prieuré, car une croix monolithe d'1,50 m de haut, située à quelques centaines de mètres, est appelée *Croas Keravel* ou *Croas ar priol* (croix du prieur).

Il est intéressant de constater qu'Hirdiry se trouve sur le territoire de La Martyre, trève de Ploudiry, qui fut appelée *Merzer Salaun*, selon une tradition, à la suite du meurtre du roi de Bretagne Salomon, en 874. L'historicité de cette localisation est controversée[96]. En effet, les fabriciens de La Martyre déclaraient en 1683 « que l'église dédiée à Notre-Dame a été bâtie des plus anciens temps, c'est-à-dire de celui des incursions et ravages que les anciens Danois et Normands ont exercé dans les sixième, septième et huitième siècles ». En fait, l'église est dédiée à la Vierge depuis 1363 au moins[97]. En outre, saint Salomon n'est que le patron secondaire de la paroisse[98]. Une fontaine de Notre-Dame, située à 800 mètres, rappelle la dédicace primitive de l'église[99]. La paroisse de Ploudiry comprenait également la trève de Pont-Christ, dont le sanctuaire rappelle l'influence des ordres monastiques militaires (templiers ou hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem) et qui devait posséder un hôpital ou hospice[100] ; à ce passage de l'Élorn, une voie ancienne venant de Lochrist en Plounévez (et au-delà de Pont-Christ sur le littoral de la Manche) rejoignait le bourg de La Martyre et se prolongeait vers Le Tréhou, en passant tout près d'Hirdiry (la « Croix du prieur » se trouve sur son tracé), et sans doute vers Irvillac et Daoulas[101]. Ces ordres avaient pour vocation l'accueil et la protection des pèlerins en route vers Jérusalem, Rome ou Saint-Jacques de Compostelle. Or, deux indices peuvent laisser supposer une présence des ordres militaires à La Martyre : le développement d'une foire de grand renom à la fête de la Madeleine et des croix pattées

92. ID., « Les églises et chapelles du diocèse de Quimper. Ploudiry », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVI, 1909, p. 36.

93. M. DUVAL, *Foires et marchés de Bretagne de l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 2001, p. 23 et 120.

94. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, paroisses et trèves du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 157 ; P. PEYRON, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 144 : « Le prieur de Ploudiry doit à l'abbaye 14 livres pour une part et 6 livres dessus le manoir de Hirdiry. »

95. *Le Patrimoine des communes du Finistère*, Charenton-le-Pont, 1998, t. II, p. 994.

96. F. LE LAY, « La mort de Salomon, roi de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. V, 1924, 2e partie, p. 3-22 ; P. GUIGON, *Les Églises du haut Moyen Âge en Bretagne*, Saint-Malo, 1998, t. II, p. 62.

97. P.-H. MORICE, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1362 : *ecclesia Beate Maria du Marzer*, en 1363.

98. P. PEYRON, « Les églises… », art. cité, p. 38.

99. R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire…*, *op. cit.*, p. 204.

100. J.-P. SOUBIGOU, « Les prieurés de *Megnemus* et de *Maguguennus*… », art. cité, p. 288-289 : les vestiges de la chapelle édifiée en 1533 portent une inscription indiquant qu'elle était consacrée à Dieu et à Notre-Dame-de-Bon-Secours, vocables qui tendent à rappeler la vocation primitive du sanctuaire.

101. S. LE PENNEC, « Voies et habitats antiques au sud et à l'est de l'Élorn », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 120.

Soubigou 2011.indd 254 26/11/2011 00:12:37

gravées sur la base de la tour du clocher, d'époque romane (XIIe-XIIIe siècles)[102]. La présence sur le territoire de la paroisse primitive de Ploudiry de deux sanctuaires pouvant avoir été administrés par des ordres monastiques suggère, après la dissolution de celui du Temple et la réorganisation qui s'en est suivie, un transfert en faveur d'une abbaye proche et en pleine expansion : Notre-Dame de Daoulas. Les blasons de Guy Manfuric et de J. de Kersauson, abbés de Daoulas, sont représentés sur le porche sud de l'église de La Martyre, témoignant l'intérêt de cette abbaye pour le sanctuaire. Il semble que les liens entre la paroisse de Ploudiry et l'évêché de Léon aient été maintenus, si l'on se fie à la désignation de *rector* dans le pouillé de 1467.

Prieuré de Coat-Méal

Ce prieuré (*capellam Coat Meal*) fait partie des donations opérées par Guiomarch, vicomte de Léon, lors de la fondation de l'abbaye de Daoulas, et il est mentionné, en 1235, dans la charte déjà citée de l'évêque de Cornouaille, Raynaud, confirmant l'obligation de nommer des chanoines aux différents prieurés possédés par l'abbaye. Le site, qui comprenait une motte dite « Castel-Huel », se trouvait au croisement de deux voies – l'une menant à Gouesnou et à Camfrout, l'autre reliant Saint-Mathieu à Pontusval en Plounéour-Trez – et pouvait contribuer à la protection des pèlerins circulant entre le bas Léon et la Cornouaille.

Dans le compte des années 1330 du pouillé de la province de Tours, le bénéfice est appelé *Cloet-Mel* (taxé 14 sous), et il est placé entre Plouguin (*Ploe Ken*) et le prieuré de Plourin (*prioratus de Plebe Rin*). En 1407, un aveu donne à la chapelle de Coat-Méal le titre « d'église pastorale et priorale des sires de Leon[103] », et pourrait suggérer que ces derniers ont conservé certains droits sur ce bénéfice ecclésiastique.

Néanmoins, dans le compte de 1467, son titulaire est appelé *prior de Coetmel*, et on connaît les noms de plusieurs prieurs à partir de 1515, date à laquelle le frère Noël Kergoat est en charge du prieuré : on trouve en 1514 un frère Charles Kergoat (de la même famille ?), ensuite nommé au prieuré de Camfrout (où il est décédé en 1557) ; de même, le frère Hervé Le Cam est cité comme prieur de Coat-Méal en 1556, puis comme prieur de Camfrout l'année suivante[104].

L'église, placée sous le patronage de Notre-Dame, possédait une statue ancienne de la Vierge (XIIIe siècle), aujourd'hui disparue, et une fontaine, située à une centaine de mètres au nord, était consacrée à cette dernière[105]. Le prieuré de Coat-Méal, trève de la paroisse de Plouguin (« treffve de Coatmel », en 1641), est érigé en paroisse à la fin du XVIIe siècle.

Dans le recensement des bénéfices de Cornouaille vers 1330, l'abbaye de Daoulas est citée entre celles de Quimperlé et de Landévennec, mais une seule de ses possessions est mentionnée, la paroisse d'Hanvec, la seule également citée dans le compte de 1368. Les prieurés relevant de l'établissement n'apparaissent que dans le compte de la fin du XVe siècle : Irvillac, Saint-Thomas (Landerneau), Plougastel-Daoulas, Loperhet et Logonna, suivis du doyenné du Faou, du vicariat de Carnoet (ou « Cornoet ») et du vicariat de Daoulas ; le même document cite enfin le *monasterium de Doulas cum prioratu de*

102. F. DE KORT, *La Martyre. Quelques glanes*, Le Faou, 1996, p. 11-14.

103. F. CALVEZ, *Coat-Méal, Principauté de Léon, prieuré-cure*, Rennes, 1947, p. 59.

104. P. PEYRON, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 433 *sq*.

105. *Feunteun Intron Varia*, F. CALVEZ, *Coat-Méal…*, *op. cit.*, p. 71-72 et 74.

Soubigou 2011.indd 255 26/11/2011 00:12:37

Dirinon[106]. Jusqu'à la fin du XIVe siècle donc, ces derniers prieurés, formant une enclave à l'intérieur du diocèse, devaient être rattachés à la manse abbatiale et n'étaient pas taxés. Cette situation peut être liée au statut d'autonomie accordé à l'abbaye lors de sa fondation par l'évêque Geoffroy (droit de nomination des titulaires de charges priorales) et renforce la thèse que nous avons développée d'une transaction : les donations de l'évêque et de ses chanoines seraient des restitutions de bénéfices acquis antérieurement par le diocèse de Cornouaille aux dépens de celui de Léon, à savoir les territoires des paroisses primitives de Plougastel-Daoulas et d'Irvillac, et la fondation de l'abbaye, en confraternité avec le vicomte de Léon, serait la conclusion d'une période troublée qui vit la disparition de l'évêque Hamon, assassiné sur ordre de son frère : le mobile ne serait-il pas le conflit qui se serait élevé entre eux à propos d'un redécoupage du diocèse de Léon[107] ? Cette thèse aurait le mérite de répondre à la question de l'implantation du monastère, car, s'il est admis que Guiomarch a voulu faire œuvre de rachat, il n'y a guère d'explication au choix de Daoulas, à mi-chemin entre Le Faou et Landerneau.

Prieurés dépendant de l'abbaye Saint-Jacut-de-la-Mer

La bulle de 1163 du pape Alexandre III en faveur de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacut signale parmi les possessions de cette abbaye la chapelle de Saint-Jacut à Plestin-les-Grèves, Lanmeur, quelques biens à Plougasnou, l'*ecclesiam sancti Guingaloei* et la *Villa Christi in Plebe Iber*[108].

Pleyber-Christ

La paroisse actuelle de Pleyber-Christ a été séparée de celle de Saint-Thégonnec, avec laquelle elle formait à l'origine une seule entité : *Ploe Iber*, citée dans la bulle ci-dessus. Dans le pouillé de 1330, la paroisse est appelée *Ploe Yber Rinant*, selon l'orthographe choisie par A. Longnon, qui donne en note *Riuaut*. C'est cette dernière leçon que L. Le Guennec dit avoir lue dans un acte en latin daté de 1297, dont il a communiqué copie à la Société archéologique du Finistère en 1925[109]. La graphie *Ploeberrinant* est toutefois utilisée par P.-H. Morice, dans une charte de 1310 relatant un accord entre le seigneur de Léon et l'abbé du Relec, et cet auteur écrit à nouveau *Pleiberrinan* dans un traité entre le sire de Noyon (seigneur de Léon) et celui de Montafilant, en 1321[110]. L'armorial nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol de Léon, établi par le marquis du Refuge, reprend la graphie *Pleyber-Rinan* en 1443[111], et A. Longnon confirme cette version dans le compte de 1467 du pouillé de la province

106. A. Longnon, *Pouillés…*, *op. cit.*, p. 302, 306, 308, 311 ; nous proposons d'identifier « Carnoet » avec Rumengol, le bénéfice étant vraisemblablement le mont « Caranoêt », à la lisière de cette trêve d'Hanvec.

107. J.-P. Soubigou, « Le vicomte Morvan… », art. cité, p. 265 : Guiomarch l'aurait imposé en contrepartie du transfert de trois prieurés dépendant de Landévennec à Saint-Mathieu, en accord avec un autre de ses frères, abbé de cette dernière abbaye.

108. J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris–Saint-Brieuc, 1864, t. IV, *Diocèse de Saint-Brieuc*, p. 256-257.

109. A. Longnon, *Pouillés…*, *op. cit.*, p. 334 ; L. Le Guennec, « Comptes rendus », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. XV : « Hervé de *Sylva Combusta* (Coetlosquet), qui possédait des terres à Keraerberiou en Ploeiber-Rivaut », c'est-à-dire en Peyber-Christ, d'après un manuscrit du manoir de Lesquiffiou, situé en Pleyber-Christ.

110. P.-H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1228 et 1317.

111. Marquis du Refuge, *Armorial et nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon en 1443*, édité par P. Potier de Courcy, Paris, 1863, rééd. Paris, 2003, p. 127.

Soubigou 2011.indd 256 26/11/2011 00:12:37

de Tours : *Pleyber-Rinant*[112]. En revanche, le texte des montres générales de Léon en 1481 retient la forme *Pleyber Ryvault*[113], mais la présence du « y grec » et du « l » traduit une évolution francisante.

L'anthroponyme « Rinant » nous oriente vers « Rinan », connu par le cartulaire de Redon[114]. Par ailleurs, au nord du territoire de l'actuelle paroisse de Saint-Thégonnec subsistent les vestiges du château des seigneurs de Penhoët, dont le lignage pourrait remonter au XIIIe siècle. Or, un certain *Renatus de Penhoet* aurait fait partie des croisés en 1249, d'après un document qui, même s'il est considéré comme un faux, peut contenir des noms de personnages ayant existé[115]. *Re-natus* signifiant « revenu à la vie », est la forme latine du prénom René, et de Renan (distinct de Ronan) en breton, et est l'équivalent de « ressuscité » et donc synonyme de Christ. Toutefois, la graphie « Rivaut » est la plus vraisemblable (« Rinant » étant une forme fautive de « Rivaut », anthroponyme connu[116]), car elle figure dans les archives locales du manoir de Lesquiffiou à Pleyber-Christ, que n'ont pu consulter P.-H. Morice et A. Longnon qui penchent pour « Rinant ». Le nom Christ qui a remplacé « Rivaut » se retrouve, sous la forme *Kergrist*, (forme bretonne de *Villa Christi*), dans une famille noble de la paroisse, celle des sires de Treuscoat en 1534[117], et dans celui de la chapelle Christ, située à un kilomètre du bourg en bordure de l'ancien « chemin du Tro-Breiz » menant de Quimper à Saint-Pol-de-Léon, qui aurait appartenu à l'abbaye de Saint-Jacut. C'est finalement Pleyber-Christ qui s'est imposé, du nom de la chapelle, que l'on peut voir à peu de distance du bourg et près de laquelle se dresse un calvaire du XVIe siècle[118].

Au bourg existait un relais avec hôpital, appelé Maison-Rouge, qui pourrait être le Porz-Ruz actuel[119]. Si on ajoute que l'église est consacrée à la Sainte-Croix, l'hypothèse d'une présence templière peut être avancée.

Saint-Thégonnec

Cette paroisse n'est pas connue antérieurement à 1330 : le pouillé l'appelle *Ploe Yber Rival* et un prieuré y est implanté, *prioratus de Ploe Yber Rivail*, selon les deux orthographes retenues par A. Longnon, qui renvoie en note les formes fautives *Nuail* ou *Miail*[120]. Ce dernier est intercalé entre les deux paroisses issues de la scission de Pleyber, mais comme le total des décimes de *Ploe Yber Rival* et du prieuré (respectivement 16 sous et 35 sous, soit 51 sous) n'est que légèrement supérieur au montant dont est taxé *Ploe Yber Rinant/Rivaut* (43 sous 6 deniers), on peut considérer que le prieuré était une enclave de

112. A. Longnon, *Pouillés…*, *op. cit.*, p. 336.

113. H. de Parcevaux de Tronjoly, « Montres générales des nobles de l'évêché de Léon reçues à Lesneven en 1481 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 281-282.

114. F. Jourdan de La Passardière, « Topologie des paroisses du Léon », *L'Écho paroissial de Brest*, 20 septembre 1908, p. 3-4 : « Le nom Rinan se trouve dans le cartulaire de Redon en 858, 863, 865. »

115. Leur mention dans ce document a pour objectif la recherche d'avantages que peut apporter la participation à une croisade, P. Kernévez, G. Travel, « Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 226, note 17.

116. A. Deshayes, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, 2000, p. 35 (Riwalt).

117. L. Le Guennec, « Convocations du ban et arrière-ban de l'évêché de Léon et de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur (1534-1708) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 75.

118. *Le patrimoine des communes du Finistère*, t. II, Charenton-le-Pont, 1998, p. 1477.

119. F. Calvez, *Pleyber-Christ*, Morlaix, 1913, p. 55-59 et 11-12.

120. A. Longnon, *Pouillés…*, *op. cit.*, p. 334.

Soubigou 2011.indd 257 26/11/2011 00:12:37

la première, c'est-à-dire Saint-Thégonnec[121]. Et on constate que le prieuré percevait des revenus supérieurs à la paroisse sur laquelle il était implanté.

Avant de rechercher de quelle abbaye ce prieuré pouvait dépendre, il convient de s'arrêter sur les graphies produites par le pouillé :

– A. Longnon écrit *prioratus de Ploe Yber Nuail/Rivail*. Des sanctuaires comme Sainte-Brigitte, qui existe encore, ou le « Vray Secours Notre Dame », disparu mais cité en 1611[122], sont susceptibles d'avoir abrité un établissement monastique. L'inscription gravée sur la porte triomphale de l'enclos paroissial, écrite en moyen breton et suivie de la date de 1587, mérite notre attention car c'est une invocation à Notre-Dame-de-Vray-Secours (*Itron Varia vir sicour*[123]) qui rappelle que l'église est sous le patronage principal de la Vierge et secondaire de saint Thégonnec. Notre-Dame-de-Vray-Secours était particulièrement vénérée par les voyageurs et marins. Une chapelle lui était dédiée dans l'église, ainsi qu'un retable[124]. Dès lors, le rapprochement de « secours » avec *diwall* qui est sa traduction en breton ancien comme moderne ne saurait être écarté[125].

– Cependant, la graphie *Rivall* aurait été utilisée dans un acte de 1345[126] ; le registre de la réformation des feux rédigé vers 1440 porte *Ploeyber Rival Saint Egonneuc*[127], tandis que l'armorial de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon cite, en 1443, *Pleyber Saint Conneuc*[128] et la montre de 1481 donne *Pleyber Sainct Egonneuc*[129].

Comment expliquer que le nom de Saint-Thégonnec se soit imposé à la paroisse entre 1330 et la fin du XVe siècle, comme le montre également le texte de 1467 dans lequel elle porte le nom de *Pleyber Saint Egonnec*, juste à la suite de *Pleyber Rinant/Rivaut*. On remarque que le prieuré existant en 1330 n'y est plus répertorié. Nous sommes tenté de faire un parallèle avec Pleyber-Christ, qui a intégré le nom de l'ancien prieuré implanté sur son territoire : le prieuré de *Ploeiber Rival* devait être dédicacé à saint Thégonnec et ce nom est devenu celui de la paroisse, malgré la disparition du prieuré lui-même. Ainsi, dans les deux paroisses, un nom religieux a supplanté le nom des fondateurs (seigneurs laïques ou ecclésiastiques), mais à Saint-Thégonnec le nom de la paroisse d'origine a été abandonné.

Le personnage de saint Thégonnec, selon B. Tanguy, est cité dans la vie de saint Paul Aurélien, rédigée à Landévennec en 884, et dans d'anciennes litanies des Xe-XIe siècles, ainsi que dans un calendrier breton du IXe siècle où il est appelé *sanctus Toconochus* et fêté le 6 septembre. C'est sous la double forme : *Toconoc/Tegonec* et *Conoc/Conec* qu'on le rencontre également dans la paroisse cornouaillaise de Plogonnec,

121. B. Tanguy, « Aux origines de Saint-Thégonnec », dans F. Roudaut (dir.), *Saint-Thégonnec. Naissance et renaissance d'un enclos paroissial*, Brest, 1988, p. 19.

122. A. Deshayes, *Dictionnaire topographique du Finistère*, Spézet, 2003, p. 332.

123. J. Loth, « L'inscription bretonne de Saint-Thégonnec », *Annales de Bretagne*, t. XII, 1896-1897, p. 271-272.

124. En 1559, le roi de France Henri II donna son accord aux seigneurs de Coasvout pour fonder une chapelle appelée Notre-Dame-de-Vray-Secours, F. Quiniou, *Monographie de l'église de Saint-Thégonnec*, Abbeville, 1905, p. 20-21. Le manoir de Coasvout était situé non loin du château de Penhoët et il s'y trouvait une chapelle aujourd'hui en ruines.

125. J.-F. Le Gonidec, *Dictionnaire breton-français*, Angoulême, 1821, p. 179 : « *Diwall* : défense, protection, soutien, garde. »

126. F. Calvez, *Pleyber-Christ*, *op. cit.*, p. 4.

127. H. Torchet, message du 15 janvier 2011, dont je le remercie.

128. Marquis du Refuge, *Armorial et nobiliaire…*, *op. cit.*, p. 127.

129. H. de Parcevaux de Tronjoly, « Montres générales… », art. cité, p. 281.

Soubigou 2011.indd 258 26/11/2011 00:12:37

dont il est l'éponyme, et où existe une chapelle Saint-Égonnec[130]. Toutefois, dans la vie du saint relatée par Albert Le Grand, saint Thégonnec est présenté comme un disciple de saint Guénolé : après avoir fondé Plogonnec, il aurait quitté la Cornouaille pour bâtir en Léon l'église de la paroisse actuelle de Saint-Thégonnec ; il y est représenté, ainsi que sur le calvaire, accompagné d'un loup attelé à une charrette[131]. Nous pouvons suggérer un transport de culte de la Cornouaille, et plus précisément du Kemenet, fief des vicomtes puis des seigneurs de la branche cadette de Léon[132], vers la paroisse léonarde de Pleyber, où aurait été fondé un prieuré dédié à saint Thégonnec.

Comment localiser les deux entités existant vers 1330, à savoir le centre paroissial et le prieuré. Trois solutions se présentent.

– Le prieuré était implanté en dehors du bourg actuel, qui serait le centre paroissial depuis la fondation de la paroisse postérieurement à 1163. Après sa disparition, l'église paroissiale aurait associé le culte du saint à celui de Notre-Dame-de-Vray-Secours (qui pourrait être la patronne primitive de la paroisse issue de celle de Pleyber) : la célébration du pardon de la paroisse le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge[133], plaide en faveur de cette thèse. Un site a été proposé pour le prieuré, celui de la chapelle actuelle de Sainte-Brigitte[134], à quatre kilomètres au sud du bourg, près du manoir de Lannivinon, qui appartenait à Jehan de Kersauson en 1487.

– Le prieuré occupait l'emplacement du bourg actuel, et la paroisse avait pour centre un autre lieu de culte aujourd'hui disparu, non localisé. À la suite du départ des moines, avant 1467 (le prieuré n'étant plus mentionné dans le pouillé à cette date), le centre paroissial aurait été transféré sur le site de l'ancien prieuré[135] ; la paroisse prit alors le nom du prieuré tout en conservant la prééminence du culte de Notre-Dame-de-Vray-Secours. La présence de pierres tombales autour de l'ancienne fontaine située près de l'enclos paroissial, remontant aux transformations de l'église à la fin du XVIe siècle, ainsi qu'une stèle à pans de l'âge du fer, témoignent de l'ancienneté du site[136]. La fontaine est appelée « fontaine ou lavoir du bourg », et ne semble pas consacrée à saint Thégonnec.

– On pourrait envisager une troisième solution, à savoir la coexistence des deux sanctuaires au bourg actuel, comme ce devait être le cas à Ouessant, où le prieuré de Saint-Paul avoisinait l'église paroissiale de Notre-Dame.

Il reste enfin la question de l'appartenance du prieuré de Saint-Thégonnec. On peut avancer l'hypothèse de Saint-Jacut-de-la-Mer, qui était possessionnée à Pleyber-Christ

130. B. TANGUY, « Aux origines de Saint-Thégonnec », art. cité, p. 20-22.

131. F. QUINIOU, *Monographie…*, *op. cit.*, p. II-V (Légende de saint Thégonnec).

132. Le Kemenet de Cornouaille est cité dans un acte donné par le duc Hoël de Cornouaille (1066-1084), P.-H. MORICE, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 373 : *Kaer-Huel in Kemmenet*, peut être situé à Plogonnec.

133. G. PROVOST, « Les retables : un mur d'images didactique », dans F. ROUDAUT (dir.), *Saint-Thégonnec…*, *op. cit.*, p. 99. Dans un message du 28 janvier 2011, cet auteur m'indique toutefois que, selon lui, le vocable de Notre-Dame se serait ajouté au XVIe siècle à celui de saint Thégonnec, comme à Lampaul-Guimiliau.

134. J. FEUTREN, *Pleyber-Christ*, Pleyber-Christ, 1977-1987, t. III, p. 914 (publié sur le site internet de l'association Porz-Ruz (adresse : pierretiburce.perso.sfr.fr/pors_ruz/histo.htm).

135. Une statue de saint Thégonnec, datant du XVe siècle, a été retrouvée sous le chœur de l'église en 1967, G. PROVOST, « Six générations de paroissiens entreprenants », dans F. ROUDAUT (dir.), *Saint-Thégonnec…*, *op. cit.*, p. 45.

136. Y.-P. CASTEL, « Saint-Thégonnec. Fontaine du bourg », Monuments et objets d'art du Finistère, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 67-68.

Soubigou 2011.indd 259 26/11/2011 00:12:37

avant 1163, ainsi qu'à Locquénolé et, dans le Trégor, à Plestin et Lanmeur. On relève également, dans la partie méridionale de la commune, le lieu-dit Saint-Aubin (« Sanct Albin » au XVIe siècle[137]), qui renvoie vers une abbaye extérieure ; or, celle de Saint-Jacut avait au Moyen Âge des liens privilégiés avec Saint-Aubin-des-Bois, monastère cistercien implanté à quelques kilomètres de là dans les terres[138]. Toutefois, on trouve également une chapelle de Saint-Albin en Plogonnec, datant du XVIe siècle : il a supplanté Saint-Alc'houen, qui a laissé son nom au lieu-dit, et on peut se demander s'il n'y a pas eu de même substitution de culte à « Saint-Albin » en Saint-Thégonnec. On peut voir en effet une similitude entre Albin et Ethbin, diacre de saint Guénolé selon la *Vita* de ce dernier[139], et faire un rapprochement avec saint Thégonnec, lui-même présenté comme disciple du fondateur de Landévennec ; en outre, selon la tradition locale, il avait la particularité de pouvoir maîtriser les loups (comme saint Guénolé, dans un épisode de sa *Vita*[140]) ; enfin, on relève le choix de la forme archaïque (préfixe « to » évoluant en « té ») dans la composition du nom, dont l'une des plus anciennes mentions – saint *Toconocum* – se trouve dans la *Vita* de saint Paul, rédigée à Landévennec en 884. Cette hypothèse d'un lien entre le prieuré de Saint-Thégonnec et l'abbaye de Landévennec fait écho aux origines du prieuré de Locquénolé (dont l'éponyme est le fondateur de l'abbaye cornouaillaise), possession de l'abbaye de Saint-Jacut citée dans la confirmation de 1163.

Quant à l'église, sous le double patronage de saint Thégonnec et de Notre-Dame-de-Vray-Secours, dont la vocation est de protéger les marins et les pèlerins, elle tend à rappeler la période des croisades et des pèlerinages vers la Terre sainte, et donc l'influence des seigneurs de Penhoët, qui auraient participé à celle de 1248[141] et possédaient le titre de fondateurs et premiers prééminenciers de l'église paroissiale[142].

Locquénolé

La cure de Locquénolé est considérée comme ayant été une enclave de Dol dans le diocèse de Léon, mais elle n'apparaît qu'en 1516 dans le pouillé de l'évêché de Dol à la présentation de l'abbé de Saint-Jacut[143]. Cependant, vers 1330, dans le compte de l'évêché de Léon, elle pouvait déjà être rattachée à Dol en tant que prieuré de Saint-Jacut (*Locus Guennolay*, taxé 30 sous). Elle n'est plus mentionnée dans le compte de 1467. C'est au titre de prieuré de Saint-Jacut que ce bénéfice doit être étudié.

Comme son nom l'indique, la paroisse de Locquénolé, dont l'église actuelle a conservé

137. A. Deshayes, *Dictionnaire topographique du Finistère*, Spézet, 2003, p. 332.

138. R. Largillière, *Les Saints et l'Organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, p. 158.

139. H. Guillotel, « Les origines de Landévennec », dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, Landévennec, 1986, p. 110 et 113.

140. B. Merdrignac, « Des hommes qui se changent en loup : les loups, saint Guénolé et son double », dans *Les Saints bretons entre légendes et histoire. Le Glaive à deux tranchants,* Rennes, 2008, p. 65-75. D'autres saints possèdent ce don, en particulier saint Hervé qui, comme saint Thégonnec, attelle à sa charrette le loup qui vient de tuer son âne, Id., « Lug, les saints et les loups », *ibid*., p. 54 ; mais l'auteur de la *Vita* de saint Hervé a eu accès au cartulaire de Landévennec, compilé vers 1050, selon B. Tanguy, *Saint Hervé. Vie et culte,* Tréflévénez, 1990, p. 33-34.

141. P. Potier de Courcy, « Septième séance de la classe d'archéologie », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. I, 1847, p. 82.

142. P. Kernévez, G. Travel, « Les seigneurs de Penhoët… », art. cité., p. 252.

143. A. Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes-Paris, 1880, t. I, p. 550 et 554.

Soubigou 2011.indd 260 26/11/2011 00:12:38

de beaux chapiteaux de l'édifice roman[144], a pour patron le fondateur de l'abbaye de Landévennec (la fontaine de Saint-Guénolé existe encore, située au bas du bourg). C'est d'ailleurs dans le cartulaire de l'antique abbaye cornouaillaise que se trouve la première mention de ce sanctuaire : une notice intitulée *De villa Lancolvett* mentionne un *monasteriolum in honore sancti Wingualoei*[145]. Les moines de Landévennec, en rédigeant le cartulaire vers le milieu du XIe siècle, laissaient entendre qu'ils en étaient encore propriétaires (comme des trois autres établissements situés en Léon qui font l'objet des notices 38, 39 et 41 du cartulaire, à savoir Lanneuffret, Lanrivoaré et Beuzit-Conogan). Ce petit monastère sur le Queffleut (*Colvet*, nom ancien de la rivière de Morlaix) devint plus tard l'*ecclesiam sancti Guingaloei* dans la confirmation par le pape Alexandre III des possessions de l'abbaye de Saint-Jacut, qui détenait également la chapelle Saint-Jacut à Plestin, Lanmeur, quelques biens à Plougasnou et la *Villa Christi in Plebe Iber* (*supra*).

Le territoire concédé au prieuré, d'après la notice 38, allait « de la mer à la mer » (*a mare usque ad mare*), c'est-à-dire de l'estuaire de la Penzé, à l'ouest, jusqu'au Queffleut, à l'est, et occupait donc une partie de la presqu'île de Taulé, alors qu'aujourd'hui Locquénolé ne borde que l'estuaire du Queffleut[146], et, comme la paroisse de Taulé n'est pas mentionnée dans le pouillé de 1330, on peut se demander si le ressort du prieuré n'était pas resté le même qu'au XIe siècle. Le bénéfice de *Taulé* n'apparaît que dans le compte de 1467, alors que Locquénolé n'y figure plus.

Saint Jacut était le frère de saint Guénolé, selon la *Vita* de ce dernier, mais cela ne suffit pas à expliquer le transfert de ce prieuré de l'abbaye de Landévennec à celle de Saint-Jacut, entre le milieu du XIe siècle (époque de rédaction du cartulaire de Landévennec) et 1163, même si l'on sait que des relations privilégiées ont existé entre les deux abbayes au Moyen Âge. On peut constater une forte présence de l'abbaye de Saint-Jacut, abbaye liée à l'évêché de Dol et implantée dans une enclave doloise de l'évêché de Saint-Malo (monastère de Landoac), dans le nord-est de l'évêché de Léon et dans les enclaves doloises de la partie occidentale de celui de Tréguier[147]. En outre, les évêques de Léon et de Tréguier ont été suffragants de l'archevêque de Dol au moins jusqu'au début du XIIe siècle[148]. On peut ainsi envisager une intervention de ce dernier dans le transfert en question, mais avec une compensation accordée à Landévennec, que nous avons évoquée à propos des origines du prieuré implanté sur la paroisse de Saint-Thégonnec.

L'abbaye de Saint-Jacut fut très influente : Locquénolé faisait face à la presqu'île de Plougasnou, et n'était distant que de quelques kilomètres du prieuré de Notre-Dame de Kernitron, auquel était attachée la cure de Lanmeur. Elle détenait, sous l'Ancien Régime, le droit de présentation, c'est-à-dire de nomination du titulaire de ces trois bénéfices. Un autre prieuré fut fondé en 1040, au profit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, tenue par des moniales, par la donation de l'église de Plougasnou, fondation qui est connue par deux chartes, dont l'une place cette paroisse dans le *pago Leonense*, et l'autre

144. M. Déceneux, *La Bretagne romane*, Rennes, 1998, p. 57, 69, 104, 105, 115.

145. *Cartulaire de Landévennec*, publié par R.-F. Le Men et É. Ernault, Paris, 1886, rééd. *Britannia christiana-Bretagne monastique*, fascicule 5/1, s. l., 1985, notice 37, p. 567.

146. R. Largillière, *Les Saints…*, *op. cit*., p. 187.

147. Id., *ibid*., p. 187, note 24.

148. A. Le Huërou, « L'*archiepiscopus dolensis* au début du XIIe siècle », dans *Le Pouvoir et la Foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*, Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel, Rennes, 2010, p. 265-266.

Soubigou 2011.indd 261 26/11/2011 00:12:38

dans le *po Castelli*[149]. Ce dernier était revendiqué par les deux évêchés dans la deuxième moitié du XIe siècle[150], ce qui conduit à s'interroger sur l'extension de l'évêché de Léon à cette époque : l'utilisation du préfixe *guic* dans Guicasnou, autre désignation de Plougasnou[151], et dans Guimaec, paroisse primitive englobant celles de Lanmeur et de Locquirec, qui est spécifique au Léon, plaide en faveur de l'appartenance originelle de ces deux paroisses au diocèse de Léon. L'abbaye de Saint-Jacut a pu jouer dans ces paroisses frontières, sous l'autorité de l'archevêché de Dol, le même rôle que Daoulas à la limite méridionale de l'évêché de Léon.

Conclusion

À l'exception de Marmoutier, implantée à Morlaix, qui était liée à l'archevêché de Tours, dont elle relevait, ce sont les abbayes bretonnes qui ont exercé leur influence en Léon, qu'elles soient de Haute-Bretagne ou de la proche Cornouaille (avant de devenir prieuré de Saint-Sulpice-la-Forêt, Lesneven fut une possession du monastère de Locmaria-Quimper). Les seigneurs laïques ont participé au mouvement de la réforme grégorienne en restituant des chapelles ou en fondant des prieurés en faveur d'abbayes extérieures : les vicomtes de Léon sont à l'origine des établissements créés dans les villes seigneuriales de Morlaix et Lesneven, mais aussi à Coat-Méal, et leurs barons ont pu de même y contribuer pour les autres prieurés fondés près de leurs fiefs, comme à Penzé. La présence des ordres militaires a été décelée pour quelques bénéfices du pouillé de 1330, qui a été établi quelques années après la disparition de l'ordre des templiers et a sans doute permis de faire un état des lieux dans chaque diocèse relevant de l'archevêché de Tours à cette époque.

Au total, vers 1330, dans le ressort du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, le nombre de prieurés relevant d'abbayes extérieures (14) est équivalent à celui de la principale abbaye locale, Saint-Mathieu (13). En Cornouaille, la présence des grandes abbayes que nous avons étudiées est bien plus limitée, et les évêques et comtes ont plutôt favorisé l'expansion des abbayes locales de Landévennec, Locmaria et Quimperlé, puis celle de Daoulas[152], dont la fondation fut la conclusion d'une période de recomposition des ressorts monastiques et diocésains. Le pouillé de l'archevêché de Tours permet également d'avoir une évaluation des ressources respectives des prieurés et il apparaît que trois cités intéressent plus particulièrement les abbayes extérieures : Morlaix, Landerneau et Lesneven. Les vestiges d'édifices romans qui subsistent sont rares, mais on peut considérer que les puissantes abbayes extérieures ont participé activement à la renaissance romane dans l'évêché de Léon.

149. P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges*, extrait du *Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1876, p. 246, 247.

150. H. GUILLOTEL, « Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier », dans *Bretagne et Pays celtiques. Langues, histoire, civilisation*, Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot, Rennes–Saint-Brieuc, 1992, p. 221-222.

151. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints…*, *op. cit.*, p. 56 : la paroisse de Plougastel fut également appelée Guicastel au XIIIe siècle.

152. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle. Mémoire, pouvoir, noblesse*, Quimper, 2001, p. 205-260 et 344-352.

Soubigou 2011.indd 262 26/11/2011 00:12:38

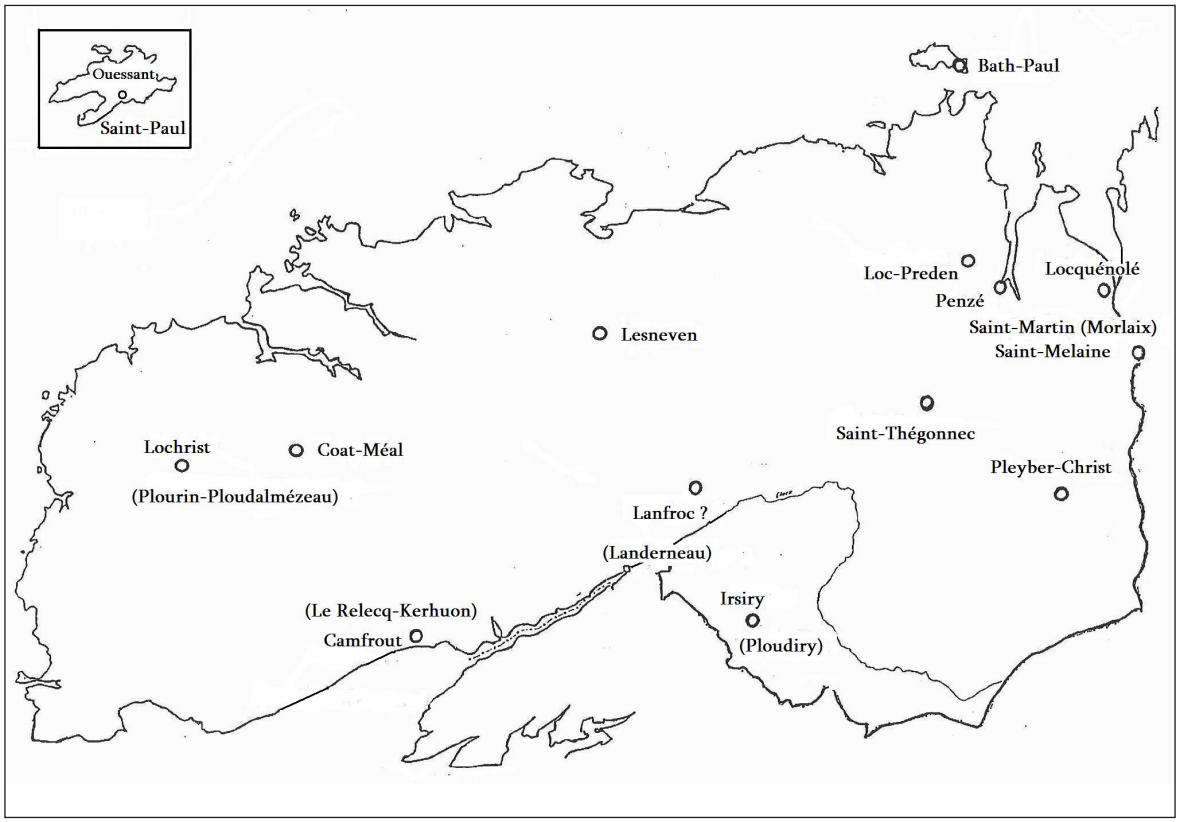

Fig. 1 – Implantation dans le diocèse de Léon des prieurés relevant d'abbayes extérieures (vers 1330).
Cartographie J.-P Soubigou et J. Kerhervé.

Résumé

À partir du milieu du XIe siècle, les successeurs de saint Paul Aurélien ont eu recours à une abbaye extérieure à leur diocèse, Saint-Melaine de Rennes, pour relever cinq prieurés. De même, les vicomtes de Léon ont doté généreusement les abbayes extérieures, à Morlaix puis à Lesneven. Ils sont également les fondateurs, avec le concours de l'évêque de Cornouaille, de l'abbaye de Daoulas, dont les chanoines assuraient le service religieux dans plusieurs paroisses situées à la limite méridionale du diocèse. À la frontière orientale, les abbés de Saint-Jacut-de-l'Île, très liés à l'archevêché de Dol, ont bénéficié de concessions en l'évêché de Tréguier, dès avant 1163, mais aussi de deux prieurés en Léon. Les abbayes extérieures ont ainsi pu contribuer, aux XIe et XIIe siècles, à la fixation définitive des limites de l'évêché de Léon.

Soubigou 2011.indd 263 26/11/2011 00:12:39

Abstract

After the middle years of the XIth century, the successors of saint Paul Aurélien were helped by an abbey situated outside their bishopric, Saint-Melaine of Rennes, to revive five priories. The viscounts of Léon also gave generous endowments to abbeys situated outside their lands, at Morlaix and Lesneven. They also founded the abbey at Daoulas, with the help of the bishop of Cornouaille : its cannons gave religious service in several parishes located at the southern limit of the diocese. On its eastern frontier, the abbots of Saint-Jacut-de-l'Île, who had strong links with the archbishops of Dol, were given grants in the diocese of Tréguier, before 1163, but also two priories in Léon. Abbeys situated outside Léon may thus have contributed, in the XIth and XIIth century, to the final definition of the limits of the diocese.

Diverradur

Adaleg an hanterenn gentañ eus an XI^ed kantved, e c'houlennas eskibien Leon deuet warlerc'h sant Paol a Leon skoazell un abati lec'hiet e-maes eus o eskopti, Sant-Melani Roazon, ewid adsevel pemp prioldi. Er memes doare, leveet eo bet brokus gant beskonted Leon abatioù diavaes zo, e Montroules hag e Lesneven. Ganto iwe eo bet savet, eskob Kernew o roiñ dorn dezo, abati Daoulas, ma kemere ar chalonied anezañ ar garg a berson e meur a barres eus harzoù kreisteiz an eskopti. War harzoù ar Sav-Heol, e oa abaded Sant-Jegu-an-Enesenn gwall domm ouzh arc'heskopti Dol : dre se, ez eus bet aotreet dezo enklosadurioù e eskopti Treger, kement-mañ a-raog 1163, ha c'hoazh daou brioldi e Bro-Leon. Evel-se o deus gellet an abatioù diavaes, en XI^ed hag en XII^ed kantved, c'hoari ur roll kement ha merkañ da vad harzoù eskopti Leon.

Soubigou 2011.indd 264 26/11/2011 00:12:39

Les ports de Quimper du XIIIe à la fin du XVIe siècle

par Robert Le Roy*

« Le développement de Quimper en fond de ria constitue un privilège dont l'intérêt fut, aux époques passées, plus important qu'actuellement. Les deux avantages de cette situation tiennent à l'accessibilité de l'agglomération par la voie maritime qui conduit les marchandises à dix-huit kilomètres à l'intérieur de la Cornouaille et à l'existence d'un point de passage obligé[1]. » Cette ouverture maritime pose le problème de l'origine des infrastructures portuaires de la ville : faut-il parler du ou des ports de Quimper ?

Le géographe arabe Idrisi, s'inspirant, selon A. de La Borderie[2], de récits plus ou moins dignes de foi, n'aurait pas parcouru la Bretagne. Sa description, en 1154, de douze villes dont trois étaient entourées de remparts de pierre (Rennes, Nantes et Dinan), les autres – en particulier Quimper, ou « Saint-Kérembin, promontoire qui s'avance dans la mer, très active et pleine de bazars[3] » – étant ceintes d'une palissade de bois et d'un fossé, est sujette à caution. J.-P. Leguay parle d'une ville fluvio-maritime, au point de rencontre de plusieurs cours d'eau, l'Odet, le seul navigable, qui s'élargit vers l'aval, tandis que le Jet,

* Tous mes remerciements à Patrick Kernévez, pour sa patience et l'aide qu'il m'a accordées dans l'élaboration des plans illustrant cet article, une opération des canaux carpiens m'ayant rendu encore plus maladroit qu'à l'accoutumée, Jean Kerhervé pour la pertinence de ses conseils et ses corrections, et Jo Saliou pour la photographie des documents.

1. L. Le Cam, « Présentation géographique », dans *Histoire de Quimper*, J. Kerhervé (dir.), Quimper-Toulouse, 1994, p. 7.

2. A. de La Borderie, B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 6 vol., 1896-1914, t. II, p. 151.

3. B. Tanguy, « Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi : Douarnenez, patrie de Tristan ? », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 121-144 (p. 138) ; J.-C. Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, Rennes, 1988, p. 139-140 : deux villes seraient pourvues de chantiers de construction navale (*Rais* et *Faines* ou *Lench,* Retz et Vannes) sur douze villes portuaires citées en Bretagne en 1154 par Idrisi.

Le Roy 2011.indd 265 26/11/2011 15:49:36

le Frout, le Steir sont rapides et leur franchissement malaisé. Seul le carrefour des routes est intéressant[4]. Au XVIIe siècle, Dubuisson-Aubenay évoque un port construit, des ponts, des gués établis[5]. Les témoignages anciens manquent, mais, comme nombre de rias, celle de l'Odet a été fréquentée avant l'apparition d'installations portuaires.

Les sites primitifs présumés

Les sites ont pu varier : à Poulguinan, Pors-an-Castel pourrait être proche du port antique, prolongeant les pentes du Frugy, au contact de la ville gallo-romaine, des sites de la *villa* Saint-Hubert et de la rue du Chanoine-Moreau[6]. Porzguen, la sécherie de Porzmouez[7], Goret-Mengat[8] et Goret-Steranguen[9], sièges de pêcheries épiscopales, sont des installations significatives dans l'anse du Saint-Laurent dont le delta, fermé par une digue, est aujourd'hui la base de loisirs de Créach-Gwenn. Leur mention tardive n'augure pas de leur ancienneté. À Pors-an-Castel subsistent quelques vestiges archéologiques[10]. Ce port et le village en aval du « ruisseau qui départ la paroisse de Locmaria des terres du manoir de Poulguynan[11] », se situaient tout près du pont actuel qui porte le nom du manoir. Le parc An Pors-Castel, cerné de talus, donnait sur les terres de Pratmaria, celles de l'évêque et ses palues, et celles du village de Kerbaby[12]. En aval, la retenue du Grand-Poulguinan, roselière maçonnée entre Poulguinan et Lanniron, les « maisons et creches du Petit Poulguinan, leur port, fembroys[13] et issues, donnant du levant sur Liors Poulguinan Bihan et du nort sur le ruisseau de separation des deux fiefs[14] », marquaient la limite avec Lanniron.

Le site de la base de loisirs de Créac'h-Gwenn mérite attention. L'anse ouverte figurant sur le plan cadastral d'Ergué-Armel en

4. J.-P. Leguay, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1981, p. 9 et 11.

5. A. Croix (dir.), *La Bretagne, d'après l'itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, 2006, p. 353-392 (p. 363) ; voir aussi Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouv. éd. revue et augmentée par A. Marteville, P. Varin, 2 vol., Rennes, 1843-1853, t. II, p. 394-427 (p. 400).

6. La prairie bordant l'Odet entre ce lieu et le pont de Poulguinan, près duquel coule encore un mince ruisseau, s'appelait Lanmeur et dépendait de Poulguinan. Il pourrait s'agir de l'anse comblée du port antique.

7. Arch. dép. Finistère, 1 G 97.

8. *Ibid*. Certains auteurs ont vu dans l'Île-aux-Rats – site du « Gorré Mengat » une des pêcheries épiscopales, encore mentionnée au XVIIe siècle – un retranchement datant de l'occupation des Vikings en Bretagne, voir P.-R Giot, « L'île aux Rats à Quimper », *Bulletin d'information de L'A.M.A.R.A.I.* (Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles), n° 4, 1991, p. 64-65. L'îlot est situé dans l'Odet devant le manoir de Lanniron, ancien « palais rural » de l'évêque de Cornouaille. J.-C. Cassard, « En marge des incursions vikings », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CXXVII, 1998, p. 261-262, se rallie à l'hypothèse de P.-R. Giot, évoquant « une base norroise remarquablement installée dans un site d'accès quasi impossible, comme les pirates les affectionnaient tant ; cette structure herbue subcarrée d'environ cent mètres de côté n'est pas naturelle malgré son envahissement actuel par la vase et la végétation de schorre qui s'y développe, les talus latéraux présentant une âme en dur. » L'existence de la pêcherie épiscopale en ce lieu n'infirme ni ne confirme cette hypothèse.

9. *Ibid.*

10. L. Le Guennec, « Les anciens manoirs des environs de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVIII, 1921, p. 144-170 (p. 151) ; Ogée, *Dictionnaire historique…, op. cit.,* t. II, p. 406, note 1. Ogée a écrit dans la tour du manoir de Poulguinan l'article du *Dictionnaire* concernant Quimper ; A. de Blois, son hôte, lui a affirmé avoir découvert à proximité une substruction romaine et des médailles datant de l'Empire romain.

11. Arch. dép. Finistère, 1 G 91, 19 mars 1757.

12. Aujourd'hui Kerbabic.

13. Le fembroys est le fumier d'origine animale, servant d'engrais, stocké sur des « aires à fembroys ».

14. Arch. dép. Finistère, 1 G 91, f° 20.

Le Roy 2011.indd 266 26/11/2011 15:49:36

1835 a pu être un port ou un échouage dès le haut Moyen Âge : les villages proches de Kernesné et de Kernoter sont occupés dès le IXe ou le Xe siècle. Des traces d'activité et de terres cultivées datant de cette époque semblent désigner Kernoter comme lieu de passage de la route de Quimper à l'embouchure de l'Odet[15]. L'évêque Guillaume bâtit sa résidence rurale de « Lannizron » entre 1192 et 1218, pour contrôler l'activité économique et mettre en valeur son domaine. L'évêque afferme ses pêcheries[16] pour sept ans, Goret-Mengat et Goret-Steranguen, les îles et étangs proches, leurs « provenanciers », joncs et herbages, ainsi que le droit de pêcherie devant le manoir de Lanniron, Porzmouez et le Goulet[17]. L'évocation tardive de ces installations laisse entrevoir une mise en valeur originale, mais l'ancienneté des ports reste à démontrer. Néanmoins les petites criques propres au mouillage de navires à faible tirant d'eau, tirés au sec le soir, ne manquent pas aux environs de Quimper. La même diversité caractérise le port médiéval.

Les premières mentions d'un port médiéval, le *portus Beati Mathei*

Sur la rive droite de l'Odet, la Terre-au-Duc, fief du duc de Bretagne depuis que la maison de Cornouaille a accédé au duché en 1066, possède son port, le *portus Beati Mathei*, d'où venait peut-être le matelot quimpérois, saisi de folie furieuse lors d'une escale à Saint-Savinien (Charente-Maritime), dont les *Miracles de saint Eutrope* rapportent la singulière aventure, vers 1060[18]. Mais c'est une procédure de juillet 1224, opposant le voyer ducal de Quimper et le prieur de Locmaria dont le fief s'étendait sur les deux rives du fleuve, au contact de la Terre-au-Duc, à propos des droits de lods et ventes d'un navire, qui nous révèle explicitement l'existence du « port des navires du bourg Saint-Mathieu[19] ». Peu après, le 4 février 1233, le sénéchal de Cornouaille conteste au prieuré ses droits sur le havre de Saint-Thomas à Bénodet, preuve des convoitises que suscite l'activité maritime, source de revenus et de prélèvements

15. J.-P. Le Bihan, « Quimper, impasse du Belvédère », Notices d'archéologie finistérienne, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 91-108 (p. 94-96).

16. Pêcheries et sécheries sont mentionnées dès le XIVe siècle. J. Trévédy, « Pêcheries et sécheries du Léon et de Cornouaille », *ibid.*, t. XVII, 1891, p. 104-113. Les actes du XVIIe siècle permettent de les localiser (Arch. dép. Finistère, 1 G 97, 31 décembre 1654).

17. Id., *ibid*., 1675.

18. J.-C. Cassard, *Les Bretons et la mer…*, *op. cit.*, p. 159-160, note 115.

19. Arch. dép. Finistère, 27 H 5, art. 1 ; texte latin (original disparu, copie collationnée à l'original pour maître Jean de Cabornays, procureur et avocat de l'évêque François de La Tour, le 17 janvier 1583) : *Universis praesentes litteras inspecturis vel audituris, Joannes Focaudi, senescallus curie episcopalis domini comitis in Cornubia, notum facimus universis quod cum contentio verteretur coram nobis inter Mauricium curie epicopalis priorem de Loco Beate Marie prope Kempercorentin, pro se et pro conventu suo ex una parte, et Auffredum alterius Albi ex altera, super eo quod dictus Auffredus petebat ventam de quadam nave hominum dictorum prioris et conventus vendita in portu navium in burgo Sancti Mathei apud Kempercorentin, pro portione ipsum Aufredum attingenti in vigeria de Kempercorentin, quam ventam habere debebat ut dicebat, dicto priore pro se et pro conventu suo hoc negante […]* (« À tous ceux qui liront ou ouïront ces présentes lettres, nous Jean Foucaud, sénéchal de la cour épiscopale [et ?] du seigneur comte en Cornouaille, faisons savoir que, comme un différend s'était élevé entre Maurice, de la cour épiscopale, prieur de Locmaria près Quimpercorentin, parlant pour lui et pour son couvent d'une part, et Auffret dit Albi de l'autre, ledit Auffret réclamant le droit de vente d'un navire appartenant aux hommes du prieur et couvent, vendu au port des navires du bourg Saint-Mathieu à Quimpercorentin, pour la part revenant audit Auffret au titre de la « voierie » de Quimpercorentin, droit de vente qu'il disait devoir lui revenir, alors que ledit prieur, parlant pour lui-même et son couvent, disait le contraire […] »). Voir aussi Dom Anger, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIX (1re partie), 1909, p. 40-42, acte CCXXXIX.

Le Roy 2011.indd 267 26/11/2011 15:49:37

divers. Auteur d'un coup de force, le sénéchal Henri Bernard, qui a arrêté des marins du prieur, doit les libérer et s'engager à réparer financièrement le préjudice causé si le prieur le demande[20].

Les indices concernant l'aspect du port de Saint-Mathieu sont rares : en 1680 subsiste près du manoir de l'Isle, mentionné au début du XVIe siècle[21], un « estang de 29 cordes, joignant de l'orient la venelle du pont aux Anglais, du costé de midi ladite venelle Banel an Bodozec[22], […] de septentrion la rue Bourglebou ». Ogée évoque la découverte près du manoir, relié par un pont à la rive, d'une substruction et d'une carcasse de bateau sous le tribunal actuel, et situe à cet endroit l'ancien port de Quimper[23]. Il s'étendait de part et d'autre de la rivière. Derrière l'actuel Crédit maritime, un ancien bras de rivière, aujourd'hui comblé, passait derrière l'île, sur laquelle se situait un moulin[24]. La rue de « Porzmahé » ou « Porzmazeu[25] », au sud de la place de Maesmynyhy[26], suggère la proximité du port.

Portus piscium, le port épiscopal

La configuration de ce port « aux poissons » a été présentée dans un article précédent[27]. Contentons-nous d'évoquer ici certains traits plus tardifs de son évolution. Dès le premier tiers du XIVe siècle, le port où se situent une dizaine de maisons, dont la « maison des celliers » (*cellariorum domus*), situées en aval du pont de l'Évêque, sans qu'il soit possible d'y déceler l'existence d'un quai, permettait aux navires l'accès au centre de consommation que constitue la capitale cornouaillaise. À proximité se trouve le grand cellier[28] de l'évêque, la cohue construite hors de l'enceinte primitive en 1219. Un petit cellier existe *intra-muros*[29]. La « poeczonerie » mentionnée dans un acte de 1540[30] est un bâtiment et marché en plein air au nord-ouest du « Thour du Chastel », la place devant la cathédrale. Comme la maison des « poys et ballances[31] », ces bâtiments témoignent de l'activité économique et commerciale de la cité.

Une certaine activité se maintient dans le port épiscopal jusqu'au XVIIIe siècle : le 9 juin 1720, Pierre Jégo, maître de la barque la *Jeanne-Hardie* de Redon, du port de trente-huit tonneaux, s'amarre devant le palais épiscopal, sans pouvoir appareiller la nuit venue, au cours de laquelle un matelot disparaît, « s'étant levé pour quelque nécessité[32] ».

Ogée, évoquant le comblement de l'anse en aval de l'hôpital Sainte-Catherine, signale

20. A. DE LA BORDERIE, « Chartes inédites de Locmaria de Quimper (1022-1336) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 93-116 (p. 105-106) : charte IV, transaction entre le prieur de Locmaria et le sénéchal de Cornouaille ; Dom ANGER, « Cartulaire… », art. cité, t. XXXVII (1re partie), 1907, p. 30-31, acte CXII.

21. R. LE ROY, *Le Domaine royal à Quimper d'après l'enquête de réformation de 1539*, mémoire de maîtrise d'histoire dactyl., Brest, 1991, avec transcription du livre rentier de l'enquête, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036 f° 84 v°, 85.

22. Arch. dép. Finistère, A 84, 1678. Bodozec ou Bodérec. Cette venelle marque la limite de la paroisse de Locmaria sur la rive droite.

23. OGÉE, *Dictionnaire historique…*, *op. cit.*, t. II, p. 400.

24. Arch. dép. Finistère, A 84 f° 84 v°.

25. *Ibid*.

26. *Ibid.*, f° 62, 88 v°.

27. R. LE ROY, « Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (2e partie), Quimper aux XIIIe et XIVe siècles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 181-201, (p. 195-196), plan 19.

28. Arch. dép. Finistère, 1 G 372, comptes du temporel de l'évêché de Cornouaille, 1487.

29. *Ibid*.

30. *Ibid.*, 100 J 143, aveux à l'évêque de Cornouaille.

31. *Ibid*., 1 G 356 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036 f° 1 (1543).

32. Arch. dép. Finistère, B 4296, f° 7, 9 juin 1720.

Le Roy 2011.indd 268 26/11/2011 15:49:37

un emparement de quai dans le prolongement de celui de l'hôpital[33] bâti en 1726 sur la berge[34], fermant l'anse comblée en 1740, sur laquelle finissait la rue des Lavandières[35] qui rejoignait l'ancien « Chemin-Vert » vers Locmaria. Ce lieu devint la place de Viarmes, champ de manœuvre militaire, puis la place de la Résistance. La technique des emparements est aussi utilisée sur l'autre rive. La « rue du Vicze » semble occuper le tracé d'un boulevard défensif en avant des « veilles doufves » signalées dans des jardins et des courtils près du « pré et vergier Aillet[36] ». Derrière la chapelle Saint-Jean-Baptiste, la « fosse Kerec[37] » occupe une partie de ces douves abandonnées, sans doute converties en fosse à charbon de bois pour la fonte des pièces métalliques de renfort du quai, celle des pièces d'amarrage, et la fabrication de ferrures pour les navires construits sur l'autre rive[38].

Les maisons, chaussées et celliers à Locmaria à la fin du XVe siècle[39]

Au XVe siècle apparaissent les premières mentions de maisons avec celliers et chaussées[40] pour l'amarrage de navires le long de la rue Basse et de la rue Froide[41]. Ce sont des installations privées sur lesquelles le prieuré prélève des rentes ordinaires. Nous avons reporté sur le plan suivant et regroupé par secteurs les informations fournies par les actes.

Secteur A

Charles Jar, en la rue Basse de Locmaria, possède une maison (A 2) et chaussée (A 4), entre la maison des enfants de feu Bertran Cran (A 1) et celle de maître Guillaume Trehent (A 3), ouvrant sur la rue, et « ferant (donnant) derriere sur l'Odet » (16 janvier 1461).

Thomas Seven et Marye Yanc, possèdent deux chambres[42] derrière deux maisons (A 6 et 7), entre une place de maison appartenant à Jean Birien et Bertran Codan (A 5) et une autre place ayant jadis appartenu à Seven Le Turc (A 8)[43] ; sur la « chaussee (A 9) et deux chambres derriere de deux maisons et aultre applacement de maison a Jehan Birien et Bertran Codan, et la chaussee de la chaussee et moictié de selier y estant, est debu a la dame de Locmaria la somme de 20 d monnoye » (16 janvier 1480).

---

33. Arch. mun. Quimper, DD 4.

34. Ogée, *Dictionnaire historique…*, *op. cit.*, p. 405. Un devis fut établi pour la place d'armes à l'Intendance à Rennes, le 20 février 1731. En septembre 1730, des sables et cailloux tombés dans la rivière, du moulin du duc à celui de Locmaria, servent à aplanir la place d'armes. Les travaux sont achevés en 1740.

35. Arch. dép. Finistère, B 4296, fo 57, 9 juin 1720.

36. Arch. dép. Loire-Atlantique, B. 2036, fo 54 vo ; Jean Aillet, bailli de la cour épiscopale, signe le compte de R. Le Baud., Arch. mun. Quimper, CC 14, 1494.

37. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, fo 59 vo.

38. Arch. dép. Finistère, 27 H 58, 1438.

39. Les plans de cet article sont établis d'après l'atlas cadastral de 1835 numérisé, *ibid.*, 3 P 234, section B 1 Saint-Mathieu, 3 P 295, Le Halage. Nous avons également utilisé l'*Atlas historique des villes de France, Quimper*, plan et notice de J. Kerhervé, Paris, 1988, ainsi que l'original du plan, établi au milieu du XVIIIe siècle par C.-P. de Robien, conservé à la bibliothèque municipale de Rennes et, sous forme de copie, aux Archives municipales de Quimper (1 Fi 1) ; ce plan, en couleur, a été publié dans J. Kerhervé (dir.), *Histoire de Quimper*, *op. cit.*, planches XII-XIII. Les plans de Locmaria proviennent du plan d'assemblage de 1838, Arch. mun. Quimper, 1/0 QUI 85.

40. Entrepôts et quais. Les chaussées sont bâties selon les mêmes techniques que les chaussées de moulins. Le même terme est employé dans les deux cas.

41. Rue Basse, Arch. dép. Finistère, 27 H 48 et 55.

42. Remise, cellier ou appentis.

43. *Ibid*., 27 H 46, 16 janvier 1461.

Le Roy 2011.indd 269 26/11/2011 15:49:37

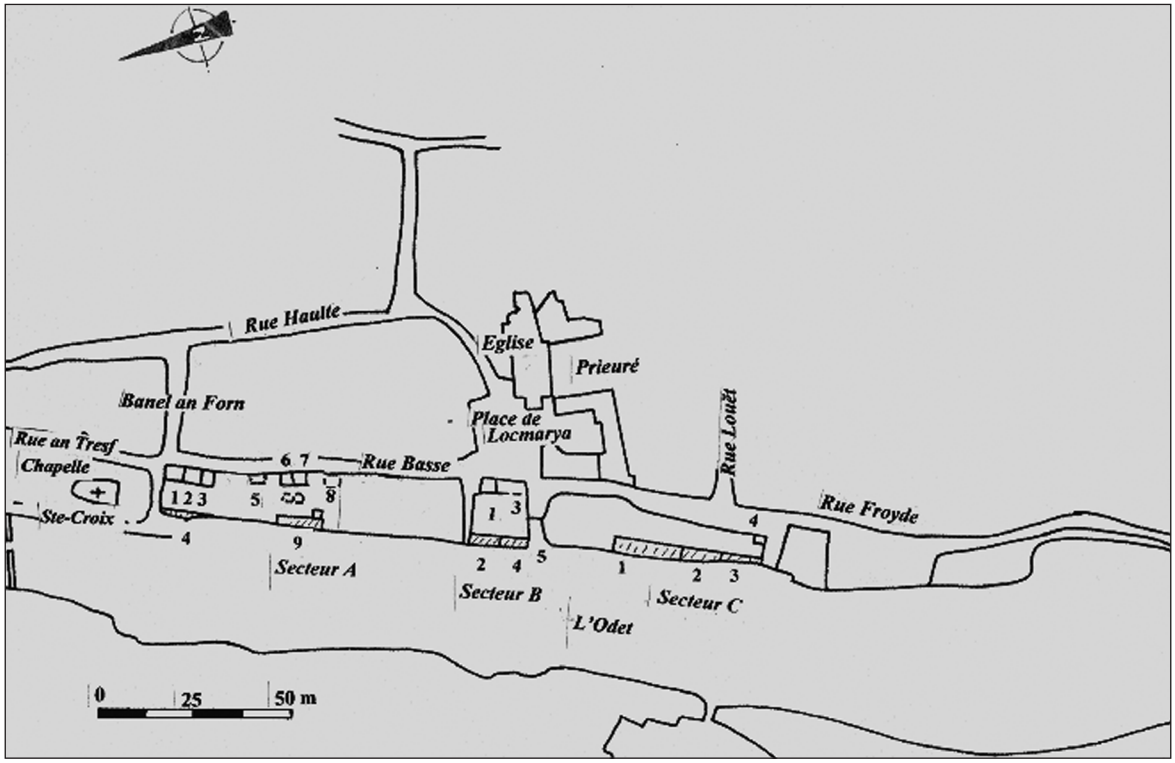

Fig. 1. – Les installations portuaires à Locmaria au XVe siècle.
Schéma R. Le Roy.

Secteur B

« Contrat de maistre Pierres Le Feillé, prieur, a Jehan Scouric, d'une vieille maziere (B 3) et chaucee (B 4), devant le prieuré vers la rivière, entre la maison (B 1) et chaucee (B 2) Scouric, d'un costé, et le chemin de l'eglise de Locmaria a la riviere, au lieu de Mes a Les Pors Migueron (B 5)[44]. ».

Secteur C (rue Froide)

Vente du 29 décembre 1475, par Jean Bilieuc et Mabile Le Sezennec, femme de Rolland Le Gallouédec, de la « chaussee an Men » (C 2), donnant sur la rue Froide et sur la rivière, d'un côté sur la chaussée de Jean Le Coz (C 1), et de l'autre sur une venelle entre la chaussée (C 3) et une vieille « maziere » ayant jadis appartenu à Yvon Jahannyn (C 4).

Le « quay de la ripve de Kempercorentin »

La construction la plus importante est celle du « quay de la ripve de Kempercorentin », entreprise d'un commun accord par l'évêque et le duc à partir d'octobre 1494, après certaines dissensions. En 1396, l'évêque avait protesté contre les empiètements ducaux sur ses droits de haute, moyenne et basse justice en ville, et sur ceux qu'il levait dans le port

44. *Ibid*., 27 H 1, contrat du 17 mars 1489.

Le Roy 2011.indd 270 26/11/2011 15:49:38

de Quimper[45]. Le duc prétendait prolonger la levée d'un impôt sur le vin, consenti par l'évêque pour soutenir l'effort de guerre durant la guerre de Succession, dont le prélat contestait le maintien. Le duc fut excommunié après certaines exactions de ses officiers contre les agents épiscopaux et le pillage de pipes de vin entreposées au manoir de Lanniron. Entre 1396 et 1400, l'official de Cornouaille rendit encore plusieurs sentences contre les officiers du duc « a cause des vexations faictes aux sujets dudit evesque », sous prétexte de « lever la gabelle des vins entrés dans les celliers de l'evesque ». L'excommunication fut levée en 1400[46].

Le port, comme la ville, semble être un chantier permanent. Le compte de Jean de Tréanna, receveur ordinaire de Quimper du 12 juin 1421 au 12 mai 1425[47], mentionne déjà « la reparacion des ponts et autres euvres necessaires de ladite ville », et la supplique des habitants pour ne pas supporter de prélèvement nouveau à cette occasion.

La construction d'un quai en 1494 est relatée jour par jour par le compte du miseur Rolland Le Baud[48]. Considéré comme une sécurité par les riverains qui couraient certains risques à vivre près de l'eau (noyade, inondations, intempéries), ce quai fixe un paysage de « palues, bourbiers a pastures[49] » et fonds vaseux, et il stabilise la rive. Les intempéries peuvent aussi causer des dégâts, comme à Guingamp en 1461, 1468 et 1475, où, lors d'une crue, le « desriff des eaux » emporta des pans de berges et des maisons, causant mort d'hommes et de bêtes[50]. Le quai facilite le transbordement des marchandises venant par mer. La construction se déroule du 1er octobre 1494 au 21 juillet 1496[51], sous l'égide du « maistre de l'eupvre » Guillaume Québéran, qui dirige une équipe de neuf ouvriers. On peut suivre les travaux, grâce à ce compte, jusqu'à la pose des « boucles et annelletz » pour l'amarrage des navires[52].

L'activité du chantier

Quelques extraits du compte permettent de l'illustrer. Le mercredi 1er octobre 1494, il est stipulé que Guillaume Québéran[53], commis par le capitaine, le vicaire de l'évêque et autres, recevra, pour chaque jour qu'il y vaquera, trois sous quatre deniers. Jean Oliff, Pierre Gourmelen, Jean Provost, Yvon Le Lès, Guillaume March, Henri Kermorvan, Guénolay et Nédélec Gourmelen, tailleurs de pierre et maçons, seront payés trois sous par jour, Alain Modister, tailleur, deux sous six deniers. Les serviteurs et manouvriers Jean Houtric, Jean Le Pichon, Guillaume Le Feunteun, Jean Le Bourchis, Guillaume Jestin, Guillaume Le Mévellec, Yvon Le Parguer, Yvon Hellec, Jean Kervénéan, Stéphan Quideler, Jean Banazlec, Jean Divaelen auront deux sous un denier. Les tarifs journaliers indiqués pour chaque catégorie d'ouvriers ne varient pas durant toute

45. *Ibid.*, 1 G 356, *Supplicaciones ad ducem* : « Item a acoustumé ledit evesque, a cause de son eglise, avoir un hafvre prés ladicte ville, franc et quicte de rante et touz autres vectigal. »

46. *Ibid.*, *Copiae certanum litterarum per dominum episcopum Corisopitensis* (1400).

47. Arch. mun. Quimper, CC 36, devoirs des ports et havres de Quimper, 1681, contenant copie du compte de J. de Tréanna, receveur de 1421 à 1425.

48. *Ibid.*, CC 14, compte Rolland Le Baud.

49. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2028, 1541.

50. J.-P. Leguay, *Un réseau urbain…*, *op. cit.*, p. 229-230.

51. Arch. mun. Quimper, CC 14.

52. *Ibid.*, fo 20.

53. R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 290. Après la révolte des paysans des monts d'Arrée et des Montagnes noires qui ont attaqué Quimper le 31 juillet 1490, Guillaume Québéran est l'un des experts chargés de mesurer et d'apprécier la valeur des réparations à apporter à la porte Saint-Antoine.

Le Roy 2011.indd 271 26/11/2011 15:49:38

la durée du chantier, non plus que ceux des gabares (navires à fond plat, assurant le transport des matériaux), fixés selon le type de produit transporté : chaque « gaubaree » de pierre de taille est payée trente-deux sous six deniers, et seulement vingt-deux sous six deniers par chargement de pierre froide ou *menn pic*.

Les bâtisseurs peuvent être appelés à d'autres tâches, dans l'urgence : le vendredi 5 décembre 1494, ils font une réparation sur le pont-levis de la porte Médart, qui revient – bois, clous et salaires des ouvriers compris – à sept sous six deniers[54]. Un orme est transporté de la forêt de l'évêque à Coray, pour faire un « acoudouer » sur le pont devant les moulins, au « belourt[55] » de la ville close, pour garder des dangers et inconvénients « de choistre en la ripviere, tant de gens et bestes que charectes[56] ».

Les fournitures sont comptabilisées : le 6 octobre 1494, un fût de pipe (quatre cent cinquante litres environ) nécessaire pour l'« euffve » (l'eau) à faire la chaux, revient à quatre sous deux deniers[57] ; le 7 novembre, on paie au tonnelier, pour « un seillot a porter l'eau a faire la chaux pour ledit euvre, deux sous ».

Les « gaubarreeurs »

Les maîtres de gabare fournissent le chantier par voie d'eau. Ponthus Cabellan, Henri Le Druil, Jean Le Dymanach l'approvisionnent depuis les carrières de Jean Duigou, Lez et Modister, René Le Garrec et Alain Le Druil. Jean Hédren apporte la pierre par charrettes.

Le 13 octobre 1494 et le 5 octobre 1495, Allen Le Druil utilise une gabare neuve pour l'approvisionnement du chantier en « pierre froyde », pour vingt-deux sous six deniers ; Ponthus Cabellan fournit de la pierre froide les 1er, 7, 10, 22, 23 octobre et le 4 novembre 1494 ; Henri Le Druil en livre le 10 avril et le 5 octobre 1495. Ponthus Cabellan apporte des gabares de pierre de taille prise d'Alain Le Druil, (2 octobre, 27 novembre 1494), de Jean Duigou, (2, 4, 13, 22 octobre, 25, 29 novembre 1494, 3 janvier 1495), d'Alain Modister (13 décembre 1494, 3 janvier 1495), de Lez et Modister, (5 novembre, 27 décembre 1494, 4, 8, et 11 avril 1495). Henri Le Druil approvisionne régulièrement le chantier en pierre de taille (9 septembre, 8 et 15 novembre 1494 ; 16 janvier, 1er avril, 11, 16 septembre 1495, les 18, 19, 28 septembre, et 3 octobre, pour trente sous six deniers, et les 6, 7, 10, 16 octobre, 5 novembre 1494, de la « pierre froyde » prise de René Le Garrec). Le rythme d'approvisionnement est de une à deux gabares par jour selon les marées.

D'autres matériaux arrivent au quai : Henri Le Druil apporte une « gaubarree de sable pour mettre a la chaux » (seize sous huit deniers, 25 novembre 1494, 2 octobre 1495) ; une « gaubaree de pierre menue » (vingt-deux sous six deniers, 1er, 7 octobre 1495) ; une « gabaree de sable pour le pavé de la porte de l'Evesque » (seize sous huit deniers, 21 octobre 1495) ; Jan Le Dymanach transporte une « gaubaree de pierre menue » à vingt deux sous six deniers, les 7 et 10 octobre 1495.

On utilise aussi d'autres modes de transport : Jean Hédren amène trois charrettes de pierre de taille, depuis les environs du Temple[58] jusqu'au quai, à douze deniers la charretée (18 novembre 1494), et quatre charretées de pierre de taille, prises sur l'autre rive, rendues au quai à douze deniers

54. Arch. mun. Quimper, CC 14, compte Rolland Le Baud, 1494-95, fo 25 vo.

55. « Belouart » ou boulevard, ouvrage fortifié protégeant une partie exposée des murailles (porte).

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*, 2 G 214, 1516.

58. Ce lieu (monument ?) doit se situer sur la rive gauche de l'Odet, sans qu'il soit possible d'en connaître l'emplacement.

Le Roy 2011.indd 272 26/11/2011 15:49:38

chaque, et, les 19 et 20 novembre 1494, trois charretées, soit trois sous.

La fin d'une tranche de travaux est marquée par une célébration festive : le 24 novembre 1494, deux quartes de vin et un pain sont baillés aux ouvriers pour « vin d'achievement d'un pan dudit kay ».

Le quai est pavé de pierres provenant d'une carrière ouverte sur le mont Frugy : on mentionne « 4 charrettes de pierre de taille prises de l'autre part de la ripviere et randu au kay, a 4 sous chacune[59] ». Une autre perrière se situe en « une montaigne, estandue de pierre et prez, appellee "Menez" », située « entre un parc clos et bois taillix appartenant a Runbiern », et un « creulx fossé, faisant la separation entre ladicte montagne, et fiert sur le chemyn de Kemper a Locmaria, d'autre endroit sur le parc de la justice patibulaire ». D'autres fournisseurs sont payés pour la pierre tirée de leurs perrières : Hervé Le Garo reçoit vingt sous pour le temps « de six moys que l'on fut a tirer et prandre de la pierre de taille pour le cay, és appartenances de sa femme, dont marché estoit fait entre il et ledit miseur, a 40 sous par an ». Certains sont rémunérés pour avoir permis l'extraction de matériaux sur leurs terres, parfois en nature, comme c'est le cas pour le « vin baillé et presenté a messires du Juch et de Lanros, pour avoir congié de perreer et tirer de la pierre, tant pierre de taille que pierre froide en leurs terres, le long de la ripviere pour ledit quay[60] ». D'autres pierres proviennent du lest des navires : les experts chargés du rapport sur les ravages causés par les guerres de la Ligue, en 1615, n'ont jamais « su ou oui dire que l'on ait jamais levé aucun droit pour la décharge des lests[61] ».

La solidité du quai est sujette à caution : Corentin Raoullet et Allain Le Baud, sieur du Parc-an-Ros, reçoivent six livres pour avoir fait planter « des paux de bois sur le quai, pour empescher que les charrettes passent sur le bord, et ainsi eviter sa ruine[62] ». On apporte aussi un certain soin à l'amarrage : Guyon Léset, « febvre », reçoit six livres onze sous huit deniers « pour ouvrer 156 livres de fer en boucles et grantz anneletz de fer pour mectre et asseoir sur et au long dudit kay, pour amarrer et atacher les navires et bateaux, au pris de 10 deniers chacune livre ». Jean Rozmoren, pintier, est rétribué « pour 105 livres de plom pour mectre et soulder lesdictes boucles et anneletz de fer aux pierres, vallant 6 deniers obole chacune livre, tant pour ledit plom et cherroy que pour la peine de son valet a les mectre[63] ».

Le 23 juin 1498, un mandement de la reine Anne, répondant à une supplique épiscopale concernant l'état des fortifications et des ports de Quimper et de Concarneau, accorde un don « a aucuns seigneurs dudict evesché, pour les deniers que y seroint et viendroint dudict devoir convertir et employer aux fortifications et emparements, s'est assavoir les deux parts pour ladicte ville et citté de Kempercorentin, et l'autre part pour la ville de Concq, quelles villes et chaincune sont en pays de frontiere et prés de la mer, et indigentes de reparacions et imparfaictes […], et aussy le quay, hafvre et pavez pour la ville dudit lieu de Kempercorentin, […] par la derniere concession dudit debvoir, que feu monseigneur le roy, nostre mary, espoux, dont Dieu ait l'amme, avoit faict ausdictz exposans, savoir les deux parts pour les fortiffications, reparacion et parachevement de ladite ville de Kempercorentin, avecques les

59. Arch. mun. Quimper, CC 14, compte Rolland Le Baud, 1494, fo 9.

60. *Ibid.*, CC 14, compte Rolland Le Baud, 1494, fo 21.

61. *Ibid.*, CC 104, 1615, rapport des experts sur l'état du port et des murailles.

62. *Ibid.*, CC 70, compte Guillaume Furic, 1601-1602.

63. *Ibid*., CC 14 fos 21 (Léset), 30 (Rozmoren).

Le Roy 2011.indd 273 26/11/2011 15:49:38

hasvre, quay et pavez d'icelle, l'autre tiers pour la ville de Concq[64] ».

Les installations portuaires au XVIe siècle

Rues de la Rive, de Poulras et de Penanker

Des maisons sont attestées rue de la Rive dès le XIVe siècle. Il ne subsiste aucune trace de ces premiers établissements, mais le rentier royal de 1539 y fait allusion, en se référant au compte de Simon Maydo, receveur de la châtellenie de Quimper de 1429 à 1438, qui mentionne, au bout des rues du Sel et de la Rive, des « ostels et tenemens arses et bruslés sur l'eaue de Kempercorentin au temps des guerres[65] ».

Certaines des maisons présentes en 1540 sont sûrement liées à l'activité du port, d'autres le sont très probablement. Au bout de la rue du Sel, du côté oriental, et à l'entrée de la rue de la « Cohue Veille », une « maison neuve des Gavrees » assure en 1539[66] le pesage des grains. Certaines demeures, comme celle de Charles David, marchand[67], sur la rive[68] entre la maison Scauttet et la maison des héritiers Le Baud, semblent vouées au commerce : leur emplacement les y destine, leurs détenteurs font partie de la « maire part des bourgeois » de Quimper. C'est peut-être aussi le cas de la maison Rosperz, rue du Vicze[69]. Le secteur où se trouvent le « courtil Jehan Gueguen devant la feillee[70]», appartenant à maître Augustin Moro et joignant le pré Aillet, les courtils des maisons de Guénolay Gourmelen et les « selliers » de la rue de la Rive, le « courtil de la maison Trevaneec et l'issue de ladicte feillee et veil auditoire de ladicte court de Kempercorentin[71] » peuvent constituer une zone d'entrepôts au confluent du Steir et de l'Odet. Les acteurs de la vie économique, membres de l'aristocratie locale, peu enclins à engager leurs capitaux à long terme dans une activité commerciale parfois risquée, investissent au terme de quelques opérations dans la terre. Les actes nous font connaître ces marchands animant le port : certains se sont fixés à Locmaria, dans la ville close de Quimper ou dans ses faubourgs. Les membres de cette « maire part des habitans et manans de la ville » exercent des fonctions administratives auprès de l'évêque ou d'autres autorités. Leur présence sur le quai suggère leur rôle dans la vie économique à Quimper.

Le report sur le plan (par secteur) des informations fournies par les actes permet de mettre en évidence le développement de la construction riveraine et de repérer les

64. Arch. mun. Quimper, AA 1.

65. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, fo 75. Sur le compte de S. Maydo, voir J. KERHERVÉ, *L'État breton aux 14e et 15e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes,* Paris, 1987, p. 419. La date de la destruction de ces maisons n'est pas mentionnée, mais la référence au « temps des guerres » concerne presque certainement l'époque de la guerre de Succession (1341-1365) et ses suites, pendant laquelle Quimper subit plusieurs sièges (1344, 1364, 1373).

66. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, 1539, fo 36 vo, entre les maisons de Clémence Saffar, Le Goar, Marie Marion, et Catherine Le Men. « Gâvrée » est un terme originaire du Cambrésis, désignant la redevance en grain qu'un seigneur exigeait annuellement d'un vassal qui voulait s'assurer de sa protection en toutes circonstances. Ce droit fut supprimé en 1687.

67. *Ibid.*, fo 8, Charles David, marchand, possède une maison rue des Febvres.

68. *Ibid.*, fo 79.

69. Près de l'hôpital Saint-Antoine, le manoir urbain qui a depuis servi de prison appartenait en 1540 à la famille Rospers (Arch. dép. Finistère, 1 G 1, fo 3). Cette famille a exercé des fonctions à la barre et juridiction de Châteaulin (voir la *Refformacion de la noblesse de l'evesché de Quimpercorentin pendant les années 1426, 1444 et 1536*, manuscrit, Centre de recherche bretonne et celtique, Brest).

70. « L'auditoire et cohue veille », Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, fo 93.

71. *Ibid*., fo 60 vo.

Le Roy 2011.indd 274 26/11/2011 15:49:39

termes significatifs de la progression des aménagements portuaires dans les quartiers étudiés. Pour faciliter la lecture de ce plan, les maisons dont l'activité commerciale sur le port est confirmée sont marquées de deux astérisques, celles pour lesquelles la suspicion est forte, d'une seule.

Secteur A, rue de la Rive

– La maison des Gâvrées (I) au bout de la rue du Sel, devant la « feillee et veil auditoire » (II), rue de la Cohue-Veille (III).

– (A 1) La maison de feu Yvon Le Garrec, appartenant à Guillaumette et Françoise Le Garrec, Guillaume Le Garrec et consors[72].

– (A 2) Une issue, propriété de maître Augustin Moro (deux maisons[73]), procureur de la cour en 1539.

– (A 3) Maison de Jean Thomynec, sieur de Chefduboays, où habite A. Moro.

– (A 4) Une autre maison de J. Thomynec, que tient A. Moro[74].

– (A 5) Une maison entre le courtil d'Yvon Bizien (rue du Rossigneul) et la vieille maison de l'auditoire et prisons de Quimper, à A. Moro[75].

– (A 6) Le courtil de Jean Guéguen devant la « feillee », près du verger Aillet, à A. Moro[76], et les courtils des « maisons et selliers de la rue de la Ryve », entre le courtil de la maison Trévanéec et l'issue de la « feillee et veil auditoire ». Les celliers de ces maisons confirment leur vocation commerciale. La maison Trévanéec (A 18) est la dernière arrentée avant les maisons soumises aux nouvelles baillées mentionnées dans le rentier.

– (A 7) Le courtil de Daniel Le Corric ; le verger feu Jean Aillet, à Jean Thomynec[77].

– (A 8) Un pré derrière le courtil d'A. Moro et les autres courtils jusqu'au jardin Le Baud, appartenant à J. Thomynec[78]. Ces courtils comportent des celliers (A 7, A 8).

– (A 9) La maison de Sébille, « degrepie » (veuve) d'Estiennot du Pont-Castel, deux

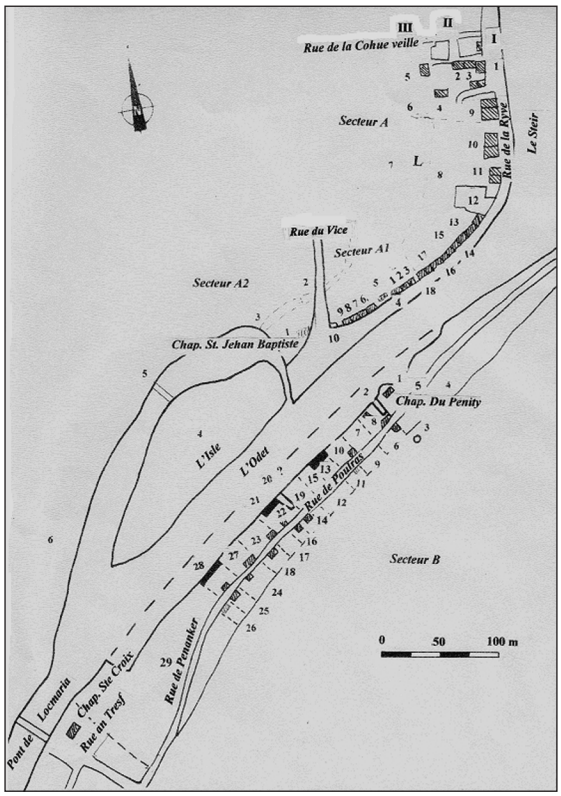

Fig. 2. – Les installations portuaires des rues de la Rive, de Pouldras et de Penanker. Schéma R. Le Roy.

72. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, fo 53. René Le Garrec est notaire, fo 11 vo.

73. *Ibid.*, fo 53 vo.

74. *Ibid.*, fo 54.

75. *Ibid.*, fo 54 vo.

76. *Ibid.*

77. *Ibid.*, fo 55.

78. *Ibid.*

Le Roy 2011.indd 275 26/11/2011 15:49:40

maisons en 1539, l'une à Allain Guyriec à cause de sa femme, l'autre à Anne Fily[79].

– (A 10) Deux places de maisons à Allain Nycollas, où a été édifiée une longue et grande maison en pierre de taille (41 pieds de long, 90 de profondeur) avec jardin, à Marie Paige, femme Guillaume Juaux, et Bertran Rozerch et sa femme. Rozerch et Jean Pellendez en sont débirentiers pour les époux Juaulx[80].

– (A 11) Une place de maison appartenant jadis au fils Juesné, où se trouvent deux maisons, l'une à Hervé du Vesclé, seigneur de Poulguinan, l'autre à Ysabeau Pezron[81].

– (A 12) Une place de maison jadis à Hervé Nycollas, à présent à Allain Bolot[82], une vieille « maziere » et issue vacante[83], baillée pour l'alignement sur les autres[84] de la maison que Bolot veut y faire. Cette mention d'alignement indique un quartier en voie de réorganisation.

– (A 13) Trois maisons sur deux places de maison, à maître Yves Le Baud, Jullien Grasset, marchand[85] et Pierre Certen, procureur des bourgeois de la ville close[86].

– (A 14) la maison de Geffroy Amon, à Yvon Rozerch[87].

– (A 15) Une grande maison de pierre jadis à Guillaume Paige, à présent à Symon Poullain et Jacques Boulays[88].

– (A 16) Une maison jadis à Quifenne, à présent à Symon Poullain et Jacques Boullays[89].

– (A 17) La maison** de Geffroy Anyou, à Margarite, veuve d'Henri Scouric dit Saux[90].

– (A 18) La maison* de Jean Souan et celle de Pierre Scamon ont été remplacées par une maison de pierre appartenant à Gauvaign Le Gallou, seigneur de Trévanéec, à cause de sa femme, dame de Kerguyzyrin[91].

Entre cette maison, la « fosse Kerec » et la chapelle Saint-Jean-Baptiste, s'insèrent un certain nombre de maisons au titre des « nouvelles baillées » réalisées par l'administration, marquant un développement du faubourg :

– (A 1-1) La maison** de Jean Le Gargam, charpentier, acquise de Jullien Grasset[92].

– (A 1-2) La maison** de Jean Le Druil[93], charpentier, et une autre place de maison acquise de Vincent Le Jolec[94].

---

79. *Ibid.*

80. *Ibid.*, f°s 55 v°-56.

81. *Ibid.*, f° 56.

82. Son père, Henri, tient un « estal » entre « deux estaulx et ouvrouers audict Periou, joignantz l'un à l'aultre d'eulx, et ung estal que tient a present Henry Guillymyn, vis a vis de la maison de feu Guymarch Lescorz en la rue du Porzmaen », Arch. dép. Finistère, 2 G 214, 1516.

83. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 56 v°.

84. *Ibid.*, f° 56 v°, 57.

85. *Ibid.*, f° 8.

86. *Ibid.*, f° 57 ; A. du Chatellier, *Évêché et ville de Kemper (documents inédits)*, Paris, 1888, p. 23.

87. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 57.

88. Jean Guillot, leur procureur, agit en leur nom, *ibid.*, f° 57 v°.

89. *Ibid.*, f° 58 v°.

90. *Ibid.* ; un de ses parents possède une maison et chaussée rue Basse, en 1561 (Arch. dép. Finistère, 27 H 55).

91. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f°s 58 v°, 59.

92. *Ibid.*, f° 77.

93. Peut-être un descendant d'Henri Le Druil, « gaubarreeur », qui a participé à la construction du « quay de la Ripve » en 1494, Arch. mun. Quimper, CC 14. Comme Jean Le Louarn et Jean Le Gargam établis rue de la Rive, il pourrait bien être charpentier de marine. Située derrière la chapelle Saint-Jean-Baptiste, la fosse Kérec est peut-être une fosse à bateaux ou une fosse à charbon de bois pour la confection des « paux et anneletz » et autres ferrures destinées aux navires.

94. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f°s 77 v°-78.

Le Roy 2011.indd 276 26/11/2011 15:49:40

– (A 1-3) La maison de Guillaume Le Garrec, acquise de Jean Bolot[95].

– (A1-4) La maison Cabuscou, acquise d'Hervé Perrault[96].

– (A 1-5) La maison** feu Jean Le Baud l'aîné, jadis receveur[97], non soumise à baillée. Un de ses fils, Christophe, est receveur de Saint-Mathieu.

– (A 1-6) La maison d'Azelicze, veuve de Jean Scautet, acquise de Jacques Le Fannier[98], « chartronnier » (geôlier).

– (A 1-7) La maison** de Charles David, où demeure Pierre Nycollas, acquise de Jacques Le Fannier[99].

– (A 1-8) La place qu'on dit être au seigneur de Pratanras ; il est « comandé au receveur en prouffilter et en faire la levee[100] ».

– (A 1-9) La maison de Lopezrec. Les « veilles doufves[101] » rejoignent la rivière dans son jardin. Comblées, elles se prolongent vers le nord parallèlement à la rue du Vicze. Une autre douve la rejoint à angle droit, ses eaux proviennent de « l'estang du manoir de l'Isle » ; cette douve est comblée en 1539. Cette maison est acquise par Jean Le Fannier[102].

– (A 1-10) La place de maison Brélyvet*, au coin oriental de la rue, acquise de Jean Guillot[103].

– (A 2-1) La chapelle Saint-Jean-Baptiste, avec la fosse Kérec (A 2-2) derrière, partie des « veilles doufves » (A2-3), entrée occidentale de la rue du Vicze.

– (A 2-4) Le manoir de l'Isle, maison, courtils, pré, colombier, moulin et pont (A 2-5).

– (A 2-6) Le parc de Paradis[104].

Tous les marchands ne sont pas établis sur le quai : « Jehanne Toulgoët, femme de Julien Calvez, son mary, longtemps a voyager hors le pays et duché de Bretaigne[105]», habite au Portzmen.

Secteur B, rue de Poulras et de Penanker[106]

Cette rue dessert la chapelle du Pénity, construite au début du XVIe siècle (B 1). Elle se situe près du « grand fossé creulx », franchi par Charles de Blois en 1344 sur un pont de bois[107]. Le fossé sert de « fosse a navires ». En 1540, le « grand fossé creulx » (B 2), dominé par les fourches patibulaires du duc (B 3) sises au « Parc Justiçou Bian » sur le mont Frugy, sépare les terres de la prieure de Locmaria et celles de Runbiern (B 4)[108].

Les actes qui suivent contribuent à la mise en évidence de l'urbanisation du secteur et à la localisation des installations portuaires.

– Aveu de Jean Runbiern (12 mai 1540). Un jardin, fosse et place de navire (B 2)[109], devant un jardin entre le chemin de Quimper à Locmaria (B 5) et la rivière, donnant sur la maison de Philippe Trétout (B 6) et la moitié des terres de feu Alain Kergouyn (B 7), entre la chapelle et le jardin entre la montagne et la rivière. Un autre aveu de

95. *Ibid.*, f° 78.

96. *Ibid.*

97. *Ibid.*, f° 38 v°.

98. *Ibid.*, f° 78 v°.

99. *Ibid.*, f°s 8 v°, 78 v°, 79.

100. *Ibid.*, f° 79, et procès-verbal du commissaire, f° 6 v° et 7 v°.

101. *Ibid.*

102. *Ibid.*

103. *Ibid.*, f° 79 v°. « Contrerolle (contrôleur) en la parroisse de Sainct Mahé », *ibid.*, f° 4 v°.

104. *Ibid.*, f° 59 v°.

105. Arch. dép. Finistère, 2 G 214, 16 mai 1541.

106. *Ibid.*, 27 H 55.

107. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, op. cit.,* t. I, p. 335.

108. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 17 v°.

109. Il s'agit d'une nouvelle utilisation du « grand fossé creux ».

Le Roy 2011.indd 277 26/11/2011 15:49:40

Guillaume Runbiern, sieur de Keranguen et du Cleuziou, du 22 juillet 1581, mentionne un « applacement de manere (manoir) » (B 8), à l'ouest de la fosse à navires, et des terres qui en dépendent à l'est.

– Aveu de Marie Liger pour « An Liorz Huelanff » (B 9), situé vers la galerne[110] sur le chemin de Quimper à Locmaria, et du midi, vers « Menez Fruguy », touchant à la maison de Katherine Soulet (B 10), d'autre bout à la maison de Mahé Le Saux, où demeurent Jacques Le Borgne et sa femme (B 11) ; l'hommage et la foi sont dus à la prieure (avril 1537)[111].

– Un procès entre un nommé Billouart et Perronelle Millon, prieure, représentée par le procureur de sa cour, Jacques Le Fannier, qui conteste l'appropriation par bannie des héritages de Billouart, la bannie d'une maison et jardin (B 14), et d'une place nommée « An Ault Ryou » (B 12), entre un jardin et chaussée (B 13) jadis à Jehan Le Pollart, puis à Guillaume Labbé, donnant d'autre côté sur le jardin de Lévénèze Le Ruyen (B 15), et devant sur le chemin du Pénity à Locmaria[112].

– Le jardin An Polart (B 17) est situé entre la maison Yvon Ligier, dit Potyvinec (B 18), sur la rue de Penanker au bourg de Locmaria, et la maison de feu Jean Le Maugren (B 16).

– Raoulète, veuve de Mahé Caran, tient près du bourg de Locmaria le courtil « An Liorz Huelanff » (B 19), situé devers la galerne sur le chemin de Kemper à Locmaria, donnant au midi sur « Menez Fruguy », sans autre charge que la foi et l'obéissance au moulin et au four dus à la prieure (19 avril 1540). Un autre jardin avec une fosse et place de navire (B 20) se situe entre le chemin d'un côté, et la rivière de l'autre, le tout donnant d'un bout vers Notre-Dame du Pénity et la maison de feu Philippe Trétout[113].

– Marie Liger, veuve de Jean Cam, tient aussi de Françoise Landoys, prieure, une maison et courtil (B 21) et un « chauzier » (chaussée) (B 22) au bourg de Locmaria, entre la maison des héritiers de feu Jean Geffrelier (B 23), d'autre côté la place « An Hault Rives », touchant à la rivière et de l'autre bout au chemin du Pénity à Locmaria (27 mars 1555)[114].

– Clémence Le Potyvynec, veuve de Jean Gouesfuic, doit une rente sur sa maison rue de Penanker à Locmaria, avec ses jardins de part et d'autre (B 25), entre une maison ayant jadis appartenu à Margarite Le Ruyen, à présent à Jacques Le Bonyou et Ysabelle Le Jourdren, sa femme (B 24), et la maison jadis à Alain Creisic et sa femme (B 26), les jardins à l'arrière donnant sur « Menez Fruguy », et devant sur la rue de Penanker (12 mai 1540)[115]. La rue de Poulras semble prendre le nom de rue de Penanker aux abords du bourg de Locmaria.

– Une autre maison** rue de Penanker, avec chaussée (B 28), entre une vieille mazière d'Azelicze Hamon (B 27) et le jardin et colombier de monseigneur de Poulguynan (B 29), et donnant devant sur la rue et derrière sur la rivière.

Ces installations et ces maisons ont disparu : en 1753 et 1756, des expropriations ont été décidées pour la reconstruction du quai vers la chapelle du Pénity et « seront les propriétaires ou locataires des maisons ou autres bâtiments qui auront été acquis tenus de les vuider et rendre libres dans trois mois du jour de la somation qui leur en aura esté faite, à

110. La galerne est le nom du vent de nord-ouest. Par extension, le terme désigne aussi la direction du nord.

111. Arch. dép. Finistère, 29 H 49, rue de Penanker.

112. *Ibid.*, 27 H 5. Il s'agit d'une contestation sur une maison de la rue du Pénity (16 avril 1524), constituant la succession d'un marchand espagnol.

113. *Ibid.*, 27 H 48.

114. *Ibid.*

115. *Ibid.*

Le Roy 2011.indd 278 26/11/2011 15:49:40

peine d'y estre contraints par toutes voyes dues et raisonnables, en vertu des ordonnances dudit intendant, sans que lesdits locataires puissent prétendre aucun dédommagement pour le temps qui restoit à expirer de leurs baux[116] ». Les allées de Locmaria sont plantées d'ormes l'année du rachat des jardins des bords de la rive par la ville de Quimper. Le plan de C.-P. de Robien, datant du milieu du XVIIIe siècle, montre en amont et en aval de la chapelle du Pénity une configuration de la rive sud plus étroite avant la construction d'un quai : le lit de l'Odet est donc plus large de ce côté. La construction d'un quai est décidée par le parlement de Rennes le 8 décembre 1755[117]. Elle ne se traduit dans les faits qu'entre 1802 et 1806 ; la rivière prit le nom de « canal de l'Odet[118] ». Sur le plan de 1835 ne figurent plus aucune maison ni chaussée. Il n'est pas exclu que d'autres secteurs de la rive, zones d'habitat ou d'activités, soient plus étroits que ceux indiqués sur le plan, qui reprend la configuration du cadastre de 1835[119]. Nous n'avons à ce jour aucune précision à ce sujet.

Les quais privés de la rue Basse[120] et de la rue Froide[121] au XVIe siècle

Les installations portuaires se développent rue Basse et rue Froide. Maisons, chaussées et celliers deviennent plus nombreux au XVIe siècle. Après la construction du quai sur la rive nord, le développement du port de Locmaria se poursuit, le nouveau quai faisant face aux sites plus anciens sur l'autre rive où l'initiative privée continue d'établir des chaussées.

Secteur A. La rue Basse

Seul nous concerne le côté de la rue donnant sur la rivière.

– Marie Monault tient une maison (A 1)*, issue et chaussée (A 2), en indivis avec Margarite Urgoez, femme de Gabriel Le Baud, entre une entrée séparant la maison de Marie David et celle d'Yvon Monault (A 3), sans cheffrente ; elle doit à Marie Trétout, femme d'Hervé Cochet, vingt sous, et aux héritiers de feu Alain Trétout, la même somme, à Pâques (16 mai 1540)[122].

Sur la place, la chapelle Sainte-Croix se trouve à l'entrée de la rue Basse, près de la terre et du colombier du seigneur de Poulguinan[123].

– Aveu de Marc David, 1540 : « Une maison*, yssues, chaussee en une vieille maziere, place de maison (A 4) et chaussee derrière (A 5), jadis a feu Alain Guiader, a present a ses enfants, et d'autre costé, une yssue et place commune, qui rend de la rue Basse a la riviere. »

– Une maison* (A 7) et chaussée (A 9), rue Basse, entre la maison qui fut jadis aux héritiers de feu Riou Dérien, dit Darchen (A 6), et la maison de Marie Cochou (A 8) ; la rente est due à la prieure, à Quasimodo.

116. Arch. mun. Quimper, DD 8, 8 décembre 1755.

117. *Ibid*., art. 2.

118. *Ibid*., O 215/3.

119. L'archéologue municipal Jean-Paul Le Bihan a mis à jour à Locmaria, il y a quatre ans environ, des pans de quais anciens, enterrés en retrait de l'actuel alignement des quais, face au prieuré ; il s'agit sans doute des aménagements antérieurs aux travaux décidés par le parlement. Je remercie B. Le Gall, archiviste de la ville et de la communauté urbaine de Quimper, pour cette information.

120. Arch. dép. Finistère, 27 H 46.

121. *Ibid*., 27 H 48.

122. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, fo 6 vo. Jean Cochet est commis du receveur Christophe Le Baud. Cette maison est située au coin de la rue de Penarpont ; même acte en 1561 : Jean Monault doit payer pour Yvon Monault et Marie Aucher.

123. Cette chapelle est mentionnée dans un contrat d'acquêt de messire Yves Le Nobletz, seigneur du Boys, en 1655 (Arch. dép. Finistère, 1 G 91), elle est sans doute plus ancienne.

Le Roy 2011.indd 279 26/11/2011 15:49:40

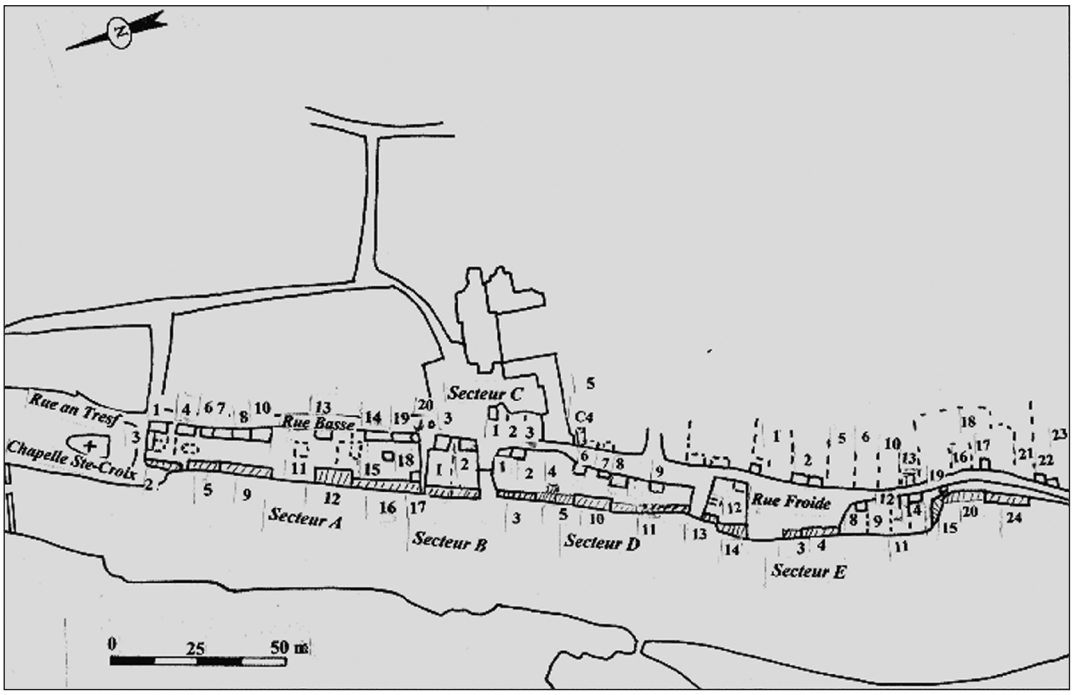

Fig. 3. – Les installations portuaires à Locmaria au XVIe siècle.
Schéma R. Le Roy.

– Maître Jouhen, sous-vicaire de Locmaria possède une maison* (A 10), avec jardins, chaussée (A 12), issues et appartenances, rue Basse, entre la maison de Marie Sicouric (A 8) et un « apatais » (appentis) de feu maître Bertrand Querneau (A 11), donnant derrière sur la rivière, et devant sur la rue Basse, sans autre charge*. Le sous-vicaire demeure dans une autre maison sur « le grand chemin de Locmaria a la chapelle de Saint Laurent, prés du courtil jadis a Morice Barhuec, a present au vicaire, ouvrant sur la place prés la croix de Locmaria ».

– François Médeuc et Jeanne David, sa femme, tiennent une maison* (A 14), avec issues de chaussée et une autre place de maison (A 15) et chaussée (A 16), qui furent jadis à Alain Saluden, situées entre la maison de Bertran Le Bouëdec, à présent à Bertran Le Lagadec (A 13), et une issue et venelle commune allant de la place et rue Basse à la rivière (A 17), avec un petit courtil, situé entre un autre appartenant aux héritiers de feu Pierres Le Briz et une autre place de maison jadis aux héritiers de Paul et Philibert Le Guicq, donnant derrière sur un jardin de feu Guillaume Le Cleuziou (A 18), et d'autre bout sur la rue Basse (8 avril 1570).

- Une maison entre la maison de Guillaume Runbiern (A 20), fils de Jean Runbiern, et une autre jadis détenue par Jean Pezron et Marie de Quoëttanezre (A 19), sa femme, à présent propriété de la chapelle Notre-Dame de Kerdévot, donne derrière sur la rivière et devant sur la rue Basse[124].

124. ID., *ibid.,* 19 avril 1540.

Le Roy 2011.indd 280 26/11/2011 15:49:42

Secteur B : le chemin descendant à la rue Basse, menant à l'église de Locmaria

– Jean Le Cléguérec doit une rente au prieur sur ses maison*, jardins et chaussée (B 1), situés entre les maison, jardins et chaussée (B 2) qui furent jadis à feu Hervé Aguez, dit Potyvyn, et d'autre côté un chemin, allant du pont de Locmaria à un gros chêne (B 3), au bout d'un chemin descendant à la rue Basse, menant à l'église de Locmaria, et le jardin et chaussée de Jean Mazalon de l'autre côté du chemin du pont, et devant sur le chemin de Quimper à l'église de Locmaria, par la rue Basse, vis-à-vis de la maison de Françoys Le Cléguérec (23 octobre 1523)[125].

Secteur C : les maisons sur la place de Locmaria

– Le courtil de Marie Liger (C 2), entre celui de l'hôpital Sainte-Catherine (C 1) et celui de Jean Rivalen (C 3), donne d'un bout sur le chemin de Locmaria au moulin de la prieure, et de l'autre sur la rivière (27 mars 1555)[126]. Cet acte suppose la présence d'un moulin à proximité du prieuré. Un procès survenu en 1520 entre Perronelle Millon, prieure, comparue par maître Jean Le Fannier, son procureur général, avocat, et Jean Le Cleuziou, expédié par maître Jean Le Gentil, avocat, révèle que la prieure reproche à Le Cleuziou (30 juillet 1520)[127] « d'estourber, dyvertir, ruyner, changer [et] impescher le cours ancien de l'eaue de la fontaine vulgairement appelée Feunteun an Melhuet », sise sur le grand chemin de la maison Finamour à Pratmaria, dont l'eau descend par un canal au prieuré. Un autre acte lui enjoint de « ne retenir ne retarder [l'eau] de son cours encien[128] ».

125. Arch. dép. Finistère, 27 H 48.

126. *Ibid*.

127. *Ibid.*, 27 H 1, f° 6 v°.

128. *Ibid.*, 27 H 56. De l'autre côté de la rivière se trouve le moulin dit plus tard « aux couleurs », appellation à relier à l'achat en 1762, par Pierre Caussy, manufacturier en faïences, du moulin banal de Locmaria qu'il transforme en moulin à moudre les terres utilisées pour le vernis et l'émail des faïences : « Yves Le Baud, receveur du prieuré, confesse avoir receü de Germain David 4 sous 2 deniers, deüz au prieuré par an, a chaque terme de Cazimodo, sur jardin et courtil autrefois Guillaume Le Ros et Marie Morel, sa femme, au bout du pont de Locmaria, vers la paroisse de Saint Mathieu, et sur le courtil Jean Perrault, et la venelle du pont de Locmaria aux vieux moulins du prieuré », *ibid.*, 27 H 54 (1546).

– Aveu de Jean Cran, pour une maison** et jardin, courtil, chaussée (D 5) près de la place de Locmaria (C 4) et de la rue Froide, donnant par devant sur la maison du prieuré, derrière sur la rivière, d'un côté sur une vieille « maziere », ayant jadis appartenu au Balacou, à présent possédée par Marc David (D 4), et de l'autre côté sur une place de terre appelée « Haoult An Ylis » (C 5).

Secteur D

– Deux maisons contiguës** (D 1-D 2) et une chaussée (D 3), tenues à foi et hommage et donnant à l'est sur une place vis-à-vis de l'église de Locmaria, et à l'ouest sur la rivière, d'un côté sur la « maison des heritiers Alain et Bertran Saluden (D 6), et d'autre sur un chemin de l'eglise de Locmaria a la riviere, vulgairement appelé "Ault an Ylis" » (17 février 1565). Bertran Saluden habite la rue Basse (8 avril 1570).

– Par testament, Marguerite Le Séven, femme de Jean Le Briz, fait don de deux maisons jointes (D 7 et 8), et d'une habitation et logis* (D 9), avec courtils et chaussées derrière (D 10 et 11), entre une demi-chaussée et communs (D 13) sur la rivière, derrière un jardin aux héritiers de Jean Kerforn et une maison (D 12) et la chaussée de Jean Le Lay (D 14).

Secteur E : rue Froide (ou rue Yen)[129]

– Aveu du vicaire pour une maison** et jardin (E 1) et une place de maison et vieille

129. *Ibid.*, 27 H 48 (1540).

Le Roy 2011.indd 281 26/11/2011 15:49:42

mazière (E 2) avec chaussée au-devant (E 3), et un autre jardin et chaussée vis-à-vis (E 4), « la maison, les chaussees donnant sur la riviere, la maison et place de maison ouvrant sur la rue Yen […], entre un verger a monseigneur de Poulguynan (E 6) et un jardin a Azelicze Quenauff (E 5), et d'autre bout une maison a feu Alain Trétout (E 7), a present a ses heritiers et veuve » (2 décembre 1561).

– Autre aveu pour une maison, ouvrant sur une parcelle de terre (E 8), « joignant la riviere et ferant derriere a un courtil aux enfans mineurs de Pierre Le Garo (E 9), vers le midi sur un courtil a Guyone de Kerouant, dame de La Couldraye (E 10), et vers le nord, sur le courtil a feu maistre René Foucher (E 11) et une maison et courtil a François Derien (E 12) ».

– Autre aveu de Riou Dérien pour une « maison en la rue Froyde (E 13), ferant sur la maison Anthoine Coden (E 14), d'autre endroit sur le jardin jadis a feu Jehan Laer, a present ses heritiers, qui y ont basti une chaussee (E 15) ».

– Aveu de Constance Hamon pour une « maison rue Froyde (E 17), [donnant] d'un bout sur la riviere, courtil adjacent (E 16), entre le verger Guillaume Floch (E 18) et la maison Marie Cornec (E 19), au sud de la rue Froyde (E 17), face a la chaussee Jehan Kerlouen (E 20) ».

– Aveu de Lévénèze Cloérec, veuve Jean Leer, « pour la maison Jean Cloerec (E 22), entre le chemin de la greve au manoir de Poulguinan, et le jardin jadis a Alain Le Jar (E 21), [donnant] d'un bout sur le chemin de la rue Froide à Poulguynan et d'autre sur les courtils Leveneze Mazalon (E 23) » (17 avril 1540).

– Une chaussée** et petite issue appelée la Garenne (E 24), « ferant d'un bout sur la riviere, d'autre sur la maison, d'un costé sur les terres du Leyc, et d'autre sur la chaussee Jehan Kerlouen » (17 avril 1540).

– « Marie Liger, veuve feu Jehan Cam, tient és mettes du bourg, un courtil An Liorz Bras, [donnant] au midi sur les terres Poulmic, d'autre costé devers la galerne sur terres Kergouesyny, d'un bout sur terres du Fannier, d'autre sur le chemin de la rue Froyde à Maes Meynic » (27 mars 1555)[130]. Cet acte n'est pas coté sur le plan.

Rue An Pont ou de Penarpont

– Le fait que la maison de Margarite Le Den, veuve de Jean de La Porte, située rue An Pont, entre la maison Ranel et la maison Jean Mazalon, donne « devant sur la rue Basse appellee rue an Pont », laisse penser que la rue porte le même nom de part et d'autre du pont.

Secteur A

– Dans l'aveu d'Aour Resbaby et Jean Michel (16 janvier 1561)[131], est mentionnée une maison de cinq « estaiges » ou chambres (A 1), rue Penanpont, entre les maisons de François Laiec (A 2), ayant cause de Jean Le Scanff[132], et Parc an Barazoer, appartenant à Francoise Le Cleuziou (A 3)*. S'agit-il d'un hébergement pour les marins de passage ?

– Guillaume Leyc (A5) doit une rente « sur une maison* et courtil aux heritiers Loys Montauban, [donnant] d'un costé sur la riviere, devant sur la rue du Pont, vers le moulin et palue de la prieure (A 7) », acquise de Glazren Cavellec et Jeanne Hamon, sa femme, détenteurs d'une autre maison rue Basse, sur une venelle (A 8) qui conduit à la rivière et vers l'ouest sur les terres Guillaume

130. *Ibid.*, 27 H 48.

131. *Ibid*., 27 H 46, 3 mai 1540.

132. *Ibid*., 1 G 347, 1507, Françoys Le Scanff était receveur des régales de Cornouaille ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f°s 60, 37, Jean Le Scanff et Françoys, son fils, doivent une rente sur la maison des poids et balances, 1539 ; *ibid.*, f° 16, Jean, lieutenant de Fouesnant, commission de 1543.

Le Roy 2011.indd 282 26/11/2011 15:49:42

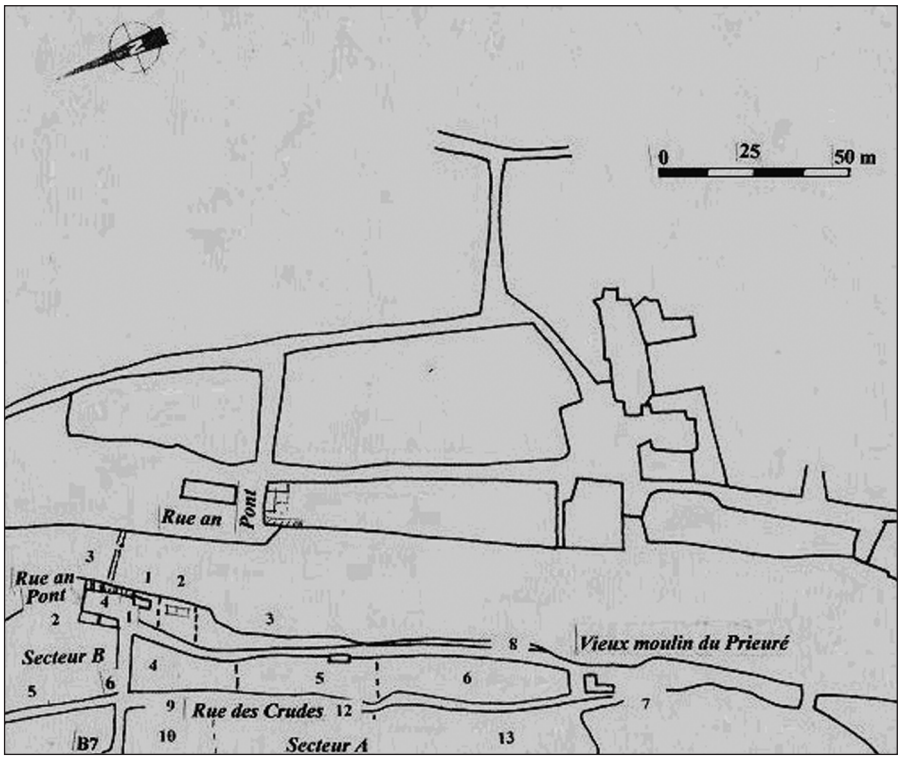

Fig. 4. – Rue An Pont ou de Penarpont.
Schéma R. Le Roy

du Moulin, sieur de Lezmenarz (A 6), et de l'autre côté sur des terres appartenant jadis à Le Jar, à présent aux enfants mineurs de Guénolay Jar et Marie Brouant, veuve de Pierre Médart (A4).

– La venelle de la rue des Crudes[133] (A 9), menant au vieux moulin de la prieure, bordée par la terre de la dame de Jicqueux (A 10), et un courtil (A 12) entre le courtil Guillaume Quéré (A 11) et les communaux de Marc Le Goarant, Yvon Le Lombart et la fille Ploesavay d'autre (A 13)[134].

Secteur B

– Une maison** (B 1) et « chaucee », rue An Pont (B 3), entre une place et lieu (B 4)

133. *Ibid*., 27 H 55. Un acte de cette liasse mentionne cette rue en 1438 (20 avril). Les crues ou « crudes » désignent entre autres le chanvre cru, qui n'a pas été trempé dans l'eau. Le fenier Poence près du parc de Paradis (Arch. dép. Loire-Atlantique, B. 2036, fo 102) jouxte quelques courtils à lin : les courtils de la rue des Crudes en sont peut être semés. Deux autres textes mentionnent « une piecze de terre a lin et chanffvre, avecques un seillon de terre, sittuees en ung champ nommé An Vanellou », Arch. dép. Finistère, 27 H 50, 7 juin 157[?] et 27 H 52, 27 juillet 1555. Le lin commun est cultivé pour sa fibre et pour son huile. Plante exigeante en fumier et en travail, dont la culture s'est développée au XIVe siècle, il est cultivé tous les six ans environ sur une même terre, ce qui explique son alternance avec le chanvre.

134. *Ibid*., 27 H 55.

Le Roy 2011.indd 283 26/11/2011 15:49:43

commun qui « fiert » sur la rivière, d'un côté, et la maison d'Azénore Le Tarchen (B 2)[135].

– Une « palue » et terre, près le pont de Locmaria sur la rive (B 5), entre le « fenier Poencze » (vers le nord), le parc de Paradis (en partie derrière l'Isle, jouxtant le parc An Saux) et les maisons et jardins au bout de la rive nord et Parc An Saux[136].

– La rue qui part du « coign devers Locmaria » (B 6) mène au « carrefour de Bourglebou[137] » (B 7), où se trouve une petite place avec un puits et une croix dite la « Croix percée », et se prolonge ensuite par le « grant chemin » de Quimper à Pont-l'Abbé » (non représenté sur le plan).

On dénombre ainsi trois fosses à navire en activité au XVIe siècle, dont l'une date de la fin du XVe siècle. Pour quatre chaussées recensées au XVe siècle, dont trois rue Basse, et une rue Froide, on en compte vingt-deux au moins au XVIe siècle, après la construction du port de l'évêque et du duc, dont trois rue de Penanker, et cinq rue Basse, trois sur le chemin menant de la rue Basse à la place de Locmaria, une près de Ault an Ilis (chemin de l'église de Locmaria à la rivière), neuf rue Froide, vers Poulguinan, une rue An Pont, constituant les installations portuaires sur la rive gauche de l'Odet. Sur la rive droite, le quai de 1494, succédant probablement à des installations antérieures, complète l'ensemble. Bien que certaines mentions soient plus tardives, il convient d'ajouter les pêcheries de Goret-Lanniron appartenant à l'évêque[138], pour compléter le tableau des installations fluvio-maritimes remarquables. Les pêcheries de Goret-Mengat, Goret-Steranguen et du Goulet[139] à Lanniron, celle de Moulcuzon ou Goret-Cuzon[140], dans cette paroisse, et la « pescherie des estangs du roy » à Poulcoffou[141], s'ajoutent aux installations au fil de l'eau.

Conclusion

À partir ou à côté de sites d'échouage anciens le long de l'Odet entre Quimper et Lanniron, se développent des installations portuaires distinctes à l'origine, le *portus Piscium* et le *portus Beati Mathei,* ce dernier s'étendant aussi sur la rive de Locmaria. Ils dépendent de seigneuries différentes, au même titre que les seigneuries urbaines, et constituent le port de l'évêque et celui du prieuré de Locmaria. Le duc est également présent, puisque Alain Fergent cède son *vinagium* sur le port de Quimper à Saint-Georges de Rennes. Après certaines dissensions concernant le partage de la fiscalité portuaire, le duc et l'évêque finissent par s'entendre pour la construction en commun d'un quai de pierre. S'insérant entre les sites anciens, ce quai donne une certaine cohérence au port de Quimper, qui s'étend dès lors du cœur de la cité à Locmaria.

Ce plan permet de constater le rôle de la construction des installations portuaires dans le développement de la ville et de l'activité maritime, principalement aux XVe et XVIe siècles. L'Odet, au long duquel se fixent ces installations, apparaît comme la voie de communication principale vers les autres villes et ports du duché : s'il faut plusieurs jours pour atteindre Nantes par voie terrestre, la navigation permet un voyage plus rapide, de l'ordre de deux jours par vent favorable et par beau temps.

135. *Ibid.*, 27 H 1, 1523, f° 12 v°.

136. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f°s 59 v°, 60.

137. *Ibid.*, f° 63 ; le livre-rentier de 1678 (Arch. dép. Finistère, A 84) précise que cette croix était ainsi nommée (« percée ») parce qu'elle était montée sur une ancienne meule de moulin.

138. Arch. dép. Finistère, 1 G 92, 1540.

139. *Ibid.*, 1 G 97, 1654.

140. *Ibid.*, 1 G 1, f° 25 v°, 1540.

141. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 101 v°.

Le Roy 2011.indd 284 26/11/2011 15:49:43

Annexe : plan général des ports de Quimper

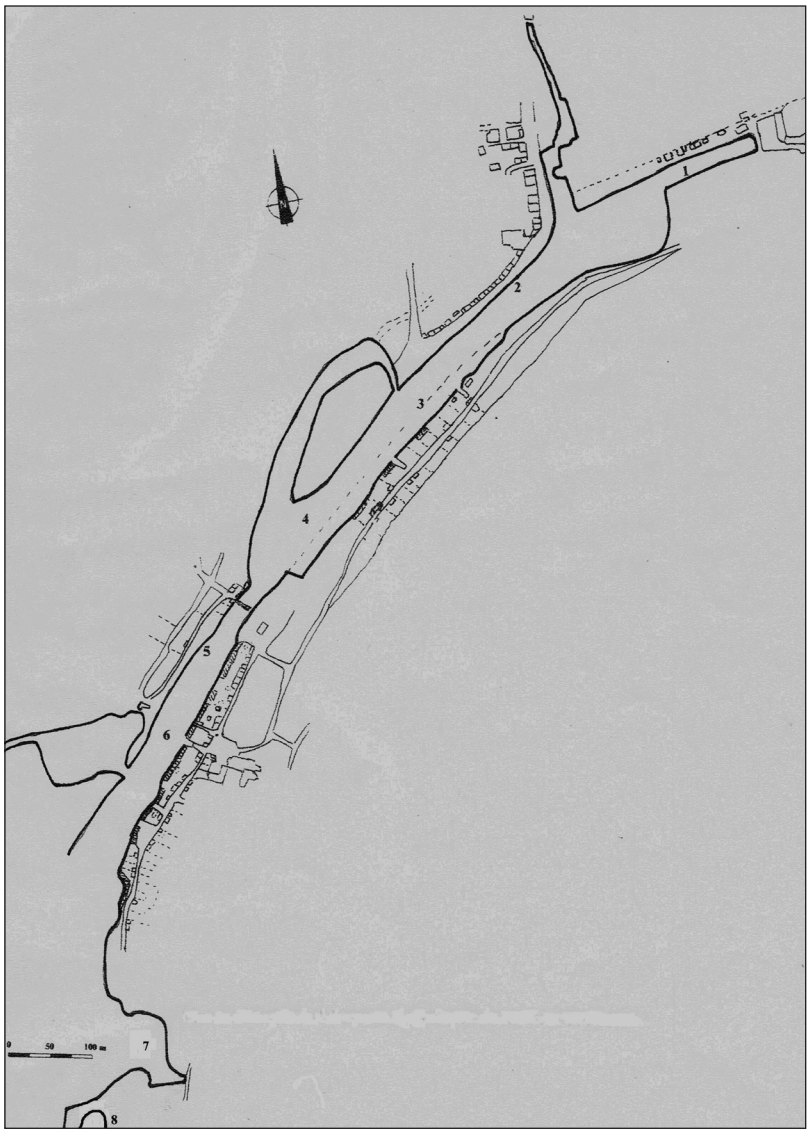

D'amont en aval figurent :

1. – Le *Portus piscium*, « Port-aux-Poissons », le port épiscopal mentionné dès la fin du XIIIe siècle, où se maintient une certaine activité par la suite.

2. – Le port de l'évêque et du duc, bâti à la fin du XVe siècle.

3. – Les installations portuaires des rues de Poulras et de Penanker, dépendant du prieuré de Locmaria.

4. – Le *Portus navium in burgo Beati Mathei,* le « Port des navires du bourg Saint-Mathieu » (emplacement présumé), mentionné en 1224.

5. – Les installations de Ru-an-Pont, sur la rive gauche.

6. – Le port de Locmaria, avec ses chaussées privatives.

7. – Le port de Poulguinan ou Pors-an-Castel.

8. – L'étang et la « retenue » de Poulguinan.

Fig. 5. – Plan général de l'évolution du port de Quimper du XIIIe à la fin du XVIe siècle.
Schéma R. Le Roy.

Le Roy 2011.indd 285 26/11/2011 15:49:46

Résumé

L'évocation du port médiéval de Quimper du XIIIe au XVIe siècle nécessite la consultation de divers documents d'archives : les actes des temporels de l'abbaye de Locmaria et de l'évêché de Cornouaille, le rentier royal de 1539 en constituent les sources principales. Le résultat est l'image approchée de l'évolution de diverses installations établies sous l'égide d'autorités différentes qui finissent par s'entendre pour tendre vers un ensemble portuaire cohérent. Les travaux se poursuivent aux siècles suivants.

Abstract

To study the medieval port at Quimper from the XIIIth to the XVIth century one has to turn to various archives : the acts of the temporalities of the Locmaria abbey and of the bishopric of Cornouaille, together with the 1539 royal *rentier*, are the main sources used. These help shape a detailed image of the evolution of various installations created under the authority of diverse institutions, eventually brought together as a coherent whole. Work on these was continued in the following centuries.

Diverradur

Pa vez ano eus porzh Kemper er Grennamzer, eus ar XIV^ed^ d'ar XVI^ed^ kantved, e ranker mont da glask meur a zeul dielloù, hag o studiañ : mont a ra d'ober anezo ewid ar mamennoù pennañ skridoù madoù temporal abati Lokmaria, ha re eskopti Kernew. Ar pezh a zeu a-ziwar ar studi-se eo kement-mañ : ewid da staladurioù ar porzh da vezañ bet savet er penn kentañ diwar urzh daou ren disheñvel, e teu ar re-mañ diwezañ d'en em glewed ewid ober eus ar porzh un dastumad kenstag.

Le Roy 2011.indd 286 26/11/2011 15:49:46

La noblesse cornouaillaise au XVe siècle. Approche statistique

par Hervé Torchet

L'étude qui suit[1] s'appuie principalement sur les deux bornes historiques incontournables que sont la réformation des feux de 1426, dont j'ai eu l'occasion de donner la toute première édition de la partie cornouaillaise voici juste dix ans[2], et la montre générale des nobles de septembre 1481, que je viens de publier avec une étude prosopographique et généalogique[3].

La réformation de 1426 est un recensement général des foyers (« feux ») bretons, à l'exception de ceux des religieux, réalisé diocèse par diocèse. Son but le plus immédiat était la refonte des rôles de contribuables assujettis au fouage, une contribution directe qui reposait sur les foyers roturiers et solvables. L'une des innovations de cette refonte consistait dans le principe d'une uniformisation des rôles dans le cadre paroissial, écartant autant que possible le ressort féodal qui, jusque-là, parasitait probablement la collecte de cet impôt. Les foyers y étaient classés en quatre catégories, trois exemptes en tout ou partie du fouage, et une sur laquelle reposait l'essentiel du fardeau de la contribution. Cette dernière, les « contributifs », ne pose pas de problème. Plus ou moins exempts du fouage étaient les pauvres (et assimilés, comme les veuves), deuxième catégorie. Tout à fait exempts étaient les troisième et quatrième groupes : nobles et métayers de nobles. Ces derniers n'étaient en principe pas (ou n'auraient pas dû être) nobles, mais ils l'étaient parfois. Cultivant les terres les plus proches des résidences principales des nobles, sur une surface minimale, c'étaient évidemment des paysans fortunés, capables de diriger des exploitations employant des ouvriers agricoles et jouissant

1. Cet article fait suite à une conférence sur la noblesse cornouaillaise au XVe siècle, donnée à Quimper en janvier 2011, dont je ne retiens que les aspects statistiques.

2. H. Torchet, Y. Torchet, *Réformation des fouages de 1426. Ancien diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, 2001.

3. H. Torchet, *Montre générale de 1481. Cornouaille*, Paris, 2011.

Torchet 2011.indd 287 26/11/2011 15:58:17

de toute la confiance des nobles. Les enquêtes de la réformation, réalisées en principe sur place, aboutissaient à des rapports écrits, un au moins par paroisse, authentiqués par les paraphes des enquêteurs et transmis à la Chambre des comptes qui devait les examiner pour les entériner, diligenter de nouvelles enquêtes en cas d'insuffisances. À la fin de ces rapports, les commissaires indiquaient à part les statistiques, mentionnant notamment le nombre des nobles et des métayers, et bien sûr le nombre de foyers imposables réels et fiscaux proposés à la décision de la Chambre. Quinze ans environ après la réformation, les éléments statistiques des rapports devenus définitifs furent compilés dans un registre qui fixait, paroisse par paroisse, le nombre de feux fiscaux. Selon l'inspiration des compilateurs, les statistiques autres que celles de ces feux y étaient consignées (celles des différentes catégories de foyers). Ce registre, conservé dans les archives de la Chambre des comptes de Bretagne à Nantes[4], est la source principale utilisée par la plupart de ceux qui ont étudié la population bretonne pour cette période. Le travail fourni depuis plus de quinze ans sur les rapports qui sont à l'origine de sa compilation m'a démontré qu'il ne devait être pris que comme une source brute pour ce qui concerne les trois catégories exemptes, car il omet régulièrement les statistiques, soit des unes, soit des autres, et il faut, de ce fait, souvent le compléter (parfois même le corriger). Quoi qu'il en soit, il faut retenir que la récapitulation des chiffres, paroisse par paroisse, nourrit un paragraphe que l'on connaît en général sous le vocable de « sommaire » de la paroisse, dont on verra plus loin l'exploitation statistique dans sa version corrigée.

On voit que le recensement des nobles n'est pas le but le plus explicite de la réformation des feux de 1426. On constatera dans cet article qu'il en a cependant été la conséquence (et donc peut-être un objectif implicite), ce qui a permis sans doute à l'administration ducale de tenir des rôles très méticuleux et précis des nobles susceptibles de se voir appelés à la guerre et à la convocation des montres générales qui sont techniquement proches de ce que l'on nomme la convocation de l'arrière-ban : tous les nobles[5] en âge de combattre (c'est-à-dire entre 20 ans, selon la Très Ancienne Coutume de Bretagne, et 60 ans en principe selon la réformation) sont appelés à une revue, où ils doivent paraître avec monture et équipement conformes à leur niveau de revenu selon un barème fixé par ordonnance ducale. La montre générale de 1481 est l'une des mieux connues (et plusieurs fois éditée avec plus ou moins de bonheur selon les auteurs et les diocèses) ; elle a eu lieu en même temps dans tout le duché, au début de septembre 1481, diocèse par diocèse. En Cornouaille, selon le meilleur document dont nous disposons[6], les nobles sont répartis en cinq catégories : d'abord les commissaires chargés de la revue des troupes et du contrôle des rôles, ensuite les hommes d'armes (c'est-à-dire les plus riches, venus en armure complète), groupés en début de liste, puis les petits nobles répartis dans les paroisses (qui recoupent plus ou moins les listes des nobles de la réformation de 1426, comme on le verra), et enfin, deux groupes d'absents dont la distinction n'est pas claire dans le texte : les membres de la garde du duc, qui sont en fait exemptés de comparaître au ressort de leur domicile, et les défaillants qui font défaut, les

4. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988.

5. Ou teneurs de fiefs nobles, comme on le verra.

6. Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms 32 ; ce registre est une copie, transcrite au XVIIe siècle probablement, dont on ne sait pas si elle a été faite sur l'original ou sur une autre copie. Il appartient à un ensemble de registres (un par diocèse), connu sous le nom de Boisgelin, du nom de l'un de leurs anciens possesseurs, qui constituent, en dépit de leurs faiblesses (notamment des erreurs et coquilles dues à la difficulté de retranscrire les textes médiévaux) la meilleure transcription connue des anciennes montres générales et réformations des XVe et XVIe siècles en Bretagne.

Torchet 2011.indd 288 26/11/2011 15:58:17

uns parce qu'ils comparaissent dans un autre diocèse, les autres en général parce qu'ils servent le roi de France[7].

L'approche statistique des données de ces deux sources ouvre deux perspectives de recherche : la dynamique de la noblesse dans son ensemble en Cornouaille au XVe siècle, et la hiérarchisation de cette noblesse par l'argent. Avant de se pencher sur ces deux aspects, il convient de préciser les deux notions de noblesse et de Cornouaille.

Noblesse et Cornouaille : le cadre sociologique et géographique

Il n'est guère difficile de décrire la Cornouaille qui constitue le cadre géographique de l'étude : c'est celle que les documents-sources eux-mêmes couvrent, le diocèse de Cornouaille, environ cent quatre-vingts paroisses, des dizaines de trèves, pour l'étude desquelles il convient de renvoyer aux ouvrages très solides que Bernard Tanguy et Erwan Vallerie ont consacrés à cette partie de la Bretagne[8]. Cette Cornouaille est très étendue ; d'est en ouest elle va du centre de la Bretagne jusqu'à la pointe de Crozon. Elle comprend au sud l'aire propre de la maison de Cornouaille, de Quimperlé à Quimper, les caps Caval et Sizun, le Porzay et Crozon, Daoulas qui est passée des sires de Léon à ceux de Rohan, la triple châtellenie de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau, le Poher, le sud du fief de Quintin, et enfin, à la pointe orientale extrême du diocèse, les possessions des Rohan autour de Mûr-de-Bretagne et de Corlay. En 1426, on compte dans le diocèse plus de 20 000 foyers, qui doivent abriter au moins 100 000 habitants. Les nobles n'y représentent que 3,7 % de la population, le ratio le plus faible de Bretagne, les métayers de nobles (exempts de fouage comme eux) sont à peine plus nombreux, et ce qu'on sait des pauvres suggère une assez faible proportion aussi. Dans l'ensemble, la Cornouaille peut donc être présentée comme une terre plutôt égalitaire (peu de pauvres et peu de riches), avec des disparités importantes entre les différentes parties du diocèse.

La notion de noblesse est plus complexe à définir. Elle combine plusieurs critères, qui sont tous à la fois cause et effet, en particulier l'exemption d'impôt et le service noble.

L'exemption est à la fois une manifestation et une motivation cruciale de l'acquisition et de la conservation de la noblesse, et il y a probablement eu une évolution de la notion de noblesse à partir du milieu du XIVe siècle, sous la double pression de l'instauration du fouage de temps de paix (1365) et de la généralisation du partage noble. Jusque-là, il est possible que la catégorisation des notables ait été moins rigoureuse qu'elle ne l'est au XVe siècle, notamment lors de la réformation générale de 1426 ou lors des enquêtes particulières dans les paroisses au cours des décennies suivantes. Les nombreux débats de noblesse qui émaillent la réformation générale sont peut-être la trace de cette existence un peu floue de notables gravitant aux marges de la noblesse et de l'activité laborieuse. On compte une quarantaine de ces contestations de noblesse en Cornouaille en 1426, soit plus de 5 % de la masse des nobles, ce qui signifie aussi que près de 95 % d'entre eux ne font pas débat, ce qui est une proportion décisive pour interpréter les origines de la noblesse cornouaillaise.

Le fouage de temps de paix est peu à peu devenu une ressource régulière pour l'État

7. Cette montre se tient dans un contexte de marche à la guerre contre le roi de France, sept ans avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

8. B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990 ; Id., *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992 ; E. Vallerie, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, Brasparts, 1986.

Torchet 2011.indd 289 26/11/2011 15:58:17

ducal au XVe siècle[9]. Sa généralisation et son poids ont pu rendre l'État plus exigeant sur les preuves d'exemption et ont certainement poussé les nobles douteux ou déchéants à l'âpreté dans la défense de leur état noble. Les ordonnances ducales de 1451 et 1456 où apparaît la notion de « noblesse dormante[10] », peuvent être interprétées comme le témoignage de leur volonté de combiner les avantages des revenus marchands et de l'exemption d'impôt des nobles.

Le service noble est un service militaire, le « devoir d'ost », une obligation pour le vassal de suivre son suzerain au combat pendant une période de l'année ou dans certaines autres circonstances codifiées. Il s'agit, à l'origine, d'une obligation personnelle, mais, comme pour l'exemption d'impôt, l'époque qui commence au milieu du XIVe siècle se caractérise par un glissement d'assiette de l'obligation personnelle vers une obligation liée au fief ou du moins à l'emprise foncière. Ce glissement est perceptible dans l'évolution du fouage, au départ un impôt personnel, progressivement attaché à des biens immobiliers. Notons que l'enjeu de l'exemption de fouage se lie alors avec le principe d'inégalité du partage noble, puisqu'une maison exempte de fouage devient noble, et qu'elle entre donc dans la partie du patrimoine qui est inégalement partagée : deux tiers entiers pour l'aîné, un tiers divisé entre les cadets[11]. C'est donc pour leurs fiefs et pour leurs propriétés que les nobles sont appelés à l'ost, et un petit raffinement qui a échappé à Jean Gallet mais que Jean Kerhervé a bien noté est que le critère d'appel aux montres générales qui se multiplient à partir du milieu du XVe siècle est non pas le bien foncier, mais la rente, et plus particulièrement la rente noble[12]. C'est le revenu noble qui, en définitive, sert de critère d'appel au devoir d'ost, si bien que des nobles authentiques, exempts d'impôts, échappent finalement à l'obligation de porter les armes, ce qui révèle une faille du système, compensée en petite partie par l'appel de roturiers à la montre. J'aborde là déjà le premier angle de vue de la noblesse cornouaillaise : son évolution dynamique.

De 1426 à 1481 : apparition, disparition et conservation de la noblesse

Notons d'abord que le nombre des nobles est spécifié, en 1426, dans les « sommaires » des paroisses[13], et qu'en 1481 ils apparaissent principalement dans trois des catégories énumérées plus haut : les hommes d'armes, groupés au début de la montre ; les teneurs de fiefs présents ou représentés, cités par paroisses, et les défaillants, énumérés à la fin de la montre. L'affectation des hommes d'armes et des défaillants aux paroisses qui les concernent – préalable indispensable à une étude comparative entre les deux documents – n'a pas été des plus faciles.

---

9. J. KERHERVÉ, *L'État breton. Les ducs, l'argent et les hommes aux 14e et 15e siècles*, Paris, 1987, en particulier p. 604-613, pour l'évolution de l'impôt, et le tableau des recettes ducales pour 1481-1485, p. 163, qui montre que, dans les années 1480, cet impôt ne représente pas moins des deux tiers des revenus du duché.

10. Cette expression, anachronique, est popularisée par les recherches sur la nature et sur l'histoire de la noblesse bretonne à partir du XVIIe siècle ; pour cette disposition du droit breton, qui autorise la dérogeance temporaire pour les nobles pratiquant une activité commerciale, voir M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, rééd. Paris – Genève, 1984, p. 418 et 434.

11. Sur la question du partage noble, cf. par exemple P. HÉVIN, *Arrests du parlement de Bretagne, pris des mémoires et plaidoyers de feu Me Sébastien Frain*, Rennes, 1684, t. I, p. 507 et suiv.

12. J. GALLET, *La Seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, 1983, p. 141 ; J. KERHERVÉ, *L'État breton…*, *op. cit.*, p. 560-564.

13. Les « sommaires », définis plus haut, inscrits au registre général de la réformation omettent parfois le nombre des nobles, qui est fourni par le rapport initial dont nous avons l'original ou la copie, totale ou partielle.

Torchet 2011.indd 290 26/11/2011 15:58:17

Au fond, le contingent est à peu près le même, ou comparable, en 1426 et en 1481. Mais des lignées s'éteignent entre-temps, d'autres perdent leur modeste fief, d'autres émergent. En fait, la mobilité sociale ascendante paraît faible. Pour en juger, il faut restreindre l'étude aux paroisses pour lesquelles on dispose à la fois du détail des nobles de la réformation de 1426 et de celui de la montre de 1481. Outre celles qui manquent en 1481, il faut donc défalquer celles pour lesquelles on n'avait qu'un « sommaire » en 1426, puisque le sommaire ne donne que le nombre des nobles, sans le détail des noms[14]. Il reste au total quatre cent quarante-quatre individus en 1481 dans les paroisses pour lesquelles on connaît l'identité des nobles en 1426. L'étude porte sur cet échantillon, soit quelque 70 % des six cent quarante-six teneurs de fiefs, hors hommes d'armes, appelés à comparaître en 1481.

Si nous reprenons les mêmes paroisses, exploitables à la fois pour 1426 et 1481, mais sur la base de 1426, le décompte semble légèrement différent : il donne cinq cent quatorze nobles recensés dans les paroisses en question. Au premier abord, ce chiffre peut paraître très éloigné des quatre cent quarante-quatre précédemment notés pour 1481, mais si l'on ajoute les hommes d'armes et les défaillants de ces paroisses en 1481, on en trouve soixante-neuf qui, ajoutés aux quatre cent quarante-quatre précédents, font un total de cinq cent treize, en somme un nombre quasi identique à celui de 1426. En fait, les masses sont stables. C'est ce qui renforce ma conviction que c'est le seul contingent des personnages convoqués à la montre qui doit servir à cette étude, et non la totalité de ceux qui y sont mentionnés à un titre ou l'autre, car c'est lui qui prouve la stabilité du nombre des nobles. Sur ce contingent de quatre cent quarante-quatre, voyons maintenant les trois catégories : les nobles maintenus, les nobles disparus et les nobles nouveaux.

Les nobles maintenus, indice d'une permanence de la noblesse

La logique de la stabilité du contingent s'étend au statut de ses membres. La noblesse est stable en nombre et en destin. Sur les quatre cent quarante-quatre nobles précités, trois cent trente-trois sont, en 1481, les successeurs directs de nobles de 1426 : ils portent le même patronyme que des nobles recensés dans la même paroisse cinquante-cinq ans plus tôt, et/ou l'on peut, sur preuves, établir leur filiation agnatique avec des nobles de 1426. Sur l'échantillon très représentatif de 70 % précédemment défini, les trois quarts tout juste sont donc des nobles héréditaires indiscutables pour la période en question.

À ces trois cent trente-trois, on peut ajouter une dizaine de personnages qui portent des patronymes recensés comme nobles dans des paroisses voisines en 1426 et 1481, ce qui monterait à plus de 76 % la proportion de nobles anciens dans l'échantillon des teneurs de fiefs nobles. On peut aussi y agglomérer une dizaine de nobles venus de diocèses voisins (les Mesgouez, les deux Marion, les Le Gluidic, Kersauson, et peut-être Le Forestier, viennent du Léon, les La Saudraie, Des Portes, Le Clenche, Le Godec du diocèse de Vannes[15]), ce qui

14. Une ou deux paroisses font deux fois défaut (en 1426 et en 1481) : Corlay et ses quatre nobles inconnus de 1426, et Le Bodéo ; par ailleurs, une partie de Plovan est lacunaire en 1426, et une partie de Mûr-de-Bretagne en 1481 ; une partie du contingent du Bothoa de 1481 est identifiée avec Lanrivain en 1426. Tablons sur 209 nobles des paroisses définies par le seul nombre des nobles dans les « sommaires » en 1426, et mettons-les en regard d'environ 192 nobles détaillés en 1481 dans ces mêmes paroisses (ajoutons-y Corlay et Le Bodéo, respectivement 4 et 3 nobles en 1426, ainsi que les hommes d'armes et les défaillants qui relèvent des paroisses lacunaires, environ une dizaine). On le voit, 192 + 7 + 10 = 209, les deux masses globales coïncident à peu près.

15. R. de Laigue, *La Noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles. Réformations et montres. I Évêché de Vannes*, Rennes,

Torchet 2011.indd 291 26/11/2011 15:58:18

élèverait à 78,8 % de nobles d'ancienneté la proportion des teneurs de fiefs nobles en Cornouaille. Il faut y ajouter vingt-sept cas de noblesse d'apparence, c'est-à-dire de personnages fournissant des signes extérieurs de noblesse, comme on va le voir.

Il y a deux ou trois exemples de nobles que leur patronyme inciterait à classer dans la noblesse sans débat, qui ont cependant été déboutés dans des enquêtes antérieures : un Kergoet, débouté à Daoulas en 1426, puis un autre recensé noble dans la même paroisse en 1448[16] ; un Le Gentil, débouté en 1426 à Ploéven, alors qu'on trouve des documents sur ses ascendants et successeurs nobles[17] ; un Ollivier, en débat de noblesse à Plouhinec en 1454 et convoqué, bien que sa condamnation soit notée, à la montre de 1481, dans la même paroisse. Gardons le chiffre de deux nobles rétablis seulement.

Neuf ou dix autres fournissent un autre indice de noblesse : ils comparaissent pour un proche (six fils pour leur père, auxquels il faut ajouter la deuxième convocation de l'un de ces six, donc sept, un pour sa mère, un pour un homonyme et un pour un proche). Le mineur Thomas Le Palays, qui se fait représenter, devait être noble aussi, il y a des Du Palais nobles dans le Vannetais[18], à moins qu'il ne s'agisse d'ailleurs d'un Le Gallais mal transcrit. Les indices de noblesse existent aussi pour les deux Le Rabiner : l'un de leurs aïeux scellait des actes devant la cour du Pont dès 1389 et ils sont recensés nobles en Léon en 1426[19]. Jehan Le Baud, Guillaume Renquier, Jehan Le Marhallach ont des origines discutées mais des alliances nobles. Hervé Le Men est signalé par un partage noble en 1522[20]. Parlons de noblesse probable pour ces quatre personnages. La même expression pourrait convenir à une dizaine de gens de lois et de finances, parfois issus de lignées de clercs laïques, fonctions majoritairement assumées par des nobles au XVe siècle : Jehan Lamprat, notaire, Thomas Le Lagadec, successeur d'un notaire identifié dès 1429, Jehan Le Foest, passeur, Rouzault et Hervé Kergadallen, précédés par des générations de notaires[21], Marc Kerdudou, procureur, Yvon Tubouc, fils de Jehan, homme de finances. Il y a donc un contingent de vingt-sept comparaissants pour lesquels on dispose d'indices substantiels de noblesse.

On aboutit à un total de trois cent quatre-vingts individus ; si celui des nobles d'ancienneté certaine est, en 1481, supérieur à 78 %, celui des nobles probables s'élève à 85,6 %. On pourrait d'ailleurs y ajouter encore d'autres qui ont été reconnus nobles au cours d'enquêtes particulières, sans que l'on sache toujours si leur apparition dans ces enquêtes intermédiaires doit les faire considérer comme

---

1902, rééd. Versailles, 2001, *passim*, cite plusieurs fois les patronymes en question pour le diocèse de Vannes ; pour ceux du Léon, cf. H. TORCHET, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon*, Paris, 2010, sauf pour les Marion, dont l'origine est suggérée par le prénom de la mère, Oureguen, un prénom que l'on trouve surtout en Léon.

16. Pour le premier, cf. H. TORCHET, *Réformation… Cornouaille*, *op. cit.*, p. 72 ; pour le second, voir l'enquête de Daoulas dans Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32. Il y a une famille et une seigneurie de Kergoet, très éminente, voisine de Daoulas, et ces Kergoet doivent en être des cadets.

17. Généalogie manuscrite Le Gentil, par G. Autret de Missirien, Bibl. nat. France, cabinet de d'Hozier, n° 159 (transcription intégrale consultable sur mon site : http://www.laperenne-zine.com).

18. R. DE LAIGUE, *La Noblesse…*, *op. cit.*, en relève huit mentions dans son index.

19. Pour les actes de 1389, cf. Arch. dép. Finistère, 1 E 245 ; pour le Léon, H. TORCHET, *Réformation… Léon*, *op. cit.*

20. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1153.

21. Pour Lamprat, Arch. dép. Finistère, 1 E 279, par exemple ; Y. Le Lagadec passe une fondation à la cathédrale en 1429, *ibid.*, 2 G 94 ; pour Kerdudou, *ibid.*, 2 G 183 ; pour Le Foest, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1131, par exemple ; pour Kergadalen, *ibid.*, B 1143

Torchet 2011.indd 292 26/11/2011 15:58:18

de nouveaux nobles ou au contraire si elle a permis de combler une lacune des enquêtes antérieures. Sept archers de 1481 sont ainsi successeurs de nobles recensés dans diverses paroisses cornouaillaises entre 1444 et 1454, quatre autres de paroisses voisines de celles où ils vivent en 1481, entre 1445 et 1446, donc un total de onze. En tout, on pourrait compter plus de 88 % de nobles (trois cent quatre-vingt-onze sur quatre cent quarante-quatre) parmi les convoqués de la montre de 1481. On verra qu'il y a parmi eux quelques anoblis, et c'est l'occasion de se demander si la montre de 1481 est ou non un signe ou un moyen d'ascension sociale.

La montre de 1481, signe ou moyen d'ascension sociale ?

Dès lors que j'ai estimé que plus de 88 % des convoqués présents à la montre étaient issus de familles nobles, il reste à expliquer la venue des 12 % restants – cinquante-trois en tout –, ainsi que de ceux qui ne sont pas convoqués en personne, mais comparaissent avec autrui ou pour autrui, ce qui me conduit à isoler quelques parcours d'ascension sociale.

Anoblis, roturiers et nobles incertains

Pour compléter la liste des nobles certains, ajoutons les anoblis de 1481, très peu nombreux[22] : Jehan Seveon, anobli vers 1445, Jehan Le Breton, « ennobli » de Kernével, Yvon Caradec, anobli en 1468, Henry Caradec, anobli en 1468, Jehan Goloyc, comparaissant « pour son père », anobli en 1470, Thomas Le Roy, représenté par Yvon, son fils, anobli en 1477. On pourrait leur adjoindre Guillaume Jouhannic, remplacé par Yvon, son fils, qui sera anobli en 1488, et Pierre Le Gluidic, qui le sera en 1490, mais dont les armoiries correspondent aux Le Gluidic, nobles de longue date, de la région de Saint-Pol de Léon (que j'ai donc comptés parmi les nobles « exogènes » et que je ne compte pas une seconde fois). Laissons à sept le chiffre des anoblis.

Il y a trois roturiers tenant fief noble mentionnés comme tels dans la montre de 1481 et ce chiffre correspond à peu de chose près sans doute à la réalité. Les roturiers tenant fiefs nobles ne sont qu'une infime minorité (à peine 0,7 %), mais pour eux la montre est une occasion de s'élever dans la société, une étape vers l'agrégation éventuelle à la noblesse.

Parmi les quarante-trois autres, il en reste huit dont les successeurs seront recensés comme nobles lors de la réformation de 1536 ou dans l'arrière-ban de 1562[23] : Yvon Le Mouter, Alain Guézennec, Henry Toulanlan, Nicolas Dorollot, Raoul Le Galays, Henry Troedec, maître Jehan du Tymaen et Henry Guyot. Pour ces huit, il est possible que la montre ait aussi constitué une étape sur le chemin de l'intégration dans la noblesse. Ce ne serait somme toute qu'un phénomène assez marginal, mais il est possible aussi qu'ils soient effectivement déjà nobles et qu'on n'ait trouvé jusqu'ici aucune preuve antérieure de leur noblesse.

Enfin, les trente-cinq derniers personnages ne fournissent aucun indice pour la période qui précède 1481, ni dans les recensements postérieurs. Quelques-uns sont plus que vraisemblablement nobles : Louis du (ou de) Kergos, dont les armoiries sont semblables à

22. Sévéon est dit « non contribuant par grace de monseigneur » dans l'enquête de Guiscriff en avril 1444, puis « anobli » dans celle de juillet 1448, Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32 ; Le Breton « ennobli », parmi les teneurs de fiefs de Kernével, H. TORCHET, *Montre…*, *op. cit.*, ; sur les Caradec, cf. Bibl. nat. France, fr. 22 318 (copie du registre *Turnus-Brutus* des Arch. dép. Loire-Atlantique), p. 585 ; sur Goloyc, *ibid*., p. 535 ; sur Le Roy, *ibid*., p. 27 ; sur Jouannic, P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire…*, *op. cit.*, t. II, p. 61.

23. Sur la réformation de 1536, cf., par exemple, Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32 ; l'arrière-ban de 1562 a été publié par le chevalier de FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, Brest, 1835, p. 426 et suiv.

Torchet 2011.indd 293 26/11/2011 15:58:18

celles des Kergos nobles du Léon, Yvon Page, *alias* Floch, Guyomarch de La Haie, Jehan Poulhon, Guillaume Le Roux, représenté par Morice du Fou (le vicomte du Faou est alors veuf d'une Anne Le Roux). Il n'y a donc pas plus d'une trentaine (soit 7 %), et certainement moins de 10 % des teneurs de fiefs susceptibles d'être roturiers, sans que la montre le signale, ce qui fait qu'au moins 90 % d'entre eux sont nobles, fait qui confirme la stabilité évoquée plus haut puisque nous avons vu que près de 95 % des nobles admis en 1426 n'étaient pas alors contestés. Pour les trente derniers, on ne sait pas grand-chose, pas plus que sur plusieurs dizaines de nobles recensés en Cornouaille en 1426. Peut-être, d'ailleurs, ces inconnus de 1481 sont-ils les successeurs de ceux de 1426. Il faut donc s'interroger sur le destin des lignages recensés en 1426 qui n'ont pas été convoqués pour la montre de 1481, ce que je ferai un peu plus loin.

Les remplaçants

Sur les six cent quarante-six hommes convoqués à la montre de 1481 (hors hommes d'armes), deux cent quarante-trois, soit plus d'un tiers, font comparaître quelqu'un d'autre à leur place. Ce premier contingent réduit à quelque quatre cents le nombre de teneurs de fiefs qui comparaissent en personne, ce qui peut paraître faible. Ceux qui ne se présentent pas sont souvent âgés ou mineurs, mais on trouve aussi le sire de Combres (François de Lespervez) qui envoie un remplaçant parce qu'il réside en fait en France. Un peu plus de la moitié – cent vingt-six – de ceux qui comparaissent pour autrui le font pour un proche : cent trois fois, un fils paraît pour son père, et trois fois pour sa mère ; sept fois un frère pour son frère, une fois un époux pour sa femme ; dans douze cas le remplaçant est un homonyme dont on ignore le lien exact avec l'absent. Notons que cette comparution pour autrui a des effets en cascade : celui qui vient au nom de son père doit parfois trouver lui-même quelqu'un pour le remplacer… De là vient que certains personnages sont cités deux, voire trois fois dans la montre, ce qui complique un peu le dénombrement des combattants et des nobles réels.

Parmi ceux qui comparaissent pour autrui ou accompagnent d'autres nobles, et se font représenter ailleurs, on trouve Guillaume Capitaine, en personne à Tréogat et pour Jehan de Saint-Juzel à Plonévez-Porzay, Jehan Calvez, pour lui et son père à Beuzec-Cap-Sizun et archer pour Marguerite du Juch, sans indication de lieu. Bertrand Martret accompagne Jehan de Villeblanche, sire du Pin, homme d'armes, et se fait remplacer à Fouesnant. Guillaume et Jehan Keranmanach, qui accompagnent le sire de Plœuc, homme d'armes, probablement au titre de Poullaouen, font comparaître d'autres pour eux, l'un à Plonévez-du-Faou, l'autre à Landeleau. Jehan Glévédé se présente en personne à Plourac'h et pour maître Henry du Dresnay, probablement au titre de Carhaix. Pierre du Bois accompagne le sire de Plœuc, sans doute à Poullaouen, et paraît en paltoc[24] et vouge[25] à Carnoet. C'est peut être le même Alain Mahout que l'on trouve comme archer en brigandine[26] à Melgven et comme coutillier[27] avec le sire de Coetcanton (seigneurie de Melgven). Guillaume Coetforn est appelé deux fois, à Melgven et à Scaër : il comparaît en personne à Melgven, et à Scaër par son fils Raoul, qui n'est pas appelé personnellement.

Parmi les cent dix-sept autres qui comparaissent pour autrui, trois (dont un noble)

24. Le paltoc (ou paletot) est un vêtement de dessus, court et épais ; il peut aussi se porter sous la brigandine.

25. Arme d'hast (lat. *hasta*, lance), composée d'une large lame à un seul tranchant, parfois terminée par un croc, emmanchée à l'extrémité d'un long bâton.

26. Armure légère, faite de lames de métal attachées par des clous rivés sur un tissu épais ou du cuir, protégeant essentiellement le haut et le milieu du corps.

27. Ou coutilier (« coustillier », « coustilleur »), soldat armé d'une « coustille » ou « coutille » (lat. *cultellus*, petit couteau), sorte d'épée courte ou de dague tranchante, éventuellement montée sur un manche.

Torchet 2011.indd 294 26/11/2011 15:58:18

le font pour la veuve et l'orphelin, un pour l'aïeule, la mère et l'orphelin, et douze (dont au moins quatre nobles) pour l'orphelin seul, donc un total de seize (dont au moins cinq nobles) pour des mineurs ou des terres sous le régime de la tutelle ou de la curatelle. Sept (dont deux nobles et un notaire) le font pour la veuve seule, six pour des dames[28], huit (dont au moins deux nobles) viennent pour des malades ou souffrants, auxquels il faut ajouter un malade et sa mère. Deux comparaissent pour des prêtres, un pour un noble âgé et un pour un roturier (les deux autres roturiers tenant fief noble sont présents en personne). Les soixante-quinze autres (dont au moins treize nobles) représentent quelqu'un, sans autre précision.

Tous ceux qui comparaissent pour un proche sont en principe nobles, puisque ceux qui tiennent fiefs sont presque tous nobles, soit cent vingt-six. Parmi les autres, on doit compter au moins vingt-six nobles, sans doute plus d'une trentaine. Plus de 60 % de ceux qui comparaissent pour autrui doivent donc être estimés nobles. En comptant ceux dont la noblesse est possible, on ne dépasse pas la proportion des deux tiers. Un tiers de ceux qui comparaissent pour autrui n'est apparemment pas noble malgré l'obligation faite en principe aux teneurs de fief de comparaître « par noble homme ».

Ce dernier ratio de roturiers est encore plus fort parmi ceux qui comparaissent avec autrui.

Dans la suite des teneurs de fiefs

Cent cinquante individus se présentent en compagnie d'hommes d'armes, quelques-uns le font avec des archers, voire avec des remplaçants d'archers. Cent onze sont eux-mêmes archers et trente-neuf, coutilliers. Un petit nombre d'entre eux accompagnent un homonyme, parfois un proche (« Henry Kerdeffrec, o son pere Charles »). Vingt-neuf seulement appartiennent incontestablement à des lignages nobles[29], mais on pourrait sûrement doubler au moins ce chiffre en y incluant ceux dont la noblesse est probable. L'ensemble ne dépasserait cependant sans doute pas 40 % du total de ceux qui comparaissent à la montre. En somme, un sur deux de ceux qui se présentent avec ou pour quelqu'un d'autre n'est pas noble, soit près de deux cents individus. Et si l'on ôtait ceux qui comparaissent avec ou pour un proche, on obtiendrait deux tiers de roturiers. La noblesse caractérise donc les teneurs de fiefs, la roture est majoritaire chez les autres.

Cet accompagnement de guerriers nobles par des roturiers est d'ailleurs un fait ancien qui, en lui-même, ne porte pas à conséquence ; il est logique dans un contexte de pénurie de bras nobles en Cornouaille. J'ai dit que les nobles n'y représentent que 3,7 % de la population totale en 1426, alors qu'ils sont bien plus nombreux dans plusieurs autres diocèses de Bretagne, et même le double en Léon. Cette pénurie a pour conséquence que, lorsqu'il s'agit de compléter un effectif ou de pourvoir à un remplacement, on peine à trouver un noble cornouaillais disponible, d'où le recours à des roturiers.

On voit cependant un certain nombre de nobles comparaître seulement pour ou avec autrui, et non pour eux-mêmes. C'est qu'ils ne possèdent sans doute pas le moindre lambeau de fief noble. Jehan Kerdeffrec, qui se présente pour Alain de Kaer, est un juveigneur de la maison de Kerdeffrec. Hervé du Cosquer, qui répond pour un Bonescat, doit

28. Dont quatre nobles certains et deux probables : Jehan des Vignes et Jehan Le Gac.

29. Kerdeffrec, Alanyou, Larbalestrier (originaire du Trégor), Le Barbu, Du Bois, La Boissière, Du Bot, Le Brandonnier, Coetnempren (originaire du Léon, Couedic), Daniel, Dongoallen, La Garenne, Keranmanach, Kerguiffinan, Kerriec (originaire sans doute du Vannetais), Langueouez, Lescarval (originaire du Léon), Lisiou, Mahout, La Palue, Penfrat, Pestivien, Du Rest, Toulbodou, Trogoff...

Torchet 2011.indd 295 26/11/2011 15:58:18

aussi être un juveigneur. Notons que, même parmi les cent vingt-six qui comparaissent pour un proche et dont la noblesse propre n'est ni discutée ni en général discutable, beaucoup ne le font pas pour eux-mêmes et ne recourent pas à un suppléant : ils ne sont pas appelés pour eux-mêmes à la montre, ils n'ont pas de fief noble. La pénurie est donc un phénomène en partie biaisé, quoique réel. De là sans doute vient la diversité des cas de figure observés.

Pour ce qui est du futur, on chercherait en vain des indices d'accession à la noblesse des membres de ce groupe d'accompagnateurs ou de suppléants. En vérité, de même que la quasi-totalité des teneurs de fiefs peut faire état d'une ascendance noble, la quasi-totalité de ceux qui seront recensés comme nobles en 1536 ou appelés à l'arrière-ban de 1562[30] et dont le nom est mentionné en 1481 sont déjà teneurs de fiefs à cette date. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'ascension sociale, ni de catégorie pour laquelle la frontière entre noblesse et roture soit poreuse, mais, en Cornouaille, ni l'accompagnement ni la suppléance de nobles à la montre ne sont apparemment en eux-mêmes des indices d'ascension. En revanche, on trouve parmi les accompagnateurs des hommes destinés à faire souche de notables aux XVIIe et XVIIIe siècles, comme Billouard ou Le Goadre[31]. Il y a aussi dès le XVe siècle des cas d'ascension sociale réussie ou avortée.

Parcours atypiques

Pierre Le Goff et la « degrepie » (veuve) de Jehan Le Goff étaient métayers du seigneur de Kergoet au manoir de Kergoet à Clohars-Fouesnant en 1426 ; un Le Goff épouse ensuite l'héritière de la petite seigneurie voisine de Coetconan, si bien qu'en 1493 François Le Goff et Jouhanne « Coetconnan », sa mère, doivent une chefrente à la seigneurie du Henvez, et que, finalement, François Le Goff, sieur de « Coetconen », est mentionné parmi les nobles de Fouesnant en 1536. Dès 1481, Paen Le Goff avait été appelé à la montre parmi les nobles de Fouesnant, vraisemblablement pour son épouse la dame de Coetconnan, modestement équipé d'une brigandine et d'une javeline[32]. Ascension sociale ? Sans doute, car, comme on le dit, ventre anoblit, mais on ne peut exclure que ces Le Goff aient été des cadets de petite noblesse dès l'origine, car parmi les métayers de 1426 on rencontre beaucoup de patronymes nobles, comme si le statut de métayer avait permis de faire exempter d'impôt des cadets pauvres, ou comme si l'on avait profité de l'allure aristocratique de certains cadets pour faire exempter certains lieux d'impôt. À moins que, tout simplement, ces cadets de noblesse aient été les seuls à avoir assez d'argent pour assumer la coûteuse (mais rémunératrice) charge d'une métairie.

Yvon Le Mut était métayer du sire du Pont au manoir de Kerobéran à Tréméoc en janvier 1444. Un homonyme, sûrement descendant du premier, comparaît pour le sire de la Coudraie à Tréméoc en 1481, et un autre (?), dit Yvon Le Mut Kerdrein, doit une chefrente au sire du Pont pour un hôtel à Pont-l'Abbé en 1491. On voit là un exemple d'aspiration à la notabilité, qui aurait pu porter ces Le Mut à la noblesse, mais ils n'y parviendront pas.

30. Selon ce que donnent par exemple le ms. 32 de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc pour la réformation de 1536, et la version de l'arrière-ban de 1562 publiée par le chevalier de Fréminville (*Antiquités…, op. cit.*, p. 426-479).

31. Le premier a pour descendant René Billouart, seigneur de Trémillec et alloué de Pont-l'Abbé, débouté de sa noblesse en décembre 1670 (Bibl. nat. France, fr. 11 548, p. 86), puis les Billouart de Kervazégan, notables de Pont-l'Abbé et Quimper jusqu'au XVIIIe siècle. Le second est l'ancêtre des Le Goazre, un nom rendu célèbre par Augustin Le Goazre de Kervélégan, dernier sénéchal de Cornouaille.

32. Arme de jet légère, sorte de lance raccourcie.

Torchet 2011.indd 296 26/11/2011 15:58:18

Parfois, le lien de métayage semble s'être prolongé dans le temps et avoir entretenu un lien durable entre deux familles. Daniel Brient était métayer du seigneur de Lanvillio au manoir de Lanvillio à Plomodiern en 1426, et l'on trouve un Briand qui comparaît pour Lanvillio à Plomodiern en 1481. D'autres métayers sont simplement en lien avec le milieu noble. Henry Jamet était métayer de Guillaume Le Restal à Guiscriff en décembre 1443, et un Jamet joue le rôle de remplaçant à Gourin, paroisse voisine de Guiscriff, en 1481. Ces Jamet sont donc des notables locaux, peut-être des nobles tôt déchus.

C'est le moment de changer de perspective et, après avoir vu le groupe des nobles sous un angle rétrospectif, à partir du contingent de 1481, il convient d'adopter l'angle inverse pour, en partant de 1426, s'interroger sur la disparition des patronymes nobles avant 1481.

Disparition des lignages entre 1426 et 1481

Sur les cinq cent quatorze patronymes mentionnés en 1426, cent trente ont disparu en 1481, ce qui en laisse trois cent quatre-vingt-quatre communs aux deux sources (soit 74,7 %). Cette disparition d'un quart des lignages en un demi-siècle appelle plusieurs explications. Les causes de cette hémorragie sont multiples.

Les « quenouilles »

Le défaut d'héritier mâle est un phénomène courant. Parfois, un seigneur procrée un ou plusieurs fils et une fille, et c'est finalement cette dernière qui recueille la seigneurie à la suite du décès de ses frères. C'est ainsi, par exemple, que la vicomté du Faou se transmet à la maison du Quélennec au début du XVe siècle. Parfois, le seigneur n'a que des filles et tâche de bien marier l'aînée de façon à transmettre la seigneurie à un nouveau lignage solide et prestigieux. Au XIVe siècle, on ne compte plus les « quenouilles » de terres éminentes[33]. Peu avant 1426, celle de Lestialla à Beuzec-Cap-Caval passe ainsi aux sires de Lesongar. Après 1426, Rostrenen, l'une des quatre maisons les plus illustres de Cornouaille, est agglomérée à la lignée de Pont-l'Abbé, qui ne tarde pas elle-même à tomber en quenouille, puis à échoir voire déchoir dans des successions collatérales. Mais il existe encore une porteuse du nom de Rostrenen en 1481, alors que je souhaite me limiter aux lignées dont le nom s'est éteint.

Dans cette catégorie précise, on peut ranger Kermellec de Châteaugal à Landeleau, dont l'héritière porte les biens cornouaillais importants de la famille dans la branche cadette de la maison du Chastel, dite de Mezle. On y trouve également des noms bien plus modestes, comme Kergouriec à Tréméoc, fondu dans Marhallach, Coetpont à Pleyben, dans Barchain, Kerdréanton, dans Kervéaul. La très notable maison de Kervastar, qui porte *trois chevrons de sable sur argent*, voit sa branche aînée tomber deux fois en quenouille dès le début du XVe siècle. L'héritière épouse un Keranrais et sa fille transmet l'importante terre de Coetcanton à Melgven à son époux, Geoffroy du Périer, dont les descendants la possèdent en 1481 comme la montre en témoigne. La branche cadette, encore représentée en 1426 par un mâle, tombe peu après en quenouille elle aussi : Isabeau de Kervastar épouse un Rosmadec et leur fille un Tromelin, à qui, curieusement, elle apporte le titre de seigneur de Botpadern, qui appartenait à un Tréanna en 1426[34]. Le

33. En Cornouaille : Plusquellec, Kergorlay (cf. A. MOUSSET, *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*, Paris, 1921), Kerlaouénan, Meylar, Keimmerch, peut-être Pont-Croix (cf. R. LE GALL-TANGUY, « Réflexions autour des premiers seigneurs de Pont-Croix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVIII, 2010, p. 233-242). Hors de Cornouaille, Malestroit, Chateaubriand, Lohéac.

34. À Elliant, au « manoir de Botpadern, Gueguen Lyraes, métayer à Yvon de Tréanna, noble »,

Torchet 2011.indd 297 26/11/2011 15:58:18

cas Le Normant est plus complexe. L'un des membres de ce lignage relève le nom des Du Roual (à Dirinon) : « Jehanne du Rouazle » est l'épouse d'Yvon Le Normant, qui fait exempter un métayer au « Rouazle » en 1426[35]. Le nom Le Normant n'apparaît plus en 1481 à Dirinon. Mais on connaît, en 1474, un Jehan du Rouazle, fils d'Alain Le Normant, présentant le rachat de son oncle Alain Le Normant, chanoine de Léon[36]. Le patronyme Le Normant, à Dirinon, s'est donc effacé au profit de celui de Du Roual, mais il survit après 1426 dans le Léon voisin. On pourrait encore parler des seigneurs du Treff, ou de ceux de Trévalloet dont les biens sont finalement échus à la maison de Plœuc[37], mais, quel que soit le soin qu'on y prête, l'absence d'héritier mâle ne suffit pas à expliquer les disparitions de lignages entre 1426 et 1481.

De simples absents ?

En 1426 déjà, certains noms de nobles attestés par les sources n'apparaissaient pas. Mais on peut supposer que les porteurs de ces patronymes résidaient dans les angles morts de la réformation, c'est-à-dire dans les villes, ces dernières n'étant même pas mentionnées pour leur exemption collective de principe (à la différence, hors de Cornouaille, de Morlaix ou Guingamp). Ces villes présentent leur lot de nobles à la montre de 1481, elles ne peuvent plus être invoquées comme explication, et cependant certains porteurs de patronymes reconnus nobles en 1426, voire après, ne sont pas convoqués.

On trouve par exemple la signature d'un Trégoazec dans de nombreux actes de la châtellenie de Châteaulin à l'époque de la montre[38]. Il est vrai que la noblesse de ces Trégoazec est contestée en 1426 à Dinéault, mais on trouve dans la même paroisse Guillaume Treffgoazec, mentionné comme noble au village de Treffgoazec en avril 1448. Que faut-il donc penser, quand aucun noble ne comparaît pour Dinéault en 1481 ? Que le procès a rebondi et que finalement les Trégoazec ont été déboutés ? Que leur terre de Trégoazec n'a pas été jugée noble, et donc qu'ils ne possèdent aucune rente noble ? Impossible de répondre à ces questions pour le moment. De même, pour les Chaffautou et Scautet, deux patronymes faciles à identifier, rares, dont les porteurs sont jugés nobles par les commissaires de 1426 ; attestés à l'ouest de Quimper et jusqu'à Pont-l'Abbé à l'époque de la montre, ils n'y paraissent pas. N'ont-ils pas de revenu noble ? Pour les premiers, on sait qu'Hervé Chaffautou, *alias* Chappautou, meurt sans descendance avant mai 1463, et que sa soeur, épouse d'Yvon Mazéas, fait aveu de ses biens à Quillabonet en Pluguffan[39]. Les autres Chaffautou ont-ils toujours été nobles ? Se sont-ils enfoncés dans la roture par pauvreté ou par activité marchande ? Mystère. Quant à Mahé Saint-Thois, il semble s'être enrichi dans une entreprise de maçonnerie[40], mais Pierre « Santoes » faisait exempter un métayer au manoir du Quenquis à Châteauneuf-du-Faou, signe indiscutable de noblesse, dès 1426. A-t-il dérogé ? Ce ne serait pas l'essentiel pour la montre, car il est riche. N'a-t-il aucune bribe de revenu noble ?

H. Torchet, Y. Torchet, *Réformation de 1426… Cornouaille*, *op. cit.*, p. 112.

35. Id., *ibid.*, p. 70.

36. H. Torchet, *Montre…*, *op. cit.*, p. 168. Les commissaires de la montre qui a lieu en Léon le même jour qu'en Cornouaille hésitent à y appeler ce Jehan du Roual, car ils pensent qu'il comparaît en Cornouaille.

37. D. de Thézan, *Histoire généalogique de la maison de Plœuc*, Beauvais, 1873.

38. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1132, par exemple.

39. H. Torchet, Y. Torchet, *Réformation de 1426… Cornouaille*, p. 170.

40. J. Kerhervé (*Les Gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. Catalogue prosopographique*, thèse dactyl., Paris, 1986, t. I, p. 206) voit dans ce Mahé Saint-Thois un nouveau venu, récemment enrichi.

Torchet 2011.indd 298 26/11/2011 15:58:19

Quoi qu'il en soit de ces omissions, on est forcé de constater qu'aucune explication générale ne peut être donnée aux absences de nombreux patronymes anciens des rôles de 1481. Sans doute faut-il renoncer alors à l'idée d'une solution simple.

Des phénomènes complexes

L'origine de la noblesse cornouaillaise est un sujet mal connu, car la grave pénurie de sources antérieures à la réformation de 1426 fait planer un brouillard épais sur les époques anciennes. On connaît par exemple peu de grandes montres comme celle d'Alain de Rohan, sire de Léon, devant la bastide de Saint-Gouesnou, près de Brest, en octobre 1378, ou encore celles de Clisson ou de Du Guesclin[41]. Même celles du sire de Kergorlay, au milieu du XIVe, publiées par dom Morice[42], ne sont qu'à moitié utiles parce que l'implantation de la maison de Kergorlay en Trégor, où elle possède la terre de Frinaudour, appelle des nobles du diocèse de Tréguier en assez grand nombre à ces montres. On n'a pas non plus de relation d'hommages collectifs en Cornouaille comparable à ceux que reçut le vicomte de Rohan en 1396[43]. De ce fait, l'élucidation du passé et des racines des patronymes nobles obscurs est délicate, voire impossible. Pour y parvenir, on peut toutefois se servir des phénomènes observés entre 1426 et 1481, où l'on a de meilleures sources. Ce qui est arrivé après 1426 s'est sans doute produit aussi avant. On peut du moins en émettre l'hypothèse. Il m'a semblé, en étudiant les mécanismes que je pouvais documenter, que plusieurs pistes susceptibles d'expliquer les disparitions de patronymes pouvaient être suivies : le retour au « pays » d'origine, la déshérence, le changement de nom, l'erreur de transcription et/ou de lecture, l'amalgame rapide à la noblesse.

Commençons par le retour aux origines. Si l'on en juge par leurs patronymes, Auffret Lanmeur et la « degrepie » de Kerverder, à Châteauneuf-du-Faou, en 1426, devaient être originaires du diocèse de Tréguier, comme plus tard Jehan Coetsoeff et Paul Pinart, receveurs dudit lieu[44]. La pénurie de nobles étant permanente en Cornouaille, il arrive que les élites du Trégor s'y installent. Outre celle de Kergorlay, la maison cornouaillaise de Plusquellec est solidement implantée dans l'évêché de Tréguier, car son fief de Callac s'y étend, dans la paroisse de Plougonven par exemple. La porosité a donc toutes les raisons de favoriser l'implantation ou du moins l'intervention de Trégorrois en Cornouaille. Et il se peut que ces Cornouaillais de greffe choisissent de retourner dans leur diocèse d'origine ou qu'ils n'aient pas de descendance porteuse de leur patronyme en Cornouaille.

Deuxième hypothèse, la déshérence. Lorsqu'un lignage est modeste, lorsqu'il a produit peu de branches, lorsque les cadets se sont éteints sans descendance, il est possible que ses biens fassent retour à son suzerain, ou qu'ils soient partagés comme des dépouilles entre des cousins dont il est difficile de détacher un aîné qui puisse procéder à un partage noble. C'est peut-être l'explication de certains transferts de fiefs qu'on ne parvient pas à expliquer autrement. Quand la terre

41. P.-H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. II, col. 187 (bastide de Saint-Gouesnou) ; pour les montres de Du Guesclin, *ibid*., t. I, col. 1644-1645, par exemple ; celles de Clisson sont très nombreuses, voir, par exemple, *ibid*., t. II, col. 245, ou, dans une moindre mesure, col. 254.

42. *Ibid*., t. I, col. 1504 et 1514, par exemple.

43. *Ibid*., t. II, col. 669-674.

44. La seule maison noble connue du nom de Lanmeur est liée à la paroisse de Lanmeur, enclave du diocèse de Dol en Tréguier ; Kerverder est un nom noble dans le pays de Boquého et Saint-Gilles-le-Vicomte, H. Torchet, *Réformation de 1426. Diocèse ou évêché de Tréguier*, Paris, 2003, p. 218 ; Coetsaouff (Coetsoeff) peut être trouvé autour de Plouigneau, et les Pinart viennent du pays de Morlaix, J. Kerhervé, *Les Gens de finances…*, *op. cit.*, *passim* (notamment p. 232 et 269-270).

Torchet 2011.indd 299 26/11/2011 15:58:19

de Lespoull, dont une famille porte encore le nom en 1426 à Lababan[45], devient le bien des Jouhan, de Plouhinec, dès 1454, il est possible que ce soit par le jeu d'une succession collatérale ou d'une déshérence, aussi bien que d'une « quenouille ».

Troisième hypothèse, le changement de patronyme. Daniel de Tréligavan est, en 1426, un juveigneur de la maison de Kerraoul à Combrit. On lui a attribué la très petite terre de Tréligavan (aujourd'hui Tourligaon), dont il a pris le nom pour patronyme ; mais sans doute l'a-t-il vite abandonné, soit en se mariant, soit en s'éloignant : dénommé Tréligavan en 1426, il ne l'est plus par la suite et on croit le reconnaître dans un Daniel Kerraoul, cadet, cité modestement dans certains actes. De la même façon, on trouve dans la réformation des personnages au nom double – « Du Cosker autrement Quelennen » ou « Daniel autrement Melker » –, ce qui dénote une certaine fragilité des patronymes et la faculté pour les gens d'en changer selon des règles dont l'éventuelle codification est inconnue. L'origine du nom Loaenec, représenté à Plonéour en 1426, est indéchiffrable : vient-il d'un toponyme, est-ce un surnom récent, ou un patronyme roturier devenu noble par usurpation ou par amalgame ? Je l'ignore. En revanche, il semble bien que ces Loaenec aient, dans le cours du XVe siècle, adopté le nom du lieu où ils demeuraient, et soient devenus des Kermorvan. Yvon Loaenec, recensé en 1426 à Kermorvan en Plonéour, participe avec son fils Alain au partage dudit lieu de Kermorvan, en 1438, avec Guéguen Raclet et Marguerite An Croesseuc. Alain Loaenec pourrait avoir alors adopté le patronyme Kermorvan, et c'est après ce partage que l'on voit Alain Kermorvan « passer », au sens notarial du terme, un premier aveu en mai 1445, puis d'autres à Plonéour en mai 1452, novembre 1462 et mai 1463, à Pluguffan en mai 1463 également, et encore à Loctudy en 1479. Comme on ne trouve pas de traces antérieures de ces Kermorvan, ni de traces postérieures de ces Loaenec, l'hypothèse la plus probable est que les premiers soient la « seconde vie » des seconds[46]. Là est sans doute l'explication la plus satisfaisante de la courte apparition de certains patronymes : c'est la brièveté de leur existence, tout simplement.

Quatrième hypothèse, une erreur de copiste, la réformation n'étant connue en Cornouaille, pour sa majeure partie, que par les copies des registres dits de Boisgelin[47]. Des copistes éloignés dans le temps et dans l'espace et, pour certains sans doute, peu informés de la langue bretonne, ont pu se perdre parfois en conjectures sur l'orthographe exacte des noms : dans ces conditions les cacographies ne sont pas rares, provoquant la transformation – donc la possible disparition – d'un patronyme ; l'ajout d'un jambage transforme Alanou en Alaniou, ou Salou en Saliou, ce qui n'est pas du tout la même chose. Meur, en Quimerc'h en 1426, pourrait être Men en Argol en 1481, sans que l'on sache s'il faut lire l'un ou l'autre, faute d'une source auxiliaire qui permette de trancher. Dans l'édition de la montre de 1481, le doute existe par exemple pour Le Vuic et pour Le Ryvet : tous les deux sont absents de toute autre source et le premier nom pourrait être lu « Mut », en fonction des jambages, le patronyme Le Mut étant cité dans la même montre, à vingt kilomètres de là, à Tréméoc.

Dernière possibilité, l'amalgame. En principe, les anoblis récents et les anoblis à « viage », c'est-à-dire à vie, sont signalés comme tels dans le texte. Mais il a pu se glisser ici ou là des exemptés de fraîche date que

45. H. Torchet, Y. Torchet, *Réformation… Cornouaille*, *op. cit.*, p. 87.

46. Le partage est tiré d'archives privées ainsi que les aveux de 1445 et 1463 à Plonéour ; pour les autres aveux voir Arch. dép. Finistère, 1 E 260 (Plonéour, novembre 1462), 292 (Pluguffan, mai 1463), 255 (Loctudy, 1479).

47. Voir *supra*, note 6.

Torchet 2011.indd 300 26/11/2011 15:58:19

les commissaires auraient inclus par facilité ou par complaisance dans le lot des nobles[48]. Des anoblissements par alliance sont probables, comme c'est le cas pour les Tudoret : en 1426, on apprend que l'épouse est issue d'une famille noble de Saint-Ségal, alors que le mari est mentionné comme roturier à Rosnoën. Mais il est possible que cet amalgame ait échoué, puisqu'on ne retrouve pas les Tudoret dans la montre de 1481.

Finalement, ce qui est probable, c'est que les différents processus se soient mêlés et entremêlés, de l'anoblissement par alliance au changement de patronyme, de la succession collatérale au retour aux pays, sans négliger la fragilité du statut noble. Voilà sans doute pourquoi on ne peut discerner une cause dominante expliquant le phénomène de disparition des lignages. Comme je l'ai constaté à propos de la réformation de 1426 en Léon, il arrive qu'un seul des porteurs d'un patronyme modeste d'une paroisse soit répertorié comme noble, alors qu'il y a souvent plusieurs porteurs du nom dans la même paroisse quelques années plus tôt[49]. On devine là toute une foule de gens, des déclassés, des besogneux, mais aussi des « demi-nobles » ou des nobles de fraîche date, une population intermédiaire, composite, mêlée à la fois à la noblesse et au travail. C'est l'un des aspects sociologiques communs à toute la Bretagne médiévale.

Revenu et hiérarchie nobiliaires en 1481

Il manque une étude systématique des aspects financiers des minus de rachat et des aveux féodaux cornouaillais du XVe siècle, semblable à celle que Michel Nassiet a menée pour d'autres parties de la Bretagne[50].

Nous savons qu'en Cornouaille, l'inventaire individuel des ressources des nobles convoqués à la montre et le regroupement des données par personnage est très méthodique, dans les années 1480 au moins ; chaque nom, tel celui du seigneur de Coetcanton en Melgven, est accompagné d'une ventilation par paroisses des revenus pour lesquels le détenteur de fief est convoqué à la montre[51]. L'équipement exigé des hommes qui se présentent à la montre est en effet fonction de leur revenu noble[52]. C'est ainsi que, malgré l'absence du détail des minus, nous pouvons nous faire une idée assez précise de la hiérarchie nobiliaire de la Cornouaille à la fin de la période ducale, même si beaucoup de nobles ont d'autres revenus que ceux de leur fief[53].

---

48. Ce n'est qu'une hypothèse, à prendre avec prudence, car aucun cas avéré n'est à signaler et ce schéma paraît assez contradictoire avec la minutie observée dans la rédaction des rapports de la réformation.

49. *Réformation de 1426… Léon, op. cit.,* p. 143, le minu de la prévôté de Plougonvelin (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1020), qui nomme deux Conq et trois Jouhan, deux patronymes nobles locaux.

50. M. NASSIET, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne. XVe-XVIIIe siècle*, Rennes, 1993.

51. Bibl. nat. France, Cabinet de d'Hozier, n° 290 : deux exemples dans l'article Kersaudy ; le premier détaille les nombreux revenus de Jehan du Périer, sire de Coetcanton, dans pas moins de seize paroisses : Melgven, Pleuven, Riec, Moëlan, Baye, Le Trévoux, Scaër, Kernével, Elliant, Pluguffan, Plomelin, Plonéis, Tréoultré, Beuzec-Cap-Caval, Plogastel-Saint-Germain et Landudec ; le second énumère les rentes de Jehan de Kersaudy (de Plouhinec) dans dix paroisses. Ils concernent la montre de 1480 auxquels ils sont explicitement annexés, mais la date n'y change rien : les fiches individuelles sont bien tenues.

52. L'ordonnance de 1467 (P.-H. MORICE, *Preuves…*, *op. cit.*, t. III, col. 138) est la plus proche chronologiquement de 1481 qui nous soit parvenue ; c'est à partir d'elle que je détermine le barème des équipements. Une seconde ordonnance, postérieure (*ibid.*, t. III, col. 226) indique que, quelques années après 1467, le barème n'a pas changé. La première ordonnance connue fixant l'équipement des teneurs de fiefs en fonction de leur revenu nobles date de mars 1451, *ibid.*, t. II, col. 1133.

53. Profits retirés des activités commerciales, gages et profits des offices (ducaux, seigneuriaux), gratifications et pensions diverses accordées par le prince et les Grands.

Torchet 2011.indd 301 26/11/2011 15:58:19

Il est assez probable que le barème des revenus des nobles cornouaillais, qui suit, soit cantonné sous un plafond inférieur à ce qui a été noté ailleurs pour des diocèses comme ceux de Saint-Brieuc, du Léon et de Saint-Malo[54]. Relativement proche de celui des revenus nobles des diocèses de Saint-Brieuc et de Léon[55], il se situe très en deçà de celui de Saint-Malo. Riche en Cornouaille ne signifie pas forcément riche en pays de Saint-Malo. Cette hypothèse suggère que le critère de la richesse des nobles élaboré par M. Nassiet[56] soit nuancé[57]. Pour clarifier les choses, il convient de suivre les catégories proposées par la montre elle-même : d'un côté les hommes d'armes, de l'autre la petite noblesse.

Les hommes d'armes

Des prescriptions de l'ordonnance de 1467, on peut déduire avec prudence les revenus suivants des quarante-six hommes d'armes (qui sont accompagnés de cent quarante-huit coutilliers, archers et jusarmiers[58]) :

– au-delà de 1 500 livres, l'homme d'armes doit comparaître en compagnie d'au moins deux autres hommes d'armes ; aucun Cornouaillais n'entre dans cette catégorie, sauf sans doute le sire de Pont-l'Abbé et de Rostrenen ;

– de 1 000 à moins de 1 500 livres, il doit avoir un autre homme d'armes en sa compagnie) : les sires de Plusquellec et de Keimmerch comparaissent chacun avec un homme d'armes et diverses escortes d'archers, jusarmiers et coutilliers ; celui du Hilguy se voit enjoindre de fournir un autre homme d'armes ;

– de 600 à moins de 1 000 livres, le noble doit se présenter en compagnie d'au moins deux archers et un jusarmier : sont dans cette situation les sires du Faouët (six archers,

---

Les revenus du notariat en particulier, office souvent exercé par des nobles, ne figurent pas dans les minus de rachat. J. Gallet (*La Seigneurie bretonne…*, *op. cit.*, p. 141 et suiv.) minimise le poids de ces revenus, alors qu'on voit certains personnages cumuler plusieurs offices. Et d'ailleurs, l'inconsistance des droits de fief en Léon contraint plus d'un noble à exploiter le filon du trafic maritime, ce que les comptes des receveurs des ports attestent, voir H. Torchet, *Réformation de 1426… Léon*, *op. cit.*, p. 33. Il est probable que cette activité maritime soit à prendre en compte pour d'autres diocèses.

54. M. Nassiet, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Saint-Brieuc en 1480 », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXIV, 1996, p. 7-87 : dans le diocèse de Saint-Brieuc, deux seigneurs ont un revenu compris entre 2 000 et 3 000 livres. On verra qu'un seul doit être dans ce cas en Cornouaille, le sire de Pont-l'Abbé ; dans l'évêché de Saint-Malo, sept seigneurs ont un revenu compris entre 2 000 et 4 000 livres.

55. Y. Coativy, « La noblesse léonarde au XVe siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 295-321 : deux seigneurs convoqués disposent de 2 500 livres de revenus nobles, les sires du Chastel et de Kermauan.

56. M. Nassiet (dans *Noblesse et pauvreté…*, *op. cit.*, et dans son introduction à H. Torchet, *Réformation de 1426. Diocèse ou évêché de Saint-Malo*, Paris, 2006) utilise le ratio du nombre de métayers par noble comme critère d'évaluation de la richesse des nobles.

57. Comme je le montrerai dans le prochain tome à paraître de la réformation de 1426, le diocèse de Saint-Brieuc présente un ratio métayers/nobles qu'on peut qualifier d'anomalie, tant il est bas : 0,3 métayer par noble dans ce diocèse selon le registre Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988, contre 1,3 en Léon, 1,4 en Cornouaille, 0,8 en Trégor et 0,9 dans le diocèse de Saint-Malo, voir H. Torchet, *Réformation de 1426… Léon*, p. 32). En Léon et Cornouaille, la richesse moyenne des nobles est plus élevée, mais on y trouve moins de nobles très riches qu'ailleurs. On peut cependant se demander s'il ne faudrait pas inverser parfois le regard sur le ratio métayers/nobles et si, au lieu d'y voir un indice de la richesse des nobles, il ne faudrait pas plutôt, dans le cas du Léon et de la Cornouaille, y voir l'indice de la nécessité d'obtenir des exemptions d'impôt pour maintenir un niveau de revenu décent. En quelque sorte corriger le faible niveau d'un revenu brut par le meilleur niveau d'un revenu net.

58. Le jusarmier est un soldat dont l'arme principale est la « jusarme » ou « guisarme », sorte de hallebarde, arme d'hast munie d'un tranchant concave et d'une pointe ou dard dans le prolongement du manche.

Torchet 2011.indd 302 26/11/2011 15:58:19

un coutillier), de Plœuc (six archers, un coutillier), de Langueouez (cinq archers, un coutillier), de Tréziguidy (quatre archers, un coutillier), du Pin (quatre archers, un coutillier), de Tyvarlen (trois archers, un vougier et un coutillier), de La Rocherousse, du Vieuxchastel (deux archers, un jusarmier et un coutillier), de La Porteneuve (trois archers, un coutillier), ainsi que Rolland de Lesongar (deux archers et injonction d'un troisième) ;

– ont sans doute plus de 400 livres (deux archers, un coutillier) les sires de Combres, de Pratanros, du Hénant, de Berrien, de Lisivy, de Coetcanton[59], de La Harmoie, de Guengat, de Liscuit, de Roscerff, Henry du Dresnay, Charles de Tréanna ;

– entre 300 et 400 livres environ, les sires de La Villeneuve, de Kerharo, Christophe de Lisiard, le sire de La Haie, Pierre du Pontcallec, Henry Provost (un archer, un coutillier), le sire de Brunault, Jehan du Mur, Alain de Tréanna (deux archers) ;

– plus de 200 livres (un seul homme d'escorte), Yvon Boscher, Henry de Bennerven, Henry de Coetquévéran, Guillaume de Kergoet, Jehan de Bodigneau, Bertrand de Lesongar, Jehan de Tromelin, le seigneur de Kernuz, Jehan Cabournais, Henry de Kerraoul, Anceau de la Marche, Riou de Rosmadec, les sires de Pratanroux, Jehan de Trégannez.

Il faut ajouter à cette première liste les trois commissaires : le sire du Pont, certainement le plus riche de Cornouaille[60] (le sire de Plusquellec est d'ailleurs son frère cadet), et ceux de Lanros et du Moros[61]. Il faut également y ajouter les hommes d'armes absents. Cette liste complémentaire est plus délicate à établir, puisque par définition, on ignore l'équipement potentiel d'un absent, et que seuls les officiers de l'ordonnance du duc sont qualifiés de chevaliers.

Il faudrait donc classer parmi les hommes d'armes, le sire de Tancarville, pour lui-même et son épouse (d'Harcourt et Laval), le sire de Kergorlay (Laval), dénommé Guergorlay dans la montre[62], le vicomte du Faou, amiral de Bretagne, le représentant de damoiselle Jehanne de Rostrenen, dame du Quélennec, les sires de Névet, du Ménez, Jehan du Pont, sieur de Kermeinguy (qui comparaît d'ailleurs en homme d'armes dans le diocèse de Vannes[63]), Alain Le Scanff, sieur du Dreortz, le représentant de la dame de Carcado (Le Sénéchal) et son fils, et le sire du Juch. Sont aussi qualifiés d'hommes d'armes de l'ordonnance Guillaume Kerfloux, Hervé de Lesongar, le sire de Mezle (Du Chastel), et Jehan Kerguellenen, chevalier (le seul à recevoir ce titre dans le document). Il faudrait encore ajouter le sieur de Beaumanoir (Eder), Jehan du Fou, demeu-

59. L'ordonnance précise : deux archers et un jusarmier pour qui a un revenu supérieur à 400 livres ; Jehan du Périer comparaît avec deux archers et un coutillier, ce qui est moins qu'un jusarmier. L'interprétation du statut du coutillier dans cette prescription est délicate. L'énumération des revenus du sire de Coetcanton mentionnée plus haut lui donne un total de 443 livres de revenu noble, ce qui assimilerait en fait le coutillier à un jusarmier.

60. Le minu de rachat de la terre de Pont-l'Abbé après la mort du sire de Pont Jehan en 1478 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2025, indique plus de 900 livres de rente, auxquelles il faut ajouter une somme indéterminée, mais du même ordre pour la seigneurie de Rostrenen qui a toujours paru égale à celle du Pont depuis l'ost de 1294. Il est possible que les seuls revenus seigneuriaux du sire du Pont et de Rostrenen dépassent les 2 000 livres, auxquelles s'ajoutent diverses pensions.

61. Le seigneur de Moros, homme d'armes de l'ordonnance du duc, est l'un des trois hommes d'armes de la maison de Tréanna, très représentée dans cette liste. Le seigneur de Lanros, compte tenu de son équipement, rejoint le contingent des plus de 300 livres.

62. Selon un mémoire sur la terre de Kergorlay, rédigé vers 1470, probablement par Henry du Dresnay, le revenu de cette seigneurie s'élève environ à 600 livres, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1287.

63. Au titre de Grand-Champ, R. DE LAIGUE, *La Noblesse…*, *op. cit.*, p. 215-216.

Torchet 2011.indd 303 26/11/2011 15:58:19

rant en France, Jehan du Fou, sieur de la Roche-Guéhenneuc. Notons au passage combien les terres cornouaillaises sont de moins en moins en mains cornouaillaises (d'Harcourt, Laval, Du Chastel), et combien les Cornouaillais se détachent aussi de leurs racines (Du Pont)[64].

Restent les défaillants sur lesquels nous n'avons pas d'information : le fils Le Scanff, sieur du Pellynec, le sieur de Cléhunaut, le fils mineur de Pluffragan (dont le patronyme apparaît parmi les nobles dans les réformations et montres de Saint-Brieuc), Christophe de Rosmadec et sa mère, Pierre de Kerrouant. On aboutit ainsi à une liste de soixante-cinq hommes d'armes environ.

La petite noblesse

L'estimation des revenus des six cent quarante six simples détenteurs de terres nobles (hors hommes d'armes) énumérés par la montre n'est pas toujours facile à établir.

Vingt-quatre peuvent disposer d'un revenu noble compris entre 100 et 200 livres, car bien qu'archers à cheval, ils comparaissent chacun avec un deuxième combattant : ce sont Riou Penmorvan, maître Jehan de Bennerven, Jehan Correc, Charles de Quénéquivillic, Jehan Kergoet, Henry de Québlen, Hervé du Rible, Jehan de Liscuz, Alain Kerliver, Jehan du Parc, Richard Penguern, Anceau de la Marche Bodryec, Jehan Lohennec, Charles Kerdeffrec, Pierre du Bot, Jehan Kergoet Mengueffret, Pierre Kergoet, Louys Le Rousseau, Pierre Kerancourhin, Pierre Kerprigent, Morice Lochrist, Jehan de Beaucours, Jehan Loes, Guillaume Pestivien et Jacques de Bodillio, qui se voit enjoindre d'équiper un second archer.

Ce sont donc environ 3,5 % des nobles des paroisses convoqués qui disposent sans doute de plus de 100 livres. Si on leur ajoute les commissaires, les officiers de justice, les hommes d'armes, leur nombre s'élève à soixante-seize, soit quelque 11 % des détenteurs de fiefs. À l'inverse, 89 % perçoivent moins de 100 livres de rente noble. Il faut souligner que 100 livres n'est pas une petite somme, et que bien des officiers ducaux touchent des émoluments inférieurs à ce montant[65]. Par ailleurs, si seuls les revenus du fief semblent pris en considération pour le service militaire, beaucoup de nobles ont d'autres revenus, comme je l'ai dit plus haut, et ils possèdent des droits fonciers non nobles[66]. On ne doit donc pas considérer ce revenu noble comme l'alpha et l'oméga des moyens de vie des combattants qui paraissent à la montre.

La distinction entre les catégories inférieures des présents à la montre est beaucoup plus complexe à opérer. On peut admettre que les plus riches soient les huit qui comparaissent avec deux chevaux : Hervé Maufuric, Charles de Tyvarlen, seigneur du Guilguiffin à Landudec, Hervé de La Lande, seigneur de Lestrémec à Tréméoc, Jehan de Coetanezre, seigneur des Salles

64. Ce constat est comme l'écho de ce que montrent trois cartes de Cornouaille que j'ai présentées lors de ma conférence, dont deux figurent dans l'introduction de l'édition de la montre de 1481 : la première, non publiée, recense les métayers de nobles en 1426 (qui incluent de nombreux manoirs d'époques plus anciennes, désormais sans résidents), la deuxième et la troisième représentent la répartition par paroisse des nobles en 1426, d'une part, des teneurs de fiefs en 1481, d'autre part, cf. H. TORCHET, *Montre…*, *op. cit.* On mesure par l'intensité des gris sur ces cartes une évolution très palpable de la densité des nobles d'ouest en est au long du XVe siècle, sans que l'on sache si ce glissement net traduit un rapprochement avec le pouvoir ducal ou avec la France.

65. Cf. J. KERHERVÉ, *L'État breton…*, p. 506-509 et 809-815, pour les gages ordinaires des officiers de l'administration ducale ; on sait cependant que ces gages n'étaient que la partie « visible » de leur rémunération, complétée par les « profits accoustumés » et diverses possibilités de cumuls difficilement quantifiables. Voir aussi ce qu'écrit Jean Gallet (*La Seigneurie bretonne…*, *op. cit.*, p. 141) sur ce qu'on pouvait faire avec 20 livres de revenus.

66. Voir *supra*, note 48.

Torchet 2011.indd 304 26/11/2011 15:58:19

à Kerfeunteun, Pierre Kerynisan, Louis Goarlot, Guillaume Le Louch et Deryen de La Boissière, auxquels il faut ajouter Yvon du Guermeur, seigneur de Coetroserch (Corroarc'h) à Combrit, qui doit une demi-lance. Comme selon toute vraisemblance ces personnages ont un revenu réel très au-delà de leur revenu noble, on peut voir là comme une preuve de l'insuffisance du critère de la rente noble. Quoi qu'il en soit, vu leur équipement, on peut supposer que ces gens de guerre dépassent le plafond de 80 livres de rente noble. Il en va de même pour une petite poignée seulement d'archers capables de fournir un second cheval : Ollivier Prigent, maître Guillaume du Boys, Jehan Kergroes.

L'ensemble des membres des groupes qui précèdent, disposant de plus de 80 livres de revenus nobles, se monte donc à quatre-vingt-sept individus, soit quelque 12 % de la population nobiliaire, ce qui signifie que 88 % des convoqués à la montre se situent en deçà de cette limite. La seule différence entre les catégories les moins riches réside dans la qualité de leur cheval et dans leur équipement. Deux nobles seulement, qui ont oublié leur salade[67], s'en voient faire le reproche : le fils d'Allain Kersaudy et Guillaume Le Soudaer, tous deux archers en brigandine. On peut penser que les commissaires aient omis de mentionner les autres porteurs de salade, mais il est de toute façon probable que la masse écrasante des teneurs de fiefs convoqués ne jouisse pas de plus de 60 livres de rente noble. Il y a peu de nobles en Cornouaille et, parmi ce faible contingent, il y a peu de puissants.

Conclusion

Une noblesse peu nombreuse en comparaison d'autres secteurs de Bretagne, une noblesse confrontée à la pénurie, pénurie de bras armés, pénurie de terre noble peut-être, une noblesse peu puissante en moyenne mais dominée par quelques belles lignées d'authentique ancienneté, quoique, pour certaines, en voie d'extinction dans le cours du siècle, des fiefs dispersés, une noblesse enfin qui veille à maintenir son emprise politique et sa supériorité sociale en contrariant la prétention des roturiers à prendre le contrôle de terres nobles, telles me semblent être les caractéristiques de la noblesse cornouaillaise au XVe siècle. Une noblesse qui répond présente lors de la convocation aux montres générales appelées par le duc, en particulier celle de septembre 1481. Notons à son sujet le faible nombre des défaillants (qui sont ici comme des déserteurs, puisque la Bretagne est sous la menace de la guerre). Ils sont quarante-cinq, mais de ces quarante-cinq il faut retrancher dix-huit hommes, de l'ordonnance ou de la maison du duc, qui ne sont pas réellement défaillants, plutôt retenus par leur service. Il resterait donc vingt-sept défaillants réels. Mais Jehan du Pont comparaît en Vannetais, comme il a été dit, Nicolas Clécunan le fait en Léon. Il n'y a donc guère plus de 3 % de vrais défaillants, souvent des seigneurs de rang élevé. Dans son immense masse, la noblesse cornouaillaise, malgré la crise politique et financière qui secoue le duché, reste fidèle jusqu'au bout à son duc et à sa politique de défense de la principauté.

67. La salade est un casque en forme de bol.

Torchet 2011.indd 305 26/11/2011 15:58:20

Résumé

Le XVe siècle offre de grands documents de synthèse sociologique qui permettent une approche statistique de la Cornouaille pour cette époque. Cet ancien diocèse compte peu de riches et peu de pauvres et peut être considéré comme plutôt « égalitaire ». De la réformation des feux de 1426 à la montre générale de 1481, le contingent noble y est caractérisé par la stabilité et les fiefs nobles restent presque tous en mains nobles. Le destin des lignages modestes est stable aussi, mais, dans cette catégorie, on trouve autant de personnages énigmatiques et contestés (environ 5 %) en 1481 qu'en 1426. Les nobles très riches sont particulièrement rares en Cornouaille, et la rareté des données offre peu d'outils pour affiner l'analyse et la répartition des revenus de la petite noblesse.

Abstract

The XVth century offers comprehensive sociological documents which allow statistics on contemporary Cornouaille to be drawn. The former diocese had few very rich people and few very poor and may be viewed as rather equalitarian. From *the réformation des feux* in 1426 to the general muster of 1481, the number of nobles remained stable and most noble fiefs remained in noble hands. Low level lineages remained stable too, but this category had as many enigmatic and disputed characters (about 5 %) in 1481 as in 1426. Very rich noble people were particularly few in Cornouaille, and, data being scarce, one has few tools to improve both the analysis and the distribution of the revenue of the gentry.

Diverradur

War-lerc'h ar XV^ed^ kantved ez eus chomet dielloù a boues bras war dachenn ar c'hendastum sokiologel, ma c'heller ganto sevel ur c'hlosadur statistikel eus Bro-Gernew ewid ar mare-se. En eskopti kozh-se, ma kaver ennañ nebeud a dud pinwidig-mor, ha nebeud a dud paour-ras, e oa kentoc'h ar jeu keid-ha-keid. Adaleg adkempenn an tailhoù dre diegezh e 1426 beteg gweladeg veur 1481, e chom lodenn an dud a noblañs stabil, hag e chom iwe an dalc'hoù nobl, war-boues nebeud, etre daouarn tud nobl. Stabil eo iwe planedenn al lignezoù a isel-renk, med, e-barzh ar rummad-mañ, e kaver kement a bennoù-lignez tu-pe-du ha kavet abeg enno, e 1481 evel e 1426. N'eo kat stank tamm ebed an noblañsoù pinwidig-mor ; ewid pezh a sell ouzh leveoù an noblañsoù a isel-renk, re rouez eo an dielloù ma c'hellfed diwarno ober un dielfennañ pizh hag un ingaladur ken pizh all eus al leveoù-se.

Torchet 2011.indd 306 26/11/2011 15:58:20

Enquête sur les sénéchaux féodés de Daoulas (1535-1536)

par Jean-Luc Deuffic

André Oheix, érudit trop vite disparu, a montré, dans une précieuse contribution à l'étude des sénéchaux en Bretagne[1], l'importance et le rôle essentiel joué par ces agents seigneuriaux. L'exemple significatif de la châtellenie de Daoulas trouve son intérêt dans les archives de la famille de Tréanna qui donna plusieurs sénéchaux ou voyers féodés à la juridiction, dont Guillaume qui, peu après la mort de son père Guyomarch, prit l'initiative, en décembre 1535 et janvier 1536, d'une enquête sur les droits et devoirs de sa charge.

La Chambre de réformation de la noblesse établie en Bretagne entendit en 1668 messire « Jan de Treanna[2], sieur de Lanvilliau, faisant tant pour lui que pour ecuyer Ollivier de Treanna, sieur du Brigno, son frere puisné, messire Iacques de Treanna[3], sieur de Kervern, faisant tant pour lui que pour noble et discret messire Claude de Treanna, sieur de la Bouessiere, son fils aisné, prebstre, chanoine et grand archidiacre de Cornouaille, docteur en theologie, et pour Tangui de Treanna, ecuyer, sieur de Penaneach, son fils puisné », lesquels, pour soutenir leur qualité d'écuyers, produisirent plusieurs documents. Ainsi, « une enqueste faite à la requeste dudit Guillaume de Treanna à l'encontre du procureur fiscal de ladicte juridiction de Daoulas et du seigneur vicomte de Rohan, composee de quantité et nombre de person-

1. A. Oheix, *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au XIVe siècle*, Paris, 1913. Sur le sujet, voir A. Delaporte, *Les Sergents, prévôts et voyers féodés de Bretagne, des origines au début du XVe siècle*, Rennes, 1938 ; J.-L. Montigny, *Essai sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Mauclerc et sur la politique de ce prince (1213-1237)*, Paris, 1961.

2. Né à Kerazan (Cléden-Cap-Sizun) le 27 juin 1636, fils de Guillaume et de Bonaventure de Saluden, marié le 19 mai 1661 à Anne de Coetelez. À la mort de ses parents, Jean de Tréanna vivait au manoir de Kervern, en Dirinon. Les frères Simon et Yves Le Deuffic, mes ancêtres, tenaient à ferme sous la seigneurie de Kerazan plusieurs moulins à vent (Troguer, Kervo, Kernévez), et ce depuis 1678 au moins.

3. Jacques de Tréanna, fils de Jacques et de Pezronnelle Simon, dame douairière de Lanvilliau, épousa Françoise de Kerleuguy.

Deuffic 2011.indd 307 30/11/2011 15:38:24

nes qualifiees, par laquelle se voit que ladicte terre de Kervern[4] a le droit prohibitif et que le propriétaire d'icelle estoit seneschal feodé de ladite juridiction de Daoulas, et que ce droit avoit été autrefois concedé au seigneur proprietaire de ladite maison de Kervern par le seigneur comte de Leon, lors seigneur de ladite juridiction de Daoulas, il y a 400 ans ou environ, et que cette maison et terre de Kervern estoit venue à la famille de Treanna par le mariage de dame Amou de Kerbescat, heritiere de ladicte terre de Kervern, avec messire Yves de Treanna, qui estoit bisayeul dudit Guillaume ; ladite information en date du dernier decembre 1535, signee et garantie par original[5]. »

Cette précieuse enquête subsiste dans le fonds Tréanna[6] des Archives départementales du Finistère : sa publication nous a semblé utile pour approcher l'histoire des institutions seigneuriales de cette région, enclave particulière des seigneurs de Léon en Cornouaille. Vers 1700, le chanoine dom Louis Pinson, dans ses mémoires sur l'abbaye de Daoulas, écrit déjà que la maison de Tréanna était des plus « considérables et des mieux marquées de la province. Elle possède, entre autres terres, celle de Kervern, en la paroisse de Dirinon et dans le voisinnage de l'abbaye, c'est ce qui a attaché les anciens seigneurs de cette terre à lui faire du bien, et elle à les reconnaître par des marques de distinction particulières[7]. »

La première mention connue d'un sénéchal à Daoulas émane de la charte de fondation de l'abbaye augustinienne de Notre-Dame, non datée, mais relatée entre autres

4. Proches de Daoulas, mais sur le territoire de la commune de Dirinon, se trouvent à peu de distance deux villages de Kervern : Kervern-Mindu et Kervern-an-Aod (*alias* Kervern-Tréanna). Le premier fut le domaine des seigneurs de Kerguern, issus, semble-t-il, d'un ramage des Clécunan (Irvillac), dont une branche possédait Kernizy, en Plougastel. Ils portaient *de sable à trois aigrettes huppées d'argent*, et devisaient *Utinam*, P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. I, Nantes-Paris, 1862, p. 94. En 1453, dans son aveu au vicomte Alain de Rohan, l'abbé de Daoulas, Guyomarch Maufuric de Lezuzan, déclare « une pièce de terre joignant le village du Squivit que nous tenons du fief lige proche de Jean, fils Mahé Kerguern » (Arch. nat., L 1002, n° 23 [copie]). Jean de Kerguern et sa femme, Guillemette Penguern, firent en 1494/1495 une fondation à l'abbaye pour y être inhumés, J.-L. Deuffic, « Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 83-102, t. CVII, 1979, p. 103-148 (voir p. 126). Ce lieu de Kervern est ancien, comme l'atteste la présence d'une stèle de l'âge du fer. Le second village, plus proche de la mer, fut la résidence des sénéchaux de Daoulas. Une chapelle, sous l'invocation de sainte Pétronille, y était encore visible au siècle dernier, dédicace sans doute due à l'initiative personnelle de Pezronnelle Simon ; face au manoir, une pêcherie, que cite en 1678 la pancarte imprimée des droits du voyer de Daoulas : « Appartient audit seigneur voyer le goret ou pescherie qui est au bout de la greve que l'on appelle Bec-Kervern-Treanna, autrement Pen-ar-Vorlen, ledit goret situé en la riviere de Daoulas. », Arch. dép. Finistère, 72 J 3 ; P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 49-70, 114-162, 197-231, 241-256, 317-330, 425-440 (voir p. 250-256) ; A. Le Menn, « Dirinon, Le Vorlen », *ibid*., t. CXXVII, 1998, p. 98-100, avec un plan cadastral de 1827. C'est en août 1269 qu'Hervé IV de Léon, seigneur de Châteauneuf, et Mahaute de Poissy accordent à Lisiard, sénéchal de Daoulas, et à Amice, sa femme, l'exemption de bail dans tous ses domaines. Pour des actes similaires, voir celui accordé par Guyomarch de Léon à Olivier Saladin, père de la dame de Kermadec, en 1270, ou celui d'Alain de Rohan à Ollivier, sénéchal de la vicomté, en 1264, P.-H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 992-993.

5. Comte de Rosmorduc, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation*, Saint-Brieuc, 1896-1905, 4 vol., t. IV, p. 557-566 (p. 560-561).

6. Arch. dép. Finistère, 1 E 947. Je tiens à remercier ici Hervé Baudy pour les photos numériques de ce cahier et Anne-Françoise Grall-Perès pour son aide précieuse à la lecture de plusieurs passages. Jean Kerhervé a travaillé avec bienveillance à la clarté de cet article.

7. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaie de Daoulas mis en ordre par les soins de frère Louis Pinsson prestre chanoine de cette abbaie en l'année 1705*. Le titre retenu est celui du manuscrit de l'abbaye de Landévennec ; plusieurs versions existent de cette histoire sur l'édition de laquelle nous travaillons, à partir du manuscrit 486 de la bibliothèque municipale d'Orléans.

Deuffic 2011.indd 308 30/11/2011 15:38:24

dans un vidimus du 26 avril 1244[8] énumérant les différentes donations faites jadis par les vicomtes de Léon[9], […] *et potagium*[10] *cervisiae ejusdem castri, uxore senescalli septimam partem quam habebat concedente*. Ainsi, la femme du sénéchal concédait aux chanoines réguliers le droit de septième qu'elle détenait sur la cervoise du château. Ce dernier, « nagueres bien emparé et fortifié pour la tuition du païs, […] les Anglois lors menant guerre en Bretagne, fut en grand part d'iceluy ruiné et desmoly[11] ». Construit sur un des îlots de la Mignonne qui se jette dans la rade de Brest, il a laissé sa marque sur l'ancien cadastre dans des microtoponymes significatifs comme *Parc-ar-C'hastel* (« Champ-du-château »). Construction typique des fonds de vallée, la forteresse supplanta – sans doute dès la fin du XIe siècle – une motte féodale dont certains restes étaient encore visibles à la fin du XIXe siècle et de laquelle subsiste le nom de « Valy[12] » donné à une rue voisine. En 1680, le prince Louis de Rohan-Chabot déclarait encore cet « ancien chasteau de laditte ville de Daoulas avecq ses mottes, rempartz, clostures et douffves à presant en ruine, jardins, chapelle[13] et collombier, à cause de laquelle seigneurie a aussy droict de contraindre ses hommes, subjects et vassaux, tant en proche qu'arriere fieff, de faire les charrois, journees et travaux requis pour les reparations des bastiments dudit chasteau, reparations des douffves et fossés que mesme les reparations du quay, pontz, moulins, audittoire, prisons […], qui se pratiquoient lorsque les seigneurs de Leon faisoient leur sejour et demeure audict chasteau[14] ». Relevons aussi, à 500 mètres de là, vers Saint-Urbain, le lieu significatif des Salles (germanique *seli*, latin *sala*), toponyme généralement associé à une résidence seigneuriale.

La châtellenie de Daoulas : un bastion avancé des seigneurs de Léon en Cornouaille

Cette « ville noble de Daoulas ou est le siege principal de laditte chastellenye […] appartient et relleve prochainement dudict seigneur duc de Rohan et prince de Leon

8. Copie dans le manuscrit Bibl. nat. France, fr. 22337, fol. 159.

9. En 1479, lors de l'enquête suscitée par le différend entre Jean de Rohan et Guy de Laval pour la préséance aux états de Bretagne, Jean de Rostrenen, seigneur de Coetdor, dépose « qu'il a esté par plusieurs fois à l'abbaye de Doulas ; qu'elle est située en ladite seigneurie de Leon, et a ouy dire à l'abbé et à plusieurs des religieux de ladite abbaye, et à plusieurs personnes dignes de foy, et est notoire au païs, que ladite abbaye de Doulas fut et a esté fondée par les prédécesseurs dudit vicomte de Rohan de présent, sire de la seigneurie de Leon, et croit ce tesmoing ce estre vray pour la cause que dessus, et mesmes qu'il a veu en ladite abbaye plusieurs tombes et présentations sur icelles en bronze, tant d'hommes que de femmes, que l'on dit estre des seigneurs et enfans de ladite seigneurie de Leon, et en est ainsi voix commune et publique renommée esdits lieux et partie de Doulas », P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, t. II, p. CCXIII.

10. Pour le sens du terme, voir DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augmentée, Niort, 1883-1887, t. 6, col. 436B, qui cite le passage de la charte de fondation de l'abbaye de Daoulas.

11. Mémoire de 1479, cité *supra* note 9, p. CLXXI, art. CXVIII. L'abbaye elle-même ne fut pas épargnée : *per gentes armigeras regni Francie inimicas* [*fuit*] *in majori sui parte destructa* (« [elle fut] en grande partie détruite par des gens d'armes ennemis du royaume de France »). Des indulgences furent alors obtenues de la papauté pour les réparations engagées, H. DENIFLE, *La Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1897-1899, p. 747, note 5.

12. *Ar valy*, en breton, souvent traduit par « allée », correspond au français « bayle », « basse-cour », l'enceinte qui cerne le château, que rappellent la rue du Vally, à Guingamp, ou l'église Saint-Jean-du-Baly, à Lannion.

13. Dédiée à saint Nicolas, ce qui paraît assez fréquent pour une chapelle castrale (Neufchâteau, en Moselle ; Bellefontaine, Beaumont-le-Roger, Hambye, en Normandie ; Saint-Nicolas du Louvre, à Paris, etc.).

14. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2047, aveu de 1680.

Deuffic 2011.indd 309 30/11/2011 15:38:24

[…], laditte chastellenye […] contenante en général environ six lieux de tour, quatre de long et deux lieux de large, aboutissantz a la jurisdiction d'Irvillac et Lougonna[15], entiennement donnee en partaige par le seigneur prince de Leon au seigneur vicomte du Fou, et au surplus cerné des rivieres et bras de mer quy se rendent aux portz et havres de laditte ville de Daoulas et de celle de Landerneau, et le fort d'icelle s'extendante es paroisses de Daoulas, Loperhet, Plougastel, Dirinon, tout le champ de Saint Thomas, et treffe de Saint Eloy sittuee en la paroisse d'Irvillac[16] ».

Notre propos n'est pas ici de rappeler les origines et la formation de la châtellenie de Daoulas qui ont récemment été étudiées dans une synthèse consacrée à la seigneurie de Léon, publiée dans cette même revue[17], mais d'apporter quelque éclairage sur des pratiques institutionnelles.

Représentant le seigneur dans l'ensemble de ses prérogatives, le sénéchal apparaît comme un personnage-clé, premier officier administratif et judiciaire de la châtellenie. Parfois « féodé » – une terre (fief) est attachée à la fonction, pour laquelle il est assujeti à certains devoirs –, le sénéchal est à l'origine issu de la maison même du suzerain. Sous ses ordres exercent divers officiers, bailli (ou alloué), lieutenant, procureur, greffier, notaire, sergent, certains cités par l'enquête de 1535-1536. Les « plaids » restent les moments privilégiés pour rendre justice, et se tiennent généralement « en l'auditoire […], les jours de mercredy de chacune semaine ».

À Daoulas, le terme de « voyer féodé[18] » semble être conjointement utilisé avec celui de sénéchal à l'époque de l'enquête. Celle-ci dévoile plusieurs aspects des droits et devoirs du sénéchal, développés du reste dans l'aveu de 1680 que présente Louis de Rohan par son procureur fiscal Jacques de Keroudault, s^r^ de Kerbasquiou. La réception des cens dus au seigneur au terme de la Toussaint, la garde provisoire des prisonniers, le maintien en état des divers ponts de Daoulas (« Callac », « Squifin », « Anez ») sont ainsi de la responsabilité du sénéchal et de ses auxiliaires.

Les témoignages publiés ci-dessous révèlent d'autres usages et droits seigneuriaux, certains fort curieux, notamment la tradition qui permet au sénéchal-voyer féodé de Daoulas de s'emparer de la monture (hacquenée) de la vicomtesse de Rohan, dame du lieu, lorsqu'elle fait sa première entrée dans la « ville », avant de la lui rendre lorsqu'elle quitte l'église abbatiale. Cette pratique, à mettre peut-être en rapport avec l'exercice du droit de gîte, se perpétue au XVIe siècle, pour mémoire, car, dans les faits, le cheval est restitué immédiatement à sa propriétaire. « Pour récompense [de ses] servitudes », le sénéchal peut encore prétendre à d'importants avantages dont les plus anciens connus sont l'exemption du bail de la terre de Kervern (Dirinon) située au « fié » de la court de Daoulas, qui constitue le « gage » de la fonction, et celle du devoir de rachat[19], privilèges actés dès 1269. Le droit de four à pain (blanc ou gris), les divers privilèges accordés aux foires de Daoulas et de La Roche-Maurice font aussi partie depuis le XIIIe siècle des prérogatives des seigneurs de Kervern.

15. Logonna-Daoulas.

16. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2047, aveu de 1680.

17. P. Kernévez, R. Le Roy, « La seigneurie de Léon aux XVe et XVIe siècles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 299-319 (p. 302, 305-306).

18. À l'origine, le voyer (lat. *vicarius*) est chargé de tenir les rues et les chemins en bon état ; par la suite, le terme a désigné un officier auxiliaire de justice.

19. Lorsqu'un vassal vient à mourir, ses héritiers restent redevables au seigneur d'un droit de succession appelé « devoir de rachat », équivalant à un an de revenu du fief.

Deuffic 2011.indd 310 30/11/2011 15:38:24

Les Tréanna : un lignage bien documenté, une « charge » héréditaire

Du lignage des Tréanna, fort complexe au demeurant, ne nous concerne présentement que la branche de Kervern, celle que mentionne le document et qui obtint les terres de Dirinon (et la charge de voyer féodé) par union avec la famille Kerbescat. Pour la compréhension de l'enquête, nous présentons ci-dessous un arbre sommaire de la transmission de la *senechaucie* de Daoulas et de la seigneurie de Kervern, depuis le temps des Le Sénéchal jusqu'aux Tréanna, en passant par les Kerbescat.

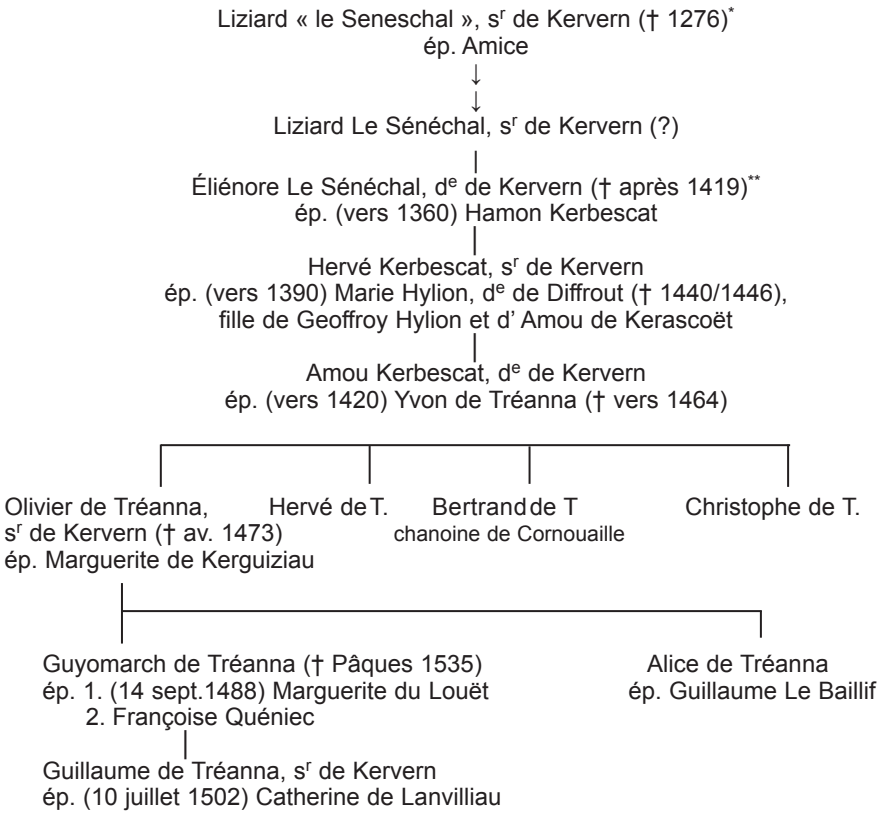

Fig. 1. – Succession des seigneurs de Kervern (Dirinon), voyers féodés de Daoulas.

*** Inscrit au nécrologe de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas. J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques… », art. cité, t. CVI, 1978, p. 91.**
****Deux témoins (Guénolé Coziat et Yvon Périou) font de cette Éliénore la fille d'un Liziard Le Sénéchal, qui ne peut être le personnage mentionné dans le nécrologe ; on ne peut exclure cependant l'existence d'un homonyme, effectivement père d'Eléonore.**

Deuffic 2011.indd 311 30/11/2011 15:38:24

Les archives des Tréanna, un lignage de renom, originaire d'Elliant en Cornouaille, dont plusieurs membres exercèrent comme officiers ducaux, forment un ensemble imposant et mériteraient d'être plus systématiquement exploitées. L'enquête diligentée par Guillaume de Tréanna en 1535-1536 a été transcrite sur un registre de vingt-neuf feuillets de 307 sur 210 mm. Le papier, généralement de bonne qualité, porte en filigranne une main lacée au poignet, aux quatre doigts très serrés, au pouce très écarté, marquée du chiffre trois, avec au-dessus une fleur à cinq pétales, que l'on retrouve par exemple (sans le chiffre) sur un papier de Balga (1535), conservé aux Staatsarchiv de Königsberg[20], et sur un autre de Lisieux (1537)[21].

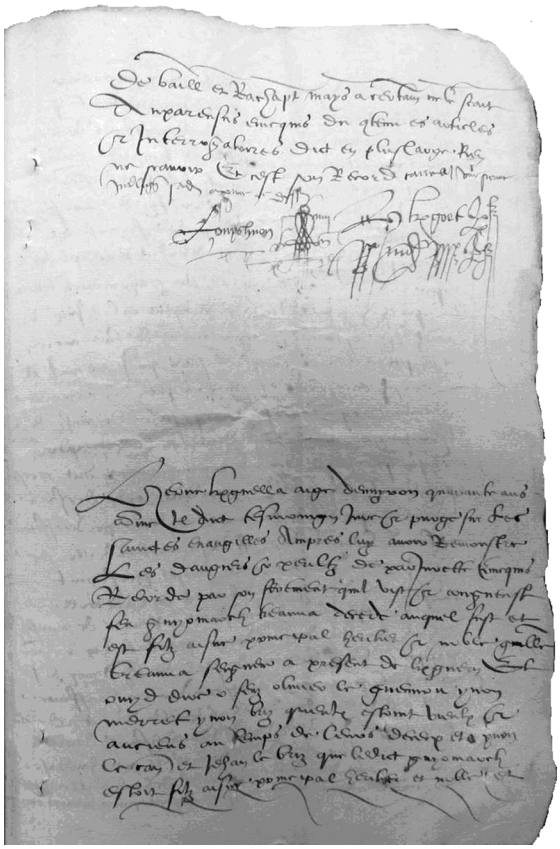

Fig. 2. – Fac-similé de l'enquête de 1535-1536. Arch. dép. Finistère, 1 E 947, f° 25. Cliché H. Baudy.

L'orthographe et le vocabulaire du greffier appellent quelques remarques, en précisant toutefois qu'au début du XVIe siècle les formes ne sont pas encore totalement figées. L'emploi de « havffvre » pour « haffvre » (port) ou de « panaige » pour « passaige » est ainsi propre à ce rédacteur qui, au reste, pour ce dernier terme, confond deux « coutumes » bien différentes : le « panaige », droit payé généralement pour la pâture des bêtes en forêt, et le « passaige », redevance payée par les marchandises ou le bétail traversant le domaine seigneurial.

Pour cette édition nous avons conservé l'orthographe initiale, les abréviations ont été développées, la ponctuation et l'accentuation rajoutées suivant les règles, pour une meilleure lisibilité du texte. Pour en rendre plus compréhensible l'argumentaire, les dépositions ont été segmentées en paragraphes.

Texte de l'enquête

[f° 2][22] Enqueste noble escuyer Guillaume de Treanna, seigneur de Kerguern, de Lan[uilyau …], peremptoire de son adveu condemné par la court de Doullas envers le procureur et receveur de ladicte court a trou-

20. Base en ligne, Hauptstaatsarchiv de Stuttgart (fonds J 340, collection Picard, n° 155738) : http://www.piccard-online.de.

21. C.-M. BRIQUET, *Les Filigranes, dictionnaire historique des marques de papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Genève, 1907, n° 11345 (différence : une fleur remplace le chiffre 3) ; il s'agit d'une marque banale du nord-ouest de la France, voir la base en ligne sur le site de l'Académie des sciences d'Autriche : http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/BR.php?lang=fr.

22. Ce feuillet est très dégradé : salissures, manques de papier en bordure, pliures diverses. Quelques mots ont été résolus, entre crochets.

Deuffic 2011.indd 312 30/11/2011 15:38:25

ver les faicts et allegances dudict de Treanna d'estre [...], soustenir envers lesdictz procureur et receveur declarés l'allegance d'icelle peremptoire presentee dudict Treanna en ladicte court envers ledict procureur [*en interligne* : receveur] par procuration, dabté le sixiesme jour de jui[n] deroin et contesté ledict 6e jour de juillet aussi deroin, tant à tenir exem[ption] du rachapt que aultres faicts ment[ionnés], de declarer tant par la dicte allegance le procés d'icelle contestation y re[çu]. Ladicte enqueste faicte par Loys Huon[23], baillif de ladicte court et commis pour ce faire, presant et appelé en sa comp[agnie] Hervé de Kergoet[24], greffier et notaire d'icelle, le deroin jour de dece[mbre] mil cinq cent trante cinq.

[f° 2 v°] **Guynnolay Coziat**[25], aigé d'envyron soixante dix houict ans, comme il dict, tesmoingn juré et purgé sur les Sainctes Evangiles a dire verité et enquis, recorde en son serment avoir veü et congneü feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, decedé en l'an, qui pere estoit au presant Guillaume Treanna, son filz aisné et son principal heritier et noble, et luy succeda ledict Guillaume, a presant seigneur de Kerguern, principalement et noblement. Aussi congneüst feu Olivier de Treanna, pere dudict Guyomarch et auquel Olivier ledict Guyomarch estoit filz aisné, principal heritier et noble, (lequel) a succedé principalement et noblement a feuz Yvon de Treanna et Amou de Kerbezcat, sa compaigne et femme espouse, seigneur et damme en leurs temps dudict lieu de Kerguern, besayeul et besayeulle de cest presant Guillaume, quel Yvon cest tesmoingn ne congneüst oncq mays dict avoir veü et congneü ladicte Amou Kerbezcat quelle l'on tenoit communement et notoirement estre veuffve dudict feu Yvon, [f° 3] et qu'ilz estoint pere et mere dudict Olivier, et a iceulx ledict Olivier succeda, a ce qu'il a ouy dire et tenir communement et notoirement. Quelle feue Ammou estoit fille seule et principale heritiere et noble a feu Hervé Kerbezcat, quel feu Hervé Kerbezcat fust filz aisné, principal heritier et noble a feuz Hamon Kerbezcat et Elienore Le Senechal, sa compaingne et femme espouse, et leur succeda ledict Hervé principalement et noblement ainssy que cest tesmoingn ouy dire communement

23. Louis Huon exerça comme bailli de Daoulas. Il comparut comme archer en brigandine parmi les nobles de Dirinon en 1481. Peut-être est-il issu des Huon de Kerezelec (manoir au Tréhou). Fils d'Yvon Huon et de Constance Le Guen, il épousa le 16 février 1494 « damoiselle Marye Trousson, fille aisnee de Kerfeunteniou », puis en secondes noces, le 1er mai 1502, Catherine de Kerbescat, fille aînee d'Hervé et de Françoise Le Maucazre, « de la maison de Kerbescat, situee en la paroisse de Ploumauguer, evesché de Leon », arrêt de la Chambre pour la réformation de la noblesse, Arch. dép. Finistère, 32 J 2 (texte transcrit par Amaury de La Pinsonnais sur le site web *Tudchentil*).

24. Kergoët, seigneur de Kerisit, à Daoulas, portait *de gueules à six besants d'argent*, P. Potier de Courcy, *Nobiliaire…*, *op. cit.*, p. 17. Le manuscrit 1706 de la bibliothèque municipale de Nantes donne la liste des officiers de « Doulas » : « Ledict maistre Jehan Le Gentil, senechal, maistre Louys Huon, bailly […]. Greffier, maistre Hervé Kergoet ». Hervé est attesté comme noble à la réformation de 1536. Le 24 avril 1509, il cède à l'abbaye de Daoulas un lieu au Pouligou, et consent à ce que les religieux continuent à jouir de 8 sous et 8 deniers de rente sur la dîme que Charles de Kergoët percevait au terroir de Kernisy et de la Villeneuve, à Logonna, P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 156. Ce Charles, qui doit être le père d'Hervé, possède en 1478 à Daoulas, « en la rue du Bally a senestre, une grande maison » où il « loge par aucunes foys ». Charles et sa femme, « Catherine Bot ar Guezen », effectuent en 1496 une fondation à l'abbaye de Daoulas, où ils sont inhumés, J.-L. Deuffic, « Les documents nécrologiques… », art. cité, t. CVII, 1979, p. 123. En 1494, Charles doit à Yolande de Laval, douairière de Rohan, « une paire d'esperons dorés » pour son « fié Callac », Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2011. Sa signature se rencontre sur plusieurs documents du fonds Tréanna.

25. Un acte du 5 mars 1540 mentionne à Daoulas la maison Ty-Coziat jouxtant la « banel (venelle) Coziat », maison donnée à l'abbaye de Daoulas par Olivier Le Marchic, P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 206.

Deuffic 2011.indd 313 30/11/2011 15:38:25

et notoirement en son temps, o des anciennes et vieilles gentz du quartier de Doullas, et signantement o ung nommé Even Pezres, lors ancien homme quant le tesmoingn le congneüst, que fust auparavant les quarante ans derroins passés, quel Pezres disoit a cest tesmoingn avoir veü et congneü en son temps lesdictz Hervé et Hamon Kerbezcat, son pere, et aussi ladicte Elienore Le Seneschal.

Aussi a dict avoir ouy dire communement et notoirement que ladicte Elienore Le Seneschal estoit seule fille, principale heritiere et noble a feu [f° 3 v°] Liziard Le Seneschal, et que lesdictz Amou Kerbezcat, Hervé Kerbezcat, son pere, et Hamon Kerbezcat, pere dudict Hervé, et ladicte Elienore Le Seneschal estoint tenuz et reputtez chacun en son temps d'estre seneschaulx feudés de la jurisdicion et ville de Doullas, et qu'ilz avoint chaucun d'eulx plusieurs previleiges et preminances esdictes ville et jurisdicion des seigneurs d'icelle jurisdicion a cause d'icelle seneschaucié esdictes ville et jurisdicion dudict Doullas, tant d'avoyr four[26] a cuyre le pain en ladicte ville que avoir droict sur les vins et selz que descendent au haffvre de ceste ville de Doullas et droict et debvoir sur les foires que tiennent en ceste ville de Doullas.

Et recorde aussi avoir ouy pareillement dire que cest presant Guillaume de Treanna, par les moyens susdictz, succeda noblement ausdictz feuz Treannas, Kerbezcatz et Seneschaulx et a chacun d'eulx respectivement, chacun d'eulx en son temps seigneurs dudict lieu de Kerguern ; queulx Treannas, Kerbezcatz et Seneschaulx et chacun d'eulx sont francs, quictes et exemptz, de tout ancien temps que cest tesmoingn a congnoessance, de tout [f° 4] debvoir de baill, rachapt de cesdictes terres et heritaiges sittuez en la jurisdicion de Doullas, tant dudict manoir de Kerguern et ses appartenances que de leurs aultres heritaiges sises en ladicte jurisdicion de Doullas, et aussi de non bailler mynu ne declaracion de leurs heritaiges en icelle jurisdicion pour esliger ledict debvoir de rachapt, ainsi que cest tesmoingn a ouy dire et tenir communement et notoirement, en ladicte jurisdicion, de plusieurs vielles gentz tant nobles que partablez[27]. Et dit que, au deceix dudict feu Olivier Treanna, advenu envyron soixante ans, cest tesmoingn vid proceix et plect en la court de Doullas d'entre le procureur d'icelle court et feu maistre Bertram Treanna[28], chanoyne de Cornoaille, lors tuteur et garde dudict feu Guyomarch Treanna, pere succedant dudict Guillaume, en demande que ledict procureur faisoit vers ledict tuteur de bailler mynu en ladicte court des heritaiges dudict Treanna estant en ladicte jurisdicion de Doullas, pour esliger le debvoir de rachapt d'iceulx heritaiges. Et dict avoir esté present unge fois en ladicte court que ledict garde apparust ungne lettre ancienne vers ledict procureur pour luy servir en son proceix vers ledict procureur, quelle [4v°] lettre disoit on lors estre dabtez plus de deux centz ans deparavant. Et quelle lettre contenoit exempcion dudict rachapt audict Treanna, ainsi que cest tesmoingn ouy lors dire communement et notoirement. Pareillement ouy dire que ledict garde audict nom obtint sentence en icelle court en son proufilt vers ledict procureur pour ledict rachapt, au moyen de laquelle sentence demoura lors quicte du poyement dudict debvoir de rachapt. Et ledict maistre

26. En 1494, le « four de la ville de Doullas » est affermé à Étienne Kermarec, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2011. Voir aussi, dans l'inventaire de 1579, p. 41 : « Jean Le Goff, fermier du four de la dicte seigneurie, pour le four dudict Treanna appelé le four du « Seneschal », 3 janvier 1530 ».

27. Roturiers.

28. Voir Arch. dép. Finistère, 72 J 4, généalogie de Tréanna : « Bertrand de Tréanna, frère juveigneur dudict Ollivier, fut chanoine de Cornoaille et a fait de très belles fondations à Saint Corantin » ; *ibid*., 1 E 1236, p. 125, Bertrand de Tréanna, garde et tuteur de Guillaume de Tréanna et d'Hervé de Tréanna, au sujet « du lieu de Kerguern an la parouesse de Derinon, signé Jacob Omnes », 28 mai 1479.

Deuffic 2011.indd 314 30/11/2011 15:38:25

Bertram amprés la fin dudict procés porta o luy a la ville de Kempercorentin les procés de ladicte sentence et aultres procés qu'il avoit euz vers ledict procureur a cause d'icelle exempcion, queulx procés et sentences furent toutz bruslés en la maison dudict maistre Bertram, ainsi que cest tesmoingn a ouy dire pareillement communement et notoirement. Pareillement, recorde avoir ouy dire aussi communement et notoirement en ladicte jurisdicion de Doullas que toutz les heritaiges que ledict feu Guyomarch tenoit et possedoit au temps de son deceix en ladicte jurisdicion de Doullas au fyé de la seigneurie de ladicte court appartindrent ausdictz feuz Olivier et Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat, sadicte compaingne, pere et mere dudict Olivier, et a leursdictz encestres seigneurs de Kerguern, sans que nulz desdictz Treannas, Kerbezcat ne [f° 5] Seneschaulx eussent faict auchune nouvelle acquisicion en leurs temps de leurs heritaiges et droictz heritiers en icelle jurisdicion en memoire d'homme.

Mesmes, recorde qu'anciennement de tout anticquité le surnom des seigneurs de Kerguern, auparavant que ledict Hamon Kerbezcat fust marié a ladicte Elienore Le Seneschal, estoit « Le Seneschal ». Et que lesdictz Treannas et leurs encestres debvoint estre et estoint seneschaulx feudés de la jurisdicion de Doullas et debvoint avoir, chaucun d'eulx en son temps, congnoessance des causes deuement portez en ladicte jurisdicion. Meismes, a ouy dire communement et notoirement en ladicte jurisdicion et de longtemps a, que alors et a la fois que la damme de Rohan faict sa premiere entree en ladicte ville de Doullas, icelle descendue de cheval en ladicte ville, lesdictz Treanna et chacun et leurs encestres, seigneurs ou dammes de Kerguern, qu'ilz debvent et peultvent prandre l'acquanee[29] de ladicte damme et la mesner o eulx pour tourner a leur proufilt, et que ce ont de previleige des seigneurs de Rohan, comme cest tesmoingn a ouy dire communement et notoirement, et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[5 v°] **Estienne Gourmelen**, aigé d'envyron cent ans comme il dict, tesmoingn juré et purgé sur les Sainctes Evangilles a dire verité. Et encquis, dict et recorde par son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna auquel est filz aisné, principal heritier et noble, cest presant Guillaume et luy succeda principallement et noblement. Aussi congneüst feu Olivier Treanna, auquel mort et decedé fust filz, aussi principal heritier et noble, et succeda principalement et noblement ledict feu Guyomarch. Et icelluy Olivier fust filz aisné, principal heritier et noble a feu Yvon de Treanna et Ammou Kerbezcat, sa compaigne et femme espouse. Et aussi succeda ledict Olivier principalement et noblement, ainsi que cest tesmoingn a ouy dire communement et notoirement. Mays il ne vid oncq lesdictz personnaiges desdictz Yvon Treanna et Ammou de Kerbezcat.

Queulx Treannas et chaucun en son temps estoint seigneurs de Kerguern et de plusieurs aultres heritaiges tenuz du fyé de la court et jurisdicion de Doullas, et dict que lesdictz Treannas et leurs encestres estoint de tout ancien temps quictes, francs et exemptz de debvoir de baill et rachapt de leurs terres et heritaiges dudict lieu de Kerguern et aussi de toutz aultres leurs heritaiges tenuz au fyé de la court de Doullas. Et aussi quictes et exemptz de [f° 6] bailler mynu et declaration de leursdictz heritaiges a la court de Doullas aux procureur ne recepveur de ladicte court pour esliger ledict droict de rachapt, dont cest

29. Haquenée, petit cheval docile. J. Geslin de Bourgogne fait mention de cette coutume particulière lors de la première entrée de la vicomtesse de Rohan en sa seigneurie, le sénéchal « avait droit de prendre la haquenée qu'elle montait et le harnachement de la bête, même celui de la dame, car il avait droit à tout le vêtement de celle-ci, jusqu'à la chemise », J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. II, Saint-Brieuc, 1879, p. 33.

Deuffic 2011.indd 315 30/11/2011 15:38:25

tesmoingn a ouy dire plusieurs fois communement et notoirement o plusieurs veilles et anciennes gentz d'icelle jurisdicion, et signantement o Guillaume Le Guergoz, pere a la femme de cest deposant, decedé envyron trente ans a, quel Guergoz avoit au temps de sondict deceix cent et cinq ans d'aige, quel cest tesmoingn ouyd dire par plusieurs fois que lesdictz Treannas et lesdictz encestres, seigneurs de Kerguern, estoint quictes, francs et exemptz de debvoir de rachapt de toutz lesdictz heritaiges estant ou situés au fié de ladicte court de Doullas et en la jurisdicion dudict Doullas.

Et que les encestres dudict Treanna estoint de tout ancien temps surnommez « Le Seneschal » et qu'ilz estoint de toute anticquité seneschaulx feudés de ladicte court et jurisdicion de Doullas. Et que lesdictz Treannas et leurs predecesseurs surnommez « Les Seneschaulx » avoint chacun en son temps, a cause dicelle seneschaucié, plusieurs droictz et previleiges en la jurisdicion de Doullas, dont de prandre droict sur les vins et seelz que descendent ou havre dudict Doullas et es foires d'icelle ville, et droict de pain que on cuyd en ung four estan [f° 6 v°] en icelle ville, que on appella de toute anciennetté le « four du Seneschal ».

Aussi dict avoir ouy dire pareillement o ledict Guergoz et o d'aultres plusieurs vielles gentz d'icelle jurisdicion que lesdictz Treannas et chaucun et leurs encestres, seigneurs et dammes de Kerguern, ont de previleige et de grace especiallement de ladicte seigneurie de Rohan et de Doullas, entre aultres droictz et previleiges qu'ilz ont en ladicte jurisdicion que, lors et a la fois que la damme de Rohan faict sa premiere entree en ladicte ville de Doulas, elle descendue de cheval en ladicte ville, les seigneurs ou dammes pour lors dudict lieu de Kerguern peultrent prandre la hacquenaye de ladicte damme de Rohan et la mesner o eulx pour tourner a leur proufilt. Et dict avoir ouy pareillement dire que aultresfois une damme dudict lieu de Kerguern nommee Ammou Kerbezcat, qui estoit fille principalle heritiere et noble a feu Hervé Kerbezcat, print et eust et mesna o elle l'acquanaye d'une damme de Rohan[30] qu'estoit veunue a faire son entree en ladicte ville de Doullas.

Et recorde oultre avoir ouy dire notoirement que ledict manoir de Kerguern, o toutes ses yssues et appartenances situés en la paroesse de Dirinon, avecque toutz les heritaiges desdictz Treannas et chaucun et leurs encestres estant et situés en la paroesse de Ploecastell en ladicte jurisdicion de Doullas et ou [f° 7] fyé de ladicte jurisdicion sont de tout temps ancien exemptz, quictes et francs de tout debvoir de baill rachapt. Et dit qu'il n'y a auchun bruyt ne nouvelle audict quartier de Doullas que lesdictz Treannas ne nul d'eulx ne leursdictz encestres ayent faict auchunes acquisicions de nouveau des terres ne droictz heritiers en la jurisdicion ne ou fyé de ladicte seigneurie dudict Doullas en memoire d'homme. Et de ce il y a voix communement et notoirement en ladicte jurisdicion de Doullas. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 7 v°] **Hervé Gourmelen**, aigé d'envyron quatre vingtz quinze ans, comme il dict, tesmoingn juré et purgé sur les Sainctes Evangilles a dire verité, dict et recorde par son serement avoir veü et congneü feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, auquel cest present Guillaume Treanna, seigneur de Kerguern, est filz aisné, principal heritier noble, et succeda principalement et noblement, et quel Guyomarch mort et decedé fust filz aisné, principal heritier et

30. Yvon de Tréanna étant mort vers 1464, peut-être s'agit-il présentement de Marie de Bretagne, femme de Jean II, vicomte de Rohan et de Léon, fille cadette du duc de Bretagne François Ier, Y. GICQUEL, *Jean II de Rohan ou l'indépendance brisée de la Bretagne*, Spézet-Paris, 1994. Le mécénat de Jean II a été reconnu. Le 3 juin 1508, le pape Jules II lui adressa une bulle « pour la dédication et consécration des églises bâties en son domaine », P. PEYRON, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 155.

Deuffic 2011.indd 316 30/11/2011 15:38:25

noble de feu Olivier Treanna pareillement decedé. Quel Olivier Treanna fust aussi filz aisné et succeda principalement et noblement a feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat sa compaigne et femme espouse, seigneur et damme en leur temps dudict lieu de Kerguern et besayeul et besayeulle de cest present Guillaume Treanna, ainsy qu'il a ouy dire. Mays cest tesmoingn ne congneüst oncq ledict Yvon de Treanna, bien dict avoir veü et congneü ladicte Ammou Kerbezcat.

Et dict que les heritaiges desdictz Treannas estant et sittuez en la jurisdicion de Doullas, ou fyé de la seigneurie de Rohan et dudict Doullas, estoint de toute anticquicté francs, quictes et exemptz de tout debvoir de baill et rachapt, comme le manoir de Kerguern ou demouroint lesdictz Treannas, o ses saesines, appartenances et despandances en la parroesse de Dirinon ; *item*, le manoir de Kermeurtis[31] o ses appartenances, que tiennent et ou demeurent Yvon Le Baud, Yvon et Guillaume Pollicquen et Jehan Rolland ; *item*, le lieu o ses [f° 8] appartenances que tient et ou demeure Marie Marzyn ou village de Lestrouan[32] en ladicte paroesse ; *item*, le lieu que tiennent et ou demeurent Jehan et Estienne Kerguella, Hervé Gourmelen et Olivier Kerguella ou villaige de Lanourzel[33] ; *item*, le lieu o ses appartenances que tient et ou demeure Olivier Kerguella ou villaige de Hilyon[34] en ladicte paroesse. Queulx heritaiges et chaucun dessus declairez, dit cest tesmoingn comme devant apartenir, de tout ancien temps que memoire d'homme n'est au contraire, ausdictz Treannas et leurs encestres et toutz estre francs, quictes et exempts de tout debvoir de baill et rachapt ainsy que cest tesmoingn a ouy dire communement et notoirement des le temps de son jeune aige, de plusieurs anciennes et veilles gentz du quartier comme de feuz Guillaume Le Guergoz, Phelibert Le Toulleuc et de feu Hervé Gourmelen, pere de cest parlant, et o d'aultres des noms desqueulx n'est a present membrant. Interrogé si lesdictz predecesseurs dudict Treanna dessus denommez ne aultres leurs encestres firent acquisicion de nulz desdictz heritaiges dessus declairés, dict qu'il n'ouyd oncq nouvelle ne bruyd que lesdictz Treannas ne leursdictz encestres eussent faict auchune nouvelle acquisicion de nuls desdictz heritaiges.

Oultre recorde que lesdictz seigneurs de Kerguern et chaucun en son temps estoint et sont de tout ancien temps veyers feudés de la ville de Doullas. Et a cause dudict veyeraige presnent plusieurs [f° 8 v°] droictz et debvoirs en ladicte ville comme droict de vins et seelz que deschergent ou havre de Doullas (et) auchuns droictz et debvoirs de foires de Doullas. Aussi qu'ilz ont ung four en ladicte ville de Doullas duquel ils presnent le debvoir de toutz les pains qu'ilz font cuyre audict four, fors de la moitié du debvoir de pain blancq que le fermier du four de monseigneur prand et l'autre moitié prend le fermier desdictz Treannas, ainssy que a ouy dire communement et notoirement.

Mesmes, a ouy dire que lesdictz Treannas, seigneurs ou dammes de Kerguern, ont de previleige et de grace especial de la seigneurie

31. Kermutil, à Plougastel-Daoulas, voir *Les Noms de lieux habités de Plougastel-Daoulas*, Brest, 2006, p. 46. Le témoin a omis de signaler que les villages qu'il nomme à partir de celui-ci se trouvent à Plougastel et non à Dirinon. Lors de la réformation de 1448 est mentionné « Yvon de Treanna, seneschal de Doullas, a Kermeuthir a cause de sa femme », voir la transcription en ligne d'Hervé Torchet, d'après le ms. 32 de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, dit « manuscrit de Boisgelin », www.laperenne-zine.com/.

32. Lestraouen, à Plougastel-Daoulas, *Les Noms de lieux habités de Plougastel-Daoulas*, *op. cit.*, p. 74-75.

33. Lannourzel, à Plougastel-Daoulas, *ibid.*, p. 71-72.

34. Plusieurs villages portent ce nom à Plougastel : Illien-ar-Guern, Illien-an-Traon, Illien-Serpil, *ibid.*, p. 24-26. Est-il à l'origine de la famille « Hylion », alliée aux Kerbescat ?

Deuffic 2011.indd 317 30/11/2011 15:38:26

de Rohan entre aulctres previleiges que, lors et a la fois que ladicte damme de Rochan faict sa premiere entree en la ville de Doullas, les seigneurs ou dammes pour lors dudict lieu de Kerguern peultvent prandre l'acquanaye de ladicte damme de Rohan et la mesner o eulx pour tourner a leur proufilt. Et dict que de ce y a regné voix notorieté et commune renommee oudict quartier de Doullas. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 9] *Partie de ladicte encqueste faicte* (…)*, present ledict Kergoat, notaire, et* (…) *jour de janvier l'an mill cincq* [*cent trente cincq*][35].

Jehan Riou, aigé d'envyron soixante ans, comme il dict, tesmoingn juré et purgé sur les Sainctes Evangilles a dire verité, amprés luy avoir remonstré les perilz et dangiers esquieulx peult choir ung faulx tesmoingn au desir des interrogatoires presentés de la part dudict procureur es mains dudict commissaire des le derroin jour de decembre derroin, amprés avoir icelui jour encquis les trois prouchains tesmoingns precedantz et encquis, recorde par son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna des le temps de cincquante ans derroins, auquel est filz aisné, principal heritier et noble et succeda principalement et noblement cest present Guillaume Treanna seigneur de Kerguern. Et [f° 9 v°] (…[36]) congneüst oncq feuz Olivier Treanna ne (…), pere et ayeull respectivement dudict (…), ne aussi Ammou Kerbezcat, femme espouse (…oy), bien dict avoir ouy dire communement (…) a Estienne Lydou, Jehanne Le Marchic (…) et aultres veilles [et anc]iennes gentz d'entour ladicte ville de Doullas, que ledict Guyomarch qui fust seigneur en son temps dudict manoir de Kerguern estoit filz aisné dudict feu Olivier Treanna, et ledict Olivier, filz aisné principal heritier et noble desdictz Yvon et Ammou Kerbezcat.

Queulx disoint avoir veü et congneü les personnaiges desdictz defunts Yvon et Ammou, et qu'ilz estoint seigneurs et damme chaucun en son temps respectivement de Kerguern, et qu'ilz avoint plusieurs heritaiges chacun d'eulx tenuz ou fyé de la court et jurisdicion de Doullas, quictes, francs et exemptz du debvoir de baill et rachapt, comme ledict manoir de Kerguern, le manoir de Kerlohiou[37], les estaiges de Kerlemarrec[38] et de Toulcuz[39], le tennement quel tient Jehan Le Rest a Lesquyvilt[40] et l'estaige que tient la veuvffe feu Hervé Bourdouloux, o toutes leurs yssues et appartenances, sittuez et estant en la parroesse de Dirinon, o leurs saesines et appartenances, avecq le manoir de Lesvrech[41] o ses boys, yssues et appartenances, sittué [f° 10]

35. Le feuillet est déchiré à cet endroit, d'où un manque à la fin des trois lignes.

36. Détérioration du document au début de sept lignes.

37. Kerloziou, à Dirinon ; « Kerlochiou. Morice Richart, metayer a Yvon Treanna », Réformation, enquête de 1448, Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32, voir *supra*, note 31 ; « *Item*, autre lieu et manoir noble nommé Kerloziou ou a presant demeure Ollivier Le Guenou », Arch. dép. Finistère, 1 E 947, aveu de Pezronnelle Symon à Jacques de Tréanna, 15 octobre 1600.

38. Kergavarrec, à Dirinon ; « Kerguemarec » en 1578, A. Deshayes, *Dictionnaire topographique*, Spézet, 2003, p. 70.

39. Toulcus, à Dirinon, Id., *ibid*., p. 71. « *Item*, le lieu et manoir noble de Toulcuz, [où] a presant demeure Jacob Lemdivat », Arch. dép. Finistère, 1 E 947, 15 octobre 1600.

40. Lesquivit, à Dirinon ; « Lesquiffit. Nicolas an Rest, metayer a Jehan Kerguisiau, à cause du chasteau Roy Conmeur ». Réformation, enquête de 1448, voir *supra*, note 31. Il est fait sans doute ici allusion à *Marcus Conomorus*, « roi » de Domnonée, qui régna au VIe siècle sur les deux côtes de la Manche. Cette référence toponymique est ancienne : reste à en découvrir les sources… Voir sur le sujet A.-Y. Bourgès, « Commor entre le mythe et l'histoire : profil d'un chef breton du VIe siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 419-427.

41. Lesvreac'h, à Irvillac ; « Leslech. Hervé Strizer, metayer a Yvon Treanna », Réformation, enquête de 1444, voir supra, note 31. « *Item*, autre lieu et manoir noble apellé Lesvreach, scittué en la paroisse d'Irvillac,

Deuffic 2011.indd 318 30/11/2011 15:38:26

en la parroesse d'Irvillac ; *item*, le manoir de Kermeutir[42] o ses yssues et appartenances, sittué en la parroesse de Ploecastell, et aussi quictes de bailler mynu e declaracion desdictz heritaiges en ladicte court pour esliger ledict debvoir de rachapt, comme il a ouy dire communement et notoirement o lesdictz surnommez et autres plusieurs anciennes et veilles gentz de la dicte jurisdicion.

Et que aussi lesdictz Treannas et chacun d'eulx en leurs temps et leurs encestres avoient aultres debvoirs et preminances en la ville de Doullas comme de prandre debvoirs des vins et seelz qui descendent ou havre de Doullas ; *item*, avoint lesdictz predecesseurs dudict Treanna ung four en la ville de Doullas appellé le « four du Seneschal », et que a la foys que nulz des habitantz de Doullas alloint cuyre leur pain audict four du Seneschal le fermier du four de monseigneur en presnoit la moictié du debvoir de pain blanc que l'on cuysoit oudict four au Seneschal, et d'aultre pain ne presnoit ledict fermier de monseigneur nul debvoir dudict four au Seneschal. Et dict qu'il est demeurant en ladicte ville de Doullas des ledict temps qu'il a parlé, subgict aller cuyrre son pain oudict four au Seneschal, et des celluy temps il a veü fonczioner que ledict fermier du four de monseigneur presnoit la moictié dudict debvoir de pain blanc que l'on cuysoit oudict four au Seneschal.

Pareillement, [f° 10 v°] dict avoir ouy dire o lesdictz devant nommez et aultres plusieurs veilles gentz du quartier, dont n'est membrant de leurs noms, que lesdictz Treannas et leurs encestres avoint et leur appartiennent avoir de previleiges et grace especialement de la seigneurie de Rohan et de Doullas que, lors et a la fois que la damme de Rohan faict sa premiere entree en la ville de Doullas, elle descendue de cheval en ladicte ville, les seigneur et damme pour lors de Kerguern peultvent prandre l'acquenee de ladicte damme de Rohan et la mesner o eulx pour tourner a leur proufilt. Et que lesdictz Estienne Lydou, Jehan Le Marchic, Marguarette Poulligou, femme dudict Estienne, avoint dict a cest tesmoingn que ladicte Amou Kerbezcat, lors veuffve et damme de Kerguern, avoit prins en ladicte ville de Doullas, pres la « pierre de meusnier » en ladicte ville, l'acquanee de la damme lors de Rohan amprés qu'elle estoit descendue de dessus et l'avoit mesnee o elle ; bien dict que amprés ladicte Ammou avoit donné et delaissé ladicte hacquanaye o ladicte damme de Rohan, ainssi que lesdictz nommez avoint dict a cest tesmoingn.

Et que meismes lesdictz seigneurs de Kerguern et leurs encestres aussi, entre aultres previleiges, presnoint d'ancienetté plusieurs debvoirs et droictz des foires qui anciennement se tenoint en ladicte ville de Doullas et que furent ou temps des guerres transportees a la ville de la Roche Morice[43], pour tant qu'il n'y [f° 11] avoit suraceix oudict lieu de Doullas aux marchandises qui venoint esdictes foires de Doullas. Et que des le temps qu'il a parlé, a veü ledict feu Guyomarch Treanna et ses fermiers prandre ledict debvoir sur les bestes viffves que l'on vendoit es foires de Pasques, Sainct Pierre et la Toussainctz en ladicte ville de la Rochemorice. Et pareillement prend auchuns debvoirs des bestes qui se vendent es foires qui sont a presant oudict Doullas. Pareillement dict avoir ouy dire communement et notoirement que lesdictz Treannas, seigneurs de Kerguern, estoint seneschaulx feudés de la jurisdicion de Doullas, et que a la fois que le seneschal d'icelle jurisdicion

---

ou a presant demeurent Hervé et Yvon Kerdoncuf », Arch. dép. Finistère, 1 E 947, 15 octobre 1600.

42. Ici le greffier a bien précisé que ce village est à Plougastel.

43. Le 21 mars 1525, Hervé Le Heuc vend à Guyomarch de Tréanna le quart de ses droits de foire de La Roche-Maurice, Arch. dép. Finistère, 1 E 1236, p. 29-30. Le 19 octobre 1407, le duc de Bretagne Jean V fait translation d'une foire qui s'y tenait le premier dimanche d'octobre au premier mardi du mois, P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 130.

Deuffic 2011.indd 319 30/11/2011 15:38:26

ne se trouvoit a son assignacion de tenir les plectz dudict Doullas que iceulx seigneurs de Kerguern les pouvoint tenir et congnoestre des causes d'entre parties.

Interrogé a dire s'il sçait a certain que les heritaiges cy devant declairés sont exemptz de rachapt ne par quel moyen iceulx Treannas eurent ladicte exempcion, ne de qui, ne combien temps y a dempuis que lesdictz Treannas en jouissent d'icelle exempcion, dict qu'il ne le sçait aultrement que comme cy devant a deposé. Bien dict qu'il y a renom commun et voix publicque es parties et mectes du quartier de Doullas qu'il a sesdictz heritaiges devant declarés, sis en ladicte jurisdicion, quictz, francs et exemptz du debvoir de baill et rachapt. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 11 v°] **Michel Rosmordruc**[44], noble homme, seigneur de Rosmordruc, practicien de la court et aigé d'envyron soixante troyz ans, comme il dict, tesmoingn juré et purgé a dire verité [en interligne : « sur les Sainctes Evangilles »]. Et encquis, dict et recorde par son serement, amprés que luy a esté remonstré les periltz et dangiers que ung tesmoingn peult choir portant faulx record, qu'il vid et congneüst feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, decedé en l'an, auquel est fils, principal heritier et noble et succeda principalement et noblement ledict Guillaume Treanna, seigneur a present dudict lieu de Kerguern. Et dict avoir ouy dire o feuz Guillaume Rosmordruc, son pere, et Jacob Omnes[45], son oncle, qu'estoint nobles gentz vieulx et ancientz, que ledict Guyomarch estoit filz de feuz Olivier Treanna et d'une fille de la maison de Kerguyziau, laquelle il ne sçauroit nommer[46], et que ledict feu Olivier estoit filz, principal heritier et noble de feuz Yvon de Treanna et Ammou Kerbezcat, sa femme espouse, seigneur et damme en leurs temps de Kerguern, et leur succeda principalement et noblement.

Meismes, dict avoir ouy dire o lesdictz nommez et aultres, des noms desquieulx n'est a present membrant, que auchuns des predecesseurs desdictz Treannas, seigneurs en leur temps de Kerguern, avoit leur surnom « Le Seneschal ». Et que ungne fois, envyron l'an mil quatre centz quatre vingtz quatorze ou quinze, cest tesmoingn estant es generaulx plectz [f° 12] de Doullas tenuz par feu maistre Olivier du Rest[47], lors seneschal dudict Doullas, en la ville de Doullas, ouyd dire ledict maistre Olivier, seneschal susdict, en parlant audict Guyomarch de Treanna luy dire telles parolles : « Vous, Treanna, estes

44. Michel, fils de Guillaume de Rosmorduc et de Marguerite Omnès, héritière de Keroulle, fut marié à Marguerite Le Cozic, dame de Creac'h-Balbé. Il passa plusieurs actes, certains inscrits à l'inventaire des titres des Tréanna (7 janvier et 2 octobre 1512, 29 mai 1555, etc). Le 3 mai 1540, il reconnaissait devoir à l'abbaye de Daoulas 60 sous de chefrente sur des terres à Goueletquer et 3 sous sur Paluden, à Logonna, ID., *ibid.,* p. 206.

45. Jacob Omnès, seigneur de Keroullé (Hanvec) et de la Villeneuve (Dirinon), épousa Jeanne Rivoallen en janvier 1473 ; il fit aveu pour des terres à Pleyben et Hanvec, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1146.

46. Catherine de Kerguiziau.

47. En 1481, Olivier du Rest, bailli de Cornouaille, se présente à la montre tenue à Carhaix, « bien armé en brigandine et ayant une hache, et monté de deux bons et puissants chevaux », Chevalier de FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, Brest, 1835, seconde partie, p. 318 ; ce doit être ce « maistre Olivier du Rest » qui exerce en 1486 comme lieutenant du « procureur general en Basse-Bretaigne » pour le duc François II, D. COLLET, « À propos du domaine du duc de Bretagne », *Annales de Bretagne*, t. 76, 1969, p. 355-405 (p. 357, 374). Le manoir du Rest, situé à Irvillac, appartient en 1444 à Robert du Rest, noble, « demeurant en ladicte paroisse », son métayer étant Alain Bodénès ; « Robert du Rest mist son sceau à un acte de 1442, rapporté par la cour de Quimper-Corentin, qui est : *Un arbre dont le pied est chargé d'un oyseau* », P.-M. DU BREIL DE PONTBRIAND, *Deux anciens armoriaux bretons*, II, *L'Armorial du Vaumeloisel*, Rennes, 1896, p. 179.

Deuffic 2011.indd 320 30/11/2011 15:38:26

d'enciennement seneschal fyé de ceste court. Et en p(…[48])es, entre les aultres previleiges que vous avez a cause d'icelle seneschaucié, ouyr, tenir et congnoestre les causes d'entre parties de ceste court en absence des autres juges ordinaires de ladicte court. »

Interrogé a dire si lesdictz Treannas ne leurs predecesseurs et encestres, seigneurs en leur temps de Kerguern, ont previleige d'exempcion de rachapt ne se non bailler mynu et declaracion en la court de Doullas pour esliger ledict droict de rachapt, a cause des terres et heritaiges qu'ilz tiennent et leur appartenoint ou fyé de la jurisdicion d'icelle court, dict ne le scavoir. Bien recorde que, dempuis le deceix advenu dudict Guyomarch Treanna, que fust envyron Pasques derroines[49], avoir ouy dire que les heritaiges d'iceulx de Kerguern estant en la jurisdicion de Doullas anciennement estoint quictes et exemptz de debvoir de baill et rachapt. Interrogé o quy il avoit ce ouy dire, dict n'estre a [f° 12 v°] present membrant, fors que, puis ledict deceix, il fut present en ladicte court de Doullas ou il vid et ouyd dire cest present seigneur de Kerguern alleguer vers le procureur d'icelle court, impeschant bailler mynu et poyer le rachapt par le deceix de sondict feu pere, qu'il estoit franc et exempt de tout debvoir de rachapt et de bailler ledict mynu pour esliger ledict rachapt a cause de ceulx heritaiges tenuz au fyé de la jurisdicion dudict Doullas. Et affin de prouver ladicte exempsion, apparust en ladicte court vers ledict procureur auchunes veilles et anciennes lettres faisant mencion d'icelle exempcion.

Oultre, interrogé a dire si ouyd oncques nouvelle ne bruyct que lesdictz Treannas ne leurs encestres aynt faict acquisicion de nouveau des heritaiges ne de droictz heritiers en ladicte jurisdicion de Doullas en memoire d'homme, dict que non. Bien dict que ledict Guyomarch Treanna bailla a ungne sienne seur qui se maria a Guillaume Le Baillif, nommee Alyce[50], certains heritaiges situés au villaige de Leuzreanmarch[51] en la parroesse de Ploecastell, estant ou fyé de la jurisdicion de Doullas, queulx heritaiges, comme cest tesmoingn ouyd dire communement et notoirement, estoint dependant de tout temps anciennement de ladicte maison de Kerguern, [f° 13] queulx heritaiges furent vendus par ladicte Alicze a feu dom Guyomarch Le Gall[52], prebstre, et dempuis racquités par ledict Guyomarch lesdictz heritaiges dudict prebstre par son droict de premesse. *Item*, recorde que les heritaiges et droictz heritiers que appartenoint audict feu Guyomarch de Treanna en la jurisdicion de Doullas, ou fyé de la jurisdicion de la dicte court, furent et appartindrent ausdictz feuz Yvon et Olivier Treanna et Ammou Kerbezcat, femme dudict Yvon, et a leurs encestres, seigneurs de Kerguern, ainssy qu'il a ouy dire communement et notoirement. Au parssus encquis ou contenu aux articles et interrogatoires presentez sur ceste enqueste dict rien ne scavoir. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 13 v°] **Yvon Periou**[53], aigé d'envyron quatre vingtz ans comme il dict, tesmoingn

48. Trou dans le papier.

49. Avant le 2 avril 1535, date d'une transaction « entre demoiselle Francoise Queniec, veuve de Guyomarch de Treanna, d'aultre part, pour le douaire de sa part », Arch. dép. Finistère, 1 E 1236, p. 27.

50. Alice (Adelicze) de Tréanna, sœur de Guyomarch, mariée (avant 1507) à Guillaume Le Baillif, probablement issu des seigneurs de Kersimon.

51. Leur-ar-Marc'h, à Plougastel-Daoulas, *Les Noms de lieux…*, *op. cit.*, p. 75.

52. Voir l'inventaire de 1578, Arch. dép. Finistère, 1 E 1236, p. 28 : « Contrat de vente entre Guillaume Le Baillif et Adelicze Treanna, sa compaigne, a dom Guimarch Le Gal, presbtre, sur Lestreouan a Plougastel, 2 octobre 1512, signé Rosmorduc et G. de Treanna ».

53. L'enquête de 1448 mentionne, pour Plougastel, Yvon Periou le jeune, métayer à Lanourzel pour Jean de Kerguiziau ; Yvon Periou le « vieil », pour Olivier de

Deuffic 2011.indd 321 30/11/2011 15:38:26

juré et purgé a dire verité, et encquis amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz que peult choir ung tesmoingn portant faulx record, dict et recorde en son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, auquel est ledict Guillaume Treanna seigneur a presant dudict lieu, fiz aisné, principal heritier et noble, quel Guyomarch estoit aussi filz aisné, principal heritier et noble a feu Olivier Treanna, aussi seigneur en son temps de Kerguern, aussi decedé. Quel Olivier dict cest tesmoingn avoir congneü et dict avoir ouy dire communement et notoirement plusieurs vielles et anciennes gentz de la jurisdicion de Doullas, comme o Jehan Le Cap et Pezronnelle Le (…)ch, sa femme, o ses pere et mere que estoint vieulx et anciens, que ledict Olivier Treanna estoit filz aisné a feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat, et leur succeda ledict Olivier principalement et noblement. Et que ladicte Ammou estoit fille, principale heritiere et noble a feu Hervé Kerbezcat. Et ledict Hervé, filz aisné, principal heritier et noble a feuz Hamon Kerbezcat et Elienore Le Seneschal, sa femme, seigneur et damme en leurs temps dudict lieu de Kerguern. Et que ladicte Elienore Le Seneschal [f° 14] fust et estoit fille, principalle heritiere et noble a feu Lisiard Le Seneschal, seigneur en son temps de Kerguern, ainssi qu'il ouyd dire desdictz Cap et Jehan Periou et de leurs-dictes femmes, queulx estoint aigés, scavoir ledict Cap et sa femme d'envyron cent ans, et lesdictz pere et mere de cest tesmoingn d'envyron quatre vingntz ans chaucun d'eulx. Et dict qu'ilz sont decedez, sçavoir lesdictz Cap et sadicte femme auparavant quarante ans derroins, et lesdictz pere et mere de cest tesmoingn, auparavant cincquante ans.

Et recorde oultre, que lesdictz Treanna et chaucun et leurs encestres, seigneurs de Kerguern, et chaucun d'eulx en leur temps estoint francs, exemptz et quictes de tout debvoir de baill et rachapt et de bailler mynu en la court de Doullas pour esliger ledict rachapt, a cause dudict manoir de Kerguern, ses yssues et appartenances, situés en la paroesse de Dirinon. Et aussi a cause de leurs heritaiges situés en la paroesse de Ploecastell, comme des estaiges o leurs appartenances ou demeurent Hervé Gourmelen, Jehan, Alain et Olivier Kerguella ou villaige de Lannourzel, l'estaige que tient et ou demeure Ollivier Kerguella a Hillion ; *item*, le manoir de Kermeutir ; *item*, l'estaige et tenement ou demeure Yvon Le Baud et ses gendres oudict villaige [f° 14 v°] de Kermeutir ; *item*, l'estaige o ses appartenances que tient et ou demeure la veuffve de Vincent Le Deredeuc ou villaige de Lestrouan ; *item*, les terres que tient Guillaume Kerguella ou terrouer de Larvor[54] ; *item*, les terres qu'il tient Lucas Cren ou villaige de Kerdifez[55] ; *item*, les terres que tient Olivier Kerguella ou villaige de Penanleyn[56] ; *item*, les terres que tient Hervé Gourvezen ou villaige de Beusit[57] ; *item*, les terres que tient Yvon Le Guergoz ou villaige de Kernezur[58] ; *item*, les terres que tient Jehan Tanguy oudict lieu de Kernizur, iceulx villaiges et terres o leurs appartenances dessus declairez, situés en la parroesse de Ploecastell, queulx cest tesmoingn ouyd dire par lesdictz dessus nommez estre quictes francs et exemptz audict Treanna de tout debvoir de baill et rachapt.

Item, recorde avoir ouy dire o lesdictz par luy devant nommez, que les seigneurs de Kerguern de toute anticquité estoint surnommez « Le Seneschal ». Et que les-

---

Rosnyvinen, à Lescaouidic, et Jean Periou, pour le seigneur de Le Heuc, à Kerbrat, voir *supra*, note 31.

54. L'Armor, à Plougastel-Daoulas, *Les Noms de lieux…*, *op. cit.*, p. 7-8.

55. Kerzives, *ibid.*, p. 61-62.

56. Penalein, *ibid.*, p. 86.

57. Beuzit, *ibid.*, p. 18.

58. Kernehur, *ibid.*, p. 46-47.

Deuffic 2011.indd 322 30/11/2011 15:38:26

dictz seigneurs de Kerguern estoint d'ancienneté seneschaulx feudés de la court et jurisdicion de Doullas et qu'ilz povoint a cause d'icelle seneschaucié tenir la court de Doullas. Pareillement, ledict ouyd dire que ladicte Ammou Kerbezcat, comme damme de Kerguern, avoit ungne fois prins l'acquanaye d'une [f° 15] damme de Rohan en la ville de Doullas aprés que icelle damme estoit descendue de dessus icelle acquanaye ; et dict ladicte Ammou a la dicte damme, que a elle appartenoit ladicte hacquanaye a cause de son droict, et que par amprés ladicte Ammou avoit rebaillé ladicte hacquanaye a la dicte damme. Mays a certain ne le sçait, fors par ouy dire desdictz nommez souventeffois. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 15 v°] **Olivier Runanbot**, aigé d'envyron soixante ans comme il dict, tesmoingn juré sur les Sainctes Evangilles a dire verité, et purgé de conseill, amprés luy avoir remonstré les dangiers et perils esquieux peult choir [en interligne : ung tesmoingn] portant faulx tesmoniaige et encquis, recorde par son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, decedé envyron Pasques desroines, auquel feu Guyomarch est filz aisné, principal heritier et noble, et succeda cest present Guillaume Treanna, seigneur dudict lieu de Kerguern. Et dict avoir ouy dire o Guillaume Penancoet[59] noble homme, o feuz Jehan Thomas dict Goff, Yvon Runanbot[60], pere de cest tesmoingn, et aultres veilles gentz de la parroesse de Ploecastell, des noms desquieulx n'est a present membrant, que ledict feu Guyomarch Treanna fust filz, principal heritier et noble a feu Olivier Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, et ledict Olivier pareillement filz, principal heritier et noble a feuz Yvon de Treanna et Ammou Kerbezcat, sa femme, seigneur et damme en leurs temps de Kerguern, et que ladicte Ammou fust fille ou douaraine a ung nommé Hamon Kerbezcat et a Elienore Le Seneschal, sa compaingne espouse, et leur succeda, et que ladicte Ammou Kerbezcat estoit leur seule fille, principalle heritiere et noble.

Et que les predecesseurs de ladicte Elienore [f° 16] An Seneschal, seigneur et damme dudict lieu de Kerguern, estoint de toute anticquicté surnommez « Le Seneschal », et que anciennement ledict manoir de Kerguern estoint appellé *Kerguern an les* que vault dire en françoys « Kerguern de la court »[61], et que les seigneurs dudict lieu de Kerguern estoint de toute anticquicté seneschaulx feudés de ladicte court de Doullas, et a celle cause pouvoint tenir la court dudict Doullas et y ouyr les causes d'entre parties, ainsy que cest tesmoingn a ouy dire par plusieurs fois o lesdictz dessus nommez et aultres plusieurs veilles gentz, que a present n'est membrant de leurs noms, communement et notoirement.

Et recorde avoir ouy dire notoirement que lesdictz Treannas et leurs predecesseurs, seigneurs et dammes de Kerguern, estoint francs, quictes et exemptz de tout debvoir de baill et rachapt de toutz leurs heritaiges et terres que tenoint et avoint ou fyé et en la jurisdicion de Doullas, et qu'ilz avoint eu celle

59. Cette famille est présente aux réformations et montres de 1426 à 1562, et porte *d'argent à trois souches deracinées de gueules*, P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire…*, *op. cit.*, t. II, p. 242. Le 22 août 1520, Guillaume s'oblige d'un écu d'or envers l'abbé de Daoulas, Jean du Largez. Peut-être est-ce lui qui assiste à la montre de Cornouaille de 1562, P. PEYRON, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 141-142, 161.

60. Nom porté par le fermier du « moulin de mondict seigneur a Stancgoudibin », à Plougastel, dans le minu de Yolande de Laval, daté de 1494, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2011.

61. *Lis*, *les*, en vieux breton, *lez*, en moyen breton, désignent une résidence, une cour seigneuriale, voir par exemple R. GARGADENNEC, « Les toponymes en *Lis-*, *Les-*, *Lez-* … Réflexions sur leur signification et leur rôle dans la Bretagne primitive, spécialement dans le Cap-Sizun et le Pays bigouden », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 143-159.

Deuffic 2011.indd 323 30/11/2011 15:38:26

exempcion par donnacion des seigneurs de ladicte court de Doullas anciennement, que lon disoit leur estre ungne grand preminance a eulx baillee desdictz seigneurs de Doullas.

Recorde avoir ouy pareillement dire que lesdictz seigneurs de Kerguern et leurs encestres avoint aultres plusieurs previleiges a cause d'icelle seneschaucié en ladicte ville de Doullas, [f° 16 v°] comme d'estre veyers de monseigneur en icelle ville et avoint previleige pareillement de prandre auchuns droictz et debvoirs sur les denrees qui se vandoint es foires d'icelle ville de Doullas. Interrogé o quy ouyd ce dire, dit que ce fust o Guillaume Le Guergoz, Estienne, Hervé et Guillaume Gourmelen, queulx sont vielles et anciennes gentz.

Meismes, dict avoir ouy dire desdictz nommez que lesdictz Treannas et leurs encestres, seigneurs et dammes de Kerguern, ont de don et de previleige et grace especiale des seigneurs de Rohan et de Doullas, que, lors et a la fois que la damme de Rohan faict sa premiere entree en la ville de Doullas, elle descendue de cheval, le seigneur ou damme lors de Kerguern peult prandre l'acquanaye de ladicte damme et la mesner o eulx pour tourner a leur proufilt, et que ladicte Ammou Kerbezcat avoit ungne fois prins en icelle ville l'acquanaye d'une damme de Rohan incontinant que elle fust descendue de dessus sadicte acquanaye pres la « pierre de meusnier » en ladicte ville et la mesna ladicte Ammou o elle, mays bien tost amprés ladicte Ammou rebailla ladicte hacquanaye a ladicte damme, ainsi que cest tesmoing [f° 17] ouyd ce dire o lesdictz dessus nommez. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

Yvon Lydou, aigé d'envyron cincquante cincq ans comme il dict, tesmoingn juré sur les Sainctes Evangilles et purgé a dire verité. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz esquieulx peult choir ung tesmoingn portant faulx tesmoniaige, encquis, dict et recorde par son serement avoir veü et congneü feu Guyomarch Treanna decedé en l'an, seigneur en son temps de Kerguern, auquel est filz, principal heritier et noble, cest present Guillaume Treanna, seigneur de Kerguern, quel Guyomarch ouyd [f° 17 v°] cest tesmoingn dire communement et notoirement estre filz aisné, principal heritier et noble a deffunct Olivier Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, et ledict Olivier estre filz aisné, principal heritier et noble de feuz Yvon de Treanna et Ammou Kerbezcat, ses pere et mere. Meismes, ouyd dire que ung surnommé Kerbezcat, predecesseur d'icelle Amou Kerbezcat, se maria a une heritiere et damme de Kerguern, qui estoit surnommee *An Seneschal*, et que les seigneurs et dammes de Kerguern estoint d'anticquicté surnommez *An Seneschal*, et estoint lesdictz seigneurs et dammes de Kerguern seneschaulx feudés de la court et jurisdicion de Doullas de toute anciennetté, ainsi que cest tesmoingn a ouy dire communement et notoirement o les vieulx et anciens gentz ou quartier de Doullas, comme o feu Estienne Lydou, son ayeull, Jehan Le Marchic et Guennolay Coziat et aultres, des noms desquieulx n'est a present membrant.

Et que a cause de ladicte seneschaucié les seigneurs de Kerguern sont veyers a monseigneur de la court de Doullas, et en ont aultres plusieurs droictz et previleiges en ceste ville de Doullas, comme droict du debvoir du havre de Doullas, comme un boes[seau] de seel de chaucun muy de sel et unge quarte de vin de chaucune pippe de vin ; aussi prand le debvoir de toutes bestes viffves que se vendent es foires de ceste ville de Doullas, et aussi es [f° 18] troys foires qui sont chaucun an au bourg de la Rochemorice, scavoir les foires de Pasques, la foire Sainct Pierre et de la Toussaintz, et dict que ce luy appartient a cause dudict voyeraige de Doullas, et que lesdictz troys foires de la Rochemorice se tenoint aultreffois en ladicte ville de Doullas, et d'icelle ville transportees oudict lieu de la Rochemorice, obstant les guerres que lors avoint cours, et n'y avoit seüreté pour elles en ladicte ville de Doullas a cause desdic-

Deuffic 2011.indd 324 30/11/2011 15:38:26

tes guerres. Et recorde a certain que ledict Guyomarch Treanna a esté en possession a prandre et lever lesdictz debvoirs esdictz lieux de Doullas et la Rochemorice respectivement, tant par luy meismes que par ses commis et fermiers des le temps de quarante ans derroins, pour tant que plusieurs fois des ledict temps cest tesmoingn a esté fermier dudict Treanna desdictz debvoirs.

Pareillement a ouy dire que le manoir de Kerguern, de Kerlochyou, ou demeure Even Le Guennou, l'estaige ou demeure Olivier Malejac ou villaige de Toulcuz et l'estaige ou demeure Yvon Le Briz et Jehan Merret[62] ou villaige de Kerlemarec, o leurs yssues, franchises et appartenances desdictz manoirs et estaiges entierement sittués en la parroesse de Dirinon, avecques aussi le manoir de Lesbrech, o toutes et chaucune ses saesines et appartenances, situé en la parroesse d'Irvillac, appartenant aussi audict Treanna, sont francs, quictes et exemptz de [f° 18 v°] tout debvoir de baill et rachapt ainsi que cest tesmoingn a ouy dire communement et notoirement. Interrogé qui il l'ouyd ainsi dire, dict que ce fust o lesdictz Jehan Le Marchic, Estienne Lydou, Guennolay Coziat et a plusieurs aultres, des noms desquieulx n'est a presant membrant. Interrogé queulx parcs ne quel membre des parcs et pieces de terre sont des appartenances desdictz manoirs et estaiges, dict que ne les sçait, combien qu'il congnoist bien la sittuacion desdictz manoirs et estaiges et qu'eulx sont situez ou fyé de la jurisdicion d'icelle court de Doullas.

Aussi, recorde avoir ouy dire pareillement que lesdictz Treannas et leursdictz encestres, seigneurs et dammes en leurs temps dudict lieu de Kerguern, ont de previleige et grace especiale des seigneurs de Rohan et dudict Doullas, que, toutes et quantes les fois que auchune damme de Rohan vient a faire sa premiere entree en la ville de Doullas, que le seigneur ou damme pour lors de Kerguern doibt avoir sa hacquanaye, elle descendue de cheval en ladicte ville, et que ladicte feue Amou de Kerbezcat, damme lors dudict manoir de Kerguern print et eust et mesna o elle ungne fois l'acquanaye d'une damme de Rohan que descendict en ladicte ville pres la « pierre de meusnier » estant en ladicte ville, et que incontinant ladicte Ammou rebailla ladicte hacquanaye a ladicte damme de Rohan. Et dict que de ce y a voix publicque et commun renom en ladicte ville et au quartier d'envyron. Interrogé au parsulx sellon les motiffs et interrogatoires, dict rien ne sçait. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 19] **Jehan Lesqyvilt**, aigé d'envyron cincquante ans comme il dict, tesmoign juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangilles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz que de porter et faire faulx record en tesmoinaige, encquis, dict et recorde par son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna, seigneur de Kerguern, decedé environ Pasques derroines, auquel Guyomarch est filz aisné, principal heritier et noble, et succeda principalement et noblement cest present seigneur de Kerguern, et a ouy dire o feuz Hervé Magueres[63], Yvon Lesquilvit, son pere, et aultres de la jurisdicion de Doullas que ledict Guyomarch estoit filz aisné, principal heritier et noble, et succeda a feu Olivier Treanna, seigneur en son temps dudict lieu de Kerguern, quel feu Olivier estoit filz aisné, principal heritier et noble a feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat, sa femme espouse, mays cest tesmoingn ne vid oncq les personnaiges desdictz Olivier et Yvon Treanna ne Ammou Kerbezcat.

62. Le 29 mai 1405, un nommé Alain Merret, « autrement de la Roche », fit don à l'abbaye de Daoulas de terres au Squivit, village proche des lieux ici mentionnés, P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas », art. cité, p. 129.

63. En 1494, Hervé Maguérès tient à ferme le moulin du seigneur de Rohan, « indivis o lesdictz abbé et couvent de Doulas », Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2011.

Deuffic 2011.indd 325 30/11/2011 15:38:26

Dict aussi avoir ouy dire que ungne damme dudict lieu de Kerguern qui estoit heritiere de la maison de Kerguern fust fille a ung surnommé « Le Seneschal », et que les predecesseurs d'icelle heritiere estoint surnommez « Le Seneschal », et que ceulx de Kerguern, seigneurs dudict lieu, avoint ung four a Doullas qu'estoit appellé le « four du Seneschal », auquel four, quant les manans et habitantz de Doullas alloint cuyre leur pain oudict four *An Seneschal*, le fermier du four de Monseigneur presnoit la moictié du debvoir du pain blanc qui estoit cuyct audict four du Seneschal et non pas des aultres pains gris [f° 19 v°] ne gros pains que on y cuysoit.

Meismes, a ouy dire que lesdictz Treannas et leurs encestres, seigneurs de Kerguern, avoint plusieurs aultres previleiges en ceste ville de Doullas, comme de prandre debvoir sur les vins et scels que viennent descendre ou havre dudict Doullas, et aussi sur les bestes viffves qui se vandent es foires audict Doullas, et pareillement, droict de panaige[64] en icelle ville. Et dict aussi avoir veü lesdictz Guyomarch Treanna en possession de prandre lesdictz debvoirs en icelle ville es quinze ans derroins et plus.

Recorde avoir ouy dire o ledict feu Magueres et o sondict pere et o plusieurs autres anciennes gentz dudict quartier de Doullas, que lesdictz Treannas et leurs predecesseurs, seigneurs de Kerguern, estoint exemptz de debvoir de baill et rachapt a cause d'auchunes leurs heritaiges sis au fyé et jurisdicion de la court de Doullas. Mays ne sçait le tesmoingn si ladicte exempcion estoint de touz lesdictz heritaiges ou de partie d'iceulx, ne en quel endroit de la jurisdicion de Doullas estoint lesdictz heritaiges ainsin exemptz et quictes dudict rachapt, ne combien d'iceulx estoint ainsin exemptz. Au parsulx encquis du contenu desdictz articles, motiffs et interrogatoires, dict en plus large rien ne sçait. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 20] **Augustin Lydou**, aigé d'envyron cinquante ans comme il dict, tesmoingn juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangilles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz que peult advenir a ung tesmoingn portant faulx record, et encquis, recorde par son serement avoir veü et congneü feu Guyomarch Treanna decedé en l'an, seigneur en son temps de Kerguern, auquel estoit et est filz, principal heritier et noble, Guillaume Treanna, present seigneur de Kerguern. Et dict avoir ouy dire que ledict Guyomarch estoit filz aisné principal heritier et noble et succeda principalement et noblement a feu Olivier Treanna. Et ledict Olivier pareillement estre filz aisné, principal heritier et noble, a feuz Yvon de Treanna et Ammou de Kerbezcat, sa femme espouse. Et que ledict Guyomarch et ses predecesseurs estoint voyers de la ville de Doullas, et que a cause dudict veyeraige il a veü ledict feu Guyomarch en son temps prendre plusieurs droictz et debvoirs en ladicte ville de Doullas, comme debvoirs de navires portanz vins et seels ou havffvre dudict Doullas, et prandre droict de panaige sur les marchandises qui passent sur les pontz d'icelle ville, et aussi droict des bestes viffves que se vendent es foires de ladicte ville de Doullas et aussi en troys ou quatre foires qui se tiennent l'an en la ville de la Rochemorice. Et dict ce sçavoir pour ce que des le temps de douze ans derroins il a eu par ferme dudict feu Guyomarch Treanna bien souvent lesdictz [f° 20 v°] debvoirs et droictz desdicts foires et panaiges. Oultre interrogé du contenu esdicts articles et interrogatoires, dict en plus large rien ne sçavoir. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

Aultre partie de ladicte encqueste faicte par ledict bailly et comissaire, present ledict Kergoet greffier, l'onziesme jour de janvier l'an mill cincq centz trente et cincq.

[f° 21] **Estienne Paige**, aigé de cinquante six ans ou envyron comme il dict, tesmoingn

64. *Sic*, pour « passaige ».

Deuffic 2011.indd 326 30/11/2011 15:38:26

juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangilles. Amprés que lui a esté remonstré les dangiers et periltz de porter faulx record, encquis, recorde en son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna decedé environ Pasques derroines, seigneur en son vivant de Kerguern. Et a icelluy est filz aisné, principal heritier et noble, et succeda cest present Guillaume Treanna, seigneur dudict lieu, quel Guyomarch, ainsi que cest tesmoingn ouy dire estoit filz aisné, principal heritier et noble de feu Olivier Treanna, et a ungne fille de la maison de Kerguyziau, ne sçait cest tesmoingn comme elle avoit nom, qui fust femme espouse audict Olivier. Quel Olivier fust filz aisné de feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat, se femme, seigneur et damme en leurs temps dudict lieu de Kerguern, comme pareillement a ouy dire.

Meismes, ouyd dire que ladicte Ammou Kerbezcat, qui fust damme et heritiere dudict lieu de Kerguern, estoit fille ou douaraine d'une autre heritiere, qui fust aussi damme dudict lieu, que estoit appelee Elienore Le Seneschal, et que les predecesseurs de ladicte Elienore, seigneurs dudict lieu de Kerguern, estoint surnommez « Les Seneschaulx ». Meismes, que lesdictz encestres de ladicte Elienore estoint seneschaux feaudés de la court et jurisdicion de Doullas, et a celle cause tenoint la court dudict Doullas, et y avoint plusieurs previleiges et preminances des seigneurs de [f° 21 v°] Rohan et dudict Doullas, comme de prandre droict et debvoirs sur les vins et seelz qui viennent descendre ou haffvres de la ville de Doullas, sçavoir ungne quarte de chacune pippe de vin et ung boexeau sel de chaucun muy. Aussi prend debvoir de panaige (*sic*) scavoir ung denyer de chaucune cherge que passoit par ladicte ville, et aultres droictz sur les bestes que passent par icelle ville, et aussi droict des bestes viffves que se vendent es foires de ladicte ville, et aussi en troys foires de Pasques, de monsieur Sainct Pierres et de la Toussainctz. Et aussi prend ungne septiesme des debvoirs des denrees que sont vendues en la foire de Nouel en ladicte ville de la Rochemorice. Meismes, que lesdictz Treannas et leurs predecesseurs estoint et sont voyers de ladicte ville de Doullas.

Et dict que les droictz et previleiges appartiennent ausdictz Treanna, seigneurs de Kerguern, de toute anticquité, ainsi que cest tesmoingn a ouy dire ou quartier de ceste ville de Doullas comunnement et notoirement. Interrogé o qui il ouyd dire les choses cy devant par luy recordé, dict que ce fust o feuz Yvon Le Garz, Jehan Lydou, Yvon Mahé, Hervé Magueres et aultres plusieurs veilles et anciennes gentz de la ville de Doullas, qui disoint a cest tesmoingn qu'ilz avoint levez et cuyllis lesdictz debvoirs bien souvent esdictes ville et foires et chaucune respectivement en nom et par ferme dudict feu Guyomarch Treanna. Et dict quil est certain que, es trente cincq ans derroins, avoit veü ledict feu Guyomarch Treanna [f° 22] en possession de prandre et lever lesdictz droictz et debvoirs par luy et ses fermiers, commis et deputés esdictz lieux, foires et chaucun respectivement, et que, des ledict temps qu'il a parlé, il a esté par l'espacze de cincq ans et plus serviteur et vallet o ledict feu Guyomarch Treanna et lors ung nommé feu Cristofle Treanna[65], oncle dudict Guyomarch, qui estoit lors viel et ancien homme demeurant o ledict Guyomarch en la maison de Kerguern, qui disoit estre filz des feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat et frere juveigneur audict feu Olivier, pere dudict Guyomarch. Et lequel Cristofle ouy dire primierement cest tesmoingn dire, que ledict Guyomarch sondict neveu avoit et a luy appartenoit lesdictz droitctz et preminances devant speciffiés esdictes villes de Doullas et de la Rochemorice et aultres previleiges a cause de la succession d'icelle

65. Nous n'avons pas trouvé d'information sur ce Christophe, que le texte présente comme le frère juveigneur d'Olivier, oncle de Guyomarch ; un cadet de famille, visiblement exclu de l'héritage et maintenu au manoir familial…

Deuffic 2011.indd 327 30/11/2011 15:38:26

Ammou, sa mere, qu'estoit damme et heritiere dudict lieu de Kerguern.

Pareillement, dict aussi que lesdictz Treanna, seigneurs de Kerguern, estoint frans, quictes et exemptz de tout ancien temps o leurs terres heritaiges et droictz heritiers estant et sittuez en la jurisdicion de Doullas, ou fyé de la seigneurie de Rohan et de Doullas, de rachapt et de bailler mynu et declaracion desdictes terres et heritaiges pour parvenir a l'esligement dudict rachapt. Interrogé s'il sçait lesdictz Treannas ne leurs encestres avoir jouy en leur temps de ladicte exempcion, dict qu'il ne le sçait a certain, bien dict avoir ouy dire o ledict Guyomarch [f° 22 v°] que sesdictz encestres n'avoint oncq poyé debvoir de rachapt et qu'il n'estoit subject de bailler mynu ni declaracion de ses heritaiges, terres et droictz heritiers situés en la jurisdicion de Doullas, ou fyé de la court dudict Doullas, pour esliger lesdictz debvoirs de rachapt. Et que au temps qu'il estoit serviteur audict Guyomarch ungne sienne seur qui avoit eu certains heritaiges dudict Guyomarch pour son droict de la maison de Kerguern, situé en la parroesse de Ploecastell ou fyé de ladicte court de Doullas, deceda, au deceix de laquelle il ouyd dire o ledict Guyomarch que les officiers de la court de Doullas le tretoint en demande de bailler mynu pour esliger le rachapt d'icelle decedee, et disoit ledict Guyomarch qu'il n'eust rien poyé ausdictz officiers a cause dudict deceix, et que lesdictz heritaiges a Ploecastell que elle tenoit estoint yssus de partaige de sa maison et que tous ses heritaiges, terres et droictz heritiers situez au fyé de la court dudict Doullas et en la jurisdicion de ladicte court estoint francs, quictes et exemptz de tout debvoir de rachapt. Et ainsi par ce moyen il ouy ledict Guyomarch par amprés dire qu'il n'avoint rien poyé a celle cause ausdictz officiers et qu'il estoit demeuré quicte devers eulx. Au parensus encquis du contenu desdictz articles, tiltre et interrogatoires dict ne sçavoir rien. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 23] **Yvon Le Guyntill**[66], aigé d'envyron quarante seix ans comme il dict, tesmoingn juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangilles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz que peult (en interligne : « ung tesmoingn »] choir portant faulx record, encquis, recorde par son serement qu'il congneüst et vid ledict feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, decedé envyron Pasques derroines, auquel est filz aisné, principal heritier et noble cest present Guillaume Treanna, a present seigneur dudict lieu de Kerguern. Et ouyd dire o feu Jehan Le Marchic[67] le viell, son oncle, o feuez Jehanne Le Marchic, sa tante, et Marie Le Marchic, sa mere, o feu Jehan Lydou, quels estoint vielles et anciennes gentz quant ilz decederent, et o plusieurs aultres vielles gentz du quartier de Doullas que ledict Guyomarch estoit filz aisné, principal heritier et noble de deffunct Olivier Treanna, et ledict Olivier estoit filz aisné, principal heritier et noble a feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat, sa compaigne et femme espouse, seigneur et damme de Kerguern en leurs temps.

Et dict pareillement avoir ouy dire que, auparavant ladicte Amou Kerbezcat, avoit esté ungne heritiere nommee Elienore Le Seneschal damme dudict lieu de Kerguern, et que ladicte Elienore avoit ung four a Doullas, que ledict Guillaume de Treanna tient et possede a present, nommé le « four du Seneschal ». Et que meismes, a cause de la succession d'icelle Elienore, lesdictz feuz

66. L'obituaire de l'abbaye de Daoulas fait état de l'anniversaire d'Yves Le Guentil et d'un certain « Pindon Le Bontez », de son épouse et de ses filles, au 3 des ides de juin, mais sans mention d'année, J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques… », art. cité, t. CVII, 1979, p. 120.

67. Peut-être est-ce le Jean Le Marhic, père de Constance, nommé dans un contrat de féage que lui accorde en 1497 l'abbé Guillaume Le Lay, pour une maison à Leurmen et un parc à Keranglian (Daoulas), Arch. dép. Finistère, 1 E 1236, p. 47.

Deuffic 2011.indd 328 30/11/2011 15:38:26

Guyomarch Treanna et Guillaume avoint et possedoint et a eulx apartenoit ledict four.

Item, recorde avoir [f° 23 v°] ouy dire o Guennolay Coziat des le temps de dix ans derroins, que les heritaiges, terres et droictz heritiers desdictz Treanna et leurs predecesseurs, situés en la jurisdicion et fyé de la court de Doullas, estoint francs, quictes et exemptz de tout debvoir de baill et rachapt. Mays ne sçait cest parlant ne n'est membrant si ledict Guennolay parloit de touz les heritaiges et droictz heritiers dudict Treanna situés en ladicte jurisdicion ou de partie d'iceulx.

Oultre, recorde avoir ouy dire desdictes feuz Jehanne et Marie Le Marchic que lesdictz Treannas et leurs encestres avoint de previleiges et grace especiale des seigneurs de Rohan et de Doullas que, lors et a la fois que la damme de Rohan venoit faire sa premiere entree a Doullas, que les seigneurs et dammes dudict lieu de Kerguern debvoint et avoint l'acquanaye d'icelle damme de Rohan, celle damme descendue de cheval en ladicte ville, et povoint prandre ladicte hacquanaye et la mesner o eulx pour tourner a leur proufilt ; et que ladicte Ammou Kerbezcat avoit prins et mesné o elle l'acquanaye d'une damme de Rohan incontinant que ladicte Ammou de Kerbezcat, lors damme de Kerguern, la trouva descendue de dessus ladicte hacquanaye pres la « pierre du meusnier » estant en ladicte ville de Doullas ; et que, amprés, ladicte Ammou rebailla ladicte hacquanaye a ladicte damme de Rohan quant elle sortoit de l'eglise de Doullas, comme il ouyd dire desdictes nommez.

Et dict que lesdictz Guillaume et son feu pere estoint tenuz et reputés communnement et notoirement veyers de Doullas. Et a celle cause ilz ont et presnent plusieurs droictz et debvoirs en ladicte ville de Doullas, scavoir [f° 24] droict sur les vins et seelz qu'ilz viennent par mer descendre ou havffvre de ladicte ville de Doullas, droict sur les panaiges (*sic*) de ladicte ville de Doullas, aussi sur les bestes viffves qui se vandent en icelle ville de Doullas, et aussi en partie des foires de la Rochemorice, et ce a cause dudict veoyeraige qu'ilz ont a Doullas. Et dict avoir veü ledict feu Guyomarch, es trante ans derroins auparavant son deceix, en possession de prandre et tenir lesdictz droictz et debvoirs esdictz lieux de Doullas et foires devant declairés, tant par luy que par ses fermiers commis et deputés, sans impeschement ne contrariecté nulle.

Item, encquis du contenu esdictz tiltre, articles et interrogatoires, dict en plus large ne sçavoir rien, fors qu'il y a notorité, voix publicque et commun renom oudict quartier de Doullas que lesdictz Treannas, seigneurs de Kerguern, en jouissent desdictz debvoirs et droictz esdictz lieux de Doullas et de la Rochemorice comme a cy devant deposé. Et cest son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 24 v°] **Hervé Le Deduyer**, aigé d'envyron quatre vingtz ans comme il dict, tesmoingn juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangilles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz de parjuretté, et encquis, recorde par son serement avoir veü et congneü feu Guyomarch Treanna, seigneur de Kerguern, decedé en l'an et auquel est filz principal heritier et noble et succeda Guillaume Treanna, a present seigneur dudict lieu. Et dict avoir ouy dire ledict Guyomarch estre filz aisné, principal heritier et noble, de feu Olivier Treanna, et ledict Olivier estre filz aisné, principal heritier et noble, a feu Yvon Treanna et a sa compaigne espouse surnommee Kerbezcat, ne sçait comme elle avoit nom. Aussi dict il avoir ouy dire que unge femme nommee Elienore Le Seneschal avoit esté aultreffois damme et heritiere dudict lieu de Kerguern et auparavant lesdicts Yvon Treanna et sadicte femme espouse surnommee Kerbezcat. Et dict avoir aussi ouy dire plusieurs fois des le temps de cincq ans derroins o plusieurs personnes, des noms desquels cest tesmoingn n'est a present membrant, que les terres, heritaiges et droictz heritiers desdicts Treannas sittuez en la juris-

Deuffic 2011.indd 329 30/11/2011 15:38:27

dicion de Doullas ou fyé de la seigneurie de Rohan et de Doullas estoint et sont exemptz, francs et quictes de debvoir [f° 25] de baill et rachapt, mays a certain ne le sçait. Au parensus encquis du contenu es articles et interrogatoires, dict en plus large rien ne sçavoir. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

Hervé Kerguella, aigé d'envyron quarante ans comme il dict, tesmoingn juré et purgé sur les Sainctes Evangilles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz de parjuretté, encquis, recorde par son serement qu'il vist et congneüst feu Guyomarch Treanna, decedé, auquel fust et est filz aisné, principal heritier et noble, Guillaume Treanna, seigneur a present de Kerguern. Et ouyd dire o feuz Olivier Le Guennou, Yvon Merret, Yvon Briz, queulx estoint vieulx et anciens ou temps de leurs deceix, et o Yvon Le Can et Jehan Le Briz, que ledict Guyomarch estoit filz aisné, principal heritier et noble et [f° 25 v°] succeda a deffunct Olivier Treanna, seigneur aultreffois dudict lieu de Kerguern.

Et que lesdictz Treannas et leurs predecesseurs, de toute anticquicté, avoint et tenoint toutz lesdictz heritaiges, terres et droictz heritiers estant en la jurisdicion de Doullas, quictes, francs et exemptz de tout baill et debvoir de rachapt. Et que lesdictz heritaiges que ledict feu Guyomarch tenoit et que ledict Guillaume tient a present en ladicte jurisdicion et oudict fyé estoint et appartenoint de tout ancien temps a leurs encestres, sans que ilz ne nulz de leurs encestres eussent oncques en memoire d'homme acquis ne faict acquisicion de nulz desdictz heritaiges d'eulx en ladicte jurisdicion, ainssy que lesdictz devant nommez avoint dict a cest parlant.

Aussi luy avoint dict lesdictz dessus nommez que lesdictz Treannas et leurs predecesseurs estoint veyers a monsieur, de sa court et ville de Doullas. Et a celle cause presnoint plusieurs droictz de debvoirs en ladicte ville, comme le septiesme des censives et rentes de monsieur en la ville de Doullas, ungne quarte de vin de chaucun pippe et ung boexeau de scel de chaucun muy de sel venantz par mer a descendre ou havffvre de ladicte ville de Doullas. Et le droict de panaige (*sic*) de ladicte ville ; et meismes droict et debvoir sur auchunes denrees et marchandises que venoint vandre es foires de ladicte ville de Doullas. Et dict il que a esté aux vingt cinq [f° 26] ans derroins et auparavant les vingt ans derroins varlet et serviteur dudict feu Guyomarch Treanna l'espacze de cincq ans, et a esté plusieurs foys durant lesdictz cincq ans prandre et lever ou nom dudict Guyomarch lesdictz droictz et debvoirs des vins et de scel oudict haffvre de Doullas.

Et durant ledict temps qu'il estoit oudict lieu de Kerguern, y avoit o ledict Guyomarch en sa maison de Kerguern ung sien oncle nommé Christofle Treanna, quel Christofle Treanna dict souvant a cest tesmoingn durant ledict temps, que ses predecesseurs seigneurs de Kerguern estoint seneschaulx feaudés de la jurisdicion et court de Doullas et qu'il avoint et debvoint avoir chaucun d'eulx en leurs temps congnoessance des causes d'entre parties en ladicte court et jurisdicion de Doullas. Et dict ne avoir ouy dire pareillement desdictz Guennou et Merret. Au parensus encquis du contenu esdictz articles et interrogatoires, dict que en plus large n'est a present membrant. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

[f° 26 v°] **Estienne Le Deredeuc**, aigé d'envyron quatre vingntz ans comme il dict, tesmoingn juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangilles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz de porter faulx record, encquis, dict et recorde par son serement avoir congneü et veü feu Guyomarch Treanna, seigneur en son temps de Kerguern, auquel est filz, principal heritier et noble Guillaume Treanna, seigneur a present dudict Kerguern, et succeda pareillement. Congneüst feu Olivier Treanna, pere dudict Guyomarch, auquel ledict Guyomarch fust filz aisné et succeda noblement, quel

Deuffic 2011.indd 330 30/11/2011 15:38:27

Olivier ouy dire cest tesmoingn estre et estoit filz aisné a feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat et leur succeda principallement et noblement. Interrogé o qui ouyd ainsin dire, dict que fust o feu Allain de Rosnyvynen[68], seigneur de Kerancoet, et o Jehan Le Goff qu'estoint vieulx et anciens.

Interrogé s'il ouyd onc dire que les encestres desdictz Treannas, seigneurs de Kerguern, estoint surnommez d'ancienne-ment « Les Seneschaulx », dict que non. Bien recorde que, envyron le temps de quarante ans derroins, il qui avoit esté serviteur auparavant dudict seigneur de Kerancoet, et a celle cause il hantoit souvent ladicte maison de Kerancoet, quel seigneur de Kerancoet estoit provost de monseigneur en ladicte jurisdicion de Doullas et a cause dicelle provosté, qui estoit appellé la provosté de Kerancoet[69], tenoit et prenoit plusieurs sommaires de chefrentes de plusieurs des hommes de monseigneur en ladicte jurisdicion de Doullas et ou nom de monseigneur, quelles chevrentes estoint aultrement appellees chevrentes nobles, quelles se poyoint parfoys a Ploecastell et par[f° 27]foys a Doullas, et que cest tesmoingn alloit souvant o ledict seigneur de Kerancoet envyron ledict temps, a recepvoir lesdictes chevrentes, et que, a l'appell que ledict seigneur de Kerancoet, provost feodé, faisoit faire au seneschal de Doullas pour poyer ses chevrentes sellon l'ordre d'ung vieulx livre ou rentier auquel Kerancoet disoit estre escript « le seneschal » en ung article, lors dudict appell comparoissoint Yvon Merret, Yvon Briz, hommes dudict Treanna demeurant ou villaige de Kerlemareuc, pres le manoir de Kerguern, queulx poyoint audict provost certaine somme de cheverente, n'est membrant combien, pour et en acquict dudict Treanna. A ouyd cest tesmoingn de Kerancoet dire, en recepvant lesdictes chevrentes desdictz hommes dudict Treanna, plusieurs fois dire, que ledict feu Guyomarch succedoit audict seneschal de Doullas et en debvoit poyer icelle chevrente.

Et dict oussi avoir ouy ledict seigneur de Kerancoet dire plusieurs foys que ledict Treanna et ses encestres debvoint estre et estoint quictes, francs et exemptz de tout debvoir de rachapt a cause de leurs heritaiges et terres par eulx tenus ou fyé de la court et jurisdiction de Doullas. Et dict et recorde pareillement qu'il n'ouyd nouvelle en ladicte jurisdicion ne au quartier de Doullas, que lesdictz Treannas ne leurs encestres aynt faict en leurs temps acquisicion de nouveau de nulz heritaiges ne droictz heritiers en ladicte jurisdicion. Aussi dict avoir ouy dire communement et notoirement que ledict feu Olivier Treanna, pere dudict Guyomarch, avoit vendu et esmenne (?) proche [f° 27 v°] de ses heritaiges en son temps. Et c'est son record. Louys Huon, Kergoet.

Yvon Symon[70], noble homme seigneur de Kerbringal, aigé d'environ soixante ans

68. Le 22 novembre 1472, Louis de Rosnyvinen fut institué capitaine de la Roche-Maurice saisie par François II, à la suite de la trahison du vicomte de Rohan. Alain, fils de Louis, épousa Jeanne de Guitté, dame héritière de Bois-Morin, fille de Guillaume et de Jeanne du Chastelier, mourut le 5 octobre 1512 et fut inhumé en l'église abbatiale Notre-Dame de Daoulas, « en la plus grande et plus haute des tombes de ceux de Kerancoët », laissant trois filles, Perrine, Béatrix et Françoise, F. Luzel, « Documents inédits », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1894, p. 426-457 (p. 427, 449-451).

69. Pour faciliter les opérations de gestion et de recouvrement, les grandes seigneuries étaient divisées en circonscriptions appelées prévôtés, ainsi pour Daoulas : Keranc'hoat, Plougastel et Pharamus, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2011 (1494). Celle de Plougastel était, à la fin du XVIe siècle, aux mains de « François de Leheuc, provost feauldé en ladite paroisse », issu d'une famille possessionnée à Landerneau. La dernière, qui avait comme prévôt Jean Keraultret, rappelle par son nom le *Kastel ar roue Pharamus* de la prévôté féodée du Curru, manoir qui passa aux seigneurs de Kernezne par le mariage, en 1360, de Gestin de Kernezne avec Marie Faramus.

70. Les Simon, seigneurs de Kergoulouarn, de Troménec, de Bigadou, de Kerbringal, etc., comparais-

Deuffic 2011.indd 331 30/11/2011 15:38:27

comme il dict, tesmoingn juré et purgé a dire verité sur les Sainctes Evangiles. Amprés luy avoir remonstré les dangiers et periltz que peult choir ung tesmoingn portant faulx record, encquis, recorde par son serement qu'il congneüst feu Guyomarch Treanna decedé en l'an, seigneur en son temps de Kerguern, auquel est filz aisné, principal heritier et noble et succeda feu Olivier Treanna, et que ledict feu Olivier fust pareillement filz aisné, principal heritier et noble de feuz Yvon Treanna et Ammou Kerbezcat, sa femme espouse. Interrogé o qui ouyd ainssy dire, dict que ce [f° 28] fust o son pere Jehan Symon et Allain Rosnyvynen, seigneur de Kerancoet, et o Jehan Le Goff, queulx estoint vieulx et anciens quant ilz decederent.

Interrogé a dire s'il sçait ne s'il ouyd oncques dire que les encestres desdictz Treannas, seigneurs de Kerguern, estoint surnommez « Le Seneschal », dit que non. Bien recorde que, ou temps de dammoiselle Perynne de Rosnyvinen[71], damme de Kerancoet, que fille et principalle heritiere estoit de feu Allain de Rosnyvynen, seigneur de Kerancoet, queulx Allain et sadicte fille et chacun d'eulx en leur temps avoint ungne provosté en la jurisdicion de Doullas, dicte et appellee la provosté de Kerancoet, aultrement la provosté « Soubz Boys », et que, durant troys ans au vivant d'icelle Perrine, cest tesmoingn fust envoyé par Pierres du Louet[72], seigneur du Plesseix, qu'estoit marié a l'heritiere de ladicte Perrine, que portoit lors les negoces de la dicte Perrine, a lever ladicte provosté, qu'elle se poyoit parfoys au bourg de Ploecastell et parfois en la ville de Doullas, aux plaesirs desdictz provostz, et que en ung article du rentier que cest tesmoingn eust dudict Du Louet pour lever ladicte provosté, entre aultres estoit escript « le seneschal de Doullas », et a l'appell que faisoit cest tesmoingn dudict « seneschal » pour poyer la somme contenue oudict article comparoissoint Yvon Le Briz et Yvon Merret, hommes dudict feu Guyomarch Treanna, demeurantz en ses estaiges a Kerlemareuc pres le manoir de Kerguern, en la paroisse de Dirinon, queulx

sent aux reformations de 1426 et 1448 avec les gentilshommes des paroisses de Dirinon, en Cornouaille, et de Landéda, en Léon. Par arrêt du 7 novembre 1669, ils sont déclarés nobles d'ancienne extraction ; armes : *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules* ; devise : *C'est mon plaisir*, H. de Fourmont, *L'Ouest aux croisades*, t. I, Nantes-Paris, 1864, p. 287. Un membre de cette lignée s'est démarqué en s'illustrant comme notaire du roi et du duc de Normandie. Nous avons émis l'hypothèse qu'il puisse être identifié avec Yves Simon, de Rosméour (Rocheur, en Irvillac ?), nommé ainsi en 1334, Lettres communes de Jean XXII, Registre Avignon 46, f° 431a, n° 622994, sur la base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, http//brepolis.net/litpa/, lequel possédait en 1361 une « granche » place Maubert, à Paris, tenant à une maison dont certaines rentes étaient perçues par les enfants de « feue Aveline de Rosmeour », femme de « Guiot de Coetalain, en la paroisse de Dirynon en l'evesché de Cornouaille en Bretaigne… », Arch. nat., S* 1647, f° 69 v° ; J.-L. Deuffic, « La confrérie Saint-Yves de Paris en 1368 », *Pecia*, t. 2, 2003, p. 29-63 (p. 31). En 1356, « maistre Yves Simon de Kerbringal » fait donation de six livres de rente au prieur de Logonna, P. Peyron, « L'abbaye de Daoulas… », art. cité, p. 121. La châsse-reliquaire de sainte Nonne à Dirinon, exécutée vers 1450, est ornée des armes des Simon de Kerbringal, de même que son tombeau, dont ils furent certainement commanditaires associés aux Maufuric de Lezuzan.

71. « Perrine de Rosnivinen, heritière de Kerancoët, fille d'Allain de Rosnivinen et Janne Equitte (= de Guitté), se maria à Prigent de Coetmenech, s^r de Coatjunval, fils de Prigent de Coetmenech et de Marguerite Kerlouan, et eurent, lesdits Prigent et Perrine, des enfans, sçavoir : Prigent de Coatmenech, qui mourut à la Cordellière, et laissa son fils Jacques de Coatmenech mineur, lequel il avoit eu de Jeanne Lehec, fille aînee de Lehec […] », F. Luzel, « Documents inédits », art. cité, p. 451.

72. Pierre du Louët, seigneur du Plessix, fils de Jean du Louët et de Françoise de la Lande, décédé en 1525. Hamon du Louët, dans le « cahier » publié par F.-M. Luzel, écrit : « S'ensuit ci-après mémoire des jours et an que furent nés les enfants de Pierre du Louet et Marguerite de Coetmenech, ainsi que je trouve en ce papier écrit de la main dudit Pierre, fors d'Ollivier, leur fils aîné, duquel n'ai rien trouvé, car beaucoup de feuillets y defailloit ; j'ay bien trouvé un écrit en latin que l'an 1508 furent les noces desdits Pierre et Marguerite, à Dirinon. », Id., *ibid*., p. 429-431.

Deuffic 2011.indd 332 30/11/2011 15:38:27

poyoint a cest tesmoingn [f° 28 v°] la somme de chevrente contenu oudict article.

Interrogé s'il sçait ne s'il ouyd dire oncques que lesdictz Treannas ne leurs encestres, seigneurs de Kerguern, avoint exempcion ne franchise de leurs heritaiges, terres et droictz heritiers situés en la jurisdicion et ou fyé de la court de Doullas, dict que non. Bien dit avoir ouyd ungne fois son dict feu pere dire qu'il estoit esbahy que l'on disoit que ledict feu Guyomarch Treanna et Pierres Huon, seigneur de Kermadeuc[73], estoint exemptz et francs du debvoir de rachapt de leurs heritaiges, et luy mesmes et les aultres nobles de la jurisdicion subgietz a poyer ledict debvoir de rachapt de leurs heritaiges. Au parensus interrogé du contenu des articles et interrogatoires dit rien ne scavoir. Louys Huon, Kergoet.

73. En 1520, Pierre Huon tenait alternativement avec François de Leheuc la « provosté d'environ Landerneau ». P. Kernévez, R. Le Roy, « La seigneurie de Léon aux XVe et XVIe siècles », *ibid.*, t. CXXXV, 2006, p. 310. Pierre, marié à Catherine de Gouzabatz (contrat du 21 mai 1495), fut le bâtisseur du beau manoir de Kermadec, à Pencran.

Résumé

Depuis 1269 les seigneurs de Léon exemptaient de bail leur sénéchal de Daoulas, entre autres pour la terre noble de Kervern (Dirinon). L'enquête diligentée par Guillaume de Tréanna en décembre 1535 et janvier 1536 fait intervenir plusieurs témoins dont les dépositions, souvent précises, nous informent sur l'historique, les droits et devoirs attachés à cette charge, dévoilant ainsi quelques aspects inédits des institutions seigneuriales en vigueur dans cette région particulière, enclave du lignage des Léon en Cornouaille.

Abstract

Since 1269 the lords of Léon had exempted their seneschal at Daoulas from paying lease, for, among others, the noble land at Kervern (Dirinon). Several witnesses were called for the enquiry implemented by Guillaume de Tréanna in December 1535 and January 1536 : the evidence they gave was often precise, giving precious information as to the rights and duties associated with this office, thus revealing some unsuspected aspects of seigneurial institutions at work in this district of Cornouaille, belonging to the lords of Léon.

Diverradur

Abaoe 1269 e vese diskarget a lizher-feurm gant aotrounez Bro-Leon o senessal a Zaoulas, ispissial ewid an douar nobl a Gervern, parres Dirinonn. E mis Kerzu 1535 hag e mis Genveur 1536 e messajeras Gwilherm a Dreanna un enklask, ma' z eus ano ennañ eus un nebeud testoù, hag o deus testeniet, en un doare pizh a-lies : a drugarez dezo e ouzomp an orin eus ar garg-se, ar gwirioù hag an deverioù stag outi ; evel-se, e vez disoloet deomp un nebeud doareoù dianav eus ar c'hustumoù-aotrounez o ren en takad dibar-se, anezañ un enklosadur e Kernew eus lignez aotrounez Leon.

Deuffic 2011.indd 333 30/11/2011 15:38:27

Deuffic 2011.indd 334 30/11/2011 15:38:27

La franc-maçonnerie à Quimper dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (suite). Répertoire prosopographique des membres des loges quimpéroises (1763-1790)

par Bruno Le Gall et Jean-Paul Péron

Le répertoire[1] qui suit complète l'article consacré à l'histoire des loges de Quimper dans la seconde moitié du XVIIIe siècle paru dans le précédent bulletin de la Société archéologique du Finistère[2]. Si l'histoire de la franc-maçonnerie bretonne au XVIIIe siècle, notamment comme fait politique, culturel et social, a été précisément étudiée à Brest, Rennes ou Saint-Brieuc[3], celle des loges quimpéroises demeurait jusqu'à ce jour dans une relative obscurité[4]. L'article que nous avons livré dans le bulletin de l'année 2010 a tenté de combler cette lacune, malgré des insuffisances évidentes auxquelles il sera difficile de remédier en raison d'une documen-

1. Un grand merci à Jean Kerhervé qui a vaillamment et patiemment expurgé notre texte des inévitables scories qui avaient échappé à la vigilance des auteurs.

2. Voir t. CXXXVIII, 2010 p. 297-340. Les auteurs prévoient la livraison d'un article accompagné d'un second catalogue biographique dans le bulletin de 2012, consacré à la franc-maçonnerie quimpéroise sous le Directoire, le Consulat et l'Empire.

3. J.-Y. Guengant, *Brest et la Franc-Maçonnerie. Les* Amis de Sully *des origines à nos jours,* Brest, 2008 ; D. Kerjan, *Rennes : les francs-maçons du Grand Orient de France. 1748-1998 ; 250 ans dans la ville*, Rennes, 2005 ; J. Brengues, *Les Francs-Maçons dans la ville. Saint-Brieuc 1760-1990*, Rennes, 1995.

4. Seul l'ouvrage de Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, 1997, propose une première synthèse sur la franc-maçonnerie bretonne mais bâtie presque exclusivement, pour Quimper, sur les seules archives maçonniques déposées à la Bibliothèque nationale de France. Il nous a semblé, quant à nous, utile de croiser les fonds d'archives liées aux activités « profanes ou civiles » des francs-maçons avec celles à caractère strictement maçonnique, afin de dresser un portrait aussi complet et fidèle que possible – malgré les inévitables imperfections du genre – des membres des loges quimpéroises. À noter également qu'aucune publication historique n'est malheureusement actuellement disponible, à notre connaissance du moins, sur les loges de Morlaix ou de Lorient qui ont fourni quelques intéressants transfuges à Quimper et Brest, issus notamment des rangs de la magistrature, des officiers de la Compagnie des Indes, de la Royale ou du petit monde des négociants des ports de commerce bretons.

Le Gall-Péron.indd 335 30/11/2011 18:32:08

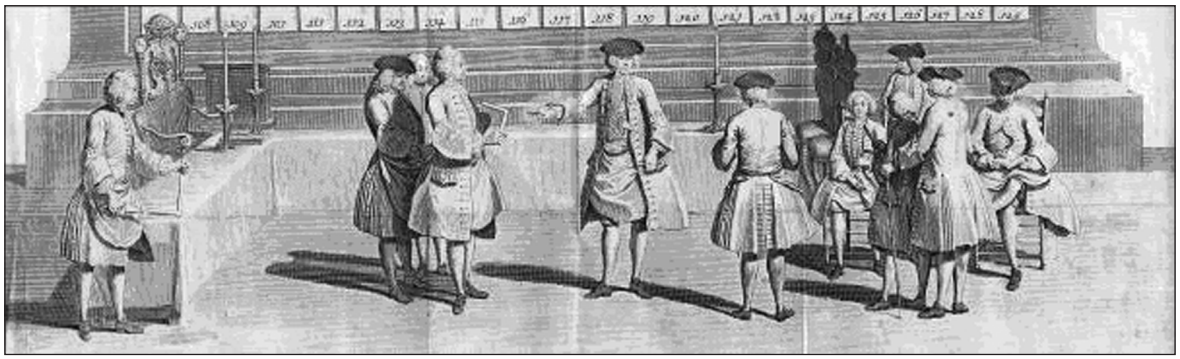

Fig. 1. – Scène de loge, détail d'une gravure anonyme du XVIIIe siècle.
Cliché Arch. mun. Quimper.

tation très fragmentaire, sauf si de nouvelles sources archivistiques étaient mises à la disposition des chercheurs[5].

Au cours de nos recherches, il nous est apparu que l'une des principales caractéristiques de cette fraternité finalement peu présente dans le champ de la recherche historique universitaire était la prégnance d'une très forte sociabilité, active jusque dans la société civile. Le cloisonnement séparant le temple et ses initiés du reste de la cité et de ses élites dirigeantes apparaît tout relatif. L'importance des réseaux mondains, professionnels et familiaux, pour reprendre une terminologie contemporaine, dans le recrutement, comme l'influence locale des loges permettent parfois d'éclairer les raisons de l'intégration profane, familiale voire la mobilité sociale, économique et l'engagement politique de tel ou tel membre de la fraternité maçonnique dans la société du temps. Si la grande diversité des engagements individuels des « frères trois points » dans la Révolution rejette aux oubliettes de l'histoire le fantasme du fameux complot maçonnique prétendument ourdi contre la monarchie par les francs-maçons dans le secret de leurs loges[6], il n'en demeure pas moins qu'une observation attentive de leur action civile ou profane permet de mieux comprendre localement certains aspects de l'histoire politique, économique et sociale des villes maçonniques et de leurs élites au siècle des Lumières.

Le lecteur doit être prévenu que nous avons volontairement limité la documentation originale aux sources archivistiques nationales (Archives nationales et Bibliothèque nationale de France, Service historique de la Défense, à Vincennes) et locales (Archives départementales du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, Archives municipales de Quimper, Archives de l'évêché de Quimper). Des compléments ont été apportés par quelques ouvrages qui

5. Les archives maçonniques, dérobées par l'Allemagne nazie, conservées à partir de 1945 par l'ancien KGB et restituées en juillet 2000 à la France par la Russie post-soviétique, pourraient comporter quelques pièces encore inédites concernant les loges de Quimper. Parmi les archives déjà recensées figure, dans le fonds 113 de la réserve de la Bibliothèque nationale, sous le numéro 40, le tableau de la loge quimpéroise *L'Heureuse Maçonne* en 1768, document par ailleurs déjà connu par une autre copie conservée à la Bibliothèque nationale de France sous la cote FM 2-360. D'autres trouvailles restent cependant possibles dans ce fonds d'archives revenu de Moscou.

6. Sur la genèse de cette théorie du complot développée au XIXe siècle par une historiographie majoritairement « de droite », hostile à la Révolution et à la franc-maçonnerie, voir l'ouvrage de D. LIGOU, *Franc-Maçonnerie et Révolution française*, Paris, 1989, p. 10-24.

Le Gall-Péron.indd 336 30/11/2011 18:32:08

intéressent directement l'histoire maçonnique et profane de Quimper et de la Bretagne. Cent soixante-dix-neuf francs-maçons ayant appartenu aux loges quimpéroises ont été recensés entre 1763 et 1790 : nous avons en effet eu connaissance, après la livraison de notre article paru fin 2010, qui annonçait la publication d'un catalogue de cent soixante-treize noms, du tableau de loge de *La Parfaite Union* dressé en 1790 ; ce tableau achevant l'histoire de la loge d'Ancien Régime, nous avons bien entendu intégré les six nouveaux membres identifiés au répertoire prosopographique publié ci-dessous.

Les deux principales loges quimpéroises, *L'Heureuse Maçonne* et *La Parfaite Union* ont laissé des archives d'importance inégale, toutes incomplètes[7]. De *L'Heureuse Maçonne* ne subsistent que les tableaux de loge des années 1768, 1772 et 1774. *La Parfaite Union* quant à elle, nous offre une collection plus riche des tableaux nominatifs de ses effectifs. Ont ainsi subsisté les tableaux de loge des années 1773, 1775, 1777-1781, 1783-1787, 1789-1790. Des lacunes existent donc dans ce répertoire que les correspondances et les trop rares extraits des délibérations des loges, généralement signés par les membres présents aux tenues (réunions maçonniques), ont néanmoins permis, en partie du moins, de compenser. Nous évaluons à environ 10 % des effectifs, le nombre des francs-maçons qui ont pu échapper ainsi à notre recensement.

Égaux dans le silence et l'oubli, les « frères trois points » de Quimper cessent de l'être dans l'évocation de leur destin individuel. Si la fortune, la naissance, la carrière militaire ou le destin politique d'un petit nombre d'entre eux, notamment lors de la tourmente révolutionnaire, ont parfois permis de dresser des états individuels relativement riches, combien d'autres maçons demeurent dans un désespérant anonymat faute d'archives les concernant. Nous touchons là les limites de cet exercice difficile et souvent ingrat qu'est l'établissement d'un répertoire biographique, tant les sources d'archives, maçonniques et civiles, sont, il faut le redire, incomplètes et inégales. Nous croyons cependant que ce travail, s'il était étendu aux principales loges bretonnes, offrirait aux chercheurs un matériel inédit permettant sans aucun doute d'esquisser, pour la Bretagne de la seconde moitié du XVIIIe siècle, une sociographie d'un milieu maçonnique particulièrement vivant, riche dans sa diversité culturelle et influent dans son action notamment édilitaire, socio-culturelle voire économique.

Les fiches prosopographiques qui suivent sont numérotées dans l'ordre alphabétique des patronymes, toutes loges confondues. Après l'indication du patronyme, des prénoms, des lieux et dates de naissance et de décès (lorsqu'ils sont connus) et des qualités et professions déclarées en loge par les francs-maçons, nous avons fait le choix de répartir en trois ensembles – quand les sources le permettaient – les données réunies sur chacun des membres connus des loges quimpéroises.

Dans une première approche (1), il nous a paru utile – et ce parti est trop rarement retenu dans les ouvrages intéressant l'histoire des loges bretonnes – d'aller au-delà de la simple compilation des tableaux nominatifs annuels pour tenter de reconstituer, lorsque les sources d'archives le permettaient, le « cursus maçonnique » des frères ayant fréquenté les temples de Quimper. Nous avons donc tenté – pour une petite partie d'entre eux du moins – de les suivre depuis leur initiation jusqu'à leur élévation dans l'échelle des hauts-grades d'inspiration chevaleresque et chrétienne, travers auquel les membres des loges ont dans toute l'Europe largement succombé, sans oublier leur élection aux

7. Rien ne subsiste en effet des archives de *La Consolante Maçonne*, première loge établie à Quimper dont les travaux ont pu s'étaler pendant un lustre, entre 1763 (ou 1765) et 1768 – durée sujette à discussion –, agrégeant probablement autour d'elle une petite quinzaine de francs-maçons.

Le Gall-Péron.indd 337 30/11/2011 18:32:08

divers offices de leur atelier et parfois leur affiliation à d'autres loges qui témoignent de leur implication durable dans cette fraternité. Ensuite, la fiche propose une synthèse de la vie « profane » ou civile de ces initiés (2). Nous y avons rassemblé les renseignements disponibles sur l'origine et le milieu familial, le réseau des alliances matrimoniales, en bref l'espace domestique. À ces premiers éléments nous avons ajouté, lorsqu'ils étaient connus, l'état des fortunes, l'activité professionnelle, le milieu culturel et les différents engagements publics des membres des trois loges quimpéroises, qui réunissaient au siècle des Lumières, sur un modèle de société fraternelle et urbaine, à la fois égalitaire dans sa philosophie et curieusement aristocratique dans son expression[8], les membres des trois ordres de la société d'Ancien Régime sous le strict niveau de l'« égalité », pour reprendre une de leurs expressions[9]. Lorsque des liens, notamment matrimoniaux, existent entre certains de ces maçons, des renvois aux numéros des notices correspondantes sont signalés entre parenthèses. La troisième et dernière partie signale les principales sources utilisées.

8. Nous voulons parler sur ce point des grades supérieurs des francs-maçons, dits « hauts grades », auxquels étaient largement associés des titres « ronflants », d'inspiration nobiliaire et chevaleresque (chevalier d'Orient, prince de Jérusalem, souverain prince de rose-croix, etc.). À ces grades sont attachés en loge des droits compliqués de préséance. Nous constatons aussi l'exclusion de l'immense cohorte du peuple, qui n'est présente au sein des loges qu'à travers quelques rares frères servants, maçons de second ordre, généralement privés d'accès à la maîtrise et dont le rôle dans les loges se confond avec les emplois de gardiens et de domestiques, reproduisant ainsi à l'intérieur des temples la hiérarchie civile du temps. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement ?

9. Si les archives maçonniques subsistantes permettent d'estimer globalement le nombre, l'influence et la diversité des membres actifs des loges quimpéroises, à travers notamment, on l'a dit, l'étude des tableaux d'effectifs, la perte de tous les registres des loges (où étaient retranscrits réglementairement le procès-verbal signé des séances et la liste des maçons présents) nous prive malheureusement des informations concernant les maçons visiteurs, appartenant à d'autres orients, qui fréquentaient ponctuellement ou régulièrement les ateliers quimpérois sans y solliciter pour autant leur affiliation. Étaient-ils nombreux et réguliers ? Si l'on se réfère aux registres des loges brestoises conservés aux Archives départementales du Finistère, il est assez fréquent, sauf événement exceptionnel, comme l'arrivée d'une flotte ou d'un régiment en garnison possédant une loge militaire, qu'aucun visiteur ne soit présent, et lorsque des « frères visiteurs » viennent par exemple frapper à la porte du temple de *L'Heureuse Rencontre* de Brest, ils se comptent généralement sur les doigts d'une seule main. Quelques dizaines de ces « frères visiteurs » n'ont donc pas été identifiés.

Ap. ou A.F.M.	Apprenti franc-maçon	*Chev. d'O.*	Chevalier d'Orient
Com.	Compagnon	*EC*	Écossais
Mtre	Maître ou Maître bleu, troisième grade au rite français	*RDTLG* *ADTLG*	Revêtu de tous les grades
M. P.	Maître Parfait	*SPDRC* *SPRC, RC*	Souverain prince de rose-croix

Fig. 2. – Tableau des principales abréviations utilisées dans le catalogue pour la notation des grades maçonniques.

Le Gall-Péron.indd 338 30/11/2011 18:32:09

Catalogue des francs-maçons de Quimper

1. – Abraham, Gabriel Jean-Baptiste Louis

Saint-Guillaume de Mortain, évêché d'Avranches – 12 juillet 1812, Quimper.

Contrôleur des fermes de la régie de Bretagne à Quimper.

(1) Maître maçon et membre en 1789 de la loge *La Parfaite Union*, affilié honoraire ensuite. En 1790, il est élu second surveillant et possède alors le grade de chevalier d'Orient.

(2) Fils majeur de feu Guillaume et de Louise Élisabeth Roussel, domicilié paroisse du Saint-Esprit à Quimper, il épouse en décembre 1790, paroisse Saint-Mathieu, Marie Cécile Le Nézet, veuve Cosmao. Ce mariage l'apparente à Louis Bonnet, un frère de sa loge (n° 18). Modéré mais favorable au nouveau régime révolutionnaire, il accède au grade de capitaine de la légion des volontaires nationaux de Quimper délégués à Paris pour la fête de la Fédération, en juillet 1790. En l'an II, il se porte acquéreur de quelques biens nationaux. Resté politiquement dans une prudente réserve, il traverse sans dommage la période de la Terreur. Le 1er germinal an III (21 mars 1795), il est nommé pour deux ans administrateur de l'hospice civil de Quimper (ex-hôpital Saint-Antoine) aux appointements annuels de 2 000 francs *:* « Nommé à l'unanimité, ton zèle pour la chose publique nous est un sûr garant que nous ne pourrions faire un meilleur choix », assure le conseil municipal de Quimper à l'époque de sa nomination. En novembre 1794, il devient membre du comité de surveillance de Quimper, épuré de ses éléments montagnards. En l'an VI (1797-1798), il siège comme membre de l'administration municipale du canton de Quimper. À partir de 1798, on le retrouve conseiller municipal de Quimper, fonction qu'il conserve, signe de son ralliement au nouveau régime, sous le Consulat et l'Empire. Le 26 pluviôse an X (15 février 1802), il est nommé par le préfet Rudler receveur de l'octroi de la ville de Quimper et du bureau de bienfaisance. Il déclare à cette époque exercer la profession de négociant. Comme receveur des deniers publics, il doit déposer une caution de 12 000 francs, hypothéquant pour ce faire sa métairie de Kergroach située à Penhars et acquise comme bien national. Le 11 fructidor an XII (29 août 1804), il obtient quitus pour sa gestion exemplaire et peut faire lever l'hypothèque qui pesait sur ses biens. Il s'éteint, dans sa demeure de la rue Rossignol, en 1812. Il est alors qualifié de « propriétaire ».

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61, fonds Maudet ; Arch. dép. Finistère, 5 L 1, 10 L 45, 28 L 9, f° 99-612, 1 Q 333-334 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 1, 1 D 6-8, 4 D 1, f° 50, 1 E 234, registre des décès de Quimper (1812), GG 16, registre des baptêmes, mariages, sépultures (BMS) de Saint-Mathieu (1785-1791), 23 J 45, fonds J.-P. Péron ; D. BERNARD, *Tables des registres paroissiaux antérieurs à 1792*, Quimper, 1962.

2. – Aléno de Saint-Alouarn, Hyacinthe Marie Marcelin

10 juin 1762, Quimper, paroisse de la Chandeleur, – 4 février 1818, *id*.

Chevalier, officier de marine.

(1) Membre actif de *La Parfaite Union* en 1789, il est garde-marine à Brest en 1778, et enseigne lorsqu'il est initié le 8 février 1783 à la loge de Brest *L'Heureuse Rencontre*, où il peut à l'occasion retrouver son parent, le chanoine Reymond également affilié (n° 165). Le mariage de Françoise Aléno de Saint-Alouarn avec Charles de Reymond de Vars a fait en effet du prêtre franc-maçon le beau-frère d'une tante paternelle du jeune homme En 1809, il accompagne toujours sa signature des points maçonniques.

(2) Chef de nom et d'armes de sa maison, seigneur de Saint-Alouarn, de la Villeneuve et autres lieux, il est le fils majeur de Louis François Marie, lieutenant des vaisseaux du roi au département de Brest, mort en 1772 à l'île de France, au retour du voyage de Kerguelen vers les terres australes, et de Marie-Jeanne Corentine Drouallen, originaire de la paroisse quimpéroise de la Chandeleur. Son grand-père, capitaine de vaisseaux, a été tué à la bataille des Cardinaux en 1759. Le jeune Saint-Alouarn suit la tradition familiale. Enseigne de vaisseau en 1780, il démissionne en 1784, officiellement pour raison de santé, en fait par hostilité nobiliaire à la création par Louis XVI du grade de capitaine d'équipage ouvert aux officiers roturiers. Il épouse, le 13 mai 1789, Marie-Françoise Renée Armande de Kerjean, fille de François Christophe de Kerjean, capitaine de vaisseau retraité et de Marie-Louise de La Marche. Le couple demeure

Le Gall-Péron.indd 339 30/11/2011 18:32:09

au manoir de la Villeneuve à Plomeur où il réside avec un cadet, officier d'infanterie. En 1789, on retrouve Saint-Alouarn, mais pour peu de temps, à la loge *La Parfaite Union*, que l'abbé Reymond, alors en désaccord avec Kervélégan, semble ne plus fréquenter. Il émigre à Jersey en 1792 avec femme et enfants. Le 13 prairial de l'an X (2 juin 1802), il bénéficie de l'amnistie consulaire, tout comme son frère Hippolyte, et demande la levée du séquestre de ses nombreux biens. Il réside alors, et jusqu'au 23 mai 1809, à Paris avant de s'établir définitivement à Quimper à partir du 10 juin de la même année. Sous l'Empire, il possède encore une solide fortune : on estime en 1809 ses revenus annuels à 10 000 francs, ce qui justifie son inscription sur la liste des six cents plus imposés du département. Le préfet Miollis le qualifie simplement dans ses notes « d'homme estimable », ce qui semble témoigner de la tiédeur du ralliement de l'ancien émigré au nouveau régime.

Sources : Arch. nat., Marine, C^1 183, f° 1644 v°, C^1 184, f° 904 v°, C^1 186, f° 177, C^7, f° 291 ; Bibl. nat. France, FM^2 360-361; Arch. dép. Finistère, B 84, 28 L 23, 1 M 161, 1 Q 2567, 1 Q 2568 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 238, registre des décès de Quimper (1818), GG 7, BM la Chandeleur (1750-1764), 23 J 45 ; A. SIGNOR, *La Révolution à Pont-l'Abbé*, Paris, 1969, p. 198.

3. – Amphernet (d'), Antoine Louis Henry

18 janvier 1759, Pont-Bellanger (Calvados) – 24 février 1796, Médréac (Ille-et-Vilaine).

Vicomte de Pontbellanger, capitaine de cavalerie.

(1) Affilié à la loge *La Parfaite Union*, il est âgé de 24 ans à l'époque de son intégration.

(2) Fils d'Antoine Michel d'Amphernet, probable cousin d'Éléonor (n° 5), il est issu d'une ancienne famille normande, originaire de l'évêché de Coutances, maintenue noble en 1667 et reconnue comme telle par le parlement de Bretagne en 1786. En 1783, il obtient un brevet de capitaine du régiment Royal-Lorraine cavalerie. En 1787, devenu l'un des aides de camp du comte d'Artois, il épouse la fille et héritère du marquis Charles du Bot du Grégo (n° 57) qu'il a pu rencontrer dans la loge. À partir de septembre 1791, il doit faire face, comme son beau-père, à un mouvement insurrectionnel initié par ses « vassaux ». Ceux-ci refusent désormais de lui payer les rentes en grain et en argent, le champart. Des manifestations violentes ont lieu le 19 janvier 1792 : un huissier de Châteauneuf et des gendarmes sont agressés à coups de pierres et de bâtons. Certains paysans sont même armés de fusils. Cet épisode a-t-il déterminé Pontbellanger à rejoindre la Contre-Révolution ? Il combat en Vendée dans les rangs de l'armée catholique et royale, avec le grade d'officier général. Dans la nuit du 30 au 31 décembre 1794, il débarque avec d'autres royalistes non loin de Saint-Briac. Son groupe est presque immédiatement arrêté et interné à Saint-Malo. Libéré après la pacification de la Jaunaye (17 février 1795), il reprend bientôt du service. Débarqué à Quiberon, il est affecté à l'état-major de « l'armée rouge ». D'Amphernet succède à Tinténiac, tué à Coetlogon le 30 messidor an III (18 juillet 1795), mais est finalement tué près de Médréac, après le désastre de Quiberon, avant la fin du mois. Il est à noter que son épouse, Charlotte du Bot du Grégo, rallie secrètement le camp républicain. Elle passe en effet pour avoir été la maîtresse du général Hoche auquel elle faisait passer les renseignements collectés sur les projets des royalistes.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 106, f°s 39 et 159 ; Arch. dép. Finistère, B 1065, 22 L 35 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE *Filiations bretonnes…*, rééd. Mayenne, 1986, t. I, p. 14 ; R. KERVILER, *Répertoire général de biobliographie bretonne*, rééd. Mayenne, t. I, p. 151-152.

4. – Amphernet (d'), Claude Marie Emma-nuel Hippolyte

Né vers 1759.

Officier bleu (1777), chevalier (1783).

(1) Membre de la loge *La Parfaite Union*. L'atelier demande au Grand Orient de France, par lettres des 17 décembre 1776 et 1er janvier 1777, un certificat de maître-bleu à son intention. Le certificat est accordé en mars 1777 par la chambre des provinces de l'obédience parisienne. En juin 1777, il atteint le grade d'Écossais. À partir de 1783, il figure comme maçon honoraire à *La Parfaite Union* Il est très certainement apparenté aux autres maçons du même nom.

(2) Officier bleu (cadre des officiers de la marine également accessible aux roturiers), il déclare résider près de Rosporden, et est signalé en mer en 1783.

Le Gall-Péron.indd 340 30/11/2011 18:32:09

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 1065 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; H. Frotier de La Messelière, *Filiations bretonnes*, *op. cit.*, t. I, p. 14.

5. – Amphernet (d'), Éléonor Armand Constant

20 novembre 1747, Mortain, diocèse d'Avranches – 9 janvier 1796, Quimper.

Baron d'Amphernet.

(1) Il est reçu à 24 ans membre de la loge *La Parfaite Union* le 20 mars 1771. En 1773, il possède le grade de maître, mais semble avoir été peu assidu aux travaux de la loge. Il est vrai qu'il réside à Rosporden.

(2) Originaire de Mortain, il choisit la carrière des armes et devient officier de cavalerie de la garde ordinaire du roi, dans la compagnie d'ordonnance des gendarmes bourguignons, avant d'être nommé capitaine, commandant la compagnie des gardes-côtes de Quimper puis de Rosporden. Il épouse à Lesbin-Pont-Scorff, le 11 avril 1774, Noëlle Marie Désirée Le Flô de Branho. On retrouve le « baron » d'Amphernet siégeant aux états de Bretagne en 1786, dans l'ordre de la noblesse. En 1788, il est l'un des signataires de la protestation de la noblesse bretonne. Royaliste avéré, il combat dans l'armée catholique et royale avec le rang d'officier général. Il est arrêté après la rupture des conférences de la Prévalaye. Jugé par un tribunal militaire le 18 nivôse an IV (8 janvier 1796), il est fusillé dès le lendemain à Quimper, tandis que son épouse s'y éteint en 1825.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 106, f°s 39 et 159 ; Arch. dép. Finistère, B 1065, 40 J51, 1 Q 2574 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 246, registre des décès Quimper (1825) ; 23 J 45 ; H. Frotier de La Messelière, *Filiations bretonnes…*, *op. cit.*, t. I, p. 14 ; R. Kerviler, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. I, p. 151.

6. – Ansquer de Kernilis, Joseph Toussaint Yves Marie

Attesté en 1747.

Officier des gardes-côtes au bataillon de Quimper.

(1) Membre fondateur en 1768 de la loge *L'Heureuse Maçonne*. Il réside à la Forêt, paroisse de Fouesnant, en 1768, à l'époque de son entrée dans la loge de Quimper.

(2) Issu d'une famille de petite noblesse cornouaillaise maintenue lors de la réformation de 1668-1669, il est le fils aîné d'écuyer René Philippe Ansquer et de Françoise Bernardine Demizit. Son père décède en 1774, lui laissant un modeste domaine dont les revenus sont grevés par les trop nombreuses dettes paternelles. Il a épousé Marie-Renée Josèphe Pichot de Kerdizien. Le 10 août 1789, il est présent sur la place de Viarmes (actuelle place de la Résistance) pour proclamer sa foi patriotique avec d'autres nobles cornouaillais. En 1793, suspecté de menées contre-révolutionnaires, dénoncé au tribunal de Quimper, il est brièvement assigné à résidence au chef-lieu du département. De messidor an VI à messidor an VII (juin-juillet 1797-juin-juillet 1798), on le retrouve secrétaire puis agent national de la commune de Fouesnant. Il n'a donc pas émigré. Mais deux de ses fils, Joseph Noël Louis Marie et Louis François Marie, ont peu ou prou participé à la chouannerie dans la région. Les fils font leur soumission en 1800. En 1810, quoique âgé de 63 ans, qualifié de propriétaire, il est adjoint au maire de sa commune, preuve de ralliement au régime impérial.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 1, f^o72-73, 23 J 45 ; A. Penn, *Fouesnant entre terre et mer*, Fouesnant, 2001, p. 42, 46, 60.

7. – Aubert (d')

Lieutenant au régiment de Bresse-infanterie.

(1) Affilié en 1778 à la loge *La Parfaite Union*.

(2) C'est l'un des sept officiers du régiment de Bresse, en garnison temporaire à Quimper en 1778, affiliés ou initiés à la loge. L'affiliation de ces militaires témoigne probablement de l'existence d'une loge militaire dans le régiment de Bresse-infanterie.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 92, f° 101 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

8. – Barbé, Julien Alexis

1716, Pont-l'Abbé – avril 1776, *id.*

Avocat, receveur des devoirs.

(1) Membre en 1775 de la loge *La Parfaite Union*, Barbé est un maçon furtif qui déserte très vite la loge… pour cause de décès.

Le Gall-Péron.indd 341 30/11/2011 18:32:09

(2) Fils de Gabriel Louis Barbé, receveur des devoirs des états de Bretagne à Pont-l'Abbé, Julien Alexis continue l'office paternel, charge dans laquelle il meurt en avril 1776. Il pratique également quelques activités de négoce : en mai 1771, il vend à un important négociant de Quimper pour plus de 5 000 livres de seigle destiné à l'exportation ; il est associé aux marchands et maîtres de barques pont-l'abbistes dans le commerce régional des céréales et du vin.

En février 1753, il épouse Béatrice Bourdin, fille de marchand qui lui donne un premier fils à la fin de la même année. Un second fils, Julien Nicolas, né à Pont-l'Abbé en 1757, devient avocat à l'issue de ses études de droit à Rennes et s'installe à Lorient où il convole en décembre 1785 avec la fille d'un riche planteur-négociant de l'île de France, les deux conjoints étant dotés chacun de 15 000 livres, outre une rente annuelle de 1 200 livres. La famille Barbé est donc fort riche.

Son oncle paternel, Laurent Barbé, prêtre, est, dans les années 1750, prieur du couvent des carmes de Pont-l'Abbé, et c'est dans le cloître de ce couvent que Julien Alexis élit sépulture en 1776. Un de ses frères, Louis Mathieu, né à Pont-l'Abbé en 1722 (paroisse de Loctudy), embrasse l'état ecclésiastique. La Révolution le trouve recteur de Saint-Michel de Quimperlé depuis plus de trente ans. Il y prononce le serment constitutionnel et gouverne paisiblement sa cure jusqu'à sa mort en 1797. Un autre frère, Gabriel, avocat, devient en 1757 sénéchal et seul juge de la baronnie du Pont.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Morbihan, 17 C 2605, f° 67 ; Arch. dép. Ille-et- Vilaine, 1 D 5 ; Arch. dép. Finistère, B 809 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-L. Le Floch, « Le clergé constitutionnel du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 293-336.

9. – Barberot d'Autet, Alexandre Clément Emmanuel

1750, Saint-Dizier.

Lieutenant au régiment de Bresse.

(1) La loge demande en 1778 au Grand Orient un certificat au bénéfice de ce maçon brièvement initié à *La Parfaite Union*, à l'occasion sans doute, d'une étape de garnison à Quimper du régiment de Bresse.

(2) Gentilhomme franc-comtois formé au service à l'École militaire ainsi que son frère Antoine, son cadet de deux ans. Il est issu d'Alexandre Clément, capitaine au régiment de Rochefort-infanterie, fils d'un conseiller-maître à la chambre des comptes de Dol.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; G. Chaix-d'Estange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes et notables*, Évreux, 1904, t. II, p. 292-293.

10. – Bebin, Hilarion Valentin

Surnuméraire dans le contrôle des domaines royaux du diocèse de Quimper.

(1) Bébin devient membre en 1789 de *La Parfaite Union*, au grade d'apprenti. Il est élevé en 1790 au grade de maître bleu. Il est fils de Jacques Valentin Bébin, autre maçon qui suit.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

11. – Bebin, Jacques Valentin

Né en 1733 à Rennes.

Ancien directeur des fermes de la province de Bretagne.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en juillet 1786 et en 1787, il occupe la charge de premier surveillant en 1789. Il déclare les grades de maître bleu (1787), puis de chevalier d'Orient (1789).

(2) En 1789, il demeure à Quimper. Notable de la cité, il devient en 1790 membre du comité permanent qui assure le difficile intérim entre l'ancienne communauté de ville et la nouvelle administration révolutionnaire. Il s'écarte semble-t-il de toute activité politique par la suite.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

12. – Bécays de La Caussade, Thimotée

Officier au régiment de Neustrie-infanterie.

(1) Le 2 octobre 1781, la loge sollicite du Grand Orient un certificat pour ce militaire affilié à *La Parfaite Union*, le temps d'une étape de garnison.

(2) Ce rejeton d'une famille d'ancienne noblesse est d'abord sous-lieutenant au régiment de Normandie-infanterie puis lieutenant au régiment de Neustrie vers 1780. Nommé capitaine en 1786, hostile à la Révolution, il quitte l'armée

Le Gall-Péron.indd 342 30/11/2011 18:32:09

en 1791 et se retire dans ses terres. Au début des années 1820 on le retrouve député « ultra » de Lot-et-Garonne, effacé mais fidèle « suiviste » du ministère Villèle. Après la Révolution de juillet 1830 il cesse toute activité politique.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 93, f°s 97 v°-102 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

13. – Bérardier, Jean-Baptiste Fidèle

30 novembre 1737, Locmaria-Quimper – 31 mai 1814, *id*.

Capitaine d'infanterie garde-côtes du bataillon de Quimper (1768), capitaine des canonniers (1789).

(1) Membre de *La Consolante Maçonne*, second surveillant de sa loge à l'époque de son éclatement (1768), il intègre la même année la loge *L'Heureuse Maçonne* dont il est d'ailleurs l'un des membres fondateurs. Il y occupe l'office de second surveillant. Il quitte vers mars 1769 cette seconde loge pour participer à la fondation de *La Parfaite Union*. En 1773-1775, il est élu au poste de maître d'hôtel, et en 1775, à celui, peu répandu, de substitut des frères surveillants. En 1779-1780, il est revêtu de la fonction de décorateur de la loge. En 1785, il figure comme économe puis est élu vénérable (juillet 1786) de son atelier dont il demeure un membre régulier et actif jusqu'en 1790. Bérardier déclare les grades maçonniques suivants : maître irlandais (mars 1768), prince de Jérusalem (1773), rose-croix (1779), RDTLG, (1783), SPDRC (1777, 1785-1786).

(2) Issu de l'union de Pierre Bérardier, marchand de vins, de sel et de blés (décédé en 1743), et de Marie-Élisabeth Bousquet (décédée en 1753). Sa mère est fille de Pierre Bousquet, fondateur de la manufacture de Locmaria. Bérardier est lié à Pierre Caussy (n° 30), son tuteur de 1753 à 1760. Il a pour frère aîné Denis Bérardier, prêtre, principal du collège de Quimper de 1762 à 1778, puis professeur à Paris au collège Louis-le-Grand. On lui connaît aussi une sœur, Marie-Denise, fille posthume, née en 1743, et mariée en 1762. Les quatre autres enfants du couple n'atteignent pas l'âge adulte.

À la mort de sa mère, il n'a pas encore 16 ans ; émancipé à 21 ans, il n'a le droit de gérer ses biens qu'à sa majorité, soit à 25 ans. Le 19 novembre 1770, son frère Denis célèbre, dans la cathédrale Saint-Corentin, son mariage avec Jeanne Thérèse Frévin, de la paroisse Saint-Julien, fille de Jacques Frévin, négociant, et de Jacquette Corouge. Jacques Frévin, son beau-père, venu des Flandres, est brasseur de bière, gratifié par les états, le 20 février 1769, pour sa brasserie, sa houblonnière et ses deux fours à chaux, affeage le 30 octobre1769 la lande de Ménez-Bras à Saint-Évarzec (acte ratifié par les états le 7 mai 1771) pour la planter en houblon. Ce terrain de 185 journaux est d'ailleurs racheté après sa mort par Caussy et La Hubaudière (n° 48), tandis que Bérardier est nommé tuteur du dernier fils Frévin, survivant d'une dizaine d'enfants. Le mariage Bérardier-Frévin est bref : en 1774, la jeune mariée décède au manoir de Rosmaria à Locmaria, domicile des époux, âgée de seulement 23 ans, probablement des suites d'accouchement. De son premier mariage, Bérardier eut à Rosmaria, où il demeura jusqu'à sa mort, un garçon né en 1771, militaire en l'an IX, mort pendant les guerres napoléoniennes, et une fille née en 1773, sans doute morte jeune. Il se remarie à Locmaria le 15 février 1791 avec Jeanne Renée Suzanne Coroller, dont il a Marie-Élisabeth Jeanne Désirée, née à Locmaria le 26 septembre 1792 (elle décède en 1858) et mariée à René Darnault, autre officier des milices, natif de Bourges, d'où sortira la lignée des Darnault, propriétaires de Rosmaria jusqu'au début du XXe siècle.

Fils dilettante, Bérardier n'est pas en mesure de reprendre la manufacture à la mort de sa mère ; aussi apparaît-il seulement comme officier des milices garde-côtes dans différents documents. En 1774, il tente, sans succès, de convaincre son frère Denis de louer à la loge *La Parfaite Union* l'ancienne prison de « Bicêtre » à Locmaria, immeuble disponible depuis 1772, époque du transfert du dépôt de mendicité à Rennes. Selon Savina, son domaine de Rosmaria héberge jusqu'en 1798 la chambre de lecture de Quimper dont il est également l'un des principaux membres. Il est l'un des signataires, le 5 avril 1789, des cahiers de doléances de Locmaria. En 1794, il passe près d'un an à régler la succession, l'inventaire et la vente des meubles de son frère Denis, décédé à Paris au lycée Louis-le-Grand, le 1er mai de la même année. Pendant la Révolution, il s'est tenu à l'écart des événements ; il rallie le Consulat puis l'Empire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, fonds Savina, 45 J 60 ; Arch. mun.

Le Gall-Péron.indd 343 30/11/2011 18:32:09

Quimper, 23 J 45 ; E. Ruault, D. Bernard, « Les loges maçonniques de Quimper au XVIIIe siècle », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 20, 1958, p. 216 ; D. Bernard, *Tables des registres…*, *op. cit.* ; C. de La Hubaudière, *Quel tricentenaire ?*, t. I, *Le Fondateur*, Argentan, 1996 ; C. de La Hubaudière, C. Soudée-Lacombe, *L'Art de la fayence des Caussy*, Rouen, 2007[10].

14. – Bermont (de), Jean François

1748, Brest, paroisse Saint-Louis.

Premier commis du contrôle et des archives de la loterie royale de France à Paris.

(1) Frère honoraire, en 1786, de la loge *La Parfaite Union*. Bermont est le député de sa loge en 1788-1789 auprès du Grand Orient.

(2) Fils de Claude Bermont – la particule de courtoisie est un ajout du rejeton – et de Catherine Simon, il est domicilié rue d'Enfer, près de la place Saint-Michel à Paris. Il épouse à Quimper, le 16 novembre 1790, Marie-Rose Céleste Claude Le Franc, fille de Nicolas, négociant quimpérois. En 1819, il apparaît à Quimper au mariage d'Antoine Julien Le Franc, fils de Nicolas et son beau frère. Il se déclare à cette époque pharmacien en chef retraité de la marine royale.

Sources : Bibl. nat. France, FM[2] 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

15. – Bobet de Lanhuron, Michel Joseph Anne

31 septembre 1753, Quimper – 4 juillet 1812, Gouesnach.

Lieutenant civil et criminel du présidial.

(1) Affilié en 1776 à *L'Heureuse Rencontre* de Brest, il est surtout l'un des frères les plus assidus de *La Parfaite Union*, du début des années 1770 jusqu'en 1787, et préside la loge pendant huit années. Initié le 22 décembre 1772 au grade d'apprenti, il figure, en septembre 1773, comme premier surveillant dans *La Parfaite Union* ; vénérable (1774), maître de cérémonie (1775-1776), élu à nouveau vénérable le 20 mai 1777, vénérable en août 1778 (sans doute élu au mois de juin précédent), réélu à cette charge en 1779-1780-1781 puis en 1784-1785. Il déclare les grades de maître écossais (1773), ADTLP (1783), RC (1786). En avril 1780, il fait souscrire par sa loge un abonnement au *Journal de littérature, des sciences et des arts*. Maître de cérémonie (1786), il figure ensuite comme ancien vénérable (1787). Il n'exerce donc plus de responsabilité particulière à cette époque dans son atelier.

Il semble cesser toute activité maçonnique à l'approche de l'orage révolutionnaire. Faut-il y voir une prise de distance face aux événements prérévolutionnaires de l'année 1788 ? Plusieurs autres frères – le chanoine Reymond (n° 165) entre autres – s'écartent en effet de la loge dans les années qui précèdent la Révolution.

(2) Fils de Michel Bobet de Lanhuron et de Marie Gabrielle Julliot, écuyer, avocat, il succède le 8 mai 1758 à son père comme lieutenant civil et criminel du présidial de Quimper, charge précédemment détenue par son grand-père dès 1677. L'intendant de Bretagne note à son propos, en 1767, en post-scriptum à la lecture d'un mémoire : « l'un des grands juges criminels de la province et très bon juge civil aussi, mais il n'est pas la première plume de son temps. » Bobet est en effet l'auteur d'une étude au style ampoulé, imprimée à cette époque et intitulée *Mémoire des officiers du présidial de Quimper démontrant l'état et l'indécence de leurs logements, de celui de la maison de ville, le peu de sûreté des greffes du siège, l'incommodité des prisons, les conséquences de l'hôtel-Dieu tombant en ruines, la nécessité de remédier à tout, circonstance unique d'y pourvoir à moindres frais, plan de l'état actuel des choses et changements à faire*. Sa mère, née Julliot, est fille d'un directeur des affaires du roi à Quimper, également négociant. Une de ses sœurs, Hélène Élisabeth, épouse, en 1754, Jean-François de Penfeuntenyo, écuyer, lieutenant des vaisseaux du roi, affilié à la loge *La Parfaite Union* (n° 150). Il habite en 1790, rue des Gentilshommes (rue Viniou) et est imposé à 80 livres dans le rôle de la capitation.

Le 5 août 1788, avec cinq autres membres du présidial, Bobet proclame son attachement à l'ancienne Constitution bretonne, en conformité avec la protestation du comte de Botherel, procureur général près le parlement de Rennes. En 1789, il est d'ailleurs dénoncé publiquement, ainsi que cinq autres magistrats, par son frère en

10. Nous remercions chaleureusement M. Christian Lecomte, alias en écriture « Christian De la Hubaudière », descendant des faïenciers de Locmaria, qui a bien voulu relire nos notes et corriger de ses précieuses connaissances les notices consacrées aux francs-maçons Bérardier, Caussy et La Hubaudière, ses ancêtres.

Le Gall-Péron.indd 344 30/11/2011 18:32:09

maçonnerie, Augustin Le Goazre de Kervélégan (n° 119), adversaire en 1788 de Botherel, comme « n'ayant cessé de se montrer les ennemis du bonheur des justiciables de leur ressort ». Les vieilles dissensions longtemps contenues à l'intérieur des loges sont certainement exacerbées à cette époque. Bobet n'intègre d'ailleurs pas en 1790 la jeune Société des amis de la Constitution qui regroupe les principaux patriotes quimpérois, dont plusieurs francs-maçons notoires, ceux du clan Kervélégan. En juillet 1792, il est accusé d'avoir caché des prêtres réfractaires. En février 1794, ses amitiés trop peu révolutionnaires lui valent d'être incarcéré pour de longs mois « pour n'avoir pas acquitté ses devoirs civiques, pour avoir manifesté des sentiments contraires à la Révolution, ce qui est attesté par l'opinion publique dont le jugement est irréfragable, pour avoir recélé des effets appartenant à l'émigré Cheffontaines, preuve qu'il en était l'agent ». L'ordre d'arrestation le présente comme « un aristocrate outré ». Il a également le tort d'être l'oncle par alliance de Jean-Marie Michel Coroller de La Vieuxville, lieutenant au régiment de Bourbonnais, émigré et officier à l'armée des Princes, fils de sa sœur Corentine. Le 7 avril, malade, il demande à être remis en liberté. Il est libéré en octobre 1794. Il aurait été l'un des principaux animateurs d'un club baptisé avant 1798 Cercle du Consistoire, qui fusionna à cette époque avec la chambre de lecture pour devenir la Société pantomatique.

Son goût pour la paix civile et l'ordre convainquirent sans doute l'ancien magistrat de se rallier au Consulat puis à l'Empire. En l'an IX, il est juge suppléant au tribunal criminel de Quimper. En 1808, il devient membre du conseil municipal. Napoléon fait de lui son procureur impérial au tribunal du chef-lieu finistérien dès 1810. Il s'éteint au château de Lanhuron à Gouesnach.

Sources : Arch. nat., V 1, art. 397, n° 390 ; Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-9, f° 124, 31 C 1-36, f° 105 v°, 2 F 44, 35 H 3, 40 J 51, 110 J 76, 61 L 1, 1 Q 3186, 3609 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 B 1 24, f° 67 v°, 1 B 1 34, f° 56, 1 B 1 41, f° 59 v°, C 125, 1 D 15, f° 24, 1 D 18, f° 125 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; H. Torchet, *Réformer l'Ancien Régime au bout de la Bretagne : lettres adressées au dernier baron de Pont-l'Abbé par son régisseur au Pont et son mandataire à Quimper juin 1783-avril 1792*, Paris, 2005, 2 vol., t. I, p. 267 ; Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 124 ; A. Derrien, *Une société secrète à Quimper, la Société pantomatique*, Quimper, 1938, p. 20 ; G. Bodinier, *Dictionnaire des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux États-Unis pendant la guerre d'Indépendance*, Paris, 2010 ; L. Boisnard, *Élites bretonnes sous l'Empire. Ille-et-Vilaine et Finistère. Dictionnaire biographique*, Saint-Malo, 1998, p. 167.

16. – Bonnet, Jean-Louis (dit Bonnet aîné)

27 mars 1737, Quimper, Saint-Julien.

Chirurgien de la marine.

(1) Fondateur de *La Consolante Maçonne* puis de *L'Heureuse Maçonne*, il possède les grades maçonniques de compagnon (1765) et maître bleu (1807). Ex-membre de *L'Heureuse Maçonne*, il ne poursuit pas immédiatement son activité maçonnique dans *La Parfaite Union*. Sans aucun doute, le combat acharné ayant opposé les deux loges a creusé entre anciens frères un fossé longtemps infranchissable. On le retrouve cependant parmi les rares maçons qui réactivent *La Parfaite Union* après la Révolution. Un Jean-Louis Charles Bonet, commis négociant, figure également comme compagnon à *La Parfaite Union* en 1805 puis comme premier surveillant en 1807. C'est probablement un fils ou un neveu de Jean-Louis Bonnet qui est encore présent dans la loge à cette époque avec le grade de maître.

(2) Fils de Louis Bonnet et de Jacquette Dorneuff, demi-frère de Jean-Marie (n° 17) et de Louis-Marie (n° 18), il épouse Marie-Charlotte Simonet qui lui donne quatre enfants, nés à Saint-Mathieu entre 1781 et 1786. Chirurgien de la marine, il quitte en 1769 le service à la mer pour exercer son art à Quimper. Habitant la rue Rossignol, il est imposé à 43 livres dans le rôle de la capitation de 1790. Il emploie une servante.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, GG 34, BMS Saint-Julien (1737-1753), GG 14-16, BMS Saint-Mathieu (1774-1791), 23 J 45.

17. – Bonnet, Jean-Marie

30 août 1747, Quimper, Saint-Julien.

Officier marchand (1774).

(1) Il quitte *L'Heureuse Maçonne* en 1774 pour rejoindre la même année *La Parfaite Union*. Il déclare alors le grade de maître anglais (1774). Il disparaît ensuite définitivement des membres

Le Gall-Péron.indd 345 30/11/2011 18:32:09

actifs de la loge. La brièveté de sa présence s'explique par sa profession qui le maintient éloigné de son atelier.

(2) Officier de marine marchande, fils de Louis Bonnet et d'Yvonne Josèphe Fagan, et demi-frère de Jean-Louis, il navigue en 1774 sur le navire la *Belle Poule*.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, GG 34, BMS Saint-Julien (1737-1753), 23 J 45.

18. – Bonnet, Louis-Marie

8 avril 1749, Quimper, Saint-Julien-25 mars 1832, *id*.

Officier des gardes-côtes, négociant (1787, 1789, 1805).

(1) Il est initié vers 1784 au sein de la loge *La Parfaite Union*. Il y assume les offices de frère intendant (1785), de frère terrible (1786) puis de trésorier (1789). Toujours membre en juin 1790, il est alors élu premier surveillant et trésorier de son atelier. On le retrouve sous le Consulat dans *La Parfaite Union* reconstituée comme premier surveillant, élu le 16 juillet 1803. Bonnet atteint les grades maçonniques d'élu des Quinze (1785-1786), maître bleu (1787), chevalier d'Orient (1789, 1805). Il est représentatif de ces francs-maçons expérimentés issus des rangs de la bourgeoisie commerçante, assidus aux travaux de leur atelier. Son attachement à sa fraternité est certainement sincère car il figure, de 1803 à 1805, parmi les rares anciens francs-maçons qui raniment les feux vacillants de *La Parfaite Union*.

(2) Né dans une famille de seize enfants issus de cinq unions. Son père, Louis, épicier et confiseur, originaire de Mâcon, décède à 78 ans, en 1783, à Saint-Mathieu. Il avait épousé en secondes noces Marie-Hyacinthe Blaise, mère de Louis-Marie. Louis père est porté sur le rôle de la capitation de 1750 pour 40 livres, ce qui fait de lui un marchand aisé, sinon riche ; il accède le 4 juillet 1756 à la charge d'administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine, fonction qu'il conserve deux ans. Cette charge est habituellement réservée à des notables. Quant au fils, il est, en 1767, écolier au collège de Quimper. Il demeure chez son père, rue Keréon. Il est âgé de 18 ans lorsqu'il est entendu, le 30 juin 1767, comme témoin dans l'enquête faisant suite au décès de François de Gouzillon, clerc tonsuré tué accidentellement par la décharge d'un canon miniature lors d'un chahut de collégiens. En 1770, il reprend le négoce paternel. Comme il aime apparemment beaucoup l'odeur de la poudre, il obtient un brevet d'officier de la milice garde-côtes. Ces charges sont recherchées par les bourgeois qui trouvent dans les revues l'occasion de parader en brillant uniforme, l'épée au côté, faisant manœuvrer à l'exercice les paysans qui sont souvent leurs domaniers.

Il épouse, le 7 février 1775, Gabrielle Corentine Le Cœur, fille de feu Jean-René, négociant, et de Françoise Guillemette Le Nezet, domiciliés à Saint-Mathieu. Le couple donne naissance à huit enfants de 1776 à 1785. En 1780, on le retrouve lieutenant de la compagnie des grenadiers de la milice de Quimper. Il figure dans le rôle de la capitation de Quimper en 1790 comme marchand épicier, imposé à 36 livres. Administrateur du directoire du district de Quimper, de 1791 au début de 1794, chargé particulièrement, avec deux collègues, de la préparation des ventes des biens nationaux, il ne profite pas de ses fonctions pour réaliser des spéculations foncières. S'il acquiert quelques biens nationaux, ses acquisitions ne se montent qu'à 1 200 livres (prairial an III). Le 19 septembre 1792, il se présente devant la municipalité quimpéroise pour prêter le serment civique en qualité de président du tribunal de commerce. En l'an VI, il s'installe temporairement à Libourne (Gironde) et vend (janvier 1798) sa maison à Quimper et quelques autres biens. En 1803-1807, revenu en Bretagne, il retrouve son fauteuil de juge et de premier président du tribunal de commerce de Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 747, 31 C 1 f° 193, 4 E 215-253, 45 J 60, 110 J 46, 110 J 80, 1 Q 2647, 1 Q 324, f° 138 ; Arch. mun. Quimper, BB 19, f° 63, BB 22, f° 3, GG 12-16, BMS Saint-Mathieu (1742-1791), 23 J 45 ; E. Ruault, D. Bernard, « Les loges maçonniques… », art. cité, p. 216.

19. – Bouvard, Augustin

Né à Vitré – décembre 1765, Quimper, Saint-Julien.

Médecin.

(1) Dès 1761, il accompagne sa signature des signes maçonniques habituels (trois points entre deux lignes parallèles fermées par une équerre). Parrain d'une fille du maître chirurgien Coquerel en 1761, son futur frère de loge à *La*

Le Gall-Péron.indd 346 30/11/2011 18:32:09

Consolante Maçonne, dont il n'est qu'un membre furtif (1765).

(2) Médecin diplômé de la faculté de Montpellier. Originaire de Vitré, il exerce à Quimper dès les années 1750 comme médecin des hôpitaux de la ville. En 1758, il combat l'épidémie de typhus qui désole la Cornouaille et rend compte consciencieusement à l'intendant de la propagation de l'épidémie et des moyens de la limiter. Peu avant sa mort, il lègue par testament 1 200 livres à son domestique qui l'a assisté avec dévouement pendant les huit mois de sa maladie mortelle, outre une pension viagère de 150 livres par an. Médecin dévot, il fait dans son testament une ardente profession de foi catholique.

Sources : Arch. dép. Finistère, 31 C 1-164 ; Arch. mun. Quimper, GG 37, sépultures Saint-Julien, 1750-1791, GG 5-6, BMS Saint Sauveur (1760-1765) ; I. GUÉGAN *Un drame né de la mer. Une épidémie de typhus à Brest et en Bretagne (1757-1758)*, mémoire de master dactyl., Brest, 2010, p. 245.

20. – Brehier, Alain (dit **Brehier cadet**)

1759, Quimper – ?

Négociant (1783, 1786).

(1) Membre de *La Parfaite Union* (1780), il figure à deux reprises comme vice-orateur de son atelier (1783, 1787). Il atteint les grades maçonniques de maître bleu (1783-1784), élu des Neuf (1785), élu des Quinze (1786).

(2) Qualifié de négociant quimpérois, fils de Gilles Bréhier (n° 24), il ne semble pas avoir fait souche dans cette ville.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

21. – Bréhier, Auguste

Marchand de drap, négociant.

(1) Initié en 1789 à *La Parfaite Union*, il y travaille à cette époque aux grades d'apprenti puis de compagnon. Il est reçu maître à la veille de la dislocation de la loge.

(2) Fils de Gilles Brehier (n° 24), décédé le 3 pluviôse an III (22 janvier 1795), et de Julienne Vincent, frère d'Alain (n° 20), il réside à Montauban en Quercy pour ses affaires et semble avoir quitté définitivement Quimper à la veille de la Révolution.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

22. – Bréhier, Claude

13 mars 1739, Saint-Laurent-des-Cures, diocèse d'Avranches – 29 septembre 1785, Quimper.

Négociant (1773).

(1) Il rejoint *La Parfaite Union* le 25 avril 1770 et figure en 1773 au grade de maître dans le tableau de loge de son atelier, où il exerce l'office de tuileur (1773) puis de frère terrible (1775-1776).

(2) Ce négociant normand, Quimpérois d'adoption, jeune frère de Gilles Bréhier (n° 24), épouse le 17 juillet 1752 Juliette Vincent (1724-1804), sœur d'un chirurgien, qui ne lui donne pas moins de onze enfants. Il vit de ses rentes dans ses dernières années.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. mun. Quimper, GG 37, sépultures Saint-Julien (1750-1791).

23. – Bréhier, François Salomon Marie

8 décembre 1753, Quimper, Saint-Julien – 1845.

Avocat.

(1) Initié à *La Parfaite Union*, il est qualifié de second cadet et maître bleu en 1785 et 1787.

(2) Fils de Gilles Bréhier (n° 24), négociant, et de Jeanne Vincent, il devient procureur (avoué) au présidial. En 1790, toujours procureur au présidial, il habite rue Neuve et est imposé 13 livres 10 sols à la capitation. En septembre 1793, il se déclare avoué auprès du tribunal du district de Quimper. Par arrêté du directoire du district du 28 septembre 1794, il devient expert pour l'estimation des domaines nationaux. En floréal an VII (mai 1799), il est nommé par la municipalité commissaire de police et prête le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement et de fidélité à la République ». Le 8 février 1796, il épouse à Quimper Marie Frédérique Pottier. Dès l'an III (1794-1795) et jusqu'en 1809 au moins, il apparaît comme notaire public et homme de loi à Quimper. En 1807, il est domicilié place Saint-Corentin. En 1809, il est nommé maire d'Ergué-Gabéric : c'est l'un des principaux propriétaires fonciers de la commune. Le préfet Miollis note qu'il remplit ses fonctions avec zèle.

Le Gall-Péron.indd 347 30/11/2011 18:32:09

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 4 D Qui-1, f° 2, 1 E 109, registre des mariages de Quimper (1796), GG 34, BMS Saint-Julien (1753), 23 J 45.

24. – Bréhier, Gilles (dit **Bréhier aîné**)

30 mars 1720, Saint-Laurent-des-Cures, diocèse d'Avranches – octobre 1793, Quimper

Il se déclare négociant (1773, 1783, 1787), vivant noblement de ses rentes (1789).

(1) Membre de *La Parfaite Union*, il est élu frère terrible (1775, réélu le 20 mai 1777) second secrétaire (1782-1783-1784) et premier surveillant (élu le 28 avril 1780). Il participe régulièrement aux travaux de son atelier jusqu'en 1789. Il déclare les grades maçonniques d'arche-maître (1773), élu des Quinze (1783-1785), élu des Neuf (1786), chevalier d'Orient (1789).

(2) Commerçant sans grande envergure (la qualité déclarée de négociant est quelque peu usurpée), il possède un petit négoce de draps et toiles. Ayant fait de mauvaises affaires, il doit déposer son bilan en août 1753, laissant un passif de 18 000 livres de dettes. Il parvient pourtant à remonter une affaire mais dépose une seconde fois son bilan en 1762. Il est nommé receveur de la recette des deux vingtièmes le 25 mai 1759, puis employé par la communauté de ville en qualité de receveur des recettes et dépenses des milices de Quimper, de 1769 à 1788. Il figure en 1780 avec le grade sous-lieutenant dans la milice bourgeoise de Quimper. Par délibération de la communauté de ville du 20 juillet 1790, il est nommé receveur de la capitation pour 1790.

Il a épousé le 14 juin 1745, à Saint-Julien, Jeanne Vincent, sœur de Juliette, épouse de Claude Bréhier. Il décède en octobre 1793, âgé de 73 ans.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 98, B 4568, 4 E 208-42, 40 J 51, 15 U 2-1, f° 6 v° ; Arch. mun. Quimper, BB 19, f° 91, BB 22, f°°3, CC 103, GG 34 BMS Saint-Julien (1737-1753), 23 J 45.

25. – Bréhier, Jean Corentin (dit **Bréhier père**)

19 juillet 1747, Quimper, Saint-Julien – ?

Négociant, maître en chirurgie, au tableau de 1774.

(1) Initié probablement à *L'Heureuse Maçonne* par Hyacinthe Derenière, son beau-frère, dans les années 1772-1773 (n° 50), il est d'abord membre de la loge (1773), où il occupe l'office de tuileur (1774). Simple frère de son atelier en 1775, il s'agrège ensuite à *La Parfaire Union*, où on le retrouve comme trésorier (1781, 1783-1784). Il déclare posséder les grades maçonniques suivants : souverain prince de rose-croix (1774), ADTLP (1783), SPDRC (1784).

(2) Né à Saint-Julien, fils de Gilles Bréhier (n° 24) et de Jeanne Vincent, c'est un frère du précédent et un demi-frère de Claude Bréhier (n° 22). Domicilié à Saint-Ronan, il est maître en chirurgie en 1773, épouse, le 14 avril 1773, Marie Hyacinthe Derenière, fille de Laurent et de Marie-Jeanne Raillard, et sœur de Hyacinthe Mathurin (n° 50) et Marcelin Louis Derenière (n 51), et devient ainsi le beau-frère du vénérable de sa loge. Un enfant naturel de Marie Hyacinthe Derenière a été baptisé en mai 1772, né « de père inconnu », puis finalement reconnu par Bréhier lors de son mariage. Il réside à Quimper, rue Keréon.

En 1770-1772, on repère, un Bréhier dit « le jeune », négociant, administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine, mais est-ce lui ? En 1790, il est également membre de la Société des amis de la Constitution, mais il se tient ensuite à l'écart de la vie politique.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 4568, 26 C 1 ; Arch. mun. Quimper, EE 24, GG 4-6, BMS Saint-Julien (1740-1791), 23 J 45.

26. – Bréhier, Julien

Négociant.

(1) Initié le 2 octobre 1781 dans la loge *La Parfaite Union*, qui sollicite du Grand Orient de France un certificat pour lui. Toujours signalé en activité en 1787-1789, mais il est assez peu assidu aux travaux de sa loge.

(2) Fils de Gilles (n° 24), il devient négociant à Quimper puis à Vannes. En 1790, il demeure rue Obscure, et est imposé, comme négociant, au rôle de la capitation à 30 livres. Il emploie une servante.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

27. – Buisson de Basseville, Pierre

1737, Quimper – ?

Officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Le Gall-Péron.indd 348 30/11/2011 18:32:10

(1) Membre de *L'Heureuse Maçonne* en 1774, il est élu député de sa loge auprès du Grand Orient, mais ce maître maçon peu assidu néglige sa mission ; se rendant à Marseille pendant près de six mois pour des affaires de famille, il retarde d'autant la régularisation de sa loge. Il ne rejoint pas *La Parfaite Union*. Il atteint le grade supérieur de Grand Écossais en 1774. Il disparaît dès 1775 des effectifs de la loge.

(2) Fils de maître Pierre Buisson, notaire royal de Quimper et doyen des procureurs du présidial, de la paroisse du Saint-Esprit, il fait carrière dans la marine. En 1756, il s'engage comme volontaire sur un corsaire commandé par le capitaine Cornic. Capturé, il est emprisonné pendant dix-neuf mois en Angleterre avant d'être échangé. Volontaire sur *L'Éléphant* en 1762, il passe sur *Le Vengeur* en 1763 et revient en France l'année suivante. En 1767, il figure en qualité d'enseigne surnuméraire des vaisseaux de la Compagnie des Indes à Lorient. C'est un personnage turbulent : au début de la même année, il se prend de querelle avec un dénommé Jean Le Denmat, un négociant, lors d'une partie de billard dans une auberge quimpéroise et le tue d'un coup d'épée. Il obtient néanmoins des lettres de grâce et de rémission, en avril 1767, qu'il vient présenter en audience des causes criminelles au présidial le 20 mai suivant. En 1770, après la dissolution de la Compagnie des Indes, il reçoit une pension annuelle de 100 livres en récompense de ses services passés. Le 9 décembre 1772, il épouse à Quimperlé, paroisse Saint-Colomban, Julie Augustine Vincente Granval de Fournols. Il réside habituellement dans sa terre de Rosbraz, près de Quimperlé. En 1777, sans commandement, il se propose de servir les nouveaux États-Unis d'Amérique et écrit une offre de service dans ce sens à Benjamin Franklin. On ignore si une réponse lui fut faite.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 785 f° 37, B 911 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

28. – Burgevin, Charles

1729, Nantes – ?

Négociant.

(1) Il est initié avant 1765 à Nantes dans une loge « non constituée ». On peut en déduire que son intégration à la franc-maçonnerie a été passablement irrégulière. Maçon se prétendant prince de Jérusalem mais sans certificat, il est affilié à *L'Heureuse Maçonne* en novembre 1768, au grade d'apprenti, mais Derenière (n° 51), vénérable en charge, lui reconnaît presque immédiatement le haut grade de prince de Jérusalem que Burgevin avait, en dehors de toute régularité maçonnique, semble-t-il, préalablement décerné à Derenière lui-même, trois années auparavant ! Cet affilié douteux de *L'Heureuse Maçonne* est peu assidu dans la loge quimpéroise ; il participe en effet essentiellement aux travaux de la loge *Les Cœurs Unis* de Nantes, dont il devient en 1774 le vénérable maître.

(2) Ce négociant nantais épouse, avant 1758, Marguerite Verrier. Son fils Jean-Pierre est en 1803 commissaire de la marine à Toulon.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

29. – Calloc'h de Kerillis, Jacques Félix

16 décembre 1743, Tréguennec – avril 1830, ?

Notaire et procureur.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, initié le 11 mars 1770, et maçon actif jusqu'en 1773. Il possède alors le grade de maître. Il est déclaré « retiré du temple » en octobre 1773 et a donc démissionné de son atelier peut-être en raison de ses fonctions. Son beau-frère Jean-François Le Gorgeu (n° 122) rejoint la loge en 1773.

(2) Fils d'Yves Calloc'h dit Calloc'h de Kerillis, capitaine en 1778 d'une compagnie de milice garde-côtes du bataillon de Pont-Croix, et de Jeanne Augustine Guéguen, il est issu d'une famille de notables cornouaillais qui blasonnait « de gueule au trèfle d'argent en abîme, accompagné de trois molettes du même 3 et 1 ». Son mariage avec Josèphe Le Gorgeu de Kerlavarec, fille de maître Joseph Le Gorgeu, procureur et notaire, et de Jeanne Denizo, de Saint-Julien, est célébré le 19 novembre 1770. Reçu notaire royal de Quimper le 5 décembre 1770, puis notaire de la juridiction épiscopale des régaires, le 27 janvier 1773, il remplace son beau-père. Il exerce également la charge de greffier des insinuations ecclésiastiques puis celle d'économe des biens des cordelières. En 1778, on le retrouve procureur fiscal de la commanderie des hospitaliers de Quimper. Ces charges, exercées dans le giron de l'Église à une époque de conflit ouvert entre l'évêque du

Le Gall-Péron.indd 349 30/11/2011 18:32:10

siège de Quimper et la loge, peuvent expliquer son retrait précoce de la franc-maçonnerie. En 1784, il fait l'acquisition du manoir de Trévannec à Pont-l'Abbé. En 1789, toujours notaire et procureur, et demeurant rue Sainte-Catherine, il est membre de la municipalité quimpéroise. Il est l'un des signataires des cahiers de doléances de la commune. Ayant sans doute donné des preuves de dévouement aux hébertistes Hérault et Le Clerc, il est nommé maire de Quimper le 24 décembre 1793, quelques semaines seulement après le sac de la cathédrale et le brûlis des saints. Il occupe cette fonction très peu de temps, jusqu'au rétablissement de l'ancien maire Debon, en janvier 1794. Retiré désormais au manoir de Trévannec, il dirige la municipalité de Pont-l'Abbé de 1800 à 1804. Les 18 mars 1808 et 3 avril 1813, il est nommé maire de Quimper par Napoléon. Le beau-père de son fils, le préfet Miollis, n'est certainement pas étranger à sa nomination. Il conserve cette fonction jusqu'en juillet 1815 et siège la même année à la Chambre des Cent-Jours, signe évident de son dévouement au régime impérial. À la chute de l'Empire, il cesse toute activité politique.

À sa mort il figure parmi les hommes les plus riches du Finistère. Acquéreur compulsif de nombreux biens nationaux (vingt-trois domaines congéables), veuf de Josèphe Le Gorgeu, il s'était remarié en secondes noces avec Madeleine Horellou de Kergoz, fille de François, notaire et très riche négociant lui-même. Au décès de sa seconde épouse, en septembre 1808 – elle n'a que 45 ans –, la communauté mobilière des époux se monte à 132 000 francs, et la totalité du patrimoine – capitaux mobiliers et fonciers – atteint près de 600 000 francs. Une large part de cette fortune provient d'achats de biens nationaux payés en assignats. En 1809, le préfet Miollis – dont la fille Marie Joséphine Rose a épousé en 1807 Aimé Calloc'h de Kerillis, fils de Jacques Félix – attribue des revenus annuels d'au moins 30 000 francs au vieil homme dont il vante par ailleurs la « sévère probité, [la] bienfaisance » ; il présente comme un modèle de distinction celui qui « a contenu avec un courage exemplaire les ennemis de la Révolution ainsi que les Montagnards. Outre qu'il est particulièrement dévoué à l'empereur », conclut le préfet, peu avare de louanges et à coup sûr prêt à forcer le trait au bénéfice de la famille de son gendre. Opportuniste invétéré, Calloc'h-Kerillis conserve son écharpe de maire, se ralliant à tous les régimes successifs avec une égale habileté, jusqu'à la seconde Restauration. Nanti des éloges et des recommandations de Miollis, il a ambitionné d'accéder à la noblesse d'Empire : sa fortune est certes considérable, mais il a le tort de vivre chichement, s'habille mal, son niveau d'instruction est médiocre et son enrichissement doit beaucoup à la spéculation sur les biens nationaux ; il est donc écarté de ce suprême honneur.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 172, 388, 439, 40 J 51, 105 J 279, 3 M 1-2, 13, 1 Q 305, 323, 689, 720 à 725, 1212 à 1215 (biens nationaux), 3 Q 9 650, f° 86 v°, 3 Q 12 582, f° 16, 3 Q 12 587, f° 109, 3 Q 13 379, f° 145 v°, 3 Q 13 388, f° 60 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, *Généalogie Calloc'h de Kerillis par* J. Peragallo ; GG 35, BM Saint-Julien (1754-1776), 23 J 45 ; S. Duigou, *Manoirs bigoudens*, Quimper, 1995, t. I, p. 5-15 ; A. Signor, *La Révolution…*, *op. cit.*, p. 363 ; J. Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire*, Paris, 2003, p. 99.

30. – Caussy, Pierre Clément

22 novembre 1724, Rouen – été 1782.

Négociant, manufacturier à Locmaria.

(1) Caussy est initié le 17 novembre 1771 à *La Parfaite Union*. Il devient second surveillant de son atelier (septembre 1773) puis trésorier (1775-1776). Réélu trésorier et tuileur le 20 mai 1777, on le trouve ensuite orateur (1778-1780) puis frère terrible (1781-1782). En 1773, il déclare le grade de maître écossais. En 1780, il est qualifié de RDTLG. Il figure une dernière fois en 1783 dans le tableau de sa loge, mais sur la liste des « frères morts depuis la Saint-Jean dernière ».

(2) Ce Rouennais est le produit d'une longue lignée de potiers et de faïenciers. Son père est l'auteur d'un traité resté pendant longtemps à l'état de manuscrit et intitulé *De l'art de la fayence*. Caussy arrive à Quimper à l'époque où Pierre Bousquet, âgé de 74 ans, recherche un successeur à établir à la tête de sa manufacture. Le Rouennais ambitieux s'installe définitivement dans la ville par son mariage, le 30 octobre 1749, avec Marie-Jeanne Bellevaux, fille de Pierre Bellevaux et de Marie-Jeanne Bousquet, âgée de 15 ans seulement. À la suite de ce mariage et du décès de Pierre Bousquet en 1749, Caussy prend la direction de la manufacture de faïencerie de Locmaria. La succession des beaux-parents apporte au jeune couple

Le Gall-Péron.indd 350 30/11/2011 18:32:10

un patrimoine foncier et mobilier de 30 000 livres. Quoique la valeur totale de la succession soit estimée entre les héritiers à 56 000 livres seulement, celle de la manufacture et du fonds de commerce est d'environ 60 000 livres, échéant aux Bellevaux, soit la moitié pour la fille, épouse Caussy. La très jeune épouse de Caussy et Jean-Baptiste Fidèle Bérardier, autre franc-maçon (n° 13), ont pour aïeul commun Pierre Bousquet. Ils sont donc petits-cousins. L'épouse de Pierre Clément décède à 25 ans, ne laissant de ses trois enfants qu'une héritière, Marie-Élisabeth Françoise Perrine, née en 1751, et mariée à Antoine Joseph Jean de La Hubaudière, également franc-maçon de la loge (n° 48).

Caussy développe la manufacture, construit de nouveaux fours qui permettent d'atteindre le doublement de la capacité de production. À la suite du décès de sa mère puis de la disparition de son épouse, en 1759, il devient successivement propriétaire de la manufacture Caussy de Rouen et d'une partie, par conquêt, de la manufacture de Locmaria. Caussy a conscience qu'il ne peut diriger durablement deux établissements aussi éloignés l'un de l'autre. Il songe un temps à vendre la manufacture de Locmaria puis renonce à cette cession, faute d'acquéreur crédible. Changeant de projet, il cède finalement en 1760 la manufacture de Rouen. Il s'unit le 8 juillet 1761, en secondes noces, à Jeanne Josèphe Boucher, issue elle aussi d'une famille de négociants et dotée de 15 000 livres. Deux enfants naissent de cette seconde union mais ils disparaissent en bas âge. En 1762, Caussy rachète le moulin banal de Locmaria et le transforme en moulin à moudre les terres utilisées pour le vernis et l'émail des faïences (d'où l'appellation de « moulin aux couleurs »). Les produits de la manufacture trouvent sous sa conduite à s'écouler dans toute la Bretagne et à s'exporter par les principaux ports de la façade atlantique. Elle fournit aussi la Compagnie des Indes à Lorient.

Caussy et sa parentèle s'agrègent en quelques années à la petite oligarchie fortunée qui domine la ville sans pourtant se mêler complètement aux clans aristocratiques qui demeurent fermés au manufacturier. Lorsque sa fille épouse le jeune La Hubaudière, il la dote de 55 400 livres. Affilié dès le début des années 1770 à *La Parfaite Union*, on le trouve second surveillant en 1773. Il rédige le règlement de sa loge à cette époque. Très probablement accepta-t-il de prêter un local pour recevoir les tenues de l'atelier quimpérois. Il était aisé pour son cousin Bérardier de lui faire entrevoir les répercussions favorables que sa générosité pourrait avoir sur son commerce : on connaît des faïences armoriées ou maçonniques qui ont donné de l'ouvrage aux faïenceries de l'époque. De plus, quand on sait la qualité des frères (beaucoup sont négociants), on se persuade vite que Caussy, propriétaire d'un bateau de commerce, avait intérêt à entretenir avec eux de bonnes relations. À cette époque, les grands appartements de la manufacture qui abritaient autrefois la famille Bérardier étaient vides. Bérardier n'occupe que ceux de la famille Bellevaux. Il dispose donc de beaucoup de place, loin de l'agitation de la ville, dans la discrétion d'une propriété privée. C'est cette fraternité maçonnique qui permet probablement à l'ingénieur rennais La Hubaudière de rencontrer puis d'épouser la fille de Caussy, moins de deux ans après son arrivée à Quimper. À la suite de Caussy puis de La Hubaudière, plusieurs frères servants, issus du monde ouvrier de la manufacture de Locmaria, intègrent la loge. Ce choix révèle peut-être la proximité et la fidélité qui unissent ces ouvriers à leur employeur, mais il faut noter que ces frères pauvres, admis gratuitement au grade d'apprenti, ne dépassent jamais celui de compagnon. Sans doute faut-il y voir la limite de l'intégration des classes laborieuses à une loge pour l'heure réservée à des élites bourgeoises ou aristocratiques. Caussy disparaît à l'été 1782, âgé de moins de 58 ans.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-158, f° 8, 31 C 1-181, 1221, 1223, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. Bernard, *Tables des registres…*, *op. cit.* ; C. de La Hubaudière, *Quel tricentenaire ?..*, *op. cit.* ; C. de La Hubaudière, C. Soudée-Lacombe, *L'Art de la fayence des Caussy…*, *op. cit.*

31. – Charpentier, Jacques Louis

28 juillet 1728, Le Faouët – 20 février 1783, Quimper, Saint-Julien.

Notaire royal et procureur au présidial.

(1) Membre de *L'Heureuse Maçonne* de 1768 jusqu'en septembre 1770, il rejoint le 31 octobre 1770 *La Parfaite Union*, où il figure comme affilié. À cette époque, il possède le grade maçonnique supérieur de maître écossais. Il ne semble guère avoir approfondi son engagement maçonnique.

Le Gall-Péron.indd 351 30/11/2011 18:32:10

(2) Fils de robin, reçu notaire royal et procureur au présidial le 13 mars 1752, il occupe la fonction d'administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine de 1758 à 1760. Également procureur fiscal du marquisat de Névet, il succède à son père, dès juillet 1758, comme procureur fiscal de la seigneurie de Guengat. Il a épousé à Bodivit, le 26 février 1753, Marie Le Cœur qui lui donne quinze enfants. Notaire de la juridiction de Locmaria, il rédige à ce titre presque tous les actes des faïenciers membres de son atelier, dont le contrat officiel de mariage La Hubaudière-Caussy en 1771.

Maire de Quimper de 1779 à 1781 et colonel de la milice, sa charge de premier magistrat ne lui laisse sans doute guère de temps pour fréquenter la loge. Le 29 septembre 1781, il est victime d'une violente altercation avec un autre maçon, Le Héricy (n° 122), au sujet du casernement chez ce dernier de soldats en transit à Quimper, Le Héricy criant à l'injustice dans l'affaire. C'est dire combien les liens fraternels maçonniques peuvent être fragiles quand ils ne se doublent pas des liens du sang dans le monde profane. En décembre 1788, son fils Hippolyte épouse Marie-Jeanne Mermet, fille de Pierre Antoine (n° 140), marchand, ancien membre de *L'Heureuse Maçonne*. Charpentier cesse selon toute apparence son activité maçonnique après 1781. À sa mort, il laisse un patrimoine estimé à 21 000 livres.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 2662, 2666, f° 24, 31 C 1-209, 1213, 1226, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, GG 14, BMS Saint-Mathieu (1773-1784), 23 J 45.

32. – Charuaut, Guy François

Prêtre cordelier.

(1) Ancien de *La Consolante Maçonne*, il est l'un des membres fondateur en 1768 de *L'Heureuse Maçonne* où il occupe l'office de tuileur. Il ne rejoint pas *La Parfaite Union* et disparaît rapidement des états de sa loge.

(2) Charuaut est un prêtre franciscain attaché au couvent des cordeliers. Cinq frères seulement constituent en 1790 la communauté de Quimper, en pleine décrépitude Le 21 août 1765, Charuaut officie à Saint-Ronan de Quimper au baptême de Simon Camille Mathurin Louis Derenière, fils du franc-maçon Hyacinthe Mathurin Derenière (n° 50), lieutenant d'infanterie des gardes-côtes, et de demoiselle Marie Vincente Cornu.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360 ; Arch. mun. Quimper, GG 5, BMS Saint-Ronan (1762-1791), 23 J 45.

33. – Clémencin, Gabriel Hyacinthe

18 juillet 1742, Quimper, Saint-Mathieu – ?

Négociant (1768), avocat au parlement (1783-1786).

(1) Initié en 1768 à *L'Heureuse Maçonne*, il rejoint *La Parfaite Union* dont il devient le second surveillant (1783). Il y figure jusqu'en 1787, revêtu du grade de compagnon dès 1768. Sa loge sollicite un premier certificat pour ce membre le 21 novembre 1781 – sans doute a-t-il été élevé à la maîtrise à cette date –, puis un second le 5 avril 1783. Il travaille dans son atelier au grade de maître bleu (1783-1784) puis d'élu des Neuf (1785-1786). Dans la vie profane, il est le beau-frère d'Hervé Gabriel de Silguy, son frère de loge (n° 173).

(2) Premier fils de Hyacinthe Clémencin, né en 1699, décédé en 1786, avocat, négociant, huissier de l'amirauté (1739-1761), sieur du Demaine, marguillier de Saint-Mathieu en 1742, époux de Catherine Taniou, il épouse en 1781 Yvonet du Run, fille d'un magistrat au présidial. Avocat, il appartient à la riche bourgeoisie quimpéroise : en 1786, la communauté mobilière de ses parents décédés se monte à près de 8 000 livres et leur communauté immobilière vaut 54 000 livres en capital. En 1790, il se déclare aussi greffier de l'amirauté (il a donc hérité de la charge paternelle). Il est imposé à 54 livres et 3 livres pour ses domestiques. Il demeure rue Rossignol. Au commencement de la Révolution, il devient membre de la Société des amis de la Constitution puis officier municipal sous le Directoire. En messidor an VI (juin-juillet 1798), il siège comme administrateur de la municipalité cantonale de Quimper au côté de son frère de loge Abraham (n° 1). Le 12 floréal an XII (2 mai 1804), il quitte Quimper pour s'installer avec sa famille à Brest.

Son frère aîné, François Marie Clémencin, sieur du Demaine, ancien officier de la Compagnie des Indes, a servi comme officier dans les Indes auprès de René Madec. C'est également un franc-maçon, affilié à la loge *L'Union* de Lorient dès 1777. Il passe en 1785 dans la marine royale où il obtient le grade de lieutenant de vaisseau et reçoit la croix de chevalier de Saint-Louis, et dispose à Lorient d'un solide patrimoine estimé à 88 000 livres au début des années 1760.

Le Gall-Péron.indd 352 30/11/2011 18:32:10

Sources : Arch. nat., Marine, C² 287 et 288, C 7-6 ; Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-221, 1223, 17 L 5 ; Arch. dép. Morbihan, EN 5018 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J. SAVINA, *Notre vieux Quimper*, Quimper, 1950, p. 158-159.

34. – Cochois, Nicolas Antoine

1755, Sézanne (Champagne) – mort après 1820.

Sous-officier retiré du régiment de Rouergue.

(1) Il fréquente *La Parfaite Union* en 1789, avec le grade de maître. Il apparaît une seule année dans les états de la loge, mais immédiatement muni de ce grade. Sans doute a-t-il été initié dans une loge militaire et n'est-il qu'affilié à celle de Quimper.

(2) Bas-officier au régiment de Rouergue, il se fixe à Quimper par son mariage avec Marie-Françoise Guillemette Boucher, fille du négociant Pierre Félix Boucher. Le mariage est célébré, paroisse Saint-Mathieu le 26 novembre 1789. Il reprend du service dans les armées révolutionnaires. Quartier maître du 58e régiment en garnison à Quimper, il est chargé le 4 mars 1791 de dresser un état des casernements militaires à la demande de la municipalité. Chef de bataillon de la garde nationale du canton de Quimper, il devient le 29 prairial an V (17 juin 1797) administrateur de la municipalité cantonale. À la suite de la démission de Le Breton (n°113), il succède, le 29 fructidor an V (15 septembre 1797), à celui-ci à la présidence de la municipalité. Peu assidu dans ses fonctions, il est démissionné d'office de son mandat, après une absence de deux mois. L'administration le dit parti à cette époque à Paris pour tenter de reprendre du service dans l'armée. Il est remplacé à la municipalité par Clémencin (n°33). Le 16 nivôse an VII (5 janvier 1799), il se présente devant la municipalité pour déclarer son élection de domicile à Alençon, où il doit rejoindre, comme commissaire des guerres réformé, la 47e demi-brigade. Ses démarches à Paris pour obtenir une place ont donc été fructueuses. Le 31 mars 1806, capitaine quartier-maître au 47e régiment d'infanterie, il déclare cette fois fixer sa résidence à Quimper pour y jouir de la pension de retraite qui lui est accordée par décret du 6 brumaire an XIV (28 octobre 1805).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 23 J 45.

35. – Coethuan (de)

Ancien officier de vaisseau de la Compagnie des Indes.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1778-1780, il réside à Lorient et semble peu assidu à son atelier quimpérois.

(2) Le nom Coethuan figure à l'armorial de Bretagne comme celui d'une famille noble possessionnée dans les évêchés de Saint-Brieuc et de Vannes. Mais la famille semble déjà éteinte lors de la réformation de 1668-1669 et n'a pas comparu. C'est également le nom d'une famille de la bourgeoisie lorientaise de la fin du XVIIIe siècle et c'est logiquement à cette dernière qu'il conviendrait de rattacher ce maçon naviguant pour la Compagnie des Indes.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 2000, 8e éd., t. I, p. 276 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. V, p. 416.

36. – Colliquet, Denis

Premier commis de la fabrique royale de poudres et salpêtres de Pont-de-Buis.

(1) Membre en 1785 et 1786 de *La Parfaite Union*, il est non assidu en 1787. Initié comme apprenti (1784), il apparaît avec le grade de maître secret (1785) puis avec celui, pourtant inférieur, de maître bleu (1786). Il est l'adjoint d'Eudel, directeur de la poudrerie royale, autre maçon qui a peut-être parrainé son subordonné dans la loge.

(2) Fils d'un maître poudrier de la fabrique royale, il réside à Pont-de-Buis, ce qui explique son peu d'assiduité. On le retrouve contrôleur des poudres en juin 1795, lors de l'attaque de la poudrerie par les chouans. Sous le Consulat et l'Empire, il assume la direction de cette manufacture et le préfet Miollis, dans ses notes, le signale comme un fonctionnaire « moral et attaché au gouvernement ». Il est à cette époque maire de Quimerch et membre du collège électoral du Finistère. Toujours maire en l'an XII, il est secondé au sein du conseil municipal par son fils Jean-Pierre Étienne, en qualité de secrétaire de mairie ; ce dernier lui succède à la tête de la municipalité à la Restauration. Les registres des délibérations étant lacunaires entre 1807 et 1819, il n'a pas été possible de préciser la date de cette succession.

Le Gall-Péron.indd 353 30/11/2011 18:32:10

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimerc'h, registre des délibérations du conseil municipal (1807-1837), non coté ; Arch. mun. Quimper, 16 J 54, 23 J 45 ; A. DARNEY (dir.), *La Poudrerie de Pont-de-Buis,* Quimper, 1988, p. 27.

37. – Conan, Thomas Yves

Majeur en 1787, originaire de Pont-l'Abbé – ?

Employé dans les fermes du domaine royal de Bretagne.

(1) Il figure en 1789 comme membre de *La Parfaite Union*, avec le grade de compagnon puis celui de chevalier d'Orient dès l'année suivante.

(2) Fils de maître Thomas Conan, notaire et procureur à Pont-l'Abbé, et d'Anne Fidèle Mahieu, il épouse à Saint-Julien de Quimper, le 26 mars 1787, Marguerite Marie de Lannégrie, fille d'Étienne de Lannégrie, maître chirurgien, autre franc-maçon quimpérois (n° 101). En 1790, devenu receveur des déclarations et distributeur des eaux-de-vie, il est imposé à 15 livres dans le rôle de la capitation. Son affiliation, peu de temps avant la disparition de la loge, explique sans doute la brièveté de son parcours maçonnique. En mai 1792, il occupe le poste de commis du trésorier du district de Quimper. Le 9 mai 1792, il est condamné à 24 heures de prison militaire pour avoir refusé de prendre part au détachement de la garde nationale sédentaire adressée à Fouesnant et s'y être fait remplacer par un homme d'une autre compagnie. Son épouse est témoin de l'acte de naissance d'Henri Louis Félicité Dagorne, dressé le 1er septembre 1793, fils de l'iconoclaste Pierre Félix Dagorne, l'un des principaux organisateurs du sac de la cathédrale et du brûlis des saints du 12 décembre de la même année. En ventôse an III (février-mars 1795), on le signale comme préposé aux subsistances à Quimper. Le 21 ventôse an VI (11 mars 1798), il déclare la profession d'archiviste du département, fonction peut-être occupée très brièvement[11]. En l'an IX (1800-1801), il demeure toujours à Quimper et exerce encore, semble t-il, sa modeste charge de préposé aux subsistances militaires.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 6 J 3 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 1, 1 E 220, GG 36, BMS Saint-Julien (1776-1791), 23 J 45, 1 K_Qui 5.

38. – Constant

Profession : officier au régiment de ?

(1) Ce militaire de passage à Quimper est affilié en 1773 à la loge *La Parfaite Union*. Il a déjà atteint à cette époque le grade de maître. Sans doute est-ce un maçon issu d'une loge militaire itinérante.

Sources : Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

39. – Coquerel, Élie François

13 juillet 1734, Havre-de-Grâce – 1782, au service du roi.

Maître en chirurgie, ancien chirurgien major de la marine, chirurgien major d'infanterie, professeur démonstrateur.

(1) Pilier de *L'Heureuse Maçonne*, ancien membre fondateur en 1768 de l'éphémère *Consolante Maçonne*, il figure à cette époque comme ex-maître de cérémonie. Le 27 juin 1772, il visite la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Il atteint le grade de souverain prince de rose-croix (1774), mais ne rejoint pas *La Parfaite Union* après le démantèlement de son atelier en 1776.

(2) Chirurgien de la marine, embarqué au printemps 1757 à bord de la frégate *La Brune*, il doit fait face à l'épidémie de typhus qui frappe les équipages de l'escadre de Du Bois de la Motte. Il séjourne quelque temps à Paris pour parfaire sa pratique, puis exerce ses talents à Brest-Recouvrance en 1758-1759. En octobre de la même année, l'ancien chirurgien major de la marine royale s'établit à Quimper, où il est reçu dans la corporation des maîtres chirurgiens. Il exerce jusqu'en 1777.

Il a épousé une Brestoise, Marie-Jeanne Le Hir, sœur de Jean-Charles Le Hir, autre chirurgien de la marine. Le couple donne naissance à sept enfants à Quimper. En 1767, il se déclare chirurgien major des gardes-côtes. Il rejoint par la suite la marine comme chirurgien démonstrateur, pour trois ans, et sert notamment deux ans pen-

11. Conan est inconnu de Jacques Charpy dans son article « Les premiers archivistes du Finistère et la formation des archives départementales, 1790-1851 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 237-242. C'est un autre franc-maçon, Le Breton (n° 113) qui lui succède la même année à la tête du dépôt départemental.

Le Gall-Péron.indd 354 30/11/2011 18:32:10

dant la guerre d'Amérique (1778-1780). Il meurt au début de l'année 1782.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 739, 1651, 4275 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. BERNARD *Tables des registres…*, *op. cit.* ; I. GUÉGAN, *Un drame né de la mer…*, *op. cit.*, p. 22.

40. – Cordeillier

(1) Il maçonne brièvement à *L'Heureuse Maçonne* en 1768.

(2) On retrouve cet ancien maçon en 1790 parmi les membres de la Société des amis de la Constitution de Quimper. Il ne semble pas avoir fait souche. À cette époque, il ne figure pas dans le rôle de la capitation, sans doute s'agit-il d'un simple commis des fermes ou des domaines du roi.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 17 L 5 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

41. – Cornu, François-Marie (dit **Cornu cadet**)

29 janvier 1741, Quimper – ?

Officier des gardes-côtes au bataillon de Quimper (1768).

(1) Beau-frère des Derenière (n°s 50 et 51), il participe à la fondation de *L'Heureuse Maçonne* en 1768. Il reçoit la même année les grades maçonniques d'apprenti et compagnon. Comme son aîné, il ne rejoint pas *La Parfaite Union* après la suppression de sa loge.

(2) Frère cadet de Simon Fidèle (n° 42), il réside à Quimper (1768).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Tables des registres…*, *op. cit*.

42. – Cornu, Simon Marie Fidèle (dit **Cornu aîné**)

2 juillet 1734, Quimper – ?

Négociant, officier des gardes-côtes au bataillon de Quimper (1768), employé des fermes du roi (1774).

(1) Initié à *La Consolante Maçonne*, il est l'un des fondateurs de *L'Heureuse Maçonne* dont il devient le trésorier (1768). Il reste membre de cet atelier jusqu'en 1774. Il y figure avec les grades d'AFM (sans doute apprenti franc-maçon, 1768) et de prince de Jérusalem (1774). Il est le beau-frère des deux frères Derenière (n°s 50 et 51). Comme les autres frères de sa parentèle, il ne rejoint pas *La Parfaite Union* et cesse apparemment toute activité maçonnique.

(2) Il naît paroisse de la Chandeleur, de l'union de Pierre Cornu, marchand quincaillier, originaire de Saint-Maxime-de-Bellefort, en Savoie, installé à Quimper dès 1721, et de Claudine Augustine Raillard, sa seconde femme, épousée à Saint-Mathieu le 17 août 1722.

Il épouse, le 19 juin 1759, Marie-Christophette Gillard, native de l'île de Sein, dont il a une fille, Claudine, baptisée à la Chandeleur le 17 avril 1760. Dans les années 1770, il est commis des fermes du roi à Pont-l'Abbé, où il demeure habituellement. Il déclare dès 1768 exercer la profession de négociant. Les parrains de ses enfants appartiennent presque tous au petit monde des marchands et négociants de la ville. La chose n'a rien d'étonnant, sa famille le lie à la petite bourgeoisie commerçante : Pierre, le père, marchand quincaillier et veuf en 1733, déclare dans l'inventaire de bornement de sa communauté un montant de 7 000 livres de valeurs mobilières, y compris les marchandises. À son décès, en 1748, son patrimoine se monte à 10 000 livres dont 8 000 livres de fond de stocks. L'argenterie familiale vaut 300 livres. Devenu veuf, Simon épouse en secondes noces en 1770, une Concarnoise, fille du notaire Cornilleau. S'il ne rejoint pas *La Parfaite Union* en 1776, c'est que la loge de Brest *L'Heureuse Rencontre*, dans un avis défavorable rendu le 27 juin 1774, a particulièrement stigmatisé les Cornu comme une « famille déshonorée ». Leurs affaires sont en effet, à cette période, particulièrement délicates. En mars-avril et mai 1773 viennent d'avoir lieu les ventes publiques de leurs biens et marchandises, vente réclamée par leurs créanciers. L'un des Derenière est lui aussi impliqué dans cette faillite. Les Cornu ne pratiquant sans doute pas le pardon des offenses ne rejoignent pas *La Parfaite Union* après le démantèlement de leur loge.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 356, 31 C 1-165, f° 32, 31 C 1-185 ; Arch. mun. Quimper, GG 7, BM la Chandeleur (1750-1764), 23 J 45.

43. – Coroller du Moustoir, Louis Jacques Hippolyte

3 avril 1742, Quimperlé, paroisse Saint-Michel – 7 décembre 1807, Vannes

Le Gall-Péron.indd 355 30/11/2011 18:32:10

Avocat et notaire.

(1) Initié et membre, vers 1765-1768, de *La Consolante Maçonne*, il est à l'origine du premier scandale qui secoue le petit monde de la franc-maçonnerie quimpéroise. Vers le début du mois de mars 1768, il quitte en effet précipitamment sa loge-mère et Quimper, en dérobant le coffre contenant les constitutions, les bijoux et les ornements de l'atelier. Derenière reste évasif sur les motifs réels de cette soustraction ; le 25 mars 1768, vénérable de la loge, il confie à propos de ce larcin : « Il [Coroller] nous a enlevé nos constitutions que nous tenions de l'orient de Granville. Il a fait plus, il nous a pris nos meubles, nos bijoux, en un mot il a entièrement pillé notre malheureuse loge. Il l'a détruite, si tant est qu'elle pouvait l'être. Il ne me reste que mes lettres et la bonne volonté d'une grande partie de mes frères pour me prouver qu'elle ait existé. » Coroller avait-il le projet de fonder une loge à Quimperlé ? C'est probable, car la loge lorientaise *L'Union* n'avait nul besoin de ces documents ni des bijoux de loge enlevés à *La Consolante Maçonne*. En 1768, les Lorientais, après avoir retenu les papiers que Coroller leur a irrégulièrement apportés, lui ont visiblement refusé l'affiliation. Dans le premier tableau de la loge de Lorient qui remonte à 1778, le « faux frère » quimpérois n'apparaît pas encore. Il faut attendre 1786 pour le rencontrer parmi les membres affiliés à la loge lorientaise. Ses frères maçons lui ont donc finalement ouvert les portes de leur temple.

(2) Fils d'avocat, il est encore étudiant lorsqu'il se marie, en 1762, à Saint-Julien de Quimper, avec Marie-Louise Loëdon de Keromen. Il n'obtient ses licences en droit français, droit civil et canonique qu'en juillet 1768, signe d'études difficiles ou interrompues, et, devenu veuf, il s'installe peu après à Quimperlé pour y épouser, en secondes noces, une Lorientaise, fille d'un notaire. Vers 1768, il devient sénéchal des juridictions seigneuriales de Riec, La Porte-Neuve, Kergunnus, sur mandat du marquis de Pontcallec. En 1773, puis 1778, son mandat est reconduit. Il achète encore la charge de procureur du roi au siège d'Hennebont, Port-Louis et Lorient, et on le retrouve titulaire d'un brevet d'officier des milices garde-côtes. En 1789, il devient député de la sénéchaussée de Quimperlé aux états généraux. Ses biographes le présentent comme un personnage à qui le tact faisait souvent défaut, comme lors de ses invectives contre Louis XVI qu'on ramenait de Varennes (25 juin 1791).

En juillet 1791, à Paris, il est aux côtés de Robespierre. En 1792, il est nommé commissaire aux îles du Vent (Guadeloupe, Martinique). Il part en même temps que son fils aîné, lieutenant désigné comme aide de camp du général commandant l'expédition militaire. À son retour, en 1794, il devient président du club montagnard d'Hennebont et correspond avec Carrier, de qui il sollicite la méthode de construction de ses sinistres chaloupes à soupapes, employées pour noyer les victimes des terroristes dans la Loire. À la chute de Robespierre, il paie d'audace et se rallie *in extremis* aux thermidoriens, ce qui lui permet d'être nommé, le 8 frimaire an III (28 novembre 1794), juge puis président du tribunal du district à Lorient. En l'an VI (1797-1798), la municipalité quimperloise le présente comme « instruit, républicain mais enclin à la boisson ». En l'an X (1803-1804), il habite désormais Vannes où il est qualifié de jurisconsulte. Le nom du Moustoir qu'il ajoute à son patronyme est celui d'une simple tenure située à Arzano.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360 ; Arch. dép. Finistère, B 1053, 45 J 43 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 16, 1 D 19 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; R. Kerviler, *Cent ans de représentation bretonne,* 1re série, *Les États Généraux et l'Assemblée constituante*, p. 21-22, Paris, s. d. ; Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie…, op. cit.*, p. 266.

44. – Crec'hriou (Creachriou), Joseph

Lisse-col de la manufacture de Locmaria.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, il travaille comme frère servant, au grade d'apprenti (1785). C'est en quelque sorte le domestique de la loge. À ce titre, il n'a certainement pas versé les fortes sommes d'argent nécessaires à son intégration à la loge quimpéroise.

(2) Ouvrier de la manufacture, il épouse à Locmaria, le 25 août 1783, Marguerite Le Cloarec, mariage sans doute imposé par les circonstances car le couple donne naissance à un premier enfant baptisé le 23 novembre de la même année.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, GG 17, BMS Locmaria (1777-1791), 23 J 45.

45. – Cuzon, Pierre

10 avril 1762, Quimper, Locmaria – ?

Le Gall-Péron.indd 356 30/11/2011 18:32:10

Vernisseur de la manufacture (1789), ouvrier faïencier (an VI), travaillant à la manufacture de poterie (1805).

(1) Reçu parmi les apprentis de *La Parfaite Union* comme frère servant (1789-1790), il devient concierge de la loge. Lors de la reconstitution de *La Parfaite Union*, il revêt à nouveau son tablier d'apprenti (an VI, 1798) puis de compagnon (1805-1810). Comme la majorité des autres frères servants, il n'accède pas à la maîtrise.

(2) Cuzon est né au manoir du Grand-Poulguinan, de Guillaume et de Marie Lagadec. Ses parents sont les fermiers de la famille de francs-maçons Reymond (n°s 165-167), propriétaire du domaine de Poulguinan. Devenu ouvrier de la manufacture de Quimper, il épouse à Locmaria, le 7 juillet 1788, Barbe Le Clech. Il demeure en 1789 au Bout-du-Pont, paroisse de Locmaria. Sans doute a-t-il obtenu d'Antoine de La Hubaudière (n° 48), son patron, un logement dans les anciens locaux du « Petit-Bicêtre ». Cet ouvrier faïencier figure, avec La Hubaudière et Bérardier (n° 13), parmi les signataires, le 5 avril 1789, du cahier de doléances de la paroisse de Locmaria.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, GG 17, BM Locmaria (1777-1791), 23 J 45 ; *Cahiers de doléances pour les états généraux de 1789, sénéchaussée de Quimper, Locmaria,* Brest, 1989.

46. – Daniel de Kergazégan, Vincent Nicolas

17 mars 1745, Pont-l'Abbé – ?

Négociant, officier des milices garde-côtes (lieutenant).

(1) Il intègre *La Parfaite Union* dont il reste un membre actif de 1769 à 1773. Il est revêtu du grade de maître le 27 décembre 1772. Négociant et lieutenant des milices garde-côtes du bataillon de Pont-l'Abbé, c'est probablement par le réseau de sociabilité des officiers miliciens qu'il est initié à la loge quimpéroise, à l'instar de Le Gat, autre officier garde-côtes pont-l'abbiste.

(2) Fils du négociant pont-l'abbiste Guillaume Vincent Daniel et d'Anne Guéguen, il appartient à la riche bourgeoisie marchande. Il est apparenté aux principales familles de négociants du lieu, tels les Bargain, Brizel, Le Gat, Guéguen, etc. En 1769, l'actif de ses parents avoisine les 110 000 livres. Il a une sœur religieuse ursuline à Quimper et une de ses tantes, morte en 1747, était sœur du tiers-ordre du Mont-Carmel à Pont-l'Abbé. Le milieu parental d'origine est donc au moins catholique pratiquant sinon dévot. Il possède un pied-à-terre rue Keréon, à Quimper. En l'an IX (1801), il exerce toujours ses activités de négoce à Pont-l'Abbé.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 30 C 1-139, 30 C 1-157, 45 J 29, 40 J 51, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45, 1 K_Qui 1, *Liste électorale pour les élections départementales de l'an IX* ; A. SIGNOR *La Révolution…*, *op. cit.*, p. 47.

47. – Daniel du Colloë, Jean Yves Philibert

10 juin 1752, Brest- 1807, *id*.

Officier des gardes-côtes.

(1) Il intègre *La Parfaite Union* en 1774 et en devient le secrétaire en août de la même année, en l'absence du titulaire. Dès juin 1774, la loge demande au Grand Orient un certificat pour ce maître maçon. Le 10 juin 1774, il est affilié à *L'Heureuse Rencontre* de Brest, avec le grade énigmatique de RCV, et il en devient le vénérable en 1788. Il se déclare souverain prince de rose-croix en 1774 puis SGM (souverain grand maître) en 1788. Sous le Directoire, il anime la loge quimpéroise reconstituée, dont il est membre dès 1798, puis est élu vénérable de son atelier à deux reprises, en 1803 et en 1807. À cette époque il se dit revêtu de tous les grades maçonniques (RDTLG).

(2) Fils d'un marchand de cierges et neveu d'un recteur de Saint-Sauveur (Brest, Recouvrance), il est pourvu le 4 mai 1769 d'un brevet de lieutenant des milices garde-côtes, puis le 25 mars 1778, d'une commission de capitaine dans la compagnie de Saint-Renan. Mais la réforme de la garde-côtes l'oblige dès 1779 à cesser son service. Il est élu en 1789 major général de la garde nationale de Brest. Il commande l'expédition contre les révoltés de Lannion en octobre de la même année puis est élu administrateur du département du Finistère en 1790. Patriote engagé, commissaire du roi dans le Morbihan le 18 février 1791, il est nommé lieutenant de gendarmerie à la résidence de Quimper, le 19 juin 1791, sous les ordres du capitaine Souché de La Brémaudière, son frère de loge (n° 175). Il participe à l'expédition lancée contre les insurgés de Fouesnant en 1792. Son amitié avec Kervélégan et Souché lui vaut d'être arrêté à l'automne comme fédéraliste et girondin. Considéré comme traître par les montagnards du comité de sur-

Le Gall-Péron.indd 357 30/11/2011 18:32:11

veillance pour « cause de projet liberticide contre la République montagnarde », à l'égal de ses amis, il obtient l'acquittement du tribunal révolutionnaire de Brest le 29 mai 1794. Un nouveau jugement intervenu après Thermidor stipule qu'il est néanmoins astreint, par mesure de sûreté générale, à la détention jusqu'à la paix. Le 7 brumaire an III (28 octobre 1794), il est mis en liberté définitive par décision de Tréhouart. Les représentants du peuple Brue, Guezno et Guermeur le nomment pourtant, par arrêté du 3 pluviôse an III (22 janvier 1795), chef supérieur des gardes nationales du Finistère contre la chouannerie. Vers la même époque, son épouse Marie-Élisabeth Detaille, originaire de Vannes et précédemment institutrice à Rosporden, obtient d'être nommée à Quimper. Le 14 pluviôse an V (2 février 1797), il est promu capitaine de gendarmerie à la suite de la mise à la retraite de Souché. En 1802, il exerce encore le commandement de la gendarmerie du Finistère à Quimper, signe de son ralliement au nouveau régime consulaire et bientôt impérial.

Personnage ambitieux, il a rédigé plusieurs rapports imprimés dont un *Mémoire sur les mouvements de Brest en juillet 1789*, un *Rapport sur l'expédition de Lannion en octobre 1789*, le *Journal de M. Daniel, lieutenant de la gendarmerie nationale à la résidence de Quimper, le 15 juillet 1792, l'an IV de la Liberté, imprimé chez Derrien à Quimper*, et une adresse *Aux défenseurs de la République* (mémoire justificatif rédigé pendant sa détention). Il laisse aussi des *Observations sur l'assemblée électorale du Finistère en l'an VI, par un membre de cette assemblée, le citoyen Daniel*.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 1, 45 J 60, 110 J 79, 14 L 66, 61 L 1 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-Y. Guengant, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 29, 31, 50, 59-60, 71 ; R. Kerviler, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VI, p. 276-277 ; Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 126.

48. – De La Hubaudière[12], Antoine Joseph Jean

27 novembre 1744, Parcé, diocèse de Rennes – 13 mai 1794, Beaucé, région de Fougères.

Ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, négociant (1783, 1789).

(1) Peut-être initié à Rennes[13], il est affilié dès 1769 à *L'Heureuse Maçonne* qu'il intègre en qualité de maître anglais. Sa prompte affiliation peu après son arrivée à Quimper, puis son action décisive dans la fondation de *La Parfaite Union* le signalent comme l'une des éminences de la franc-maçonnerie quimpéroise.

Dès février 1769, son atelier lui demande de trouver un local pour les tenues. Mais rapidement, le fonctionnement clanique de la loge des Derenières suscite la désunion des frères, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'atelier. Avec un groupe de six autres maîtres maçons, La Hubaudière entre ouvertement en conflit avec le clan du vénérable. Ces sept frères désertent la loge avant mai 1769 (probablement vers mars) et sont en effectif suffisant pour prétendre à la création d'un nouvel atelier. Il s'agit, outre La Hubaudière, de Bérardier (son futur cousin par alliance, n° 13), Duchesnay (n° 58), Saint-Furcy (n° 171), Lannégrie père (n° 101), Le Gorgeu (n° 122), Moro (n° 146). La Hubaudière, en sa qualité de secrétaire correspondant, prépare ou rédige les principaux mémoires adressés à la Grande Loge lors du conflit qui les oppose à leurs anciens frères. Il est à noter que le frère La Hubaudière est affilié à la loge anglaise de Brest le 2 juin 1775. Ex-maître de *La Parfaite Union* (1775), secrétaire et membre correspondant (élu le 20 mai 1777), il apparaît ensuite comme correspondant (1781), puis secrétaire et correspondant (1783), correspondant et garde des sceaux (1784), secrétaire et correspondant (1780-1781,1785, 1787, 1789). L'ingénieur devenu manufacturier est revêtu successivement des grades maçonniques de prince (1773), ADTLP (1783), RDTLG (1784), SPDRC (1785-1786,1787). Plusieurs pièces de faïence décorées des symboles maçonniques sont sorties de sa manufacture. Ses deux fils aînés, Clément et Jean-Marie, figurent dans la loge réactivée sous le Consulat ; le dernier transmet, en décembre 1829, à ses frères brestois quelques archives de

12. Nous avons placé ce nom à la lettre D et non à la lettre L en accord avec deux jugements civils qui ont confirmé au XIXe siècle cette particularité.

13. L'ouvrage de D. Kerjan sur la franc-maçonnerie du Grand Orient de France à Rennes (*supra*, note 2) ne cite pas ce personnage parmi les initiés rennais. Il ne semble pas non plus avoir été initié comme franc-maçon à Brest.

Le Gall-Péron.indd 358 30/11/2011 18:32:11

la loge éteinte qu'il conservait en dépôt depuis la mort de son père : « La loge de *La Parfaite Union* n'existant plus depuis bien des années et n'y ayant aucune apparence qu'elle reprenne, j'ai pensé qu'il était convenable de mettre tous ces papiers à couvert et que je ne pouvais mieux faire que de vous les adresser, pour en faire le dépôt à votre loge de *L'Heureuse Rencontre* à laquelle celle de Quimper était affiliée ».

(2) Issu d'Antoine François de La Hubaudière, avocat au parlement de Bretagne, et de Julienne Jacquemine Thomelier, elle-même fille d'un procureur au présidial de Rennes, il est nommé, en septembre ou octobre 1768, ingénieur en second des Ponts et Chaussées au département de Quimper, où il s'installe en décembre 1768. Il y épouse, le 14 octobre 1771, Marie-Élisabeth Caussy, seule héritière des manufactures de faïence de Quimper. Par cette union, La Hubaudière devient également l'associé de Caussy. Le contrat de mariage stipule en effet la constitution d'une société entre Caussy et le couple de jeunes mariés pour l'exploitation de la faïencerie dont la valeur active s'élève alors à 130 000 livres.

Sous son impulsion la manufacture construit en 1772 un quai à gabares le long de l'Odet. De même, son intégration dans l'entreprise ouvre des perspectives de nouveaux marchés, notamment la fourniture aux Ponts et Chaussées de briques destinées aux ouvrages d'art ; un four à briques est construit à cette fin en 1775 à Locmaria. L'état de santé de son beau-père lui impose bientôt de s'investir dans les affaires de la manufacture, mais il ne désire pas pour autant abandonner ses fonctions d'ingénieur. Il obtient, en 1776, du duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, la nomination provisoire à Quimper d'un ancien élève des Ponts et Chaussés avec lequel il s'engage à partager ses émoluments. Dès lors, la manufacture connaît un nouvel essor, marqué par la construction de nouveaux bâtiments, l'obtention de nouveaux marchés de la marine, remportés jusqu'à la veille de la Révolution pour la fourniture exclusive de faïences, grès et poteries destinés à l'arsenal de Brest, aux hôpitaux militaires et à la flotte du Ponant, ainsi qu'en témoignent les pièces de faïence retrouvées à Vanikoro dans l'épave de *La Boussole* commandée par La Pérouse, officier franc-maçon initié à la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. En 1782, la disparition de Caussy le laisse avec son épouse, qui demeure nominalement propriétaire de la manufacture, à la tête de l'affaire.

Comme Kervélégan (n° 119) et Bérardier (n° 13), La Hubaudière est très impliqué dans le chaudron bouillonnant des idées qui caractérisent les débuts de la Révolution. Il participe aux élections locales pour la rédaction des cahiers de doléances établis pour la préparation des états généraux. Le 5 avril 1789, il est le premier signataire des cahiers des doléances de Locmaria. La plupart des autres électeurs (environ soixante) travaillent en effet dans sa manufacture. En 1790, il adresse un mémoire aux électeurs du Finistère sur le choix du chef-lieu du département. Sa qualité d'ingénieur lui vaut d'être nommé commissaire à l'évaluation des biens nationaux de première origine à Quimper. Il rejoint en 1790-1791 la Société des amis de la Constitution. Fidèle soutien du député Le Goazre de Kervélégan, son frère de loge (n° 119), opposé aux excès des montagnards, il héberge et cache, le 8 août 1793, les députés girondins proscrits venus trouver refuge à Quimper. Il met à leur disposition son navire, le sloop de quinze tonneaux *La Diligente* qu'il avait acquis à Port-Louis en août 1788, pour favoriser leur fuite vers Bordeaux. Cette aide lui vaut les foudres des montagnards et du commissaire du Salut public, Royou-Guermeur, son ancien frère de loge (n° 170). Le 4 octobre 1793, un mandat d'arrêt est lancé contre lui, en pure perte car, vers le 2 septembre 1793, prétextant un voyage d'affaires, il a quitté Quimper pour sa région natale de Parcé. Il y assiste l'armée bleue dans la lutte contre les bandes de chouans. Dans les environs de Fougères, il est assassiné par les royalistes, le 13 mai 1794, avec son frère, ancien prêtre constitutionnel, et son cousin Chesnot, président du comité révolutionnaire de Fougères. Son épouse dirige pendant de nombreuses années la manufacture en l'absence de son mari dont on ne connaît pas immédiatement le sort. Le partage est finalement effectué entre ses héritiers le 21 octobre 1808, avec constitution immédiate de la société De la Hubaudière juniors.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 4271, 31 C 1-208, 40 J 47, 51, 110 J 46, 1 Q 2968 ; Arch. mun. Quimper, GG 16-18, BMS Locmaria (1759-1791), 36 I 6, 23 J 45. C. de La Hubaudière, *Quel tricentenaire ?..*, *op. cit.* ; C. de La Hubaudière, C. Soudée-Lacombe, *L'Art de la fayence de Caussy…*, *op. cit.* ;

Le Gall-Péron.indd 359 30/11/2011 18:32:11

H. Frotier de La Messelière, *Filiations bretonnes…*, *op. cit.*, t. III, p. 103-105 ; J.-Y. Guengant, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 320 ; Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 174 ; D. Collet, « Antoine de La Hubaudière, un faïencier dans la Révolution », dans *Quimper. Trois siècles de faïences*, Rennes-Quimper, 1990, t. I, p. 59-77.

49. – Delourmes, Jacques ou Gabriel

Marchand et receveur des domaines royaux à Quimper.

(1) Admis comme simple frère servant (1787) à *La Parfaite Union* ; il disparaît rapidement de l'atelier.

(2) Issu des rangs de la petite bourgeoisie quimpéroise, il est l'époux de Renée Le Baron, fille de petits commerçants. Son épouse est inhumée le 24 novembre 1775 au cimetière des Cordeliers. À cette époque, l'inventaire de bornement de la communauté ne dépasse guère 3 900 livres. Sa bibliothèque ne comprend que des ouvrages de jurisprudence, des recueils de règlements commerciaux et des livres de piété. En pluviôse an VII (février 1799), il exerce la profession d'inspecteur des contributions directes du département à Quimper, après avoir été en poste en Ille-et-Vilaine.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, B 365 ; Arch. mun. Quimper, 13 D_ Qui 1, 23 J 45 ; D. Bernard, *Tables des registres…*, *op. cit*.

50. – Derenière, Hyacinthe Mathurin (dit **Derenière aîné**)

17 novembre 1737, Quimper, Saint-Ronan – ?

Officier d'infanterie garde-côtes du bataillon de Pont-Croix (1768).

(1) Membre et probable fondateur de *La Consolante Maçonne*, vers 1763-1765, il y fait fonction de vénérable à l'époque du larcin de Coroller (voir *supra*, 1768). Derenière organise la même année la création de *L'Heureuse Maçonne* et s'y fait élire vénérable dès mars 1768, siégeant jusqu'en avril au moins. Il se déclare en effet « ex-vénérable » à la fin de la même année. Membre correspondant (1773) de sa loge auprès du Grand Orient il est reconduit comme vénérable en 1772-1773. Il figure ensuite comme orateur en 1774. Il ne rejoint pas ses adversaires de *La Parfaite Union* après 1776 et semble dès lors cesser toute activité maçonnique. Il déclare en 1768 avoir atteint les grades successifs d'apprenti, compagnon, maître parfait, élu parfait, Anglais, élu des Quinze, Grand Écossais, arche-prince de Jérusalem et souverain prince de Jérusalem. En 1774, il prétend au grade de souverain prince de rose-croix.

(2) Fils de Laurent Derenière, maître perruquier et marchand épicier, et de Marie-Jeanne Raillard, domicilié à Saint-Ronan de Quimper, il épouse, paroisse de la Chandeleur, le 20 juin 1761, Marguerite Vincente Cornu, sœur des deux maçons (n^{os}41-42). Le couple s'installe dans la paroisse Saint-Ronan où naissent deux de leurs enfants. Deux de ses oncles ont embrassé la carrière cléricale. Malgré ce milieu originel catholique voire dévot, il rejoint la franc-maçonnerie, mais, personnage autoritaire, il est bientôt au cœur de la guerre qui oppose les deux loges quimpéroises. Devenu vénérable, il sait s'entourer de proches et d'amis dévoués, nommés plus qu'élus aux principaux offices de l'atelier. Des frères intègres comme Lannégrie (n° 101) et La Hubaudière (n° 48) ne tardent pas à s'opposer à ce personnage d'une moralité assez douteuse et créent *La Parfaite Union*. Au plus fort de la crise, la loge de Brest *L'Heureuse Rencontre*, très bien informée par les adversaires des Derenière, écrit à propos de cette famille le 27 juin 1774 : « Les Derenière, dont l'un, après une banqueroute frauduleuse, a été obligé de quitter la garde-côtes dont on allait le chasser et dont le cadet, qui se dit caissier de la recette des fouages, n'est qu'un commis de Gazon à 200 livres par an […], cette famille déshonorée à plus d'un titre ne peut jamais prétendre à se voir associée à d'honnêtes gens. » On comprend mieux pourquoi les Derenière n'intègrent pas *La Parfaite Union* après le démantèlement de leur atelier. En 1790, Hyacinthe habite rue de Porz-Mahé et est imposé à 45 livres dans le rôle de la capitation. Une servante est au service de la famille. Il devient membre de la Société des amis de la Constitution en 1790. Existe-t-il, comme l'avance Y. Rome, un lien entre cette famille et les Carré de La Reinière, du ressort de Morlaix, déboutés à la réformation de 1668-1669 ? C'est peu probable. Les registres de catholicité de Quimper, qui les signalent à Quimper à partir de la fin du XVIIe siècle ne mentionnent que des Derenière puis des « de » Reinière – mais

Le Gall-Péron.indd 360 30/11/2011 18:32:11

la particule semble usurpée – jamais des Carré de La Reinière ni même des « de » La Reinière.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 4 E 208-40, 4 E 208-42, 17 L 5 ; Arch. mun. Quimper, BMS La Chandeleur (1761-1768), 23 J 45 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. IV, p. 32.

51. – Derenière, Marcelin Louis (dit **Derenière cadet**)

14 juillet 1748, Quimper – 9 octobre 1805, *id*.

Caissier de la recette des fouages de l'extraordinaire de l'évêché de Quimper.

(1) Cadet du précédent et beau-frère de Nicolas Poullier, chirurgien et maçon (n° 157), il rejoint après quelques années la loge fraternelle où, en 1774, il officie comme secrétaire. Comme son aîné, il prétend au grade de souverain prince de rose-croix (1774). Après le démantèlement de *L'Heureuse Maçonne*, il se tient à l'écart de *La Parfaite Union*.

(2) Fils de Laurent Derenière, frère de Hyacinthe qui précède, il épouse, le 15 novembre 1774 à Saint-Mathieu, Marie-Jacquette Poullier, fille de Nicolas Poullier de Kervaziou, et de Marguerite Madec, tante du nabab René Madec. Le couple réside chez Me Gazon (Joseph Gazon, receveur des fouages, banquier et négociant à Quimper). Il est imposé à 140 livres en 1790, son épouse à 150, et ils emploient un commis et trois domestiques. Derenière paie donc une capitation correspondant à celle d'un riche négociant. Pendant la Révolution, il administre la fortune de la riche veuve Madec et de ses enfants. Le 19 septembre 1792, nommé juge au tribunal de commerce de Quimper, il vient prêter le serment civique imposé aux agents publics devant la municipalité. On le retrouve président de ce même tribunal, de l'an V à l'an IX (1796-1801). Il disparaît en 1805.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, Arch. mun. Quimper, GG 13, Saint-Mathieu, registres des BM (1773-1784), 1 E 227 registre des décès de la ville de Quimper pour 1805, 23 J 45 ; D. BERNARD *Tables des registres…*, *op. cit*.

52. – Doscot, Pierre Nicolas

Majeur en 1782, à Paris, Saint-Germain-l'Auxerrois – 5 novembre 1815, Quimper.

Contremaître de la manufacture de Locmaria.

(1) Il fait partie en 1787 des frères servants de *La Parfaite Union*.

(2) Militaire, ancien grenadier au régiment de Neustrie, il se fixe à Quimper, muni de son congé absolu. Il y épouse, le 16 avril 1782, Catherine Kerbourch, de la paroisse Saint-Ronan. En décembre 1789, caporal de la garde nationale, il est révoqué par le conseil municipal de Quimper pour avoir signé une pétition exigeant la suppression des droits sur les boissons, pétition initiée par le brasseur Claude Boutibonne, futur montagnard quimpérois et adversaire de nombre de maçons girondins. Dosco, devenu veuf, épouse en secondes noces, le 7 juin 1791, paroisse de la Chandeleur, Marie-Françoise Saint-Jalme, originaire de Gourin.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 2, 23 J 45.

53. – Du Boisguéhenneuc du Minven, Charles Nicolas

11 mars 1744, Quimper – 9 mars 1819, *id*.

Officier de dragons

(1) Membre en 1773 de *La Parfaite Union* où il est initié le 14 février, il semble avoir été un maçon peu assidu.

(2) Chevalier, fils d'un autre Charles du Boisguéhenneuc, seigneur du Minven, et d'Anne-Claude Aléno de Saint-Alouarn, il est officier dans le régiment de dragons des Deux-Ponts à la fin des années 1770. Il devient commissaire des états de Bretagne en 1786. Il signe en 1789 la protestation de la noblesse bretonne. Il épouse avant 1791 Marie-Josèphe Perrine Gouyquet de Botcozel. Il prend le chemin de l'émigration vers 1792, laissant son épouse et leurs six enfants à Loctudy. Le 26 pluviôse an VIII (15 février 1800), ayant fait sa soumission à la République, cet ancien chouan de la 9e légion se retire à Quimper et obtient une amnistie définitive en janvier 1803. Il paie plus de 1 000 francs d'impôt en 1815 et fait partie des cent vingt-cinq Finistériens éligibles à la députation dans un département qui ne compte que sept cent quatre-vingts électeurs pour 450 000 habitants. À son décès, il laisse un patrimoine estimé à 225 000 francs, ce qui le classe dans la riche noblesse de la région.

Le Gall-Péron.indd 361 30/11/2011 18:32:11

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Yᵇ 106, fº 174 ; Arch. dép. Finistère, 3 M 13, 1 Q 2697, 3 Q 5416, fº 139 vº, 3 Q 13383, fᵒˢ 44-147 vº ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 3, 1 E 241, registre des décès de Quimper (1819), 23 J 45 ; L. BOISNARD, *Élites bretonnes sous l'Empire…*, *op. cit.*, p. 168 ; A. SIGNOR, *La Révolution…*, *op. cit.*, p. 199.

54. – Du Boishardy du Roscoat, Alain Mathieu Corentin

13 novembre 1741, Quimper, Saint-Julien – 28 mai 1816, Châteaulin.

Avocat et notaire.

(1) Ce frère de *L'Heureuse Maçonne* est affilié à *La Parfaite Union* le 27 décembre 1769. Il exerce dans son atelier les offices de maître de cérémonie (1772-1773), de secrétaire (octobre 1774), de garde des sceaux (élu le 20 mai 1777) puis de vénérable (1780-1781). Il possède le haut grade de prince de Jérusalem (1773).

(2) Fils de Mathieu Guillaume (n° 55), sieur de Coatmesper, avocat, et de Marie-Corentine Ricou, il devient membre du barreau quimpérois en 1766 après des études de droit à la faculté de Rennes. La même année, le 7 avril, il épouse à Saint-Julien l'une de ses cousines, Perrine Félicité du Boishardy, qui lui donne huit enfants baptisés à Saint-Sauveur de Quimper de 1768 à 1781. De 1790 à la fin 1792, on le trouve membre du directoire du district de Châteaulin, puis brièvement juge au tribunal du même lieu. Dès décembre 1792, il siège au tribunal criminel de Quimper. En 1796, il est nommé juge au tribunal civil et conserve cette fonction jusqu'en 1800. En 1801, il exerce au tribunal de Châteaulin, où il décède. Le ménage vivait chichement, en location semble-t-il, ne disposant que d'un patrimoine mobilier de 900 francs. Deux des trois filles du couple deviennent de simples buralistes à Châteaulin.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 54, B 66, B 71,40 J 51, 45 J 60, 67 L 3-5, 70 L 5-9, 77 L 2-7 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine 1 D 16 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45, 1 K 1, liste électorale départementale de l'an IX.

55. – Du Boishardy du Roscoat et de Poulmorgant, Mathieu Guillaume Corentin

1711, Châteaulin – 28 octobre 1780, Quimper

Lieutenant particulier civil et criminel du présidial de Quimper.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, il est affilié à la loge de Brest *Les Amis de Sully* en 1776.

(2) Père du précédent, il est le fils de Jean du Boishardy, sieur de Poulmorgan, avocat à Châteaulin, et de Rosalie Lapierre. Il épouse Marie-Corentine Ricou, fille de Guy Ricou, avoué près le présidial (procureur). Le couple donne naissance à quatre enfants baptisés à Saint-Julien de 1738 à 1743, et à une fille baptisée à Saint-Sauveur en 1752. Il a été maire de Quimper de 1759 à 1761. Son inventaire après décès, fait le 15 novembre 1780, chiffre à 14 000 livres le montant des valeurs mobilières qu'il laisse à sa mort. L'inventaire ne précise pas les valeurs immobilières, mais cet officier civil franc-maçon fait très certainement partie de la bourgeoisie aisée. Sa famille a été déboutée de sa prétendue noblesse lors de la réformation de 1669.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-208 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 557 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45, J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 300.

56. – Du Boishardy du Roscoat, Nicolas-Marie

24 novembre 1719, Châteaulin – ?

Procureur au présidial (1774), avocat (1775).

(1) Membre de *L'Heureuse Maçonne*, il figure comme garde des sceaux et des archives de sa loge (1774 et 1775). En 1776, il est affilié à *La Parfaite Union* et élu le 20 mai 1777 dans sa loge d'adoption garde des sceaux et des archives. Après avoir occupé en 1779 l'office de vice-second surveillant, il devient vénérable de son atelier en 1780 et se déclare « ancien ex-maître » en 1787. Dès 1783, il fait partie des membres qui ne sont pas régulièrement domiciliés à Quimper et qui ne suivent pas assidûment les travaux de l'atelier. Il revêt les grades maçonniques d'Anglais (1774), SPDRC (1785, 1786).

(2) Ce notable quimpérois est signalé comme échevin, en 1762, puis membre assesseur de la communauté de ville de Quimper, en 1763. Frère de Mathieu Guillaume Corentin (n° 55), oncle d'Alain Mathieu, sieur du Roscoat (n° 54), avocat lui aussi et notaire, il a convolé en janvier 1747 à Saint-Julien de Quimper avec Jeanne Élisabeth Ricou, sœur de Marie-Corentine. De 1747 à 1758,

Le Gall-Péron.indd 362 30/11/2011 18:32:11

ils ont huit enfants baptisés à Saint-Julien. En 1769, il devient directeur des hôpitaux de Quimper. Il réside encore à Quimper en 1774 mais quitte la ville entre 1783 et 1787 pour aller demeurer dans sa terre de Poulmorgant près de Châteauneuf-du-Faou. Le 27 juin 1774, un rapport de la loge de Brest, *L'Heureuse Rencontre* – visiblement bien informée par *La Parfaite Union* – rédigé lors du conflit opposant les deux loges quimpéroises, décrit Boihardy comme « un procureur ci-devant échevin que l'inconduite à réduit à être scribe à tant par rôle ».

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, BB 19, 23 J 8, 23 J 45 ;Y. ROME, *250 ans de Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.* p. 125.

57. – Du Bot du Grégo, Charles François Jules

8 février 1741, Surzur – 24 mai 1812, Saint-Goazec, manoir deTrévarez.

Marquis du Grégo, baron de la Roche et de Laz.

(1) Probablement affilié à *La Parfaite Union* vers 1785 ou 1786, il est déjà maître bleu à cette époque. En 1787, il exerce l'office de frère hospitalier. Il est relativement assidu aux tenues de son atelier, du moins pendant l'hiver. À l'exemple d'autres aristocrates fortunés, il passe en effet la belle saison sur ses terres de Trévarez, à Saint-Goazec, et séjourne pendant la mauvaise à Quimper où il possède un hôtel particulier. Il déserte la loge à l'approche de l'orage révolutionnaire, redevient actif en 1805, pour une seule année semble-t-il. Il se déclare alors revêtu de tous les grades. Le marquis du Bot du Grégo possédait une importante bibliothèque dans son manoir de Trévarez où les œuvres de Machiavel voisinaient avec un traité d'hydrographie et différents ouvrages en langue anglaise, espagnole et latine. Parmi les livres saisis à la Révolution par l'administration du district de Carhaix, dont J. Cambry a dressé le catalogue sommaire, signalons la présence de plusieurs curieux opuscules d'alchimie notamment *Le Grand Éclaircissement de la pierre philosophale pour la transmutation de tous les métaux*, par Nicolas Flamel, édité à Paris en 1628. Notre franc-maçon travaillait-il à la manière de Cagliostro devant son athanor à la recherche de l'or du millième matin ? Le gentilhomme campagnard possédait, parmi plusieurs autres ouvrages ésotériques, *Le Secret Livre du très ancien philosophe Artéphius* et un second traité de Flamel intitulé *Les Figures hiéroglyphiques,* parus tous deux à Paris en 1612.

(2) Issu d'un lignage noble très fortuné, le jeune marquis, qui sert dans la cavalerie, est cornette en 1758 aux dragons de Montecler, devenus en 1768, régiment des dragons de Monsieur (comte de Provence, frère du roi), régiment dans lequel il est promu sous-lieutenant depuis 1763. Son colonel le note comme : « jeune et intelligent, a de la volonté et de l'activité ». L'avancement étant peut-être trop lent aux yeux de ce riche sous-lieutenant, il quitte le service dès 1765. Il entame peu après des études de droit à Rennes et est licencié en 1771. En juillet de la même année, il achète pour 30 000 livres au marquis de Lohéac une charge de conseiller au parlement de Bretagne. Il se sépare de son épouse Jeanne Vincente Françoise Thomas de La Caunelaye au début de 1778. Environ deux années plus tard, une Thérèse Mahuas lui donne hors mariage un enfant qui est dénommé François Durocher. Il pourvoit aux besoins de cet enfant illégitime qu'il met à ses frais en pension à Vannes. Le marquis volage démissionne, le 23 mai 1788, au profit de sa fille légitime Louise Exupère Françoise Charlotte, des constituts lui appartenant évalués 12 000 livres, puis, le 17 juin suivant et toujours au profit de la même, de la terre et seigneurie du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz, du comté de Gournois et de divers domaines près de Carhaix et dans l'évêché de Léon. Il dote ainsi libéralement sa fille qu'il a unie en mai 1787 à Antoine d'Amphernet (n° 3), vicomte de Pontbellanger, aide de camp du comte d'Artois, de près de 400 000 livres en capital, à charge toutefois pour la jeune dotée de payer les dettes considérables de son père. Ce dernier, qui paie en 1788 340 livres de capitation, a des revenus annuels de plus de 30 000 livres, soit un capital immobilier de plus de 600 000 livres.

À l'inverse de son beau-frère Tréouret de Kerstrat, de son gendre et d'autres lignages quimpérois (Keratry, Penfeuntenyo…), il répugne à émigrer à la Révolution. Il est pourtant porté en octobre 1792 sur la liste des émigrés par le directoire du district de Quimper. Il ne semble cependant pas avoir quitté la région. Sans doute s'est-il caché et a-t-il pu chouanner quelque peu à l'image des Tinténiac, avec lesquels il fomente, fin juin 1791, un rassemblement armé, sous couvert de partie de chasse, en pleine fuite du roi Louis XVI, semant l'alarme parmi les autorités révolutionnaires. En

Le Gall-Péron.indd 363 30/11/2011 18:32:11

1805, il se déclare simple rentier et s'éteint dans le dénuement au manoir de Trévarez, le 24 mai 1812, « laissant seulement des hardes et des nippes à son domestique, évaluées cent francs ». L'ensemble de sa fortune semble être bien passé entre les mains crochues de sa fille, décédée à Trévarez en 1826. Cette dernière passe en outre pour avoir trahi la cause royaliste et probablement son époux. Hoche écrivait en effet le 3 mars 1796 : « La personne qui m'a si bien servi depuis trois mois [depuis le début de janvier 1796] est la fille de la marquise de Grégo. […] Les royalistes n'ont pas fait un mouvement ni une intrigue que je n'en ai été instruit sur-le-champ. » La jeune femme est devenue la maîtresse du général républicain et le manoir a hébergé successivement les généraux Hoche, Hédouville et Meunier. La jeune veuve d'Antoine d'Amphernet, tué dans les rangs des troupes royalistes en juillet 1795 après le désastre de Quiberon, se console ensuite avec le général Bonte, futur baron d'Empire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361, Serv. hist. Défense,Vincennes, Y^b 105, Y^b 132, f° 133 v°, Y^b 617, f° 54 v° ; Arch. dép. Finistère, B 368, 3 C 17, 31 C 1, f° 225, 110 J 46, 76-80, 10 L 100, 22 L 35, 3 Q 3700, f°17 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 19, f° 154 v°, 2 C 36-329, f° 53 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J. CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, Quimper, an III, p. 125 ; E. GUÉGUEN, *Laz, notes historiques*, Laz, 1986 ; X.-Y. « Autissier (Jean-François), instituteur public à Vannes », *La Revue morbihannaise*, n°9, septembre 1912, p. 269-270.

58 – Duchesnay, Yves-Marie

23 octobre 1728, Quimper, paroisse du Saint-Esprit-Lanniron – mort en mer vers 1798.

Professeur d'hydrographie et officier marchand (1776), officier de marine (1783), lieutenant de frégate, officier auxiliaire de la marine, officier de la marine royale (1783-1784), lieutenant de vaisseau (1786).

(1) Bien qu'il figure probablement parmi les premiers membres initiés ou affiliés à *L'Heureuse Maçonne*, il n'est pas mentionné comme fondateur. Avec six autres maçons, il est à l'origine de la création de *La Parfaite Union*, dont il devient le premier vénérable (1769-1772), puis le secrétaire (1773). À cette époque, il se qualifie d'ex-maître (septembre 1773). En 1769 – il est alors vénérable de *La Parfaite Union* – il apparaît comme l'auteur d'un important traité maçonnique intitulé *L'Art royal ou méthode de conduire l'homme à la vertu et à la perfection, augmentée de plusieurs suppléments des différents auriens* [orients]*, notes et observations à l'usage de La Parfaite Union de Quimper, par moi Duchesnay, vénérable élu de ce respectable orient, la première année de constitution suivant l'air vulgaire* [sic] *1769, et de l'air* [sic] *de cet art royal, celui de la grande lumière, 5769*. Le manuscrit, in-4°de 521 pages, relié en parchemin, est entièrement écrit de sa main. Il est accompagné de trente-cinq planches dessinées à la plume, figurant un grand nombre d'objets et d'attributs maçonniques[14]. La loge sollicite à son intention un certificat d'ex-maître, le 20 mai 1776, puis un nouveau certificat, le 5 avril 1783. À partir de 1785, son service à la mer l'empêche probablement de fréquenter régulièrement sa loge. Il y figure dès lors comme membre honoraire (1785-1786). Il prétend aux grades maçonniques de prince (1773), souverain prince de rose-croix (1777-1778), RDTLG (1781-1783-1784) et à nouveau SPRC (1786).

(2) Reçu maître de barque, pilote hauturier et côtier le 6 avril 1754 par le jury de l'amirauté de Cornouaille, après avoir été successivement mousse, puis pilotin et aide-pilote, il a alterné dans les années précédentes plusieurs campagnes sur les vaisseaux du roi (quatre ans deux mois) et sur les navires marchands (deux ans quatre mois). Il a notamment effectué deux voyages sur les côtes de Guinée et a donc vu de près pratiquer la traite négrière. Le 26 septembre 1763, il épouse Marie-Renée Brizeux, fille d'un notaire et contrôleur des actes au bureau du Faouët, dont il a huit enfants baptisés paroisse du Saint-Esprit. Le 8 mars 1769, il présente à la communauté de ville de Quimper sa commission de professeur d'hydrographie que lui a accordée, le 12 janvier, le duc de Penthièvre, amiral de France, gouverneur de Bretagne. Une déclaration à la police en 1771-1772 montre qu'il ajoute à ses autres revenus ceux du commerce des

14. Ce traité resté manuscrit figure, selon R. Kerviler, dans le catalogue de la librairie parisienne Dufossé, de juillet 1881. Il entre par la suite, certainement par achat, dans les collections de l'historien antimaçonnique Gustave Bord (1852-1917), avant d'être acquis au décès de celui-ci par la bibliothèque de l'université américaine de Princeton qui le conserve encore actuellement dans son département des manuscrits sous la référence CO429.

Le Gall-Péron.indd 364 30/11/2011 18:32:11

grains et qu'il possède des greniers à grains « au bout du pont », paroisse de Locmaria[15]. Il est le fils de Pierre Thomas Duchesnay, pourvu d'une commission semblable par le même duc, le 6 janvier 1739. Duchesnay serait décédé en mer au large de Groix, mais il disparaît des états nominatifs de la loge dès 1787.

Sources : Arch. nat., C 7-92, C 7-92 ; Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 900, B 4285, 40 J 51, 45 J 60 ; Arch. mun. Quimper, BB 19 f° 86, GG 26-27, registre des BM Saint-Esprit (1750-1791), HH 9, 23 J 45 ; E. RUAULT, D. BERNARD, « Les loges maçonniques… », art. cité, p. 216 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VI, p. 418.

59. – Dufeigna de Keranforest, Jacques François

22 septembre 1753, Guémené – 3 mars 1824, Quimper.

Contrôleur des actes, receveur du Domaine (1784), vérificateur dans les domaines royaux.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1786-1787, assez peu assidu, il possède le grade de maître bleu. Il rejoint brièvement la loge reconstituée en 1798, travaillant toujours au même grade de maître.

(2) Fils d'un maître particulier des eaux, bois et forêts de l'évêché de Cornouaille, il fait carrière dans l'enregistrement et réside longtemps à Concarneau. Le 15 mars 1794, il est chargé de dresser l'inventaire des pièces de comptabilité de l'ex-inspecteur Dagorne sur qui pesaient de graves soupçons de malversations. Le 27 floréal an III (16 mai 1795), il soumissionne pour acquérir comme bien national une maison avec jardin et prairie à l'entrée de Concarneau, provenant de l'hôpital de la ville. Par ailleurs, il jette son dévolu sur les propriétés foncières de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé et acquiert des métairies autour de cette ville. Il affiche une grande prudence pendant la dictature de la Montagne. Il devient par la suite receveur, vérificateur puis inspecteur de l'Enregistrement à Quimper, réputé « attaché au gouvernement » selon le préfet Miollis en 1809, qui évalue ses revenus annuels à 8 000 francs. Le 22 décembre 1818, le maire de Quimper, le sollicitant pour siéger à la commission de l'hospice de Quimper, écrit : « Vous êtes appelé, monsieur, à reprendre dans la commission administrative de l'hospice une place que vous y avez laissée, marquée par les plus honorables souvenirs. » Dufeigna épouse Jeanne Stéphane de Kerguelen de Kerbiguet, fille d'un autre maître maçon (n° 93) qui lui donne neuf enfants. Il achève sa carrière comme directeur de l'enregistrement à Vannes. Il figure avant sa mort parmi les notables les plus imposés du département avec 589 francs d'impôt annuel.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360 ; Arch. dép. Finistère, 1 Q 688, 689, 690, 704, 1109, 1111, 1112, 3 M 1-2, 3 M 13-14 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 23 J 45 ; H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes…*, *op. cit.*, t. IV, p. 649-650 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VII, p. 426.

60. – Du Haffond de Lestrédiagat, Ambroise Louis Gabriel

3 décembre 1752, manoir de Lestrédiagat à Treffiagat – 15 avril 1839, Quimper.

Chevalier, ancien officier d'infanterie (1768), ancien officier des colonies (1787), ancien officier des dragons (1787).

(1) Cet aristocrate oisif intègre vers 1786 *La Parfaite Union*, mais il a probablement été initié avant cette époque, peut-être dans une loge militaire. Il officie dans sa loge comme trésorier (1786-1787) puis accède à la charge de vénérable maître (1789-1790). Il prétend, à la veille de la Révolution, au grade maçonnique de Grand Écossais (1789). Il rejoint à nouveau la loge reconstituée sous le Consulat. Frère terrible en l'an VI, il travaille à cette époque au grade de souverain prince de rose-croix.

(2) Les Du Haffond ont été déclarés nobles d'ancienne extraction par la chambre de réformation de Bretagne en 1669. Né dans le manoir paternel de Lestrédiagat, mais baptisé à Saint-Mathieu de Quimper le 31 mars 1753, il débute dans la carrière des armes. Officier au régiment de l'île de France de 1768 à 1778, il s'est lassé assez rapidement de la vie militaire et quitte le service actif après une dizaine d'années, pour vivre de ses rentes. Il épouse à Quimper, le 7 janvier 1782, Renée Josèphe Marie Prévost de Pressigny, dont il a deux filles. En 1787, peu assidu à la loge, il réside dans son « château » de Lestrédiagat à Treffiagat.

15. Information communiquée par Tanguy Daniel, que nous remercions.

Le Gall-Péron.indd 365 30/11/2011 18:32:11

En 1790, il devient administrateur du directoire du district de Quimper. Il est imposé dans le rôle de la capitation de la même année à 20 livres. Il choisit nettement le camp révolutionnaire. En mai 1791, il est vice-président du directoire du district. En l'an IV (1795), on le retrouve commissaire du Directoire près l'administration municipale de Quimper. Mais il est bientôt destitué de son poste comme noble ayant des parents émigrés (deux neveux). Dans un mémoire du 25 décembre 1795, il déclare pour sa défense :

« Dès 1789, j'ai été membre des comités qui ont précédé l'organisation des municipalités ; qu'en 1790, j'ai été porté à l'administration du district où j'ai été constamment réélu membre du directoire, même en 1792, où l'administration se trouvant sans secrétaire me fit tant d'instance que je ne pus refuser cette place ; qu'aux dernières élections j'ai été appelé au tribunal de paix. Ces faits sont de notoriété publique.[…]. J'aurais pu ajouter qu'en 1791, l'assemblée électorale du département me désigna pour l'administration supérieure dont j'ai reçu en différents temps des marques éclatantes de confiance par les missions importantes et délicates qu'elle m'a confiées. Ce sont là des titres à la haine des ennemis de la République ; c'en sont aussi pour justifier leur confiance. L'accueil fraternel que j'ai reçu de vous, la faveur que vient de me faire le directoire exécutif en doublant mes obligations va multiplier mes forces et augmenter, s'il est possible, mon zèle et mon activité. »

Démissionné d'office par arrêté de l'administration départementale du 17 floréal an IV (6 mai 1796), il est emprisonné quelque temps au château de Brest. Après sa levée d'écrou, il poursuit une carrière assez tranquille de l'an IV à l'an V, comme chef de bureau de l'administration municipale de Quimper. De l'an VI à l'an VIII, il dirige le bureau des finances de l'administration centrale du Finistère. Partisan de la paix civile et religieuse, il rallie le régime consulaire, et il est nommé conseiller de préfecture, le 22 germinal an VIII (12 avril 1800). Il ne figure pas dans l'état de la loge de 1805 ; il n'a donc probablement pas rejoint les frères qui en rallument les feux. En 1809, le préfet Miollis le décrit comme « un homme moral et attaché au gouvernement, instruit et qui rend beaucoup de services à l'administration ». Il possède à cette époque des revenus évalués à 3 000 livres par le préfet. En août 1815, le préfet de la Restauration le présente dans l'une de ses fiches comme « un homme tranquille, peu riche, d'une famille distinguée », ce qui lui vaut de figurer au conseil municipal de Quimper – nommé par le roi – sous le règne de Charles X. Il est encore membre du conseil municipal provisoire après la révolution de Juillet, en août 1830, mais, à 78 ans, il ne renouvelle pas son mandat.

Sources : Arch. nat., E 150, D^{2c} 8, f° 90, 12, f° 144, 145, f° 5 v°, 181, f° 65 ; Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 1 D 10, f° 75 v°, 1 D 11, 110 J 46, 1 M 204, 2 M 30, 3 M 1-2, 1 Q 2738 ; Arch. mun. Quimper, GG 12-16, BMS Saint-Mathieu (1742-1791), 23 J 45.

61. – Du Haffond de Lestrédiagat, Charles Guillaume

30 juillet 1740, Quimper – 13 octobre 1778, *id*.

Lieutenant général de l'amirauté de Quimper.

(1) Initié à *La Parfaite Union* le 6 mars 1771, il figure comme membre actif de la loge en 1771-1773. À cette époque (1773), il prétend au grade maçonnique de « prince », probablement SPRX (souverain prince de rose-croix).

(2) Après des études de droit à Rennes, le chevalier de Lestrédiagat devient lieutenant général de l'amirauté de Cornouaille en 1775. Il meurt dans la paroisse de la Chandeleur en 1778.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1Ba-43, f° 130 v° ; Arch. mun. Quimper, GG 6, BMS La Chandeleur (1738-1749), 23 J 45.

62. – Du Haffond de Lestrédiagat, Guillaume Charles

Février 1738, Treffiagat – 13 novembre 1799, *id*.

Comte de Lestrédiagat, ancien officier de marine.

(1) Membre peu assidu de *La Parfaite Union*, il y est seulement signalé en septembre 1773, puis à nouveau en 1787. Un maçon de ce nom, affilié à la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest en novembre 1771, y est élu second surveillant le 9 octobre 1772. S'agit-il du même ?

(2) Aîné de la fratrie Du Haffond, il est frère de Joseph Guillaume (n° 63) et demi-frère d'Ambroise (n° 60), Charles Guillaume (n° 61) et Louis

Le Gall-Péron.indd 366 30/11/2011 18:32:11

Charles (n° 64). Leur père est en effet Guillaume Charles du Haffond (1714-1763), inspecteur des haras de Bretagne. Un premier mariage unit ce dernier à une riche héritière quimpéroise, Françoise Bernardine Richer, épousée en février 1737, qui donne naissance à Guillaume Charles un an plus tard. Elle meurt des suites d'accouchement en juin 1744, après avoir donné la vie à Joseph Guillaume (ci-après). En 1745, le veuf se remarie avec Hélène Le Baron de Boisjaffray, fille d'un magistrat quimpérois, qui est donc la mère de Louis Charles (1747), Charles Guillaume (1750) et Ambroise (1752). Elle meurt en 1769.

Il a épousé à Quimper (Saint-Mathieu), en 1768, Marie-Madeleine Le Large d'Ervault, fille d'un capitaine de vaisseau au service à Brest. À la veille de la Révolution, il réside principalement à Treffiagat au « château » de Lestrédiagat. Contrairement à deux de ses frères maçons, il n'émigre pas. Néanmoins suspect – ses deux fils ont émigré –, il est détenu pendant quelques mois à Quimper et à Pont-l'Abbé (en résidence surveillée) sous la Terreur montagnarde, déjà handicapé par une santé délabrée. Son fils Joseph, pris à Quiberon en juillet 1795 sous l'uniforme anglais, est fusillé à la fin du mois comme traître à sa patrie, après un rapide jugement.

Comme aîné, il a hérité de la majeure partie des biens de ses parents : le 24 pluviôse an II (12 février 1794), le séquestre temporaire de ses biens lui attribue un patrimoine de plus de 230 000 livres (valeur de 1789). C'est donc un noble riche. Signalons que parmi les livres de sa bibliothèque – l'inventaire est incomplet – on découvre les « Œuvres de l'abbé Raynal[16] ». Il est donc pénétré d'idées libérales.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 1 Q 2376 ; Arch. mun. Quimper, GG 13 BM Saint-Mathieu (1752-1772), 23 J 45 ; P.-J. Berrou, « Le Guilvinec, Léchiagat au temps de la Révolution », *Bulletin municipal de la ville du Guilvinec*, n° 5, 1988, p. 50-72.

63. – Du Haffond de Lestrediagat, Joseph Marie Guillaume

1744, Quimper – ?

Lieutenant au régiment de Chartres infanterie.

(1) Membre peu actif de *La Parfaite Union* (1789).

(2) Capitaine en 1789, il abandonne son régiment au début de la Révolution. Il aurait participé à la guerre de Vendée dans l'armée catholique et royale. Il bénéficie d'une amnistie en l'an X.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 92, f° 327 ; Arch. dép. Finistère, 1 M 161 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; P.-J. Berrou, « Le Guilvinec… », art ; cité, p. 67.

64. – Du Haffond de Lestrediagat, Louis Charles

11 juin 1747, Quimper, Saint-Mathieu – juillet 1795, environs de Quiberon.

Lieutenant au régiment des dragons de Montecler (ou de Chartres).

(1) Bien qu'ayant atteint le grade de Grand Écossais (1777), c'est un frère peu assidu de *La Parfaite Union* (1787). Le registre des statuts de 1785 porte sa signature avec la mention « Intimé en 1776, retiré le 7 janvier 1787 ». Il a donc été radié à cette époque de la liste des membres de l'atelier.

(2) Fils de Guillaume Charles du Haffond, chevalier, seigneur de Lestrédiagat, et d'Hélène Jeanne Le Baron de Boisjaffray, il devient lieutenant en 1772 au régiment des dragons de Chartres, ville où il réside en garnison en 1787. En 1790, il habite Paris, rue Dauphine, hôtel de Flandres. Il a payé sa contribution patriotique à Quimper pour 1790-1791. En 1791 il est toujours capitaine au même régiment. Il rejoint néanmoins l'armée catholique et royale. Il aurait été, comme son neveu Joseph, capturé par les troupes de Hoche et fusillé lors du désastre de Quiberon en juillet 1795. Son frère Ambroise du Haffond le signale pourtant comme mort en émigration en 1800. Thérèse Jeanne du Haffond, sa fille, épouse, en 1813, Augustin Le Goazre de Toulgoët, fils du frère de loge d'Ambroise, Julien Le Goazre de Toulgoët (n° 121).

16. L'abbé Guillaume Raynal (1713-1796), philosophe et historien, ami de d'Holbach et de d'Helvétius, fut un anticolonialiste et un anticlérical avéré, après avoir quitté l'état ecclésiastique. Poursuivi en France pour son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, parue en 1770, il trouva refuge auprès de Frédéric II de Prusse puis de Catherine II de Russie.

Le Gall-Péron.indd 367 30/11/2011 18:32:12

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Yᵇ 105, fº 170 ; Arch. dép. Finistère, 6 J 57, 1 M 161, 1 Q 2738 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

65. – Duhard, Arnaud

1er juillet 1734, Bigorre – 1812, Châteaulin.

Officier d'infanterie garde-côtes (état de 1768), négociant (1783), entrepreneur de poudres et salpêtres à Quimper (1787-1789).

(1) Duhard est un membre actif de la loge *L'Heureuse Maçonne* où il exerce la charge de second surveillant (1768, 1774). Il rejoint par la suite *La Parfaite Union*, y obtenant son affiliation le 20 mai 1776. Dans la nouvelle loge, il occupe les offices de maître d'hôtel (élu le 20 mai 1777), économe et hospitalier (1779-1780-1781), frère terrible (1783-1784-1785), puis trésorier (1785-1786). Il est encore présent en 1787 et 1789. Après la Révolution, Duhard participe à partir de 1803 aux activités de *La Parfaite Union* reconstituée. On l'y retrouve chargé des fonctions d'expert et d'hospitalier (1804-1805,1807-1810). Sa maison de la rue Keréon, propriété de Bérard, son beau-frère médecin[17], puis de sa femme, abrite la loge en 1807. Duhard atteint le haut grade de souverain prince de rose-croix dès 1768 mais se déclare « GPNC » en 1789, grade énigmatique…

(2) Ancien sergent fourrier au régiment d'infanterie de Condé, Arnaud Duhard, fils majeur de feu Dominique et de Devez Domange, originaire de l'évêché de Tarbes, paroisse Saint-Vincent, épouse Marie Honorée Bérard, de Saint-Mathieu, le 13 mai 1771, sœur d'un médecin du lieu. Son mariage est célébré par le prêtre Le Méhauté, son frère de loge (n° 125). Les deux Derenière (nos 50-51) et Cornu aîné (n° 41) assistent à la cérémonie. Duhard réside depuis l'époque de son mariage à Quimper. Le couple fait baptiser neuf enfants, paroisse Saint-Julien, de 1773 à 1788. En 1776, il obtient un brevet d'officier des milices garde-côtes au bataillon de Crozon. En mai 1786, Joseph Denis Goubert (n° 86) est parrain d'un enfant du couple. En 1788, il devient capitaine des milices bourgeoises de Quimper. En 1790, on le repère comme garde-magasin des poudres. Il habite désormais au 64, rue Keréon, dans la maison de son beau-frère Bérard. L'épouse Duhard est marchande épicière et débitante en détail de tabac à priser et à fumer de Virginie. Le couple est imposé à 30 livres et emploie une servante. En 1793, l'ancien soldat reprend du service comme maréchal des logis de la gendarmerie, et le 8 octobre, il est chargé d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la descente des cloches de Briec et ses environs destinées à la refonte. En l'an III (1795), il est nommé lieutenant de gendarmerie à Landerneau. Il quitte le service actif en l'an VI (avril 1798), comme officier réformé. Il a donc été sous les ordres de ses frères de loge Souché-Brémaudière (n° 175) puis Daniel du Colloë (n° 47). Vers l'époque de sa mise à la retraite, il perd son épouse, décédée le 24 pluviôse an VII (12 février 1799).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 29 J 61, 5 L 1, fº 18 vº, 3 Q 13381, fº 101 vº ; Arch. mun. Quimper, 1 E 220, GG 35-37, BMS Saint-Julien (1754-1791), 23 J 45 ; A. Le Pezennec, *La Révolution dans le canton de Briec (1789-1795)*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1989-1990.

66. – Dumesnil, Jacques Salomon

1er mai 1753, Rouen – ?

Négociant (1787-1789, 1805-1807).

(1) Membre en 1787 de *La Parfaite Union*, il en devient le frère terrible (1789-1790). Il possède les grades de maître bleu (1789), Irlandais (1798) puis ECC [Écossais ?] (1804 à 1810). En 1805, il s'établit à Morlaix tout en étant toujours inscrit à *La Parfaite Union* reconstituée.

(2) En l'an III, il réside à Quimper. Sous la Terreur, il préfère, comme un grand nombre de bourgeois, s'éloigner de la ville et il établit son domicile au manoir du Loch à Kerfeunteun. Le 29 fructidor an III (15 septembre 1795), il achète un bien national à Plomelin. Il ne fait pas souche à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 1 Q 324, fº 154 vº-155 rº, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

67. – Dupont de Bodélio, Joseph Denis

1759 – ?

Négociant à Concarneau.

(1) Ce marchand concarnois figure parmi les membres actifs de *La Parfaite Union* du 6 mai 1771 à octobre 1773. Il prétend alors au grade

17. Le beau-frère de Duhard, Jacques Bérard, rejoint la loge en 1798, il est à cette époque gradué « maître bleu ».

Le Gall-Péron.indd 368 30/11/2011 18:32:12

de maître écossais puis d'élu (1777). En 1779, il compte parmi les frères non habitués de résidence à Quimper. Un Hyacinthe Marie Dupont-Bodélio, chirurgien de marine, figure en janvier 1791 parmi les francs-maçons brestois, membres des *Élus de Sully*. C'est probablement un fils ou un neveu de Joseph Denis.

(2) Négociant en sardines à Concarneau, probablement parent de Jacques Louis Dupont de Bodélio, autre négociant du lieu, il est adjudicataire du bail des octrois de Concarneau en 1762. Un membre de la famille est maire de Concarneau dans les années 1780. Un autre, Jacques Dupont de Bodélio, né en 1740, religieux carme à Nantes en 1761, prête serment à la Constitution civile du clergé. Fait également partie de la fratrie Louis Élie Dupont de Bodélio, négociant à Concarneau, marié à Saint-Gildas d'Auray en 1783.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VII, p. 30-31, J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 327.

68. – Duval de La Poterie, François-Marie

30 avril 1751, Quimper – décembre 1830, Quimper (?).

Conseiller du roi et receveur des fouages ordinaires de l'évêché de Quimper (1774), capitaine d'infanterie (1783), capitaine des canonniers garde-côtes du bataillon de Crozon (1783 à 1789).

(1) Membre de *L'Heureuse Maçonne* dès 1774, il sollicite et obtient son affiliation à *La Parfaite Union* le 20 mai 1776. Sa nouvelle loge demande en 1778 un certificat pour ce frère qui occupe successivement les offices de premier surveillant (1778 et 1783), vice-second surveillant (1780-1781), second surveillant (1786-1787) et maître de cérémonie (1789). Il apparaît avec les grades d'élu des Quinze (1774), Grand Écossais (1777), frère « com d'or[18] » (1783), SPDRC (1784 1785), RC (1786), SPDRC (1787-1789).

(2) Quatrième enfant de Jean-Paul Duval, sieur de La Poterie, riche négociant et contrôleur des fermes du roi à Quimper. Issu d'une famille originaire de Falaise, son père a épousé Anne Jacquette Cossoul, fille d'un riche négociant et ancien maire de Quimper, décrite par ses contemporains comme « une très belle dame, bien riche, et bien faite et qui a toutes les qualités ». Il épouse Marie-Louise Furic, fille de Nicolas Furic de Kerguiffinan et de Françoise Frollo. Son frère Jean-François Germain, écuyer, est lieutenant au régiment royal de la marine-infanterie en 1772. Sa mère, devenue veuve en 1758, continue le négoce familial. Le patrimoine de communauté des parents Duval est estimé à près de 150 000 livres. Anne Cossoul décède en 1772.

En 1790, le sieur de La Poterie demeure rue de la Vieille-Cohue et est imposé à quinze livres. Il devient membre en 1790 de la Société des amis de la Constitution et traverse la période révolutionnaire sans trop d'encombre, à l'exception d'une incarcération temporaire sous la dictature montagnarde, en nivôse de l'an II (décembre 1793-janvier 1794). Rallié à Napoléon, il devient juge de paix dès l'an VIII (1800). C'est notamment lui qui instruit la première enquête policière sur l'assassinat de l'évêque Audrein, le 20 novembre 1800. Il négocie habilement le virage de la Restauration. Il achève sa vie en propriétaire aisé. Son patrimoine dépasse alors les 85 000 francs. En 1829, il a marié sa fille Sophie Michèle, 48 ans, à Jean-Sébastien de Plœuc, 64 ans, veuf, conseiller de préfecture, fils de Nicolas, marquis de Plœuc, et frère de Jean Louis Amand René, ex-frère de loge de François-Marie (n° 156).

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 4556, 4557, 4569, 4656, 31 C1-141, 2 E 1515, 45 J 34-35, 61 L 1, 3 Q 12587, f° 55, 13388, f° 95 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

69. – Élу, Elly, Jean-François

25 septembre 1740, Lambour, trève de Combrit – 1772, Plonéour.

Officier au bataillon des gardes-côtes de Pont-Croix, compagnie de Plonéour (1768).

(1) Membre fondateur en 1768 de *L'Heureuse Maçonne*, ancien membre probable de *La Consolante Maçonne*, il prétend en 1768 avoir déjà accédé aux grades d'apprenti, compagnon et de maître. C'est certainement par le réseau d'amitiés des officiers de la milice garde-côtes qu'Ely rejoint la franc-maçonnerie quimpéroise. Il semble avoir été peu assidu aux travaux de sa loge qui, il est vrai, connaît un naufrage retentissant. De plus, les rou-

18. Nous n'avons pu trouver la signification de cette abréviation.

Le Gall-Péron.indd 369 30/11/2011 18:32:12

tes du Cap-Caval qui ne sont guère carrossables à la mauvaise saison doivent rendre difficile une présence assidue à Quimper.

(2) Il semble être le descendant d'une famille d'origine irlandaise établie à Lambour dans les années 1630, qui a fourni plusieurs générations de maîtres charpentiers de marine. Reçu notaire royal de Quimper à Plogoff le 20 janvier 1766 en remplacement de Noël Le Maubras, il exerce sa charge de tabellion jusqu'en 1772, année de son décès. Il a épousé une demoiselle Marie-Jeanne Renévot, fille de notaire, et réside habituellement au bourg de Plonéour. À l'époque de son décès, il était le tuteur des enfants mineurs de feu maître Paul Grall, de Pont-Croix, sergent royal, et de Marie-Jeanne Ély, sa sœur. Le 6 novembre 1772, peu après le décès de son mari, la veuve de J.-F. Ély rédige une procuration pour la nomination d'un nouveau tuteur des enfants susdits, au nom de Pierre Daniel Le Roux, commis ambulant des fermes de Bretagne, résidant à Vannes, paroisse Saint-Pierre, peut-être un frère de loge.

Sources : Arch. nat., V 1 ; Bibl. nat. France, FM² 360 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

70. – Ervieux de Villars (d'), Barthélemy Régis

Premier lieutenant au régiment de Bresse-infanterie.

(1) C'est l'un des nombreux officiers de ce régiment d'infanterie affiliés à la loge *La Parfaite Union*, qui demande au Grand Orient de France un certificat à son nom le 6 août 1778. Il disparaît dès l'année suivante de son atelier d'adoption.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^{b} 92, f°s 99 v°-100 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

71. – Eudel, Jean Charles

Commissaire des poudres et salpêtres.

(1) Il apparaît à *La Parfaite Union* en 1787. C'est un membre furtif, probablement en raison de son éloignement de la loge.

(2) Il dirige la poudrerie royale de Pont-de-Buis de 1772 à 1787. On le voit, en 1777, projeter l'établissement de salpêtrières artificielles pour la fabrication des poudres, étude qu'il vient déposer à la chambre littéraire de Quimper hébergée chez le franc-maçon Bérardier. C'est probablement dans la chambre de lecture que les francs-maçons quimpérois ont pris contact avec le futur initié. Eudel a sans doute parrainé dans la loge son premier commis, le sieur Colliquet (n° 36).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; A. DARNEY (dir.), *La Poudrerie de Pont-de-Buis (1688-1988), trois siècles d'histoire au bord de la Doufine*, Quimper, 1988, p. 23 et 74.

72. – Falaise, Jean-Baptiste

Sous-lieutenant des vaisseaux du roi ; en 1786 il est également qualifié de négociant.

(1) Membre en 1786-1787 de *La Parfaite Union*, il débute au grade d'apprenti en 1786 mais déserte rapidement son atelier.

(2) Fils de Pierre François Falaise, il demeure, en fonction de ses embarquements, à Brest ou à Toulon (1787). Il épouse, avant 1784, Jacquette Marie Catherine Collet dont il a un fils également prénommé Jean-Baptiste. Ce fils, devenu lieutenant de vaisseau, épouse à Quimper, en 1813, Renée Henriette, fille de Jean-Baptiste Le Breton, médecin, un ancien frère de loge de son beau-père, ex-vénérable de *La Parfaite Union* (n° 113). Jean-Baptiste père décède avant 1813, exerçant avant sa disparition la charge de receveur des devoirs[19]. Son fils accompagne lui aussi sa signature sur son acte de mariage des trois points maçonniques. Parmi les assistants au mariage du fils on remarque les francs-maçons, actifs ou retirés, Hernio (n° 90), Calloc'h de Kerillis (n° 29), La Hubaudière fils.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 130, registre des mariages de Quimper 1813, 23 J 45.

73. – Feillet, Julien-Marie

15 octobre 1749, Lannion, paroisse Saint-Jean-du-Baly – 9 novembre 1789, Quimper.

Orfèvre (1783), maître orfèvre (1786), marchand orfèvre (1789).

Affilié à *La Parfaite Union* vers 1783, il y exerce l'office de second surveillant (1789). A-t-il été initié à l'occasion de son tour de France ? Il déclare les grades maçonniques de maître bleu (1783-1784), élu des Neuf (1785-1786) et chevalier d'Orient (1789).

19. L'ancienne administration des Devoirs devient celle des Droits réunis sous le Consulat.

Le Gall-Péron.indd 370 30/11/2011 18:32:12

(2) Fils de Jean-François, maître orfèvre, il est apprenti chez son père en 1765, devient compagnon chez Joseph Le Scan, sieur du Plessis, en 1772, puis va travailler comme compagnon à Nantes. En 1777, il est de retour à Quimper et travaille pendant deux ans dans la boutique de la veuve Lefebvre. Le 23 octobre 1779, avec l'accord des autres maîtres orfèvres de Quimper, il est reçu dans la communauté et corporation. En 1783, il épouse Jeanne Louise Le Borgne dont il a cinq enfants de 1783 à 1790, le dernier posthume. Il figure, le 15 avril 1789, parmi les signataires des cahiers de doléances de la commune de Quimper. À son décès, un inventaire est établi, les 4 et 5 janvier 1790. Ce document évalue les dettes du maître orfèvre à 1 141 livres et son capital mobilier à 10 583 livres. L'inventaire signale parmi les productions de son atelier une quinzaine de bagues en or à pierres montées, différentes clefs de montres en or, cinq tabatières de corne et nacre, quarante-quatre boutons d'argent doré, deux montres en or… L'ensemble du stock est estimé à plus de 7 000 livres. Aucune pièce d'orfèvrerie religieuse n''y figure. L'inventaire du mobilier privé du ménage Feillet laisse apparaître un intérieur confortable. Le couple possède pour près de 3 000 livres de vêtements et d'objets décoratifs. Il s'agit bien d'un ménage de bourgeoisie aisée à la marge supérieure de l'artisanat.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 23 B 1788-1789 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; A. CAMPION *Les Artistes de Quimper aux XVIIe et XVIIIe siècles*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1996, p. 36-38, 109, 117 ; Y.-P. CASTEL, D. DUFIEF-MOIREZ, J.-J. RIOULT (dir.), *Les Orfèvres de basse Bretagne*, Rennes, 1994, p. 107 ; Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 112.

74. – Férec de Trobois, Hervé Joseph Emmanuel

16 janvier 1725, Quimper, paroisse du Saint-Esprit – ?

Avocat.

(1) Membre fondateur de *L'Heureuse Maçonne* qu'il préside dans l'état du 12 avril 1768, reconduit dans la même fonction de vénérable en 1772 et 1774, il figure comme « grand maître » en décembre 1775 et en janvier 1776, sans que l'on sache si cette expression recouvre celle de vénérable ou corresponde à celle de grand maître de cérémonie ? Dès 1768, il a atteint le haut grade symbolique de souverain prince de rose-croix. Il ne poursuit pas immédiatement d'activité maçonnique après l'interdiction de sa loge prononcée en 1776 par le Grand Orient, mais il attend 1798 pour intégrer *La Parfaite Union* reconstituée. Il siège toujours à cette époque avec le grade de souverain prince de rose-croix.

(2) Originaire de la paroisse du Saint-Esprit, fils d'Hervé Joseph, maître taillandier, et de Catherine Le Bonaire, de Locmaria, il devient avocat en 1758. Un Férec, sans doute son aïeul, maître taillandier, est membre de la confrérie de Saint-Éloi dès 1678. Hervé réside paroisse de la Chandeleur ; c'est là qu'il épouse, le 25 mars 1757, Marie-Jeanne Le Gall, de la même paroisse, veuve d'un huissier au présidial. Le couple réside à Quimper, lorsque, le 23 mai 1763, la communauté de ville décide l'acquisition de la maison du sieur Férec de Trobois pour élargir la rue Keréon. En 1777-1780, il siège comme conseiller délibérant de la communauté de ville de Quimper. En 1798, il est nommé commissaire du directoire du district de Pont-l'Abbé. Il ne faut pas le confondre avec Gilles Férec, né à Quimper en 1747, lieutenant et seul juge civil de la baronnie de Pont-l'Abbé, ni avec Clet Férec, autre avocat quimpérois.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360 ; Arch. mun. Quimper, BB 19, f° 173 v°, 23 J 45 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VII, p. 445.

75. – Forget

Ancien officier de la Compagnie des Indes (1779, 1783).

(1) Un de ces membres obscurs de *La Parfaite Union* qui ne sont pas domiciliés à Quimper et qui ne suivent pas très régulièrement les travaux de la loge(1779-1783).

(2) Marin, il demeure habituellement à Quimperlé (1783). Un certain Jean-François Forgeay (alias Forget ?), deuxième enseigne des vaisseaux de la Compagnie des Indes, a gagné à la même époque, dans un voyage de vingt mois, 16 000 livres de « port permis », en vendant au retour la marchandise (indiennes, etc.) embarquée à son compte personnel. Charles Mathieu Forget, sans doute un proche parent, est miseur de Quimperlé à la fin des années 1760. Un autre Forget, prêtre réfractaire, est interné en 1795 à Quimper. Existent également des négociants de ce

Le Gall-Péron.indd 371 30/11/2011 18:32:12

nom à Vannes au XVIIIe siècle. On ne sait si l'un de ces hommes était le maçon de Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; P. HAUDRÈRE, *La Compagnie française des Indes au XVIIIe siècle (1719-1795)*, Paris, 1989, p. 611, note 146 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VII, p. 182.

76. – Fournel

(1) Initié en 1776, il est le frère correspondant que *La Parfaite Union* adresse peu après à Paris comme député auprès du Grand Orient de France.

(2) On ne dispose d'aucun renseignement sur ce personnage. Il pourrait, au vu de son patronyme, appartenir à une famille originaire de Haute-Bretagne.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

77. – Furic de Kerguiffinan, François Yves Eutrope

21 janvier 1754, Penmarc'h – 30 septembre 1815, Coray.

Sous-lieutenant des vaisseaux du roi (1787-1789).

(1) Membre en 1787-1789 de *La Parfaite Union*, il y atteint le grade de maître parfait (1789-1790).

(2) Fils d'Eutrope Furic, négociant, il occupe l'essentiel de son existence au service du roi, dans la marine. Pilotin dès 1769, il se distingue en 1782 lors de l'incendie du vaisseau le *Mars* en allant au milieu des flammes faire jeter à la mer les poudres qui étaient à bord, et est blessé à l'œil droit. Il sert ensuite sur le *Flamand*, escadre de Suffren, à Karikal en Inde. Lors du combat du 6 juillet 1782 contre les Anglais, il a le pied gauche fendu par le recul d'un canon. Le 20 juin 1783, lors d'un autre affrontement, il a le visage brûlé et un œil endommagé en boutant le feu à un canon. Le 3 septembre 1782, il prend part au combat de Gondelour (au sud de Pondichéry) qui lui vaut une nouvelle blessure, au pied droit cette fois. Il reçoit la croix de Saint-Louis le 18 octobre 1791. Lieutenant de vaisseau en 1792, servant en Méditerranée, il est à nouveau blessé par un éclat de bois, à la jambe gauche cette fois. Le 23 décembre 1792, il est évacué sur Toulon puis Quimper. Le 28 mai 1793, il se présente devant la municipalité quimpéroise pour prêter le serment de fidélité à la République. Réformé, il quitte définitivement le service en 1796, avec le grade de lieutenant de vaisseau. Il a épousé à Saint-Ronan de Quimper, le 15 février 1790, Marguerite Le Guillou de Kerincuff, sœur de l'avocat quimpérois, député aux états généraux.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, GG 5, BMS Saint-Ronan (1762-1791), 23 J 45 ; H. DE MALLERAY, *Généalogie des Furic*, Saint-Brieuc, 1974, p. 36-37.

78. – Furic de Kerguiffinan, Jean-René Nicolas Tudy

30 novembre 1754, Loctudy – 6 mai 1823, *id*.

Vit noblement (1784-1787).

(1) Initié à *La Parfaite Union* vers la fin de 1780, qualifié de « bourgeois » dans l'état de mai 1781, il travaille dès cette époque au grade de compagnon. Sans doute peu assidu, il reste compagnon jusqu'en 1785. Il accède l'année suivante au grade de maître bleu (1786). Jean-René Furic réside à Pont-l'Abbé en 1787 et déserte dès cette année les réunions de son atelier.

(2) Cousin du précédent, fils de Nicolas René, sieur de Kerguiffinan, capitaine d'une compagnie garde-côtes, et de Françoise Augustine Frollo, fille d'un avocat et procureur de Quimper, il a pour beau-frère François-Marie Duval de La Poterie, son collègue maçon (n° 68), époux en 1772 de sa sœur Marie-Louise. Il devient maire de Loctudy sous l'Empire. En 1809, il jouit d'un revenu annuel de 3 000 francs : « Moral et attaché au gouvernement, marié, trois enfants, 54 ans, homme de mérite et influent, instruit et zélé dans ses fonctions », assure le préfet Miollis. Il a épousé Élisabeth Brizeux, probable parente de l'épouse du franc-maçon Duchesnay (n° 58). Il décède dans son « château » de Kerguiffinan.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 16 J 59, 23 J 45 ; H. DE MALLERAY, *Généalogie des Furic*, *op. cit.*, p. 34-35.

79. – Galwey

Négociant.

(1) Ce maçon furtif, probablement d'origine anglo-irlandaise, est reçu comme maître le 17 mai 1772 à *La Parfaite Union*. Il figure encore dans le tableau de loge quimpéroise de 1773, mais il disparaît dès l'année suivante des effectifs de l'atelier, toujours pourvu du grade de maître.

Le Gall-Péron.indd 372 30/11/2011 18:32:12

(2) Galwey se déclare négociant à Belle-Île puis à Nantes (1773).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51.

80. – Garreau, Étienne.

5 septembre 1735, La Garnache (Vendée) -?

Procureur au parlement de Bretagne.

Membre éphémère de *La Parfaite Union* de Rennes en 1772, il est affilié à *La Parfaite Union* de Quimper le 21 juillet 1772, pourvu du grade de maître, mais il disparaît dès l'année suivante.

(2) Procureur au parlement de Bretagne, il est également directeur des économats en 1772.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; D. KERJAN, *Rennes : les francs-maçons…*, *op. cit.*, p. 309.

81. – Gaudin, Joseph

Contrôleur général de la régie des devoirs de Bretagne.

(1) Autre exemple de ces nombreux frères brièvement membres de *La Parfaite Union*, il atteint néanmoins le grade supérieur de chevalier d'Orient en 1790, et est élu la même année à l'office d'orateur de sa loge.

(2) Il réside à Quimper mais n'y fait pas souche.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

82. – Gautier

Musicien.

(1) Il n'apparaît qu'en 1787 dans les rangs de *La Parfaite Union*. C'est un frère à talent, un musicien, dont la fonction principale est d'accompagner en musique les rituels exécutés lors des tenues maçonniques et des agapes qui les clôturent. Il quitte rapidement la loge et Quimper. Un Gautier, maître de musique du spectacle, à Brest, est reçu à la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest, le 18 février 1783. C'est peut-être le même que le Gautier de Quimper, ce genre d'artiste étant volontiers gyrovague.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franç-Maçonnerie…*, p. 305.

83. – Gérard

Négociant à Rennes.

(1) Rennais d'origine, demeurant faubourg Saint-Laurent, il est déjà maître maçon lorsqu'il est affilié le 8 mars 1772 à *La Parfaite Union* de Quimper. Il y apparaît encore en 1773 mais déserte sa loge d'adoption dès l'année suivante.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51.

84. – Geslin ou **Gelin,** Bernard Auguste Marie

1750, Brest-Recouvrance – avril 1796, Quimper.

Greffier au présidial.

(1) Membre actif en 1783 de *La Parfaite Union*, il y est élu second surveillant (1784), puis vice-orateur (1785). Il atteint les grades maçonniques de maître bleu (1781, 1783-1784), puis élu des Neuf (1785-1786). Il semble s'éloigner de la loge à l'approche de la Révolution.

(2) Brestois d'origine, il s'installe vers 1775 à Quimper où il épouse Marguerite Madeleine Le Come. Greffier au présidial, il demeure place Saint-Corentin. Il est également conseiller délibérant de la communauté de ville en 1783. Il est brièvement détenu comme suspect de « maratisme » en septembre-octobre 1792. On le retrouve, à partir du 18 octobre 1793, membre de la municipalité montagnarde épurée de ses éléments girondins par le représentant du peuple en mission Julien. Sa fille Angélique est l'épouse de l'imprimeur-libraire Le Barazer, maçon de *La Parfaite Union* reconstituée après le Directoire. Une autre fille épouse, après son décès, Jean-François Rozier, huissier de justice qui rejoint lui aussi la loge quimpéroise sous l'Empire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

85. – Girard, Guillaume Jacques

6 janvier 1728, Quimper – 16 avril 1821, *id*.

Avocat à Châteauneuf-du-Faou puis à Quimper.

(1) Sensible aux idées des Lumières, il devient, dès 1769, membre de *La Parfaite Union* (où il peut retrouver son voisin Le Pennec, ancien sénéchal de Châteauneuf). Peu assidu sans doute aux travaux de sa loge car résidant habituellement à Laz, il figure encore comme simple compagnon en 1773 et disparaît définitivement de l'atelier après cette

Le Gall-Péron.indd 373 30/11/2011 18:32:12

époque. Un fils, Guillaume Pierre Vincent Girard, figure brièvement parmi les apprentis de la loge quimpéroise en 1805.

(2) Il est né dans la paroisse Saint-Mathieu, de Jacques Girard, négociant, et Jeanne Le Bouteiller. Avant 1762, il épouse Marie Allonneau. Reçu avocat au parlement de Bretagne, il plaide quelque temps devant la petite sénéchaussée royale de Châteauneuf-du-Faou, avant de s'établir, à partir de 1771, auprès du présidial de Quimper. Il se montre, dès cette époque, publiquement critique vis-à-vis de la noblesse, notamment dans divers articles publiés à Paris par le *Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances* (1765-1769), ce qui le conduit à adhérer, en 1784, à la Société patriotique de Bretagne, dont il ne tarde pas à devenir un des principaux orateurs, prononçant notamment un discours remarqué sur l'égoïsme des ordres privilégiés. À l'approche des états généraux, il s'oppose au parlement (automne 1788) et embrasse logiquement la cause de la Révolution. Membre du comité permanent de Quimper, il devient conseiller municipal à la suite des élections des 26, 27 et 28 janvier 1790. Selon une lettre de Théophile Laennec du 6 février 1790, son élection « est destinée à suppléer une foule de gens nuls que contient cette municipalité ». Il est élu membre du district de Quimper en 1791. Il entretient avec le député Baudouin de Maisonblanche une violente polémique sur la question du domaine congéable, spécificité du droit rural breton, dont il réclame l'abolition depuis vingt ans. Le 16 octobre 1793, le Comité de salut public le nomme président du comité révolutionnaire de Quimper. Il est toutefois relevé de son poste dès le 14 décembre suivant par le délégué des représentants du peuple près les côtes de Brest, à la suite de son refus de lui fournir des renseignements sur les fonctionnaires aux opinions « anticonstitutionnelles ». Pendant les deux mois de sa présidence, Girard fait preuve d'une indéniable modération, qui passe pour un signe d'incivisme et de faiblesse aux yeux de certains sans-culottes quimpérois. Il est vrai qu'il s'efforce, localement, de libérer les détenus politiques dont les sentiments contre-révolutionnaires ne sont pas particulièrement patents et à qui il se contente d'infliger une « semonce civique ».

De même, il cherche à contenir l'action du comité révolutionnaire dans un cadre légal minimal, s'interrogeant, par exemple, sur la régularité de l'extension de la loi des suspects aux « frères des prêtres insermentés contraints légalement à s'expatrier », alors que le texte ne vise expressément que les frères d'émigrés. Après son départ du comité révolutionnaire, il siège au tribunal civil du district de Quimper, d'abord comme juge (février 1794), puis comme président, tandis que son fils, Guillaume Pierre, est nommé pour deux mois juré au tribunal révolutionnaire de Brest, le 20 avril de la même année (il est poursuivi ultérieurement comme « terroriste »). Guillaume Jacques Girard est lui-même appelé à témoigner devant ce redoutable tribunal, lors du procès des vingt-six administrateurs girondistes du département, en floréal an II.

S'il a dénoncé dans un mémoire de 1787 – lu devant l'assemblée des notables – la rapacité des négociants en sardines pressées, maîtres du commerce et de la vente aux pêcheurs de la rogue de Norvège, il est surtout connu comme spécialiste du domaine congéable, à la critique duquel il consacre son principal ouvrage (1774), avant de revenir sur la question au début de la Révolution dans deux brochures, intitulées respectivement : *Mémoire pour tous les colons glébiers de Basse-Bretagne* et *Question de droit public soumise à la décision de l'Assemblée nationale, ou Nouvelles observations sur le domaine congéable et sur le mal qui en résulte*. Son *Traité des usements ruraux de Basse-Bretagne, où l'on parle de tout ce qui peut favoriser les progrès de l'agriculture*, imprimé à Quimper en 1774 chez Marin Blot, est un vibrant plaidoyer adressé aux états de Bretagne, afin d'obtenir la conversion du domaine congéable en simple féage, ou au moins la reconnaissance de garanties substantielles aux exploitants qui, certes, sont propriétaires des « édifices et superfices », mais vivent dans la crainte permanente d'un possible congément : « En traitant tant d'objets, écrit-il, j'ai dû trouver bien des abus ; mais ils sont si communs, ces abus, et malheureusement si enracinés, que, sans une nouvelle loi, ils dureront encore longtemps. » C'est un véritable essai de politique agraire pour la défense des colons contre des abus devenus intolérables. L'auteur envisage également, dans une seconde partie de son livre qui n'a jamais été imprimée, de développer des idées déjà exposées dans deux mémoires publiés en 1769 dans le *Journal de l'agriculture […]*. Le premier a pour titre : *Mémoire sur le trop grand nombre de justices seigneuriales, sur les causes d'usurpation des mouvances royales, sur le trop grand mélange des possessions, et sur la nécessité*

Le Gall-Péron.indd 374 30/11/2011 18:32:12

d'en favoriser les échanges. Le second s'intitule : *Mémoire sur les difficultés qu'il y a de prouver les filiations, et sur la nécessité de suppléer aux archives publiques qui manquent presque partout*.

Dans le domaine politique, il est le rédacteur, en décembre 1791, d'une *Adresse […] aux départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère, relativement aux établissements à faire et aux centres à choisir dans chaque territoire pour diriger l'instruction publique, l'éducation nationale, et un journal patriotique*. En janvier 1793, enfin, il publie, sous forme de *Rêveries*, un pamphlet sous-titré : *Miracle, Miracle !*

Il a contribué également en 1778 au *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, dédié à la Nation bretonne,* publié sous la direction de l'ingénieur géographe Ogée. Il y rédige la notice consacrée à Quimper, écrite en un style polémique, où il déplore « la médisance, ou, si l'on veut, la calomnie, qui prétend que les Quimpérois aiment mieux un bon dîner qu'un bon livre ». Le 3 thermidor an VI (21 juillet 1798), il est destitué d'office de ses fonctions de président de l'hospice et de commissaire de police de Quimper, à la suite d'un courrier non signé adressé à la municipalité, dans lequel il est dit que Girard « manifeste la volonté de ne pas remplir les obligations de sa place ». Les membres du bureau municipal relèvent en outre que l'on dit dans la lettre que l'intéressé « donne des marques d'un esprit aliéné ». Doyen des avocats de Quimper en 1818, il décède à son domicile, rue de la Vieille-Cohue, à l'âge respectable de 93 ans.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 43, 110 J 46 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1596 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 6, 23 J 45 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VIII, p. 141-142 ; P. LEVOT, *Biographie bretonne : recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom*, Vannes, 1852, t. 1, p. 808 ; J. TRÉVÉDY, « Histoire du comité révolutionnaire de Quimper », *Revue historique de l'Ouest*, 12e année, 1896, 1re partie, p. 297-314, 426-461 ; J. SAVINA, « Autour de René-Théophile Laennec. Quelques lettres inédites de son père et de ses oncles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIII, 1926, p. 73-107 (p. 90).

86. – Goubert, Joseph Denis Adrien

1742, Nancy – ?

Commissaire des poudres et salpêtres.

(1) Initié à *L'Heureuse Rencontre* de Brest le 8 août 1780 et élevé au grade de maître dès le 9 avril 1781, il est affilié à *La Parfaite Union* de Quimper, dont il est un membre peu assidu entre 1785 et 1790. Il y siège avec les grades maçonniques supérieurs d'élu des Neuf (1785-1786), élu des Quinze (1787) et TLG (tous les grades) en 1790.

(2) Il réside à Pont-de-Buis, c'est l'un des directeurs de la poudrerie royale, probable successeur d'Eudel, autre franc-maçon quimpérois.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, p. 305.

87. – Haloche de Grandmaison, Jean Vincent

(1) Membre de *La Parfaite Union* et son maître de musique en mars 1784. La loge sollicite un certificat pour ce frère à talent, le 14 mars 1784, qui quitte probablement Quimper peu après.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

88. – Harchies (de), Charles François

1753, Ypres (Belgique) – ?

Lieutenant au régiment de Bresse.

(1) Cet officier est initié ou affilié le temps d'une garnison d'étape à Quimper à *La Parfaite Union*, qui sollicite pour lui un certificat en 1778, mais il disparaît dès l'année suivante de l'atelier.

(2) Capitaine d'infanterie en 1789, toujours au régiment de Bresse, il est élu le 10 avril député de la noblesse du bailliage de Bailleul (59) aux états généraux. Est-ce un parent de Louis Gabriel Joseph de Harchies, chambellan de Napoléon Ier, fait comte d'Empire en décembre 1810 ?

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 99, f° 100 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J. TULARD, *Napoléon et la noblesse d'Empire*, Paris, 2003, p. 221.

89. – Hérisson, Pierre

Grand-Quevilly, diocèse de Rouen, ? – ?

Ancien capitaine d'infanterie.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, selon J. Savina, il est domicilié à Saint-Julien. Ancien offi-

Le Gall-Péron.indd 375 30/11/2011 18:32:12

cier au régiment de Bresse-infanterie, chevalier de Saint-Louis, il épouse le 8 juin 1778 Marie-Françoise Guéguen, veuve de Thomas Martin, notaire et procureur, et fille de Tanguy Guéguen, procureur, et de Marie Françoise Buisson. Parmi les témoins du mariage figure le franc-maçon Buisson de Basseville, ancien membre de *L'Heureuse Maçonne* (n° 27). Hérisson aurait donc pu être affilié à cette dernière loge. Toutefois, aucun des documents maçonniques que nous avons consultés ne le mentionne. Un doute important subsiste donc sur son appartenance réelle aux loges quimpéroises.

(2) Il est élu colonel de la garde nationale de Quimper en 1789, mais semble rapidement disparaître de la cité.

Sources : J. SAVINA, « La Révolution municipale à Quimper. Le Comité permanent, 8 août 1789-28 janvier 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXVIII, 1941, p. 24 ; Arch. mun. Quimper, GG 5, BMS Saint-Julien 1762-1791.

90. – Hernio du Treilly, Pierre Louis Marie

8 septembre 1735, Quimper – 27 septembre 1807, *id*.

Avocat et négociant.

(1) Il est initié à *La Parfaite Union* le 1er janvier 1770. Le 4 avril 1776, la loge demande au Grand Orient un certificat pour ce membre qui souhaite probablement visiter d'autres ateliers. Il est élu à divers offices dans sa loge : premier surveillant (1775-1777), garde des sceaux (1778), second surveillant (1779-1780-1781), frère hospitalier (élu le 20 mai 1777). Il atteint le haut grade maçonnique de prince dès 1773, et se déclare Revêtu de tous les grades (1783) et Souverain prince de rose-croix (1784).

(2) Descendant d'une famille de marchands quimpérois de la paroisse de la Chandeleur, licencié en droit à Rennes en avril 1763, il occupe en 1783 et jusqu'en 1789 la charge de procureur du roi dans l'assemblée municipale. Il est fils de Pierre Guillaume Hernio, avocat, sénéchal de la juridiction du prieuré de Locmaria, décédé en 1738. Hernio est l'un des signataires des cahiers de doléances de la commune de Quimper. En 1790, il est qualifié d'avocat et de sénéchal de plusieurs juridictions, mais est également marchand de draps au 65, rue Keréon. Il est imposé à 33 livres dans le rôle de la capitation de 1790 et a deux employés et une servante. En fructidor an V (août-septembre 1797), il fait partie du jury d'équité chargé de répartir la contribution personnelle, mobilière et somptuaire. Sous le Directoire, il figure parmi les membres de la Société pantomatique de Quimper qui rassemble un très grand nombre de francs-maçons. Il devient président du tribunal de commerce sous le Consulat. Il décède toujours célibataire.

Sources : Arch. nat., BB 6-2 ; Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 60, 155 L 1 à 5 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 18, f° 47, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, DD 11, 23 J 45 ; A. DERRIEN. *Une société secrète…*, *op. cit.*, p. 20.

91. – Keratry (de), Auguste Hilarion[20]

20 décembre 1769, Rennes – 7 novembre 1859, Port-Marly.

Chevalier.

(1) Initié en 1790 dans *La Parfaite Union*, sans doute parrainé par son frère (n° 92), il est élevé la même année au grade de maître maçon. La Révolution interrompt son engagement maçonnique.

(2) Frère cadet de Jean-François, il fait ses premières études au collège de Quimper avant d'entreprendre son droit à Rennes. Installé rue Viniou à Quimper à la veille de la Révolution, il est imposé à 60 livres de capitation en 1790. Partisan d'une monarchie éclairée, il adhère en 1790 à la Société des amis de la Constitution. Le 19 germinal an II (8 avril 1794), il épouse à Quimper Marie-Françoise Fidèle Léon de Tréverret, fille de Jean Alain Léon de Treverret, ex-sénéchal de Quimper puis de Rennes, et de Jeanne Anastasie Moigno-Mezouet. Il réside habituellement dans sa terre de Kerfeunteun. Sous la Terreur, son origine nobiliaire et la condamnation de son frère aîné lui valent à deux reprises d'être incarcéré comme suspect. Sa sœur Anne Louise Aimée de Keratry, demeurant à Quimper en l'an IX, a divorcé de Jean-Baptiste

20. À noter que l'engagement maçonnique a perduré dans la famille Keratry, puisque Émile de Keratry (1832-1904), issu du remariage (en 1829) d'Auguste avec Ernestine Marie Constance de Bruc de Livernière, député de Brest, tête de file des républicains du Finistère puis préfet de police de Paris le 4 septembre 1870, est initié dans la loge brestoise *Les Amis de Sully* en février 1869.

Le Gall-Péron.indd 376 30/11/2011 18:32:12

Fig. 3. – Deux portraits d'Auguste Hilarion de Keratry (1769-1859), maître franc-maçon et pair de France.
Clichés Arch. mun. Quimper, 19 Fi 59.

Le Clerc de Cerny. Keratry se tient à l'écart du Directoire et du Consulat, consacrant l'essentiel de son talent à l'écriture d'essais philosophiques et littéraires. Il publie notamment un traité intitulé *De l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme*. En 1807, il devient maire de Kerfeunteun. Il est nommé en 1814 conseiller de préfecture. Le préfet Miollis le présente comme un homme moral et attaché au gouvernement, ayant de l'esprit et zélé dans ses fonctions de maire. Rallié aux Bourbons, il est élu le 28 octobre 1818 député du Finistère. Riche propriétaire, il est doté de 10 000 francs de revenus sous la Restauration. En 1821, il publie *De l'organisation municipale en France*. Royaliste constitutionnel, il siège dans l'opposition favorable à la Charte. Il est réélu député du Finistère le 13 novembre 1822, puis député de Vendée en juin 1830. Keratry est l'auteur de plusieurs brochures polémiques, dont l'une, parue en 1825 et intitulée *Du culte en général, et de son état particulier en France*, attaque les prétentions ultramontaines du jeune Lamennais et de son école en matière politique. Son action favorable au ralliement à Louis-Philippe lui vaut d'être nommé conseiller d'État et fait pair de France, le 3 octobre 1837. Opposé à la Révolution de 1848, il est réélu député du Finistère à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849. Comme doyen d'âge, il préside à l'ouverture de la session et se montre hostile à la République. À la suite du coup d'État de Louis-Napoléon, il se retire de la vie politique et publie en 1851 *Que deviendra la France ?*

Sources : Bibl. nat. France, FM²-361 ; J. PASCAL, *Les Députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, 1983, p. 141 ; Y. TANNEAU, « Keratry en Ploaré, berceau d'une noble race », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°°77, janvier-mars 1973, p. 16-17 ; V. SAVEANT, *Les Notables du Finistère durant la première moitié du XIXe siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1992, p. 8, 86-87.

Le Gall-Péron.indd 377 30/11/2011 18:32:14

92. – Keratry (de), Jean-François Marie

1762 ou 1765, Rennes – 17 avril 1794, Paris.

Comte de Keratry, chevau-léger du roi.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, il apparaît dans la loge en 1786. Il est à cette époque déjà revêtu de ses trois premiers grades maçonniques. Sans doute a-t-il été initié dans un autre atelier. Il déclare le grade de maître bleu en 1786-1787. C'est un membre peu assidu, résidant pour son service à Versailles.

(2) La famille Keratry, originaire de Ploaré, est maintenue noble par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne en 1668-1669. Jean-François est le fils aîné du chevalier Jean-François de Keratry (1700-1779), gentilhomme célébré par Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, qui tua en duel le marquis de Sabran qui avait médit des nobles bas-bretons. Le père préside la noblesse aux états de 1774 et appartient à la riche et ancienne noblesse du pays. À sa mort, au début de 1779, il abandonne un patrimoine mobilier de 103 000 livres. On lui attribue un revenu annuel de 6 000 livres environ. En 1786, Keratry réside à Quimper, où la famille possède plusieurs hôtels dont le 16 de l'actuelle rue du Quai. On le voit acheter cette même année, vingt-sept volumes des œuvres de Voltaire à la vente aux enchères publiques de la bibliothèque du chanoine quimpérois Boisbilly. Dans les années précédant la Révolution, il prend part à la lutte opposant le parlement de Bretagne au pouvoir royal. Il est l'un des signataires de la protestation des états de Bretagne contre l'arrêt du Conseil du 7 janvier 1789, qui suspendait les états de la province. Sa participation à ce mouvement lui vaut de séjourner quelque temps en prison. En 1790, il demeure à Quimper, rue des Gentilshommes ; il emploie une servante et est imposé à 60 livres. L'ancien chevau-léger du roi devient au début de la Révolution lieutenant de la maréchaussée de Bretagne. Sans doute rejoint-il finalement le camp des contre-révolutionnaires, car il est arrêté à Paris en pleine Terreur. Condamné à mort le 27 germinal an II (16 avril 1794) par le tribunal de la Seine, il est exécuté le même jour comme « fabriqueur de faux assignats ».

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 368, 31 C 1-205, 45 J 60, 1 Q 2873 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 15, f° 47 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; Y. TANNEAU, « Keratry en Ploaré, berceau d'une noble race », art. cité, p. 16.

93. – Kerguelen de Kerbiguet (de), Joseph François Annibal

1er mars 1747, Quimper – ?

Gentilhomme.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1787, il ne doit pas être confondu avec son cousin l'amiral Yves de Kerguelen de Trémarec, qui n'appartient pas aux loges quimpéroises malgré une légende tenace sans doute née des conclusions hâtives avancées par les érudits P. Allier et L. Le Guennec.

(2) Ce gentilhomme de vieille souche, qui possède le manoir de Kergoat en Melgven où il réside principalement, est devenu par son mariage avec Marie-Thérèse Le Goazre de Kervélégan, célébré à Quimper le 27 juin 1768, le beau-frère des deux frères maçons Le Goazre de Kervélégan (nos 119-120). À leurs noces, on retrouve ses frères de loge : le chanoine Reymond (n 165), Souché de La Brémaudière (n° 175), Hervé Louis de Kerléan (n 95), et bien sûr les Le Goazre de Kervélégan et Le Goazre de Toulgoët (n° 121). Accompagné de son épouse et de ses enfants, il vient déclarer son nouveau domicile à Quimper le 18 mai 1806.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 2-41 ; Arch. mun. Quimper, GG 7, BMS Saint-Sauveur (1777-1791), 13 D_Qui 1, 23 J 45 ; Y. DE SERVIGNY, *Maison de Kerguelen*, Paris, 1997, p. 97-98.

94. – Kerjean, Yves-Marie

13 juillet 1755, Quimper Saint-Julien – ?

Maître en chirurgie (1786,1787, 1789).

(1) Franc-maçon initié dès 1776 à *La Parfaite Union*, il en devient l'orateur (1789), et déclare les grades maçonniques de compagnon (1785), maître bleu (1785-1786), chevalier d'Orient (1789).

(2) Ancien chirurgien-major des vaisseaux du roi, il est le fils d'Yves Kerjean, boulanger, originaire de Lannilis, et d'Anne Morvan, mariés à Saint-Julien de Quimper en 1750. Il y épouse le 20 mai 1783 Marie Marguerite Mahieu, fille du notaire et avoué Guillaume Augustin Mahieu et d'Yvonne Marguerite Denis. Reçu chirurgien de l'amirauté de Quimper en 1785, il s'installe rue Keréon. Il y réside toujours en 1790, figure dans le rôle de la capitation pour 20 livres et emploie

Le Gall-Péron.indd 378 30/11/2011 18:32:14

une servante. En 1791, il se déclare chirurgien et accoucheur. Il accueille favorablement la Révolution et adhère en 1790 à la Société des amis de la Constitution. Pourtant, dans une lettre du 18 octobre 1793, Laennec père le déclare parti en émigration par crainte d'être arrêté car il est suspecté de girondisme. Il se trouve en effet à Jersey en janvier 1794, où il peut retrouver son frère de loge Saint-Alouarn. Son épouse obtient le divorce le 6 germinal an II (26 mars 1794), probablement pour protéger une partie de ses biens menacés du séquestre révolutionnaire frappant les biens des émigrés. Son père est emprisonné en novembre 1793, pendant une quinzaine de jours, par le fait de l'émigration de son fils, puis remis en liberté car il a « toujours montré qu'il souhaite le succès des armées de la République », déclare le comité de surveillance. Le 30 pluviôse an V (18 février 1797) sa mère obtient de l'administration centrale du département – Cambry siégeant comme président, et Le Goazre, comme commissaire du Directoire – un arrêté par lequel la Nation renonce à son patrimoine (elle ne possède, il est vrai, selon sa déclaration, que 800 francs de mobilier et une maison place Maubert, valant 1 500 francs). Kerjean est amnistié le 5 frimaire an XI (26 novembre 1802). Il se trouve alors à Paris et c'est de la capitale qu'il obtient la mainlevée de son séquestre. Il ne semble pas revenir à Quimper.

Sources : Arch. nat., C 7-152 ; Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, B 4275, 45 J 34-35, 17 L 5, 61 L 1, 1 Q 2900 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 23 J 45.

95. – Kerléan (de), Hervé Louis

Né en 1720.

Chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers.

(1) Il fait partie des membres de *La Parfaite Union* non domiciliés à Quimper, qui n'en suivent pas régulièrement les travaux (1783). Ce frère honoraire atteint néanmoins les grades maçonniques de Grand Écossais (1777-1780), SPRC (1785) et de chevalier d'Orient (1786).

(2) Les Kerléan demeurent habituellement dans leur manoir de Bonescat à Plogonnec. Hervé Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Bourbonnais, a épousé Thérèse Guillemette Billoart, nièce de Billoart de Kerlérec, dernier gouverneur de Louisiane. Il jouit de revenus annuels estimés à 4 000 livres. Il n'a qu'un fils unique, Louis Achille, né le 1er août 1762. Ce dernier épouse Jeanne Catherine de Guernisac, fille de Jean-Pierre François et de Marie-Françoise Euzenou de Kersalaun, issue d'un ancien doyen au parlement de Bretagne. Hervé Louis, trop âgé peut-être, n'émigre pas, à l'inverse de son fils qui se réfugie dans un premier temps à Jersey avec sa femme. Son épouse y réside de 1791 à 1798, avant de s'installer à Londres au 29 Upper Marylebone.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 85, 1 Q 2902-2903, 3 Q 13396, f° 85 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

96. – Kernaflen de Kergoz (de), Alain Jacques

3 septembre 1748, Quimper, Saint-Mathieu – 4 septembre 1822, *id*.

Avocat et procureur du roi de l'amirauté de Cornouaille (1789).

(1) Membre de *La Parfaite Union* (1787-1789), il possède le grade d'Irlandais (1789-1790).

(2) Issu de l'union de Me François Joseph Marie, avocat du roi et son procureur à l'amirauté, et de Marie-Thérèse Le Bastard, elle-même fille de Jean-Hervé Le Bastard du Mesmeur, avocat et sénéchal du marquisat de Pont-Croix, il grandit dans un milieu de robins et d'officiers civils. Reçu avocat au parlement de Paris, il épouse en 1770 Jeanne Michèle Salaün, soeur de Joseph Salaün, sénéchal de Morlaix. En janvier 1774, il rachète à son père, pour 12 000 livres, les offices d'avocat et de procureur du roi qu'il conserve jusqu'en 1790. On a de lui un mémoire intitulé *Sur les droits d'amirauté et sur la jurisprudence maritime, arrêtée à l'amirauté de Quimper, le 25 juin 1778, pour être présentée au ministre de la marine de Sartine*. Kernaflen demeure rue de la Herse dans la Terre-au-Duc de Quimper lorsque commence la Révolution. En mars 1791, il fait l'acquisition d'une maison prébendale du chapitre cathédral de Quimper, vendue comme bien national, et en nivôse an II (janvier 1794), il achète un moulin à Pleuven. Mais son « appétit » à l'égard des biens nationaux semble avoir été modéré. D'ailleurs, il est riche avant la Révolution. En 1790, il est imposé à 100 livres de capitation, ce qui équivaut à des revenus annuels de 5 000 livres environ. Il devient en 1791 l'un des administrateurs du district de Quimper, puis membre du directoire du département. En nivôse an II (décembre 1793-

Le Gall-Péron.indd 379 30/11/2011 18:32:14

janvier 1794), il est détenu quelque temps, ainsi qu'Ambroise du Haffond (n° 60) et Jean Daniel du Colloë (n° 47), ses frères de loge, comme suspect de girondisme. La période révolutionnaire endeuille sévèrement sa famille puisque deux de ses fils meurent en service dans les armées de la République. Il a pour beau-frère François Louis de Kergariou, président du directoire du Finistère, guillotiné à Brest le 22 mai 1794 et époux de sa sœur Marie-Thérèse. Après juillet 1794 et la chute de la Montagne, il redevient administrateur du directoire du district de Quimper, mais ne joue cependant qu'un rôle de second plan dans la vie politique locale. Favorable au Consulat puis à l'Empire, il devient conseiller de préfecture avant de se rallier en dernier ressort aux Bourbons.

Sources : Arch. nat., V 1-473, pièce 135 ; Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-189, 28 L 8 et 9, 61 L 1, 2 M 30-31, 1 Q 330, 334, 2647, 2881 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 36, f° 67, 39 f° 150 v°-151, 43, f° 23 ; Arch. mun. Quimper, 7 J 17, 23 J 45 ; H. Frotier de La Messelière, *Filiations bretonnes*, *op. cit.*, t. III, p. 287-288.

97. – Keroulas (de), Jean-François Louis Marie (dit Keroulas aîné)

1760 – 9 février 1814.

Gentilhomme.

(1) Initié en 1784 ou 1785, il figure de 1785 à 1787 parmi les membres actifs de *La Parfaite Union*. Il franchit rapidement les premiers grades, compagnon en 1785 puis, la même année, maître bleu.

(2) Fils de René Henry Louis de Keroulas, seigneur de Treffry en Quéménéven, mort en 1780 à l'âge de 55 ans, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Élisabeth de L'Estang du Rusquec, il est émancipé en 1781. Il vit assez chichement, empruntant beaucoup et remboursant peu ses créanciers. Il réside toujours en 1787 au « château » de Treffry, en fait un simple manoir rural situé dans la paroisse de Quéménéven. À la Révolution, il semble avoir pris une part active à la chouannerie. Ses biens meubles à Treffry sont saisis, et mis en vente le 3 décembre 1792. Il bénéficie d'un certificat d'amnistie le 30 thermidor an X (18 août 1802). Sa mère décède à Quimper, rue Neuve, le 29 fructidor an XII (16 septembre 1804).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 1 Q 2925 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

98. – Lagadec, Jean-François

Janvier 1746, Quintin, diocèse de Saint-Brieuc – ?

Traiteur.

(1) Ancien domestique devenu aubergiste à Quimper, il est l'un des frères servants de *La Parfaite Union* où il est reçu apprenti le 15 octobre 1773. La même année, il est revêtu du grade de compagnon. Probablement a-t-il en charge la préparation des banquets de la loge. Lagadec disparaît rapidement de l'atelier et de la ville.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

99. – Lagrange, Claude Michel

29 septembre 1714, Péronne – ?

Traiteur.

(1) Initié au grade d'apprenti en 1772 à *La Parfaite Union*, il accède au grade de compagnon en 1773 et, fait exceptionnel parmi les frères servants, il est élevé au grade de maître le 11 juin de la même année. Probablement a-t-il en charge la préparation des agapes et des banquets de la loge. Comme les autres maçons traiteurs, Lagadec et Laurent, il ne semble pas avoir fait souche à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

La Hubaudière. Voir De La Hubaudière

100. – La Marthonie (de), François

Capitaine commandant au régiment de Bresse-infanterie.

(1) Il est brièvement affilié à *La Parfaite Union*, lors du passage du régiment de Bresse dans la ville. La loge de Quimper demande d'un certificat à son bénéfice en 1778.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 92, f°s 99 v°-100 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

Le Gall-Péron.indd 380 30/11/2011 18:32:14

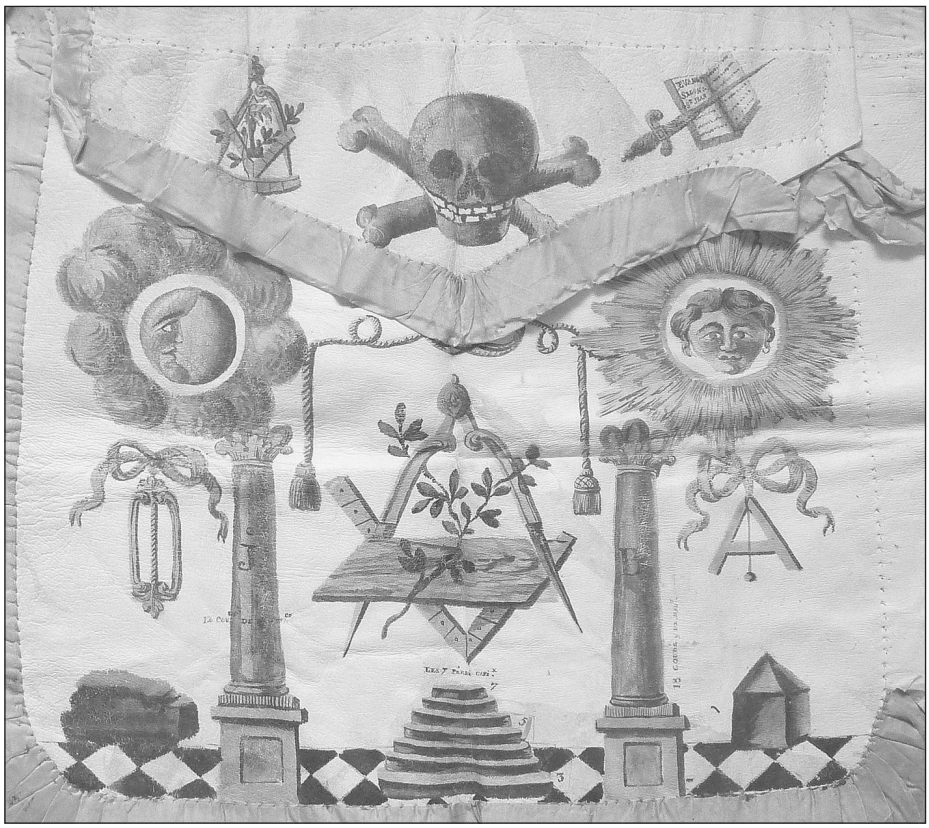

Fig. 4. – Tablier de maître franc-maçon, XVIIIe siècle.
Les tabliers du XVIIIe siècle sont richement décorés de nombreux symboles. Cet exemplaire reprend les principaux outils du grade de maître et les symboles alors habituels aux loges : les deux colonnes ornant l'entrée du temple de Salomon, le soleil et la lune, l'équerre, le niveau, le compas, la pierre brute et la pierre taillée, la branche d'acacia, la corde à houppe, le pavé mosaïque…
Coll. privée.

101. – Lannégrie (de), Étienne (dit Lannégrie père)

16 décembre 1729, Clermont-Ferrand – 10 février 1790, Quimper.

Démonstrateur royal en chirurgie (1783, 1789).

(1) Il figure parmi les membres fondateurs de *L'Heureuse Maçonne* dont il devient le secrétaire en 1768. Il est élu la même année premier surveillant de son atelier à la suite de l'exclusion de Le Blond de Saint-Aubin. Son épouse devait avoir quelques talents de peintre car elle réalise des décorations de la loge *L'Heureuse Maçonne*, vers 1768. À la suite de son exclusion temporaire de *L'Heureuse Maçonne* par le clan Derenière, il figure au nombre des sept frères fondateurs de *La Parfaite Union*. Dans son nouvel atelier, il occupe les offices d'orateur (1773), se déclare ex-maître (1778), puis maître de cérémonie (1779-1780-1781), orateur (octobre 1781, 1783, 1784), secrétaire (1785-1786), vénérable (1787-1788-1789). Il franchit dès 1768 les trois premiers grades maçonniques et travaille au haut grade symbolique de prince de Jérusalem

Le Gall-Péron.indd 381 30/11/2011 18:32:15

(1773) ; il se déclare RDTLG (1784), puis SPDRC (1789).

(2) Fils d'Antoine de Lannégrie, bourgeois de Clermont-Ferrand, décédé à Quimper en 1768, et de Marie-Anne Ardillon, il épouse, le 26 mai 1761 à Saint-Julien de Quimper, Geneviève Claude Ravet-Butaud, fille de Jacques et Marie-Claude Peigné, de la même paroisse. Le couple donne naissance à douze enfants de 1762 à 1781. Chirurgien de la marine de 1757 à 1759, puis chirurgien à Quimper en 1760, on le repère comme chirurgien juré en 1767, maître en chirurgie en 1777 et lieutenant du premier chirurgien du roi. Il est l'un des signataires des cahiers de doléances de la commune de Quimper en 1789. Il décède en 1790, quatre ans après son épouse, paroisse Saint-Julien. Un de ses fils, Pierre, devient également chirurgien de la marine après trois années d'études à l'école de chirurgie de Brest (1779-1781), mais il ne semble pas avoir rejoint la loge paternelle.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 60 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

102. – Lannégrie (de), François (dit Lannégrie fils).

Étudiant en médecine.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1789, ce « louveteau[21] », fils d'Étienne (n° 101), a été initié à l'âge de 17 ans, fait assez exceptionnel à Quimper. Il travaille au grade d'apprenti en 1789 et est élevé au grade de maître l'année suivante. À cette époque il réside habituellement à Brest, suivant probablement les cours de chirurgien de la marine.

(2) En 1797, il épouse, à Rivière-de-Rempart (Île Maurice) où il est allé exercer après avoir servi dans la marine, Mélanie Guyot de La Chauvelaye. Il semble y avoir fait souche et ne reparaît plus à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

103. – Lantivy de Talhouet (de), Jacques

5 juin 1761, Auray – ?

Lieutenant au régiment du Hainaut (1787).

(1) Il appartient furtivement à *La Parfaite Union* (1787).

(2) Chevalier, fils aîné de Jacques de Lantivy, seigneur de Kervenno, et de Vincente Le Limonnier de La Marche, il est à son régiment en 1787. Le 16 novembre de la même année, il s'unit à Félicité Conen de Saint-Luc, nièce de l'évêque de Quimper, adversaire acharné des francs-maçons. Pendant la Révolution, il n'émigre pas. Signe de son ralliement à l'Empire, on le trouve conseiller municipal de Quimper en 1807, et l'un de ses fils est signalé par le préfet Miollis comme page de l'empereur. En mai 1805, Jacques de Lantivy a épousé en secondes noces à Quimper Rosalie Jacquette de Geslin. Ce mariage fait de lui le beau-frère de Louis René de Plœuc, ancien membre de la loge (n° 156).

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 92 f°196 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

104. – Larbre de L'Épine de Belcourt, François Marie

Camaret, 1736 – 9 juillet 1800, Quimper.

Docteur en médecine.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, il est élu en juin 1775 frère orateur et hospitalier. Le 2 avril 1776, la loge demande au Grand Orient un certificat pour ce frère assidu. Il déclare les grades suivants : RDTLG (1783), élu des Quinze (1784), chevalier d'Orient (1786, 1789). Il rejoint à nouveau la loge en 1798, et est élevé vers cette époque au grade de souverain prince de rose-croix.

(2) Médecin, domicilié à Saint-Julien, il est fils de Servais, employé à la recette des devoirs, et de Jacquette Gabrielle Chauvin. Il épouse à Saint-Julien, le 30 août 1764, Marie-Françoise Huchet, fille de Joseph Urbain, sieur du Guermeur, avocat, et de Marie-Anne Chaignart. Ce mariage l'apparente par alliance à Michel Alexandre Laennec, grand-père de René Théophile, le médecin. Le couple demeure paroisse de Saint-Julien, place Médard, et donne naissance à sept enfants entre 1765 et 1773. En 1772, il officie à Elliant pendant une épidémie et se dévoue corps et âme à soigner les malades. Son zèle lui mérite l'attention du marquis de Tinténiac, qui signale à l'intendant de Bretagne le dévouement infatigable de ce médecin « jeune et fort peu aisé, ayant été obligé de faire

21. Le terme « louveteau » désigne les fils de maçons initiés dans la loge paternelle.

Le Gall-Péron.indd 382 30/11/2011 18:32:15

des dettes pour payer ses études ». Signataire des cahiers de doléances de Quimper, ce membre de la petite bourgeoisie paie en 1790 une capitation de 24 livres. Il ne participe pas à la vie politique pendant la tourmente révolutionnaire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1378 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

105. – Larbre de L'Épine de Belcourt, Guillaume Hyacinthe

Etudiant en médecine (1787-1789).

(1) Ce « louveteau » est le fils du précédent. Il paraît à *La Parfaite Union* de 1787 à 1789, époque à laquelle il est déjà revêtu du grade de maître.

La documentation signale également un Hyacinthe Servais Belcourt, maître bleu, membre en 1804-1805 de *La Parfaite Union*, qui est peut-être un frère ou un cousin de Guillaume Hyacinthe.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

106. – Larbre de L'Épine, Jean-Yves

17 janvier 1741, Pont-l'Abbé – ?

Procureur et notaire royal à Quimperlé, procureur fiscal de la juridiction de l'abbaye de Sainte-Croix.

(1) Membre en 1774 de *L'Heureuse Maçonne*, avec le grade de maître bleu, il est affilié dans la loge *La Parfaite Union* en 1776.

(2) Frère de François Marie, il est reçu procureur postulant le 23 mai 1764, il devient notaire royal de Quimper le 3 février 1768. Il porte en 1774 sa résidence à Quimperlé, lorsqu'il est reçu procureur fiscal de la juridiction abbatiale de Sainte-Croix. Il décède probablement vers 1786 car un sieur Coroller est alors pourvu de l'office. En décembre 1752, un certain Yves L'Arbre de L'Epine, écolier, âgé de 13 ans, de Saint-Sauveur de Quimper, vit au bourg de Plomeur chez le sieur Penamen, curé, son précepteur. S'agit-il du même personnage?

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

107. – La Salle (de), Charles Auguste

Officier au régiment de Neustrie.

(1) Affilié à *La Parfaite Union* le 2 octobre 1781, probablement lors d'une étape de son régiment à Quimper. La loge sollicite la même année du Grand Orient un certificat pour ce membre déjà honoraire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 93, f°s 97 v°-102 ; Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

108. – Laurent

Marchand épicier à Quimper.

(1) Frère servant de *La Parfaite Union*, il travaille au grade de compagnon (1773). Il est très probablement en charge de la préparation du temple lors des réunions maçonniques et des fêtes de la loge.

Sources : Arch. dép. Finistère, 40 J 5 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

109. – Lavau, Benjamin Michel

Notaire, procureur au présidial.

(1) Maçon peu présent, affilié à *La Parfaite Union* en 1785, avec le grade de maître bleu, il est alors déjà inscrit comme frère honoraire.

(2) Procureur au siège présidial de Quimper, il demeure à Saint-Julien en 1778. À cette époque, il accompagne déjà sa signature des points maçonniques. Il a épousé Gabrielle Gilette Miorcec. Son oncle, François Lavau, négociant originaire de Roscoff, est alors ancien maire et colonel des milices de Landerneau. Benjamin exerce dans son étude quimpéroise pendant près de sept années. Notaire de la cour épiscopale des régaires de Quimper de 1782 à 1784, il quitte ensuite la ville pour s'établir à Landerneau. Ce départ clôture logiquement par la même occasion sa courte période d'activité dans la loge quimpéroise.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, GG 36-37, BMS Saint-Julien (1750-1791), 23 J 45.

110. – Le Baron de Boisjaffray, Charles Marie

19 décembre 1756, Quimper, Saint-Sauveur – 23 avril 1837, Kerfeunteun.

Avocat, arpenteur.

(1) Initié vers le milieu des années 1780, il est membre actif de *La Parfaite Union* de 1786 à 1787, puis, après la suspension de la période révolution-

Le Gall-Péron.indd 383 30/11/2011 18:32:15

naire reprend son tablier de 1798 à 1810. En 1803-1804, 1810, il occupe l'office d'orateur de la loge. Maître bleu (1786-1787), il est élevé en 1804 au grade d'Écossais (ECC), puis à celui de chevalier d'Orient (1804-1810).

(2) Avocat, propriétaire du manoir de Kerlividic à Kerfeunteun, il est l'un des onze enfants nés du mariage de Charles Le Baron de Boisjaffray et d'Anne Renée Huon du Quélennec. Il est issu d'une ancienne famille de robins ayant fourni plusieurs magistrats de l'amirauté de Cornouaille. Il est apparenté aux Silguy, Du Haffond et Le Goazre. Il réside habituellement à Quimper où il possède un hôtel particulier, rue du Collège. Favorable à la Révolution, signataire le 7 avril 1789 du cahier de doléances de Kerfeunteun, il est l'un des cinq commissaires élus pour rédiger les cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau. Électeur aux assemblés départementales de 1790 à 1792, il devient, dès le 15 juillet 1790, aux côtés d'Ambroise du Haffond, autre franc-maçon (n° 60), administrateur du directoire du district de Quimper. À partir de novembre 1792, on le retrouve membre du district de Quimper et administrateur du directoire du Finistère, où il est élu à la suite des élections tenues à Lesneven les 11 et 18 novembre. Décrété d'accusation comme les autres administrateurs du département, mais plus heureux que ces anciens frères de loge Le Pennec et Le Thou, il échappe à l'arrestation au moment du procès des vingt-six administrateurs girondistes du département. Le tribunal, sans le juger par contumace – il séjournait alors à Paris –, ordonne alors sa prise de corps et son incarcération à Brest. Maintenu en arrestation à Paris, il est sauvé par le 9 Thermidor et libéré par ordre du Comité de sûreté générale, le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). Qualifié de propriétaire, il devient arpenteur géomètre en 1805. En 1817, il est nommé par le préfet membre du conseil municipal de Kerfeunteun[22].

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35, 50, 60, 110 J 46, 110 J 76, 10 L 33, 18 L 54 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 11, f° 22, 1 D 21, f° 70 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. Bernard, *Tables des registres…, op. cit.* ; É. Le Guillou-Penanros, *L'Administration du département du Finistère de 1790 à 1794*, Brest, 1878, p. 425.

111. – Le Berneur de Lourme de Kerpiton, Hyacinthe

Négociant, officier de marine marchande.

(1) Membre de *La Parfaite Union* depuis le 1er janvier 1770, il fait partie des frères de la loge non domiciliés à Quimper, qui n'en suivent pas régulièrement les travaux (1780-1783). Il déclare en 1773 le grade maçonnique de maître écossais. Un Le Berneur de Lourme est affilié à *La Parfaite Union* de Rennes en 1776 ; c'est probablement le même personnage.

(2) Originaire de Rennes, il est mentionné comme absent – en voyage dans l'Inde – en 1773, puis établi en Chine en 1780-1783. En 1780, il est en effet subrécargue (représentant de l'armateur à bord d'un navire), en résidence à Canton.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 60 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

112. – Le Blond de Saint-Aubin, Vincent Charles

15 janvier 1740, Quimper, Saint-Julien – 13 mars 1800, *id*.

Avocat au parlement, procureur et notaire de la cour royale de Gourin (1768).

(1) Membre de *La Consolante Maçonne*, puis fondateur de la loge *L'Heureuse Maçonne* où il exerce la charge de premier surveillant (1768), il est exclu définitivement de cette dernière vers le mois de juillet de la même année à la suite de l'affaire Coroller et du vol des papiers de la loge. Il déclare les grades de maître irlandais (1768) et maître élu parfait (mars 1768). Il ne rejoint pas *La Parfaite Union* après son exclusion définitive de son atelier.

(2) Avocat, procureur et notaire, ancien sénéchal du marquisat de Pont-Croix, fils de Pierre Le Blond de Saint-Aubin, marchand et maître confiseur, et de Marie Cariou, il réside à Quimper avec son épouse Marie-Josèphe Le Goff. Trois enfants naissent du couple entre 1779 et 1782, paroisse Saint-Julien. En 1774, sa femme se plaint devant le présidial de l'inconduite de son époux, visiblement un ivrogne qui la maltraite. En 1779, cet avocat sans cause, devenu, faute de pratiques, marchand de vin en gros à Quimper, se trouve engagé dans un procès contre Caussy (n° 30) et

22. Son acte de décès n'a pu être découvert malgré nos recherches.

Le Gall-Péron.indd 384 30/11/2011 18:32:15

La Hubaudière (n° 48), autres francs-maçons. Il exerce encore comme avocat à Quimper en 1790 et demeure alors rue Rossignol. Il décède rue Obscure, le 13 mars 1800 (22 ventôse an VIII). Sa fille Marguerite Charlotte épouse en l'an VII (1799) Étienne Pelletier, secrétaire du commissaire des guerres et franc-maçon de *La Parfaite Union* reconstituée.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360 ; Arch. dép. Finistère, B 4583, B 97, f° 98 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 16, 1 D 19, f° 91 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

113. – Le Breton, Jean-Baptiste Laurent

29 juillet 1750, Brest – 30 décembre 1830, Quimper

Docteur en médecine.

(1) Membre important de *La Parfaite Union*, il y occupe de nombreuses charges : secrétaire et correspondant (1773, 1775, décembre 1776, février 1777), premier surveillant (1778), orateur (1780-1781), vénérable (1781-1782-1783-1784), maître de cérémonies (1786), ancien ex-maître (1785, 1787). La loge sollicite un certificat à son nom en décembre 1775 auprès du Grand Orient. Le Breton déclare les grades maçonniques suivants : SPRX (1777), ADTLG (1783), RDTLG (1786), SPDRC (1785-1786).

(2) Brestois, fils d'un médecin originaire de Pordic également négociant et administrateur de l'hôpital de la ville de Brest, il est reçu docteur en médecine de la faculté de Montpellier, le 1er février 1777. Avant 1773, il s'est établi à Quimper, où il épouse le 27 avril 1779, paroisse Saint-Mathieu, Scholastique Sévène, fille de Jean-Raymond Sévène, négociant d'origine toulousaine, administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine en 1754-1756, elle-même sœur de médecin. Il est déjà franc-maçon chevronné à l'époque de son mariage, car une dizaine de ses frères de *La Parfaite Union* assistent à ses noces, les Bonnet, Rateau, Caussy, La Hubaudière, Le Hericy, Bréhier, Hernio, Du Boishardy, outre son confrère médecin Larbre de L'Épine (n° 104). En dix ans sa femme lui donne six garçons et deux filles. En 1790, il réside à Quimper, rue du Sel. Il est imposé à 36 livres dans le rôle de capitation. Médecin reconnu, il se voit chargé, en 1790, des fonctions de médecin des épidémies du département. De 1791 à l'an IV, on le retrouve trésorier du district de Pont-Croix. Il fait l'acquisition de nombreux biens nationaux, dont l'important manoir de Kerven en Plonéis et une belle maison rue de la Vieille-Cohue à Quimper. Élu officier municipal le 7 germinal an V (27 mars 1797), il devient, le 3 floréal suivant (22 avril), président de l'administration municipale du canton de Quimper pour quelques mois. À la suite de la démission de Cambry de l'administration du département, il est choisi, le 24 fructidor an V (10 septembre 1797), pour le remplacer. Il est chargé, entre autres dossiers, de la 2e division, c'est-à-dire des secours et de la bienfaisance, des pensions ecclésiastiques, des déportés aux colonies, des hospices, des gardes champêtres, de la prime pour destruction des loups… Le 15 floréal an VI (4 mai 1798), il cesse ses fonctions, que les élections n'ont pas confirmées.

Sa réputation de médecin lettré explique sa présence, le 2 prairial an VI (21 mai 1798), au jury de recrutement d'un professeur de langues anciennes pour l'école centrale du Finistère. Connu pour ses connaissances administratives et sa probité, il est nommé, le 14 prairial an VI (2 juin 1798), archiviste départemental, prenant sans doute la suite de Conan, son frère de loge (n° 37). Il conserve cette fonction jusque vers 1800. Le 17 germinal an XII (7 avril 1804), devant la municipalité, il vient déclarer qu'il exerce gratuitement son état de médecin et seulement pour le service des pauvres et invite en conséquence la municipalité à ne pas le faire comprendre dans le rôle des patentes. Au sortir de la Révolution, il se rallie au régime consulaire et à l'Empire. Il devient membre de la commission de bienfaisance et maire de la ville de Quimper. Après 1815, rallié à Louis XVIII, il est électeur sous la Restauration et même éligible dès 1823, étant imposé à plus de 1 000 francs. Il est donc fort riche. Il décède en 1830 à Quimper à son domicile de la rue de la Vieille-Cohue. Son inventaire s'élève à 94 500 francs de valeurs mobilières.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 1679, 1 M 20, 3 M 15-16, 3 Q 13388, f° 99 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 23 J 45 ; E. Ruault, D. Bernard,« Les loges maçonniques… », art. cité, p. 215 ; D. Bernard, « L'enseignement primaire dans le district de Pont-Croix (Finistère) en l'an II et en l'an III », *Annales de Bretagne*, t. XLIII, 1936, p. 191 ; J. Charpy, « Les premiers archivistes du Finistère et la formation des Archives départementales (1790-1851) »,

Le Gall-Péron.indd 385 30/11/2011 18:32:15

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XCIII, 1967, p. 237-242.

114. – Le Coq, Jean-Marie

Négociant à Concarneau, officier des gardes-côtes.

(1) Initié à *La Parfaite Union* le 27 décembre 1770, il figure parmi les membres de son atelier jusqu'en 1773. Il atteint alors le grade de maître. C'est un frère peu assidu à sa loge, sans doute en raison de son éloignement. Un homonyme, agent d'affaires et contrôleur de l'octroi dès 1804, receveur de la commune de Quimper depuis 1806, probablement un fils ou un neveu, figure dans les tableaux de la loge au grade d'apprenti en 1807.

(2) Issu d'une famille pratiquant le commerce de la rogue, il possède des presses à sardines à Concarneau. Son frère, Jean-Henry, marchand, capitaine garde-côtes, a épousé à Concarneau en 1767 Marie-Catherine de L'Écluse, elle-même fille de négociant. À cette époque, une veuve Le Coq, probablement leur mère, est aussi associée pour le commerce de la rogue avec Sévène, marchand quimpérois, dont la fille s'unit en 1776 à un autre négociant de Concarneau, Morineau (n° 145), lui aussi franc-maçon de *La Parfaite Union*. Jean-Marie Le Coq est présent au baptême de Marie, fille du négociant et maçon Michel Rateau (n° 163), célébré à Quimper le 8 juin 1765.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 29 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

115. – Le Coz

Négociant à Concarneau.

(1) Ce Le Coz apparaît furtivement à *La Parfaite Union* en 1769.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

116. – Le Febvre, Louis

19 octobre 1739, Saint-Martin de Coussi-le-Bois (Vienne) – vers 1782 ?

Maître orfèvre.

(1) Il est reçu comme apprenti le 26 avril 1772 à *La Parfaite Union*, et il prétend en 1773 au grade d'Écossais. La même année, il est signalé comme retiré du temple.

(2) Fils de François André Le Febvre, marchand de Quimper, et de Marie-Anne Martin, il débute son apprentissage en 1754 à Châtellerault, chez le maître orfèvre Antoine Chollet-Desages. Il travaille ensuite dans plusieurs villes, dont Brest, où on le retrouve dans la boutique de Rahier fils, cinq années durant. En 1766, il est employé dans l'atelier du maître orfèvre quimpérois Appert. Le 10 février 1770, il est reçu maître orfèvre. Le 25 juin 1771, domicilié à Saint-Louis de Brest, il épouse à Saint-Julien de Quimper Marie-Corentine Geneviève Appert, fille de son ancien maître. Quatre enfants du couple, installé rue Keréon, sont baptisés à Quimper entre 1772 et 1775. Il emploie un compagnon, une servante et est imposé à 10 livres au rôle de capitation de 1775. Le 25 août 1775, « suite à une folie et carence d'esprit qui s'est déclarée pendant la Semaine Sainte », il se met « à courir la campagne nu-pieds ». Il a eu auparavant le temps de dissiper la dot de sa femme dans les plaisirs et les jeux. Après enquête, cette dernière obtient, le 2 novembre, une sentence de séparation de corps. Le Febvre quitte alors Quimper, abandonnant femme et enfants pendant plusieurs années. Son épouse décède en 1781. L'orfèvre fou a dû retrouver son esprit, car il obtient sa réintégration comme maître orfèvre en 1782. Il décède peu après, semble t-il.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Y.-P. Castel, D. Dufief-Moirez, J.-J. Rioult (dir.), *Les Orfèvres…*, *op. cit.*, p. 136 ; Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 199.

117. – Le Gac de Lansalut, César François

29 décembre 1736, Morlaix, paroisse Saint-Martin – 21 juillet 1807, Quimper.

Chevalier, colonel des dragons (1783-1785).

(1) Il débute sa carrière maçonnique à Morlaix, à *La Noble Amitié*, dont il devient le premier surveillant (1775) puis le vénérable (état de 1784). Vers la même époque, il est affilié à *La Parfaite Union* de Quimper. Lansalut fait partie des membres qui ne sont pas domiciliés à Quimper et ne suivent pas régulièrement les travaux de la loge (1783). Se déclarant revêtu de tous les grades, il prétend, en 1785-1786, au grade supérieur de souverain prince de rose-croix. Il a un fils aîné, Christian, né en 1775, maître bleu et membre de *La Parfaite Union* reconstituée en 1805. Ses deux beaux-frères, Christian et Guillaume de Forbach

Le Gall-Péron.indd 386 30/11/2011 18:32:15

des Deux-Ponts ont été eux-mêmes francs-maçons et ont combattu dans le corps expéditionnaire de Rochambeau aux États-Unis en 1781-1782.

(2) Issu d'une famille originaire de Plouézoch, anoblie au XVe siècle et maintenue dans sa noblesse lors de la réformation de 1668-1669, le chevalier de Lansalut a épousé en 1771 Caroline des Deux-Ponts, comtesse de Forbach, alias Caroline von Wittelsbach (1755-1806) issue d'un mariage morganatique du duc palatin des Deux-Ponts. Cette épouse lui apporte par son mariage (4 avril 1771) 100 000 livres de dot, ce qui permet au couple d'acheter en mars 1775 la terre du Hilguy à Plogastel. Il acquiert également un pied-à-terre à Quimper en 1777, mais conserve son domicile principal au château du Hilguy. Maître de camp ou colonel d'un régiment de dragons, chevalier de Saint-Louis et chambellan du feu duc des Deux-Ponts en 1779, il est considéré comme émigré car il n'est pas rentré en France depuis février 1791, époque de son installation à Forbach chez sa belle-mère. Amnistié en 1800, il revient en Bretagne et meurt à Quimper en 1807. Son fils, décédé en 1822, laisse un patrimoine évalué à 126 000 francs. La famille était donc riche à la veille de la Révolution.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 106, f° 171 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-194, 110 J 46, 1 Q 3042, 3 Q 13384 ; Arch. mun. Quimper, 16 J 54, 23 J 45 ; G. Bodinier, *Dictionnaire…*, *op. cit.*, p. 201 ; Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 130.

118. – Le Gat de La Villerouillé, Pierre Joachim Joseph

1734, Quimper – 1780, Pont-l'Abbé.

Officier des milices garde-côtes du bataillon de Pont-Croix (1768), avocat (1773).

(1) Il apparaît dès 1768 dans les états nominatifs de *L'Heureuse Maçonne*, à laquelle il est affilié, mais il a été initié dans une autre loge. Il rejoint *La Parfaite Union* à sa création. Maître maçon en 1768, il prétend ensuite aux grades supérieurs d'Irlandais (1769) et d'Écossais (1773).

(2) Cet avocat également notaire, capitaine des milices et négociant en draps, est fils de Jacques Le Gat, sieur de La Villerouillé, et de Françoise Clouart. À l'époque où il suivait ses études de droit à Rennes, il avait pour condisciple son futur frère de loge Hernio (n° 90). Il a été admis à la licence en droit civil et canonique en avril 1762, Hernio en avril 1763. L'intégration dans la fraternité maçonnique peut s'expliquer par ces liens anciens. Il épouse le 1er septembre 1766, à Plobannalec, Renée Françoise Xavière Guéguen. Devenu veuf, il s'unit, à 38 ans, en secondes noces, à sa jeune cousine de 18 ans Pélagie Guillemette Daniel de Kergazégan, probablement une cousine de Vincent Daniel de Kergazégan, autre franc-maçon (n° 46). Les futurs mariés obtiennent en février 1773 du pape Clément XIV une dispense de consanguinité ambivalente, *tertio et quarto communi stipite provenientis consanguinitatis vel affinitatis gradibus*[23]. Il est apparenté à plusieurs familles de marchands du Cap-Caval, tels les Bargain, Guéguen, Riou, etc. Dès 1769, il fixe sa résidence à Pont-l'Abbé, dont il devient syndic de la communauté de ville (1777-1779). C'est là qu'il s'éteint en 1780. Son inventaire après décès signale qu'il arme deux chaloupes à l'Île-Tudy pour la pêche de la sardine et qu'il possède un brigantin de 36 tonneaux au port de Pont-l'Abbé. Ses biens mobiliers atteignent une valeur de 55 000 livres ; c'est donc un important négociant. Sa fille Agathe épouse, le 26 pluviôse an IX (15 février 1801) à Pont-l'Abbé, Jean-François Mayol, enseigne des vaisseaux. Il s'agit probablement d'un proche parent de Jean-Charles Le Gat, brigadier des fermes du roi à Audierne puis à Pont-l'Abbé, dont le fils François est l'un des chouans meurtriers de l'évêque Audrein.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 18 B ; 40 J 51, 45 J 29, 110 J 87 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 18, f° 42 v° et 47 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45. É. Vo Duc Han, *Les Causes matrimoniales devant l'officialité de Cornouaille au XVIIIe siècle,* thèse de doctorat en droit, dactyl., Brest, 1986, t. I, p. 248, 261, t. II, p. 117.

119. – Le Goazre de Kervélégan, Augustin Bernard François

19 septembre 1748, Quimper – 1825, Penhars.

Sénéchal du présidial.

---

23. Soit une dispense « d'empêchement de consanguinité ou d'affinité aux troisième et quatrième degrés ».

Le Gall-Péron.indd 387 30/11/2011 18:32:15

(1) Initié le 24 juin 1770, il est élu en 1773 vénérable de son atelier. On le retrouve comme premier surveillant élu, le 20 juin 1777, mais il semble ne plus occuper par la suite de charge dans la loge, dont il reste cependant l'un des membres les plus influents. Il prétend aux grades suivants : RDTLG (1784), SPDRC (1785, 1786), prince de Jérusalem et rose croix (1787). Il est, vers 1774, affilié à la loge militaire *La Triple Alliance* du régiment de Beaujolais.

(2) Il est issu d'une ancienne famille bourgeoise de Cornouaille. Son parrain et sa marraine sont choisis parmi les pauvres de Quimper. La famille Le Goazre a produit une longue lignée de magistrats quimpérois. Aux XVIe et XVIIe siècles, ses membres prétendent à la noblesse. Ils sont déboutés de leurs prétentions nobiliaires lors de la réformation de 1669. Kervélégan est le nom additionnel, provenant d'un manoir rural, situé à Briec, porté par les aînés de la famille. Le père d'Augustin, François Guillaume Le Goazre, sieur de Kervélégan, est juge au présidial de Quimper. Sa mère, Marie Billy, est la fille d'Alexis Billy, sieur du Plessis, maire de Quimper de 1748 à 1750. La famille partage sa résidence principale entre un hôtel particulier, venelle Saint-Nicolas, et le manoir de Toulgoat à Penhars.

Après avoir suivi l'enseignement des jésuites du collège de Quimper, il reçoit, à partir de 1765, à la faculté de Rennes, une formation en droit. En septembre 1768, avec dispense d'âge (il faut être majeur de 25 ans), il est pourvu de la charge d'avocat du roi à Quimper laissée vacante par le décès en juillet de son titulaire Nicolas Le Bastard de Mesmeur. Son frère François lui succède dans cet office. Le 31 août 1774, il devient sénéchal de Quimper, c'est-à-dire premier magistrat de Cornouaille. Son installation s'accompagne de fêtes publiques fastueuses. Très populaire parmi le tiers état quimpérois, il est nommé député aux états de Bretagne en 1774. La même année, il devient maire de Quimper et conserve sa charge jusqu'en 1777, où son père, conseiller honoraire au présidial, décède à l'âge de 67 ans.

En mai 1775, il augmente sa fortune personnelle en épousant, à Auray, une riche héritière de l'île de France (devenue île Maurice[24]), Jeanne Marie Bezac, dont les revenus de 50 000 livres font de Kervélégan l'une des plus importantes fortunes de Cornouaille. Seule ombre à ce tableau idyllique, la base de la fortune des Bezac repose sur des plantations. Il est difficile d'ignorer que, par son mariage, Kervélégan a dû bénéficier à cette époque des profits retirés du système esclavagiste en vigueur dans les plantations mauriciennes. En 1788, il fait partie de la grande députation bretonne reçue à Versailles. Il prend une part importante au mouvement réformiste contre le parlement de Rennes.

Ses origines, sa fortune, la charge anoblissante de sénéchal auraient pu l'inciter à intégrer les rangs de la noblesse dont sa famille avait été exclue un siècle plus tôt. Au contraire, il ancre son combat dans le mouvement de la bourgeoisie contre les ordres privilégiés.

À Quimper comme ailleurs, les positions réactionnaires des privilégiés face aux demandes de réformes du Tiers entraînent une rupture brutale entre les diverses composantes de la société. Kervélégan publie en novembre 1788 ses idées dans une lettre adressée à Bertrand de Molleville, intendant du roi en Bretagne. Le mémoire, véritable brûlot, est intitulé *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes*. La noblesse et le haut clergé y sont assimilés à des « sangsues qui suçaient avec une avidité insatiable la substance des peuples ». Ces écrits développent encore d'avantage sa popularité et contribuent certainement à sa désignation, le 22 avril 1789, comme premier des trois députés du Tiers que doivent déléguer aux états généraux les sénéchaussées réunies de Quimper et de Concarneau. À Versailles, il est l'un des plus actifs députés du Club breton, cercle de députés à l'origine du club des Jacobins. Il signe le serment du Jeu de paume et devient secrétaire de l'Assemblée constituante. Il est l'un des 30 députés (sur un total de 1 100) dessinés par le peintre David dans son esquisse du *Serment du Jeu de paume*, où il est représenté aux côtés des Rennais Le Chapelier et Lanjuinais. À l'Assemblée, il n'est pourtant pas un orateur : il ne semble pas participer aux débats des séances plénières,

24. L'île Maurice tire son nom de la longue présence hollandaise : elle fut conquise sur les Portugais par Maurice de Nassau en 1598. Les Français l'occupent en 1715 et l'appellent île de France. Les Anglais s'en emparent en 1810 et lui redonnent le nom de Maurice.

Le Gall-Péron.indd 388 30/11/2011 18:32:15

mais il travaille assidûment dans plusieurs comités importants qui préparent le travail parlementaire de la jeune assemblée (Comités des domaines, des recherches, de l'aliénation des domaines nationaux et des assignats). Il vote d'ailleurs en faveur des assignats, pour le rattachement d'Avignon, et il est censé avoir voté pour le sacrifice des colonies. Son influence est également importante dans un certain nombre de dossiers quimpérois. Il utilise très largement sa position pour que Quimper, et non Landerneau, soit la ville désignée par la Constituante comme chef-lieu du futur département du Finistère. En juin 1791, il fait partie de la délégation qui ramène le roi après sa fuite et son arrestation à Varennes. Conscient de la radicalisation du mouvement révolutionnaire, il quitte le club des Jacobins et passe aux Feuillants en juillet 1791, mais revient finalement aux Jacobins en septembre. En décembre 1792, il est élu député du Finistère à la Convention nationale. Lors du procès de Louis XVI, il refuse de voter la mort du roi et se prononce pour la détention provisoire. Il est l'un des premiers à dénoncer la feuille révolutionnaire de Marat *L'Ami du peuple*, comme une incitation au crime. En mai 1793, il fait partie de la commission modérée des Douze, chargée d'enquêter sur l'attitude des maratistes. La chute des girondins, le 2 juin 1793, entraîne *de facto* celle de Kervélégan. Arrêté, placé sous surveillance à Paris dans son appartement de la rue des Saints-Pères, il parvient à s'évader à la barbe de ses geôliers et à rejoindre les girondins à Caen, centre de résistance du mouvement fédéraliste. La défaite des troupes fédéralistes à Pacy-sur-Eure, le 13 juillet, l'oblige à fuir, accompagné d'une dizaine d'autres députés, protégé par une escorte armée fournie par son frère de loge Souché de La Brémaudière (n° 175), vers le Finistère où il pense trouver un refuge sûr.

Il arrive à Quimper vers le 8 août. Depuis le 25 juillet, il figure sur la liste des proscrits, il a été mis hors-la-loi et déclaré traître à la Patrie. Le 30 octobre, il est condamné à mort. Sa tête est mise à prix 10 000 francs par le représentant du peuple Tréhouart en mission dans le Finistère, en vain. Il se cache tour à tour chez ses fermiers du manoir de Toulhoat, puis chez le curé Le Hars, à Plogonnec. Personne ne dénonce l'ancien sénéchal, déguisé en simple paysan. Son épouse ne connaît pas la même chance. Arrêtée avec ses cinq enfants dès le 8 octobre 1793, elle est détenue pendant la Terreur, malgré son divorce destiné à la mettre à l'abri. Ne parvenant pas à obtenir de certificat de civisme, elle reste incarcérée dans diverses prisons du Finistère. Les biens de la famille situés en France sont saisis et vendus par les autorités montagnardes. Les propriétés de l'île de France sont perdues en totalité à la suite de l'occupation puis de l'annexion de l'île par les Anglais et d'une escroquerie spoliatrice orchestrée par l'intendant des Bezac dans l'île. Après le 9 Thermidor et la chute de Robespierre, plusieurs mois d'attente prudente sont encore nécessaires avant que Kervélégan puisse enfin sortir de la clandestinité. Son épouse est libérée en novembre 1794. Le 8 février 1795, il réintègre la Convention et devient membre du Comité de sûreté générale. Il a donc en charge la poursuite et l'arrestation de ses anciens ennemis. Toujours adversaire des excès populaires, il est de ceux qui répriment par la force armée les manifestations du 1er prairial de l'an III (20 mai 1795) et sauve ainsi la Convention envahie par les émeutiers, manifestation inscrite dans un contexte de misère générale.

Il ne profite pas de sa situation éminente pendant la Révolution, contrairement à d'autres Quimpérois qui acquièrent des biens nationaux et bâtissent des fortunes immobilières. Dévoué au bien public – il est choisi comme l'un des trois dépositaires de la planche à assignats – et à son département d'origine – il est élu en octobre 1795 au Conseil des Anciens –, il ne retire aucun enrichissement personnel de ses fonctions. Cette intégrité n'est pas récompensée car ses compatriotes lui préfèrent un autre candidat à l'élection d'avril 1798. En mai 1799, il entre néanmoins au Conseil des Cinq-Cents. Sans être un adversaire déclaré de Napoléon, il ne se rallie au nouveau régime qu'avec prudence et sans zèle excessif. Il rejoint, à compter de décembre 1799, le Corps législatif, mandat qu'il conserve jusqu'à la première Restauration. En 1809, le préfet Miollis écrit à son propos : « le sieur de Kervélégan donne l'exemple de l'obéissance aux lois et de tous les égards pour les autorités constituées. […] Il a rendu des services importants à une foule d'habitants. La reconnaissance publique lui consacre des sentiments distingués. » Il démissionne le jour du retour de Napoléon de l'île d'Elbe (20 mars 1815). Il prend alors sa retraite politique, se retire à Quimper où il vit assez chichement de ses rentes. Le 2 novembre 1814, il reçoit des mains de Louis XVIII la croix

Le Gall-Péron.indd 389 30/11/2011 18:32:15

de la Légion d'honneur. À sa mort, survenue en 1825, à l'âge de 77 ans, il est enterré dans une tombe relativement modeste à Penhars, portant gravés ces mots extraits du psaume 118 : *Justicia, justicia ! In aeternum lex tua veritas*[25]. Il représente parfaitement le courant généreux de la bourgeoisie moderne, modérée et éclairée de la fin du XVIIIe siècle qui déclencha la Révolution.

Sources : Bibl. nat. France, FM[2] 360-361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 42, f° 69 v°, 1 Ba 43, f° 128 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-208 ; Arch. dép. Morbihan, 4 E 7-11 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 308 ; A. PENNEC, « Augustin Bernard François Le Goazre de Kervélégan (Quimper, 1748-1825) », dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 157-170 (p. 199).

120. – Le Goazre de Kervélégan, François Marie Hyacinthe

26 septembre 1749, Quimper – 4 septembre 1823, Quimper.

Avocat du roi au présidial et subdélégué de l'intendant (1783).

(1) Frère cadet du précédent, il est sans doute introduit à *La Parfaite Union* par son aîné. Maçon depuis 1772, il devient orateur de la loge (1777), puis second surveillant (1778) et frère hospitalier (1781-1783). En cette qualité, il est plus particulièrement chargé d'organiser les œuvres d'assistance de la loge au bénéfice d'autres maçons ou de leur famille, mais aussi de remettre aux hôpitaux des sommes destinées aux malheureux et aux malades. L'année suivante, il est élu en effet à l'office de premier surveillant. On peut suivre son parcours maçonnique régulier jusqu'en 1787, époque à laquelle il exerce à nouveau la charge d'orateur. Il déclare les grades maçonniques de prince de Jérusalem (1779), ADTLP (1783), SPDRC (1784, 1785, 1786, 1787), élu des Quinze (1787). Il rejoint brièvement en 1803 la loge reconstituée.

(2) Fils de François Guillaume, conseiller (juge) de la sénéchaussée et siège présidial de Quimper, et de Marguerite Billy du Plessis, après une enfance passée au manoir de Toulgoat en Penhars, il suit, après le collège de Quimper, une solide formation juridique à la faculté de droit de Rennes. Il devient avocat du roi au présidial de Quimper (1783) et occupe la fonction de subdélégué de l'intendant à Quimper. Il rend surtout compte, dans ses rapports, de la misère qui sévit alors périodiquement dans la région quimpéroise. Dans une lettre à l'intendant en date du 1er mai 1786, il écrit : « La misère est affreuse. Les pauvres des campagnes manquent de travail et de pain parce que nos laboureurs évitent, autant qu'ils le peuvent, d'employer des bras étrangers, de pain parce que les blés sont portés à un prix excessif et parce qu'un journalier, qui, dans cette saison, ne rapporte chez lui que cinq sous chacun des jours qu'il trouve à travailler, n'en a pas assez pour nourrir une femme et plusieurs enfants ; ainsi nos villes, nos bourgs et tous les chemins qui y conduisent n'offrent que des mendiants, et le spectacle de la misère publique se reproduit à chaque pas. » Il sollicite et obtient de l'intendant, en juin 1786, des aides financières destinées aux pauvres, aux vieillards et aux infirmes de la ville pour un montant de 2 200 livres. La ville compte alors 1 350 indigents pour une population estimée à environ 7 600 habitants.

Il soutient son frère dans le conflit qui oppose celui-ci à l'évêque de Quimper Conen de Saint-Luc (notamment lors de l'affaire du théâtre de Quimper « La Comédie », que l'austère prélat souhaitait voir fermer). Dans une autre affaire, le 16 août 1788, à nouveau aux côtés de son frère et des juges du présidial, il manifeste contre l'intervention et le discours au présidial du comte de Botherel, parlementaire rennais hostile au « grand bailliage » projeté à Quimper et souhaité par le sénéchal Kervélégan, son frère, contre l'avis d'autres frères de loge, dont le chanoine Reymond, qui déserte à cette époque le temple maçonnique.

Membre du comité permanent qui précède la mise en place des nouvelles institutions municipales, il y siège à compter du 7 novembre 1789 comme représentant de la paroisse Saint-Sauveur. Il ne figure pas parmi les élus de la municipalité Le Guillou de Kerincuff (1er février-3 septembre 1790), mais il est élu au bureau du conseil général de la commune présidé par Le Gendre. Il y occupe le poste de commissaire du premier bureau (le conseil général de la commune est organisé en trois bureaux, dotés chacun d'un président, d'un commissaire et d'un secrétaire). En 1790, il demeure rue Saint-Nicolas, est imposé à 36

25. « Justice éternelle est Ta Justice et Vérité Ta Loi. »

Le Gall-Péron.indd 390 30/11/2011 18:32:16

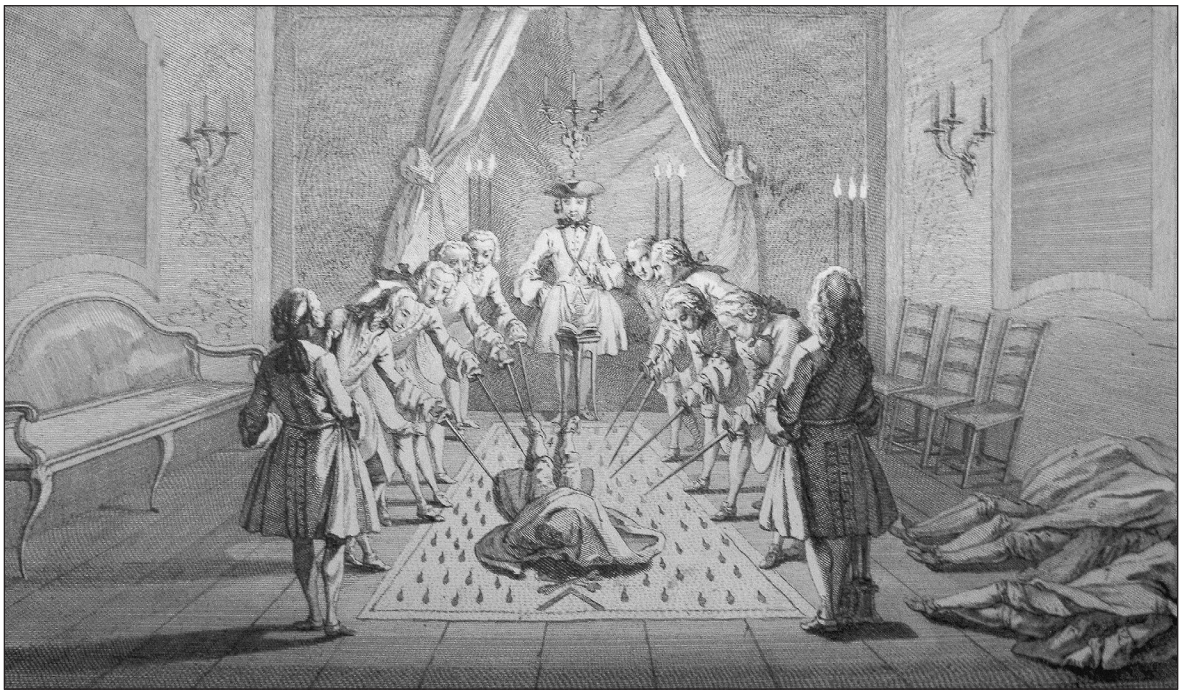

Fig. 5. – Cérémonie d'élévation au grade de maître franc-maçon.
Gravure de Gabanon, XVIIIe siècle, Arch. dép. Finistère, 100 J 1623, fonds de Kernuz.
Cliché B. Le Gall.

livres sur le rôle de capitation. Il figure parmi les membres fondateurs de la Société des amis de la Constitution dont il devient le secrétaire. Son investissement dans la vie municipale, son appartenance à une famille respectée et son action pour les plus démunis font de lui un candidat idéal pour le poste de premier magistrat de la cité. Aussi est-il élu maire de Quimper le 29 janvier 1791 et il siège régulièrement au bureau municipal jusqu'au 17 novembre de la même année. L'action de la municipalité Le Goazre ne se distingue pas de celle des autres municipalités finistériennes de la même période : on y gère les questions liées à la vente des biens nationaux de première origine, au contrôle des prix, aux réquisitions civiles et militaires, à l'organisation des nouvelles contributions, à la lutte contre les conspirateurs réels ou supposés ou encore à l'application de la Constitution civile du clergé. Lorsque Le Déan lui succède à la tête de la municipalité, Le Goazre est élu, le 23 novembre 1791, procureur de la commune. Il occupe cette fonction jusqu'au 14 mai 1792. Il cesse après cette date d'appartenir à la municipalité quimpéroise. Il se signale alors par son engagement contre le clergé réfractaire. Il est élu, en novembre 1792, membre du directoire du département.

À la suite de la mise en accusation des administrateurs du Finistère, il ne sauve sa tête qu'en se retirant à Toulgoat dans une prudente retraite. Il est nommé, le 27 février 1795, simple instituteur à Penhars. Vers cette époque, il devient brièvement procureur du district de Pont-Croix. Il préside l'administration municipale de Quimper en avril 1797, puis en septembre de la même année devient commissaire du Directoire près l'administration centrale du département. Il semble se signaler toujours par un certain zèle à poursuivre les membres du clergé réfractaire (affaire du chanoine Du Laurent de la Barre en 1797). En l'an IX (1801), on le trouve commissaire du gouvernement près le

Le Gall-Péron.indd 391 30/11/2011 18:32:16

tribunal criminel du Finistère. Rallié à Napoléon, il est promu en 1809 juge de la cour de justice criminelle. Le préfet estime à cette époque ses revenus à 5 000 francs et le qualifie « d'homme de caractère moral et attaché au gouvernement ». Il décède à Quimper, rue Verdelet, en 1823, toujours en fonction et célibataire.

Il n'a évidemment pas occupé dans l'histoire quimpéroise une place d'importance comparable à celle de son frère, le conventionnel. Juriste, membre de la riche bourgeoisie éclairée, franc-maçon, révolutionnaire modéré, il a cependant été plus que la simple ombre de son aîné.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 34-35, 45 J 60, 17 L 5 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 45, f° 62, 1 D 20, f° 125, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 1-2, 23 J 45.

121. – Le Goazre de Toulgoët, Julien Marie

16 octobre 1748, Lanriec – 13 mai 1811, *idem*.

Écuyer.

(1) Ce cousin des Kervélégan devient membre de *La Parfaite Union* dès 1769. Maître maçon le 12 janvier 1772, il prétend aux grades maçonniques d'élu des Neuf (1773), puis de maître bleu, grade pourtant inférieur (1777, 1783-1784-1785), et à nouveau d'élu des Neuf (1786).

(2) Il réside habituellement à Gouesnac'h mais possède un domicile à Quimper en 1786 ; il se pare du titre d'écuyer bien que la famille Le Goazre ait été déboutée de ses prétentions nobiliaires lors de la réformation de 1669. Il vrai qu'il est le fils de Jean-Marie Le Goazre, gendarme ordinaire de la garde du roi, fonction généralement réservée à des gentilshommes, et de Michèle Tacren du Léty, mariés en 1741. Lui-même a épousé Élisabeth Bobet, sœur de Michel Joseph, son frère de loge (n° 15), lieutenant civil et criminel au présidial de Quimper. Le contrat de mariage établi en mars 1781 précise que l'époux dispose de 3 000 livres de rente annuelle, ce qui lui permet de « vivre noblement ». Il est néanmoins lié au petit monde des négociants en sardines et en rogue. Les populations maritimes souffrent terriblement de la rapacité de ces hommes dans les années 1770 et de leur monopole de l'importation de la rogue de Norvège. La spéculation sur les prix de ce produit est pour partie à l'origine de la crise. Malgré cette proximité d'intérêts, il adresse en octobre 1772, comme membre de la Société d'agriculture et de commerce de Bretagne, un mémoire à l'intendant dans lequel il s'oppose aux partisans inconditionnels du libéralisme économique. Il s'agit, dit-il, de bloquer les prix du baril de rogue à un niveau acceptable pour les différents acteurs du circuit économique :

« Je donne pour projet que le roi défende à aucun marchand français quelconque de vendre de la rogue aux pêcheurs de son royaume au dessus de 24 livres le baril de rogue en sapin, et 30 livres celle en chaine (*sic*), sous des peines rigoureuses. Cette loi établie arrêtera les accapareurs et laissera la liberté aux Danois de porter la rogue en France, et de la détailler dans leurs navires, sans leur en fixer aucun prix, mais les rogues déposées dans des magasins français, elles seront assujetties à la police du royaume de France et sera le dépositaire obligé d'en livrer aux pêcheurs au prix de la police. »

Il ne semble pas faire parler de lui pendant la période révolutionnaire. En germinal an XI (mars-avril 1803), déjà maire de Gouesnac'h, il établit son domicile pour quelques mois chez son beau-père Bobet. À cette époque, il accompagne toujours sa signature des points maçonniques habituels. Il meurt en 1811, toujours revêtu de l'écharpe de maire nommé de Gouesnac'h : il s'était donc rallié à l'Empire.

Son fils Augustin, lieutenant de gendarmerie, a convolé en secondes noces avec Thérèse Jeanne du Haffond, nièce d'Ambroise (n° 60). Le réseau des alliances matrimoniales – et les exemples sont nombreux – passe aussi par la sociabilité maçonnique.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-209, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, f°s 21-22, 23 J 45 ; D. Robin, *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime. L'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*, Rennes, 2000, p. 319.

122. – Le Gorgeu, Jean-François

1747, Rosporden – 22 juillet 1799, Pont-l'Abbé.

Élève (1768) puis maître en chirurgie (1777).

(1) Il est initié dans la loge *L'Heureuse Maçonne*, où il apparaît au grade d'apprenti puis de compagnon en 1768. Il devient la même année

Le Gall-Péron.indd 392 30/11/2011 18:32:16

frère terrible, preuve qu'avec une formation sans doute accélérée il est déjà parvenu au grade de maître. En 1773, il rejoint *La Parfaite Union*, où il figure avec le grade d'élu des Quinze. En juin 1777, il possède le grade de maître écossais, mais déserte ensuite son nouvel atelier.

(2) Fils de Joseph, notaire et avoué décédé en 1772, et de Catherine Denizo. Son père a été reçu notaire royal le 21 juin 1731, en remplacement de maître Larcher. En 1768, le fils est élève en chirurgie, à la fois chez Lannégrie et chez son confrère Coquerel, tous deux maçons. En 1773 il demeure à Rosporden. Il s'installe ensuite à Pont-l'Abbé vers le milieu des années 1770. En 1785, il reçoit une commission de chirurgien de l'amirauté de Quimper du duc de Penthièvre, grand amiral de France. Il a également été médecin des épidémies dans les années 1770, et en 1788 pendant l'épidémie de dysenterie de Beuzec-Cap-Caval. Un rapport du 20 juin du subdélégué de Pont-l'Abbé destiné à l'intendant signale le zèle de ce chirurgien à cette occasion. Il réside encore à Pont-l'Abbé en 1789, déclarant la profession d'officier de santé. C'est un cousin par alliance des Le Gat.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 81 B 739, 40 J 51, 45 J 29 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1375, 1382-1383 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; Archives évêché Quimper et Léon, 6 AA-8.

123. – Le Hericy, Louis

Vieux-Pont, diocèse de Lisieux.

Négociant, marchand de draps et de soieries.

(1) Il est reçu franc-maçon à *La Parfaite Union* le 24 juin 1770. Toujours membre en septembre 1773, il y est élu comme substitut du secrétaire (1775). La loge sollicite pour lui un certificat de maîtrise au Grand Orient en décembre 1775. Il prétend aux grades maçonniques d'arche-maître (1773) et de souverain prince de rose-croix (1777-1785).

(2) Fils d'un négociant de Falaise, il s'établit à Quimper, paroisse de La Chandeleur. Il y épouse le 4 mai 1767 Thérèse Georgette Charlotte Ecars, fille d'un docteur en médecine. Il s'établit dans sa cité d'adoption comme négociant en draps et soieries. Il figure comme administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine de 1776 à 1777. Il est surtout connu pour avoir eu la tête près du bonnet, comme l'atteste l'anecdote qui suit. Le 29 septembre 1780, Jacques Louis Charpentier, maire de la ville et frère de loge de Le Héricy (n° 31), doit attribuer des billets de logement à des soldats en transit vers Brest et faisant une courte halte à Quimper. Il s'agit d'un détachement du régiment d'Anhalt-infanterie, formé de mercenaires allemands. La plupart des Quimpérois sont astreints, comme les autres citadins du royaume, à l'obligation de casernement, seuls les nobles et quelques privilégiés en étant exemptés. Le rôle arrêté par le commissaire des guerres fixe la quote-part de Le Hericy à la fourniture de trois lits aux casernes (hôtel-Dieu), outre l'hébergement sous son toit de quatre soldats ou un officier au passage de troupes. Le maire lui demande de loger deux soldats pour une nuit. Mais comme il a déjà fourni trois lits, il ne l'entend pas de la sorte, élève la voix, répond avec hauteur, insulte puis menace le maire. L'appartenance commune à une loge n'empêche donc aucunement les conflits entre frères dans le monde profane. Le Héricy a cependant su développer des liens amicaux et familiaux avec d'autres frères. En février 1776, il est parrain de Louis Fortuné, fils de Michel Rateau, membre assidu de la loge (n° 163). En thermidor an VI (juillet-août 1798), il demeure à Nantes où il semble s'installer définitivement.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, EE 24, 23 J 45.

124. – Le Hir, Jean-Charles

Né le 4 février 1744 à Brest.

Maître en chirurgie.

(1) Il apparaît dans les états de *L'Heureuse Maçonne* comme frère hospitalier (1774). Il a déjà atteint à cette date le grade maçonnique de maître anglais. Ayant repris du service dans la marine, il n'apparaît plus par la suite dans les documents de sa loge et ne rejoint pas non plus *La Parfaite Union*.

(2) Fils de Jean Le Hir, autre maître chirurgien, qui exerça temporairement à Quimper en 1745, il s'installe à Quimper dans les années 1760. Reçu chirurgien de l'amirauté en 1765, après trois ans d'apprentissage chez un chirurgien-major des hôpitaux militaires à Brest, puis deux années d'approfondissement à l'école de chirurgie de la marine, il assiste pendant deux ans Coquerel, maître chirurgien et franc-maçon. En août 1770, il épouse une fille de Jean-René Le Cœur, riche négociant

Le Gall-Péron.indd 393 30/11/2011 18:32:17

de la paroisse du Saint-Esprit. Il réside encore à Quimper en 1774. Pendant la guerre d'Amérique (1778-1783), il est chirurgien-major embarqué. Il est réputé mort à la fin du conflit.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360 ; Arch. dép. Finistère, B 739, B 4275 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

125. – Le Méhauté

Prêtre.

(1) Membre fondateur, en 1768, de la loge *L'Heureuse Maçonne*, il y exerce la même année la fonction d'orateur. Il prétend à un grade obscur, siglé « AFMP » ou « AFMR » ? Faut-il le lire « affilié maître parfait » ? Il disparaît dès l'année suivante de son atelier.

(2) Il réside à Quimper, où il apparaît ponctuellement, en 1772, comme prêtre de Saint-Mathieu.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

126. – Le Ménez de Kerdelleau, Alexandre

Rennes.

Avocat du roi au présidial de Vannes en 1769.

(1) Il est reçu à *La Parfaite Union* le 31 mai 1772. En septembre 1773, il apparaît au grade maçonnique élevé de maître écossais. Il n'assiste qu'irrégulièrement aux travaux de la loge. Il est signalé comme retiré du temple en décembre 1773, conséquence de son déménagement à Vannes.

(2) Il ne séjourne que peu d'années à Quimper, comme juge au présidial. Il rejoint la sénéchaussée de Vannes comme avocat du roi et devient maire de Vannes en 1778.

Sources : Arch. nat. V 1-445, pièce 346 ; Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 42, f° 93 v°, 43, f° 153 v°°, 44, f° 54 v° ; 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

127. – Le Noac'h

Ouvrier vernisseur.

(1) Frère servant de *La Parfaite Union* (1778-1780), il est probablement recruté par le clan La Hubaudière-Caussy. Il travaille au grade d'apprenti dans la loge. Son recrutement signale probablement l'installation du temple maçonnique à Locmaria.

(2) Il est employé à la manufacture de Locmaria. Il doit s'agir d'un simple ouvrier ayant la confiance de ses patrons faïenciers.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

128. – Le Page

Ancien officier de la Compagnie des Indes.

(1) Il figure en juin 1777-1778 à *La Parfaite Union* avec le grade de maître maçon. Il fait partie des membres de la loge non domiciliés à Quimper, qui n'en suivent qu'irrégulièrement les travaux (1783).

(2) Il demeure à Auray, sans que l'on dispose d'autre renseignement sur cet officier de la marine marchande.

Sources : Bibl. nat. France FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

129. – Le Pennec, Jean-Marie

23 janvier 1742, Plouguer-Carhaix – 22 mai 1794, Brest.

Avocat, sénéchal de la juridiction royale de Châteauneuf-du-Faou (1783).

(1) Initié le 15 novembre 1772, il fait partie des membres de *La Parfaite Union* non domiciliés à Quimper. Il n'en suit qu'irrégulièrement les travaux (1773-1783). Il prétend au grade maçonnique d'élu des Quinze (1773), puis déclare celui de maître écossais (1777). Sa mauvaise réputation n'empêche pas son initiation, mais il disparaît de sa loge à partir de 1784.

(2) Fils d'avocat et avocat lui-même, reçu en 1768 après des études de droit à Rennes, il épouse en 1769 Élisabeth, fille de Corentin Ignace Furic, avocat de Châteauneuf-du-Faou. Le 27 novembre de la même année, il est nommé sénéchal de la cour de Châteauneuf en remplacement de François Pic de la Mirandole. De réputation assez trouble, on lui reproche certaines irrégularités dans sa charge et sa rapacité. En 1781, il entame un procès contre Claude Le Guillou, procureur du roi à Châteauneuf, qui l'accuse d'ivresse manifeste au cours d'une audience. En 1782, est accusé, devant le présidial de Quimper, d'avoir altéré un arrêt de justice rendu à Châteauneuf en substituant son nom à celui du rapporteur, afin de percevoir la meilleure part des épices. Ces écarts lui valent des attaques personnelles, sous la forme d'un libelle dans lequel il est méchamment chan-

Le Gall-Péron.indd 394 30/11/2011 18:32:17

sonné pour ses malversations, son insolence, son arrogance et ses habitudes de cabaret. C'est donc un personnage assez douteux, même s'il faut faire la part des exagérations et des ragots. Le 3 octobre 1787, à la suite d'un procès intenté contre lui par sa parentèle, il démissionne de sa charge de sénéchal qu'il cède pour 16 000 livres. Ses créanciers, partie au procès, s'étaient lassés de ne pas le voir rembourser les 800 livres annuelles qu'il devait sur un emprunt réalisé pour l'acquisition de sa charge. Redevenu simple avocat à Quimper, il embrasse la cause de la Révolution. Il est procureur de la commune de Carhaix en septembre 1792, et participe à ce titre à l'expulsion des ursulines et hospitalières de la ville. Le 16 novembre 1792, à Lesneven, il est élu membre du conseil d'administration du Finistère. Il siège un temps comme juge au tribunal criminel (été 1793). Accusé de fédéralisme par les montagnards, il ne figure pas sur la première liste de vingt membres frappés par le décret de la Convention du 19 juillet 1793, mais il est néanmoins dénoncé par Blanchard, Valette, Perrin et Royou-Guermeur (n° 170), son ancien frère de loge. Bien qu'ayant tenu un rôle effacé, il est, comme ses collègues du département (Kergariou, Le Thou [n° 133], Guillier du Marnay, etc.) victime de la Terreur, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Brest et guillotiné le 22 mai 1794.

Sources : Arch. nat., V 1-462, pièce 411, V 1-539, pièce 258 ; Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, B 807, 4 B 448, 8 C 1, f° 16, 92, 8 C 1-162, f° 92, 8 C 1-163, f° 10v°, 40 J 51, 45 J 34-35 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J. SAVINA, « L'élection des députés du Finistère à la Convention nationale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIV, 1937, p. 65-96 (p. 71).

130. – Le Roux, Jean-Marie

12 janvier 1763, Quimper – 7 janvier 1825, Kerfeunteun.

Négociant (1787), banquier (1789).

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1787, il est élu vice-orateur en 1789 et travaille à cette époque au grade de maître irlandais. Il figure encore en 1790 parmi les maçons en activité. Il tient en l'an VI (1798) l'office de trésorier de l'atelier. Il apparaît toujours en 1803 dans les états nominatifs de la loge.

(2) Fils de Paul-Marie Le Roux et de Marie-Anne Fagan, il est le neveu du futur évêque constitutionnel Le Coz. Il épouse, le 20 juin 1786, Marie-Madeleine Bréhier (1753-1834), sœur de François Salomon, franc-maçon quimpérois (n° 24). Ancien président de l'administration cantonale de Quimper en l'an VII (1799), il demeure toujours à Quimper en 1811. Le 6 septembre de cette année, il installe son domicile politique à Kerfeunteun, où il possède le manoir de Missilien. Il est alors qualifié de propriétaire.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35 ; Arch. mun. Quimper, 1 D_Qui 6, 1 D_Ker-1, 23 J 45.

131. – Le Roy, Jean-Michel

Né en 1734 à Pont-l'Abbé.

Négociant, lieutenant de la milice garde-côtes (1774).

(1) Il est membre en 1774 de *L'Heureuse Maçonne* et affiche alors le grade de maître irlandais. Il ne rejoint pas *La Parfaite Union* après l'interdiction de son atelier.

(2) Il réside à Pont-l'Abbé, où il est apparenté aux principaux marchands et négociants de la ville, chef-lieu de la baronnie du Pont.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

132. – Le Roy de Quergrois, Yves Marie

17 mai 1740, Lesneven – 1783, Quimper ?

Conseiller (juge) au présidial.

(1) Membre de *La Parfaite Union* de Quimper (affilié vers 1781-1782), il figure au tableau de 1783 parmi les frères morts depuis la Saint-Jean dernière. Il possédait le grade de maître RTLG. Juge au présidial de Quimper, il doit être identifié avec Yves Le Roy de Quergrois, avocat, vénérable en 1777 de la loge rennaise *La Parfaite Union*, homonyme de celle de Quimper, à laquelle il appartenait dès 1774.

(2) À sa mort, de nombreux créanciers se manifestent, ses meubles sont vendus à Quimper en novembre 1783. Son acte de sépulture ne figure pas dans les actes des BMS de Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C1-214, 45 J 60 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. KERJAN, *Rennes : les francs-maçons…*, *op. cit.*, p. 312.

Le Gall-Péron.indd 395 30/11/2011 18:32:17

133. – Le Thou, sieur du Hambout, Julien

Né en 1721 à Hémonstoir, trève de Neulliac – 22 mai 1794, Brest.

Négociant, avocat.

(1) Il apparaît brièvement à *La Parfaite Union* en 1786, avec le grade d'apprenti.

(2) Cet avocat, sénéchal et seul juge du marquisat de Laz, fils majeur de François et de Marie-Magdeleine Langle est domicilié de fait à Laz, lorsqu'il signe son acte de mariage le 15 février 1762, à Saint-Julien de Quimper. Son épouse, Françoise Bouézo, veuve de Jean-Marie Debon, négociant quimpérois, lui apporte 15 000 livres de dot. Lui-même ne possède alors qu'un médiocre capital évalué à 6 000 livres de biens mobiliers et immobiliers. Soucieux du bien-être public, il adresse en 1766, une lettre à l'intendant de Bretagne, dans laquelle il dresse ses observations au sujet de l'insalubrité de nombreuses rues et places de la ville, sources d'infection pour les Quimpérois. Notable de Quimper, qualifié de sieur du Hambout en 1781, il est maire de la ville de 1768 à 1770. Il siège par la suite occasionnellement, entre 1777 et 1783, au conseil de ville en sa qualité d'ancien premier magistrat. Il figure parmi les signataires des cahiers de doléances de Quimper, le 15 avril 1789. En 1790, il demeure rue des Régaires, est imposé à 24 livres et emploie une servante. En mars 1791, il est élu juge au district, puis devient secrétaire de l'assemblée électorale du Finistère en novembre 1792. Il est élu à la même époque administrateur du département. Le 7 juin 1793, il signe notamment, avec ses amis maçons, Vinoc (n° 179), Le Baron de Boisjaffré (n° 110) et Le Goazre (n° 119), une lettre officielle de protestation dénonçant l'arrestation des girondins à Paris. Sa fidélité au fédéralisme de la Gironde lui vaut d'être condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et guillotiné le 22 mai 1794 avec les autres administrateurs du département, dont son frère de loge Le Pennec.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 565 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35 ; Arch. mun. Quimper, BB 19-21, 23 J 45.

134. – Léziart du Dézerseul, Jean Julien Modeste

Né le 17 octobre 1740 à Piré (diocèse de Rennes).

Chevalier, capitaine au corps du Génie (1784).

(1) Vénérable de la loge brestoise *L'Heureuse Rencontre*, il est affilié par vote du 26 novembre 1773 à *La Parfaite Union* de Quimper, dont il devient par la suite membre honoraire en 1780-1784. Il apparaît également en 1776 dans les états de sa loge d'adoption, *L'Heureuse Union* de Brest.

(2) Ingénieur, officier du Génie, il réside principalement à Vitré (1773), puis à Rennes, où il signe la protestation de la noblesse en 1789.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 60 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…, op. cit.*, p. 324.

135. – Lor (de)

Commissaire de la marine à Brest.

(1) Initié le 2 janvier 1772, il figure sur les états nominatifs de *La Parfaite Union* (1772-1773) avec le grade de maître. Il disparaît bientôt des effectifs de la loge. A-t-il quitté la région ? Elève commissaire de la marine jusqu'en 1773, il réside à Brest et, en raison de ses obligations de service, il est peu présent à Quimper. Assez curieusement, il ne figure dans aucune des loges brestoises de l'époque.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

136. – Lozach

Vernisseur (1783-1784), ouvrier pipier (1785), contremaître de la manufacture de Locmaria (1787-1789).

(1) Frère servant de la loge *La Parfaite Union*, il reste présent, contrairement à bon nombre d'autres serviteurs, sur une période assez longue (1783-1790). Il ne dépasse pas, malgré son assiduité, le grade maçonnique de compagnon (1783-1784-1785).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

137. – Madezo, Corentin Mathieu Louis Marie

Né le 26 août 1766 à Douarnenez.

Négociant à Quimper et à Douarnenez.

(1) Il est initié en 1789 à *La Parfaite Union*, mais il semble assez peu assidu aux travaux de la

Le Gall-Péron.indd 396 30/11/2011 18:32:17

loge. Il figure au grade d'apprenti en 1789 et est élevé au grade de maître en 1790.

(2) Fils du négociant Jean-Herlé Madézo et de Marie-Josèphe Renault, de Trévignon, il figure au rang des principaux négociants en rogue et propriétaires de presses à sardines de Douarnenez. Devenue veuve, sa mère épouse en secondes noces en 1780 Joseph Augustin Monbet, négociant, natif du diocèse d'Auch, beau-frère de Pierre Antoine Mermet, ancien franc-maçon, membre de *L'Heureuse Maçonne* (n° 141). Madézo sert à l'occasion d'interprète auprès des Norvégiens qui apportent les chargements de rogue au Port-Rhu. C'est un membre assidu de la chambre de lecture de Douarnenez de juin 1789 à août 1794, dont son beau-père est le trésorier. À la Révolution, il devient membre de la municipalité de Douarnenez. Il signe la lettre, dont suit un extrait, datée de 1791 :

« Jamais, nos marins en général n'ont été partisans de la Révolution. Esclaves en naissant, élevés de même, courbés de tout temps sous le poids de leurs chaînes, naturellement brutaux, […] incapables de réflexions sur l'ignominie de leur asservissement, les nobles et les prêtres sont les seules divinités devant lesquelles ils fléchissent par erreur et qu'ils encensent par ignorance. »

Ces déclarations ne l'empêchent cependant pas de défendre les intérêts des négociants en rogue contre ceux des marins lors de la rédaction des cahiers de doléances. Il est élu capitaine de la garde nationale de Douarnenez en 1792. Le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), il prend pour épouse à Quimper Marie-Louise Adélaïde Rateau, fille de Michel, important négociant et franc-maçon (n° 164), qui a peut-être introduit son jeune frère de loge dans sa famille. Par cette union, il est désormais apparenté à un autre clan de maçons quimpérois, les Bonnet, dont l'un des membres, Louis (n° 18), est présent à la signature de l'acte de mariage, comme d'ailleurs Nicolas Poullier, autre franc-maçon (n° 158).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 2 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; *Douarnenez sous la Révolution*, coll. Mémoire de la ville, n° double 10-11, Douarnenez, 1989, p. 45, 108-109, 112, 122.

138. – Maraval, Louis

Né à Saint-Affrique, Rouergue.

Tailleur, caporal vétéran.

(1) Il apparaît en 1773 comme membre de *La Parfaite Union* et figure en 1777 comme frère servant de la loge, travaillant au grade de compagnon.

(2) Ancien caporal de la compagnie de Marignac au régiment de Condé-infanterie, il s'installe comme tailleur à Quimper à la fin de son engagement. Il épouse une veuve, Marie-Françoise Ranno, le 30 septembre 1771, à Saint-Julien de Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, GG 36-37, BMS Saint-Julien (1771), 23 J 45.

139. – Meneust

Né à Rennes.

Religieux cordelier au Mans.

(1) Il est initié apprenti franc-maçon de *La Parfaite Union* le 17 octobre 1771. Il fréquente son atelier jusqu'en 1773. Il possède à cette époque le grade d'élu des Quinze. Ce religieux a très probablement appartenu à la communauté du couvent Saint-François de Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

140. – Ménez

Né à Carhaix.

Employé dans les vivres (1790), agriculteur (1798).

(1) Maître en 1790, maître bleu en 1798 dans *La Parfaite Union* reconstituée, il disparaît ensuite de la loge, résidant habituellement à Morlaix à cette époque.

(2) Un homonyme est commis de la marine à Quimper en floréal an III (avril-mai 1795). On le retrouve à un mariage à cette époque au côté du franc-maçon Moro (n° 146). C'est très probablement le maçon, mais on connaît aussi un Pierre Augustin Ménez, avoué près le tribunal du district en l'an III.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun Quimper, 1 E 213.

141. – Mermet, Pierre Marie Antoine

Né le 24 août 1744 à Quimper.

Négociant (1774).

Le Gall-Péron.indd 397 30/11/2011 18:32:17

(1) Il est probablement initié dans la loge *L'Heureuse Maçonne*, où il occupe l'office de trésorier (1774), avec le grade de Grand Écossais. Il ne rejoint pas *La Parfaite Union* après le démantèlement de sa loge. Son fils Louis, receveur des contributions à Plonéour, figure dans l'état de la loge *La Parfaite Union* reconstituée, de 1805 à 1807, avec le grade d'apprenti puis de maître bleu.

(2) Il est fils d'Antoine Mermet, marchand de draps et de vins, originaire de Beaufort (évêché de Tarentaise), domicilié paroisse Saint-Julien au moment de son mariage, célébré le 7 janvier 1743, avec Louise Michèle Raillard, fille d'un marchand de La Chandeleur. Il réside principalement à Quimper. Vincent Simon Mermet, marchand de draps à Quimper, qui dépose son bilan en 1782, est son frère. Mermet a également des intérêts à Plonéour, où il se porte acquéreur de plusieurs biens nationaux, les achats s'échelonnant entre 1791 et 1796. Il devient membre de la garde nationale, adhère à la Société populaire et préside le comité de surveillance de Plonéour à partir du 14 pluviôse an II (2 février 1794). Du 15 décembre 1795 jusqu'au 24 janvier 1798, on le retrouve président de la municipalité cantonale de Plonéour. En l'an VI (1798), il est revenu à Quimper, où il apparaît comme administrateur de l'hospice civil de la ville. Le 25 prairial an VI (13 juin 1798), il propose sa démission à la municipalité cantonale. Celle-ci la refuse dans un premier temps, en reconnaissant « le zèle et la distinction dont a témoigné le sieur Mermet dans ses fonctions de directeur des hôpitaux ». Il est nommé en l'an IX (1801) maire de Plonéour, signe de son ralliement au régime consulaire. En novembre 1807, il renonce à son commerce de vin en gros pour ne plus vendre que des draps au détail. Son fils Simon, marchand de draps et de vins à Pont-l'Abbé au début du XIXe siècle est, sous la Restauration, électeur et éligible à la Chambre des députés, puisqu'il paie 1 235 francs d'impôts et figure parmi les plus riches notables de l'arrondissement électoral de Quimper. Le département ne compte alors que 125 éligibles à la députation.

Sources : Bibl. nat. France, FM^{2} 360 ; Arch. dép. Finistère, B 4584, 110 J 46, 3 M-13, 3 M 15 ; Arch. mun. Quimper, 6 D_Qui 1, 13 D_Qui 1, 23 J 45, 1 K_Qui-1 ; D. RAPHALEN, *La Municipalité de Plonéour (1789-1799)*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1990, p. 72, 89, 103.

142. – Moelien (de), Guy Marie Joseph René

8 avril 1751, Brest – 5 juillet 1816, Brech (Morbihan).

Né en 1751 à Brest.

Capitaine, major des vaisseaux du roi.

(1) Il est membre en 1787 de la loge *La Parfaite Union*. Peu assidu, il réside habituellement au manoir de Moelien à Plonévez-Porzay. Un Charles de Moelien, probablement un parent, enseigne des vaisseaux du roi, né à Fougères, est affilié à *L'Heureuse Rencontre* de Brest le 25 mars 1783.

(2) Chef de nom et d'armes, chevalier de Saint-Louis, il épouse en 1776 une lointaine cousine, Marie-Louise Renée de Moelien. En novembre 1782, il achète à son frère deloge Augustin Le Goazre (n° 119) un hôtel particulier rue du Sel à Quimper (actuelle rue René-Madec) pour 34 400 livres et s'y installe avec sa famille. En 1790, il est capité à 375 livres, ce qui équivaut à un revenu annuel de plus de 30 000 livres. Pourtant en 1776, dans son contrat de mariage, il ne déclarait que 3 000 livres de revenus annuels. Il émigre en 1791, fait la « campagne des Princes » en 1792, survit à la désastreuse expédition de Quiberon et est finalement amnistié en 1801. En 1816, en récompense de sa fidélité au service de la monarchie, il est promu au grade de capitaine de vaisseau.

Sources : Arch. nat., Marine, C^{1} 175, f° 1885, C^{1} 181, f° 387, C^{1} 182, f° 537 v°, C^{1} 187, f° 190, C^{7}-211 ; Bibl. nat. France, FM^{2} 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-198, 31 C 1-208, 1 Q 3148 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 8, 23 J 45 ; Arch. évêché Quimper et Léon, fonds Trévédy, n.c. J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 301.

143. – Monfort (de)

Lieutenant au régiment de Bresse-infanterie.

(1) Il est affilié en 1778 à *La Parfaite Union* avec six autres officiers de son régiment, sans aucun doute à l'occasion d'une étape de garnison. Il disparaît dès l'année suivante des états nominatifs de la loge, son régiment ayant été déplacé.

Sources : Bibl. nat. France, FM^{2} 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^{b} 92, f°s 99 v°-100 v° ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

Le Gall-Péron.indd 398 30/11/2011 18:32:17

144. – Montriac de Fonbourgade, Jean-Étienne

Officier au régiment de Neustrie-infanterie.

(1) Affilié en 1781 à la loge *La Parfaite Union*. Son atelier sollicite du Grand Orient, le 2 octobre puis le 21 novembre 1781, un certificat destiné à cet officier qui disparaît la même année de la loge quimpéroise.

Sources : Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 93, f°s 97 v°-102 ; Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper: 23 J 45.

145. – Morineau, Christophe Louis Pierre

23 mars 1754, Concarneau – 29 décembre 1823, *id*.

Négociant.

(1) Initié à *La Parfaite Union* à une date inconnue mais antérieure à 1785, il travaille en loge au grade de compagnon cette année-là. Résidant principalement à Concarneau, il est peu assidu aux tenues de la loge quimpéroise qu'il déserte après 1787.

(2) Armateur, négociant et miseur de la communauté de ville de Concarneau en 1778, il est fils de noble homme Yves Louis Morineau, négociant en sardines pressées, né en 1715, maire de Concarneau et député du tiers état de la ville aux états de Bretagne en 1764, et de Jeanne Catherine Le Beau. Les Morineau seraient originaires du Midi. Christophe, associé au commerce paternel, épouse en février 1776, paroisse Saint-Julien, Marie-Raymonde, fille de Jean-Raymond Sévène, marchand de rogue et presseur de sardines, originaire de Toulouse, également établi à Concarneau. Indice de sa probable initiation dès cette époque à *La Parfaite Union*, ses frères maçons assistent à son mariage, notamment Le Héricy, Rateau, Bonnet, Gilles Bréhier. Il devient par cette alliance le beau-frère du médecin Jean-Baptiste Le Breton, autre frère de loge (n° 113). Veuf en 1780, il épouse en secondes noces, le 19 février 1781, à Saint-Julien de Quimper, Jeanne Louise Le Gendre, fille d'un négociant de Lorient, apparentée aux Le Gendre de Quimper, notaires et avocats. Son contrat de mariage de février 1781 précise qu'il possède des biens propres, meubles et immeubles, valant 22 000 livres de capital. Dernier miseur de la communauté de ville de Concarneau, il est favorable aux idées révolutionnaires. Il assiste, en février 1789, comme député de sa ville, aux derniers états de Bretagne. Il est élu député suppléant de Le Guillou de Kerincuff le 22 avril, mais démissionne au profit de Tréhot de Clermont, sénéchal du marquisat de Pont-Croix. Élu en 1789 major de la garde nationale de Concarneau, il devient en 1790 trésorier et collecteur de la contribution patriotique de sa commune. Il connaît à la même époque, dans ses affaires privées, d'importants revers de fortune qui l'obligent à abandonner le négoce. Une spéculation malheureuse sur les blés le conduit à une faillite retentissante, prononcée le 19 septembre 1790. Le 16 décembre 1792, il devient pourtant maire de Concarneau. Sans aucun doute partisan de la Montagne, c'est lui qui, le premier, signale à l'administration départementale l'évasion des girondins par la mer et transmet à Royou-Guermeur (n° 170) une lettre saisie, impliquant La Hubaudière, son frère de loge (n° 48). La Société populaire de Fouesnant le nomme instituteur public en 1793, à la suite de la loi du 9 frimaire an II (29 novembre 1793) qui prévoit l'installation d'un instituteur de langue française dans toutes les communes rurales bretonnantes. Il se démet alors de ses fonctions de maire. Le 4 floréal an II (23 avril 1794), il devient maître d'école à Fouesnant, puis, en mars 1794, juré au tribunal révolutionnaire de Brest, nommé par le représentant de la Convention Jeanbon Saint-André. Il eut certainement à juger les administrateurs du Finistère dont quelques-uns étaient ses ex-frères en maçonnerie. On le retrouve ensuite adjoint principal délégué au maire de Concarneau, de floréal an VI jusqu'à l'an VIII (avril 1798-1800). Il n'acquiert pas de biens nationaux, probablement en raison de sa ruine personnelle.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, B 1031, B 1328, 4 E 227-96, 19 J 15, 45 J 34-35 ; Arch. mun. Concarneau, registres des délibérations de la communauté de ville (1778-an VI) ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; L.-P. Le Maître, *Concarneau, histoire d'une ville*, Quimper, 2003, p. 91 à 95.

146. – Moro, Jean-Pierre

Né le 23 avril 1734 à Saint-Brieuc.

Maître de psallette de la cathédrale de Quimper[26].

---

26. Nous remercions chaleureusement M. Gwénael Riou qui a bien voulu partager avec nous un grand

Le Gall-Péron.indd 399 30/11/2011 18:32:17

(1) Membre actif de la loge *L'Heureuse Maçonne* jusqu'en 1769, il la quitte avec six autres frères pour fonder *La Parfaite Union*. Il est alors revêtu du haut grade symbolique de prince. Longtemps célibataire, Moro, joueur de serpent de la cathédrale, appartient, tout comme Gautier, au petit nombre des frères à talent de sa loge. Ses revenus semblant des plus limités (il ne paie que six livres de capitation en 1788 puis quatre livres en 1790). On peut se demander si, comme les frères servants domestiques, les musiciens de la loge pouvaient verser, outre les 120 livres exigées lors de leur initiation, les contributions annuelles dues au Grand Orient et à la loge, sans compter les frais des banquets… Son activité maçonnique est attestée dès la fondation de la loge et jusqu'en 1773, mais peut-être par crainte de subir les foudres de son évêque, il s'éloigne ensuite de la franc-maçonnerie. Vivant de son seul traitement d'employé du chapitre et logé dans une maison appartenant à ce dernier, il avait tout à perdre si son appartenance maçonnique avait été révélée à l'évêque, anti-maçon acharné.

(2) Natif de Saint-Brieuc, il est fils de Noël Moro et de Catherine Massouien. Musicien de profession, il occupe l'office de serpent de la cathédrale dès 1765. Une délibération capitulaire du 31 juillet 1772 le nomme maître de la psalette[27]. Il reçoit une gratification de 12 livres pour la peine et les soins qu'il a pris à conduire les ouvrages de la pompe funèbre du feu roi Louis XV. Selon les années son traitement varie de 1 350 livres (1772, 1775) à 1 050 livres (1777-1779), incluant les frais d'entretien des trois enfants de chœur qu'il héberge chez lui et leur instruction. Il s'oblige également à leur apprendre le chant, à les former à la musique, aux cérémonies et à jouer d'un instrument. Le chapitre lui retire la charge de maître de la psallette le 26 mars 1788. Les chanoines décident à cette époque d'un nouveau plan d'éducation pour les enfants de chœur, « désirant mettre de l'ordre et de l'arrangement dans la psallette qui depuis plusieurs années s'étoit beaucoup relachée dans son ancienne discipline ». Moro a donc été sanctionné, officiellement pour sa négligence. Il reste néanmoins toujours serpent de la cathédrale jusqu'en 1790. Il assure par ailleurs régulièrement, entre 1771 et 1779, la fonction de surveillant des travaux de la cathédrale. Il demeure en effet dans une maison en bois adossée à la cathédrale, immeuble d'une valeur de 1 790 livres appartenant au chapitre, dont il a obtenu la concession à titre de féage.

Ayant perdu à la Révolution son emploi de serpent, il sollicite et obtient de l'administration une petite pension pour ses vingt-six années de service comme employé du chapitre cathédral. Il figure également au nombre des membres du comité de surveillance montagnard, nommés le 18 octobre 1793 par le représentant du peuple en mission Julien. En janvier 1795, le directoire du district certifie en outre que le sieur Moro « a porté les armes avec honneur pour la cause de la Révolution ». Lassé tardivement de son état de célibataire, il épouse à 62 ans une veuve de vingt ans sa cadette, lingère de métier, qui lui a donné un enfant naturel, né une année auparavant. Il accompagne toujours à cette époque sa signature des trois points habituellement rencontrés dans les signatures des francs-maçons, qu'il appose sur son acte de mariage.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 2 G 155, 28 L 19, f° 81, 40 J 51, 45 J 43 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. évêché Quimper et Léon, 4AA 7, Déal 1770-1782, 1782-1790 ; Arch. mun. Quimper, 31 I_Qui 2, 23 J 45, 5 N_Qui 4 ; A. CAMPION, *Les Artistes de Quimper…*, *op. cit.*, p. 45, 52.

147. – Mouton de La Prize, Jean-Baptiste

20 mai 1747, Brest, Saint-Louis.

Maître en chirurgie, ancien chirurgien entretenu de la marine (1774).

(1) Probablement initié dans une loge de la marine, ce chirurgien est affilié à *L'Heureuse Maçonne*. En 1774, il est signalé comme ex-orateur avec le grade maçonnique de maître parfait. On

nombre d'informations concernant Jean-Pierre Moro et l'organisation de la musique de la cathédrale de Quimper.

27. Dans une cathédrale, l'accompagnement musical est assuré par la psallette, des musiciens (un serpent à Quimper), l'organiste du grand orgue et des chantres. L'ensemble de ce groupe forme le bas chœur ou les suppôts du chapitre. Les musiciens et la psallette sont normalement indépendants l'un de l'autre. À Quimper, la psallette n'est pas placée sous l'autorité du grand-chantre (titre d'un chanoine chargé de veiller au bon déroulement liturgique des cérémonies) mais sous celle d'un simple prêtre connu sous le titre de maître de cérémonie.

Le Gall-Péron.indd 400 30/11/2011 18:32:17

peut donc estimer que son entrée dans la franc-maçonnerie remonte à 1773.

(2) Brestois, fils d'un négociant également directeur des postes et capitaine d'infanterie garde-côtes, il étudie à l'école de chirurgie de la marine de Brest de 1766 à 1772. Il fait plusieurs campagnes à la mer. On le retrouve ainsi embarqué comme chirurgien lors de la première campagne de Kerguélen. Il quitte le service à la mer pour s'établir à Pont-l'Abbé en 1774 mais opère également à Quimper. C'est d'ailleurs là qu'il épouse en août 1775 la fille d'un confrère, Marie-Rose, fille de Jean-François Lalouelle. Mouton est alors membre de *L'Heureuse Maçonne* et ses frères de loge assistent à son mariage. Il ne rejoint pas *La Parfaite Union* mais quitte Quimper pour Pont-l'Abbé où on le retrouve en 1789. En 1792, il est signalé comme assesseur du juge de paix du canton de Pont-l'Abbé. À cette époque, il figure également parmi les membres du club pont-l'abbiste, *Les Amis de la Constitution*. Il semble traverser très discrètement la période révolutionnaire. En 1806, il exerce encore son art à Pont-l'Abbé.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360 ; Arch. dép. Finistère, 45 J29, 17 L 5 ; Arch. mun. Quimper 23 J 45 ; A. Le Signor, *La Révolution...*, *op. cit.*, p. 169.

148. – Néron, Jean

1738, Hennebont – 11 décembre 1806, Lorient.

Négociant à Hennebont.

(1) Sans doute déjà maître, il est affilié le 20 décembre 1769 à *La Parfaite Union*. C'est un maçon furtif qui n'apparaît plus dans le tableau de la loge quimpéroise après 1773.

(2) Sieur de Portano, marchand, avocat et notaire à Hennebont, il est juge au tribunal du district d'Hennebont en l'an II (1793-1794).

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

149. – Penandreff (de), Charles Louis

19 février 1748, Cuzon (Quimper-Kerfeunteun) – 1783, en mer au large du Venezuela.

Enseigne (1777), puis lieutenant des vaisseaux du roi (1783).

(1) Il est initié le 6 septembre 1775 à la loge de Brest, *L'Heureuse Rencontre* au grade d'apprenti. Il est ensuite affilié à *La Parfaite Union* de Quimper. La loge adresse au Grand Orient, par lettre du 3 janvier 1777, une demande de certificat de maître bleu à son bénéfice. En juin 1777, il travaille au grade de maître écossais. En 1783, il est gradué ADTLP. Il figure en 1783 dans le tableau des « frères morts depuis la Saint-Jean dernière ».

(2) Chevalier, seigneur de Kermahonet, il est fils de Sébastien, décédé en 1776, et de Marie-Agathe Feydeau. Il épouse à Saint-Julien de Quimper, le 10 juin 1780, Thérèse Corentine Marie de Carné de Crémar, fille de Louis Joseph, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Marie-Michèle Kernaflen de Kergoz (tante d'Alain Jacques). Sont présents à son mariage les Kervélégan (n°s 119-120) et Alain Jacques Kernaflen de Kergos (n° 96), ses frères de loge. Il est noté comme mort au service en 1783, dans le naufrage du vaisseau la *Bourgogne*, au large de l'Espagne.

Sources : Arch. nat., Marine, C^1 181, f° 366, C^1 184, f° 784 v°, C^7 241 ; Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-208 ; Arch. mun. Quimper, GG 36, BM Saint-Julien de Quimper (1780), 23 J 45 ; J.-Y. Guengant, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 315.

150. – Penfentenyo de Kervéréguin (de), Jean-François Marie

10 mars 1761, Loctudy – 1812.

Lieutenant des vaisseaux du roi (1786-1787).

(1) Il est membre de la loge *La Parfaite Union* en 1786 et 1787, et revêtu du grade d'élu des Neuf. L'un de ses parents, Alexandre Marie de Penfentenyo, chevalier de Cheffontaines, lieutenant de vaisseau, né à Quimper, est initié à la loge brestoise *L'Heureuse Rencontre* en 1788, à l'âge de 25 ans.

(2) Fils de Jean-François, ancien lieutenant de vaisseau (1728-1772) et d'Hélène Élisabeth Bobet de Lanhuron, mariés le 9 septembre 1754 à Saint-Mathieu de Quimper, il est neveu du maçon Michel Bobet, lieutenant civil et criminel du présidial, membre assidu de *La Parfaite Union* (n° 15), et de Jean-Marie de Penfentenyo, capitaine de vaisseau, commandant en second du *Conquérant*, tué au combat de Rhode Island en mars 1781. Comme le veut la tradition familiale, il est d'ailleurs au service l'année suivante, après avoir été garde-

Le Gall-Péron.indd 401 30/11/2011 18:32:17

Fig. 6. – Quelques exemples de signatures maçonniques.
On remarque les signes de reconnaissance que les maçons associent à leur signature : trois (ou plus) points en triangle ou en ligne, barre oblique avec un point de chaque côté, initiales des grades détenus, croix pour le haut grade de rose croix…
Extrait des statuts de *La Parfaite Union*, 1785, Arch. dép. Finistère, 6 J 57.
Cliché B. Le Gall.

marine. Vers 1783, il épouse une lointaine cousine, Hélène de Penfentenyo, avec laquelle il a d'abord vécu un libre concubinage. Cette situation a causé quelque scandale. Les deux jeunes gens, menacés d'interdiction de cohabitation par l'officialité de Cornouaille, ont dû obtenir du pape une bulle de dispense *ex honestis familiis sine causa*, en raison de l'honorabilité de leur famille et de l'absence de cause infamante. L'époux est signalé « en mer » dans l'état nominatif de la loge de 1787. À la Révolution, il choisit d'émigrer, après avoir démissionné de la marine en décembre 1791. Dans une lettre aux administrateurs du Finistère, le 3 novembre 1792, Hélène Bobet, sa mère, soucieuse de susciter leur compassion et d'éviter le séquestre de ses biens, décrit sa situation : elle a 65 ans, est infirme, paralysée, ses facultés intellectuelles sont altérées. Dans une autre lettre, le 15 pluviôse an II (3 février 1794), elle assure « qu'elle se serait opposée à l'émigration de ses deux enfants, si elle avait connu leur intention de le faire, mais que son fils ne l'aurait, dit-elle, pas écoutée ». Ce dernier participe aux expéditions de Quiberon et de l'île d'Yeu. Il disparaît en 1812, ne laissant à son fils que de

Le Gall-Péron.indd 402 30/11/2011 18:32:19

faibles débris de sa fortune échappés au séquestre révolutionnaire.

Sources : Arch. nat. Marine, C[1] 180, f° 215 v°, C[1] 182, f°344 v°, C[1] 183, f° 670, C[1] 185, f° 932, C[1] 188, f° 53, C[1] 190, C[7] 63, C[7] 241 ; Bibl. nat. France, FM[2] 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 35, 1 Q 3187 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; Vo Duc Han, *Les Causes matrimoniales…*, *op. cit.*, t. I, p. 302-303.

151. – Penfentenyo-Cheffontaines (de), Louis Jean Dominique

Officier d'infanterie.

(1) Il est signalé parmi les membres actifs de *La Parfaite Union* de 1775 à 1783.

(2) Il se dit « marquis », mais c'est un cadet, simple chevalier. Son frère aîné et ses cadets ont tous émigré. Lui est resté au service de sa patrie depuis 1788. À la fin de 1792, il est capitaine dans un bataillon d'infanterie, ce qui prouve qu'il combat réellement pour la cause de la République. Son patriotisme et ses états de services ne suffisent pourtant pas à le soustraire à la vindicte montagnarde dont il est victime à la fin de 1793. Détenu pendant dix-sept mois, il est libéré après la chute de Robespierre. En 1795, il accède au grade d'adjudant général de division. Le 5 octobre de la même année, il adresse une lettre au procureur général syndic du Finistère, en se recommandant d'Augustin Le Goazre de Kervélégan, « son compatriote et ami », ce qui montre, dit-il, « son attachement à la Révolution ».

Sources : Bibl. nat. France, FM[2] 361 ; Arch. dép. Finistère, 1 Q 2647 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

152. – Perier de Salvert, Jacques Éléonor

14 novembre 1748, Brest, paroisse Saint-Louis – 20 juin 1783, aux Indes, à bord du *Flamand*.

Lieutenant des vaisseaux du roi.

(1) Le 13 août 1774, âgé de 26 ans, officier de marine et professeur, il est initié dans la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Compagnon dès le 22 du même mois, il accède au grade de maître le 9 septembre de la même année. C'est vers la même époque qu'il est affilié à *La Parfaite Union* de Quimper. Il en devient le député devant les instances maçonniques parisiennes en décembre 1775. *La Parfaite Union* sollicite pour lui à cette époque un certificat du Grand Orient. Dès 1780, il apparaît comme affilié honoraire, ne fréquentant plus l'atelier. En novembre 1781, la loge signale qu'il est depuis trois ans dans l'Inde, où il commande une frégate. Ayant en effet repris du service, il figure le 11 décembre 1778 à la tête d'une délégation de trois frères maçons qui installe la loge *La Triple Espérance* de l'île de France (actuelle île Maurice), établie au Port-Louis et affiliée au Grand Orient de France. Il en devient très brièvement le premier vénérable, du 11 décembre au 18 décembre 1778, date de son départ de l'île, où il remet une charte de constitution provisoire à son successeur, Ricard de Bignicourt. La nouvelle loge est reconnue par le Grand Orient le 17 juin 1783. Périer prétend au grade élevé de souverain prince de rose-croix (décembre 1775). Il appartient par ailleurs à la loge navale *Saint-Jean de Terre-Neuve*, dont il fut le premier surveillant, loge itinérante installée à bord de la frégate de 32 canons la *Vestale*. Il figure jusqu'à sa mort parmi des francs-maçons qui ne sont pas domiciliés à Quimper et qui ne suivent pas régulièrement les travaux de leur atelier. Son décès est signalé dans l'état annuel de la loge de 1783.

(2) Petit-fils d'Antoine Perier de Salvert, anobli en 1726, retiré chef d'escadre en 1786, il est le fils d'Antoine Alexis, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, directeur du dépôt des cartes, décédé à Versailles en 1757, et l'arrière-petit-fils d'un capitaine au commerce du milieu du XVIIe siècle. Il suit la trace de ses ancêtres. Entré aux gardes de la marine le 5 septembre 1762, seulement âgé de 14 ans, enseigne de vaisseau en 1768, il est promu lieutenant de vaisseau le 14 février 1778. Il est, dès 1775, membre adjoint de l'Académie de marine. Il est tué au combat de Gondelour sur la frégate de 64 canons le *Flamand*, dont il avait obtenu en juillet 1782, du bailli de Suffren, le commandement. Sa veuve, Angélique de Laduz, décédée en 1788, abandonne un patrimoine mobilier de près de 100 000 livres. Le ménage faisait partie de la riche noblesse.

Sources : Arch. nat., B 1, t. 3, p. 453-456, t. 8, p. 45, C[7] 291 ; Bibl. nat. France, FM[2] 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-221, 31 C 1-225, 4 E 216-74 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-M. Van Hille, *Éléonor Jacques Perier de Salvert (1748-1783), lieutenant de vaisseau, fondateur de la loge La Triple Espérance à l'Orient de Port-Louis dans l'île de France*, Loge maritime de recherche *La Pérouse*,

Le Gall-Péron.indd 403 30/11/2011 18:32:19

[Nantes], s. d., p. 27 ; M. VERGÉ-FRANCESCHI, *La Marine française au XVIIIe siècle*, Paris, 1996 ; A. LE BIHAN, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France*, *2e moitié du XVIIIe siècle,* Paris, 1990, p. 404, 409.

153. – Perrault de Pencré, Charles

21 mars 1746, Pont-l'Abbé, paroisse de Plobannalec – 1779, en mer dans l'Inde ?

Officier bleu (officier auxiliaire dans la marine).

(1) Il apparaît comme maître bleu dans les effectifs de *La Parfaite Union* en février 1775. Il occupe l'office de garde des sceaux et des archives de sa loge en février 1777, il a probablement été élu à cet office en juin de l'année précédente. Le 3 janvier 1777, ses frères sollicitent du Grand Orient un certificat de maître bleu à son bénéfice. En juin 1777, il travaille au grade supérieur de maître secret. Il est signalé comme mort depuis 1779, dans l'état de 1780, avec la mention « tué à bord du *Prothée* ».

(2) Issu d'une famille de négociants et de robins, il est apparenté aux Le Goazre de Kervélégan, Augustin et François Hyacinthe, qui sont de sa génération (n°s 119-120). En effet, ils ont un arrière-grand-père commun, Charles Perrault, sieur de Pencré, avocat et négociant à Pont-l'Abbé, qui, en 1700, a marié sa fille Urbane à François Le Goazre, grand-père des deux Kervélégan précités. Il est également apparenté aux Du Haffond, ses frères en maçonnerie. Charles du Haffond, grand-père des maçons, a, en effet, épousé en 1712, Marie Perrault, sœur de la susdite Urbane.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

154. – Philippe, Philibert (**Philippe père**)

16 décembre 1733, Notre-Dame-des-Marais de Villefranche-en-Beaujolais – 4 juillet 1788, Quimper.

Négociant (1768, 1774, 1783, 1787), marchand (1777), marchand de soieries (1785).

(1) Peut-être déjà initié à *La Consolante Maçonne*, il est membre fondateur en 1768 de *L'Heureuse Maçonne*, dont il devient le premier surveillant (1772-1774). Philippe demande son affiliation, le 20 mai 1776, à *La Parfaite Union*. On l'y retrouve comme second surveillant, élu le 20 mai 1777, puis comme trésorier (1778, 1780-1781, 1785), premier expert (1783) et simple maître, en 1787. C'est donc un frère assidu aux travaux de son atelier. Apprenti et compagnon en 1768, il possède le grade de souverain prince de rose-croix dès 1774. À la suite d'une délibération du 16 décembre 1776, la loge sollicite du Grand Orient, par lettre du 3 janvier 1777, un simple certificat de maître bleu à son bénéfice : son grade supérieur de rose-croix était-il usurpé ?

(2) Venu de Lorient, où il était maître de café, il épouse à Quimper, paroisse de La Chandeleur, le 21 mars 1759, Marie-Josèphe Saout. Devenu veuf, il s'unit le 14 février 1768, à Marie-Anne Perrine Guého. Marchand chapelier en 1776, il est membre de la communauté de ville de 1759 à 1762. Il réside à Quimper, rue des Régaires, depuis 1768. En 1783-1784, il fait bâtir, place Saint-Corentin, un café et une salle de spectacle appelée « La Comédie ». L'ouverture de ce théâtre déclenche un conflit avec l'évêque. À cette époque, Le Goazre, subdélégué de l'intendant et frère de loge de Philippe (n° 120), le décrit comme « un homme de bonnes mœurs qui avait beaucoup d'aisance lorsqu'il est venu à Quimper ». Après son décès, sa veuve tient une manufacture de fils et est imposée en 1790 à 21 livres, sa fille mineure à 9 livres. Elles ont une servante.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 562 ; Arch. mun. Quimper, BB 19, GG 36, BM Saint-Julien (1776-1791), 23 J 45.

155. – Philippe, Yves Marie (dit **Philippe fils**)

Quimper, La Chandeleur, 8 juin 1761 – ?

Orfèvre (1783, 1785).

(1) Fils du précédent, ce « louveteau » rejoint son père dans *La Parfaite Union*. Il fait partie des maçons non domiciliés à Quimper, qui ne suivent pas régulièrement les travaux de l'atelier (1783-1785). Il travaille au grade de compagnon en 1783-1785.

(2) Il demeure à Lorient en 1783, ville d'origine de son père. Il ne figure pas dans le dictionnaire des orfèvres de Bretagne. Peut-être ne parvint-il pas à accéder la maîtrise ?

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; Y.-P. CASTEL, D. DUFIEF-MOIREZ, J.-J. RIOULT (dir.), *Les Orfèvres de basse Bretagne*, Rennes, 1994.

Le Gall-Péron.indd 404 30/11/2011 18:32:19

156. – Plœuc (de), Jean-Louis Amand René Fortuné

1764-1843.

Marquis, chevau-léger.

(1) Membre non assidu de *La Parfaite Union* en 1787, il a été initié en 1785 au grade d'apprenti. Il figure comme compagnon dès l'année suivante. Il déserte la loge de Quimper à l'approche de la Révolution.

(2) Il est le fils aîné de Nicolas Louis, marquis de Plœuc, mort à Quimper en 1779, et de Jeanne Guillemette du Boisguéhenneuc (1735-1825). En mai 1780, l'inventaire mobilier de son défunt père, dressé dans son hôtel particulier à Quimper, donne un total de 185 000 livres de valeurs. Quant aux biens fonciers, ils dépassent en capital le million de livres. Son fils aîné, comte puis marquis de Plœuc, est donc très riche. Il a pour tuteur le chanoine de Reymond qui a certainement été l'un de ses parrains en maçonnerie. Son mariage avec Rose Anne Marie de Geslin l'a émancipé de droit avant sa majorité (il a 25 ans en 1789). Il réside habituellement au château du Guilguiffin à Landudec.

Il a cependant un parcours assez peu habituel. Il n'émigre pas, comme ses autres frères Sébastien et Alexandre, au début de 1792[28]. En mars 1793, il est emprisonné à Quimper pendant un peu plus de quinze jours pour avoir dit devant témoins qu'il aurait donné 100 écus pour soustraire un condamné à la guillotine. Les officiers municipaux de Landudec, dans une lettre au directoire du district de Quimper, vantent la conduite exemplaire du châtelain du Guilguiffin « qui n'a pas donné des preuves d'aristocratie, même s'il ne s'est pas comporté en patriote ». Il se peut aussi que certains membres du conseil municipal soient alors les obligés (fermiers) de la famille. Toutefois la pétition rassure les autorités et Plœuc est élargi en avril suivant. Il passe un temps considérable de son existence à dilapider une grande partie de sa fortune (les femmes, le vin, les cartes). C'est sans doute pour cette raison qu'il vit séparé de sa femme en 1804, placé sous la tutelle de son frère Alexandre Jean Sébastien. Ses prodigalités, sa frénésie d'endettement ont en effet contraint sa proche parentèle à solliciter du tribunal civil de Quimper sa mise sous tutelle et curatelle en tant que majeur incapable. Son gendre et sa fille vendent quelques-uns de ses biens le 29 juin 1810 pour 14 000 francs, sans doute pour honorer des dettes. Lors du conseil de famille du 25 novembre 1817, le témoignage à charge de Jean-Marie de Silguy, ingénieur des Ponts et Chaussées, est éloquent. En 1810, Plœuc aîné, interdit depuis l'an X (1802) « porta les dégradations du bois du Guilguiffin à un tel excès, son immoralité et sa crapule à un tel degré d'avilissement » que le conseil de famille dut se résoudre à solliciter du gouvernement, « instruit de ses désordres, des fréquentations scandaleuses qu'il entretient avec des prévenus de justice… et des prostituées », une incarcération indispensable pour préserver l'honneur de la famille et les intérêts du « protégé ». Le tribunal civil de Quimper ayant rejeté une requête dudit Plœuc, celui-ci interjette appel à Rennes dès son incarcération à Saint-Méen (1810). Il ne recouvre la liberté et la jouissance de ses biens qu'en 1819 alors qu'il est emprisonné au Mont-Saint-Michel – sur décision de la cour d'appel de Rennes. Il ne paie pas ce qu'il doit – plus de 4 000 francs – à Guillaume Pierre Girard son avocat, fils de son collègue en maçonnerie (n° 85) et de plus lui fait dans Quimper une réputation d'avocaillon, ce qui contraint Girard à porter plainte et à réclamer des dommages et intérêts pour préjudice moral.

En 1820, Plœuc demeure l'un des propriétaires les plus imposés du département. À sa mort, en 1843, il dispose encore de 24 000 francs de revenus annuels. Il a richement doté sa fille unique qui a épousé Athanase Conen de Saint-Luc, neveu du dernier évêque quimpérois d'Ancien Régime, dont les parents et une sœur ont été guillotinés à Paris en 1794. Son gendre est l'un des « ultras » les plus en vue du Finistère en 1815.

Sources : Arch. nat., Marine, C[1] 185, f° 1080 ; Bibl. nat. France, FM[2] 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-201, 31 C 1-207, f° 55, 4 E 219-43, 100 J 575, 1 M 162, 1 Q 3203, 3 Q 12873, f° 54 v°, 3 Q 12888, f° 109 v°, 3 Q 13394, f° 41 v°-48 v°, 54 U 8-5, acte 208 ; 54 U 8-27, acte 201, 54 U 8-29, acte 787 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

157. – Poirier, Yves

Né à Rennes.

28. La famille comprend un mouton noir : le frère cadet, Nicolas Jean Marie de Plœuc, garde-marine à Brest. Il est renvoyé en 1783 avec injonction de quitter Brest comme complice d'insultes et de voies de fait commises sur la personne d'un prêtre, et du meurtre d'un particulier.

Le Gall-Péron.indd 405 30/11/2011 18:32:19

Prêtre, religieux cordelier à Quimper.

(1) Membre de *L'Heureuse Maçonne* en 1768, il rejoint comme affilié le 20 février 1771 la loge *La Parfaite Union* qu'il déserte vers 1773. Il a alors atteint le grade de maître écossais.

(2) Il s'agit d'un frère du couvent Saint-François de Quimper. Il y exerce en 1767 la charge de vicaire et de « sacriste », puis est élu, après 1775, par les frères de sa communauté, supérieur des cordeliers de Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

158. – Poullier de Kervaziou, Nicolas Marie

16 septembre 1755, Quimper, Saint-Mathieu – ?

Maître en chirurgie (1785-1789), officier de santé (1803), chirurgien (1804).

(1) Initié vers 1784, il est membre de *La Parfaite Union* en 1787, où il occupe la charge de vice-surveillant en 1789. Il apparaît dans divers documents avec les grades de compagnon (1785), maître bleu (1785-1786), Écossais (1789). Il rejoint à nouveau sa loge reconstituée en 1798 et y est gradué maître écossais (1798), puis chevalier d'Orient (1803-1805).

(2) Il est fils de Nicolas Poullier, originaire de Landerneau, paroisse de Saint-Houardon, évêché de Léon, employé des devoirs en 1749 à Gourin, et de Marguerite Madec. Le mariage des parents est célébré à Quimper (Saint-Mathieu) le 3 février 1743. La mariée est la cousine du futur nabab René Madec. Nicolas, leur fils, épouse, le 29 janvier 1782 à Saint-Mathieu, Marie-Louise, fille de Louis Bonnet, négociant, et de Marie-Hyacinthe Blaise, et sœur du franc-maçon Louis-Marie Bonnet (n° 18). Le couple donne naissance à cinq enfants entre 1783 et 1790. Cette union fait aussi de Nicolas le beau-frère de Michel Rateau, autre franc-maçon notoire (n° 164). Il est l'un des signataires des cahiers de doléances de la commune de Quimper mais ne semble pas avoir recherché de responsabilités politiques pendant la Révolution. En 1790, il demeure rue des Orfèvres, est imposé à 12 livres, et emploie un domestique. C'est lui qui fait les premières constatations médicolégales sur le cadavre de l'évêque Audrein, abattu par un groupe de royalistes à Kerfeunteun. Il exerce son art jusqu'au début de la Restauration. En avril 1815, on le retrouve occupant les fonctions de chirurgien de l'hospice civil et militaire de Quimper. En 1832, malgré son âge avancé, il exerce encore occasionnellement en qualité de médecin accoucheur.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, GG 13-16, BMS Saint-Mathieu (1752-1791), 23 J 45.

159. – Poulingon ou Poutingon

Négociant à Sète (Languedoc).

(1) Affilié le 24 septembre 1772 à *La Parfaite Union*, il possède dès 1773 le grade de maître.

(2) Sans doute s'agit-il d'un négociant en relation avec des marchands de Quimper ou de Concarneau qui expédient vers le Languedoc leurs sardines salées. Il réside à Nantes en 1773 et disparaît après cette époque des états nominatifs de la loge quimpéroise.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

160. – Prévôt de La Croix, François

Officier dans le régiment de l'Inde (1773), officier de la légion de l'île de France (île Maurice) en 1783. Il semble d'origine nobiliaire.

(1) Initié le 17 mai 1772, il fait partie des membres de *La Parfaite Union* qui ne sont pas domiciliés à Quimper et qui ne suivent qu'irrégulièrement les travaux de la loge (1773-1783). Il a été élevé au grade d'élu des Neuf (1773).

(2) Issu d'une famille vouée au service de l'État, il est fils de Philippe, directeur général des vivres de la marine à Brest, et frère de trois commissaires de la marine, dont l'un est probablement le maçon qui suit. Il réside à l'île de France en 1783. Il a dans sa parentèle Jacques Prévôt de La Croix, chevalier de Saint-Louis, dont la fille Renée Victoire s'unit en 1774 à Louis Joseph Archin, commissaire de la marine à Lorient. Un autre parent, Philippe, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, est intégré, après vingt-six ans de service, dans la marine royale.

Sources : Arch. nat., Marine, C⁷ 261 ; Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Morbihan, 17 C 2575, f° 70 v°, Contrôle des actes, bureau de Lorient ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép.

Le Gall-Péron.indd 406 30/11/2011 18:32:19

Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

161. – Prévôt/Prévost de Pressigny, Denis Pierre

Né à Landerneau ?

Commissaire de la marine à Quimper.

(1) Il est membre de *La Parfaite Union* dès 1769. Sans doute s'agit-il d'un maçon affilié car il est reçu le 9 janvier 1771 comme « membre agrégé ». Il disparaît de la loge après décembre 1773, et une note marginale le porte comme « retiré du temple ». Il semble avoir été reconnu coupable d'« indiscrétions » concernant l'activité ou les membres de sa loge, transgression du serment du secret maçonnique qui peut expliquer son retrait définitif du temple quimpérois l'année suivante. Il possède à cette époque le grade maçonnique de prince de Jérusalem.

(2) Sous-commissaire de la marine en 1769, il a épousé Marie-Françoise Le Milbéo de Rubien. Il devient, en janvier 1782, le beau-frère d'Ambroise du Haffond, autre maçon (n° 60). Commissaire de la marine avant 1773, il est chargé jusqu'en 1791 du bureau des classes de Quimper. À partir du début de l'an III, on le retrouve administrateur principal du dépôt des prisonniers de guerre, établi à Quimper dans l'ancien couvent des Ursulines pour désengorger les prisons de Brest (Pontanézen) alors saturées de prisonniers anglais et hollandais. Le transfert des captifs, mal organisé – le ravitaillement qui leur est destiné parvenant à la prison avarié, avec trois semaines de retard –, s'effectue à pied vers Quimper. Un premier contingent de 1 500 hommes, pour la plupart britanniques mais aussi espagnols, hollandais et portugais, est installé aux Ursulines. Les conditions misérables de vie auxquelles on astreint ces prisonniers de guerre aboutissent à une épidémie catastrophique de typhus, qui coûte la vie à plusieurs centaines d'entre eux. Il apparaît à la lecture des quelques documents subsistants que Pressigny ne chercha guère à ménager les hommes dont il avait la garde et la charge.

Le major Watkin Tench, prisonnier cautionné britannique, a rendu compte de sa rencontre avec lui dans une lettre du 18 février 1795 : Nous « fûmes conduits à la maison du commissaire aux prisonniers qui nous réserva un accueil loin de nous laisser présager la suite. Cet homme puissant, informé de nos noms et qualités, ne daigna pas nous rendre le salut que nous lui adressâmes, pas plus qu'il ne nous offrit de nous asseoir. Toutefois, après avoir donné reçu de notre arrivée au capitaine de notre navire, il condescendit à nous conduire en personne à la maison de mademoiselle de La Brémaudière (à laquelle il est apparenté). » Dans une seconde lettre, du 2 mars 1795, le major anglais décrit avec un humour piquant les faits et gestes de ce républicain débraillé lors d'un bal pendant lequel « le commissaire aux prisonniers, un homme allié à la noblesse, d'éducation libérale, qui fut abbé (*sic*), entra précipitamment dans la pièce où se tenaient les invités, en fredonnant la Carmagnole, le chapeau orné d'une plume bleu-blanc-rouge, sur la tête, les mains non pas dans les poches mais dans la culotte. Il conserva cette attitude toute la soirée, se mêlant aux dames. Il eut l'impudence d'entrer familièrement en conversation avec madame de Plœuc et d'autres dames d'excellente condition, avec des airs que la conscience de sa supériorité et de son pouvoir peut donner à un reptile. »

Le scandale sanitaire des conditions inhumaines appliquées aux prisonniers de guerre dans la prison quimpéroise finit cependant par éclater. Il aboutit, mais après Thermidor, au limogeage des principaux responsables du dépôt, dont un certain Brutus David, ancien barbier marseillais, commandant des troupes chargées de la garde des prisonniers, qui est cassé de son grade d'adjudant général. Signe d'une disgrâce évidente, à la fermeture du dépôt de prisonniers, Pressigny, ex-commissaire de la marine, est nommé en l'an VI, par le directoire du district de Quimper, simple inspecteur de la perception de la taxe d'entretien des routes de Quimper, ce qui ne ressemble guère à une promotion. En brumaire de l'an VII (novembre 1798), il apparaît comme inspecteur de la perception du droit de passe (service de l'octroi).

Le 25 thermidor an III (12 août 1795), son fils Goulven Marie, sous-lieutenant de la garde nationale du district de Quimper, épouse à 31 ans une simple lingère de 18 ans. Un frère du futur marié et Ambroise du Haffond, son oncle maçon (n° 60), tentent de s'opposer légalement à ce mariage, en vain. Sans doute l'union avec une jeune fille du peuple est-elle jugée inconvenante par la parentèle du futur. Le père est alors curieusement absent. Le fils devient, après son mariage, inspecteur des barrières, fonction qu'il exerce toujours en l'an VII. L'épouse de Denis s'éteint à

Le Gall-Péron.indd 407 30/11/2011 18:32:19

Quimper le 24 mars 1806, rue Vis. Elle est déjà qualifiée de veuve.

Sources : Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 228, 23 J 45 ; C. MÉNARD, « Le triste sort des prisonniers de Quimper de 1730 à 1830 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCV, 1969, p. 223-233 ; T. DE KERROS, *Un singulier prisonnier de guerre anglais, Watkin Tench*, Combrit, 2008, p. 74, 78-79 ; D. ROBIN, *Pêcheurs bretons…*, *op. cit.*, p. 310.

162. – Puyferré (de), César Joseph

Né en 1742 à Lesneven.

Sénéchal de Léon, à Lesneven.

(1) Il est membre de *La Parfaite Union* entre 1769 et 1773, reçu maître le 25 août 1772, il travaille dans sa loge au grade d'élu des Quinze (1773). Un autre membre probable de cette famille, Gabriel François de Puyferré, figure en 1784 comme premier vénérable de la loge *La Dauphine* de Saint-Malo.

(2) Avocat, il est le fils de Joseph de Puyferré, procureur du roi du siège royal (sénéchaussée) de Châteauneuf-du-Faou, et de Françoise Le Guillou, fille d'un notaire ; le couple a quatorze enfants de 1736 à 1757. Parmi les parrains et marraines, on repère trois dames du Boishardy dont une Du Boishardy de Poulmorgant. Après avoir plaidé à Châteauneuf-du-Faou et exercé la charge de substitut du procureur du roi de la sénéchaussée de 1765 à 1768, il est promu sénéchal à Lesneven. On le retrouve dans l'administration judiciaire de la période révolutionnaire. Il siège comme juge au tribunal criminel du département en juillet 1792, poste qu'il réintègre en juillet 1796. De novembre 1796 à 1800, il est juge au tribunal civil de Quimper, où il préside régulièrement les audiences correctionnelles.

Son frère Sébastien de Puyferré, receveur des devoirs de la province à Lesneven, épouse en décembre 1777 Marie-Guillemette Barbé, fille de feu Julien Alexis Barbé, ancien receveur des devoirs à Pont-l'Abbé et membre de la loge *La Parfaite Union* en 1775 (n° 8). Parmi les témoins de cette union, on remarque Alain du Boishardy, maître maçon de *La Parfaite Union* (n° 54), et Louis Elly, parent probable de Jean-François Elly (n° 70).

Sources : Arch. nat., V 1-468, pièce 385 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. dép. Finistère, B 412, B 413, 40 J 51, 67 L 2-5, 77 L 2-9, 82 L 1 ; Arch. mun. Châteauneuf-du-Faou, BMS paroisse de Châteauneuf-du-Faou (1736-1757) ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. KERJAN, *Rennes : les francs-maçons…, op. cit.*, p. 134.

163.– Rateau, Mathurin Guillaume (dit Rateau fils)

1763, Quimper ?

Négociant.

(1) Fils du suivant, ce « louveteau » est initié en 1786 à *La Parfaite Union*, loge paternelle du nouvel apprenti. Il fréquente l'atelier paternel en 1786-1787, mais il est surtout signalé parmi les maçons peu assidus. Il est pourtant élevé au grade de maître bleu dès 1787.

(2) Il réside à Quimper (1786), mais il est signalé comme étant en voyage à Londres en 1787, sans doute pour ses affaires. En 1809, le préfet Miollis assure que « Guillaume Rateau est l'un des négociants les plus riches de Quimper ». On lui prête en effet 12 000 francs de revenus annuels.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

164. – Rateau, Michel

4 janvier 1734, Bordeaux – 1er janvier 1793, Quimper.

Négociant.

(1) Reçu franc-maçon le 9 mars 1770, ce riche négociant est un frère assidu de *La Parfaite Union*, où il figure comme membre actif et trésorier (1773), second surveillant (1775 et 1785), maître sans charge en 1776 et 1778, frère terrible (1779-1780-1781), second expert (1781-1783), premier surveillant (1785-1786-1787). Il déclare travailler en loge aux grades maçonniques suivants : royal arche (1773), ADTLG (1783), souverain prince de rose-croix (1785-1787). Le 2 avril 1776, la loge avait sollicité du Grand Orient un certificat pour ce maçon expérimenté.

(2) Issu d'une famille bordelaise commerçante, d'abord domicilié à Concarneau, il épouse en 1763 Marie-Julienne Bonnet, fille de Louis, marchand à Quimper et maçon (n° 18), qui lui apporte 3 000 livres de dot. Le couple donne naissance à onze enfants, baptisés à Saint-Julien de 1764 à 1775. Son mariage fait de lui le beau-frère de Nicolas Poullier, autre franc-maçon (n° 158),

Le Gall-Péron.indd 408 30/11/2011 18:32:19

époux d'une autre fille Bonnet. Les parrains et marraines de leurs enfants sont choisis parmi les marchands et négociants quimpérois qui sont aussi ses frères de loge (Bonnet, Rateau, Bréhier). On le retrouve administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine de 1772 à 1776. Il siège aussi comme conseiller délibérant de la communauté de ville de 1783 à 1788 et se déclare « négociant et marchand de grains sur les quais ». C'est également un négociant en sardines et en rogue. Il est l'un des signataires des cahiers de doléances de 1789 de la commune de Quimper et accompagne sa signature des trois points maçonniques. Négociant de la rue du Sel, il est imposé à 75 livres dans le rôle de la capitation de 1790, ce qui correspond à environ 3 700 livres de revenus annuels. Il décède à son domicile, rue du Quai, en 1793. Nicolas Poullier et Louis-Marie Bonnet, ses parents et frères de loge, viennent déclarer son décès.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-157, 40 J 51, 3 M 1-2 ; Arch. mun. Quimper, BB 21, GG 35-37, BMS de Quimper, Saint-Julien (1754-1791), 23 J 45.

165. – Reymond de Vars (de), André Brévalaire Claude Marie

14 mars 1738, Saint-Pol de Léon – 24 janvier 1813, Quimper.

Chanoine honoraire de la cathédrale et conseiller (juge) au présidial.

(1) Initié le 20 février 1772 dans la loge *La Parfaite Union* de Quimper, il apparaît rapidement comme l'un des principaux piliers de son atelier où il occupe les offices suivants : secrétaire, garde des sceaux et archives (juillet 1773), grand expert (septembre 1773), secrétaire (décembre 1773), vénérable (élu le 23 juin 1775, il semble quitter cette fonction le 20 mai 1777). La loge demande pour lui au Grand Orient un certificat de maître de loge, en décembre 1775, puis adresse une nouvelle demande de certificat le 2 avril 1776, de maître de cérémonie cette fois (charge à laquelle il est réélu le 20 mai 1777). On le retrouve encore comme ex-vénérable (1778-1784) et maître de musique (1784). Il possède les grades maçonniques d'Écossais (1773), ADTLP (1783), RDTLG (1784). Adressé par son atelier comme député pour proposer des travaux communs à la loge de Brest *L'Heureuse Rencontre*, il est affilié le 17 octobre 1774 à la loge brestoise. À la même époque, il est également affilié à la loge militaire *La Triple Alliance* du régiment de Beaujolais. À l'approche de la Révolution, entré en conflit avec Kervélégan (n° 119), il déserte sa loge vers 1786 (démission ?), époque à laquelle son adversaire Royou (n° 170) y est initié.

(2) Né dans le diocèse de Léon, il descend d'une famille noble originaire du Dauphiné, par son père, officier des gardes du corps du roi, qui a épousé une Aléno de Saint-Alouarn. Ordonné prêtre en 1763, il débute en septembre 1769 comme recteur de Plouhinec (diocèse de Vannes), puis résigne pour devenir, le 15 janvier 1772, conseiller du roi au présidial de Quimper. Il possède donc l'étonnante qualité d'être à la fois homme d'Église et magistrat, archétype improbable d'un homme hésitant entre deux états et peut-être doté d'une personnalité pétrie de contradictions. Cadet de noblesse, mal à l'aise dans un habit clérical peut-être imposé par son entourage, il est attiré par l'exercice du pouvoir. Ouvert aux idées des Lumières, il compte au nombre des chanoines du chapitre cathédral en 1775, devenant à la veille de 1789 chanoine honoraire. Il représente le diocèse de Quimper à la commission intermédiaire de Rennes. Membre de la communauté de ville de Quimper, il y siège en qualité de conseiller délibérant de 1777 à 1783. Cette même année 1783, il reçoit du baron du Pont (Jean-George Claude Baude) une large procuration pour veiller à la bonne gestion de la justice et de la régie de la baronnie. L'abbé mandataire du baron installe, non sans mal, en septembre 1783, son nouveau régisseur au château du Pont, où le père Royou avait pris ses aises depuis longtemps. Dans le même élan, il révoque, sans ménagement, plusieurs notaires véreux et congédie trois procureurs de la justice baronniale. Son action épuratrice le conduit à s'aliéner une bonne partie des personnages qui, profitant de l'éloignement du baron, retirent depuis des années de juteux bénéfices de leurs fonctions, en particulier le clan Royou.

En 1787, en plein conflit entre le roi et le parlement, Reymond choisit le second et la famille amie du marquis de Kersalaün, dont le fils est embastillé en septembre 1787[29]. Il doit alors quit-

29. Jean-Vincent Euzénou, comte de Kersalaün (1753-1823), est le fils de Jean-François, conseiller au parlement de Bretagne, ami de La Chalotais, adversaire déclaré du duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne

Le Gall-Péron.indd 409 30/11/2011 18:32:19

ter ses fonctions auprès du baron du Pont. Il passe dès lors, dans les années précédant la Révolution, et particulièrement pour ses adversaires, pour un homme totalement absorbé par l'agitation politique. C'est certainement un partisan d'une monarchie éclairée mais non un révolutionnaire. Il s'éloigne finalement de sa loge où siège son ancien ami Kervélégan, qui, partagé entre ses idéaux voltairiens réformateurs et ses intérêts personnels, travaille discrètement à obtenir du roi que le siège de Quimper soit promu au rang prestigieux de cour d'appel, on dit alors de grand bailliage.

En 1788, une délégation de douze nobles bretons est envoyée à Versailles pour y plaider la cause des parlementaires devant le roi. Le 14 juillet 1788, ses membres sont arrêtés par lettre de cachet et incarcérés à la Bastille. À Quimper, six conseillers du présidial signent alors une lettre appelant à leur libération : parmi eux deux francs-maçons, Bobet de Lanhuron (n° 15) et Reymond. Ce dernier est arrêté à son tour dans la nuit du 21 au 22 août 1788 et conduit par ordre du roi à Port-Louis. Il aurait ensuite été incarcéré à Saumur, et c'est auréolé de gloire qu'il retrouve la liberté en octobre. Il revient à Quimper, mais son retour triomphal ne lui vaut pas que des éloges, car, en avril 1789, son ancien frère de loge Kervélégan, dans une lettre adressée à l'intendant, le qualifie de « tête chaude qui depuis longtemps porte le trouble dans tous les ordres ». En août 1789, il est exclu de la chambre de lecture de Pont-l'Abbé par les jeunes patriotes. D'octobre 1789 à février 1790, il séjourne à Quimper, dans la solitude et sans doute stupéfié par l'abolition de l'Ancien Régime. Il ne prête pas le serment à la Constitution civile du clergé et disparaît de Quimper dès le mois d'avril 1790. En août suivant, la rumeur publique le dit émigré en Angleterre. En fait, il réside à Mûr-de-Bretagne de mai 1790 à la fin 1791, puis à Landéda de janvier 1792 à mars 1795. Enfin, de germinal an III (mars-avril 1795) à thermidor an VIII (juillet-août 1800), il se cache à Plouzévédé. Il n'a donc pas émigré. Il bénéficie néanmoins d'une amnistie, le 11 pluviôse de l'an X (31 janvier 1802), et est rayé de la liste des émigrés. Il revient à Quimper où réside sa sœur Suzanne, son unique proche parente, sa mère étant décédée en 1788.

En 1789, le revenu de ses biens lui vaut un peu moins de 700 livres par an : il possède une petite métairie à Tréguennec, un domaine congéable à Saint-Jean-Trolimon, quelques biens à Plomeur. En l'an XII (1804), il obtient la mainlevée de tous séquestres. En septembre 1802, ayant retrouvé la jouissance de quelques biens, il vend une rente convenancière à Beuzec-Cap-Caval pour 4 900 francs. Il décède en 1813 dans sa maison de la rue du Collège. Il laisse un médiocre patrimoine : 2 900 francs sous le bureau de Quimper (dont une moitié de maison estimée 1 500 francs de capital). Il finit sa vie dans la gêne et doit à sa sœur Suzanne d'avoir évité un dénuement presque complet[30].

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-208, 1 Q 116, 1 Q 2341, 1 Q 3242, 3 Q 12-875, f° 193, 3 Q 13382, f° 86 ; 54 U 8-1 ; Arch. mun. Quimper, BB 21, Registre des délibérations de la communauté de ville (1780-1783), 23 J 45 ; R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. XI, p. 263 ; A. LE BIHAN, *Loges et chapitres…*, *op. cit.*, p. 284 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 316 ; H. TORCHET, *Réformer l'Ancien Régime…*, *op. cit.*, t. I, p. 185, t. II, p. 59, 67 ; J. SAVINA, « Autour de Laennec… », art. cité, p. 104.

167. – Reymond de Vars (de), Donatien Michel Sébastien

Né à Morlaix – 1773.

Receveur des devoirs.

(1) Il est brièvement membre de *La Parfaite Union* en 1769.

(2) Frère d'André Reymond, il épouse à Quimper, paroisse du Saint-Esprit, le 17 juillet

(de 1753 à 1769), et champion des « prérogatives » des parlements en 1787-1788, lors du projet de réforme judiciaire élaboré par le garde des sceaux Lamoignon. Le fils, lui-même magistrat parlementaire, épouse les convictions paternelles, est emprisonné à la Bastille en septembre 1787 pour avoir joué les intermédiaires entre le parlement de Bretagne et celui de Paris, alors exilé à Troyes, dans la résistance au « despotisme ministériel ». Libéré en octobre 1787, le jeune homme et son père sont détestés du clan Kervélégan, comme des patriotes quimpérois que les Kervélégan gouvernent, voir R. KERVILER, *Répertoire général…*, *op. cit.*, t. VII p. 308-310.

30. Le chanoine est en outre fortement endetté. À la fin de 1802, il doit encore 8 000 francs à Jean-Pierre Billette, négociant quimpérois.

Le Gall-Péron.indd 410 30/11/2011 18:32:19

1754, Jeanne Émilie Charlotte Uzille de Kerveler, qui décède en 1774, déjà veuve de son mari mort en 1773. Vers 1760, il acquiert de la famille Becdelièvre le château de Poulguinan et le fait rebâtir à partir de 1766. En 1769, il assiste à Locmaria, avec son frère de loge Le Ménez de Kerdelleau (n° 126), au baptême d'une fille de son fermier du Petit-Poulguinan. Le château est vendu à la famille Le Borgne de Kermorvan le 26 août 1773.

Sources : Arch. dép. Finistère, B 4569 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; R. HENRY, *Les Châteaux et Manoirs d'Ergué-Armel et leurs légendes*, Bannalec, 2001, p. 109-110.

166. – Reymond de Vars (de), Henry Michel

Né à Saint-Pol-de-Léon.

Chevalier, officier marchand sur les vaisseaux à Nantes.

(1) Membre de *La Parfaite Union* dès 1769, il est élevé au grade de maître le 13 janvier 1773. Il s'agit d'un parent probable des précédents, mais il semble disparaître presque immédiatement de sa loge.

Sources : Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

168. – Rocquencourt (de), François Marie

1745, Guingamp – 20 juin 1811, *id*.

Prêtre, chanoine.

(1) Maître maçon, il est élu vénérable de *L'Heureuse Maçonne* en 1774. Il ne rejoint pas *La Parfaite Union*.

(2) Issu d'une famille des environs de Paris, établie ensuite à Caen, dont un ramage fait souche en Bretagne à la fin du XVIe siècle, ce prêtre trégorrois est l'un des fils de Julien Guillaume de Rocquencourt, s^r de Keravel, demeurant à Guingamp. Il est ordonné prêtre en 1770, prébendé de Bannalec. À la veille de la Révolution, il jouit à ce titre des deux tiers de la dîme de Bannalec valant 2 000 livres. Comme chanoine du chapitre de Cornouaille en 1790, il habite dans une maison prébendale, place Saint-Corentin, et est imposé à 60 livres. Il est donc aisé, sinon riche. Il refuse de prêter le serment à la Constitution civile du clergé et se retire dans sa famille.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; O. CHARLES, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, 2004, *Dictionnaire biographique*, notice 663 ; D. BERNARD, « Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. 87.

169. – Roquette (de)

Né à Saint-André-de-Cubzac, diocèse de Bordeaux.

Lieutenant au régiment de Touraine-infanterie.

(1) Initié le 20 mai 1770, il est membre jusqu'en 1773 de *La Parfaite Union*. Il est revêtu du grade maçonnique d'élu des Neuf (1773).

Sources : Bibl. nat. France, FM ^{2}-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

170. – Royou, Claude Michel (dit **Royou-Guermeur**)

2 octobre 1758, Pont-l'Abbé – 1802, Saint-Domingue.

Négociant, avocat, procureur fiscal de la baronnie du Pont.

(1) Initié et travaillant au grade d'apprenti dans la loge *La Parfaite Union* en 1785, il fréquente encore son atelier en 1787, mais c'est, semble-t-il, un apprenti peu assidu.

(2) Né au château de Pont-l'Abbé, il est le douzième des treize enfants de Jacques Corentin Royou, d'origine quimpéroise, avocat, notaire, négociant, procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé de 1757 à 1775, et de Catherine Louise Campion, cousine germaine d'Élie Fréron, lui aussi franc-maçon. Il fait ses études à Paris grâce à la protection de Fréron. Il est élève boursier, hébergé au collège de Cornouaille. Il se déclare maître ès arts en 1780, et il séjourne une partie du temps à Paris, jusqu'en 1784, où il finit laborieusement son droit pour devenir bientôt avocat. Il exerce aussi quelques activités, plus ou moins honnêtes, de négoce de grains à Pont-l'Abbé, mais il ne réussit pas dans ses affaires. Le père décède en 1785 et laisse trois autres fils, tous trois avocats, dont Jean Corentin à qui est dévolu l'office paternel. À la suite de son mariage, ce dernier transmet à son tour la charge paternelle à Claude en octobre 1782, mais celui-ci ne l'exerce que jusqu'en février 1785.

Le Gall-Péron.indd 411 30/11/2011 18:32:19

Dès janvier 1784, l'abbé Reymond dénonce au baron du Pont « le bonhomme Royou », pour « son inexpérience absolue ». Claude Royou réside à Pont-l'Abbé mais est souvent absent et surtout il semble peu au fait de la jurisprudence féodale. Il passe aux yeux de ses contemporains pour un adepte des tables de jeux et un libertin. Reymond écrit à ce sujet, le 15 mars 1784, au baron du Pont : « Ah ! Monsieur le baron, qu'une séance de cartes d'un des sieurs Royou suffirait bien à donner du pain à votre affectionné serviteur ». Le Coq, régisseur de la baronnie du Pont, toujours à propos du peu d'assiduité de Royou dans sa charge de procureur fiscal, parle de lui, dans une autre lettre datée du 25 octobre 1784, comme d'un « pauvre garçon, […] continuellement empêché ou de chasse ou de jeu ou de danse ou de mal d'amour, car c'est un nouvel Uric[31] ».

En février 1785, le baron du Pont le contraint à se dessaisir de son office. Il est d'ailleurs aussi contraint de déposer le bilan dans ses autres affaires le 22 juillet 1785. Il doit des peaux et de l'argent à Joseph Mazurié, négociant et maire de Landerneau. Il est débiteur de Vincent Billette, autre négociant et directeur de la manufacture de cuir de Quimperlé. En 1786, les juges consuls de Morlaix le condamnent à rembourser ses créanciers ainsi qu'à payer tous les dépens. Il n'est même pas présent aux audiences.

C'est dans ces circonstances personnelles très délicates qu'il se fait pourtant initier, lui l'ennemi de l'ancien vénérable Reymond, à la loge *La Parfaite Union*. Il ne répond pourtant pas aux critères d'homme honnête et de bonnes mœurs exigés pour être reçu en maçonnerie. Il quitte subitement Pont-l'Abbé en mai 1786. Dans son départ, qui ressemble plus à une fuite, il est accompagné d'une de ses nièces, Catherine Calvez, fille de Michel et de Marie-Michelle Royou, mariée et séparée de fait de son mari Henry Hétet, avocat brestois, avec laquelle Royou entretient, sinon une relation incestueuse, du moins une liaison scandaleuse. On dit, à Pont l'Abbé, la femme grosse de ses œuvres. Elle finit, semble-t-il, par épouser son oncle. Il se peut que, pour limiter l'étendue du scandale, ses frères l'aient aidé vers cette époque à éponger ses dettes les plus criantes. La famille tout entière appartient à la bourgeoisie aisée. À sa mort, le père a laissé près de 35 000 livres de valeurs mobilières, et, en 1782, il avait doté l'une de ses filles de 4 000 livres. L'oncle paternel de Claude, Charles Alain Royou, recteur de Trébrivan, est, à la veille de son décès (1787), à la tête d'un patrimoine de 136 000 livres, dont une bonne partie doit revenir vers cette époque à ses neveux.

Après moins de deux années passées au sein de la loge quimpéroise, il part pour Paris, où il rejoint Stanislas Fréron, fils d'Élie, qui a lancé en 1789 son *Orateur du peuple*, journal qui rivalise de violence avec *L'Ami du Peuple* de Marat. Son parent l'introduit alors dans les clubs les plus radicaux. Il applaudit à la chute de la monarchie et aux massacres de septembre 1792, s'affirme comme un républicain et un patriote enragé, un admirateur zélé de Danton, Robespierre, et de Marat dont il devient l'ami. En septembre 1792, missionné par la commune de Paris, il est de retour à Quimper pour y déployer une activité de propagande maratiste. Il se signale dès lors par ses excès de langage, ses menaces, ses appels à la haine de tout ce qui lui paraît suspect de tiédeur révolutionnaire. Ces outrances lui valent d'être arrêté et emprisonné quatre mois par l'administration départementale. Il voue dès lors une haine implacable aux administrateurs du Finistère. Le 18 octobre 1792, il écrit au district pour se dire « la victime d'ennemis obscurs acharnés à sa perte ». Sa soif de vengeance et de revanche n'attend que quelques mois pour pouvoir s'exprimer. En effet, à la suite du coup d'État du 31 mai 1793, par lequel la Montagne s'empare du pouvoir, les députés girondins de la Convention sont désormais proscrits. Les administrations départementales et municipales acquises à la Gironde sont épurées. Les administrateurs du département sont décrétés d'accusation le 19 juillet 1793 et remplacés par une commission administrative siégeant désormais à Landerneau dès le 30 du même mois. En octobre, Royou, qui se fait désormais appeler Royou-Guermeur, du nom d'une propriété familiale située à Plobannalec, est délégué par le Comité de salut public pour réprimer les traîtres et suspects, épurer les administrations et régénérer les comités révolutionnaires locaux. Il est ainsi à l'origine d'une cinquantaine d'arrestations à Quimper.

31. S'agit-il, en fait d'Uric, du Yorick d'Hamlet, que le héros shakespearien qualifie de « bouffon du roi » (Acte V, scène I) ou bien du personnage d'Uric de la même tragédie, courtisan flagorneur considéré comme une corneille malfaisante et un individu inconstant et peu fiable, que le prince méprise ?

Le Gall-Péron.indd 412 30/11/2011 18:32:20

L'arrestation, le jugement expéditif et la condamnation à mort des administrateurs du département, guillotinés le 22 mai 1794 à Brest, sont en partie le résultat sanglant de son zèle épurateur.

Après le 9 Thermidor, l'ancien apprenti franc-maçon se fait oublier. Il vit médiocrement et semble occuper, en septembre 1795, un simple poste d'agent de bureau au muséum de Paris. Toujours opportuniste, il se rallie, comme Stanislas Fréron, à Bonaparte. C'est loin de sa Bretagne natale que va se jouer le dernier chapitre de son existence. Accompagnant le général Leclerc et ses troupes à Saint-Domingue enflammée par la révolte des esclaves, il y trouve la mort, en 1802, sans doute victime de la fièvre jaune.

Deux de ses frères, Jacques Corentin, l'avocat, et Thomas, le prêtre, sont des contre-révolutionnaires patentés. Le premier, lié avec Reymond, soutient la rébellion du parlement de Rennes en 1788 contre la réforme judiciaire élaborée par le garde des sceaux Lamoignon-Malesherbes, et tâte de la prison en compagnie de son frère. Le second fonde la feuille royaliste *L'Ami du roi* qui paraît de septembre 1790 à mai 1791.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 361 ; Arch. dép. Finistère, B 4589-4590, 1 C 75, 28 L 23 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; H. TORCHET, *Réformer l'Ancien Régime…*, *op. cit.*, t. I, p. 1, 3, 6, 12, 17, 24, 28, 30, 34, 36, 38, 44 ; J. TRÉVÉDY, « Notes sur Fréron et ses cousins Royou », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 178-196, 220-241, 307-327 ; t. XXVIII, 1901, p. 121-144, 154-163.

171. – Saint-Furcy (de), Chrysostome Sosthène

Il demeure à Paris, rue Thomas-du-Louvre.

Intéressé dans les domaines du roi à Paris.

(1) Membre fondateur de *L'Heureuse Maçonne* en 1768, il déserte l'atelier l'année suivante pour *La Parfaite Union* dont il est le député à Paris en 1773, lors de l'assemblée constitutive du Grand Orient de France. Maître maçon, il possède le grade symbolique de prince (1773), mais disparaît des états nominatifs de la loge après 1775.

(2) Selon Daniel Bernard, il porte le titre d'écuyer et aurait donc été gentilhomme. Mais la famille Saint-Furcy est inconnue des armoriaux et nobiliaires bretons.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61, 40 J51 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; E. RUAULT, D. BERNARD, « Les loges maçonniques… », art. cité, p. 214 ; E. RUAULT, « La Franc-Maçonnerie en Bretagne au XVIIIe siècle », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 11, 1956 p. 30.

172. – Sauvage, Claude

Né à Châteauneuf-du-Faou.

Sénéchal de la baronnie de Laz à Châteauneuf-du-Faou.

(1) Membre de *La Parfaite Union* de 1769 à 1777, il possède les grades maçonniques de maître à partir du 24 juin 1772, élu des Quinze (1773) et Écossais (1777). Il n'assiste qu'épisodiquement aux réunions de sa loge. Il décède au cours de l'année 1779.

(2) Cet avocat, sénéchal de la baronnie de Laz, est un parent par alliance de Le Pennec (n° 129), franc-maçon de sa loge dont il a épousé l'une des sœurs. Ce dernier devient d'ailleurs le parrain de l'un des enfants du couple en août 1777. Sauvage est également receveur et contrôleur des insinuations des juridictions royales et seigneuriales des ressorts de Châteauneuf et Gourin. Il habite habituellement au manoir de Trévarez à Saint-Goazec. C'est donc un proche du marquis du Bot du Grégo.

Sources : Bibl. nat. France, FM^2 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 E 307-3 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

173. – Silguy de Kerbringal (de), Hervé Gabriel

14 janvier 1739, Quimper, La Chandeleur – 1817, Quimper.

Ancien officier de dragons (1783, 1789) ; ancien capitaine des garde-côtes (1786).

(1) Il est initié à *La Parfaite Union* le 12 janvier 1772 et suit régulièrement les tenues de son atelier jusqu'au début de la Révolution. Il y est élu à l'office de frère terrible (1785-1786-1787). Il déclare les grades successifs de maître écossais (1773), RDTLG (1783), SPDRC (1785) et SPNC (1789). Il figure en 1803-1804 parmi les anciens francs-maçons qui rallument les feux de *La Parfaite Union*.

(2) Fils du sénéchal de Cornouaille Hervé Gabriel de Silguy, en fonction de 1726 à 1758, il est l'un des frères de Jean Hervé de Silguy, également

Le Gall-Péron.indd 413 30/11/2011 18:32:20

sénéchal, de 1758 à 1768, grand bailli de la noblesse de Cornouaille en 1768. Il appartient donc à l'une des familles les plus connues de la noblesse bretonne. Entré dans les dragons de la reine, célèbre régiment de cavalerie, après d'assez mauvaises études secondaires, il n'a pas la vocation militaire et quitte le service, au grand désespoir de sa famille. Celle-ci aurait souhaité qu'il devienne ecclésiastique avant qu'il n'embrasse la carrière militaire, mais à l'âge de 21 ans, quoique tonsuré, il manifeste son rejet de l'état ecclésiastique.

Le 13 novembre 1769, à Saint-Mathieu de Quimper, il épouse une simple roturière, Marguerite Hyacinthe Clémencin, sœur de Gabriel Hyacinthe, autre franc-maçon de *La Parfaite Union* (n° 33), négociant, avocat et greffier de l'amirauté. A défaut d'être d'un noble lignage, la jeune femme lui apporte une dot de 27 000 livres. Cinq enfants, baptisés à Saint-Mathieu, naissent de cette union entre 1770 et 1777. Le 18 octobre 1775, un traité intervient entre les frères Silguy, au terme duquel il revient au chevalier de Kerbringal 1 000 livres de rentes, au principal de 20 000 livres. En 1777 puis 1780, il est toujours qualifié d'ex-officier de dragons. En 1786, il déclare être également ancien capitaine des garde-côtes.

Il passe pour un oisif, joueur passionné de tritrac ou de whist, empruntant ici et là à des bourgeois. La situation financière du couple serait sans doute devenue délicate sans la fortune héritée en 1788 de l'abbé Louis Alexandre Marin, son oncle maternel. Ce dernier, mort en juillet, laisse une assez belle fortune, soit 58 000 livres en argenterie et plusieurs dizaines de milliers de livres en capital de rentes constituées. De cette jolie fortune, Silguy reçoit sa quote-part, comme ses deux frères, sous la forme d'une nouvelle rente annuelle de 1 200 livres, provenant d'un constitut de 24 000 livres placé sur une famille noble, outre le tiers de l'argenterie.

Il accueille favorablement la Révolution et devient membre du conseil permanent de Quimper en 1789. Vers juin 1790, son patriotisme affiché et ses anciens états de service lui valent d'être promu commandant de la garde nationale locale. En mars 1791, il acquiert pour 13 400 livres de biens nationaux de première origine, mais se tient à l'écart des biens des émigrés. Il est élu en 1792 au conseil d'administration du district de Quimper. En octobre 1793, il y est maintenu lors du renouvellement et de l'épuration révolutionnaire (les montagnards sont au pouvoir). En frimaire an III (décembre 1794), les représentants du peuple envoyés en mission par les thermidoriens le confirment à son poste. Caméléon politique, il sait s'adapter aux circonstances et se borner à d'obscures responsabilités. On le voit organiser les séquestres des biens des suspects et condamnés, en nivôse an II (fin décembre 1793). Discret et prudent, de 1793 à 1795, il est souvent absent des délibérations du district. En frimaire an IV (décembre 1795), il est nommé commissaire de police par la municipalité de Quimper, mais il démissionne le 16 floréal an V (5 mai 1797), après la victoire électorale des royalistes devenus majoritaires aux assemblées. Il est vrai qu'il aborde la soixantaine. C'est un homme déjà âgé et fatigué qui, à l'instar de ses deux frères, Jean-Hervé, l'ancien sénéchal, et Toussaint, retraité de la marine, passe de la République au régime autoritaire napoléonien.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 132, f° 126, Y^b 615, f° 55 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-223, 29 J 61, 40 J 51, 110 J 72, 10 L 45, 28 L 8-9, 1 Q 2993 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 D_Qui 6, 1 E 218, 23 J 45 ; É. Le Guillou-Penanros, *L'Administration…*, *op. cit.*, p. 141 ; J.-P. Péron, « Une famille de magistrats à Quimper au XVIIIe siècle, les Silguy », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 471-503, t. CXXIII, 1994, p. 353-387 ; H. Frotier de La Messelière, *Filiations bretonnes…*, *op. cit.*, t. V, p. 150-151.

174. – Simonnet, Jean Élie

Né en 1744 à Quimper.

Chirurgien et marchand.

(1) Il rejoint *L'Heureuse Maçonne*, où il exerce en 1772 l'office de second surveillant. Après 1774 et son implication dans une escroquerie, il est exclu de sa loge et quitte Quimper définitivement.

(2) Fils d'Élie Simonnet, marchand épicier, neveu de Jean, lui-même chirurgien de la Compagnie des Indes dans les années 1750, il sert dans la marine, après ses trois années d'études à l'école de chirurgie de Brest, dans les années 1770.

Sources : Bibl. nat. France FM² 360 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 120.

Le Gall-Péron.indd 414 30/11/2011 18:32:20

175. – Souché de La Brémaudière, François Noël

25 juin 1749, manoir de Rossulien à Plomelin – 9 juin 1825, Quimper.

Ancien lieutenant au régiment de Beaujolais-infanterie (1786,1789).

(1) Lorsqu'il est affilié à *La Parfaite Union*, le 29 novembre 1772, il est déjà membre de la loge militaire du régiment de Beaujolais *La Triple Alliance* dont il est le vénérable élu de 1776 à 1777. La loge militaire rassemble une trentaine de membres. Il occupe dans sa loge d'adoption les offices de premier surveillant (1785) puis de vénérable (1786). Qualifié d'ancien ex-maître (1787, 1789), il exerce à nouveau la charge de premier surveillant en 1790, à la veille de la mise en sommeil de son atelier. Il déclare les grades maçonniques de maître écossais (1773), SPDRC (1776-1777, 1785-1786), SPNC (1789). En 1798, il figure, brièvement, parmi les membres de *La Parfaite Union* reconstituée.

(2) Petit-fils de François Souché, avocat, époux de Marie Perrault, fille de notaire de Pont-l'Abbé, et fils de François Souché, également avocat, et de Françoise Magdeleine Masson, il est porté sur les fonts baptismaux par Marie Marguerite Bernardine Billy, épouse Le Goazre de Kervélégan, mère d'Augustin Bernard et de François Hyacinthe Le Goazre, ses futurs frères de loge (n°119-120).

Engagé comme simple soldat, caporal puis sergent, il gravit les différents grades jusqu'au brevet d'officier dans le régiment de Beaujolais. Le 2 juin 1775, encore au service, il est cette fois affilié à la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest et visite à cette époque la loge anglaise de Brest. Il se retire, après seize ans de service, dans son manoir familial de Rossulien à Plomelin. On le retrouve à Quimper dans les années 1780.

Il semble avoir affiché quelques prétentions à la noblesse. Il veut signer avec ses membres les protestations de 1788, mais, repoussé avec force comme simple roturier, il se rallie alors aux gens du tiers état. Comme député de Plomelin, il rédige, avec cinq autres commissaires, les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Quimper, en avril 1789. Comme dignitaire de la loge de Quimper, il signe, vers la fin de 1789, une adresse qui figure à la date du 7 janvier 1790 sur le registre des dons patriotiques offerts à l'Assemblée : « Ce qui depuis des siècles n'était que la devise de la société maçonnique, l'Assemblée nationale va en faire la juste devise de la France, peut-être de l'Europe entière. Liberté et Égalité, ces mots sacrés que jusqu'ici nos bouches seules avaient le vrai droit de prononcer, vingt-six millions de Français vont les répéter dans l'imène [hymen] de l'enthousiasme et du bonheur. Chacun d'entre-nous s'est inscrit sur la liste civique pour le quart de son revenu. Nous y ajoutons, comme frères de la loge de Quimper, ce billet de change de 300 livres. »

En juillet 1790, il préside l'assemblée électorale pour l'élection des administrateurs du district. Il habite rue Vis à cette époque, et il est imposé au rôle de capitation à 36 livres. Président du directoire du district de Quimper en depuis 1790, il assiste en cette qualité à la fête de la Fédération. Le directoire du district le nomme, en juin 1791, capitaine de la compagnie de gendarmerie locale. Après l'aventure fédéraliste – il commande le bataillon des fédérés finistériens en juillet 1793 –, plusieurs girondins trouvent en août 1793 refuge dans son domaine de Rossulien. L'aide apportée à ses amis girondins lui vaut la haine de son ancien frère de loge Royou-Guermeur (n° 170), qui le qualifie dans ses lettres de « scélérat Souché ». Arrêté en octobre 1793, il est traduit devant le tribunal révolutionnaire et emprisonné à Paris. Sauvé par la chute de Robespierre (juillet 1794) et acquitté par le tribunal révolutionnaire le 8 novembre 1794, il est rétabli dans ses fonctions de capitaine de gendarmerie le 20 nivôse an III (9 janvier 1795). Veuf d'Hélène du Haffond de Lestrédiagat (décédée le 19 mars 1792) – il était donc le beau-frère d'Ambroise du Haffond, son frère de loge (n° 60) –, il a épousé en secondes noces à Quimper, le 29 ventôse an II (19 mars 1794), Jacquette Perrine, fille d'Alain Kernaflen de Kergoz, un autre frère en maçonnerie (n° 96). On le retrouve membre du conseil général sous le Consulat et l'Empire. Il se tient à l'écart de la politique sous la Restauration et s'éteint rue Vis à Quimper, le 9 juin 1825, « propriétaire » et électeur du département, avec 300 francs de cote d'imposition.

Sources : Arch. nat., W 482, pièce 463 ; Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 92, f° 276 v°, Y^b 285 ; Arch. dép. Finistère, 19 J 16 ; 40 J 51, 45 J 35 et 42, 110 J 46, 3 M 13 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 246, décès Quimper (1825), 23 J 45 ; M. Le Guillou-Penanros, *L'Administration…*, *op. cit.*, p. 140.

Le Gall-Péron.indd 415 30/11/2011 18:32:20

176. – Taffin de Goeulzin d'Heursel, Louis Hyacinthe Joseph

18 juillet 1756, Lille – 28 octobre 1801, Goeulzin (Nord).

Lieutenant au régiment de Bresse-infanterie, bourgeois de Lille (5 mai 1786).

(1) Affilié à *La Parfaite Union* en 1778, il disparaît dès l'année suivante des états nominatifs de l'atelier quimpérois. On ignore son lien de parenté avec Benjamin Taffin, sous-lieutenant au régiment de Saintonge en 1778, membre du corps expéditionnaire de Rochambeau, émigré en 1791 et officier de l'armée contre-révolutionnaire de Condé.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 92, f°s 99 v°-100 v° ; G. BODINIER, *Dictionnaire…*, *op. cit.*, p. 435.

177. – Taurines (de), Antoine Marie François

1754 – 1835.

Sous-lieutenant au régiment de Bresse-infanterie.

(1) Affilié à *La Parfaite Union*, cet officier noble sollicite un certificat en 1776 du Grand Orient.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 60 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

178. – Toustain (de), Henri Louis

Chevalier.

(1) Gentilhomme normand, maçon furtif, il est initié à *La Parfaite Union* le 3 mars 1772. Il disparaît dès l'année suivante des états de la loge avec la mention « retiré ». Il a donc démissionné.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61.

179. – Vinoc, Corentin

27 août 1747, Locmaria Quimper – 18 décembre 1809, Quimper.

Étudiant en médecine (1774). Docteur en médecine (1783-1786).

(1) Il est membre dès avant 1774 de *L'Heureuse Maçonne* et rejoint en 1778 *La Parfaite Union*, mais il a peut-être été initié dans une autre loge au cours de ses études de médecine. Au commencement des années 1780, on le retrouve franc-maçon assidu à *La Parfaite Union*. Il poursuit ses études symboliques jusqu'aux grades supérieurs et exerce dans la loge les offices d'orateur (1785-1787) et maître de cérémonie (1787). Simple membre en 1798, il est élu vénérable en 1803-1805, puis en 1807-1808. Dès le Directoire, il réactive en effet *La Parfaite Union* avec quelques rares frères maçons survivants tels Silguy (n° 173), Duhard (n° 65) et Bonnet (n° 18). Il est aussi l'un des principaux animateurs de la Société pantomatique, où les maçons peuvent célébrer les muses et traiter des sujets politiques ou historiques que la sévérité des statuts et règlements maçonniques ne leur permettent sans doute pas d'aborder aussi explicitement en loge. Sa mort, le 18 décembre 1809, rue de l'Égalité à Quimper, scelle sans doute le destin de la loge quimpéroise qui ne lui survit que quelques années. Elle semble en effet cesser toute activité après 1813. Quant à la Société pantomatique, elle disparaît l'année où Vinoc accède aux grades maçonniques de chevalier de l'épée (1774), élu des Quinze (1783-1784), prince de Jérusalem et rose-croix (1785-1786, 1803-1808).

(2) Septième enfant de Prigent Vinoc et Julie Cardinal, il voit le jour dans une famille d'artisans menuisiers de Locmaria. Ses parents disposent d'une aisance suffisante pour payer des études de médecine à leur fils. Le père figure comme fabrique de la paroisse de Locmaria en 1738-1739, fonction généralement dévolue aux notables locaux. En 1774, le jeune Vinoc réside à Paris où il a commencé ses études, mais c'est à la faculté de Reims qu'il est reçu docteur en médecine en 1777. Après un séjour à Lannion de 1778 à 1781, il est de retour dans sa ville natale et choisit d'y exercer sa profession. Il épouse en 1788 une demoiselle Gaillard, fille de maître Jean-Michel Gaillard, notaire et procureur au présidial, futur juge au tribunal de Quimper. Le couple habite rue Keréon en 1790. La même année, Vinoc figure dans le rôle de capitation pour 12 livres d'imposition, et emploie une servante. Favorable aux jacobins modérés (et, après Varennes, à l'idée de République), il adhère dès 1790, comme plusieurs autres francs-maçons de sa loge, à la Société des amis de la Constitution puis devient officier municipal. L'année suivante le trouve syndic du directoire du district de Quimper. Républicain, il réprouve les excès des partisans de la Montagne et le fait ouvertement savoir. À partir de juillet 1793, peut-être par prudence, il s'écarte de la vie politique locale. Malgré ce retrait, considéré comme suspect pour son girondisme, il est arrêté et emprisonné à Brest quelques jours en octobre 1793.

Le Gall-Péron.indd 416 30/11/2011 18:32:20

Après sa libération, il exerce la fonction de médecin militaire à l'armée des côtes de Brest, mais reste attaché à l'hôpital militaire de Quimper. Après Thermidor (juillet 1794), il est, à l'instar de ses amis girondins, dans le camp des modérés et il entre à la Société populaire, épurée de ses éléments ultra-montagnards, où il se fait remarquer par son hostilité à l'égard des membres du comité de surveillance, foyer des anciens partisans de la Terreur, qu'il déteste. En octobre 1793, il tient des propos offensants sur les montagnards lors d'un dîner chez le faïencier Éloury, où il affiche clairement son fédéralisme. Le 18 novembre 1794, en réponse à ses différentes prises de positions, le comité de surveillance, exalté par l'ex-montagnard Boutibonne, dans une lettre adressée au directoire du district, le dénonce comme un citoyen coupablede complaisance envers les suspects emprisonnés qu'il soigne, un ennemi avéré du comité, hostile au gouvernement révolutionnaire, un ancien partisan du fédéralisme, bref un factieux qui regrette ouvertement la Constitution de 1793[32] et méprise le peuple et les sans-culottes. Dans un rapport du 9 octobre 1794 présenté à la Société populaire, il n'avait pas hésité, en effet, à condamner les terroristes :

« Ces hommes, vous les connaissez aussi bien que nous, vous les avez vus, revêtus d'un costume barbare, affichant des principes plus barbares encore, parader dans tous les lieux publics, hurler et trépigner à toutes les tribunes. Vous les avez vus, se ruant d'un élan furieux à la destruction du culte et porter la main aux objets du sacerdoce, au risque d'allumer parmi nous le foyer d'une nouvelle Vendée. Vous les avez vus solder l'espionnage dans les prisons qu'ils remplissaient de suspects et s'insinuer jusque dans le sein des familles pour les désunir ou en pénétrer les secrets. Vous les avez vus organiser ce système odieux de dénonciations contre les honnêtes gens soumis aux lois qui montraient quelque énergie ou jouissaient de quelque fortune. Et gardez vous de croire que ces dénonciations eussent pour objet le bien public. Ces hommes, dont les fantaisies ineptes tenaient lieu de foi, ne voyaient partout que des haines personnelles à satisfaire ou des vengeances particulières à exercer […]. »

La Société populaire à laquelle il appartient donne pourtant à l'occasion, mais en pleine affaire de la descente de Quiberon (juillet 1795), des gages de sa fidélité au régime révolutionnaire. Le 9 juillet 1795, Vinoc et ses amis dans une lettre adressée aux administrateurs du département réclament des mesures de sévérité accrues contre les parents et les frères et sœurs des émigrés originaires du Finistère qu'on emprisonne par précaution. Mieux encore, visiblement peu rancunier à l'égard de son ennemi Boutibonne, il écrit peu après à l'administration départementale pour demander la mise en liberté du montagnard, arrêté sans doute pour l'excès de ses discours terroristes. Le 23 décembre 1794, les représentants du peuple Faure et Tréhouart ont nommé Vinoc à l'administration du directoire du département. Le médecin a refusé, rappelant qu'il a déjà abandonné la place de membre du district comme incompatible avec ses fonctions de médecin de l'hôpital militaire de Quimper qu'il souhaite conserver. C'est certainement le souvenir douloureux de la tyrannie robespierriste, à laquelle succède l'impuissance du régime directorial, qui l'incite à se rallier, lui le modéré, le républicain fédéraliste, au régime consulaire et bientôt impérial. Un arrêté du Premier consul, en date du 19 prairial an IX (8 juin 1801), le nomme administrateur municipal et adjoint au maire de Quimper. Le 10 messidor an IX (29 juin 1801), il est installé dans ses fonctions auprès du maire Le Déan. À la suite de la démission de ce dernier, il est nommé maire de Quimper par arrêté du Premier consul, le 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803). Il exerce ses fonctions de premier magistrat jusqu'en mars 1808. Rendant compte de l'examen des dépenses de l'ancien maire pour 1807, la commission municipale rend hommage à l'intégrité de l'ancien magistrat :

« Oui, messieurs, nous ne pouvons dissimuler que, par les connaissances et les lumières de notre ancien maire, l'ordre le plus parfait régnait dans sa comptabilité, comme la plus sévère régularité dans toutes les affaires qui se rapportaient à ses fonctions de maire. Loin de nous toute flatterie ;

32. La Constitution du 24 juin 1793, d'inspiration montagnarde, était hostile au libéralisme y étaient proclamés les droits au travail, à l'assistance, à l'instruction. Elle instaurait un système hybride de démocratie directe, réclamée par les sans-culottes, et de régime représentatif. On sait que les événements en empêchèrent l'application, différée jusqu'à la paix, et que le 9 Thermidor et ses suites anéantirent ce texte voté en août 1793 par un corps électoral amoindri par une imposante abstention.

Le Gall-Péron.indd 417 30/11/2011 18:32:20

la justice seule siège parmi nous et nous devons à notre ancien maire celle de convenir qu'il réunissait toutes les qualités pour l'être. »

Le préfet Miollis le présente comme un « esprit très cultivé » et surtout comme « un médecin très instruit exerçant avec désintéressement ». De fait, il continue de pratiquer la médecine parallèlement à sa charge de maire. Le ménage Vinoc ne déclare qu'un médiocre patrimoine de communauté de 21 000 francs, ce qui confirme l'exigeante probité du défunt qui n'a pas profité de la Révolution pour s'enrichir.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 29 J 61, 45 J 43, 100 J 575, 17 L 5, 28 L 21, 23, 3 Q 13380, f° 79 v° ; Arch. mun. Quimper, GG 15, BMS Locmaria (1733-1758), 1 D_Qui 9, 23 J 45 ; L. Boisnard, *Élites bretonnes…*, *op. cit.*, p. 216 ; A. Derrien, *Une Société secrète…*, *op. cit.*, p. 20, Y. Rome, *250 ans de Franc-Maçonnerie…*, *op. cit.*, p. 126.

Le Gall-Péron.indd 418 30/11/2011 18:32:20

Commerce maritime et société marchande à Landerneau au milieu du XVIIIe siècle

par Jean-Pierre Thomin*

Faute de sources, ou en tout cas de sources facilement accessibles, l'économie maritime de Landerneau au XVIIIe siècle a été peu étudiée et la place de la ville dans le commerce breton sans doute sous-estimée. Beaucoup d'auteurs se sont contentés de reprendre l'affirmation d'Henri Bourde de la Rogerie, selon lequel « les commerçants de Landerneau étaient de simples commissionnaires […]. Landerneau n'était guère qu'une annexe de la place de Morlaix[1] ». Plus globalement le rôle des petits ports dans le cabotage breton reste méconnu, tout comme celui qu'ont pu y jouer les élites négociantes et les stratégies qu'elles ont mises en œuvre. Et les relations de Brest avec son environnement immédiat sont encore largement à découvrir. La présente étude fait le point sur la situation de Landerneau au milieu du XVIIIe siècle et présente les conditions géographiques, économiques et humaines sur lesquelles repose l'activité maritime de la ville.

Les conditions géographiques et techniques

Une situation géographique favorable

Le site

Le site landernéen, au carrefour de cinq voies importantes, dont le tracé remonte à l'occupation romaine[2], présente des conditions idéales pour le développement du com-

* Université de Bretagne occidentale. Centre de recherche bretonne et celtique.
L'auteur remercie Mme Marie-Pierre Cariou, archiviste de la ville de Landerneau, pour son aide généreuse et efficace.

1. H. Bourde de la Rogerie, *Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère antérieures à 1790, Finistère, archives civiles, série B, t. III, articles B 4160-4670 et appendice. Inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper, du consulat et du tribunal de commerce de Morlaix*, Quimper, 1902, « Introduction », p. CLXXXV.

2. « La plupart des routes actuelles suivent encore ces tracés anciens », R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et médiévale : Landerneau », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 43.

Thomin 2011.indd 419 30/11/2011 20:40:27

Fig. 1. – Carte des « grands chemins ». D'après J. Ogée, *Atlas itinéraire de Bretagne*, Paris, 1769.

merce maritime. Ces grands axes conduisent à Morlaix, Lesneven, Brest, Quimper et Carhaix. La ville a été bâtie autour d'un gué, « au point où s'arrête le flot de marée, au point où les routes qui suivent la direction parallèle à la côte franchissent les rivières[3] », comme beaucoup de petites villes-ports bretonnes. Elle abrite en son centre le pont de Rohan, rebâti en pierre en 1510, à la place du gué, franchissement le plus occidental de l'Élorn, au bout de la péninsule, passage obligé des relations entre les plus grandes villes du secteur. Tout voyage entre Brest, Quimper ou Morlaix, en l'absence de route directe par les monts d'Arrée, réalisée en 1844 seulement[4], se fait par Landerneau et son pont : « C'était le passage du fleuve qui, au XIe et au XIIe siècle, donnait la valeur aux ports fluviaux-maritimes, et non pas les commodités pour le commerce, fort peu important à l'époque[5] ». Le passage était protégé par un château[6], à l'emplacement incertain, et déjà hors d'usage avant le XVe siècle. Mais Landerneau n'a sans doute pas eu de remparts, comme on peut le déduire d'un édit de Louis XIII, en 1637, qui précise que « la dicte ville [est] non fortiffiée ni ceinte d'aucunes murailles[7] », originalité par rapport à beaucoup d'autres villes comparables, car « la muraille a longtemps été l'élément déterminant d'une définition collective de la ville […]. Plus de mur, où est la ville[8] ? » C'est aussi un avantage, économique – des frais considérables de construction et d'entretien étant ainsi épargnés – et urbanistique – aucun obstacle physique ne s'opposant à son expansion. Cependant, des historiens voient des traces d'enceinte et signalent « deux portions d'un tracé circulaire de 80 à 100 mètres de diamètre au départ de la rue des Boucheries. Un tracé semi-circulaire vient s'y raccorder au nord […]. Ce parcellaire pourrait même témoigner d'une subdivision basse-cour/haute-cour[9]. »

3. H. Bourde de la Rogerie, « Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XIe au XIIe siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IX, 1re partie, 1928, p. 88.

4. F. Falch'un, *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, Paris, 2e édition, 1981, p. 82.

5. H. Bourde de la Rogerie, « Les fondations… », art. cité, p. 93.

6. Il est attesté par un aveu de 1434 ou 1435, mentionnant une « rue du Chastel », Arch. dép. Finistère, 1 E 742, f° 1. Cf. J. Kerhervé, « Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 211.

7. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 839.

8. B. Lepetit, *Les Villes dans la France moderne, (1740-1840),* Paris, 1988, p. 60 et 62.

9. P. Kernévez, R. Le Gall-Tanguy, « Les châteaux et le peuplement en Basse-Bretagne. L'exemple des bourgs castraux de Cornouaille, Léon, Trégor », dans A. Chédeville, D. Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des*

Thomin 2011.indd 420 30/11/2011 20:40:28

C'est bien le point névralgique de la petite cité. « On sait, écrivent les édiles en 1785, que Landerneau est le passage unique de Brest, que cinq grandes routes y aboutissent. Brest est de rendez-vous général[10]. » Les routes croisent ici la voie maritime (fig. 1), grâce à l'estuaire de l'Élorn qui débouche sur la rade de Brest, puis sur l'Océan. La commodité du transport maritime, son coût réduit, sa vitesse sont des atouts incomparables, mis en œuvre pour le développement des échanges. L'importante circulation de personnes et de marchandises favorisait le développement commercial, témoin le nombre important de foires et de marchés, ainsi que d'hôtelleries et d'auberges implantées dans la ville. Comme la notion est fluctuante dans les rôles de capitation – certains « hôtes » étant cités comme « cabaretiers » l'année suivante –, on ne peut séparer les deux catégories. Une trentaine d'hôtelleries, auberges et tavernes existent en 1744[11]. Au rôle du vingtième d'industrie de 1783-1784, elles sont une quarantaine[12]. Plusieurs hôtes atteignent un réel niveau de fortune : Louis Bazin, aubergiste du *Bon Conseil*, rue de Ploudiry, figure, après 1760, parmi les riches bourgeois de la ville, capité à 63 livres en 1761, au point de quitter son établissement dix ans plus tard, pour s'installer comme marchand, puis comme négociant et armateur, élisant domicile quai de Cornouaille en 1779, puis rue Neuve[13].

Mais le site contient en lui-même ses propres limites. Tout d'abord, comme pour la plupart de ses consœurs bretonnes, la taille et le débit de la rivière restent modestes, faisant du havre un simple port à marée, accessible seulement quelques heures par jour. Par ailleurs, les méandres de l'estuaire en rendent souvent la remontée délicate et longue, surtout par vents orientés à l'est, tandis que la descente est difficile par vents d'ouest. Enfin, la limite du tirant d'eau n'autorise au XVIIIe siècle que la remontée des bateaux d'une jauge théorique maximale de 250 à 300 tonneaux[14], voire 500 tonneaux[15], ce qui est déjà considérable à l'époque. C'est comme à Morlaix, plus qu'à Quimper ou à Nantes. Mais, comme ailleurs, l'augmentation progressive de la taille des navires condamne ici, à terme, l'activité maritime qui a fait la prospérité de la cité. Un autre obstacle à la navigation est la sortie sur l'Océan par le goulet de Brest, lui aussi orienté face aux vents dominants, qui contraint régulièrement les navires marchands, comme ceux de la Royale, à attendre, parfois longtemps, des vents favorables.

Une fonction portuaire et commerciale ancienne

La fonction portuaire de Landerneau remonte à l'époque gallo-romaine, comme le suggèrent les monnaies et les restes d'amphores découverts aux abords du port[16]. Le site est « déjà un lieu de passage et un port fréquenté[17] », où s'installe un embryon de cité, pour le surveiller et le protéger. La chute de

châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge, Rennes, 2010, p. 39.

10. Arch. mun. Landerneau, BB 1-22, Projet de mémoire de la communauté de ville en réponse à la lettre des commissaires des états, 1785.

11. J. Bazin, « Le rôle de la capitation à Landerneau en 1744 », *Cahiers de l'Iroise*, n°70, avril-juin 1971, p. 87.

12. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles des vingtièmes du commerce et de l'industrie, 1783-1784.

13. *Ibid*., CC, Rôles de capitation.

14. Arch. dép. Finistère, 24 L 111, Mémoire de l'ingénieur Le Roux sur le port de Landerneau, 26 frimaire an III (16 décembre 1794).

15. Arch. mun. Landerneau, HH, Cahier concernant la juridiction des manufactures de Landerneau (1753-1791), requête des négociants au roi, 19 janvier 1776 ; M.-L. Florent, *Notice sur le port de Landerneau,* Paris, 1879, p. 15 et note 23.

16. R. Sanquer, « Chronique d'archéologie… », art. cité, p. 42.

17. J.-P. Leguay, « Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 113.

Thomin 2011.indd 421 30/11/2011 20:40:28

l'Empire romain, à la fin du Ve siècle, met fin aux échanges et le site est sans doute déserté. Le renforcement des pouvoirs féodaux puis ducaux et la fin de la menace normande permettent la reprise du commerce et des fonctions urbaines, du Xe au XIIe siècle. Au Moyen Âge, le port s'active et développe des trafics au niveau européen : « La prospérité de Landerneau n'est pas un mythe. Elle attise […] la convoitise des Anglais qui pillent le port en 1294[18]. » En 1244, un « Haymo de Landernel » est mentionné à La Rochelle[19]. Selon Arthur de La Borderie, parmi les ports du Léon, en 1296, à Bordeaux, « ne comptent que Saint-Mathieu et Landerneau », mais « les mentions deviennent rares et épisodiques » au XIVe siècle[20]. On relève cependant la présence du *Saint-Arnoul* de Landerneau, à Libourne, en janvier 1309[21]. En mars 1386, deux bateaux bretons apportant du vin de La Rochelle à Landerneau sont pris par des pirates anglais puis relâchés[22]. En 1441, le Galicien Vasco Gomez, établi à Marseille, envoie en Bretagne « des centaines de fûts de vin cuit et de vin rouge, dans une flottille de nefs qui appartiennent à des transporteurs basques » ; si leur première destination est Saint-Malo, Landerneau et Quimper viennent en second[23]. Au début de 1468, le Rochelais Jean Mimault expédie en Irlande une cargaison de cinquante tonneaux de vin, du fer, de la résine, du liège et du safran sur le *Saint-Julien*[24]. En 1499, la *Marguerite* de Landerneau charge à Bordeaux pour Beaumaris, au nord du pays de Galles, et en 1504, pour Harry Lyon, de Tenby, au sud[25]. À la fin du siècle, les Landernéens « participent au trafic grandissant du pastel toulousain expédié par Bordeaux vers les ports du nord […]. Leurs bateaux sont affrétés par des marchands bordelais, gascons, anglais ou ibériques […] ». Ils « apparaissent principalement […] comme des armateurs et des marins ; les marchands d'envergure sont rares[26]. » Les Landernéens sont surtout, en effet, comme les autres Bretons, des rouliers au service des chargeurs. « Landerneau figure rarement comme destination unique ou même première d'un navire de commerce extérieur[27]. » Aux XVIe et XVIIe siècles, le port est partie prenante dans l'expansion du roulage maritime breton décrit par Alain Croix[28]. Il figure parmi les ports bretons « qui reviennent souvent[29] » dans le trafic avec Bilbao, transportant des toiles. Dans les années 1640-1647, ses navires représentent 15,6 % du tonnage des bateaux léonards à Bordeaux[30]

18. Id., *ibid*, p. 121.

19. P. Kernévez, R. Le Gall-Tanguy, « Les châteaux et le peuplement… », art. cité, p. 33.

20. H. Touchard, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967, p. 79.

21. J.-C. Cassard, « Les marins bretons à Bordeaux au début du XIVe siècle », *Annales de Bretagne*, t. LXXXVI, 1979, p. 387.

22. M. Jones, « Roches contre Hawley : la cour anglaise de chevalerie et un cas de piraterie à Brest, 1386-1402 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 53-64.

23. E. Ferreira, « Bretons et Galiciens : une rencontre à la fin du Moyen Âge », dans J. Kerhervé, T. Daniel (dir.), *1492. La Bretagne terre d'Europe*, Brest, 1992, p. 76.

24. M. Delafosse, « Marins et marchands bretons à La Rochelle aux XVe et XVIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXIII, 1953, p. 54.

25. H. Touchard, *Le Commerce…*, *op. cit.*, p. 245.

26. J. Kerhervé, « Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 220.

27. Id., *ibid.*

28. A. Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne. 1532-1675*, Rennes, 1993, p. 184-187.

29. J.-P. Priotti, *Bilbao et ses marchands au XVIe siècle. Genèse d'une croissance*, Villeneuve-d'Ascq, 2004, p. 100, n. 178.

30. É. Kerréneur, « Aspects du commerce maritime entre le Léon et Bordeaux dans les années 1640 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 303.

Thomin 2011.indd 422 30/11/2011 20:40:29

et, dans la seconde moitié du siècle, ils apportent des toiles, nommées *garnesais*, qui sont vraisemblablement des *crées*, au négociant Simon Ruiz, à Bilbao[31]. Le dénombrement des bateaux ordonné par Colbert en 1664 en attribue neuf à Landerneau, sur cent dix-sept de plus de dix tonneaux dans l'amirauté de Brest[32]. Ce chiffre paraît faible, comme celui de Morlaix, où ne sont comptés que six bateaux de dix à quinze tonneaux[33].

Au milieu du XVIIIe siècle, la ville compte environ 3 500 habitants. L'activité est d'abord commerciale grâce à ses foires et marchés et à ses échoppes. Landerneau exerce également des fonctions administratives et judiciaires en tant que capitale de la principauté de Léon, qui s'étend sur le centre de l'évêché. Les activités de production y sont très présentes : fabrication de fil et de toiles, tannerie, fabrication de papier, de chandelles. Malgré son port actif, ce n'est guère une ville de marins. Les maîtres de barque et les matelots y sont peu nombreux, ce qui justifie l'appel à ceux des autres havres de l'Iroise. On compte cependant quelques bateliers, assurant sans doute le service de rivière jusqu'à Brest et aux petits ports de la rade.

Des infrastructures portuaires en constante amélioration

Le port

C'est un port d'échouage, sur des grèves, comme beaucoup de ports bretons, dont les plus grands, tel Saint-Malo[34], puis dans le lit vaseux de la rivière. Un port d'échouage, certes, mais, dans le nord de la Bretagne, c'est un avantage et une sécurité qui limitent les incursions des ennemis, contraints de se retirer avec la marée, sans prolonger leurs raids. Les ports à marée sont une exception sur ce littoral[35]. Et quand ils existent, comme à Brest, leur sécurité exige la protection d'un impressionnant dispositif de défense. L'échouage, tout autant que l'accostage à quai, est une technique commune pour charger ou décharger les bateaux. En 1693, la communauté de ville demande à l'intendant de Bretagne d'employer 1 000 livres, « pour construire une cale […], pour que les chevaux puissent plus commodément descendre dans la rivière pour l'abord des chaloupes[36] ». Contrairement à certains avis, le port de Landerneau n'est pas limité aux « bateaux de 50 à 60 tonneaux[37] ». La taille des navires accueillis le montre, comme la présence dans la flottille landernéenne de bateaux avoisinant les 100 tonneaux : dans les années 1740, le *Louis-Joseph,* 90 tonneaux[38] ; dans les années 1780, l'*Utile,* 90 tonneaux[39] ; en 1783, le *Junien,* 140 tonneaux ; sous la Révolution, la *Marie-Anne,* 90 tonneaux[40],

31. J.-P. PRIOTTI, *Bilbao et ses marchands…*, *op. cit.*, Annexe 3.

32. J. DARSEL, « La vie maritime sur les côtes du Léon sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 178.

33. M. MORINEAU, « Morlaix, la chevauchée du sénéchal de Lesneven et celle du sénéchal de Brest », dans J.-C. CASSARD (dir.), *Bretagnes, arts, négoces et société de l'Antiquité à nos jours*, Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy, Brest, 1996, p. 277.

34. A. LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV,* 2e éd., Rennes, 1997, p. 20.

35. « Longtemps les ports sont sans port. Souvent il ne s'agit que de havres d'échouage », G. LE BOUÉDEC, «Économie atlantique et profil des villes-ports en Europe (XVIIe-XIXe siècles) », dans G. SAUPIN (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au XXe siècle*, Rennes, 2006, p. 50.

36. Arch. mun. Landerneau, DD, Travaux publics, voirie.

37. J. TANGUY, *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du 16e au 18e siècle*, Rennes, 1994, p. 60.

38. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-140, f° 30.

39. *Ibid*., 2 P 7-152, f° 262.

40. *Ibid*., 2 P 7-163, f° 40.

Thomin 2011.indd 423 30/11/2011 20:40:29

la *Bonne-Foi*[41] et le *Bon-Père,* 97 tonneaux[42]. Les tonnages supérieurs concernent cependant plus souvent des bateaux extérieurs[43] : en 1781, le *Serein*, du Conquet, 140 tonneaux, le *Danton*, de Bordeaux, 260 tonneaux ; en 1783, la *Petite-Jeanne*, de Dieppe, 151 tonneaux ; en 1786, l'*Entreprise,* 130 tonneaux, et l'*Union,* de Brest, 140 tonneaux[44] ; en 1787, la *Heriette*, de Königsberg en Prusse orientale, 200 tonneaux, chargée de planches[45] ; en 1789, la *Bonne-Intention,* de Seith (est-ce Sète ?), 142 tonneaux[46]. Ce sont les plus forts tonnages rencontrés. Dans la pratique, peu de bateaux fréquentant Landerneau jaugent plus de 100 tonneaux. Mais le trafic dépasse le simple cabotage local.

Comme on l'a vu, l'accès n'est pas des plus commodes, en raison des méandres de l'estuaire. L'intendant de la marine note cet inconvénient dans sa lettre à la cour du 24 janvier 1757 : « Il faut profiter des marées et [...] il n'y a point de louvoyage pour des navires un peu forts[47]. » L'envasement est un problème récurrent, préoccupant la communauté, qui obtient régulièrement l'autorisation d'employer l'argent des octrois pour le nettoyage du port, comme en 1682, 1691, 1723. Mais elle joint habilement à la demande d'entretien celle de l'extension des infrastructures[48], qui posent un problème crucial pour l'accueil des bateaux.

Les grands travaux du XVIIIe siècle

Les équipements portuaires à proprement parler n'existaient, au début du XVIIIe siècle, qu'à l'état embryonnaire et dataient sans doute de la reconstruction du pont, en 1510, qui avait nécessité la réalisation des deux petits quais en maçonnerie, dont l'un, sur la rive droite, s'avançant en oblique, d'abord pour protéger l'ouvrage contre les forts courants de rivière et l'attaque des marées. Ils étaient notoirement insuffisants. Un particulier, le sieur Lissac, avait fait construire, du côté Cornouaille, un petit quai privé. De même, les riverains du côté Léon s'étaient approprié la rive et le sieur Bigeaud avait fait édifier une « digue » ou « muraille[49] », parallèlement à l'Élorn, jouant le rôle de quai (fig. 2). Au-delà, l'échouage sur les grèves et vasières était de pratique générale, comme en garde mémoire la « rue de la Rive ». L'état des quais laissait souvent à désirer, mais le duc de Rohan qui en avait la charge et percevait les droits de port ne montrait pas un grand enthousiasme pour la réalisation de travaux. Tout au plus mettait-il à disposition sa corvée pour dégager les vases. « Le duc de Rohan […] a bien voulu accorder son consentement pour l'augmentation des quais et le désencombrement du port et de la rivière », écrit la communauté de ville à l'intendant de Bretagne en août 1723, mais « à la condition que les dépenses soient prises sur les deniers d'octroi » de la cité[50]. La communauté, autorisée par arrêt du conseil du roi en 1670 à prélever des fonds sur les octrois pour l'entretien du port, s'en préoccupait, en raison du très mauvais état des ouvrages et de l'envasement. C'est la mise en place de l'échevinage, en 1721, confiant le pouvoir local à la bourgeoisie négociante, qui permit

41. *Ibid.*, 2 P 7-164, f° 77.

42. *Ibid*., 2 P 7-165, f° 13.

43. Arch. nat., Amirauté de France, G 5, Congés du port oblique de Landerneau, 1781-1790.

44. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-156, f° 54.

45. Arch. nat., Amirauté de France, G 5, Congés du port de Brest, 1787.

46. *Ibid*., Congés du port oblique de Landerneau, 1781-1790.

47. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 531, f° 216.

48. Arch. mun. Landerneau, DD, Travaux publics, voirie.

49. *Ibid*., Adjudication juillet-août 1783.

50. *Ibid*., Requête de la communauté de ville.

Thomin 2011.indd 424 30/11/2011 20:40:29

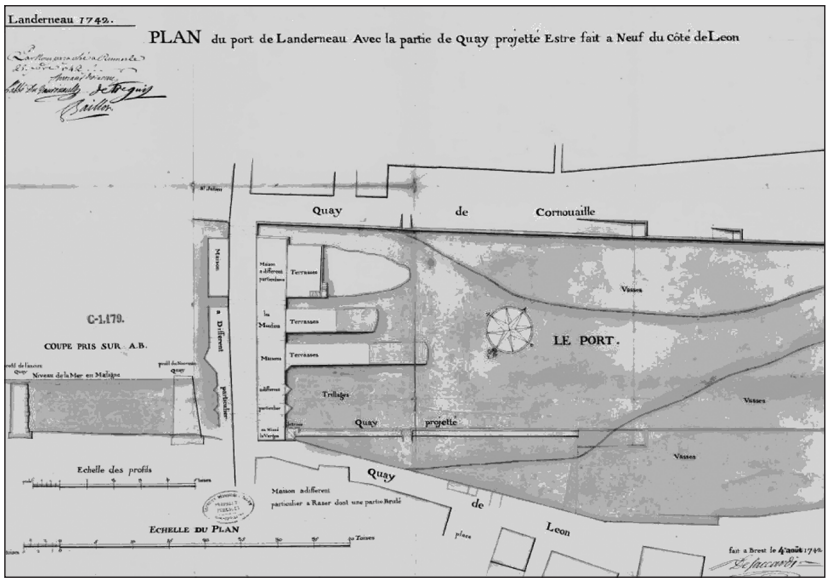

Fig. 2. – Plan du port de Landerneau levé en 1742 par Saccardi, ingénieur du roi au port de Brest. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1179.

d'établir un programme de grands travaux, à partir d'un plan dressé en 1724, prévoyant la construction de deux quais parallèles. Dès 1723, la communauté fixe les objectifs : « Tant par les raisons naturelles que par la construction desdits quais qui resserreront le port, on forcera le cours de l'eau qui descend de la rivière d'Élorn à transporter les vases qui l'encombrent et le ruinent […] ; cela procurera une plus grande profondeur à la rivière et facilitera par ce moyen aux bâtiments de plus grande portée d'aborder les quais, ce qui ne [se] fait point, ci-devant, qu'à la faveur des grandes marées. Il arrivera de là d'autres biens pour le commerce que les quais seront plus larges et plus longs et, par conséquent, plus commodes pour décharger les marchandises[51]. » La demande est réitérée en janvier 1736 : « Le quai se trouve si étroit que, dans quelques endroits, à peine une charrette peut y passer sans tomber dans le port […] ; les réparations sont si grandes […] que, sous les mêmes frais, il conviendrait de porter la façade de ce quai dans le port, jusqu'au niveau de la première arche du pont […] et de continuer l'alignement droit en parallèle, jusqu'à l'endroit où sont les canons de la ville, observant de laisser au port une largeur égale de toute cette partie entre les quais de Cornouaille et de Léon, laquelle serait d'environ 200 pieds et plus que suffisante[52]. » On venait de décider ainsi de limiter à moins de 200 pieds (environ 65 mètres) la taille des bateaux accueillis dans le port. C'était effectivement suffisant compte tenu du tirant d'eau.

La requête répond à la volonté des états de Bretagne de moderniser les ports du duché : « C'est surtout dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, et en particulier de 1750 à 1770, que les travaux dans les ports bretons ont été menés avec la plus grande activité [...]. La charge en retomba surtout sur les états de Bretagne […] qui y consacrèrent

51. *Ibid*., BB 8, Communauté de ville, délibération du 23 février 1723.

52. *Ibid*., BB, boîte 3, Quais de Léon et de Cornouaille (1682-1789), rapport des commissaires, présenté à la communauté de ville le 17 janvier 1736.

Thomin 2011.indd 425 30/11/2011 20:40:30

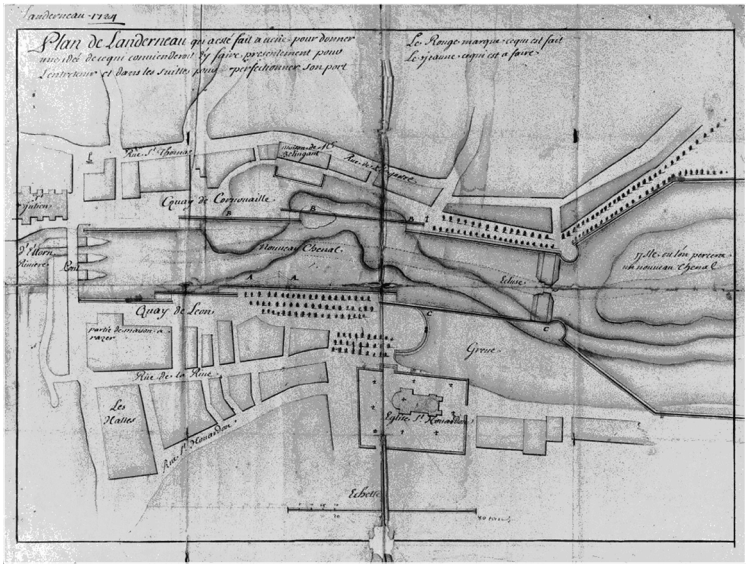

Fig. 3. – Plan d'aménagement du port dressé en 1724.
Cliché Service du patrimoine historique, Landerneau

des sommes considérables[53]. » Landerneau perçoit au moins 47 000 livres de 1740 à 1773[54]. La communauté de ville contribue aussi au financement, grâce au doublement des octrois, confirmé en 1735[55]. En un peu plus de quarante ans, d'énormes travaux sont réalisés : plusieurs centaines de mètres de quais verticaux, deux cales doubles, deux cales simples. De vastes terre-pleins sont gagnés sur l'espace maritime. Un projet de bassin à flot, avec écluse, a même été imaginé (fig. 3). Ce sont des travaux considérables, à l'échelle d'une petite ville, témoignant d'une ambition certaine. Le quai de Cornouaille, étendu de 1723 à 1745, atteint près de 400 mètres. Une double cale est aménagée en son centre. L'intendant approuve l'aménagement du quai de Léon en 1742, et les premiers travaux sont achevés cinq ans plus tard. Un chantier d'allongement est engagé en 1750. Les murailles du quai sont terminées en 1762. L'essentiel des interventions suivantes, jusqu'à la Révolution, portent sur le comblement et le pavage des espaces en arrière. Les crédits étant insuffisants, les remblais non achevés sont régulièrement emportés par les flots.

L'ensemble offre désormais un linéaire important, près de 800 mètres de quais, ainsi que de vastes terre-pleins pour le stockage des marchandises. « Nos quais, écrit le maire Cosson à l'intendant de Bretagne, en 1774, sont sans contredit, de tous les quais des ports marchands, les plus beaux de la province[56]. » Cette affirmation, dont l'objectivité pourrait être mise en cause par la qualité de son auteur, est confirmée par Cambry qui déclare que « peu de quais [sont] plus vastes, plus espacés, plus commodes que ceux de Landerneau[57] ». Grâce à ces travaux, le port

53. H. Sée, « Note sur les travaux dans les ports bretons au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne*, t. XL, 1932-1933, p. 419.

54. Arch. mun. Landerneau, DD, Correspondances avec l'intendant de Bretagne.

55. Arrêt du Conseil du roi du 24 mai 1735.

56. Service historique de la Défense, Brest, D 252.

57. J. Cambry, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, nouv. éd., Quimper, 1999, p. 273.

Thomin 2011.indd 426 30/11/2011 20:40:31

offre aux navires des conditions d'accostage et de déchargement sans comparaison avec celles de Brest, qui souffre d'un encombrement permanent. À la veille de la Révolution, seule demeure la nécessité de réaliser une grande cale, sollicitée dès 1767, « parce qu'il n'y a pas un endroit pour la construction et la carène des navires. Cette privation oblige les armateurs de Landerneau de faire construire ailleurs et d'envoyer leurs bateaux à Brest pour caréner, ce qui est aussi inconfortable que coûteux[58] ». Elle ne sera réalisée qu'en 1817[59]. Apparaît aussi l'idée de percer un chenal afin de couper l'île et les dangereux méandres qui entravent la navigation.

Une flottille affaiblie

La flottille landernéenne se compose de barques, terme générique pour des bateaux de taille moyenne aux formes arrondies et au tirant d'eau réduit, se prêtant aussi bien à l'échouage qu'à la remontée des estuaires sinueux et peu profonds des principaux ports de destination, y compris Nantes, Libourne, Marennes, ou encore Bilbao, qui « n'a de port que pour les barques ; encore est-ce un port de barre dont l'entrée est difficile[60] », et Bordeaux, dont « le mauvais état des passes fut préoccupant pendant tout le XVIIIe siècle et fut toujours un handicap pour le port[61] ». De 1739 à 1743, on recense de dix-sept à vingt bateaux landernéens, du port de 15 à 90 tonneaux, soit 36,85 tonneaux en moyenne, pour une jauge totale annuelle moyenne de 700 tonneaux (fig. 4).

Au sortir de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), la flottille landernéenne est très affaiblie. Les années 1744 et 1745 sont marquées à la fois par la phase active de la guerre sur mer et par un enchaînement de fortunes de mer qui se traduisent par la perte de sept barques landernéennes (cinq naufrages, en octobre, novembre et décembre 1744, janvier et décembre 1745[62] ; deux prises par les Anglais, celle de l'*Étienne-Dauphin*, le 29 novembre 1744, et de la *Marie-Catherine*, le 25 novembre 1745[63]). Le trafic redémarre en 1749 avec six bateaux, puis neuf, dix, onze, les années suivantes. C'est deux fois moins que dans la période précédente et le port a aussi perdu la moitié de son potentiel de transport. À l'exception de la *Notre-Dame-des-Neiges*, une barque de 60 tonneaux, de la société Rivière, en 1751-1752, la taille des bateaux reste modeste, de 27 à 45 tonneaux, soit une moyenne de 35,98 tonneaux[64], pour 331 tonneaux de jauge totale moyenne. Mais c'est plus que dans les autres ports de l'Iroise. La tendance à l'augmentation de la taille des navires, déjà constatée précédemment, se poursuit, par renforcement de la catégorie moyenne – de 30 à 49 tonneaux –, qui domine largement, et la diminution sensible des barques de faible capacité. Après 1749, le plus faible port est de 27 tonneaux, alors que l'on en comptait de 15 et 20 tonneaux dans la période précédente. Le bateau-type landernéen est une barque de 35 à 40 tonneaux (fig. 5). Le ratio T/E (tonnage par homme d'équipage)[65] reste faible, mais il progresse, passant de 6,09 en 1749 à 6,84 en 1753. En excluant l'année 1749, celle du redémarrage

58. Arch. mun. Landerneau, DD, Requête du maire Fauvel, 1764.

59. M.-L. FLORENT, *Notice sur le port…*, *op. cit.*, p. 6.

60. J. SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce*, Paris, 1741, t. I, p. 242.

61. J. CAVAIGNAC, *Jean Pellet, commerçant de gros, 1694-1772. Contribution à l'étude du négoce bordelais au XVIIIe siècle*, Paris, 1967, p. 50.

62. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-141.

63. *Ibid*., 2 P 7-141 et 142.

64. *Ibid*., 2 P 7, 8 et 147.

65. Sur ce type de calcul, voir P. POURCHASSE, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIIIe siècle*, Rennes, 2006, p. 219.

Thomin 2011.indd 427 30/11/2011 20:40:31

	1739	1740	1741	1742	1743	Moyenne
50 tx et plus	2	3	3	3	2	
30 à 49 tx	12	13	13	13	13	
Moins de 30 tx	5	4	4	3	2	
Total bateaux	19	20	20	19	17	19
Total tonnage	651	741	741	726	642	700,2
Tonnage moyen	34,26	37,05	37,05	38,21	37,76	36,85

Fig. 4. – Bateaux landernéens au grand et petit cabotage (1739-1743).
Source : Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-140 et 141.

	1749	1750	1751	1752	1753	Moyenne
50 tx et plus			1	1		
30 à 49 tx	4	7	8	7	9	
Moins de 30 tx	2	2	2	2	2	
Total bateaux	6	9	11	10	11	9,4
Total tonnage	187	308	408	372	416	338,2
Tonnage moyen	31,17	34,22	37,09	37,2	38	35,98

Fig. 5. – Bateaux landernéens au grand et petit cabotage (1749-1753).
***Ibid.*, 2 P 7-142 et 143.**

de l'activité, la moyenne annuelle des bateaux landernéens pour la période s'établit à dix, pour une jauge totale moyenne de 376 tonneaux et un port moyen de 37,6 tonneaux. La flottille devient insuffisante pour assurer le trafic. Il est donc fait appel à d'autres barques du bas Léon. Ainsi, en prenant pour exemple le trafic entre Landerneau et Bilbao entre 1749 et 1756, Vincent Bazil vient six fois sur le *Neptune* d'Aber-Ildut et sept fois sur le *Notre-Dame* ; Guillaume Provostic fait cinq voyages sur l'*Expédition*, de Lanildut ; Joseph Floc'h en fait quatre sur le *Saint-Jean*, du même port. Les bateaux extérieurs à Landerneau effectuent au total trente-neuf voyages sur cinquante-sept, soit plus des deux tiers, entre le port basque et le port breton, hors contrebande[66].

Ce chiffre peut-il être extrapolé, ce qui conduirait à tripler au moins le tonnage potentiel disponible en sortie ? Mais ce sont les négociants landernéens qui assurent la maîtrise des marchandises qu'ils transportent, à l'aller comme au retour. Le port est aussi desservi par une flottille de petits bateaux – une vingtaine en 1781, de 5 à 15 tonneaux[67] – qui assurent les liaisons avec Brest et les ports de

66. Archives forales de Biscaye (Bilbao), registres de *averias*, CB 268-271 et 307-312.

67. Arch. nat., Amirauté de France, G 5, Congés du port oblique de Landerneau, 1781-1790.

Thomin 2011.indd 428 30/11/2011 20:40:31

la Rade. Ainsi, des vins « qui se déchargent à Brest […] sont transportés à Landerneau par des bateaux du lieu, par parties de 4, 6, 8, 10 tonneaux[68] ». Aucun bateau de cette taille ne figure dans les registres de rôles d'équipages, parce qu'ils se contentent sans doute d'un trafic limité aux ports du quartier. On trouve en revanche ces petites barques de Landerneau, Dirinon, Loperhet, Kerhuon, dans la série de congés (1781-1790)[69].

Les conditions économiques

L'économie landernéenne est ouverte et moderne. Ce n'est pas une économie autarcique, où seuls les éventuels surplus sont vendus à l'extérieur. Elle s'appuie au contraire sur des productions régionales, prévues pour être commercialisées, et sur des échanges, monétaires et maritimes. Elle connaît un relatif équilibre exportations-importations. Pour beaucoup d'armateurs, la possibilité de cargaisons de retour garantit la rentabilité. En outre, le trafic porte, surtout, sur des marchandises de valeur : toiles, cuirs, papier de la région, à l'aller ; fer, vin, fournitures navales, charbon, au retour. La deuxième chance de Landerneau réside dans la présence à Brest de la marine royale et de son arsenal, qui constituent un formidable appel d'air, pour ne pas dire un tonneau des Danaïdes, pour des quantités gigantesques de matériaux et marchandises diverses, nécessaires à la construction et au ravitaillement des escadres, complétées par la forte demande en vin d'un territoire qui ignore le cidre. Morlaix n'a pas eu la chance de cet équilibre. Cela peut contribuer à expliquer la pratique du commerce passif[70], les Morlaisiens abandonnant à d'autres les risques et les profits du commerce maritime. Mais cet équilibre est paradoxal, sinon contradictoire : le développement des échanges maritimes exige la sécurité et donc la paix ; l'existence de cargaisons importantes en retour suppose la guerre ou du moins sa préparation. On le verra, l'activité est intimement liée à la conjoncture.

Des capacités d'exportation

Loin de vivre en autarcie, la ville et son arrière-pays sont au contraire producteurs de marchandises exportables : « Il s'agit de produits qui ne sont pas pensés pour un marché local de faible capacité de consommation, mais comme des produits acquis pour rivaliser sur un marché beaucoup plus vaste, comme le marché castillan[71]. » Les rôles d'équipages, et notamment les rôles de bord[72], apportent quelques précisions sur les cargaisons. La seule série conservée des congés du port de Landerneau, pour les années 1781-1790, est plus complète en ce qui concerne les sorties[73], mais ce n'est plus une période de grande prospérité et beaucoup de navires appareillent « sur lest », « avec des fûts vides » ou « à

68. Arch. mun. Landerneau, CC, Mémoire pour parvenir à la connaissance de la qualité, nature et produit des droits, 20 janvier 1778.

69. Arch. nat., Amirauté de France, G 5.

70. J. Tanguy, *Quand la toile va…*, *op. cit.*, p. 60.

71. A. Zabala Uriarte, « Les relations maritimo-commerciales entre Bilbao et certains ports du Nord-Ouest français (1610-1620) », dans J.-P. Priotti, G. Saupin (dir.), *Le Commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoces et ports (XVe-XVIIIe siècle)*, Rennes, 2008, p. 198.

72. Le système des classes, mis en place par Colbert, imposait à tout capitaine de navire au commerce de présenter le rôle de son équipage avant de quitter le port d'armement. Sur les quatre exemplaires dressés, l'un – appelé « rôle de bureau » – demeurait au bureau des classes. Un autre – appelé « rôle de bord » – était confié au maître, charge à lui de le faire apostiller à chacune de ses escales, y compris parfois à l'étranger, notamment en Espagne et au Portugal. Les rôles de bord contiennent donc des indications très précieuses, non seulement sur les ports fréquentés, mais aussi sur les marchandises transportées, sur les changements intervenus dans l'équipage et surtout sur la durée des campagnes.

73. Arch. nat., Amirauté de France, G 5.

Thomin 2011.indd 429 30/11/2011 20:40:31

l'aventure ». Les registres des ports de destination sont beaucoup plus diserts et livrent des informations plus détaillées sur les marchandises embarquées sur les rives de l'Élorn par des bateaux de diverses origines. Mais la liste de ces ports est longue.

Les toiles

L'économie des *crées* du Léon a été largement traitée[74]. Le rapport de l'inspecteur des manufactures Coisy, en 1751, en fait une description très documentée. Landerneau, située entre les deux principales zones de culture du lin, la ceinture dorée du nord-est du Léon et la presqu'île de Plougastel, dispose d'un avantage géographique majeur (fig. 6). Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, elle est au centre de la zone de production, qui se replie au sud-est de la ville (fig. 7) : « Il est à remarquer que le fort de cette fabrique environne Landerneau en entier, au lieu que Morlaix n'est bordé que d'un côté[75]. » La ville en fabrique aussi car, selon Coisy, il « est peu ou point de ville où il s'en fasse, on ne connaît même que Landerneau dans ce cas, et encore les fabriquans et tisserands y sont-ils un petit nombre[76] ». Elle bénéficie surtout d'un bureau de marque des toiles et du privilège d'exportation des *crées*, mais aussi des *bretagnes*, partagé avec Nantes, Morlaix et Saint-Malo et accordé par deux lettres patentes du roi, du 19 février 1736 : « Veut Sa Majesté que les balles et demi-balles desdites toiles […] qui seront transportées à l'étranger, ne puissent être expédiées et embarquées que dans les ports de Morlaix, Landerneau, Nantes et Saint-Malo[77]. » Le maire, La Fosse-Herrou, député aux états, le confirme dans sa requête de 1750, en vue d'obtenir des crédits de l'assemblée pour les travaux portuaires : « Le port de Landerneau est un des quatre ports de la province destinés par Sa Majesté pour les embarquements des toiles qui se fabriquent en Bretagne, pour être transportées à l'étranger[78]. »

Les inspecteurs marchands des bureaux de marque « où doivent être vérifiées toutes les étoffes mises en marché » contrôlaient la qualité de ces fines toiles de lin. La marque, « empreinte au noir de fumée pour les toiles, […] certifie la qualité des pièces et indique leur provenance, nulle étoffe en principe ne pouvant être vendue sans avoir été marquée[79] ». Sensibilisés à la nécessité de respecter des critères de qualité pour un bon écoulement de la marchandise, les négociants assuraient eux-mêmes le contrôle. On est dans un cas typique d'interaction ville-campagne : la ville vend et vend au loin, la campagne produit. Chacune est indispensable à l'autre. De là naît la prospérité : « La carte toilière de la Bretagne est en tout cas celle du dynamisme, de l'ouverture au monde, celle d'économies rurales étroitement liées à celle des grands ports[80] », et même à celle de plus petits. Selon Mignot de Montigny, visitant Landerneau en 1752, le bureau des toiles marque environ 10 000 pièces de *crées* par an[81]. L'inspecteur Coisy donne des chiffres sensiblement supérieurs (fig. 9).

Landerneau exporte les toiles vers le sud, notamment vers Bordeaux et Bilbao. Le trafic est ancien : « Les toiles, loin d'être

74. J. TANGUY, *Quand la toile va…*, *op. cit*.

75. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3929, Rapport de Coisy, 1751, f° 9.

76. *Ibid*, f° 2.

77. Arch. dép. Finistère, 16 B 572, Déclarations du roi (règlements de police), 1733-1790.

78. Arch. mun. Landerneau, DD, Travaux publics, voirie.

79. P. MINARD, *La Fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, 1998, p. 152.

80. A. CROIX, *L'Âge d'or de la Bretagne…*, *op. cit.*, 1993, p. 159.

81. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le voyage de Mignot de Montigny en Bretagne en 1752 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 281.

Thomin 2011.indd 430 30/11/2011 20:40:31

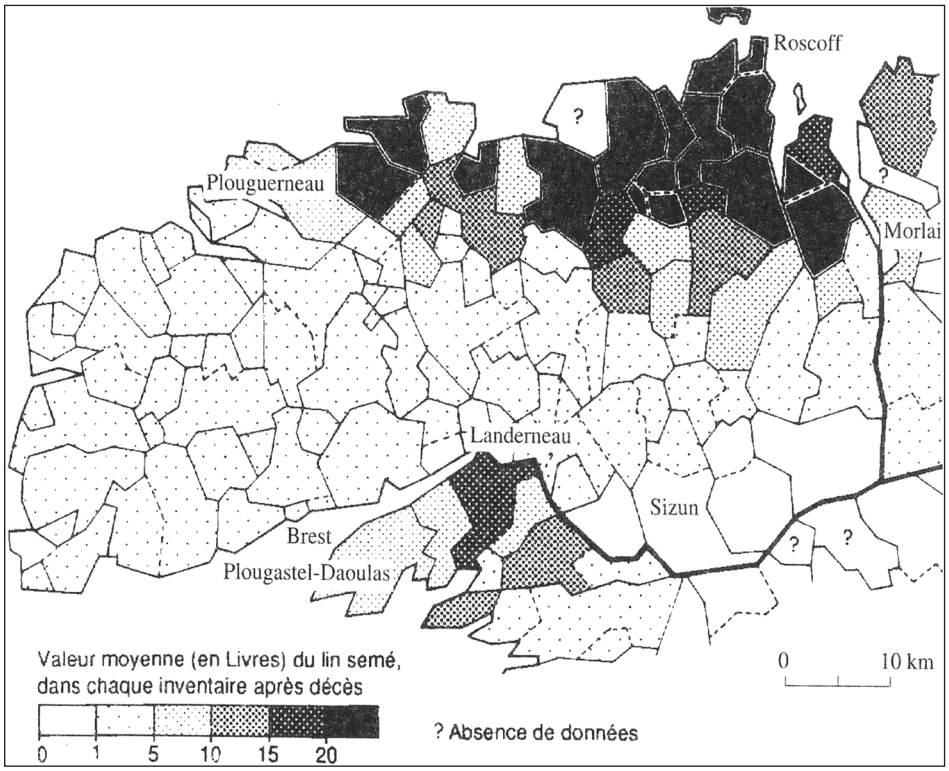

Fig. 6. – La culture du lin dans le Léon au XVIIIe siècle.
D'après J. TANGUY, *Quand la toile…*, *op. cit.*, p. 31.

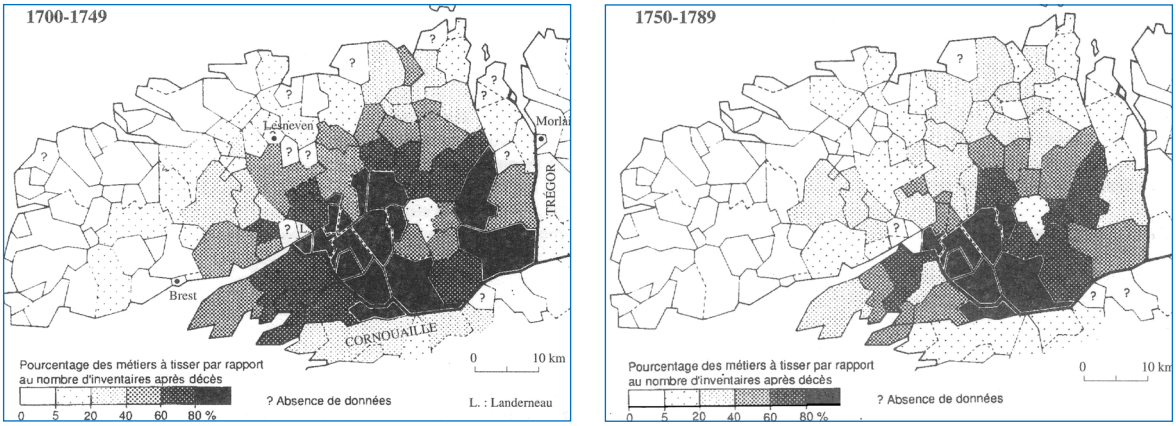

Fig. 7. – Évolution de la répartition des métiers à tisser dans le Léon au cours du XVIIIe siècle.
ID., *ibid.*, p. 22.

Thomin 2011.indd 431 30/11/2011 20:40:33

Arrondissement ou bureau	Paroisses ou trèves	Tisserands	« Fabriquants »	Négociants ou acheteurs
Morlaix	28	1 245	300	24 principaux
Landerneau	33	1 245	300	16 dont 6 ou 7 principaux

Fig. 8. – Fabrication des *crées* à Morlaix et Landerneau, 1751.
Source : Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3929, Rapport de Coisy.

	1748	1750	1751 (6 premiers mois)
Morlaix	49 026	43 886	24 913
Landerneau	18 375	18 295	9 984
Total	67 401	62 181	34 897
Valeur	3 471 814 livres	3 415 994 livres	

Fig. 9 – Pièces passées à la visite au milieu du XVIIIe siècle.
Source : *Ibid*.

une innovation du XVe siècle, […] représentent une production traditionnelle de la Bretagne péninsulaire en particulier, et un support essentiel du trafic breton dès le XIVe siècle[82]. » Les négociants landernéens travaillent comme leurs collègues des autres ports bretons. Le commerce des toiles, indique l'intendant Des Gallois de La Tour, « se fait par commission, principalement pour des négociants d'Espagne où il s'en fait une grande consommation, aussi bien que dans les Indes et au Pérou où lesdits négociants en font l'envoi[83] ».

À Bilbao, on relève, parmi les bateaux « qui reviennent souvent », au début du XVIe siècle, ceux de Landerneau[84]. Les registres – les *borradores*[85] – y donnent une idée précise de la nature des cargaisons transportées. Au départ de Landerneau le fret est constitué de toiles, sous diverses appellations et présentations. Il s'agit, selon le poids, de fardeaux, petits fardeaux, ballots, paquets ou pièces de toiles : les inévitables *crées* du Léon en lin – hispanisées en *creas nuevas*, larges (*anchas*) ou étroites –, jusque sur les tampons officiels des bureaux de Landerneau et de Morlaix (fig. 11 *infra*) ; les *bretagnes* de Quintin, Uzel et Loudéac ; les *gratiennes* de Guingamp ; et encore des toiles de chanvre, *olones* de Locronan, *noyales* du bassin de Rennes, toiles de Vitré, (que l'on retrouve sous la dénomination *Bitre, Bitres* ou *Vitres*, toujours avec une majuscule initiale), et autres textiles (*terlizes* [peut-être *berlinges*, étoffes à base d'étoupe et de laine, qui en 1790 se fabriquent dans le district de Landerneau[86]?], étoupe, *pacage* et « diverses toiles »), *baquettas* ou *baiettas,*

82. H. Touchard, *Le Commerce maritime…*, *op. cit.*, p. 65.

83. A.-J. Lemaître, *La Misère dans l'abondance en Bretagne au XVIIIe siècle. Le* Mémoire *de l'intendant des Gallois de La Tour (1733),* Rennes, 1999, p. 279.

84. J.-P. Priotti, *Bilbao et ses marchands…*, *op. cit.*, p. 100, note 178.

85. Archives forales Biscaye, registres de *averias*.

86. Arch. dép. Finistère, 10 L 229.

Thomin 2011.indd 432 30/11/2011 20:40:34

qui peuvent être les *bayettes* d'Angleterre ou du nord de la France, dont fait état André Lespagnol[87] – mais comment parvenaient-elles à Landerneau, car elles ne semblent pas fabriquées dans la région ? –, mouchoirs, étamines, bonnets, enfin toiles d'emballage.

Ces origines diverses attestent le rôle de Landerneau comme port de chargement de toute la Bretagne, fonction renforcée par le règlement de 1736. Des toiles d'origine assez lointaine sont présentées au bureau. Ainsi, un procès-verbal de saisie, pour mauvaise conformité, de « six pièces de toiles différentes », est dressé, le 5 juin 1748, par le sieur Le Maignan, « commis préposé à la marque et la visite des toiles, contre Hyacinthe Fraboulet, marchand de toiles demeurant au bourg de Saint-Caradec, évêché de Cornouaille[88] ». Nous sommes ici à l'extrémité orientale du diocèse, non loin de Quintin, dont la zone de production n'exporte donc pas exclusivement ses toiles par Saint-Malo ou Morlaix, pourtant plus proches.

Les toiles sont expédiées en ballots, « de manière que, le bout en étant ouvert du côté de la montre, on peut voir l'assortiment des pièces en dépliant les plis qui servent de montre […] ; c'est de cette façon que les achats se font en Espagne, soit à bord des navires, soit chez les négociants[89] ». L'inspecteur Coisy livre ainsi deux informations importantes : d'une part, les toiles sont expédiées en assortiment, ce qui rend d'ailleurs difficile le calcul des valeurs embarquées par type. Vers la fin du siècle, la pratique ne semble plus satisfaire la clientèle espagnole qui se plaint de ces « assortiments mixtes qui ne servent qu'à embrouiller l'acheteur[90] ». D'autre part, les envois ne correspondent pas toujours à des commandes, la vente se faisant aussi à bord des navires. La diversification des envois témoigne également de la baisse de la production de *crées*. Le commerce de toiles diverses vient « compenser dans une certaine mesure la baisse de la production de crées[91] ». Il est exact que, dans le détail des cargaisons débarquées à Bilbao après 1750, les *crées* ne représentent qu'une part limitée. Les Landernéens y ont un marché de la toile et du cuir. Il convenait de répondre à ses besoins, en diversifiant les apports. C'est l'explication probable de l'extrême variété des cargaisons, d'autant que le fret de retour est assuré, comme on le verra (fig. 10).

Le cuir

Le cuir est le deuxième grand produit d'exportation de Landerneau. Son importance a longtemps été méconnue. Mais c'est sans doute une activité récente, puisque l'intendant Des Gallois de La Tour, dans son mémoire de 1733, ne mentionne à Guimiliau qu'une production de « 25 à 30 000 livres[92] », occupant une cinquantaine de tanneurs, pour une production bretonne de 1,2 à 1,3 million de livres. Dominique Derrien considère aussi que « le commerce du cuir tanné semble avoir été florissant dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle[93] ». De fait, ce sont de gros-

87. A. Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo…*, *op. cit.*, p. 224. Plutôt qu'une variété de toile, le terme de *bayette* désigne une « étoffe de laine non croisée fort lâche et tirée à poil », voir J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, *op. cit.*, t. I, col. 914.

88. Arch. dép. Finistère, 16 B 572.

89. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3929, f° 2.

90. *Ibid.*, 13 J, fonds de Coniac, n° 13, cité par J. Tanguy, « La production et le commerce des toiles *bretagnes* du XVIe au XVIIIe siècle. Premiers résultats », *91e Congrès national des sociétés savantes, Rennes, 1966*, Paris, 1969, p. 116.

91. J. Tanguy, *Quand la toile va…*, *op. cit.*, p. 46 et carte p. 22.

92. A.-J. Lemaître, *La Misère dans l'abondance…*, *op. cit.*, p. 210.

93. D. Derrien, *L'Industrie et le Commerce maritime du cuir en Bretagne au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle (vers 1700-vers 1830). L'intégration d'une industrie et de ses acteurs dans l'espace économique français*, thèse de doctorat dactyl, Rennes, 2004, p. 344.

Thomin 2011.indd 433 30/11/2011 20:40:34

ses quantités qui ont transité par les navires landernéens, venant ainsi compenser, dans le fret aller, le déclin des crées. La ville est idéalement placée, au débouché de la vallée de l'Élorn, qui abrite la manufacture de la tannerie, dans le grand centre de production de Lampaul-Guimiliau, et permet son écoulement. Mais des tanneurs exercent aussi à Landivisiau et Landerneau. En 1750, Jean-François Bescond, tanneur de Keranden à Landerneau, paie 21 livres de capitation[94]. Le principal débouché est encore Bilbao, que les Landernéens fréquentent de façon assidue et où ils bénéficient « d'un quasi-monopole dans ce négoce assez considérable [95] ». Il est très rare qu'une cargaison en soit dépourvue. Toutes les sortes de cuirs sont concernées. Landerneau est spécialisée dans les exportations de cuirs de bovins et de « cuirs forts[96] », pour les semelles. Mais les cargaisons reçues à Bilbao comprennent aussi fréquemment des courroies ou des sangles, ainsi que des ballots de cuir tendre de veau, les *becerrillos*[97], qui ne seraient donc pas déclarés dans les registres français du commerce extérieur. Faut-il en conclure à un trafic de contrebande, ou à une fraude dans la déclaration des marchandises afin d'en réduire les droits ? C'est vraisemblable.

Les négociants landernéens ont ce marché en main. Ils ne se contentent pas d'exporter le cuir breton, ils importent aussi la matière première, notamment d'Amérique du Sud, les peaux bretonnes ne suffisant pas aux besoins. Un désaccord entre Jean-Baptiste Mazurié[98], le plus riche des négociants landernéens, et la communauté de ville, en 1751, nous apprend qu'il fait « un gros commerce de cuirs tannés et non tannés, c'est-à-dire en vert, ou crus et autres[99] ». Le trafic est donc bien établi au milieu du siècle, et, à en juger par la précision des termes, il n'est pas occasionnel et il porte sur des quantités importantes. Une partie de l'approvisionnement se fait dans les foires, celle de La Martyre, « la plus grande du Léon[100] », à la mi-juillet, mais également celle de Landerneau, spécialisée dans la vente des cuirs tannés, qui se déroulait le samedi précédant la Pentecôte[101]. Plus curieusement, alors que le port importe des cuirs verts, il en exporte aussi : 706 cuirs verts arrivent à Bilbao, en juillet 1758, sur la *Santa Monica*, et 200 autres sur les *Trois-Fils-de-Vanslooten*, en avril 1762[102]. Enfin, le contrôle de la qualité, par marquage des pièces, est en place de longue date. Un édit d'Henri IV, en 1596, crée des « offices de contrôleurs, visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux de cuirs, érigés dans chacune ville, bourg, bourgade […] où se fait commerce d'iceux[103] ». Un édit de 1759 chercha à simplifier la réglementation, en créant un droit unique sur les cuirs et peaux. La marque des cuirs est également supprimée en 1790.

---

94. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1744/1747-1750/1753-1754.

95. D. Derrien, *L'Industrie et le Commerce du cuir…*, *op. cit.*, p. 311. L'auteur ajoute, p. 248, que « la route maritime reliant la Bretagne à Bilbao est ancienne ».

96. Id., *ibid.*, p. 247.

97. Archives forales Biscaye, registres d'*averias*.

98. Le nom s'orthographie indifféremment « Mazurié » ou « Mazurier », selon les documents. La première forme, correspondant à sa signature, sera retenue

99. Arch. mun. Landerneau, BB 1-22, Délibération de la communauté de ville, août 1751.

100. M. Duval, *Foires et marchés en Bretagne de l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 2001, p. 328.

101. J.-P. Leguay, *Un réseau urbain au Moyen Âge. Les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles,* Paris, 1981, p. 242.

102. Nous donnons ici la traduction du nom hispanisé du navire (*Los Tres Hijos de Vanslooten*), faute de connaître la forme néerlandaise d'origine, Arch. forales Biscaye, CB 317, n° 227 et 318, n° 72.

103. Cité par D. Derrien, *L'Industrie et le Commerce du cuir…*, *op. cit.*, p. 367.

Thomin 2011.indd 434 30/11/2011 20:40:34

Produits textiles	Unité	Juin	Juillet	Oct.	Total
Crées	Fardeau Petit fardeau	10	15	30 1	55 1
Crées et *terlizes*	Fardeau	9			9
Crées, *terlizes*, étoupe	Fardeau	16			16
Crées, *terlizes*, *baguettas*, olonnes	Fardeau	28			28
Terlizes	Fardeau	3	18	12	33
Étoupe	Fardeau	7	5	2	14
Baguettas	Fardeau	3	14	10	27
Olonnes	Fardeau Pièce	6 6	2	 18	8 24
Toiles diverses	Fardeau Pièce		1 13		1 13
Autres marchandises	**Unité**	**Juin**	**Juillet**	**Oct.**	**Total**
Cuirs de veau	Fardeau	8	31	7	46
Cuir de bœuf	Pièce	119			119
Graisse	Barrique Baril	9	51	15 2	75 2
Beurre	Livre Baril		380	 1	380 1
Papier	Fardeau	10	22	5	37
Bougies	Causse	8			8
Blé	Mesure		14		14
Rogue	Barrique		42		42

Fig. 10. – Diversité des cargaisons. Trois exemples au départ de Landerneau pour Bilbao en juin, juillet et octobre 1755.
Source : Archives forales de Biscaye, CB 271 et 310-311.

Les autres productions locales

Landerneau exporte aussi beaucoup. À Bilbao, les cargaisons comprennent des marchandises très variées, le plus souvent citées après les toiles et les cuirs, sur les enregistrements du *Manual de averias*, et destinées aux mêmes marchands. Il s'agit tout d'abord des produits agricoles : du blé, avant la guerre de Sept Ans, confirmant ainsi le mémoire de l'intendant Des Gallois de La Tour, qui signale, en 1733, une production excédentaire dans la subdélégation de Landerneau[104]; du beurre, de la graisse ou du saindoux – transportés en barriques ou en barils, plus petits –, du miel, des salaisons, des sardines. Les rôles d'équipages, beaucoup moins détaillés, font fréquemment état de « diverses marchandises ».

104. J. Quéniart, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, Rennes, 2004, p. 289.

Thomin 2011.indd 435 30/11/2011 20:40:34

Il peut s'agir de suif, de rogue, servant d'appât pour la pêche. On rencontre également des caisses de bougies ou de chandelles, de la cire, du plomb à l'occasion (en plombs de chasse et en rouleaux), provenant sans doute des mines de Poullaouen et Huelgoat. Le port exportait également des chevaux et des bovins, achetés à la foire de la Sainte-Catherine, le 26 novembre[105], et des pierres de taille.

Les cargaisons contiennent aussi des fardeaux de papier, appelé *trasse* ou *étresse*, servant à envelopper les fruits, oranges et citrons. On le fabrique à Landerneau, où existe un moulin à papier, attesté dans la toponymie locale[106], et dans les environs. « Peut-être faut-il attribuer au Moyen Âge l'origine de la papeterie à Landerneau[107] ? » Cette production est sans doute moins anecdotique qu'on ne pourrait le penser. La suppression du droit d'entrepôt à Landerneau, par l'édit de mars 1771, suscite la mobilisation exceptionnelle, le 19 janvier 1776, de trente-trois négociants, qui adressent une requête au roi, insérée dans le cahier du bureau de marque des toiles[108], pour obtenir « le droit d'armer à Landerneau pour le commerce des isles et colonies françaises de l'Amérique » et celui « de charger les papiers pour l'Espagne et le Portugal ». Faute d'autorisation d'entrepôt, le papier doit être conduit à Morlaix ou Saint-Malo, ce qui cause des frais et prive les Landernéens de marchés, car « quelquefois un navire ne trouve point dans le moment tout son chargement prêt, [et] si on avoit la liberté de charger du papier à Landerneau, cinquante ou soixante ballots de papier completteroient la cargaison, et par ce moyen les négotiants rempliroient les vœux de leur correspondant sans retardement et sans frais ». La démarche est sans doute due à l'initiative des plus gros négociants – indice supplémentaire de l'intérêt du trafic – qui signent les premiers : les Mazurié, Duthoya, Legris-Duval, Leyer, Kerroz, Villart…, alors que sont absents une quinzaine d'autres, en particulier les drapiers et les merciers qui ne pratiquent pas ce commerce.

Les marchandises réexportées

Landerneau réexporte des marchandises, exerçant ainsi la fonction d'entrepôt. Ce sont, d'abord, bien sûr, les approvisionnements de l'arsenal et le vin. En effet, la place manque à Brest et l'intendant de la marine s'en plaint. Il déplore, le 23 mai 1757, « l'insuffisance de nos magasins pour loger toutes les denrées venues par les derniers convois ; tous les greniers, même ceux du bagne, sont pleins ; j'ai eu recours à Trébéron et à des vaisseaux dans le port[109]. » En juin 1758, il réitère : « Je ne trouve même pas la quantité de magasins dont j'ai besoin depuis l'arrivée de la flotte de Bordeaux[110]. Il en faudra encore d'augmentation pour les denrées qui sont attendues de la flotte danoise[111] », qui apporte les *naval stores*, les matériaux et fournitures nécessaires à la construction navale. Beaucoup de ces marchandises – bois d'œuvre et de chauffage, fer, charbon de terre, goudron, brai[112], chanvre, toiles, poudre – transitent par les négociants landernéens. L'intendant de la marine note, le 4 août 1756, que « 50 quintaux de poudre sont arrivés sans encombre de Landerneau

105. J.-P. Leguay, *Un réseau urbain…*, *op. cit.*, p. 242.

106. Une « rue du Moulin à papier » longe le ruisseau dit « de Kergoat », en limite de Plouédern.

107. J.-P. Leguay, « Le Léon, ses villes et Morlaix… », art. cité, p. 213.

108. Arch. mun. Landerneau, HH, Cahier concernant la juridiction des manufactures de Landerneau (1753-1791).

109. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 531, f° 320. L'île de Trébéron se trouve dans la rade de Brest, au large de Roscanvel.

110. Il s'agit de la « flotte du vin ».

111. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 532, f° 94.

112. Produit issu de la distillation de la résine et utilisé pour calfater les coques des bateaux.

Thomin 2011.indd 436 30/11/2011 20:40:34

par la route[113] ». En 1759, il acquiert des avirons venus d'Espagne auprès de négociants landernéens[114]. En 1762, on achète du brai, du chanvre[115]. Ces marchandises sont stockées sur les vastes quais et dans les magasins landernéens et soigneusement surveillées par un garde-magasin, tâche confiée au sieur Legris-Duval, dont la rémunération apparaît sur les rôles de capitation, à partir de 1761[116]. Les cargaisons, au départ de Landerneau[117], comprennent diverses autres marchandises importées : de l'eau-de-vie, de la cannelle, des sucreries et confiseries, ce qui confirme les relations de Landerneau avec les grands ports bretons du trafic colonial, Nantes, Lorient, Saint-Malo, voire directement avec les Antilles. Pour les navigations vers la Saintonge ou le Bordelais, on retrouve très fréquemment, sinon exclusivement, des barriques ou des futailles vides, notamment en direction de Marennes.

Brest et l'économie de guerre

Le choix fait par Louis XIII en 1631 de concentrer la marine du Ponant au Havre, à Brest et à Brouage, et les grands travaux réalisés à Brest à partir de 1665, pour développer une marine de guerre, entraînent une forte demande d'approvisionnements : « C'est ce commerce d'approvisionnement de la Marine qui fait l'activité marchande du port de Brest. Toute cette activité est donc tournée vers la réalisation des objectifs militaires[118] ». Avec la confirmation de Brest comme grand port de guerre par Louis XIV en 1681, c'est une force militaire imposante qui s'installe à la pointe de Bretagne. L'économie bretonne est désormais destinée en bonne part à remplir ses besoins, et Landerneau en retire sa part de bénéfice.

La Royale : une chance pour la protection du port et des bateaux

La position de Landerneau au fond de l'aber de l'Élorn offrait une protection naturelle, assez relative cependant, car en 1294 les Anglais ont pillé la ville[119], qui fut encore mise en défense lors de l'attaque de 1694[120]. Cette descente anglaise, stoppée à Camaret, décida Vauban à revoir les fortifications des abords de Brest. Les batteries haute et basse de la pointe des Espagnols, la batterie de Cornouaille et celle du Porzic, qui lui fait face dans le goulet, rendent impossible une attaque par mer, qui ne s'est d'ailleurs jamais produite depuis. Landerneau, comme tous les ports de la Rade se trouve à l'abri. C'est un avantage inestimable sur les autres ports bretons, et surtout ceux de la Manche et de la mer d'Iroise, beaucoup plus exposés aux attaques britanniques. La présence à Brest de la marine royale offrait un autre avantage en période d'hostilités : la protection des bateaux de commerce. « Le nombre de vaisseaux, de frégates, de corvettes concentrés, permet de fournir des escortes[121] », pour les flottes vers l'Amérique comme pour le cabotage dans le golfe de Gascogne et la Manche, car les approvisionnements de l'arsenal et des escadres en dépendent. Le gouvernement y accorde donc une grande importance. Le 18 mars

113. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 530, f° 347.

114. *Ibid*., 1 E 157, f°s 103 et 291.

115. *Ibid*., 1 E 531, f°s 106, 120, 139, 141.

116. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1744/1747-1750/1753-1754.

117. Arch. nat., Amirauté de France, G 5.

118. P. Jarnoux, Y. Le Gallo, F. Roudaut, « Le port et sa ville au XVIIIe siècle », dans M.-T. Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, 2000, p. 84.

119. J.-P. Leguay, « Le Léon, ses villes et Morlaix… », art. cité, 1978, p. 121.

120. J. Bazin, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, Landerneau, 2e éd., 1973, p. 24-25.

121. O. Corre, *Brest, base du Ponant. Organisation et montée en puissance pour la guerre d'Amérique (1774-1783)*, thèse de doctorat dactyl., Rennes, 2003, p. 320.

Thomin 2011.indd 437 30/11/2011 20:40:34

1778, Sartine[122] écrit à Brest : « Vous ferez prévenir le commerce d'armer avec réserve et de naviguer avec précaution », et en octobre, il impose une navigation en convois. La pratique est ancienne : « Comme sous Louis XIV, le commerce métropolitain est organisé en convois escortés qui, en descendant la Manche comme en remontant la façade atlantique, convergent vers Brest[123]. » Les négociants landernéens sont conscients de ces avantages : « Les navires sont en sécurité dans leur port, écrivent-ils dans leur requête au roi en 1776, il est en temps de guerre plus à portée que d'aucun autre port du royaume de joindre les vaisseaux du convoi[124]. » Mais les bateaux marchands rechignent à cette organisation qui fait perdre à la fois du temps et la chance de vendre en premier leur cargaison. Aussi de simples escortes ou des navires de patrouille sont-ils dépêchés.

La vocation militaire prédominante de Brest

Dédiée à la marine royale, Brest ne produit rien, n'exporte rien ou presque. Gournay ne s'y trompait pas : « Cette ville ne présente aucuns moyens avantageux pour le commerce au moins quand la France est en paix. Mais si l'on est en guerre, les affaires changent totalement de face : ce temps si funeste aux autres places donne à celle-ci une vigueur presque impossible à déterminer, c'est alors qu'elle offre aux spéculateurs les occasions les plus multiples et les plus avantageuses pour les opérations de tout genre[125]. »

Les besoins sont énormes. Les approvisionnements de l'arsenal font travailler toute la Bretagne et au-delà. De 1740 à 1790, environ cent quarante navires sont construits à Brest, soit près de trois par an en moyenne[126], ce qui nécessite des quantités impressionnantes de fournitures. La province ne dispose pas de riches ressources du sous-sol, n'est pas fortement boisée et ne connaît encore qu'un système de proto-industrie pour diverses fabrications, dont la toile[127]. Elle ne peut donc répondre seule à la demande. L'importation, surtout par voie de mer, est indispensable. C'est encore au XVIIIe siècle le moyen de transport le plus rapide, le plus sûr (sauf en cas de conflit, c'est-à-dire un an sur deux dans la période) et le moins onéreux. Le 17 septembre 1759, l'intendant de la marine à Brest écrit à la cour, s'agissant de transport de chanvre : « Suivant les éclaircissements que j'ai pu prendre ici, le prix de la voiture de Lannion à Landerneau n'excéderait pas trois livres par quintal ; j'observe que le fret par mer revient à environ trente sols[128]. » Le coût du transport maritime est donc moitié moindre, or, dans le cas présent, la route maritime est très nettement plus longue que la voie terrestre.

La marine a besoin de chêne pour les coques, de sapin pour les mâtures et de divers autres bois, en énormes quantités : il fallait 160 000 m^3 de bois, au XVIIIe siècle, pour construire un vaisseau de 600 tonneaux[129]. Dans sa requête de 1775 aux états de Bretagne, pour un nouveau financement,

122. Secrétaire d'État à la Marine de 1774 à 1780.

123. O. CORRE, *Brest, base du Ponant…*, *op. cit.*, p. 323. Le convoiement des navires de commerce est attesté en Bretagne depuis le règne du duc Jean IV (1372).

124. Arch. mun. Landerneau, HH, Cahier concernant la juridiction des manufactures de Landerneau (1753-1791).

125. J.-C.-M. VINCENT DE GOURNAY, *Almanach général du commerce* (1788), cité par R. DURAND, « Le commerce en Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne*, t. XXXII, 1917, p. 461.

126. P. JARNOUX *et al.*, « Le port et sa ville… », *op. cit.*, p. 83.

127. J. MARTIN, Y. PELLERIN (dir.), *Du lin à la toile. La proto-industrie textile en Bretagne*, Rennes, 2008.

128. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 531, f° 57.

129. M. DUVAL, « Les bois de marine et la crise des armements à Brest pendant la guerre de Succession d'Autriche (1746-1748) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°24, 1959, p. 204.

Thomin 2011.indd 438 30/11/2011 20:40:35

le maire Cosson évoque « des quantités étonnantes de bois de construction pour le port de Brest, qui se déposent sur les quais […] tous les étés chaque année, d'où les gabarres de Sa Majesté viennent les prendre[130] ». Ce bois vient de Bretagne, mais surtout des pays du Nord, du centre de la France, des Pyrénées par le port de Bayonne, qui fournit aussi le goudron, la résine et le brai pour l'étanchéité. Il est prudent d'en disposer à bord des bateaux pour les réparations en cours de croisière. « On a trouvé du brai sec à Landerneau pour le *Tonnant* », écrit l'intendant de la marine, le 20 février 1756[131], tandis que la *Marie-Françoise* de Landerneau charge à Bayonne, le 17 mai 1773, une cargaison comprenant « du brai gras, du brai sec, du goudron[132] ».

Il lui faut aussi beaucoup de fer, qui vient notamment de Bilbao ou de Suède. Elle a besoin de toiles pour les voiles et de chanvre pour les cordages. On en trouve en Bretagne et dans les autres provinces. Elle a besoin, pour les forges et pour la fonte du fer, de charbon de terre. Sa provenance est diverse. « Le charbon de terre que les entrepreneurs des mines de Litry[133] ont livré en dernier lieu a été reconnu bon ; mais […] il est encore très inférieur en qualité à celui d'Angleterre qui est beaucoup moins cher[134] », écrit le ministre à l'intendant de Brest, en 1754. Il autorise une commande de 5 à 6 000 barriques de charbon anglais, à « 4 livres 10 sols la barrique »[135], lorsque le charbon français coûte 6 livres 5 sols. L'année suivante, permission est donnée à un négociant « de faire venir une cargaison de cinq à six cents barils de charbon de terre d'une nouvelle mine d'Angleterre[136] ». Il s'agit en fait du pays de Galles, les bateaux, et parmi eux les landernéens, allant charger de préférence à Swansea et à « Bourry[137] ». L'*Espérance*, barque de 40 tonneaux, s'y rend ainsi en juin 1750, pour ravitailler Brest[138].

Les escadres nécessitent les approvisionnements les plus divers. Ils se retrouvent dans les cargaisons des bateaux landernéens et dans les entrepôts de la ville. Le mémoire des négociants Legris-Duclos et Lavau, en 1760, fait état de « la chaussée conduisant de la ville au couvent des Récollets, pour la facilité du transport des grains et farines aux magasins que les fournisseurs y ont pris pour le service du roi[139] ». « Le port de Landerneau, écrit le maire Cosson dans sa requête de 1775, est d'une très grande utilité pour le bien du service de Sa Majesté dans le port de Brest ; il est l'entrepôt d'une infinité d'effets et denrées pour les magasins du roi[140]. » Le trafic est assuré par les barques des quartiers de Brest, du Conquet et de Camaret. Ce sont pour Landerneau d'excellentes opportunités de retour qui rentabilisent les voyages. Brest, ne s'intéressant guère au commerce jusqu'à la guerre d'Indépendance américaine, laisse en fait les mains libres aux autres ports et notamment à Landerneau, lorsque la montée des conflits prive les ports côtiers de leur activité. Enfin, des navires peuvent être « affrétés pour le roy », ce qui offre les avantages cumulés de l'activité rémunérée, de l'absence de

130. Arch. mun. Landerneau, DD, Requête du maire Cosson, 3 janvier 1775.

131. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 530, f° 137.

132. *Ibid*., 2 P 7-148, f° 23.

133. Aujourd'hui Le Molay-Littry, près de Bayeux (Calvados).

134. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 147, f° 543.

135. *Ibid*., f° 209.

136. *Ibid*., 1 E 148, f° 433.

137. Aujourd'hui Burry Port, près de Llanelli (Carmarthenshire).

138. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-143, f° 155.

139. Arch. mun. Landerneau, DD, Mémoire de Legris-Duclos et Lavau, août 1760.

140. *Ibid*., Requête du maire Cosson, 1775.

Thomin 2011.indd 439 30/11/2011 20:40:35

déclaration à l'amirauté et de l'exemption de versement à la Caisse des invalides.

Tous les ports bretons sont loin d'avoir cet ensemble de chances. D'autres profitent mieux, en revanche, de la présence à Lorient de la Compagnie des Indes, comme le relève Gérard Le Bouédec : « Ce n'est pas l'arrière-pays breton qui a permis au port de se développer, mais c'est le port de Lorient qui a permis à la région de connaître une certaine activité[141]. » Beaucoup d'approvisionnements se font par mer depuis les ports bretons. Mais le seul fournisseur permanent landernéen de la Compagnie, le négociant Jean-Baptiste Mazurié – et son fils après 1763 – livre, exclusivement par voie de terre, de grandes quantités de chemises, vareuses et culottes, de toiles diverses, dont il semble avoir le monopole de longue date. C'est peut-être pourquoi il éprouve moins le besoin de s'engager dans l'armement maritime. Les bateaux landernéens fréquentent cependant la rade de Lorient : en juillet 1741, la *Marie-Anne*, 30 (ou 40) tonneaux, appartenant à Legris-Duclos, y apporte de Bayonne « 20 milliers de fer, 10 tonneaux et demi de vin, 160 traques d'avirons[142] ». Elle y revient en 1748 avec du vin et de l'eau-de-vie de Bordeaux[143].

Le fer et le vin : des cargaisons pour le retour

De Bilbao et un peu de Saint-Sébastien, les barques ramènent du fer, dès le XVIe siècle. Le minerai abonde, des couches épaisses affleurant dans les collines qui entourent Bilbao. Il est très ductile et possède une haute teneur en fer (entre 48 et 58 %)[144]. Il s'exportait sous diverses formes. Selon Aingeru Zabala Uriarte, « le commerce du minerai se faisait par des moyens différents de celui du fer élaboré[145] ». Des historiens basques évoquent du « fer semi-élaboré[146] ». En mars 1756, l'intendant de la marine écrit : « Il m'a été offert ces jours-ci par un particulier de Landerneau une partie de fer d'Espagne, 100 à 110 milliers, quarré et plat et de belles propositions ; pour le service actuel […], la qualité de ceux d'Espagne est reconnue bien supérieure à ceux de Berry », qui font pourtant l'objet d'un marché pluriannuel[147]. Mais, le titulaire est défaillant, car « le sieur La Chaussade a trop fait sentir l'impossibilité où il se trouvait d'accomplir en entier les demandes de fer qui lui ont été précédemment faites[148] ». Le sieur Drézen, de Landerneau, en revanche, livre « des fers d'Espagne plats et quarrés qu'il a en magasin », tout comme son collègue Villart[149]. Le fer, toujours semi-élaboré, qui est débarqué à Landerneau, est surtout utilisé dans les forges brestoises, « pour diverses productions nécessaires à la construction ou à la réparation navale (clouterie, cercles de mâts), mais aussi pour certains travaux d'artillerie comme celle des fameux boulets ramés[150] ».

Les bateaux qui livrent *crées* et cuirs à Bordeaux rapportent surtout du vin, pris

141. G. Le Bouédec, *Les Approvisionnements de la Compagnie des Indes (1737-1770), l'horizon géographique lorientais*, thèse de doctorat, dactyl., Paris, 1981, p. 65.

142. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-140, f° 1.

143. *Ibid*., 2 P 7-142, f° 165.

144. J.-P. Priotti, *Bilbao et ses marchands…*, *op. cit.*, p. 92.

145. A. Zabala Uriarte, *Mundo urbano y actividad mercantil, Bilbao 1700-1810*, Bilbao, 1994, p. 65.

146. X. Alberdi Lonbide, A. Aragón Ruao, « Le commerce du fer basque et des produits alimentaires français dans les ports du Guipúzcoa à la fin du XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle », dans J.-P. Priotti, G. Saupin (dir.), *Le Commerce atlantique franco-espagnol…*, *op. cit.*, p. 227.

147. Service historique de la Défense, Brest, 1 E 150, f° 158.

148. *Ibid*., f° 250.

149. *Ibid*.

150. Boulets destinés à détruire les mâts, pour lesquels le fer neuf est préféré au vieux fer recyclé, O. Corre, *Brest, base du Ponant…*, *op. cit.*, p. 564.

Thomin 2011.indd 440 30/11/2011 20:40:35

aussi à Libourne, Blaye, Marennes, La Rochelle et dans les ports du pays nantais. Ce trafic est ancien, car « c'est autour du vin que s'est nouée la relation première entre Bordeaux et la Bretagne […] sans doute vers la seconde moitié du XIIIe siècle[151] ». Au Moyen Âge, « le vin est la marchandise noble des ports de Cornouaille, du Léon, de la côte nord. Les marins […] de Landerneau vont […] chercher régulièrement du sel à Guérande, transportent du vin bordelais puis charentais dans le Devon, en Cornouaille, en Normandie[152] ». L'eau se conservant mal, le vin était indispensable aux équipages. Dès le milieu du XVIIe siècle, la Bretagne, province prospère, absorbe la plus grande part des exportations bordelaises. Les Bretons ont pris goût au vin et désormais leurs marchands participent au commerce et non seulement au transport[153]. Dans les années 1750, une quinzaine de Landernéens exercent explicitement le métier de « marchand de vin », mais la plupart des gros négociants diffusent aussi la marchandise sur un vaste territoire autour de la ville. Au début des années 1760, le marchand Cosson, qui commercialise quelque cent tonneaux par an, soit environ quatre cents barriques, dessert à lui seul plus de cent cinquante débitants de boissons[154]. Les crus sont connus : on veut du vin blanc de Langon, de « Castillion » ou de Cadillac, du vin vieux rouge, « de cotte », de Blaye, de Bourg ou de graves, ou encore du vin de Marennes, des vins « de haut ou de ville[155] ».

La marine reste cependant le principal client. Grâce au développement des escadres et de la guerre sur mer, les besoins sont énormes et grandissants. En 1769, un navire de 74 canons, avec 769 marins à bord, embarquait près de cent cinquante tonneaux de vin pour une campagne de six mois[156]. On ne partait pas, notamment pour de longues croisières ou des campagnes militaires, sans qu'en soit fait l'approvisionnement. En 1780, l'escadre pour l'Amérique a connu un retard de trois semaines en attente de la flotte du vin, contrariée par la croisière anglaise, dont témoigne par lettre le chirurgien Fournier de Mézière, le 17 décembre : « On attend avec impatience la flotte de M. de Guichen, qui protège un convoi considérable de bateaux marchands ; il y en a qui disent qu'elle est bloquée. Ce qui serait bien malheureux[157]. » On l'a vu, tous les vins ne sont pas débarqués à Landerneau. Les bateaux landernéens apportent directement à Brest tout ou partie de leur cargaison. Ils desservent aussi les autres ports bretons, comme Morlaix ou Saint-Malo, et n'hésitent pas à s'engager dans des trafics plus lointains : « Les négotiants qui font venir du vin à Landerneau pour l'Amérique sont obligés de l'entreposer à Brest[158] », ce qui se traduit par des droits d'entrée supplémentaires à payer[159].

Une partie des marchandises importées est destinée à la consommation locale. Au retour de Bordeaux, par exemple, les bateaux rapportent également du savon, venant de

151. A. LESPAGNOL, « Bordeaux et la Bretagne, une relation particulière », dans S. MARZAGALLI, H. BONIN, (dir.), *Négoce, ports et océans, XVIe-XXe siècles*, Mélanges offerts à Paul Butel, Bordeaux, 2000, p. 150.

152. J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain…*, *op. cit.*, p. 247.

153. A. LESPAGNOL, « Bordeaux et la Bretagne… », art. cité, p. 153.

154. N. MAINET-DELAIR, *Vins et négociants d'Aquitaine vers la Bretagne finistérienne de 1660 à 1795*, Nantes, 2007, p. 74.

155. Arch. dép. Gironde, 7 B 1251, Correspondance de Mme Bohay-Rivière, 1757-1759

156. N. MAINET-DELAIR, *Vins et négociants d'Aquitaine…*, *op. cit.*, p. 122.

157. F. OLIER, « Les renoueurs du roy à Brest, pendant la guerre d'Indépendance américaine à travers leur correspondance (1778-1780) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 137, janvier-mars 1988, p. 41.

158. Arch. mun. Landerneau, HH, Requête au roi, 19 janvier 1776.

159. N. MAINET-DELAIR, *Vins et négociants…*, *op. cit.*, p. 124.

Thomin 2011.indd 441 30/11/2011 20:40:35

Marseille – à son propos, on précise que « les qualittées qui convenait dans ce pays, il les faut d'un beau cotte rouge et d'un bleu vif en dedans ; s'il n'a pas cette qualittée, il n'y aura jamais moyen d'en rencontrer la vente » –, ou encore des pruneaux, des amandes, du fromage d'Auvergne[160].

Les conditions humaines

L'origine des négociants landernéens

Des dynasties bourgeoises exogènes

Comme dans les autres ports marchands de Bretagne[161], les négociants exogènes sont nombreux à Landerneau dès le XVIIe siècle : « Les villes bretonnes attirent les commerçants de l'extérieur, à cause de la prospérité économique prolongée des XVIe et XVIIe siècles[162]. » On les retrouve dans les rôles de capitation[163], les rôles d'équipages[164], mentionnant les noms des armateurs, dans les actes des procès de commerce à Morlaix. Nous disposons aussi de la liste quasi complète des inspecteurs marchands du bureau de marque des toiles, qui constitue une bonne base pour la connaissance des négociants landernéens en toiles, bien que des noms manquent, comme ceux des Bazin et Goury, de Claude Febvrier et Julienne Daniel[165]. Sur les cinquante-quatre années considérées, vingt-deux noms différents apparaissent. Seuls huit ont une consonance bretonne évidente, soit 36 %. Si l'on tient compte de l'ensemble des individus cités, on dépasse la quarantaine, dont onze Bretons, soit un peu plus du quart. Ce sont de véritables dynasties bourgeoises qui se sont installées sur les bords de l'Élorn : les Duthoya, Lavau, Lacaze, Robert, venant d'Aquitaine, les Legris-Duval et Legris-Duclos, Mazurié, Daumesnil, Robert, originaires de Normandie, tout comme les Bazin et, plus tard, les Radiguet[166]. Cosson vient de Charente[167], et les Febvrier de l'est de la France[168].

On vient donc de partout à Landerneau. On trouve même, de 1763 à 1765, un « Calegan », qui arme le sloup *Marie-Anne*, de 28 tonneaux, dont l'origine irlandaise est avérée[169]. Ce pourrait être le Callegan installé comme marchand de vin au Tour des Halles, qui paie 30 livres de capitation en 1761 et 24 en 1762. En 1750, deux Callegan – Jean Thomas et Jean François Marie –, l'un épicier, l'autre chapelier, petits-fils de l'émigré Thomas Callegan, brasseur de bière en 1691 et chapelier en 1701[170], sont installés en ville. Ils n'acquittent que de faibles capitations : respectivement neuf et trois livres en 1753[171]. Une petite colonie irlandaise s'est en effet établie à Landerneau, comme à Brest,

160. Arch. dép. Gironde, 7 B 1251, Lettre de Mme Bohay-Rivière, du 7 août 1758, à MM. Balthazard, David et Cie à Bordeaux ; Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-149, f° 191.

161. L. Élégoët, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne*, Rennes, 1996, p. 213-214.

162. P. Jarnoux, « Horizons maritimes : les bourgeoisies urbaines en Bretagne sous l'Ancien Régime. Enclavements et ouvertures », dans F. Pitou (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*. Rennes, 2003, p. 260.

163. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation.

164. Service hist. de la Défense, Brest, série 2 P 7.

165. Arch. dép. Finistère, 16 B 572, Déclaration du roi et règlements de police (1733-1790) ; Arch. mun. Landerneau, HH, Cahier concernant la juridiction des manufactures de Landerneau (1753-1791)

166. Étienne Radiguet, né en 1762 à Feuguerolles-sur-Orne, près de Caen, n'arrive à Landerneau qu'en 1790.

167. N. Mainet-Delair, *Vins et négociants…*, *op. cit.*, p. 54.

168. L. Élégoët, *Les Juloded…*, *op. cit.*, p. 214.

169. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-12, f° 149 ; 2 P 7-13, f°s 8 et 259.

170. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1695/1701-1712/1716.

171. *Ibid*., 1744/1747-1750/1753-1754.

Thomin 2011.indd 442 30/11/2011 20:40:35

Morlaix ou Saint-Malo, à la suite de la défaite de Jacques II contre Guillaume d'Orange, à la Boyne en 1690[172], qui entraîne, entre autres conséquences, le débarquement de dix-neuf mille soldats jacobites (donc catholiques) à Brest et Morlaix, entre le 3 décembre 1691 et le 3 janvier 1692[173]. Des malades et blessés sont soignés dans les hôpitaux de Brest et de Landerneau[174].

Une volonté d'intégration

Comme ailleurs, même si les négociants bretons se montrent peut-être ici un peu plus entreprenants, ce sont les non-originaires qui mènent le jeu. Toutefois, cette observation doit être nuancée. En effet, ces jeunes hommes venus d'ailleurs ont souvent fait souche, se sont mariés avec des Bretonnes et se sont intégrés, jusqu'à, lorsque la fortune permettait d'approcher la noblesse, compléter leur nom par celui, bien breton, d'une terre, comme c'est le cas pour les Mazurié de Keroualin ou les Duthoya de Kerlavarec. À la recherche de prestige, mais aussi d'influence positive sur leurs affaires, les familles de négociants marient leurs enfants avec ceux de leurs confrères, mais aussi avec ceux des hommes de loi, voire de la noblesse locale, aboutissant ainsi à la mise en place de réseaux d'alliances familiales : « Jean-Marie Caroff, sieur de Kermenguy, avocat, bailli et lieutenant, épouse, en 1753, Marie-Françoise Febvrier, fille de Claude Febvrier-Dalavet[175], et Marie-Jeanne Cabon, fille d'André Cabon de Kerallias, avocat, s'unit à Hervé Bernard Duthoya, négociant et changeur pour le roi[176]. » Le père d'Hervé, lui-même, avait épousé la fille du négociant en vin Cessou[177]. Les exemples de ce type sont assez nombreux, mais cela répond à une certaine logique, au-delà de l'intérêt économique : les négociants pouvaient-ils limiter leurs alliances matrimoniales dans le monde numériquement très limité du grand commerce landernéen et n'avaient-ils pas aussi intérêt à développer un réseau relationnel dans le pays ?

Lorsque ces dynasties s'enracinent ainsi avec permanence pendant la période étudiée, ne peut-on raisonnablement penser aussi qu'elles ont fait le choix de s'identifier à leur terre d'adoption ? C'est en tout cas ce que pense Étienne Radiguet lorsqu'il s'indigne que son fils ait été appelé à servir dans l'armée de terre, et non dans la marine comme tout bon Breton[178]. Et, de fait, les principales familles sont toujours présentes pendant les cinquante-quatre années d'existence du bureau de marque. Ces marchands venus s'enrichir se sont ancrés. C'est là une différence notable avec Morlaix où les négociants étrangers à la province quittent la ville fortune faite et « n'ont pas à cœur les intérêts à long terme de la manufacture[179] ». Il en va apparemment autrement à Landerneau, ce qui n'a pas été sans conséquences sur l'avenir économique de la ville, puisque, par exemple, les quatre familles fondatrices, avec le Landivisien Le Roux, en 1821, de la société de commerce qui deviendra la Société linière

172. P. Dagier, *Les Réfugiés irlandais au 17e siècle en Finistère*, Quimper, 1999, p. 6 et 9. La bataille de la Boyne eut lieu en Irlande en 1690. Elle opposait les troupes du roi catholique Jacques II, déposé par le Parlement, et de son gendre protestant Guillaume III d'Orange. À la suite de la défaite, de nombreux soldats irlandais choisirent l'exil, pour la plupart en France.

173. H. Bourde de la Rogerie, « Introduction », *op. cit.*, p. lxii.

174. P. de La Condamine, « Les Stuarts et la Bretagne. Une épopée celtique », *Cahiers des Amis de Guérande*, n° 26, 1980-1981, p. 53.

175. Négociant et armateur landernéen.

176. I. Kerdoncuff, *Étude sociale des gens de justice à Landerneau au xviiie siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 2002, p. 61.

177. N. Mainet-Delair, *Vins et négociants…*, *op. cit.*, p. 15.

178. Information communiquée par Dominique Derrien que je remercie.

179. J. Tanguy, *Quand la toile va…*, *op. cit.*, p. 65.

Thomin 2011.indd 443 30/11/2011 20:40:35

du Finistère en 1845[180] – Radiguet, Goury, Poisson et Heuzé – étaient des « étrangers », implantés sur les bords de l'Élorn dès le XVIIIe siècle. L'endogamie étant la règle, ils étaient d'ailleurs apparentés.

Des motivations économiques

Nicole Mainet-Delair a montré comment les Duthoya, représentés par Arnaud, premier Aquitain en Basse-Bretagne, « aux alentours de 1660 », c'est-à-dire au cours de la phase d'expansion du négoce du vin, se sont implantés et ont fait souche à Landerneau[181], d'abord comme commissionnaires des grandes maisons de négoce de vin bordelaises, puis comme négociants landernéens à part entière. Plusieurs générations de Duthoya se succèdent dans la ville. Contrairement à Saint-Malo, les Bordelais y sont proportionnellement nombreux, durent et réussissent. Ces marchands ne coupent pour autant les liens ni avec leur famille ni avec leur région d'origine. Arnaud Duthoya rentre finir ses jours dans son château de Mallegare, dans le Bordelais. Le 15 février 1770, Jean Duthoya embarque sur la *Marie-Jeanne*, « allant à Bordeaux voir sa famille[182] ». C'est aussi le cas, le 3 octobre 1789, de Joseph Daumesnil qui embarque à Landerneau sur la *Marie-Françoise*, pour le même motif[183]. Les Daumesnil sont une famille anciennement implantée à Landerneau, siégeant au bureau de marque des toiles dès 1737. S'ils sont absents en 1765, c'est peut-être parce qu'ils ne font plus le commerce des *crées*. La famille n'en est pas moins active un quart de siècle plus tard.

Le fait est avéré pour les Duthoya, leur implantation s'inscrit dans le cadre d'une stratégie économique familiale de réseau, reposant sur la confiance[184]. Peut-être explique-t-elle aussi l'arrivée de marchands normands recherchant le contrôle du marché des toiles de Basse-Bretagne ou une filière d'exportation de leurs produits vers l'Amérique à travers les réseaux bretons. Des toiles normandes figurent en effet dans les stocks des marchands landernéens[185]. On trouve des Mazurié, Daumesnil, Brichet, Robert, aussi bien à Landerneau qu'à Morlaix. Le 15 novembre 1744, Antoine Legris, sieur Duclos, miseur et négociant à Morlaix, cautionne son frère négociant à Landerneau[186]. La compagnie consulaire, qui a dans ses fonctions le tribunal de commerce, est implantée à Morlaix (celle de Brest n'est créée qu'au XIXe siècle, à l'instigation des négociants landernéens) et des Landernéens y exercent des fonctions de juges et d'avocats, tel, en 1768, Jacques Mazurié, qui défend un négociant de La Tremblade contre la Landernéenne Marie-Josèphe Bohay-Rivière, sa créancière pour 1 242 livres[187]. Rien d'étonnant de ce fait qu'une véritable coopération se soit développée entre les deux villes et les deux ports. En définitive, ce sont « les perspectives de réussite qui attirent les hommes, la prospérité marchande qui fait que l'on reste sur place et qui permet aussi la facile et rapide intégration[188] ». Ces « étrangers » ont réellement participé à la prospérité de leur port d'accueil.

180. Y. BLAVIER, *La Société linière du Finistère. Ouvriers et entrepreneurs à Landerneau au XIXe siècle*, Rennes, 1999, p. 12.

181. N. MAINET-DELAIR, *Vins et négociants…*, *op. cit.*, p. 11.

182. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-147, f° 147.

183. *Ibid*., 2 P 7-158, f° 117.

184. Sur ce type de stratégie, voir P. POURCHASSE, *Le Commerce du Nord…*, *op. cit.*, p. 274.

185. M. GUIRRIEC, *Vivre à Landerneau au début du XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1999, p. 26.

186. Arch. dép. Finistère, B 4545.

187. *Ibid*., B 4572.

188. P. JARNOUX, « Horizons maritimes… », art. cité, p. 260.

Thomin 2011.indd 444 30/11/2011 20:40:35

La maîtrise durable du négoce et de l'armement au cabotage

Le contrôle des toiles et des cuirs

Au sein des dynasties, l'activité se transmet. Les familles d'origine extérieure – Legris-Duval, Legris-Duclos, Duthoya, Villart, Mazurié – dominent le marché de la toile et le négoce landernéens. Mais les Bretons ne sont pas absents : la famille Leyer connaît la même longévité, et on peut considérer que Barthélemy Kerroz assure la succession de Pierre Fauvel, son ancien armateur et son protecteur. Ce contrôle établi par l'État, dès 1676, sous l'influence des négociants malouins[189], s'exerce notamment par l'intermédiaire du bureau de marque des toiles. En application du nouveau règlement du 7 février 1736[190], « pour les toiles appelées *crées* et *enveloppes* », afin de garantir la bonne qualité des productions, il fut mis en place à Landerneau, sous l'autorité de la communauté de ville, qui l'accueillit dans ses locaux. Supprimé en 1790, il fut recréé deux ans plus tard. Le bureau de marque fonctionnait toujours en 1817[191]. Les inspecteurs chargés du contrôle étaient « choisis entre les principaux marchands desdites villes et […] nommés tous les trois mois dans une assemblée desdits marchands […], sans que, sous quelque prétexte que ce soit, aucun desdits marchands ne puisse se dispenser de remplir lesdites fonctions à peine de 300 livres d'amende » (art. 26 du règlement). Avant la vente en public, toutes les toiles commercialisées à Landerneau devaient être présentées au bureau de marque et munies d'un sceau officiel (fig. 11). Mais les femmes étaient exclues de la fonction. Les deux négociantes de toiles Marie-Josèphe Bohay-Rivière et Julienne Daniel ne sont en effet jamais désignées au poste d'inspecteur marchand.

Le négoce landernéen pouvait imposer, sous peine d'amendes prévues au règlement[192], les normes de qualité correspondant aux exigences du marché extérieur qu'il contrôlait. La charge était lourde : les inspecteurs marchands devaient siéger les mardis, vendredis et samedis matin, de 8 heures à midi, pendant les trois mois de leur mandat, parfois renouvelable dans l'année, le marché se tenant ensuite de midi à 3 heures. Les procès-verbaux attestent leur présence aux contrôles, témoin de l'importance qu'ils y accordent. Le bureau de marque, c'est l'institutionnalisation d'un pouvoir juridique exercé par les négociants sur les fabricants, avec une réelle efficacité, puisqu'un seul procès-verbal a été dressé entre 1753 et 1791. Le 6 août 1757, le commis au bureau de marque fait procéder à la confiscation d'une pièce de toile présentée par François Gouriou, de Saint-Divy, au motif qu'elle ne mesurait que 48 aunes, au lieu des 49 réglementaires. Il ne semble pas que l'amende de 50 livres prévue ait été infligée[193]. L'inspecteur Coisy en convient dans son rapport de 1751 : « C'est à l'exécution des articles essentiels de ce règlement qu'on doit le rétablissement du commerce et la confiance de l'Espagnol, qui est le principal consommateur de ces toiles[194]. » La production est sous contrôle, « le jeu est inégal et, dans un rapport de forces déséquilibré, les règles et les normes se révèlent une arme au service du plus fort : le négoce conforte ainsi sa domination sur la fabrique

189. A. Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo…*, *op. cit.*, p. 439.

190. Arch. dép. Finistère, 16 B 572.

191. G.-M. Thomas, « Contribution à l'histoire de l'industrie et du commerce de la toile en Basse-Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXI, 1944, p. 29.

192. A. Le Gall-Sanquer *et al.*, *L'Or bleu, An Aour glaz, ou le lin au pays de Landerneau*, Landerneau, 2005, p. 47.

193. Arch. mun. Landerneau, HH, Cahier concernant la juridiction des manufactures de Landerneau (1753-1791).

194. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3929, f° 6.

Thomin 2011.indd 445 30/11/2011 20:40:36

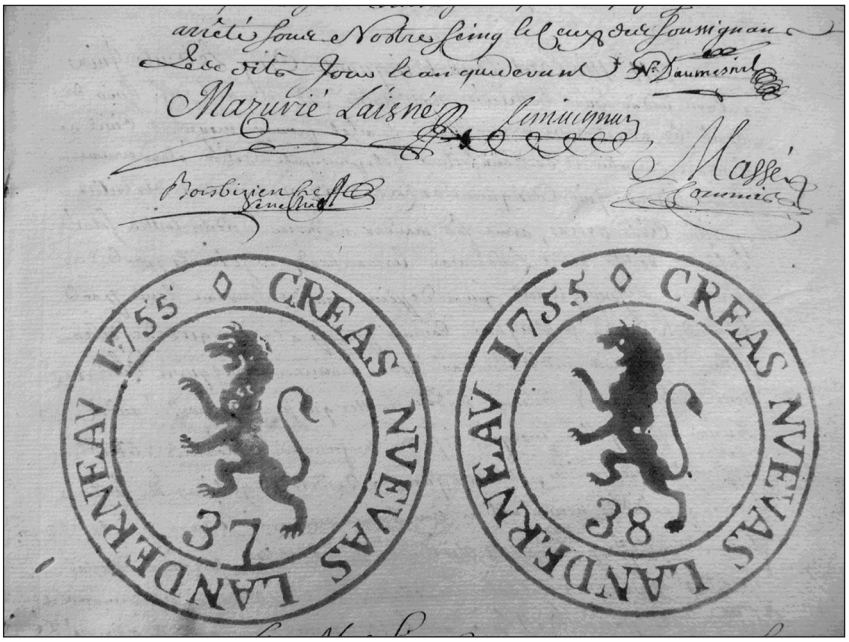

Fig. 11. – Coins de marque des toiles pour l'année 1755. On reconnaît la signature des deux inspecteurs marchands : Mazurié « l'aisné » et Nicolas Daumesnil.
Arch. mun. Landerneau, HH, Cahier concernant la juridiction des manufactures de Landerneau (1753-1791). Cliché Service du patrimoine historique, Landerneau.

[…]. La ruralisation massive de la filature et du tissage n'a fait qu'accroître cette dépendance des fabricants vis-à-vis des marchands qui contrôlent le marché du textile[195]. » Il a cependant été démontré que, chez les *juloded*, « les toiles sont stockées en attendant un moment favorable à la vente[196] ». Était-ce pour autant au bénéfice des tisserands ? Le monde de la fabrique n'était en tout cas pas dans une dépendance totale par rapport au négoce.

195. P. MINARD, « Normes et certification des qualités : les règles du jeu manufacturier au XVIIIe siècle », dans *Bretagnes, arts, négoces et société…*, *op. cit.*, p. 184-185.

196. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded…*, *op. cit.*, p. 54.

Un armement à capitaux locaux

On l'a vu, l'armement landernéen sort éprouvé de la guerre de Succession d'Autriche. Sur les treize bateaux différents armés par des Landernéens entre 1749 et 1753, trois seulement étaient déclarés au port avant le conflit. Ils en font construire six et achètent les autres, à Argenton, Aber-Ildut, Audierne. On est bien devant une volonté de reconstitution de la flottille, sur des capitaux presque exclusivement locaux. La propriété en est partagée entre une vingtaine d'armateurs, investissant pour la plupart dans un seul bateau. On compte parmi eux quatre maîtres de barques, dont l'un, Louis Rolland, de Recouvrance (Brest), est un futur armateur. Deux négociants seulement ont pris des parts

Thomin 2011.indd 446 30/11/2011 20:40:37

Capitation	Total des capités landernéens	Investisseurs dans l'armement	% d'investisseurs
Plus de 100 l	8	1	12,5 %
De 50 à 99 l	18	3	16,66 %
De 20 à 49 l	88	11	12,50 %
Moins de 20 l	756	2	0,26 %
Total	**870**	**17**	**1,95 %**

Fig. 12. – Répartition des investisseurs dans l'armement selon leur niveau de capitation en 1750.
Sources : Arch. mun. Landerneau, CC, Registres de capitation, 1744/1747-1750/1753-1754, et Arch. dép. Finistère, 16 B 806.

dans deux bateaux (Guillaume Legris-Duclos et Pierre Rivière). Deux autres, Pierre La Caze et Claude Febvrier (associé dans deux armements à son frère Georges, seul négociant brestois armant à Landerneau, pour des raisons familiales évidentes), ont des parts dans trois barques. Les armateurs possédant en propre un navire ne sont que trois : Claude Febvrier, Pierre Rivière et Pierre Fauvel. Le partage du risque est préféré. Tous les négociants ne sont pas armateurs, mais quelques particuliers prennent des parts. La plupart des marchands cumulent cependant les deux activités[197].

L'armement comporte en effet des incertitudes de tous ordres, encore aggravées par la tension quasi permanente entre la France et le Royaume-Uni. Si l'activité exige aussi bien des capitaux que le goût du risque, elle est très lucrative. Mais, ce ne sont pas les plus riches qui arment le plus en 1750 (fig. 12). Près des deux tiers des armateurs identifiés relèvent de la bourgeoisie aisée dont il sera question plus loin et quatre seulement de la bourgeoisie riche. Un seul, Pierre Legris-Duval, appartient à la très riche bourgeoisie landernéenne. Mais deux, dont Julienne Daniel[198], marchande de fer, à l'ascension étonnante, relèvent encore de la toute petite bourgeoisie ; en novembre 1750, elle arme en société, avec quatre consorts dont le maître Guillaume Talec, la barque *Notre-Dame-des-Anges*, du port de 41 tonneaux, construite à Plouescat[199]. Dans cette période, les plus riches négociants, comme les Duthoya ou les Mazurié, n'arment pas ou n'arment plus, alors qu'ils l'ont fait au cours de la décennie précédente et qu'on les retrouve plus tard. Les plus gros contribuables titulaires d'offices restent aussi, dans cette période, à l'écart, à Landerneau en tout cas, car des Landernéens investissent dans des bateaux d'autres ports, pratiquant le grand commerce. L'attitude de cette riche bourgeoisie est sans doute pénalisante pour la reconstitution de la flottille landernéenne. Elle peut traduire aussi des

197. Arch. dép. Finistère, 16 B 806, Déclaration de propriété des navires, Landerneau, 1739-1790.

198. Julienne Daniel, veuve, d'abord petite marchande de fer, demeurant rue de Ploudiry, ne paie que huit livres de capitation en 1744. Elle investit dans l'armement maritime et devient l'une des rares négociantes et femmes-armateurs landernéennes, mais il n'est pas sûr qu'elle s'intéresse à la toile puisqu'elle est absente du bureau de marque. Son imposition croît rapidement : 15 livres en 1749, 18 en 1754, 63 en 1761, 90 en 1769, 132 en 1776, 160 en 1779, 192 en 1786. Elle acquitte alors la plus forte imposition de la ville, voir Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation.

199. Arch. dép. Finistère, 16 B 806.

Thomin 2011.indd 447 30/11/2011 20:40:37

choix de placements financiers plus sûrs de la part de ceux dont la fortune est assurée et qui aspirent à une autre forme de légitimité sociale.

Une activité diversifiée

Une part importante du trafic est liée, on l'a vu, à la présence de la marine à Brest. Mais les armateurs landernéens se livrent aussi à des activités de cabotage, pour le compte d'affréteurs divers, entre les ports du golfe de Gascogne et ceux de la Manche, conservant ainsi le rôle de rouliers des mers. Les voyages entre Marennes, avec du sel, et les ports du Bordelais, notamment Blaye et Libourne, avec du vin, vers Caen, Honfleur ou Dunkerque, sont fréquents. Ils supposent l'existence de réseaux commerciaux bien établis. Il semble en effet que ces trafics soient spécialisés, aussi bien pour les bateaux que pour les maîtres de barque. Ce sont souvent les mêmes bateaux et les mêmes maîtres qui vont à Bilbao. C'est vrai pour d'autres ports. Par exemple, Tréguer, ou Tréguier selon les mentions, marchand puis négociant en vin à Landerneau, arme en société la barque l'*Espérance*, 40 tonneaux, dont l'activité majeure, sinon unique, semble être d'aller chercher du vin à Libourne pour ravitailler son propriétaire à Landerneau. Le bateau y va quatre fois entre septembre 1749 et octobre 1750 et fait un seul voyage de Marennes à Caen, sans doute avec du sel[200]. Tous ces voyages à l'aller se font sur lest, c'est-à-dire sans marchandises. En 1751-1752, il se rend de nouveau quatre fois à Libourne, mais il trouve cette fois à deux occasions un fret aller : des toiles pour Bordeaux. Et il rallie Burry, au pays de Galles, pour chercher du charbon[201]. La *Marie-Joseph*, 28 tonneaux, propriété en société d'un autre marchand de vin, Pierre Rivière, n'a sans doute pas non plus facilement accès au commerce des toiles. De septembre 1751 à juin 1752, le bateau se rend trois fois sur lest à Libourne, en faisant deux fois escale à Oléron pour y charger du sel, et revenir du port bordelais à Landerneau avec du vin[202]. L'année suivante, de septembre 1752 à octobre 1753, il fait cinq fois le voyage de Libourne, toujours sur lest à l'aller[203]. Mais nous sommes ici dans le cas d'un marchand qui fait de mauvaises affaires et qui descend rapidement dans l'échelle sociale. Il perd la *Notre-Dame-des-Neiges*, 60 tonneaux, en 1753, et ne paie plus que huit livres de capitation[204]. Les bateaux landernéens pratiquent aussi le *tramping*, allant de port en port rechercher des cargaisons. Contrairement à ce qui a pu être avancé, ils naviguent toute l'année, ce qui n'exclut pas bien entendu des périodes de relâche, parfois longues, en fonction des intempéries, des vents contraires ou de la nécessité d'effectuer des travaux sur le bateau. Le sloop le *Coureur*, armé par Leyer, s'arrête ainsi plus de cinq mois, d'avril à septembre 1782, sans choisir la saison la moins clémente pour faire refondre sa barque[205].

Une riche bourgeoisie négociante

Une minorité fortunée

Les rôles de capitation donnent une connaissance assez précise de l'état des fortunes. Dans le classement des petites cités bretonnes établi par Jean Meyer, à la veille de la Révolution Landerneau figure parmi celles qui comptent une bourgeoisie très riche, dont la capitation dépasse 100 livres, alors même que la moitié des villes petites et moyennes

200. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-143, f° 88.

201. *Ibid*., f° 212.

202. *Ibid*., f° 190.

203. *Ibid*., f° 251.

204. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1744/1747-1750/1753-1754.

205. Service historique de la Défense, Brest, 2 P 7-152, f° 40.

Thomin 2011.indd 448 30/11/2011 20:40:37

de la province en sont dépourvues[206]. La situation n'est certes pas nouvelle, puisqu'en 1750, dans une courte période de paix favorable au commerce, huit contribuables (0,92 % des imposés) paient 100 livres et plus, soit 17,76 % du montant total de l'imposition. Ils sont neuf en 1754, payant 1 728 des 8 330 livres de capitation imposées à Landerneau, soit 20,74 %[207], formant à peine plus d'1 % des imposés. Les contribuables riches et aisés, payant de 20 à 99 livres de capitation, qui étaient 81 en 1701, sont 106 en 1750 et 98 en 1754. Moins de 14 % des contribuables paient 60 % de l'impôt et leur part augmente dans les premières années du demi-siècle. On assiste donc, dans cette période de paix favorable au commerce, à un accroissement et une concentration de la fortune, propice à l'investissement (fig. 13).

Selon Mignot de Montigny, en 1752, « le plus riche landernéen est le sieur Mazurier, dont la fortune est évaluée à cinq cent mille livres. Huit ou dix autres commerçants ont cent mille écus dans le commerce[208] », c'est-à-dire 300 000 livres.

Le triomphe des marchands

Les trois catégories bourgeoises qui forment le « Haut Tiers[209] » – bourgeoisie très riche, au-dessus de 100 livres de capitation, riche, entre 50 et 100 livres, aisée, entre 20 et 50 livres –, se retrouvent donc à Landerneau. Parce que la ville est avant tout négociante, l'analyse de Philippe Jarnoux, pour Rennes au XVIIIe siècle, selon laquelle « globalement dans le tiers état, l'office et le droit l'emportent sur les arts libéraux [...], qui précèdent le monde de l'échange[210] », analyse encore vérifiable à Landerneau au début du siècle, ne s'applique plus cinquante ans plus tard. L'évolution a été sensible : en 1701, cinq contribuables paient plus de 100 livres, tous titulaires d'offices de receveurs ou fermiers[211]. En 1750, ils sont huit capités dans cette tranche, mais la composition en est très différente : trois négociants, trois veuves de la même corporation – et si elles sont capitées à ce niveau, c'est qu'elles exercent toujours – et seulement deux titulaires d'offices. Le plus imposé est le négociant et banquier Mazurié père, qui paie 346 livres, suivi du fermier général Duparc Le Roy, 288 livres. En 1754, Mazurié verse 416 livres, suivi de la veuve Duparc Le Roy, 244 livres, et de la veuve de Jean Duthoya, 227 livres. Parmi les neuf les plus imposés, on recense cinq négociants, deux veuves de négociants, celle du fermier général et un seul titulaire d'office. Les trente années de paix qui ont suivi le traité d'Utrecht, en 1713, ont de toute évidence favorisé l'expansion commerciale de la ville.

La bourgeoisie riche – de 50 à 100 livres – compte, en 1750, dix-huit capités, contre vingt et un en 1701, dont les deux tiers de « négociants » ou « marchands ». Le terme de négociant n'apparaît dans les rôles de capitation qu'en 1723[212], mais la dénomination reste vague et fluctuante : ainsi, Paul Drezen, qui est qualifié de marchand de toiles en 1750 et paie 85 livres de capitation, est appelé négociant en 1753, mais n'acquitte que 82 livres. On recense dans cette catégorie quatre titulaires d'offices, dont le sénéchal, une rentière

206. J. MEYER, « Structure sociale des villes bretonnes à la fin de l'Ancien Régime », *Actes du 96e Congrès national des sociétés savantes, Toulouse, 1971*, Section d'histoire moderne et contemporaine, t. II, Paris, 1976, p. 489.

207. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1744/1747-1750/1753-1754.

208. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le voyage de Mignot de Montigny… », *op. cit.*, p. 281.

209. J. MEYER, « Structure sociale… », art. cité, p. 488-489.

210. P. JARNOUX, *Les Bourgeois et la Terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIIIe siècle*, Rennes, 1996, p. 22.

211. N. KERMARREC, *La Société landernéenne au début du XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1991, p. 13.

212. ID., *ibid*., p. 31.

Thomin 2011.indd 449 30/11/2011 20:40:37

	1750				1754			
	Capités	%	Total des capitations	%	Capités	%	Total des capitations	%
100 l et plus	8	0,92	1 642	17,76	9	1,17	1 728	20,74
50 à 99 l	18	2,07	1 244	13,46	13	1,68	1 004	12,05
20 à 49 l	88	10,11	2 639	25,55	85	11,01	2 477	29,74
Moins de 20 l	756	86,90	3 719	40,23	665	86,14	3 121	37,47
Total	**870**	**100,00**	**9 244**	**100,00**	**772**	**100,00**	**8 330**	**100,00**

Fig. 13. – Répartition des capités par catégorie en 1750 et 1754.
Source : Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1744/1747-1750/175.

et même un « ménager fabricant de toiles », autrement dit un *julod*. Landerneau est bien la ville du négoce, la composition de son élite bourgeoise le montre.

La troisième catégorie, la bourgeoisie aisée, capitée entre 20 et 50 livres, est très diverse. Elle compte aussi bien des marchands et des boutiquiers, des hommes de loi et de justice, un docteur en médecine, un chirurgien, des rentiers, mais aussi des fabricants et quelques ménagers, dont des marchands toiliers, c'est-à-dire des *juloded*, établis dans les campagnes voisines. On compte quatre-vingt-huit contribuables dans cette catégorie en 1750, contre une cinquantaine en 1701.

L'investissement dans les offices et la propriété foncière et mobilière

Le cumul des fonctions ou des offices, que se partage la haute bourgeoisie, est fréquent, ce qui lui permet d'accroître ses revenus, tout en échappant aux charges publiques. Pierre Legris-Duval est miseur dès 1750, jusqu'à la Révolution. « Le miseur en Bretagne est le receveur et le trésorier des communautés d'habitants […]. Leurs fortunes sont sans doute élevées car les miseurs […] doivent, à leur entrée en charge, donner des répondants qui n'acceptent certainement que sûrs d'être, par les ressources propres du miseur, à l'abri des responsabilités pécuniaires qu'entraînerait sa mauvaise gestion financière[213]. » Les Duthoya se succèdent dans la charge de changeur. Mazurié père, le plus riche négociant landernéen, est « banquier du roi », pendant vingt ans, à partir de 1753. Il fait « gros commerce de cuirs », possède deux charges, et deux offices à Lesneven, dont celui de miseur[214], qui l'autorisent à se parer du titre de « conseiller du roi ». Il est receveur des fouages extraordinaires et à ce titre chargé du recouvrement de la capitation de la noblesse du Léon, jusqu'en 1781, où la charge passe au négociant morlaisien Lannux[215]. L'inventaire après décès de son fils Jacques, en 1781, fait état de nombreuses fermes et maisons, pour l'essentiel à Trémaouézan et à Plouédern, où il possède aussi le manoir de Kergoat. « Les capitaux landernéens s'investissaient dans une zone très proche de la ville[216]. » Les titulaires

213. H. Touchard, « La consommation et l'approvisionnement en vin de la Bretagne médiévale », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XL, 1960, p. 52-53.

214. Arch.mun.Landerneau,BB 1-22,Correspondance, administration générale.

215. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4290.

216. A. Lévy, *La Bourgeoisie et les Classes populaires landernéennes à la veille de la Révolution*, mémoire dactyl., Brest, 1966, p. 85.

Thomin 2011.indd 450 30/11/2011 20:40:37

de rentes ou d'offices, et les nobles, sans déroger, peuvent investir dans le grand commerce ou l'armement maritime. Ils ne s'y risquent guère à Landerneau, mais ils ont pu le faire à Brest, parfois dans le grand commerce.

Beaucoup recherchent la sécurité dans l'investissement foncier. François Lavau, ancien maire, qui n'est pas le plus riche des négociants, puisque dans ses meilleures années, entre 1750 et 1760, il n'est imposé qu'à 33 livres, règle sa succession en 1774, alors qu'il est retiré des affaires et ne paie plus que quelques livres de capitation. Il est débiteur envers ses trois enfants, sur la succession de sa première femme, de la somme de 12 911 livres. Pour les réunir, il réalise ou cède, en totalité ou en partie, un ensemble de biens. Il possède un jardin, deux métairies, deux « lieux roturiers », trois auberges, dont le *Cheval Blanc* à Landerneau et deux autres à Lesneven, neuf petites maisons à Landerneau, Lesneven, Le Folgoët, lui rapportant un revenu annuel minimum de 1 613 livres. Il détient également une part de 800 livres sur la barque la *Marie-Thérèse* (une petite barque, qui n'apparaît pas dans les rôles). Ses enfants s'engagent à lui verser une pension alimentaire de 600 livres par an[217].

Les grands négociants et armateurs bâtissent de superbes hôtels particuliers, aux abords immédiats du port. Arnaud Duthoya édifie en 1667, rue du Commerce, une magnifique demeure en pierre de Logonna, dotée d'un vaste rez-de-chaussée servant de magasin et d'entrepôt (fig. 14) et encore occupée au XVIIIe siècle par des négociants. À l'angle sud-est du premier étage, un minuscule œil-de-bœuf permet de surveiller le quai de Léon, où accostent les navires transportant leurs cargaisons. On retrouve le même détail dans la seule maison à *pondalez* existant à Landerneau, place Saint-Thomas, du côté Cornouaille, ainsi que dans une maison au Tour des Halles. Jean-Baptiste Mazurié, arrivé à Landerneau plutôt en 1717 qu'en 1720 comme on le dit souvent[218], fait bâtir dès 1725, sur le quai de Léon, un orgueilleux hôtel particulier en pierre de Logonna (fig. 15), dont la cour intérieure est ornée d'un vaste escalier à l'italienne. D'autres demeures, construites dans la seconde partie du XVIIIe siècle, dans un style plus classique, émaillent les rues voisines : rue de la Rive, rue Saint-Houardon, rue du Couer. Ce sont autant de témoins de la richesse, de la réussite et de l'envie de paraître. Les intérieurs sont soignés. Là où Cambry, dans un élan romantique, ne voit que négligence pour « les arts, les sciences, les études, l'éducation », là où, selon lui, « un maître de danse […] mourut de faim, un maître de musique […] mourut de soif », la bourgeoisie mène en fait un style de vie bien différent. Mais cet auteur n'est pas à une contradiction près, quand il reconnaît que « le fameux professeur Mazéas est de Landerneau » et qu'on trouve « chez le citoyen Duthoya […], un bureau riche de brocatelle, et couvert de tableaux de fort bon goût[219] ». Ce dernier est loin d'être une exception, car ces négociants aiment le luxe. Les ébénistes de la ville produisent des meubles de port (commodes, armoires…) en « bois des îles », c'est-à-dire le plus souvent en acajou. Les orfèvres, tels Benjamin Febvrier, outre des œuvres religieuses, cisèlent de l'argenterie civile. En 1780-1781, l'inventaire après décès de Jacques Mazurié fait état d'une valeur de 2 889 livres d'argenterie (dont dix-huit couverts, dix-huit couteaux à pied d'argent, six flambeaux), celui d'Hervé-Bernard Duthoya,

217. Arch. mun. Landerneau, II 1-22, Divers.

218. Il n'apparaît pas sur les rôles en 1716, qui manquent de 1717 à 1719. Mais en 1755 il déclare être fournisseur de la Compagnie des Indes de Lorient depuis 38 ans, soit depuis 1717.

219. J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère…*, *op. cit.*, p. 264 ; Jean-Mathurin Mazéas et son frère Guillaume, fils d'un notaire de Landerneau, furent des scientifiques de valeur, le premier, mathématicien, le second, chimiste et physicien.

Thomin 2011.indd 451 30/11/2011 20:40:37

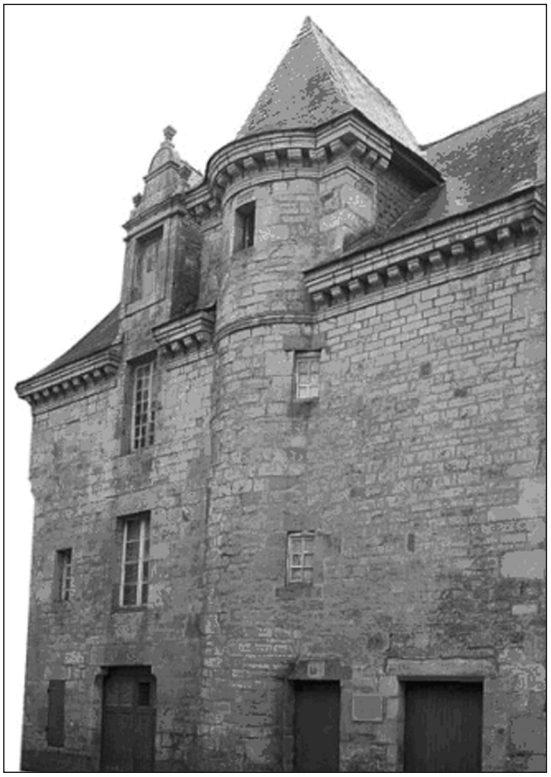

Fig. 14. – La maison Duthoya, rue du Commerce.
Cliché Service du patrimoine historique, Landerneau.

de 3 577 livres (dont trente-trois grands couverts, six flambeaux)[220]. L'inventaire d'Urbain-François Julien[221], le 19 ventôse an XII, établi à 3 454 francs, recense du mobilier, dont « deux commodes en bois des îles », 6 marcs 6 onces d'argenterie estimés à 228 francs, des livres de Virgile, Malherbe, La Fontaine, Corneille, Racine, Molière, Boileau, Rousseau, Voltaire. Certains possèdent même des esclaves noirs, dont quatre auraient vécu

220. A. Lévy, *La Bourgeoisie…*, *op. cit.*, p. 114, et Arch. dép. Finistère, 16 B, Cour de Landerneau.

221. Arch. dép. Fin., 4 E 91/31.

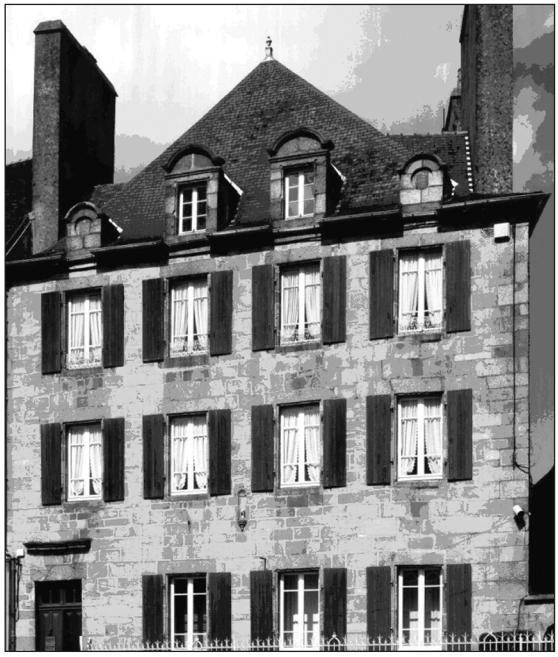

Fig. 15. – L'hôtel Mazurié, quai de Léon, bâti en 1725.
Cliché Service du patrimoine historique, Landerneau.

à Landerneau. Il s'agit là d'anoblis, dont Mazurié de Keroualin, Roujoux de Buxeuil, Kerbizio-Gobert, pour lesquels la possession d'un domestique noir pouvait constituer un signe de niveau social[222].

Le désir de noblesse

La grande bourgeoisie landernéenne ne se démarque pas de celles des autres ports d'exportation bretons. La remarque de Philippe Jarnoux, portant sur la manufacture des *bretagnes*, s'applique parfaitement à Landerneau : « On observe par l'intermédiaire du commerce textile la mise en place d'un groupe réduit qui domine les activités écono-

222. A. Le Douget, *Juges, esclaves et négriers…*, *op. cit.*, p. 37, 41, 42 et 138.

Thomin 2011.indd 452 30/11/2011 20:40:39

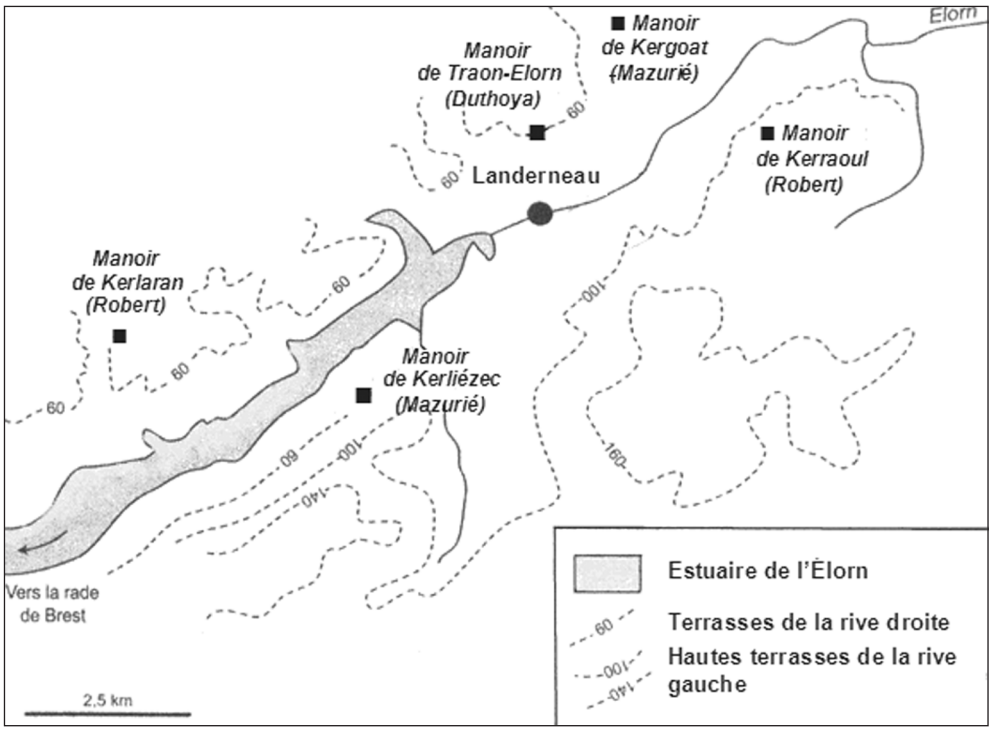

Fig. 16. – Les manoirs ruraux de quelques négociants landernéens.
D'après N. MAINET-DELAIR, *Vins et négociants…*, *op. cit.*, p. 42.

miques locales, qui investit ses revenus commerciaux dans la terre ou dans la pierre, s'allie à une bourgeoisie plus traditionnelle, de robe et d'office, et aspire même parfois à l'acquisition de seigneuries et à l'anoblissement[223]. » Comme leurs collègues négociants des autres ports bretons, ceux du port de l'Élorn sont animés du désir de noblesse, qui les fait acheter les titres et les terres nobles leur permettant de se doter de noms à particule, jusqu'à oublier leur patronyme initial. Ainsi, Jean-Baptiste Mazurié, banquier et négociant, le plus riche des marchands landernéens au XVIIIe siècle, multiplie à l'envi les titres. Alors qu'il a déjà acheté les charges de « gentilhomme de la grande vénerie de France », en 1733[224], et d'écuyer, c'est-à-dire la noblesse – mais à titre individuel et donc non héréditaire –, il fait l'acquisition, le 26 août 1745, du manoir et des dépendances de Tréornou, « avec les droits honorifiques qui en dépendent en l'église de Lambézellec », qu'il paie 2 600 livres à André-Joseph de Bouvens, seigneur du Bois-de-la-Roche[225]. Ses fils deviennent plus tard

223. P. JARNOUX, « Les citadins et le monde rural dans la Bretagne du XVIIIe siècle », dans C. BOUGEARD, P. JARNOUX (dir.), *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, Brest, 1999, p. 62.

224. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation 1727-1730/1733-1734. C'est en 1734 que Mazurié apparaît pour la première fois sur le rôle de capitation comme « gentilhomme de la vennerie ».

225. Arch. dép. Finistère, B 1476.

Thomin 2011.indd 453 30/11/2011 20:40:40

« sieurs de Kervoalen » ou « de Pennanec'h ». Les fils Chambord sont « de Kervern » ou « de Lanrivoas ». L'un des descendants Duthoya n'est plus nommé que « de Kerlavarec ». Les Legris sont sieurs « du Clos », « du Val », « du Parc », « du Taillis », mais pour l'un d'eux, le nom, sans doute trop peu prestigieux, fait place à celui de « de Lanrinou ». André Brichet devient « sieur de Kerillis ».

Les profits du commerce maritime s'investissent dans les offices et dans la propriété foncière, en particulier les manoirs (fig. 16), et surtout les fermes, sources de revenus sûrs. La rente serait-elle la source première de la respectabilité ? C'est en tout cas le passage obligé pour sortir de la roture. Outre le prestige, il faut rappeler, plus prosaïquement, que l'état nobiliaire faisait bénéficier ses titulaires d'avantages, dont une exonération partielle d'impôts. Un différend oppose d'ailleurs Mazurié à la communauté de ville en 1751. Ayant acquis des offices à Lesneven, il fait valoir qu'il doit être exempté de toute charge publique et refuse la proposition d'être nommé administrateur de l'hôpital. La communauté réfute son argumentation, mais l'intendant de Bretagne donne raison au requérant[226].

À l'approche de la Révolution, peu de grands bourgeois dirigent des sociétés d'armement ou investissent dans des parts de navires. Cette évolution, qui a conduit au déclin plusieurs cités bretonnes, est partiellement contrariée à Landerneau par une relève autochtone et par de nouveaux venus, tel Étienne Radiguet, en 1790, dont l'influence sur l'économie landernéenne s'est vite et durablement avérée capitale. Comme à Saint-Malo, ainsi que l'a montré André Lespagnol, ces grands bourgeois continuent à exercer leurs activités à un âge avancé : Pierre Legris-Duval, miseur de la communauté, n'y renonce, en 1759, qu'en « raison de son grand âge, environ 82 ans, et de ses infirmités continuelles, occasionnées par une paralysie presque universelle », et il transmet ses fonctions à son fils[227]. De même, Jean-Baptiste Mazurié, très ancien fournisseur de la Compagnie des Indes, puisqu'en 1755 il précise qu'il travaille pour elle depuis trente-huit ans, se retirant en 1763, à l'âge de 80 ans, sollicite de la Compagnie qu'elle continue à passer des commandes à son fils, qui assure sa succession[228].

« Messieurs de Landerneau » : des institutions locales sous contrôle

L'échevinage

« Au XVIIIe siècle, Landerneau est une des quarante-deux villes de Bretagne dotées d'une communauté de ville[229]. » Un édit du roi, du 2 octobre 1692, crée la fonction de maire, qui fait suite à celle de procureur-syndic, dont les titulaires étaient pour la plus grande partie choisis parmi les gens de justice appartenant le plus souvent à la noblesse. Le maire de Landerneau est député aux états de Bretagne, où il représente sa ville. Le 29 septembre 1721, le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, prend un règlement réorganisant la communauté dont le conseil passe de douze à « dix-huit délibérants, dont un maire en exercice, nommé au premier janvier pour deux ans, un miseur ou receveur des deniers patrimoniaux, un contrôleur d'iceux et quinze échevins dont les fonctions sont à vie [...]. La communauté est en possession de nommer elle-même, par la voie du scrutin, ses membres[230]. » La mise en place

226. Arch. mun. Landerneau, BB 1-22, État des officiers municipaux, des charges et revenus de la communauté.

227. *Ibid*., BB 7-39, Communauté.

228. G. Le Bouédec, *Les Approvisionnements de la Compagnie des Indes…*, *op. cit.*, p. 92.

229. A. Gelley, *Étude sur la vie municipale à Landerneau…*, *op. cit.*, p. 4.

230. Arch. mun. Landerneau, BB 8, Délibérations des assemblées de la communauté, 19 mars 1721-16 août 1731.

Thomin 2011.indd 454 30/11/2011 20:40:40

à Landerneau d'un système d'échevinage est politiquement importante. Comme ailleurs et souvent plus tôt en Bretagne, elle traduit la montée en puissance de la bourgeoisie négociante, constatée à travers les rôles de capitation. Selon Guy Saupin, la recherche du régime d'échevinage révèle « l'approfondissement d'une culture bourgeoise, au sens politique du terme[231] ». En effet, « la concentration du pouvoir aux mains d'un groupe d'échevins suppose l'existence d'un groupe suffisamment cohérent, intéressé à une certaine autonomie politique de la ville, qui ne peut se constituer qu'au sein d'une bourgeoisie marchande dont l'horizon dépasse celui de la paroisse ou de la cité[232] ».

De fait, la liste des notables qui se succèdent au poste de maire[233] montre une prédominance écrasante du négoce, dès la mise en place de l'échevinage. On assiste à un basculement : sur les neuf maires en exercice de 1694 à 1721, on ne compte que deux négociants, qui ne siègent que trois ans sur vingt-huit. En revanche, sur vingt-trois maires, de 1723 à 1782, seize sont négociants, siégeant trente-quatre ans sur cinquante-neuf. Les autres sont notamment procureurs ou titulaires d'offices. La dernière décennie de l'Ancien Régime voit le retour des gens de justice au poste de maire. C'est le cas de 1782 à 1789, mais il s'agit cette fois d'avocats. Ce choix ne tient pas seulement à la perte de puissance du négoce, mais sans doute aussi à « leur rôle grandissant dans le développement des débats animant l'opinion publique[234] », à l'approche de la Révolution.

Il convient cependant d'affiner le propos. En effet, le poids de la charge, qui oblige ses titulaires à financer en partie les dépenses sur leurs propres deniers, n'en faisait pas nécessairement une fonction recherchée. Il n'était pas rare que des candidats se récusent ou renoncent en cours de mandat, ou qu'ils souhaitent en réduire les contraintes : ainsi le maire Legris-Duval demande en 1768 l'autorisation de ne pas assister aux états au motif que ses absences « nuisent nécessairement à un négociant dont la présence est toujours utile chez lui[235] ».

Il est donc sans doute plus pertinent d'examiner la composition du conseil de la communauté de ville. La nomination à vie et la faculté de désignation par cooptation rendent l'accès au corps municipal extrêmement difficile et réservé à une élite soigneusement choisie qui accapare les charges publiques. Le règlement de 1721 précise en effet que, lorsque le nombre d'échevins paraît insuffisant au maire, « ils sont pris dans la classe des premiers bourgeois de la ville[236] », par le conseil de communauté lui-même, alors que dans le régime précédent, les membres étaient désignés par « l'assemblée générale des nobles bourgeois et habitants de Landerneau[237] ». Mais « il ne pourra être élu que des sujets capables, domiciliés dans ladite ville, ayant l'âge compétent et les autres qualités requises par les ordonnances du roi ou les usages de la ville[238]», le choix devant en outre se porter sur des personnes « établies et mariées ». C'est le cas en 1756, où dix nouveaux échevins sont nommés : parmi eux, sept négociants, deux avocats, dont le subdélégué de l'intendant de Bretagne, et un médecin[239]. Le mode de

231. Cité par J. QUÉNIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle…*, *op. cit.*, p. 424.

232. ID., *ibid*.

233. A. GELLEY, *Étude sur la vie municipale à Landerneau…*, *op. cit.*, p. 28-29.

234. G. SAUPIN (dir.), *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, 2010, p. 107.

235. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 628.

236. Arch. mun. Landerneau, BB 15, 1779-1786, f° 3.

237. *Ibid*., BB 7, 1714-1720, f° 46.

238. *Ibid*., BB 8, 1721-1731, 3 août 1721.

239. *Ibid*., BB 1-14-15, Registre d'enregistrement des pièces de la communauté, f° 28.

Thomin 2011.indd 455 30/11/2011 20:40:41

désignation conduit à la monopolisation des fonctions municipales par deux familles de négociants, les Legris-Duval et les Mazurié, et leurs alliés.

Le subdélégué Kervéguen Le Coat, qui n'a pas été choisi comme maire en décembre 1769, dénonce le climat municipal au gouverneur, en 1771[240]. Il prend prétexte de l'attitude offensante de Pierre Fauvel à l'égard de certains de ses collègues pour évoquer des séances « tumultueuses », aboutissant à des « délibérations peu réfléchies », ce qui lui permet de mettre en cause la composition de l'assemblée et d'appeler à une réforme. Il donne une liste de onze parents ou alliés des deux familles qui « composent entre eux la majeure voix dans presque toutes les délibérations […] ; dans les élections pour la mairerie[241], ils sont comme les maîtres et font la loi parce qu'ils l'emportent toujours à la pluralité des voix. Aussi pour maintenir cette prépondérance, comme tout ce qui s'appelle négociant en cette ville sont presque tous parens ou alliés, on n'a admis depuis quelques années dans la communauté que des négociants. » La dénonciation du subdélégué pourrait être quelque peu orientée, car Fauvel, déjà âgé et seul auteur dénoncé des débordements, a des altercations répétées avec son cousin germain Villart, ce qui contredit la thèse du bloc familial. D'ailleurs, à la fin de 1773, le marchand Cosson, qui ne paraît pas faire partie de ce dernier, est élu maire par douze voix sur dix-sept, avec l'appui discret et efficace du subdélégué qui n'a cessé d'intriguer : « Cosson est le plus capable », écrit-il au gouverneur le 17 octobre 1773[242]. Cela ne semble pas toutefois faire obstacle à l'action municipale, qui est bien plus entravée par la faiblesse des ressources de la communauté de ville et le contrôle tatillon exercé par l'intendant, auquel doit être soumise, pour approbation, chacune des décisions, jusque dans les plus petits détails, comme la nomination du tambour de la ville ou l'achat de souliers ferrés pour les deux hérauts.

La défense des intérêts du négoce

Mais deux considérations principales conduisent les négociants à briguer les charges municipales. Ce sont d'abord des fonctions honorifiques. Des conflits de préséance dans les processions et cérémonies publiques éclatent par exemple en 1771, les frères Legris-Duval exigeant, en leur qualité de titulaires d'offices royaux, de marcher à la suite immédiate du maire. Satisfaction leur est d'ailleurs donnée par le gouverneur de Bretagne, le duc de Penthièvre. Mais la motivation essentielle demeure le souci de défendre et de protéger leurs intérêts. La communauté de ville contrôle le bureau des toiles institué en 1736, et ce sont les négociants importants qui la composent qui désignent entre eux les inspecteurs marchands. Ils ont bien compris que la bonne commercialisation des toiles est liée à leur qualité. De même les grands travaux d'aménagement du port et des quais au XVIIIe siècle sont initiés par l'institution municipale qui se montre très active, après 1721, pour mobiliser le financement par les états. Le sieur Bollé, secrétaire du duc de Rohan[243], président de la noblesse aux états de Bretagne, répondant, en décembre 1750 à la requête des Landernéens, qui sollicitaient l'octroi de 10 000 livres – finalement obtenues – pour les travaux portuaires, leur écrit : « Le bruit s'étant répandu dans l'assemblée des états que la communauté aurait fait le projet d'employer cette somme à construire l'hôtel de ville, on était disposé à rayer ce don, si monseigneur n'avait pas assuré qu'il connaissait assez messieurs

240. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 628.

241. Entendre : pour le poste de maire.

242. *Ibid*., C 628.

243. *Ibid*., BB 11, Registre des délibérations de la communauté de ville, 1749-1761, f° 92.

Thomin 2011.indd 456 30/11/2011 20:40:41

de Landerneau pour répondre qu'ils étaient incapables de cette infidélité[244]. »

Ces « messieurs de Landerneau » s'emploient aussi à réduire les charges qui pèsent sur eux, en réclamant à plusieurs reprises l'abaissement de la capitation imposée à la ville ou, à tout le moins, la réduction du vingtième d'industrie, alors que pourtant le plus taxé d'entre eux ne paie, en 1783, que douze livres à ce titre[245]. Ils engagent, à partir de 1767, une action contre les droits perçus par le duc de Rohan. Le seigneur de Landerneau dispose en effet de « droits de foires, anciennes et nouvelles, de halle, de coutume, ports et havres, poids et balances, minage ou minoge, étalage[246] ». Leur perception par le fermier est jugée abusive et pèse sur l'activité commerciale. Sur la suggestion de l'intendant de Bretagne, un accord est passé, en 1779, moyennant une rente de 3 000 livres par an, pour l'afféagement de ces droits à la communauté, qui envisage de les réduire ou d'en supprimer certains pour favoriser le commerce. Si l'on en croit le subdélégué Kervéguen Le Coat, les membres de la communauté, en tout cas ceux qui appartiennent aux « deux familles », ne seraient pas ennemis de leurs propres intérêts. Les membres de la communauté étant chargés de la répartition de la capitation, ils « taxent annuellement les habitans à leur gré et se déchargent aussi ou leurs parens et amis[247] ». L'accusation est lourde, mais elle ne semble étayée d'aucune autre protestation de la part de contribuables lésés. En revanche, Cosson, protégé par le subdélégué pour le poste de maire, parvient à obtenir une réduction de sa capitation qui est « modérée à dix livres », pendant de longues années, à partir de 1779, en raison de sa condition de père de famille de dix enfants[248]. Il n'est pourtant pas le seul à être père de famille nombreuse.

Conclusion

Voilà donc dressé le tableau de l'économie maritime et de la société marchande landernéennes au milieu du XVIIIe siècle. Le port a engagé, au moment où le commerce traditionnel des *crées* paie le prix fort de l'hostilité franco-britannique, l'ambitieux chantier de ses infrastructures portuaires qui le font changer d'échelle. En 1750, si les travaux ne sont pas encore achevés, la mutation est irréversible, les bateaux accostent aux quais, les capacités de stockage à terre ont été fortement développées, permettant l'épanouissement de la fonction d'entrepôt indispensable au trafic avec la marine, à l'étroit à Brest. Un groupe d'armateurs et de négociants contrôle les institutions locales et le commerce et s'investit dans le renouvellement de la flottille, quasi disparue lors de la guerre de Succession d'Autriche, qui s'achève. Les capacités d'exportation de toiles, de cuirs, de papier et des autres productions locales, surtout vers l'Espagne et le littoral atlantique, sont exploitées, tandis que les approvisionnements de l'arsenal et de la flotte offrent l'opportunité de fret de retour en vin, en fer et en fournitures navales, contribuant à la rentabilité des armements.

Cette bourgeoisie fonctionne comme une véritable oligarchie, contrôlant outre le négoce et l'armement, l'ensemble des institutions locales. Deux avancées majeures ont été accomplies : le passage à l'échevinage en 1721, qui assure sa maîtrise sur la communauté de ville ; le règlement de 1736, qui institue le bureau de marque des toiles, dominé

244. *Ibid*., DD, Travaux publics, voirie.

245. *Ibid*., CC, Impositions, rôles des vingtièmes du commerce et de l'industrie.

246. *Ibid*.

247. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 628.

248. Arch. mun. Landerneau, CC, Rôles de capitation, 1767-1779.

Thomin 2011.indd 457 30/11/2011 20:40:41

par les négociants, et attribue au port un privilège d'exportation des *crées* et *bretagnes*.

La seconde partie du siècle est marquée par une conjoncture agitée où les crises alimentaires et les épidémies s'ajoutent à des guerres de plus en plus actives, contrastant avec les trente ans de paix sur mer qui ont régné de 1713 à 1744. Mais les prémisses de ces conflits remontent aux dernières années du XVIIe siècle, avec la mise en place, de part et d'autre de la Manche, de mesures protectionnistes qui sont autant de déclarations de guerre économique. Il importe donc d'étudier la manière dont Landerneau, sa bourgeoisie, son négoce et ses armements ont traversé ce temps de crises, quelles réponses ils ont tenté d'y apporter.

Résumé

Au milieu du XVIIIe siècle, Landerneau se présente comme un centre de commerce maritime actif. Le port est bien équipé en quais et magasins et dispose d'une flottille armée par les négociants locaux. La ville exporte surtout des toiles et des cuirs, vers Bordeaux et Bilbao. Grâce à la présence de la marine royale à Brest, elle bénéficie d'une bonne protection et d'un marché assuré pour les cargaisons de retour, vins, fer et fournitures navales. C'est la garantie d'une bonne rentabilité pour les armateurs. L'activité est aux mains d'une élite bourgeoise riche, pour l'essentiel d'origine extérieure à la région, qui étend son contrôle sur les institutions locales.

Abstract

In the middle of the XVIIIth century, Landerneau was an active centre for maritime trade. The port was provided with adequate quays and warehouses and had a small number of ships commissioned by local tradesmen. The town exported mostly cloth and leather toward Bordeaux and Bilbao. Thanks to the presence of the Navy in Brest, it was well protected and cargoes from the return leg of the journey, wine, iron and naval equipment, were easily sold locally, which guaranteed ship owners a good level of profitability. Commercial activities were in the hands of a wealthy middle class elite, mostly from outside Brittany, which gradually took control of local institutions.

Diverradur

Eur porz birvidig gand ar hoñverz war vor eo Landerne e kreiz an XVIII^ed^ kantved. Savet ez eus bet kaeou nevez ha magazennou gand ar heñwerzourien hag a zo bigi dezo. Kas a reont lien ha ler er-mêz euz ar vro ha dreist-oll da Bourdel ha Bilbao. Gwarezet mad eo ar porz hag ar bigi, abalamour d'ar morlu hag a zo e Brest, ezomm braz gantañ euz a beb seurt marhadourez : gwin, houarn ha pourveziou da zevel bigi-brezel, hag a vez digaset endro gand bigi Landerne. Ha diwar-ze e vez gounezet muioh gand ar paramanterien. Ema e penn an traou eur nebeud bourhizien pinvidig, al lodenn vrasa anezo o tond euz diavez ar vro, hag a zeu da veza mistri war an enzavaduriou lehel.

Thomin 2011.indd 458 30/11/2011 20:40:41

Interrogatoires relatifs aux émeutes de Plabennec de mars 1793 (suite)*

par Jean-Louis Autret

Les 18 et 19 mars 1793 se produisit à Plabennec un soulèvement contre la conscription obligatoire. Beaucoup d'habitants du lieu et des communes environnantes furent interrogés à la suite de cette révolte. Les quatorze interrogatoires qui suivent sont conservés aux Archives départementales du Finistère[1]. Notre édition respecte l'orthographe des documents ; seules l'accentuation et la ponctuation ont été restituées pour des raisons de lisibilité.

Transcription des interrogatoires

Yves Gouez, 12 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le douze avril après midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, présent l'accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se

* La première partie de cet article est parue dans le précédent tome du Bulletin, t. CXXXVIII, 2010, p. 341-354.

1. Arch. dép. Finistère, 67 L 19.

Autret 2011.indd 459 26/11/2011 16:35:22

nommer Yves Gouez, âgé de trente cinq ans, laboureur, demeurant sur la commune de Plabennec.

Depuis quand êtes-vous en la maison de justice, où, par qui et pour quoi avez-vous été arrêté ? Répond qu'il a été arrêté chez lui par la force armée le dix neuf mars dernier, sans savoir les motifs de son arrestation, et qu'il a été conduit ledit jour à château de Brest.

Lorsque vous fûtes saisi, n'étiez-vous point tout couvert de sueur et tout esoufflé ? Répond négativement.

À quel travail étiez-vous occupé la matinée de ce jour-là ? Répond qu'étant indisposé il avait gardé le lit jusqu'à midi.

Avez-vous pris part à quelque rassemblement, soit par vos discours, soit pour y avoir été en personne ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite et explication en breton il a déclaré y persister et ne savoir signer. Fait sous nos seings et ceux du greffier et de l'interprète les dits jour et an que devant.

Signatures : Guennegan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Jean Le Bars, 12 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le douze avril après midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier audit tribunal, et pour interprète Jean René Guenegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit devant nous de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses noms, surnom, âge, profession et demeure répond se nommer Jean Le Bars, âgé de quarante trois ans, demeurant en Callac en Plabennec.

Depuis quand êtes-vous dans la maison de justice, en quel endroit, par qui et pourquoi avez-vous été arrêté ? Répond avoir été transféré au château le dix neuf mars dernier par la force armée, après avoir été pris chez lui le même jour, sans savoir pour quel motif.

N'étiez-vous pas couvert de sueur et tout esoufflé quand vous avez été arrêté ? Répond qu'il ne suait pas, qu'il était sans frayeur, n'ayant fait aucun mal.

N'a-t-on pas trouvé chez vous un fusil chargé quand vous avez été arrêté et de quoi était-il chargé ? Répond n'avoir jamais eu de fusil.

N'étiez-vous pas, le samedi dix-neuf mars dernier, du nombre des gens armés qui se trouvaient à une demie lieue de Plabennec, dans le chemin qui conduit à Lesneven, et ne tirâtes-vous point par dessus les fossés des coups de fusil sur le détachement de Brest ? Répond qu'il ne sortit pas de chez lui le dix neuf et que, n'ayant jamais eu de fusil, il n'a pu tirer sur le détachement.

N'avez-vous point connaissance d'un rassemblement qui s'est fait aux environs de chez vous, et connaissez-vous les instigateurs de cet attroupement, et n'avez-vous point entendu les coups de fusil ? Répond qu'il n'a aucune connaissance de rassemblement ni des instigateurs, mais avoir entendu de chez lui quelques coups de fusil.

Connaissez-vous ceux qui ont été arrêtés en même tems que vous et qui ils sont ? Répond qu'il les connaît et que de ce nombre étaient Tenenant Costen, Yves Goues et Jean Perrot.

Avez-vous rempli quelque fonction publique sous l'ancien gouvernement ou sous le régime actuel, ou si vous êtes le serviteur d'un ci-devant noble ou de quelque prêtre ? Répond qu'il n'a rempli aucune fonction publique sous l'ancien régime ni sous celui

Autret 2011.indd 460 26/11/2011 16:35:22

actuel, et qu'il n'est serviteur d'aucun ci-devant noble ni prêtre.

Ne vous êtes-vous point trouvé dans quelqu'attroupement ou émeute populaire ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui donnée et explication en breton il a déclaré y persister et ne savoir signer. Fait et arrêté sous nos seings et ceux du greffier et de l'interprète, lesdits jour et an que devant.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Jean Perrot, 12 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le douze avril après midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Vincent René Guenegant, de lui le serment pris de faire bonne et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit devant nous un particulier, lequel interrogé de ses noms, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Jean Perrot, âgé de cinquante ans, journalier, cultivateur, demeurant à Plabennec.

Depuis quand êtes-vous en la maison de justice, en quel endroit, par qui et pour quoi avez-vous été arrêté ? Répond qu'il a été conduit à la maison de justice le dix neuf, jour auquel il a été arrêté, sans savoir le motif de son arrestation, par la force armée.

N'étiez-vous point tout en sueur et tout esoufflé quand vous avez été arrêté ? Répond négativement.

N'étiez-vous pas le samedi dix neuf mars dernier du nombre des gens armés qui se trouvaient à une demie lieue de Plabennec, dans le chemin qui conduit à Lesneven et ne tirâtes-vous point par dessus les fossés des coups de fusil sur le détachement de Brest ? Répond en contestant qu'il n'a jamais eu d'arme à feu ni tiré aucun coup de fusil de sa vie.

N'avez-vous point connaissance des rassemblements qui se sont faits auprès de Plabennec, et en connaissez-vous les instigateurs, et n'avez-vous point entendu des coups de fusil le jour que vous avez été arrêté ? Répond négativement.

Connaissez-vous ceux qui ont été arrêtés en même tems que vous et qui sont-ils ? Répond qu'il les connaît et que du nombre se trouve Yves Le Gouez, chez lequel il travaillait.

N'avez-vous essuyé aucune procédure criminelle avant celle-ci, et s'il ne s'est point trouvé dans quelqu'assemblée ou attroupement ? Répond que jamais il n'a essuyé aucune procédure criminelle.

Celui chez lequel vous travailliez n'a-t-il pas plus d'un fusil et ne vous a-t-il pas donné un pour aller à l'attroupement ? Répond que son maître n'a lui même aucun fils.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui donnée il a déclaré y persister et ne savoir signer. Fait et arrêté sous nos seings et ceux du greffier et de l'interprète lesdits jour et an que devant.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Goulven Le Roux, 12 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le douze avril après midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier au dit tribunal, et pour

Autret 2011.indd 461 26/11/2011 16:35:22

interprète de la langue bretonne Jean René Guennegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, présent l'accusateur public, a été conduit devant nous de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses noms, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Goulven Le Roux, âgé d'environ cinquante trois ans, laboureur, demeurant sur la commune de Plabennec.

Depuis quand êtes-vous en la maison de justice, en quel endroit, par qui et pour quoi avez-vous été arrêté ? Répond qu'il a été arrêté chez lui le dix neuf par la force et conduit au château de Brest, sans connaître les motifs.

Lorsque vous avez été arrêté ne veniez-vous point du rassemblement de gens armés qui s'est trouvé dans le chemin de Plabennec à Lesneven ? Répond qu'il ne s'est trouvé à aucun rassemblement.

N'avez-vous pas connu quelqu'un passant aux environs de votre demeure pour aller ou pour revenir de ce rassemblement ? Répond négativement.

Dans la matinée du dix neuf mars dernier, n'avez-vous pas entendu tirer des coups de fusils ? Répond qu'il entendit ce jour-là beaucoup de coups de fusils, sans savoir d'où ils partaient ni qui les tirait.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite il a déclaré y persister et ne savoir signer. Fait sous nos seings, ceux du greffier et de l'interprète, lesdits jour et an que dessus.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Thénénan Costen, 12 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le douze avril après midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guenegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, présent l'accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses noms, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Tenenant Costen, âgé de trente trois ans, tisserant, demeurant à Kervezen en Plabennec.

Depuis quand êtes-vous en la maison de justice, en quel endroit, par qui et pour quoi avez-vous été arrêté ? Répond qu'il a été arrêté par la force le dix neuf mars dernier, qu'il a été conduit au château le même jour, sans connaître les motifs.

N'étiez-vous pas du nombre des gens armés qui ont fait feu sur le détachement de Brest sur le chemin de Plabennec à Lesneven ? Répond que non.

Quand vous avez été arrêté, n'a-t-on pas trouvé un fusil chez vous ? Répond qu'il est bien vrai qu'on a trouvé un fusil chez lui mais sans chien, et que l'officier qui le prit le jetta contre le mur pour le briser totalement tant il était mauvais.

Ce fusil n'était-il pas chargé et de quoi l'était-il ? Répond que le fusil était chargé depuis quatre à cinq ans d'un peu de poudre et de morceau de pot de fer.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui donnée et explication en breton par l'interprète, il a déclaré y persister et a signé avec tous les membres du tribunal, le greffier et l'interprète lesdits jour et an que devant.

Signatures : Tenean Costen, Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo Creach, H. Roulloin.

Autret 2011.indd 462 26/11/2011 16:35:22

Jean Pallier, 13 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le treize avril avant midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier au dit tribunal, et pour interprète Jean René Guenegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Jean Pallier, âgé de trente cinq ans, ménager, demeurant à Kereuvezuc en Plabennec.

Depuis quand êtes-vous en la maison de justice, en quel endroit, par qui et pour quoi avez-vous été arrêté ? Répond être détenu depuis le dix neuf mars dernier, qu'il a été pris chez lui par la force armée, sans connaître les motifs.

N'étiez-vous point tout en sueur et tout esoufflé quand vous fûtes pris ? Répond négativement.

N'a-t-on point trouvé un fusil chez vous ? Répond qu'il n'en a jamais eu aucun.

N'avez-vous pas connaissance de différens rassemblemens de gens armés qui ont eu lieu dans la paroisse de Plabennec ? Répond qu'il n'a eu aucune connaissance, qu'il fut le lundi à Lesneven et capturé le lendemain matin.

Le jour que vous avez été capturé, n'avez-vous pas entendu plusieurs coups de fusil ? Répond qu'il en a entendu plusieurs après avoir été capturé.

Avez-vous pris part à quelqu'attroupement fait par vos conseils, en y ayant été armé ou sans armes ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui donnée et explication en breton par l'interprète, il a déclaré y persister et a signé avec tous les membres du tribunal, le greffier et l'interprète, lesdits jour et an que dessus.

Signatures : Jean Pallier, Guennegan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Jean Gouez, 15 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, second de la République française, ce jour quinze avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant provisoirement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henri Rouloin, greffier au dit tribunal, et pour interprète Jean René Guénégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence de l'accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Jean Gouez, âgé de trente un ans, ménager, demeurant à Kergreach, paroisse de Plabennec.

Étiez-vous à Plabennec le dix huit mars ? Répond que oui.

N'étiez-vous pas parmi les gens armés qui s'opposaient ce jour-là au recrutement ? Répond négativement.

À quelle heure quittâtes-vous le bourg ce jour-là ? Répond qu'il se retira environ dix heures du matin.

Avant de quitter le bourg, ne vîtes-vous pas insulter au citoyen Bergevin et le poursuivre les armes à la main ? Répond qu'il n'avait vu que de loin le citoyen Bergevin.

Qu'étiez-vous venu faire au bourg de Plabennec le dix neuf mars ? Répond qu'il y était venu porter le rôle des jeunes gens.

Aviez-vous été chargé par la municipalité de rédiger ce rôle ? Répond qu'il n'a été chargé de le faire que quand, à l'invitation de

Autret 2011.indd 463 26/11/2011 16:35:22

la municipalité, il s'était rendu à la maison commune.

Avez-vous pris part à quelques-uns des attroupemens qui ont eu lieu à Plabennec des dix huit et dix neuf mars dernier ? Répond négativement.

Où avez-vous été pris ? Répond qu'il a été pris à la maison commune tandis qu'il rédigait le rôle.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui donnée il a déclaré y persister, et a signé avec les membres du tribunal, le greffier et l'interprète.

Signatures : Jean Gouez, Creach, Le Guillou Kerincuff, Guennégan, Le Flo, L. M. Charuel, H. Roulloin.

Yves Le Jeune, 18 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix huit avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Yves Le Jeune, âgé de vingt six ans, ménager, demeurant à Kerriout, paroisse de Guypavas.

Quand, où, et par qui avez-vous été arrêté ? Répond avoir été pris dans son champ par un soldat de la marine.

Vous êtes-vous fait inscrire sur le rôle des jeunes gens sujets au recrutement ? Répond que oui.

Vous rendîtes-vous à votre commune le jour indiqué par votre municipalité et le tirage s'effectua-t-il le jour fixé ? Répond qu'il s'y présenta mais que le recrutement n'eut pas lieu.

Avez-vous connaissance des attroupemens de gens armés qui ont eu lieu dans les cantons de Plabennec et de Guypavas, et connaissez-vous les principaux auteurs de ces rassemblemens ainsi que les motifs qui y ont donné lieu ? Répond en contestant tout l'interrogat.

Les dix huit, dix neuf ou vingt ne vous trouvâtes-vous pas entre Plabennec et la lande de Trumil ? Répond qu'il s'y trouvait le dix neuf mars dernier.

Ne fûtes-vous pas arrêté ce jour-là et dans cette lande ? Répond que non.

Qui vous avait sollicité à vous rendre en ces lieux ? Répond qu'il s'y rendit de lui-même, ayant ouï dire que les autres s'y trouvaient.

Y fûtes-vous armé ou sans armes, et s'y trouva-t-il beaucoup de monde ? Répond qu'il y fut sans armes et qu'il y vit beaucoup de monde, dont quelques uns portaient des fusils et d'autres des bâtons.

Avez-vous connu quelques-uns de ceux qui portaient des fusils ? Répond que non.

Quels projets aviez-vous de vous assembler dans cette lande ? Répond qu'il l'ignore.

N'est-ce pas parce que vous aviez entendu sonner le tocsin à Guipavas ou parce que quelqu'un avait été vous solliciter de vous trouver à l'attroupement ? Répond que personne ne l'avait sollicité et qu'il ne s'était rendu dans la lande dont est cas, que parce qu'il avait entendu sonner le tocsin.

Pourquoi vous êtes-vous rendu à la lande de Trubmil plutôt que partout ailleurs, le tocsin ne devait vous apprendre où se tenait le rassemblement, et puisque vous vous étiez rendu dans ces lieux, il y a à présumer que quelqu'un vous avait indiqué le lieu du rendez-vous ? Répond qu'un homme lui dit, en

Autret 2011.indd 464 26/11/2011 16:35:22

se mettant en route, que c'était en cette lande qu'il fallait se rendre.

Quel est l'homme qui vous donna ce conseil ? Répond qu'il ne le connaît pas.

Est-il de votre commune ou étranger dans votre paroisse ? Répond ne pas le connaître.

Comment avez-vous pu suivre le conseil d'un homme que vous ne connaissiez pas ? Répond qu'il ne sait pas quel motif l'avait porté à croire ce qu'il disait.

Avez-vous pris part à quelques-uns des attroupemens qui ont eu lieu dans les paroisses de votre canton ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister, et interpellé de signer, a dit ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Creach, Le Guillou Kerincuff, Guennégan, Le Flo, L. M. Charuel, H. Roulloin.

Yves Segalen, 18 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix huit avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Rouloin, greffier au dit tribunal, et pour interprette le citoyen Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Yves Segalen, âgé de trente ans, ménager du lieu de Kergavarec en Guipas.

Quel motif vous a fait mettre en état d'arrestation ? Répond que deux soldats lui ont dit auprès de sa maison d'aller parler à des commissaires qui étaient auprès de la grève et qui ont fait le mettre en état d'arrestation, sans connaître les motifs.

N'avez-vous pas été au rassemblement qui s'est fait dans la franchise de Tremil, armé d'un fusil ? Répond y avoir été mais sans armes.

À quel dessein vous étiez-vous rendu et qu'y aviez-vous fait ? Répond qu'il s'était rendu au son des cloches, pour savoir ce qu'il avait de nouveau mais sans avoir rien fait.

N'y trouvâtes-vous pas beaucoup de gens armés ? Répond qu'il en vit quelques-uns mais qu'il ne s'en approcha pas.

Vous apprîtes du moins quel était le but du rassemblement ? Répond qu'il ne le sut pas, n'ayant pas osé s'approcher des attroupés.

Connûtes-vous les auteurs et les instigateurs de cet attroupement ? Répond qu'il n'en connut aucun.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer, a dit ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennegan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Nicolas Segalen, 18 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix huit avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, greffier au dit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guenegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice

Autret 2011.indd 465 26/11/2011 16:35:22

un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Nicolas Segala, âgé de trente sept ans, ménager, demeurant au lieu de Kergavarec, paroisse de Guipavas.

Depuis quand êtes-vous en état d'arestation, et qu'avez-vous fait pour vous y mettre ? Répond qu'il a été arrêté le jeudi vingt un mars dernier, sans connaître les motifs de son arrestation.

N'avez-vous pas connaissance des rassemblemens de gens armés qui ont eu lieu les dix huit et dix neuf mars derniers au bourg de Plabennec et dans les environs ? Répond négativement.

N'êtes-vous pas sorti ces jours-là armé d'un fusil, et où êtes-vous allé ? Répond qu'il n'est point sorti ce jour-là de chez lui armé d'un fusil.

N'avez-vous pas été au rassemblement qui s'est fait à la franchise de Tremil ? Répond n'y avoir pas été ni avoir avoué à personne qu'il y ait été.

Connaissez-vous les chefs ou les instigateurs de ces attroupemens ? Répond que non.

Avez-vous exercé quelque fonction publique sous l'ancien gouvernement ou sous le nouveau ? Répond qu'il n'en a exercé aucune, ni sous l'ancien ni sous le nouveau régime.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister, et interpellé de signer, a dit ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennegan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

René Mével, 18 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix huit avril avant midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roulloin, huissier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guennégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer René Mevel, âgé de quarante huit ans, expert, demeurant à Kergleus, paroisse de Guipavas.

Depuis quand êtes-vous en la maison de justice, où, par qui et pour quoi avez-vous été pris ? Répond qu'il a été pris le vingt un du mois dernier chez lui par la force armée de Brest et ignore les causes de son arrestation.

N'avez-vous point des corespondances avec les ennemis de la Révolution et de la République et ne secondez-vous point leurs projets ? Répond qu'il n'a aucune corespondance ni relation avec eux, qu'il y a plus de neuf mois qu'il n'ait sorti de chez lui, pour cause de maladie.

N'avez-vous pas été juge de paix de votre canton ? Répond affirmativement.

En cette qualité, ne vous êtes-vous pas toujours montré ennemi de la Constitution, quoique vous eussiez dû vous montrer zélé deffenseur, étant d'ailleurs salarié de la nation ? Répond qu'au lieu d'en être l'ennemi, il a toujours concouru avec les autorités constitués et spécialement avec le syndic de Brest, et engager ses concitoyens à payer la contribution patriotique et à préparer des instructions nécessaires pour assoire équitablement le rôle des contributions foncière.

Avez-vous des enfens ou des domestiques sujets au recrutement ? Répond que le plus âgé de ses enfans n'a que dix ans et qu'il n'a qu'un domestique sujet au tirage.

Autret 2011.indd 466 26/11/2011 16:35:22

N'avez-vous pas engagé votre domestique à se rendre aux attroupemens qui ont eu lieu le mois dernier dans les cantons de Plabennec, Lannilis et Ploudalmézeau ? Répond qu'il n'a pas engagé ses domestiques à aller aux attroupemens, qu'au contraire il leur a prêché la soumission aux[2] et qu'il s'est même expliqué à ce sujet avec le juge de paix actuel de Guipavas.

N'avez-vous pas été agent ou domestique de quelques prêtres émigrés ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite il a déclaré y persister et a signé avec les membres du tribunal et le greffier.

Signatures : R. Mével, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Thénénan Toulgoat, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, le dix neuf avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Créach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Rouloin, greffier audit tribunal, et pour interprette de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Ténénan Toulgoat, âgé de vingt cinq ans, ménagé demeurant à Kervouisant, paroisse de Plabennec.

Pourquoi vous êtes-vous rendu au bourg de Plabennec le dix huit mars dernier ? Répond qu'il s'était rendu pour devoir tirer au sort.

Qui est-ce qui vous empêcha, vous et vos concitoyens, de tirer au sort ? Répond que lui personnellement était disposé à se soumettre à la loi mais que personne n'avait engagé les jeunes gens à tirer.

Votre municipalité n'avait-elle pas dressé un rôle des jeunes gens sujets au tirage et n'avait-elle pas provoqué ce jour là la formation de l'assemblée ? Répond qu'il n'en sait rien, que l'assemblée était fixée, et qu'il n'avait pu approcher de la maison commune.

Qu'est-ce qui vous avait empêché de vous approcher de la maison commune, et n'est-ce pas parce qu'il y avait un grand rassemblement d'hommes armés au bourg qui obstruaient le passage ? Répond qu'il y avait à la vérité un grand nombre d'hommes au bourg mais qu'il n'apperçut aucun d'eux armé.

Ne fûtes-vous pas pris ce jour-là dans une des auberges du bourg en compagnie de François Richard et Joseph Gourvès ? Répond qu'il n'y était avec aucun des dénommés lors qu'il fut pris à l'auberge de Louis le Moal.

Connaissez-vous les citoyens militaires qui mirent pied à terre pour vous saisir dans l'auberge ? Répond qu'il ne les connaît pas.

Les séditieux n'étaient-ils pas rengés en bataille quand les dragons de Lesneven arrivèrent au bourg de Plabennec ? Répond que non.

N'avez-vous pas excité les séditieux à faire feu sur les dragons et n'étiez-vous pas vous-même dans l'attroupement, armé d'un fusil ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister, et interpellé de signer, a répondu ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

2. Il manque un mot : sans doute le mot « lois ».

Autret 2011.indd 467 26/11/2011 16:35:22

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, Le Flo, Creach, L. M. Charuel, H. Roulloin.

Joseph Gourvès, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix neuf avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Rouloin, greffier audit tribunal, et pour interprette de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Joseph Gourvès, âgé de vingt deux ans, journalier laboureur, demeurant à Kerstrat, paroisse de Plabennec.

Où avez-vous été pris ? Répond avoir été pris au bourg de Plabennec, dans l'auberge de Francois Corre.

N'étiez-vous pas dans l'attroupement qui se forma au bourg de Plabennec le dix huit mars ? Répond qu'il se trouva au bourg de Plabennec et qu'il y vit beaucoup de monde sans y faire aucun mal.

N'y fûtes-vous pas blessé d'un coup de crosse de fusil sur le bras, et par qui avez-vous été blessé ? Répond avoir été blessé au bras d'un coup de crosse de fusil lorsqu'on l'a conduit de Lesneven à Brest.

N'est-ce pas plutôt dans l'attroupement de Plabennec que vous avez été ainsi blessé ? Répond que non, que ce fut le lendemain dix neuf, en venant de Lesneven à Brest ainsi qu'il l'a déjà dit.

N'est-il pas vrai que les dragons de Lesneven ou de Landerneau furent forcés de s'élencer le sabre à la main sur les attroupés pour les dissiper ? Répond n'avoir aucune connaissance de ce fait.

Pourquoi étiez-vous au bourg de Plabennec le dix huit mars, jour auquel il y eut un attroupement séditieux dans ce bourg ? Répond qu'il n'avait eu aucun mauvais dessein en allant au bourg de Plabennec.

N'étiez-vous pas avec Francois Richard et six autres particuliers dans l'auberge, et n'est-ce pas là que vous avez été pris ? Répond en contestant l'interrogat.

N'est-il pas à votre connaissance qu'un gendarme et un soldat national avaient été maltraités au bourg de Plabennec avant le dix huit mars ? Répond n'en avoir pas entendu parler.

N'êtes-vous pas du nombre de ceux qui, le dix huit mars, couchèrent en joux les dragons de Lesneven ? Répond que non.

N'est-ce pas alors que vous abandonâtes votre fusil et que vous vous réfugiâtes à l'auberge ? Répond que non, et dit qu'il n'était armé de fusil ni d'aucune autre manière.

Connaissez-vous quelques-uns de ceux qui ont donné lieu au rassemblement séditieux qui ont eu lieu dans votre canton ? Répond négativement.

Avez-vous rempli quelque fonction publique, soit dans l'ancien ou le nouveau régime ? Répond qu'étant jeune homme, il n'a rempli dans aucun tems aucune fonction publique.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer, a répondu ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Autret 2011.indd 468 26/11/2011 16:35:23

François Richard, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, le dix neuf avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Rouloin, greffier audit tribunal, et pour interprette de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Francois Richard, âgé de quarante deux ans, meunier de profession, deumeurant à Lannou en Quersaint Plabennec.

N'étiez-vous pas au bourg de Plabennec le dix huit mars ? Répond que oui.

N'y vîtes-vous pas arriver une brigade de la cavalerie nationale de Landerneau composée de neuf hommes ? Répond qu'il la vit.

Ne vîtes-vous pas tout le bourg de Plabennec en insurrection ? Répond qu'il l'ignore.

N'y vîtes-vous pas un grand nombre d'hommes armés de fusils, de fourches et de bâtons, qui se rengèrent en bataille à l'arrivée de la brigade de Landerneau, et n'étiez-vous pas vous-même dans l'attroupement, armé d'un fusil ? Répond n'avoir vu à Plabennec aucun homme armé ni aucun attroupement de séditieux dans lequel il eût pu se trouver, sa capture ayant précédé tout attroupement de ce genre.

Où et quand avez-vous été pris ? Répond avoir été pris le lundi soir dix huit, sur la grande route menant à Lesneven.

N'est-ce pas au contraire dans une auberge au bourg de Plabennec que vous avez été pris avec sept autres particuliers ? Répond négativement.

N'avez-vous pas été capturé par les dragons de Landerneau ou de Lesneven ? Répond négativement.

Je vous observe, prévenu, que votre déclaration est en contradiction avec le rapport des citoyens militaires qui vous ont capturé. Répond qu'il a été pris au bourg sur le grand chemin.

N'est-ce pas parce que vous vous étiez montré un des plus acharné dans l'attroupement que vous fûtes pris ? Répond qu'il ne sait pas pourquoi il a été arrêté, n'ayant fait aucun mal.

Pourquoi vous trouviez-vous à Plabennec le dix huit mars ? Répond qu'il allait voir sa mère à Kernilis.

Observé au prévenu que la route pour se rendre de son vilage chez sa mère n'est pas par le bourg de Plabennec, répond qu'il fait presque toujours la route de Kernilis par le bourg de Plabennec.

Ne devait-on pas tirer au sort au bourg de Plabennec le dix huit mars, et ne vous y étiez-vous pas rendu pour vous opposer à l'exécution de la loi sur le recrutement ? Répond qu'à la vérité on devait tirer ce jour-là au sort au bourg de Plabennec, mais il conteste avoir voulu s'y opposer.

N'avez-vous pas rempli quelque fonction publique, soit sous le nouveau soit sous l'ancien régime ? Répond négativement.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer, a répondu ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Autret 2011.indd 469 26/11/2011 16:35:23

Commentaires

La présence du tribunal criminel à Brest

Dans ces interrogatoires, il est question du « tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest ». Pendant cette période, il était habituel que les tribunaux se déplacent : « À peine les troubles de mars 1793 ont-ils éclaté, que les tribunaux criminels de département, siégeant extraordinairement, se transportèrent rapidement sur les lieux menacés par la révolte, et s'adjoignirent quelquefois, comme à Nantes et à Rennes, un jury extraordinaire de 50 membres[3]. » Comme les troubles de mars 1793 dans le Finistère concernaient le Léon, il semble logique que le tribunal criminel du département se soit déplacé à Brest.

La profession, l'âge et le lieu de résidence des accusés

Sur les treize accusés qui donnent leur profession, on trouve six ménagers, deux laboureurs, un cultivateur, un tisserand, un journalier laboureur, un meunier et un « expert ». Ces professions sont essentiellement agricoles : « Ceux qui dirigeaient une exploitation, qui donc étaient à la tête d'une tenue ou d'une métairie, s'appelaient souvent des ménagers, des cultivateurs ou encore, des laboureurs, c'est-à-dire des gens "assez forts pour labourer", "en âge de labourer", qui s'établissaient à leur compte ou qui, après les parents, prenaient la direction de l'exploitation familiale, et qui n'étaient donc ni journaliers ni artisans, au moins pas uniquement[4]. » Le plus jeune des accusés est âgé de 22 ans, le plus vieux, de 53 ; neuf d'entre eux demeurent à Plabennec, quatre à Guipavas et un à Kersaint-Plabennec.

L'argumentation des accusés

L'argumentation des accusés consiste à tout démentir. En particulier, ils affirment ne pas posséder d'armes. Tout au plus, Thénénan Costen avoue « qu'il est bien vrai qu'on a trouvé un fusil chez lui mais sans chien, et que l'officier qui le prit le jetta contre le mur pour le briser totalement tant il était mauvais ». De même, pour éviter de se voir soupçonnés d'avoir agi avec préméditation et en concertation, ils déclarent ne connaître ni les auteurs ni les instigateurs des attroupements, et ils affectent tous d'ignorer la raison même de leur arrestation.

Le tocsin

Les prévenus sont parfois interrogés pour savoir s'ils ont entendu le tocsin : on demande à Yves Le Jeune s'il a « entendu sonner le tocsin à Guipavas » ; Yves Segalen avoue qu'il s'est rendu dans la franchise de Trémil « au son des cloches, pour savoir ce qu'il y avait de nouveau ». Il est probable que le tocsin était un signe de ralliement pour les révoltés. Il y eut plusieurs procès de sonneurs de cloches à Lesneven. On demande ainsi au sacristain de Ploudaniel, le 12 avril 1793, si « quelque malveillant [lui a] demandé de faire sonner les cloches la nuit ou le jour, pour provoquer des rassemblements, en [lui] offrant une gratification[5] ? ». Le sacristain de Plounéventer avoue, le 16 avril 1793, « qu'il est à sa connaissance qu'on a sonné le tocsin, qu'il était dans ce moment au lit[6] ». Le 16 avril 1793, le sacristain de Saint-Derrien déclare « qu'il y a environ trois semaines

3. A. Duchatellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, Paris, 1836, t. II, p. 334-335.

4. J. Gallet, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, 1992, p. 27.

5. E. Le Borgne, « Procès des sonneurs de cloches à Lesneven en avril 1793 », *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 158, 1993, p. 6.

6. Id., *ibid*., p. 7.

Autret 2011.indd 470 26/11/2011 16:35:23

qu'on a sonné le tocsin à Saint-Derrien[7] ». On ne peut exclure que le clergé réfractaire ait soutenu les révoltés et permis l'utilisation des cloches.

Le délit de port d'armes

Le tribunal cherche souvent à savoir si les prévenus étaient armés au moment de la révolte. Il demande à Thénénan Toulgoat s'il « était dans l'attroupement armé d'un fusil », à Yves Segalen s'il a « été au rassemblement qui s'est fait dans la franchise de Tremil, armé d'un fusil ». Jean Perrot déclare « qu'il n'a jamais eu d'arme à feu, ni tiré aucun coup de fusil de sa vie ». Le délit de port d'armes pouvait entraîner la peine de mort. Une loi du 19 mars stipulait en effet « que les citoyens pris les armes à la main seraient livrés, dans les vingt-quatre heures, à l'exécuteur des jugements criminels, et mis à mort après que le fait aurait été reconnu[8] ».

Curieusement, le tribunal demande à quatre accusés s'ils étaient tout couverts de sueur et tout essoufflés au moment de leur arrestation. Comme si l'essoufflement était un critère de participation à la révolte ou de fuite devant les soldats !

Les signatures et la langue utilisée

Sur quatorze accusés, seuls quatre déclarent pouvoir signer : Jean Gouez et Jean Pallier, ménagers, Thénénan Costen, tisserand, et René Mével, expert. La présence d'un « interprète de la langue bretonne » laisse supposer, en outre, que certains ne connaissent que le breton, puisqu'il est question d'une « explication en breton par l'interprète », dans les interrogatoires de Jean Pallier, Yves Gouez, Jean Le Bars et Thénénan Costen. On remarquera que le degré d'alphabétisation n'est pas forcément en rapport avec le niveau de connaissance des langues, puisque Thénénan Costen et Jean Pallier, bretonnants, signent leurs dépositions, alors que Jean Perrot et Goulven Le Roux, apparemment capables de comprendre le français, ne peuvent le faire. Par ailleurs, si deux paysans « ménagers » parviennent à signer, les autres s'en déclarent incapables, alors que deux des trois représentants des professions non agricoles – le tisserand Thénénan Costen et « l'expert » René Mével, par ailleurs ancien juge de paix de Guipavas – sont alphabétisés, seul le meunier François Richard ne parvenant pas à écrire son nom.

Conclusion

Dans les interrogatoires qui précèdent, les accusés répondent négativement à la plupart des questions qui leur sont posées : à les en croire, ils n'ont jamais eu d'armes entre les mains, et ils ne connaissent pas les instigateurs de la révolte. Quelques jours après les émeutes de Plabennec se produit, le 24 mars, la bataille de Kerguidu, entre Plougoulm et Tréflaouénan. Le général Canclaux eut raison des révoltés et cette bataille marqua la fin de l'insurrection du Léon.

7. *Ibid*., p. 8.

8. A. Duchatellier, *Histoire de la Révolution…*, *op. cit.*, t. II, p. 335.

Autret 2011.indd 471 26/11/2011 16:35:23

Résumé

Les 18 et 19 mars 1793, une émeute se produisit à Plabennec contre la conscription obligatoire. En avril, des habitants du lieu et des communes voisines furent interrogés par le tribunal criminel du Finistère qui siégeait exceptionnellement à Brest. Ces habitants étaient surtout de milieu agricole. L'interrogatoire visait à mesurer le degré de participation des accusés à l'émeute. Avaient-ils des armes ? Connaissaient-ils les instigateurs de la révolte ? Les accusés répondent négativement à ces questions. Il est vrai que la détention d'une arme pouvait entraîner la peine de mort.

Abstract

On the 18th and 19th of March 1793, a riot against compulsory conscription broke out in Plabennec. In April, inhabitants of the village and of neighbouring communes were questioned by the criminal tribunal of Finistère, then exceptionally in session in Brest. Most of these people were farmers. Questioning aimed at estimating to which degree the accused had participated in the riot. Had they got weapons ? Did they know the instigators of the revolt ? The accused answered in the negative. As a matter of fact, owning a weapon could mean the death penalty.

Diverradur

D'an 18 ha d'an 19 a vis Meurzh 1793, e savas un taol-freus e Plabenneg a-eneb an enrollañ paotred yaouank red. E mis Ebrel, tud eus ar barres-se hag eus ar re tro-dro e voe graet goulennoù outo gant les-varn an torfedoù Penn-Ar-Bed o sezañ e Brest ent dreistordinal. Bez' e oa pal an atersadenn klask gouzoud beteg pelec'h e oa aet an damallidi tre e-barzh an taol-freus. Ha bez' e oa armoù ganto ? Hag anavezoud a raent atiserien an emsavadenn ? D'ar goulennoù-se e respontas an damallidi dre nann. Gwir eo e c'halle an heni bet tapet un arm gantañ bezañ kasset d'ar maro.

Autret 2011.indd 472 26/11/2011 16:35:23

Le scoutisme dans le Finistère pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)

par Christophe Carichon

Introduction

Le scoutisme a été fondé en Angleterre en 1907 par un général de cavalerie britannique : Robert Baden-Powell. Cet officier colonial, vétéran des Indes, d'Afghanistan et d'Afrique du Sud, devient un héros de l'Empire en défendant la petite ville de Mafeking (1899) lors d'un siège épique au moment de la seconde guerre des Boers. De retour en Angleterre, Baden-Powell a l'idée de proposer une méthode d'éducation au profit de tous les jeunes garçons, fondée, en partie, sur son expérience militaire. Le succès est immédiat : très vite le « scoutisme » conquiert l'enthousiasme de milliers de garçons, puis de filles, dans le monde entier[1]. Certains parlent alors de « révolution pédagogique ». Cependant, pour son fondateur, le scoutisme « n'est qu'une suggestion lancée en faveur d'une jolie manière de se récréer en plein air, qui s'est trouvé aussi un auxiliaire efficace de l'éducation. On peut prendre le scoutisme comme un complément à la formation que donne l'école, complément propre à combler certaines lacunes inévitables du programme scolaire ordinaire. En un mot, c'est une école de civisme par le moyen de la nature[2]. »

Implanté en France dans les années 1910-1920, le scoutisme se décline en quelques grandes associations, confessionnelles ou non : Éclaireurs de France (neutres), Éclaireurs unionistes de France (d'inspiration protestante), Éclaireurs israélites de France, Fédération française des éclaireuses (pour les filles des mouvements précédents), Scouts de France et Guides de France (catholiques). Ces deux derniers mouvements sont les plus

* Professeur d'histoire et géographie au lycée Jean-Bodin, Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), chercheur associé au Centre de recherche bretonne et celtique, Brest.

1. Scoutisme vient de l'anglais *scouting*, mot lui-même dérivé du vieux français *escoute* qui signifie éclaireur.

2. R. Baden-Powell, *Éclaireurs*, Neuchâtel-Paris, 1988, p. 7. Le lecteur curieux de la vie du fondateur du scoutisme voudra bien se reporter à l'excellente biographie que lui a consacrée P. Maxence, *Baden-Powell (1857-1941). Éclaireur de légende et fondateur du scoutisme*, Paris, 2003.

Carichon 2011.indd 473 26/11/2011 16:37:52

nombreux. En 1939, pour le département du Finistère, on estime à environ mille deux cents le nombre de scouts (au sens large) dont plus de neuf cents pour les seuls catholiques.

Le scoutisme est donc civisme, c'est-à-dire service désintéressé du pays et du concitoyen. Cela vaut en temps de paix mais encore davantage en temps de guerre, lorsque la patrie est en danger. Pendant la Première Guerre mondiale, parce qu'ils ont promis un jour sur le drapeau de servir leur patrie, de nombreux garçons devancent l'appel comme un jeune Morlaisien, Yves Mével, parti à 16 ans au 72e régiment d'infanterie et grièvement blessé en février 1915, ce dont la presse locale se fait largement l'écho. Pendant l'entre-deux-guerres, scouts et guides, éclaireurs et éclaireuses se préparent à être utiles à leur pays, à y prendre des responsabilités, à vivre en scouts dans la société, voire à changer cette société. À la fin des années 1930, beaucoup d'anciens et d'actifs sont déjà dans la vie sociale et agissent en scouts dans leur milieu, éclaireurs détachés de temps de paix. Lorsque la guerre arrive, ces jeunes sont prêts à répondre à l'appel qui leur est fait. L'aumônier de la 1re Saint-Pol-de-Léon des Scouts de France écrit aux garçons dont il a la charge :

« Ce don suprême de la vie, voici que la Patrie va le demander à quelques-uns de ses enfants (…). Avec des milliers d'autres jeunes gens de France, beaucoup de nos frères scouts sont déjà dans la bataille ; d'autres les suivront. Parmi eux, nous comptons, l'angoisse au cœur, plusieurs anciens de la (troupe). Vrais scouts, pour qui notre deuxième Principe n'a jamais été une formule vide de sens, ils sauront faire généreusement leur devoir ; plus que jamais "éclaireurs", ils seront des exemples parmi leurs camarades de combat[3]. »

En prenant pour cadre géographique le département du Finistère, il est possible de suivre l'évolution du scoutisme pendant la période de la guerre. Du service de 1939-1940 à l'interdiction des activités par l'occupant, de la clandestinité à l'engagement, garçons et filles sont, pour beaucoup, confrontés aux choix divers de l'époque durant ces cinq années de guerre comme partout ailleurs sur le territoire français. La particularité du département est qu'il passe durant cette période du statut d'arrière relativement préservé des combats à un régime plus dur, quand l'armistice de juin 1940 le range dans la zone occupée et interdit son littoral. Le Finistère, comme les autres départements bretons, devient dès lors une contrée stratégique pour le commandement militaire et maritime allemand.

Servir (1939-1940)

À l'arrière…

Ayant promis de « servir de (leur) mieux la Patrie », tous les mouvements de scoutisme s'engagent pour le pays : tandis que chefs et routiers sont appelés aux armées, les plus jeunes répondent avec entrain aux demandes d'aide des municipalités et de divers organismes. Dès le début du mois de septembre 1939, les scouts sont de service, en uniforme, dans leur ville et leur quartier, partout où le besoin s'en fait sentir. « C'est avec l'héroïsme du front et le travail de l'intérieur que la guerre sera gagnée », déclare Albert Sarraut, ministre de l'Éducation du gouvernement Reynaud, aux jeunes de France[4].

Les scouts sont d'abord affectés à l'accueil des réfugiés de l'Est, du Nord, de Paris et de l'étranger qui arrivent en Bretagne et

3. J. Guiriec, « Fils de France », *Tout droit*, *Bulletin de la 1re Saint-Pol*, n° 22, novembre 1939, p. 1. Le deuxième principe des Scouts de France est : « Le scout est fils de France et bon citoyen. »

4. Lycée Anatole-Le-Braz, Saint-Brieuc, *De la nuit à l'aurore. Des lycéens dans la guerre, 1939-1945*, Saint-Brieuc, 1996, p. 64.

Carichon 2011.indd 474 26/11/2011 16:37:52

Fig. 1. – Le Foyer des Scouts de France à Brest, place de la Liberté, vers 1939.
Collection de l'auteur.

qu'il faut loger au mieux. Pendant l'exode, la situation devient plus grave : les convois arrivent massivement dans les grandes villes de l'Ouest. Jacqueline Sainclivier estime à 750 000 le nombre de réfugiés en Bretagne en mai-juin 1940[5]. À Brest, Quimper ou Saint-Pol-de-Léon, tandis que les plus jeunes guident et accueillent les réfugiés ou visitent les soldats blessés en convalescence à Roscoff, chefs et routiers (scouts aînés) sont sollicités par l'armée pour surveiller la côte, et tenter de repérer des agents secrets allemands, qui, dit-on, lancent des signaux lumineux du littoral. Ces exemples prouvent que les mouvements de scoutisme ont gagné leur crédibilité civique, sociale et patriotique et sont pris au sérieux.

Les plus petits, garçonnets et fillettes, ne sont pas en reste : À Plouarzel en Léon, la meute rurale *Saint-Joseph* aide à la moisson. À la 1re Brest, les louveteaux adoptent cinq marsouins[6] du 6e régiment d'infanterie coloniale. D'autres unités envoient des colis ou écrivent du courrier aux soldats du front. Une cheftaine de meute note sur son carnet : « Les louveteaux sont pris de passion pour le tricot. Chacun fait un bout en vue d'une écharpe collective[7]. » Au service de Dieu et de l'Église, les « petits-loups » catholiques n'omettent pas dans leurs prières la France et leurs protégés du front.

…comme au front

Au front, le scout mobilisé doit se considérer comme « détaché en mission[8] ». Rapidement, scouts et éclaireurs se reconnaissent et se lient par des actions communes. Sur le contre-torpilleur *Chevalier-Paul*, un matelot électricien raconte que le « dimanche, les scouts du bord (prient) et (communient) pour les morts et la victoire de la

5. J. SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, 1989, p. 24.

6. Le terme désigne aujourd'hui les militaires de l'infanterie de marine (ancienne infanterie coloniale).

7. Arch. privées d'Anne-Marie de Taisne, Plouarzel, Carnet 1939-1940 de la 1re Plouarzel, novembre 1939. A.-M. de Taisne fonde avec sa sœur Amicie la meute de Plouarzel en 1937. Après la guerre, elle devient assistante du commissaire de district de Léon pour le « louvetisme ».

8. H. GASNIER, « Patrouilles et scouts détachés en mission », *Scout*, n° 145, 20 janvier 1940, p. 1-2.

Carichon 2011.indd 475 26/11/2011 16:37:53

France[9] ». En escale à Juan-les-Pins, le même s'arrange pour contacter une troupe locale et passer sa permission en camp de trois jours. Quelque temps plus tard, il annonce avoir formé avec les six autres scouts du bâtiment une patrouille dirigée par un enseigne de vaisseau, commissaire scout marin, qui se réunit deux fois par semaine. Sur le *Simoun*, un torpilleur, le clan des Scouts de France ne compte pas moins de quarante routiers sur un total de cent trente officiers, officiers mariniers et membres d'équipage[10]. Enfin, les Scouts de France sont très officiellement parrains du torpilleur d'escadre le *Hardy* dont les trois tourelles se nomment « Louveteau », « Scout » et « Routier » et dont les tapes de bouche portent la croix potencée et la devise « Être prêt[11] ». Dans de nombreuses unités, sur terre et en mer, d'autres troupes ou clans sont fondés.

Incorporé, le scout sort souvent du lot et devient gradé ou officier. Le commissaire routier des Scouts de France Georges Tisserand, avant-guerre, leur avait donné ce conseil : « Sois gradé si tu peux[12] ! » Pendant la « drôle de guerre », un petit ouvrage collectif, *Le Scout Officier*[13], préfacé par le général Lafont, chef scout, se veut un manuel d'aide à la prise de responsabilités à destination des routiers et des chefs pour assumer cette difficile mission que représente le commandement d'hommes en temps de guerre. Dans les pelotons, et chez les élèves officiers de réserve, les techniques acquises donnent au scout une longueur d'avance : « Je croyais beaucoup aux méthodes scoutes comme moyen d'éducation, écrit un sous-lieutenant, je découvre leur totale application pratique dans le métier militaire. Dans une arme technique comme l'artillerie, il y a évidemment bien d'autres choses à côté ; mais je me sers tous les jours des qualités scoutes et des notions d'orientation, signalisation, nœuds, connaissance et observation du terrain d'après la carte[14]. »

Dans les revues, une rubrique met à l'honneur les faits d'armes et les citations des anciens et actifs du scoutisme. Les journaux citent aussi les « Morts pour la France », dont le nombre augmente de mois en mois : parmi tant d'autres le Quimpérois Charles-Armand Picquenard, médecin-commandant de réserve et fondateur du scoutisme catholique en Bretagne, figure de la renaissance celtique d'avant-guerre, et le Brestois Jean Marrec, commissaire local des Éclaireurs de France, matelot sur l'aviso *Vauquois*, tué lors du naufrage de son bâtiment le 18 juin 1940. Le 21 juin, les armes se taisent. Le Finistère est à l'heure allemande.

Se cacher (1940-1944)

Autorisations, interdictions, interprétations

À l'arrivée des Allemands, le scoutisme est actif. Bien sûr, des chefs sont partis, d'autres sont prisonniers, des groupes sont bouleversés, mais très rapidement les structures sont rétablies et l'on compte bien rester « maître de soi, chanter et sourire dans les difficultés[15] ». Le 24 août 1940, la commissaire assistante de la province de Bretagne des Scouts de France pour le « louvetisme » prévient les chefs et cheftaines que sur « ordre du QG, il est décidé la reprise des activités régulières et (le) port

9. « Le coin des Anciens », *Tout droit*, *bulletin de la 1re Saint-Pol*, n° 22, novembre 1939, p. 6.

10. Entretien personnel avec François Sidos, 24 janvier 1998.

11. J-J Gauthé, « Le Torpilleur *Le Hardy* et les Scouts de France », *Scoutisme et Collections*, n° 55, avril 1999, p. 38-43.

12. P. Laneyrie, *Les Scouts de France*, Paris, Le Cerf, 1985, p. 265.

13. *Le Scout Officier*, Paris, 1939.

14. « Le coin des Anciens », art. cité, p. 6.

15. Article 8 de la loi scoute.

Carichon 2011.indd 476 26/11/2011 16:37:54

de l'uniforme ». La cheftaine précise « qu'il n'y a sur ce point aucune hésitation ; du fait que les autorités occupantes n'ont pas jugé à propos de jeter l'interdit sur le mouvement, en particulier sur l'uniforme, nous devons nous considérer comme autorisés sans avoir aucune démarche à faire[16] ». Pourtant, quatre jours plus tard, le 28 août 1940, le scoutisme est interdit en zone occupée. Cela dit, l'ordonnance précise que « les chefs de districts d'administration militaire sont autorisés à accorder des exceptions aux dispositions de cette ordonnance[17] ». C'est dans cette brèche que se jettent les chefs scouts. Et, de fait, une cheftaine note qu'à Brest on autorise officiellement le scoutisme et le port de l'uniforme, mais « à condition (d'éviter) toute activité politique et toute manifestation ou activité qui serait dirigée contre les intérêts de l'armée allemande […]. Toute expression, toute action, tout geste qui prouverait une animosité quelconque contre l'Allemagne et contre l'armée allemande […] obligerait à retirer l'autorisation accordée[18]. »

L'autorisation dure près de quatre mois dans le Finistère, où le scoutisme continue en plein jour en toute légalité, comme si rien ne s'était passé, organisant sorties, jeux, réunions et formation des chefs jusqu'à la nouvelle ordonnance du 6 octobre 1940, valable de nouveau pour toute la zone nord, qui interdit avec « application immédiate les Chantiers de la Jeunesse, les Compagnons de France et les Boys-Scouts (*sic*) ». Sans appel, la décision est communiquée aux maires, aux services de police et de gendarmerie et aux commissaires scouts. Celui de Brest avoue sa « tristesse » mais demande de garder « l'espoir en des jours meilleurs (car) il semble toutefois que des patrouilles peu nombreuses, sans insigne, puissent se réunir ou sortir, mais sans aucun caractère scout. Ils ne doivent avoir que des liens de camaraderie et pas d'association[19] ». Ce qui, si l'on veut bien faire l'effort de lire entre les lignes, signifie : continuez mais sans vous faire prendre !

Dès lors, les groupes se camouflent sous différents vocables pour faire taire les soupçons, dans le cadre de patronages, de sections de gymnastiques ou d'équipes spécialisées en nature, bricolage, athlétisme ou chant choral. Les réactions des administrations militaires allemandes sont alors variables et, ainsi que l'écrit le délégué régional à la Jeunesse pour la Bretagne, « il y a beaucoup à tenir compte en cette matière des décisions d'ordre local[20] ». En 1941, les groupements affiliés à l'Union française des associations de camping (UFAC) ont l'autorisation de camper mais il leur est conseillé de le faire « en propriétés privées clôturées et de se soumettre aux règles de défense passive et de couvre-feu[21] ». En revanche, le camp devient légalement impossible en Cornouaille et Léon lorsque la *Feldkommandantur* de Quimper rappelle que « le camping en plein air pendant la nuit, c'est-à-dire pendant les heures où la circulation est interdite, n'est pas autorisé dans le département côtier du Finistère[22] ». Si le scoutisme est interdit, les mouvements ne sont pas dissous pour autant. Ils continuent donc à fonctionner, serait-ce dans l'illégalité.

L'accent est mis, au début, sur la formation, et, en priorité chez les Scouts de France,

16. Arch. privées 1re Quimper des Scouts de France, Circulaire, 24 août 1940.

17. *Ibid.*

18. Arch. Anne-Marie de Taisne, *loc. cit.*

19. Arch. privées 1re Quimper, Note du commissaire de district du Léon, 5 novembre 1940.

20. *Ibid.*, Lettre de Ferdinand Loysel au chanoine Kerbrat, aumônier diocésain adjoint de Quimper, 2 juillet 1941.

21. *Ibid.*, Lettre de A. Vieux, sous-directeur de la Jeunesse, aux délégués régionaux et régionaux adjoints chargés d'un département, 24 juin 1941.

22. *Ibid.*, Note de la *Feldkommandantur* de Quimper au Secrétariat général de la Jeunesse à Brest, 24 juillet 1941.

Carichon 2011.indd 477 26/11/2011 16:37:54

sur la formation religieuse et morale. Pour la branche Éclaireur, une série de dossiers appelés « Au service des garçons » donne des conseils aux chefs et aux aumôniers dans toutes les techniques scoutes. Outil de travail utile, ces dossiers veulent combler le vide causé par les gros problèmes de la distribution des revues et les difficultés qu'éprouve l'équipe nationale clandestine pour organiser des camps-écoles réguliers. Les routiers, de plus en plus nombreux en Bretagne, tout en approfondissant leur programme traditionnel, se tournent davantage vers la formation sociale, la découverte du terroir et, dans le domaine artistique, vers la création d'équipes de jeu dramatique et de chorales.

Activités clandestines

Au fil du temps, l'action reprend ses droits dans la majorité des villes bretonnes. À Brest, du fait des bombardements meurtriers et nombreux et de l'évacuation des populations, les éclipses sont plus longues mais non définitives. Les structures régionales ou provinciales jouent un rôle important de coordination et, grâce au système hiérarchique pyramidal (districts, groupes), maintiennent la cohésion des unités, même les plus isolées. Aux Scouts de France, l'équipe de province axe ses efforts, elle aussi, sur l'étude du scoutisme et la formation. Plusieurs camps-écoles, pour toutes les branches, des camps de spécialité (hébertisme, art dramatique) sont proposés et c'est à Pâques 1943 qu'a lieu au château de Beaumanoir, près de Quintin (Côtes-du-Nord), la première session d'un « Chamarande[23] breton ». Sous la direction active du chef rennais Raymond Selleret, une cinquantaine de chefs de patrouilles et de novices en scoutisme reprennent à la base les rudiments de la méthode afin de se préparer à devenir les cadres du mouvement retrouvé à la Libération : nourriture frugale (pois chiches), confort sommaire (pas de tente mais des huttes en bois), patriotisme français exacerbé sont les composantes principales de ce camp. Plus tard, Beaumanoir sera le passage obligé pour tous les chefs de la province. Enfin, fait encore plus notable pour un mouvement interdit, des Journées provinciales sont organisées en septembre 1942 à Auray, ainsi qu'un pèlerinage de la province Scouts de France à Pontmain deux années de suite en 1942 et 1943.

À l'échelle des districts, le même souci est observé et les réunions sont nombreuses et régulières. À la base enfin, au niveau des groupes, scouts et guides, camouflés sous différents vocables et sans uniforme, vivent leur scoutisme. Les unités se réunissent tous les jeudis, sortent le dimanche et si l'on cantonne davantage dans des bâtiments en dur, campent aussi plusieurs fois par an, si les circonstances le permettent, dans des propriétés closes de murs. Là, mis à part la tenue, rien ne distingue le camp de celui d'avant-guerre : un témoignage de première main, le *Livre d'or* d'une patrouille, renseigne utilement. Au camp, toutes les activités (« campisme », techniques, transmissions, feu de camp, explorations, jeux et surtout montée des couleurs de France) sont mentionnées. On évoque même des jeux et des alertes de nuit et les chefs communiquent leurs ordres aux patrouilles en morse avec la corne de camp, procédé on ne peut moins discret. C'est comme si, pour certains, la guerre n'existait pas. Pendant toute l'année 1942, les occupants ne sont mentionnés qu'une fois lors d'un retour du camp de Pâques où, à l'entrée de Quimper, la troupe se disperse « pour éviter tout accrochage avec les Allemands[24] ». La grande difficulté est le ravitaillement, comme pour toute la population, surtout dans les villes. Trouver de l'intendance, du matériel, des tenues, des

23. Le château de Chamarande (Essonne) accueille le camp-école national des Scouts de France depuis 1923.

24. Arch. privées 1re Quimper, Livre d'or de la patrouille des *Loups* de la 3e Quimper, 1942-1944.

Carichon 2011.indd 478 26/11/2011 16:37:54

Fig. 2. – Camp clandestin de chefs Scouts de France, Nord-Finistère, août 1942.
Collection de l'auteur.

chaussures n'est pas chose aisée, mais la solidarité améliore l'ordinaire et permet de préparer des camps de plusieurs journées. Toujours de service comme en 1939-1940, les aînés, filles et garçons, sont sur la brèche au moment des bombardements et se proposent aux diverses œuvres hospitalières et civiques qui travaillent à aider les sinistrés et les réfugiés à Morlaix (janvier 1943) ou à Brest (de 1941 à 1944). Le scoutisme représente bien une structure solide pour beaucoup d'enfants et d'adolescents des temps de guerre et il est notable de remarquer que les parents des garçons et des filles ont gardé leur confiance aux chefs et aux cheftaines durant tout le conflit.

Étonnamment, les unités conservent alors leurs effectifs d'avant-guerre. L'apport des réfugiés n'est d'ailleurs pas négligeable. Dès 1940, ceux-ci sont intégrés dans les groupes. Parfois, pour pallier l'absence des chefs locaux dont plusieurs sont prisonniers en Allemagne tandis que d'autres sont engagés dans la Résistance, ils prennent la direction des unités. Ainsi, le clan de Quimper s'enrichit d'un routier de Saint-Omer qui prend en charge l'équipe d'art dramatique. À Rostrenen (Côtes-du-Nord), des réfugiées brestoises forment une compagnie complète de Guides de France.

Ce scoutisme clandestin, qui ressemble parfois à un grand jeu, n'est pas sans danger car même si les Allemands ne sont pas dupes, ils ne peuvent tout de même pas rester constamment passifs, d'autant que leur nervosité augmente à partir de 1943 devant l'activité des premiers maquis. Aussi frappent-ils des coups symboliques : à Quimper, le commissaire de district Jos Le Doaré est convoqué trois fois à la *Kommandantur* et à la *Feldgendarmerie* locales, et à la *Gestapo* de Brest. Longuement interrogé, il se voit notifier une nouvelle fois l'interdiction qui frappe le scoutisme. Toujours à Quimper, en janvier 1941, deux routiers pris en flagrant délit de camp sont menacés d'être fusillés et un assistant de la 3e troupe se fait arrêter par un *Feldgendarme* pour avoir gardé ses insignes sur son chandail. Plusieurs autres cas de descentes sont connus, preuve que les Allemands se défient de ces mouvements de jeunes qui cultivent le civisme et le patriotisme et sont pépinières de résistants. Les scouts doivent donc faire assaut de davantage de prudence et de bon sens : ici un chef de troupe détruit, sur ordre, les archives de son unité ; là, une cheftaine apprend les noms de ses louveteaux par cœur.

Malgré les difficultés et contrairement à ce que l'on peut imaginer, la période de

Carichon 2011.indd 479 26/11/2011 16:37:54

l'Occupation donne un regain d'énergie au scoutisme breton. Pour le seul Finistère, ce ne sont pas moins de seize unités Scouts de France qui sont lancées dans de nombreuses petites villes et gros bourgs ruraux de Cornouaille et Léon.

S'engager (1940-1944)

Arrivés au bout de leur logique, nombre d'entre ces garçons et ces filles s'engagent plus activement dans la Résistance à l'occupant, au risque de leur sécurité et de leur vie. En revanche, dans le Finistère comme dans les quatre autres départements bretons, les sources consultées sont muettes sur des adhésions de scouts actifs auprès des mouvements collaborationnistes. Dans le cas des scouts et des guides, l'on peut certainement accepter l'affirmation, souvent citée, de Jacques Delperrié de Bayac qui, dans son *Histoire de la Milice*, écrit : « On pourrait croire qu'il y eut beaucoup de scouts à la Milice. Il n'en fut rien. L'esprit du scoutisme était très différent : le racisme et le nazisme n'y étaient pas admis. La Milice avait mauvaise réputation chez les scouts[25]. » Pour ce qui est des catholiques, scouts et guides sont en effet des « enfants de Pie XI et de Pie XII », de *Mit brennender Sorge*[26] et de *Divini Redemptoris*[27]. Nazisme, fascisme et communisme sont trop éloignés de leurs valeurs. Ce n'est pas le cas partout en France : on connaît l'exemple de chefs et de cheftaines impliqués dans la Milice, voire de rares cas d'engagement au sein de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme.

En Bretagne quelques chefs et routiers, et non des moindres, sont également impliqués dans le mouvement breton. C'est le cas d'Herri Caouissin, comédien routier des Scouts de France et secrétaire de l'abbé régionaliste Yann-Vari Perrot, et de son épouse l'écrivain Jeanne-Louise Leclerc, ancienne Guide de France à Saint-Brieuc, à l'*Urz Goanag Breiz* (Ordre de l'Espérance de Bretagne) et au journal *O Lo Lê*, imprimé à Landerneau[28]. Plus connu pour son engagement pour la musique bretonne, le sonneur Polig Monjarret, commissaire local des Éclaireurs de France de Guingamp, fut aussi membre des *Bagadoù stourm* (organisation de jeunesse du Parti nationaliste breton)[29].

Dans la Résistance

Ceux qui entrent dans la Résistance sont jeunes, entre 17 et 25 ans, chefs, routiers, cheftaines, éclaireuses ou guides aînées. Les motivations de leur engagement ne sont pas à chercher très loin. On s'engage par amour du sol national et par volonté de chasser l'occupant. Le gaullisme est rarement évoqué, de même que l'anti-maréchalisme, se souvient un Morlaisien : « Certes nous ne partagions pas tous le même point de vue. Les uns étaient "pétainistes", les autres "gaullistes" et les discussions étaient vives, heureusement la grande fraternité qui nous unissait par-dessous les positions idéologiques évita de regrettables excès[30]. » Peu d'option politique ici, mais, puisque De Gaulle incarne la Résistance et le combat contre l'occupant

25. Paris, Fayard, 1969, p. 199-200.

26. 14 mars 1937, *Sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire allemand*.

27. 19 mars 1937 *Sur le communisme athée*.

28. Pour davantage de détail sur *L'Urz Goanag Breiz*, mouvement de jeunesse inspiré des Cœurs vaillants et non du scoutisme, voir C. CARICHON, « *O Lo Lê*, un journal illustré pour les petits Bretons», *Tudjentil Breizh*, n° 6, automne 2007, tiré d'une communication donné au colloque international *Les Presses enfantines chrétiennes*, organisé par l'université d'Artois en 2004.

29. Sur Polig Monjarret (1920-2003), voir l'ouvrage collectif *Musique bretonne, Histoire des sonneurs de tradition*, Douarnenez, 1996, p. 403-419.

30. Lettre que m'a adressée Michel Le Bars, 8 février 1990.

Carichon 2011.indd 480 26/11/2011 16:37:55

allemand, c'est De Gaulle qu'il faut suivre. Cela dit, force est de se poser la question de la place du scoutisme dans cette prise de décision. On connaît des unités scoutes qui s'engagent en groupe constitué tant dans les réseaux de renseignements que dans des maquis. C'est le cas des clans de Belfort ou de Lyon, de la troupe marine 3e Angers (ces trois unités étant Scouts de France), des cheftaines Guides de France d'Alsace, les « Pur-Sang », et, en Bretagne, du clan des Éclaireurs de France de Quimper. Mais en dehors de ces cas particuliers, les engagements répertoriés sont individuels et le poids du scoutisme est plus difficile à déterminer. Toutefois, on peut raisonnablement penser que, sans être la raison principale de l'engagement, la qualité de scout d'un jeune conditionne profondément la décision. Les scouts n'ont pas le droit de se dérober, d'autant qu'ils savent que leurs connaissances techniques, leur sens du commandement, de l'obéissance et de l'honneur sont des atouts certains pour la clandestinité. Bien sûr, chez certains, l'excitation de l'aventure joue aussi. Chez d'autres, il s'agit d'échapper au STO qui les menace, surtout à partir de 1942-1943. Il y a enfin, chez les catholiques, des aumôniers qui accompagnent, encouragent et décident leurs routiers et leurs guides aînées ou simplement montrent l'exemple. Patriotes, résistants, adultes, prêtres, ces hommes sont pour les jeunes qui les suivent des directeurs de conscience et des guides à l'influence puissante.

Dans les Forces françaises libres

Le 18 juin 1940, la mère d'un chef scout écrit sur son agenda : « L'affolement grandit et on parle de faire partir les jeunes gens, des bateaux les attendent ; on se consulte ; ils restent, les Allemands ne sont pas loin, trop tard pour partir[31]. » À la même date, son fils, Jean Le Bloch, 18 ans, assistant à la 1re Quimper, note aussi : « Projet de départ pour l'Angleterre, panique des scouts[32]. » Le lendemain matin, avant que les premiers Allemands n'arrivent à Quimper, le chef de la troupe, Jean Bellec, s'embarque par le port de Douarnenez vers la Grande-Bretagne *via* l'île de Sein. Il n'est pas le seul et de plus jeunes partent aussi, tels les frères Maurice et Jacques Gilbert, à peine âgés de 15 et 16 ans, ou Gustave Lespagnol, 16 ans également, tous trois de la 5e Brest[33].

Par la mer, les Pyrénées ou directement d'Afrique du Nord, ce sont ceux qui partent le plus tôt. Dès 1940-1941, leur choix est fait. La plupart des chefs et des routiers sont déjà sous-officiers ou officiers d'active ou de réserve et on les retrouve sur tous les fronts, souvent *via* la Grande-Bretagne. À son arrivée aux Indes anglaises, un chef brestois, l'aspirant des troupes coloniales Jean Deuve, se voit interrogé en détail sur son scoutisme par des officiers de Sa Gracieuse Majesté : « Avez-vous été scout ? Quels étaient vos badges et vos spécialités ? Quelles responsabilités avez-vous exercées dans le scoutisme[34] ? » Les fils de Baden-Powell prennent au sérieux cette méthode qui fut autrefois pensée pour des militaires. Plus tard, les officiers anglais confient au Français devenu lui-même instructeur : « Quand nous hésitons entre deux hommes aussi aptes l'un que l'autre à diriger un groupe de guérilla, […] nous choisissons celui qui a été scout ! » Le Brestois applique systématiquement le conseil :

31. Citation recopiée dans une lettre reçue de Jean Le Bloch, 20 novembre 1997.

32. *Ibid.*

33. Cadet de la France Libre, promotion *Libération* et chef de char à la 2e division blindée, tué le 23 novembre 1944 à Lingolsheim (Bas-Rhin). Voir E. BERGOT, *Les Cadets de la France Libre*, Paris, 1978, p. 195-199. Une troupe brestoise prend le nom de *Gustave-Lespagnol* après la guerre.

34. Lettre que m'a adressée Jean Deuve, novembre 1989. Les citations suivantes sont extraites de ce même courrier.

Carichon 2011.indd 481 26/11/2011 16:37:55

« Quand j'ai passé près de deux ans aux confins sud du Sahara en 1941-1942, j'ai fait du scoutisme (…) : topographie, orientation par les étoiles (et si on se trompait, on errait dans le désert), vie au grand air (je n'ai pas couché dans un lit pendant deux ans […], cela fait des nuits de camp !), traquisme vrai, etc. Et j'ai encore davantage fait de scoutisme quand j'ai passé deux ans dans la jungle aux Indes d'abord, puis au Laos (1944-1945). Du vrai scoutisme […], avec de vrais ennemis qui ne se contentaient pas de prise de foulard […]. À chaque instant, la moindre négligence, la moindre inattention pouvaient vous coûter la vie […]. Importance de l'observation (De quel côté les oiseaux s'envolent-ils ?), du traquisme (Les Japonais mettaient des souliers dont les semelles reproduisaient l'empreinte d'un buffle), du pionniérisme (Combien de radeaux ai-je à faire pour traverser des torrents en crue, ou de ponts suspendus ?), du campisme (j'ai vécu plusieurs mois sur les présents de la forêt) […][35]. »

D'autres anciens scouts finistériens servent partout où l'on se bat : en mission en France, comme l'agent du Bureau central de renseignements et d'action (gaulliste) Jean Holley (1re Brest)[36] ; en Afrique, comme l'aspirant Jean Bellec (1re Quimper), présent à Bir-Hakeim[37] ; en Russie soviétique, comme l'aspirant Maurice Bon, de l'escadrille *Normandie-Niemen* (3e Quimper)[38] ; contre les Japonais dans la jungle indochinoise, comme le sergent Louis Daniel (3e Brest) ; sous la mer, tels les enseignes de vaisseau Le Gall (2e Douarnenez) sur la *Minerve* et Jean Bouet (clan de Navale) sur le *Narval*. Bien d'autres pourraient être cités dont les noms demeurent dans l'oubli. Après les débarquements et le décret du 23 septembre 1944 incorporant les FFI dans l'armée, plusieurs autres rejoignent les troupes régulières dans

35. Jean Deuve (1918-2008) poursuit une carrière remarquable dans les services secrets de l'armée et le scoutisme. Au Laos, il dirige successivement le service de renseignement des forces armées (1946-1949), la police royale (1949-1953), qu'il habille d'un uniforme inspiré de la police sud-africaine de Baden-Powell, le service de guerre psychologique (1953-1955), avant de devenir conseiller politique du premier ministre (1955-1964). Dans le même temps, en compagnie de Georges Durieux, il est cofondateur du scoutisme lao avec les titres de commissaire de district Scouts de France et de commissaire général des Scouts lao. Il utilise les jeunes garçons et filles de Luang Prabang comme auxiliaires des troupes françaises contre le Vietminh, comme aux plus beaux jours de Mafeking. En 1969, il quitte le Laos pour devenir attaché militaire au Japon (jusqu'en 1970) et rentre enfin en France où il sert au ministère de la Défense jusqu'en 1978. Colonel, officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres du Mérite national et du Million d'éléphants, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la faune et la flore d'Asie, la Normandie et l'histoire du renseignement. Je prépare une biographie de cet officier au parcours exceptionnel, à paraître en 2012.

36. Né en 1920, ancien de Narvick, Jean Holley rallie l'Angleterre le 18 juin 1940 et s'engage dans les FFL en juillet de cette année, Arch. du Mémorial du Finistère, fort de Montbarey, Brest, Notice individuelle de Jean Holley.

37. Jean Bellec (1920-2002) rejoint l'Angleterre dès juin 1940. Admis l'année suivante à l'école d'aspirants de Brazzaville, il est affecté au bataillon du Pacifique avec lequel il s'illustre en Libye, en Italie et en France. Il sert ensuite à Madagascar, en Indochine et en Afrique du Nord. Commandant militaire à Cayenne, le colonel Bellec est, en 1970, adjoint au général commandant la VIIe région militaire, puis adjoint au général commandant la place de Paris. Terminant sa carrière au grade de général de brigade, il est Compagnon de la Libération au titre du bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand Croix de l'Ordre national du Mérite et titulaire des croix de guerre 1939-1945 (cinq citations), des TOE (Théâtres d'opérations extérieurs, quatre citations) et de la valeur militaire (deux citations), Arch. Musée de l'Ordre de la Libération, Paris, Biographie résumée de Jean Bellec.

38. As aux six victoires homologuées, Maurice Bon est descendu le 13 octobre 1943 en combat aérien à Vorochilovsk en Russie blanche (Biélorussie). Selon la lettre du 7 juin 1945 adressée par le colonel Gouet à M. Bon, père de l'aviateur, qui cite la déposition du soviet de Vorochilovsk concernant la mort de Maurice Bon, les villageois de Gorodetz ont enterré « à l'ouest de la vieille église détruite […] le pilote aviateur français [...], (qui) a péri de la mort des braves sur le territoire de l'URSS dans la lutte contre les accapareurs germano-fascistes », Arch. Mémorial du Finistère, fort de Montbarey, Brest.

Carichon 2011.indd 482 26/11/2011 16:37:55

Fig. 3. – Maurice Bon, 3e Quimper, mort pour la France dans les rangs de l'escadrille *Normandie-Niemen*.
Collection de l'auteur

la 2e division blindée ou la 1re armée française jusqu'au cœur de l'Allemagne : ainsi, sur cinquante routiers et chefs de Cornouaille, une bonne quinzaine s'engage dans les troupes régulières pour la durée de la guerre.

Selon Jean-François Muracciole, alors que la majorité (71%) des Français libres avoue ne pas avoir appartenu à un mouvement de jeunesse politique ou civique avant le conflit, 11,4 % se revendiquent tout de même du scoutisme, ce qui n'est pas négligeable[39].

Dans la Résistance intérieure

« La Résistance bretonne fut une résistance précoce qui connut d'emblée toutes les formes d'organisation et d'action », écrit Jacqueline Sainclivier, tout en reconnaissant, que mise à part la spécificité de ses côtes, la région ne se distingue en rien de la Résistance française[40]. Quelques parcours identifiés permettent, là encore, de comprendre différents engagements.

Le 10 novembre 1940, Jean Le Bloch, assistant à la 1re Quimper, écrit sur son carnet son premier « Vive De Gaulle ! » Un mois plus tard, deux de ses camarades routiers, Henri Carn et Jean Marchalot, affichent sur les murs de Quimper des placards portant le « V » de la victoire et la croix de Lorraine, mais ils sont arrêtés par la police française. Reconnus coupables de menées « antinationales et d'influence étrangère[41] », ils sont condamnés à passer Noël en prison. En janvier 1941, les Le Bloch cachent deux prisonniers évadés, un Français et un Polonais, ce dernier pendant six mois. En 1942-1943, le routier prépare Saint-Cyr à Paris, tandis que ses camarades du clan, de la classe 42, se cachent dans les fermes de la région. De retour à Quimper, Jean Le Bloch les retrouve au sein du réseau *Turma-Vengeance* d'Henri Le Guennec, un jéciste. Le 20 janvier 1944, le réseau est décapité. Les routiers entrent en semi-clandestinité. Jean Le Bloch explique cinquante-quatre ans plus tard les raisons de son choix. C'est une conjonction de facteurs qui font du jeune routier un résistant : les souvenirs de la Grande Guerre où son père et un de ses oncles ont été grièvement blessés et un autre tué ; le rêve de devenir officier, alimenté par les lectures de Psichari, Laperrine, Foucauld, Lyautey et… Baden-Powell ; la formation reçue de son père, lecteur de *L'Époque*, le journal d'Henri de Kerillis, parlementaire

39. J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre résistance*, Paris, 2009, p. 176-177.

40. J. Sainclivier, « La Résistance en Bretagne : une identité spécifique ? », dans C. Bougeard (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Brest, 2002, p. 87-88.

41. Arch. privées 1re Quimper, Lettre de Mouton Complaisant à Dachs, 4 janvier 1941.

Carichon 2011.indd 483 26/11/2011 16:37:56

opposé aux accords de Munich ; l'action de sa sœur aînée, Marie-Rose, infirmière à l'hôpital, qui accomplit ses premières actions de résistance à la fin de l'année 1940 ; et enfin, l'appel de De Gaulle, sans pour autant que l'on puisse parler à son propos de gaullisme au sens politique du terme. Toute la famille est à l'unisson. En août 1941, après la mort de son père, Jean Le Bloch devient chef de famille. Pendant les années 1942-1943, les Le Bloch font évader nombre d'aviateurs alliés, via le réseau *Johnny* dont fait partie le libraire Adolphe Le Goaziou, président des « Amis des Scouts » de la ville. Pendant ce temps, d'autres routiers fabriquent des faux papiers et accueillent les prisonniers nord-africains évadés des camps de la presqu'île de Crozon. L'année suivante, Le Bloch monte avec ses camarades le maquis *Secteur 6*, embryon de la 6e compagnie FFI de Quimper, regroupant de nombreux scouts, routiers, jacistes, membres de la société de gymnastique de la Phalange d'Arvor et deux aumôniers Scouts de France, les abbés Alain Le Corre (1re Quimper) et François Lescop (3e Quimper), ce dernier faisant office d'aumônier de la compagnie, de « la bande de copains plutôt », se souvient le prêtre. Les troupes de Quimper leur donnent, pour s'équiper, leur matériel de « campisme ». En tout, pour le district de Cornouaille, on évalue à plus d'une cinquantaine[42] le nombre de routiers et de chefs à s'être engagés dans la résistance FFI.

Ailleurs dans le Finistère, les engagements individuels ou en clan presque complet se multiplient : réseaux et maquis s'organisent et les scouts, ainsi que les représentants d'autres mouvements de jeunes, y assument des responsabilités. La *Notice sommaire sur les maquis*, du 27 avril 1943, précise :

« Jusqu'à ce jour, de nombreux maquis ont été organisés ; bien peu sont réellement commandés, et souvent ils ne le sont pas par l'un des nôtres. Cela tient à la pénurie des cadres dont nous souffrons. Les chefs de régions et de départements appartenant ou non à l'AS (Armée secrète) doivent de toute urgence rechercher et recruter des hommes susceptibles d'encadrer des réfractaires. Ils devront être choisis parmi les anciens cadres de l'armée, des chantiers de jeunesse, des Compagnons de France, des Scouts routiers, en un mot par ceux qui ont l'expérience de la vie en campagne, à condition toutefois qu'ils présentent le minimum de garanties politiques que nous devons exiger[43]. »

Le chanoine Marcel Kerbrat

Dès 1940-1941, dans les rangs de la Résistance bretonne, on note la présence d'aumôniers scouts dont l'influence charismatique n'est pas à négliger sur les jeunes. L'un d'entre eux, le chanoine Marcel Kerbrat, aumônier diocésain adjoint de Quimper, est un symbole[44]. Il est né à Landerneau en 1894 d'une vieille lignée léonarde, et sa famille fait partie de la notabilité urbaine (son père est pharmacien). Élevé dans un milieu très pratiquant, proche de la démocratie chrétienne et du Sillon de Marc Sangnier, il est mobilisé pendant la Première Guerre mondiale, il combat à Verdun, y est blessé et est nommé chevalier de la Légion d'honneur à 22 ans. Capitaine à la fin des hostilités, il reprend ses études au séminaire français de Rome. Ordonné prêtre en 1921, l'abbé

42. *Ibid*., Circulaire du district de Cornouaille, n°85, 12 octobre 1944, p. 1.

43. *Notice sommaire sur les maquis*, 27 avril 1943, publiée par H. Noguères et M. Degliame-Fouché, *Histoire de la Résistance en France*, Paris 1976, t. 3, annexe 4, p. 665-667 ; texte cité par A. Meunier, *Les Scouts de France à Lyon des origines à la Libération*, mémoire de maîtrise d'histoire dactyl., Université de Lyon II, 1997, p. 352.

44. Les renseignements sur l'abbé Kerbrat m'ont été fournis par son neveu Georges Kerbrat, ancien maire de Brest, et par le chanoine François Lescop, aumônier scout et ami de M. Kerbrat (entretiens des 25 et 26 janvier 1990, à Brest).

Carichon 2011.indd 484 26/11/2011 16:37:56

Fig. 4. – L'abbé Marcel Kerbrat, au milieu des scouts de la 3e Quimper, dans les années 1930.
Collection de l'auteur

Kerbrat est nommé directeur au grand séminaire de Quimper. C'est au début des années trente que le jeune clerc rencontre le scoutisme et le chef Jos Le Doaré. À eux deux, ils réorganisent le district de Quimper et tandis que Jos Le Doaré devient commissaire, l'abbé Kerbrat accepte la charge d'aumônier de district tout en assurant successivement l'aumônerie auprès des différents groupes de Quimper. Son confrère et ami, l'abbé Lescop, dresse de lui ce portrait imagé :

« C'était un bon vivant, très spontané, scout jusqu'au bout des ongles. Il avait dans la peau à la fois le scoutisme et l'armée. Pour nous les prêtres, tant au séminaire que dans le scoutisme ou au régiment, où nous étions plusieurs Quimpérois, il était notre père spirituel, notre grand frère. Très aimé de ses scouts et de ses hommes, il ne faisait cependant pas toujours l'unanimité. Un de nos confrères disait de lui qu'il était "un soudard égaré dans la cléricature" ».

Rappelé en 1939 au 48e régiment d'infanterie comme commandant de compagnie, Marcel Kerbrat combat en Sarre, en Lorraine, à Dunkerque, et s'embarque pour l'Angleterre. De retour en France quelques jours plus tard, le chef de bataillon Kerbrat (il vient d'être promu en mai) reçoit l'ordre de constituer un bataillon de marche pour résister en Normandie. Mais devant l'avancée foudroyante des troupes allemandes, l'unité est aussitôt dissoute et l'abbé-commandant rejoint Landerneau en uniforme, armé, et à bicyclette. De retour à Quimper, il reprend son poste au séminaire qui se replie à Lesneven, les bâtiments quimpérois étant réquisitionnés par l'administration militaire allemande.

Nommé chanoine honoraire, Marcel Kerbrat profite de son « exil » forcé en Léon pour s'occuper de la formation des cheftaines du district. C'est une première désobéissance puisque le scoutisme est interdit. La moindre, car il s'engage tôt dans l'opposition aux troupes d'occupation avec parfois un manque de prudence propre à son caractère. « À Brest, devant la mairie, il y avait un mur sur lequel les Allemands collaient leurs affiches et leurs avis (interdits, condamnations, propagande). En s'arrêtant devant, Kerbrat ne pouvait pas s'empêcher de faire ses remarques très fort : "Tu vois encore ce qu'ils ont mis ces salauds !" ; "Fermez vot' trappe, nom d'un chien !", je lui répondais. C'est comme ça

Carichon 2011.indd 485 26/11/2011 16:37:57

qu'il s'est fait prendre. » Membre de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) qui regroupe les cadres d'active et de réserve, le chanoine Kerbrat est dénoncé et arrêté à Lesneven le 7 août 1944 et probablement fusillé avec d'autres otages. On n'entendit plus jamais parler de l'aumônier scout.

Les Éclaireurs de France de Quimper

Moins nombreux, Les Éclaireurs de France n'en furent pas moins aussi actifs que leurs camarades scouts catholiques. À Saint-Brieuc, à Lorient, à Vannes, à Brest, ils s'engagent, mais nulle part ailleurs qu'à Quimper ils ne gagnent de lettres de noblesse plus glorieuses. Dans le courant de l'année 1943, suivant leur chef de groupe Albert Philippot (professeur) et le chef de troupe Jean Kerloc'h (instituteur), les routiers du clan *René-Madec* se retrouvent dans le même mouvement de résistance[45]. Le chef de clan Roger Le Bras et ses routiers, certains en uniforme d'éclaireur, font partie du *Secteur 3* du maquis de Quimper. Pendant le mois de juin 1944, ils participent à plusieurs opérations de sabotage. Le 27 juin, ils sont cernés dans une ferme : une partie du maquis est massacrée, trois routiers sont tués. Les survivants, intégrés dans le bataillon FFI de Quimper, libèrent la capitale de Cornouaille sous le commandement de leur chef de groupe promu commandant de l'unité. Ce sont ensuite les durs combats de la presqu'île de Crozon où le village de Telgruc-sur-Mer, position des FFI quimpérois, est le théâtre d'un de ces nombreux drames de guerre : le bombardement de la localité par l'aviation américaine, le 3 septembre 1944, qui cause la mort de cinquante et un soldats américains, vingt-quatre FFI et une cinquantaine de civils. Trois autres routiers sont parmi les victimes, dont le chef de clan, ainsi que l'infirmière du maquis, sœur de Jean Le Bloch, chef de la 1re Quimper Scouts de France, de la 6e compagnie FFI. Trois semaines plus tard, le clan des Éclaireurs de France de Quimper est cité à l'ordre de l'armée et son fanion est décoré de la croix de guerre avec palme pour sa belle conduite depuis 1943. La citation est proposée et rédigée par Philippot, leur chef de groupe et commandant de l'arrondissement FFI de Quimper :

« Le clan des routiers Éclaireurs de France de Quimper "Groupe de Jeunes", animé du plus bel esprit patriotique, sous l'impulsion de leur chef Roger Le Bras, se sont dépensés pendant de longs mois pour la Résistance, participant à des missions de renseignements et de rapatriement d'aviateurs alliés.

« Après le débarquement, ont constitué un groupe de sabotage de voies ferrées et de lignes téléphoniques, qui a eu avant la guerre ouverte, trois morts et deux blessés. Tous les aînés de ce groupe ont participé ensuite à la guerre ouverte où ils se sont distingués par leur tenue, leur esprit, leur discipline et leur allant, toujours volontaires pour toutes les missions, ont encore eu trois morts pour la France.

« Les Jeunes de ce groupe ont, de leur côté, accompli de nombreuses missions de renseignement parfois dangereuses[46]. »

Les vingt routiers de ce clan totalisent dix-sept croix de guerre et trois médailles militaires, tandis qu'Albert Philippot, le chef de groupe, termine la guerre comme lieutenant-colonel.

45. L'histoire du clan de Quimper est bien connue. La presse locale et les revues ÉDF ont produit de nombreux articles commémoratifs à partir de 1994 sur le sujet. Voir de plus le témoignage de Jean Le Bloch, dans la lettre qu'il m'a adressée, datée du 20 novembre 1997 ; la relation d'un ancien Éclaireur de France, H. Le Poupon, *Historique du groupe E.d.F puis E.E.D.F de Quimper*, dactylographié, s. l., mars 1987 ; *Le Chef, organe officiel des chefs Éclaireurs de France*, n° 261, juin-juillet 1946, p. 291-292. Le relevé des Éclaireurs de France morts pendant le conflit paraît quelque temps plus tard en tiré à part, sous le titre *Le Livre d'or des Éclaireurs de France,* Rouen, s.d.

46. H. Le Poupon, *Historique...*, *op.cit*, p. 15.

Carichon 2011.indd 486 26/11/2011 16:37:57

Fig. 5 – Saint-Pol-de-Léon pavoisée à la scoute, décembre 1944.
Collection de l'auteur.

Un bilan contrasté

« Depuis quelque temps nos activités ont complètement cessé, les Allemands devenant de plus en plus hargneux […]. Nous nous sommes séparés espérant des jours meilleurs […]. Ces jours meilleurs, ces "jours de gloire" sont enfin arrivés […]. Nous avons maintenant le droit de porter l'uniforme […]. L'Allemand s'est enfui, nous sommes libres, protégés par nos héroïques FFI dont bon nombre de nos aumôniers et chefs scouts sont membres […]."La marche vers Jérusalem" est achevée.

Notre Dame ! Montjoie !
Notre Dame ! Montjoie !
Notre Dame ! Montjoie[47] ! »

Quelle que soit leur appartenance, les scouts finistériens s'engagèrent donc assez nombreux dans la Résistance[48]. Mais ils ne le firent pas tous, surtout au début. Une bonne partie se réveilla même bien tard, si l'on en croit Michel Le Bars, routier à Morlaix et résistant : « Certains autres routiers et scouts, qui, durant la période de l'Occupation, étaient restés bien planqués à la maison, sortirent leur uniforme le jour où les Allemands avaient plié bagage et trouvèrent le moyen de porter des brassards tricolores avec la mention "police militaire". Lorsqu'ils s'avisèrent de venir contrôler ceux qui s'étaient battus et sortaient du maquis (dont moi-même), ils furent bien accueillis[49] ! » Ceux qui s'engagèrent le firent pour servir et la majorité servit dans l'honneur. Il est cependant très difficile d'estimer un pourcentage d'engagement par rapport au chiffre de ceux qui en avaient l'âge

47. Arch. privées 1re Quimper, Livre d'or de la patrouille des *Loups* de la 3e Quimper SDF, 1944. Après l'interdiction d'avril 1943, la 3e Quimper avait comparé la marche vers la cité sainte à l'attente de la Libération. « Notre-Dame ! Montjoie ! » est le cri officiel des Scouts et des Guides de France. Il rappelle le cri de ralliement des troupes royales depuis le Moyen Âge : « Montjoie ! Saint Denis ! »

48. Rien que pour Quimper, aux vingt routiers Éclaireurs de France s'ajoutent dix-neuf Scouts de France, Arch. 1re Quimper, Circulaire du district de Cornouaille, n°85, 12 octobre 1944, p. 1.

49. Lettre de Michel Le Bars, *supra* note 27.

Carichon 2011.indd 487 26/11/2011 16:37:58

en 1939. Sur mille deux cents scouts (tous mouvements confondus) dans le département, le nombre d'aînés se situe entre cent vingt et cent cinquante personnes. Plusieurs dizaines de garçons et de filles ont pris les armes, sans qu'il soit possible d'être plus précis dans l'état actuel de l'avancement des recherches au sein de fonds d'archives extrêmement lacunaires et majoritairement privées.

La raison principale de leur engagement fut donc le patriotisme. Le scoutisme fut un plus, un stimulant. La religion fut aussi déterminante, ainsi que la formation et l'éducation reçues dans la famille. On trouva des enfants de famille de catholicisme très traditionnel et bon nombre d'autres marqués par les idées de la démocratie chrétienne et du Sillon. Plusieurs aumôniers sont des lecteurs et des propagandistes des *Cahiers du Témoignage chrétien*. Il est difficile de généraliser. Tout au plus pouvons-nous déterminer trois types de résistances scoutes en Bretagne, qui valent pour l'ensemble de la France : les engagements individuels et familiaux avant 1942, les engagements individuels et par petits groupes de 1942 à 1944, les engagements individuels et collectifs de 1944 et 1945 pour la libération du territoire.

Établir un bilan de cette guerre pour le scoutisme en Finistère n'est pas chose aisée, mais il est tout de même possible de dégager quelques traits évocateurs de ces années. Les pertes de la guerre sont importantes. Pour la Bretagne, le total des victimes des mouvements scouts est de plus d'une centaine de morts. Le Finistère compte à lui seul une quarantaine de tués, ce qui le place au triste premier rang des cinq départements bretons: Parmi ceux-ci, citons Suzanne Février, cheftaine, morte dans l'explosion de l'abri *Sadi-Carnot* à Brest, le 9 septembre 1944 ; Joseph Vérine, routier de Lesneven, tué en portant secours lors de la libération de la ville, le 7 août 1944, l'inspecteur de police Michel Créac'h, jeune chef de Carantec, fusillé le même jour à Cholet (Maine-et-Loire), le lieutenant de vaisseau Michel Vassal, du clan *Notre-Dame-de-Navale*, tombé lors de la libération de Paris (août 1944), ou le lieutenant Michel Hubler, routier quimpérois, mort dans les combats d'Alsace en avril 1945.

Matériellement non plus, la guerre n'est pas sans conséquences. Le district le plus affecté est certainement celui de Brest. Tous les locaux des groupes sont hors d'usage ainsi que le matériel. Les archives ont disparu dans les bombardements et les pillages des maisons éventrées. Les autres groupes du département ont moins souffert mais beaucoup de troupes qui ont prêté leur matériel aux maquis le récupèrent en piteux état, quand ils le récupèrent. Certaines unités sont indemnisées en équipement allemand : tentes, sac à dos recouverts de poils, bâches camouflées, ce qui leur donne un aspect fort original, comme à la 1re Quimper. Longtemps encore l'état matériel et financier des unités est dramatique : les intendances sont rationnées et l'ordinaire des sorties et des camps est, pour beaucoup, la *youd kerc'h* (bouillie d'avoine) à tous les repas. Les uniformes sont usés, trop petits et rares. En octobre 1946, préparant le premier camp provincial de l'après-guerre, la commissaire des Guides de France de Basse-Bretagne interroge les compagnies des Côtes-du-Nord et du Finistère sur la possession de leur matériel : sur une cinquantaine d'unités, la moitié ne possède strictement rien ou presque ; la 3e Quimper avoue « un lasso et une pile électrique par équipe » et la 1re Douarnenez une « seule tente d'équipe sans double toit et sans tapis de sol, et une casserole[50] ». Seules cinq compagnies ont au moins une tente en état mais, dans toute la province, il n'y a que la 3e Dinan à aligner une liste de matériel à peu près complète avec tentes de maîtrise et d'équipe, matériel de cuisine, outils et lassos. Il n'y a pas de doute, le scoutisme doit mener, un temps, une vie de pauvre.

50. *Ibid*., Circulaire n°1 du camp provincial, 8 décembre 1946.

Carichon 2011.indd 488 26/11/2011 16:37:58

Les mouvements sont donc affectés, certains endeuillés mais ils ne sont pas abattus. Il n'y a pas, pour l'heure, de remise en cause. C'est en relative douceur, sans accroc ni à-coups qu'ils passent de l'avant-guerre à l'armistice, de l'Occupation à la Libération. D'épuration, il n'y a point, et même si quelques têtes changent, il s'agit plus de limite d'âge que de guillotine. Une ombre au tableau tout de même, l'éviction du commissaire Scouts de France de Brest, Paul Thierry, en 1946, « sous la pression d'éléments qui ne lui arrivaient pas à la cheville », entendons des jeunes routiers sortant du maquis ayant de la difficulté à se refondre dans l'esprit scout de franchise et de discipline[51]. Un des amis de Paul Thierry, Bernard Holley, nous donne des éléments sur cette cabale des routiers[52] : « Paul Thierry était le chef de groupe de la 4e Brest […]. Je n'ai jamais admis la décision des routiers, complètement ridicule, de mettre à la porte un chef véritable qui s'était voué à ceux que la guerre faisait le plus souffrir, en faisant partie avec d'autres du Secours national créé par le maréchal Pétain[53]. » Paul Thierry était en effet sous-délégué du Secours national de l'arrondissement de Brest et s'était directement occupé du « Paquet du prisonnier ».

Une reprise en main est cependant nécessaire car, malgré les vœux pieux et les efforts, la formation des cadres et des aînés a laissé à désirer pendant de longs mois, à partir de l'année 1943. Alain Grimpel, dans un numéro des *Mal-Pensants* consacré aux mouvements de jeunesse, écrit en parlant des chefs de 1944 : « Les chefs de troupes […] étaient des gosses de guerre, dominateurs, passionnés, vrais chefs de bande à la Foncine[54]. » Certains avaient ainsi vécu en « anarscouts » pratiquant une « relecture de BP [Baden-Powell] pour un "scoutisme autogestionnaire" », avance un ancien routier marin quimpérois[55]. Lors de la reprise de contact avec le scoutisme officiel, à Chartres les 21 et 22 octobre 1944 (le « Pèlerinage de la délivrance »), les chefs bretons présents laissèrent une forte impression en interpellant vertement les orateurs. « Ils ont de belles têtes de corsaires et de maquisards de Brocéliande », avait déclaré un témoin du spectacle, le dessinateur Pierre Joubert[56], qui avait aussi laissé entendre qu'il

51. Arch. évêché de Quimper et Léon, 18 K 1, Scouts et guides, Commissaire de district SIMOTTEL, *Situation du scoutisme dans le district du Léon*, décembre 1947, p. 4.

52. Bernard Holley, qui m'a accordé deux entretiens, les 2 novembre 1989 et 18 avril 2002, et m'a écrit le 23 mai 1996, est né en 1924 dans une famille de la moyenne bourgeoisie brestoise. Ses frères (Jean et André) et lui sont tous scouts. Il entre à la meute 1re Brest (1933), puis à la troupe 4e Brest. Durant la guerre, il vit toutes les vicissitudes de l'occupation du grand port. Lors du siège de Brest par les troupes alliées en 1944, Bernard s'engage à la Croix-Rouge et se dépense au service des victimes des bombardements. Le jour de la libération de la ville, il est blessé par un sniper, mais quelque temps plus tard il s'engage néanmoins dans la 2e division blindée. Rentré en Bretagne et rendu à la vie civile, il s'investit à nouveau dans le mouvement : chef de troupe de la 6e Brest (1946-1954), membre de l'équipe routier de la *Montjoie II* et de la *Montjoie III*, bateaux-écoles des scouts marins, de 1954 à 1964, breveté des camps de Beaumanoir et de Chamarande, il est une figure du scoutisme brestois. Il fut aussi adjoint au maire de Brest (1959-1977), vice-président de la communauté urbaine et responsable du Mémorial de la Résistance du Finistère au fort de Montbarey.

53. Message électronique de Bernard Holley, 19 février 2002. Très affecté par cette affaire, Paul Thierry refuse de participer à l'anniversaire du scoutisme brestois quarante ans plus tard : « Quelle tête ferais-je devant mes "juges !!!" » […]. J'aurais pourtant été heureux et [...] rajeuni [...] en retrouvant certains bons amis, d'avant et de pendant la guerre [...]. Ne m'en veuille surtout pas [...], mais il y a des os durs à avaler. », Arch. Bernard Holley, lettre de Me Paul Thierry à Bernard Holley, 5 mai 1982.

54. G. SUFFERT, A. GRIMPEL, « Crise du scoutisme », *Les Mal-Pensants*, n°4, mars-avril 1950, p. 384. Jean-Louis Foncine est un auteur à succès de romans scouts. À l'époque, on lit de lui *La Bande des Ayaks* (1938) et *Le Relais de la Chance au Roy* (1939), deux aventures illustrées par son ami Pierre Joubert. Il est, en 1945, rédacteur de *Scout*, la revue des Scouts de France.

55. Lettre de Pierre Toulhoat, 6 février 1990.

56. Arch. privées 1re Quimper, *Eur Chaden*, bulletin de la province de Bretagne, janvier 1945, n° 1, p. 11.

Carichon 2011.indd 489 26/11/2011 16:37:58

était grand temps maintenant de réintégrer l'armée régulière.

Conclusion

En définitive, l'étude du scoutisme dans le Finistère donne un exemple très complet de la vie des mouvements pendant la période de la guerre dans un département de la zone occupée. La richesse du scoutisme est, certainement, d'avoir su réagir et de s'être adapté aux diverses circonstances : guerre, clandestinité, résistance. Sa force, sa cohésion, l'esprit de ses membres lui ont permis de ne pas disparaître et de ne connaître quasiment pas d'éclipse. Ce succès est le résultat du travail en profondeur de la décennie précédente. Le scoutisme n'a pas sombré. Sa logique paraît intacte et sans faille, malgré les quelques contestations de l'après-guerre. L'époque suivante est pourtant celle d'une nécessaire adaptation dans les années 1950 et 1960.

Résumé

Le scoutisme est un mouvement de jeunes garçons et filles défini par son fondateur Baden-Powell « comme une école de civisme par le moyen de la nature ». Durant la Seconde Guerre mondiale, les scouts de tous les mouvements vont, en France, prendre une part active aux événements. Le département du Finistère sert ici de cadre géographique à l'étude. Toléré un temps puis interdit par l'administration allemande, le scoutisme survit dans la clandestinité et se révèle une pépinière de résistants et de Français libres qui participent à la libération du territoire national, parfois jusqu'au sacrifice de leur vie.

Abstract

Scoutism is a movement of young boys and girls defined by its founder, Baden-Powell, as a "school of community involvement through nature". During the Second World War, scouts belonging to all movements took an active part in events. The Finistère département is here used as a geographical framework of our study. Tolerated for a time, then forbidden by the German administration, scoutism survived in clandestinity and became a breeding ground for résistants and members of the Free French forces, who participated in the liberation of France, in which many lost their lives.

Diverradur

Bez' ez eo ar skaoutelezh un emsav a yaouankisoù, paotred ha merc'hed, merket he fal gant an diasezour anezi, Baden-Powell, « evel ur skol a geodedegezh, gant skoazell an natur ». E-kerz an Eil Bresel-Bed, e kemeras perzh ar skaouted eus oll skourrioù Bro-Frañs en un doare oberiant e kement a c'hoarveze. Amañ e studier kement-se e stern departamant Penn-Ar-Bed. Da gentañ e voe damassantet d'ar skaoutelezh gant an Alamanted o terc'hel-ar-vro, med buan e voe berzet ; neuse e labouras ar skaouted e kuzh, hag e teuas o emsav da vezañ ur vagerezh-resistanted hag a Frañsisien libr o stourm ewid kass al alouber e-maes ar vro, a-wechoù beteg roiñ o buhez ewiti.

Carichon 2011.indd 490 26/11/2011 16:37:59

Comptes rendus bibliographiques

Jean-Bernard DE LA BROSSE, *Dirinon et son pays au fil de l'histoire de la Bretagne. Son histoire, ses habitants, son patrimoine religieux, ses manoirs*, t. I, *La Bretagne et le pays de Dirinon, de la Préhistoire à la fin du XVIIe siècle*, Dirinon, chez l'auteur, 2010, 125 p., ill.

Les monographies communales, un temps passées de mode, reviennent sur le devant de la scène, comme le prouve le travail que M. de La Brosse, maire de Dirinon de 1983 à 1995, vient de consacrer à sa commune et dont il nous donne aujourd'hui la première partie. Passant en revue les vestiges d'une période s'étendant de la Préhistoire aux Temps modernes, l'auteur nous montre que ce territoire fut densément occupé depuis les temps les plus reculés, et il lie les événements que celui-ci put connaître aux grands mouvements économiques et sociaux qui affectèrent l'ouest de la Bretagne. Un ouvrage qui parle donc à tous ceux qu'intéresse l'histoire de cette commune et de la contrée environnante. On regrettera cependant que l'auteur se soit parfois fondé sur des ouvrages trop généraux et ait négligé des travaux plus spécifiques, ou qu'il s'attache à des considérations depuis longtemps dépassées (par ex. la mention, p. 31, note 32, d'un « important campement pour les légionnaires romains à La Martyre »).

Patrick Galliou

Laurence MOAL, *L'Étranger en Bretagne aux XIVe et XVe siècles. Présence, attitudes, perceptions*, préface de Jean Kerhervé, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 438 p., ill.

Le livre est la version révisée d'une thèse d'histoire préparée sous la direction de Jean Kerhervé et soutenue en mai 2007 à l'université de Bretagne occidentale. Au fondement de ce travail figure un catalogue recensant tous les étrangers connus à travers le duché aux XIVe et XVe siècles, soit exactement deux mille six cent onze fiches individuelles : les impératifs propres à l'édition n'ont certes pas permis la publication de ce répertoire, comme ils ont amené l'auteur à synthétiser certains tableaux et graphiques divers, dont il subsiste néanmoins bon nombre dans l'ouvrage, enrichi de seize cartes mises au point par Gilles Couix et d'un cahier de reproductions en couleurs

CR biblio 2011.indd 491 26/11/2011 16:42:26

de dix-neuf miniatures d'époque. L'ensemble constitue désormais une somme indispensable à qui s'intéresse à la Bretagne ducale.

L'intention de Laurence Moal était d'analyser les modalités de la présence des étrangers dans le duché à la fin du Moyen Âge, sur la base d'un recensement aussi complet que possible des individus repérables dans les archives ou les chroniques, puis de déterminer leurs activités, leur rôle dans la société, leur intégration éventuelle dans le pays d'accueil, leur influence sur la civilisation englobante. Elle traque également leur présence et leur poids chez les chroniqueurs et les historiographes de la période médiévale finissante, élargissant ainsi dans le temps comme dans l'espace ses angles de visée puisque, avec ces auteurs, l'appréhension des peuples exotiques exhumés d'un passé lointain, largement mythique, vient enrichir le tableau d'ensemble. Les deux premières parties du livre font donc œuvre de sociologie historique : la première s'intéresse aux origines géographiques des étrangers puis aux raisons de leur venue et, éventuellement, de leur établissement durable dans le duché ; la deuxième, à l'accueil qui leur est réservé en fonction de leur rang, de leurs compétences, des circonstances les ayant amenés en Bretagne.

Si le repérage de bon nombre d'étrangers ne présente pas de difficulté réelle en raison des particularités nettes de leurs patronymes comme de leurs prénoms – c'est le cas des Ibériques, des Germaniques, des Italiens, du moins avant la francisation de leur identité –, la chose s'avère déjà plus délicate s'agissant des Anglais, du moins pour ceux qui portent un nom de famille d'ascendance française ; cette quête devient encore plus délicate, bien sûr, pour les voisins immédiats nés au royaume de France. Dans le détail, on peut parfois hésiter : Henri de Villespern, cité en 1484 et 1491 (p. 85-86), est-il bien un capitaine allemand au service du duc à la tête d'une trentaine de hallebardiers ou simplement le Breton *Kerspern, dont le nom originel aurait été en partie transmuté en français ? Même lorsque la nationalité est précisée, une part d'incertitude demeure (quels Ibériques ? des Gallois parmi les Anglais ? et comment distinguer à coup sûr les Corniques des Bas-Bretons ou de leurs descendants proches établis de l'autre côté de la Manche ?), même si ces marges d'incertitude n'entachent pas les résultats d'ensemble de l'enquête quantitative.

Alors que le catalogue satisfait sans restriction aucune aux critères d'analyse qu'un historien médiéviste est en droit d'attendre de ce genre de démarche, c'est par contre la notion même d'étranger qui fait problème puisque l'aubain, le horsain peut être le résident de la paroisse voisine, alors que le voyageur lointain n'est pas systématiquement décrié comme tel ; la langue parlée ne constitue pas en soi un critère discriminant : les enquêtes de canonisation menées sur saint Yves (1330), Charles de Blois (1371) et Vincent Ferrier (1453) montrent que l'obstacle linguistique ne s'interpose pas nécessairement entre indigènes et extérieurs plus ou moins familiers des lieux, que les gens sont, en outre, jaugés en fonction de leurs actions, bonnes ou mauvaises, et non en rapport avec leurs origines ethniques, car le monde est encore unanimement chrétien « catholique » dans le ressort de l'Occident romain : au sens strict, seuls les juifs (mais ils ont été chassés du duché par Jean Ier dès 1240) et les musulmans (mais je n'y connais qu'un seul Sarrasin, baptisé à Nantes sur les instances de Charles de Blois) seraient étrangers… À la rigueur, quelques chrétiens exotiques – trois seigneurs grecs et les premiers Bohémiens en fin de période – pourraient venir s'y adjoindre, tandis que, au départ des temps, les étrangers païens n'abondent point vraiment aux siècles obscurs de l'histoire bretonne (les saints fondateurs débarquent dans une péninsule purgée de toute présence païenne, s'amputant ainsi de toute vocation missionnaire), hormis les Saxons confondus avec les Anglais dans le ressentiment historiographique et, pour des

CR biblio 2011.indd 492 26/11/2011 16:42:26

temps plus rapprochés, les Vikings exerçant leurs ravages sur les côtes de l'Armorique peu avant l'an mil. Mais Alain Bouchart est bien le seul auteur à avoir déniché quelque chose à dire sur les Tartares ! Et ce qu'il en dit, il l'extrait d'une quelconque encyclopédie, sans prétendre qu'ils s'aventurèrent jamais jusqu'à la pointe extrême du continent.

Il découle de ce constat que la notion d'étranger est tardive à se formaliser dans le duché : elle apparaît à l'occasion de l'octroi de « lettres de naturalité » autour de 1420 seulement (p. 193), et cette épithète concerne des personnes qui n'y sont pas nées, qu'elles soient seulement de passage ou qu'elles s'y établissent à temps ou pour la vie. Leur apport n'a toutefois rien de négligeable soit pour les techniques que les étrangers introduisent dans différents domaines (notamment les gens à talents que sont les maîtres des arts du feu ou des arts d'agrément, p. 93 et suiv.), soit pour les richesses dont ils permettent la valorisation (par exemple, les négociants hanséates fréquentant la baie de Bourgneuf pour le sel), soit pour la sécurité même du duché lorsqu'ils servent comme gens d'armes, contribuant à sa défense contre divers ennemis tant intérieurs qu'extérieurs. On regrette seulement que, faute de sources adéquates, la figure de certains pèlerins ne puisse être restituée, ceux à Saint-Méen notamment, car cette destination exerce alors une incontestable attraction à travers le royaume et, peut-être, même au-delà, ainsi que le matérialisent les « enseignes » (médailles de pèlerinage, en métal) au titre de ce sanctuaire, retrouvées ici et là.

Au siècle de Jeanne d'Arc, alors que se cristallisent les identités nationales – voire les nationalismes naissants –, Jean V accueille, après la conquête de la Normandie par Henry V d'Angleterre, plusieurs centaines de réfugiés venus d'outre-Couesnon, auxquels il fait accorder des « lettres de naturalité » (plus de trois cents selon un acte). Mais ces malheureux chassés de chez eux sont-ils vraiment des étrangers à intégrer, ou plutôt des voisins proches, dont la venue constitue certes une aubaine pour le duché – ils y fonderaient l'industrie de la toile –, qu'ils contribuent aussi à repeupler après les pertes démographiques de l'ère précédente, le tout mené sans heurts puisqu'ils s'expriment dans le même parler roman que les habitants des Marches, parmi lesquels ils comptent souvent déjà parents et amis ?

Dans son juridisme abrupt, la notion d'étranger fait ainsi problème, me semble-t-il, d'autant que parmi la noblesse moyenne ou grande, les stratégies familiales impliquent souvent des carrières parallèles entre le duché et le royaume, l'aîné restant sur ses terres ou à l'entour de son prince, le cadet allant chercher fortune au service du roi ou des princes du sang. Les exemples de Bertrand du Guesclin, d'Olivier de Clisson ou d'Arthur de Richemont (l'éphémère duc Arthur III) sont trop connus pour y insister, mais on pourrait aussi bien citer les deux Tanguy du Chastel, originaires du lointain et bretonnant Léon, ou Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours après avoir été évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui défend l'honneur de son duc devant les pères du Concile de Bâle en 1434… Les exemples pourraient être multipliés presque à l'infini aussi parmi le monde des universitaires qui étudient tous en France, puis y continuent leur carrière (quitte à choisir de se faire enterrer à Saint-Yves des Bretons à Paris) ou reviennent dans le duché nantis de quelque prébende… Alors, étrangeté ou osmose ? Pour sa part, le clergé autochtone se prémunit d'une possible concurrence grâce à la canonique règle d'idiome (justifiée par les nécessités de l'évangélisation dans la langue du peuple), bien distinguée (p. 296) de la règle des originaires qui, elle, est d'essence purement ducale, opportuniste en ce qu'elle favorise les clercs bretons, pour ne pas dire égoïste ! Quoique la gestion bien entendue de ses intérêts immédiats ne signifie pas non plus que le duc verse dans la xénophobie…

CR biblio 2011.indd 493 26/11/2011 16:42:26

Dans ces conditions, est-il légitime d'appliquer aux natifs du royaume le qualificatif d'étrangers ? Dans un monde qui ignore les papiers d'identité et les passeports personnels, où les voyageurs ne sont pas vraiment contrôlés au passage des frontières, la notion est pour partie anachronique et restitue mal la complexité de la situation, infiniment moins administrée qu'aujourd'hui. Rappelons que les Bretons ont toujours pu pénétrer et circuler librement dans le royaume parce qu'ils étaient sujets du roi, et qu'à l'inverse les Français jouissaient de la même latitude dans le duché, tout en pouvant devenir à leur tour sujets du duc. Il s'agit alors d'identités emboîtées, jouant sur des différences d'échelle et, parfois, de sentiments pour les acteurs politiques, mais pour eux seuls, tandis qu'assurément la « nacionalité » – au sens où l'on est né d'un pays dont on se retrouve sujet du seigneur souverain – s'articule avec des sujétions plus vastes, au roi, au pape, à Dieu. La formule idéale serait celle formalisée par Guillaume de Saint-André quand il parlait de « Bons Bretons et bons Françoys », sans exclusive ni rejet de part et d'autre, au niveau du duché au moins, le roi affectant plutôt de voir dans la sujétion au prince une survivance de l'archaïque féodalité avec sa vassalité due à un seigneur à peine plus éminent que les autres.

Aux plans numérique, économique, politique, l'étranger véritable est et demeure l'Anglais. Même en temps de paix, une fois dépassés les ressentiments nés de la guerre de Succession, l'accueil qui lui est réservé se fait hésitant, sans franche hostilité à l'adresse des individus appartenant aux couches populaires, avec beaucoup de réserves dès lors que des considérations politiques entrent en ligne de compte. Le temps passant, les choses deviennent aussi plus complexes, d'une autre façon, avec les Français lorsque la conquête du duché par Charles VIII brise la dynamique portant à l'autonomie de la principauté à l'œuvre sous les Montforts, ces princes français par le sang – François d'Étampes, le futur François II, est aussi le petit-fils de Louis d'Orléans, le duc assassiné en 1407 et le neveu du poète Charles d'Orléans – qui se sont efforcés d'instiller un sentiment national à leur État régional, tout en étant partie prenante et en jouant de toutes les rivalités de la cour royale, de toutes les coteries de l'aristocratie, accueillant et protégeant des mécontents disgraciés (Charles de France en premier lieu, mais aussi le futur Louis XII), que les sujets de François II en viennent vite à considérer comme des étrangers coûteux à entretenir et nuisibles à leur prince (p. 205-212)… quitte à ce que les critiques soient eux-mêmes actionnés par les services du roi ! Une forme de guerre des propagandes souterraines se joue, en effet, autour de l'étranger, qu'il soit de l'extérieur ou… de l'intérieur, retourné, manipulé : on connaît de Bouchart l'anecdote du vieux capitaine bretonnant de Louis XI qui en 1486 réussit à disperser la moitié de l'armée ducale en posant la question simple de savoir pour qui on se bat. Mais lui, pour le compte de qui agissait-il ? Et Bouchart, comme Pierre Le Baud, écrit alors que la duchesse Anne est devenue reine de France, autre paradoxe.

La troisième partie du livre, consacrée aux « représentations » (le mot est décidément à la mode !) de l'étranger par « le discours et l'imaginaire », aurait pu être réécrite après la soutenance de la thèse. En partant du point de vue des historiographes – le seul vraiment accessible, il faut bien le dire –, Laurence Moal prend le risque de confondre sous le masque trompeur de l'étiquette « étranger » des appréciations impossibles à comparer. Les périodes correspondant aux origines de la Bretagne insulaire et continentale font intervenir toute une multitude de peuples, dont la plupart ont disparu depuis belle lurette au XVe siècle, et qui ne représentent rien d'autre que des coquilles vides dans l'esprit de Le Baud et de Bouchart, lesquels recopient à leur manière Geoffroy de Monmouth et son *Histoire des rois de Bretagne* (vers 1135), qui lui-même s'inspirait d'on ne

CR biblio 2011.indd 494 26/11/2011 16:42:26

sait quelles sources antiques et brittoniques, curieusement égarées depuis le XIIe siècle… Ces étrangers sortis de l'histoire, si jamais ils en ont été partie prenante, juste rappelés à une brève vie de papier afin de meubler de leurs ombres sinistres l'arrière-fond de décor du « roman national » des Bretons tel qu'il est mis en ordre de bataille par deux ou trois auteurs tardifs, ces étrangers-là peuvent-ils servir à autre chose qu'à dessiner les grandes lignes de la culture et de la méthode historiques des auteurs qui les intègrent cahin-caha à leur combinaison ? Cette remarque de méthode vaut aussi pour les « blasons », soit ces recueils de particularités péjoratives censées être le propre de chaque peuple, que l'on recopie aussi de génération en génération, à défaut, peut-on penser, de les énoncer même en privé en l'absence des premiers concernés… De fait, que tirer de ces prototypes lointains de nos histoires belges ou écossaises, du moins si l'on prend les choses du bon côté ? Ces fantômes évanescents d'un passé inexistant n'ont d'intérêt que littéraire.

Au vrai, le seul étranger qui compte en Bretagne, c'est l'Anglais, et le dernier chapitre lui réserve sa juste part dans la formation du nationalisme breton de l'époque des ducs. Sa présence au fil de l'histoire du duché est permanente, comme dans son économie maritime – partenaire, allié, mais aussi adversaire ou pirate redouté dès que l'occasion s'en présente. Et cette question anglaise peut revendiquer des racines anciennes puisqu'elle remonte, sous la plume des érudits, au temps de la conquête de l'île de Bretagne par ces Saxons auxquels Laurence Moal a consacré par ailleurs un bel article. S'agissant de leurs descendants les Anglais, chacun est bien conscient qu'il s'agit d'un peuple aussi proche que suspect, dont les Bretons doivent se méfier en permanence car on ne sait jamais ce qu'ils vont faire… Bref, l'Anglais, voilà un étranger au sens moderne du terme, ce que n'est pas, du moins pas au même degré, le sujet du roi de France, celui pour lequel l'époque a forgé la lourde épithète de « régnicole ». L'avenir montrera ce que cette vision avait de réaliste ; à la jointure des XVe et XVIe siècles, elle pouvait accompagner utilement l'intégration de la Bretagne au royaume et ainsi servir les visées du roi. Car il y a toujours plus étranger que son voisin et suzerain, lui qui se propose de fournir aide et protection contre les mauvais coups de l'antique ennemi anglais et emplois divers contre de nouveaux ennemis, en Italie par exemple ! Ce que font Charles VIII puis Louis XII.

Jean-Christophe Cassard

Pauline MATARASSO, *Le Baptême de Renée de France en 1510. Compte des frais et préparatifs*, édition et étude, Paris, CNRS Éditions, 2011, 202 p., ill.

La naissance à Blois, le 25 octobre 1510, de Renée de France, ranime l'espérance au foyer d'Anne de Bretagne, qui fut si cruellement frappée dans ses maternités. On n'ignore pas que la reine eut de ses unions avec Charles VIII et Louis XII cinq enfants morts nés et deux autres qui ne vécurent que quelques années. L'union d'Anne et de son second époux avait pourtant débuté de façon encourageante par la naissance de Claude, le 13 octobre 1499. Le roi, alors retenu au loin par la conquête du Milanais, y voyant le gage d'un fils qui ne tarderait sans doute pas à suivre, partout en France on alluma des feux de joie. Pourtant les berceaux royaux restèrent vides au cours des onze ans qui suivirent. Une autre fille, née avant terme en octobre 1507, n'ayant pas survécu, l'absence d'un dauphin demeurait une plaie ouverte au cœur d'Anne et de Louis.

Renée de France est donc née, saine et bien formée, deuxième et dernière survivante des enfants d'Anne de Bretagne. Le roi est présent dans la chambre lors de l'accouchement, un fait assez exceptionnel que ne manque pas de souligner Jean de Saint-Gelais. Du point de vue documentaire, les détails qui entourent l'événement

CR biblio 2011.indd 495 26/11/2011 16:42:26

tant attendu nous sont parvenus, consignés dans un document exceptionnel conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote ms. fr. 11 197. Pauline Matarasso, qui en assure la publication accompagnée d'un commentaire à l'écriture alerte, confie qu'il ne se trouve, à sa connaissance, d'autre rapport « consacré exclusivement aux besoins et au baptême d'un enfant princier ». Inutile d'insister dans ces conditions sur l'intérêt majeur du « Compte des fraiz et mises faiz pour le baptesme et nouvel amesnaigement de madame Renee de France [par] Me Philbert Babou, commis ad ce ».

L'historienne fait remarquer que le compte, dont la dépense se monte à la coquette somme de 4 000 livres tournois, révèle des signes de la hâte qui a entouré la préparation de l'événement. Elle y décèle la crainte justifiée d'une nouvelle déception étant donné le nombre de grossesses malheureuses déjà subies. Certains ouvriers travaillent donc « jour et nuyt », une pratique « formellement proscrite par les statuts des métiers », sauf lorsque la tâche était effectuée pour un roi ou pour un seigneur, encore n'y avait-on recours qu'en cas d'urgence.

Au fil des 214 articles du compte se profilent, à côté des silhouettes des hommes de métier, celles des personnes qui accompagnent la vie du bébé, la nourrice, la première gouvernante et la dame d'atour de la reine. Une profusion de détails nous transporte dans l'intimité d'une demeure princière du début du XVIe siècle. Le menuisier Simonnet Guychard, qui émarge le premier, s'occupe des portes, des fenêtres et du parquet. Ysambert de Carnyn installe un « chaslit de camp » pour madame du Bouchage, la gouvernante, avec deux tables, treize escabeaux et un dressoir. Il aménage parallèlement les fonts baptismaux dans l'église Saint-Calays. Dominique de Courtonne fournit deux berceaux et apprête la chambre de la nourrice. Marcelot de Cordes, de Paris, apporte onze pièces de tapisserie de haute lisse, pleines d'oiseaux, de bêtes et de verdure, qu'installe Gabriel de Herbannyer.

Loys Deuzen, orfèvre du roi, martèle et monte dix-sept pièces d'argenterie, consacrées à l'hygiène, dont un « coquemart (pot à anse) a chauffer de l'eau », ou à l'alimentation, comme les « deux escuelles, dont l'une a deux oreilles et l'autre une, garnies d'un couvercle ». Il y a l'objet de piété, « ung benoistier ». Il y a le luminaire, dont « un chandelyer a bougye ». De la fine toile de Hollande est fournie par Loys Dodieu, à qui le compte ne consacre pas moins de trente-deux articles : taffetas, damas blanc, damas vert, « veloux blanc »… Du drap vert est commandé pour « couvrir deux chaises de retrait, l'une pour servir a madame du Bouchaige, l'autre a la nourisse ». Du drap noir vient doubler les plis d'une robe. Les articles 75 à 90 concernent Pierre Rousset, « marchant mercier demourant a Tours ». Jehan Brodeau, marchand pelletier, est payé pour « huit cent soixante neuf hermynes qu'il a employees a fourrer une couverture » faite de damas blanc. Il fournit aussi « vingt cinq aulnes ruban de layne rouge pour servir aux rideaux d'un lit ». Les gens « qui suivent la cour » sont là, Jehan Dupleix, « marchand », Pierre Adrian, « cousturier », Girard Odin, « brodeur du roy nostredit seigneur ». Jehan Savary, autre brodeur, Guyon de La Mare, Jehan Alixandre, « marchand tapissier », Bernard Bonny, « cortepointier ». D'autres n'ont guère de qualification précise, tels Bernard ou Jehan de Oretz. Mais l'on voit Jehanneton Sansonne, « lingere suivant ladite court », occuper les articles 140 à 166.

Se retrouvent encore dans le compte neuf particuliers rétribués pour différentes livraisons : des « torches de cyre jaune » ou de « cyre blanche », des cordes « pour servir a tendre les pavillons de damas blanc », avec « huit poullyes a tresfons ». On en arrive pour terminer aux sommes payées au voiturier Jacques Millet, « pour avoir envoyé le 18e jour d'octobre, toute nuyt et sur chevaulx de poste, de la ville de Bloys jusqu'a Tours, le

CR biblio 2011.indd 496 26/11/2011 16:42:27

damas rouge et jaune pour faire la garniture du lict de madite dame du Bouchaige et les mesures dudit lict et de celui de la nourisse ». Au fil des sommes comptabilisées, on apprend que ladite dame, gouvernante de Renée, est l'une des deux marraines de l'enfant. Le compte cite ainsi trente personnages, dont la plupart font partie de l'hôtel du roi ou de la reine. Certains sont dits : « suivant la cour », d'autres sont des marchands de Tours, de Blois ou de Paris.

Vers la fin d'une étude dont on admire la densité et la précision, Pauline Matarasso note dans le compte « des lacunes qui surprennent », telle « l'absence de tapis à étendre sur le sol ». Elle fait en outre remarquer qu'on n'y trouve que les achats faits entre le 25 septembre et le 25 octobre 1510, jour de la naissance. Les hochets en or et en argent, que les orfèvres avaient faits ou réparés pour les enfants de Charles VIII, attendront que l'espoir de la reine, si souvent déçue dans ses maternités, se mue en réalité. « Parmi les choses qui ont l'air de manquer on pourrait, continue l'auteur, citer à part le « bers » (berceau) de parement – l'absence la plus choquante –, des articles de luxe comme les draps d'or et d'argent, les tapis, les tissus précieux qui habillent d'ordinaire le dressoir, sans oublier les armoiries, brodées ou peintes, que les nobles affichaient sur les murs, les tapis, les étoffes, voire sur le berceau lui-même, comme ils apposaient leur seing à leurs actes ».

Aux yeux de Pauline Matarasso, le compte témoigne aussi d'une certaine austérité domestique, par comparaison avec ce qui a été relevé à l'occasion d'autres naissances princières. Au regard du goût pour la parade qu'avait affectionné Anne de Bretagne au début du règne, se manifeste au temps de la naissance de Renée une tendance à la simplicité. En dehors des grandes occasions où l'on compose avec un cérémonial officiel somptueux, le rituel simplifié du quotidien de la famille royale demeure détendu par rapport à ce qui se passe dans les cours princières contemporaines. L'influence des ordres mendiants toucherait-elle une princesse qui, sans être bigote, affiche une piété sincère et profonde ? En tout état de cause, le faste princier bascule, pour le baptême de Renée de France, dans la sobriété.

Et l'auteur de conclure que si, dès le berceau, les filles d'Anne devaient servir « ses ambitions bretonnes et sa politique visant la paix en Europe à travers l'alliance autrichienne qu'elle poursuivit jusque sur son lit de mort, il n'empêche que dans le quotidien elles restaient toujours "ma fille Claude" et "ma fille Renée" ».

Yves-Pascal Castel

Yves Le Berre, *Profanation et sacralisation. Réflexion sur une traduction bretonne du* Stabat Mater. *Essai de sociolinguistique historique expérimentale*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2009, 177 p.

Il existe une importante littérature religieuse – textes ou cantiques – en langue bretonne, traduite le plus souvent de textes français ou latins. « Inspiré de… » ou « traduit de… », comment s'effectuent le passage et le rendu d'une langue à l'autre ? Le cas des chants religieux a ceci de particulier qu'il ne suffit pas de traduire mot à mot pour transmettre les idées, il faut aussi recréer l'atmosphère véhiculée par le texte original, tout en essayant d'en restituer le rythme. Yves Le Berre nous propose de pénétrer plus avant dans ce domaine particulier, en prenant pour sujet de son étude l'une des pièces religieuses les plus populaires – traduite en vingt-quatre langues, à en croire une recherche effectuée sur Internet par l'auteur, et la plus souvent mise en musique depuis sa création au XIIIe siècle –, le *Stabat Mater*, et sa traduction bretonne du XVIIe siècle, *Ouz hars an Croas*. L'auteur justifie ce choix en introduction, estimant que le texte retenu doit être assez long pour soutenir la comparaison, sans tou-

CR biblio 2011.indd 497 26/11/2011 16:42:27

tefois l'être trop afin d'éviter toute lourdeur de manipulation et d'analyse des textes.

Le livre s'ouvre par une présentation historique des deux documents ainsi que des limites qu'ils imposent à l'étude. Giacopo dei Benedetti, moine franciscain né vers 1228, est donné comme l'auteur du *Stabat Mater*. Ce chant connaît très vite une grande popularité malgré son interdiction par l'Église en 1570 et le fait qu'il ne soit admis que très tardivement – en 1723 – dans la liturgie, comme l'un des chants de l'office de la fête des *Sept douleurs de Marie*. Cette popularité a entraîné de multiples versions du texte latin, à tel point qu'il est impossible de savoir laquelle s'approche le plus de la version initiale. Yves Le Berre a choisi pour texte de base celle qui figure dans le *Bréviaire*, édité en 1914. Quant à l'auteur supposé de la traduction bretonne, Tanguy Guéguen, nous ne savons pas grand-chose de lui : né au plus tard vers 1565 (d'après T. Hersart de La Villemarqué), il est nommé en 1592 chanoine, organiste et maître de chapelle à la collégiale Notre-Dame-du-Mur à Morlaix. Il est plus vraisemblable qu'il ne soit que l'éditeur d'un texte antérieur qu'il a pu modifier comme il l'a fait pour d'autres textes qu'il a publiés. Il place *Ouz hars an Croas* à la fin du *Doctrin an Christenien*, traduction d'un ouvrage du jésuite espagnol Diego Ledesma, qu'il édita en 1622. Malgré les nombreuses zones d'ombre qui entourent le texte latin et sa traduction bretonne, ils constituent, par leur fort contenu spirituel, une excellente base de comparaison. Pour clore cette première partie, Yves Le Berre propose une version bretonne révisée d'après les travaux effectués par Joseph Loth, Roparz Hemon et ses propres recherches, version qui servira de support au travail analytique.

L'auteur passe ensuite à l'analyse des deux textes et à leur mise en perspective. Pour mener à bien son étude, répartie en trois chapitres, il utilise les outils de la sémiotique musicale et poétique inspirés de la linguistique structurale.

L'étude proprement dite débute par une observation détaillée de la structure des deux textes : plan de composition, analyse des personnages mis en scène (la Vierge au pied de la croix, le Christ crucifié et l'homme observant la scène), analyse des champs lexicaux de la souffrance et de l'espoir, concordances ou discordances lexicales, rhétoriques et stylistiques. Pour chaque point abordé, les textes sont examinés séparément, puis mis en miroir afin d'en dégager les concordances ou les différences et de relever les amplifications de la version bretonne.

Les troisième et quatrième parties du travail portent plus spécifiquement sur les mots. Les mots ne servent pas simplement à transmettre des idées, ils les enrichissent, les renforcent en imprimant des rythmes différents aux diverses parties du texte par l'alternance de syllabes longues ou brèves. La sonorité des mots joue également un rôle important dans la composition poétique : les phonèmes qui composent les mots choisis par l'auteur contribuent à installer une atmosphère que le traducteur essaie de restituer. Les mots empruntés aux langues française et latine contenus dans le texte breton ne sont pas oubliés. Pour Y. Le Berre, ils ne sont pas signe, comme il est souvent suggéré, d'un appauvrissement de la langue mais plutôt d'un enrichissement. Ces mots permettent au poète de diversifier les outils mis à sa disposition pour transmettre un message tant sur le plan sémantique que sonore. Ces mots viennent renforcer la musicalité des vers ainsi que la mystique du poème. Yves Le Berre nous montre ainsi comment s'effectue le passage du texte latin du *Stabat Mater* au texte breton d'*Ourz hars an Croas*. Il ne s'agit pas, dans le cas présent, de réaliser une simple traduction mais de faire passer un message et surtout de le rendre explicite à une population ayant un vécu autre que celui du texte original, d'où le passage des strophes à trois vers du texte latin aux strophes à quatre vers du breton.

CR biblio 2011.indd 498 26/11/2011 16:42:27

Certaines hypothèses, avancées en conclusion, sur une polyphonie sous-entendue par les textes, doivent toutefois être considérées avec réserve. Ce genre de polyphonie est soumise a des données très précises : forme de l'église, revêtement des murs, mobilier par exemple. De plus, pourquoi Tanguy Guéguen placerait-il cette traduction du *Stabat mater* dans un ouvrage destiné à être largement diffusé si l'œuvre avait été spécialement composée, avec ce procédé, pour la collégiale du Mur à Morlaix ? L'auteur oublie également que ce genre de pièce, en langue vernaculaire, ne pouvait être chanté lors des offices puisque ce langage n'a été admis dans la liturgie qu'à partir du Concile de Vatican II. On s'étonne également de voir émise l'hypothèse que l'orgue de tribune puisse accompagner la psallette ou les chantres de la collégiale, dont la place se situe dans le chœur de l'église et non à la tribune du grand orgue. L'orgue de tribune n'accompagne pas mais dialogue, principe de l'alternance, avec cet ensemble de chanteurs qui peut être accompagné par un orgue positif, des instruments à cordes suivant les lieux ou le plus souvent par des serpents, instruments à vent.

Yves Le Berre nous propose ici une intéressante étude qu'il rend plus facilement compréhensible grâce aux nombreux tableaux et graphiques qu'il y insère. Il montre comment s'effectue le passage d'une langue à l'autre. Pour cette pièce, on ne peut parler de simple traduction : le traducteur va au-delà, il relit le texte original avec les idées de son temps, le commente, l'explicite pour le rendre compréhensible à ses contemporains, en lien avec les idées nouvelles du Concile de Trente. Yves Le Berre nous montre une langue bretonne élevée au-dessus de son usage quotidien, rendant accessible le sacré. *Ouz hars an Croas* est un des maillons de cette chaîne qui, selon les mots de l'auteur, « a permis une christianisation "de masse" des Bretons, entamée avec des moyens limités par les ordres mendiants dès le treizième siècle, qui sera ensuite poursuivie avec obstination et méthode par la Compagnie de Jésus, puis par un clergé paroissial mieux préparé à sa tâche par les séminaires, mais moins sensible aux aspects esthétiques de l'écriture ».

Gwénaël Riou,
Organiste, doctorant en musicologie.

Éva GUILLOREL, *La Complainte et la Plainte. Chanson, justice, cultures en Bretagne (XVIe-XVIIIe siècles)*, préface de Joël Cornette, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Dastum – Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2010, 592 p., ill., cartes, tableaux, graphiques, ouvrage accompagné d'un CD mixte audio/rom.

Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue par l'auteur en 2008 à l'université de Rennes 2, est consacré à l'analyse globale des chansons bretonnes de tradition orale et à leur confrontation avec les archives criminelles (XVIe-XVIIIe siècles). La recherche met en perspective un volumineux corpus de deux mille deux cent trente-cinq versions de chansons bretonnes et un lot d'environ six cents dossiers criminels ou lettres de rémission, double fonds se rapportant essentiellement au Trégor. À des compétences d'historienne et d'ethnologue, nécessaires à la réunion et à l'analyse de ces deux fonds, l'auteur ajoute de solides connaissances linguistiques et musicologiques, le tout servi par une belle plume. L'ouvrage, somme impressionnante de travail, démontre avec éclat tout l'intérêt des apports d'une démarche pluridisciplinaire.

La richesse de l'archive orale en Bretagne est incomparable. La quantité et la qualité du répertoire des *gwerzioù* (complaintes en langue bretonne) sont exceptionnelles et l'auteur a sélectionné comme matériau d'étude les textes à caractère profane antérieurs à la Révolution. Au fil des pages, elle poursuit ce questionnement inlassable : la chanson de tradition orale collectée au cours du XIXe siècle est-elle une source fiable et pertinente pour l'étude historique des sociétés et des

CR biblio 2011.indd 499 26/11/2011 16:42:27

cultures des XVIe et XVIIe siècles ? Le territoire n'est certes pas tout à fait vierge. Quelques historiens – Alain Croix, Roger Dupuy, Michel Nassiet, entre autres –, se sont penchés sur l'analyse critique du fonds de chansons bretonnes pour une compréhension de l'histoire socioculturelle de la province. Les ethnologues, menés par Donatien Laurent, qui a réhabilité le *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué et montré toute l'importance des *gwerzioù* pour l'étude de la société d'Ancien Régime en Bretagne, suivi par Daniel Giraudon, spécialiste de la chanson populaire de langue bretonne, et d'autres érudits, dont Patrick Malrieu, qui a établi un catalogue de la chanson populaire de tradition orale en langue bretonne, ou encore Didier et Laurence Bécam, qui ont consacré leur thèse, l'un en ethnologie, l'autre en littérature orale à « l'enquête Fortoul » (recueil de quatre cent quatre-vingt-douze chansons populaires rassemblées par une trentaine de collecteurs dans les années 1852-1876), ont réalisé de belles études propres à faire comprendre l'univers culturel populaire des Bretons. Mais la qualité et l'étendue du questionnement d'Éva Guillorel, qui, dans une large problématique, envisage et brasse toutes les hypothèses sous plusieurs angles d'analyse, est sans conteste le point fort de la présente publication.

Dans la première partie de l'ouvrage, elle analyse longuement les sources de la chanson de tradition orale en langue bretonne, et porte une attention particulière à l'histoire de l'évolution des collectes de *gwerzioù* effectuées aux XIXe et XXe siècles en Basse-Bretagne. Elle offre dans ce bilan historiographique une synthèse globale précieuse sur l'état de l'avancée des travaux de cette recherche, avant de proposer une méthode d'analyse et de datation des chants de tradition orale, qui veut se dégager de celle de ses prédécesseurs, le plus souvent non-historiens. Elle avait présenté sa méthodologie dans un article publié en 2006[1]. Compte tenu du cumul des strates chronologiques, l'on réalise la complexité de la datation des *gwerzioù* recueillies à partir du XIXe siècle, même si le livre pose quelques jalons pour leur datation. Plusieurs critères formels – rimes internes, structure strophique du chant – donnent des indices. Mais Éva Guillorel se dégage de l'approche événementielle des *gwerzioù*, trop limitée, pour en proposer une datation culturelle, en les confrontant avec des éléments attestés par d'autres sources, qu'elles soient orales, écrites, ou iconographiques. Ainsi les motifs de la complainte sont comparés avec ceux des sources littéraires médiévales françaises ou latines par exemple, où certains éléments sont mis en parallèle avec des comportements, y compris des éléments de culture matérielle, comme les pratiques de duel ou de recrutement militaire. La juxtaposition de ces divers cadres culturels, rappelant les exigences méthodologiques formulées par l'historien Robert Mandrou dans son *Introduction à la France moderne. 1500-1640. Essai de psychologie historique* (Paris, 1961, n^lle^ éd. Paris, 1998), témoigne d'une solide érudition.

Cette première partie développe largement le débat sur la fiabilité des *gwerzioù* collectées au XIXe siècle comme source pour l'histoire moderne ; aussi, après Alain Croix et Michel Nassiet, Éva Guillorel s'interroge-t-elle sur les catégories sociales dont font partie les auteurs des chansons, rarement identifiés. Nobles ? Ecclésiastiques ? Intermédiaires culturels ? Peu de chance en tout cas que ce soient les gens du peuple, illettrés ou peu aptes à entrer dans la civilisation de l'écrit. Il est au demeurant difficile d'assurer reconnaître la sensibilité d'un groupe socioculturel quand ces complaintes, après leur passage dans les mémoires de nombreux transmetteurs, sont devenues avec le temps

1. « Une proposition d'analyse culturelle des *gwerzioù* », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 113, 2006, p. 25-51.

CR biblio 2011.indd 500 26/11/2011 16:42:27

des œuvres collectives. À titre d'exemple et d'application de sa méthode, trois analyses de *gwerzioù* sont proposées. Le lecteur finistérien appréciera tout particulièrement celle de la *gwerz An Tour Plom,* la complainte de *La Tour de plomb*, rapportant l'incendie de la cathédrale de Quimper en 1620, et il pourra justement comparer l'approche de l'auteur avec celles des études déjà publiées sur le sujet, en remarquant son louable souci de précision dans les sources citées.

La deuxième partie de l'ouvrage tend à prouver l'intérêt d'une confrontation des sources orales, les complaintes, et des sources écrites, ici les archives judiciaires. Une centaine de pages sont consacrées à l'apport en miroir de ces deux mines abondantes, dans l'optique d'une meilleure connaissance culturelle de la société bretonne. Le croisement de ces sources, dont la complémentarité a déjà été mise en exergue par divers auteurs depuis 1970, est-il artificiel ou pertinent ? Pour répondre à cette question, a été constitué un corpus de cinq cent soixante-treize procédures judiciaires se rapprochant autant que faire se peut des lieux de collecte des *gwerzioù* sélectionnées, se positionnant sur la même fourchette chronologique et comportant la même thématique de situations de violence ; à partir de ce choix, elle observe la similitude et les écarts entre les deux types de récits.

Il paraît utile de rappeler que la criminalité de l'Ancien Régime, longtemps laissée aux juristes, est scrutée avec soin par les historiens à partir des années 1960 – à l'exemple des travaux de Jean Quéniart ou, plus récemment, de ceux de Michel Nassiet, pour ne citer qu'eux – qui ont fourni, au-delà du crime, et en tirant profit du discours argumentatif d'un procès, une excellente analyse socioculturelle de la Bretagne rurale. L'archive criminelle est une documentation juridique et technique dont il faut bien connaître les arcanes procédurales pour en dégager la substantifique moelle, tandis que la *gwerz*, largement alimentée par les faits divers locaux, d'une veine littéraire et poétique, est plus abordable en apparence ; néanmoins, au moment de son analyse, l'on doit dégager son contenu de l'écorce des canons esthétiques et moraux qui président à sa construction. Mais si l'approche des deux sources est très différente, les questionnements dont elles font l'objet sont proches et ont évolué parallèlement aux renouvellements de la discipline historique. Ainsi l'archive judiciaire, tout comme la chanson, suscite l'éternel débat sur la réalité déformée qu'elle présente. Cela mérite un petit commentaire.

Réalité, vérité, vraisemblance, voilà trois mots du débat complexe et grave que soulève Éva Guillorel. Le souci de vraisemblance, du « dire vrai », servi par la complainte et les « complaigneurs », se rapproche, selon elle, de la même volonté de créer du vraisemblable qu'offrent les témoins, les victimes, les accusés, par rapport à la réalité des faits (p. 109 et 189-195). Or un fossé, si ce n'est une contradiction, existe entre vérité et vraisemblance ; la vérité judiciaire ne peut se satisfaire d'une simple probabilité, d'une simple apparence de vérité, en dehors bien sûr du cas des lettres de rémission dont les codes sont destinés à emporter la conviction de l'interlocuteur, et où la volonté d'offrir du vraisemblable est incontestable. Mais dans une procédure criminelle, la vérité judiciaire suppose la réalité de l'établissement des faits, et le dossier procédural reste avant tout un instrument de production de la preuve, qui a pour objet d'asseoir une décision judiciaire. Il n'est certes pas question de célébrer l'infaillibilité de la justice humaine. Sans parler du risque de partialité auquel est exposé le magistrat seul face à la décision, le chemin de la mémoire des témoins à la mémoire des juges est risqué, même en toute bonne foi. L'historiographie récente pose largement la question de la subjectivité du discours de l'archive judiciaire compte tenu du parti pris des témoignages. L'utilisation biaisée de la justice par la population est un fait largement

CR biblio 2011.indd 501 26/11/2011 16:42:27

reconnu, dans le monde rural notamment. Mais l'historien Benoît Garnot rappelle que les principaux filtres modifiant le discours des témoins par rapport à la réalité découlent des modes de relations des individus au sein des communautés et des valeurs morales qui y dominent. À l'historien revient donc d'explorer ces relations et ces valeurs d'une communauté donnée, avant d'analyser le fond d'une affaire criminelle qui l'a perturbée. L'exploration de l'archive judiciaire n'est donc pas sans difficultés ni sans pièges.

Mais il est un point où complaintes et plaintes se rapprochent avec certitude. Dans le sac de procédures criminelles, la parole des acteurs passe d'abord le plus souvent par la bouche de l'interprète, puis par le tamis de la plume du greffier ; elle peut être tronquée, à tout le moins policée, et révéler davantage à l'historien d'aujourd'hui la sensibilité des élites que celle des couches populaires sur la sellette. L'on rejoint alors le débat sur la fiabilité des auteurs de la complainte et de leur représentativité sociale.

Dans un va-et-vient permanent entre les deux sources, et dans l'analyse critique de chacune d'elles, l'auteur mesure et analyse finement les écarts entre elles. L'archive judiciaire prend en compte la réalité quotidienne tandis que la *gwerz* a une approche grave et tragique. Elle ne restitue pas l'optique des acteurs de répression, mais interprète les faits tels qu'ils sont perçus par la communauté. Un certain nombre de chansons se concentrent surtout sur la phase de l'arrestation et celle de l'exécution, cette dernière autorisant les discours moralisateurs du « composeur » de complainte et renforçant le travail de l'institution judiciaire. Finalement, la complainte donne souvent l'image d'une justice magnifiée dans une société idéalisée. Mais l'apport incomparable des *gwerzioù* est d'évoquer l'existence des règlements infrajudiciaires, c'est-à-dire des négociations et autres accommodements hors processus judiciaire, sur lesquels la procédure écrite reste muette. Elle peut aussi renseigner sur les dysfonctionnements judiciaires ; l'on pense bien sûr à *la gwerz de Louis Le Ravallec*, remarquablement étudiée par Donatien Laurent en 1967. Trois études de cas sont proposées pour prouver, s'il en était encore besoin, la richesse de l'exploration croisée des deux fonds. L'une d'elles est particulièrement significative : il s'agit de la mise en parallèle de l'archive criminelle rapportant les exactions de Kernolquet, nobliau trégorrois, et de sa bande, commises dans les années 1650-1660, et de la *gwerz* de Kernolquet, dans son unique version de la collection Penguern ; cette étude comparative ouvre la porte à un autre questionnement sur le renouvellement du récit dans les mécanismes de transmission orale et sur le rôle des lettrés dans la mise en forme du récit.

La troisième partie du livre est consacrée à la contribution de la chanson à l'étude des comportements, des cultures et des sensibilités en Bretagne sous l'Ancien Régime, avec le même souci du problème de la fiabilité des sources orales. Pour dessiner les contours de la société qu'elle s'attache à faire revivre grâce à la chanson, et à la lumière parfois d'actes notariaux ou de testaments, Éva Guillorel dégage les codes et les hiérarchies dans les groupes sociaux, les rivalités entre ceux-ci, les normes et les signes d'appartenance à un groupe. Néanmoins, à la différence de l'archive judiciaire et des témoignages qu'elle contient, il apparaît que les complaintes ne sont pas une source pour apprécier la vie des plus humbles.

La mobilité des Bretons et leur ouverture au monde sous l'Ancien Régime est l'un des autres développements proposés. À défaut d'une datation fine, mais grâce à la précision des toponymes, les *gwerzioù* comportent des marques irréfutables d'ouverture sur l'extérieur. Le monde rural est un univers restreint, dont les limites, certes souvent hostiles, sont franchissables : l'homme marche beaucoup en fonction d'impératifs économiques, militaires, judiciaires. À partir de plusieurs

CR biblio 2011.indd 502 26/11/2011 16:42:27

complaintes est dressée une géographie fort intéressante des pardons et des pèlerinages, dans les paroisses, les diocèses, en France et à l'étranger, géographie certes un peu floue quand sont situés les lieux éloignés, à l'instar de Saint-Jacques-de-Compostelle qui peut devenir Saint-Jacques-de-Turquie..., mais géographie qui prouve en tout cas que les Bretons sont de grands voyageurs sur terre comme sur mer.

Vient ensuite l'apport des complaintes à la connaissance des sensibilités et comportements religieux, l'accent étant mis sur l'approche de la mort chrétienne, l'accomplissement de vœux et les pratiques testamentaires, les représentations de l'au-delà. La prégnance d'une religion catholique vivace s'affiche dans les gestes et dans la vie quotidienne. L'auteur confirme dans ce tableau les éléments déjà attestés par d'autres études sur le sujet, comme celles d'Alain Croix ou de Michel Vovelle, mais elle nuance la vision de la Bretagne brossée par le premier de quelques touches de couleur, par exemple par la mise en scène de certains comportements dans la société rurale bretonne. Elle offre donc une synthèse fort riche sur le sujet.

Le dernier chapitre du livre s'intéresse aux rapports du peuple et des pouvoirs locaux ou régionaux. Il développe le processus d'héroïsation de personnages comme forme de résistance au pouvoir. Sélection d'un personnage, formatage en héros, transmission voire réactualisation du mythe au fil du temps, la représentation des héros dans la *gwerz* est à ce titre instructive : les complaintes en langue bretonne exaltent des personnages peu connus hors de l'aire bretonne. Deux portraits sont dressés, celui de Guy Éder de La Fontenelle et celui du marquis de Pontcallec. Le premier est présenté sous une image positive dans les collectes trégorroises malgré ses abominations, dont ont souffert davantage les Cornouaillais, il est vrai. Le second, décapité en 1720 pour avoir mené une conspiration contre le régent Philippe d'Orléans, est mis en valeur à partir d'une collecte essentiellement vannetaise, comme héros et martyr devenu le symbole d'une cause bretonne, et ce, malgré l'ambivalence du personnage. Le processus d'héroïsation provient du fait que les complaintes ont été écrites par les partisans de ces « braves » ; aucun vers ne leur reproche un fait odieux et, plutôt qu'un rappel de leurs crimes, le texte met l'accent sur l'arrestation puis la mort édifiante des deux hommes, largement stéréotypées et propres à soutirer quelques larmes.

Nous n'avons donné ici qu'un faible aperçu de la richesse de l'étude d'Éva Guillorel, qui donne le tournis tant par la documentation foisonnante inventoriée que par l'analyse qui en est faite. Quant au CD audio/rom rassemblant mélodies et chants, loin d'être un gadget, il fait partie intégrante de l'ouvrage. L'écoute des voix, surprenante et émouvante pour le non-initié, prend une autre dimension après la lecture du livre. Rassurons les non-bretonnants : lu à l'ordinateur, le CD comporte les transcriptions et les traductions de l'ensemble des chansons. L'on peut féliciter les coéditeurs d'avoir mis à leur catalogue, dans une version luxueuse et à un prix raisonnable, un travail qui le mérite amplement et dont la parution a été justement saluée par les chercheurs. Gageons que cette excellente étude ravira les amateurs d'histoire de la période moderne et d'histoire en général, et tous les amoureux de la culture populaire bretonne.

Annick Le Douget

Maud HAMOURY, *La Peinture religieuse en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, préface de Marianne Grivel, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 614 p.

Il y a longtemps que l'on n'avait publié un livre d'une telle richesse sur l'art en Bretagne, du moins sur l'un de ses aspects les moins connus : la peinture. On connaît bien les travaux pionniers d'Henri Waquet,

CR biblio 2011.indd 503 26/11/2011 16:42:28

de Victor-Henry Debidour, de René Couffon, mais aucun d'entre eux n'avait fait une place éminente à la peinture, privilégiant l'architecture et la sculpture, considérées comme l'expression suprême de la création artistique bretonne. Même André Mussat, dans son grand ouvrage sur l'art breton[2], ne consacre que de maigres développements à la peinture et aux peintres. C'est donc un sujet non pas neuf mais peu abordé que traite, avec maîtrise, Maud Hamoury.

Le cadre géographique englobe les neuf évêchés de la Bretagne historique, et les limites chronologiques se bornent aux deux siècles suivant le Concile de Trente, excluant par conséquent les peintures médiévales (Langast, Morieux, Châtelaudren, Kernascléden, Saint-Méen-le-Grand, etc.).

La recherche des œuvres a débuté, comme il est normal, par le dépouillement des monographies et des répertoires anciens ou récents (J. Gaultier du Mottay et R. Couffon pour les Côtes-d'Armor, R. Couffon et A. Le Bars pour le Finistère, P. Banéat pour l'Ille-et-Vilaine, M. Rosenzweig pour le Morbihan, A. de Granges de Surgères pour le pays nantais) et la consultation des dossiers de l'Inventaire régional et des conservations départementales des Antiquités et Objets d'art, avant de passer à l'enquête de terrain, c'est-à-dire à la visite des musées et des édifices religieux (estimés à un millier !), le tout complété par les recherches dans les Archives départementales et à la Bibliothèque nationale de France. On ne peut être plus complet.

L'ouvrage est divisé en deux sections : la première (p. 1-358) est le travail de synthèse qui a fourni le sujet d'une thèse de doctorat d'histoire de l'art soutenue à l'université de Haute-Bretagne Rennes 2 en 2006 ; la seconde (p. 359-609) est un dictionnaire de tous les peintres repérés dans les musées et édifices religieux et cités dans les archives, dictionnaires d'artistes[3], répertoires archéologiques et travaux universitaires. Cet ensemble publié sur papier (avec illustrations en noir et blanc) est complété par un CD-ROM qui contient un catalogue des neuf cent deux œuvres peintes que l'auteur a recensées au cours de son travail, avec reproduction en couleurs, classées par ordre alphabétique des communes et repérables par auteurs et par thèmes iconographiques grâce à des index.

L'étude commence par deux chapitres consacrés à la commande, favorisée par le renouveau religieux et la prospérité économique. C'est plus particulièrement sous le règne de Louis XIV que la commande religieuse est importante : évêques, ordres religieux, chapitres cathédraux et collégiaux, corps politiques des paroisses et recteurs, confréries de dévotion (notamment du Rosaire) et de métiers, fabriciens (ou gouverneurs) de simples chapelles, hôpitaux s'adressent aux peintres, et parfois non des moindres (les jésuites de Rennes font appel à Jean Jouvenet, les carmélites de Guingamp à Claude Vignon, les carmélites de Rennes à Louis Ferdinand Elle, les minimes de Saint-Pol-de-Léon à Pieter Van Mol, les chanoines de la cathédrale de Quimper à Nicolas Loir), pour décorer les lieux de culte. Mais la commande laïque n'est pas en reste : les nobles, les parlementaires rennais, les communautés de villes, de simples particuliers (dans ce cas, il s'agit surtout d'ex-voto) ne dédaignent pas de se procurer des tableaux pour orner leur intérieur ou en faire don à des communautés religieuses ou à une paroisse.

Concrètement, comment s'opérait une commande ? Le choix d'un artiste était déter-

2. *Arts et cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, 1979 (rééd. Rennes, 1995).

3. On notera que l'auteur fait de nombreuses références à *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, publié par la Société archéologique du Finistère en 1987, ouvrage qui a mis au jour l'existence de plusieurs peintres ayant travaillé dans l'Ouest breton.

CR biblio 2011.indd 504 26/11/2011 16:42:28

miné soit par sa notoriété, soit par des considérations financières, soit par des exigences iconographiques. Une fois le nom de l'artiste arrêté, un marché était passé devant notaire, précisant éventuellement le thème du tableau, le modèle à suivre, le format, la nature de la peinture, les inscriptions ou les armoiries à faire figurer, parfois la signature du peintre, les frais de confection du tableau, les délais d'exécution, le prix du transport. Quant aux prix, ils étaient fort variables, le plus souvent fixés par adjudication « aux meilleures conditions que faire se pourra ». En Bretagne, ils étaient bien inférieurs à ceux pratiqués à Paris ou dans les grands centres provinciaux ; les paiements étaient échelonnés à des dates précises et, en cas de litige, une expertise pouvait être demandée par le commanditaire ; le règlement final des travaux était consigné dans une quittance.

Le chapitre suivant étudie d'abord les artistes dans leur environnement social, économique et culturel, et c'est là un aspect particulièrement intéressant de la place que tenaient les quelque 1 003 peintres identifiés dans la vie sociale de leur époque : sont ainsi étudiés leurs foyers d'activité, leurs origines sociales, leurs relations personnelles et professionnelles, leurs démêlés avec la justice, leur niveau culturel, leur niveau de fortune. Quant à leur statut, il est jusque dans les années 1760 celui d'artisan (le terme « artiste » n'apparaît d'ailleurs qu'en 1762 dans le *Dictionnaire* de l'Académie) ; il n'existait pas en Bretagne de corporation de peintres (malgré les qualifications fréquentes de « maître peintre »). De plus, beaucoup sont polyvalents puisqu'on trouve des peintres qui sont aussi peintres verriers, peintres sculpteurs ou peintres doreurs. D'autres exercent, à côté de leur activité artistique, des métiers – sans doute plus rémunérateurs – de sellier, de droguiste, de drapier, etc., ou de marchand de tableaux… Comme il n'y avait pas en Bretagne, avant 1757, d'école de dessin, l'apprentissage du métier se faisait soit au sein de la famille, soit chez un maître après la signature d'un brevet notarié. À l'issue de leur formation, très rares étaient ceux qui allaient se perfectionner à Paris, tout aussi rares ceux qui faisaient le voyage d'Italie : au XVIIIe siècle, seul François Valentin est dans ce cas.

D'excellentes pages montrent les peintres au travail. La plupart travaillent chez eux, souvent dans leur chambre promue au statut d'atelier, seuls ou avec l'aide d'un compagnon qui broie les couleurs[4]. Naturellement, pour les peintures de vaisseaux du roi, de lambris ou de retables, ils sont contraints d'aller sur place, et travaillent souvent en association avec un autre peintre. Ils vont alors de ville en ville, au gré des commandes. Le matériel et les opérations successives de peinture, ainsi que les différents types de travaux exécutés (peinture de chevalet, travaux de peinture et de dorure, restaurations, expertises, etc.), sont minutieusement détaillés, avant l'analyse du processus de création, pour lequel il est particulièrement important de faire la part des sources d'inspiration. Les gravures venues de France, de Flandre, d'Italie ou d'Allemagne connaissent une circulation intense, et les peintres bretons ne se privent pas de les copier, intégralement ou partiellement, ou de les réinterpréter en fonction du sujet. Il faut bien reconnaître que les peintres ayant composé des œuvres originales issues de leur propre inspiration sont assez rares : Maud Hamoury ne retient que Philippe Matozrec, prolifique peintre de tableaux religieux mais aussi de portraits, au XVIIIe siècle[5].

---

4. La seule représentation connue d'un peintre breton travaillant avec un apprenti figure dans une carte des *Taolennou* d'Alain Lestobec (Le *Miroir du monde*, 1636), conservée aux Archives diocésaines de Quimper.

5. Cette identification du peintre Philippe (c'est de son seul prénom qu'il signait généralement ses œuvres) a été rendue possible grâce à la découverte à Saint-Quay-Portrieux, par Maud Hamoury, d'une *Éducation de la Vierge* datée de 1777 et signée Philippe Matozrec, sieur de Créhélan. Signalons que la *Donation du Rosaire* de l'église d'Édern (Finistère), qui est signée Philippe et porte la

CR biblio 2011.indd 505 26/11/2011 16:42:28

L'étude des œuvres peintes est l'objet des deux derniers chapitres. Le corpus des neuf cent deux œuvres recensées permet d'établir des graphiques et des cartes précisant non seulement la répartition géographique (le Morbihan étant le mieux pourvu), mais aussi l'évolution de la production dans le temps (l'âge d'or se situant dans la seconde moitié du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe). Du point de vue qualitatif, il est certain que les niveaux sont très divers : les peintres de niveau artisanal – sans doute les plus nombreux – n'ont souvent que des connaissances inexistantes dans le domaine du dessin (manque de perspective, inégalité des proportions, simplification des personnages) ; d'autres ont reçu une formation technique et sont capables de copier des gravures, de les réinterpréter ou de les combiner (par exemple Guy Rome, Jacques Noblet, Jacques Alix, Jean-Baptiste Pigeon, Jean Vincent Lhermitais) ; plus rares sont ceux qui sont capables de créer et d'assimiler les influences de grands peintres (Jacob Quatroulx, Mathurin Bonnecamp, Louis Desjardin, Jean Bizien). Quant aux œuvres relevant de l'« art savant », on ne trouve guère que des tableaux provenant de commandes conventuelles, de chapitres cathédraux ou de parlementaires rennais, faites à des grands maîtres parisiens ou étrangers (Claude Vignon, Noël Coypel, Charles Errard, Louis Ferdinand Elle, Pierre Jacques Cazes). Le seul peintre breton de ce niveau de savoir-faire est François Valentin (il séjourna à Rome, tout comme avant lui les Nantais René Cotton et Jean Legouz, dont il ne subsiste malheureusement aucune œuvre permettant de juger de leurs qualités picturales).

Tout compte fait, si l'ensemble de la production est de qualité esthétique assez moyenne, l'intérêt de cette étude est plutôt de montrer que la Bretagne n'était pas à l'écart des courants français ou européens de l'époque, et qu'elle a été perméable aux apports extérieurs, soit par l'utilisation de gravures, soit par les contacts avec des peintres étrangers à la province, venus travailler dans les foyers artistiques de Rennes, de Nantes ou de Brest.

Peut-on formuler le souhait, pour finir, que ce livre remarquable et passionnant, véritable bible pour les chercheurs en histoire de l'art pictural en Bretagne, soit l'objet d'une publication sous forme d'un « beau livre », illustré de reproductions en couleurs (pas seulement sous forme de CD-ROM) ?

Tanguy Daniel

Patrick MALRIEU, *Qui veut faire l'ange fait la bête ! De la* gwerz *bretonne de Yann Girin à la légende hagiographique et au mythe…*, Rennes, Centre de recherche bretonne et celtique Rennes 2, 2010, 142 p.

Patrick Malrieu, cofondateur de l'association Dastum, auteur d'une thèse consacrée à la chanson bretonne populaire de tradition orale en langue bretonne, vient de publier une recherche comparative consacrée aux origines de la *gwerz* de Yann Girin.

Plusieurs collecteurs, dont Luzel au milieu du XIXe siècle, Gabriel Milin à la fin du XIXe siècle et l'abbé Perrot avant la Première Guerre mondiale, ont recueilli une *gwerz* induisant « la présence d'une feuille volante à l'origine de ces chants, tous recueillis dans le Léon », peut-être celle imprimée par Jean-Louis Derrien à Quimper en 1799. Le récit présente l'ermite Yann Girin, qui réside dans la montagne de Montserrat en Catalogne, tenté par le diable. Ce dernier, décidé à le perdre, envoûte la fille du comte de Barcelone et lui recommande une neuvaine auprès de l'ermite pour sa délivrance. Ce dernier, troublé par la présence féminine, veut s'enfuir, mais il en est dissuadé par le diable, déguisé lui-même en ermite, argumentant qu'il n'y a

date de 1706, doit être datée de 1766 (et non 1776), le troisième chiffre (6) ayant été partiellement rogné lors d'une restauration, transformant le 6 en 0.

CR biblio 2011.indd 506 26/11/2011 16:42:28

pas de mérites sans tentation. Perturbé, Yann Girin succombe au péché de luxure puis, mal conseillé par le faux ermite, tue la fille pour cacher son forfait. La légende le fait se rendre à Rome pour demander son absolution au pape, qui lui inflige une longue pénitence, le pécheur étant condamné à se comporter comme un animal sauvage. Sept années passent. Lors d'une chasse, un homme velu est capturé et amené devant le comte ; l'ermite, car il s'agit de lui, avoue ses crimes passés, après qu'un nourrisson s'est fait l'intermédiaire du pardon divin. Le comte lui pardonne et, conduit au lieu d'inhumation de sa fille, la retrouve pleine de vie. En remerciement de ce miracle, un monastère est construit à Montserrat.

La recherche extensive de cet étonnant récit a duré plus de dix ans, amenant l'auteur dans quelques-uns des lieux où la légende s'est diffusée, le nom du héros principal évoluant suivant les régions : Jean Paulus en France, Joan Gari en Catalogne, John von Berverley en Grande-Bretagne, Jean Bouche d'or et Giovanni Boccadoro en Allemagne et en Italie… L'analyse de l'importante diffusion de cette légende, à la structure narrative stable, introduit la seconde partie de l'ouvrage consacrée à la recherche des antécédents héroïco-mythiques : Hârût et Mârut, dans le Moyen-Orient musulman, les anges déchus Shemhazai et Azazel, dans le monde hébraïque, les Nasatya ou Asvin, indo-européens. Ainsi, les récits antérieurs présentent un récit identique inversant parfois le rôle des personnages principaux. Si dans la *gwerz* l'ermite résiste aux tentations, mais, enivré, viole et tue la fille, les anges, intermédiaires orgueilleux entre le ciel et la terre, sont séduits par une femme qui les enivre et leur vole leur savoir, à la suite de quoi ils sont condamnés à vivre dans un puits.

La pieuse légende de l'ermite velu de Montserrat, à l'origine de la *gwerz*, dépasse largement le cadre de l'édification judéo-chrétienne, ouvrant la troisième partie de l'ouvrage à l'analyse des diverses interprétations symboliques : fécondité et prospérité, interdits et transgression, homme sauvage, mythe de l'ours… L'auteur se montre prudent dans des conclusions qui lui permettent d'avancer des hypothèses tout en laissant des portes ouvertes à d'autres interprétations.

Il est rare de parcourir un tel travail comparatif, géographique et diachronique, les barrières linguistiques, bibliographiques et historiques rebutant les chercheurs la plupart du temps. Si les deux premières parties impressionnent par leur érudition, la troisième, consacrée au symbolisme de la légende, reste moins convaincante. Il est difficile de réduire une structure narrative traversant le temps et l'espace à une série de motifs universels : fécondité, homme sauvage, mythe de l'ours… Le recours systématique à l'association et à l'analogie, pour expliquer la présence d'une série de motifs singuliers, ne nous renseigne en rien sur la transmission du récit, processus auquel l'étude est consacrée. Chaque culture interprète les récits légendaires transmis par le biais de structures narratives complexes pour leur donner une valeur, cosmogonique pour les mythologies, morale pour les religions monothéistes, voire marchande pour les derniers développements contemporains (bande dessinée à Montserrat, p. 12, aphrodisiaque indien pour les jumeaux Ashvins, p. 73). Comme le faisait remarquer l'indoeuropéaniste Christian Rose, assistant à la conférence de l'auteur lors des 24e journées de la SBEC[6] à Bruxelles, le 5 février 2011, l'analyse duméziliennne explique correctement les liens observés entre la légende chrétienne et les mythologies orientales (Inde et Perse). Dans ces dernières, au sein d'un jeu de relations microcosme/macrocosme, ou encore nature/culture, il est question de jumeaux divins, représentant les phénomènes naturels bipolaires (jour et nuit, mouvement

6. Société belge d'études celtiques (cf. www.sbec.be).

CR biblio 2011.indd 507 26/11/2011 16:42:28

et arrêt…), et d'une femme représentant la nature. Un ensemble de combinaisons est alors possible entre les personnages, sans quitter la structure originelle du récit lui donnant sa longévité et sa pertinence. Ces dernières remarques ne font que souligner les difficultés rencontrées dans cette étude exhaustive, où l'on suit le fil d'une tradition orale (en fait surprise en cours du passage de l'écrit à l'oral) recueillie dans le Finistère au XIXe siècle jusqu'aux récits mythologiques de la haute antiquité du Moyen-Orient.

Imprimeur de métier, l'auteur a soigné la présentation de cette légende multimillénaire par une mise en page richement agrémentée d'illustrations en couleurs. Il trouvera sans aucun doute sa place dans les bibliothèques des passionnés d'histoire, de Bretagne et d'ailleurs.

Joël Hascoët

Christophe CARICHON, *Agnès de Nanteuil, 1922-1944. Une vie offerte*, préface de Gérard Cholvy, Perpignan, Artège, 2010, 208 p.

Dans sa thèse de doctorat d'histoire sur le scoutisme (Brest, 2002), Christophe Carichon consacra deux pages à Agnès de Nanteuil. Quelques années plus tard, invité par un éditeur à faire connaître celle qui fut une véritable héroïne de la Résistance française, l'auteur s'est attaché à traduire avec bonheur la trajectoire lumineuse d'une femme dont la brève existence prit fin près de Paray-le-Monial dans le convoi qui la conduisait, un jour du tragique été 1944, vers les camps de la mort.

Pour mener à bien sa tâche, l'auteur a bénéficié de la communication des papiers conservés par la famille : « Biographie d'Agnès », rédigée par le père Raoul de Vitton, un cousin germain, « Carnets spirituels », février 1937-Pâques 1939, « Lettres confidentielles » à l'abbé Macé, à sa famille, à ses amies, autant de témoignages qui disent le caractère entier de l'enfant, la vivacité de l'adolescente, la courageuse détermination de la jeune adulte.

À dix ans, Agnès, aînée des six enfants de Gabriel de La Barre de Nanteuil et de Sabine Cochin, installés rue du Bac à Paris, est loin d'être une « petite fille modèle ». Raoul de Vitton décrit sans indulgence l'enfant volontaire, sûre d'elle-même, orgueilleuse, préférant mentir plutôt que de reconnaître ses torts, chef de bande, entraînant les autres à la révolte. Certes capable de générosité, de sacrifice, mais extrémiste en tous sens, Agnès trouble la paix de la maison par ses incartades, ses désobéissances. Petit volcan « tout feu, tout flamme », la surnommeront plus tard ses compagnes de classe.

À quinze ans, Agnès, inscrite à l'Institut Désir, élève douée, pratiquant le violoncelle, le chant, le dessin, s'initie au militantisme dans le cadre de la JECF (Jeunesse étudiante chrétienne féminine), tout en endossant l'uniforme bleu marine des Guides de France. Au cours d'une retraite spirituelle de cinq jours, s'esquissent les premiers pas d'un parcours particulier dont elle note quelques étapes dans des carnets. Le premier proclame : « Tout pour les autres, rien pour moi » ; « PSF. Pureté, Simplicité, Franchise ». Mais l'adolescente note plus d'une fois qu'elle manque à sa devise, tout en ne cessant de se reprendre.

Arrive bientôt un douloureux déracinement. La famille quitte Paris pour le château de Runiac à Theix, dans le Morbihan. « Je me sens si souvent triste : avoir tout quitté, compagnes, cours, distractions, mais il me reste les deux êtres les plus chers, le Bon Dieu et mes parents. » Au Cours du Mené, chez les dames de la Retraite de Vannes, s'établit bientôt entre Agnès et l'abbé Henry Macé, son directeur spirituel, une correspondance régulière franche révélatrice du caractère trempé d'une fille qui est loin d'être une petite sainte : « J'ai répondu une fois à maman : la barbe ! » Agnès se bat avec ses frères et sœurs, ne travaille pas suffisamment, récolte

CR biblio 2011.indd 508 26/11/2011 16:42:28

de mauvaises notes. Mais, en fille courageuse, elle prend des résolutions : « Je mets mon réveil tous les matins à 6 h 05. […] Un quart d'heure pour faire ma méditation, un autre quart d'heure pour dire un chapelet pour Marcelle (une grande malade) et puis après je repasse mes leçons » (lettre 21 à l'abbé Macé). Chemin spirituel faisant, elle garde le sens de l'humour : « Le père capucin ou bénédictin (qui prêche la retraite) est très barbu et ne m'emballe pas du tout. Heureusement que je ne me confesserai pas à lui ! » En classe, le latin et la chimie sont ses bêtes noires : « Je n'y comprends rien et ça m'ennuie à mourir. » Résultat, la directrice décide de ne pas présenter l'élève qui n'a pas atteint le niveau voulu et n'a que seize ans à la session de juin du baccalauréat. Et, comble de malchance, malgré le travail de révision intensif de l'été, Agnès est « collée » en octobre et doit redoubler sa classe.

Arrive la guerre, la déroute. Juin 1940. Les Nanteuil refusent l'armistice et la politique de collaboration dans la mesure où, pour eux, la France et les Français doivent continuer à se battre contre l'envahisseur allemand. Lors de la fête de Jeanne-d'Arc en mai 1941, alors que le général de Gaulle demande aux Français de se promener en silence dans leurs villes pour célébrer l'héroïne, les Nanteuil se retrouvent arpentant la Rabine, au port de Vannes. Les signes de résistance plus ou moins passifs en face de l'occupant se multiplient. Agnès bout, tout en obtenant son baccalauréat de philosophie. Elle, qui a un moment pensé se faire religieuse, écrit : « Toute ma vocation réside dans le mariage. Avoir des enfants à soi ! […] Mon Dieu, éclairez-moi, faites-moi sainte, que je ne m'emballe pas (comme une imbécile) pour le premier venu. »

Viennent les épreuves familiales. Sabine, la mère a des ennuis de santé, tout comme Agnès. Le père meurt en novembre 1942. La famille quitte la campagne, s'installe à Vannes où Agnès trouve à se dépenser comme assistante dans une meute de louveteaux. Faute de pouvoir entrer à l'école d'infirmière de Nantes, elle suit localement les cours de la Croix-Rouge française, avec son amie Armelle de La Motte. Envoyées à Nantes, à la suite des bombardements de septembre 1943, les jeunes Vannetaises ont l'occasion de faire preuve de leur dévouement.

Or, au printemps 1943, Agnès a vu sa mère entrer en Résistance. La résidence du 35, rue Jeanne-d'Arc est un relais pour les évadés du camp de prisonniers de Meucon et pour les jeunes réfractaires du Service du travail obligatoire (STO) pourchassés par la Gestapo. Sabine de Nanteuil met aussi en place une structure de récupération d'aviateurs alliés, le « Réseau d'évasion vannetais », qui voit transiter de septembre 1943 à mars 1944 de vingt à trente aviateurs du Commonwealth et des États-Unis.

Pendant ce temps, sous le nom de « Claude », Agnès, agent de liaison, prend ses ordres auprès du général Audibert, caché au couvent des religieuses augustines de Malestroit dirigé par la mère Yvonne-Aimée de Jésus. En mars 1944, « Claude » est promue au rang de sous-lieutenant par le lieutenant-colonel Morice, du 2e bureau de la Résistance.

Le mardi 14 mars, revenant de la messe matinale, avertie que des voitures de la Gestapo stationnent dans sa rue, elle se refuse à mettre les siens en difficulté. Arrêtée, elle les quitte sur un simple « À bientôt ! ». Interrogée, humiliée, giflée « à ne plus y voir clair », écrit-elle à sa mère un mois plus tard, elle ne cède pas. « Mon Dieu, faites que je tienne le coup. » À la prison Jacques-Cartier de Rennes, où elle est transférée le 16 mars, le calvaire des interrogatoires continue : « J'étais comme une automate, ne me rendant plus compte où j'étais, comme dans un brouillard » (lettre du 25 avril 1944). Là, il lui arrive de croiser sa sœur Catherine, incarcérée elle aussi. Malgré l'interdiction formelle, une correspondance s'établit avec les siens.

CR biblio 2011.indd 509 26/11/2011 16:42:28

Le 1er août, la prison touchée par l'aviation alliée, les Allemands décident d'évacuer les prisonniers en train vers l'est. Redon, Nantes, Angers… Le convoi bloqué à Langeais le 6 août, pris pour cible par la Royal Air Force, les prisonniers sont mis en joue par les soldats en furie. Agnès s'écroule dans les bras de Catherine. Transportée à l'hôpital de Tours où elle reste quatre jours sans soins avant d'être rembarquée dans la nuit du 10 au 11 août, elle meurt le dimanche 13 au soir, entourée de femmes qui s'associent à sa prière. On est à Paray-le-Monial, la ville du Sacré-Cœur. Les Allemands désirant débarquer son corps, un médecin de la ville, Albert Nesme, appelé pour les formalités, est bouleversé par le spectacle des femmes de toutes conditions qui veillent la dépouille de leur compagne, « non pas abattues par la mort, écrit-il, mais comme plus fortes, invincibles ». La résistante de 22 ans est inhumée sous une croix de bois toute simple dans le cimetière de Paray. Une de ses compagnes, Suzanne Bizien, témoigne : « Elle tint jusqu'au 13 août, notre petite Agnès, dans le brouhaha, les cris, la chaleur, la misère ; elle mourut sous nos yeux, calmement, héroïquement, son visage illuminé. » La passion d'Agnès de Nanteuil a duré cinq mois.

Yves-Pascal Castel

Yann CELTON, Georges PROVOST (dir.), *Archives de l'Église catholique en Bretagne. Guide des sources privées de l'histoire du catholicisme*, avant-propos d'Hugues Leroy, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 343 p.

Les spécialistes d'histoire religieuse, comme tous les historiens, hantent les archives, qu'elles soient nationales, départementales, diocésaines, privées, etc. Ils ne disposent pas toujours, hélas, d'inventaires, de répertoires ou de guides qui leur signalent les documents qu'ils recherchent dans tel ou tel dépôt. En ce qui concerne le Finistère, cependant, ils ne sont pas mal lotis, puisque le vieux *Répertoire sommaire* d'Hervé du Halgouët, publié en 1914 (et non en 1918, p. 13, note 1), permet une première approche des fonds conservés à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales ; le *Guide des archives du Finistère*, de Jacques Charpy, publié en 1973, consacre un court chapitre aux Archives paroissiales et diocésaines, et des développements plus substantiels aux séries des Archives départementales où sont conservés des documents concernant l'histoire religieuse : série G (clergé séculier antérieur à 1790), série H (clergé régulier avant 1790), série L (documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire, notamment sur le séquestre des biens d'Église, ainsi que sur le clergé réfractaire et constitutionnel), série Q (domaine et enregistrement depuis 1790, pour la vente des biens nationaux), série V (cultes de 1800 à 1906), série V dépôt (archives paroissiales du XIXe siècle). On notera que toutes ces séries (sauf V dépôt) sont dotées de répertoires numériques qui ont été publiés par les Archives départementales du Finistère.

Il manquait un guide traitant des archives privées : c'est chose faite avec ce guide des *Archives de l'Église catholique en Bretagne* (il s'agit de la Bretagne historique, incluant donc la Loire-Atlantique), élaboré par Yann Celton, archiviste diocésain de Quimper et Léon, et vice-président de la Société archéologique du Finistère, avec la collaboration de Georges Provost, maître de conférences à l'université de Haute-Bretagne (Rennes 2), reprenant un projet proposé en 1993 par l'historien Michel Lagrée à la section Religion de l'Institut culturel de Bretagne.

Chacun des fonds recensés comporte une notice historique sur l'institution dont il émane, ou sur le dépôt lui-même, avant d'aborder la description de la documentation conservée. Celle-ci se fait selon une grille de classement répondant – dans la mesure du possible – à la norme ISAD(G) [General International Standard Archival Description], de façon à harmoniser l'ensemble,

CR biblio 2011.indd 510 26/11/2011 16:42:28

certaines institutions ayant cependant gardé un cadre particulier.

Les dépôts sont répartis en cinq catégories. D'abord, les archives diocésaines : parmi celles des autres diocèses bretons, celles de Quimper et Léon, sises à Quimper (à l'évêché, 3, rue de Rosmadec), sont détaillées en douze pages. Occupant 350 mètres linéaires (sans compter les registres de catholicité, qui s'étalent sur 300 mètres linéaires), elles ont été créées par l'évêque François-Virgile Dubillard, qui institua en 1901 une Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie, dont l'organe fut le *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'histoire* (devenu en 1911 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, qui dura jusqu'en 1941), confié à des chanoines qui ont laissé un nom dans l'historiographie du diocèse (Paul Peyron, Jean-Marie Abgrall, Gabriel Pondaven, Henri Pérennès). Ce n'est qu'à partir de 1950 qu'un « secrétaire-archiviste » est chargé de créer réellement un service d'archives. De nouveaux chanoines s'attèlent à la tâche (Pierre-Jean Nédélec [qui fut aussi président de la Société archéologique de 1964 à 1969], Théodore Gélébart, Jean-Louis Le Floc'h (vice-président de la Société archéologique) qui, le premier, accomplit une œuvre immense de mise en ordre et de classement des documents, puis le père Roger Garrec auquel succéda, en 2003, Yann Celton, premier laïc à occuper cette fonction. Les pages 32 à 37 du guide donnent une vue d'ensemble des séries, avec suffisamment de détails pour que le chercheur puisse s'orienter dans ce puzzle documentaire.

En second lieu, les archives des congrégations masculines n'occupent guère que vingt-six pages : pour le Finistère, on y trouvera les archives de l'abbaye de Landévennec (peu d'archives anciennes en dehors du fonds Lebreton, et encore sont-elles sans rapport avec l'histoire de l'abbaye), celles de la Société des prêtres de Saint-Jacques, qui sont consultables à Guiclan, celles des Frères de Saint-Gabriel, réparties entre Nantes et Rome, celles des Frères de l'Instruction chrétienne (dits Frères de Ploërmel), qui sont en partie à Vannes, en partie à Rome.

Les archives bretonnes des congrégations féminines occupent une place substantielle (131 pages). Quatre de ces congrégations sont situées dans le Finistère : pour l'Adoration perpétuelle (à Quimper, ce sont les Sœurs de la Providence), les archives sont à Guipavas ; pour les augustines de la Miséricorde de Jésus, elles sont au couvent de Cuburien à Morlaix ; pour le Carmel de Morlaix, elles se trouvent à Morlaix. D'autres congrégations bretonnes ayant eu des implantations dans le Finistère ont leurs archives dans les autres départements bretons : les Filles de Jésus à Locminé, les Filles du Saint-Esprit à Saint-Brieuc, l'Immaculée Conception à Saint-Méen-le-Grand, Sainte-Marie-de-la-Présentation à Broons, les Servantes de l'Agneau de Dieu à Brest ; quant aux ursulines, qui n'ont plus aujourd'hui qu'une communauté à Quimperlé, leurs archives sont dispersées à Caen, Angers, Nantes et Quimperlé.

La quatrième partie est consacrée aux centres d'archives extérieurs à la Bretagne. Beaucoup d'ordres religieux ayant leur maison-mère hors de Bretagne ont joué en Bretagne un rôle significatif dans l'enseignement, les missions ou le service hospitalier. Une partie de leurs archives concernent donc notre région, mais sont conservées à l'extérieur. Toujours pour le Finistère, les congrégations masculines recensées sont (dans l'ordre alphabétique) les capucins [Roscoff] (archives à Paris), les jésuites [Quimper, Brest] (archives à Vanves), les montfortains [Guipavas] (Paris), les franciscains [Quimper, Brest, Morlaix, Lesneven] (Paris), les Frères des Écoles chrétiennes [ou lasalliens] (Lyon), les hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu (Paris). Les congrégations féminines sont plus nombreuses : les calvairiennes (archives à Bouzy-la-Forêt, Loiret), la congrégation de la Retraite (Saint-Germain-en-Laye),

CR biblio 2011.indd 511 26/11/2011 16:42:29

les dominicaines de la Présentation (Tours), les Filles de la Sagesse (Saint-Laurent-sur-Sèvre, Vendée), les Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loire (Le Mans), les sœurs hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve (Neuilly-sur-Seine).

Un chapitre particulier est consacré aux congrégations ou centres d'archives non cités dans le guide. Certaines de ces congrégations (missionnaires, par exemple) peuvent n'avoir pas eu de communautés en Bretagne, mais y ont parfois recruté une forte partie de leurs membres.

On voit ainsi que l'historien de la vie religieuse en Bretagne aura parfois à faire de lointaines recherches dans des fonds que l'histoire elle-même a dispersés. Pour faciliter la consultation de ce très précieux ouvrage, on dispose en outre d'une bibliographie, d'un index et d'une table des centres d'archives et des congrégations. Si l'on ajoute à cela la présence de deux cahiers en couleurs présentant de remarquables documents iconographiques extraits des archives des diocèses ou des communautés, on ne peut que féliciter les auteurs d'avoir donné aux historiens un exceptionnel instrument de travail.

Tanguy Daniel

Bernard PAILLARD, Jean-François SIMON, Laurent LE GALL [dir.], *En France rurale. Les enquêtes interdisciplinaires depuis les années 1960*, Rennes, Presses universitaires de Rennes – Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2010, 395 p.

Pour ceux qui aiment dériver sur les eaux tourmentées de l'interdisciplinarité (on dit aussi pluridisciplinarité, ou multidisciplinarité, ou transdisciplinarité, au choix…) en sciences humaines et sociales, cet ouvrage sera pain bénit. Le commun des mortels, quant à lui, aura l'impression d'atterrir sur une planète étrange où se côtoient de savants décortiqueurs de la société humaine (ethnologues, anthropologues, sociologues, etc.[7]), que séparent de subtiles nuances épistémologiques et méthodologiques, et qui passent une partie de leur temps à se remettre en question, ce qui, somme toute, n'a rien d'étonnant puisque la matière sur laquelle ils travaillent (l'homme vivant en société) est essentiellement mouvante, protéiforme, en perpétuel devenir. La seconde surprise viendra du langage acronymique qu'utilisent ces savants, poussant à l'extrême une manie universitaire : la lecture en est rendue souvent désagréable, car parsemée d'ATP, CFRE, CRA, LAS, MNATP, MSH, RCP, SHS, etc., dont la traduction figure heureusement aux pages 7 et 8[8].

L'ouvrage constitue le prolongement d'un colloque qui s'est tenu à Brest et Plozévet les 16 et 17 mai 2008, colloque consacré aux « Grandes enquêtes pluridisciplinaires des années 60-70. Bilans et perspectives ». Il ne s'agit pas à proprement parler des actes de ce colloque, mais de contributions qui, pour la plupart, émanent de ceux qui y ont participé. Plusieurs enquêtes pluridisciplinaires sur les sociétés paysannes ont eu lieu sur le territoire français (dans l'Aubrac, en Corse, à Minot [Côte-d'Or], dans les Baronnies [Hautes-Pyrénées], dans le Pays de Sault [Aude]), mais la première en date est l'enquête qui eut pour cadre la commune de Plozévet, entre 1961 et 1965. C'est donc sur cette dernière que se concentrera l'essentiel de ce compte rendu, comme d'ailleurs y invite le contenu du livre.

---

7. La liste est longue des psychosociologues, des anthropobiologistes, des psycho-ethnologues, des structuro-fonctionnalistes, etc.

8. Exemple de cette littérature hautement poétique, page 13, note 15 : « Deux projets, dirigés par Bernard Paillard (CERHIO), se développent depuis 2009. *Plozcorpus*, soutenu par la MSHB et le TGE Adonis du CNRS, vise à mettre en place, en collaboration avec le CN2SV (équipe adossée au Centre A. Koyré/CRHST – UMR CNRS 8560), un portail OAI-PMH des données et archives des enquêtes », etc.

CR biblio 2011.indd 512 26/11/2011 16:42:29

Auparavant, on lira avec intérêt les deux premières contributions, qui replacent ces enquêtes du XXe siècle dans leur cadre historique. André Burguière, historien, directeur d'études émérite à l'École des hautes études en sciences sociales, rappelle « la longue histoire des enquêtes collectives du siècle des Lumières à la cinquième République » (non comprise), depuis les récits de voyages des explorateurs en terres lointaines jusqu'aux enquêtes des *Annales* de Marc Bloch et Lucien Febvre. C'est Alain Chatriot, historien lui aussi, chargé de recherche au CNRS, qui détaille le développement des enquêtes collectives durant les années 1960 (et en particulier l'enquête de Plozévet) sous l'égide de la DGRST (Délégation générale de la recherche scientifique et technique), créée en 1961.

L'enquête de Plozévet proprement dite est d'abord l'objet d'un « état des lieux » établi par Bernard Paillart, sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS. Curieusement, l'histoire de cette enquête, pourtant à peine cinquantenaire, est mal connue, comme si on avait voulu enfouir la mémoire d'une aventure scientifique qui ne fut pas appréciée de tous, à commencer par les « observés » de Plozévet. Il faut déplorer que plusieurs des enquêteurs soient aujourd'hui décédés, et que les survivants soient parfois réticents à faire un retour sur cette expérience. Quant aux archives, elles « sont très dispersées et majoritairement non inventoriées, voire même pas déposées ». Malgré cela, B. Paillart, après avoir tenté d'élucider les raisons du choix « assez énigmatique » de Plozévet comme terrain d'étude, dresse un tableau de ce que fut le travail d'une centaine de chercheurs, avant de constater que « l'expérience en terrain bigouden s'étant terminée dans le malaise et la confusion, l'amnésie dont elle fut l'objet a donc été à la hauteur de l'embrouillamini de sa fin » (p. 75).

Les « témoignages de quelques enquêteurs » sont hautement instructifs sur l'activité des chercheurs à Plozévet, et font toucher du doigt les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans un pays qui leur était complètement étranger (à l'exception de quelques rares Bretons), venant pour la plupart de Paris. De plus, l'entente ne régnait pas toujours entre eux, allant même parfois jusqu'à les pousser à quitter les lieux avant la fin du contrat (Solange Skinner-Petit, aujourd'hui à Boston).

Alexandre Albenque, qui abandonna le domaine de la recherche après son passage à Plozévet, insiste cependant sur les bons contacts qu'il eut avec la population locale, même si « quelques-uns ne comprenaient pas très bien nos objectifs et l'utilité de notre entreprise » (p. 90).

Françoise Prigent, devenue plus tard professeur de lettres à Brest, chargée d'étudier « la culture commercialisée à Plozévet entre 1850 et 1950 » (sujet extravagant puisque inexistant !), avoue que « l'interdisciplinarité […] ne fut qu'un mot parmi d'autres. Tout relevait du bricolage. Chacun se débrouillait, sachant qu'"après" il aurait à mettre en commun ses observations avec celles des autres chercheurs » (p. 94). Son passage à Plozévet eut pour elle une suite imprévue, puisqu'elle y fit la rencontre de Donatien Laurent, son futur époux. Les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique* connaissent bien ce dernier pour ses nombreuses publications, notamment sur le *Barzaz-Breiz*, et le rôle éminent qu'il joua dans la recherche bretonne comme directeur du CRBC de 1987 à 1999. À Plozévet, où il faisait ses « classes » (p. 189), travaillant sur « le cycle de la vie individuelle dans la société traditionnelle », il « faisait figure d'original car il s'était bel et bien installé à demeure et ne rentrait pratiquement jamais à Paris » (p. 94).

Nicole Mathieu, directrice de recherche émérite au CNRS, revient longuement, quant à elle, sur ses séjours à Plozévet, sur ses recherches minutieuses dans les archives (elle était chargée de « reconstituer l'histoire globale » de la commune). Elle fréquentait

CR biblio 2011.indd 513 26/11/2011 16:42:29

peu les habitants, mais avait des relations contrastées avec les autres enquêteurs : Edgar Morin qui, « par sa manière d'être sur le terrain, provoquait […] un quasi-sentiment d'antipathie » (p. 107), Donatien Laurent, au contraire, « avec un visage doux, une allure timide, un sourire éclairant soudain l'œil d'une lumière de passion, […] attirait la sympathie, cette envie de relation personnelle qu'on nomme amitié » (p. 109).

Edgar Morin, venu à Plozévet en 1965 avec l'idée d'y étudier les processus de modernisation, est interrogé par Bernard Paillard ; il tente d'expliquer les raisons pour lesquelles il a eu maille à partir avec les Plozévétiens, ou du moins une partie d'entre eux : ses méthodes originales d'enquête (par exemple en poussant les adolescents à constituer un comité des jeunes, à une époque où des thèmes contestataires commençaient à s'exprimer), la publication imprévue, en 1967 (chez Fayard), de son livre *Commune en France. La métamorphose de Plodémet* (qui mécontenta bien des autochtones auprès de qui il passa pour un « fouille-merde » [p. 122], et qui hérissa aussi bon nombre de ses collègues enquêteurs). Les choses sont aujourd'hui apaisées, puisque, en 2002, Edgar Morin a été fait citoyen d'honneur de la commune…

Dans l'équipe d'Edgar Morin figurait précisément Bernard Paillard, alors étudiant à Rennes et devenu par la suite directeur de recherche au CNRS, qui détaille concrètement les conditions de son travail d'enquêteur, les relations – bonnes, et même amicales – qu'il eut avec ses hôtes du village de Kermenguy, les idées et les méthodes de son mentor, etc.

L'expérience de Plozévet est comparée avec des enquêtes menées au Japon par le sociologue japonais Masahiro Ogino qui met le doigt sur le problème des rapports enquêteurs-enquêtés : « Contrairement à l'ethnologie et à l'anthropologie développées en Occident, écrit-il, qui sont parties de la différence culturelle, l'ethnologie japonaise s'est forgée en considérant que la culture étudiée n'était pas différente de celle de l'enquêteur : elle en faisait, elle en fait partie » (p. 149).

Christian Pelras, ethnologue originaire du Rouergue, devenu par la suite directeur de recherche au CNRS, explique pourquoi et comment il a été chargé, parallèlement à l'enquête de Plozévet, de faire seul une recherche d'ethnologie globale sur la commune voisine de Goulien, de façon à faire une comparaison avec l'enquête collective de Plozévet. Il en est sorti un livre remarquable, publié en 1968 : *Goulien, commune rurale du Cap-Sizun. Étude d'ethnologie globale*[9].

Le choix d'une commune comme cadre de cette étude globale pose aussi un problème : dans quelle mesure une monographie communale est-elle pertinente pour l'étude de phénomènes qui peuvent dépasser largement un cadre administratif restreint ? C'est ce à quoi tente de répondre François Ploux, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne Sud.

Jean-François Simon, aujourd'hui directeur du CRBC, s'interroge, lui, sur la place des enquêtes de Plozévet dans la formation des recherches bretonnes en « ethnologie du proche ». C'est l'occasion de revenir sur les « folkloristes » bretons du XIXe et du début du XXe siècle, puis sur l'œuvre de René-Yves Creston et enfin sur l'action déterminante, à Brest, de Jean-Michel Guilcher et de Donatien Laurent.

Guillaume Sabin, ethnologue au CRBC, entreprend – c'est un thème récurrent d'un bout à l'autre de l'ouvrage –, à la suite d'Edgar Morin et d'André Burguière[10], une analy-

9. Publié dans les *Cahiers du Centre de recherches anthropologiques*, n° 6, daté de 1966. Une réédition a été faite en 2001 (Rennes, PUR), avec un additif sur « Goulien, an 2000 ».

10. André Burguière a publié en 1975 – soit une bonne décennie après la fin de l'enquête – un livre de synthèse des travaux des enquêteurs, intitulé *Bretons de Plozévet*, Paris, Flammarion.

CR biblio 2011.indd 514 26/11/2011 16:42:29

se critique des méthodes d'enquête utilisées à Plozévet, insistant à juste titre sur les problèmes de relations entre enquêteurs et enquêtés, sur les notions d'objectivité/subjectivité, sur les conséquences de la transformation des hommes et des femmes en objets d'étude, sur les dangers de l'étiquetage et des jugements normatifs (dont ni Morin ni Burguière eux-mêmes ne sont exempts), et souligne au passage que l'ignorance de la langue vernaculaire (seul Donatien Laurent parlait le breton) occulte la capacité créatrice du langage qui, selon Pierre Bourdieu, « transforme profondément la vision du monde » (p. 223).

Laurent Le Gall, maître de conférences en histoire moderne à l'université de Bretagne Sud, clôt cette série d'articles par une longue réflexion sur l'apparition au cours de l'enquête de l'élément politique qui n'avait pas été envisagé au départ : l'opposition entre les « blancs » et les « rouges ».

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à d'autres enquêtes dans le domaine ethnologique et sociologique, dans d'autres parties de la France. On y trouvera décrites l'expérience de l'Aubrac, menée en 1963-1966 à l'instigation de Georges Henri Rivière et du musée des Arts et Traditions populaires (récit de Martine Segalen, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris-Nanterre – en une langue d'une remarquable clarté – , où apparaissent les failles de l'entreprise : absence d'interdisciplinarité, tensions entre ethnologues et sociologues) ; l'enquête du Châtillonnais, en 1966-1968, également lancée par Georges Henri Rivière et rapportée par Serge Wolikow, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, comporte un sous-titre évocateur : « Le rendez-vous interdisciplinaire manqué » ; Françoise Zonabend, ethnologue, directrice d'études émérite au Laboratoire d'anthropologie sociale à Paris, complète le récit de cette expérience châtillonnaise par la relation de l'enquête menée en 1967-1975 à Minot, petit village de la Côte-d'Or, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Châtillon ; l'enquête des Baronnies, dans les Pyrénées, menée en 1974-1976, est relatée par Rolande Bonnain-Dulon, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ; Georges Ravis-Giordani rend compte des travaux menés depuis 1973 par des équipes de chercheurs corses, aux prises avec la spécificité insulaire ; la série se termine par l'originale enquête de la Margeride, entreprise depuis 1973 par Philippe Bonnin, directeur de recherche au CNRS, Martyne Perrot et Martin de La Soudière, chargés de recherche au CNRS, qui ont tous trois tissé des liens familiers avec les habitants du village de Belpeyre.

Cette revue des études rurales collectives étant faite, la conclusion est assumée par Françoise Zonabend qui pose les problèmes auxquels est confronté l'enquêteur en « ethnologie du proche » : non seulement ceux de la documentation (matériaux recueillis auprès des interlocuteurs et narrateurs), mais surtout ceux de la « restitution » (synthèse de l'ethnographe à partir de la documentation) qui peut être parfois l'objet de réactions de rejet de la part des « observés » ; l'auteur, qui travailla à La Hague sur les représentations du risque nucléaire, vit ses observations qualifiées d'« extravagances » issues de la « personnalité perturbée » de l'ethnographe (p. 376). Il ne peut être que profitable que les « observateurs » soient à leur tour interrogés par les « observés », à défaut pour les observateurs de s'observer eux-mêmes, tant il est vrai que l'on ne peut se mettre à la fenêtre pour se regarder passer dans la rue !

Tanguy Daniel

Ichtyonymie bretonne, atlas linguistique de la faune marine de Bretagne, DVD, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2008.

En 1974 fut soutenue devant l'université de Bretagne occidentale la thèse d'Alain Le Berre (Alan Gwenog Berr) intitulée *Ichtyonymie bretonne*. Le titre général en était

CR biblio 2011.indd 515 26/11/2011 16:42:29

modeste en regard de l'emprise du travail accompli, réunissant statistiques halieutiques, systématique des espèces, ichtyonymes bretons et autres développements, fondé sur l'interrogation d'environ six cents informateurs, plus des deux tiers étant des marins pêcheurs. Enfin, il ne s'agit pas uniquement de poissons, même pris au sens large que le monde de la pêche accorde à ce terme, puisque d'autres groupes zoologiques y sont inclus, jusqu'à l'avifaune. Infatigable collecteur, l'auteur analyse les distributions linguistiques selon un réseau de cent vingt-neuf points d'enquête répartis sur le littoral bas-breton. Il met ainsi très finement en évidence la foule de variantes dialectales et microdialectales, souvent pittoresques, des désignations spontanées des animaux marins par le peuple bretonnant traditionnel. Il sauve ainsi cette richesse de l'oubli, avant que ne la réduise l'uniformisation des terminologies à l'œuvre dans toutes les langues. Décédé une semaine avant la soutenance de sa thèse, qui fut cependant examinée dans les règles, Alain Le Berre n'a pas pu, comme il le souhaitait, prolonger son travail par la réalisation d'un atlas linguistique.

C'est l'objectif central du DVD présenté ici, servi par les ressources interactives de l'informatique. Il a été élaboré entre 2004 et 2008 par une équipe de linguistes, de biologistes, de géographes de l'université de Bretagne occidentale, associés à des chercheurs d'Océanopolis et de Bretagne vivante et, pour la construction du logiciel, de l'École nationale des télécommunications de Bretagne. Iwan Le Berre, géographe à l'université et petit-fils d'Alain Le Berre, a assuré la coordination de cette opération interdisciplinaire. Le résultat est exemplaire.

Trois versions sont proposées au lecteur, en français, anglais et breton, portant sur quatre cent trente espèces (ou groupes d'espèces). Pour chacune d'entre elles le lecteur découvre d'abord une carte des noms bretons exprimés en alphabet phonétique international, commutable en alphabet ordinaire. On peut faire appel à une fiche descriptive créée par les auteurs, comportant un excellent dessin zoologique original et un texte résumant les caractères morphologiques de l'espèce, son écologie et sa biogéographie. Océanographe biologiste et bretonnant de naissance, j'ai été conquis par la version bretonne de ces descriptions, œuvre de Jean Le Dû. La science s'y exprime en une langue à la fois accessible, précise et très naturelle. Enfin, des liens à partir de l'avant-propos conduisent au texte en trois volumes de l'œuvre majeure d'Alain Le Berre, à la présentation du projet scientifique à la base du DVD et à une saisissante biographie de l'auteur par Michel Glémarec.

On y découvre le parcours de cet homme hors du commun, originaire du monde des marins pêcheurs d'Audierne, assoiffé de connaissances et de perfectionnement : successivement ébéniste puis dessinateur industriel, il suit les enseignements des Beaux-Arts et, à la faveur d'un poste dans l'industrie à Paris, ceux de philologie celtique de l'École pratique des hautes études à la Sorbonne, puis, revenu en Bretagne, ceux de l'université de Rennes où il obtient son diplôme d'études celtiques. En 1947, il entre dans l'enseignement secondaire en tant que professeur de construction mécanique. Sensibilisé aux variations locales des noms bretons des organismes marins, il tire parti de ses temps libres, dès sa jeunesse, pour en entreprendre la collecte, qu'il mène de pair, à partir de 1953, pour le compte du Service hydrographique de la marine, avec la révision des toponymes nautiques. Recruté en 1966 comme attaché de recherche à l'université de Bretagne occidentale, il peut enfin se consacrer entièrement à l'ichtyonymie et à la linguistique, qui le conduisent à sa thèse.

Alain Le Berre ne s'est pas contenté des différents registres qui viennent d'être résumés, il a voulu encadrer son ichtyonymie dans une systématique zoologique à jour. C'est dans cette orientation de ses travaux

CR biblio 2011.indd 516 26/11/2011 16:42:29

que j'ai eu le privilège de faire sa connaissance à la station biologique de Roscoff dans les années 1960. D'emblée, je fus frappé par son enthousiasme et la précision de ses propos, d'autant plus que j'étais moi-même engagé au laboratoire et en mer dans une autre vaste entreprise, l'exploration et la description des peuplements benthiques du nord de la Bretagne occidentale. L'amitié entre nous fut immédiate et nous nous sommes revus par la suite, car il revenait inlassablement sur le terrain pour contrôler et compléter ses découvertes.

Belle réalisation du Centre de recherche bretonne et celtique, ce DVD est un puissant hommage à Alain Le Berre. Il constitue un outil de consultation d'un grand intérêt, accessible à un public vaste et diversifié. Chacun pourra donc y trouver de passionnantes heures de lecture.

Louis Cabioch
Directeur de recherche honoraire au CNRS

Jean-Claude Le Goff, *Petite histoire de Santec*, Crozon, Les Éditions buissonnières, 2010, 96 p., ill.

Les « érudits locaux », expression dans laquelle je ne place aucune connotation péjorative, tant je connais ce que leur doit la recherche « savante », savent souvent joindre l'utile à l'agréable. C'est indiscutablement ce qui frappera le lecteur du petit volume que Jean-Claude Le Goff vient de consacrer à la commune qui lui est chère. Conçu sur un plan classique, s'ouvrant sur une présentation géographique de Santec et de ses côtes, il se poursuit par une série de « flashes » sur les faits et événements qui ont marqué la longue histoire de ce petit terroir. Très clair, très pédagogique, remarquablement illustré de documents souvent inédits et de grande qualité, le travail séduira sans aucun doute tous ceux qu'intéresse le passé du Léon et de ses paroisses côtières.

Patrick Galliou

CR biblio 2011.indd 517 26/11/2011 16:42:29

CR biblio 2011.indd 518 26/11/2011 16:42:29

Nécrologies (2010)

André Chédeville (1935-2010)

André Chédeville nous a quittés le 12 juin 2010. Il laisse un grand vide dans le monde de l'université et dans celui des sociétés savantes. Son parcours universitaire[1] le mena de la Beauce à la Bretagne. Sa thèse sur *Chartres et ses campagnes (XIe-XIIIe siècles)*, publiée en 1973, lui valut le Premier Prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles lettres (1974), mais son affectation dès 1962 à l'université de Rennes 2 – Haute-Bretagne et ses attaches familiales orientèrent ensuite ses recherches vers la Bretagne. Son autorité scientifique amena les éditions Ouest-France à lui confier à partir de 1984, pour leur collection Université, la direction de l'*Histoire de la Bretagne*, vaste entreprise qui en douze gros volumes constitue un exemple unique d'histoire régionale en France et pour laquelle il

Fig. 1. – André Chédeville en septembre 2004.
Cliché coll. particulière.

1. Agrégé d'histoire en 1957, il a enseigné l'histoire médiévale à l'université de Rennes 2 – Haute-Bretagne, de 1964 à 1996.

Nécrologies 2011.indd 519 26/11/2011 15:25:56

rédigea deux volumes, *La Bretagne des saints et des rois (Ve-Xe siècle)*, en collaboration avec Hubert Guillotel, et *La Bretagne féodale (XIe-XIIIe siècle),* en collaboration avec Noël-Yves Tonnerre. Parallèlement il entreprit aussi une *Histoire de la Normandie* pour les mêmes éditions.

Reconnu au-delà de la Bretagne, il avait collaboré à plusieurs publications et synthèses nationales et en particulier à celle de l'*Histoire de la France urbaine*, sous la direction de Georges Duby (1980), dont il avait rédigé avec Jacques Le Goff et Jacques Rossiaud le tome II consacré à *La Ville médiévale*[2]. Il était aussi membre de la Commission internationale pour l'histoire des villes dont il suivait assidûment les travaux et les rencontres annuelles. L'audience dont il jouissait sur le plan international trouve un écho dans les *Mélanges* qui lui furent offerts en 1998, puisque sur les soixante-deux contributeurs, douze d'entre eux étaient des chercheurs étrangers, parmi lesquels les Japonais Yoshiki Morimoto et Hironori Miyamatsu avec qui il entretenait des relations d'amitié.

Quelques jours après son décès paraissaient les actes d'un colloque qu'il avait organisé en 2008 à Vitré[3], témoignage de l'activité qu'il avait continué de déployer malgré la maladie. Un petit article enfin, un peu plus tard encore, paru dans les *Mélanges* offerts à Monique Bourin[4], restera comme un bel exemple de la vive intelligence avec laquelle il étudiait les textes médiévaux : il tire du récit de la résurrection d'un jeune noyé des renseignements où transparaissent sa longue pratique de ces textes et ses vastes connaissances scientifiques.

Il fut aussi, de 1985 à 2007, président de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne. Il y encourageait les travaux scientifiques chez tous les chercheurs qui constituent ces sociétés, amateurs ou professionnels, et il savait mettre l'histoire à la portée de tous grâce aux talents de pédagogue que tous s'accordaient à lui reconnaître. Pendant vingt-deux ans, il a défendu auprès des institutions dispensatrices de subventions les intérêts des dix sociétés fédérées, résolvant chaque année le casse-tête des comptes et des budgets. Il a aussi impulsé diverses publications, comme la thèse d'André Dufief sur les abbayes cisterciennes de Bretagne en 1997 ou, plus récemment, celle d'Hubert Guillotel, consacrée aux actes des ducs de Bretagne de 944 à 1148 et restée inédite[5]. J'ai eu la chance de le côtoyer alors : j'étais présidente de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et nos rôles se complétaient puisque *de jure* la SHAB est l'organe exécutif de la Fédération. Nous avons formé une équipe joyeuse et j'ai pu bénéficier, tout au long de ces années, de son bienveillant soutien et de son expérience des milieux universitaires. Il tempérait mes élans parfois excessifs et m'aidait de ses conseils. Beaucoup se souviendront des discours qu'il prononçait lors de nos congrès, quand, avec esprit et délicatesse, il faisait le portrait de la ville qui nous recevait. C'est cette image de lui que je veux garder : le sourire imperceptible qu'il avait quand il lançait un trait d'humour, mine de rien…

Catherine Laurent

2. Pour une bibliographie des travaux d'André Chédeville, arrêtée en 1998, voir C. Laurent, B. Merdrignac, D. Pichot, *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales*, *Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 13-15.

3. A. Chédeville, D. Pichot, *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008), Rennes, 2010.

4. A. Chédeville, « Un miracle à Rennes au XIe siècle : idées reçues et réalités vécues », dans D. Boisseuil, P. Chastang, L. Feller, J. Morsel, *Écritures de l'espace social. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Paris, 2010, p. 55-64.

5. Cette publication devrait aboutir rapidement.

Nécrologies 2011.indd 520 26/11/2011 15:25:56

Charles Le Gall (1921-2010)

Comment accéder à la notoriété, quand on provient d'une modeste famille d'origine rurale en Basse-Bretagne qui, de génération en génération, a toujours été vouée jusque-là au travail de la terre et ne parlait même pas le français au quotidien ? L'entreprise chez Charles Le Gall n'a été ni prédestinée ni préméditée. Si cet homme qui nous a quittés le 3 novembre 2010 dans sa 89e année est devenu Charlez ar Gall, il le doit sans doute aux hasards de la vie et aux évolutions de la société comme pour tout un chacun, mais aussi à ses qualités propres. Charles Le Gall, membre de la Société archéologique du Finistère depuis 1956, était un homme de conviction, intègre, ouvert à la discussion, chaleureux.

Il est né le 5 mars 1921 à L'Hôpital-Camfrout, au fond de la rade de Brest. À cette date, le breton y était d'usage général, comme partout en dehors des villes. Ses parents étaient monolingues : le breton a donc été sa langue première, et c'est sans doute ce qui explique la justesse de son expression orale comme écrite. Il n'a découvert le français qu'en fréquentant l'école publique vers l'âge de six ans : ses instituteurs le dissuadaient de parler le breton, mais il n'a jamais été puni pour l'avoir fait en récréation. À l'école normale d'instituteurs de Quimper, il ne perçoit aucune hostilité particulière de la part de ses professeurs à l'égard de la langue bretonne. Il y fait la connaissance d'autres élèves qui se feront bientôt connaître comme nationalistes bretons. Mais c'est vers l'espéranto, perçu comme porteur de promesses généreuses et d'espérances, que se portent alors son attention et celle d'autres camarades de promotion comme Daniel Trellu, futur colonel Chevalier dans la Résistance.

Charles Le Gall avait cependant pris goût à la lecture du breton en apprenant son catéchisme et en lisant des revues en cette langue. Pour son premier poste d'instituteur,

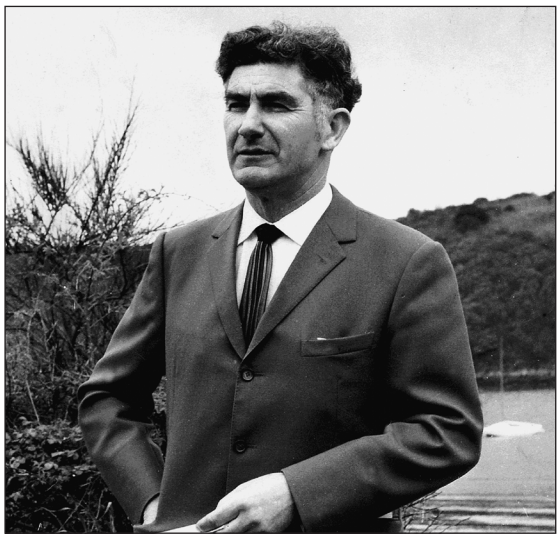

Fig. 1. – Charlez ar Gall, lors de l'enregistrement de sa chronique télé, sur le site de Moulin-Mer à Logonna-Daoulas, en 1966. Cliché coll. particulière.

il est nommé en 1940 dans sa commune d'origine, puis à Brest et à Argol. C'est dans cette commune qu'il rencontre sa femme, Jeanne-Marie Guillamet, qui sera elle-même connue sous le nom de Chanig ar Gall. Tous ses élèves étaient bretonnants : bien que ne disposant d'aucun manuel au départ, il leur donne des cours de breton après la parution de l'arrêté Carcopino de 1941. Il se demande pourtant s'il n'a pas fait « le mauvais choix » : la lecture de l'hebdomadaire *Arvor* que publie Roparz Hemon sous l'Occupation, tout comme un stage de formation des enseignants de breton à Mordelles le troublent et le déconcertent. En 1943, il est réfractaire au STO.

Au lendemain des années noires, il entre en contact, dès 1944, avec un autre instituteur public, Armand Keravel, qui deviendra un acteur marquant de l'histoire du mouvement culturel breton dans la seconde moitié du XXe siècle. Avec d'autres, il participe à la première réunion qu'organise ce dernier en

Nécrologies 2011.indd 521 26/11/2011 15:25:57

vue de la relance d'Ar Falz, le mouvement des instituteurs et professeurs laïques favorables à l'enseignement du breton, puis quelques années plus tard à la création de la fédération Emgleo Breiz. Mais le contexte est hostile : les familles font alors le choix d'élever leurs enfants en français, et les compromissions d'un grand nombre de militants politiques et culturels bretons avec l'occupant ont durablement marqué les esprits. Keravel et Le Gall sont de ceux qui parviennent à obtenir le vote de la loi Deixonne, la première à autoriser l'enseignement facultatif des langues locales en 1951.

C'est dans le cadre d'Ar Falz que Charles Le Gall fait à la même période la connaissance de Pierre-Jakez Hélias et de Pierre Trépos. Sous les pseudonymes de Jakez Krohen et Gwillou Vihan, ils animent tous deux les nouvelles émissions en langue bretonne de Radio-Quimerc'h à compter de 1946. Quand les deux compères doivent interrompre leur collaboration en 1958, ils lui passent le relais : Charles Le Gall, qui est entre-temps devenu professeur de mathématiques au centre d'apprentissage du bâtiment à Brest, se mue instantanément en Charlez ar Gall.

L'étonnant, alors qu'il ne sera jamais qu'un collaborateur intermittent de l'ORTF, est qu'il va prendre dès lors une part déterminante dans le développement de la radio et de la télévision en breton. Il n'existe alors aucun studio de radio nulle part en Basse-Bretagne : celui de Radio-Brest s'ouvre en 1962 et Charlez peut utiliser la nouvelle infrastructure pour enregistrer ses émissions hebdomadaires. Il lance la même année les premières émissions quotidiennes en breton à la radio. Il multiplie les enregistrements des nouvelles vedettes du fest-noz (les sœurs Goadec, les frères Morvan, Loeiz Roparz…), avec le concours des équipes mobiles de Rennes. Les temps d'antenne augmentent lentement, mais sûrement, en même temps qu'intervient le passage de la modulation d'amplitude à la modulation de fréquence. Quand il s'arrête en 1975, les huit cent quarante-cinq émissions qu'il a présentées, au rythme d'une par semaine, représentent un beau bilan et témoignent de son investissement.

Ce n'est pas tout. Car Charlez ar Gall en est aussi, quand naît la télévision régionale en Bretagne, le 2 février 1964. Le ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, ne veut pas qu'on y parle le breton. Mais le directeur régional de l'ORTF, Louis Le Cunff, ne tient pas compte de son avis : Charlez devient le premier présentateur en langue bretonne de la télévision. À compter de ce jour et comme les directs extérieurs n'existaient pas encore, il se rend tous les vendredis à Rennes par le train – qui était loin d'être un TGV – présenter une brève chronique d'une minute et demie, jusqu'à ce que soit créé en janvier 1971 un véritable magazine de télévision en langue bretonne sous le nom de *Breiz o veva* (« La Bretagne vivante ») et que soit affectée à Brest la première équipe de reportage. La presse quotidienne régionale salue « un événement dans l'histoire culturelle de notre pays ».

Breiz o veva, dont Charlez ar Gall assure la responsabilité éditoriale, donne la parole aux bretonnants : ceux de la terre, de la mer et de la ville, ceux qui travaillent, ceux qui ont des responsabilités, les chanteurs, les écrivains… En offrant une nouvelle visibilité à la langue bretonne, ce magazine amplifie ce que faisaient déjà les émissions en breton de la radio et fait entrer le breton dans la modernité. Ce n'est pas toujours sans tracas. Charlez ayant diffusé en 1962 une chanson sur la prise de la sous-préfecture de Morlaix par les paysans léonards, le ministre de l'Information en personne décide de le suspendre pour un mois. En février 1974, l'enchaînement des circonstances est bien plus dramatique. L'une de ses chroniques télévisées ayant été tronquée à son insu lors de sa diffusion, il préfère mettre un terme à sa collaboration. Quelques jours plus tard, un attentat du FLB détruit l'émetteur de Roc-Trédudon. Charles

Nécrologies 2011.indd 522 26/11/2011 15:25:57

Le Gall se retrouve bien malgré lui au cœur de l'actualité et en garde jusqu'à la fin de sa vie une grande amertume.

Ce n'est qu'en 1981 qu'il prend sa retraite de l'enseignement. Il est alors en poste au lycée professionnel Dupuy-de-Lôme, à Brest. Ce qui est remarquable dans son cas, c'est qu'en exerçant simultanément le métier d'enseignant et celui de présentateur de radio et de télévision, il a réussi la performance de mener en quelque sorte une double activité et c'est seulement après lui que l'audiovisuel public recrute des professionnels à temps plein pour assurer ses programmes en breton. Charles Le Gall avait une conscience aiguë de son métier d'enseignant du technique. Son ancien collègue, Yves Julien, témoigne de son implication : il avait, dit-il, la conviction que des jeunes, victimes de circonstances défavorables ou d'orientations mal adaptées, peuvent toujours reconquérir dignité et capacité d'adaptation aux changements.

À la retraite, Charlez ar Gall s'investit dans le bénévolat, toujours au service de la langue bretonne. Il participe aux activités d'Emgleo Breiz et de l'association Ar Skol Vrezoneg. Il est éditeur et correcteur. Il a un peu tout fait, discrètement, lorsqu'il fallait le faire. Toute sa vie, il a beaucoup écrit en breton, mais il ne s'est pourtant pas vraiment considéré comme un écrivain. On lui doit cependant des poèmes, une intéressante nouvelle sur le thème des manifestations paysannes à la fin des années 1950, des traductions de livrets pour enfants, et, pendant des années, la rubrique livres dans la revue *Brud Nevez*.

Ce qu'on sait moins, c'est qu'il a aussi été un ethnologue. En une quarantaine d'années, il a fait paraître, en breton dans *Ar Falz* ou *Brud Nevez* et en français dans les *Cahiers de l'Iroise*, plusieurs recherches documentées sur les usages folkloriques en Basse-Bretagne, tels que le folklore de l'escargot ou celui de la dent, l'apiculture traditionnelle, la salamandre, le pain bénit du dimanche… Pour mener ses enquêtes, il a imaginé de solliciter le concours de ses élèves au centre d'apprentissage du bâtiment, en leur remettant des questionnaires à remplir pendant leurs vacances ! Il a pu ainsi rassembler de multiples données sur des traditions populaires qu'il serait bien malaisé de collecter aujourd'hui de la même manière.

La pratique sociale du breton aussi a connu pendant la seconde moitié du XXe siècle une évolution qui l'a fait passer en quelques dizaines d'années de langue majoritaire à langue minoritaire sur son propre territoire. Charlez ar Gall était particulièrement conscient de ces mutations qu'il vivait comme un crève-cœur. Il ne pronostiquait pas sa prochaine disparition, mais redoutait qu'il ne devienne à l'avenir une langue de l'écrit plus qu'une langue de la parole. Sachant bien ce qu'est le breton authentique, il était plutôt réservé par rapport au « néobreton » qu'il entendait ou lisait et dont le tempo ou le vocabulaire lui paraissaient se calquer de plus en plus sur ceux du français. Mais, voyant grimper les effectifs des classes bilingues et s'inverser les représentations associées à sa langue maternelle, lui qui avait tant fait pour sa réhabilitation voulait garder confiance.

En guise d'adieu, un ouvrage bilingue, paru aux éditions Emgleo Breiz, a rassemblé quelques mois après son décès une anthologie de ses écrits en breton et en français. Ce livre et les deux films figurant sur le DVD qui l'accompagne permettent de suivre son itinéraire, de comprendre ses idées et son attitude vis-à-vis de la Bretagne et du breton. Le titre à lui seul reflète bien sa personnalité : « Breiz o veva. *Vivre la Bretagne* ».

Kenavo, Charlez. Soñj a vo dalhet pell euz ar Breizad kaloneg, euz ar brezoneger reiz hag euz an den greduz a zo bet ahanout.

Fañch Broudic

Nécrologies 2011.indd 523 26/11/2011 15:25:58

Nécrologies 2011.indd 524 26/11/2011 15:25:58

TABLE DES MATIÈRES

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2010) **9**

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Yves-Pascal Castel, Louis Chauris, Michel Guéguen, Dany Guillou-Beuzit, Jean Kerhervé, Georges Le Ber, Guy Leclerc, Joël Lubin, Louis Pape, Georges Provost, Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations **35**

Philippe Le Stum, Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2010) **51**

Yann Celton (coord.), Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2010) **61**

Daniel Briant, Le *Trône de grâce* de Châteauneuf-du-Faou **83**

Josick Peuziat, Contribution à l'étude des peintres ayant œuvré à la chapelle Saint-Michel de Douarnenez **89**

Louis Chauris, Sur la construction des phares du Portzic et du Minou à l'entrée de la rade de Brest **103**

Louis Chauris, Examen pétrographique des ruines du château de La Roche-Maurice (Finistère) **117**

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Nelly Blanchard, Sur quelques textes d'Hervé Burel en langue française **129**

Fañch Broudic, Relecture sociolinguistique d'une recherche phonologique **139**

Mannaig Thomas, La querelle du *Cheval d'orgueil* **149**

DE LA PRÉHISTOIRE AU XXe SIÈCLE : ÉTUDES ET DOCUMENTS

Louis Chauris, Patrick Galliou, Michel Le Goffic, Yohann Sparfel, Notices d'archéologie finistérienne (année 2010) **161**

Patrick Galliou, Trois fibules antiques de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère) **181**

Patrick GALLIOU, Les bronzes figurés antiques découverts dans le Finistère. I. Statues et statuettes 187

François SALLOU, Le mur de la Vierge, au Yaudet en Ploulec'h, et la pêcherie du Petit-Taureau, à Servel (Côtes-d'Armor) 227

Jean-Paul SOUBIGOU, Présence des abbayes extérieures dans le diocèse de Léon vers 1330 239

Robert LE ROY, Les ports de Quimper du XIIIe à la fin du XVIe siècle 265

Hervé TORCHET, La noblesse cornouaillaise au XVe siècle. Approche statistique 287

Jean-Luc DEUFFIC, Enquête sur les sénéchaux féodés de Daoulas (1535-1536) 307

Bruno LE GALL, Jean-Paul PÉRON, La franc-maçonnerie à Quimper dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (suite). Répertoire prosopographique des membres des loges quimpéroises (1763-1790) 335

Jean-Pierre THOMIN, Commerce maritime et société marchande à Landerneau au milieu du XVIIIe siècle 419

Jean-Louis AUTRET, Interrogatoires relatifs aux émeutes de Plabennec de mars 1793 (suite) 459

Christophe CARICHON, Le scoutisme dans le Finistère pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) 473

Comptes rendus bibliographiques 491

Nécrologies 519

Nous remercions Patrick Galliou et Fañch Morvannou qui ont traduit les résumés respectivement en anglais et en breton.

Nécrologies 2011.indd 526 26/11/2011 15:25:58

Nécrologies 2011.indd 527 26/11/2011 15:25:58

Achevé d'imprimer
sur les presses de Cloître Imprimeur
29380 Saint-Thonan

Dépôt légal 4e trimestre 2011

Directeur de la publication : Patrick Galliou

Nécrologies 2011.indd 528 26/11/2011 15:25:58